



67649  
45

Ministère des Affaires Extérieures

Rapports Annuels

1950-1959

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

1950



OTTAWA  
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,  
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI  
CONTROLEUR DE LA PAPETERIE  
1951

Prix: 25 cents

**RAPPORT**  
**du**  
**Ministère des**  
**AFFAIRES EXTÉRIEURES**  
**CANADA**  
**1950**



OTTAWA  
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,  
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI  
CONTROLEUR DE LA PAPETERIE  
1951

*Price: 25 cents*

1915

10

1915

1915

1915

1915

1915

1915

## TABLE DES MATIÈRES

Page

<b>Avant-Propos</b> .....	v
<b>I. Organisation du ministère:</b> A Ottawa — Missions à l'extérieur.....	1
<b>II. Commonwealth:</b> Relations entre pays du Commonwealth — Développements constitutionnels au sein du Commonwealth.....	4
<b>III. Europe:</b> La question allemande — République fédérale d'Allemagne et Berlin — Allemagne orientale — Le Conseil de l'Europe — Europe occidentale et Scandinavie — Espagne — Europe orientale.....	7
<b>IV. Amérique et Extrême-Orient:</b>	
Etats-Unis: Projet de canalisation et d'aménagement hydroélectrique du Saint-Laurent — Dérivation des eaux du Niagara pour fins de production d'énergie hydroélectrique — Pêcheries.....	16
Amérique latine.....	17
Extrême-Orient: Corée-Japon-Traité de paix avec le Japon Commission pour l'Extrême-Orient - Chine ..	18
<b>V. Nations Unies</b> .....	24
<b>VI. Division de liaison avec la défense:</b> Le Traité de l'Atlantique-Nord — Energie atomique.....	25
<b>VII. Questions économiques:</b> Le Canada et l'Organisation européenne de coopération économique — Comité canado-américain d'organisation de la mobilisation industrielle — Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce — Aviation civile internationale — Organisation maritime intergouvernementale — Agence interalliée des réparations — Accords visant à éviter les doubles impositions — Télécommunications internationales.....	30
<b>VIII. Division juridique:</b> La Commission mixte internationale — Conventions de Genève — Brevets — Loi sur la citoyenneté canadienne — Réclamations — Extradition — Obligations alimentaires — Conventions concernant la procédure civile — Légalisation de documents — Accord relatif au siège de l'OACI — Accords internationaux.....	37
<b>IX. Protocole:</b> Représentants diplomatiques et consulaires au Canada — Hôtes de l'Etat.....	44
<b>X. Information:</b> Publications — Photographies, photoreportages et expositions — Renseignements — Services de bibliothèque — Relations éducatives et culturelles — Visiteurs et conférenciers — Films — Radio.....	48

## TABLE DES MATIÈRES—fin

	Page
<b>XI. Services consulaires:</b> Consolidation des bureaux et des méthodes — Coopération avec d'autres ministères — Passeports, visas et cartes d'identité — Aide aux Canadiens à l'étranger . . . . .	54
<b>XII. Personnel:</b> Répartition du personnel — Administration du personnel — Recrutement — Formation — Titularisation — Promotions — Organisation du Ministère . . . . .	56
<b>XIII. Administration:</b> Finances — Organisation et effectif — Section des conférences internationales — Biens et fournitures — Archives . . . . .	60
 <b>ANNEXES</b>	
<b>Annexe A</b> — Accords internationaux . . . . .	62
<b>Annexe B</b> — Conférences et réunions internationales aux- quelles le Canada s'est fait représenter en 1950 . . . . .	66

## AVANT-PROPOS

La principale fonction du ministère des Affaires extérieures est de sauvegarder et de faire valoir les intérêts du Canada à l'extérieur. La façon dont le Ministère s'est acquitté de cette tâche en 1950 est exposée dans les divers chapitres de ce rapport. Il se peut, toutefois, que les détails donnés sous les différentes rubriques ne fassent pas ressortir avec assez de netteté et de force que le Canada n'a pas à l'étranger d'intérêt plus précieux que le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Ce problème est devenu, au cours de l'année écoulée, plus difficile et plus angoissant. Le Ministère a donc dû s'appliquer à étudier d'une façon de plus en plus attentive toutes les mesures propres à assurer la paix devant un danger mondial qui revêt les formes les plus diverses. La politique d'un pays comme le Canada ne peut pas être un facteur décisif dans les questions de paix ou de guerre. Mais, quand une situation se présente, comme à l'heure actuelle, sous le signe tragique de la discorde et du danger, il est indispensable que le Gouvernement ne prenne les décisions intéressant ses relations extérieures qu'après mûre réflexion et en toute connaissance de cause. Ainsi seulement serons-nous assurés que la force et l'influence du Canada serviront la cause de la paix et de la liberté.

Il était évident, au début de 1950, que nous entrions dans une période de grande tension. Par son refus de coopérer au règlement pacifique des problèmes issus de la seconde Grande Guerre et par les actes provocants d'expansion auxquels elle s'est livrée depuis la fin des hostilités, l'Union soviétique s'est révélée une menace redoutable pour la paix et l'indépendance de tous les peuples libres. Au surplus, la victoire communiste en Chine a énormément contribué, en 1949, à accroître la puissance des forces de l'impérialisme communiste. En dépit de ce que le Programme du relèvement européen a fait pour renforcer l'Europe occidentale contre l'éventualité d'une agression soviétique, il était évident que la perte de la Chine se traduirait par un accroissement considérable de la puissance communiste dans le monde. Néanmoins, en janvier 1950, une attitude d'optimisme circonspect n'était pas exclue. Les nations de l'Atlantique-Nord s'étaient unies par le Traité de l'Atlantique-Nord pour dresser une barrière contre la conquête graduelle de l'Europe occidentale par l'Union soviétique et elles prenaient déjà des mesures pour accroître leur potentiel de guerre. L'explosion d'une bombe atomique dans l'Union soviétique à l'automne 1949 avait donné lieu à un sens plus aigu de la gravité de la situation, mais on sentait que l'U.R.S.S. n'était pas encore prête à déclencher ou à soutenir une agression militaire qui risquerait de dégénérer en guerre mondiale. Si, au cours des trois années suivantes, les peuples du monde s'employaient résolument à renforcer leurs moyens de défense de façon à réduire la pré-

pondérance écrasante des forces terrestres et aériennes de l'Union soviétique et de ses satellites, on espérait en arriver à un point de stabilité qui permettrait de mener des négociations fructueuses avec la Russie et de diminuer d'autant la tension existante.

En 1950, la situation a pris une tout autre tournure. Le 25 juin, l'attaque contre la République de Corée a démontré que l'Union soviétique et ses satellites étaient désormais disposés à étendre la zone qu'ils dominaient tant par une agression militaire ouverte que par des moyens subversifs et de propagande. Ce défi lancé à l'indépendance des peuples libres du monde, ainsi qu'à l'autorité des Nations Unies a été promptement relevé par les résolutions du Conseil de Sécurité des 25 et 27 juin, qui flétrissaient comme agresseur le gouvernement fantoche de la Corée du Nord et invitaient tous les membres des Nations Unies à prêter leur concours pour repousser l'attaque. Ces résolutions ont été appuyées par 53 membres de l'Organisation, et 12 d'entre eux, y compris le Canada, ont fourni des effectifs pour servir en Corée. Les succès militaires que ces troupes ont remportés sous les ordres du Commandant des Nations Unies permettaient de croire à la possibilité d'un règlement de l'affaire coréenne. Mais l'intervention des troupes communistes chinoises est venue ébranler tout d'abord, puis virtuellement dissiper, cette attente; l'aide diplomatique et militaire que l'Union soviétique prêtait à l'action des communistes chinois a clairement démontré que ceux qui dirigent la politique de ce pays étaient désormais disposés à courir le risque d'une guerre générale.

A la fin de l'année, il était manifeste qu'on était entré dans la phase la plus dangereuse. Au cours de la session extraordinaire qui eut lieu en septembre, le Parlement avait pris des mesures pour accélérer les préparatifs de défense du Canada et, de la sorte, détourner l'agression. Le Gouvernement étudie en ce moment les mesures à prendre, de concert avec nos alliés, pour faire face au danger encore plus grand qui nous menace à l'heure actuelle.

Personne n'ignore que, si le monde libre doit se hâter de consolider l'action commune en vue de détourner l'agression ou de l'affronter, il est tout aussi important de ne négliger aucune occasion de négocier franchement avec l'Union soviétique ou avec les communistes chinois. En outre, il ne faudrait pas que les préoccupations liées à la défense militaire nous fassent perdre de vue l'obligation corrélative qu'il y a de collaborer avec d'autres pays en vue de relever le niveau d'existence des régions insuffisamment développées dont la pauvreté donne prise aux promesses fallacieuses de la propagande communiste. Il a été pris, sous les auspices des Nations Unies et du Commonwealth à la fois, certaines initiatives utiles, destinées à améliorer l'état de choses existant dans cette partie du monde.

Le Commonwealth a, au cours de l'année dernière, fourni une preuve de sa vitalité en servant de trait d'union entre les pays occidentaux et les nations asiatiques qui ont déjà accédé à l'indépendance. Au cours de ces



mois critiques, il était souverainement important d'établir un courant de sympathie et de respect mutuel entre les peuples libres d'Asie et les pays de l'Atlantique-Nord, même si leurs points de vue ne coïncident pas entièrement. A cet égard, les réunions du Commonwealth, comme celles qui ont eu lieu dans le cadre des Nations Unies, se sont révélées fort utiles.

L'année s'achève sur une crise et des espoirs déçus. Mais cela ne doit pas nous être une raison de désespérer ni de ralentir nos efforts. Au contraire, la situation réclame de tous les Canadiens l'énergie et les sacrifices qui sont nécessaires à l'édification d'un monde où la paix reposera sur la sécurité.

L. B. PEARSON  
*Secrétaire d'Etat aux  
Affaires extérieures*

OTTAWA, le 5 janvier 1951

A l'honorable L. B. PEARSON,  
Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures.

Le présent Rapport annuel, qui, en vertu de la loi, doit être déposé au Parlement, révèle la nature et l'étendue des problèmes extérieurs auxquels le Canada a dû faire face en 1950. Il donne un aperçu général de l'activité du Ministère au cours de l'année civile écoulée.

Pour la troisième année consécutive, le rapport du Ministère est divisé par sujets ou fonctions. Pour cette raison, les travaux des missions extérieures du Canada n'y font pas l'objet d'études distinctes, bien qu'il soit fait mention des principales activités de ces bureaux. Après avoir exposé brièvement l'organisation du "bureau central" du Ministère et celle des "succursales" extérieures du Canada, le rapport passe en revue, sous des rubriques qui correspondent aux Divisions actuelles du Ministère, les principaux travaux de l'année 1950.

Les fonctions du Ministère sont très étendues, comme l'indique la loi concernant le ministère des Affaires extérieures, qui charge le Ministre "de toutes les communications officielles entre le Gouvernement du Canada et le gouvernement de tout autre pays en ce qui concerne les affaires extérieures du Canada". Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures est aussi chargé des négociations internationales et de toutes autres fonctions relatives aux affaires extérieures que peut lui assigner le Gouverneur en conseil. La direction de la politique extérieure du Canada exige une étroite et constante collaboration entre le ministère des Affaires extérieures et les autres ministères et organismes de l'Etat, dont plusieurs sont intéressés directement à certains aspects importants de nos relations avec les autres pays. Je suis heureux de pouvoir vous dire que cette collaboration se développe sans cesse, tant à Ottawa qu'à l'extérieur.

En présentant ce rapport sur l'année 1950, je tiens à exprimer ma satisfaction pour la manière dont les membres du Ministère, tant au pays qu'à l'étranger, se sont acquittés de leurs fonctions, et pour la loyauté et le dévouement dont ils ont fait preuve.

*Le Sous-Secrétaire d'Etat  
aux Affaires extérieures,*  
A. D. P. HEENEY

OTTAWA, le 5 janvier 1951

## I. Organisation du ministère

### A Ottawa

Le personnel du Ministère est dirigé par un sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, un sous-secrétaire suppléant et trois sous-secrétaires adjoints. Ceux-ci sont secondés par des fonctionnaires de divers rangs, désignés officiellement sous les titres de conseillers, de premiers, deuxièmes, et troisièmes secrétaires. La Commission du Service civil les classe comme agents du service extérieur.

Le travail du Ministère à Ottawa est réparti entre treize divisions, dont les unes sont organisées sur une base géographique et les autres d'après la nature de leurs fonctions.

Il y a trois divisions géographiques: Commonwealth, Europe, Amérique et Extrême-Orient; et dix divisions fonctionnelles: Nations Unies, Economique, Juridique, Liaison avec la défense, Information, Consulaire, Personnel, Protocole, Finances, et Organisation et Effectif.

La réorganisation des services administratifs du Ministère s'est terminée au cours de l'année. Une division des finances a été créée pour surveiller de plus près les dépenses du Ministère. Toutes les questions relatives à la caisse de retraite, aux allocations, au courrier, aux communications et autres matières connexes ont été confiées à la nouvelle Division d'organisation et de l'effectif. Des sections chargées respectivement des conférences internationales, des fournitures et des immeubles, ont aussi été créées. Le Service des archives et la Bibliothèque ont été incorporés à la nouvelle Section des rapports et des recherches.

Le 14 septembre 1950, le Ministère a annoncé la création d'un Bureau de presse distinct chargé d'aider les membres de la tribune parlementaire et les autres journalistes à se procurer des renseignements sur les relations extérieures du Canada. Ce travail, qui relevait auparavant de la Division de l'information, est maintenant assigné au Bureau de presse.

### Missions à l'étranger

Le Canada a actuellement des représentants diplomatiques dans trente-trois pays. Il entretient seize ambassades, sept légations et cinq haut commissariats. En outre, les représentants du Canada en Belgique, en Norvège et en Suède sont accrédités respectivement auprès du Luxembourg, de l'Islande et de la Finlande, où il n'existe pas encore de légation du Canada. Notre pays a également des missions en Allemagne et au Japon. Un haut commissariat a été ouvert au Pakistan en janvier 1950. Les missions du Canada à l'étranger comprennent aussi douze bureaux consulaires. Le

Canada est représenté en permanence auprès de l'Organisation des Nations Unies, à New York, auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève et auprès de l'OECE à Paris.\*

On trouvera ci-après la liste des mutations survenues en 1950 à la direction des missions du Canada à l'extérieur: M. D. M. Johnson est devenu le premier haut commissaire du Canada au Pakistan, le 20 janvier; M. Emile Vaillancourt a été nommé ambassadeur du Canada au Pérou le 4 mars, en remplacement de M. J. A. Strong; M. E. B. Rogers est devenu chargé d'affaires de la légation du Canada à Prague (Tchécoslovaquie), le 19 mai, en remplacement de M. R. M. Macdonnell; M. G. G. Crean est devenu chargé d'affaires de la légation du Canada à Belgrade (Yougoslavie), le 9 juin, succédant à M. Emile Vaillancourt; M. Victor Doré, C.M.G., a été nommé ministre du Canada en Suisse le 13 juin, en remplacement de M. P.-E. Renaud, chargé d'affaires; le lieutenant-général Maurice Pope, C.B., M.C., a été nommé ambassadeur en Belgique le 16 juin, en remplacement de M. Doré; M. T. C. Davis, K.C., est devenu chef de mission avec rang d'ambassadeur, en Allemagne, le 27 octobre, succédant au lieutenant-général Maurice Pope; M. R. G. Riddell a été nommé délégué permanent auprès des Nations Unies à New-York, le 1er août, en remplacement du général A. G. L. McNaughton; M. T. W. L. MacDermot est devenu haut commissaire du Canada dans l'Union Sud-Africaine le 2 août, succédant à M. E. D. McGreer; M. D. S. Cole est devenu consul général du Canada à Chicago (Illinois), le 16 août, en remplacement de M. Edmond Turcotte; M. E. D. McGreer a été nommé chargé d'affaires à la légation du Canada en Pologne le 25 août, succédant à M. K. P. Kirkwood; M. E. H. Coleman, C.M.G., K.C., a été nommé à nouveau ambassadeur du Canada à Cuba, le 5 septembre; M. S. D. Pierce est devenu le représentant du Canada auprès de l'Organisation européenne de coopération économique à Paris, avec rang d'ambassadeur, le 22 septembre; M. Edmond Turcotte est devenu consul général à Caracas (Venezuela), le 24 septembre; M. W. S. Durdin a été nommé consul à Francfort (Allemagne) le 27 octobre, en remplacement de M. A. J. Hicks; M. A. R. Menzies est devenu chef de la Mission canadienne de liaison au Japon, le 18 novembre, succédant à M. E. H. Norman; M. Henry Laureys, ministre au Danemark, a pris sa retraite le 1er décembre.

En outre, M. T. F. M. Newton, autrefois consul du Canada à Boston (Etats-Unis) a été nommé directeur de l'Information au Conseil de l'Atlantique-Nord, à Londres, le 14 septembre.

Les missions canadiennes de l'extérieur font partie intégrante du Ministère. Les chefs de mission rendent compte de leur activité au Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et reçoivent de lui leurs instructions.

Certaines missions comptent en outre des fonctionnaires d'autres ministères du Gouvernement canadien: secrétaires commerciaux, attachés

\*Organisation européenne de coopération économique.



## II. Commonwealth

### Relations entre pays du Commonwealth

La conférence sur les affaires étrangères des pays du Commonwealth, qui a lieu à Colombo du 9 au 14 janvier 1950, a établi plusieurs précédents. C'était la première fois que les ministres des Affaires étrangères du Commonwealth se réunissaient en conférence et qu'une réunion de ce genre se tenait sur le continent asiatique. Le choix de Colombo comme point de ralliement révèle en soi une conscience croissante de l'importance que prennent les questions asiatiques.

L'une des principales recommandations faites aux gouvernements à l'issue de la conférence invitait les pays membres à établir un Comité consultatif du Commonwealth pour le Sud et le Sud-Est de l'Asie, qui serait chargé d'étudier la possibilité de favoriser le développement économique de ces régions. A l'exception de l'Afrique du Sud qui, tout en se déclarant favorable en principe aux avantages d'un tel programme, a indiqué que son principal intérêt résidait dans le développement de l'Afrique, tous les gouvernements du Commonwealth ont accepté les recommandations de la réunion de Colombo et se sont fait représenter à de nouveaux entretiens tenus à Sydney au mois de mai. A la conférence de Sydney, les gouvernements participants, y compris le Canada, ont décidé d'un commun accord de fournir des capitaux jusqu'à concurrence de 8 millions de livres sterling, au cours d'une période de trois ans, en vue de pourvoir d'assistance technique les pays insuffisamment développés du Sud et du Sud-Est de l'Asie. Ce programme, destiné principalement à accroître les effectifs de main-d'œuvre qualifiée dont on dispose dans ces régions, est coordonné avec les initiatives analogues prises par l'ONU et ses institutions spécialisées. De concert avec d'autres gouvernements participants, le Canada a donné son agrément au projet de constitution adopté en vue de la création d'un Conseil de coopération technique. Ce Conseil agira par l'intermédiaire d'un Bureau de coopération technique qui aura son siège à Colombo.

Après s'être réuni à Londres, en octobre, le Comité consultatif du Commonwealth a publié un rapport détaillé sur les programmes de développement économique prévus pour Ceylan, l'Inde, le Pakistan, la Malaisie, Singapour, le Nord-Bornéo et le Sarawak. Ce rapport, connu sous le nom de "Plan coopératif de Colombo pour le développement économique du Sud et du Sud-Est de l'Asie", représente un vaste programme de mise en valeur de la région en cause. Il va sans dire que le programme de coopération technique sera étroitement accordé à tous les projets de développement économique existants, même s'il en est distinct et indépendant par la conception et l'exécution. A la suite d'une invitation qui leur a été adressée

après la conférence de Sydney; un certain nombre de pays du Sud-Est de l'Asie qui ne font pas partie du Commonwealth ont manifesté de l'intérêt au plan d'assistance mutuelle et se sont fait représenter, par des délégués ou par des observateurs, à la réunion de Londres. Toutefois, ces pays n'ont pas encore établi leurs propres programmes de mise en valeur.

Parlant à la Chambre des communes, de la réunion de Colombo, le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a souligné l'importance de l'association des démocraties occidentales avec les forces de la libération nationale et celles du progrès économique et social dans le Sud et le Sud-Est de l'Asie. Le Ministre a signalé que le Gouvernement désirait coopérer à cette œuvre dans les limites que lui imposent les obligations qu'il a contractées dans le secteur nord-atlantique. Il a également signalé l'utilité d'élargir tout projet de ce genre et la portée virtuellement limitée de ceux qui ne bénéficieraient pas de la collaboration des Etats-Unis.

Les liens qui unissent le Canada à ses partenaires asiatiques dans le cadre du Commonwealth ont été renforcés durant l'année par l'établissement de nouvelles missions à Karatchi et à Colombo. Le Pakistan a établi un haut commissariat dans notre pays au mois de mai 1949; l'honorable Mohammed Ali est arrivé à Ottawa pour y assumer ses fonctions de représentant officiel, au mois de juillet suivant. En décembre, le ministère des Affaires extérieures annonçait la nomination de M. David M. Johnson au poste nouvellement créé de haut commissaire du Canada au Pakistan. Après avoir fait partie de la délégation du Canada à la Conférence de Colombo, M. Johnson a inauguré la mission de Karatchi le 20 janvier 1950.

A la suite d'un télégramme adressé en juin dernier au Gouvernement du Canada par le Gouvernement de Ceylan, M. Paul Sykes fut nommé commissaire de commerce à Ceylan et rejoignit son poste en novembre 1950. Le nouveau commissaire de commerce représentera également le Canada parmi les membres du Conseil de coopération technique pour le Sud et le Sud-Est de l'Asie, dont le siège est à Colombo. Depuis la nomination de M. Sykes au poste de Ceylan, le Canada se trouve représenté officiellement dans tous les pays du Commonwealth.

Les relations étroites qui unissent le Canada et les autres pays du Commonwealth ont été renforcées par des contacts personnels avec divers dirigeants distingués de ces pays qui sont venus à Ottawa notamment les Premiers ministres d'Australie, du Pakistan et du Royaume-Uni. Au cours de sa visite officielle à Ottawa, à la fin de mai, M. Liaquat Ali Khan a prononcé une allocution devant les députés et les sénateurs réunis dans l'enceinte des Communes.

Le règlement de certains désaccords, qui existent au sein du Commonwealth, n'a guère fait de progrès en 1950. Il en a été ainsi, notamment, du différend entre l'Inde et le Pakistan en ce qui touche l'avenir de l'Etat du Jammou et Cachemire, et celui qui divise l'Inde, le Pakistan et l'Afrique

du Sud au sujet du traitement des personnes d'origine indienne (vivant dans ce dernier pays).

### 2. Développements constitutionnels au sein du Commonwealth

L'année écoulée présente un contraste marqué avec l'année 1949, qui a été témoin de l'institution de nouveaux régimes: rattachement de Terre-Neuve au Canada, retrait de l'Irlande du Commonwealth, adoption par l'Inde d'une forme de constitution républicaine assurant la préservation des liens existant avec le Commonwealth. Les faits qui se sont produits en 1949 n'étaient en réalité que le dénouement du jeu de certaines forces mises en branle il y a longtemps, et il est possible de déceler, dans certains événements survenus au cours de l'année, le germe de nouvelles situations aussi importantes pour l'ensemble du Commonwealth que pour le Canada en particulier. Un certain nombre de territoires coloniaux de l'Afrique et des Antilles britanniques ont été dotés de constitutions qui accroîtront les responsabilités des populations locales. Du point de vue canadien, l'événement le plus intéressant est probablement la publication du rapport du Comité pour l'association plus étroite des Antilles britanniques, présidé par sir Hubert Rance, actuellement gouverneur de Trinidad, et composé de personnalités dirigeantes de presque tous les territoires anglais de la région des Antilles. Le Comité Rance, qui est l'un des nombreux organismes créés en vue d'étudier les divers aspects de l'association plus étroite des territoires britanniques des Caraïbes, a exprimé l'avis qu'une fédération éventuelle pouvant amener la stabilité économique et, par suite, l'indépendance politique du groupe de colonies pris dans son ensemble, est réalisable en principe.

Lorsque la nouvelle constitution de Trinidad est entrée en vigueur, la section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth a fait, au nom du Parlement canadien, un don de livres au nouveau Conseil législatif de ce territoire, et témoigné en même temps l'intérêt bienveillant qu'elle porte à l'idée d'une association plus étroite. La législature de l'Île a exprimé ses remerciements en termes appropriés.



### III. Europe

#### La question allemande

En raison de l'intransigeance de l'U.R.S.S., la possibilité de rétablir le contrôle quadriparti ou d'en arriver à un règlement général de la question allemande s'est encore éloignée. Dans la zone orientale, les pouvoirs du "gouvernement" sont encore mal définis: bien qu'on fasse grand état de la prétendue indépendance de ce corps public, la Commission de contrôle soviétique semble avoir exercé une étroite surveillance sur son activité. D'autre part, toute une série de mesures ont été prises en vue d'assujettir plus complètement l'Allemagne orientale à l'influence soviétique. Dans les zones occidentales, les puissances occupantes ont cherché à remettre au Gouvernement fédéral une plus grande mesure d'autorité sur ses propres affaires, et en même temps à encourager une association de plus en plus étroite de l'Allemagne de l'Ouest avec la communauté démocratique de l'Europe occidentale.

C'est dire que la division de l'Allemagne s'est trouvée accentuée encore par le jeu de politiques indépendantes et divergentes dans les deux parties du pays. Le 3 novembre 1950, l'Union soviétique a invité les trois puissances occidentales à étudier un règlement d'ensemble pour la question allemande, mais il n'en reste pas moins que l'ancien Reich est encore loin de l'unité. L'offre soviétique faisait suite aux décisions prises à la conférence que l'Union soviétique et ses satellites avaient tenue à Prague en octobre, et réclamait d'abord la formation d'une assemblée constituante allemande au sein de laquelle l'Est et l'Ouest jouiraient d'une représentation égale, puis la signature d'un traité de paix pour toute l'Allemagne et le retrait des troupes d'occupation dans un délai d'un an. Cette proposition ne semble être qu'une nouvelle tentative de régler le problème allemand d'après des conditions dictées par l'Union soviétique. Elle n'offre rien de nouveau qui puisse permettre d'amorcer des pourparlers encourageants; on ne saurait non plus la considérer comme un pas décisif vers la solution du problème allemand.

Dans une large mesure, l'Allemagne tient la clef du retour de l'Europe à des conditions normales. Les événements qui se sont déroulés dans les quatre zones d'occupation intéressent donc particulièrement le Canada, non seulement parce que l'ambition allemande a entraîné notre pays dans deux guerres mondiales, mais aussi parce que notre avenir est étroitement lié au sort de l'Europe occidentale depuis que nous participons à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Le Ministère, grâce aux rapports qu'il a reçus de ses missions de Bonn et de Berlin, a suivi de près tous les événements d'Allemagne qui pouvaient avoir quelque retentissement sur la

sécurité du Canada. La conjoncture politique et économique de l'ensemble du pays a fait l'objet d'un examen constant, de même que les mesures prises pour sauvegarder la sécurité intérieure et extérieure de la République fédérale devant la menace croissante d'une Allemagne orientale qui se remilitarise.

### République fédérale d'Allemagne et Berlin

Les progrès satisfaisants du parlementarisme démocratique dans la République fédérale ont démontré que celle-ci, de plus en plus, devient digne de s'associer aux pays de l'Europe occidentale. Les puissances occidentales ont donc pu adoucir les rigueurs de l'occupation. Au Conseil de l'Europe aussi bien qu'à l'Organisation européenne de coopération économique, les représentants de la République fédérale ont collaboré de façon positive à la cause du relèvement et de l'unité de l'Europe occidentale. La participation allemande aux pourparlers du Plan Schuman pour la constitution d'un pool du charbon et de l'acier représente un grand pas dans le sens de l'intégration de l'Allemagne occidentale à la communauté européenne de l'Ouest, et permet de bien augurer du rapprochement franco-allemand, si nécessaire à la stabilité de l'Europe.

Les puissances occidentales ont pris plusieurs décisions importantes visant à encourager et à favoriser la renaissance d'un Etat allemand démocratique et indépendant. En mai, elles ont décidé de former un groupe d'étude triparti chargé d'examiner un certain nombre de questions, notamment celle de la révision du statut d'occupation, qui devait s'effectuer après septembre 1950. Les ministres des Affaires étrangères annoncèrent le 19 septembre qu'ils apporteraient au contrôle de l'Allemagne des modifications d'une grande portée, tant sur le plan intérieur que sur le plan extérieur, et qu'ils accorderaient notamment à l'Allemagne de l'Ouest l'autorisation de créer un ministère fédéral des Affaires étrangères. Un consul général au Canada a déjà été désigné. Comme preuve de leur désir d'entretenir avec l'Allemagne des relations encore plus étroites, les puissances occidentales ont annoncé qu'elles se proposaient de prendre des mesures pour mettre fin à l'état de guerre. Le 26 octobre, le Canada faisait savoir qu'il agirait de même.

L'intégrité du territoire de la République fédérale a constitué pour les puissances occidentales un objet de vives préoccupations et a donné lieu à une modification profonde du caractère de l'occupation. La formation d'unités paramilitaires en Allemagne orientale, déguisées sous le nom de forces de police, et le déclenchement des hostilités en Corée ont suggéré des rapprochements inquiétants entre les conditions d'Allemagne et celles de Corée. Les troupes d'occupation des zones occidentales ont été renforcées afin de pouvoir assurer la sécurité extérieure de l'Allemagne de l'Ouest, et les Allemands ont été autorisés à créer des unités de police mobile pour assurer leur sécurité intérieure. En même temps, les puissances occidentales

annoncèrent qu'elles considéreraient comme une attaque contre elles-mêmes toute attaque contre l'Allemagne occidentale ou contre les secteurs de l'Ouest de Berlin. A toutes fins pratiques, cette garantie générale étend à la République fédérale la protection du Traité de l'Atlantique-Nord. C'est là un événement d'un intérêt immédiat pour le Canada et qui confère une actualité nouvelle au problème de la participation allemande à la défense de l'Atlantique et de l'Europe occidentale, lequel n'a cessé de préoccuper les puissances de l'Atlantique-Nord au cours de la dernière partie de l'année.

A Berlin, dans les secteurs occidentaux, les obstacles dressés par les Soviétiques pour nuire aux communications avec l'Ouest, et d'autres actes apparemment destinés à saper la position des puissances occidentales dans la ville n'ont pas réussi à briser le moral de la population. D'autre part, l'économie de la ville s'est quelque peu améliorée. Autant qu'il a été possible dans les conditions particulières qui règnent à Berlin, les puissances occidentales ont adouci leurs mesures de contrôle.

#### **Allemagne orientale**

La zone soviétique d'occupation a de plus en plus revêtu le caractère d'une "démocratie populaire" du type qu'on trouve dans les autres pays de l'Europe orientale. La position du "gouvernement" a été encore consolidée, aux dépens des partis non communistes qui ont fait l'objet d'attaques constantes de sa part. Tout en s'appliquant à conserver au gouvernement une apparence démocratique, on l'a vidé peu à peu de la substance même de la démocratie. Le 15 octobre eurent lieu des élections rigoureusement surveillées, à liste unique de candidats; ces derniers recueillirent, assure-t-on, 99.58 p. 100 des voix; La "Chambre du peuple" nouvellement créée se compose de 200 communistes et de 120 membres des deux partis non communistes dont les candidats figuraient sur la liste unique.

En conformité de ce processus de soviétisation, l'Allemagne orientale a été davantage orientée vers l'Est par une série d'accords de commerce et d'amitié avec l'Union soviétique et ses satellites, notamment par un accord avec le Gouvernement polonais reconnaissant formellement la frontière de la ligne Oder-Neisse.

Sous l'impulsion des autorités soviétiques, il s'est produit en Allemagne orientale des événements inquiétants sous lesquels perçait le dessein des communistes d'étendre leur influence à l'Allemagne occidentale. A la suite d'une déclaration communiste affirmant que la campagne du front national de l'unité allemande entrait dans une nouvelle phase de résistance nationale, il a fallu prendre des mesures, dans les zones occidentales, pour réprimer les troubles suscités par les communistes et prévenir les coups de main.

L'attitude du Gouvernement canadien a consisté à éviter tout acte qui pût être interprété comme comportant de quelque façon une recon-

naissance du "Gouvernement de la République démocratique d'Allemagne"; il tient ce "gouvernement" pour un simple organisme subsidiaire de la Commission de contrôle soviétique.

### Le Conseil de l'Europe

Le Canada a continué de suivre de près les travaux du Conseil de l'Europe. Ce Conseil, créé en mai 1949 pour réaliser une plus grande unité entre les nations européennes qui accéderaient à son Statut, comprend deux organes principaux: une Assemblée consultative et un Comité des ministres. L'Assemblée est le principal organe délibérant du Conseil; elle est formée de parlementaires des pays membres, qui se réunissent une fois par année pour étudier des questions d'intérêt commun et présenter des recommandations au Comité des ministres; celui-ci a pour tâche de choisir celles de ces recommandations qui seront présentées aux gouvernements nationaux pour qu'ils leur donnent la suite voulue.

L'Assemblée a tenu sa session annuelle de 1950 en deux parties: la première en août et la seconde en novembre. Le Canada a été représenté non officiellement aux deux parties de la session par un observateur de la Mission du Canada à Bonn. La session a été prise en bonne partie par une vive discussion sur le rôle du Conseil de l'Europe dans la politique de l'Europe occidentale et sur les rapports de l'Assemblée avec le Comité des ministres. On a débattu ces questions, inséparables l'une de l'autre, tant en elles-mêmes que dans le contexte de certains problèmes précis tels que le Plan Schuman, la défense de l'Europe (bien que ce sujet ne soit pas strictement de la compétence du Conseil), les droits de l'homme et la sécurité sociale. La majorité des délégués ont protesté contre le rôle purement consultatif dévolu à l'Assemblée et contre l'usage qu'a fait le Comité des ministres de ses pouvoirs discrétionnaires en enterrant un bon nombre de recommandations adoptées par l'Assemblée à sa session de 1949. L'Assemblée n'a cependant pas été pareillement unanime au sujet des mesures positives à prendre à cet égard. Les remèdes préconisés vont de la fédération immédiate de l'Europe, dont le Conseil servirait de parlement, à une coopération intergouvernementale plus efficace, du genre de celle qui caractérise actuellement les relations internationales. Les recommandations adoptées à la fin de la première partie de la session de l'Assemblée se situent à mi-chemin entre ces deux extrêmes: elles proposent simplement que le Statut du Conseil soit modifié de façon à éliminer quelques-uns des obstacles qui empêchent le Conseil de jouir de pouvoirs réels. L'Assemblée a aussi adopté plusieurs autres recommandations sur les questions qu'elle avait débattues; elle s'est ensuite ajournée jusqu'à ce que le Comité des ministres ait pu étudier ces recommandations.

Le Comité des ministres s'est réuni plusieurs fois en 1950, la dernière fois en novembre, à Rome, où il a examiné les recommandations les plus pressantes de l'Assemblée. A en juger par leur attitude antérieure, les

puissances latines du continent étaient probablement sympathiques au sentiment fédéraliste de l'Assemblée; cependant, en raison de la règle de l'unanimité, la tendance était à la circonspection. Le Comité a décidé à sa réunion de novembre de renvoyer les recommandations de l'Assemblée touchant la révision du Statut du Conseil à un comité d'experts qui devra faire son rapport avant la session de l'an prochain. Il a, de plus, recommandé aux gouvernements membres d'adopter le projet de convention sur les droits de l'homme que l'Assemblée a approuvé récemment.

L'Assemblée n'ayant rien accompli de plus remarquable, ceux qui avaient fondé de grands espoirs sur cette deuxième session ont été profondément déçus. Néanmoins, en donnant une expression à l'opinion de plus en plus unie de l'Europe, elle a joué un rôle dont le retentissement se fait maintenant sentir dans les diverses mesures que l'on prend pour donner une plus grande unité au monde européen. Pour cette raison, et aussi à cause des conséquences que cette tendance vers une collaboration plus étroite entre les nations de l'Europe occidentale peut avoir sur la prospérité et la puissance d'une partie du monde à laquelle le Canada est si intimement lié, notre pays s'est fait représenter à Strasbourg par un observateur qui y a suivi toutes les délibérations. Il en a retiré entre autres avantages celui de prendre une connaissance plus immédiate du mouvement d'unification de l'Europe occidentale, et de pouvoir juger de la force de ce mouvement et de ses conséquences probables. Il convient de relever qu'à sa dernière session l'Assemblée consultative a adopté une résolution chargeant la Commission permanente d'inviter les pays qui ont des liens constitutionnels avec des Etats membres du Conseil à envoyer des observateurs à la prochaine session de l'Assemblée. On compte apparemment que ces observateurs faciliteront plus tard les consultations entre les pays intéressés quant aux moyens d'assurer une juste représentation des intérêts des pays ainsi rattachés par leur constitution à des membres du Conseil.

### Europe occidentale et Scandinavie

Afin de faire face aux événements menaçants survenus en Europe orientale et en Extrême-Orient, les pays de l'Europe occidentale et de la Scandinavie ont redoublé d'effort pour trouver au problème de la sécurité une solution fondée sur des mesures collectives. Cette tendance vers une unité plus étroite s'est manifestée non seulement par l'expérience de Strasbourg, qui vise à constituer une fédération politique complète des pays de l'Europe occidentale sous l'égide du Conseil de l'Europe, mais aussi par certaines propositions de moindre portée quoique aussi lourdes de conséquences, tendant à une intégration économique et politique plus étroite de l'Europe occidentale. Le problème allemand a jeté son ombre sur toutes ces initiatives, surtout aux yeux de la France. Il s'agit essentiellement de trouver une formule qui renforcera le potentiel de défense de l'Europe

occidentale en permettant à l'Allemagne d'y contribuer en hommes et en ressources et fournira en même temps des garanties durables contre tout retour du militarisme agressif de l'Allemagne. De l'avis de la France, ces deux objectifs peuvent être atteints seulement par une intégration économique et politique complète de la République fédérale d'Allemagne dans la communauté européenne occidentale. De là les initiatives françaises telles que le Plan Schuman, pour la mise en commun des ressources de charbon et d'acier de l'Europe occidentale, et plus récemment le Plan Pleven, qui réclame la création d'une armée européenne avec participation allemande dans le cadre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

Les réactions différentes des autres pays de l'Europe occidentale et la Scandinavie à ces propositions françaises ont occupé le premier plan de l'activité politique en Europe occidentale dans la seconde moitié de l'année 1950. Comme la politique étrangère du Canada veut implicitement que nos intérêts économiques et notre sécurité soient intimement liés à ceux de l'Europe, notre pays a suivi ces événements de très près grâce aux rapports envoyés par ses missions de Paris, de Bruxelles, de La Haye, de Rome et des pays scandinaves.

La communauté d'intérêts qui unit le Canada à l'Europe occidentale s'est manifestée de diverses façons. Le printemps dernier, la visite de Son Altesse Royale le Prince Bernhard, des Pays-Bas, a contribué à raffermir les liens d'amitié qui s'étaient noués pendant la guerre entre le Canada et la famille royale des Pays-Bas. En novembre, M. Jules Moch, ministre de la Défense nationale de France, et M. Fochema-Andreas, secrétaire d'Etat à la Guerre des Pays-Bas, sont venus conférer avec le Gouvernement canadien sur certains problèmes de sécurité d'intérêt mutuel.

Pour la première fois dans son histoire, la Marine royale canadienne a effectué une croisière de paix dans les eaux de l'Europe occidentale. En septembre, octobre et novembre, l'escadre spéciale comprenant le porte-avions *Magnificent* et les contre-torpilleurs *Huron* et *Micmac* a fait escale en Norvège, en Suède, au Danemark, aux Pays-Bas, en Belgique, en France et au Portugal; dans chacun de ces pays, les missions canadiennes ont pris les dispositions nécessaires pour assurer un accueil chaleureux aux officiers et aux marins canadiens. Cette croisière avait pour but, non seulement de souligner les responsabilités du Canada envers ses alliés du Traité de l'Atlantique-Nord, mais aussi de réaffirmer les liens traditionnels d'amitié, de culture et de commerce qui lient le Canada aux pays de l'Europe occidentale.

En vertu du Traité de l'Atlantique-Nord, le Canada a également mis à la disposition de ses alliés d'Europe occidentale des facilités d'entraînement pour un certain nombre de leurs militaires, ainsi qu'une somme de 300 millions de dollars sous forme d'aide mutuelle, dont la moitié a déjà été affectée aux Pays-Bas pour l'achat de matériel militaire.

Dans le domaine économique, un des événements les plus importants de l'année a été l'invitation que l'Organisation européenne de coopération économique a adressée au Canada et aux Etats-Unis, en mai dernier, de s'associer aux travaux de cet organisme. De mai à octobre, c'est-à-dire jusqu'à ce que fût établie une délégation auprès de l'OECE, sous la direction de M. S. D. Pierce, c'est l'ambassade du Canada à Paris qui fut chargée des relations du Canada avec cette Organisation. Grâce à ce lien, le Canada participera désormais à la solution des problèmes commerciaux intereuropéens et à la détermination des relations futures entre les zones commerciales de l'Europe et de l'Atlantique-Nord.

En septembre, le Gouvernement canadien a élaboré des plans en vue d'accélérer le mouvement des immigrants de certains pays d'Europe occidentale vers le Canada. A cette fin, une mission spéciale d'immigration dirigée par M. C. E. S. Smith, directeur de l'Immigration, s'est rendue à Paris, à Bruxelles, à La Haye, à Berne, à Rome et à Bonn, où les missions canadiennes ont collaboré à sa tâche. Des accords ont aussi été conclus avec un certain nombre de pays de l'Europe occidentale en vue de modifier les règlements relatifs aux visas et de faciliter les voyages de tourisme et d'affaires.

### Espagne

Le Canada ayant décidé de nommer un commissaire de commerce en Espagne, M. E. H. Maguire a été désigné à ce poste. Il a assumé ses fonctions à Madrid en février 1950.

A la cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, les relations des Etats membres des Nations Unies avec l'Espagne ont fait de nouveau l'objet d'un débat. Une résolution présentée conjointement par huit Etats de l'Amérique latine et adoptée à une forte majorité a levé deux des restrictions apportées par les Nations Unies en décembre 1946 aux relations avec l'Espagne. La nouvelle résolution permet à l'Espagne de participer aux travaux des institutions spécialisées des Nations Unies et laisse les Etats membres libres d'envoyer à Madrid un ambassadeur ou un ministre. Quoique le Canada ne se sentit pas visé par la résolution de 1946, n'ayant jamais eu de représentant diplomatique en Espagne, sa délégation a appuyé la résolution de l'Amérique latine.

### Europe orientale

En 1950, les relations entre les satellites soviétiques d'Europe orientale et l'Ouest ont continué d'aller de mal en pis, et le Canada a été impliqué dans divers incidents.

Les menées vexatoires des pays satellites contre les occidentaux, tant sur le plan diplomatique qu'en dehors des sphères diplomatiques atteignirent un tel point d'acuité que les Etats-Unis durent suspendre leurs relations

diplomatiques avec la Bulgarie. La légation du Canada à Prague se ressentit de cette campagne dès octobre 1949, lorsqu'un des deux Tchèques employés sur place par la légation, fut arrêté subitement et l'autre se vit refuser la permission de travailler à la légation, et ce sans aucune raison valable. Le 19 janvier 1950, à la suite d'une série d'incidents, le Gouvernement tchécoslovaque porta des accusations contre deux membres du personnel de l'attaché de l'Air du Canada à Prague, déclara qu'ils n'étaient plus *persona grata* et les força de quitter la Tchécoslovaquie dans un délai de douze heures. Le Gouvernement tchécoslovaque ne fournit aucune preuve à l'appui de ces accusations et le Gouvernement canadien reste persuadé, d'après les rapports qu'il a reçus, que ces accusations étaient montées de toutes pièces. Par la suite, le Gouvernement canadien déclara au sujet de deux membres de la légation tchécoslovaque à Ottawa qu'ils n'étaient plus *persona grata* et les obligea à quitter le Canada.

Pendant l'année, deux événements troublèrent les relations du Canada avec la Pologne. Le premier fut le rappel, en mai, du Ministre de Pologne à Ottawa, sous prétexte qu'en dépit des efforts soutenus qu'il avait faits, la Pologne et le Canada n'avaient pas réussi à trouver une solution à leurs "principaux points de controverse". Dans une note adressée au Ministre de Pologne, le Secrétaire d'Etat suppléant aux Affaires extérieures rappelait que l'attitude du Canada à l'égard des "principaux points de controverse" avait été exposée clairement à plusieurs reprises; il se déclarait convaincu que les problèmes litigieux qui existent entre les deux Gouvernements pouvaient se résoudre dans une atmosphère de bonne volonté et de bon sens. La légation de Pologne fut confiée à un chargé d'affaires qui, bientôt après, fit savoir au Gouvernement canadien que son titre était "chargé d'affaires", et non pas "chargé d'affaires *ad interim*". La Pologne signifiait ainsi que, jusqu'à nouvel ordre, elle n'entendait pas désigner un ministre à Ottawa. C'est la première fois qu'une mission à Ottawa est confiée à un chargé d'affaires permanent. L'autre événement survint lorsque, en octobre, le Gouvernement polonais refusa de délivrer un visa à l'officier canadien désigné pour remplacer l'attaché militaire à Varsovie, dont la mission était terminée. Le poste d'attaché militaire du Canada à Varsovie a donc dû être supprimé.

Le Gouvernement canadien a continué en 1950 d'accorder une attention soutenue au problème de la persécution religieuse en Europe orientale en participant aux efforts tentés pour faire respecter les clauses relatives aux droits de l'homme qui figurent dans les traités de paix de 1947 avec la Hongrie et la Roumanie (dont le Canada est signataire) et avec la Bulgarie. Des négociations ont eu lieu sous les auspices des Nations Unies. Un rapport complet sur ces négociations paraîtra dans *Le Canada et les Nations Unies 1950*.

Contrairement aux pays du Kominform, la Yougoslavie s'est montrée de plus en plus disposée à envisager les problèmes d'intérêt mutuel dans



un esprit de coopération. Notre mission de Belgrade a envoyé au Ministère des rapports circonstanciés sur l'amélioration des relations de la Yougoslavie avec la Grèce, l'Italie et l'Autriche, sur son différend avec le Kominform, sur certaines indications d'adoucissement de sa politique intérieure et sur sa situation économique.

Projet de canalisation et d'aménagement hydroélectrique de la rivière Zrno

Le projet de canalisation et d'aménagement hydroélectrique de la rivière Zrno, qui a été étudié par la mission de Belgrade, vise à améliorer les conditions de navigation et à produire de l'énergie électrique. Le projet est divisé en deux sections principales : la première section concerne la construction d'un barrage et d'une centrale hydroélectrique à l'aval de la rivière, et la deuxième section concerne la construction d'un barrage et d'une centrale hydroélectrique à l'amont de la rivière.

Le barrage à l'aval de la rivière Zrno sera construit sur une longueur de 100 mètres et aura une hauteur de 15 mètres. Il sera équipé d'une centrale hydroélectrique de 10 MW. Le barrage à l'amont de la rivière Zrno sera construit sur une longueur de 50 mètres et aura une hauteur de 10 mètres. Il sera équipé d'une centrale hydroélectrique de 5 MW. Les deux barrages seront équipés de portes de dérivation pour permettre la navigation.

Détermination des zones de régime de production d'énergie hydroélectrique

La détermination des zones de régime de production d'énergie hydroélectrique est une tâche complexe qui nécessite une étude approfondie des caractéristiques de la rivière et des conditions locales. Les zones de régime de production d'énergie hydroélectrique sont déterminées en fonction de la hauteur de chute d'eau, du débit de la rivière et des conditions de construction des barrages.

Les zones de régime de production d'énergie hydroélectrique sont déterminées en fonction de la hauteur de chute d'eau, du débit de la rivière et des conditions de construction des barrages. Les zones de régime de production d'énergie hydroélectrique sont déterminées en fonction de la hauteur de chute d'eau, du débit de la rivière et des conditions de construction des barrages.

Les zones de régime de production d'énergie hydroélectrique sont déterminées en fonction de la hauteur de chute d'eau, du débit de la rivière et des conditions de construction des barrages. Les zones de régime de production d'énergie hydroélectrique sont déterminées en fonction de la hauteur de chute d'eau, du débit de la rivière et des conditions de construction des barrages.

Conclusion

Le projet de canalisation et d'aménagement hydroélectrique de la rivière Zrno est un projet important qui vise à améliorer les conditions de navigation et à produire de l'énergie électrique. Le projet est divisé en deux sections principales : la première section concerne la construction d'un barrage et d'une centrale hydroélectrique à l'aval de la rivière, et la deuxième section concerne la construction d'un barrage et d'une centrale hydroélectrique à l'amont de la rivière.

crédité au budget de l'année 1954. Les travaux de construction de l'usine de production d'énergie hydroélectrique de la section internationale des rapides du Saint-Laurent ont été commencés en 1953.

#### **IV. Amérique et Extrême-Orient**

##### **Etats-Unis**

#### **Projet de canalisation et d'aménagement hydroélectrique du Saint-Laurent**

L'Accord sur le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, intervenu en 1941 entre les Etats-Unis et le Canada et qui prévoit l'aménagement du Saint-Laurent par les deux pays au point de vue de la navigation et de la production hydroélectrique, n'a pas été mis aux voix en 1950 au Congrès américain.

Le Comité interministériel a continué d'étudier la marche à suivre au cas où l'Etat de New-York et la province d'Ontario décideraient de réaliser à eux seuls l'aménagement hydroélectrique de la section internationale des rapides du Saint-Laurent. Le Comité a aussi étudié la possibilité d'une canalisation poussée jusqu'au lac Erié et réalisée entièrement par le Canada.

#### **Dérivation des eaux du Niagara pour fins de production d'énergie hydroélectrique**

Le Canada et les Etats-Unis ont signé à Washington, le 27 février 1950, un traité régissant l'utilisation des eaux du Niagara. Ce traité autorise une dérivation additionnelle en vue de la production d'énergie hydroélectrique dans les deux pays et contient aussi des dispositions visant à préserver et embellir la vue panoramique des cataractes et de la rivière.

Le Traité du Niagara a été approuvé par la Chambre des communes le 14 juin et par le Sénat le 19 juin. Le 9 août, le Sénat américain a consenti à ce qu'il soit ratifié, sous réserve d'une condition relative à l'utilisation de la partie américaine des eaux.

L'échange des instruments de ratification a eu lieu à Ottawa le 10 octobre, et l'on peut maintenant procéder à l'accroissement de la production hydroélectrique, dont le besoin est pressant.

##### **Pêcheries**

Le Canada et les Etats-Unis ont continué de coopérer, par l'intermédiaire de la Commission internationale de la pêche au flétan et de la Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique, en vue de conserver les pêcheries de la côte du Pacifique.

Depuis des années, les Etats-Unis et le Canada prennent annuellement des dispositions pour accorder des privilèges d'escale aux navires qui se livrent à la pêche au flétan le long de la côte occidentale des deux pays. En 1950, cet échange de privilèges a pris une forme permanente à la suite d'une convention qui a été signée à Ottawa le 24 mars et ratifiée le 13 juillet. En vertu de cette convention, les pêcheurs de flétan de chaque pays bénéficient de privilèges d'escale dans les ports occidentaux de l'autre pays, qu'il s'agisse d'effectuer des réparations, d'y prendre des approvisionnements et du matériel ou d'y décharger leurs prises.

### Amérique Latine

La légation du Canada à Cuba ayant été élevée en octobre au rang d'ambassade, le Canada possède maintenant six ambassades en Amérique latine, les autres étant en Argentine, au Brésil, au Chili, au Mexique et au Pérou, et un consulat général à Caracas (Venezuela) ainsi qu'un consulat à Sao-Paulo (Brésil). Le Canada s'est fait représenter par un ambassadeur spécial aux cérémonies d'inauguration du président du Pérou et du président d'Haiti, en août et en décembre.

Deux unités de la marine canadienne, le *Magnificent* et le *Micmac*, ont fait en mars une escale de quatre jours à La Havane et y ont été l'objet d'une chaleureuse réception de la part du Gouvernement cubain et de la population havanaise.

Nos missions se sont particulièrement efforcées de maintenir et même de relever le haut niveau atteint par notre commerce avec l'Amérique latine dans la période d'après-guerre. Malgré les nombreuses et rigoureuses mesures de conservation des devises étrangères, imposées par de nombreux gouvernements, notre commerce global avec cette région semble devoir dépasser les chiffres de 1949. Une délégation commerciale du Canada a rendu visite à plusieurs pays de l'Amérique latine et conclu des accords commerciaux avec le Venezuela, l'Equateur et le Costa-Rica. Ces accords garantissent sur un pied de réciprocité le traitement de la nation la plus favorisée en tout ce qui concerne les droits et taxes de douane, l'octroi de devises ainsi que des contingents d'importation pour les transactions commerciales.

Au cours de l'année, il y a eu des échanges de personnes dans les domaines techniques et culturels. Grâce au programme des Nations Unies pour l'assistance technique aux pays insuffisamment développés, le Canada a mis à la disposition de certains pays de l'Amérique latine des experts et des techniciens. L'une des initiatives les plus importantes et les mieux réussies, dans le cadre de ce Programme, a été l'étude, pendant trois mois, des problèmes fondamentaux de l'économie bolivienne; cette étude a été confiée à une mission de treize experts dirigée par M. H. L. Keenleyside, ancien sous-ministre des Ressources et du Développement économique. Le ministère des Affaires extérieures a coopéré avec les Nations Unies en vue de

faciliter la venue au Canada de boursiers latino-américains du Programme d'assistance technique, envoyés ici pour y faire des études dans les services de l'Etat ou aux universités canadiennes.

Par suite du voyage que le ministre des Affaires étrangères de Colombie a fait à Ottawa en 1949, une mission de deux membres a aidé le Gouvernement colombien à réformer dans ce pays le mode d'inscription électorale et le système de carnets d'identité. Deux autres experts canadiens se sont joints à cette mission au cours de l'année. Quoiqu'il ne s'agisse pas là d'une mission officielle, le Ministère s'est employé à aider les autorités colombiennes à établir des relations fructueuses avec les techniciens du Canada dont elles avaient besoin. Nos missions ont également aidé un grand nombre d'étudiants d'Amérique latine à s'inscrire dans des maisons d'enseignement du Canada. Il n'existe pas de statistique précise à ce sujet, mais on estime que plusieurs centaines d'étudiants d'Amérique latine ont suivi des cours au Canada durant l'année.

Le Canada s'est fait représenter à plusieurs conférences techniques interaméricaines intéressant certains ministères de l'Etat, notamment au Deuxième Congrès interaméricain de statistique, qui s'est tenu à Bogota en janvier, à la cinquième assemblée générale de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire, à Santiago (Chili), en octobre, et à la treizième Conférence d'organisation sanitaire panaméricaine, à Ciudad-Trujillo (République Dominicaine), en septembre et octobre. Bien qu'il ne fasse pas partie de l'Organisation des Etats américains, le Canada a continué d'être membre de divers organismes techniques interaméricains tels que l'Institut interaméricain de statistique, l'Union postale des Amériques et de l'Espagne, l'Office de radio interaméricain, les Commissions de géographie et de cartographie de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire et la Conférence interaméricaine sur la sécurité sociale.

#### Extrême-Orient

Lorsque les troupes de la Corée du Nord ont commis une agression non provoquée contre le Gouvernement de la Corée, les affaires d'Extrême-Orient se sont brusquement placées au premier plan de l'actualité mondiale.

En Indochine, la pacification du pays, qui semblait en bonne voie, s'est arrêtée soudain, et les troupes du Vietminh, menées par les communistes, ont réussi à infliger de lourdes défaites aux armées de la France et du Vietnam. Toutefois, les progrès continuels qu'ont réalisés dans le domaine constitutionnel les trois Etats associés du Laos, du Cambodge et du Vietnam, ainsi que l'amélioration de leurs relations entre elles et avec la France, forment un aspect plus encourageant de la situation indochinoise. Le Gouvernement canadien qui a suivi cette évolution avec beaucoup de sympathie a exprimé l'espoir que l'établissement de ces nations en Etats autonomes et associés dans le cadre de l'Union française constituerait un moyen d'accéder aux aspirations nationales des Indochinois.

Le voyage que le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a effectué au début de l'année par la voie des airs pour se rendre à la Conférence du Commonwealth à Colombo a fait voir à la population canadienne l'importance croissante que prennent les affaires d'Asie. Cette conférence a duré du 9 au 14 janvier et a abouti à une série de recommandations tendant à favoriser le développement économique du Sud et du Sud-est de l'Asie.

Le Gouvernement canadien considère comme extrêmement important que les nations occidentales sachent apprécier le point de vue des pays d'Asie sur les questions internationales, et surtout sur celles qui concernent l'Orient. A cette fin, M. Pearson a souligné en maintes occasions la nécessité d'assurer à ces pays un pied d'égalité dans les délibérations internationales. D'autres ministres du Gouvernement ont aussi insisté de temps à autre sur l'importance d'éviter toute attitude pouvant donner l'impression que les nations occidentales inclinent à faire peu de cas des opinions des pays d'Asie.

C'est donc avec empressement que le Canada, le 28 septembre, a voté en faveur de l'admission de la République d'Indonésie aux Nations Unies, ce qui permettra d'entendre une autre voix d'Extrême-Orient à l'ONU. En raison du rôle qu'il a joué dans la solution des difficultés qui présidèrent à l'établissement du nouvel Etat en 1949, le Canada porte à l'Indonésie un intérêt particulier.

Le 16 août, la constitution fédérale de l'Indonésie a été supprimée par la proclamation d'un Etat unitaire. Ce changement constitutionnel n'a pas eu lieu sans que s'intensifiait le désordre qui régnait dans les îles. On peut espérer que, sous la conduite de dirigeants modérés, l'Indonésie pourra se relever, sans nouvelles secousses, des dévastations causées par la deuxième guerre mondiale, la lutte pour l'indépendance et les divisions intestines.

Vers la fin de 1949, le Canada a inauguré aux Philippines un consulat général que dirige un commissaire de commerce ayant rang de consul général. Les fonctions principales de ce bureau sont d'encourager le commerce entre le Canada et les Philippines et de favoriser et d'accroître les relations amicales entre la population et le Gouvernement du Canada d'une part et ceux des Philippines de l'autre.

Le Canada est aussi officiellement représenté à Singapour, où il existe un bureau dirigé par un commissaire de commerce. Bien que les affaires commerciales soient au premier plan de ses préoccupations, ce poste permet également au Gouvernement canadien de se tenir au courant des événements de Malaisie et des pays voisins. La Malaisie, colonie britannique, et la Birmanie, Etat indépendant, sont toutes deux forcées de combattre des désordres d'inspiration communiste qui nuisent au développement de leurs relations commerciales.

**Corée**

L'agression contre la République de Corée a été déclenchée par les troupes nord-coréennes le 25 juin 1950. Le Conseil de sécurité, en l'absence de l'Union soviétique, réagit immédiatement et adopta, le jour même, une résolution ordonnant la suspension des hostilités et le retrait des troupes nord-coréennes. Les Nord-Coréens n'ayant tenu aucun compte de cette résolution, le Conseil de sécurité recommanda aux pays membres, le 27 juin, de venir en aide à la République de Corée, et, le 7 juillet, de mettre à la disposition d'un commandement unifié des secours militaires et autres. L'opinion publique et officielle du Canada se montra, dans l'ensemble, favorable aux mesures ainsi prises en vue d'arrêter l'agression. Le 28 juin, M. Pearson déclara à la Chambre des communes que, même si le Canada n'avait pas voix au Conseil de sécurité, "la Chambre appuierait, comme le faisait d'ailleurs le Gouvernement, les mesures prises par le Conseil de sécurité, parce qu'elles représentaient une action collective pour la paix, réalisée par l'intermédiaire des Nations Unies". Le 12 juillet, le Canada fournissait au Commandement unifié trois destroyers, le 21 juillet une escadrille de transport aérien, et le 11 août, grâce au concours des Lignes aériennes du Pacifique canadien, des facilités pour le transport des passagers entre Vancouver et Tokio. Le 7 août, le Gouvernement autorisait le recrutement d'un contingent spécial pour la Corée, sous réserve de la sanction du Parlement. Celui-ci vota dans ce but la loi concernant les forces canadiennes, qui reçut la sanction royale le 9 septembre.

Au cours des mois de juillet et août et des deux premières semaines de septembre, les troupes des Nations Unies ont livré d'opiniâtres combats défensifs, retraitant d'abord, puis s'accrochant avec ténacité à la tête de plage du périmètre de Fusan. Le 1er août, après une absence de plusieurs mois, le délégué de l'U.R.S.S. revint au Conseil de sécurité, où, par ses manœuvres, il empêcha la majorité du Conseil de prendre des mesures efficaces contre l'agression. L'abus du veto par l'Union soviétique poussa les autres membres des Nations Unies à déférer le problème coréen à l'Assemblée générale lorsqu'elle s'ouvrit à la mi-septembre. A ce moment-là, l'audacieux débarquement d'Inchon fit tourner le sort des armes en Corée et obligea les Nations Unies à prendre des décisions politiques de toute urgence, tandis que leurs troupes se rapprochaient du 38e parallèle. Le 7 octobre, l'Assemblée générale adopta la Résolution des Huit, qui reçut l'appui du Canada. Cette résolution approuvait tacitement la conclusion de la campagne militaire au-delà du 38e parallèle. En outre, elle précisait que les troupes des Nations Unies ne resteraient pas plus longtemps qu'il ne le faudrait pour assurer l'existence d'une Corée unie, indépendante et démocratique, et recommandait le rétablissement économique du pays.

Au début de novembre, l'intervention soudaine de la Chine communiste menaçait d'entraîner une guerre générale et remit la Corée au premier plan de l'actualité diplomatique. Tandis que le monde entier se perdait en con-

jectures au sujet des motifs qui inspiraient le Gouvernement de Pékin, M. Pearson souligna à nouveau, le 16 novembre, que la politique canadienne avait, dès le début des hostilités, visé à limiter et à localiser, dans la mesure du possible, le conflit. Conformément à cette ligne de conduite, M. Pearson recommanda le 5 décembre, que l'on s'efforce, à condition que la situation militaire se stabilise, d'obtenir une trêve suivie de négociations, "embrassant peut-être d'autres sujets que la Corée"; ce projet de M. Pearson comportait la participation des communistes chinois aux négociations.

Sous l'impulsion de l'Inde, treize pays de l'Asie et du Proche-Orient ont présenté à la Commission politique, le 12 décembre, une résolution recommandant la création d'un comité de trois membres, comprenant le Président de l'Assemblée, M. Entezam, qui serait chargé de "déterminer les principes suivant lesquels on pourrait obtenir une suspension d'armes". La Commission politique a décidé d'accorder la priorité à cette résolution. Elle fut adoptée par l'Assemblée le 14 décembre par 52 voix contre 5 (bloc soviétique) et une abstention (Chine). M. Entezam désigna ensuite deux autres membres, sir Benegal Rau et M. Pearson, pour constituer avec lui le Comité de suspension d'armes.

### **Japon**

La Mission canadienne de liaison au Japon, qui a succédé à l'ancienne légation du Canada dans ce pays, a fait parvenir au Gouvernement, depuis 1946, des rapports précieux sur les événements de cette région. Son rôle a pris encore plus d'importance en 1950, du fait qu'elle est devenue le principal poste d'observation du Canada en Asie septentrionale. Etant la mission canadienne la plus proche du théâtre de guerre coréen, c'est elle qui se trouvait le mieux placée pour observer le conflit. En septembre a été établie à Tokyo la Mission militaire canadienne en Extrême-Orient; son chef est investi de la double fonction d'officier de liaison auprès du Commandement unifié et de conseiller militaire du Chef de la mission canadienne de liaison.

### **Traité de paix avec le Japon**

L'importance croissante qu'ont prise les affaires d'Asie en 1950 ont mis en relief la nécessité de conclure au plus tôt un traité de paix avec le Japon. A la suite d'une proposition formulée à la conférence des ministres des affaires étrangères du Commonwealth à Colombo, en janvier 1950, un Comité de travail pour le Traité de paix avec le Japon se réunit à Londres du 1er au 17 mai sous la direction des hauts commissaires des divers pays du Commonwealth. Ces réunions, auxquelles le Canada a participé, avaient pour but de permettre un libre échange de vues, au niveau officiel, sur les conditions précises du règlement japonais. Il n'y avait pas eu d'entretiens à ce sujet depuis la Conférence de Canberra sur le Traité de paix avec le Japon, en août 1947.

Les entretiens de Londres n'ont abouti à aucun engagement de la part des divers gouvernements du Commonwealth, et les réunions du Comité de travail ont été secrètes. Celui-ci a préparé un compte rendu confidentiel de ses délibérations et a dressé la liste de divers problèmes nécessitant une plus ample étude de la part des gouvernements du Commonwealth en prévision des échanges de vues qui auraient lieu ultérieurement par les voies diplomatiques habituelles.

Le 14 septembre, le Président Truman annonça qu'il avait autorisé le Département d'Etat à entamer des discussions officieuses avec les gouvernements représentés dans la Commission pour l'Extrême-Orient au sujet de la procédure à suivre lors de la rédaction du traité de paix avec le Japon. En sa qualité de membre de cette Commission, le Canada reçut communication d'un bref exposé général du genre de traité qu'envisageait le Gouvernement américain. Ce mémoire des Etats-Unis, remis aux pays membres de la Commission pour l'Extrême-Orient à titre confidentiel, a été publié par l'Union soviétique en même temps que la réponse de ce pays, le 24 novembre.

Le mémoire américain n'était que provisoire et n'engageait aucunement le Gouvernement des Etats-Unis quant au texte même d'un traité éventuel. Dans ce document, les Etats-Unis proposaient un traité qui rétablirait le Japon sur un pied d'égalité avec les autres nations libres. Les points les plus importants du mémoire américain avaient trait aux questions territoriales et de sécurité. Il proposait que le Japon reconnaisse l'indépendance de la Corée, accepte pour les îles Ryu-Kyu et Bonin la tutelle des Nations Unies, administrée par les Etats-Unis, et donne son agrément à toute décision ultérieure concernant Formose, les Pescadores, Sakhaline et les Kouriles que pourraient prendre les Quatre Grands ou l'Assemblée générale des Nations Unies. Le mémoire proposait qu'en attendant que soient prises des dispositions de sécurité plus satisfaisantes, comme celles qui consisteraient à confier l'autorité supérieure en cette matière aux Nations Unies, il y aurait "partage d'autorité et collaboration soutenue entre les services du Japon et les forces des Etats-Unis et peut-être d'autres pays." L'U.R.S.S. posa également des questions au sujet du retrait des troupes d'occupation et de la possibilité d'un réarmement japonais.

A la fin de l'année, les discussions se poursuivaient entre les gouvernements intéressés.

### **Commission pour l'Extrême-Orient**

La Commission pour l'Extrême-Orient a continué d'étudier un certain nombre de problèmes ardues sur lesquels l'accord ne se faisait pas. Deux décisions de principes ont été adoptées en 1950: l'une établissant au Japon des tribunaux maritimes, l'autre étendant la juridiction des tribunaux criminels et civils japonais aux nationaux des pays membres des Nations Unies. Une directive provisoire prévoyant la participation du Japon aux



conventions, conférences et accords internationaux de nature technique a été émise par les Etats-Unis après de longues délibérations au sein de la Commission.

Le troisième rapport public du Secrétaire général sur les travaux accomplis par la Commission du 24 décembre 1948 au 30 juin 1950 a été présenté le 10 août. Il a été déposé à la Chambre des communes le 11 septembre. Le délégué soviétique s'est absenté de la Commission du 19 janvier au 19 octobre. Malgré son absence, la Commission s'est réunie régulièrement pour expédier ses affaires courantes. Elle a continué d'être une utile tribune pour la discussion des problèmes japonais, et le Ministère a accordé beaucoup d'attention à ses délibérations et à celles de ses sous-commissions.

**Chine**

Le fonctionnaire canadien qui dirige actuellement notre ambassade de Nankin et le Consul du Canada à Changhaï, continuent à s'occuper des intérêts canadiens. Il n'y a de représentant du Canada ni à Tai-pé ni à Pékin. L'activité de nos agents diplomatique à Nankin et à Changhaï a été quelque peu limitée par les circonstances. Le problème de la reconnaissance du gouvernement de Pékin en tant que gouvernement de la Chine a fait l'objet d'une étude attentive au cours de l'année.

## V. Nations Unies

Le rapport intitulé *Le Canada et les Nations Unies 1950*, qui doit paraître prochainement, traitera de la participation du Canada aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. Ce rapport renfermera des articles sur chacun des principaux sujets politiques, économiques et sociaux d'ordre international. On y trouvera également des articles sur chacune des institutions spécialisées, sur les commissions du Conseil économique et social ainsi que sur certaines questions juridiques, administratives et budgétaires. L'objet de ce compte rendu est de donner au lecteur un aperçu du genre de problèmes auxquels les Nations Unies ont dû faire face au cours de l'année 1950, de la politique suivie par les représentants du Canada à l'égard de ces problèmes, des motifs de cette politique ainsi que de la portée des décisions prises.

Le Canada a été réélu au Conseil économique et social après une absence d'un an. Les délégations canadiennes ont joué un rôle important tant aux sessions du Conseil qu'aux réunions spéciales sur l'aide à la Corée, qui eurent lieu à New-York en même temps que la cinquième session de l'Assemblée générale. En outre, le Canada a fait partie du Comité spécial pour les réfugiés et les apatrides, dont la première session s'est déroulée sous la présidence du représentant canadien. Notre pays s'est fait représenter à toutes les réunions des institutions spécialisées et à plusieurs séances de leurs commissions ou comités, qui ont eu lieu en 1950. Des délégations officielles ont assisté à la cinquième session de l'Assemblée générale et aux réunions de la Commission intérimaire, qui se sont tenues au cours de l'année. Le Canada a participé à la Conférence de l'assistance technique et envoyé un observateur à la Conférence sur la déclaration de décès des personnes disparues.

Quoique le Canada ne soit plus membre du Conseil de sécurité, l'activité de la délégation permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies ne s'est pas ralentie de façon sensible. Des observateurs canadiens ont assisté à la plupart des séances importantes du Conseil de sécurité et du Conseil de tutelle. Pendant les périodes cruciales de la crise coréenne, le Ministère s'est tenu en relations constantes, par l'entremise du suppléant du délégué permanent du Canada, avec le Secrétaire général de l'ONU et avec diverses délégations à Lake-Success. Les quelques membres de la délégation que le Canada maintient auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève ont également été fort occupés par les travaux de plus de vingt conférences qui eurent lieu dans cette ville.

## VI. Division de liaison avec la défense

Etant donné la situation internationale, la Division a vu s'accroître sa tâche. Parmi les travaux les plus importants auxquels elle a collaboré au cours de l'année, on compte les suivants: établissement d'organismes et de plans aux termes du Traité de l'Atlantique-Nord; aide mutuelle aux signataires du Traité; participation du Canada aux mesures prises par les Nations Unies en Corée; plan de défense conjointe avec le Royaume-Uni et les Etats-Unis; et arrangements réciproques avec les Etats-Unis concernant la fourniture de matériel de guerre.

En raison des rapports étroits qui existent entre la politique de défense et la politique étrangère, le Ministère prend part aux travaux d'un certain nombre des principaux organismes chargés de la mise au point et de l'exécution des décisions arrêtées par le Gouvernement en matière de défense. C'est à la Division de liaison avec la défense qu'incombe la tâche de préparer les réunions de ces divers organismes.

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures fait partie du Comité du cabinet pour la défense. Le Sous-Secrétaire d'Etat assiste aux réunions de ce Comité, ainsi qu'à celles du Comité des chefs d'état-major qui est chargé d'étudier diverses questions de portée internationale. Il est également membre du Cadre interministériel de sécurité, du Cadre pour l'étude des aspects économiques de la défense, du Cadre consultatif de l'énergie atomique ainsi que du Comité consultatif du développement du Grand Nord. Le Service de renseignements interarmes des forces armées est présidé par un membre du Ministère. La Division de liaison avec la défense est aussi représentée aux réunions du Comité interarmes des plans militaires. Par l'entremise de cette Division, le Ministère se tient en relations étroites avec les divers services de renseignements et de plans militaires des forces armées, afin qu'il soit tenu pleinement compte du point de vue politique dans la préparation des mémoires destinés au Comité des chefs d'état-major.

Le fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures, qui fait partie de la Commission permanente canado-américaine de défense et qui est secrétaire de la section canadienne de cet organisme, appartient au personnel de la Division de liaison.

Un autre fonctionnaire de la Division est secrétaire du Cadre consultatif de l'énergie atomique.

Le Ministère compte un représentant au sein du Comité de quatre membres affecté à la direction du Collège de la défense nationale. Un ou plusieurs de ses fonctionnaires suivent les cours de ce collège. Un fonctionnaire du Ministère a également suivi les derniers cours du Collège impérial de défense, à Londres.

Treize des missions diplomatiques du Canada à l'étranger comptent des attachés militaires qui, en plus de se tenir directement en contact avec les autorités militaires locales, aident les chefs de mission de leurs conseils en matière de défense. A Washington et à Londres, il existe une mission militaire des trois armes, appelée Etat-major interarmes du Canada, dont les principaux officiers sont attachés à l'ambassade et au haut commissariat respectivement. Les présidents de ces missions sont les principaux conseillers militaires des chefs de mission susmentionnés et représentent le Comité des chefs d'état-major du Canada lorsqu'il est question des aspects militaires du Traité de l'Atlantique-Nord.

### Le Traité de l'Atlantique-Nord

La Division de liaison avec la défense a été créée lors de la première réunion du Conseil de l'Atlantique-Nord, l'une des raisons principales de sa création étant de coordonner le travail du Ministère dans le domaine des nombreuses activités internationales qui doivent s'exercer dans le cadre du Traité de l'Atlantique-Nord. Ces activités se sont multipliées et ont sensiblement grandi en importance. Les entretiens entre les parties au Traité de l'Atlantique-Nord, qui ont eu lieu presque continuellement à Londres et à Washington, ont nécessité la préparation d'instructions pour les représentants canadiens nommés non seulement par le ministère des Affaires extérieures mais également par d'autres ministères intéressés tels que la Défense nationale, le ministère du Commerce et le ministère des Finances. Quoique les travaux relatifs aux aspects économiques du Traité de l'Atlantique-Nord aient été confiés à la Division économique et que l'on ait procédé à une certaine décentralisation dans d'autres domaines, la Division de liaison avec la défense a continué de remplir son rôle de coordination au sein du Ministère.

L'agression de Corée et la faiblesse inquiétante des moyens de défense de l'Europe occidentale ont obligé les gouvernements de l'Atlantique-Nord à s'occuper avant tout de renforcer leur défense collective et à constituer le plus rapidement possible en Europe occidentale une force suffisante pour prévenir toute agression. D'autre part, le vaste objectif qui consiste à accroître la prospérité des pays de l'Atlantique-Nord n'a pas été négligé.

Dès avant l'agression nord-coréenne, le Conseil de l'Atlantique-Nord, à sa réunion de Londres en mai dernier, avait déjà formulé la théorie de "l'équilibre des forces collectives". Comme le Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures le déclarait dans son rapport du 5 juin, à la Chambre des communes, ce n'est rien de moins que l'application de principe de la répartition internationale du travail entre les membres de la communauté nord-atlantique en vue de leur défense commune. Déjà le 1er avril, à La Haye, les ministres de la Défense étaient tombés d'accord sur divers plans militaires provisoires. Ces plans furent améliorés au cours de l'été. Au même moment, ce que M. Acheson appelait avec raison une "révolution" se

dessinait dans la politique des Etats-Unis. Lorsque le Conseil de l'Atlantique-Nord se réunit à New-York en décembre, M. Acheson était en mesure de présenter une proposition visant à envoyer des forces importantes des Etats-Unis en Europe occidentale à la condition (facile à comprendre) que les autres membres de la communauté atlantique fassent leur juste part et mettent à profit toutes les ressources disponibles en effectifs, en capacité de production et en matières premières, en vue de la défense commune.

Cette proposition comportait la plus délicate des décisions politiques que les membres des gouvernements atlantiques eussent eu à prendre depuis la signature du Traité de l'Atlantique-Nord. Si l'on devait envoyer des forces nord-américaines en Europe, ce serait, bien entendu, à la condition de faire contribuer à l'effort de défense commune tous les membres européens de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord et l'Allemagne de l'Ouest. Même si l'importance de la participation allemande à la défense de l'Ouest fut immédiatement admise de tous, les moyens de la réaliser effectivement et avec le minimum de risques étaient loin d'apparaître clairement.

Le plan des Etats-Unis sur la participation allemande à une force atlantique ("force intégrée") en Europe occidentale se heurta à l'opposition des autorités françaises, selon lesquelles la participation allemande ne pouvait être acceptée que dans le cadre d'institutions politiques européennes capables d'administrer et de diriger une armée européenne sous les ordres d'un commandant suprême de la force intégrée. En raison de la grande portée des deux thèses, on dut attendre pour se mettre d'accord, qu'une étude plus approfondie des aspects militaires et des aspects politiques du problème ait été entreprise par le Comité militaire et le Conseil des suppléants respectivement.

Avec toute la célérité qu'exigeait la situation en Extrême-Orient, le Conseil des suppléants et le Comité militaire eurent bientôt fait d'élaborer une formule de compromis. Ce compromis, qu'on a appelé le Plan Spofford du nom du Président des suppléants, fut approuvé par le Conseil de l'Atlantique-Nord et le Comité de défense lorsqu'ils se réunirent à Bruxelles les 18 et 19 décembre. Le conseil chargeait les Puissances occupantes de négocier avec le Gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest un projet de participation allemande à la force intégrée.

S'étant mis d'accord sur le problème allemand, les membres du Conseil établirent la force intégrée requise pour la défense de l'Europe occidentale et en nommèrent le général Eisenhower commandant suprême. La question de savoir si l'on formera une armée européenne dans le cadre de la force intégrée sera décidée par les pays de l'Europe intéressés à une conférence que l'on convoquera à Paris au début de la nouvelle année.

Pendant que les organismes politiques et militaires procédaient à l'étude de la participation allemande, les organismes économiques, financiers et de production essayaient de trouver un moyen de répartir le fardeau de

la défense, d'assurer à tous les pays les approvisionnements en matières premières essentiels à l'exécution de leurs programmes de production pour la défense, de soumettre à un ordre de priorité les diverses catégories du matériel à produire pour combler l'écart considérable qui existait entre les effectifs et les armes disponibles, et de veiller à ce que ces armes soient fabriquées le plus rapidement et le plus efficacement possible.

Ces diverses activités donnèrent lieu à des remaniements dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. L'élément nouveau le plus important fut la création d'un organisme permanent de *suppléants* aux membres du Conseil, qui assureraient la continuité de la direction et de la coordination dans les nombreux aspects de la tâche croissante et complexe consistant à édifier les systèmes de défense de la communauté atlantique par voie d'entente internationale entre Etats démocratiques souverains, difficulté dont les Etats totalitaires n'ont pas à se soucier.

Ce n'est pas sans raison que l'on a reproché au Traité de l'Atlantique-Nord de mettre sur pied une pléthore d'organismes plus ou moins nécessaires. Tout en reconnaissant qu'il est impossible de faire œuvre utile sans un minimum d'organisation, le Gouvernement canadien est d'avis que la superstructure de l'Organisation de l'Atlantique-Nord pourrait et devrait être simplifiée. Aussi divers organismes de l'O T A N ont-ils étudié, à la demande de notre Gouvernement, une proposition visant à créer un Conseil de gouvernements de l'Atlantique-Nord qui réunirait en un seul organisme les trois comités de ministres (Affaires étrangères, Défense et Finances) qui font actuellement partie de la structure de l'Organisation. Bien que cette demande ait été fortement appuyée par un certain nombre d'autres pays, aucune décision n'avait encore été prise à ce sujet à la fin de l'année.

Si d'importantes questions politiques et administratives demeurent en suspens, l'œuvre accomplie dans le cadre du Traité de l'Atlantique-Nord n'en a pas moins sensiblement accru la force collective de l'Occident. Presque tous les signataires du Traité ont notablement accru le chiffre de leur budget de défense et de leurs effectifs militaires. Aux termes de la loi d'assistance pour la défense mutuelle (Mutual Defense Assistance Act) adoptée par les Etats-Unis, une quantité considérable d'équipement militaire a commencé à s'acheminer par l'Atlantique vers les membres européens de l'Organisation, renforçant ainsi leur capacité individuelle et collective de résistance contre toute agression armée et relevant le moral de leurs populations. Le Canada ne s'est pas laissé distancer dans cette voie. Au cours de sa session régulière et à la session extraordinaire de septembre, le Parlement a affecté à la défense des crédits sensiblement plus élevés. C'est à cette dernière session que les Chambres ont aussi décidé de former un contingent spécial de l'Armée canadienne, c'est-à-dire une brigade, afin de permettre au pays de remplir les obligations qu'il a contractées aux termes de la Charte des Nations Unies et du Traité de l'Atlantique-Nord. Ce contingent était tout particulièrement destiné à servir en Corée, mais il fut entendu que si, une fois son instruction terminée, on trouvait à l'em-

ployer plus efficacement en Europe ou ailleurs, la question en serait considérée.

#### Approvisionnement (nouveau) . . . . .

Un crédit extraordinaire de 300 millions de dollars a été voté en vue d'assurer la livraison de matériel ou d'approvisionnements, ou la fourniture de services ou de facilités de défense aux autres membres du Traité de l'Atlantique-Nord. Plus tôt dans l'année, des facilités d'entraînement pour 250 officiers de l'armée et de l'aviation avaient été mises à la disposition des signataires européens du Traité. Le crédit spécial susmentionné prévoyait l'expansion éventuelle de ces facilités d'entraînement. De plus, il permettait au Canada d'offrir à ses partenaires de l'Atlantique-Nord, les armements ainsi que le matériel et les munitions complémentaires de type britannique qu'il garde en réserve pour fins de mobilisation, à condition de pouvoir les remplacer par du matériel américain. Ces réserves de matériel étaient plus que suffisantes pour équiper deux divisions d'infanterie. D'accord avec les organismes appropriés du Traité de l'Atlantique-Nord, la première "tranche" fut expédiée au Gouvernement des Pays-Bas à l'automne, le reste devant être rendu disponible dès que des mesures auraient été prises pour l'achat de matériel américain. On a pris au cours de l'automne des arrangements pour acheter aux Etats-Unis le matériel nécessaire à une division.

#### Energie atomique

Etant un des six membres permanents de la Commission de l'énergie atomique des Nations Unies, le Canada a continué de participer, dans la mesure où les circonstances le lui permettaient, aux entretiens sur le contrôle international de l'énergie atomique. En janvier 1950, le représentant soviétique quittait brusquement les entretiens à six sur l'énergie atomique, après avoir soulevé hors de propos la question de la représentation chinoise. Ce départ brusqué empêcha la Commission de prendre d'autres mesures en vue d'un accord, en dépit du besoin croissant d'un contrôle international efficace que ressent un monde effrayé par la perspective des bombes à l'hydrogène et péniblement conscient de la tension internationale toujours grandissante. A l'automne, l'Assemblée générale des Nations Unies entendit plusieurs discours de propagande dans lesquels les délégués du bloc soviétique prirent souvent pour thème le contrôle de l'énergie atomique. Ces discours ont été étudiés attentivement par divers fonctionnaires, canadiens et autres, mais il n'y ont rien trouvé qui indique le moindre changement dans l'attitude intransigeante de l'U.R.S.S. sur cette question.

Au cours de la session de l'Assemblée générale, le président Truman fit connaître que, pour faire suite à la demande réitérée des Soviétiques, il examinerait volontiers avec les intéressés les mesures à prendre à l'égard du contrôle atomique d'une part, et des armements de type classique et du désarmement d'autre part.

## VII. Question économiques

Pour la première fois depuis la fin de la seconde guerre mondiale, l'année s'est écoulée sans qu'aucune crise grave se soit produite dans le domaine de la finance internationale. Bien plus, les réserves en dollars du Royaume-Uni et du Canada, ainsi que de la plupart des principaux pays commerçants de l'Europe occidentale, ont accusé un relèvement très appréciable. Il n'a donc pas été nécessaire, cette année, de convoquer d'urgence des conférences internationales pour traiter des complications économiques de telle ou telle partie du monde libre.

Mais tandis que les problèmes économiques de l'Occident se faisaient moins pressants, ceux de l'Orient prenaient un caractère d'actualité plus immédiate. Des ministres et des fonctionnaires des pays du Commonwealth ont tenu en 1950 d'importantes réunions, où furent examinés les problèmes économiques du Sud et du Sud-Est de l'Asie. Des mesures concrètes ont été prises dans le domaine de l'assistance technique et un programme sexennal de mise en valeur, dont l'exécution commencera le 1er juillet 1951, a été arrêté. L'établissement du Programme d'assistance technique du Commonwealth a permis de résoudre certains problèmes spéciaux du Sud et du Sud-Est asiatiques. Ce programme comporte une mise de fonds de 8 millions de livres sterling et embrasse une période de trois ans. Au mois de juin, le Parlement a voté \$400,000 à titre de contribution du Canada pour la première année. Les programmes de mise en valeur des pays du Commonwealth situés en Asie — Inde, Pakistan, Ceylan, Sarawak, Bornéo, Malaisie et Singapour — figurent au Rapport sur le Plan de Colombo, rendu public le 28 novembre 1950.

La région du Sud et du Sud-Est de l'Asie mise à part, les problèmes de la reconstruction économique et des ajustements d'après-guerre, qui préoccupaient vivement le monde libre depuis 1945, ont perdu de leur caractère troublant au cours de l'année.

Par suite de l'invasion de la Corée, cependant, les problèmes économiques prirent, pour ainsi dire du jour au lendemain, un tout autre aspect. Dans les plans d'organisation concertée, la défense prit le pas sur le rétablissement. Les mesures restrictives adoptées pour parer à la pénurie de dollars et au déséquilibre du commerce furent adoucies et même abolies en ce qui concerne le Canada, mais, la rareté des denrées s'aggravant, il fallut établir de nouvelles réglementations et de nouvelles priorités. Au Canada, le Gouvernement reçut le pouvoir de réglementer "l'emploi de matières essentielles ou la fourniture ou l'utilisation de services essentiels". Aux États-Unis, les mesures de réglementation ont réapparu dans plusieurs sphères. C'est ainsi que surgit toute une nouvelle série de problèmes aux-



quels il faut absolument trouver une solution si l'on veut que les mesures de défense prises par le monde libre soient couronnées de succès, sans pour autant nuire au relèvement économique des pays de l'Europe occidentale et, par suite, à leur puissance militaire.

Grâce à de multiples rouages et à ses missions à l'étranger, le Canada s'est trouvé mieux en mesure de se préparer économiquement et militairement à remplir son rôle dans la mise en œuvre des vastes programmes de défense du monde libre.

### **Le Canada et l'Organisation Européenne de**

### **Coopération Économique**

Le Gouvernement canadien a accepté en juin 1950 l'invitation de s'associer aux travaux de l'Organisation européenne de coopération économique, à Paris.

L'OECE, dont la création remonte à 1947, avait pour but principal et immédiat de faciliter le relèvement européen en orientant la répartition des fonds fournis par les Etats-Unis au titre du Plan Marshall. Bien qu'ayant des objectifs plus étendus que ceux du Plan Marshall, elle était destinée à favoriser de façon permanente la coopération économique en Europe.

Vers le milieu de 1950, le relèvement européen ayant réalisé un progrès sensible et le terme du Plan Marshall (1952) étant déjà en vue, on se demanda si les relations étroites qui s'étaient naturellement établies entre l'OECE et les Etats-Unis allaient aussi prendre fin. C'est pourquoi il fut décidé d'inviter les Etats-Unis à s'associer à l'OECE à titre permanent, afin de rendre durable le lien économique entre l'Europe et l'Amérique du Nord.

Le Canada avait toujours entretenu des relations suivies avec l'OECE. Dès juin 1948, le Gouvernement canadien envoyait à Paris une mission non officielle chargée de convaincre les pays d'Europe de notre désir de collaborer à la reconstruction européenne, à laquelle notre pays contribuait déjà par un généreux programme de crédits, et d'améliorer le commerce du Canada avec les pays européens.

Cette mission spéciale fut rappelée en 1949, mais le Canada continua à s'intéresser à l'OECE et resta en contact officieux avec cet organisme. Aussi, quand l'OECE décida d'inviter les Etats-Unis à s'y associer à titre permanent, une invitation semblable fut-elle adressée à notre pays. Le Gouvernement l'accepta avec empressement.

En septembre 1950, le représentant du Canada, M. S. D. Pierce, O.B.E., accompagné d'un personnel restreint, partait pour Paris en vue d'établir des relations avec l'OECE. M. Pierce et son personnel participent pleinement à la tâche de l'Organisation.

### **Comité canado-américain d'organisation de la mobilisation industrielle**

Cet organisme a été créé le 12 avril 1949, par voie d'échange de notes entre le Canada et les Etats-Unis, à la suite d'une série de conversations entamées en juin de l'année précédente, au moment où la situation internationale semblait encore une fois s'assombrir.

Le 20 octobre 1950, l'ambassadeur du Canada aux Etats-Unis, M. H. H. Wrong, et le secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Dean Acheson, ont signé à Washington un échange de notes qui consacrait officiellement une "Déclaration de principes concernant la coopération économique" entre le Canada et les Etats-Unis. Cette Déclaration expose les principes généraux qui doivent guider les deux Gouvernements dans la réalisation d'un programme économique coordonné en vue de leur défense commune.

Les "Principes" s'inspirent en très grande partie de l'Accord de Hyde Park de 1941, en vertu duquel le Canada et les Etats-Unis coordonnaient à leur avantage mutuel leurs efforts dans le domaine des fournitures militaires, des réglementations économiques et de l'utilisation des matières premières. Les arrangements conclus sous le régime de cet Accord donnèrent de si bons résultats qu'on décida d'en affirmer à nouveau les principes fondamentaux dans la Déclaration du Comité mixte, qui constitue maintenant un accord intergouvernemental.

Les deux Gouvernements y déclarent qu'ils jugent utile, dans l'intérêt de leur sécurité mutuelle et pour faciliter l'exécution des engagements qu'ils ont pris en vertu de la Charte des Nations Unies et du Traité de l'Atlantique-Nord, de resserrer leur coopération en matière de mobilisation industrielle.

Les deux pays sont convenus d'instituer au besoin des réglementations coordonnées pour la distribution des matières premières et des approvisionnements dont il y a rareté, en vue de porter au plus haut niveau possible la production des articles essentiels à la défense commune et de préparer un programme coordonné des besoins, de la production et de la distribution.

Toutes les réglementations d'urgence qui seront mises en vigueur de part et d'autre devront tendre vers les mêmes objectifs et être conçues et appliquées de façon à donner des résultats analogues dans les deux pays. C'est pourquoi, chaque pays consultera, autant que possible, son partenaire avant d'établir des réglementations qui intéressent l'autre pays.

La Déclaration prévoit le libre échange, dans la mesure du possible, des techniciens et des connaissances techniques nécessaires au facilitement de la production des matières essentielles.

Elle reconnaît que les obstacles qui entravent l'échange entre le Canada et les Etats-Unis des produits essentiels à la défense commune devront autant que possible être supprimés et que les deux Gouvernements devront se consulter sur tout problème financier et monétaire qui pourrait résulter de la mise en vigueur de cet accord.

## Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

L'année 1950 a marqué un grand pas dans l'application de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Il s'est tenu deux réunions des Parties contractantes et il est intervenu une troisième série de négociations tarifaires qui ont commencé en septembre et se poursuivront en 1951.

L'Accord général, provisoirement entré en vigueur en janvier 1948, fut négocié au moment où l'on préparait la Charte de La Havane. Cet accord avait pour objet d'assurer le cadre nécessaire à l'abaissement multilatéral des tarifs entrepris par les parties contractantes dès avant la création, qui fut diversement appréciée, de l'Organisation internationale du commerce. Le but principal de l'Accord général était de protéger les concessions tarifaires contre l'action des restrictions quantitatives et autres.

Depuis 1948, les réunions des Parties contractantes ont donné lieu à d'importantes délibérations sur les problèmes du commerce international. Le Canada a pris une large part à ces sessions; son haut commissaire au Royaume-Uni, M. L. D. Wilgress, en a chaque fois été élu président.

La quatrième session des Parties contractantes a eu lieu à Genève du 23 février au 3 avril. Durant cette période, les Parties contractantes ont traité de nombreuses questions relatives au fonctionnement normal de l'Accord, à une troisième série de négociations et à l'examen minutieux des méthodes commerciales de certains gouvernements, et de leurs effets sur l'abaissement général des barrières commerciales.

Le 28 septembre, les vingt-six Parties contractantes, ainsi que plusieurs autres pays désireux d'accéder à l'Accord général, ont entamé une longue série de négociations tarifaires à Torquay (R.-U.). Au cours de ces négociations, la délégation canadienne s'efforcera d'obtenir des réductions tarifaires de la part d'autres pays, contre l'abaissement de certains droits de douane canadiens.

La cinquième session des Parties contractantes a eu lieu à Torquay en novembre et décembre, en même temps que les négociations tarifaires. Il s'agissait d'une réunion ordinaire. La principale question de l'ordre du jour qui ait donné lieu à controverse concernait l'application discriminatoire de restrictions quantitatives par certains pays à monnaie faible.

## Aviation civile internationale

En 1950, le Canada a conclu avec d'autres pays des accords assurant de plus grandes facilités de transport aérien au public canadien pour ses voyages à l'étranger et accordant à l'aviation civile du Canada de nouveaux champs d'opération en dehors du pays. Un accord entre le Canada et la Norvège concernant la liaison aérienne Oslo-Gander a été signé à Ottawa, le 14 février 1950. Le Gouvernement norvégien a désigné le Système des

lignes aériennes scandinaves, qui appartient conjointement aux Gouvernements de la Norvège, du Danemark et de la Suède, pour exercer les droits que lui confère l'accord. Cette compagnie avait déjà effectué des vols au Canada sous le régime d'accords antérieurs avec la Suède et le Danemark. Le 1er août 1950, un accord analogue avec la France était signé à Ottawa en vue d'établir un service entre Paris et Montréal, assuré par les Lignes aériennes Trans-Canada et par Air-France. Aucune ligne canadienne ne s'est encore prévaluée des autorisations conférées par ces deux traités.

Le Canada s'est fait représenter à une réunion du Conseil des Transports aériens du Pacifique-Sud à Melbourne (Australie), qui a eu lieu du 1er au 4 mai 1950. Cet organisme a pour objet principal de veiller à l'entretien de certaines installations sur la route du Pacifique-Sud, dont la plus importante est l'aéroport international de Nadi, dans les îles Fidji. En tant que membre du Conseil, le Canada participe financièrement à l'entretien et à l'administration de ces installations.

Le 22 juin 1950, le Canada et les États-Unis ont conclu un accord au sujet de l'entretien d'un réseau de stations météorologiques flottantes dans le Pacifique. Par suite de la guerre de Corée, certains changements ont été apportés ultérieurement à ce programme, mais la contribution du Canada est restée la même. Aux termes de l'accord, le navire météorologique canadien qui était stationné dans l'Atlantique a pris une nouvelle position dans le Pacifique le 1er décembre 1950.

L'Organisation de l'aviation civile internationale, institution spécialisée des Nations Unies, a réalisé des progrès appréciables en ce qui concerne l'unification des techniques et des normes de l'aviation civile internationale et l'accroissement du confort et de la sécurité des voyageurs dans le monde entier. L'Assemblée de cette organisation, qui tient chaque année des assises partielles, se réunit tous les trois ans en session plénière. Du 30 mai au 20 juin, l'Assemblée a passé en revue le travail considérable que son organe exécutif, le Conseil, avait fourni au cours de l'année précédente; elle a étudié un certain nombre de problèmes en suspens et élaboré un nouveau programme de travail pour le Conseil et ses organes subsidiaires.

L'une des décisions les plus intéressantes de l'Assemblée de 1950 a été l'acceptation de participer au programme élaboré par le Conseil économique et social des Nations Unies pour l'assistance technique aux pays insuffisamment développés. Par suite de cette décision, l'OACI fournira des experts, des moyens de formation et une aide financière pour l'amélioration de l'aviation civile dans certains pays insuffisamment développés. L'Organisation a déjà reçu des demandes d'assistance d'un certain nombre de pays.

Le Canada est représenté de façon permanente au siège central de l'OACI, à Montréal, et a droit à un siège au Conseil, comme dans chacun de ses principaux organes subsidiaires, qui sont la Commission de navigation aérienne, le Comité du transport aérien, le Comité juridique, le

Comité de l'aide collective aux services de navigation aérienne et le Comité des finances.

### **Organisation maritime consultative intergouvernementale**

Cette organisation, l'OMCI, a pour objet de favoriser la collaboration intergouvernementale dans le domaine des transports maritimes. Il a été impossible de la constituer en 1950, parce que la convention en vertu de laquelle elle doit être créée, n'a pas reçu le nombre requis de ratifications. Le Canada a été le premier pays à ratifier la convention, dès le 30 octobre 1948; il fut suivi par la Grèce, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Les Etats-Unis ont accédé à la convention le 17 août 1950, et l'on prévoit qu'un certain nombre de pays feront de même prochainement.

La Commission préparatoire instituée à titre intérimaire en attendant la création de l'OMCI ne s'est pas réunie en 1950.

### **Agence interalliée des réparations**

L'AIR a achevé en septembre 1950 la répartition à titre de réparations des usines allemandes désignées à cette fin. En 1946, on évaluait à 1,800 le nombre des usines qui seraient mises à la disposition de l'Agence. Depuis, les puissances occupantes ont diminué ce nombre. La dernière répartition a eu lieu en avril 1950. Au total, 668 usines, soit environ 38 p. 100 du nombre d'abord prévu, ont été mises à la disposition de l'Agence.

L'Agence et les pays qui en sont membres ont continué à s'occuper de la liquidation des avoirs allemands de l'extérieur. Aucun accord n'est intervenu jusqu'ici sur le sort des avoirs allemands en Suisse. Les fonds réalisés par la liquidation des avoirs allemands en Suède ont été distribués au Danemark, aux Pays-Bas et à la Norvège. On s'attend que l'Agence recevra d'autres fonds à la suite de la réalisation des avoirs allemands de certains autres pays neutres, mais les sommes provenant de ces sources seront relativement modiques.

Le Canada s'est vu attribuer environ 17 millions de pesetas sur les avoirs allemands d'Espagne. On étudie, à l'heure actuelle, le meilleur moyen d'utiliser ces pesetas, qui sont bloqués en Espagne et ne peuvent être employés qu'à certaines fins précises.

Le Canada a accepté de signer un Protocole additionnel à l'Accord de Bruxelles du 5 décembre 1947 sur les affaires intersequestres, afin que cet accord reste en vigueur après le 1er septembre 1950.

Comme le gros de sa tâche est accompli, l'Agence restreindra probablement son activité en 1951.

### **Accords visant à éviter les doubles impositions**

Le Canada a négocié avec quatre pays des accords visant à prévenir les doubles impositions. Deux de ces accords, négociés avec la France, con-

cernent la double imposition du revenu et des successions. D'autres négociations ont lieu avec la Suède, en vue de prévenir la double imposition du revenu, et avec l'Union Sud-Africaine en vue de prévenir la double imposition des bénéfices des transports maritimes et aériens.

Deux conventions conclues avec le Gouvernement des Etats-Unis modifient et complètent les conventions du 8 juin 1944 et du 4 mars 1942, qui ont pour objet d'éviter la double imposition et de prévenir l'évasion fiscale en ce qui concerne les droits de succession dans les deux pays ainsi que l'impôt sur le revenu. Ces conventions ont été présentées par le Président des Etats-Unis au Sénat américain pour être ratifiées, le 30 juin 1950.

### Télécommunications internationales

La répartition des fréquences de toutes les bandes est d'un haut intérêt pour le Canada. Le Service international de Radio-Canada diffuse des programmes à l'intention de presque toutes les parties du monde; d'autre part, le développement rapide du Grand Nord canadien accroît pour le Canada le besoin de voies libres dans les bandes de hautes fréquences.

Les négociations auxquelles le Canada a participé en 1950 avaient surtout pour but de conclure un accord sur les hautes fréquences. Les voies de haute fréquence ont acquis une grande importance au cours des dernières années parce qu'elles sont nécessaires aux services de communications et aux émissions dirigées à grande distance. Une conférence a eu lieu à ce sujet à Rapallo (Italie) du 1er avril au 19 août 1950. L'Union soviétique et ses satellites s'en sont retirés dès le début parce que la Chine nationaliste y participait, et la conférence s'est finalement ajournée sans avoir pu trouver un terrain d'entente. Une autre conférence, dont l'objet eût été de réaliser un accord sur la répartition des fréquences de tout le spectre radiophonique, devait s'ouvrir à La Haye le 1er septembre 1950, mais a été contremandée en raison de ses faibles chances de succès.

Alors qu'on n'aboutissait à rien de positif sur le plan mondial, les négociations régionales obtenaient un certain succès. A la suite d'une conférence tenue à Washington, les Etats de l'Amérique du Nord ont signé, le 21 novembre 1950, un accord concernant la répartition des fréquences de la bande normale de radiodiffusion. Seuls le Mexique et Haïti n'ont pas encore signé cet accord.

L'Union internationale des télécommunications, institution spécialisée des Nations Unies dont le siège est à Genève, est l'un des organismes internationaux les plus importants qui s'occupent du contrôle international des télécommunications. Le Canada est représenté au sein du conseil d'administration de l'UIT, lequel se réunit chaque année. C'est surtout par l'entremise de l'Union internationale des télécommunications qu'on cherchera de nouveau à réaliser une plus grande mesure d'accord et de contrôle internationaux dans tout le domaine des télécommunications.

## VIII. Division juridique

La Division juridique a pour fonction principale de donner des conseils et des avis sur les problèmes juridiques que lui soumettent les autres divisions à propos de questions de leur propre ressort. Il incombe à la Division juridique de veiller à ce que les relations extérieures du Canada obéissent aux exigences des lois canadiennes, du droit des gens et des usages internationaux. En plus de ses fonctions consultatives ordinaires, la Division juridique est chargée de l'enregistrement des accords internationaux, ainsi que des procédures d'extradition et des réclamations internationales.

### La commission mixte internationale

Le Ministère a continué à donner des avis en vue de faire valoir le point de vue canadien aux diverses réunions et audiences de la Commission mixte internationale, organisme canado-américain créé en vertu du Traité de 1909 sur les eaux limitrophes.

La Commission a tenu des audiences publiques sur trois renvois et effectué plusieurs voyages d'inspection. Elle s'est réunie sept fois en séance administrative, à Washington, à Détroit à Niagara-Falls, à Seattle, en route pour Chicago et deux fois à Ottawa.

Deux nouveaux membres ont été nommés à la section canadienne de la Commission. Le 21 décembre 1949, le général A. G. L. McNaughton était nommé commissaire; en juin 1950, à la suite du décès de M. J. Allison Glen, président de la section canadienne, le général McNaughton lui a succédé à ce poste. Le 12 juillet, afin de combler la vacance créée par le décès de M. Glen, M. J. Lucien Dansereau, ingénieur-conseil de Montréal, a été nommé commissaire.

La Commission a présenté des rapports aux deux gouvernements sur deux renvois et a été saisie de deux autres questions.

Aux termes du renvoi relatif au Projet international d'énergie maré-motrice de Passamaquoddy, la Commission était chargée d'établir le coût approximatif de l'enquête très poussée qui serait nécessaire avant de juger si ce projet était réalisable. Dans son rapport, la Commission a fait savoir qu'une nouvelle enquête serait nécessaire et coûterait \$3,900,000.

L'autre rapport présenté aux deux Gouvernements avait trait à la pollution des eaux de la rivière Sainte-Marie entre le lac Supérieur et le lac Huron, de la rivière Sainte-Claire, du lac Sainte-Claire, de la rivière Détroit et de la rivière Niagara. La Commission a recommandé l'adoption d'objectifs précis pour le contrôle de la qualité des eaux limitrophes, comme critères à suivre dans l'application de la partie de l'article IV du Traité de

1909 sur les eaux limitrophes qui prescrit que ces eaux et celles qui traversent la frontière ne doivent pas être polluées, ni d'un côté ni de l'autre, au point de pouvoir nuire à la santé ou à la propriété de l'autre côté de la frontière. La Commission suggère également que les responsables de toute pollution soient tenus d'assurer aux eaux une norme déterminée de qualité. Elle recommande qu'une surveillance constante soit exercée par des organes internationaux de contrôle et par les autorités compétentes de chaque pays.

La Commission a eu fort à faire cette année au sujet des inondations de la rivière Rouge. Les deux Gouvernements venaient précisément de la prier de formuler des recommandations au sujet du débordement et de l'étiage des rivières Rouge et Souris. Pendant l'inondation, le Gouvernement canadien a prié la section canadienne de la Commission de hâter le plus possible les enquêtes techniques déjà commencées. En même temps, le Gouvernement des Etats-Unis priait la section américaine de la Commission de prêter son concours à la section canadienne. Le Gouvernement canadien a entrepris également une étude technique spéciale sur le contrôle des inondations dans la vallée de la rivière Rouge. Ces études sont conjuguées avec le travail de la Commission mixte internationale, en vertu du renvoi de 1948, qui chargeait la Commission de formuler des recommandations sur plusieurs sujets autres que le contrôle des inondations, et qui ont également une portée internationale.

La question des rivières Waterton et Belly a été déferée à la Commission en même temps que celle des rivières Souris et Rouge. Au mois de juin, des audiences publiques ont eu lieu au Havre et à Shelby (Montana), ainsi qu'à Lethbridge et à Medicine-Hat (Alberta). Avant de faire rapport aux deux Gouvernements sur cette question, la Commission devra arrêter les plans de conservation, de contrôle et d'utilisation des eaux qu'elle se propose de recommander au sujet de ces deux rivières.

En octobre, la Commission a tenu de nouvelles audiences publiques à Détroit dans le cadre de son enquête sur la pollution de l'atmosphère dans la région de Détroit et Windsor. Au cours de ces réunions la Commission a étudié en particulier la question de la pollution de l'atmosphère par les bateaux. Un code de contrôle de la pollution causée par la fumée des bateaux avait été préparé par le conseil technique consultatif de la Commission, et l'un des buts de cette audience était d'offrir aux parties intéressées, notamment aux autorités de la marine marchande des deux pays, l'occasion d'exposer leur point de vue. D'autres audiences auront lieu, afin de faciliter à la Commission l'étude de la pollution provenant d'autres sources.

La Commission est également saisie de deux autres questions, dont l'une a trait à des études sur le Columbia et plusieurs de ses affluents, et l'autre concerne le partage des eaux du Sage Creek, ruisseau qui coule de l'Alberta au Montana.

Les deux questions nouvelles ont trait aux chutes Niagara (Ontario) et au fleuve Saint-Jean (Nouveau-Brunswick). Aux termes de l'article II



du Traité concernant la dérivation des eaux du Niagara, le Canada et les Etats-Unis doivent demander à la Commission mixte internationale de présenter des recommandations sur la nature et les plans de tous travaux de réfection nécessaires pour embellir les chutes Niagara en régularisant le débit de manière à ce que l'eau y tombe en nappe ininterrompue. Immédiatement après la ratification du Traité, en octobre, la Commission a été saisie de cette question par les deux Gouvernements.

En septembre, la Commission avait été saisie de même par les deux Gouvernements d'un renvoi aux termes duquel elle devait effectuer les études nécessaires pour s'assurer si les eaux du Saint-Jean, en amont de Grand-Falls, pourraient être mieux conservées et régularisées.

La Commission a approuvé une demande privée en 1950, après avoir tenu des audiences publiques à Bonner's Ferry (Idaho) et à Creston (Colombie-Britannique). En 1949, à la demande de la Creston Reclamation Company, la Commission avait autorisé cette société à assécher 3,200 acres d'un terrain inondé désigné sous le nom de lac Duck, près de Sirdar (Colombie-Britannique). La demande approuvée priait la Commission d'autoriser des travaux visant à assécher les 3,200 acres du lac Duck et à contenir l'eau dans le reste du lac pour la chasse et la pêche ainsi que pour servir de réserve en hiver.

### Conventions de Genève

Le 8 décembre 1949, le Canada a signé les quatre Conventions de Genève relatives à la protection des victimes de la guerre, qui avaient été établies à la Conférence diplomatique de Genève, le 12 août 1949. Depuis lors, le Comité interministériel de révision des Conventions de Genève, présidé par un représentant du Ministère, étudie ces conventions en vue de leur ratification par le Canada. La question se trouve compliquée du fait que, sur les 61 pays signataires, 22 ont formulé en signant des réserves ayant pour effet de restreindre l'application des conventions en ce qui les concerne. Le Canada, les Etats-Unis et la majorité des pays du Commonwealth ont eux-mêmes formulé quelques réserves assez anodines. Les Gouvernements de l'Union soviétique et de tous ses satellites, sauf un, ont fait, sur la mise en œuvre des conventions, des réserves qu'il y a lieu de considérer comme importantes. Il faut également tenir compte de celles qu'ont tenu à exprimer certains pays d'Europe occupés pendant la guerre. Le Comité interministériel a examiné les nombreuses réserves ainsi formulées afin de déterminer les moyens par lesquels le Canada, devra, en ratifiant les Conventions, en assurer l'application la plus efficace dans le monde entier.

### Brevets

Les mesures prises en vue de l'application réciproque des règlements concernant le régime de priorités à accorder aux demandes de brevets

furent interrompues par la seconde guerre mondiale. Depuis la fin des hostilités, le Ministère a servi d'intermédiaire officiel pour obtenir l'agrément de certains pays étrangers à l'application de ces règlements. Des ententes ont été conclues à ce sujet avec les Gouvernements de Pologne, de Hongrie, d'Autriche et d'Allemagne. Les négociations se poursuivent avec les Gouvernements de Grèce et de Tchécoslovaquie.

### Loi sur la citoyenneté canadienne

Un comité interministériel présidé par le sous-ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration s'est réuni au début de l'année afin d'étudier un certain nombre d'amendements à la loi sur la citoyenneté canadienne. Ses recommandations servirent à établir un projet de loi modificative qui, déposé sur le bureau de la Chambre au mois de juin, entra en vigueur par proclamation le 20 juillet. Le ministère des Affaires extérieures a surtout contribué à l'insertion de quatre amendements. L'un de ces amendements prévoit que les personnes qui sont citoyens d'un autre pays du Commonwealth, en vertu de la législation locale relative à la nationalité, jouissent du statut de sujet britannique au Canada. L'expression "citoyen du Commonwealth" est devenue l'équivalent de l'expression "sujet britannique". La loi prévoit, à l'heure actuelle, que les ressortissants de la République d'Irlande auront en principe, devant la loi canadienne, les mêmes droits que les sujets britanniques. Enfin, il est maintenant impossible aux enfants des membres des services diplomatiques et consulaires des pays étrangers d'acquérir la qualité de citoyen canadien du simple fait de leur naissance au Canada.

### Réclamations

A la suite de la cessation des hostilités, en 1945, un grand nombre de Canadiens se sont adressés au ministère des Affaires extérieures pour se faire aider à retrouver et recouvrer les biens qu'ils avaient perdus du fait de la guerre. Privés des moyens d'action individuelle qui existent en temps ordinaire, les réclamants ont en effet sollicité fréquemment l'intervention du Gouvernement. Cependant, les requêtes sont maintenant beaucoup moins nombreuses, quelques réclamations seulement ayant été soumises au Ministère pendant l'année. D'autre part, un règlement satisfaisant est intervenu dans la plupart des cas où les biens ont pu être localisés.

Les programmes établis en Europe orientale après la guerre en vue de nationaliser les industries et de redistribuer les terres dans le cadre d'une réforme agraire ont suscité des difficultés croissantes. Le nombre des demandes de renseignements sur ces diverses mesures et des requêtes émanant de Canadiens dont les biens sont en cause a augmenté à mesure qu'on resserrait davantage les restrictions appliquées aux institutions privées de ces pays. Le Ministère s'est procuré les textes des diverses lois en vigueur et la Division juridique les a étudiés afin de déterminer les moyens et les dispositions à prendre par les requérants désireux de protéger leurs intérêts.

Avant que le Canada établisse une mission en Yougoslavie, le Royaume-Uni avait entamé des négociations en vue de conclure un accord visant à faire droit aux réclamations de ses ressortissants et avait offert d'y inclure les réclamations canadiennes. L'offre ayant été acceptée, l'accord entre le Royaume-Uni et la Yougoslavie, qui stipulait un paiement forfaitaire à titre d'indemnité pour les biens nationalisés en Yougoslavie, fut signé en décembre 1948. Le Canada y figure en qualité de pays du Commonwealth directement intéressé. A l'heure actuelle, une commission spéciale constituée au Royaume-Uni pour régler les réclamations par imputation sur la somme forfaitaire promise par la Yougoslavie met au point les arrangements appropriés.

Le Canada est entré en pourparlers avec le Gouvernement tchécoslovaque afin de trouver la base d'un accord d'indemnisation qui ferait droit aux réclamations canadiennes. A la suite de ces conversations, le Ministère a demandé aux quelque deux cents ayants droit dont il connaissait le cas de fournir les documents nécessaires en donnant le minimum de détails qu'exigent les autorités tchécoslovaques avant de procéder aux négociations. Des pourparlers analogues ont été engagés avec le Gouvernement polonais, mais ils n'ont pas encore abouti à un accord satisfaisant.

A la diligence des autorités britanniques, le Gouvernement hongrois a promis d'accepter les demandes des sujets britanniques dont les biens auraient été atteints par la réforme agraire de Hongrie. Le Royaume-Uni s'est engagé à inclure les réclamations des citoyens du Canada et des autres pays du Commonwealth dans la liste qu'il soumettrait au Gouvernement hongrois. Le Ministère a avisé les réclamants canadiens des moyens mis à leur disposition et s'est occupé de préparer et de vérifier leurs documents ainsi que de leur donner la forme voulue pour que le ministre du Royaume-Uni à Budapest puisse les transmettre au ministère hongrois des Affaires étrangères.

Un accord, dont la signature aura lieu prochainement, vient d'être conclu avec la France pour indemniser les intérêts canadiens dans les entreprises françaises de gaz et d'électricité qui ont été nationalisées.\*

### Extradition

Le ministère des Affaires extérieures est l'intermédiaire officiel qui transmet les demandes d'extradition, aux termes des traités pertinents en vigueur entre le Canada et certains pays étrangers. En raison de l'expansion de notre service consulaire, en particulier aux Etats-Unis, et en vue d'accroître l'efficacité du service, ainsi que de simplifier et d'accélérer la procédure d'extradition, on songe à modifier certains usages actuellement admis dans les négociations de ce genre. Le Ministère a été saisi de neuf cas d'extradition au cours de l'année.

\*Signé le 26 janvier 1951.

### Obligations alimentaires

La Division juridique a donné suite à cinquante et une nouvelles requêtes ressortissant à la législation sur les obligations alimentaires. Au mois de mai, le Commissaire du Territoire du Yukon a promulgué une ordonnance de réciprocité en matière d'obligations alimentaires. L'administration des Territoires du Nord-Ouest étudie, à l'heure actuelle, l'application de mesures analogues. Les provinces d'Ontario, de Colombie-Britannique, d'Alberta et de la Saskatchewan ont conclu des arrangements avec l'île de Man à ce sujet; l'Ontario et la Colombie-Britannique procèdent actuellement par l'entremise du Ministère, à des négociations au même effet avec la Nouvelle-Zélande et les Etats d'Australie. Grâce à la collaboration de la Gendarmerie royale du Canada, de la Commission de l'assurance-chômage et du ministère des Affaires des anciens combattants, le Ministère a été en mesure de fournir aux gouvernements provinciaux des renseignements propres à faciliter la recherche des défendeurs visés par la législation sur les obligations alimentaires. On envisage, à l'heure actuelle, la possibilité de simplifier la procédure de transmission des documents entre le Royaume-Uni et les provinces.

### Conventions concernant la procédure civile

Le Canada est lié avec vingt pays différents par des conventions relatives aux actes de procédure en matière civile et commerciale. Des consultations avec les provinces concernant la conclusion de deux nouveaux accords, sont actuellement en cours. La Division juridique a aidé des avocats canadiens de ses conseils dans trente-neuf cas impliquant la préparation de commissions rogatoires et la signification de documents en pays étrangers.

### Légalisation de documents

Dans trente-six cas, le Ministère a fait légaliser des actes et donné des conseils sur le sujet à divers Canadiens lorsqu'il s'agissait de pays n'ayant pas de représentation diplomatique au Canada. En vue de faciliter la préparation des actes authentiques destinés à être utilisés en dehors du Canada, le ministère des Affaires extérieures fait photocopier les signatures et les sceaux des lieutenants-gouverneurs des provinces qui doivent être envoyés aux ambassades et aux consulats accrédités auprès du Canada et à certaines missions canadiennes à l'étranger.

### Accord relatif au siège de l'OACI

L'Organisation de l'aviation civile internationale, institution spécialisée des Nations Unies, a son siège à Montréal. Les négociations engagées par l'OACI et le Gouvernement canadien en vue d'un Accord sur le siège de l'Organisation se sont poursuivies au cours de l'année. Le but de l'accord

projeté est de déterminer le statut juridique de cette institution au Canada et de conférer aux représentants des pays membres qui font partie de son Conseil, ainsi qu'à ses fonctionnaires, les privilèges et immunités nécessaires au libre exercice de leurs fonctions, aux termes de la loi sur les privilèges et les immunités (Nations Unies).

**Accords internationaux**

Le Canada a conclu en 1950 trente et un accords internationaux, soit huit accords multilatéraux et vingt-trois accords bilatéraux. La liste complète de ces accords figure à l'Annexe A, page 62

**Représentants diplomatiques et consulaires au Canada**

Les représentants diplomatiques et consulaires du Canada ont été accrédités dans 107 pays et territoires pendant l'année 1950. Les accréditations ont été renouvelées pour 107 pays et territoires pendant l'année 1950.

Les accréditations ont été renouvelées pour 107 pays et territoires pendant l'année 1950.

Les accréditations ont été renouvelées pour 107 pays et territoires pendant l'année 1950.

Les accréditations ont été renouvelées pour 107 pays et territoires pendant l'année 1950.

## IX. Protocole

L'activité de la Division du protocole a surtout porté pendant l'année sur les dispositions relatives à l'échange de représentants diplomatiques et consulaires entre le Canada et les autres pays, ainsi que sur l'application des immunités et privilèges diplomatiques prescrits par le droit et les usages internationaux.

La Division du protocole a organisé l'envoi de missions diplomatiques spéciales à diverses cérémonies d'Etat, telles que les funérailles de Sa Majesté le roi Gustave de Suède, l'investiture du Président de la République du Pérou et celle du Président de la République d'Haïti.

Le Gouvernement canadien a reçu en 1950 un certain nombre de visiteurs éminents du Commonwealth et de l'étranger. On trouvera plus loin une liste partielle de ces visiteurs. Le Premier ministre a invité le Président de la République française à visiter le Canada au printemps de 1951.

La Division du protocole s'est occupée des communications reçues de gouvernements étrangers et relatives à des décorations ou titres décernés à des citoyens canadiens; dans certains cas, la Division s'est chargée elle-même des dispositions requises pour la présentation de ces décorations et titres. En raison du temps écoulé depuis la cessation des hostilités de la seconde guerre mondiale, les représentants diplomatiques à Ottawa ont été informés, conformément à une directive du Cabinet, qu'il ne serait plus possible au Gouvernement canadien, après le 30 juin 1950, d'approuver l'octroi à des civils canadiens de décorations étrangères pour services de guerre. Il va sans dire que cette règle n'empêche en rien la présentation des décorations dont l'acceptation avait été approuvée avant la date précitée.

### Représentants diplomatiques et consulaires au Canada

Par suite de l'ouverture d'une légation à Ottawa par le Grand-Duché de Luxembourg, le nombre des pays qui ont une représentation diplomatique au Canada est passé à trente-trois, soit six haut commissariats, seize ambassades et onze légations.

Un consulat général a été ouvert à Ottawa, le 25 janvier, par le Gouvernement égyptien.

Les dispositions nécessaires pour l'ouverture d'un consulat allemand à Ottawa ont été prises, et la reconnaissance provisoire du Dr Werner Dankwort à titre de consul général a été accordée le 22 septembre.

Voici la liste des changements intervenus dans la représentation diplomatique à Ottawa:

M. Agustin Nores Martínez a présenté ses lettres de créance le 7 février, à titre d'ambassadeur d'Argentine.

M. Manuel Cacho-Sousa, ambassadeur du Pérou, a résigné ses fonctions le 2 février en vue de se porter candidat au sénat péruvien.

M. Stanislav Klima, chargé d'affaires *ad interim* de la légation de Tchécoslovaquie, a quitté le Canada le 10 février et a été remplacé par M. Zdenek Roskot, deuxième secrétaire de la légation.

L'honorable John J. Hearne, S.C., haut commissaire d'Irlande, a quitté Ottawa le 28 mars pour devenir ambassadeur d'Irlande aux Etats-Unis. Il a été remplacé par M. Sean Murphy, premier ambassadeur d'Irlande au Canada, qui a présenté ses lettres de créance le 13 avril.

M. Hugues Le Gallais a présenté ses lettres de créance le 24 avril, à titre de ministre du Luxembourg au Canada. M. Le Gallais, premier titulaire de ce poste au Canada, est en même temps ministre du Luxembourg aux Etats-Unis. Il habite à Washington.

L'honorable James Thorne, haut commissaire de Nouvelle-Zélande, a quitté Ottawa le 7 avril pour rentrer dans son pays. Il a été remplacé par l'honorable T. C. A. Hislop, C.M.G., qui a pris son poste à Ottawa le 25 août.

M. Numan Tahir Seymen a présenté ses lettres de créance le 5 mai, à titre d'ambassadeur de Turquie.

M. Eugeniusz Milnikiel, ministre de Pologne, a quitté Ottawa le 12 mai pour retourner dans son pays. M. Eugeniusz Markowski, conseiller, est chargé d'affaires de la légation de Pologne.

L'honorable Stanley Woodward a présenté ses lettres de créance le 22 juin, à titre d'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique. Il succède à l'honorable Laurence A. Steinhardt, mort le 8 mars dans un accident d'aviation survenu près d'Ottawa.

M. A. H. J. Lovink a présenté ses lettres de créance le 11 juillet, à titre d'ambassadeur des Pays-Bas.

Dr Luis Cuneo-Harrison, O.B.E., a présenté ses lettres de créance le 11 septembre, à titre d'ambassadeur du Pérou.

M. Mato A. Jaksic a quitté le poste de ministre de Yougoslavie le 2 août et a été remplacé par M. Rade Pribicevic, qui a présenté ses lettres de créance le 20 octobre.

M. Constantine Sakellaropoulo, ambassadeur de Grèce et doyen du corps diplomatique, a quitté Ottawa le 1er décembre. M. Nicolas Anissas a été nommé pour le remplacer.

## Hôtes de l'État

Au cours de l'année le Gouvernement canadien a reçu plusieurs invités de marque:

Une délégation parlementaire japonaise venue à Ottawa pour y étudier la procédure et l'administration constitutionnelles, les 23 et 24 février.

Son Altesse Royale le prince Bernhard des Pays-Bas, à Ottawa, du 10 au 12 mars, et à Québec, les 13 et 14 mars. Pendant leur séjour à Ottawa, Son Altesse royale et sa suite ont demeuré à l'Hôtel du Gouvernement à titre d'invités de Leurs Excellences le Gouverneur général et la vicomtesse Alexander. Au cours de sa visite, le prince Bernhard a remis à l'ancien Premier ministre du Canada, M. W. L. Mackenzie King, C.P., O.M., l'insigne de Grand-Croix du Lion des Pays-Bas.

Sir Basil Brooke, premier ministre de l'Irlande du Nord, à Ottawa du 9 au 16 mai.

M. Paul Ruegger, président de la Croix-Rouge internationale, à Ottawa les 23, 24 et 25 mai.

L'honorable Liaquat Ali Khan, Premier ministre du Pakistan et la Begum Liaquat Ali Khan, à Ottawa les 30 et 31 mai et le 1er juin; à Kingston et Toronto le 2 juin; à Niagara-Falls les 2 et 3 juin. Pendant leur séjour à Ottawa, le Premier ministre et la Begum Liaquat Ali Khan ont demeuré à l'Hôtel du Gouvernement à titre d'invités de Leurs Excellences le Gouverneur général et la vicomtesse Alexander.

Les délégués à la septième Conférence de la presse impériale, à Québec du 8 au 10 juin; à Montréal du 10 au 13 juin; à Ottawa du 13 au 20 juin; à Brockville et Kingston le 20 juin; à Toronto du 20 au 23 juin et les 27 et 28 juin; à Hamilton, Niagara et Queenston le 23 juin; à Muskoka du 23 au 27 juin.

Le très honorable P. C. Gordon-Walker, C.P., député, secrétaire d'Etat aux Relations du Commonwealth du Royaume-Uni, à Ottawa du 8 au 11 juillet.

Le très honorable R. G. Menzies, C.P., C.R., député, Premier ministre d'Australie, à Ottawa du 7 au 9 août; à Vancouver les 10 et 11 août.

L'honorable Thomas E. Dewey, gouverneur de l'Etat de New-York, à Ottawa le 23 août.

L'honorable Chaudri sir Mohammed Zafrulla Khan, ministre des Affaires étrangères et des Relations avec le Commonwealth du Pakistan, à Ottawa du 29 septembre au 3 octobre.

Le très honorable H. T. N. Gaitskell, chancelier de l'Echiquier et ancien ministre d'Etat pour les Affaires économiques du Royaume-Uni, à Ottawa du 12 au 14 octobre.



L'honorable F. W. Doidge, député, ministre des Affaires extérieures de Nouvelle-Zélande, à Ottawa du 22 au 24 octobre.

L'honorable B. V. Keskar, sous-ministre des Affaires extérieures de l'Inde, à Ottawa du 25 au 27 octobre.

L'honorable P. C. Spender, C.R., député, ministre des Affaires extérieures d'Australie, à Ottawa du 31 octobre au 3 novembre.

Le très honorable Emmanuel Shinwell, ministre de la Défense du Royaume-Uni, à Ottawa du 3 au 6 novembre.

Son Excellence M. W. H. Fockema-Andrae, secrétaire d'Etat à la Guerre des Pays-Bas, à Ottawa du 3 au 6 novembre.

Le général Charles Lechères, chef de l'état-major français de l'Air à Ottawa du 4 au 8 novembre.

Le lieutenant-général Bjarne Oen, chef de l'Etat-major de l'Aviation royale de Norvège, à Ottawa du 4 au 6 novembre.

L'ingénieur général O. P. Salmon, directeur français de l'armement à Ottawa du 7 au 10 novembre.

Le général H. J. Kruls, chef de l'état-major des Pays-Bas, à Ottawa du 7 au 10 novembre.

M. Jules Moch, ministre de la Défense nationale de France, à Ottawa du 7 au 10 novembre.

Lord Ogmore, sous-secrétaire d'Etat parlementaire aux Relations avec le Commonwealth du Royaume-Uni, à Ottawa du 8 au 10 novembre.

Le général Efisio Marras, chef de l'état-major de l'Armée italienne, à Ottawa du 10 au 15 novembre.

Le très honorable Clement Attlee, Premier ministre du Royaume-Uni, à Ottawa du 9 au 11 décembre.

M. Robert Marjolin, secrétaire général, et Sir Edmund Hall-Patch, président du Conseil exécutif, de l'Organisation européenne de coopération économique, à Ottawa du 17 au 19 décembre.

## X. Information

La bonne conduite des affaires extérieures du Canada présuppose une opinion publique éclairée au pays même et une certaine connaissance de la vie canadienne chez les peuples auxquels nous sommes unis par des liens politiques, économiques et culturels. La Division de l'Information a donc la double mission de diffuser au Canada des renseignements d'actualité et des textes documentaires sur la politique extérieure du pays et sur l'activité du Ministère, et, d'autre part, d'aider les fonctionnaires des services diplomatiques consulaires et commerciaux, à l'étranger, à présenter sous son vrai jour le Canada et la politique canadienne.

### Publications

Les diverses publications du Ministère visent à donner un exposé complet de la politique extérieure du Canada, ainsi qu'à fournir aux citoyens des autres pays, sous une forme propice à la diffusion, des renseignements généraux sur le Canada. *Le Rapport annuel du Ministère des Affaires extérieures* est, conformément à la loi, déposé chaque année au Parlement. *Le Canada et les Nations Unies*, autre publication annuelle, rend compte de la participation du Canada aux travaux des Nations Unies. *Affaires Extérieures*,\* bulletin mensuel, rapporte les déclarations officielles faites au Parlement et l'activité courante des Nations Unies; on y trouve également une liste de conférences et d'accords internationaux, des publications officielles et des mutations survenues dans le personnel diplomatique, ainsi que des articles d'intérêt général sur des sujets connexes.

En raison de la vogue qu'a eue la brochure intitulée *Le Canada de l'Atlantique au Pacifique*, plaquette illustrée destinée au grand public, dont la première édition remonte à 1947 et qui porte sur l'histoire, la géographie, les ressources naturelles, industrielles et culturelles du Canada, il en a été publié au printemps de 1950 une nouvelle édition en anglais, en français et en italien. Une édition en langue espagnole a paru en décembre 1950 et une édition en portugais viendra compléter la série au début de 1951.

Outre ces publications imprimées, des textes polycopiés préparés au Ministère traitent de divers aspects de la vie et de la politique canadiennes. Ces études visent à stimuler l'intérêt que les publics étrangers peuvent porter aux choses canadiennes, à répondre aux questions de plus en plus nombreuses sur le Canada et à assurer une documentation commode aux

\*Le service du bulletin *Affaires extérieures* est fait sur abonnement au public du Canada et de l'étranger. Au nombre des autres publications officielles du Ministère, il convient de mentionner les suivantes: *Recueil des traités du Canada*; *Le Corps diplomatique et les représentants consulaires à Ottawa*; *Représentants du Canada à l'étranger et représentants des autres pays au Canada*.

groupements ou particuliers intéressés. Le *Bulletin hebdomadaire canadien* résume les actualités canadiennes à l'intention des missions; les organisations et les particuliers qui en font la demande à l'étranger peuvent aussi se le procurer. Les *Pages documentaires* portent sur des sujets tels que "la Radio au Canada" et "le Canada et l'Organisation internationale pour les réfugiés", etc. La série *Déclarations et Discours* offre un moyen facile et sûr de se référer aux déclarations officielles les plus importantes. Le Ministère cherche dans les publications canadiennes les articles d'un intérêt particulier qui, avec la permission des éditeurs et des auteurs, sont polycopiés et diffusés à l'extérieur sous la rubrique *Reproductions*. Les missions du Canada à l'extérieur distribuent aux journaux, aux périodiques et aux agences d'informations des *Articles spéciaux*, ordinairement accompagnés de photos, sur divers aspects de la culture, des loisirs et de l'industrie au Canada. Des *Feuillets documentaires*, d'une seule page, avec carte géographique au verso, portant sur la population, l'agriculture, la géographie, le gouvernement et les ressources naturelles, sont publiés en anglais, en français, en espagnol et en portugais.

De plus, en vertu d'un arrangement conclu avec le ministère du Commerce, le Ministère assure la diffusion à l'extérieur de l'*Annuaire du Canada* et du *Manuel officiel*.

### Photographies, photoreportages et expositions

L'importance grandissante des journaux illustrés et de l'enseignement visuel dans le monde entier rend la photographie de plus en plus utile pour faire connaître le Canada aux autres pays. En 1950, plus de 22,000 photographies représentant des sujets canadiens, achetées à l'Office national du film et à tous les autres fournisseurs possibles, ont été envoyées à nos missions de l'extérieur.

Pour l'aider à assurer au Canada la publicité nécessaire et pour répondre aux demandes locales des journaux et revues, des écoles et des autres groupements intéressés, chaque mission dispose normalement d'une collection de 500 photographies. Pour compléter cette série, le Ministère a expédié 2,500 photographies au cours de l'année. Plus de 6,000 gravures présentant un intérêt d'actualité ont été fournies à nos missions et 7,000 autres ont été distribuées pour publication en réponse à des demandes émanant d'organismes et de particuliers. Au delà de 400 de ces photos ont été choisies à Ottawa par des journalistes étrangers qui visitaient notre pays.

Aux photographies qui accompagnent les informations officielles et aux articles illustrés sur des sujets canadiens d'importance internationale, s'ajoutent 6,000 photographies utilisées dans la préparation de 25 photoreportages sur divers aspects de la vie et de la politique canadiennes. Pour aider au recrutement d'immigrants, deux photoreportages ont été préparés avec le concours du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Plusieurs missions ont monté des collections et des expositions en servant des photographies, des affiches ou des reproductions au pochoir de soie de peintures canadiennes que leur a procurées le Ministère. Un grand nombre de ces expositions ont été montées de concert avec les autorités scolaires locales.

### Renseignements

Le Service de renseignements du Ministère s'occupe de fournir les renseignements et les publications de toutes sortes qui lui sont demandés par les représentants des gouvernements étrangers, les missions canadiennes, les organisations et les particuliers d'autres pays, ainsi que les renseignements que sollicitent les Canadiens sur des sujets se rattachant à la politique extérieure du Canada. Au cours des douze derniers mois, le total de ces demandes de renseignements a dépassé 17,000, soit une augmentation de 70 p. 100 sur l'année précédente.

Il arrive du courrier de plus de 50 pays, mais plus de 70 p. 100 des lettres proviennent des Etats-Unis. Environ 22 p. 100 de toutes les lettres reçues sont envoyées par des instituteurs qui cherchent à se documenter à bonne source sur le Canada pour les besoins de leur enseignement. Au cours des derniers mois, le Service a reçu encore plus de lettres que d'habitude des élèves des écoles secondaires, désireux de se renseigner sur divers aspects des relations internationales du Canada.

### Services de bibliothèque\*

Le Comité de la bibliothèque exerce une surveillance générale sur la bibliothèque du Ministère et choisit les ouvrages, périodiques et journaux, officiels et autres, qui doivent être expédiés aux missions de l'extérieur. De concert avec le Comité de diffusion du livre, le Comité de la bibliothèque prend les dispositions nécessaires pour faire des dons de volumes canadiens à des gouvernements et à des organismes étrangers. C'est ainsi que le Ministère a offert récemment des livres de référence et des ouvrages canadiens à la bibliothèque du ministère des Affaires étrangères de la république l'Indonésie, afin de l'aider à constituer une section représentative des œuvres canadiennes.

### Relations éducatives et culturelles

Le Ministère reçoit de l'étranger des demandes de renseignements sur la culture et l'éducation au Canada, en particulier sur les bourses universitaires destinées aux étudiants. Quand le Ministère ne dispose pas des renseignements requis, la Division communique avec les ministères fédéraux ou provinciaux compétents ainsi qu'avec les institutions non gouvernementales qui s'occupent de culture et d'enseignement. La transmission de

\*Voir aussi page 61

renseignements pour les rapports et les études de l'UNESCO a également donné lieu à une correspondance plus volumineuse avec cet organisme.

L'activité du Conseil canadien pour la reconstruction par l'UNESCO s'est terminée à la fin de 1950. On peut dire que le programme des bourses d'études, le programme des arts, le programme de réorganisation universitaire et tous les autres programmes institués en conformité des objectifs de l'UNESCO ont atteint leurs fins. Il convient de préciser que le programme de bourses d'études a permis à soixante personnes de pays dévastés par la guerre de venir acquérir au Canada des connaissances qui serviront au relèvement de leurs pays.

Des délégués du Canada ont participé aux stages d'études pratiques de l'UNESCO à Malmoe (Suède), à Bruxelles (Belgique) et à Salzbourg (Autriche). Pour la première fois, du 12 juillet au 23 août, l'une de ces conférences s'est tenue au Canada, au Collège MacDonald, Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec). Cette réunion qui avait pour thème l'enseignement de la géographie, a été organisée par la Maison de l'UNESCO à Paris avec l'entière coopération de notre Ministère et du ministère des Mines et des Relevés techniques.

De concert avec le Ministère, la Galerie nationale du Canada a organisé à l'étranger plusieurs expositions d'art canadien, notamment la première grande exposition d'art canadien moderne qui ait jamais été tenue à Washington (D.C.). Cette exposition, présentée en novembre à la National Gallery de Washington, a vivement intéressé la presse américaine.

Le Ministère s'est efforcé de mettre à la disposition des missions canadiennes de l'extérieur les œuvres musicales, endisquées ou imprimées, des compositeurs canadiens, afin que les réalisations de nos musiciens soient mieux connues dans les autres pays. Comme un plus grand nombre de compositions canadiennes sont enregistrées ou publiées, il sera désormais possible de développer les musicothèques des diverses missions.

### Visiteurs et conférenciers

Parmi les visiteurs du Canada auxquels le Ministère a prêté son concours pendant l'année se trouvaient des journalistes, des fonctionnaires publics, des écrivains, des conférenciers, des éducateurs et des étudiants, venus de vingt pays différents, dont quelques-uns aussi éloignés que la Turquie, la Malaisie et les Philippines. Le Ministère a mis ces visiteurs en relations avec des confrères canadiens, les a aidés à se procurer une documentation de fond, à préparer leurs tournées de conférences et à tracer leur itinéraire pour la durée de leur séjour au Canada. Il a également prêté son concours aux Canadiens désireux de voyager à l'étranger et leur a ménagé des entrevues avec des confrères d'autres pays.

### Films

La diffusion des films du Gouvernement canadien par nos missions diplomatiques, consulaires et commerciales relève des services d'information du Canada à l'étranger. Une quarantaine de missions diplomatiques et consulaires sont pourvues de cinémathèques et de projecteurs 16mm. Le nombre des films d'une cinémathèque, qui varie entre 20 et plus de 500, s'établit en moyenne à 225. Dans l'ensemble, les documentaires canadiens sont de plus en plus recherchés.

Les plus grands centres de distribution sont le Sydney Film Office et l'ambassade du Canada au Mexique, où les cinémathèques qu'y possédait autrefois l'Office national du film ont été rattachées aux missions diplomatiques. Au cours de l'année écoulée, la maison Sydney a organisé en un seul mois jusqu'à 900 représentations avec une moyenne mensuelle de 80,000 spectateurs. L'ambassade du Canada au Mexique signale de son côté que de 60,000 à 80,000 personnes assistent chaque mois à ses représentations cinématographiques.

On peut se rendre compte de la faveur grandissante des films canadiens dans les autres pays, en comparant le nombre de représentations données par certaines missions pendant le premier trimestre de 1950 et le trimestre correspondant de l'année précédente. En Norvège, le nombre des représentations est passé de 70 et le nombre des spectateurs de 5,000 personnes, à 260 représentations et 23,777 spectateurs; à La Haye, de 109 représentations et 36,195 spectateurs à 375 représentations et 48,693 spectateurs; à Détroit, de 33 représentations et 4,173 spectateurs à 85 représentations et 7,682 spectateurs. Chaque mois, environ 6,000 personnes voient des films canadiens à Pretoria, comparativement à 1,000 il y a un an. La distribution accuse une hausse constante en Suède et en Finlande. A la Nouvelle-Delhi et à La Havane, les représentations réunissent chaque mois une dizaine de mille personnes; à Paris, au cours de l'année, le nombre de spectateurs par mois est passé de vingt mille à cinquante mille.

### Radio

Les émissions sur ondes courtes du Service international de Radio-Canada ont puissamment contribué à présenter aux autres pays un tableau varié du Canada et de sa population. Cette tâche se poursuit avec le concours du Ministère. Plaquettes, cartes et renseignements particuliers sont régulièrement mis à la disposition du Service international et celui-ci les distribue aux auditeurs qui en font la demande.

Dans certains pays, les programmes du Service international constituent le seul moyen de diffuser des renseignements sur le Canada. C'est pourquoi, les missions du pays à l'extérieur cherchent à maintenir et à augmenter le nombre des auditeurs.

Les émissions canadiennes sur ondes courtes transmettent notamment des nouvelles, des commentaires, des causeries, des entrevues, des docu-

mentaires, des pièces de théâtre et des programmes musicaux. Des émissions en quatorze langues sont régulièrement diffusées vers:

- (i) *l'Europe* (émissions quotidiennes) en langues anglaise, française, hollandaise, tchèque, slovaque, allemande, danoise, norvégienne, suédoise, italienne, russe; (émissions hebdomadaires) en finlandais.
- (ii) *l'Amérique latine et les Antilles* (émissions quotidiennes) en langues espagnole, portugaise, anglaise, française; (émissions hebdomadaires) en hollandais.
- (iii) *l'Australie et la Nouvelle-Zélande* (émissions bi-hebdomadaires) en anglais.

Le Service international prend des dispositions pour faire relayer ses programmes par les sociétés étrangères de radiodiffusion. Ces retransmissions, directes ou par transcription, ont de beaucoup augmenté le nombre des auditeurs. Le Service a aussi produit et distribué des œuvres enregistrées des meilleurs compositeurs canadiens à toutes les missions de même qu'à divers postes émetteurs d'autres pays.

Au cours de l'année écoulée, la collaboration du Ministère et du Service international sur les questions de haute direction a été de plus en plus étroite. On a décidé d'inaugurer des programmes en deux autres langues: l'un, consistant en deux émissions quotidiennes d'une demi-heure chacune en russe, et l'autre, en une émission d'une demi-heure par semaine en finlandais. Le premier programme en finlandais a été diffusé le 3 décembre, tandis qu'on se propose de présenter la première émission en russe le 1er janvier 1951.

## **XI. Services consulaires**

Au cours de l'année, la Division consulaire a quitté le Nouveau Bureau de Poste pour s'installer dans les locaux qu'elle occupe actuellement dans l'Edifice de l'Est. D'autre part, la rénovation du Bureau des passeports, 38, rue Bank, a grandement contribué à l'amélioration des conditions de travail dans cette section. Une salle y a été aménagée au rez-de-chaussée pour la commodité du public.

### **Consolidation des bureaux et des méthodes**

Les résultats du travail de consolidation dont il était question dans le rapport de l'année dernière continuent à se manifester tant par la qualité que par le nombre des services consulaires offerts aux Canadiens à l'étranger. Ainsi, des consuls ou vice-consuls ont été nommés auprès de chaque mission et officiellement habilités de ce fait à exécuter tous les actes et services consulaires que les ressortissants canadiens à l'étranger attendent d'eux et dont ils éprouvent un besoin sans cesse croissant.

### **Coopération avec d'autres ministères**

Le 1er juillet 1950, seize agents consulaires nommés dans diverses missions à l'étranger ont reçu l'autorisation d'exercer les fonctions prévues par la loi de la marine marchande du Canada, qui étaient autrefois assignées à leurs collègues du Royaume-Uni. Ceux-ci continuent, toutefois, à s'acquitter de cette tâche pour notre compte dans les ports étrangers qui sont d'accès difficile aux agents canadiens.

En raison de l'accroissement de l'activité navale du Canada dans les eaux étrangères, les arrangements devant assurer le succès des visites effectuées au cours des croisières d'entraînement ont imposé des tâches plus lourdes qu'auparavant au Ministère lui-même et aux missions diplomatiques du Canada à l'étranger. La croisière de l'escadre spéciale de la Marine royale canadienne dans les eaux européennes l'automne dernier a exigé l'établissement de plans détaillés par huit consulats qui n'avaient jusque-là aucune expérience dans ce domaine. Pour leur venir en aide, il a fallu ajouter un nouveau chapitre aux instructions destinées aux fonctionnaires consulaires à l'étranger et le distribuer avant l'arrivée de l'escadre.

### **Passeports, visas et cartes d'identité**

Au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1950, le Ministère a délivré 69,625 passeports, dont 64,422 émanaient du Bureau des passeports d'Ottawa. Etant donné que presque tous les passeports délivrés à



des Canadiens l'ont été depuis 1947, et sont valables pour cinq ans, le nombre des renouvellements intervenus au cours de l'exercice écoulé n'est que de 347. Le revenu provenant des droits atteint \$335,331.

Des cartes d'identité canadiennes, c'est-à-dire des titres de voyage pouvant être accordés à des personnes de bonne foi résidant au Canada et incapables d'obtenir des passeports nationaux valables, ont été délivrées à 944 personnes au cours de l'année financière, alors que 57 anciennes cartes ont été renouvelées.

Outre les passeports ordinaires délivrés aux citoyens canadiens, deux autres genres de passeports étaient auparavant octroyés à certaines catégories de personnes: diplomatiques et officielles. Un arrêté en conseil adopté récemment a modifié ces deux genres de documents, et le "passeport officiel" a été remplacé par un "passeport spécial" pouvant être délivré à certains fonctionnaires et à d'autres personnes en conformité des règlements.

### Visas

Dans onze missions canadiennes à l'étranger, des fonctionnaires de la Division de l'Immigration du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration s'occupent de toutes les questions concernant l'admission au Canada des personnes qui désirent y séjourner ou s'y établir. Ailleurs, c'est le personnel des Affaires extérieures qui s'acquitte de ces fonctions, auxquelles il faut dans plusieurs cas consacrer encore plus de temps depuis que les modifications apportées aux textes réglementant l'immigration au Canada permettent de laisser entrer de nouvelles catégories de personnes.

A l'heure actuelle, 53 bureaux canadiens à l'étranger offrent aux citoyens canadiens des services affectés aux questions de passeports.

Par suite de la conclusion, en 1950, de certains accords concernant les visas avec la France, la Norvège et l'Italie, les ressortissants canadiens peuvent maintenant voyager dans ces pays, de même qu'en Suède, au Danemark, en Belgique, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Suisse, sans avoir à se procurer de visas.

### Aide aux Canadiens à l'étranger

En raison surtout des pèlerinages de l'Année Sainte à Rome, l'aide des consulats aux Canadiens en voyage à l'étranger a pris, en 1950, dans nos missions de l'Europe occidentale, des proportions beaucoup plus considérables que dans les années qui ont immédiatement suivi la guerre. La perte d'argent en voyage, les maladies et l'accident fatal d'un avion qui transportait des pèlerins de Rome au Canada, permettront de se rendre compte des éventualités auxquelles doivent faire face les services consulaires.

## XII. Personnel

Le recrutement du personnel du ministère des Affaires extérieures relève de la Commission du service civil. Celle-ci, par des concours, établit des listes d'admissibilité aux fonctions administratives et diplomatiques du Ministère ainsi qu'aux postes de commis et de sténographes. Dès qu'un candidat a été reçu par la Commission et affecté au Ministère, la Division du personnel se charge de sa formation, de sa titularisation, de sa promotion et, d'une façon générale, de son affectation à Ottawa ou à l'étranger.

### Répartition du personnel

Au 31 décembre 1950, le personnel du Ministère se répartissait ainsi qu'il suit entre Ottawa et les postes de l'extérieur:

	Ottawa	Extérieur	Total
Personnel diplomatique (y compris les chefs de missions).....	131	128	259
Personnel administratif.....	484	261	745
Personnel recruté sur place.....		346	346
Total.....	615	735	1,350

(NOTE:—Les employés recrutés sur place, qui peuvent être des ressortissants canadiens résidant dans le pays dont il s'agit, sont engagés par le chef de mission. Ces positions sont limitées en nombre et sont rémunérées en devise locale.)

### Administration du personnel

La Division du personnel s'occupe de ce qui touche directement la carrière du fonctionnaire; les autres questions administratives concernant le personnel, telles que les congés et absences, les traitements et allocations les pensions de retraite et l'assurance médicale ressortissent aux sections compétentes de la Division d'organisation et de l'effectif.

### Recrutement

#### 1. Agents du service extérieur

Les candidats aux postes d'agents du service extérieur classes 1 et 2 doivent remettre les formules d'usage à la Commission du service civil. Règle générale, les candidats doivent être âgés de 23 à 31 ans dans le premier cas, et de 31 à 35 ans dans le second. De plus, ils doivent avoir résidé au Canada pendant dix ans et être titulaires d'un diplôme universitaire, de préférence en sciences politiques, géographie, histoire, sciences écono-

miques ou droit, décerné par une université reconnue. Il est accordé des points pour les études postsecondaires, l'expérience des affaires et la connaissance d'une langue vivante autre que le français et l'anglais.

Les candidats qui remplissent les conditions requises aux points de vue de l'instruction et autres sont convoqués à des épreuves écrites qui leur permettent de manifester leurs aptitudes en composition et en rédaction de précis, leur connaissance des affaires canadiennes et internationales aux points de vue économique, politique, géographique, historique et juridique. Ceux qui réussissent ces épreuves sont convoqués devant un jury de la Commission du service civil qui se prononce sur l'ensemble de leurs aptitudes. Le ministère des Affaires extérieures est représenté dans ce jury par des fonctionnaires supérieurs de ses services.

Au cours de l'année écoulée, le recrutement des agents du service extérieur par voie de concours a été limité aux classes inférieures, et l'on ne prévoit pas que cette méthode sera modifiée.

## 2. Personnel administratif

Le recrutement des commis, sténographes et autres employés des services administratifs se fait par l'entremise de la Commission du service civil d'après les besoins signalés par le Ministère. D'habitude le personnel est engagé au niveau de la classe 2, mais on fait exception pour les candidats pouvant justifier de titres à une catégorie plus élevée.

Normalement, la Commission du service civil comble les vacances qui se produisent dans les services administratifs du Ministère en y désignant les personnes qui ont subi avec succès les épreuves des concours. Il est toutefois possible d'engager à titre provisoire des employés qui doivent ensuite subir l'examen réglementaire à la première occasion.

Après un stage à Ottawa, les sténographes et les commis peuvent être nommés à l'étranger pour une période de service. La durée de cette période varie entre deux ans et trois ans et demi, selon la situation géographique du poste.

### Formation

La formation des fonctionnaires au ministère des Affaires extérieures est fondée sur le principe du "stage pratique". Au cours de leur première année d'emploi, les nouveaux agents du service extérieur sont mis à l'épreuve et passent généralement d'une division à l'autre, à trois mois d'intervalle. Chacun des stagiaires est ainsi initié aux différents domaines d'activité du Ministère. Celui-ci organise chaque année, pour les nouveaux fonctionnaires, une série de conférences sur l'activité du Ministère tant à Ottawa qu'à l'étranger.

Un système analogue de formation est appliqué aux commis et aux sténographes. Toutefois, comme complément à l'instruction professionnelle

que leur offre le Ministère, ils peuvent suivre les cours organisés par la Commission du service civil à l'intention du personnel administratif de l'Etat. Des cours de langues étrangères sont également offerts aux membres du Ministère. Avant d'être affectés à une mission de l'extérieur, les fonctionnaires passent une période de formation pratique qui leur permet de se mettre au courant des domaines qu'ils ne connaissent pas encore.

### Titularisation

Au cours de l'année 1950, le Conseil du Trésor a recommandé la titularisation de 85 p. 100 des employés du Ministère à compter du 30 septembre 1949, soit 85 p. 100 de 729; ce chiffre ne comprend pas le personnel embauché sur place en vertu d'arrêtés en conseil. Jusqu'ici, 65 p. 100 de l'objectif total a été atteint et l'on espère augmenter cette proportion au cours de l'année. Lorsque l'objectif aura été atteint, le rythme de la titularisation dépendra des vacances qui se produiront dans les diverses catégories d'emplois.

### Promotions

L'octroi des promotions aux fonctionnaires du Ministère est déterminé par le nombre des vacances. Le choix se fonde sur le mérite personnel et sur les états de service. Dans le cas des agents du service extérieur et assimilés (agents consulaires et agents d'information), l'âge entre aussi en ligne de compte. Pour les fonctionnaires des services administratifs, l'aptitude particulière de chacun est une condition supplémentaire attachée à l'octroi des promotions.

En raison des difficultés que comporte l'octroi de promotions aux employés des services administratifs, au sein desquels les mutations sont fréquentes entre Ottawa et les missions de l'extérieur, le Ministère élabore actuellement, de concert avec la Commission du service civil, un nouveau système de promotions qui répondra à ses exigences spéciales.

## Organisation du Ministère

### Comité de l'effectif

Le Comité de l'effectif du Ministère a terminé sa revue des divisions d'Ottawa et de l'extérieur, en ce qui concerne les cadres de ces divisions. On espère présenter prochainement à la Commission du service civil et au Conseil du Trésor un rapport renfermant des recommandations relatives à l'effectif total de ces cadres. Entre temps, le Conseil du Trésor poursuit son étude sur les besoins du Ministère en matière de personnel administratif.

### Adjoints du service extérieur

Au cours de l'année, la Commission du service civil a consenti à ouvrir un concours spécial pour des postes d'adjoints du service extérieur. Ce

concours s'adressait uniquement aux employés qui avaient déjà trois années de service dans le Ministère et appartenaient à la classe 3 ou à une classe supérieure. On se propose d'affecter les candidats reçus à des postes administratifs comportant des responsabilités particulières, à Ottawa et à l'extérieur, et même à certaines fonctions de représentation. On espère que les adjoints du service extérieur pourront éventuellement participer aux concours ouverts pour les postes d'agents du service extérieur, quel que soit leur degré d'instruction.

### **XIII. Administration**

La réorganisation des services administratifs du Ministère s'est poursuivie de façon soutenue. Le partage des tâches a permis d'améliorer les méthodes de travail et d'accroître l'efficacité des divers services.

Pour assurer un contrôle plus strict des dépenses, on a créé une Division des finances. Les nouveaux règlements financiers du Ministère sont maintenant appliqués dans toutes les missions du Canada et il en résulte déjà une plus grande uniformité dans la préparation des comptes et le contrôle des fonds publics. Ces réformes ont rendu possibles l'étude, l'analyse et l'amélioration de l'administration financière du Ministère tant à Ottawa qu'à l'étranger. De plus, on a commencé à affecter les agents du service extérieur à la Division des finances dès les premiers stades de leur carrière, afin qu'ils puissent acquérir l'expérience de l'administration financière du Ministère et de ses missions. Le travail de cette division aidera à prévoir plus exactement les dépenses du Ministère.

Il a aussi été créé une division chargée des problèmes se rattachant aux congés, à l'assiduité, à la retraite, aux traitements, aux allocations, à l'effectif, au courrier et aux communications. On s'est proposé, en créant la Division d'organisation et de l'effectif, de rendre possible une étude plus attentive des multiples problèmes que pose le maintien des missions extérieures. La Division a déjà terminé plusieurs enquêtes sur les effectifs, les traitements et les allocations, à la suite desquelles les méthodes administratives et le régime des allocations aux employés de l'extérieur ont été modifiés. La nouvelle division espère réduire les frais d'administration, non seulement par la compression des dépenses, mais aussi par l'application de méthodes nouvelles qui permettront d'obtenir un meilleur rendement avec un personnel moindre.

Le Ministère a établi une Section des conférences internationales qui est chargée de coordonner tout ce qui se rattache à la participation des représentants du Gouvernement canadien aux conférences internationales. Cette section contrôle la composition des délégations et l'établit définitivement en consultation avec les ministères intéressés. Il lui incombe aussi de soumettre au Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures ainsi qu'au Conseil des mémoires sur tout ce qui se rapporte à la participation du Canada aux conférences internationales. Grâce à cette section, le Ministère a pu réaliser des économies appréciables. Par exemple, les ministères qui envoyaient des représentants aux conférences avaient coutume de régler indépendamment tout ce qui concernait les fournitures de bureau, le logement aux hôtels, les communications télégraphiques et l'organisation des voyages, tandis qu'aujourd'hui la nouvelle section centralise toute cette activité.

Il a aussi été créé une Section des biens et fournitures. En raison de l'importance grandissante et du nombre croissant des achats effectués par le Gouvernement, le Ministère s'est efforcé d'améliorer ce secteur de son administration. Une des tâches importantes de ce service a consisté à acquérir des biens-fonds à Canberra, à New-York, à la Nouvelle-Delhi, à Rome, à Paris et à Copenhague; dans ces trois dernières villes, les biens en question ont été payés à même les crédits revenant au Gouvernement canadien au titre des secours militaires de la seconde guerre mondiale. Le Ministère a également commencé à mettre en œuvre un programme d'ameublement des résidences officielles de nos missions d'Athènes, Stockholm, Bonn, Varsovie et New-York, de même que de la chancellerie de la nouvelle mission établie à Karatchi. Pour recevoir et examiner les propositions d'achat, de construction et d'ameublement, il a été constitué un Comité consultatif des biens et ameublements, qui a procédé vers la fin de l'année à un relevé des besoins de certains postes canadiens d'Europe occidentale.

Le Bureau de revue des archives a poursuivi la tâche qu'il avait entreprise en 1949 et qui consistait à faire de la place pour les dossiers d'intérêt courant. Le Ministère s'est tenu en relations avec les Archives publiques, le Comité interministériel des documents publics et les autres services qu'intéressent certaines pièces de correspondance du Ministère, en vue de surveiller leurs intérêts, non moins que ceux du Ministère, en ce qui concerne le sort des documents vieilliss. Le travail du Bureau de revue des archives a comporté le transfert aux Archives publiques des dossiers du Cabinet du Gouverneur général relatifs aux affaires extérieures, qui étaient depuis quelques années, confiés à la garde du Ministère.

De plus, le Ministère a préparé des instructions grâce auxquelles les missions de l'extérieur pourront commencer à disposer de leurs documents vieilliss selon la méthode adoptée par le Ministère.

Vers la fin de l'année le Bureau de revue des archives a été rattaché, de même que la bibliothèque et les services connexes, à une Section des recherches et rapports dirigés par un haut fonctionnaire du Ministère.

de l'année 1950. Les accords internationaux sont classés en deux groupes : I. Accords multilatéraux et II. Accords bilatéraux.

**Annexe A**

Les accords internationaux sont classés en deux groupes : I. Accords multilatéraux et II. Accords bilatéraux.

1950

**Accords internationaux**

**I. Le Canada a conclu trente-et-un accords internationaux, dont huit multilatéraux et vingt-trois bilatéraux, au cours de 1950.**

**Accords multilatéraux**

**Accord sur les télécommunications, signé à Londres en 1940.**

En vigueur le 24 février 1950.

**Accord visant à faciliter la circulation internationale du matériel visuel et auditif de caractère éducatif, scientifique et culturel, signé à Lake Success le 17 décembre 1949.**

Instrument d'acceptation déposé le 4 octobre 1950.

N'est pas encore en vigueur.

**Accord spécial de change, entre le Gouvernement de Ceylan et les Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, signé à Londres le 28 janvier 1950.**

En vigueur le 2 avril 1950.

**Protocole modifiant la Convention du 5 juillet 1890 concernant la création d'une Union internationale pour la publication des tarifs douaniers ainsi que les règlements d'exécution de la Convention instituant un Bureau international pour la publication des tarifs douaniers, et mémorandum de signature, fait à Bruxelles le 16 décembre 1949. Signé par le Canada le 31 mars 1950.**

En vigueur le 5 mai 1950.

**Acte final de la Conférence des Nations Unies sur l'assistance technique, signé à Lake Success le 14 juin 1950.**

En vigueur le 14 juin 1950.

**Quatrième Protocole de rectifications de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, signé par le Canada le 23 juin 1950.**

**Convention relative au Service d'embauchage de l'Organisation internationale du travail. Ratifiée par le Canada le 24 août 1950.**

En vigueur le 24 août 1950.

**Accord régional sur la radiodiffusion en Amérique du Nord, signé à Washington le 15 novembre 1950.**

N'est pas encore en vigueur.

**II**

**Accords bilatéraux**

**Belgique**

**Echange de notes entre le Canada et la Belgique constituant un accord de réciprocité en matière de réparation de dommages de guerre aux biens privés, signées à Bruxelles les 17 août et 16 novembre 1949.**

En vigueur le 17 août 1949.



**Costa-Rica**

Echange de notes entre le Canada et Costa Rica constituant un *modus vivendi* commercial entre les deux pays, signées à San-José les 17 et 18 novembre 1950.

N'est pas encore en vigueur.

**Danemark**

Echange de notes entre le Canada et le Danemark comportant un accord sur le règlement des crédits d'assistance militaire ouverts au Danemark par le Canada, signées à Copenhague les 24 et 25 mars 1950.

En vigueur le 25 mars 1950.

**Equateur**

Echange de notes entre le Canada et l'Equateur constituant un *modus vivendi* commercial entre les deux pays, signées à Quito le 10 novembre 1950.

En vigueur le 1er décembre 1950.

**Etats-Unis**

Accord concernant la dérivation des eaux du Niagara, signé à Washington le 27 février 1950.

En vigueur le 10 octobre 1950.

Echange des instruments de ratification le 10 octobre 1950.

Convention entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique concernant l'octroi des privilèges d'escale aux navires de pêche au flétan dans les ports des côtes du Pacifique des Etats-Unis d'Amérique et du Canada, signée à Ottawa, le 24 mars 1950.

En vigueur le 1er juillet 1950.

Echange des instruments de ratification le 13 juillet 1950.

Convention entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique modifiant et complétant la Convention et le Protocole du 4 mars 1942, ayant pour objet d'éviter la double imposition et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu, signé à Ottawa le 12 juin 1950.

N'est pas encore en vigueur.

Convention entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique modifiant et complétant la Convention du 8 juin 1944 ayant pour objet d'éviter les doubles impositions et de prévenir les fraudes fiscales dans le cas des impôts et droits de succession, signée à Ottawa le 12 juin 1950.

N'est pas encore en vigueur.

Echange de notes entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique constituant un accord provisoire visant à l'établissement d'un système de stations météorologiques dans l'océan Pacifique, signées à Washington les 8 et 22 juin 1950.

En vigueur le 22 juin 1950.

Echange de lettres entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique concernant le renouvellement de l'arrangement de 1942 relatif à l'échange de main-d'œuvre et de machines agricoles, signées à Ottawa le 29 juin et le 6 juillet 1950.

En vigueur le 6 juillet 1950.

Echange de notes entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique mettant formellement en œuvre la "Déclaration de principes concernant la coopération économique", signées à Washington le 26 octobre 1950.

En vigueur le 26 octobre 1950.

**France**

Echange de notes entre le Canada et la France comportant un accord tendant à modifier les visas des non-immigrants, signées à Ottawa les 6 et 17 avril 1950.

Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République française relatif aux services aériens entre leurs territoires respectifs et au delà de ces territoires, signé à Ottawa le 1er août 1950.  
En vigueur le 1er août 1950.

### Italie

Echange de notes entre le Canada et l'Italie constituant un accord sur les conditions à remplir par les voyageurs non-immigrants des deux pays pour l'obtention de visas, signées à Rome le 31 mai 1950.  
En vigueur le 1er juin 1950.

### Norvège

Accord entre le Canada et la Norvège relatif aux services aériens, et échange de notes désignant les services de transport aérien visés par l'Accord, signés à Ottawa le 14 février 1950.  
En vigueur le 14 février 1950.

Echange de notes entre le Canada et la Norvège constituant un accord sur les conditions à remplir par les voyageurs non-immigrants des deux pays pour l'obtention de visas, signées à Ottawa les 4 et 13 mars 1950.  
En vigueur le 1er avril 1950.

Echange de notes entre le Canada et la Norvège comportant un accord sur le règlement des crédits d'assistance militaire ouverts à la Norvège par le Canada, signées à Ottawa, les 7 et 18 mars 1950.  
En vigueur le 18 mars 1950.

### Nouvelle-Zélande

Accord entre le Canada et la Nouvelle-Zélande relatif aux services de transport aérien entre les deux pays, signé à Wellington le 15 août 1950.  
En vigueur le 16 août 1950.

### Pays-Bas

Echange de notes entre le Canada et les Pays-Bas constituant un Accord sur les conditions à remplir par les voyageurs non-immigrants pour l'obtention de visas, signées à La Haye les 9 et 14 décembre 1949.  
En vigueur le 1er janvier 1950.

### Union Sud-Africaine

Echange de notes entre le Canada et l'Union Sud-Africaine concernant la suspension temporaire de la marge de préférence applicable au bois en grume, signées à Ottawa les 22 et 24 février 1950.  
En vigueur le 1er janvier 1950.

### U.R.S.S.

Echange de notes entre le Canada et l'U.R.S.S. comportant un Accord relatif au paiement par l'U.R.S.S. d'approvisionnements livrés par le Canada en 1945-1946, signées à Moscou le 29 septembre 1950.  
En vigueur le 29 septembre 1950.

### Venezuela

Echange de notes entre le Canada et le Venezuela constituant un *modus vivendi* commercial entre les deux pays, signées à Caracas le 10 octobre 1950.  
En vigueur le 11 octobre 1950.

**Yougoslavie**

Echange comportant un accord sur le règlement de la dette contractée envers le Gouvernement canadien par la République fédérale des peuples de Yougoslavie, relativement aux approvisionnements militaires de secours fournis conjointement à la République fédérale des peuples de Yougoslavie par les autorités militaires des Etats-Unis, du Royaume-Uni et du Canada; signées à Belgrade les 25 et 29 mars 1950.

En vigueur le 29 mars 1950.

1950年3月29日生效

Le présent rapport est le résultat de la mission effectuée par le Colonel J. G. ...

Le 29 mars 1950, à Belgrade, les représentants du Gouvernement canadien et de la République fédérale des peuples de Yougoslavie ont signé un accord sur le règlement de la dette contractée envers le Gouvernement canadien par la République fédérale des peuples de Yougoslavie, relativement aux approvisionnements militaires de secours fournis conjointement à la République fédérale des peuples de Yougoslavie par les autorités militaires des Etats-Unis, du Royaume-Uni et du Canada.

Le présent accord a été signé à Belgrade les 25 et 29 mars 1950.

Le présent accord est en vigueur à compter du 29 mars 1950.

Description	Montant	Date	Observations
1. Matériel militaire...	100 000 \$	1948	Fourniture de matériel militaire...
2. Services militaires...	50 000 \$	1949	Services militaires fournis...
3. Matériel militaire...	200 000 \$	1950	Fourniture de matériel militaire...
4. Services militaires...	75 000 \$	1950	Services militaires fournis...
5. Matériel militaire...	150 000 \$	1950	Fourniture de matériel militaire...

## Annexe B

### Conférences et réunions internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter en 1950

Il a été créé en janvier 1950, pour coordonner les invitations aux conférences, une Section des conférences internationales.

Au cours de l'année, le Gouvernement canadien s'est fait représenter à 168 conférences et réunions. Dans 21 cas, il s'agissait de conférences ou de réunion des Nations Unies ou de leurs principaux organes; dans 46 cas, de réunions ou séances des institutions spécialisées des Nations Unies; dans 61 cas, il s'agissait de réunions d'organisations intergouvernementales, et enfin 40 d'organisations non gouvernementales.

104 des 168 conférences auxquelles le Canada a participé ont eu lieu en Europe, dont 28 à Genève, 21 à Paris et 17 à Londres. 55 conférences ont eu lieu dans l'hémisphère occidental, dont 16 à New-York, 16 à Washington, 4 à Montréal et 3 à Ottawa. D'étail intéressant à noter: en 1950, 10 conférences auxquelles le Canada a assisté ont eu lieu en Asie et en Australie contre 2 seulement en 1949.

#### I. ORGANISMES PERMANENTS

Désignation	Lieu de réunion	Créé en	Représentants du Canada
1. Commission internationale de la frontière (Canada-Etats-Unis)	A déterminer	1908	M. J. L. Rannie, du ministère des Mines et des Relevés techniques.
2. Commission mixte internationale (Canada-Etats-Unis)	A déterminer	1910	Section canadienne: le général A. G. L. McNaughton, président; MM. Georges Spence et Lucien Dansereau.
3. Commission maritime du Commonwealth	Londres	1920	M. R. P. Bower, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni.
4. Commission internationale de la pêche au flétan (Canada-Etats-Unis)	A déterminer	1923	M. J. W. Nickerson; M. G. R. Clark, du ministère des Pêcheries.
5. Comité économique du Commonwealth	Londres	1925	MM. F. Hudd et R. P. Bower, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni.
6. Conseil exécutif des bureaux agricoles du Commonwealth	Londres	1928	MM. H. J. Atkinson et M. I. Timonin, du ministère de l'Agriculture; M. J. G. Robertson, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni.

Désignation	Lieu de réunion	Créé en	Représentants du Canada
7. Commission permanente canado-américaine de défense	A déterminer	1940	Section canadienne: le général A. G. L. McNaughton, président; le contre-amiral F. L. Houghton, chef en second de l'état-major de la Marine; le major-général H. D. Graham, chef en second du grand état-major; le vice-maréchal de l'air A. L. James, directeur de l'organisation au Conseil de l'Air, du Q. G. de la Défense nationale à Ottawa; M. C. C. Eberts, du Bureau du Conseil privé.
8. Commission pour l'Extrême-Orient	Washington	1945	M. H. H. Wrong, ambassadeur du Canada aux Etats-Unis; MM. F. J. D. Pemberton et P. G. R. Campbell, de l'ambassade du Canada à Washington.
9. Comité consultatif du siège des Nations Unies	New-York	1946	M. C. D. Howe, ministre du Commerce; M. K. A. Greene, consul général du Canada à New-York.
10. Commission de l'énergie atomique (étant l'un des six pays qui ont demandé la création de cet organisme, le Canada en est membre permanent, au même titre que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité)	New-York	1946	Le général A. G. L. McNaughton; suppléant: M. R. G. Riddell, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies; conseillers: M. J. Babbitt, du Conseil national de recherches; le major T. L. C. Pierce-Goulding, du ministère de la Défense nationale.
11. Commission commerciale interalliée pour le Japon	Washington	1946	M. J. H. English, de l'ambassade du Canada à Washington.
12. Agence interalliée des réparations	Bruxelles	1946	M. A. C. Smith, de l'ambassade du Canada à Bruxelles; suppléant: M. Roger Chaput, de l'ambassade du Canada à Bruxelles.
13. Commission internationale de la chasse à la baleine	Londres	1946	M. Stuart Bates, sous-ministre des Pêcheries.
14. Commission intermédiaire de l'Assemblée générale des Nations Unies	New-York	1947	M. L. B. Pearson, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures; suppléants: M. Léon Mayrand, sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires extérieures; M. R. G. Riddell, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies; M. H. H. Carter, de la délégation du Canada auprès des Nations Unies (New-York).

Désignation	Lieu de réunion	Créé en	Représentants du Canada
15. Comité consultatif des restitutions	Tokyo	1947	M. J. C. Britton, de la mission canadienne de liaison à Tokyo.
16. Conseil de l'OACI	Montréal	1947	Le brigadier C. S. Booth, représentant du Canada au conseil de l'OACI.
17. Commission de la navigation aérienne de l'OACI	Montréal	1947	M. Stuart Graham, du ministère des Transports.
18. Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique (Canada-Etats-Unis)	New-Westminster	1947	Le sénateur T. Reid; MM. O. Hanson et A. G. Whitmore, du ministère des Pêcheries.
19. Commission mixte d'organisation de la mobilisation industrielle du Canada et des Etats-Unis	Washington et Ottawa	1948	Section canadienne: M. C. D. Howe, ministre du Commerce, président; M. H. J. Carmichael, président de la Commission de défense industrielle.
20. Commission des télécommunications du Commonwealth	Londres	1948	M. J. H. Tudhope, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni.
21. Comité permanent anglo-canadien du commerce et des affaires économiques	Ottawa et Londres	1948	M. M. W. Mackenzie, sous-ministre du Commerce; M. J. G. Taggart, sous-ministre de l'Agriculture; M. J. J. Deutsch, du ministère des Finances; M. A. F. W. Plumpton, du ministère des Affaires extérieures.
22. Comité permanent de l'Union internationale des droits d'auteur	Berne	1948	M. Victor Doré, ministre du Canada à Berne.
23. Comité des surplus de denrées de l'OAA	Washington	1949	M. G. S. H. Barton, adjoint spécial au ministère de l'Agriculture.
24. Conseil des ministres de l'Atlantique-Nord	A déterminer	1949	M. L. B. Pearson, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures; suppléant: M. H. H. Wrong, ambassadeur du Canada à Washington.
25. Comité de défense de l'Atlantique-Nord	A déterminer	1949	M. Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale.
26. Comité financier et économique de défense de l'Atlantique-Nord	A déterminer	1949	M. D. C. Abbott, ministre des Finances.
27. Comité financier et économique de défense de l'Atlantique-Nord (personnel permanent)	Londres	1949	M. A. E. Ritchie, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni.
28. Comité militaire de l'Atlantique-Nord	A déterminer	1949	Le lieutenant-général C. Foulkes, chef du grand état-major.

Désignation	Lieu de réunion	Créé en	Représentants du Canada
29. Commission de production et d'approvisionnement militaire de l'Atlantique-Nord	A déterminer	1949	M. S. D. Pierce, représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation européenne de coopération économique, à Paris.
30. Commission de production et d'approvisionnement militaire de l'Atlantique-Nord (personnel permanent)	Londres	1949	M. E. W. T. Gill, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni.
31. Conseil des suppléants de l'Atlantique-Nord	Londres	1950	M. L. D. Wilgress, haut commissaire du Canada au Royaume-Uni.
32. Organisation européenne de coopération économique	Paris	1950	Délégué permanent: M. S. D. Pierce; suppléant: M. Louis Couillard; conseillers: MM. A. R. Kilgour et W. J. van Vliet.
33. Conseil de Coopération technique	Colombo	1950	M. P. Sykes, Commissaire de Commerce du Canada à Colombo.

II. CONFERENCES DES NATIONS UNIES ET DE LEURS PRINCIPAUX ORGANES

Conférence	Lieu	Date et durée	Représentants du Canada
1. Commission des questions économiques et de l'emploi du Conseil économique et social	New-York	8-30 janvier	MM. J. J. Deutsch et S. Pollock, du ministère des Finances.
2. Commission spéciale de l'apatridie et des questions connexes (Conseil économique et social)	New-York	16 janv.-16 février	M. L. G. Chance, du ministère des Affaires extérieures; M. R. M. Winter, du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.
3. Sixième session du Conseil de tutelle des Nations Unies	Genève	19 janv.	M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève (observateur).
4. Dixième session du Conseil économique et social	New-York	7 fév.-6 mars	M. Raymond Eudes, député; suppléants: le Dr G. F. Davidson, sous-ministre du bien-être social; M. S. D. Pierce, sous-ministre associé du Commerce; conseillers: M. J. W. Holmes, chef suppléant de la délégation du Canada auprès des Nations Unies à New-York; le major T. L. C. Pierce-Goulding et M. G. K. Grande, de la délégation du Canada auprès des Nations Unies à New-York; M. S. Pollock, du

Conférence	Lieu	Date et durée	Représentants du Canada
			ministère des Finances; M. J.-J.-M. Côté, de l'ambassade du Canada à Washington; Mlle B. M. Meagher, du ministère des Affaires extérieures.
5. Comité exécutif du Fonds international de secours à l'enfance des Nations Unies	New-York	6-7 mars	Mme D. B. Sinclair, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.
6. Conférence des Nations Unies sur la déclaration du décès des personnes disparues	New-York	15-24 mars	M. G. K. Grande, de la délégation permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York (observateur).
7. Commission consultative internationale de l'administration publique	Genève	22-28 mars	M. C. H. Bland, président de la Commission du service civil.
8. Sixième session de la Commission des questions sociales du Conseil économique et social	New-York	3 avril-5 mai	M. R. B. Curry, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.
9. Sixième session du Comité du bois de la Commission économique pour l'Europe (Conseil économique et social)	Genève	3-5 avril	Le colonel R. D. Roe, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni (observateur).
10. Septième session du Conseil de tutelle	New-York	1er juin-21 juillet	M. J. W. Holmes, chef suppléant de la délégation du Canada auprès des Nations Unies à New-York (observateur).
11. Comité exécutif du Fonds de secours à l'enfance des Nations Unies	New-York	19-20 juin	Mme D. B. Sinclair, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.
12. Comité de l'ordre du jour du Conseil économique et social	Genève	27-28 juin	M. A. C. Smith, de l'ambassade du Canada à Bruxelles.
13. Conférence d'assistance technique	Lake-Success	12 juin	M. J. W. Holmes, chef suppléant de la délégation du Canada aux Nations Unies à New-York.
14. Onzième session du Conseil économique et social	Genève	2 juillet-16 août	Représentant principal: M. Alphonse Fournier, ministre des Travaux publics; suppléants: le Dr G. F. Davidson, sous-ministre du Bien-être social; M. A. F. W. Plumptre, du ministère des Affaires extérieures; suppléant et conseiller principal: M. A. C. Smith, de l'ambassade du Canada à Bruxelles; conseillers: M. N. F. H. Berliu, de la délégation permanente du Canada au



Conférence	Lieu	Date et durée	Représentants du Canada
<p>Conférence internationale des Nations Unies sur les réfugiés et les apatrides (Conseil économique et social)</p>	<p>Genève</p>	<p>14-25 août</p>	<p>près du Bureau européen des Nations Unies à Genève; Mlle B. M. Meagher, du ministère des Affaires extérieures; M. J. G. H. Halstead, du haut commissariat du Canada à Londres; secrétaire: M. Ghislain Hardy, du ministère des Finances.</p>
<p>Commission spéciale des réfugiés et apatrides (Conseil économique et social)</p>	<p>Genève</p>	<p>14-25 août</p>	<p>M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève; M. R. M. Winter, du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.</p>
<p>Cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies</p>	<p>New-York</p>	<p>19 sept.- ajournée au 15 décembre</p>	<p>M. L. B. Pearson, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, président; M. Hugues Lapointe, ministre des Affaires des anciens combattants, vice-président; M. le sénateur J.-G. Turgeon; M. J. Dickey, député; M. Jean Lesage, député; suppléants: M. A. D. P. Heency, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures; M. C. Fraser Elliott, ambassadeur du Canada à Santiago; M. R. G. Riddell, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à New-York; M. C. S. A. Ritchie, sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires extérieures (première partie de l'Assemblée); M. Léon Mayrand, sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires extérieures (seconde partie de l'Assemblée); Mme D. B. Sinclair, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social; conseillers parlementaires: M. M. J. Coldwell, député; M. J. De-core, député; M. G. Graydon, député; M. G. F. Higgins, député; M. S. Low, député; M. V. Quelch, député; conseillers: des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et d'autres ministères seront au besoin adjoints à la délégation.</p>
<p>Onzième session du Conseil économique et social (deuxième partie); réunion spéciale pour le secours à la Corée</p>	<p>New-York</p>	<p>du 14 octobre au 15 décembre</p>	<p>Représentant: M. J. Dickey, député; suppléant: M. R. G. Riddell, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à New-York; conseillers: M. J. H. Cleveland, du consulat du Canada à New-York; M. A.-R. Cré-</p>

Conférence	Lieu	Date et durée	Représentants du Canada
			pault, de la délégation permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York; M. S. Pollock, du ministère des Finances.
18. Septième session du Comité du bois de la Commission économique pour l'Europe	Genève	30 oct.- 2 nov.	M. Yves Lamontagne, de la légation du Canada à Berne (observateur).
19. Commission économique pour l'Europe: Réunion spéciale des pays européens désireux d'accroître leur commerce de certaines céréales (Conseil économique et social)	Genève	14-23 nov.	M. J. C. G. Brown, de la légation du Canada à Berne (observateur); M. T. M. Burns, légation du Canada à Berne (observateur suppléant).
20. Cinquième session de la Commission des stupéfiants (Conseil économique et social)	Lake-Success	1-16 déc.	Le colonel C. H. L. Sharman, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.
21. Conseil d'administration du Fonds international de secours à l'enfance des Nations Unies	Lake-Success	26-28 nov.	Mme D. B. Sinclair, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

### III. CONFÉRENCES DES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

1. Cent-dixième session du Conseil d'administration de l'OIT	Mysore (Inde)	29 déc. 1949- 7 janv. 1950	M. R. W. Mayhew, ministre des Pêcheries; M. P. A. Bridle, du haut commissariat du Canada dans l'Inde; M. A. H. Sager, secrétaire particulier du ministre des Pêcheries.
2. Cinquième session de la Commission juridique de l'OACI	Taormina (Sicile)	15-19 janvier	Le brigadier C. S. Booth, représentant du Canada au Conseil.
3. Conférence technique préparatoire tripartite sur la formation professionnelle des adultes (OIT)	Genève	23 janv.- 3 février	Le brigadier J. E. Lyon, directeur adjoint de la formation professionnelle au ministère du Travail; M. R. L. Campbell, secrétaire de la Canadian International Paper Co. Ltd., de Montréal; M. W. H. Burnell, premier vice-président de l'International Brotherhood of Pulp, Sulphite and Paper Mill Workers, de Cornwall.
4. Commission de la navigation aérienne de l'OACI	Montréal	31 janv.- 30 mars	M. Stuart Graham, membre canadien de la Commission.
5. Première session du Comité d'experts en sécurité sociale (OIT)	Wellington (N.-Z.)	8-20 février	M. C. A. L. Murchison, membre de la Commission de l'assurance-chômage.

Conférence	Lieu	Date et durée	Représentants du Canada
6. Troisième session de la Convention météorologique de l'OACI	Paris	14 fév.- 25 mars	M. H. H. Bindon, du ministère des Transports.
7. Cent-onzième session du Conseil d'administration de l'OIT	Genève	27 fév.- 11 mars	M. Paul-Emile Renaud, chargé d'affaires de la légation du Canada à Berne; M. J. F. MacKinnon, du ministère du Travail, de Londres; M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève.
8. Réunion du Sous-comité spécial du Comité d'experts en statistique de l'OMS	Paris	27 fév.- 3 mars	M. C. Fraser Harris, du Bureau fédéral de la statistique.
9. Conférence internationale des experts en pneumoconiose	Sydney	28 fév.- 11 mars	M. C. A. L. Murchison, membre de la Commission de l'assurance-chômage; M. le docteur G. R. Davidson, du ministère de la Santé publique, d'Edmonton; M. le docteur C. H. Vrooman, de la Commission des accidents du travail, de Vancouver.
10. Deuxième session du Comité des plans techniques de la Conférence sur la radio-diffusion à haute fréquence	Florence	1-31 mars	M. R. H. Cairns, du ministère des Transports.
11. Septième session du Comité exécutif de l'OIR	Genève	8-11 mars	M. G. L. Magann, ambassadeur du Canada à Athènes; M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève; M. J. H. Warren, du haut commissariat du Canada à Londres; M. O. Cormier, de la légation du Canada à Berne; M. R. Lamarre, de la mission d'immigration du gouvernement canadien en Allemagne; M. J. F. MacKinnon, du ministère du Travail, d'Ottawa.
12. Cinquième session du Conseil général de l'OIR	Genève	14-22 mars	M. G. L. Magann, ambassadeur du Canada à Athènes; M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève; M. J. H. Warren, du haut commissariat du Canada à Londres; M. O. Cormier, de la légation du Canada à Berne; M. R. Lamarre, de la mission d'immigration du gouvernement canadien en Allemagne; M. J. F. MacKinnon, du ministère du Travail, d'Ottawa.

Conférence	Lieu	Date et durée	Représentants du Canada
13. Conférence sur la radiodiffusion à haute fréquence de l'UIT	Florence et Rapallo	1er avril-19 août	Délégué: M. J. B. C. Watkins, chargé d'affaires de l'ambassade du Canada à Moscou; suppléant: M. L. E. Coffey, du ministère des Transports; conseillers: MM. D. Manson, H. G. Richardson et F. P. Johnson, de la Société Radio-Canada; M. R. H. Cairns, du ministère des Transports; M. A. R. Kilgour, de l'ambassade du Canada à Paris.
14. Deuxième session de la Commission des industries chimiques de l'OIT	Genève	11-22 avril	M. W. H. Mueller, de Shawinigan-Falls (P.Q.); M. R. B. Winsor, de Montréal; M. G. McIlwain, de Sarnia; M. S. Barrett, de Toronto; M. S. Picard, de Québec; M. Hubert Casselman, du ministère du Travail.
15. Deuxième réunion régionale sur la navigation aérienne dans les Antilles et Réunion spéciale sur les fréquences de radiodiffusion des Antilles, de l'Amérique du Sud et de l'Atlantique-Sud	La Havane	11-29 avril	MM. Stuart Graham, C. C. Bogart, C. M. Brant et M. M. Fleming, du ministère des Transports; le commandant d'escadre W. P. Pleasance et le chef d'escadrille S. R. Miller, du ministère de la Défense nationale; MM. B. A. Rawson, C. J. Campbell et S. Stevens, des Lignes aériennes Trans-Canada.
16. Comité de l'OAA sur l'entreposage des céréales et leur protection contre l'infestation	San-José (Costa-Rica)	17-28 avril	M. H. E. Gray, du ministère de l'Agriculture.
17. Comité d'experts sur l'unification de la pharmacopée (OMS)	New-York	20-29 avril	M. G. A. Morrell, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.
18. Conférence préliminaire de l'OIT sur les migrations	Genève	25 avril-7 mai	M. S. H. McLaren, de la Commission de l'Assurance-chômage; M. O. Cormier, de la légation du Canada à Berne; M. A. F. Macdonald, député, d'Edmonton.
19. Conférence sur les règlements internationaux relatifs à la quarantaine des plantes	La Haye	26 avril-3 mai	MM. L. W. Koeh, H. L. Seamans, A. D. Baker et W. N. Keenan, du ministère de l'Agriculture.
20. Réunion de l'OAA pour étudier la possibilité de coordonner les travaux relatifs au contrôle et au signalement des maladies des animaux	Paris	1-5 mai	M. S. H. Whitworth, du ministère de l'Agriculture (observateur).

Conférence	Lieu	Date et durée	Représentants du Canada
21. Neuvième session du Conseil de l'OAA	Rome	8-17 mai	M. G. S. H. Barton, adjoint spécial au ministre de l'Agriculture; M. R. G. G. Smith, de l'ambassade du Canada à Rome.
22. Troisième session de l'Assemblée mondiale de la santé	Genève	8-27 mai	Délégué: M. J. J. McCann, ministre du Revenu national; suppléants: le docteur H. A. Ansley, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social; le docteur L. A. Miller, sous-ministre de la Santé de Terre-Neuve; M. Ernest Côté, du haut commissariat du Canada à Londres; conseiller: M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève.
23. Réunion d'étude sur les problèmes relatifs à la fièvre aphteuse (OAA)	Paris	15-20 mai	M. S. H. Whitworth, du ministère de l'Agriculture (observateur).
24. Vingt-et-unième session du Comité exécutif de l'UNESCO	Florence	15 mai-16 juin	M. Victor Doré, ambassadeur du Canada à Bruxelles.
25. Cinquième session du Conseil général de l'UNESCO	Florence	22 mai-16 juin	M. Jean Désy, ambassadeur du Canada à Rome; M. M. E. Lazerte, de l'Université de l'Alberta; M. G. T. Page, de l'Institut de chimie du Canada; M. Jacques de Tonnancour, du Conseil canadien des arts, de Montréal; suppléants: M. S. Pollock, du ministère des Finances; M. J. E. Robbins, du Bureau fédéral de la statistique; M. Paul Tremblay, du ministère des Affaires extérieures; conseiller et secrétaire: M. J. C. G. Brown, du ministère des Affaires extérieures.
26. Cent-douzième session du Conseil d'administration de l'OIT	Genève	26 mai-3 juin	Délégué: M. Paul Goulet, du ministère du Travail; suppléant: M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève.
27. Quatrième session de l'Assemblée de l'OACI	Montréal	30 mai-21 juin	Chef de la délégation: M. Lionel Chevrier, ministre des Transports; délégués: M. C. S. Booth, membre du Conseil pour le Canada; M. Roméo Vachon, de la Commission des transports aériens; suppléants: M. S. Graham, du ministère

Conférence	Lieu	Date et durée	Représentants du Canada
28. Trente-troisième session de la Conférence internationale du Travail	Genève	7 juin-1er juillet	<p>des Transports; M. A. S. Macdonald, de la Commission des Transports aériens; M. J. H. Cleveland, du ministère des Affaires extérieures.</p> <p>Chef de la délégation: M. Paul Goulet, du ministère du Travail; délégués: M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève; M. H. Taylor, de la National Carbon Company, de Toronto; M. Claude Jodoin, vice-président du Congrès canadien des métiers et du travail de Montréal; conseillers: M. A. MacInnis, député; le brigadier J. E. Lyon, M. H. R. Rutherford, M. R. H. Taber et Mlle E. Hardy, du ministère du Travail; M. J. C. Whitelaw, de l'Association des manufacturiers canadiens, de Montréal; M. T. W. Smith, de la Canadian Industries Limited, de Montréal; M. A. C. Ross, de l'Association canadienne de la construction; M. J. A. Brass, de l'Association des chemins de fer canadiens; M. A. J. Kelly, du comité fédéral mixte de législation; M. A. F. MacArthur, de l'Ontario Federation of Labour, de Toronto; M. Gérard Picard, de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, de Montréal; M. C. C. Williams, député, représentant la Saskatchewan; secrétaire et conseiller: M. J. Mainwaring, du ministère du Travail.</p>
29. Vingt-troisième session du Conseil exécutif de l'UNESCO	Paris	26 août-2 sept.	M. Victor Doré, ambassadeur du Canada à Bruxelles.
30. Conseil administratif de l'UIT	Genève	1er sept.-11 oct.	M. C. J. Acton, du ministère des Transports.
31. Deuxième session de la troisième conférence régionale de radio-diffusion de l'Amérique du Nord	Washington	6 sept.-15 nov.	<p>Président de la conférence: le commander C. P. Edwards, du ministère des Transports; président de la délégation: M. G. C. W. Browne, du ministère des Transports; MM. W. B. Smith, W. A. Caton et G. Mather, du ministère des Transports; M. D. Manson, de la Société Radio-Canada; M. G. E. Cox, de l'ambassade du Canada à Washington;</p>

Conférence	Lieu	Date et durée	Représentants du Canada
			conseillers: MM. W. G. Richardson et R. Santo, de la Société Radio-Canada; observateurs: MM. J. W. Bain et G. C. Chandler, de l'Association canadienne de radiodiffusion.
32. Réunion de l'OAA sur la technologie du hareng	Bergen (Norvège)	24-29 sept.	M. A. W. H. Needler, du ministère des Pêcheries.
33. Huitième session du Comité exécutif de l'OIIR	Genève	5-13 octobre	Chef de la délégation: M. G. L. Magann, ambassadeur du Canada à Athènes; délégués: M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève; M. O. Cormier, de la légation du Canada à Berne; M. R. Lamarre, du bureau canadien d'immigration en Allemagne.
34. Sixième session du Conseil général de l'OIIR	Genève	9-13 octobre	Chef de la délégation: M. G. L. Magann, ambassadeur du Canada à Athènes; délégués: M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève; M. O. Cormier, de la légation du Canada à Berne; M. R. Lamarre, du bureau canadien d'immigration en Allemagne.
35. Réunion du comité d'experts de l'UNESCO, au sujet de l'Union universelle des droits d'auteur	Washington	23 oct.-4 nov.	M. W. P. J. O'Meara, sous-secrétaire d'Etat adjoint du Canada.
36. Troisième session du Comité du pétrole de l'OIT	Genève	24 oct.-4 nov.	M. C. T. Richard, député; M. R. H. Hooper, du ministère du Travail; M. A. G. Cockrill, de la British American Oil Company, Ltd.; M. W. Yalden-Thomson, de l'Imperial Oil Ltd; M. G. Fisher, de l'Oil Workers' International Union; M. Marcel Francq, de l'International Chemical Workers' Union.
37. Dixième session du Conseil de l'OAA	Washington	25 oct.-14 nov.	Délégué: M. G. S. H. Barton, adjoint spécial du ministre de l'Agriculture; suppléant: M. W. C. Hopper, de l'ambassade du Canada à Washington.
38. Vingt-quatrième session du Conseil exécutif de l'UNESCO	Paris	2-10 nov.	M. Victor Doré, ministre du Canada à Berne.

Conférence	Lieu	Date et durée	Représentants du Canada
39. Session spéciale de la Conférence de l'OAA	Washington	3-11 nov.	Chef suppléant de la délégation: M. G. S. H. Barton, adjoint spécial au ministre de l'Agriculture; suppléant: M. J. G. Taggart, sous-ministre de l'Agriculture; conseillers: M. W. C. Hopper et Mlle M. McPherson, de l'ambassade du Canada à Washington; M. S. C. Hudson, du ministère de l'Agriculture; M. A. B. Hockin, du ministère des Finances.
40. Troisième Congrès interaméricain sur la brucellose (OMS)	Washington	6-10 nov.	M. C. A. Mitchell, du ministère de l'Agriculture.
41. Cent-treizième session du Conseil d'administration de l'OIT et réunions de comités	Bruxelles	13-25 nov.	Délégué: M. Paul Goulet, du ministère du Travail; suppléant: M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève.
42. Troisième session du Comité des textiles de l'OIT	Lyon (France)	28 nov.-9 déc.	Délégués du Gouvernement: MM. Raoul Trépanier et H. C. Hudson, de la Commission de l'assurance-chômage; délégués des patrons: M. H. F. Irwin, du Primary Textiles Institute; M. L. A. Lyons, de la Montreal Cottons Ltd; délégués des travailleurs: M. R. Gosselin, de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada; M. L. Tessier, de la Textile Workers' Union of America.
43. Quatrième conférence interaméricaine de l'OAA sur l'agriculture	Montevideo	1er déc.	M. W. B. McCullough, de l'ambassade du Canada à Buenos Aires (observateur).
44. Deuxième réunion régionale sur les denrées alimentaires et les programmes et les perspectives agricoles en Amérique latine	Montevideo	1er déc.	M. W. B. McCullough, de l'ambassade du Canada à Buenos Aires (observateur).
45. Comité juridique de l'OACI	Paris	4 déc.	M. A. B. Rosevear, de la Commission des Transports aériens.
46. Comité d'experts sur l'échange des personnes	La Havane	13-15 déc.	M. J. A. Gibson, président du Comité exécutif du Conseil canadien de la reconstruction par l'UNESCO.



IV. CONFERENCES INTERGOUVERNEMENTALES

Conférence	Lieu	Date et durée	Représentants du Canada
1. Réunion des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth (Ceylan)	Colombo	9-14 janv.	M. L. B. Pearson, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures; M. R. W. Mayhew, ministre des Pêcheries; M. E. M. Reid, sous-secrétaire d'Etat suppléant aux Affaires extérieures; M. D. M. Johnson, haut commissaire du Canada au Pakistan; MM. A. Menzies, D. V. LePan et H. H. Wright, du ministère des Affaires extérieures; M. T. N. Beaupré, du ministère du Commerce.
2. Troisième session de la commission du recensement des Amériques; Deuxième congrès interaméricain de statistique	Bogota	9-21 janv. et 16-28 janv.	M. Herbert Marshall, directeur de la statistique fédérale.
3. Accord international sur le blé	Londres	12-13 janv.	Délégué: M. W. C. McNamara, de la Commission canadienne du blé, de Winnipeg; suppléant: M. R. V. Biddulph, commissaire européen de la Commission canadienne du blé, de Londres; conseillers: M. C. C. Boxer, de la Commission canadienne du blé à Londres; M. J. H. Warren, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni.
4. Quatrième session des Parties Contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce	Genève	23 fév.-3 avril	Président: M. L. D. Wilgress, haut commissaire du Canada au Royaume-Uni; membres: M. Louis Couillard, du ministère des Affaires extérieures; M. J. J. Deutsch, du ministère des Finances; MM. C. M. Isbister et H. R. Kemp, du ministère du Commerce.
5. Conseil international du blé	Londres	13-15 mars	M. W. C. McNamara, de la Commission canadienne du blé, de Winnipeg.
6. Cinquième session du Groupe d'étude international de l'étain	Paris	20-30 mars	M. G. C. Monture, du ministère des Mines et des Relevés techniques; M. D. Harvey, du ministère du Commerce, M. V. L. Chapin, de l'ambassade du Canada à La Haye; MM. J. P. Manion, G. P. Kidd et J.-P.-C. Gauthier, de l'ambassade du Canada à Paris.

Conférence	Lieu	Date et durée	Représentants du Canada
7. Commission de production et d'approvisionnement militaire de l'Atlantique-Nord	La Haye	24 mars	M. S. D. Pierce, sous-ministre associé du Commerce; MM. E. W. T. Gill et A. E. Ritchie, du Haut commissariat du Royaume-Uni.
8. Commission permanente canado-américaine de défense	Montréal	28-31 mars	Le général A. G. L. McNaughton; l'amiral H. G. DeWolfe, le major-général H. D. Graham et le vice-maréchal de l'Air A. L. James, du ministère de la Défense nationale; M. C. C. Eberts, du ministère des Affaires extérieures.
9. Comité militaire de l'Atlantique-Nord	La Haye	28 mars	Le lieutenant-général C. Foulkes, chef du grand état-major, le vice-maréchal de l'Air H. L. Campbell, le major-général S. F. Clark, le brigadier J. D. B. Smith et le commodore R. E. S. Bidwell, du ministère de la Défense nationale.
10. Comité financier et économique de défense de l'Atlantique-Nord	Londres	29 mars	M. L. D. Wilgress, haut commissaire du Canada au Royaume-Uni; M. A. E. Ritchie, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni; M. J. George, du ministère des Affaires extérieures.
11. Comité administratif de l'Institut international de la réfrigération	Paris	30 mars	Le colonel J.-H. Tremblay, de l'ambassade du Canada à Paris.
12. Comité de défense de l'Atlantique-Nord	La Haye	1er avril	M. Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale; le lieutenant-général C. Foulkes, chef du grand état-major, le vice-maréchal de l'Air H. L. Campbell, le major-général J. D. B. Smith et le commodore R. E. S. Bidwell, du ministère de la Défense nationale; M. E. W. T. Gill, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni; M. J. George, du ministère des Affaires extérieures.
13. Troisième conférence du Commonwealth sur la création, la coupe et l'inspection des vêtements et fournitures générales	Londres	17 avril-6 mai	Le colonel H. A. Delcellier et M. A. C. Jones, du ministère de la Défense nationale; M. C. H. Bayley, du Conseil national de recherches.
14. Quatrième session de la Commission internationale du peuplier	Genève	18-21 avril	M. R. G. Ray, du ministère des Ressources et du Développement économique.

Conférence	Lieu	Date et durée	Représentants du Canada
15. Comité spécial du Conseil international du sucre	Londres	24 avril	M. R. P. Bower, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni (observateur).
16. Conférence de séquestres	Bruxelles	24-28 avril	M. Charles Stein, sous-secrétaire d'Etat et sous-séquestre du Canada; M. G. G. Beckett, du Secrétariat d'Etat; M. A. C. Smith, de l'ambassade du Canada à Bruxelles.
17. Réunion en vue du traité de paix avec le Japon	Londres	1er-17 mai	M. L. D. Wilgress, haut commissaire du Canada au Royaume-Uni; M. R. E. Collins, de l'ambassade du Canada à Washington; M. S. F. Rae, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni.
18. Conseil des transports aériens du Pacifique-Sud	Melbourne	1er-4 mai	M. C. T. Travers, du ministère des Transports; M. J. R. Maybee, du haut commissariat du Canada à Canberra.
19. Septième session du groupe d'étude du caoutchouc	Bruxelles	2-9 mai	M. B. A. Macdonald, de l'ambassade du Canada à Bruxelles; M. J. R. Nicholson, de Sarnia.
20. Comité permanent du Bureau international de l'hygiène publique	Genève	5 mai	M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève.
21. Neuvième congrès international de l'Association internationale d'épreuve des semences	Washington	8-13 mai	MM. W. H. Wright, G. A. Elliott et C. W. Leggett, du ministère de l'Agriculture.
22. Comité consultatif du Commonwealth pour le Sud et le Sud-Est de l'Asie	Sydney	15-19 mai	Délégué: M. R. W. Mayhew, ministre des Pêcheries; suppléant: le major-général L.-R. LaFleche, haut commissaire du Canada à Canberra; premier conseiller: M. D. V. LePan, du ministère des Affaires extérieures; conseillers: M. N. Perry, du ministère des Finances; M. B. I. Rankin, du haut commissariat du Canada à Sydney; M. G. K. Bouey, de la Banque du Canada; secrétaire: M. J. R. Maybee, du haut commissariat du Canada à Canberra.
23. Conseil de l'Atlantique-Nord	Londres	15-17 mai	M. L. B. Pearson, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures; M. N. A. Robertson, greffier du Conseil privé; MM. R. G. Riddell et R. A. MacKay, du ministère des Affaires extérieures.

Conférence	Lieu	Date et durée	Représentants du Canada
24. Neuvième conférence plénière du Comité consultatif international du coton	Washington	22 mai	Délégué: M. J. H. English, de l'ambassade du Canada à Washington; délégué adjoint: M. A. O. Fairweather, du ministère du Commerce.
25. Convention internationale pour la répression du faux-monnayage	La Haye	14-18 juin	Le major J. A. Wright, de la Gendarmerie royale du Canada.
26. Congrès de la Commission internationale de la police criminelle	La Haye	19-22 juin	Le major J. A. Wright, de la Gendarmerie royale du Canada.
27. Comité permanent anglo-canadien du commerce et des affaires économiques	Londres	19 juin	M. M. W. Mackenzie, sous-ministre du Commerce; M. J. G. Taggart, du ministère de l'Agriculture; M. G. Major, du ministère du Commerce; M. J. J. Deutsch, du ministère des Finances; M. A. F. W. Plumpton, du ministère des Affaires extérieures.
28. Troisième session du Conseil international du blé	Londres	19-20 juin	Délégué: M. W. C. McNamara, de la Commission canadienne du blé, de Winnipeg; suppléant: M. R. V. Biddulph, de la Commission canadienne du blé, de Londres; conseillers: M. C. C. Boxer, de la Commission canadienne du blé, de Londres; M. J. H. Warren, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni.
29. Conférence de revue du Bureau agricole du Commonwealth	Londres	21 juin-15 juillet	MM. E. S. Archibald, A. Leahy, H. S. Atkinson, E. B. Fraser, H. L. Trucman et H. L. Seamans, du ministère de l'Agriculture; M. J. G. Robertson, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni.
30. Conseil des transports aériens du Commonwealth	Montréal	22-24 juin	Le brigadier C. S. Booth, représentant du Canada au Conseil; M. J.-L.-G. Morisset, de la Commission des transports aériens; M. C. T. Travers, du ministère des Transports.
31. Conférence sur les services de signalisation maritime	Paris	3-16 juillet	MM. N. Wilson et W. J. Manning, du ministère des Transports.
32. Conseil de l'Organisation européenne de coopération économique	Paris	6 juillet	M. S. D. Pierce, sous-ministre associé du Commerce.

Conférence	Lieu	Date et durée	Représentants du Canada
33. Quatrième Conférence mondiale de l'énergie	Londres	10-15 juillet	M. R. E. Gilmore, du ministère des Mines et des Relevés techniques; M. C. E. Webb, du ministère des Ressources et du Développement économique; M. D. A. Keys, du Conseil national de recherches.
34. Commission de production et d'approvisionnement militaire de l'Atlantique-Nord	Copenhague	12-13 juillet	M. S. D. Pierce, sous-ministre associé du Commerce; M. E. W. T. Gill, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni.
35. Commission mixte internationale (Canada-Etats-Unis)	Ottawa	16 juillet	Le général A. G. L. McNaughton, président; l'honorable George Spence; M. Lucien Dansereau.
36. Réunion annuelle de la Commission internationale de la chasse à la baleine	Oslo	17-21 juillet	M. H. D. Fisher, représentant provisoire du Canada à la Commission; suppléant: Mlle H. D. Burwash, de la légation du Canada à Oslo.
37. Groupe d'étude de l'Union douanière européenne	Bruxelles	24 juillet	M. B. A. Macdonald, de l'ambassade du Canada à Bruxelles (observateur).
38. Comité consultatif du Commonwealth pour le Sud et le Sud-Est de l'Asie	Colombo	24 juillet	M. D. M. Johnson, haut commissaire du Canada au Pakistan; conseiller: M. R. H. Jay, du haut commissariat du Canada dans l'Inde.
39. Comité canado-américain d'organisation de la mobilisation industrielle	Ottawa	8 août	M. C. D. Howe, ministre du Commerce; M. H. J. Carmichael, de la Commission de défense industrielle.
40. Cinquième réunion annuelle des gouverneurs du Fonds monétaire international et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	Paris	6-14 sept.	M. G. F. Towers, gouverneur de la Banque du Canada; MM. L. Rasminsky et J. F. Parkinson, de la Banque du Canada; M. J. J. Deutsch, du ministère des Finances.
41. Deuxième réunion du Conseil consultatif des études aéronautiques du Commonwealth	Ottawa	11-29 sept.	Délégués: le vice-maréchal de l'Air A. L. James, du C.A.R.C.; M. J. J. Green, du Conseil de recherches de la défense; M. J. H. Parkin, du Conseil national de recherches; observateurs: le professeur D. L. Mordell, de l'Université McGill, de Montréal; M. G. N. Patterson, de l'Université de Toronto; le capitaine de groupe G. G. Truscott, du C.A.R.C.

Conférence	Lieu	Date et durée	Représentants du Canada
42. Conseil du Traité de l'Atlantique-Nord	New-York	15-26 sept.	M. L. B. Pearson, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures; M. L. D. Wilgress, haut commissaire du Canada au Royaume-Uni; M. A. D. P. Heeney, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures; le lieutenant-général C. Foulkes, chef du grand état-major; M. J. J. Deutsch, du ministère des Finances; MM. D. V. LePan et J. George, du ministère des Affaires extérieures.
43. Groupe d'étude du Comité du transit de l'Union postale universelle	Axenstein (Suisse)	23 sept.-8 oct.	M. W. J. Turnbull, sous-ministre des Postes; M. H. N. Pearl, du ministère des Postes.
44. Comité consultatif du Commonwealth pour le Sud et le Sud-Est de l'Asie	Londres	25 sept.-6 oct.	M. R. W. Mayhew, ministre des Pêcheries; M. J. J. Deutsch, du ministère des Finances; M. D. V. LePan, du ministère des Affaires extérieures.
45. Négociations multilatérales sur les tarifs douaniers, donnant suite à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce	Torquay (Angleterre)	23 sept.	M. L. D. Wilgress, haut commissaire du Canada au Royaume-Uni, président; M. H. B. McKinnon, de la Commission canadienne du tarif, vice-président; MM. J. J. Deutsch, W. J. Callaghan, et S. S. Reisman, du ministère des Finances; M. Louis Couillard, de la délégation permanente du Canada auprès de l'Organisation européenne de coopération économique à Paris; MM. C. M. Isbister, A. L. Neal, B. G. Barrow, H. V. Jarrett et J.-P.-C. Gauthier, du ministère du Commerce; M. A. E. Richards, du ministère de l'Agriculture; M. H. H. Wright, du ministère des Affaires extérieures, secrétaire.
46. Groupe d'étude international de la laine	Londres	2-10 oct.	Délégué: M. A. E. Bryan, du ministère du Commerce; observateurs: M. W. M. Berry, de l'Association canadienne des fabricants de lainage et tricots; M. H. Barrett, de la <i>Canadian Woollen and Worsted, Ltd.</i>
47. Conseil international pour l'exploration de la mer	Copenhague	2-10 oct.	M. A. W. H. Needler, du ministère des Pêcheries (observateur).
48. Sixième congrès de l'Union postale des Amériques et de l'Espagne	Madrid	12 oct.-11 nov.	M. W. J. Turnbull, sous-ministre des Postes; MM. J.-L.-A. Gagnon et H. N. Pearl, du ministère des Postes.

Conférence	Lieu	Date et durée	Représentants du Canada
49. Cinquième assemblée générale de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire	Santiago	16-27 oct.	MM. N. L. Nicholson et W. H. Miller, du ministère des Mines et des Relevés techniques.
50. Comité permanent de l'Union internationale des droits d'auteur	Lisbonne	16-21 oct.	M. Victor Doré, ministre du Canada à Berne.
51. Conseil international du blé	Genève	24 oct.	Délégué: M. G. H. McIvor, de la Commission canadienne du blé; conseillers: M. C. F. Wilson, du ministère du Commerce; M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève.
52. Groupe d'étude international de la laine	Londres	24 oct.	Délégué: M. A. E. Bryan, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni.
53. Comité militaire de l'Atlantique-Nord	Washington	24 oct.	Le lieutenant-général C. Foulkes, chef du grand état-major; le vice-amiral H. T. W. Grant; le maréchal de l'Air W. A. Curtis; le vice-maréchal de l'Air H. L. Campbell, le major-général S. F. Clark et le brigadier J. D. Smith, du ministère de la Défense nationale.
54. Groupe d'étude de l'Union douanière européenne	Bruxelles	24-27 oct.	M. A. C. Smith, de l'ambassade du Canada à Bruxelles (observateur).
55. Conférence inter-gouvernementale de l'étain	Genève	25 oct.-21 nov.	Chef de la délégation: M. C. G. Monture, du ministère des Mines et des Relevés techniques; délégués: MM. Yves Lamontagne et T. M. Burns, de la légation du Canada à Berne; M. V. L. Chapin, de l'ambassade du Canada à Bruxelles.
56. Comité de défense de l'Atlantique-Nord	Washington	28 oct.	M. Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale; M. H. H. Wrong, ambassadeur du Canada à Washington; M. A. D. P. Heeney, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures; M. C. M. Drury, sous-ministre de la Défense nationale; le lieutenant-général C. Foulkes, chef du grand état-major; le vice-amiral H. T. W. Grant; le maréchal de l'Air W. A. Curtis; le vice-maréchal de l'Air H. L. Campbell, le major-général S. F. Clark et le brigadier J. D. B. Smith, du ministère

Conférence	Lieu	Date et durée	Représentants du Canada
14. Conférence des ministres des Affaires étrangères	Londres		de la Défense nationale; M. J. George, du ministère des Affaires extérieures.
57. Cinquième session des Parties Contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce	Torquay (Angleterre)	2 nov.	M. L. D. Wilgress, haut commissaire du Canada au Royaume-Uni, président; M. H. B. McKinnon, de la Commission canadienne du tarif, vice-président; MM. J. J. Deutsch, W. J. Callaghan et S. S. Reisman, du ministère des Finances; M. Louis Couillard, de la délégation permanente du Canada auprès de l'Organisation européenne de coopération économique, Paris; MM. C. M. Isbister, A. L. Neal, B. G. Barrow, H. V. Jarrett et J.-P.-C. Gauthier, du ministère du Commerce; M. A. E. Richards, du ministère de l'Agriculture; M. H. H. Wright, du ministère des Affaires extérieures, secrétaire.
58. Conférence des autorités chargées des relevés techniques dans les pays du Commonwealth et aux États-Unis	Wellington	6-18 nov.	M. B. W. Waugh, du ministère des Mines et des Relevés techniques.
59. Comité d'organisation de la marine marchande de l'Atlantique-Nord	Washington	13-16 nov.	Président: M. L.-C. Audette, de la Commission maritime du Canada; délégués: le capitaine E. S. Brand, M. W. J. Fisher, de la Commission maritime du Canada; M. G. S. Hall, du ministère du Commerce; le lieutenant-commander F. S. Jones, du ministère de la Défense nationale; conseillers: M. A. McCallum, de la Fédération maritime du Canada; M. P. M. Towe, de l'Ambassade du Canada à Washington.
60. Comité exécutif de l'Institut international de la réfrigération	Paris	15-16 nov.	Le colonel J.-H. Tremblay, de l'Ambassade du Canada à Paris.
61. Réunion mixte du Conseil et du Comité de défense de l'Atlantique-Nord	Bruxelles	18-19 déc.	M. Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale; M. A. D. P. Heeney, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures; M. L. D. Wilgress, haut commissaire du Canada au Royaume-Uni; le lieutenant-général Maurice Pope, ambassadeur du Canada à Bruxelles; M. Pierre Dupuy, ambassadeur du Canada à La



Désignation	Lieu	Date et durée	Représentants du Canada
Conférence internationale sur la faune et la flore du Nord-Est	Syracuse	2-4 février	M. G. Stirrett, préposé fédéral à la faune et la flore.
Conférence internationale sur la faune et la flore du Nord-Est	Syracuse	2-4 février	M. G. Stirrett, préposé fédéral à la faune et la flore.
Conférence internationale sur la faune et la flore du Nord-Est	Syracuse	2-4 février	M. G. Stirrett, préposé fédéral à la faune et la flore.
Conférence internationale sur la faune et la flore du Nord-Est	Syracuse	2-4 février	M. G. Stirrett, préposé fédéral à la faune et la flore.
Conférence internationale sur la faune et la flore du Nord-Est	Syracuse	2-4 février	M. G. Stirrett, préposé fédéral à la faune et la flore.
Conférence internationale sur la faune et la flore du Nord-Est	Syracuse	2-4 février	M. G. Stirrett, préposé fédéral à la faune et la flore.
Conférence internationale sur la faune et la flore du Nord-Est	Syracuse	2-4 février	M. G. Stirrett, préposé fédéral à la faune et la flore.
Conférence internationale sur la faune et la flore du Nord-Est	Syracuse	2-4 février	M. G. Stirrett, préposé fédéral à la faune et la flore.
Conférence internationale sur la faune et la flore du Nord-Est	Syracuse	2-4 février	M. G. Stirrett, préposé fédéral à la faune et la flore.
Conférence internationale sur la faune et la flore du Nord-Est	Syracuse	2-4 février	M. G. Stirrett, préposé fédéral à la faune et la flore.

V. CONFÉRENCES NON GOUVERNEMENTALES

1. Seizième réunion annuelle de la Société américaine de photogrammétrie	Washington	11-13 janv.	M. P. E. Palmer, chef suppléant du Service de génie topographique; M. S. G. Gamble, directeur de la Section des levés aériens à la Division des levés topographiques; M. R. T. Gajda, géographe au Bureau de géographie du ministère des Mines et Ressources.
2. Conférence sur la faune et la flore du Nord-Est	Syracuse	2-4 février	M. G. Stirrett, préposé fédéral à la faune et la flore.
3. Première convention technique du pétrole	Mexico	20 fév.-4 mars	M. C.-P. Hébert, ambassadeur du Canada au Mexique; M. Arthur Blanchette, de l'ambassade du Canada au Mexique.
4. Quinzième session de la Conférence sur la faune et la flore de l'Amérique du Nord	San-Francisco	6-8 mars	M. H. L. Lewis, chef du Service de la faune et de la flore du Canada; M. D. A. Munro, administrateur au Service fédéral de la faune et de la flore au ministère des Ressources et du Développement économique.

Désignation	Lieu	Date et durée	Représentants du Canada
5. Réunion intérimaire de l'Association pan-américaine d'ophtalmologie et Congrès annuel de la Société nationale pour la prévention de la cécité	Miami	26-30 mars	Le Dr J. H. Grove, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.
6. Conférence sur les progrès récents de l'étude des maladies vénériennes	Washington	27-28 avril	Le Dr A. G. Laroche, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.
7. Réunion de la Commission permanente du Bureau international de l'hygiène publique	Genève	5 mai	M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève (observateur).
8. Réunion annuelle de la société américaine d'enseignement polytechnique	Seattle	19-23 juin	MM. les professeurs F. A. Forward et L. G. R. Crouch, de l'Université de la Colombie-Britannique, de Vancouver (observateurs).
9. Réunion de l'Union d'assureurs pour les crédits internationaux (Union de Berne)	Oslo	22-24 juin	M. H. T. Aitken, directeur général de la Société d'assurance des crédits à l'exportation.
10. Comité exécutif de la Commission internationale de l'irrigation et des canaux	Simla (Inde)	24-25 juin	M. P. A. Bridle, du haut commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi (observateur).
11. Conférence internationale sur la préparation de la houille	Paris	26 juin-1er juillet	M. R. E. Gilmore, du ministère des Mines et des Relevés techniques.
12. Huitième Congrès international des industries agricoles	Bruxelles	9 juillet	M. D. A. B. Marshall, de l'ambassade du Canada aux Pays-Bas (observateur).
13. Septième Congrès international de botanique	Suède	12-20 juillet	M. A. E. Porsild, du Musée national du Canada; MM. B. Boivin, J. W. Groves, W. A. T. Hagborg et M. K. Nobles, du ministère de l'Agriculture.
14. Cinquième Congrès international de recherches scientifiques	Paris	17-21 juillet	M. D. A. Keys, du Conseil national de recherches.
15. Scizième Congrès international d'ophtalmologie	Londres	17-21 juillet	M. G. A. Ramsay, de l'Université McGill, de Montréal (observateur).
16. Sixième Conférence internationale de radiologie	Londres	23-29 juill.	MM. W. A. Morrison, A. Cipriani et G. C. Laurence, du Conseil national de recherches; le Dr H. A. Robertson, du personnel médical de l'Immigration à Londres.

Désignation	Lieu	Date et durée	Représentants du Canada
17. Quatrième congrès international de science des sols	Amsterdam	24 juil.-1er août	MM. E. S. Archibald, A. Leahy, H. J. Atkinson et M. I. Timonin, du ministère de l'Agriculture.
18. Conférence d'experts sur les excédents de population et les migrations	Paris	24 juil.	Conseiller technique: M. O. Cormier, de la légation du Canada en Suisse.
19. Conférence de spécialistes sur les recherches relatives aux combustibles	Londres	24-28 juil.	M. R. E. Gilmore, du ministère des Mines et des Relevés techniques.
20. Cinquième Congrès international de microbiologie	Rio-de-Janeiro	17-24 août	Le Dr G. A. Ledingham, du Conseil national de recherches, de Saskatoon.
21. Fédération internationale de logement et d'urbanisme (Vingtième congrès international)	Amsterdam	27 août-2 sept.	M. W. H. Clark, président de l'Association canadienne d'urbanisme.
22. Troisième Assemblée de la Fédération mondiale de l'hygiène mentale	Paris	31 août-7 sept.	Le Dr C. G. Stogdill, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social (observateur).
23. Troisième Assemblée du Congrès mondial de cardiologie	Paris	3-9 sept.	Le Dr J. Hepburn, de Toronto.
24. Fédération mondiale des Associations pour les Nations Unies	Genève	6-12 sept.	M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève; M. J. C. G. Brown, de la légation du Canada en Suisse (observateur).
25. Fédération mondiale des Instituts féminins	Danemark	10-16 sept.	Quarante-deux délégués des diverses provinces.
26. Réunion annuelle de la Société américaine de la pêche et de l'Association internationale des commissaires de conservation du gibier et du poisson	Memphis (Tennessee)	10-16 sept.	M. H. F. Lewis, du ministère des Ressources et du Développement économique.
27. Deuxième congrès international de criminologie	Paris	10-19 sept.	Le Dr C. G. Stogdill, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social (observateur).
28. Congrès international des fabricants de chocolat et de cacao	Lausanne	18-23 sept.	M. Yves Lamontagne, de la légation du Canada en Suisse (observateur).
29. Congrès international des psychiatres	Paris	18-27 sept.	Le Dr C. G. Stogdill, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Désignation	Lieu	Date et durée	Représentants du Canada
30. Réunion du Conseil de direction et conférence sanitaire du Bureau panaméricain d'Hygiène	Ciudad-Trujillo (République Dominicaine)	25-30 sept.	M. Arthur Blanchette, de l'ambassade du Canada à Mexico (observateur).
31. Union internationale des organismes officiels de tourisme	Dublin	17-20 oct.	M. D. B. Hicks, de l'ambassade du Canada à Dublin (observateur).
32. Assemblée générale de l'Union internationale pour la protection de la nature	Bruxelles	18-23 oct.	M. A. C. Smith, de l'ambassade du Canada à Bruxelles (observateur).
33. Assemblée générale du Conseil international de documentation du bâtiment	Paris	23-31 oct.	Mlle R. J. Brodie, du Conseil national de recherches.
34. Conférence scientifique de l'Alaska	Washington	9-11 nov.	M. R. F. Leggett, du Conseil national de recherches; M. A. E. Porsild, du ministère des Ressources et du Développement économique; le colonel G. Rowley, du ministère de la Défense nationale.
35. Convention annuelle de l'Association américaine des chirurgiens militaires	New-York	9-11 nov.	Le capitaine de groupe A. A. G. Corbett, du C.A.R.C.; le colonel E. M. Wansbrough, directeur général des Services dentaires; le major E. E. Andrews, infirmière-en-chef du Service de santé de l'armée royale canadienne.
36. Association parlementaire du Commonwealth	Wellington Canberra	13 nov.- 10 déc. 10-12 déc.	Représentants fédéraux: M. A. W. Roebuck; MM. les députés: J. G. Diefenbaker, W. Bryce, L.-R. Beaudoin, J. W. McNaught, G. T. Fulford, M. L.-J. Raymond, greffier de la Chambre des communes; (ainsi que des députés des parlements provinciaux).
37. Société de paléontologie des vertébrés et Société paléontologique	Washington	14-18 nov.	M. L. S. Russell, du Musée national du Canada.
38. Dix-septième Conférence nationale sur la législation ouvrière	Washington	29 nov.- 1er déc.	MM. H. Walker et W. Thomson, du ministère du Travail (observateur).
39. Conférence du demi-siècle à la Maison Blanche, sur l'enfance et la jeunesse	Washington	3-7 déc.	M. le Docteur E. Couture, Mme D. B. Sinclair, M. R. B. Cutty, Mlle M. Fleming, Mlle M. E. Coke et M. E. Lee, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social; des représentants des gouvernements provinciaux et d'autres organismes.

Désignation	Lieu	Date et durée	Représentants du Canada
40. Conférence de l'Institut des ingénieurs de la radio	Atlantic-City	9-15 déc.	MM. W. J. Battell, I. L. Fowler, et W. D. Howell, du Conseil national de recherches.

Les Annexes énumérées ci-dessous, qui figuraient dans le Rapport de 1949 du ministère des Affaires extérieures ont été omises dans celui-ci :

ANNEXE C — Missions diplomatiques: rang et endroit.

ANNEXE D — Chefs des missions du Commonwealth et de l'étranger au Canada.

ANNEXE E — Bureaux consulaires au Canada.

On en trouvera le contenu dans la brochure intitulée *Représentants du Canada à l'étranger et Représentants des autres pays au Canada*, publiée tous les trois mois par l'Imprimeur du Roi.

ANNEXE F — Publications du ministère des Affaires extérieures.

Ces publications sont énumérées à la page 48 du présent rapport, au chapitre "Information".

**RAPPORT**

**du**

**MINISTÈRE DES  
AFFAIRES EXTÉRIEURES**

**POUR 1951**

**Présenté au Parlement  
conformément à la Loi créant le Ministère**



**CANADA**

**EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.  
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE  
OTTAWA, 1952**

*Prix: 25 cents.*

1915

to

the

of the

of the

of the

of the

of the

## Avant-propos

Le monde est passé en 1951 par une phase critique. Il s'en est tiré sans catastrophe, et les forces qui servent la cause de la paix dans la liberté se sont affirmées. C'est une cause d'encouragement au seuil de l'année nouvelle.

Des faits d'intérêt et d'importance pour le Canada ont marqué la gestion des affaires extérieures en 1951. Ces faits sont relatés dans le présent rapport.

La situation militaire en Corée s'est sensiblement améliorée pendant l'année. Au début, l'avance des troupes chinoises et nord-coréennes a causé une grande anxiété. Cette avance a été refoulée par les forces des Nations Unies, provenant en majeure partie des États-Unis, mais les opérations ont été pénibles et coûteuses. Les troupes canadiennes ont vaillamment participé aux opérations qui ont repoussé l'attaque armée dirigée contre la République de Corée et ont empêché l'agresseur d'en faire la conquête.

Dès janvier, des démarches étaient entreprises par les Nations Unies pour faire cesser les hostilités. Ces démarches ont échoué, mais les commandants des Nations Unies et des armées sino-coréennes s'efforçaient encore en décembre de trouver une formule d'armistice. Le terrain d'entente s'est élargi et un armistice pourrait être conclu à des conditions honorables. Les Nations Unies ne se sont pas départies un seul instant de la règle qu'elles s'étaient fixée de résister à l'agression et de prendre des mesures collectives pour rétablir la paix et la sécurité. Même si un armistice est conclu, il restera à négocier un règlement politique. Ce problème va sans doute mettre à l'épreuve notre patience et nos ressources diplomatiques en 1952.

En dépêchant des troupes en Corée pour tenir tête à l'agresseur, les membres des Nations Unies ont démontré par leur geste et la valeur du principe de la sécurité collective énoncé dans la Charte et l'efficacité restreinte de son application le cas échéant. Instruites par cette expérience, les Nations Unies ont entrepris en 1951 l'examen des méthodes à suivre et des mesures à prendre advenant une nouvelle agression. Cette tâche, confiée à la Commission des mesures collectives, dont le Canada fait partie, doit se poursuivre si les Nations Unies doivent s'avérer capables avec le temps de sauvegarder la paix et d'empêcher ou de déjouer l'agression.

L'Assemblée générale des Nations Unies, qui s'est réunie un certain nombre de fois au cours de l'année, a pour principale mission de faire avancer la cause de la paix et de la sécurité, de favoriser la prospérité générale et de résoudre les problèmes et les différends d'ordre international. C'est le lieu de réunion où l'on espère atténuer la tension entre le monde libre et le bloc soviétique et trouver la solution politique des litiges par la voie de la conciliation et des négociations pacifiques. A la juger d'après son mandat, on ne saurait dire que l'Assemblée ait accompli rien de grande conséquence en 1951. Les pays libres y ont fait adopter un certain nombre de résolutions utiles en dépit de l'opposition du bloc soviétique, parfois à une majorité impressionnante. D'heureuses initiatives aux fins de propagande s'y sont fait jour et on y a eu recours à d'habiles tactiques dans la



conduite des débats d'ailleurs assez importants en soi; mais les peuples de l'univers sont en droit d'attendre davantage de leur organisation internationale.

L'Assemblée a cependant posé un acte qui pourrait se révéler important. L'Union Soviétique et les Puissances de l'Ouest se sont entendues pour fusionner les Commissions des armements de type classique et de l'énergie atomique et pour étudier en commun ce double aspect du problème général de la réglementation, de la limitation et de la réduction des effectifs et des armements. Malheureusement, les pays soviétiques et les nations libres ne sont pas encore parvenus à se mettre d'accord sur les principes que la nouvelle Commission du désarmement doit suivre dans ses travaux; on ne saurait donc rien attendre de cet organisme dans un proche avenir. Ses attributions se rattachent néanmoins aux fins principales des Nations Unies et il faut appuyer ses efforts sans réserve.

Les relations du Canada avec les pays du Commonwealth ont continué d'être amicales, étroites et pratiques. Nous attachons du prix à notre nouvelle association avec l'Inde, le Pakistan et Ceylan, nations libres du Commonwealth qui jettent un pont entre nous et les pays de l'Asie libre. La participation du Canada au Plan de Colombo pour la coopération technique avec les pays de l'Asie du Sud et du Sud-Est et la mise en valeur de leurs ressources économiques, est une manifestation pratique de l'amitié qui nous lie aux nations asiatiques du Commonwealth.

L'intérêt grandissant que le Canada porte depuis quelques années aux affaires du Pacifique et de l'Extrême-Orient s'est maintenu. La signature du Traité de paix avec le Japon en septembre est un des faits saillants de l'année: elle marque l'heureuse issue d'une longue période de préparation diplomatique destinée à ramener le Japon au sein de la communauté des nations sur un pied de souveraineté et d'égalité complètes. Il reste, cependant, en Extrême-Orient, notamment en ce qui concerne la Chine, de très importantes questions politiques qu'il faudra trancher au moment opportun. Si on ne les règle pas, la stabilité dans cette région sera toujours chose aléatoire.

L'année 1951 a été témoin de nombreuses manifestations d'un intense nationalisme dans les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Les événements ont pris une tournure grave en Iran, en Égypte et encore ailleurs. Quoique ces événements ne le touchent pas directement, le Canada a dû, pour la première fois dans son histoire, s'occuper sérieusement de cette région. Ces événements ont fait ressortir une fois de plus à quel point sont interdépendantes, dans le monde d'aujourd'hui, les civilisations de l'Occident et des régions islamiques.

Les relations du Canada avec les États-Unis ont été comme toujours très suivies et animées d'un esprit de collaboration. Elles ont même grandi en importance du fait non seulement des nombreux problèmes communs aux deux pays, tel le projet d'aménagement du Saint-Laurent et les nombreux aspects de la défense de l'Amérique du Nord, mais encore du rôle croissant des États-Unis comme pays dirigeant du monde libre. Ces relations sont conduites de part et d'autre avec une franchise et une cordialité qui témoignent des bons sentiments qui existent entre les deux peuples.

L'intérêt que nous portons d'ordinaire aux affaires européennes est devenu plus vif par suite des propositions nombreuses tendant à accroître l'intégration et l'unité de l'Europe occidentale, telles que notamment le plan Schuman de communauté européenne du charbon et de l'acier et le

projet de création d'une communauté européenne de défense. Ces projets sont intimement liés à la contribution attendue de la République fédérale d'Allemagne à la défense de l'Europe occidentale et aux plans militaires de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Nous avons suivi ces événements de près et avec sympathie.

L'alliance née du Traité de l'Atlantique-Nord s'est retrempee et consolidée au cours de 1951 et elle constitue à l'heure actuelle le principal instrument de défense du monde libre. Un commandement suprême allié a été institué par ses soins en Europe occidentale et le Canada y a détaché une brigade d'infanterie. La mise sur pied des effectifs de défense de l'Occident libre s'effectue sous les auspices de l'alliance, et la marche progressive de ces préparatifs raffermi la confiance des peuples libres en leur inspirant un sentiment de sécurité. Toutefois, l'alliance est encore aux prises avec de graves problèmes et il lui reste beaucoup à faire. Elle devra bientôt prendre des décisions importantes et difficiles, notamment en ce qui regarde la contribution militaire de l'Allemagne et la répartition des charges économiques et financières découlant du programme de défense commune. Il y a lieu également d'activer la coopération non militaire prévue au Traité. Du succès de cette coopération peut dépendre la durée de l'alliance.

La coalition nord-atlantique ne se consolide que pour assurer sa défense et décourager tout agresseur possible. Sa force grandissante marque donc une amélioration de la situation internationale, bien que la tension mondiale ne se soit pas beaucoup relâchée. Tous les pays nord-atlantiques, y compris le Canada, doivent encore accroître leurs préparatifs de défense s'ils veulent éviter la guerre et protéger leur liberté; d'autre part, ils doivent persister dans leur recherche des moyens d'atténuer les tensions internationales et de régler les différends politiques. S'il faut monter la garde sur les remparts, il faut aussi être aux aguets pour toute occasion qui peut se présenter d'entamer des négociations utiles.

*Le secrétaire d'État aux  
Affaires extérieures,*

*L. B. Pearson*

OTTAWA, le 24 janvier 1952.



## Table des matières

CHAPITRE	PAGE
I. Les Nations Unies et les Institutions spécialisées.....	1
II. L'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.....	5
III. Les pays du Commonwealth et la République d'Irlande.....	10
IV. L'Europe et le Moyen-Orient.....	13
V. Les Amériques.....	18
VI. L'Asie orientale.....	23
VII. La liaison avec la Défense.....	27
VIII. Les affaires économiques.....	28
IX. Les affaires juridiques.....	34
X. Le Protocole.....	37
XI. L'Information, le Bureau de presse, et les Recherches et rapports historiques.....	39
XII. Les affaires consulaires.....	44
XIII. L'organisation, le personnel, et l'administration du Ministère.....	46
XIV. La représentation du Canada aux conférences internationales.....	49
<b>ANNEXE</b>	
A. Postes maintenus à l'étranger par le Ministère.....	50
B. Missions diplomatiques au Canada.....	51
C. Organisations internationales intergouvernementales dont le Canada fait partie.....	52
D. Traités, conventions et autres accords internationaux conclus par le Canada en 1951.....	54
E. Publications du ministère.....	57

A l'honorable LESTER BOWLES PEARSON, M.P.,  
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Ce quarante-deuxième rapport annuel, portant sur l'année civile 1951, est soumis pour dépôt au Parlement conformément aux dispositions de la Loi du ministère des Affaires extérieures, qui exige un compte rendu annuel "des travaux, transactions et affaires du Ministère."

Le 23 octobre, la Chambre des communes adoptait à l'unanimité un projet de résolution, soumis par le Premier ministre, approuvant la participation du Canada aux efforts déployés par les Nations Unies pour établir la paix dans le monde, notamment en Corée, et à ceux de l'alliance atlantique pour prévenir toute agression et assurer la stabilité et le bien-être dans la zone de l'Atlantique-Nord. Les deux premiers chapitres de ce rapport ont donc été consacrés à la participation du Canada aux Nations Unies et au Pacte de l'Atlantique. Le rapport passe ensuite en revue les relations du Canada avec les autres pays du Commonwealth et avec ceux d'Europe, d'Amérique et d'Extrême-Orient, dans l'ordre cité. Cet aperçu par régions est suivi de sept chapitres traçant un tableau des affaires économiques juridiques, consulaires, administratives et autres dont le Ministère a eu à s'occuper. Le rapport se ferme sur un sommaire des conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter. En annexe du rapport figurent cinq tableaux énumérant les pays avec lesquels le Canada entretient des relations diplomatiques, les organisations internationales dont il fait partie, les traités conclus par lui ces douze derniers mois, ainsi que les publications du Ministère.

Je tiens à rendre hommage à la diligence, à l'habileté et au dévouement avec lesquels les fonctionnaires du Ministère, tant à l'étranger qu'à Ottawa, se sont acquittés de leurs devoirs, de même qu'à l'esprit de coopération dont ont fait preuve les autres Ministères qui s'intéressent à différents aspects des relations extérieures du Canada.

*Le sous-secrétaire d'État  
aux Affaires extérieures,*

A. D. P. HEENEY.

OTTAWA, le 24 janvier 1952.

## RAPPORT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES POUR 1951

### I Les Nations Unies et les Institutions spécialisées

#### 1. Les Nations Unies<sup>1</sup>

La cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui s'est ouverte à New-York le 19 septembre 1950, s'est prolongée pendant la majeure partie de 1951, mais les délégués n'ont siégé en cette année que du 12 janvier au 1<sup>er</sup> février, puis pour très peu de temps en mars et en mai et, enfin, pour la clôture officielle, le 5 novembre. La sixième session de l'Assemblée, inaugurée à Paris le 6 novembre, se continuait encore à la fin de l'année. Des représentants du Canada en ont suivi toutes les séances.

Le Canada demeure membre du Conseil économique et social et suit les travaux de cinq de ses Commissions. Il fait partie de toutes les Institutions spécialisées des Nations Unies, de même que de plusieurs organismes des Nations Unies s'occupant de questions de sécurité. Des observateurs canadiens sont au Cachemire et des troupes canadiennes combattent dans les rangs de l'armée des Nations Unies en Corée.

La contribution financière du Canada aux Nations Unies, au titre de l'année 1951, s'est élevée à \$1,468,240, celle aux Institutions spécialisées à \$1,034,312, celle au programme d'assistance technique à \$350,000 et celle aux trois organismes de secours des Nations Unies (l'Agence pour le relèvement de la Corée, l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine, et le Fonds international de secours à l'enfance), \$9,250,000, soit un total de \$12,602,552.

#### Questions politiques et de sécurité

Le Canada n'était pas membre du Conseil de sécurité en 1951, mais la délégation permanente du Canada près les Nations Unies, à New-York, n'en a pas moins suivi ses travaux. Les deux plus importantes questions dont le Conseil a été saisi sont le différend entre l'Inde et le Pakistan au sujet du Cachemire, et le litige anglo-iranien à propos des concessions pétrolières. A l'Assemblée générale, la Corée a été le principal sujet de discussion aux séances de la cinquième session en janvier 1951.<sup>2</sup> Parmi les autres questions politiques qui ont été débattues par l'Assemblée lors de sa sixième session en 1951, il faut citer la proposition de créer une commission des Nations Unies pour surveiller les élections en Allemagne, l'allégation

<sup>1</sup>De 1947 à 1951, le Ministère a publié, chaque année, un ouvrage intitulé *Le Canada et les Nations Unies*, passant en revue l'œuvre des Nations Unies au cours de l'année écoulée, et donnant un compte rendu de la session annuelle de l'Assemblée générale. Comme la présente session (sixième) de l'Assemblée chevauche deux années civiles, la prochaine édition de l'ouvrage *Le Canada et les Nations Unies* ne paraîtra qu'en septembre 1952, et embrassera la période de dix-huit mois allant du 1<sup>er</sup> janvier 1951 au 30 juin 1952. La publication du Ministère, *Affaires extérieures*, qui paraît chaque mois renferme une chronique des Nations Unies.

<sup>2</sup>Voir aussi le Chapitre VI.

de la Yougoslavie que l'Union Soviétique et ses satellites agissaient à son égard d'une façon hostile, la question de la surveillance par des observateurs des Nations Unies de la frontière septentrionale de la Grèce, le traitement des personnes d'origine indienne dans l'Union Sud-Africaine, le statut du territoire de l'Afrique du Sud-Ouest, et l'indépendance de la Libye. Les plus importantes de ces questions sont revues dans les chapitres appropriés du présent rapport. Un autre sujet d'ordre politique dont l'Assemblée a été saisie, c'est la prétention de l'Union Soviétique que les États-Unis se livraient à des actes d'agression sous le couvert de leur Loi de sécurité mutuelle de 1951. A la suite d'un débat, la Commission Politique de l'Assemblée a rejeté l'accusation soviétique par 39 voix (y compris celle du Canada) contre 5 et 10 abstentions. Au cours de ce débat, le porte-parole du Canada a déclaré que le Canada était fondé à croire, sur la foi d'une longue expérience, que les États-Unis ne nourrissaient pas d'intentions agressives.

Dans le domaine de la sécurité, le fait principal survenu au cours de l'année 1951 a été le travail accompli par la Commission chargée des mesures collectives. Cette Commission—composée de quatorze États, dont le Canada—a été établie par la résolution dite de "l'Union pour le maintien de la paix" du 3 novembre 1950 pour faire rapport à l'Assemblée et au Conseil de sécurité sur les méthodes les plus propres à consolider le système de sécurité collective des Nations Unies. Après plusieurs séances, la Commission présenta un rapport à l'Assemblée sur les mesures d'ordre politique, économique et militaire auxquelles les Nations Unies pourraient avoir recours advenant une nouvelle agression. Ce rapport souligne la nature complexe des mesures de sécurité collective à prévoir, notamment dans le domaine militaire et économique. Il est tout probable que l'Assemblée invitera la Commission à poursuivre ses études pendant une autre année.

Le débat le plus important de l'Assemblée, avant son ajournement en décembre, a porté sur le désarmement. Une proposition émanant des Gouvernements de France, du Royaume-Uni et des États-Unis recommanda le remplacement de la présente Commission de l'énergie atomique et de la Commission des armements de type classique par une commission du désarmement unique, relevant du Conseil de sécurité, et composée des mêmes membres que l'ancienne Commission de l'énergie atomique (c.-à-d. des membres du Conseil et le Canada). La nouvelle commission aurait pour tâche de préparer selon certaines normes générales un traité pour la réglementation, la limitation et la réduction équilibrée de toutes les forces armées et de tous les armements. Nonobstant une contre-proposition soviétique recommandant l'interdiction immédiate des engins de guerre atomique, la proposition des trois Puissances, sous réserve de quelques modifications, a été adoptée le 19 décembre par la Commission Politique. Le vote a été de 44 voix en faveur de la proposition (y compris celle du Canada), de 5 contre (bloc soviétique), et de 10 abstentions.

### Questions économiques et sociales

Le Canada s'est fait représenter au Conseil économique et social dont il est membre, lors de sa douzième session tenue à Santiago du Chili du 20 février au 21 mars, et de sa treizième session tenue à Genève du 30 juillet au 21 septembre, puis continuée à Paris du 18 au 22 décembre. L'Assemblée générale a pris connaissance, à sa sixième session, des travaux du Conseil. Dans l'ordre économique, les Nations Unies se sont surtout préoccupées de

l'effet du réarmement sur l'économie mondiale et des mesures destinées à hâter le progrès économique des régions insuffisamment développées. Elles ont, tout particulièrement examiné la possibilité d'établir une autorité internationale de mise en valeur qui accorderait des subventions et des prêts aux pays insuffisamment développés. Elles ont pourvu à la prorogation en 1952 de leurs programmes d'assistance technique et à ceux des Institutions spécialisées. Dans l'ordre social, l'attention a surtout porté sur les questions des droits de l'homme, de la liberté de l'information, et du travail forcé. Le Conseil a pris un certain nombre de mesures tendant à simplifier sa structure et à mieux coordonner son travail avec celui des Institutions spécialisées.

Le Canada a continué d'accorder une aide financière aux programmes de secours et d'assistance technique des Nations Unies qui ne figurent pas dans le budget ordinaire de l'Organisation. Il a contribué \$500,000 (en nature et en espèces) au Fonds international de secours à l'enfance, \$1,500,000 à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine; et \$7,250,000 à l'Agence pour le relèvement de la Corée. En 1950, le Canada avait mis \$850,000 à la disposition des Nations Unies pour la poursuite de son Programme d'assistance technique durant une période de dix-huit mois se terminant le 31 décembre 1951. A cette date, le Canada avait reçu ou allait recevoir 53 boursiers de différents pays, et 24 experts canadiens étaient en service à l'étranger. En dehors des Nations Unies, le Gouvernement canadien avait fait un don de \$400,000 pour l'exécution en 1951 du programme dit de Colombo lancé par le Commonwealth pour assurer le développement économique de l'Asie du Sud et du Sud-Est, et en vertu duquel 60 bourses d'études ont été attribuées aux pays de cette région et 3 missions techniques ont été accueillies au Canada. Au Canada, la direction de l'assistance technique a été confiée à la nouvelle Division de coopération internationale économique et technique établie par le ministère du Commerce.

## 2. Les Institutions spécialisées<sup>1</sup>

Une nouvelle institution spécialisée a été créée en 1951 pour remplacer l'Organisation météorologique internationale d'avant-guerre: l'Organisation météorologique mondiale. Il a été décidé de mettre fin, au début de 1952, aux activités de l'Organisation internationale pour les réfugiés, qui a accompli en grande partie la mission qui lui avait été confiée en 1947.

L'œuvre des Institutions spécialisées en 1951 a été multiple et variée, mais ne frappe pas l'imagination. La Conférence internationale du Travail a adopté deux conventions, l'une sur l'égalité de rémunération, pour travail de valeur égale, pour la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine, et l'autre sur les méthodes de fixation des salaires minima dans l'agriculture. La Conférence a également adopté des recommandations ayant trait aux contrats collectifs et à la conciliation et à l'arbitrage volontaires.

L'Organisation internationale pour les réfugiés a établi son millionième réfugié dans un nouveau foyer en octobre.

L'Organisation mondiale de la santé a unanimement adopté un nouveau règlement sanitaire international, qui codifie et remplace les nombreuses conventions tendant à prévenir la dissémination des maladies contagieuses

<sup>1</sup> Voir aussi le Chapitre VIII au sujet de l'Organisation de l'aviation civile et de l'Union internationale des télécommunications, et le Chapitre XI au sujet de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.



par les moyens de transport maritime ou aérien. L'Assemblée de l'Organisation a adopté, à sa quatrième session le premier programme international unifié de santé. Ce programme sera financé en partie par la contribution annuelle des membres et en partie par des allocations spéciales provenant du fonds d'assistance technique des Nations Unies et du Fonds international de secours à l'enfance.

L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, qui a transporté son siège de Washington à Rome, a étudié la situation alimentaire internationale et a tracé un programme pour les deux années à venir visant à aider les gouvernements à augmenter la production de l'industrie agricole, de l'industrie forestière et des pêcheries et à améliorer la circulation de leurs produits.

### Les réfugiés et les migrations

L'Assemblée des Nations Unies examine, au moment de la préparation du présent rapport, si elle doit autoriser le haut commissaire pour les réfugiés à solliciter des fonds pour pourvoir, principalement, aux besoins essentiels de certains groupes de réfugiés précédemment secourus par l'Organisation internationale pour les réfugiés. La tâche principale du haut commissaire est d'assurer aux réfugiés une protection légale; c'est ainsi qu'il lui incombera de surveiller l'application, après ratification, de la Convention concernant le statut des réfugiés qui a été adoptée par une conférence diplomatique tenue à Genève au mois de juillet.

Le Gouvernement du Canada a pris part, au cours de l'année, à plusieurs discussions intergouvernementales se rapportant au déplacement des émigrants, y compris les réfugiés, de l'Europe occidentale. Lors d'une conférence tenue à Bruxelles, en décembre, il a été établi un Comité intergouvernemental provisoire pour les mouvements migratoires d'Europe. Ce Comité se propose de transplanter, en 1952, 115,000 personnes en Australie, au Brésil, au Canada, aux États-Unis ou dans d'autres pays.

## II

### L'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord

Des développements importants se sont produits à l'Organisation de l'Atlantique-Nord en 1951. L'Organisation a renforcé d'urgence la défense de l'Occident, pourvu à l'élargissement du champ territorial d'application du Traité, étudié de près l'incidence des dépenses d'armement sur l'économie des États membres, approfondi les problèmes de la production et de l'approvisionnement, recherché le moyen d'accomplir les fins non militaires du Traité et sensiblement refondu la structure même de l'Organisation.

Le Conseil atlantique a tenu deux sessions: l'une à Ottawa, en septembre, et l'autre à Rome, en novembre. En outre, les organismes subsidiaires se sont fréquemment réunis: le Groupe permanent (formé des représentations des chefs d'état-major des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France) et le Comité militaire (dont font partie tous les États membres) ont siégé en permanence à Washington, les Suppléants du Conseil et le Bureau de production de défense, à Londres, et le Bureau économique et financier, à Paris.

#### 1. Événements militaires

Dans l'ordre militaire, l'année 1950 en avait été une de planification; en 1951 nombre de ces plans ont pris forme. Le général Eisenhower qui, à la suite de la réunion de Bruxelles en décembre 1950, avait été nommé Commandant suprême des forces de l'Organisation en Europe, est entré en fonction au début de l'année et s'est tout de suite mis à organiser son commandement. Depuis que des États membres ont mis des troupes sous les ordres du Général, l'armée intégrée de l'Europe occidentale a commencé à prendre corps. Avant la fin de 1951, des éléments de brigade canadiens allaient rejoindre cette armée en Allemagne. D'autre part, une escadrille de chasse canadienne, la première des onze escadrilles que le Canada doit placer sous les ordres du Général, s'est rendue au Royaume-Uni en attendant de passer en France dès qu'elle pourra y disposer d'un aérodrome.

Un important problème pour l'armée intégrée, qui n'a été qu'en partie résolu, c'est celui de l'infrastructure, ou des installations militaires fixes destinées à l'usage commun des forces intégrées. La difficulté est de savoir comment financer ces installations. A titre provisoire, le Conseil a pris des mesures lors de sa réunion d'Ottawa pour financer les installations qui seront requises à compter de 1952.

#### 2. Commission temporaire du Conseil

Au cours de l'année, presque tous les États membres ont sensiblement majoré leur budget de défense. Un plus grand effort était nécessaire cependant pour répondre aux exigences des programmes de défense établis par les autorités militaires et approuvés en principe par le Conseil atlantique. Il devenait manifeste que l'augmentation des dépenses pourrait avoir des effets gravement préjudiciables à l'économie des États membres européens. Le Bureau économique et financier entreprit une étude approfondie des charges imposées pour la défense aux divers pays signataires du Traité, et, à sa session d'Ottawa, le Conseil a créé une commission temporaire

chargée d'examiner les moyens de concilier les exigences militaires et le potentiel politico-économique des États membres. Le Canada s'est fait représenter au sein de cette commission par le ministre des Finances. Sous la présidence de M. Averell Harriman, représentant des États-Unis, la commission a procédé à l'examen du programme de défense de chaque État membre. On espérait qu'après avoir revu ses conclusions avec les représentants de chaque État membre, la commission serait en mesure de présenter son rapport vers le début de l'année 1952.

### 3. L'Allemagne et la défense de l'Occident

On avait reconnu, lors de la réunion du Conseil à Bruxelles, en décembre 1950, que la participation de l'Allemagne de l'Ouest était indispensable à la défense efficace de l'Europe occidentale. La difficulté était de trouver la formule qui, tout en écartant le danger d'une renaissance du militarisme en Allemagne, permettrait au peuple allemand de participer dans des conditions qui ne blessaient pas son amour-propre. La France proposa la création d'une armée européenne dans laquelle les troupes allemandes seraient fusionnées avec celles des autres pays d'Europe. A son initiative, une conférence fut convoquée à Paris, au début de l'année, pour examiner la question de la formation d'une telle armée. La France, l'Italie, la Belgique, l'Allemagne occidentale et le Luxembourg s'y firent représenter par des délégués, tandis que le Canada, à l'instar du Royaume-Uni, des États-Unis, des Pays-Bas, de la Norvège, du Danemark et du Portugal, s'y faisait représenter par un observateur. On a fait des progrès considérables sur les accords militaires à conclure entre les Gouvernements intéressés, y compris celui de l'Allemagne occidentale, mais il restait encore, à la fin de l'année, à régler plusieurs problèmes, notamment le mode de financement de l'armée européenne et le mode de contrôle politique d'une telle armée. Parallèlement, se déroulaient entre les trois Puissances occupantes et la République fédérale des pourparlers tendant à modifier le statut de la République afin de le mettre en accord avec son futur rôle de partenaire dans la défense de l'Occident. A la fin de l'année, ces pourparlers avaient considérablement progressé.

### 4. Grèce, Turquie et Moyen-Orient

On s'est rendu compte, au cours de l'année, qu'il fallait défendre la Méditerranée orientale et le Moyen-Orient si l'on voulait assurer la sécurité des pays de l'alliance atlantique. Le Conseil décida donc, à sa réunion d'Ottawa, de recommander aux États membres d'inviter la Grèce et la Turquie à adhérer au Traité. Il fallait, cependant, modifier le Traité avant de lancer les invitations, et il n'a pas été possible d'accomplir toutes les formalités requises avant la fin de l'année. La Grèce et la Turquie se sont fait représenter par des observateurs à la réunion du Conseil à Rome.

Le Conseil a également reconnu, à sa réunion d'Ottawa, que pour assurer la protection du Moyen-Orient il fallait arrêter des mesures de sécurité portant au-delà des frontières de la Grèce et de la Turquie. D'où l'approbation en principe de la proposition du Groupe permanent demandant l'institution d'un commandement auquel participeraient les pays du Moyen-Orient. Mais, l'Égypte ayant carrément refusé d'y participer et ayant,

en outre, dénoncé son traité avec le Royaume-Uni au sujet du canal de Suez, il n'a pas été possible jusqu'ici de mettre sur pied un commandement du Moyen-Orient.

### 5. Production militaire

C'est un des grands problèmes de l'alliance atlantique que de se procurer suffisamment de matériel militaire moderne. La puissance globale de production des États membres pourra répondre, avec le temps, aux besoins du monde libre, mais il faudra surmonter nombre d'obstacles d'ici là. La question des devises étrangères a retardé la rationalisation de la production de défense par toute la zone atlantique. D'ailleurs, les programmes de relèvement dans l'Europe d'après-guerre ayant surtout porté sur la production civile, la fabrication d'armements a nécessité soit la transformation d'industries civiles en industries de guerre, soit la création de nouvelles industries. La production militaire devait réduire, dans une certaine mesure, la production civile déjà insuffisante. Enfin, la hausse des matières premières de base, qu'il fallait souvent importer de la zone dollar, est venue aggraver, dans les pays européens, les problèmes du change. Là même où les circonstances étaient le plus favorables, il fallait du temps pour se rééquiper et pour fabriquer les armes compliquées de la guerre moderne.

Dès le début, l'alliance atlantique s'est dotée d'un rouage chargé spécialement des questions de production militaire. Ce rouage qui, en 1951, a pris le nom de Bureau de production de défense, siège à Londres, et c'est M. H. R. MacMillan, de Vancouver, qui y représente le Canada. Le Bureau s'est surtout appliqué à déterminer les besoins d'équipement des États membres, à supputer leur capacité de production et à recommander, notamment aux États membres européens, l'adoption d'un ordre de priorité en matière de production militaire. Il n'était pas autorisé à mettre la production en train ni à répartir les commandes ou les stocks: son rôle se bornait à s'instruire des faits et à donner des conseils. En somme, la production est demeurée une affaire nationale et, partant, la production militaire a moins été unifiée et on a moins tiré parti de la capacité de production des États membres européens qu'on aurait pu l'espérer.

### 6. Aide mutuelle

Depuis la création de l'Organisation de l'Atlantique, les États-Unis, reconnaissant la situation difficile des États membres européens, les ont généreusement aidés à financer leur production militaire. De son côté, le Parlement canadien a voté, en septembre 1950, un crédit de 300 millions de dollars pour aider au réarmement de l'Europe. Grâce à ce crédit, on a pu prélever sur les magasins de l'armée de quoi équiper trois divisions en armes et en matériel complémentaire, et le répartir, à raison d'une division pour chacun, entre les Pays-Bas, la Belgique et l'Italie, sur recommandation du Groupe permanent. Ce crédit a également permis d'assurer l'instruction au Canada d'équipages aériens et d'officiers de l'armée des autres pays atlantiques. On compte pouvoir mettre encore de l'équipement à leur disposition en 1952 et accroître les moyens d'entraînement au Canada. Des mesures ont aussi été prises pour fournir aux États membres européens du matériel de fabrication nouvelle.

## 7. Aspects non militaires

Pour le Canada, l'alliance atlantique est plus qu'une alliance militaire. L'article 2 du Traité est ainsi conçu :

Les Parties contribueront au développement de relations internationales pacifiques et amicales en renforçant leurs libres institutions, en assurant une meilleure compréhension des principes sur lesquels ces institutions sont fondées et en développant les conditions propres à assurer la stabilité et le bien-être. Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes.

En raison de la vulnérabilité du monde occidental, l'alliance a donné la priorité aux problèmes de défense. A la réunion d'Ottawa, cependant, les aspects non militaires du Traité ont retenu l'attention des États signataires, et le Conseil a institué un comité spécial de cinq membres (Belgique, Canada, Italie, Norvège et Pays-Bas), chargé d'examiner ces questions et de présenter un rapport à leur sujet. Le Canada s'est réjoui de cette décision. Dans un rapport préliminaire soumis à la conférence de Rome, le Comité recommande aux États signataires de se consulter d'une façon plus suivie sur les questions d'intérêt commun, notamment sur les questions de politique étrangère. Le Conseil a invité le Comité à poursuivre l'étude des propositions d'ordre économique, social et culturel, ainsi que de la coordination des travaux des organismes civils de l'alliance avec ceux des autres organisations internationales.

## 8. Réforme de l'Organisation

La structure de l'Organisation a subi des remaniements considérables depuis sa création en 1949. Dès 1950, un changement d'importance est intervenu lorsqu'on a décidé de nommer des Suppléants du Conseil pour assurer la continuité de surveillance et de direction en dehors des sessions du Conseil. C'est M. Dana Wilgress, haut commissaire du Canada au Royaume-Uni, qui représente le Canada parmi les Suppléants. Le Gouvernement canadien n'en estimait pas moins que l'Organisation dans ses cadres manquait encore de souplesse. A l'origine, l'Organisation comportait trois comités de ministres: le Conseil, composé des ministres des Affaires étrangères; le Comité de défense, composé des ministres de la Défense; et le Comité économique et financier, composé des ministres des Finances. Le Canada proposa de fusionner ces trois comités en un seul, le Conseil, qui serait en fait un collège de gouvernements au sein duquel ceux-ci pourraient se faire représenter par les ministres de leur choix. Cette formule, ayant été adoptée, entra en vigueur lors de la session du Conseil à Ottawa. Le Canada s'est fait représenter, tant à la réunion d'Ottawa qu'à celle de Rome, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre de la Défense nationale et le ministre des Finances. D'autres gouvernements se sont fait représenter par les ministres correspondants de leurs pays. Les résultats des conférences d'Ottawa et de Rome ont clairement indiqué que ce changement constituait une amélioration.

Des changements ont également été apportés aux organismes militaires de l'Organisation. Jusque-là, le Groupe permanent avait, dans une certaine mesure, fonctionné indépendamment du Comité militaire, au sein duquel tous les États membres sont représentés par leurs chefs d'état-major. Le Canada proposa que le Groupe permanent fasse plutôt office d'exécutif du Comité militaire. Le Canada proposa également qu'entre les réunions du Comité militaire un Comité des représentants militaires (composé des

représentants des chefs d'état-major nationaux) soit autorisé à agir au nom du Comité militaire. Ces recommandations ont été adoptées dans leurs grandes lignes lors de la réunion de Rome.

Conformément à une entente intervenue dès la création de l'Organisation, la présidence du Conseil et du Comité militaire s'exerce par roulement d'après l'ordre alphabétique des pays. En conséquence, à la fin de la session d'Ottawa, M. Pearson a succédé à M. Van Zeeland, de Belgique, comme Président du Conseil et, à la fin de la réunion de Rome, le général Foulkes, Président du Comité des chefs d'état-major, a remplacé le général Baelé, de Belgique, à la présidence du Comité militaire.

Le Comité militaire a tenu sa 10<sup>e</sup> session à Rome les 15, 16 et 17 novembre 1951. Elle a été présidée par le général Foulkes, de la Grande-Bretagne. Le Comité a examiné les rapports des chefs d'état-major nationaux et a adopté des recommandations relatives à la situation militaire en Europe, au Moyen-Orient et en Extrême-Orient. Le Comité a également tenu des consultations avec les représentants des chefs d'état-major nationaux et a adopté des recommandations relatives à la situation militaire en Europe, au Moyen-Orient et en Extrême-Orient.

3.2.2. La situation militaire en Europe, au Moyen-Orient et en Extrême-Orient

Le Comité militaire a tenu sa 10<sup>e</sup> session à Rome les 15, 16 et 17 novembre 1951. Elle a été présidée par le général Foulkes, de la Grande-Bretagne. Le Comité a examiné les rapports des chefs d'état-major nationaux et a adopté des recommandations relatives à la situation militaire en Europe, au Moyen-Orient et en Extrême-Orient. Le Comité a également tenu des consultations avec les représentants des chefs d'état-major nationaux et a adopté des recommandations relatives à la situation militaire en Europe, au Moyen-Orient et en Extrême-Orient.

3.2.3. La situation militaire en Europe, au Moyen-Orient et en Extrême-Orient

Le Comité militaire a tenu sa 10<sup>e</sup> session à Rome les 15, 16 et 17 novembre 1951. Elle a été présidée par le général Foulkes, de la Grande-Bretagne. Le Comité a examiné les rapports des chefs d'état-major nationaux et a adopté des recommandations relatives à la situation militaire en Europe, au Moyen-Orient et en Extrême-Orient. Le Comité a également tenu des consultations avec les représentants des chefs d'état-major nationaux et a adopté des recommandations relatives à la situation militaire en Europe, au Moyen-Orient et en Extrême-Orient.

3.3. Le plan de Colombo

Le Comité militaire a tenu sa 10<sup>e</sup> session à Rome les 15, 16 et 17 novembre 1951. Elle a été présidée par le général Foulkes, de la Grande-Bretagne. Le Comité a examiné les rapports des chefs d'état-major nationaux et a adopté des recommandations relatives à la situation militaire en Europe, au Moyen-Orient et en Extrême-Orient. Le Comité a également tenu des consultations avec les représentants des chefs d'état-major nationaux et a adopté des recommandations relatives à la situation militaire en Europe, au Moyen-Orient et en Extrême-Orient.

### III

## Les pays du Commonwealth et la République d'Irlande

Les gouvernements du Commonwealth ont continué, en 1951, d'échanger opinions et renseignements au sujet de toute initiative ou ligne de conduite de leur part de nature à affecter leur association. Des conférences entre ministres et autres représentants des pays du Commonwealth sont venues compléter ces échanges. Les plus importantes de ces conférences sont celle des Premiers ministres tenue à Londres en janvier, celle du Comité consultatif pour le développement économique de l'Asie du Sud et de Sud-Est tenue à Colombo en février, et celle des ministres chargés du ravitaillement tenue à Londres en septembre. Il a été convenu que les ministres des Finances se réuniraient à Londres au début de janvier 1952. Parmi les conférences d'ordre technique, il convient de citer celle des ingénieurs topographes tenue en juillet, celle des auditeurs généraux tenue en octobre, et celle des statisticiens tenue en novembre.

### 1. La réunion des Premiers ministres

La conférence des Premiers ministres a surtout porté sur les événements d'Europe et d'Asie. Les Premiers ministres ont reconnu qu'il importait d'arriver promptement à un règlement avec l'Allemagne et le Japon, de faire cesser les hostilités en Corée et, si possible, d'en venir à un franc échange de vues avec Staline ou avec Mao-Tsé-Toung. Ils ont été d'avis, toutefois, qu'aussi longtemps qu'une agression était à craindre, leurs pays devaient poursuivre leurs préparatifs de défense. Ils ont, en outre, exprimé leur volonté de continuer à appuyer les Nations Unies et à mettre en œuvre le plan de Colombo. Profitant de leur rencontre, les Premiers ministres ont cherché une solution au litige du Cachemire qui pût être acceptée à la fois par le Gouvernement de l'Inde et par celui du Pakistan.

### 2. La réunion des ministres de l'approvisionnement

La crise des matières premières ne manqua pas de retenir l'attention des Premiers ministres, qui reconnurent la nécessité pour les pays du Commonwealth de se consulter plus fréquemment en matière de production et d'approvisionnement. Par suite, les Ministres dont relève l'approvisionnement se sont réunis à Londres, le 24 septembre, et ont arrêté des dispositions en vue d'échanger des renseignements et de faciliter la livraison des produits du Royaume-Uni aux autres pays du Commonwealth.

### 3. Le plan de Colombo

Le Comité consultatif pour le développement de l'Asie du Sud et du Sud-Est, créé au sein du Commonwealth en 1950, comprend depuis des pays qui ne font pas partie du Commonwealth. A la réunion du Comité tenue à Colombo en février, l'Australie, le Cambodge, le Canada, Ceylan, l'Inde, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, le Royaume-Uni, les États-Unis, et le Vietnam étaient représentés; le Laos, bien que membre, n'avait pas nommé de délégué. La Birmanie, l'Indonésie, les Philippines et le Siam

avaient envoyé des observateurs. Le représentant du Canada annonça que son Gouvernement demanderait au Parlement d'affecter 25 millions de dollars au programme de la première année. Ces fonds furent par la suite votés. Ils servent maintenant à assister l'Inde et le Pakistan. L'exécution d'un vaste programme de colonisation et de divers autres projets au Pakistan absorbera 10 millions. Dix millions sur les 15 affectés à l'Inde serviront à l'achat de blé. Outre cette assistance économique, la collaboration technique prévue par le plan de Colombo suit son cours.<sup>1</sup>

#### 4. Entretiens et accords de défense

Les pays du Commonwealth ont tenu des conférences régionales de défense et conclu divers accords de sécurité tant entre eux qu'avec des pays étrangers. Le Canada et le Royaume-Uni ont continué de travailler à la mise en valeur de l'alliance atlantique. Les ministres de la Défense du Royaume-Uni, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Union Sud-Africaine et de la Rhodésie du Sud se réunirent à Londres au mois de juin pour étudier ensemble les problèmes de défense que posent certaines régions considérées d'intérêt commun, notamment le Moyen-Orient. Le Canada y était représenté par un observateur. En août, s'est tenue à Nairobi une conférence sur les moyens de défense de l'Union Sud-Africaine, convoquée par le Royaume-Uni et l'Union Sud-Africaine et à laquelle ont pris part des délégués de la Belgique, de la France, de l'Italie, du Portugal et de la Rhodésie du Sud, ainsi que des observateurs des États-Unis. Un traité de sécurité était signé à San-Francisco le 1<sup>er</sup> septembre entre les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

#### 5. Différends au sein du Commonwealth

Les différends entre l'Inde et le Pakistan au sujet du Cachemire et entre ces deux pays et l'Union Sud-Africaine au sujet du traitement par cette dernière des personnes d'origine indienne sont encore en instance devant les Nations Unies. Le Gouvernement canadien s'inquiète de l'existence de telles discordes au sein du Commonwealth. Aussi est-ce avec le plus grand soin qu'il a examiné les propositions que l'on a pu présenter en vue de leur règlement.

#### 6. L'évolution constitutionnelle des territoires non autonomes du Royaume-Uni

Le Ministère a continué de suivre avec intérêt l'évolution constitutionnelle des territoires non autonomes du Royaume-Uni, et tout particulièrement les pourparlers tendant à l'association plus étroite des territoires de l'Afrique centrale.

#### 7. Visiteurs du Commonwealth

Il est venu des pays du Commonwealth, au cours de l'année, un certain nombre de visiteurs officiels, dont le très honorable S. G. Holland, Premier ministre de Nouvelle-Zélande; l'honorable T. L. Macdonald, ministre de la Défense de Nouvelle-Zélande; le très honorable R. G. Casey, ministre des Affaires extérieures d'Australie; et M. M. Ikramullah, secrétaire du ministère des Affaires extérieures et des Relations du Commonwealth du Pakistan.

<sup>1</sup> Voir Chapitre 1<sup>er</sup>



### 8. Les relations avec la République d'Irlande

En avril, la République d'Irlande accordait aux ressortissants canadiens en Irlande des droits analogues à ceux que la loi de citoyenneté canadienne accorde aux ressortissants de la République d'Irlande au Canada.

En juillet, un accord aérien, conclu par échange de notes, concéda au Canada la jouissance des droits dits de la cinquième liberté à l'aéroport de Shannon, et confirma l'Irlande dans son droit d'utiliser les aéroports de Gander et de Montréal.

## IV

### L'Europe et le Moyen-Orient

#### 1. L'Europe occidentale<sup>1</sup>

Les relations du Canada et de l'Europe occidentale, au cours de l'année, révèlent une volonté ferme d'établir des conditions de sécurité commune, volonté dont la réunion du Conseil atlantique à Ottawa est le symbole. Le Canada n'a cessé, cependant, de voir dans l'alliance atlantique, non seulement une alliance défensive, mais encore le cadre dans lequel devrait pouvoir fleurir une communauté atlantique plus étroitement unie. L'appui qu'il a donné à l'inscription dans le Traité de l'Atlantique de l'Article 2 prévoyant l'établissement entre les pays signataires d'une collaboration économique est rappelé plus haut. A sa réunion d'Ottawa, le Conseil a créé un comité de cinq ministres, représentant quatre pays d'Europe et le Canada, pour étudier le moyen d'affermir la communauté atlantique par des échanges de vues en matière de politique étrangère et par une collaboration économique et culturelle plus étroite.

Le Canada a suivi avec non moins de sympathie les efforts déployés par les nations de l'Europe occidentale pour resserrer leur union. Un pas considérable a été fait dans ce sens par la signature d'un traité instituant une "communauté européenne du charbon et de l'acier", intervenu, le 18 avril, entre la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et la République fédérale d'Allemagne. Visant à placer la production du charbon et de l'acier dans les pays signataires sous une autorité supranationale et à créer un marché unique pour l'ensemble de ces pays, le "plan Schuman", comme on l'appelle, revêt une grande importance économique et sociale pour l'Europe occidentale. L'incidence politique de cette initiative promet de n'être pas moins grande. En présentant sa proposition pour la première fois, M. Schuman a fait valoir la nécessité de mettre fin à l'antagonisme séculaire franco-allemand. Le chancelier Adenauer, entrant dans ces vues, a déclaré, en avril, que la mise en commun du charbon et de l'acier rendrait la guerre entre les deux peuples "matériellement impossible". A la fin de l'année, l'Assemblée nationale en France et la Chambre haute au Parlement des Pays-Bas avaient voté, à de fortes majorités, en faveur de la ratification du traité.

Non moins importants que le plan Schuman ont été les efforts déployés par un certain nombre de pays de l'Europe occidentale pour constituer une armée européenne unique. Ces efforts sont rapportés au Chapitre II.

L'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, au cours de sa troisième session en 1951, a été saisie également de propositions tendant à hâter la fédération de l'Europe. Parmi ces propositions, il y en avait une visant à modifier la constitution du Conseil pour établir des rapports plus directs entre lui et les institutions supranationales telles que la communauté charbon-acier. L'Assemblée a recommandé, en outre, aux Gouvernements

<sup>1</sup> Voir aussi le Chapitre III concernant l'Organisation européenne de coopération économique, l'Accord avec l'Italie relative aux réclamations de guerre du Canada, les Accords tendant à éviter les doubles impositions, et l'aviation civile; de même que le Chapitre IX.

membres de nommer des ministres des Affaires européennes et d'en faire un organe quasi permanent de consultation pour la coordination de la politique européenne. L'Assemblée s'est enfin penchée sur des initiatives tendant à unifier les organes ou les fonctions de la communauté de l'Europe occidentale. Ces initiatives comprenaient des projets de création d'autorités européennes pour réglementer la production agricole et les moyens de transport, des recommandations que l'Europe jouisse à l'intérieur de bas tarifs douaniers, et une variété de suggestions et de résolutions visant à coordonner les politiques nationales à l'égard de nombreux sujets: plein emploi, réfugiés, achat de matières premières, aviation civile, main-d'œuvre et sécurité sociale, douanes, contrôle des changes, systèmes monétaires, télécommunications et règlements postaux. Aux termes de la constitution du Conseil, les résolutions de l'Assemblée consultative doivent être approuvées par le Comité des ministres et, même alors, le Conseil ne peut faire que des "recommandations" aux gouvernements qui y sont représentés.

Donnant suite à une invitation de Strasbourg, deux parlementaires canadiens, le sénateur J.-R. Hurtubise et le major-général G. R. Pearkes, ont assisté, à titre d'observateurs, à la seconde partie de la session de l'Assemblée consultative. Comme par le passé, le Canada, s'y est fait représenter par un observateur officiel, M. T. C. Davis, ambassadeur du Canada en Allemagne.

La signature du traité de paix avec le Japon a fait ressortir certaines restrictions auxquelles l'Italie restait encore assujettie en vertu d'un pareil traité. A sa réunion d'Ottawa, le Conseil atlantique a publié une déclaration portant qu'il importait d'écartier tout obstacle à la coopération, sur un pied d'égalité, des membres de l'alliance atlantique. Le 26 septembre, le Royaume-Uni, les États-Unis et la France ont émis une déclaration faisant connaître que chacun d'eux était disposé, sans préjudice des droits des autres intéressés, à examiner favorablement une demande du Gouvernement italien que soient abrogées certaines mesures de nature discriminatoire prescrites par le Traité de paix avec l'Italie. A la suite d'une pareille demande, le Gouvernement canadien a reconnu, le 26 décembre, que certaines clauses politiques du Traité n'avaient plus de raison d'être, et il a consenti à relever l'Italie de ses obligations envers le Canada à teneur des clauses militaires.

L'amitié qui unit le Canada aux nations d'Europe s'est manifestée au cours de l'année par de nombreuses visites officielles et par d'autres cérémonies. En janvier, le Premier ministre a rendu visite à Paris à M. Vincent Auriol, Président de la République française. En avril, le Gouvernement et la population du Canada ont accueilli M. Vincent Auriol, qu'accompagnait M. Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères de France. C'était la première fois qu'un Président de la France mettait le pied sur le sol canadien. Le Canada a également reçu la visite du Président du Conseil de France, M. René Pleven, en février, et du Président du Conseil d'Italie, M. Alcide de Gasperi, en septembre. Les navires de guerre *Magnificent* et *Micmac* se sont rendus en visite de courtoisie à Naples vers la fin de septembre et le début d'octobre.

## 2. L'Allemagne

Le Ministère, l'ambassade à Bonn et la Mission militaire à Berlin ont suivi de près les problèmes auxquels l'Allemagne doit faire face. Ils se sont particulièrement attachés à suivre la double question d'une contribution possible de l'Allemagne à la défense de l'Europe et de l'unification

de l'Allemagne. Les relations du Canada avec l'Allemagne ont été conformes, dans l'ensemble, à la politique générale du monde occidental, qui vise à faire rentrer l'Allemagne dans le concert des nations libres.<sup>2</sup>

Lors de la promulgation du premier instrument de révision du statut d'occupation, en mars, le Gouvernement de la République fédérale fut autorisé à se doter d'un ministère des Affaires étrangères et, peu après, le Chancelier fédéral, M. Adenauer, est devenu ministre des Affaires étrangères. L'Allemagne occidentale étant devenue membre ordinaire du Conseil de l'Europe, M. Adenauer vint occuper le siège de ce pays au Comité des Ministres. Dans les mois qui ont immédiatement suivi, le Gouvernement fédéral allemand a éliminé de sa législation toute allusion à l'état de guerre, ouvrant ainsi la voie aux autres pays désireux de mettre fin à leur état de guerre avec l'Allemagne. Le Canada pour sa part y a mis fin le 10 juillet, et M. T. C. Davis a présenté, le 8 août, ses lettres de créance d'ambassadeur du Canada auprès de la République fédérale d'Allemagne. M. Werner Dankwort, qui avait été accrédité comme consul général d'Allemagne à Ottawa en septembre 1950, est devenu ambassadeur de son pays au Canada le 8 novembre 1951.

En septembre, les ministres des Affaires étrangères du Royaume-Uni, des États-Unis et de la France ont eu des entretiens à trois à Washington au sujet de l'Allemagne et ils ont annoncé qu'ils étaient convenus de négocier avec la République fédérale des accords mutuellement acceptables qui auraient pour effet de modifier radicalement leurs relations avec la République. Le principe directeur en serait l'intégration de l'Allemagne occidentale, sur un pied d'égalité, dans une communauté des nations européennes qui, à son tour, serait englobée dans la communauté atlantique en voie de formation. Cette intégration, déclaraient les Ministres, serait "incompatible avec le maintien d'un statut d'occupation ou d'un pouvoir d'intervention dans les affaires intérieures de la République fédérale". Cependant, la division actuelle de l'Allemagne en deux et le problème de sécurité que cette division pose à la République fédérale obligeraient les Alliés à retenir, dans l'intérêt commun, certains droits spéciaux, y compris celui de cantonner des troupes alliées en Allemagne et d'y assurer leur protection, ainsi qu'à réserver la question de Berlin, le règlement de la paix et l'unification pacifique de l'Allemagne.

A propos de ces événements, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures déclarait à la Chambre des communes le 22 octobre:

En l'absence d'un règlement de paix, tous conviendront, je crois, que cette nation, dont l'avancement continu dans la voie de la démocratie et de la paix importe tant à chacun de nous et à l'avenir de l'Europe, ne devrait pas rester indéfiniment dans sa condition actuelle. Il est de notre intérêt à tous d'encourager l'Allemagne à prendre en main ses propres destinées, sur un pied d'égalité et sans aucun esprit de domination, au sein de la collectivité européenne. Nous nous réjouissons donc du rapprochement progressif de l'Allemagne occidentale et du monde libre, tant du point de vue politique que de celui de la participation de l'Allemagne à la défense de l'Europe. Nous partageons l'espoir que le projet de remplacer l'état d'occupation actuel par des relations d'ordre contractuel aboutira sous peu de façon à s'assurer la collaboration sincère du peuple allemand.

Le Ministre a ajouté qu'il serait inadmissible que l'Allemagne exploite la tension actuelle entre l'Orient et l'Occident pour exiger des garanties inconditionnelles de sécurité. L'Allemagne pourrait porter trop haut le prix de sa participation à la défense de l'Occident.

<sup>2</sup> Sur le cantonnement de troupes canadiennes en Allemagne, voir le Chapitre II.

La question de la contribution allemande à la défense de l'Occident est devenue, au cours de l'année, étroitement liée au problème de l'unification de l'Allemagne. La conférence à quatre, qui s'est ouverte à Paris en mars et qui s'est terminée par un échec en juin, a tenté d'aborder le problème du rétablissement de l'unité allemande. Immédiatement après la déclaration tripartite de Washington du 15 septembre, le Gouvernement de l'Allemagne orientale a proposé au Gouvernement de Bonn d'entamer des pourparlers qui permettraient à des représentants des parties est et ouest de l'Allemagne d'examiner la possibilité d'organiser l'élection libre, au scrutin secret, d'un parlement représentatif de toute l'Allemagne. Le 27 septembre, le Chancelier fédéral a répondu à l'Allemagne orientale par l'énoncé de quatorze principes que devrait observer la procédure d'élection. M. Adenauer a également envoyé une note à la Haute Commission alliée proposant de nommer une commission internationale qui, sous les auspices des Nations Unies, constaterait si les conditions qui règnent dans les deux Allemagnes et à Berlin permettent d'y tenir des élections libres. Sur proposition des Puissances occupantes, la question a été mise à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Canada a voté pour la proposition à l'encontre de l'opposition soviétique. La résolution des Puissances occupantes, modifiée sur demande de divers pays, y compris le Canada, a été adoptée par l'Assemblée le 20 décembre.

### 3. L'Europe orientale

Les relations avec l'Union Soviétique et ses satellites de l'Europe orientale ne se sont guère améliorées en 1951. Le Gouvernement canadien a poursuivi très peu de négociations avec le Gouvernement soviétique ou avec les Gouvernements de la Pologne et de la Tchécoslovaquie, les deux seuls pays satellites où le Canada maintient des missions diplomatiques.

En revanche, les relations du Canada avec la Yougoslavie se sont ressenties de l'esprit de coopération toujours plus marqué qui caractérise les rapports de la Yougoslavie avec les démocraties occidentales depuis que le Maréchal Tito a rompu avec le Kominform. La crise économique causée en Yougoslavie tant par cette rupture que par la sécheresse de 1950 n'a fait qu'accentuer le besoin d'une telle coopération. Si le Canada n'a pas été à même de contribuer sur une grande échelle à l'atténuation des difficultés avec lesquelles la Yougoslavie était aux prises, il lui a cependant accordé de modestes secours, soit directement en lui faisant don en juin d'une consignation de morue d'une valeur d'environ \$45,000, soit indirectement en mettant à la disposition du Fonds international de secours à l'enfance une somme de \$210,000 destinée à l'achat de 800 tonnes de poisson du Labrador, dont 500 tonnes ont été attribuées à la Yougoslavie. Le 2 juillet, la légation de Yougoslavie à Ottawa et la légation du Canada à Belgrade ont été élevées au rang d'ambassades.

### 4. Le Moyen-Orient

Dans le Moyen-Orient et en Afrique du Nord, de puissants courants nationalistes ont déclenché, au cours de l'année, une série de crises. Bien que le Canada ne soit pas directement touché par ces événements, ils ont réclamé l'attention constante du Ministère et des ambassades du Canada en Grèce et en Turquie. La décision, appuyée par le Canada, d'inviter la Grèce et la Turquie à accéder au Traité de l'Atlantique a fait comprendre que l'intégrité et la stabilité du Moyen-Orient sont considérées comme

essentielles à la sécurité des pays de l'Atlantique. En tant que signataire du Traité de l'Atlantique, le Canada ne saurait échapper aux contre-coups des événements qui se déroulent dans le Moyen-Orient.

Les événements d'Iran et d'Égypte ont abondamment révélé l'ampleur des ambitions nationalistes. Le différend anglo-iranien, qui couvait depuis quelque temps, a éclaté le 20 mars, lors de l'adoption par le Parlement iranien d'une loi étatisant l'importante industrie pétrolière du pays. Depuis, cette industrie s'est vue forcée d'interrompre presque complètement sa production; il s'en est suivi l'expulsion de tout le personnel britannique d'Abadan, le renvoi du différend devant le Conseil de sécurité des Nations Unies, sans résultat concluant, et récemment devant la Cour internationale de Justice. La perte des revenus provenant de l'industrie pétrolière menace actuellement de détruire les fondements mêmes de l'économie iranienne, et a déjà amené des conditions intérieures qui enhardissent le parti communiste Tudeh à reprendre ouvertement ses menées, malgré l'interdiction qui le frappe.

En Égypte, une crise encore plus grave a éclaté. Le 15 octobre, le Traité anglo-égyptien d'amitié et d'alliance de 1936 et l'Accord anglo-égyptien de 1899 instituant un condominium sur le Soudan ont été abrogés par le Gouvernement égyptien; il en est résulté une situation tendue dans la zone du canal de Suez que les troupes du Royaume-Uni continuent d'occuper. Ce différend remonte loin: il tient à la volonté de l'Égypte d'unifier la vallée du Nil sous la couronne égyptienne.

Après avoir rejeté l'offre du Royaume-Uni d'un traité révisé et avant d'avoir décidé d'abroger le Traité, l'Égypte a été invitée conjointement par les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et la Turquie à assumer un poste responsable et à jouer un rôle de véritable associée dans un système de défense collective embrassant tout le Moyen-Orient. Le 19 octobre, le Gouvernement canadien a exprimé son regret d'apprendre que le Gouvernement égyptien avait trouvé bon d'abroger le Traité de 1936, geste d'autant plus regrettable que des contre-propositions étaient alors même débattues. Le Gouvernement canadien estimait essentiel au maintien de la paix qu'aucun geste ne fût posé pour modifier par la force le régime actuel, qui confie au Royaume-Uni la défense de Suez, tant que n'auraient pas été conclus d'autres arrangements satisfaisants.

L'attitude du Canada devant les mouvements nationalistes et la crise égyptienne a été plus amplement exposée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures le 22 octobre. Parlant à la Chambre des communes, il évoqua le "désir naturel et justifiable des États qui ont subi pendant longtemps l'intervention étrangère d'affirmer leur droit de diriger eux-mêmes leurs affaires intérieures". Puis il s'empressa d'ajouter, en faisant allusion au différend anglo-égyptien, "qu'il était d'une importance capitale, du point de vue de la sécurité de tout le monde libre, donc du Canada, et de l'intérêt des États du Moyen-Orient eux-mêmes, que la situation en Méditerranée se stabilise le plus tôt possible et que le principe de la sécurité collective et de l'action collective soit étendu à cette région vitale".

## V

### Les Amériques

#### 1. Les États-Unis<sup>1</sup>

Les consultations que le Canada et les États-Unis ne cessent d'avoir sur les problèmes d'intérêt commun se sont déroulées, au cours de l'année, dans une atmosphère assombrie par les dissensions entre le monde libre et l'Union Soviétique et par les hostilités en Corée. Le besoin de consolider le monde libre contre la menace de l'agression communiste devint la raison de nombre de problèmes dont le Ministère a dû s'entretenir avec Washington.

#### La coopération militaire: Guerre de Corée<sup>2</sup>

L'ambassade du Canada à Washington est restée constamment en rapport avec le département d'État au sujet de la conduite et de la tournure de la lutte et des pourparlers de trêve en Corée. Elle s'est fait représenter à toutes les réunions que le département d'État a tenues, deux ou trois fois par semaine, avec les représentants des pays dont des forces armées combattent sous l'emblème des Nations Unies en Corée. De nombreuses consultations ont également eu lieu avec le département d'État sur des questions d'ordre politique ou militaire touchant la conduite de la guerre.

#### La production militaire

En raison de la guerre de Corée, le Canada et les États-Unis ont accéléré leurs préparatifs de défense et, à cette fin, ils ont créé de nouveaux organismes tant à Ottawa qu'à Washington. Il a semblé tout d'abord aux deux pays que la composition et les attributions du Comité canado-américain de l'organisation de la mobilisation industrielle ne répondaient plus aux exigences de l'heure et ils ont convenu d'en suspendre l'activité. Par la suite, ils se sont rendu compte qu'il y aurait avantage à disposer de voies officielles pour activer l'échange de renseignements entre les organismes de production, et ils ont alors décidé de faire revivre le Comité.

#### La défense contre les attaques aériennes

Les forces armées du Canada collaborent étroitement avec celles des États-Unis aux préparatifs de défense de l'Amérique du Nord contre les attaques aériennes. Un réseau de postes pourvus de radars puissants et des plus modernes est en train d'être installé. Ces postes seront reliés entre eux par un réseau de communications et ils seront protégés par des escadrilles de chasse. Les deux parties, américaine et canadienne, du réseau de radars seront fusionnées pour ne former qu'un tout.

Un échange de notes constituant un accord entre les deux pays pour la coordination des plans et des dispositions pour la défense passive est intervenu à Washington le 27 mars. Cet accord prévoit l'intégration des organismes de défense passive des deux pays et s'étend à l'échange des renseignements, des moyens d'instruction et du personnel. Il prévoit aussi la collaboration des municipalités frontalières.

<sup>1</sup> Voir aussi le Chapitre VIII au sujet des télécommunications, des doubles impositions et de l'aviation civile.

<sup>2</sup> Voir aussi le Chapitre VI.

## Les bases militaires de Terre-Neuve

Par accord du mois de mars 1941, le Gouvernement des États-Unis a loué du Gouvernement du Royaume-Uni, pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, des terrains destinés à l'établissement de bases navales et aériennes dans plusieurs colonies et territoires, notamment à Terre-Neuve. L'accord autorise les États-Unis à établir et à maintenir quatre bases à Terre-Neuve, et accorde aux forces des États-Unis y cantonnées des droits d'exterritorialité par rapport à la juridiction des tribunaux, aux droits de douane et d'accise, à l'impôt sur le revenu et au service postal militaire.

Déjà avant l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, le Gouvernement canadien avait demandé au Gouvernement des États-Unis d'examiner la possibilité de modifier l'accord de 1941 pour le mettre en harmonie avec les principes qui régissent les relations de défense entre les deux pays. Cette demande a été déferée à la Commission permanente canado-américaine de défense, qui formula une recommandation qui a été approuvée depuis par les deux Gouvernements. Cet agrément, que l'on se propose de consacrer par un échange de notes, portera modification des clauses de l'accord ayant trait à l'exonération de l'impôt sur le revenu, aux privilèges de douane et d'accise, aux privilèges postaux et à la juridiction des tribunaux civils et militaires. L'effet général en est d'accorder aux forces des États-Unis, dans les bases cédées à bail, le même statut juridique qu'aux autres forces des États-Unis cantonnées en d'autres parties du Canada.

## La canalisation et l'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent

Malgré les efforts déployés par le Gouvernement des États-Unis pour obtenir du Congrès qu'il approuve l'Accord relatif au bassin des Grands lacs et du Saint-Laurent, signé il y a dix ans, en vue d'aménager le cours du Saint-Laurent, le Comité des Travaux publics de la Chambre des représentants n'a pas approuvé l'Accord, et les projets de loi présentés à cette fin n'ont pu être mis aux voix ni dans l'une ni dans l'autre des deux Chambres du Congrès. Après une série d'audiences durant lesquelles tous les organismes directement intéressés de l'Administration des États-Unis ont approuvé sans réserve le projet, le Comité s'est transporté sur les lieux pour visiter la région en cause; mais il ne s'est pas trouvé de majorité pour approuver le projet. Avant l'ajournement du Congrès, le Comité a également différé l'étude d'une nouvelle résolution tendant à remettre la question sur le tapis.

Le Premier ministre se rendit à Washington le 28 septembre pour s'y entretenir du projet avec le Président Truman. Comme il importe de procéder sans délai à la canalisation et à l'aménagement hydro-électrique du fleuve, le Premier ministre a fait savoir que le Gouvernement canadien était disposé à se charger seul de l'entreprise. Le Président a déclaré qu'il appuierait l'initiative canadienne si la réalisation conjointe du projet ne pouvait commencer prochainement.

Prenant la parole à la Chambre des communes le 22 octobre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a laissé entendre qu'il était improbable que la canalisation puisse être entreprise dans un proche avenir avec le concours des États-Unis. Bien que le Congrès des États-Unis puisse encore ratifier l'Accord de 1941, le Canada a étudié les moyens de procéder seul et sans délai à la réalisation du projet du Saint-Laurent. Le Parlement a passé une loi, en décembre, qui prévoit l'institution d'une Administration canadienne chargée de procéder à la canalisation, soit au nom du Canada



seul, soit en collaboration avec les États-Unis. Une seconde loi a été en même temps adoptée qui pourvoit à la construction par l'Ontario, de concert avec un organisme compétent des États-Unis, des ouvrages pour la production d'énergie électrique prévus par le projet du Saint-Laurent.

### La Commission mixte internationale

Le Ministère a continué de prêter les services de ses juristes au Gouvernement canadien pour les diverses réunions et audiences de la Commission mixte internationale, organisme canado-américain créé en vertu du Traité des eaux limitrophes de 1909.

La Commission s'est réunie sept fois à huis clos, à Montréal, à Victoria, à Ottawa, à Helena (Montana), à Washington (deux fois), et à Coulée Dam (Washington), et elle a tenu deux séries d'audiences publiques.

Les membres de la Section canadienne de la Commission ont été les mêmes qu'en 1950, à savoir le général A. G. L. McNaughton, président, et MM. George Spence et J.-Lucien Dansereau, commissaires.

Le 19 novembre, la Commission a été autorisée par les deux Gouvernements à surveiller et à prévenir la pollution des eaux limitrophes qui relient les Grands lacs, et à créer des bureaux de contrôle à cette fin.

La Commission a présenté aux deux Gouvernements, qui le lui avaient demandé, un rapport provisoire au sujet de la Sauge, cours d'eau intermittent qui, prenant sa source en Alberta, s'écoule dans le Montana. Ce rapport établit les faits et circonstances qui ont donné lieu à une plainte portée contre l'obstruction et la dérivation du cours d'eau. La Commission avait été également priée de s'employer à amener les usagers des eaux de la Sauge en Alberta et au Montana à conclure un accord satisfaisant pour les deux groupes. La Commission a fait savoir aux deux Gouvernements qu'elle projetait de créer un bureau international pour déterminer les méthodes à employer et les ouvrages à construire pour assurer l'usage rationnel des eaux de la région.

On a fait certains progrès dans la question du Niagara, déferée à la Commission le 10 octobre 1950, à la suite de la construction et de l'étude de modèles en miniature de la rivière. Les données mises en lumière par ces essais aideront la Commission à formuler ses recommandations quant à la nature et aux plans des travaux de protection nécessaires pour maintenir un débit régulier dans les cataractes de Niagara malgré les dérivations d'eaux auxquelles procèdent les usines d'énergie hydro-électrique.

Dans l'affaire de la rivière Saint-Jean (28 septembre 1950), on a poursuivi l'étude des données techniques et on a commencé à examiner les sites où l'on pourrait établir des barrages et des réservoirs.

La Commission a constaté au cours de son enquête sur les effets de la pollution de l'atmosphère sur la santé publique que les sociétés de transport maritime s'efforcent davantage de diminuer la quantité de fumée que dégagent leurs paquebots.

En ce qui concerne la rivière Souris et la rivière Rouge, les études entreprises sur la façon de prévenir les inondations, sur l'utilisation des eaux et sur la classification des terres ont marqué un progrès sensible. La Commission a suivi avec intérêt la marche rapide des études entreprises par le ministère des Ressources sur les mesures à prendre contre les inondations dans le secteur canadien du bassin de la rivière Rouge.

Dans l'affaire de la rivière Souris, la ville de Minot (Dakota-Nord) a sollicité, le 28 mars, la permission de détourner, pour fins municipales,

9-25 pieds cubes d'eau par seconde de cette rivière. La Commission a reçu un rapport à ce sujet, pendant sa session d'octobre, de la part du Bureau international de la rivière Souris.

Ayant reçu le mémoire final dans l'affaire des rivières Waterton et Belly, la Commission en a examiné les recommandations. Jusqu'au printemps de 1951, la Commission s'était occupée de recueillir et d'étudier les données techniques et juridiques de l'usage de ces deux cours d'eau.

En plus d'étudier deux demandes relatives au bassin du fleuve Columbia, présentées en conformité de l'article IV du Traité et dont il est question plus bas, la Commission a poursuivi ses travaux relatifs à ce fleuve. Des photographies aériennes ont été prises de tout le bassin canadien du fleuve, et la préparation de cartes géographiques de la région par l'étude des lieux touche à sa fin.

Le 12 juin 1951, à la demande des États-Unis, la Commission a donné priorité aux ouvrages de protection contre les inondations, que les autorités canadiennes projettent d'ériger le long de la rivière Okanagan; elle a étudié la question de savoir s'il y aura lieu d'aménager des échelles à poisson dans ces ouvrages.

Une demande des États-Unis en date du 12 janvier prie la Commission d'approuver la construction d'un barrage et d'un réservoir sur la rivière Kootenay, près de Libby (Montana), après étude des effets d'une telle construction sur le parcours de la rivière au Canada. Cette demande a été étudiée par le Bureau international du génie de la rivière Columbia. La Commission a tenu des audiences publiques en cette affaire à Spokane (Washington), à Nelson et à Cranbrook (Colombie-Britannique) et à Helena (Montana), du 12 au 19 mars 1951.

Une demande de la *Consolidated Mining and Smelting Company of Canada* d'être admise à construire un barrage près de Waneta (Colombie-Britannique) a été transmise à la Commission par le ministère des Affaires extérieures le 21 mai. Le représentant juridique des États-Unis a approuvé la demande, le 28 juin, sous réserve des garanties de protection et d'indemnisation convenues. Entre juillet et octobre, les présidents des deux Sections ont débattu les termes selon lesquels cette demande pourrait être accordée, puis, en octobre, la Commission a étudié à son tour l'affaire à huis clos.

## 2. L'Amérique latine

Le Canada et l'Amérique latine ont resserré, au cours de 1951, les liens diplomatiques, commerciaux et culturels qui les unissaient déjà. Le Canada maintient actuellement des ambassades dans six pays de l'Amérique latine, soit en Argentine, au Brésil, au Chili, à Cuba, au Mexique et au Pérou, ainsi qu'un consultat général à Caracas (Venezuela), et un consulat à Sao Paulo (Brésil). Il s'est fait représenter par un ambassadeur spécial à l'investiture du nouveau Président du Brésil en janvier, ainsi qu'à celle du nouveau Président de l'Uruguay en février. Les statistiques de 1951 accusent des augmentations, tant pour les exportations du Canada vers l'Amérique latine que pour les importations du Canada en provenance de cette région, qui se classe maintenant troisième parmi les zones avec lesquelles le Canada fait le plus fort commerce.

Le Canada fait partie de plusieurs associations techniques et scientifiques interaméricaines, dont l'Union postale des Amériques et de l'Espagne et la Conférence interaméricaine pour la sécurité sociale. Il s'est fait représenter à diverses conférences qui ont eu lieu au cours de l'année dans

certains pays de l'Amérique du Sud, notamment à la douzième session du Conseil économique et social des Nations Unies tenue à Santiago, à la réunion de la Commission pour le travail des aborigènes de l'Organisation internationale du Travail tenue à La Paz, à la conférence du Comité juridique de l'Organisation de l'aviation civile internationale et au premier Congrès interaméricain des ressources minérales tenus à Mexico, au Congrès régional de la fièvre aphteuse et à la Conférence sur les statistiques du commerce et de la balance des paiements tenus à Panama, et à la septième Conférence internationale de l'Association interaméricaine du barreau tenue à Montevideo.

Il est à noter que ces divers événements ont eu lieu dans une période de grande activité internationale, et qu'ils ont permis de discuter de nombreux problèmes d'importance mondiale. Les discussions ont porté sur des sujets tels que le développement économique, le travail des indigènes, l'aviation civile, les ressources minérales, les maladies animales et les statistiques commerciales.

En outre, il est à noter que ces événements ont été organisés par des organismes internationaux de premier plan, tels que l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Association interaméricaine du barreau, etc. Cette diversité d'organismes témoigne de l'importance internationale de ces problèmes.

Enfin, il est à noter que ces événements ont permis de renforcer les liens de coopération entre les pays de l'Amérique latine et les autres pays de l'Amérique. Les discussions ont permis de mieux connaître les besoins et les intérêts des différents pays, et de trouver des solutions communes à des problèmes qui les affectent tous.

ANNEXE I

Il est à noter que ces divers événements ont eu lieu dans une période de grande activité internationale, et qu'ils ont permis de discuter de nombreux problèmes d'importance mondiale. Les discussions ont porté sur des sujets tels que le développement économique, le travail des indigènes, l'aviation civile, les ressources minérales, les maladies animales et les statistiques commerciales.

En outre, il est à noter que ces événements ont été organisés par des organismes internationaux de premier plan, tels que l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Association interaméricaine du barreau, etc. Cette diversité d'organismes témoigne de l'importance internationale de ces problèmes.

## L'Asie Orientale

L'Asie orientale est demeurée, en 1951, un foyer de crise. En Corée, les Nations Unies ont poursuivi les opérations qu'elles avaient entreprises pour refouler l'agression; en Chine, le Gouvernement central du Peuple s'est maintenu au pouvoir; dans le sud-est de l'Asie, des troubles ont continué d'agiter l'Indochine, la Malaisie, les Philippines et l'Indonésie. Il a, néanmoins, été possible de conclure avec le Japon un traité de paix qui doit lui rendre toute sa souveraineté.

### 1. La Corée

Le "Comité de trêve" dont il est question dans le rapport annuel pour 1950 fit savoir à l'Assemblée générale des Nations Unies, dans son premier rapport du 3 janvier, qu'il lui était impossible de formuler des recommandations utiles en vue de la proclamation d'une trêve. Le 12 janvier, une déclaration de principes en cinq points fut présentée de la part du Comité de trêve à la Commission politique puis à l'Assemblée générale, qui l'approuva le jour suivant.<sup>1</sup>

Donnant suite au vœu de la Commission politique, le Président de l'Assemblée transmit cette déclaration au Gouvernement central du Peuple de Chine, lui demandant s'il l'acceptait "comme base d'un règlement pacifique du problème coréen et des autres questions d'Extrême-Orient". La réponse faite le 17 janvier par le ministre des Affaires étrangères de Chine fut interprétée par des pays comme un rejet absolu et par d'autres comme une acceptation partielle de la déclaration ou encore comme une contre-proposition. Le 20 janvier, les États-Unis présentèrent une résolution qui qualifiait le Gouvernement central du Peuple de Chine d'agresseur, demandait de prendre de nouvelles mesures pour faire face à cette agression et prévoyait la nomination d'un comité de médiation.

Entretiens, grâce à l'initiative du Canada, on s'était efforcé d'élucider le sens de la réponse chinoise du 17 janvier. A la suite de cette démarche, douze pays asiatiques et arabes, y compris l'Inde, présentèrent, le 25 janvier, une résolution recommandant "que les représentants des États-Unis d'Amérique, de la France, du Royaume-Uni, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de l'Égypte, de l'Inde et du Gouvernement central du Peuple de la République populaire de Chine se réunissent aussitôt que possible dans le but d'obtenir tous éclaircissements et renseignements complémentaires indispensables au sujet de la réponse précitée, et de prendre toutes les dispositions éventuelles ou nécessaires pour parvenir à un règlement pacifique du problème coréen et des autres problèmes de l'Extrême-Orient". Le 30 janvier, la Commission politique rejeta la résolution arabo-asiatique et adopta celle des États-Unis sous réserve de quelques retouches.

Après l'adoption de la résolution condamatoire du 1<sup>er</sup> février, il y eut rupture des négociations entre les Nations Unies et le Gouvernement central du Peuple et, pendant quelque temps, les Nations Unies s'attachèrent à mettre fin à la guerre par la force des armes.

<sup>1</sup> Voir *Documents sur la crise coréenne*, Ottawa, 1951.

Le 12 mars, le général Ridgway, alors commandant de l'armée de terre en Corée, déclara qu'on pourrait bien être acculé à une impasse, mais que "ce serait pour les Nations Unies une immense victoire si la guerre prenait fin alors que leurs forces occupaient la Corée jusqu'au 38° parallèle".

Le 23 juin, le délégué soviétique auprès des Nations Unies proposa que "des discussions soient entamées entre les belligérants en vue d'une suspension d'armes et d'un armistice prévoyant le retrait réciproque des troupes de chaque côté du 38° parallèle". Le 28 juin, le général Ridgway, qui avait succédé au général MacArthur, reçut l'autorisation de tenter de négocier une trêve avec le commandant ennemi en Corée. Il s'ensuivit un échange de communications entre le général Ridgway et le quartier général ennemi, à la suite duquel, le 10 juillet, les représentants officiels des deux commandants se rencontrèrent pour la première fois. Toutefois, le 22 août, les négociations furent rompues et le demeurèrent jusqu'au 25 octobre. Le 27 novembre, on se mit d'accord sur les principes qui devraient régir la définition de la trêve ainsi que sur la ligne où la trêve devrait se faire, ligne à valoir jusqu'au 27 décembre. Aucun autre accord n'intervint en 1951.

La ligne de front, le 27 novembre, était presque dans toute son étendue au nord du 38° parallèle. L'activité sur terre faiblit par la suite, mais dans l'air elle devint de plus en plus intense. D'autre part, les Nations Unies maintenaient l'embargo sur les livraisons de matériaux stratégiques à la Chine continentale et à la Corée du Nord, embargo voté par l'Assemblée générale le 17 mai.

## 2. Le Japon

La signature du Traité de paix fut pour le Japon l'événement le plus marquant de l'année. C'est grâce à l'initiative des États-Unis, signalée dans le rapport annuel de l'an dernier, qu'on a pu arriver à la signature de ce traité le 8 septembre.

Le 11 janvier, M. Truman annonçait que M. John Foster Dulles se rendrait, à la tête d'une mission présidentielle, au Japon et dans d'autres pays intéressés afin d'y discuter "le moyen d'avancer dans la voie d'un règlement de paix". M. Dulles se rendit au Japon, en Australie, en Nouvelle-Zélande et aux Philippines, et il recueillit l'avis des dirigeants tant alliés que japonais sur les conditions susceptibles de rendre le traité acceptable. Pendant tout ce temps, les autorités canadiennes se tinrent en contact avec le département d'État afin de suivre le progrès des négociations. En mars, les États-Unis communiquèrent aux intéressés un projet de traité de paix et, le 3 juillet, les États-Unis et le Royaume-Uni présentèrent conjointement un nouveau projet aux gouvernements des pays (y compris le Canada) pour lesquels le traité semblait revêtir un intérêt particulier. Ce projet ayant subi de nouvelles modifications à la suite d'observations formulées par les gouvernements intéressés, un texte définitif leur fut communiqué le 13 août. Le 21 juillet, les États-Unis invitèrent officiellement tous les pays en état de guerre avec le Japon à participer à "une conférence ayant pour but de conclure et de signer un traité de paix avec le Japon".

C'est donc par les voies diplomatiques plutôt qu'en conférence que le traité a été négocié. Cinquante-quatre nations furent invitées à participer à la conférence de signature. La Birmanie, l'Inde et la Yougoslavie déclinerent l'invitation. Sur les cinquante et une nations représentées à San-Francisco, quarante-huit signèrent le traité. Les délégations de l'Union Soviétique, de la Pologne et de la Tchécoslovaquie s'abstinrent de signer.

Le traité est généreux, restaurant au Japon sa souveraineté et n'imposant aucune restriction à son économie nationale ou à ses moyens de défense. Il vise à la réconciliation, et non à la revanche. Les Puissances signataires sont convenues que le Japon doit, en principe, verser des réparations pour les destructions et les souffrances qu'il a causées pendant la guerre. Toutefois, elles reconnaissent qu'il est matériellement incapable d'indemniser ses victimes et de revenir en même temps à une économie viable.

La délégation du Canada avait à sa tête le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre des Pêcheries M. R. W. Mayhew. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures exprima l'espoir que le Japon justifierait la confiance qu'on mettait en lui et qu'il collaborerait au maintien de la paix et de la sécurité, ainsi qu'à la création d'une communauté internationale dans la région du Pacifique.

Au moment de la signature du Traité de paix, les Gouvernements du Canada, des États-Unis et du Japon entamèrent des discussions au sujet de la suite à donner à l'article IX du traité, relatif aux pêcheries. Puis des négociations officielles visant à la conclusion d'une convention tripartite concernant les pêcheries du Pacifique septentrional furent entamées le 5 novembre à Tokio et se sont terminés le 14 décembre. Bien que les gouvernements concernés soient d'accord sur le texte, la convention n'a pas été signée parce que le Traité de paix n'est pas encore en vigueur. La délégation du Canada avait à sa tête le ministre des Pêcheries.

La Mission de liaison canadienne au Japon a continué à faire rapport sur les événements du Japon et de l'Asie septentrionale. La Mission militaire canadienne en Extrême-Orient s'est tenue en contact étroit avec elle. Les problèmes qui se posent à la Mission de liaison canadienne du fait que le Japon doit passer de la phase de l'occupation à celle de la souveraineté intégrale étaient encore à l'étude à la fin de l'année.

Au cours de 1951, le Gouvernement japonais a été autorisé à établir une "Agence japonaise d'outre-mer" à Ottawa. Les fonctions de cette Agence qui, au début, consistaient uniquement à développer les échanges, se sont étendues depuis à des tâches consulaires et quasi diplomatiques.

Au Japon même, le général MacArthur était relevé, le 11 avril, par le Président Truman, de son poste de Commandant suprême pour les Puissances alliées et remplacé par le général Matthew Ridgway. Sous ce dernier, le relâchement progressif des mesures d'occupation, déjà amorcé par le général MacArthur, s'est poursuivi à un rythme accéléré.

La Commission pour l'Extrême-Orient s'est réunie régulièrement jusqu'au 20 septembre. Le membre canadien, l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, s'est fait représenter aux réunions par M. P. G. R. Campbell, délégué suppléant. A sa 222<sup>e</sup> réunion, le 20 septembre, la Commission s'ajourna *sine die*, étant entendu que toute délégation aurait le droit de la convoquer en aucun temps.

### 3. La Chine

Vers la fin de février, le fonctionnaire en charge de l'ambassade du Canada à Nankin est rentré au Canada et la mission a été fermée. Le consul général à Changhaï est resté à son poste, d'où il gère les biens laissés à Nankin. Le Canada n'a pas eu, durant l'année, de représentant à Formose ni à Pékin, et l'activité du consul général à Changhaï s'est trouvée limitée du fait que les autorités chinoises ne lui reconnaissaient pas de

statut officiel. La question de la reconnaissance du régime de Pékin est restée en suspens à la suite de l'intervention du Gouvernement central du Peuple dans la guerre de Corée.

#### 4. L'Asie du Sud-Est

La représentation du Canada dans l'Asie du Sud-Est est présentement limitée à un consulat général aux Philippines et à un commissariat de commerce en Malaisie. Le Canada participe au plan de Colombo pour le développement économique de l'Asie du Sud et du Sud-Est, ainsi qu'aux programmes d'assistance technique des Nations Unies. On espère que ces mesures, s'ajoutant à l'aide des États-Unis, contribueront de plus en plus au relèvement de cette partie du monde.

Des troubles et des désordres, d'inspiration communiste, continuent à désorganiser l'Asie du Sud-Est et à retarder son évolution politique et économique. En Indochine, sous le commandement du général de Lattre de Tassigny, les forces françaises et les forces du Vietnam, pourvues de matériel et d'approvisionnements provenant des États-Unis, ont infligé de nombreux revers aux formations communistes du Vietminh. En Indonésie, de sévères mesures de police ont été prises vers la fin de l'année contre les éléments terroristes, dominés par les communistes. En Birmanie, se poursuit la guerre civile qui oppose cinq factions les unes aux autres. Aux Philippines, les forces gouvernementales ont infligé de sérieux revers aux guérillas communistes. L'assassinat, en Malaisie, de sir Henry Gurney, haut commissaire du Royaume-Uni, a rappelé à l'attention mondiale le combat mené dans ce pays contre la terreur communiste.

Aux Philippines, les conditions de séjour d'un petit groupe de ressortissants canadiens ont fait l'objet de pourparlers entre les autorités canadiennes et les autorités locales.

## VII

### La liaison avec la Défense

La politique étrangère et la politique de défense étant en étroite corrélation, le ministère des Affaires extérieures collabore avec les autres ministères, notamment avec celui de la Défense nationale, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de défense. La Division de liaison avec la Défense, créée en 1948, s'occupe de cette tâche. Parmi les questions dont cette Division a été saisie en 1951 figurent l'évolution des institutions et des plans établis en exécution du Traité de l'Atlantique (y compris l'envoi en Allemagne de la 27<sup>e</sup> Brigade d'Infanterie canadienne), la participation du Canada à l'intervention des Nations Unies en Corée et les mesures de défense prises de concert avec le Royaume-Uni et les États-Unis.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est membre du Comité de défense du Cabinet, auquel siège également le sous-secrétaire. Le sous-secrétaire assiste aux réunions du Comité des chefs d'état-major, et il fait partie des principaux organismes interministériels qui étudient les différents aspects des questions de défense et de sécurité et formulent des avis. Le Ministère se fait représenter aux réunions du Comité des chefs d'état-major suppléants. Le président du Comité mixte des renseignements militaires est choisi parmi le personnel du Ministère, ainsi qu'un membre du Comité mixte de préparation des plans. Le Ministère entretient également des rapports étroits avec les divers bureaux de renseignements et de préparation des plans des trois armes, afin que les documents du Comité des chefs d'état-major soient fondés sur une connaissance exacte des facteurs politiques.

C'est encore parmi le personnel de la Division de liaison avec la Défense que sont choisis le représentant du ministère des Affaires extérieures au sein de la Commission permanente canado-américaine de défense et le secrétaire de la Section canadienne de cet organisme.

Le Ministère fournit aussi l'un des quatre membres de la direction du Collège national de défense, dont les cours sont suivis par un ou plusieurs fonctionnaires du Ministère.

Dans onze de ses missions diplomatiques, le Canada maintient un attaché militaire qui a pour tâche, en outre de ses fonctions militaires proprement dites, de conseiller les chefs de mission sur toute question ayant trait à la défense. Les états-majors du Canada à Londres et à Washington sont chargés d'assurer la liaison avec les services militaires de ces pays, et leurs principaux officiers agissent comme conseillers militaires du haut commissaire et de l'ambassadeur.



## VIII

### Les affaires économiques

Les problèmes d'ordre économique qui se sont posés aux pays du monde libre en 1951 ont pour la plupart été occasionnés ou aggravés par l'essor rapide des programmes de défense de ces pays. La pénurie et la hausse des prix des matières premières d'importance stratégique ayant pris, au début de l'année, des proportions très inquiétantes, on organisa à Washington la Conférence des matières premières, chargée d'étudier la situation des différents produits devenus rares et de formuler des recommandations pour leur équitable répartition.

A mesure que l'année avançait, la pénurie et l'instabilité des prix s'étendirent des matières premières à d'autres produits, provoquant dans presque tous les pays une poussée marquée mais inégale vers l'inflation et, partant, de nouvelles difficultés dans la balance des paiements. Le Royaume-Uni, qui, à la fin de 1950, jouissait d'une balance relativement favorable, vit se produire, par suite d'un brusque changement survenu pendant le deuxième semestre de l'année, une forte diminution de sa réserve de dollars. En outre, l'Union européenne des paiements et les mesures prises dans le cadre de l'Union pour faciliter les échanges européens se trouvèrent menacées par ce nouvel état d'instabilité générale.

Les problèmes économiques de l'Orient continuent de retenir l'attention de la plupart des nations occidentales, surtout des pays du Commonwealth et des États-Unis. Les mesures d'assistance technique prises l'an dernier ont été prorogées.

De ce côté de l'Atlantique, le Canada et les États-Unis ont de nouveau augmenté leur production, mais les progrès réalisés portent en grande partie sur la production de matières stratégiques et d'équipement pour la défense. Les États-Unis ont institué une stricte réglementation des prix pour enrayer l'inflation, alors que le Canada s'efforçait d'atteindre la même fin par des moyens indirects. Dans l'un comme dans l'autre pays, cependant, l'inflation demeure un problème d'actualité par suite de l'accélération des programmes de défense.

Au cours de l'année, le Gouvernement canadien, pour faire face aux besoins de la nouvelle situation mondiale, a créé un ministère de la Production de défense, chargé des contrats d'armement. Sur le plan international, le Canada s'est fait représenter au sein de deux nouveaux organismes de l'alliance atlantique: le Bureau de production de défense et le Bureau économique et financier, qui ont pour mission d'examiner et d'aider à résoudre certains problèmes économiques que pose la défense.

#### 1. L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

Le Canada a participé à la troisième série de négociations tarifaires multilatérales poursuivies entre parties à cet Accord à Torquay (Angleterre) de septembre 1950 à avril 1951. Au cours de ces négociations, le Canada a conclu seize nouveaux accords commerciaux comportant aussi bien des concessions sur des produits qui ne figuraient pas dans les accords antérieurs que de nouvelles réductions tarifaires sur des marchandises ayant déjà fait l'objet de négociations.

Le plus important de ces accords est celui conclu avec les États-Unis, le quatrième avec ce pays depuis 1945. Cet accord prévoit des concessions sur quelque 400 produits d'exportation canadiens qui, en 1949, auraient valu environ 120 millions de dollars. La plupart de ces concessions sont entrées en vigueur dès le 6 juin.

Le Protocole de clôture de la Conférence de Torquay consigne le résultat de 147 groupes de négociations bilatérales menées à bien entre 34 pays. La Conférence s'est inspirée des mêmes principes que celle de Genève en 1947 et celle d'Annecy en 1949 entre les parties au même Accord général. En vertu de la clause de la nation la plus favorisée, toutes les concessions consenties à Torquay sont applicables aux exportations du Canada, même si elles n'ont pas été négociées avec le Canada.

Les Parties contractantes ont aussi consenti à prolonger les concessions douanières de Genève et d'Annecy pour une nouvelle période de trois ans, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1954.

Six nouveaux pays ont demandé, à Torquay, à adhérer à l'Accord général. Des six, quatre (la République fédérale d'Allemagne, l'Autriche, le Pérou et la Turquie) ont déjà acquis la qualité de partie contractante; quant aux deux autres (Philippines et Corée), leur adhésion officielle aura probablement lieu dans le courant de 1952.

Les Parties contractantes à l'Accord général ont tenu leur sixième session ordinaire à Genève en septembre et octobre. Cette session a été consacrée, d'une part, à l'examen de questions d'ordre administratif et, d'autre part, à celui de rapports détaillés présentés par les Parties sur les restrictions qu'elles imposent encore à l'importation. Comme par le passé, le Canada a insisté auprès des pays dont la balance des paiements s'est améliorée pour qu'ils assouplissent, dans toute la mesure du possible, leurs restrictions à l'importation.

Il a été décidé d'instituer un comité chargé, entre les sessions, d'expédier les affaires courantes et de préparer l'ordre du jour. On a été d'accord pour estimer que la création d'un tel comité assurera mieux la continuité d'application de l'Accord général et en accroîtra l'efficacité. Furent aussi examinées, puis déferées à un groupe de travail intersessionnel chargé d'en faire une étude approfondie, la question de la disparité des tarifs européens et les propositions visant à les réduire.

Le Canada a formellement protesté avec d'autres pays contre les restrictions que les États-Unis avaient imposées quelque temps auparavant à l'importation des produits laitiers. Ces pays ont soutenu—et la délégation des États-Unis l'a reconnu—que ces restrictions constituaient une infraction manifeste aux dispositions de l'Accord général. Aussi le Gouvernement des États-Unis a-t-il annoncé qu'il entendait faire abroger le plus tôt possible les dispositions législatives en cause.

Tout comme celle des États-Unis, la délégation du Canada s'est énergiquement opposée à ce que la Belgique institue des contrôles sur les importations payables en dollars. A l'encontre des représentants de la Belgique qui soutenaient que ces mesures étaient nécessaires pour réduire le solde créditeur belge à l'Union européenne des paiements, le Canada et les États-Unis ont affirmé qu'elles étaient incompatibles avec l'Accord général et demandé qu'elles soient immédiatement abrogées.

Le Canada a également insisté pour que le Royaume-Uni revise les modalités d'application de l'impôt grevant les achats en vertu du Régime des services publics du Royaume-Uni parce qu'elles affectaient certaines importations de façon discriminatoire contrairement aux dispositions de l'Accord général.

En raison de la grave détérioration des rapports entre les États-Unis et la Tchécoslovaquie, les Parties contractantes ont autorisé ces deux pays à suspendre l'exécution des obligations réciproques que leur impose l'Accord général.

## 2. L'Agence interalliée des réparations

La liquidation des avoirs allemands à l'étranger n'a pas cessé de retenir l'attention de l'Agence et des pays qui en sont membres. Aucun accord n'est intervenu sur le sort des biens allemands en Suisse. Les fonds réalisés par la liquidation des avoirs allemands en Italie, au Japon et en Espagne ont été répartis. Quant aux valeurs et aux devises des États membres trouvées en Allemagne, elles ont été rendues aux pays d'émission comme faisant partie des biens allemands à l'étranger. L'Agence a également procédé à la répartition des devises des pays neutres détenues par l'Allemagne.

L'Agence s'est aussi occupée, au cours de l'année écoulée, du problème posé par le déséquilibre des comptes des divers États membres, certains accusant des découverts considérables, et d'autres des soldes créditeurs non moins considérables. Le compte du Canada appartient à cette dernière catégorie. Ce problème n'a encore trouvé aucune solution.

L'Agence restreindra son activité en 1952; la somme de son travail dépendra pour une large part des progrès accomplis dans la liquidation du reliquat des avoirs allemands à l'étranger.

## 3. L'accord avec l'Italie sur les réclamations canadiennes pour dommages de guerre

Le 20 septembre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le Président du Conseil d'Italie signaient à Ottawa un échange de notes constituant un accord réglant, dans un esprit d'amitié et de bonne entente, les réclamations canadiennes pour dommages de guerre subis en Italie et le déblocage des avoirs italiens au Canada.

Aux termes de l'accord, le Gouvernement italien mettra à la disposition du Gouvernement canadien des fonds pour faire droit aux demandes d'indemnisation pour dommages subis en Italie du fait des hostilités. L'échange de notes prévoit également le règlement des dettes commerciales contractées au Canada avant la guerre et de quelques dommages de guerre non visés par l'accord. Le Gouvernement canadien s'est engagé à donner, sur demande des intéressés, mainlevée du séquestre pesant encore sur les avoirs italiens.

## 4. Les télécommunications

Il est de l'intérêt du Canada qu'un accord de portée mondiale assure le développement ordonné des télécommunications. L'immensité du pays, l'essor si rapide en ces derniers temps des régions du nord, souvent privées d'autres moyens de communications, accentuent le besoin de communications par radio.

Or, problème sérieux pour tous les pays, il y a trop peu de fréquences utiles pour la demande. Comme, par suite, les émissions d'un pays dans la plupart des bandes du spectre radiophonique brouillent inévitablement

les émissions d'autres pays dans les mêmes bandes, il importe que l'on s'entende pour répartir les fréquences si l'on veut assurer à la radio toute son efficacité.

C'est particulièrement le cas du Canada dont le territoire est contigu à celui des États-Unis. Les deux pays se sont mis d'accord en 1951 sur la répartition des fréquences des bandes de moins de 2,000 kilocycles. Le problème que soulève l'emploi de certains types de transmetteurs mobiles par des citoyens de l'un des deux pays sur le territoire de l'autre a été résolu par la signature d'une convention à Ottawa, le 8 février.

Le Canada a continué de participer aux travaux de l'Union internationale des télécommunications, institution spécialisée des Nations Unies qui a été créée pour favoriser la collaboration internationale en matière de télécommunications. Il siège au Conseil d'administration de l'Union, qui se réunit une fois l'an. En 1951, l'Union a pourvu ses efforts en vue de la conclusion d'un accord général sur la répartition des fréquences dans toutes les bandes du spectre radiophonique. Elle a réalisé certains progrès dans ce sens, mais il ne fait pas de doute qu'on est encore assez loin d'une entente.

Le Canada est représenté au sein de la Commission des télécommunications du Commonwealth, qui siège à Londres et coordonne l'activité des sociétés nationales qui exploitent des services commerciaux de télécommunications internationales dans les pays du Commonwealth. Au Canada, la société intéressée est la Société canadienne des télécommunications d'outre-mer.

## 5. Accords tendant à éviter les doubles impositions

Au cours de l'année, le Canada a négocié avec cinq Gouvernements des accords sur les doubles impositions. Des conventions tendant à prévenir la double imposition des revenus et des successions ont été conclues avec la France et sont sur le point d'être ratifiées. Une convention tendant à éviter la double imposition du revenu a été signée et ratifiée par les Gouvernements canadien et suédois. Un échange de notes, intervenu entre le Canada et le Royaume-Uni, étend l'Accord de 1946 entre les deux pays en matière d'impôt sur le revenu à vingt et un territoires coloniaux du Royaume-Uni. Les Gouvernements du Canada et des États-Unis ont ratifié les conventions qu'ils avaient signées à Ottawa en 1950 en vue de modifier et de compléter les conventions déjà en vigueur dans le domaine de l'impôt sur le revenu et des droits successoraux. De plus, le Canada a, par un échange de notes, conclu avec le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine un accord tendant à éviter la double imposition des bénéfices réalisés par les entreprises de transport maritime et aérien.

## 6. Conférence internationale des matières premières

Au début de 1951, il devint évident que le problème de la pénurie d'importantes matières premières qui affligeait le monde libre ne pouvait être résolu que par une entente internationale. C'est à cette fin que fut instituée à Washington la Conférence internationale des matières premières. Le Groupe central de la Conférence se compose de huit des plus grands pays producteurs et consommateurs du monde (l'Australie, le Brésil, le Canada, les États-Unis, la France, l'Inde, l'Italie et le Royaume-Uni) et de deux organisations représentant, l'une, les Amériques et, l'autre, l'Europe (l'Organisation des États américains et l'Organisation européenne de coopération économique).

Le Canada fait également partie de six des sept comités des denrées formés par le Groupe central. Ces comités ont pour tâche de recommander aux Gouvernements, non seulement le mode de répartition des matières premières se faisant rares, mais aussi toute mesure jugée propre à augmenter la production, à ménager les réserves et à assurer la répartition la plus efficace de ces matières premières entre les nations du monde libre.

### 7. L'aviation civile internationale

Les transports aériens internationaux ont poursuivi leur expansion en 1951 au rythme rapide établi depuis 1945. Les flottes aériennes se sont agrandies, un grand nombre de nouveaux avions, supérieurs par le confort et la performance, ont été mis en service et plusieurs nouvelles lignes ont été inaugurées, en même temps que le mouvement des passagers et des marchandises s'est considérablement accru. Les compagnies canadiennes exploitant des routes internationales ont pleinement collaboré à cet accroissement d'activité et se sont distinguées par la sécurité et la qualité de leur service.

Par suite d'un accord aérien conclu avec la France en 1950, les Lignes aériennes Trans-Canada ont inauguré, le 31 mars, un service régulier Montréal-Paris. Les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien ont, cette année encore, activement contribué au pont aérien de Corée.

Le Canada a continué d'être représenté au Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale et au sein des principales commissions de ce Conseil. Le représentant du Canada auprès de l'Organisation est premier vice-président du Conseil. Le siège de l'Organisation étant à Montréal, un accord a été conclu entre le Canada et l'Organisation, le 14 avril, accordant à celle-ci les mêmes privilèges et immunités que d'autres pays accordent aux Nations Unies et aux autres Institutions spécialisées qui y ont leur siège.

### 8. L'Organisation européenne de coopération économique

Un changement d'orientation est intervenu dans les études et l'action de l'Organisation européenne de coopération économique. Créée pour accélérer le relèvement de l'Europe par la coopération économique de ses membres, l'Organisation a exercé par ses études une influence importante sur la répartition par les États-Unis des fonds du plan Marshall, et elle est devenue l'organe central par l'intermédiaire duquel les nations de l'Europe occidentale ont résolu leurs problèmes économiques communs et formé des plans d'avenir. Au cours de l'année, cependant, l'Organisation a dû accorder une attention croissante aux effets du réarmement sur l'Europe occidentale et aux moyens à prendre pour mobiliser les ressources économiques nécessaires à la défense du monde libre sans nuire sérieusement à l'économie des pays membres de l'Organisation.

En sa qualité de membre associé de l'Organisation, le Canada a pris communication de tous ses rapports et participé à ses délibérations et à ses études, dont plusieurs intéressent l'économie canadienne. Les problèmes sur lesquels ont porté ces études sont, notamment, le maintien de la stabilité financière dans chaque pays participant, l'expansion des moyens de

production dans les secteurs fondamentaux de l'économie européenne, la conservation et l'utilisation des matières premières se faisant rares et l'accroissement des exportations de l'Europe vers la zone dollar.

Le Bureau économique et financier de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, institué à Paris au cours de l'année, collabore étroitement avec l'OECE en tout ce qui concerne l'étude des problèmes économiques qui leur sont communs. Le Canada désire tout particulièrement que cette collaboration se continue et prévienne ainsi la dispersion des efforts.

## IX

### Les affaires juridiques

La Division juridique a pour principale fonction de servir de conseil au Ministère en droit international. Elle lui sert également de conseil sur des problèmes de législation canadienne, sous réserve de l'autorité prééminente du ministère de la Justice. La Division est chargée d'un certain nombre d'autres tâches bien définies de nature juridique. Ces tâches comprennent, entre autres: la tenue du répertoire des traités du Canada; la poursuite des réclamations à faire valoir contre des pays étrangers; la transmission de documents en conformité des conventions concernant la procédure civile, les traités d'extradition et les conventions visant l'exécution réciproque des obligations alimentaires; et la légalisation de documents pour production à l'étranger. Les juristes de la Division sont aussi appelés à faire valoir le point de vue du Gouvernement aux audiences ou autres réunions de la Commission mixte internationale, organisme canado-américain créé en vertu du Traité des eaux limitrophes de 1909.

Dans l'ordre du droit international, l'année 1951 a été marquée par une série de faits d'une grande portée, résultant des travaux accomplis par la Commission du droit international, organisme des Nations Unies chargé d'exécuter divers projets de codification du droit international en conformité de l'article 13 de la Charte des Nations Unies, et aussi, pour une part, d'avis d'une grande conséquence rendus par la Cour internationale de Justice.

La mise en vigueur de la Convention pour la répression du crime de génocide et l'énoncé, par la Commission du droit international, des principes de Nuremberg en 1950, ont été suivis en 1951 par la présentation d'un projet de Code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité. Les grandes lignes du nouveau droit pénal international se dégagent ainsi progressivement. En 1951 également, une conférence réunissant quinze États a préparé un projet de constitution pour une Cour pénale internationale. Cette conférence avait été convoquée par les Nations Unies à la suite d'un rapport de la Commission du droit international à l'Assemblée générale de 1950 qu'il était à la fois possible et désirable d'établir une telle cour.

Il a été nécessaire, en raison de ces faits, de procéder à une révision de l'attitude du Canada au sujet de questions fort complexes dont les Nations Unies doivent être saisies en 1952 pour décision finale. Le Ministère s'est réjoui que l'Association du barreau du Canada ait bien voulu de son propre mouvement inviter sa Commission du droit international à collaborer à l'étude de ces questions.

La Cour internationale de Justice a rendu un avis au sujet des réserves faites par certains États au moment de ratifier la Convention pour la répression du crime de génocide et des objections présentées par d'autres États. De son côté, la Commission du droit international a présenté un rapport sur la question générale des réserves faites par les parties à des conventions multilatérales. A la fin de l'année, la Commission juridique des Nations Unies délibérait encore sur la question.

En décembre, la Cour internationale de Justice a rendu jugement dans l'affaire du Royaume-Uni contre la Norvège concernant les eaux territoriales de Norvège. Ce jugement présente un grand intérêt pour le Gouvernement du Canada.

## 1. Accords entre les parties au Traité de l'Atlantique-Nord

En 1951, le Canada a signé deux accords concernant le statut juridique du personnel tant civil que militaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Le premier, conclu à Londres le 19 juin, s'intitule "Convention entre les États parties au Traité de l'Atlantique-Nord sur le statut de leurs forces". Cette convention prévoit l'uniformité de traitement pour les forces de chacun des pays membres de l'alliance en poste ou de passage dans un autre pays membre. Ses principales dispositions visent l'exercice de la juridiction pénale et civile, les règlements concernant l'entrée et la sortie du personnel militaire, ainsi que le logement, les services et les approvisionnements nécessaires à l'entretien des forces armées. Il ne s'agit pas, dans cet accord, de savoir si des troupes doivent être dépêchées en aucun lieu, mais simplement de régler les multiples questions qui se posent chaque fois que des troupes sont cantonnées dans un territoire atlantique autre que leur pays d'origine.

L'autre accord, signé à Ottawa le 20 septembre, est connu sous le nom de "Convention sur le statut de l'Organisation de l'Atlantique-Nord, des représentants nationaux et du personnel international". Cette convention vise le statut, les privilèges et les immunités du Conseil atlantique, des organismes qui en relèvent, du secrétariat international de l'Organisation, et des délégations nationales au Conseil ou aux organismes qui en dépendent. Elle correspond, d'une façon générale, aux accords antérieurs touchant les privilèges et immunités des organisations internationales telles que les Nations Unies et les Institutions spécialisées.

## 2. Traité d'extradition avec les États-Unis

La Division juridique a collaboré avec le ministère de la Justice à la conclusion d'une Convention modifiant le Traité d'extradition intervenu entre le Canada et les États-Unis en 1842. Cette Convention, une fois ratifiée, permettra de procéder à l'extradition des malfaiteurs accusés de vendre frauduleusement des valeurs mobilières. En raison des représentations présentées en 1945 au Comité permanent des Affaires extérieures, le Gouvernement canadien a fait prévaloir la règle dite de la criminalité double, et qu'il n'y avait pas lieu à extradition pour délits dits techniques à moins qu'ils ne constituent des fraudes dans le sens prévu au code pénal canadien.

## 3. Réclamations

C'est le Ministère qui fait valoir les réclamations des ressortissants canadiens contre les pays étrangers. Ces réclamations sont normalement présentées par la voie diplomatique et elles se réfèrent ordinairement aux principes de droit international régissant la discrimination et la nationalité. Les conditions d'après-guerre ont rendu difficile le règlement de ces réclamations, mais récemment un certain nombre de facteurs ont créé une situation beaucoup plus favorable.

C'est ainsi que, grâce à des accords conclus avec la France, la Belgique et les Pays-Bas, un certain nombre de réclamations de source canadienne sont maintenant prises en considération par les Gouvernements de ces pays. Le Canada a également conclu un accord avec l'Italie prévoyant le versement d'une somme forfaitaire en règlement des réclamations pour dommages de guerre subis en Italie. Il reste à trancher quelles sont les réclamations qui sont recevables, et quelle est l'indemnité à laquelle elles donnent droit. En vertu d'un récent accord intervenu entre le Royaume-Uni et la Yougoslavie, qui s'étend, à notre demande, aux réclamations



canadiennes, le Royaume-Uni a établi un tribunal connu sous le nom de *Foreign Compensation Commission* qui examine actuellement, en vue de leur règlement, les demandes d'indemnité en raison de la nationalisation de propriétés situées en Yougoslavie. Aucun autre fait important n'est survenu, au cours de l'année, touchant les réclamations d'origine canadienne contre des pays étrangers.

#### 4. Pensions alimentaires

Le Ministère a continué de transmettre aux autres Gouvernements du Commonwealth les requêtes d'origine canadienne pour pensions alimentaires et de faire confirmer par les tribunaux canadiens les demandes de même nature provenant des autres pays du Commonwealth. Six provinces du Canada (la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario et la Nouvelle-Écosse) et le territoire du Yukon ont conclu des accords de réciprocité avec le Royaume-Uni. En outre, plusieurs provinces ont signé des accords analogues avec la Nouvelle-Zélande et divers États de l'Australie, et d'autres s'apprentent à en faire autant.

#### 5. Conventions concernant la procédure civile

Aux vingt conventions par lesquelles le Canada était déjà lié avec des pays étrangers en matière de procédure civile et commerciale, est venue s'ajouter, en novembre, la Convention canado-autrichienne d'avant-guerre. Cette convention a été remise en vigueur par un échange de notes intervenu à Vienne. Pour ce qui est des Commissions rogatoires, le Ministère a obtenu que les missions étrangères établies au Canada adressent leurs requêtes d'exécution ou leurs demandes de signification de documents directement aux procureurs généraux des provinces intéressées.

#### 6. Légalisation de documents

Le Ministère a pourvu à la légalisation des documents à produire en pays étrangers et il a renseigné à ce sujet ceux des ressortissants canadiens et autres qui l'ont approché à cet effet.

#### 7. Accords internationaux

Le Canada a conclu en 1951 quarante-deux accords internationaux, soit douze accords multilatéraux et trente accords bilatéraux. La liste complète de ces accords figure à l'Annexe D du rapport.

## X

### Le Protocole

La Division du Protocole est surtout appelée, de par ses fonctions, à remplir les formalités que nécessitent les échanges de représentants diplomatiques et consulaires entre le Canada et les autres pays, ainsi qu'à veiller à l'application des règles régissant les immunités et privilèges reconnus à ces représentants par le droit et les usages internationaux.

#### 1. Les représentants du Canada à l'étranger

Pendant l'année, la Division du Protocole a préparé des lettres de créance et rempli les formalités d'usage pour les nouveaux représentants diplomatiques du Canada en Allemagne, en Australie, au Brésil, au Chili, à Cuba, au Pakistan et en Yougoslavie. La Division a préparé également des lettres de créance pour les représentants du Canada près des Nations Unies et l'Organisation européenne de coopération économique et pour les délégations spéciales envoyées à des conférences internationales ou à des cérémonies officielles à l'étranger. Trente commissions d'agents consulaires du Canada ont été présentées pour signature à Son Excellence le Gouverneur général. La Division a vu également à l'établissement et à la mise en marche de l'Agence d'outre-mer du Gouvernement japonais.

On trouvera à l'Appendice A la liste des pays où le Ministère maintient des missions diplomatiques ou des postes consulaires. Pour plus de détails, on pourra consulter l'opuscule que le Ministère publie tous les trois mois sous le titre de *Représentants du Canada à l'extérieur et Représentants des autres pays au Canada*.

#### 2. Les représentants étrangers au Canada

La Division a sollicité l'agrément de Sa Majesté à la désignation des envoyés proposés par les pays étrangers et elle a examiné les lettres de créance des représentants étrangers à leur arrivée au Canada.

La Division a pourvu à la présentation des lettres de créance des nouveaux envoyés diplomatiques de l'Allemagne, du Danemark, de la Grèce, de l'Inde et de la Suède. Elle a obtenu la reconnaissance de soixante-six consuls étrangers.

Comme à l'ordinaire, les représentants diplomatiques et consulaires étrangers sont entrés en contact avec le Ministère par l'intermédiaire de la Division du Protocole, qui renseigne sur les règlements et la procédure en vigueur au Canada, les usages protocolaires à Ottawa et les questions de préséance. Les nouveaux attachés militaires des missions à Ottawa ont également été présentés par la Division du Protocole au ministère de la Défense nationale.

A la fin de l'année 1951, trente-deux pays maintenaient des missions diplomatiques au Canada. Ce chiffre comprenait dix-huit ambassades, six hauts commissariats et huit légations. L'Islande et le Luxembourg ne maintiennent pas de chancelleries en ce pays, mais leurs ministres aux États-Unis sont également accrédités au Canada. On trouvera une liste plus complète des missions diplomatiques au Canada, dans la publication trimestrielle du Ministère intitulée *Le corps diplomatique et les représentants consulaires à Ottawa*.

L'Organisation de l'aviation civile internationale a son siège à Montréal, le Bureau international du Travail a un bureau à Ottawa et l'Organisation internationale pour les réfugiés a un bureau à Hull.

### 3. Privilèges et immunités

Le Ministère est intervenu, le cas échéant, auprès d'autres autorités canadiennes pour obtenir que les privilèges et immunités d'usage soient accordés aux envoyés étrangers ainsi qu'aux membres de leur famille et de leur suite; il s'agit notamment de l'inviolabilité des personnes et des biens, de l'immunité de juridiction des tribunaux et de l'exonération de l'impôt direct lorsque cette exonération est possible du point de vue administratif. Un nouveau règlement régissant la revente des automobiles importées au Canada à la faveur des privilèges diplomatiques est entré en vigueur vers la fin de l'année 1950. L'application de ce nouveau règlement a soulevé, en 1951, un certain nombre de problèmes d'ordre administratif qui ont été résolus de concert avec le ministère du Revenu national.

Tous les privilèges et avantages diplomatiques sont accordés sous réserve de réciprocité à l'égard des représentants du Canada à l'étranger. Le Ministère s'est donc appliqué à obtenir pour les représentants du Canada à l'étranger le bénéfice des mesures de protection et de courtoisie dont jouissent les représentants des autres pays au Canada. La réciprocité est parfois difficile à établir, en raison des différences qui existent entre les régimes législatifs et administratifs et d'autres conditions locales.

Le Gouvernement canadien et l'Organisation de l'aviation civile internationale ont signé à Montréal, le 14 avril, un accord relatif au siège de l'Organisation. Cet accord est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai, à la suite d'un échange de notes. L'accord a pour objet de régulariser le statut juridique de l'Organisation au Canada et d'accorder aux représentants des États membres du Conseil de l'Organisation, ainsi qu'aux fonctionnaires de celle-ci, les privilèges et immunités nécessaires au libre exercice de leurs fonctions, conformément à la Loi sur les privilèges et immunités (Nations Unies).

### 4. Distinctions honorifiques

La Division du Protocole s'est occupée de la question des distinctions et décorations décernées aux membres des forces armées du Canada pour leur conduite en Corée.

### 5. Visiteurs de marque

Le nombre toujours croissant des personnalités étrangères qui rendent visite à Ottawa montre bien l'importance du rôle que joue le Canada sur la scène internationale. De plus, les représentants officiels qui viennent à New-York, pour les réunions des Nations Unies, ou encore à Washington, passent souvent par le Canada avant de rentrer dans leur pays.

En plus d'organiser la réception de ces visiteurs, la Division a participé aux travaux du comité chargé d'organiser la visite officielle de M. Vincent Auriol, Président de la République française. La septième session du Conseil de l'alliance atlantique, qui a eu lieu à Ottawa en septembre en réponse à une invitation du Gouvernement canadien, est la première conférence internationale d'une telle ampleur et d'une telle nature qui se soit jamais tenue au Canada. Des fonctionnaires de la Division ont aussi représenté le Ministère au sein du comité chargé d'organiser la visite de Leurs Altesses Royales la Princesse Elisabeth et le Duc d'Edimbourg, en octobre et novembre, et ils se sont occupés de certaines questions concernant la visite de Leurs Altesses aux États-Unis d'Amérique.

## XI

# L'Information, le Bureau de presse et les Recherches et rapports historiques

## 1. L'Information

C'est une des tâches de la Division de l'Information de préparer, pour usage au Canada, de la documentation sur l'œuvre du Ministère et sur la politique extérieure du pays; mais son rôle principal dans la conduite des affaires extérieures est de renseigner les pays étrangers sur le Canada. Des postes canadiens à l'étranger, il n'en est que six qui soient pourvus d'une section proprement d'information, mais il n'en est aucun qui ne voue une grande partie de ses soins à répondre aux multiples demandes de renseignements sur le Canada et les Canadiens, et la Division de l'Information doit leur fournir toute la documentation et tous autres moyens pouvant leur permettre d'accomplir leur mission d'information. Selon les pays, l'accent varie: ici, on s'attache à faire connaître la politique du Canada et les motifs qui l'inspirent; là, on travaille à promouvoir les relations commerciales; ailleurs, on s'efforce d'encourager l'émigration vers le Canada.

### Rapports avec la presse à l'étranger

Tous les postes canadiens s'efforcent d'entretenir d'étroites relations avec la presse et les autres grands organes de diffusion afin de les amener à prendre davantage intérêt aux choses du Canada. Les délégations du Canada aux conférences internationales s'appliquent, de leur côté, à faire comprendre à la presse et au public les problèmes et le point de vue qu'elles sont appelées à présenter au sein des conférences.

### Photographies et articles illustrés

Au cours de l'année, quelque 20,000 photographies représentant différents aspects de la vie au Canada ont été distribuées par l'entremise des postes canadiens et elles ont été largement reproduites. De ces photographies, en moyenne mille par mois ont été demandées par l'étranger.

Vingt articles illustrés ont été fournis aux postes canadiens pour publication dans les journaux et autres périodiques. Ces articles, destinés à faire connaître divers aspects de la vie et de l'évolution canadiennes, portaient sur des sujets tels que "L'énergie atomique canadienne au service de la paix", "Le Canada fait la découverte du ballet", "L'Est rejoint l'Ouest au Canada" (en marge du plan de Colombo), et "Les pionniers de la liberté" (école de l'air de l'alliance atlantique au Canada).

En outre, en moyenne deux photographies par mois ont été transmises à l'étranger sur des sujets d'actualité: troupes canadiennes en Corée, envoi d'armes du Canada à l'Italie, visite du Président Auriol, réunion du Conseil atlantique à Ottawa.

### Visites: journalistes et autres

L'aide aux fonctionnaires, écrivains, journalistes, éducateurs et étudiants en visite au Canada n'est pas le moindre souci de la Division de l'Information. Au cours de 1951, la Division a aidé plus de cent

journalistes et photographes étrangers à obtenir des entrevues avec leurs confrères canadiens et à visiter les lieux qui les intéressaient. Un auteur anglais a réussi, dans les six mois qui ont suivi son retour en Angleterre, à faire paraître dans le Royaume-Uni quatre-vingt-cinq articles illustrés sur le Canada.

### Radio et télévision

Il n'est pas moins important de se tenir en relation avec les sociétés de radiodiffusion et de télévision qu'avec la presse. C'est grâce à de telles relations que, le 1<sup>er</sup> juillet dernier, fête nationale de la Confédération, l'idée de donner une marque d'amitié au Canada en ce jour ayant fait son chemin, des centaines de stations de radiodiffusion aux États-Unis ont rendu hommage au Canada, et la radio du monde entier, mais surtout en Europe occidentale et en Amérique latine, a reproduit des disques dûs au Service international de Radio-Canada.

Le Ministère prête son concours au Service international de Radio-Canada pour présenter aux autres pays un tableau aussi exact que varié du pays et de sa population. Les émissions du Service international constituent le seul moyen dont dispose le Canada, à l'heure actuelle, pour diffuser des renseignements dans certains pays.

Ce Service, qui émet sur ondes courtes, s'entend avec les sociétés étrangères de radiodiffusion pour relayer ses programmes sur ondes ordinaires. Ces retransmissions, dont certaines ont lieu régulièrement, élargissent de beaucoup le cercle des auditeurs. Le Service international fournit également aux postes émetteurs étrangers des transcriptions de programmes canadiens, y compris des albums de disques qui comportent des œuvres de compositeurs canadiens. La distribution de ces programmes enregistrés s'est révélée particulièrement précieuse dans les pays qui ne sont pas à même de capter les émissions du Service international de Radio-Canada.

### Films

Grâce à la collaboration de l'Office national du film, la plupart des postes diplomatiques, consulaires et commerciaux du Canada disposent de cinémathèques documentaires. La diffusion du film figure parmi les services d'information réguliers de cinquante de ces postes. Leur répertoire varie, en fonction des possibilités locales de diffusion, depuis 30 bandes jusqu'à plus de 500. Tous sont pourvus de projecteurs cinématographiques; films et projecteurs sont prêtés sur demande. Le choix et la distribution des films sont adaptés aux intérêts particuliers du Canada dans chaque pays.

En 1951, plus de 4 millions de personnes ont assisté à des représentations de films canadiens prêtés par les postes du Canada dans cinquante pays différents, et dans quelques pays la demande dépasse l'offre.

Aux États-Unis et au Royaume-Uni, la diffusion des films de l'Office national du film se fait surtout sur une base commerciale, par les soins des bureaux de l'Office, mais cette diffusion est complétée par la distribution gratuite assurée par les missions diplomatiques. Dans d'autres pays où l'Office possède des débouchés commerciaux, les missions sont en mesure d'aider l'Office en projetant des films devant les acheteurs éventuels et en fournissant des renseignements sur les compagnies désireuses de se charger de la diffusion. Les missions se chargent également de faire inscrire les films de l'Office national du film aux divers festivals internationaux et de rendre compte de l'accueil qui leur est fait.

## Expositions

Le Ministère fournit à ses postes des panneaux photographiques représentant divers aspects de la vie canadienne, tels que l'exploitation de l'énergie hydro-électrique ou l'expansion de l'industrie de l'aluminium. Ces panneaux sont fort demandés. Les expositions de peintures canadiennes reproduites au pochoir ont remporté un vif succès.

Le Ministère aide également la Galerie nationale à organiser des expositions d'art canadien à l'étranger. C'est ainsi que la collection Massey a pu être admirée tant en Australie qu'en Nouvelle-Zélande. Une exposition de peintures canadiennes, montée à Washington sur la fin de 1950, a été présentée plus tard à San-Francisco, à San-Diego, à Santa-Barbara et à Seattle. A San-Francisco, plus de 11,000 personnes ont visité l'exposition au cours d'une seule semaine. Des toiles et des sculptures ont été envoyées au *Women's International Art Club* de Londres. D'autres œuvres d'art ont été exposées en Nouvelle-Angleterre, au Brésil et au Chili. Enfin, une pièce de sculpture canadienne a été exposée au Festival de Grande-Bretagne par les soins de la Galerie nationale. La Galerie reçoit de l'étranger, par l'entremise du Ministère, plus de demandes d'objets d'art aux fins d'expositions qu'elle n'en peut fournir avec les moyens dont elle dispose.

## Dons de livres

Le Ministère dispose d'un modeste fonds pour offrir des livres et périodiques canadiens aux universités et aux bibliothèques importantes à l'étranger. Au cours de l'année il a été fait de tels dons à l'Australie, à la Finlande, à l'Italie, à l'Inde, au Pakistan et à la Suède.

## Demandes de renseignements

Le travail d'information des postes à l'étranger et de la Division de l'Information au Ministère consiste, pour une bonne part, à répondre aux demandes de renseignements sur le Canada. Dans l'un des postes les plus importants, ces demandes peuvent atteindre le chiffre de 1,500 par mois. Tantôt, c'est toute une documentation qu'il faut constituer pour un État étranger sur le fonctionnement d'un Ministère; tantôt, il s'agit simplement de réunir quelques faits saillants qui puissent aider un étudiant à faire une dissertation sur le Canada. Les missions sont d'ordinaire en mesure de répondre par leurs propres moyens à ces demandes de renseignements, mais il arrive assez souvent qu'elles doivent faire appel à Ottawa.

En plus des demandes ainsi transmises, la Division de l'Information en a reçu environ 15,000 directement, au cours de l'année. Environ le quart de ces demandes émanaient de Canadiens; les autres, d'une cinquantaine de pays étrangers.

## L'UNESCO et les échanges internationaux

C'est la Division de l'Information qui prépare le dossier et les instructions qu'emporte la délégation du Canada à la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. C'est également elle qui sert d'intermédiaire entre cette Organisation et les sociétés et particuliers au Canada qui s'intéressent à ses travaux. Elle répond, en collaboration avec les sociétés bénévoles du pays, aux demandes de renseignements touchant le Canada que l'UNESCO adresse au Ministère. Elle accueille, avec le concours de la Division de l'assistance

technique du ministère du Commerce, les boursiers, et voit à la distribution au Canada des publications de l'UNESCO. Des Canadiens ont suivi, en 1951, un triple cours de pédagogie donné sous les auspices de l'UNESCO en Angleterre, en France et au Canada et c'est la Division qui a fait pour eux tous les arrangements nécessaires.

La Division s'occupe également des bourses d'études que des pays étrangers offrent aux Canadiens. C'est ainsi que, pendant l'année, elle a organisé, à diverses reprises, des jurys chargés d'attribuer ces bourses.

### Publications

Le Ministère fait paraître des publications, tant imprimées que photocopiées. On en trouvera la liste à l'Appendice E du rapport.

En outre, la Division de l'Information rédige, à l'intention des postes canadiens à l'étranger, un *Bulletin hebdomadaire canadien*, résumant les actualités canadiennes et, sous le titre de *Summary of Editorial Opinion on International Affairs*, une revue des principaux articles de fond qui ont paru le mois précédent dans la presse canadienne.

## 2. Le Bureau de presse

Le nombre croissant des demandes de renseignements que le Ministère reçoit de la presse canadienne témoigne de l'intérêt grandissant que portent les Canadiens aux relations extérieures de leur pays. Le Bureau de presse a pour mission d'aider les journaux à se renseigner sur les relations extérieures du pays et sur l'œuvre du Ministère. Il répond aux demandes que lui adressent les correspondants parlementaires, les journalistes et les commentateurs, organise les conférences de presse du Ministre et prépare et distribue les communiqués du Ministère.

Pendant l'année, le Bureau de presse a assuré la liaison avec les journalistes lors de la visite du Président de la République française, M. Vincent Auriol; il a fait le nécessaire pour que les services de presse soient à même de rendre compte de la réunion du Conseil atlantique à Ottawa.

## 3. Recherches et rapports historiques

En décembre 1950, il était créé une Direction des recherches et des rapports historiques par la réunion sous un même chef de divers services: Archives, Bibliothèque, Coupures de presse. Le Directeur des recherches, en outre d'être Président du Comité des archives et du Comité de la bibliothèque, représente le Ministère au sein du Comité interministériel des documents publics.

### Le Service des archives

Le Service des archives a poursuivi sur une plus grande échelle l'œuvre commencée l'année précédente. Il s'est tout particulièrement attaché à mettre au rebut le plus grand nombre possible de dossiers ne servant plus, soit quelque 15,500. Il a, de même, envoyé au pilon 1,075 liasses de documents provenant des archives des ambassades de Washington et de Paris, dont on n'avait plus que faire. Il a, enfin, entrepris la revue, pour en retenir ce qui pourrait présenter un intérêt historique, d'une collection d'archives provenant du haut commissariat à Londres et remontant aussi loin que 1893.

L'événement de l'année a été la décision de microfilmer les archives du Bureau des passeports, dont le fonds est le plus considérable du Ministère. L'opération, qui est en cours, demandera plus d'une année. Elle permettra d'écarter près de 1,500,000 dossiers. Environ 100,000 sont déjà filmés.

Les postes de l'extérieur ont reçu instructions de disposer de leurs archives qui ne sauraient plus être utiles. Ils s'y sont employés au cours de l'année et ils sont en train d'appliquer ce programme d'une façon systématique et continue.

De précieux renseignements ont été obtenus, pour l'avantage du Ministère et du Comité des documents publics, sur les méthodes que quelques-uns des pays les plus importants appliquent dans le maniement de leurs archives.

Des mesures ont été prises pour parfaire le classement et mieux conserver certains fonds de documents d'une valeur exceptionnelle, tel celui des traités.

### Les Services de bibliothèque et de coupures de presse

La bibliothèque du Ministère comprend surtout des ouvrages traitant des relations internationales, mais elle renferme également une riche collection de livres traitant d'histoire ou relevant des sciences économiques et politiques. Elle reçoit plus de 220 journaux et autres périodiques et elle en assure la circulation.

Ce n'est pas la moindre de ses tâches que de classer et de transmettre aux intéressés les publications des gouvernements et des organisations internationales. Au cours de l'année, plus de 100,000 publications ont été reçues des Nations Unies, des Institutions spécialisées, et de l'Organisation européenne de coopération économique. Quant aux rapports et autres documents provenant de gouvernements, le nombre en a dépassé 16,600.

Un spécialiste de la bibliothèque du Parlement qui a mené une enquête sur la bibliothèque du Ministère en 1950 a formulé des recommandations auxquelles on s'est appliqué à donner suite en 1951. On a augmenté le personnel, créé de nouvelles sections et entrepris de reclasser et de recataloguer une partie des ressources de la bibliothèque.

Chacune des missions à l'étranger possède sa propre bibliothèque. Ces bibliothèques renferment, outre les ouvrages de référence usuels, des ouvrages sur le Canada et des livres sur le pays où les missions sont situées. Au cours de l'année, le Comité de la bibliothèque a refondu le règlement qui régit ces bibliothèques.

Des dispositions ont été prises qui ont réduit sensiblement les frais du Service de coupures de presse, sans, pour autant, en diminuer l'efficacité.



## XII

### Les affaires consulaires

#### 1. L'aide aux Canadiens à l'étranger

Le Ministère a consenti des avances à des ressortissants canadiens en détresse à l'étranger. De ces ressortissants, il y en est qui, après avoir vécu des années en Roumanie, en ont été expulsés du jour au lendemain. Grâce à l'intervention des autorités consulaires du Royaume-Uni et des postes canadiens échelonnés sur leur route, ils ont pu être rapatriés au Canada.

Le Ministère s'est inquiété du sort des ressortissants canadiens en Chine. Au début de l'année, il y en avait quelque 400, pour la plupart missionnaires ou personnes à leur charge. En fin d'année, par suite de départs volontaires et d'expulsions, ce nombre était réduit à 200 environ. Le sort d'un petit nombre de Canadiens détenus par les autorités communistes chinoises continue d'être une source de préoccupation. Le Canada n'ayant plus de mission diplomatique en Chine, le chargé d'affaires du Royaume-Uni à Pékin est intervenu plusieurs fois en leur faveur.

Au cours de l'année, il a fallu prévenir nombre de ressortissants canadiens de la possibilité de leur mobilisation dans l'armée des États-Unis.

#### 2. La collaboration avec les autres ministères

L'envoi de troupes canadiennes en Europe, par suite de l'alliance atlantique, et l'activité grandissante de la marine et de l'aviation du Canada à l'étranger ont accru le travail du service consulaire.

Avec le concours du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, il a été conclu avec l'Inde, le Pakistan et Ceylan des accords aux termes desquels des émigrants choisis et en nombre restreint de ces pays peuvent désormais s'établir au Canada.

De concert avec le même Ministère, un accord a été conclu avec l'Autriche aux termes duquel, en retour du traitement favorable accordé aux Canadiens qui voyagent en ce pays, les Autrichiens n'ont besoin, pour visiter le Canada, que d'un visa, délivré gratuitement et valable pour plusieurs entrées pendant douze mois.

Les agents du Ministère ont continué pendant l'année à représenter le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration dans les postes où il n'a pas de représentation propre.

#### 3. L'enregistrement des Canadiens à l'étranger

Au cours de l'année, la pratique de recommander aux ressortissants canadiens en résidence à l'étranger de s'inscrire volontairement auprès des représentants du Canada a été réglementée et toutes mesures d'ordre administratif nécessaires à cet effet ont été prises. Plus de 4,000 Canadiens se sont inscrits jusque ici en dehors du Royaume-Uni et des États-Unis. On s'assure ainsi d'indications qui permettront d'établir sur-le-champ, tant à Ottawa qu'à l'étranger, le statut des personnes qui, le cas échéant, pourront solliciter aide et protection.



## XIII

### L'organisation, le personnel et l'administration du Ministère

#### 1. L'organisation

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est aidé dans ses fonctions de chef du Ministère par un sous-secrétaire d'État ou sous-ministre, un sous-secrétaire d'État suppléant, trois sous-secrétaires d'État adjoints et des fonctionnaires de rangs divers, désignés officiellement sous les titres d'agents du service extérieur, d'agents consulaires, d'attachés d'information et de fonctionnaires administratifs.

Les fonctionnaires d'un rang inférieur à celui de sous-secrétaire d'État adjoint sont répartis à Ottawa dans des divisions et des sections dont le rapport annuel pour 1949 (pp. 9 à 11) et celui pour 1950 (pp. 1 et 2) donnent les noms et attributions.

Le Canada comptait à l'extérieur, à la fin de l'année, dix-huit ambassades, huit légations, six hauts commissariats et douze consulats ou consulats généraux. Les représentants diplomatiques du Canada en Belgique, en Norvège et en Suède sont en même temps accrédités, respectivement, auprès du Luxembourg, de l'Islande et de la Finlande, quoique le Canada ne possède pas à l'heure actuelle de chancellerie dans ces trois derniers pays. Le Canada compte aussi une Mission de liaison au Japon et une Mission militaire à Berlin. Des délégations permanentes sont accréditées auprès des Nations Unies à New-York, du Bureau européen des Nations Unies à Genève et de l'Organisation européenne de coopération économique à Paris.<sup>1</sup>

#### 2. Le personnel

Le rapport annuel pour 1950 ayant traité assez à fond du recrutement, de la formation, de l'avancement et de la titularisation des agents du service extérieur et du personnel administratif, il suffira, dans le présent rapport, de mentionner les changements de plus grande importance survenus depuis dans ce domaine.

Le Ministère a passé en revue le tableau de son personnel et, par l'entremise de la Commission du service civil, il a soumis au Conseil du Trésor des recommandations touchant le nombre et les catégories de positions requises tant à Ottawa qu'à l'extérieur. Après révision par la Commission, le nombre de fonctionnaires des cadres supérieurs recommandé pour le Ministère a été approuvé par le Conseil du Trésor, et l'on prévoit que ses recommandations concernant les cadres subalternes pourront être bientôt transmis au Conseil du Trésor par la Commission. Bien que la plupart des services du Ministère aient été étudiés de ce point de vue avant le 1<sup>er</sup> avril 1951, les recommandations du Ministère ont été révisées en fonction des réductions de personnel opérées dans toute l'administration fédérale au début de l'exercice financier 1951-1952.

<sup>1</sup>Voir aussi le Chapitre X et l'Annexe A.

La politique du Ministère relativement à la titularisation de ses employés est restée la même et le plus grand nombre possible d'employés qualifiés ont été titularisés au cours de l'année. A la fin de 1950, le nombre des employés permanents s'élevait à 65 p. 100 du contingent prévu pour le Ministère, soit 769. Cette proportion est maintenant d'environ 71 p. 100.

Comme le rapport pour 1950 le laissait prévoir, le Ministère a établi, pour ses cadres subalternes, un nouveau mode d'avancement, afin d'assurer aux membres du Ministère retenus à l'étranger et incapables par suite de se présenter aux concours d'avancement du Service civil les mêmes avantages qu'aux employés affectés aux services d'Ottawa. Il a été créé, à cette fin, un Comité de l'avancement, composé de trois membres du Ministère et d'un représentant de la Commission du service civil. Chaque fois que devient vacante une position à laquelle un membre des cadres subalternes peut accéder, le Comité passe en revue le dossier de tous les membres qui sont éligibles, et présente ensuite ses recommandations au sous-secrétaire d'État. Les noms des personnes jugées le plus aptes à remplir la position vacante sont alors communiqués à la Commission du service civil. Ce Comité s'est déjà réuni plusieurs fois et le nouveau système paraît fonctionner efficacement.

Les nominations et mutations du personnel qui ont eu lieu au cours de l'année ont été annoncées régulièrement dans le bulletin mensuel *Affaires extérieures*, que publie le Ministère.

Il n'a pas été recruté d'agents du service extérieur au cours de l'année 1951. La Commission du service civil a, cependant, ouvert un concours en vue de recruter des agents de première et de deuxième classes. Ce concours a eu lieu les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre. On espère que quelques-uns des candidats qui seront reçus pourront entrer au service du Ministère dans le courant de l'année 1952. Au 31 décembre 1951, le personnel du Ministère, tant à Ottawa que dans les postes de l'extérieur, était ainsi réparti :

	Ottawa	Extérieur	Total
Personnel diplomatique (y compris les chefs de mission)...	120	134	254
Personnel administratif.....	469	230	699
Personnel recruté sur place.....		332	332
Total.....	589	696	1,285

### 3. L'administration

Une année après sa réorganisation, la Division des finances est en mesure d'annoncer une nouvelle amélioration dans l'administration des fonds gérés par le Ministère. L'uniformisation des méthodes de comptabilité et la transmission accélérée des relevés des revenus et dépenses par les postes de l'extérieur ont rendu possible une mise à jour plus prompte des comptes du Ministère. Il est, par suite, possible d'en contrôler de plus près les finances et d'en prévoir les dépenses avec plus d'exactitude. Le Ministère acquitte actuellement les dépenses de quelques-uns de ses postes de l'extérieur à même les fonds locaux provenant de pays qui règlent leurs comptes de secours militaires, ou à même des fonds provenant des réparations de guerre, d'où une économie temporaire de dollars canadiens.

La Section des propriétés et fournitures a continué de développer les services qu'elle assure aux postes de l'extérieur et un Bureau européen des propriétés a été établi à Paris vers la fin de l'année. Le Comité consultatif des propriétés et ameublements a passé en revue les besoins des différents postes, notamment des postes de l'Europe occidentale. Les programmes d'ameublement dressés pour les résidences officielles de Paris et de Copenhague, dont l'achat avait eu lieu l'année précédente, ont été approuvés. La nouvelle résidence de l'ambassadeur du Canada à Belgrade a été meublée au cours de l'année. Des plans ont été mis au point pour une résidence à Rome. Ces transactions sont financées par les sommes perçues des gouvernements étrangers au titre des secours militaires.

Le Ministère a loué de nouveaux bureaux à Bruxelles, à Bonn et à Caracas. Sur le nombre total de postes que le Ministère entretient à l'extérieur, quatorze sont dotés d'immeubles appartenant au Gouvernement du Canada.

Le Ministère a continué de redresser en 1951 son régime d'allocations; des lacunes ont été comblées et les allocations ont été révisées de manière à mieux atteindre les fins pour lesquelles elles sont instituées.

Un matériel nouveau et de nouvelles méthodes de communications ont permis au Ministère d'expédier ses affaires à l'extérieur avec un personnel beaucoup moins nombreux et à beaucoup moins de frais.

Le Ministère a pu se servir, grâce à la courtoisie du ministère des Affaires des anciens combattants, des appareils mécaniques de ce dernier après conversion de son fichier au système du poinçonnage. Ces innovations ont permis non seulement d'abaisser les frais mais encore de sauver du temps dans l'établissement des prévisions des dépenses. D'autre part, le Ministère a commencé à généraliser l'emploi des machines à dicter, ce qui permet de réduire le personnel tout en augmentant sa capacité de travail.

## Représentation du Canada aux conférences internationales\*

Le Ministère coordonne, par l'intermédiaire de sa Section des conférences, la représentation du Canada aux réunions internationales. C'est le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou, le cas échéant, le Conseil des Ministres, sur la recommandation du ministère intéressé, qui décide si le Canada doit prendre part à ces réunions.

Le Gouvernement canadien s'est fait représenter en 1951 à 146 conférences et réunions internationales. Ce chiffre ne comprend pas les nombreuses réunions des divers bureaux, comités et commissions de nature permanente au sein desquels un représentant du Canada siège, non plus que les réunions dont l'intérêt ne justifie que l'envoi d'un observateur officieux.

Quatre conférences ont été convoquées par des gouvernements, 105 par des organisations intergouvernementales, et 27 par des organisations non gouvernementales. Dans le cas des organisations intergouvernementales, 21 conférences ont été convoquées par l'Organisation des Nations Unies ou par ses principaux organes, et 46 par les Institutions spécialisées des Nations Unies.

Quatre-vingt-quatorze des 146 conférences auxquelles le Canada a envoyé des délégués se sont tenues en Europe, dont 24 à Genève, 18 à Paris et 14 à Londres. Quarante ont eu lieu dans l'hémisphère occidental, dont 9 à New-York, 7 à Washington, 2 à Montréal et 4 à Ottawa. Huit conférences se sont réunies en Asie du Sud et en Australie.

\* Pour la liste chronologique des conférences auxquelles le Canada s'est fait représenter, ainsi que pour les noms des représentants canadiens à ces conférences, voir le volume 1951 d'*Affaires extérieures*, bulletin mensuel du Ministère.

## Annexe A

### Postes maintenus à l'étranger par le ministère des Affaires Extérieures\*

Nom du pays	Nature du poste
Allemagne	Ambassade (Bonn), Mission militaire (Berlin), et consulat (Frankfort)
Argentine	Ambassade
Australie	Haut commissariat
Belgique	Ambassade
Brésil	Ambassade
Chili	Ambassade
Chine	Consulat général (Changhai)
Cuba	Ambassade
Danemark	Légation
États-Unis d'Amérique	Ambassade (Washington), consulats généraux (Boston, Chicago, New-York et San-Francisco), consulat (Détroit) et vice-consulat (Portland, Maine)
France	Ambassade
Grèce	Ambassade
Inde	Haut commissariat
Irlande	Ambassade
Italie	Ambassade
Japon	Mission de liaison
Mexique	Ambassade
Norvège	Légation
Nouvelle-Zélande	Haut commissariat
Pakistan	Haut commissariat
Pays-Bas	Ambassade
Pérou	Ambassade
Pologne	Légation
Royaume-Uni	Haut commissariat
Suède	Légation
Suisse	Légation
Tchécoslovaquie	Légation
Turquie	Ambassade
Union des Républiques Socialistes Soviétiques	Ambassade
Union Sud-Africaine	Haut commissariat
Venezuela	Consulat général
Yougoslavie	Ambassade
<b>Nom de l'Organisation</b>	
Nations Unies	Délégations permanentes (New-York et Genève)
Organisation européenne de coopération économique	Délégation permanente (Paris)

\* Le ministère des Affaires extérieures ne maintient pas de postes en Islande, en Finlande ou au Luxembourg, mais des ministres y sont accrédités, soit le ministre en Norvège près l'Islande, le ministre en Suède près la Finlande, et l'ambassadeur en Belgique près le Luxembourg.

## Annexe B

### Missions diplomatiques accréditées au Canada\*

Nom du pays	Nature de la Mission
Allemagne	Ambassade
Argentine	Ambassade
Australie	Haut commissariat
Belgique	Ambassade
Bésil	Ambassade
Chili	Ambassade
Chine	Ambassade
Cuba	Ambassade
Danemark	Légation
États-Unis d'Amérique	Ambassade
Finlande	Légation
France	Ambassade
Grèce	Ambassade
Inde	Haut commissariat
Irlande	Ambassade
Italie	Ambassade
Mexique	Ambassade
Norvège	Légation
Nouvelle-Zélande	Haut commissariat
Pakistan	Haut commissariat
Pays-Bas	Ambassade
Pérou	Ambassade
Pologne	Légation
Royaume-Uni	Haut commissariat
Suède	Légation
Suisse	Légation
Tchécoslovaquie	Légation
Turquie	Ambassade
Union des Républiques Socialistes Soviétiques	Ambassade
Union Sud-Africaine	Haut commissariat
Uruguay	Légation
Yougoslavie	Ambassade

\* L'Islande et le Luxembourg ne maintiennent pas de missions diplomatiques au Canada mais leurs ministres près les États-Unis d'Amérique sont également accrédités près le Canada.



## Organisations internationales dont le Canada est membre

## Canada—Royaume-Uni

Comité permanent anglo-canadien du commerce et des questions économiques.

## Canada—États-Unis

Comité canado-américain de l'organisation de la mobilisation industrielle

Commission internationale de la frontière

Commission internationale de la pêche au flétan

Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique

Commission mixte internationale

Commission permanente canado-américaine de défense

Service international d'observation et de patrouille pour les glaces de l'océan Atlantique-Nord

## Commonwealth des Nations

Comité économique du Commonwealth

Commission impériale des sépultures militaires

Commission maritime du Commonwealth

Commission des télécommunications du Commonwealth

Conseil consultatif des études aéronautiques du Commonwealth

Conseil des transports aériens du Commonwealth

Conseil des transports aériens du Pacifique-Sud

Offices agricoles du Commonwealth

## Organisations interalliées

Agence interalliée des réparations

Commission consultative des restitutions

Commission pour l'Extrême-Orient

Conseil interallié du commerce pour le Japon

## Organisations interaméricaines

Commission de géographie et de cartographie de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire

Conférence interaméricaine sur la sécurité sociale

Office interaméricain de la radio

Union postale des Amériques et de l'Espagne

## Autres organisations

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

Bureau central de la carte du monde au millionième

Bureau hydrographique international

Bureau international des poids et mesures

Bureau international des tarifs douaniers

Comité consultatif international du coton

Comité international de médecine et de pharmacie militaires

Commission consultative pour le développement économique de l'Asie du Sud et du Sud-Est

Commission internationale de la chasse à la baleine

Commission préparatoire de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime

Conférence internationale des matières premières

Conseil international du blé

Groupe d'études international sur la laine

Groupe d'études international sur le caoutchouc

Groupe d'études international sur l'étain

Institut international du froid

Les Nations Unies (y compris la Cour internationale de Justice)

**Autres organisations—Fin**

- Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord
- Organisation européenne de coopération économique (à titre de membre associé seulement)
- Union internationale pour la protection de la propriété industrielle
- Union internationale pour la protection des droits des auteurs sur leurs œuvres littéraires et artistiques

**Institutions spécialisées des Nations Unies**

- Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)
- Fonds monétaire international (FMI)
- Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (OAA)
- Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)
- Organisation internationale pour les réfugiés (OIR)
- Organisation internationale du Travail (OIT)
- Organisation mondiale de la santé (OMS)
- Organisation météorologique mondiale (OMM)
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
- Union internationale des télécommunications (UIT)
- Union postale universelle (UPU)

2025 RELEASE UNDER E.O. 14176

## Traités, conventions et autres accords internationaux conclus par le Canada en 1951

### 1. Accords multilatéraux

*Troisième Protocole additionnel*, complémentaire à l'Accord, signé à Bruxelles le 5 décembre 1947, sur la résolution des conflits portant sur les avoirs allemands ennemis, au Premier Protocole, signé à Bruxelles le 3 février 1949, et au Second Protocole, signé à Bruxelles le 10 mai 1950, additionnels à cet Accord. Signé à Bruxelles le 24 janvier 1951. En vigueur le 24 janvier 1951.

*Déclaration* de maintien en vigueur des listes annexées à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Signée à Torquay le 21 avril 1951. En vigueur le 21 avril 1951.

*Cinquième Protocole de rectifications* de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Signé à New-York le 7 mai 1951. N'est pas encore en vigueur.

*Protocole de Torquay* annexé à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Signé à New-York le 7 mai 1951. En vigueur le 6 juin 1951.

*Décisions* portant acceptation de l'adhésion de l'Autriche, de la République fédérale de l'Allemagne, de la Corée, du Pérou, des Philippines et de la Turquie à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Signées à New-York le 7 mai 1951. En vigueur le 21 juin 1951.

*Convention* entre les États parties au Traité de l'Atlantique-Nord sur le statut de leurs forces. Signée à Londres le 19 juin 1951. N'est pas encore en vigueur.

*Convention d'Union* de Paris du 20 mars 1883 pour la protection de la propriété industrielle, révisée à Bruxelles le 14 décembre 1900, à Washington le 2 juin 1911, à La Haye le 6 novembre 1925, et à Londres le 2 juin 1934. L'instrument d'accession du Canada a été déposé le 26 juin 1951. En vigueur pour le Canada le 30 juillet 1951.

*Traité de paix* avec le Japon. Signé à San Francisco le 8 septembre 1951. N'est pas encore en vigueur.

*Convention* sur le statut de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, des représentants nationaux et du personnel international. Signée à Londres le 20 septembre 1951. N'est pas encore en vigueur.

*Protocole* au Traité de l'Atlantique-Nord sur l'accession de la Grèce et de la Turquie. Signé à Londres le 17 octobre 1951. N'est pas encore en vigueur.

*Accord* relatif à l'établissement et à l'adoption de la nouvelle liste internationale des fréquences pour les différents services dans les bandes comprises entre 14 kc/s et 27,500 kc/s en vue de la mise en vigueur du tableau de répartition des bandes de fréquences d'Atlantic-City. Signé à Genève le 3 décembre 1951. N'est pas encore en vigueur.

*Convention* internationale pour la protection des végétaux. Signée à Rome le 6 décembre 1951. N'est pas encore en vigueur.

### 2. Accords bilatéraux

#### Belgique

*Accord* entre le Commonwealth britannique et la Belgique sur les sépultures militaires. Signé à Bruxelles le 20 juillet 1951. En vigueur le 20 juillet 1951.

#### Ceylan

*Échange de notes* constituant un accord relatif à l'entrée au Canada des citoyens de Ceylan désireux de s'y établir. Intervenu à Londres les 26 janvier et 24 avril 1951. En vigueur le 24 avril 1951.

#### États-Unis

*Convention* relative à l'utilisation par les ressortissants de chaque pays de certains appareils ou stations radioélectriques dans l'autre pays. Signée à Ottawa le 8 février 1951. N'est pas encore en vigueur.

*Échange de notes* constituant un accord modifiant provisoirement le programme des stations météorologiques du Pacifique établi par l'Accord du 22 juin 1951. Intervenu à Washington les 25 septembre 1950 et 16 février 1951. En vigueur le 16 février 1951.

**États-Unis—Fin**

*Échange de notes* constituant un accord modifiant l'Accord sur les prestations d'assurance-chômage du 12 mars 1942. Intervenu à Ottawa les 31 juillet et 11 septembre 1951. En vigueur le 11 septembre 1951.

*Échange de lettres* portant renouvellement de l'Arrangement de 1942 relatif à l'échange de main-d'œuvre et de machines agricoles. Intervenu à Ottawa les 15 et 16 mars 1951. En vigueur le 16 mars 1951.

*Échange de notes* constituant un accord relatif à la coordination de la défense passive. Intervenu à Washington le 27 mars 1951. En vigueur le 27 mars 1951.

*Échange de notes* constituant un accord relatif à la disposition des biens en surplus des États-Unis au Canada. Intervenu à Ottawa les 11 et 18 avril 1951. En vigueur le 18 avril 1951.

*Convention additionnelle* à la Convention supplémentaire entre Sa Majesté et les États-Unis d'Amérique pour l'extradition mutuelle des malfaiteurs fugitifs signée à Ottawa le 13 décembre 1900. Signée à Ottawa le 26 octobre 1951. N'est pas encore en vigueur.

**France**

*Convention* relative aux modalités d'indemnisation des intérêts canadiens dans les entreprises de gaz et d'électricité nationalisées. Signée à Paris le 26 janvier 1951. En vigueur le 26 janvier 1951.

*Convention* tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en ce qui concerne l'impôt sur le revenu. Signée à Paris le 16 mars 1951. N'est pas encore en vigueur.

*Convention et Protocole* tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière de droits de mutation par décès. Signés à Paris le 16 mars 1951. N'est pas encore en vigueur.

*Échange de notes* constituant un accord concernant les fournitures faites aux populations civiles par les autorités militaires canadiennes et l'indemnité relative aux navires réquisitionnés par le Canada durant la guerre. Intervenu à Ottawa les 26 juin et 4 juillet 1951. En vigueur le 4 juillet 1951.

*Accord* entre le Commonwealth britannique et la France sur les sépultures militaires. Signé à Paris le 31 octobre 1951. En vigueur le 31 octobre 1951.

*Échange de notes* constituant un accord abrogeant l'Accord du 22 mars 1946 visant la mainlevée du contrôle du Gouvernement sur certains biens privés. Intervenu à Ottawa les 13 novembre et 8 décembre 1951. En vigueur le 8 décembre 1951.

**Inde**

*Échange de notes* constituant un accord relatif à l'entrée au Canada des citoyens de l'Inde désireux de s'y établir. Intervenu à Ottawa le 26 janvier 1951. En vigueur le 26 janvier 1951.

*Échange de notes* constituant un accord mettant officiellement en vigueur la déclaration de principes formulée d'un commun accord par les deux pays en vue du développement économique de l'Inde sur une base coopérative. Intervenu à Nouvelle-Delhi le 10 septembre 1951. En vigueur le 10 septembre 1951.

**Irlande**

*Échange de notes* constituant un accord modifiant l'annexe à l'Accord relatif aux services aériens signé le 8 août 1947. Intervenu à Dublin le 9 juillet 1951. En vigueur le 9 juillet 1951.

**Italie**

*Échange de notes* constituant un accord relatif au règlement de certaines réclamations de guerre canadiennes et au déblocage des avoirs italiens au Canada. Intervenu à Ottawa le 20 septembre 1951. N'est pas encore en vigueur.

**OACI**

*Accord* relatif au siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale. Signé à Montréal le 14 avril 1951. En vigueur le 1<sup>er</sup> mai 1951.

**Pakistan**

*Échange de notes* constituant un accord mettant officiellement en vigueur la déclaration de principes formulée d'un commun accord par les deux pays en vue du développement économique du Pakistan sur une base coopérative. Intervenu à Karachi le 10 septembre 1951. En vigueur le 10 septembre 1951.

**Pakistan—Fin**

*Échange de notes* constituant un accord relatif à l'entrée au Canada des citoyens du Pakistan désireux de s'y établir. Intervenu à Karachi le 23 octobre 1951. En vigueur le 23 octobre 1951.

**Pays-Bas**

*Accord* entre le Commonwealth britannique et les Pays-Bas sur les sépultures militaires. Signé à La Haye le 10 juillet 1951. En vigueur le 10 juillet 1951.

**Royaume-Uni**

*Accord financier.* Signé à Ottawa le 29 juin 1951. En vigueur le 29 juin 1951 avec effet rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1951.

*Échange de notes* constituant un accord étendant à certains territoires coloniaux l'Accord relatif aux doubles impositions intervenu le 5 juin 1946. Intervenu à Ottawa les 27 juillet et 14 août 1951. En vigueur le 25 septembre 1951.

**Suède**

*Accord* tendant à éviter la double imposition et à établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôt sur le revenu. Signé à Ottawa le 6 avril 1951. En vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 1951.

**Turquie**

*Échange de notes* constituant un accord relatif à la délivrance de visas pour plusieurs passages aux représentants diplomatiques et aux fonctionnaires. Intervenu à Ottawa le 9 février 1951. En vigueur le 10 mars 1951.

**Union Sud-Africaine**

*Échange de notes* constituant un accord concernant la suspension temporaire de la marge de préférence applicable au bois en grume. Intervenu à Ottawa les 3 et 16 janvier 1951. En vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1951.

*Échange de notes* constituant un accord tendant à éviter la double imposition des revenus provenant de l'exploitation de navires et d'aéronefs. Intervenu à Prétoria le 26 novembre 1951. N'est pas encore en vigueur.

**Venezuela**

*Échange de notes* constituant un accord renouvelant pour une année les conditions du *modus vivendi* du 11 octobre 1950. Intervenu à Caracas les 10 et 11 octobre 1951. En vigueur le 11 octobre 1951.

## Annexe E

### Publications du Ministère

#### I. Imprimés<sup>1</sup>

*Affaires extérieures.* Bulletin mensuel consacré aux affaires extérieures et à l'activité courante du Ministère. (\$1 par année; étudiants, 50c).

*Le corps diplomatique et les représentants consulaires à Ottawa.* Paraît tous les trois mois. (Canada et États-Unis, 15c; autre pays, 20c).

*Rapport annuel du ministère des Affaires extérieures.* Compte rendu des travaux du Ministère présenté chaque année au Parlement. (Canada et États-Unis, 25c; autres pays, 30c).

*Recueil des Conférences.* Comptes rendus de certaines conférences auxquelles le Canada a pris part depuis 1945. (Canada et États-Unis, 50c; autres pays, 60c).

*Recueil des Traités.* Texte des traités, conventions et autres accords conclus entre le Canada et les autres pays. (Canada et États-Unis, 25c; autres pays, 30c).

*Représentants du Canada à l'extérieur et Représentants des autres pays au Canada.* Paraît tous les trois mois. (Canada et États-Unis, 25c; autres pays, 30c).

*Livre Blanc: Documents sur la crise coréenne.* Présenté au Parlement le 31 janvier 1951 et faisant suite au rapport intitulé *Le Canada et la crise coréenne* présenté au Parlement le 1<sup>er</sup> septembre 1950. (Canada et États-Unis, 25c; autres pays, 30c).

*Publication spéciale: Le Canada de l'Atlantique au Pacifique.* Plaquette illustrée pour distribution à l'étranger portant sur l'histoire, la géographie, et le mouvement économique, social et artistique au Canada. A paru en anglais, en français, en italien, en espagnol et en portugais. Des versions en hollandais, en danois et en allemand paraîtront en 1952. (Canada, 25c).

#### II. Documents polycopiés

*Bulletin hebdomadaire canadien.* Revue des nouvelles de la semaine au Canada.<sup>2</sup>

*Déclarations et discours.* Texte des déclarations officielles les plus importantes sur les affaires extérieures ou intérieures.<sup>2</sup>

*Feuillets documentaires.* Vingt documents d'une feuille portant sur l'histoire, les moyens de transport, le commerce extérieur du Canada, etc.<sup>2</sup>

*Pages documentaires.* Documentation de fond sur le Canada et les activités canadiennes.<sup>2</sup>

*Reproductions.* Articles sur le Canada tirés de diverses sources, généralement des périodiques canadiens, et reproduits avec la permission de l'auteur et de l'éditeur.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Pour se procurer les imprimés, tant en anglais qu'en français, s'adresser à l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa.

<sup>2</sup> Distribués en dehors du Canada seulement.

<sup>3</sup> Dans ces séries, les textes consacrés aux questions internationales sont distribués au Canada comme à l'étranger. Pour se les procurer s'adresser à la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa.

**RAPPORT  
DU MINISTÈRE  
DES AFFAIRES EXTÉRIEURES  
POUR 1952**

**Présenté au Parlement conformément  
à la loi créant le Ministère**



**Canada**

**Edmond Cloutier, C.M.G., O.A., D.S.P.  
Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie  
Ottawa, 1953**

**Prix: 25 cents.**

THE GREAT

AMERICAN

DESIGNER'S

BOOK

Published by the American Institute of Design  
in 1931



Copyright

Published by the American Institute of Design  
in 1931

Copyright



## AVANT-PROPOS

Si, au cours de 1952, les signes de menace à la paix mondiale n'ont pas disparu, le monde s'est à tout le moins vu épargner l'horreur d'une guerre universelle. Le monde n'a pas échappé à la catastrophe par pur hasard. Il le doit au fait que les peuples et les gouvernements épris de paix et de liberté ont resserré leurs rangs et qu'ils ont suivi une politique positive dans les régions névralgiques où la paix mondiale est le plus directement menacée et où des situations existent qui portent les germes d'une guerre générale. Dans cet effort, le Canada a fait sa part, tant en s'affermissant lui-même qu'en collaborant avec les autres soit par les voies ordinaires de la diplomatie, soit au sein des Nations Unies, soit au sein de l'Alliance atlantique.

La Corée n'a cessé, de toute l'année, d'être le point de convergence des pensées et des efforts de toutes les nations, de celles notamment dont les forces ont victorieusement résisté à l'agression en cette région et qui s'efforcent par l'entremise des Nations Unies d'y rétablir la paix. Les négociations entamées à Pan Moun Jom en 1951 se sont poursuivies en 1952, et l'accord en vue d'un armistice a fini par se faire sur tous les points en litige, sauf sur le sort des prisonniers de guerre. Faute d'entente sur ce point, les pourparlers d'armistice ont dû être suspendus le 8 octobre.

L'Assemblée générale des Nations Unies, dont la septième session s'est ouverte le 14 octobre et qui s'est ajournée le 21 décembre à la présente année, a partagé cette vive préoccupation à l'égard de la Corée. Dès le début, elle décida à l'unanimité que la question coréenne aurait la priorité. Le débat qui s'engagea porta surtout sur ce qui demeure le seul obstacle à la conclusion d'un armistice: le rapatriement des prisonniers de guerre. La résolution sur la Corée, présentée à l'origine par l'Inde et approuvée par cinquante-quatre membres de l'Assemblée le 3 décembre, constituait une mesure pratique et importante dans le sens d'une solution. Elle marquait l'aboutissement d'un échange de vues libre et complet entre les membres des Nations Unies et représentait une composition de ces vues, après de longues négociations et discussions. Acceptée, cette résolution aurait pu mettre fin sur-le-champ aux combats de Corée. Les gouvernements et les dirigeants communistes aussi bien que leurs sectateurs dans d'autres pays, y compris le nôtre, qui font profession de vouloir mettre fin à l'effusion de sang et à l'œuvre de destruction en Corée, ont eu l'occasion de prouver la sincérité de leurs paroles quand l'Assemblée a été saisie de la résolution sur la Corée. Ils ont montré l'hypocrisie de leurs protestations pacifiques en rejetant cette résolution en termes dédaigneux et virulents.

En dépit de ce rejet, je suis convaincu que nos efforts n'ont pas été vains et qu'ils représentent pour les Nations Unies un événement important. En tout cas, nous aurions failli à notre devoir envers notre institution mondiale et trahi ses principes si nous n'avions pas agi comme nous l'avons fait. D'autre part, la preuve a été faite que presque tous les membres des Nations Unies, hormis le bloc soviétique, — et la Chine, — étaient disposés à se rallier à une proposition compatible avec les prin-

cipes des Nations Unies qui aurait pu servir de base à un armistice et à une paix éventuelle en Corée. Faire cesser le feu en Corée afin d'aborder la phase positive de la reconstruction et d'un règlement pacifique reste donc la grande tâche qui incombe aux Nations Unies.

L'autre grand problème dont les Nations Unies ont dû s'occuper durant l'année est né de questions coloniales et raciales. Il s'est agi de concilier, d'une part, le principe de la compétence nationale des États souverains et l'obligation qui incombe à certains d'entre eux d'administrer et d'orienter vers l'autonomie des peuples dépendants et, d'autre part, l'intérêt légitime que les Nations Unies portent aux droits de l'homme et à la liberté des peuples. Ces questions ont été débattues à fond et en toute franchise à la septième session de l'Assemblée générale, mais au demeurant avec modération et avec un sens remarquable des responsabilités. On se rend compte de plus en plus, semble-t-il, que les divergences d'opinions portent plutôt sur les moyens à prendre que sur les buts à atteindre, sur le rythme du progrès à réaliser plutôt que sur l'objectif final, au sujet duquel l'accord est de plus en plus prononcé.

Dans la recherche d'une solution à ces grands problèmes d'ordre international, les nations du Commonwealth ont collaboré étroitement, même quand ils n'arrivaient pas à se mettre d'accord. A la vérité, le Commonwealth a témoigné une fois de plus, durant l'année, de sa force et de sa souplesse en de nombreux domaines d'efforts communs. La mort si regrettée du roi George VI et l'avènement de la reine Elizabeth ont fait se manifester, dans la douleur et dans la loyauté, la force de l'association qui unit les pays du Commonwealth à la Couronne. Les liens qui existent entre les membres, anciens et nouveaux, du Commonwealth se sont resserrés durant l'année, la participation au plan de Colombo, par exemple, venant y ajouter un nouvel et important maillon.

La réunion, en fin d'année, des Premiers ministres et des ministres des Finances des Gouvernements du Commonwealth a constitué un effort sincère et constructif pour examiner et résoudre les problèmes économiques et financiers de la zone sterling en vue d'accroître le commerce entre les pays du Commonwealth de même qu'entre ces pays et les autres pays.

En Europe, la tendance à coopérer de façon plus étroite s'est précisée, non seulement dans le domaine de la défense mais encore sur les plans économique et politique. Des gestes importants ont été posés dans ce sens. Telles sont la signature des accords contractuels avec la République fédérale d'Allemagne, la signature du traité instituant la Communauté européenne de défense dans le cadre de l'OTAN, et l'entrée en vigueur du traité instituant une Communauté européenne du charbon et de l'acier. D'autres mesures en vue d'assurer une union politique plus étroite ont été discutées au Conseil de l'Europe et ailleurs. L'unité européenne ne se révèle ni aisée ni rapide; de grands obstacles s'y opposent. De vieilles traditions de souveraineté nationale exclusive et le souvenir des anciennes luttes persistent. A la vérité, elles sont en train de se muer en des formes nouvelles de coopération et en de nouvelles loyautés; mais ce ne saurait être l'œuvre d'un jour.

Le Canada s'intéresse aux événements d'Europe occidentale parce que sa ligne de défense y passe maintenant et parce qu'il espère tirer avantage de la constitution d'une communauté atlantique. Sa participation à l'œuvre de l'OTAN et la présence de troupes canadiennes en Europe occidentale témoignent de cet intérêt.

Les relations du Canada avec son voisin, les États-Unis, n'ont cessé d'être étroites et empreintes de cordialité. Elles s'étendent à de nombreux champs d'action commune et touchent à un nombre toujours grandissant de problèmes d'intérêt mutuel.

Ces problèmes naissent en partie de la direction ferme et compétente que les États-Unis ont assumée dans la coalition des nations libres, coalition dans laquelle le Canada joue un rôle important. Ils naissent aussi de l'importance et de la complexité croissante de la défense et des relations économiques et commerciales entre les deux pays.

Le fait que la plupart de ces problèmes et des différends qui surgissent entre les deux pays sont résolus sans trop de difficulté et souvent sans publicité est à la louange des relations de bon voisinage qui règnent entre les deux peuples. Ceci ne doit pas faire perdre de vue, toutefois, que des problèmes continuent d'exister. L'un des plus importants est celui du projet de canalisation du Saint-Laurent, dont l'élaboration a progressé au cours de l'année. Les deux Gouvernements se sont entendus sur des mesures visant à la construction et à l'exploitation de centrales hydro-électriques par l'Ontario en collaboration avec une autorité compétente des États-Unis, et sur la reconnaissance d'une autorité canadienne qui procédera à l'aménagement de la voie maritime.

Au cours de l'année, l'Organisation du Traité de l'Atlantique a continué de consolider et de renforcer son effort collectif en vue de la paix et de la sécurité. Les deux réunions que le Conseil atlantique a tenues en 1952 à Lisbonne et à Paris, nouveau siège de l'Organisation, ont fait ressortir la solidarité croissante des pays membres, au nombre desquels figurent maintenant la Grèce et la Turquie. Elles ont également mis en lumière la tendance des États participants à se consulter et à s'entraider non seulement dans le domaine de la défense militaire, mais encore dans les domaines politique, économique et social, beaucoup plus vastes, et sur lesquels reposent les mesures prises dans l'intérêt de la défense commune. A sa réunion de Paris en décembre, le Conseil a relevé où en était l'examen annuel des besoins militaires et des possibilités politiques et économiques. Il a constaté que l'augmentation des forces décidée à Lisbonne se trouvait à peu près réalisée à la fin de 1952 et qu'on envisageait de prendre de nouvelles mesures en 1953, tant individuellement que collectivement, pour accroître et renforcer les forces déjà existantes. L'étude du rapport final sur l'examen annuel ne sera cependant possible que le printemps prochain.

Dans son communiqué final sur la réunion de Paris, le Conseil déclara que, si la situation internationale s'était quelque peu améliorée, c'était grâce aux efforts déployés par les gouvernements participants pour accroître leur puissance collective et leur unité depuis la fondation de l'Alliance. Si ces efforts se relâchaient, on verrait s'accroître dans une mesure correspondante les dangers auxquels ces pays sont exposés.

Pour le Canada, situé au carrefour géographique du monde moderne, la politique étrangère et la politique de défense sont intimement liées. Toutes deux tendent aux mêmes fins—le maintien de la paix et l'affermissement de la sécurité. La sécurité nationale, toutefois, est inséparable de la sécurité du monde libre. Pour assurer celle-ci, il faut faire preuve de vigilance et de patience, d'unité et de force.

La paix et la sécurité, toutefois, ne s'acquèrent pas automatiquement: elles sont le fruit d'une politique constructive poursuivie avec ardeur et constance. Elles demandent qu'on se fasse une idée réaliste de la menace que constitue l'impérialisme communiste, qu'on persiste dans l'effort col-

lectif pour prévenir l'agression et, chose non moins importante, qu'on renforce les fondements économiques et moraux sur lesquels doit reposer toute défense solide. Elles exigent également qu'on saisisse toute bonnes occasions d'apaiser les conflits et de régler les litiges par la voie de la négociation et de la conciliation. C'est dans cet ordre d'idées qu'il convient de juger la politique extérieure du Canada au cours de l'année révolue, qu'il s'agisse de ses relations directes avec les autres États ou de sa participation aux Nations Unies et à l'OTAN.

Le secrétaire d'État  
aux Affaires extérieures,

L B Pearson

OTTAWA, le 7 février 1953.

# TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
AVANT-PROPOS .....	iii
<b>CHAPITRE</b>	
I. Les Nations Unies et les Institutions spécialisées .....	1
II. L'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord .....	4
III. Les pays du Commonwealth et la République d'Irlande .....	8
IV. L'Europe et le Moyen-Orient .....	11
V. Les Amériques .....	16
VI. L'Asie orientale .....	21
VII. Les affaires de défense .....	25
VIII. Les affaires économiques .....	26
IX. Les affaires juridiques .....	33
X. Protocole .....	36
XI. Information, liaison avec la Presse, et recherches et rapports historiques .....	39
XII. Les affaires consulaires .....	43
XIII. Organisation, personnel et administration du Ministère .....	45
XIV. Représentation du Canada aux conférences internationales .....	48
<b>ANNEXE</b>	
A. Postes diplomatiques et consulaires du Canada à l'étranger .....	49
B. Missions diplomatiques au Canada .....	51
C. Organisations internationales intergouvernementales dont le Canada fait partie .....	52
D. Traités, conventions et autres accords internationaux conclus par le Canada en 1952 .....	54
E. Publications du Ministère .....	57

A l'honorable Lester Bowles Pearson, M.P.,  
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Ce quarante-troisième rapport annuel retraçant l'œuvre accomplie par le ministère des Affaires extérieures au cours de l'année 1952 vous est présenté pour dépôt au Parlement conformément à la loi créant le Ministère.

Des quatorze chapitres que renferme le rapport, les deux premiers traitent de la participation du Canada aux Nations Unies et à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Les chapitres III à VI passent en revue les relations du Canada au sein du Commonwealth et avec les autres pays groupés par continents. Les chapitres VIII à XIV donnent un aperçu des affaires de sécurité, juridiques, consulaires et autres dont les différents services du Ministère ont eu à s'occuper.

Suivent cinq tableaux énumérant les États où le Canada compte des missions diplomatiques ou consulaires, les pays qui ont accrédité des missions diplomatiques au Canada, les organisations internationales dont le Canada fait partie, les traités et autres accords conclus par le Canada au cours de l'année, et enfin les publications du Ministère.

Je saisis cette occasion pour reconnaître la diligence et le dévouement avec lesquels les fonctionnaires du Ministère, tant au Canada qu'à l'étranger, se sont acquittés de leurs devoirs.

*Le sous-secrétaire d'État  
aux Affaires extérieures,*

L. D. WILGRESS.

OTTAWA, le 20 janvier 1953.

# RAPPORT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES POUR 1952

## I

### LES NATIONS UNIES ET LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

#### 1. LES NATIONS UNIES

On trouvera dans la publication du Ministère *Le Canada et les Nations Unies 1951-1952* un exposé du rôle joué par le Canada aux Nations Unies pendant la première moitié de 1952, y compris sa participation à la sixième session de l'Assemblée générale.

La septième session de l'Assemblée générale s'est ouverte à New-York le 14 octobre dans les bâtiments récemment achevés des Nations Unies, et elle n'était pas encore close à la fin de l'année. M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en a été élu président.

Le 10 novembre, M. Trygve Lie remettait à l'Assemblée sa démission du poste de Secrétaire général des Nations Unies, donnant pour raisons l'intention qu'il avait eue de se retirer dès 1950, l'endigement des forces d'agression en Corée par les forces des Nations Unies, en même temps que le souci de ne pas faire obstacle à la conclusion d'un accord qui mettrait fin aux hostilités coréennes. La question du choix d'un nouveau Secrétaire général fut, en conséquence, ajoutée à l'ordre du jour de l'Assemblée.

La question la plus importante qui ait été débattue à la septième session est celle d'un armistice en Corée. Une résolution originellement présentée par l'Inde et visant à fournir une base d'entente sur la question du rapatriement des prisonniers de guerre,—la seule question pendant empêchant un armistice,—fut adoptée par l'Assemblée générale, le 3 décembre, par 54 voix contre 5 (le bloc soviétique), et une abstention (la Chine nationaliste). La délégation du Canada vota en faveur de la résolution et prit une part active aux négociations et aux discussions qui devaient conduire à son adoption. Le président de l'Assemblée donna communication du texte de la résolution aux ministres des Affaires étrangères du Gouvernement de Pékin et des autorités nord-coréennes, avec prière instante de l'accepter. Par la suite, les autorités de Pékin et de la Corée du Nord rejetèrent la résolution.<sup>1</sup>

D'autres questions de nature contentieuse figuraient à l'ordre du jour. Les États qui n'avaient pas réussi précédemment à faire convoquer une session spéciale de l'Assemblée pour étudier la question tunisienne proposèrent et obtinrent l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de l'examen de la situation en Tunisie et au Maroc. La question du conflit des races dans l'Union Sud-Africaine fut également portée à l'ordre du jour.<sup>2</sup>

<sup>1</sup>Pour un compte rendu plus circonstancié sur cette question voir le chapitre VI (Asie orientale).

<sup>2</sup>Pour plus amples détails sur ces débats voir les chapitres III et IV.

A ses réunions d'août et de septembre, le Conseil de sécurité rouvrit, sans résultat, la question de l'admission de nouveaux membres. Le représentant soviétique réitéra ses accusations de guerre bactériologique, tout en refusant la tenue d'une enquête impartiale à ce sujet. Le médiateur des Nations Unies, M. Frank Graham, qui a poursuivi ses efforts pour résoudre le problème du Cachemire, présenta au Conseil de sécurité un rapport relatant ses négociations, qui eurent lieu à Genève en septembre, avec les représentants de l'Inde et du Pakistan.

A la Commission du désarmement, créée par l'Assemblée générale à sa sixième session, le conflit subsiste entre la position de l'Union soviétique et celle des puissances occidentales. On avait espéré que la Commission pourrait reprendre d'une façon coordonnée l'étude du problème des armes atomiques et des armements de type classique, mais elle n'a fait que peu ou point de progrès à cet égard. C'est surtout à la délégation soviétique qu'il faut imputer la responsabilité de cet état de choses. Elle s'est constamment refusée à discuter sérieusement toute proposition d'importance soumise par les puissances occidentales, sans apporter d'idées nouvelles au débat. Le représentant du Canada au sein de la Commission a donné son accord de principe à la proposition, formulée en mai par les États-Unis, la France et le Royaume-Uni, que les forces armées des États-Unis, de l'U.R.S.S. et de la Chine soient réduites à un chiffre à fixer entre un million et un million et demi d'hommes, celles du Royaume-Uni et de la France à un chiffre se situant entre 700,000 et 800,000, et celles de tous les autres États à moins de 1 p. 100 de leur population et plus bas que les niveaux actuels, sauf dans des circonstances tout à fait spéciales.

La Commission des mesures collectives, dont le Canada faisait partie, a poursuivi son étude des méthodes propres à maintenir et à consolider la paix et la sécurité internationales conformément aux buts et aux principes de la Charte. Le Canada y a réaffirmé son adhésion à l'idée de prendre des mesures collectives sous les auspices des Nations Unies, tout en marquant que, vu ses engagements en Corée et les obligations que lui impose sa participation à l'effort de défense collective de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, il n'envisageait pas pour l'instant de recruter et d'organiser de nouvelles unités pour les mettre sous le commandement des Nations Unies. La législation actuellement en vigueur permettrait au Gouvernement canadien d'appliquer contre un agresseur toutes mesures économiques et financières que pourraient demander les Nations Unies, pourvu que le Gouvernement les jugeât appropriées et que le Parlement les approuvât.

Le terme de trois ans pour lequel le Canada avait été élu au Conseil économique et social est venu à expiration à la fin de décembre. Le Conseil n'a tenu en 1952 qu'une seule session ordinaire (la 14<sup>e</sup>), soit à New-York du 20 mai au 1<sup>er</sup> août, et a disposé d'un ordre du jour chargé. Il invita la Banque internationale à poursuivre l'étude d'une proposition visant à créer une société financière internationale qui aurait pour mission d'aider au financement d'entreprises privées productives dans les régions insuffisamment développées au moyen de placements ordinaires et de prêts non garantis par les gouvernements. Il invita également la Banque à demander, forte de cette étude, l'avis des gouvernements membres de la Banque sur l'opportunité de créer une telle société, puis à faire connaître au Conseil en 1953 la suite qu'elle aurait



donnée au projet. Donnant suite à une résolution de l'Assemblée générale, le Conseil décida de constituer un comité d'experts chargé d'élaborer des plans détaillés en vue de créer un fonds international de mise en valeur qui pourrait accorder aux pays insuffisamment développés des prêts à faible intérêt et à longue échéance. Après étude d'un rapport sur la situation sociale dans le monde, le Conseil demanda aux Institutions spécialisées et aux gouvernements de formuler des propositions et des recommandations en vue d'un programme d'action dans le domaine social.<sup>1</sup>

La contribution financière du Canada pour l'exercice s'est élevée à \$1,361,000 au titre des Nations Unies; à \$1,167,635 au titre des Institutions spécialisées; à \$750,000 au titre du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies; à \$600,000 au titre de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine; et à \$500,000 au titre du Fonds des Nations Unies pour le secours à l'enfance; soit à un total de \$4,378,635.

## 2. LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES<sup>1</sup>

On trouvera dans l'ouvrage *Le Canada et les Nations Unies 1951-1952* un compte rendu de l'œuvre accomplie par les diverses Institutions spécialisées au cours des dix-huit mois terminés le 30 juin. L'assemblée de l'Organisation mondiale de la santé, la conférence générale de l'Organisation internationale du Travail et l'assemblée de l'Organisation de l'Aviation civile internationale ont tenu leurs réunions annuelles pendant le premier semestre de 1952. Le Conseil général de l'Organisation internationale pour les réfugiés s'est réuni pour la neuvième et dernière fois en février et, le 1<sup>er</sup> mars, l'Organisation cessait d'exister. Dans la seconde moitié de 1952, eurent lieu la conférence de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, à Rome, et la conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à Paris.<sup>2</sup>

Le Canada s'est fait représenter au treizième congrès de l'Union postale universelle tenu à Bruxelles du 14 mai au 12 juillet. Le congrès a renouvelé, après une étude approfondie, la Convention postale universelle et ses accords subsidiaires; les gouvernements membres étudient à l'heure actuelle la Convention et les accords en vue de leur ratification. L'Union a décidé de tenir son quatorzième congrès à Ottawa en 1957.

<sup>1</sup> Pour le Programme d'assistance technique des Nations Unies, voir chapitre VIII.

<sup>1</sup> Voir aussi le chapitre VIII au sujet de l'Organisation de l'aviation civile internationale et de l'Union internationale des télécommunications; et le chapitre XI au sujet de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

<sup>2</sup> Un compte rendu de ces réunions doit figurer à l'édition de 1952-1953 de la publication *Le Canada et les Nations Unies*.

## II

### L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE-NORD

L'Organisation atlantique, cheville ouvrière de la participation du Canada à la défense collective du monde occidental, a marqué de nouveaux progrès tant dans la constitution de forces armées capables de détourner l'agression que dans l'équipement de ces forces, l'établissement d'une collaboration plus étroite entre États membres sur le plan non militaire et le renforcement de la structure de l'Organisation elle-même. L'accession de la Grèce et de la Turquie à l'Organisation est venue en accroître la force défensive en même temps que les responsabilités. De nouvelles démarches ont été faites pour amener l'Allemagne à contribuer à la défense de l'Occident.

#### 1. LE CONSEIL DE L'ATLANTIQUE-NORD

Lors d'une réunion tenue à Lisbonne en février, le Conseil de l'Atlantique-Nord a comparé les besoins de la défense au potentiel politico-économique des États membres et mit sur pied des projets fermes d'accroissement des forces au cours de 1952. Il a sanctionné une réforme tendant à mettre l'organisme en mesure de prendre des décisions avec promptitude et d'agir avec efficacité. Il a cherché à étendre la coopération dans les domaines non militaires.

Dans une deuxième réunion tenue à Paris en décembre avec la participation des ministres, le Conseil a passé en revue le progrès accompli dans la mise à exécution des plans militaires arrêtés à Lisbonne.

C'est M. Lester B. Pearson qui a exercé les fonctions de président du Conseil jusqu'en novembre, alors que M. Bjørn Kraft (Danemark) lui succéda. Le lieutenant-général Foulkes, président des chefs d'état-major du Canada, a présidé aux réunions du Comité militaire.

#### 2. ÉVÉNEMENTS MILITAIRES

Les États membres ont décidé à Lisbonne de réunir en Europe occidentale avant la fin de 1952 une armée d'environ cinquante divisions, dont vingt-cinq actives et vingt-cinq de réserve, avec appui de quatre mille avions et de forces navales destinées à défendre les routes de navigation atlantique.

La contribution du Canada à ces forces devait comprendre des unités des trois armes. Il était prévu qu'à la fin de l'année, la Marine royale du Canada aurait mis à la disposition du Commandement suprême allié pour l'Atlantique (SACLANT), récemment créé, vingt-quatre vaisseaux de guerre propres au service anti-sous-marin et côtier. Le 27<sup>e</sup> Corps de Brigade canadien d'Infanterie, transporté en Europe avant la fin de 1951, a été posté en Allemagne et est devenu partie intégrante des forces du Commandant suprême allié en Europe (SACEUR). En octobre, une

escadre d'avions de chasse, première tranche d'une division aérienne du Corps d'aviation royal canadien affectée au SACEUR, quittait sa base provisoire au Royaume-Uni pour gagner un aérodrome aménagé pour elle en France. Avec ses trois escadrilles d'avions à réaction Sabre F-86, cette escadre constitue l'une des unités tactiques aériennes les mieux équipées dont dispose le SACEUR. Des mesures ont été prises pour que les trois autres escadres de la division puissent passer en Europe dès que des aérodromes seront prêts à les accueillir en France et en Allemagne.

En janvier, les préparatifs de défense de l'Organisation dans l'Atlantique était mis au point par la nomination de l'amiral McCormick comme Commandant suprême allié dans cette région (SACLANT) et par l'établissement de ses quartiers généraux à Norfolk, en Virginie. Des officiers de la Marine royale du Canada sont allés rejoindre son commandement.

Le général Eisenhower, Commandant suprême allié en Europe, se démit de ses fonctions en mai. Il a été remplacé par le général Ridgway, ancien Commandant des forces des Nations Unies en Corée. C'est le Président des États-Unis qui l'a désigné, à l'instance du Conseil de l'Atlantique-Nord. Dès qu'il eut assumé ses nouvelles fonctions, le général Ridgway s'est employé à réunir en une seule les forces nationales placées sous son commandement.

### 3. EXAMEN ANNUEL

Un fait important de l'année écoulée a été l'élaboration de procédures tendant à accorder les besoins militaires de l'Organisation au potentiel politico-économique de ses membres. Un utile travail d'approche a été accompli dans ce sens par le Comité provisoire établi par le Conseil lors de sa réunion de septembre à Ottawa pour étudier les plans de défense des États membres en vue de sa réunion de Lisbonne. Il fut décidé à Lisbonne de procéder à un examen semblable en 1952 en vue de la discussion des futurs plans militaires. Le Conseil a déjà commencé cet examen avec l'aide du nouveau Secrétariat général et en consultation avec les représentants des États membres, et il compte le parachever au début de 1953. A la réunion des ministres tenue à Paris en décembre, le Conseil a pris connaissance d'un rapport sur l'état de cette étude.

La constitution des forces atlantiques a posé le problème de plus en plus complexe de l'infrastructure, c'est-à-dire des installations militaires fixes à mettre à la disposition de ces forces. A sa réunion de Lisbonne, le Conseil s'est entendu sur la répartition entre les membres des frais du programme d'infrastructure à exécuter avant la fin de 1952. Les besoins d'infrastructure à pourvoir en 1953 entrent dans le cadre de l'examen annuel pour l'année en cours.

### 4. PRODUCTION MILITAIRE

La fourniture aux forces croissantes du Pacte atlantique du matériel moderne compliqué, et partant coûteux, dont elles ont besoin, demeure un problème important pour les États membres. Plusieurs d'entre eux n'ont pu vaincre la difficulté d'établir et de financer de nouvelles chaînes de production sans saper leur stabilité économique. L'aide en matériel apportée par l'Amérique du Nord s'est révélée précieuse. L'insuffisance de matériel n'en a pas moins persisté, et, pour y remédier, les États-Unis ont décidé, vers la fin de 1951, de placer d'importantes commandes militaires en Europe. Cette forme d'aide présente le double avantage de satis-

faire les besoins immédiats et de maintenir en action la force de production européenne, qui, faute de ressources financières nationales, ne serait pas autrement utilisée.

Le Bureau de production de défense, qui était chargé d'estimer les besoins en matériel des États membres et de suggérer des programmes de production de nature à satisfaire ces besoins, a été dissous lors de la réorganisation du Conseil atlantique et de la Section de production et de logistique du Secrétariat général. Cette Section a fait de la capacité de production européenne et du manque d'équipement une étude comparée qui a été utile aux gouvernements nationaux, notamment à celui des États-Unis pour l'élaboration de son programme de commandes à l'étranger.

### 5. AIDE MUTUELLE

Reconnaissant la difficulté économique de recruter et d'entretenir les forces nécessaires à la défense commune des pays atlantiques, les États-Unis ont continué de fournir aux États membres européens de l'Organisation une aide considérable d'ordre militaire et défensif. De son côté, le Canada a envoyé, à titre d'aide mutuelle, une quantité considérable d'armements et de matériel auxiliaire. En 1950 et en 1951, le Parlement canadien a doté ce chapitre de 361 millions de dollars. En 1952, il y a affecté une nouvelle somme de 324 millions. A ce titre, des aviateurs d'autres pays membres ont reçu leur entraînement au Canada, et du matériel a été mis à disposition à même les stocks des forces canadiennes. Ce matériel a été réparti selon les recommandations des organes compétents de l'Organisation.

### 6. ASPECTS NON MILITAIRES

A sa réunion d'Ottawa, le Conseil avait créé un comité spécial de cinq membres (Belgique, Canada, Italie, Norvège, Pays-Bas) qu'il avait chargé d'étudier le moyen de mettre graduellement en œuvre l'article 2 du Pacte atlantique qui vise à l'entretien de relations internationales pacifiques et amicales et à la collaboration économique. A Lisbonne, le Conseil a pris connaissance des études faites par le comité spécial et a invité l'Organisation à y donner suite en s'attachant aux domaines particuliers qui semblaient se prêter le mieux à la coopération. Depuis lors, l'usage s'est développé au sein de l'Organisation de se consulter de plus en plus sur des questions politiques d'intérêt commun, et l'étude de problèmes particuliers a été entreprise, par exemple l'étude du mouvement de la main-d'œuvre. La décision de procéder à un nouvel examen annuel était en soi une reconnaissance de l'importance de tenir compte des facteurs économiques et politiques au moment d'arrêter les programmes de défense.

### 7. RÉFORME DE L'ORGANISATION

Le besoin s'étant fait sentir de prendre des décisions plus rapidement en haut lieu et de simplifier la structure par trop complexe de l'Organisation, le Conseil a opéré à Lisbonne un certain nombre de réformes. Il a décidé de remplacer les Suppléants du Conseil par le Conseil siégeant en permanence et d'inviter les États membres à y nommer des délégués ayant pleins pouvoirs de les représenter en toutes matières de son ressort.

Pour aider ce Conseil permanent à bien fonctionner, lui fournir des avis d'experts et coordonner son activité dans les différents domaines, il a institué un Secrétariat général ayant à sa tête un Secrétaire général civil qui, en l'absence du Président du Conseil, présidera aux réunions des représentants permanents. En mars, lord Ismay était nommé Secrétaire général. Le siège permanent du Secrétariat général a été établi à Paris, où se fera la coordination des travaux de tous les organes subsidiaires du Conseil. Tous les comités civils permanents, à l'exception du Comité d'organisation de la marine marchande et du Comité d'organisation des transports intérieurs européens de surface, ont été remplacés, dans la mesure où il était opportun, par des comités spéciaux du Conseil. Le Groupe permanent, dont le siège reste à Washington, a établi à Paris un bureau de liaison avec le Conseil.

### 8. L'ALLEMAGNE ET LA DÉFENSE OCCIDENTALE<sup>1</sup>

Depuis qu'il a été convenu, en 1950, que la participation de l'Allemagne occidentale était indispensable à la défense efficace de l'Europe, on n'a cessé de chercher le moyen de créer des forces allemandes et d'intégrer ces forces dans celles de l'Alliance atlantique. A Lisbonne, le Conseil a approuvé un plan pour l'association des forces allemandes à la défense occidentale par l'adhésion de l'Allemagne occidentale à la Communauté européenne de défense et par l'échange de garanties mutuelles entre cette Communauté et l'Alliance atlantique. Cette association devait se faire après l'établissement de la Communauté européenne de défense, vers lequel des progrès ont été accomplis, en mai, par la signature à Paris du traité instituant la Communauté européenne de défense et, à Bonn, par celle des accords contractuels entre la République fédérale d'Allemagne et les puissances occupantes. Depuis lors, un Comité interimaire étudie à Paris les problèmes techniques que pose l'institution de l'armée européenne, qui doit comprendre cinquante-cinq divisions, dont douze allemandes.

<sup>1</sup> Voir aussi le chapitre IV.

### III

## LES PAYS DU COMMONWEALTH ET LA RÉPUBLIQUE D'IRLANDE

Le Commonwealth a démontré au cours de l'année qu'il demeure une influence stabilisatrice en ces temps troublés. Composé de peuples de races, de cultures et de milieux différents, tant de l'orient que de l'occident, il peut souvent se faire l'interprète en tous lieux d'une large partie du globe. En dépit de malaises économiques et politiques, il continue de donner l'exemple de la manière démocratique de régler par des voies pacifiques les problèmes qui se présentent.

Le Commonwealth a été douloureusement éprouvé, le 6 février, par la mort de Sa Majesté le roi George VI. Les représentants du Canada à l'étranger se sont unis à leur collègues des autres nations du Commonwealth, lors des services célébrés pour rendre un dernier hommage au grand disparu.

Pour le couronnement de Sa Majesté la reine Elisabeth II, le 2 juin 1953, le Canada prend part aux préparatifs avec les autres pays du Commonwealth. La coordination des dispositions à prendre est confiée à une Commission du couronnement nommée par Sa Majesté, et au sein de laquelle le Canada est représenté par le Premier ministre, le chef de l'opposition, le haut commissaire du Canada au Royaume-Uni et le secrétaire officiel du haut commissariat. Un Comité canadien du couronnement, présidé par le secrétaire d'État du Canada et dont fait partie le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a été institué pour ordonner les préparatifs qui intéressent le Canada. On a adjoint à cet organisme un Comité exécutif du couronnement que préside le sous-secrétaire d'État et dans lequel le ministère des Affaires extérieures est représenté par l'un de ses sous-secrétaires adjoints.

Le très honorable Vincent Massey a succédé en février au maréchal comte Alexander de Tunis comme Gouverneur général du Canada. C'est le premier Canadien à occuper ce poste depuis la Confédération.

Au nombre des conférences du Commonwealth qui ont eu lieu au cours de l'année, il convient de noter la réunion des ministres des Finances ainsi que la Conférence économique de Londres à laquelle le Canada était représenté par le Premier ministre et le ministre des Finances.<sup>1</sup> Une conférence du Commonwealth sur la sylviculture et la Conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth ont eu lieu à Ottawa.

Les Nations Unies ont poursuivi leurs efforts en vue de régler le litige survenu entre l'Inde et le Pakistan au sujet du Cachemire. Au cours d'une nouvelle série de négociations avec les parties intéressées, le représentant des Nations Unies, M. Frank Graham, est parvenu à rétrécir le champ du litige, mais lorsque, à la fin de l'année, le problème est revenu devant le Conseil de sécurité, les possibilités d'un règlement immédiat ont paru fort précaires.

<sup>1</sup> Voir aussi chapitre VIII, section 2.

Les Nations Unies sont saisies depuis 1946 du différend qu'a suscité entre l'Inde, le Pakistan et l'Afrique du Sud le traitement des personnes d'origine indienne ou pakistanaise établies dans l'Union Sud-Africaine. A sa septième session, l'Assemblée générale a repris l'examen du problème et institué une commission chargée d'amorcer des négociations entre les trois Gouvernements et de travailler avec eux à trouver une formule de règlement satisfaisant.

Le Gouvernement canadien, que la persistance de ces conflits entre pays membres du Commonwealth préoccupe beaucoup, fait des vœux pour qu'on en arrive à une solution.

Le Gouvernement du Canada a suivi avec un vif intérêt les progrès d'ordre constitutionnel accomplis dans l'Inde et au Pakistan en 1952. Au début de l'année, les citoyens de l'Inde ont participé à une élection générale qui a permis de constater que la démocratie fleurit véritablement dans la nouvelle république. L'élection couronnait la structure politique prévue par la constitution de 1950. Quant au Pakistan, il a accompli de nouveaux progrès dans l'élaboration de sa constitution. Le travail du Comité des principes fondamentaux et des autres comités qui rédigent la constitution devrait aboutir bientôt à un projet définitif, qui sera soumis à l'Assemblée constituante.

La tendance autonomiste des colonies du Royaume-Uni a été illustrée pendant l'année par l'annonce des projets de fédération des Antilles anglaises et des colonies anglaises de l'Afrique centrale. Les législatures de la Trinité, de la Jamaïque, des îles du Vent et des îles sous le Vent (à l'exception des îles Vierges) ont accepté le principe de la fédération; leurs Gouvernements délégueront des représentants à Londres pour discuter la question à une conférence qui s'y tiendra en mars ou en avril 1953. La Barbade a été invitée à y participer, bien que le Conseil législatif et la Législature de cette colonie n'aient pas encore accepté le principe du fédéralisme.

En juin, M. Norman A. Robertson a remplacé M. L. Dana Wilgress comme haut commissaire du Canada à Londres, reprenant ainsi le poste qu'il occupait il y a trois ans avant de devenir greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet. M. Wilgress rentra à Ottawa où il devint sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Sir Alexander Clutterbuck, qui a servi avec distinction comme haut commissaire du Royaume-Uni au Canada depuis 1946, a été transféré dans l'Inde comme haut commissaire de son pays. Il a été remplacé par le lieutenant-général sir Archibald Nye. Sir Archibald, vice-chef de l'état-major impérial au cours de la dernière guerre, a servi comme Gouverneur de Madras dans les années difficiles d'après-guerre, et a été nommé premier haut commissaire du Royaume-Uni dans l'Inde en 1948.

Le feld-maréchal sir William Slim, ancien chef de l'état-major impérial, a été nommé Gouverneur général de l'Australie au mois de mars, et il prendra possession de son poste en février 1953. Il succède à sir William McKell.

Le 20 octobre, le ministre des Affaires extérieures d'Australie, M. R. C. Casey, annonça que sir Douglas Copland serait nommé haut commissaire au Canada quand le haut commissaire actuel, le très honorable F. M. Forde, quitterait son poste en 1953. La décision de nommer sir Douglas Copland, déclara-t-il, marque l'importance que le Gouvernement d'Australie attache à entretenir avec le Canada les plus étroites relations.

Le traité de sécurité intervenu entre l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis est entré en vigueur le 29 avril, après le dépôt de l'instrument de ratification par les trois pays. M. Casey a qualifié ce traité d'accord purement défensif visant à donner un caractère formel aux ententes d'appui mutuel existant depuis longtemps entre les trois voisins du Pacifique.

Le général de division sir Willoughby Norris, ancien Gouverneur de l'Australie du Sud, a été installé comme Gouverneur général de la Nouvelle-Zélande le 2 décembre. Il succède au général de division lord Freyberg.

Le 30 juin, la Nouvelle-Zélande célébrait le centenaire de son gouvernement constitutionnel.

La question du conflit des races que pose en Afrique du Sud la politique de ségrégation du Gouvernement a été portée à l'ordre du jour de la septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies par treize États arabo-asiatiques, y compris l'Inde et le Pakistan. Au scrutin, le 20 novembre, une résolution de l'Afrique du Sud déniait toute compétence à l'Assemblée en la matière a été repoussée. Deux autres résolutions ont, par contre, été adoptées. L'une, soumise par les treize pays arabo-asiatiques avec l'appui de cinq co-proposants, demande la création d'une commission chargée d'étudier la situation raciale dans l'Union Sud-Africaine d'après les buts de la Charte, et de communiquer ses conclusions à la huitième session de l'Assemblée générale. L'autre, présentée par les États scandinaves, est un texte de portée générale invitant tous les États membres à rendre leur politique conforme à l'obligation que leur impose la Charte de favoriser le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Les Nations Unies étudient aussi, depuis 1946, le statut international du Sud-Ouest africain, autrefois sous mandat de la Société des Nations, et les obligations internationales de l'Union Sud-Africaine à l'égard de ce territoire. Dans un avis formulé en 1950, la Cour internationale de Justice déclarait que l'Afrique du Sud ne pouvait modifier le statut international du Sud-Ouest africain qu'avec le consentement des Nations Unies. Depuis lors, un comité spécial des Nations Unies négocie avec le Gouvernement de l'Union en vue de trouver une formule qui donne suite à l'avis de la Cour internationale.

Le Gouvernement canadien a suivi de près les délibérations des Nations Unies au sujet de ces deux questions.

### LA RÉPUBLIQUE D'IRLANDE

M. Sean T. O'Kelly a été réélu Président de l'Irlande, et l'inauguration de son nouveau mandat a eu lieu le 25 juin.

Les projets du Gouvernement irlandais tendant à l'amélioration des services d'hygiène et au développement de l'électrification rurale, de même que son intention de lancer au Canada une campagne de publicité commerciale ont retenu l'attention du Ministère. En 1953, les manufacturiers d'Irlande participeront pour la première fois à la Foire internationale de Toronto.



**IV**

**L'EUROPE ET LE MOYEN-ORIENT**

A cause de l'importance d'asseoir sur une base solide la première ligne de défense de l'Occident, l'intérêt dans les événements d'Europe en 1952 s'est concentré sur la signature, les 26 et 27 mai, du traité instituant la Communauté européenne de défense et des accords contractuels avec la République fédérale d'Allemagne. Ce fut une des tâches principales des missions du Canada en Europe occidentale de tenir le Gouvernement au courant des perspectives de ratification de ces actes diplomatiques ainsi que des questions politiques s'y rattachant. Les plus importantes de ces questions sont celles de l'intégration de l'Europe, du règlement de paix avec l'Allemagne et du statut de la Sarre.

Aux termes du traité instituant la Communauté européenne de défense, qui vise à permettre à l'Allemagne de contribuer un contingent de forces à l'effort commun de défense, la France, l'Italie, la République fédérale d'Allemagne et les pays du Benelux s'engagent à constituer une armée européenne, intégrée à l'échelon de corps d'armée, et de placer cette armée sous les ordres du Commandant suprême de l'Alliance atlantique. Bien que n'étant pas signataire du traité, le Canada s'y est lié en signant à Paris, le 27 mai, le Protocole intervenu entre l'OTAN et la Communauté européenne de défense. Par ce Protocole, que la Chambre des communes approuva le 17 juin et le Sénat le 25 juin, le Canada étend aux membres de la Communauté européenne de défense les garanties du Traité de l'Atlantique-Nord, à compter de la mise en vigueur du Protocole. Ce qui revient, en fait, à étendre ces garanties à l'Allemagne occidentale, puisque les autres membres de la Communauté font déjà partie de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

Les accords contractuels avec la République fédérale d'Allemagne sont étroitement liés au traité instituant la Communauté européenne de défense. Ils ont été signés à Bonn, le 26 mai, par les ministres des Affaires étrangères du Royaume-Uni, des États-Unis, de la France et de la République fédérale d'Allemagne à la suite de négociations longues et complexes tendant à remplacer le statut d'occupation. Ces accords prévoient que des forces étrangères seront postées en Allemagne pour aider à la défense de l'Occident, et conservent aux puissances occupantes, dans la période qui doit suivre l'occupation, les droits qu'elles exercent actuellement à Berlin (où le Canada maintient une mission militaire), de même que ceux dont elles jouissent à l'égard des questions internationales intéressant l'ensemble de l'Allemagne, notamment celles de l'unification et du traité de paix éventuel.

Au mois de mars, comme les négociations qui précèdent les accords contractuels et l'institution de la Communauté européenne de défense en étaient à un tournant, l'Union soviétique proposa dans une note à l'adresse des trois puissances occupantes l'unification de l'Allemagne et le retour de la paix. En septembre, les deux côtés avaient déjà par quatre fois échangé des notes en vue de s'entendre sur la convocation d'une

réunion quadripartite. Les alliés occidentaux insistaient pour qu'aient lieu d'abord des élections libres au scrutin secret, alors que les Russes voulaient discuter simultanément les préliminaires de paix, la formation d'un gouvernement unique en Allemagne, l'organisation d'élections libres dans toute l'Allemagne et l'établissement d'une commission de représentants des deux gouvernements allemands de l'Est et de l'Ouest chargée de déterminer dans quelle mesure l'ensemble de la situation allemande se prêtait à de telles élections. Une commission formée par les Nations Unies lors de l'Assemblée générale de 1951 et chargée d'étudier le climat électoral dans toute l'Allemagne n'avait pu s'acquitter de sa tâche, faute de collaboration de la part de la Commission de contrôle soviétique.

Dans le champ plus vaste de l'unification de l'Europe, bien que des propositions aient été faites pour la mise en commun des ressources et des moyens en matière d'agriculture, des transports et de la santé publique, ce qui a été fait de plus remarquable a été la ratification finale et la mise en vigueur du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, mieux connu sous le nom de plan Schuman. Dès que la Haute Autorité de la Communauté eut assumé ses fonctions, le 10 août, elle s'occupa vigoureusement de mettre en train les premières mesures visant à établir en Europe occidentale un vaste marché libre pour le charbon, le coke et l'acier. Le Royaume-Uni, qui s'est refusé à prendre part à la négociation du traité, a promis de collaborer très étroitement avec la Communauté du charbon et de l'acier, et a délégué une nombreuse délégation d'observateurs officiels auprès de la Haute Autorité.

Des projets d'intégration politique ont suivi ces mesures d'unification économique. Dès sa première réunion à Strasbourg, le 10 septembre, l'Assemblée du plan Schuman créa une Assemblée spéciale qu'elle chargea de rédiger un projet de constitution européenne. Originellement, cette tâche devait être confiée à l'Assemblée de la future Communauté européenne de défense. Le projet devait être examiné par l'Assemblée *ad hoc* (ou pré-constituante) en janvier 1953, alors qu'elle devait se réunir avant la première session de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

La plupart des initiatives visant à l'intégration économique et politique ont été prises par les six membres du plan Schuman. Le problème des relations de ces six pays avec l'Angleterre et les autres pays de l'Europe occidentale a été l'un de ceux qui ont le plus retenu l'attention du Conseil de l'Europe, auprès duquel M. T. C. Davis, ambassadeur du Canada à Bonn, est accrédité en qualité d'observateur; à ce titre, il assiste aux réunions de l'Assemblée consultative à Strasbourg. Après quelques discussions, le projet dit plan Eden a été adopté par l'Assemblée consultative. Ce Plan prévoit l'établissement de liens organiques entre le Conseil de l'Europe et les organismes plus spécialisés d'intégration européenne tels que la Communauté du charbon et de l'acier et la Communauté européenne de défense.

L'un des principaux obstacles auxquels se heurte l'unification de l'Europe est le problème de la Sarre. La controverse au sujet du statut futur de ce territoire reste au premier plan des préoccupations européennes et les négociations entreprises entre M. Schuman et le chancelier Adenauer en vue d'euro-péiser la Sarre dans des conditions propres à sauvegarder les intérêts économiques de la France n'ont encore abouti à aucune formule satisfaisante.

Les événements en U.R.S.S. et dans les autres pays du Cominform n'ont révélé aucune tendance nouvelle marquée en 1952, mais l'avenir pourrait bien être témoin de changements significatifs dans la politique soit domestique ou étrangère de ces pays à la suite du 19<sup>e</sup> congrès du parti communiste soviétique tenu en octobre dernier après treize ans de silence. Il a été fait mention plus haut des efforts réitérés de l'U.R.S.S. pour amener l'unification de l'Allemagne. Il y a eu également dans les pays satellites un renouvellement des purges politiques, tel le procès de Slansky et d'autres en Tchécoslovaquie, prélude d'une nouvelle vague anti-sioniste, et à la persécution religieuse, entraînant la condamnation à mort de quatre prêtres catholiques en Bulgarie. Le Ministre s'est élevé contre ces condamnations à la Chambre des communes le 6 décembre et, le 17 décembre, le délégué canadien à l'Assemblée des Nations Unies a saisi l'occasion qui s'offrait à lui d'en faire autant.

En Grèce et en Yougoslavie, la pénurie des vivres a causé une vive alarme. La sécheresse qui provoque tant de souffrances en Yougoslavie en 1950 s'étant répétée, le Gouvernement de Belgrade, pour parer à la disette, a fait l'achat au Canada de grandes quantités de blé, en partie par l'entremise de la Société d'assurance des crédits à l'exportation. L'existence de conditions voisines de la famine dans certaines parties de la Grèce a amené le Gouvernement canadien à faire don de 500,000 boisseaux de blé à la Société canadienne de la Croix-Rouge, qui a vu à le faire moudre et à le faire transporter jusqu'à l'océan. Ainsi dix mille tonnes de farine ont été expédiées par mer et distribuées aux populations montagnardes, contribuant à la survivance de 400,000 Grecs.

Au Moyen-Orient, le fait de l'année le plus gros de conséquence a été l'expansion des révolutions agraires et sociales dont l'influence commence à se faire sentir sur les masses, sur la politique des gouvernements nationaux et sur l'organisation même de ces gouvernements.

C'est en Égypte que le changement le plus considérable s'est produit: le roi Farouk a dû abdiquer, et un nouveau régime, d'inspiration militaire, a été instauré vers la fin de juillet. Le général Naguib, devenu Premier ministre, a tout de suite lancé une campagne contre la prétendue corruption politique et mis en œuvre un programme de partage des terres entre les paysans et d'organisation de coopératives villageoises. Le Gouvernement canadien a été d'autant plus ému par ces événements que son commissaire de commerce en Égypte, M. Joseph M. Boyer, était au nombre des dix étrangers qui furent tués au Caire pendant l'émeute du 26 janvier, première manifestation d'une menace sérieuse contre le régime établi. Au Liban, un changement inopiné de régime se produisit en septembre et fut suivi de mesures énergiques contre la corruption politique ainsi que d'efforts visant à opérer des réformes d'ordre économique. En Turquie, en Syrie et en Iran, le partage des terres fut poursuivi ou fut entrepris, ou encore d'autres réformes agraires furent appliquées, tandis qu'on entreprenait ou poursuivait en Irak et en Jordanie des travaux d'irrigation qui auront probablement, en peu d'années, des effets considérables sur l'économie de la région.

On peut donc dire que les efforts tentés pour améliorer la situation intérieure commencent à absorber dans une certaine mesure l'énergie dissipée jusqu'ici dans une agitation nationaliste plus ou moins fructueuse. En Iran, toutefois, le différend au sujet du pétrole a porté au paroxysme les sentiments nationalistes et xénophobes. Lorsque, le 22 octobre, les

relations diplomatiques furent rompues entre l'Iran et le Royaume-Uni, le Canada chargea la Suisse des intérêts des ressortissants canadiens en Iran. Ce geste n'impliquait pas une rupture des relations diplomatiques entre le Canada et l'Iran; il était simplement la conséquence du fait que les communications entre le Canada et l'Iran ne pouvaient plus se faire par la voie du Gouvernement du Royaume-Uni.

Les négociations se sont poursuivies au cours de l'année en vue de l'établissement d'une organisation de défense du Moyen-Orient. Le Royaume-Uni, les États-Unis, la France et la Turquie ont fait connaître leur intention de donner suite à l'idée, et l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Union Sud-Africaine ont exprimé le désir de faire partie de l'organisation. Les États favorables au projet espèrent obtenir la coopération, sinon même la participation de la plupart des États du Moyen-Orient.

Au sein des Nations Unies, le Canada a continué d'encourager les États arabes et l'État d'Israël à composer leurs différends, soit par négociations directes, soit avec l'aide de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine. Le Parlement canadien a approuvé en juillet une contribution de \$600,000 au programme de secours et de rétablissement. Il a de plus été annoncé qu'une nouvelle contribution lui serait demandée au début de 1953 si le programme de l'Office était un succès et si les autres nations fournissaient des contributions comparables. Le Canada a fait partie, au cours de 1952, du comité de négociation de l'Assemblée qui tenta d'élargir la base de l'appui financier accordé au programme de l'Office de secours.

Par la voie des Nations Unies, le Canada a dû également s'occuper de l'affaire de Tunisie et du Maroc. Cette affaire soulève la question non seulement du rapport de droit établi par les traités de protectorat avec la France, mais encore de la capacité des populations à s'administrer elles-mêmes, de la condition des territoires en cause et de la juridiction des Nations Unies à leur égard. Un groupe d'États d'Afrique et d'Asie, qui prétendait que les événements en Afrique septentrionale mettaient en péril la paix et la sécurité internationales, a échoué, à maintes reprises en 1951 et au début de 1952, dans sa tentative de saisir les Nations Unies des questions de la Tunisie et du Maroc, mais la septième session de l'Assemblée générale en a délibéré à fond au mois de décembre 1952. La France, appuyée par l'Australie, la Belgique, l'Afrique du Sud et le Royaume-Uni soutinrent que les Nations Unies n'étaient pas compétentes aux termes de la Charte pour connaître des questions de la Tunisie et du Maroc, qui relevaient essentiellement de la juridiction domestique de la France. Un autre groupe d'États, comprenant le Canada, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis, les pays scandinaves et une majorité des nations latino-américaines, ne pouvaient pas entièrement suivre les arguments de droit concluant à l'incompétence des Nations Unies, mais éprouvaient des doutes quant à la légalité et à la sagesse politique d'une tentative d'intervention directe des Nations Unies en Afrique du Nord. Le Canada se rallia donc à des résolutions présentées par des États latino-américains exprimant l'espoir que les parties au différend continueront à négocier en toute diligence et les conjurant de s'abstenir d'actes pouvant aggraver le présent malaise. Ces résolutions ont été adoptées à une forte majorité.

Les relations du Canada avec certains pays d'Europe et du Moyen-Orient ont bénéficié de l'ouverture de nouvelles missions et de l'échange de visites de courtoisie. Comme le Conseil de l'Atlantique-Nord devait se réunir à Lisbonne en février, il est particulièrement heureux que les

deux pays se soient entendus avant cette réunion pour échanger des représentants diplomatiques. Au début de 1952, un représentant diplomatique résidant était nommé à Helsinki; c'est la première fois que le Canada est ainsi représenté en Finlande, bien que le ministre du Canada en Suède soit accrédité à Helsinki depuis 1949 et se rende fréquemment dans cette capitale. En janvier, le Gouvernement canadien faisait part au Gouvernement autrichien de son désir d'accréditer comme ministre en Autriche le ministre du Canada en Suisse. Celui-ci présenta ses lettres de créance à Vienne le 9 septembre.

Lors de l'installation de M. Asgeir Asgeirsson comme Président de l'Islande le 1<sup>er</sup> août, M. William M. Benidickson, député aux Communes, assista à la cérémonie à titre de représentant spécial du Gouvernement canadien.

La Marine royale du Canada fit des visites de courtoisie aux ports d'Anvers, de Dieppe, de Toulon et d'Istanbul. Le croiseur *Gotland*, premier navire de guerre suédois à venir au Canada, fit escale à Halifax pour rendre la visite faite par le *Magnificent* à Gothenbourg en 1950.

## V

# LES AMÉRIQUES

## 1. LES ÉTATS-UNIS

Les relations entre le Canada et les États-Unis sont si étroites que les autorités des deux pays n'ont cessé de se consulter tout le long de l'année sur une foule de sujets, dont plusieurs font l'objet d'exposés en d'autres chapitres du présent rapport. Ces consultations, d'intérêt général ou particulier aux deux pays, se sont déroulées dans une atmosphère assombrie par les dissensions internationales et les hostilités en Corée, mais éclairée par une collaboration croissante et par le progrès accompli dans l'œuvre de renforcement du monde libre.

Durant la plus grande partie de l'année, la campagne électorale a absorbé l'attention du Gouvernement et, à vrai dire, du peuple entier des États-Unis, au point de devenir un facteur dominant dans la situation mondiale. La lutte a été suivie avec un intérêt exceptionnel dans tous les pays, mais tout particulièrement par les Canadiens, non seulement parce qu'ils pouvaient suivre la campagne de près par la radio et d'autres moyens, mais aussi parce qu'ils savent que leurs propres affaires seront toujours profondément influencées par celles de leur allié dans la coalition du monde libre, leur voisin le plus immédiat et le plus puissant, leur client le plus considérable et leur plus grande source d'approvisionnement.

Par l'entremise de notre ambassade à Washington, le Ministère est resté en consultation avec le Gouvernement des États-Unis au sujet de la conduite générale par le Commandement des Nations Unies de la campagne pour endiguer l'agression communiste en Corée et des négociations d'armistice à Pan Moun Jom. Ces matières sont traitées plus au long au chapitre VI.

L'ambassade a également eu à s'occuper de différentes affaires économiques pour lesquelles il a fallu s'aboucher avec le Gouvernement des États-Unis ou avec les organismes internationaux établis à Washington. Ces derniers comprennent le Fonds monétaire international, la Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur et la Conférence internationale des matières premières, dont il est parlé au chapitre VIII (Affaires économiques). L'activité de l'ambassade et des autres postes consulaires canadiens aux États-Unis est rapportée aux chapitres IX (Affaires juridiques), XI (Information) et XII (Affaires consulaires).

### Accords de défense conjointe

Les deux pays ont consolidé de façon encourageante leur dispositif de défense commune. Ce dispositif se déploie selon le programme de défense de l'Amérique septentrionale que le Canada et les États-Unis approuvèrent en 1947 et qui fut annoncé en la Chambre des communes le 12 février de la même année.

L'aménagement du réseau coordonné de radar a progressé tel que prévu. Quelques-unes des nouvelles installations permanentes de ce réseau ont été incorporées dans le système de défense aérienne assez tôt pour jouer un rôle dans l'exercice Signpost, premières manœuvres d'envergure qui aient mis à l'épreuve les systèmes communs de défense aérienne du Canada et des États-Unis.

La coopération des deux pays en matière de production de défense s'est élargie dans le cadre de la "Déclaration des principes de coopération" convenue en octobre 1950, lors de l'accélération du réarmement de l'Amérique septentrionale par suite de l'ouverture des hostilités en Corée. L'augmentation, pendant l'année, des achats effectués en vue de la défense commune a permis de tirer meilleur parti des moyens de production de défense dont disposent les deux pays.

### Commission mixte internationale

La Commission mixte internationale, établie en vertu du Traité des eaux limitrophes intervenu entre le Canada et les États-Unis en 1909, a dû s'occuper d'un nombre croissant de problèmes de caractère complexe concernant en général l'usage des rivières et des lacs que traverse la frontière commune aux deux pays.<sup>1</sup>

Le Ministère a continué d'agir comme conseil pour les intérêts canadiens dans les affaires dont la Commission est saisie, affaires qui vont de la requête au sujet du bassin du fleuve Saint-Jean qui coule entre le Nouveau-Brunswick et le Maine, à la requête au sujet du bassin du fleuve Columbia, en Colombie-Britannique et dans le nord-ouest des États-Unis, et qui embrassent toute une variété de problèmes tels que ceux de la préservation de la beauté naturelle des cataractes de Niagara et de la réduction de la pollution de l'atmosphère dans la région de Windsor et de Détroit.

Le travail de la Commission s'est trouvé considérablement augmenté au cours de l'année par le dépôt par les deux Gouvernements de demandes d'approbation de plans pour la production d'énergie électrique sur le Saint-Laurent. Une autre tâche importante était confiée à la Commission le 25 juin, quand on l'invita à étudier les divers facteurs qui provoquent les grandes variations de niveau du lac Ontario, afin de découvrir s'il n'y aurait pas moyen de réduire ces variations.

En ce moment, le lac Ontario passe par une phase de hautes eaux de son cycle naturel, et son niveau peut se hausser de six pieds ou même davantage. Des études indiquent que l'effet du barrage Gut, érigé il y a cinquante ans dans le Saint-Laurent en aval de Prescott pour éliminer des renvois dangereux de courant dans le chenal navigable du fleuve, est négligeable. Cependant le Gouvernement canadien a décidé d'avancer le temps de l'enlèvement du barrage, prévu dans le projet d'aménagement du Saint-Laurent, et cet enlèvement était presque chose faite à la fin de l'année. La Commission a décidé de créer un bureau de génie pour déterminer quelles mesures pratiques pourraient être prises pour limiter les grandes variations dans le niveau du lac.

<sup>1</sup> Les trois membres de la section canadienne de la Commission sont: le général A. G. L. McNaughton, président; M. George Spence et M. J. Lucien Dansereau.

## Projet de canalisation du Saint-Laurent

L'administration des États-Unis a tenté un dernier effort pour obtenir du Congrès qu'il approuve l'Accord sur l'aménagement du bassin des Grands lacs et du Saint-Laurent. Par cet Accord, signé le 19 mars 1941, les États-Unis et le Canada sont convenus de coopérer à l'aménagement hydro-électrique de la section internationale des Rapides et à la construction d'une voie maritime traversant tout le bassin des Grands lacs et du Saint-Laurent. Après une nouvelle série d'audiences, au cours desquelles tous les organes directement intéressés de l'administration des États-Unis sont venus derechef donné leur appui au projet, une résolution approuvant l'Accord de 1941 a finalement été déposée au Sénat. Le Sénat l'a repoussée à une faible majorité le 18 juin. Quant à la Chambre des représentants, elle n'a pris aucune décision relativement à l'Accord en 1952.

Entre-temps, le contre-projet selon lequel le Canada se chargera seul de la construction de la voie maritime a fait du chemin. Les fondements de ce plan ont été jetés en 1951 quand, à la suite d'entretiens intervenus entre le Premier ministre du Canada et le Président Truman, et au cours desquels le Président a promis d'appuyer le contre-projet s'il s'avérait impossible d'exécuter l'Accord de 1941, le Parlement a édicté deux lois, l'une prévoyant l'institution d'une autorité canadienne chargée de procéder à la canalisation, et l'autre prévoyant la construction par l'Ontario, de concert avec un organisme compétent des États-Unis, des ouvrages nécessaires pour la production d'énergie électrique. L'exécution de ce contre-projet exigeait l'approbation préalable par la Commission mixte internationale des ouvrages pour la production d'énergie électrique. Le 11 janvier, des notes étaient échangées à Washington homologuant l'engagement des deux Gouvernements de collaborer à la préparation des demandes à faire à cet effet à la Commission, si le Congrès n'approuvait pas, à brève échéance, l'Accord de 1941. Un Comité interministériel fut créé au Canada et un Comité correspondant aux États-Unis pour préparer les demandes à présenter à la Commission.

Lors d'une réunion tenue à Washington, M. Pearson, M. Chevrier et le Président Truman se sont mis d'accord pour saisir la Commission des demandes dès qu'elles seraient prêtes. Le 30 juin, le ministre des Transports du Canada et le secrétaire d'État par intérim des États-Unis mirent au point les demandes et, le même jour, la Commission en était saisie. Les deux Gouvernements firent l'échange de notes consacrant leur approbation des mesures envisagées pour la construction, l'entretien et l'exploitation des installations hydro-électriques et exposant en détail les plans établis par le Gouvernement canadien pour la construction d'une voie maritime reliant Montréal au lac Érié.

La Commission mixte internationale tint des audiences à Ogdensburg et à Albany (New-York), à Toronto et à Cornwall (Ontario) et à Montréal (Québec). Elle fit l'étude à huis clos des renseignements ainsi recueillis et, après une dernière audience à Washington, elle émit à Montréal, le 29 octobre, une ordonnance ratifiant le projet.

Les demandes concernant l'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent ont été présentées à la Commission sous réserve que les deux Gouvernements consentiraient à revenir à l'Accord de 1941 si le Congrès approuvait cet Accord pendant l'examen des demandes par la Commission. Une fois donnée l'approbation de la Commission, rien n'empêchait plus la mise en chantier du projet du Saint-Laurent, sous ses deux aspects



de voie maritime et d'aménagement hydro-électrique, dès la désignation d'un organisme autorisé à construire la partie des travaux d'aménagement hydro-électrique incombant aux États-Unis. Considérant que l'Accord de 1941 n'avait plus de raison d'être, le Gouvernement canadien fit connaître au Gouvernement des États-Unis, le 4 novembre, qu'il n'entrait plus dans ses intentions de le faire ratifier. L'Autorité de l'énergie de l'État de New-York saisissait, dès septembre, la Commission fédérale de l'énergie des États-Unis d'une demande d'autorisation de construire la partie américaine des travaux d'aménagement hydro-électrique. La Commission fédérale prit connaissance de cette demande en décembre.

### Commission internationale de la frontière

La Commission internationale de la frontière<sup>1</sup> a déposé son rapport sur la démarcation de cette partie de la frontière du Canada et des États-Unis qui s'étend depuis le passage Tongass jusqu'au mont Saint-Elie. Ce rapport est le septième de la série des rapports préparés par la Commission en application des traités en vigueur concernant la frontière.

### 2. L'AMÉRIQUE LATINE

Le Canada, qui possédait déjà des ambassades en Argentine, au Brésil, au Chili, à Cuba, au Mexique et au Pérou, et un consulat à Sao Paulo (Brésil), fit le nécessaire en 1952 pour échanger des ambassades avec la Colombie, l'Uruguay et le Venezuela, afin d'entretenir des relations diplomatiques directes avec ces pays et de consolider et étendre son commerce grandissant avec eux.

Le commerce du Canada avec l'Amérique latine, qui est passé de 33 millions de dollars en 1938 à 482 millions de dollars en 1951, n'a cessé de croître et il a probablement dépassé 500 millions de dollars en 1952. Il n'est inférieur en valeur qu'au commerce du Canada avec les États-Unis et à celui avec le Royaume-Uni et, au cours des dix premiers mois de 1952, les exportations du Canada vers l'Amérique latine se sont élevées à 228 millions de dollars et ses importations en provenance de l'Amérique latine à 237 millions. En novembre, le très honorable C. D. Howe, ministre du Commerce, a annoncé son intention de conduire une mission commerciale et de bonne entente, composée d'hommes d'affaires et de conseillers du Gouvernement, dans neuf pays de l'Amérique latine, dans la première semaine de 1953, dans le but d'explorer les nouvelles possibilités de commerce.

Les bureaux du Gouvernement ont prêté leur aide aux Canadiens de leur juridiction, qui sont généralement groupés dans les pays où des entreprises canadiennes se sont établies. Ils ont également offert leurs bons offices aux étudiants de l'Amérique latine qui sont venus au nombre de plus de deux mille suivre des cours dans les écoles et les universités du Canada. Ils se sont employés à faire mieux connaître le Canada par la diffusion de publications de caractère touristique et culturel, par la tenue de conférences, la projection de films et l'émission de programmes de radio portant sur des sujets canadiens.

Le Canada fait partie de l'Union postale des Amériques et de l'Espagne, du Bureau interaméricain de radiophonie, de la Conférence inter-

<sup>1</sup> Les membres de cette Commission sont actuellement MM. J. E. R. Ross, pour le Canada, et John A. Ulinski, pour les États-Unis.

américaine pour la sécurité sociale et des Commissions de géographie et de cartographie de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire. Au cours de l'année, le Canada s'est fait représenter—dans plus d'un cas par des fonctionnaires attachés à ses missions en Amérique latine—à diverses réunions interaméricaines, telles que la quatrième session de la Conférence interaméricaine pour la sécurité sociale, tenue à Mexico; le quatrième congrès interaméricain du tourisme, tenu à Lima; la cinquième Conférence régionale des États américains membres de l'Organisation internationale du Travail, tenue à Rio-de-Janeiro; la dix-septième et la dix-huitième réunions du Comité exécutif et la sixième réunion du Conseil de direction de l'Organisation panaméricaine de l'hygiène, tenues à La Havane; la sixième réunion de cartographie de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire, tenue à Ciudad-Trujillo; la sixième session du Conseil interaméricain du commerce et de la production, tenue à Lima, etc. En outre, le Canada a été l'hôte du Comité pour l'amélioration des statistiques nationales de l'Institut interaméricain de la statistique, lors de sa deuxième session, tenue à Ottawa.

Le Canada a continué de collaborer au programme d'assistance technique à l'Amérique latine dont l'exécution se poursuit sous les auspices des Nations Unies et de leurs Institutions spécialisées. Des fonctionnaires et des techniciens canadiens se sont rendus dans cette partie du monde, et des boursiers de l'Amérique latine sont venus suivre des cours spéciaux au Canada.

Dans le but de resserrer ses relations avec les pays de l'Amérique latine, le Gouvernement canadien s'est fait représenter aux cérémonies auxquelles a donné lieu l'installation des présidents nouvellement élus du Chili, de la République de Saint-Domingue, du Mexique et de Panama et à la célébration du cinquantième anniversaire de l'indépendance cubaine. Au cours de leur entraînement, pendant l'année, des unités de la marine de guerre du Canada ont rendu visite à huit pays de l'Amérique latine.

## VI

### L'ASIE ORIENTALE

#### 1. LA CORÉE

A sa sixième session, qui s'est terminée le 5 février, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé d'ajourner l'examen de la question coréenne, en raison des négociations d'armistice alors en cours à Pan Moun Jom (Corée). Ces pourparlers se sont poursuivis jusqu'à ce qu'on se soit mis d'accord en principe sur tous les points de l'ordre du jour sauf sur la question des prisonniers de guerre. Le commandement des Nations Unies soutint qu'on ne devait pas recourir à la force pour obliger les prisonniers de guerre à retourner dans leur patrie. Les représentants communistes prétendirent que, d'après la Convention de Genève de 1949, tous les prisonniers de guerre devaient être rapatriés, et que la thèse adoptée par le commandement des Nations Unies revenait à justifier une "détention forcée" des prisonniers.<sup>1</sup>

Peu avant l'ouverture de la septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New-York, le 14 octobre, le commandement des Nations Unies suspendit les négociations d'armistice de Pan Moun Jom, à la suite du rejet par les communistes de ses propositions du 26 septembre relatives à la question des prisonniers de guerre. Le 23 octobre, la Première Commission (questions politiques) de l'Assemblée générale abordait l'étude du problème coréen. Un certain nombre de résolutions furent présentées, entre autres une résolution soviétique conçue en termes vagues et tendant à établir une commission de onze États "pour le règlement pacifique de la question coréenne".<sup>2</sup> A l'appui de cette résolution, le bloc soviétique soutint une fois de plus que tous les prisonniers devaient être rapatriés, mais il éluda la question lorsqu'on lui demanda s'il faudrait effectuer le rapatriement par la force.

Pour sortir de l'impasse, la délégation de l'Inde soumit une proposition prévoyant le rapatriement des prisonniers de guerre, mais interdisant le recours à la force soit pour effectuer ou bien empêcher ce rapatriement. Cette résolution, à laquelle le Canada se rallia dès le début, fut adoptée le 3 décembre, par 54 voix contre 5 (bloc soviétique), et une abstention (Chine nationaliste). L'Assemblée repoussa alors, par 40 voix (y compris le Canada) contre 5 (bloc soviétique), et 11 abstentions, la résolution soviétique préconisant la création d'une commission.

La résolution adoptée par l'Assemblée prévoyait l'établissement d'une Commission de rapatriement composée de représentants de la Pologne, de la Suède, de la Suisse et de la Tchécoslovaquie. Il serait en outre, nommé un "arbitre" qui agirait comme président. Si les membres de la Com-

<sup>1</sup> On trouvera un compte rendu plus circonstancié des négociations d'armistice dans *Le Canada et les Nations Unies 1951-1952*, pp. 1 à 7.

<sup>2</sup> D'après la résolution soviétique, les décisions de la commission proposée devaient rallier les deux tiers des voix. Or la commission aurait compris onze membres, dont quatre États communistes. C'est dire que le veto des communistes aurait éventuellement paralysé l'action de la commission.

mission ne parvenaient pas dans un délai de trois mois à s'entendre sur le choix d'un arbitre, la question devait être renvoyée à l'Assemblée générale.

La Commission, dont les décisions devaient être arrêtées à la majorité des voix, devait avoir pour tâches principales de prendre en charge les prisonniers de guerre cédés par les puissances détentrices, de les grouper par nationalité et domicile, et d'assurer leur libération et leur rapatriement en conformité des dispositions de la Convention de Genève. Une fois la répartition terminée, tous les prisonniers devaient être laissés libres de retourner dans leur patrie. Pour ceux qui ne voudraient pas être rapatriés, la résolution portait que, à l'expiration d'un délai de quatre-vingt-dix jours après la signature de l'accord d'armistice, leur cas serait soumis à la conférence politique qui doit être convoquée en vertu de l'article 60 du projet d'accord d'armistice dont les deux parties sont déjà convenues. La résolution disposait en outre que, si les membres de la conférence politique ne parvenaient pas à s'entendre sur le sort de ces prisonniers dans un nouveau délai de trente jours, "la charge de veiller sur eux, de les entretenir et de prendre toutes dispositions concernant leur sort ultérieur, sera transférée à l'Organisation des Nations Unies qui, pour toutes les questions concernant ces prisonniers, agira strictement en conformité du droit international".

Le 5 décembre, M. Pearson, en sa qualité de président de l'Assemblée, transmet cette résolution au ministre des Affaires étrangères du Gouvernement de Pékin et à celui de la Corée du Nord. Dans son message, M. Pearson souligna la quasi-unanimité avec laquelle l'Assemblée s'était mise d'accord sur les principes qui devraient régir le règlement de la question des prisonniers de guerre, et pressa les deux Gouvernements d'accepter la résolution de l'Assemblée "comme une base juste et raisonnable d'entente, susceptible d'aboutir à une paix concrète et durable en Corée".

Le 14 décembre, par un câblogramme à M. Pearson, M. Chou En-laï, ministre des Affaires étrangères du Gouvernement de Pékin rejeta la résolution de l'Assemblée comme étant "illégale et nulle", et alléguait que cette résolution soutenait "l'attitude du Gouvernement des États-Unis, qui tend à la détention forcée des prisonniers de guerre en violation des conventions internationales". Il demandait à l'Assemblée de rescinder sa résolution et d'inviter le Gouvernement des États-Unis "à reprendre immédiatement les négociations de Pan Moun Jom" dans le cadre du projet de convention d'armistice. Quelques jours plus tard, les autorités nord-coréennes firent parvenir une réponse analogue. L'Assemblée ne fit rien d'autre à ce sujet avant de se séparer le 22 décembre. Elle reprendra sa session en février 1953.

## 2. LE JAPON

Le 28 avril est entré en vigueur pour le Canada le Traité de paix intervenu entre les Puissances alliées et le Japon à San-Francisco le 8 septembre 1951. L'instrument de ratification du Canada avait été déposé à Washington dès le 17 avril; mais, ce n'est que le 28 avril, par suite du dépôt de l'instrument des États-Unis, que s'est trouvé atteint le nombre de ratifications exigé pour l'entrée en vigueur du traité. La Birmanie, l'Inde et la Yougoslavie avaient décliné l'invitation des États-Unis à participer à la Conférence de San-Francisco,—mais, au cours de l'année, l'Inde a conclu un traité de paix séparé, la Birmanie a publié une déclai-

ration mettant fin à l'état de guerre, et la Yougoslavie a consenti à renouer des relations diplomatiques avec le Japon. Un traité de paix entre le Gouvernement nationaliste de la Chine et le Japon a également été négocié à Taïpeh. L'Union soviétique, la Pologne et la Tchécoslovaquie, qui avaient envoyé des délégations à San-Francisco mais n'avaient pas signé le traité, n'en ont pas signé depuis avec le Japon.

Le Premier ministre du Canada a tenu à marquer le retour du Japon dans la communauté des nations en adressant au Premier ministre Yoshida un message où il disait que le peuple canadien considérait "le nouveau Japon comme un solide bastion de la paix et de la liberté, dans une région affligée par l'agression et l'oppression communistes" et exprimait l'espoir de voir ce pays "contribuer de façon honorable et positive au rétablissement de la paix, de la sécurité et de relations amicales au sein des populations de l'Asie orientale". Dans sa réponse, M. Yoshida a donné l'assurance que son pays était "résolu de suivre la voie de la conciliation, de la concorde et de la coopération internationales". Il a souligné que le Canada et le Japon étaient "irrévocablement liés, en tant que nations libres, par des intérêts communs et par la communauté des idéaux et des aspirations", et que sur les deux pays "pesait la commune menace de la vague montante du communisme". L'un et l'autre pays, a-t-il ajouté, partagent "les destinées communes des peuples du Pacifique".

Au moment de l'entrée en vigueur du Traité de paix, la Mission de liaison que le Canada avait établie à Tokio en 1946 a été élevée au rang d'ambassade. M. A. R. Menzies, chef de la Mission depuis décembre 1950, a été nommé chargé d'affaires intérimaire. Le 15 octobre, on annonça que M. R. W. Mayhew, ancien ministre des Pêcheries, deviendrait, le premier ambassadeur du Canada au Japon, à compter du 15 novembre.

La reprise intégrale des relations diplomatiques a eu pour autre conséquence l'établissement d'une ambassade du Japon à Ottawa. Avant l'entrée en vigueur du Traité de paix, le Gouvernement japonais s'était fait représenter au Canada par une "Agence d'outre-mer", chargée de la publicité commerciale ainsi que de certains services consulaires et quasi diplomatiques. Le 17 juin, Son Excellence M. Sadao Iguchi présentait ses lettres de créance comme ambassadeur du Japon. Durant l'intérim, M. Narita, chef de l'Agence d'outre-mer, fit fonction de chargé d'affaires de l'ambassade.

Le Traité de paix a rendu superflue l'administration de contrôle allié pour le Japon. La Commission pour l'Extrême-Orient, auprès de laquelle le Canada était représenté, le Conseil allié pour le Japon et le Commandement suprême pour les Puissances alliées ont donc été dissous.

Les forces canadiennes qui servent en Corée sous la bannière des Nations Unies ont leur base administrative au Japon. Jusqu'à l'entrée en vigueur du Traité de paix japonais, elles jouissaient de la même situation juridique et des mêmes privilèges que les troupes des puissances occupantes. Lors de l'entrée en vigueur du Traité de paix, le Canada a jugé à propos de conclure avec le Gouvernement japonais une entente concernant la situation des troupes des Nations Unies au Japon. A cet effet, le Gouvernement des États-Unis, en tant que chargé du Commandement unifié, poursuit présentement des négociations sur la base d'un projet de convention soumis aux autorités japonaises le 24 juin. Quoiqu'on ait déjà réglé plusieurs questions, il reste, pour en arriver à un accord définitif, à donner une solution à certains problèmes importants d'organisation financière et de juridiction en matière pénale.

## 3. SUD-EST ASIATIQUE

A l'heure actuelle, la représentation du Canada dans le Sud-Est asiatique comprend uniquement un consulat général dans la République des Philippines et des commissariats de commerce à Singapour et à Hong-Kong. Cependant, l'intérêt accru que le Canada porte à cette région s'est manifesté par le maintien de sa participation au plan de Colombo pour le développement économique du Sud et du Sud-Est asiatiques aussi bien qu'aux programmes d'assistance technique des Nations Unies.<sup>1</sup> La situation en Indonésie, en Indochine, en Birmanie et en Malaisie a été suivie de près durant l'année. Le 30 décembre, le Canada reconnaissait le Vietnam, le Laos et le Cambodge comme États associés de l'Indochine dans le cadre de l'Union française en conformité avec l'accord intervenu entre la France et ces différents États.

---

<sup>1</sup> On trouvera au chapitre VIII des détails supplémentaires sur le plan de Colombo et les programmes des Nations Unies.

## VII

### LES AFFAIRES DE DÉFENSE

Au nombre des affaires de défense dont le Ministère s'est occupé en 1952 figurent celles de la participation du Canada au développement et à l'activité de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, à l'action menée par les Nations Unies en Corée et aux accords de défense avec le Royaume-Uni et les États-Unis. La présence de forces canadiennes en Corée, au Japon, en Allemagne, au Royaume-Uni et en France, et celle au Canada de forces des États-Unis et d'autres signataires du Pacte de l'Atlantique ont donné lieu à de nombreux problèmes. Ces problèmes font l'objet d'un examen détaillé dans d'autres parties du présent rapport, notamment aux chapitres II (Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord), V (Les Amériques) et VI (Asie orientale). Les affaires de défense comprennent aussi les travaux des Nations Unies en matière de désarmement ainsi que ceux de la Commission des mesures collectives, dont il est traité plus au long au chapitre premier (Nations Unies). Rentrent aussi dans cette catégorie d'affaires une foule d'autres sujets tels que les visites à l'étranger des unités navales, des avions de guerre ou des membres des forces armées du Canada, les demandes de renseignements d'autres pays sur la possibilité de se procurer des munitions au Canada, etc.

Il existe des rouages efficaces pour coordonner à tous les échelons la politique étrangère et la politique de défense. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est membre du Comité de défense du Cabinet, et le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures assiste habituellement aux réunions de ce Comité. Le sous-secrétaire assiste aux réunions du Comité des chefs d'état-major et fait partie des organismes interministériels supérieurs qui examinent divers aspects des questions de défense et de sécurité et formulent des avis à leur sujet. Le Ministère est représenté aux réunions du Comité des vice-chefs d'état-major et fournit le président du Comité mixte des renseignements militaires ainsi que l'un des membres du Comité mixte de la préparation des plans. Les fonctionnaires du Ministère se tiennent en contact très étroit avec les divers services militaires de renseignements et de préparation des plans, afin que compte soit tenu des considérations d'ordre politique dans l'élaboration des propositions soumises aux chefs d'état-major.

D'habitude, au moins un fonctionnaire du Ministère figure parmi les étudiants au Collège de la défense nationale. En outre, l'un des quatre membres de la direction de ce collège est tiré du Ministère.

L'un des membres de la Commission permanente de défense du Canada et des États-Unis est un haut fonctionnaire du Ministère. Le Ministère fournit, de plus, le secrétaire de la section canadienne de cette Commission.

## VIII

### LES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Par presque tout le monde libre, 1952, à la différence de l'année précédente, a été une année de stabilité économique relative sinon de reprise modérée. La pénurie de matières premières s'est sensiblement atténuée, et la Conférence internationale des matières premières, qui s'était employée à répartir équitablement les matières rares, a pu suspendre son activité dans certains domaines. On se flatta de plus en plus que, à la condition de s'entraider, les pays de l'OTAN parviendraient à assurer leur réarmement sans désorganiser leur économie. La crainte que les dépenses militaires ne déclenchent une inflation impossible à maîtriser s'est calmée peu à peu. Les prix, qui avaient monté en flèche en 1951, sont redescendus vers le niveau d'avant la guerre de Corée. La balance des comptes des principaux pays européens s'est améliorée; à la fin de l'année, les réserves centrales de la zone sterling se relevaient du bas niveau où elles étaient tombées. En dépit de l'amélioration générale de la situation économique, il n'a cependant pas été possible de réaliser aucun progrès d'importance vers la suppression des restrictions quantitatives aux échanges internationaux.

Le Canada s'est fait représenter à toutes les conférences internationales importantes d'intérêt économique, notamment à celles du Commonwealth, des Nations Unies, du Fonds monétaire international, de la Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur, de l'Organisation européenne de coopération économique et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

#### 1. L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS

##### ET LE COMMERCE

Les parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce se sont réunies à Genève du 2 octobre au 10 novembre. Mises à part certaines discussions de portée restreinte entre l'Allemagne et l'Autriche, cette septième session n'a pas comporté de négociations tarifaires. Parmi les principaux sujets mis à l'étude, on relève les suivants: demande du Japon d'être admis à négocier des concessions tarifaires en vue d'accéder à l'Accord général; demande des pays membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier d'être exemptés de certaines obligations que leur impose l'Accord général; restrictions belges sur l'importation des marchandises de la zone du dollar; restrictions des États-Unis sur l'importation des produits laitiers; et revue ordinaire des restrictions à l'importation motivées par la balance des comptes.

La demande du Japon a été renvoyée au Comité d'intersession afin qu'on puisse étudier à fond les conditions dans lesquelles le Japon pourrait être invité à négocier, ainsi que le moment où il conviendra de l'y inviter.



La demande présentée par les pays de la Communauté européenne du charbon et de l'acier portait en particulier sur le traitement de la nation la plus favorisée prévu à l'article premier de l'Accord. Ces pays désiraient abolir tous les droits d'entrée et de sortie et autres charges frappant les échanges de charbon et d'acier entre leurs territoires, sans avoir à étendre ces concessions aux autres parties contractantes. Ils demandaient, en outre, l'autorisation de supprimer toutes restrictions quantitatives aux échanges de produits du charbon et de l'acier à l'intérieur de la Communauté, même s'il semblait y avoir là une distinction préjudiciable aux autres parties contractantes et en dérogation à l'article XIII de l'Accord. En raison de l'importance politique de la Communauté, les parties contractantes accordèrent les dispenses requises après un examen soigneux des besoins de la Communauté et après avoir reçu de celle-ci des assurances sur la politique commerciale qu'elle se propose de suivre.

Donnant suite à la discussion que déclencha, à la sixième session des parties contractantes à l'Accord général, l'opposition du Canada et des États-Unis à l'application par la Belgique de restrictions aux importations provenant de la zone du dollar, les parties contractantes ont examiné d'abord cette question. La délégation belge a annoncé aux parties contractantes que son pays appliquerait sous peu un certain nombre de mesures importantes tendant au relâchement progressif de ces restrictions. Les délégations du Canada et des États-Unis ont accueilli favorablement la nouvelle et ont déclaré qu'elles avaient hâte de voir mises en œuvre les mesures annoncées et d'autres encore, et elles exprimèrent l'espoir que les restrictions finiraient par disparaître tout à fait.

Revenant sur une plainte formulée à la sixième session par le Canada et un certain nombre d'autres pays contre les restrictions appliquées par les États-Unis aux importations de produits laitiers, et parce que les États-Unis, tout en ayant atténué dans une certaine mesure ces restrictions, les maintenaient encore en vigueur au point de nuire au commerce d'exportation d'un certain nombre de pays membres, la délégation du Canada et quelques autres ont de nouveau exprimé leur mécontentement à ce sujet. Certaines délégations se sont réservé le droit de recourir à des mesures compensatoires au cas où les restrictions des États-Unis ne seraient pas levées. Il a été adressé au Gouvernement des États-Unis une recommandation l'invitant à poursuivre ses efforts en vue d'obtenir l'abrogation de la législation incriminée. En outre, des consultations ont eu lieu au sujet des restrictions à l'importation appliquées en 1952 par un certain nombre de pays qui cherchent à protéger ainsi l'équilibre de leurs comptes et leurs réserves monétaires. La délégation du Canada, comme elle l'avait fait les années précédentes, a fortement insisté pour que l'on recoure le moins possible à de telles restrictions et que les pays dont la situation s'améliore relâchent immédiatement celles qu'ils appliquent.

## 2. SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA ZONE STERLING

À la suite de la crise des paiements survenue dans les derniers mois de 1951, les ministres des Finances du Commonwealth se réunirent, en janvier 1952, pour chercher les moyens par lesquels pourrait être restaurée la santé économique de la zone sterling. Ceux de la zone sterling arrêterent un programme de restrictions à l'importation et approuvèrent d'autres mesures ayant pour but d'atténuer la pression qui s'exerçait momentanément sur leurs réserves centrales. Les ministres reconnurent,

toutefois, que ces mesures ne constituaient que des palliatifs, et qu'il restait à trouver une solution durable. Ils convinrent que le problème serait plus facile lorsque les échanges mondiaux de la zone sterling auront atteint un niveau considérablement plus élevé et quand la livre sterling sera librement convertible et qu'il n'y aura plus lieu de la protéger par des restrictions à l'importation. A cette fin, certaines études furent entreprises et diverses recommandations furent formulées. Ces dernières furent examinées ensuite par les gouvernements du Commonwealth et, sur l'initiative du Royaume-Uni, les Premiers ministres des pays du Commonwealth se rencontrèrent à Londres en novembre pour faire le point et envisager les mesures propres à instaurer un régime effectif d'échanges et de paiements multilatéraux.

### 3. L'ORGANISATION EUROPÉENNE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

L'Organisation européenne de coopération économique a continué de se préoccuper des nombreux et pressants problèmes économiques de l'Europe occidentale et de conseiller aux pays membres les méthodes à suivre, individuellement et collectivement, pour résoudre ces problèmes. L'aide Marshall, qui a pris fin en 1952, a réussi dans une grande mesure à rendre à l'Europe sa productivité d'avant-guerre. Néanmoins, il est resté un certain nombre de problèmes fondamentaux à résoudre, en ce qui concerne la production et la productivité, la stabilité financière intérieure, et l'imbroglio des restrictions imposées un peu partout au commerce et aux échanges monétaires afin d'atténuer le déséquilibre de la balance des comptes, non seulement avec la zone du dollar, mais aussi entre certains des principaux pays européens.

Au surplus, les pays libres d'Europe doivent toujours concilier les exigences du progrès économique et celles de la sécurité militaire. Les incidences de ce problème et les moyens qui s'offrent pour satisfaire à la fois à ces deux catégories d'exigences imposées aux économies nationales ont été étudiées tant par l'Organisation européenne de coopération économique que par l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

En raison du parallélisme des deux organisations, la représentation permanente du Canada au Conseil de l'Atlantique-Nord, établie en 1952, a été chargée de représenter également le Canada au sein de l'Organisation européenne de coopération économique.

### 4. LE PLAN DE COLOMBO

A la quatrième réunion du Comité consultatif du développement économique coopératif dans le sud et le sud-est de l'Asie, tenue à Karachi en avril, assistaient des représentants de douze pays membres, y compris le Canada, ainsi que des observateurs de l'Indonésie, des Philippines, de la Thaïlande, de la Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur et de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient. A la suite de cette réunion, il a été publié un rapport sur les progrès réalisés dans l'exécution du plan de Colombo depuis le commencement, c'est-à-dire depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1951, et sur les projets envisagés pour l'exercice 1952-1953.

Une première contribution de 25 millions de dollars votée par le Parlement du Canada pour l'exercice financier 1951-1952 a été répartie entre l'Inde et le Pakistan. En 1952, on se mit d'accord avec les gouvernements de ces deux pays sur un programme d'assistance comportant

l'affectation de 15 millions de dollars à l'Inde et de 10 millions au Pakistan. L'assistance à l'Inde devait consister en une quantité de blé canadien d'une valeur de 10 millions de dollars et en un nombre important de véhicules automobiles, surtout des camions, pour aider à améliorer les transports et la distribution des vivres dans l'État de Bombay. Une somme en roupies égale au don de 10 millions de dollars en blé sert à exécuter dans le Bengale occidental un projet d'irrigation et d'aménagement hydro-électrique. Le programme pour le Pakistan comporte l'érection d'une fabrique de ciment dans une région qui sera colonisée par des réfugiés, un relevé photographique et géologique des ressources nationales, et l'envoi d'une quantité considérable de traverses de voies ferrées ainsi que de matériel agricole destiné à un centre modèle d'élevage.

Pour 1952-1953, le Parlement canadien a voté de nouveau la somme de 25 millions de dollars au titre du plan de Colombo; l'assistance donnée est étendue cette fois à Ceylan. Le Canada est actuellement en négociation avec les trois gouvernements afin d'arrêter les projets auxquels sera appliquée l'aide canadienne.

## 5. L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Le Canada prend part à l'exécution de deux grands programmes internationaux d'assistance technique aux pays insuffisamment développés: le Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies et le Programme de Colombo pour la coopération technique dans le Sud et le Sud-Est asiatiques. La participation à ces deux programmes est administrée par le Service de la coopération technique de la Division de la coopération économique et technique internationale du ministère du Commerce.

Le Canada a contribué en 1952 la somme de \$750,000 au fonds d'assistance technique de 20 millions de dollars des Nations Unies. Plus d'une centaine d'experts canadiens servent présentement à l'étranger dans le cadre du programme des Nations Unies, et un nombre égal de boursiers des Nations Unies et des Institutions spécialisées ont reçu ou reçoivent présentement une formation technique au Canada.

Le Programme de Colombo renforce l'assistance donnée au Sud et au Sud-Est asiatiques en vertu du programme des Nations Unies, et supplée aux plans de développement entrepris dans le cadre du plan de Colombo en multipliant les techniciens dans cette région. Le Programme de Colombo se distingue de celui des Nations Unies en ce que l'assistance qu'il accorde est dispensée à la suite d'une entente bilatérale entre les gouvernements participants. La coordination du programme et la direction générale de ses opérations sont confiées au Conseil de coopération technique, dont le siège est à Colombo et qui est composé de représentants des gouvernements participants, secondés par un Bureau restreint.

L'exécution du Programme de Colombo devait d'abord s'échelonner sur une période de trois ans à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1950. Mais on s'est rendu compte à la fin de 1951 qu'une entreprise de cette envergure ne pouvait être mise en marche aussi rapidement qu'on l'avait espéré. Le Canada a donc décidé, de concert avec les autres gouvernements participants, que le Programme de Colombo durerait aussi longtemps que la partie du plan de Colombo relative au développement économique, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 1957.

Afin de permettre l'envoi d'experts canadiens et l'accueil de boursiers au Canada ainsi que de fournir du matériel propre à la formation tech-

nique prévue au Programme de Colombo, le Parlement a autorisé un crédit de \$400,000 pour 1952-1953, comme il l'avait fait pour chacune des deux années financières précédentes.

Depuis l'inauguration du Programme de Colombo, environ quatre-vingts personnes, désignées par les Gouvernements de l'Inde, du Pakistan et de Ceylan, sont venues au Canada pour y recevoir une formation technique ou pour se rendre compte des méthodes employées dans différents domaines d'activité. Le Gouvernement canadien a eu de la peine à trouver les experts requis; toutefois, depuis que la durée du programme a été prolongée et que l'on s'efforce davantage de former le personnel technique sur place, on espère que le Canada pourra fournir une aide de plus en plus considérable au Sud et au Sud-Est asiatiques.

L'offre faite par le Canada des services d'instructeurs professionnels aux pays d'Asie qui prennent part au Programme de Colombo, l'envoi d'un expert canadien chargé d'organiser une école d'agriculture à l'Université de Ceylan et les efforts déployés en vue de recruter des experts canadiens pour organiser au Pakistan l'enseignement de l'entretien des machines agricoles sont autant d'aspects de la participation du Canada au Programme de Colombo. Le Gouvernement canadien dispense présentement son aide technique à Ceylan dans le cadre du projet de développement de la pêche dont le Canada a entrepris la réalisation au titre de la partie du plan de Colombo qui prévoit le développement des moyens de production; d'autre part, il est pris des mesures positives pour coordonner la participation canadienne au Programme de Colombo avec l'activité que déploient dans cette région les Institutions spécialisées des Nations Unies, notamment l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation mondiale de la santé, tant en ce qui concerne l'élaboration des projets que leur réalisation.

## 6. L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

La mise en service d'avions à réaction par des réseaux internationaux, d'abord entre Londres et l'Afrique du Sud, puis vers l'Orient jusqu'à Singapour, a été l'un des événements saillants de 1952. Les avions à réaction sont plus rapides et plus confortables. La généralisation de leur emploi, qui semble prochaine, aura sûrement un effet stimulant sur le trafic aérien.

Il importe de signaler également la première mise à l'essai, par les Lignes aériennes scandinaves, d'une route reliant Edmonton et divers points de l'ouest des États-Unis aux capitales des pays scandinaves par le cercle polaire, via une base aérienne du nord du Groenland. On songeait depuis quelques années déjà à relier l'Europe et l'ouest de l'Amérique du Nord par le cercle polaire, mais on en était empêché par l'absence de bases aériennes le long de la route et le manque d'avions au long cours et à pression constante. Si cette route est exploitée, l'ouest du Canada se trouvera, sous le rapport de la distance horaire et spatiale par la voie des airs, presque aussi proche des principaux centres de population de l'Europe occidentale que l'est du Canada.

Les Lignes aériennes Trans-Canada ont maintenu leurs communications avec les États-Unis, les Bermudes et divers points de la région des Antilles. En novembre, leurs services transatlantiques, dont les terminus étaient précédemment à Londres et à Paris, ont été poussés jusqu'à Dusseldorf, en Allemagne.

Les Lignes aériennes du Pacifique canadien ont poursuivi leurs opérations transpacifiques jusqu'à Tokio et Hong-Kong et jusqu'en Australie et en Nouvelle-Zélande. Aux termes d'un accord intervenu entre les Gouvernements du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, le service des LAPC à destination de Sydney (Australie) se fait maintenant via Auckland (Nouvelle-Zélande). Vers la fin de 1952, les Lignes aériennes du Pacifique canadien ont été autorisées par le Gouvernement mexicain à relier Vancouver à Mexico. Une fois établi, ce service pourra se prolonger jusqu'en Amérique du Sud et assurer ainsi des communications aériennes canadiennes entre l'Asie orientale et l'Amérique du Sud, via Vancouver.

Au début de 1952, l'Organisation de l'aviation civile internationale avait presque complètement exécuté le programme technique que lui avait assigné la Conférence sur l'aviation civile internationale tenue à Chicago en 1944. Toutefois, le progrès technique et l'expérience acquise depuis 1944 ont rendu nécessaires de plus amples études et de nouveaux accords internationaux concernant les normes et les pratiques à appliquer aux divers aspects de la navigation aérienne. Pendant toute l'année, l'Organisation s'est efforcée de se tenir au pas des derniers progrès techniques. Une grande part de ce travail a consisté à préparer des conventions multilatérales relatives à l'assurance des passagers et des cargaisons transportés par les services internationaux, ainsi qu'à celle des tiers au sol qui subissent des pertes ou des blessures du fait d'accidents survenus aux aéronefs. La sixième session de l'Assemblée de l'Organisation a eu lieu à Montréal en juin et a été consacrée aux questions d'ordre financier et administratif. En juillet, le Gouvernement canadien, hôte de l'Organisation, a décidé d'accroître sensiblement la subvention annuelle qu'il verse au titre du loyer du siège.

## 7. CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES

### MATIÈRES PREMIÈRES

La Conférence internationale des matières premières qui a été établie au début de 1951, à Washington, est chargée de recommander aux gouvernements les moyens à prendre pour résoudre les problèmes que posent la pénurie de certaines matières premières importantes. La situation s'étant améliorée, il a été possible de dissoudre, ces derniers mois, trois des sept comités de la Conférence, soit ceux qui étaient chargés du coton et des bourres de coton, des pâtes et papiers, et de la laine. Si la situation continue de s'améliorer, il est possible que la Conférence achève son travail d'ici dix-huit mois.

## 8. TÉLÉCOMMUNICATIONS INTERNATIONALES

En général, le Canada se maintient en relations avec les autres pays en matière de télécommunications dans le cadre de l'Union internationale des télécommunications, institution spécialisée des Nations Unies qui compte quatre-vingt-neuf pays membres. Sauf dans le cas des émissions sur haute fréquence, qui nécessitent des accords mondiaux, la plupart des questions de télécommunications d'ordre international que le Canada doit régler se posent entre lui et ses voisins les plus proches, particulièrement les États-Unis.

En 1952, les autorités en charge des télécommunications du Canada et des États-Unis ont préparé en étroite collaboration une nouvelle répartition des fréquences entre les deux pays, pour donner suite à un accord multilatéral général conclu en 1951 par l'intermédiaire de l'Union internationale des télécommunications. Il a été élaboré des plans en vue d'assurer, pendant plusieurs années, la coordination des changements de fréquences dans les deux pays. Les deux pays ont conclu en juin un accord sur l'attribution des fréquences utilisées pour la télévision.

A la suite de négociations qui se sont poursuivies pendant des années, un accord a été signé le 21 février entre le Canada et les États-Unis au sujet de l'équipement radiophonique des navires des Grands lacs. Pour des considérations de sûreté et de commodité, les navires d'un certain tonnage devront être munis d'appareils radiotéléphoniques.

L'Union internationale des télécommunications a tenu à Buenos-Aires, à partir du 3 octobre, une conférence de plénipotentiaires au cours de laquelle ont été confirmées les décisions prises en 1951 par une conférence administrative extraordinaire de la radio au sujet de la répartition des fréquences, et fixé le programme financier et administratif de l'Union pour les cinq prochaines années. Le Canada a été réélu au Conseil d'administration de l'Union, qui compte dix-huit membres.

#### 9. ACCORDS SUR LES DOUBLES IMPOSITIONS FISCALES

Les accords au sujet des doubles impositions fiscales conclus par le Canada se ramènent à trois catégories: ceux portant sur le revenu; ceux portant sur les successions; et enfin ceux portant sur le bénéfice des exploitations maritimes et aériennes. Quelques accords de cette troisième catégorie, conclus il y a plusieurs années, visent exclusivement la navigation maritime.

En mars 1952, le Canada et les Pays-Bas ont convenu d'exempter réciproquement les citoyens de l'autre pays des impôts frappant les bénéficiaires des entreprises maritimes et aériennes. Un accord conclu plus tôt avec le Royaume-Uni au sujet des impôts sur le revenu a été étendu le 22 mai à la Guyane britannique et à Sainte-Lucie. Des négociations se sont poursuivies au cours de l'année avec trois autres pays en vue de la conclusion d'accords visant l'impôt sur le revenu et les droits de succession.

## IX

### LES AFFAIRES JURIDIQUES

La Division juridique a pour fonction primordiale de servir de conseil au Gouvernement en droit international. Sous réserve de l'autorité prééminente du ministère de la Justice, elle sert également de conseil au Ministère en droit canadien. La Division est chargée d'un certain nombre d'autres tâches bien définies de nature juridique. Ces tâches comprennent la tenue du répertoire des traités du Canada; la poursuite des réclamations à faire valoir contre des pays étrangers; la transmission de documents en conformité des conventions concernant la procédure civile, des traités d'extradition et des conventions visant l'exécution réciproque des obligations alimentaires; la légalisation de documents pour production à l'étranger. Les juristes de la Division sont enfin appelés à faire valoir le point de vue du Gouvernement aux audiences ou autres réunions de la Commission mixte internationale, organisme canado-américain créé en vertu du Traité des eaux limitrophes de 1909.

#### 1. LES NATIONS UNIES

##### ET LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

C'est à peine si les Nations Unies ont fait avancer en 1952 la définition de l'agression, le projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité, et l'idée d'un tribunal criminel international. Sur la recommandation de son Comité de direction, l'Assemblée a rayé de son ordre du jour le projet de code et renvoyé les deux autres questions à des commissions spéciales pour plus ample étude.

La Convention pour la répression du génocide fut ratifiée par le Canada le 3 septembre, après étude, par le Comité permanent des Affaires extérieures, de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur l'effet des réserves faites par les pays communistes à certains articles de la Convention ainsi que des objections d'autres États à l'égard de ces réserves. Le Canada a ratifié la Convention sans réserve et sans formuler d'objection aux réserves d'autres États.

L'avis consultatif de la Cour internationale de Justice concernant la plainte portée par le Royaume-Uni contre la Norvège au sujet de la délimitation des eaux territoriales de ce dernier pays retient encore l'attention des autres États. A la fin de l'année, les ministères du Gouvernement canadien qu'intéresse la délimitation des eaux territoriales du Canada continuaient d'étudier la portée de cet avis.

#### 2. PROTOCOLES AU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE-NORD

Le Canada a signé, au cours de l'année, deux Protocoles au Traité de l'Atlantique-Nord. Aux termes du premier, les membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord s'engagent à se porter au secours des

membres de la Communauté européenne de défense en cas d'attaque.<sup>1</sup> Le second a trait au statut de l'état-major militaire international créé en suite du Traité. Il étend à cet état-major les privilèges dont les forces armées des États membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord postées sur le territoire d'un autre État membre bénéficient en vertu de la Convention entre les États parties au Traité de l'Atlantique-Nord sur le statut de leurs forces signée à Londres le 19 juin 1951.

Des dispositions ont, en outre, été prises pour assurer aux forces canadiennes les avantages de ce dernier traité, et aux Canadiens de condition civile plutôt que militaire ceux stipulés dans l'accord visant le personnel international de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord du 20 septembre 1951.

### 3. ACCORDS CONTRACTUELS AVEC L'ALLEMAGNE

Une série de conventions signées à Bonn le 26 mai, et communément appelées accords contractuels, ont posé les principes devant régir les relations nouvelles entre les trois puissances occupantes et la République fédérale d'Allemagne. Le lendemain, six pays européens, y compris la République fédérale d'Allemagne, signaient à Paris le traité instituant la Communauté européenne de défense. Aucune de ces conventions n'exigeait la signature du Gouvernement canadien, mais certains intérêts canadiens se trouveront affectés par la ratification de tous les signataires, notamment en raison de la présence de forces armées canadiennes en territoire allemand. La Division juridique doit aviser quant aux moyens à prendre pour concilier la politique canadienne avec le nouveau statut de la République fédérale.

### 4. RÉCLAMATIONS DE GUERRE

Donnant suite au rapport du juge en chef J. L. Ilsley sur les réclamations canadiennes nées de la deuxième guerre mondiale, le Gouvernement a créé une Commission des réclamations de guerre pour connaître des réclamations fondées sur des motifs de décès, blessures ou mauvais traitements, ou de perte ou d'endommagement de biens. Il sera satisfait aux réclamations admises par la Commission à même les avoirs des anciens pays ennemis, mis sous séquestre en vertu de la législation du temps de guerre. Le Ministère a pu renseigner la Commission sur le statut et le lieu d'internement d'anciens prisonniers de guerre canadiens. Au nom de la Commission et du Service des réclamations de guerre du secrétariat d'État, il a effectué et il effectuera encore, au besoin, en pays étrangers, des enquêtes sur des questions de leur ressort.

C'est au ministère des Affaires extérieures que ressortissent au premier chef les réclamations en vue du recouvrement ou de la restitution des biens identifiables perdus par suite de la guerre ou confisqués en vertu de mesures de nationalisation ou de réforme agraire. Parmi ces réclamations, celles qui sont faites contre certains pays de l'Europe orientale posent des problèmes extrêmement difficiles. C'est un principe du droit des gens que les réclamations d'indemnités sont valables lorsqu'elles se fondent sur des mesures discriminatoires contre les étrangers. Mais il arrive que les lois de nationalisation de ces pays ne prévoient pas plus l'indemnisation de leurs sujets que des étrangers, d'où une situation

<sup>1</sup> Voir section 3 ci-après.



nouvelle. Dans certains cas, la conclusion d'accords de commerce et le paiement entre les pays ayant des réclamations à faire valoir sur des biens nationalisés et certains pays d'Europe orientale a rendu possible la satisfaction de ces réclamations. Comme le Canada a pour politique de ne pas recourir à de tels accords, on n'a pu chercher de ce côté la satisfaction des réclamations.

Les réclamations au sujet des biens nationalisés en Yougoslavie sont d'un autre ordre. A la suite d'un arrangement intervenu entre pays du Commonwealth, la Yougoslavie a consenti à verser 4,500,000 livres sterling à un fonds administré par la *Foreign Compensation Commission*, à Londres. Le Canada se fait représenter dans cette Commission lorsqu'elle est saisie de réclamations canadiennes.

## 5. EXTRADITION

Le Canada compte des accords d'extradition avec trente-sept pays. Le Ministère veille à l'application de ces accords. Il est l'organe officiel par l'intermédiaire duquel se font les demandes en extradition entre le Canada et les pays étrangers. Au cours de l'année, le Ministère a été saisi de treize cas d'extradition.

Le 11 juillet, étaient déposés à Ottawa les instruments de ratification de la Convention modifiant le Traité d'extradition intervenu entre le Canada et les États-Unis en 1842. Cette Convention, maintenant en vigueur, prévoit certains cas où la fraude dans la vente des valeurs mobilières peut donner lieu à extradition.

## 6. REMISE EN VIGUEUR DES CONVENTIONS

### AVEC LE JAPON

Le Traité de paix avec le Japon porte que, dans le délai d'un an après son entrée en vigueur, chacune des Puissances alliées donnera avis au Japon des traités ou conventions bilatéraux avec ce pays qu'elle entend maintenir ou remettre en vigueur; que tous les traités ainsi notifiés seront maintenus ou remis en vigueur sous la seule réserve des amendements nécessaires pour les rendre conformes au Traité de paix; et que seront considérés comme abrogés tous les traités et conventions dont le Japon n'aura pas reçu avis. Le Ministère étudie, de concert avec d'autres ministères, les traités bilatéraux qui étaient en vigueur entre le Canada et le Japon au début de la deuxième guerre mondiale, afin de décider lesquels de ces traités doivent être maintenus ou remis en vigueur dans le cadre du Traité de paix. Les mesures à prendre au sujet de ces traités le seront probablement au cours de 1953.

## 7. CONVENTIONS MARITIMES

Plusieurs pays sont en train de négocier ou de faire adopter des conventions internationales de droit maritime. Un observateur canadien a suivi la Conférence diplomatique de droit maritime tenue à Bruxelles en mai 1951, et le Ministère se félicite que l'Association canadienne de droit maritime ait entrepris d'étudier, du point de vue canadien, les trois conventions adoptées par cette conférence.

## X

### PROTOCOLE

La Division du Protocole est appelée, de par ses fonctions, à remplir les formalités que nécessitent les échanges de représentants diplomatiques et consulaires entre le Canada et les autres pays, ainsi qu'à veiller à l'application des règles régissant les privilèges et immunités reconnus à ces représentants par le droit et les usages internationaux. Elle est également appelée à organiser les réceptions officielles données par le Ministre ou les hauts fonctionnaires du Ministère, à régler les questions de préséance entre membres du corps diplomatique et des missions du Canada à l'étranger, à s'occuper (de concert avec d'autres autorités intéressées du Gouvernement canadien) des distinctions et décorations décernées aux membres des forces armées canadiennes, et à répondre aux demandes de renseignements sur des points du protocole diplomatique.

#### 1. REPRÉSENTANTS DU CANADA À L'EXTÉRIEUR

L'expansion des relations du Canada avec les pays étrangers a amené un certain nombre de changements dans la représentation diplomatique et consulaire du Canada. La Mission de liaison au Japon a été remplacée par une ambassade; une ambassade a été ouverte en Uruguay et le nécessaire a été fait pour l'ouverture d'une autre en Colombie; les consulats généraux à Lisbonne (Portugal) et à Caracas (Venezuela) ont été remplacés respectivement par une légation et une ambassade; une légation a été ouverte en Autriche; une délégation permanente a été accréditée auprès du Conseil de l'Atlantique-Nord à Paris; et un consulat a été ouvert à la Nouvelle-Orléans (États-Unis). Par contre, les consulats de Francfort (Allemagne) et de Shanghai (Chine) ont été fermés.

La Division a préparé les lettres de créance et rempli les formalités d'usage à l'occasion de la désignation des représentants affectés aux nouveaux postes ainsi créés. Elle a préparé les lettres de créance de nouveaux envoyés diplomatiques canadiens en Argentine, au Danemark, en Finlande, dans l'Inde, en Islande, en Italie, en Norvège, aux Pays-Bas, en Suède et en Turquie, d'un nouveau représentant près l'Organisation européenne de coopération économique à Paris, et de délégations spéciales à diverses conférences internationales et à des cérémonies officielles à l'étranger. Elle s'est occupée de la désignation de trente consuls canadiens et de la notification aux gouvernements intéressés de la nomination de fonctionnaires du ministère du Commerce à des postes à l'étranger.

On trouvera à l'Annexe A la liste des pays où le Canada maintient des missions diplomatiques ou des consulats. Pour plus de détails sur ces postes, on pourra consulter la plaquette que le Ministère publie tous les trois mois sous le titre de *Représentants du Canada à l'extérieur et Représentants des autres pays au Canada*.

## 2. REPRÉSENTANTS DU COMMONWEALTH ET DES PAYS ÉTRANGERS AU CANADA

La Division du Protocole a sollicité l'agrément de Sa Majesté à la désignation des envoyés étrangers et examiné les lettres de créance des nouveaux représentants des pays étrangers et du Commonwealth au Canada.

La Division a pourvu à la cérémonie de présentation de leurs lettres de créance par les chefs de mission représentant la Yougoslavie, le Pérou, Cuba, le Pakistan, l'Italie, le Brésil, le Mexique, le Japon, le Portugal, la Grèce, le Royaume-Uni, le Danemark, l'Autriche et la Turquie. Elle a obtenu la reconnaissance définitive ou provisoire de soixante-trois représentants consulaires étrangers.

Les représentants diplomatiques et consulaires des autres pays, à leur arrivée au Canada, sont entrés en contact avec le Ministère par l'intermédiaire de la Division du Protocole, qui est également au service de leurs missions lorsqu'il s'agit de fournir des renseignements d'ordre général et de répondre à des questions sur les règlements et la procédure du Gouvernement canadien et sur les usages protocolaires d'Ottawa. Les nouveaux attachés navals, militaires et de l'Air des missions étrangères à Ottawa ont été présentés par le Chef du Protocole au ministère de la Défense nationale.

À la fin de l'année, trente-cinq pays avaient au Canada des missions diplomatiques, dont dix-neuf ambassades, six hauts commissariats et dix légations. En outre, deux pays, l'Islande et le Luxembourg, avaient accrédité leur ministre près les États-Unis comme ministres auprès du Canada, mais sans ouvrir de chancellerie au Canada. On trouvera à l'Annexe B la liste des pays qui maintiennent des missions diplomatiques au Canada, et une liste plus détaillée dans la publication trimestrielle du Ministère intitulée *Le Corps diplomatique et les Représentants consulaires à Ottawa*.

## 3. MORT DU ROI GEORGE

### ET ACCESSION DE LA REINE ELIZABETH

Dès l'annonce de la mort de Sa Majesté le Roi George VI, le Ministère s'est mis en communication avec toutes les missions canadiennes à l'étranger pour leur donner les instructions nécessaires pour l'observance du deuil et la notification aux gouvernements étrangers, dans les formes appropriées, de la mort du Roi et de l'accession de Sa Majesté la Reine Elizabeth II. Le Ministère a reçu des lettres de condoléances de la part de gouvernements étrangers, et y a répondu.

Les chefs des missions diplomatiques du Canada qui avaient été nommés pendant le règne de feu Sa Majesté le Roi ont été pourvus de nouvelles lettres de créance signées par la Reine.

## 4. PRIVILÈGES ET IMMUNITÉS DIPLOMATIQUES

Comme les années précédentes, l'administration des privilèges et immunités reconnus par le droit international aux représentants diplomatiques et consulaires, et par la Loi sur les privilèges et immunités (Nations Unies) aux organisations internationales et à leurs agents, a donné lieu à une correspondance volumineuse avec les représentants du Commonwealth et des pays étrangers, ainsi qu'avec les organisations internationales.

L'évolution constitutionnelle qui se poursuit au sein du Commonwealth soulève des questions de privilèges et d'immunités et de procédure diplomatique, et ces questions ont fait l'objet d'un complet échange de vues avec les diverses autorités intéressées.

Le statut des fonctionnaires qui représentent d'autres ministères du Gouvernement canadien à l'étranger a fait l'objet de consultations générales avec ces ministères.

Les déplacements à l'intérieur du territoire soviétique des membres de l'ambassade du Canada à Moscou ont été assujettis, ces dernières années, à des restrictions de plus en plus nombreuses. Par suite, le Ministère adressait le 10 mars à l'ambassade de l'U.R.S.S. à Ottawa une note portant qu'à l'avenir l'ambassade devra donner au Ministère un avis par écrit chaque fois qu'un membre du personnel de l'ambassade ou un sujet soviétique de la maison d'un fonctionnaire de l'ambassade voudra voyager dans un rayon de plus de vingt-cinq milles des limites de la ville d'Ottawa.

Les membres des forces canadiennes servant en Corée peuvent maintenant prétendre à deux nouvelles médailles: la Médaille de service des Nations Unies décernée à certaines conditions aux membres de toutes les forces des Nations Unies en Corée; la Médaille de Corée décernée par plusieurs pays du Commonwealth aux membres de leurs forces combattantes.

### 5. VISITEURS DE MARQUE

Le Canada a été l'hôte en 1952 d'un grand nombre de visiteurs de marque.

En avril, Sa Majesté la Reine Juliana des Pays-Bas a pu réaliser le projet qu'elle nourrissait depuis longtemps de renouveler les liens qu'elle avait noués pendant la guerre avec le Canada. Cependant, à cause du deuil national de Sa Majesté le Roi George VI, la visite n'a comporté aucune cérémonie officielle.

Parmi les autres invités dont la Division a aidé à organiser la réception pendant l'année, il y a lieu de mentionner: le très honorable Winston Churchill, Premier ministre du Royaume-Uni; le très honorable R. G. Menzies, Premier ministre de l'Australie; le très honorable Anthony Eden, secrétaire aux Affaires étrangères du Royaume-Uni; l'honorable Clifton Webb, ministre des Affaires extérieures et de la Justice de la Nouvelle-Zélande; l'honorable Dean Acheson, secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique; Son Excellence M. Moshe Sharet, ministre des Affaires étrangères d'Israël, et Son Excellence M. André François Poncet, ambassadeur de France et haut commissaire de la République française en Allemagne.

**XI**

**INFORMATION, LIAISON AVEC LA PRESSE  
ET RECHERCHES ET RAPPORTS HISTORIQUES**

Le travail d'information du Ministère a pour objet essentiel d'expliquer, avec documents à l'appui, la nature de la politique étrangère du Canada, de répondre aux demandes de renseignements auxquelles cette politique donne lieu et, partout où c'est possible, de rectifier les idées fausses qui peuvent avoir cours sur le Canada. Le Ministère fournit à ses postes diplomatiques à l'étranger le texte de déclarations et de discours importants, des publications portant sur le Canada et un assortiment de photographies pour répondre aux demandes des journaux. Une bonne part de cette documentation dépasse le cadre de la politique étrangère et vise à satisfaire l'intérêt que journaux, fonctionnaires ou particuliers à l'étranger peuvent éprouver pour le Canada. Dans cette tâche, le Ministère coopère avec les autres ministères et avec les organisations du monde des affaires. Il s'emploie également à faciliter aux Canadiens l'intelligence des questions internationales.

Au cours de 1952, le Ministère a souligné l'importance des obligations internationales assumées et remplies par le Canada, le rôle actif qu'il joue aux Nations Unies et dans les Institutions spécialisées, son apport à l'Alliance atlantique et sa coopération au sein du Commonwealth.

**UNESCO**

Le Ministère a continué de servir d'agent de liaison entre le Canada et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Il a coordonné la participation du Canada aux conférences et aux réunions spéciales relevant du domaine de cette organisation. Il a servi, dans une certaine mesure, d'intermédiaire entre l'UNESCO et les sociétés et les particuliers du Canada qui s'intéressent à son œuvre. Il l'a tenue au courant du progrès accompli au Canada dans les domaines du ressort de l'Organisation, bien que les données soient recueillies en grande partie par des organismes bénévoles. Il a organisé la participation du Canada à trois conférences d'étude sur l'éducation ainsi qu'à d'autres réunions internationales tenues sous les auspices de l'UNESCO.

Le Ministère a préparé la documentation et les instructions remises aux délégués canadiens à la septième Conférence générale de l'UNESCO tenue à Paris en novembre et décembre. Cette délégation a pris une part active aux travaux de la Conférence, notamment en matière d'éducation fondamentale et d'assistance technique. Le budget adopté par la Conférence et le programme général qu'elle a tracé à l'Organisation sont conformes aux vues exprimées par la délégation du Canada.

**Bourses du Gouvernement pour études à l'étranger**

Le Ministère a assumé une nouvelle tâche, celle d'administrer les bourses d'étude et de perfectionnement octroyées par l'État à ses ressortissants.

tissants à même ses avoirs gelés en France et aux Pays-Bas. Il s'en est acquitté de concert avec la Société royale du Canada, qui a fait le choix des boursiers. Vingt-et-une bourses ont été accordées, soit dix-huit valables en France (huit de perfectionnement et dix d'étude) et trois valables aux Pays-Bas (une de perfectionnement et deux d'étude). Les bourses de perfectionnement représentent l'équivalent en devises étrangères de \$4,000, et les bourses d'étude l'équivalent de \$2,000.

### Radio et télévision

Les missions du Canada à l'étranger ont trouvé des occasions, plus nombreuses que par le passé, de diffuser des renseignements sur le Canada par la radio et la télévision. Un cas digne de mention est celui du 1<sup>er</sup> juillet; ce jour-là, grâce à l'*Advertising Council of America*, cinquante-cinq émissions des réseaux nationaux de radio et de télévision aux États-Unis ont été consacrées au Canada, notamment à son progrès et au rôle qu'il joue dans les affaires mondiales.

### Service international de Radio-Canada

La liaison entre le Ministère et le Service international de Radio-Canada a été rendue plus étroite. Il a été convenu de documenter régulièrement le Service international sur les affaires étrangères. Les membres du Ministère nommés à l'étranger ont rendu visite au Service international pour se familiariser avec ses buts généraux et avec les problèmes spéciaux que lui pose le pays de leur destination. De même, les diplomates canadiens rentrant de l'étranger ont fait bénéficier le Service de leur expérience. En certaines occasions, les missions du Canada ont obtenu la retransmission d'émissions du Service international par la radio locale. Ailleurs, ils ont fait le nécessaire pour l'usage des enregistrements que le Service international leur fait tenir régulièrement.

### Documentation

Pour venir en aide aux missions à l'étranger dans leur travail d'information, le Ministère a mis à leur disposition une variété de publications (voir l'Annexe E). Il a partagé avec d'autres ministères et des organisations non gouvernementales compétentes la tâche de réunir de la documentation et, à l'occasion, il a obtenu la permission de distribuer des reproductions d'articles de périodiques canadiens propres à intéresser l'étranger. Au cours de l'année, vingt mille photographies illustrant la vie au Canada ont été diffusées par les postes du Canada sous la forme simple de photos ou encore de reportages illustrés. En collaboration avec l'Office national du film, le Ministère a fourni des films documentaires aux postes diplomatiques, consulaires et de commerce à l'étranger pour projection à l'écran. Durant l'année, la demande pour ces films a augmenté de 40 p. 100. De nouveaux films, quelques-uns en langue étrangère, sont venus grossir les cinémathèques au fur et à mesure de leur production.

### Journalistes de passage

Le Ministère a aidé des journalistes étrangers à établir leur itinéraire au Canada, les a munis d'une documentation et de photographies utiles et s'est entremis pour leur obtenir des entrevues avec les autorités publiques et autres. Souvent il a pu approcher en leur faveur des

gouvernements provinciaux et des maisons d'affaires ayant des intérêts à l'étranger. Les articles publiés par ces journalistes ont renforcé l'opinion du Ministère que ces visites sont l'une des meilleures façons d'orienter l'intérêt de l'étranger vers le Canada.

### Demandes de renseignements

C'est la Division de l'Information qui répond aux demandes de renseignements sur le Canada émanant de l'étranger de même qu'aux demandes de renseignements sur la politique étrangère du pays et sur les affaires internationales en général émanant de Canadiens. Au cours de l'année, environ dix-sept mille demandes de ce genre ont été reçues. Plus des trois quarts provenaient de l'extérieur, surtout des États-Unis.

### Affaires culturelles

Le Ministère collabore avec la Galerie nationale à l'organisation d'expositions d'art canadien à l'étranger. Au cours de l'année, un choix de peintures canadiennes a été exposé à la Biennale de Venise. Il a aussi été envoyé des toiles à une exposition tenue à Colombo, et des œuvres d'enfants à des expositions organisées à Paris et au Japon. Les œuvres de quatre artistes canadiens ont été exposées à la deuxième Exposition internationale du blanc et du noir tenue à Lugano (Suisse).

Le Ministère collabore aussi avec les autorités provinciales et les associations dans les cas d'invitations à des expositions culturelles. Des manuels scolaires ont été fournis aux organisateurs d'une exposition qui a eu lieu à Stockholm et d'une autre qui a été organisée à Londres par la *British Historical Association*. Un choix de pièces fournies par l'Association canadienne d'éducation a été envoyé à l'Exposition australienne de l'éducation.

Des crédits d'un montant limité permettent de donner des publications canadiennes aux universités ainsi qu'à certaines associations et à certaines personnes de l'étranger. Au cours de l'année, des choix de livres et de périodiques ont ainsi été donnés à des universités du Brésil, de la France, du Japon, du Pakistan et des Pays-Bas.

## 2. RELATIONS AVEC LA PRESSE

Le Bureau de presse, qui est chargé des relations du Ministère avec les journalistes, a répondu à de nombreuses demandes de renseignements. Le plus grand nombre de ces demandes avait trait au rôle du Canada aux Nations Unies et dans l'Organisation du Pacte atlantique, à la participation du Canada à la guerre de Corée et aux négociations d'armistice à Pan Moun Jom, l'avancement du projet de canalisation et d'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent.

## 3. RECHERCHES ET RAPPORTS HISTORIQUES

Le Ministère a continué de se faire représenter au sein du Comité interministériel des archives publiques par son Directeur des recherches historiques, qui est aussi président du Comité de la bibliothèque. Le Comité de la bibliothèque avise aux achats de publications, et le Comité des archives administre les dossiers clos mais qui peuvent avoir encore une valeur.

Les travaux préliminaires effectués par la Division des recherches historiques en 1951, première année de son existence, lui ont permis en 1952 de poursuivre un plus grand nombre d'études et d'intensifier la collection et la reclassification des documents en vue de leur future consultation ou publication.

## Archives

Un progrès considérable a été fait dans le reclassement des dossiers grâce au microfilmage des documents du Bureau des passeports. Plus de 624,300 de ces dossiers ont été filmés à ce jour, et un mobilier équivalent à 255 classeurs à quatre tiroirs a été libéré et sert maintenant à la réorganisation et à l'extension des sections tant courante qu'inactive des archives.

Le retrait des documents vieilliss s'est aussi poursuivi par la méthode ordinaire et plus lente de la revue un à un des dossiers, suivie de leur destruction ou de leur transfert à d'autres autorités. Quelque 22,000 dossiers ont été disposés de la sorte.

## Services de bibliothèque et de coupures de journaux

Un inventaire a révélé qu'au début de 1952 la bibliothèque du Ministère renfermait 21,800 volumes et 662,770 documents. Au cours de l'année, 1,886 nouveaux volumes et 147,650 autres documents ont été reçus. De ces 147,520 documents, 70,514 ont été distribués à d'autres ministères. Dans l'acquisition de livres, il a été tenu compte tout particulièrement du besoin de mettre à jour la collection des ouvrages de droit international. 820 livres ont été commandés à l'intention des missions à l'étranger. Ces missions ont, par ailleurs, les fonds nécessaires pour se procurer des livres sur place jusqu'à concurrence d'une somme fixe.

Le Ministère s'est abonné à 125 périodiques, publiés tant au Canada (37) qu'aux États-Unis (52), au Royaume-Uni (27), en U.R.S.S. (17), en France (8) et en d'autres pays. Il a également pris des abonnements pour les postes à l'étranger.

La mise à jour du catalogue a exigé la commande auprès de la Bibliothèque du Congrès de plus de 5,000 cartes de catalogue. Le rangement des documents non reliés en des boîtes de classement s'est poursuivi à un rythme accéléré.

Les livres et les périodiques en lecture ont accusé une moyenne quotidienne de 365 et 133 respectivement. Le nombre des prêts à d'autres bibliothèques, aux députés et aux étudiants s'est établi à 628.

Des milliers de demandes de références ont été reçues, elles ont donné lieu à la préparation de bibliographies sur nombre de sujets. Une chronologie des principaux événements courants intéressant le Ministère ainsi qu'une revue mensuelle des articles importants parus dans les périodiques ont été mises sur pied.

Le Service des coupures de journaux a continué de recueillir des informations dans les quatre-vingts quotidiens et hebdomadaires mis à sa disposition.



## XII

### LES AFFAIRES CONSULAIRES

#### 1. ASSISTANCE AUX CANADIENS

Le Ministère a prêté l'aide consulaire d'usage, au cours de l'année, aux citoyens canadiens et aux autres habitants du Canada à propos, par exemple, de successions, d'intérêts à protéger, de la recherche de parents disparus, de documents à obtenir de gouvernements étrangers, et il a consenti des avances contre remboursement à des ressortissants canadiens se trouvant sans ressources et en détresse en terre étrangère.

Le chargé d'affaires du Royaume-Uni à Pékin a fait des représentations au nom du Gouvernement du Canada pour obtenir la libération des Canadiens demeurés en Chine ou du moins une amélioration de leur sort. En 1950, il y avait dans ce pays quelque 400 ressortissants canadiens, pour la plupart missionnaires; à la fin de 1951, ce nombre était réduit à 200 environ. Au cours de l'année dernière, 100 autres missionnaires canadiens ont reçu l'autorisation de quitter le pays ou en ont été expulsés. Sur les 95 qui s'y trouvent encore, la plupart se sont vu refuser jusqu'ici un permis de sortie et 14 missionnaires seraient soit en prison, soit en résidence surveillée.

Maints ressortissants canadiens qui habitaient ou se proposaient d'habiter les États-Unis ont été prévenus, au cours de l'année, du risque qu'ils couraient d'être mobilisés dans l'armée de ce pays. Une étude a été faite de la nouvelle loi des États-Unis sur l'immigration et la nationalité afin d'être en mesure de conseiller les ressortissants canadiens qui entrent ou résident aux États-Unis quant aux effets possibles de cette loi.

#### 2. COLLABORATION AVEC LES AUTRES MINISTÈRES

L'extension des obligations militaires du Canada à l'étranger a fait naître un plus grand nombre d'affaires consulaires. Des dispositions ont été prises pour que les militaires canadiens en permission puissent voyager sans passeport ni visas en Suède, en Suisse et dans les pays européens qui font partie de l'Alliance atlantique.

Les agents du Ministère ont continué de représenter les autres ministères, notamment celui de la Citoyenneté et de l'Immigration, là où ils n'ont pas de représentants propres. Une abondante correspondance a été échangée pour le compte du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration avec les missions du Royaume-Uni à l'étranger sur des questions d'immigration et de nationalité.

Les agents consulaires canadiens en poste à l'étranger ont, comme par le passé, rendu des services et prêté assistance à la marine marchande et aux marins canadiens.

### 3. PASSEPORTS ET CERTIFICATS D'IDENTITÉ

Le nombre des titres de voyage délivrés au cours de l'exercice financier clos le 31 mars 1952 accuse une augmentation marquée sur le chiffre de l'année précédente. Durant cet exercice, il a été délivré 77,096 passeports, dont 71,512 par le Bureau des passeports à Ottawa.<sup>1</sup> Au cours de la même période, le Bureau des passeports a délivré 2,409 certificats d'identité canadiens à des personnes de bonne foi établies au Canada qui ne pouvaient pas obtenir de passeports nationaux ou d'autres titres de voyage, et il a renouvelé 922 certificats.<sup>2</sup> Le revenu total provenant de ces sources s'est établi à \$370,177, contre \$317,178 pour l'exercice précédent.

### 4. CONFÉRENCES

Les services consulaires ont été appelés à prendre des dispositions spéciales à l'occasion de deux conférences internationales qui eurent lieu au Canada: la XVIII<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge, tenue à Toronto du 23 juillet au 9 août, qui a réuni des délégués de 72 pays; et la réunion d'un comité de l'Institut interaméricain de la Statistique, tenue du 29 septembre au 31 octobre et suivie d'une conférence sur l'organisation de la statistique sous les auspices de la Commission de statistique des Nations Unies.

### 5. POSTES CONSULAIRES

On trouvera à l'Annexe A la liste des postes consulaires, y compris le nouveau consulat ouvert à la Nouvelle-Orléans le 15 février 1952.

<sup>1</sup> Pendant l'exercice précédent il a été délivré en tout et partout 67,513 passeports.

<sup>2</sup> Pendant l'exercice précédent le Bureau des passeports a délivré 2,243 certificats d'identité et il en a renouvelé 366.

## XIII

# ORGANISATION, PERSONNEL ET ADMINISTRATION DU MINISTÈRE

### 1. L'ORGANISATION

Le ministre qui préside au Ministère est secondé dans ses fonctions par un sous-secrétaire d'État (sous-ministre), un sous-secrétaire d'État suppléant, trois sous-secrétaires d'État adjoints et des fonctionnaires et employés de désignations et de rangs divers.

Les fonctionnaires et employés d'un rang inférieur à celui de sous-secrétaire d'État adjoint se répartissent à Ottawa entre dix-sept divisions, un Bureau de presse, une Section des conférences internationales et un Bureau de traduction. Selon la partie du monde ou l'institution politique dont elles s'occupent, ou bien selon la nature de leurs fonctions, les divisions sont connues, dans l'ordre alphabétique, sous les noms respectifs de Division de l'Amérique, Division du Commonwealth, Division consulaire, Division économique, Division européenne, Division de l'Extrême-Orient, Division des Finances, Division de l'Information, Division juridique, I<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> Divisions de liaison avec la Défense, Division des Nations Unies, Division de l'organisation et de l'effectif, Division du personnel, Division des propriétés et fournitures, Division du Protocole, et Division des recherches et des rapports historiques.

Les agences diplomatiques et consulaires du Canada à l'étranger comptent maintenant vingt et une ambassades, neuf légations, six hauts commissariats et huit consulats ou consulats généraux. L'ambassadeur en Belgique et le ministre en Norvège sont en même temps accrédités, respectivement, comme ministres au Luxembourg et en Islande, mais le Canada n'a pas de siège diplomatique dans ces derniers pays. Il maintient une Mission militaire à Berlin et des délégations permanentes aux sièges des Nations Unies à New-York et à Genève, ainsi qu'aux sièges à Paris, du Conseil de l'Atlantique-Nord et de l'Organisation européenne de coopération économique.<sup>1</sup>

### 2. LE PERSONNEL

Vingt et un nouveaux agents du service extérieur sont entrés au Ministère à la suite d'un concours qui avait eu lieu l'année précédente. En outre, quatre candidats qui étaient déjà à l'emploi du Ministère ont accédé au rang diplomatique à la suite de ce même concours. Il en a été ouvert un autre le 15 novembre. On prévoit que quelques-uns des candidats reçus à ce dernier concours entreront au service du Ministère en 1953.

La nouvelle politique de l'avancement a été appliquée pour la première fois aux fonctionnaires des cadres supérieurs conformément à un établissement préétabli, et le Conseil du Trésor a approuvé, sous réserve

<sup>1</sup> Voir aussi le chapitre X et l'annexe A.

de quelques modifications, les recommandations que le Ministère avait faites en 1951 à la Commission du service civil relativement au nombre et aux classes des emplois des cadres subalternes.

Le Ministère a poursuivi sa politique de titularisation du plus grand nombre possible des membres admissibles. A la fin de 1951, le nombre des employés titularisés représentaient 70·9 p. 100 du contingent autorisé pour le Ministère (769). Depuis, leur proportion s'est élevée à 76·6 p. 100.

Au 31 décembre, le personnel du Ministère était ainsi réparti entre Ottawa et les postes de l'extérieur:

	Ottawa	Extérieur	Total
Cadres supérieurs (y compris les chefs de mission) .....	136	140	276
Cadres subalternes .....	472	276	748
Personnel recruté sur place ....	...	389	389
Total .....	608	805	1,413

### 3. L'ADMINISTRATION

Le budget supplémentaire des dépenses pour 1951-1952 prévoyait l'ouverture au fonds du revenu consolidé d'un compte spécial de roulement sur lequel on pourrait prélever des avances de fonds pour l'administration des postes de l'extérieur. Grâce à ce compte, on a pu limiter le chiffre du crédit prévu pour la représentation à l'étranger (au titre de l'administration) au montant estimé de fait indispensable pour ces fins.

Afin d'épargner des dollars canadiens, le Ministère a financé quelques-unes de ses missions à l'étranger à même les sommes perçues des gouvernements locaux en remboursement des secours militaires ou en règlement des réparations de guerre.

Le Ministère a acheté à Paris un immeuble qui, une fois exécutés certains travaux de démolition et de reconstruction, servira de chancellerie. Il a aussi acheté à Tokio un terrain contigu à la propriété actuelle du Gouvernement afin d'y construire des logements pour le personnel. Les plans de ces bâtiments sont maintenant en préparation. Un garage ainsi que des locaux destinés au personnel ont été aménagés à la résidence de l'ambassadeur à La Havane. Un nouveau système de chauffage et de climatisation a été installé dans les immeubles du Gouvernement à la Nouvelle-Delhi.

Le Ministère a loué de nouveaux bureaux à Ankara, à Belgrade, à La Havane, à Helsinki, à Lisbonne et à Santiago. Il a aussi loué une nouvelle résidence à Ankara, de même qu'une résidence pour le représentant permanent du Canada au Conseil de l'Atlantique-Nord.

Le Comité consultatif des propriétés et ameublements du Ministère a passé en revue les besoins des différentes missions, particulièrement de celles de l'Europe occidentale. Il a été pourvu à l'ameublement complet de la nouvelle résidence de Paris et à l'ameublement partiel de celles de Bruxelles et de La Haye. Cet ameublement partiel a été financé à même les fonds perçus en règlement des secours militaires.

Il a été fait appel aux conseils d'un spécialiste de la décoration intérieure, M. H. E. D. Irvine, de Toronto. M. Irvine s'est rendu en cette qualité à La Haye, à Paris et à Rome.

Une révision du barème des allocations versées aux agents à l'étranger a été mise en train en vue de l'adapter aux conditions actuelles. Afin de vérifier la précision des méthodes actuellement employées pour arrêter

la statistique du coût de la vie qui sert de base aux allocations, un fonctionnaire du Bureau fédéral de la Statistique a visité plusieurs des missions en Europe.

La réorganisation du système d'enregistrement et de classement des documents tant à Ottawa qu'à l'étranger s'est poursuivie. A cette fin, on a fait l'étude des systèmes de classement en usage dans les divers ministères du Gouvernement canadien et dans les agences à l'étranger des autres pays, et on a élaboré un manuel d'instructions et des recommandations pour le classement. Le nouveau système, espère-t-on, sera mis en vigueur dès le début de l'année 1953.

L'introduction de nouveaux appareils en usage dans le commerce, de machines à dicter électriques et de nouvelles méthodes de communication a permis de faire des économies de temps, d'argent et de personnel.

## XIV

### REPRÉSENTATION DU CANADA AUX CONFÉRENCES INTERNATIONALES

Le Ministère est chargé de coordonner la représentation du Canada aux conférences internationales. La question de savoir si et comment le Gouvernement sera représenté est tranchée par le Ministre sur la recommandation du ministère principalement intéressé ou, s'il y a lieu, par le Cabinet.

Le Canada s'est fait représenter en 1952 aux conférences assez importantes du point de vue du pays pour justifier sa participation. Des conférences auxquelles le Canada s'est fait représenter, 13 eurent lieu entre pays du Commonwealth, 29 furent convoquées par l'Organisation des Nations Unies, 42 par les Institutions spécialisées des Nations Unies, 6 par l'Organisation du Pacte atlantique, 33 par d'autres organisations intergouvernementales, et 20 par des organisations non gouvernementales.

Dix conférences se réunirent en janvier, 14 en février, 9 en mars, 13 en avril, 17 en mai, 10 en juin, 9 en juillet, 6 en août, 22 en septembre, 17 en octobre, 11 en novembre et 5 en décembre.

Des neuf conférences qui se réunirent au Canada, celles d'intérêt le plus général furent sans doute la Conférence internationale de la Croix-Rouge tenue à Toronto en juillet, et la Conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth tenue à Ottawa en septembre. Deux autres réunions dont l'objet débordait les questions de routine furent celles de la sixième Conférence du Commonwealth sur la sylviculture et du Groupe d'études des Nations Unies sur l'organisation statistique, qui eurent lieu l'une et l'autre à Ottawa.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a été appelé à présider les réunions des deux organismes internationaux les plus importants: le Conseil de l'Atlantique-Nord et l'Assemblée générale des Nations Unies.

## ANNEXE A

### POSTES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES DU CANADA À L'ÉTRANGER<sup>1</sup>

Nom du pays	Nature du poste
Allemagne	Ambassade (Bonn); Mission militaire (Berlin)
Argentine	Ambassade
Australie	Haut commissariat
Autriche	Légation
Belgique	Ambassade
Brésil	Ambassade (Rio-de-Janeiro); consulat (Sao Paulo)
Chili	Ambassade
Colombie	Ambassade
Cuba	Ambassade
Danemark	Légation
États-Unis d'Amérique	Ambassade (Washington); consulats généraux (Boston, Chicago, New-York et San-Francisco); consulats (Déroit, Nouvelle-Orléans); vice-consulat (Portland, Maine)
Finlande	Légation
France	Ambassade
Grèce	Ambassade
Inde	Haut commissariat
Irlande	Ambassade
Italie	Ambassade
Japon	Ambassade
Mexique	Ambassade
Norvège	Légation
Nouvelle-Zélande	Haut commissariat
Pakistan	Haut commissariat
Pays-Bas	Ambassade
Pérou	Ambassade
Philippines	Consulat général
Pologne	Légation
Portugal	Légation
Royaume-Uni	Haut commissariat
Suède	Légation
Suisse	Légation
Tchécoslovaquie	Légation
Turquie	Ambassade (Ankara); consulat (Istamboul)
Union des Républiques Socialistes Soviétiques	Ambassade
Union Sud-Africaine	Haut commissariat
Uruguay	Ambassade
Venezuela	Ambassade
Yougoslavie	Ambassade

<sup>1</sup> Le Canada ne maintient pas de postes en Islande ni au Luxembourg, mais le ministre du Canada en Norvège est également accrédité comme ministre en Islande, et l'ambassadeur du Canada en Belgique comme ministre au Luxembourg.

Nom de l'organisation

Conseil de l'Atlantique-Nord  
Organisation de coopération économique européenne  
Nations Unies

Délégation permanente (Paris)

Délégation permanente (Paris)  
Délégation permanente (New-York et Genève)



## ANNEXE B

### MISSIONS DIPLOMATIQUES ACCRÉDITÉES AU CANADA<sup>1</sup>

Nom du pays	Nature de la mission
Allemagne	Ambassade
Argentine	Ambassade
Australie	Haut commissariat
Autriche	Légation
Belgique	Ambassade
Brésil	Ambassade
Chili	Ambassade
Chine	Ambassade
Cuba	Ambassade
Danemark	Légation
États-Unis d'Amérique	Ambassade
Finlande	Légation
France	Ambassade
Grèce	Ambassade
Inde	Haut commissariat
Irlande	Ambassade
Italie	Ambassade
Japon	Ambassade
Mexique	Ambassade
Norvège	Légation
Nouvelle-Zélande	Haut commissariat
Pakistan	Haut commissariat
Pays-Bas	Ambassade
Pérou	Ambassade
Pologne	Légation
Portugal	Légation
Royaume-Uni	Haut commissariat
Suède	Légation
Suisse	Légation
Tchécoslovaquie	Légation
Turquie	Ambassade
Union des Républiques Socialistes Soviétiques	Ambassade
Union Sud-Africaine	Haut commissariat
Uruguay	Légation
Yougoslavie	Ambassade

<sup>1</sup> L'Islande et le Luxembourg n'ont pas de chancellerie au Canada, mais leurs ministres près les États-Unis sont également accrédités près le Canada.

## ANNEXE C

### ORGANISATIONS INTERNATIONALES INTERGOUVERNE- MENTALES DONT LE CANADA EST MEMBRE

#### Canada—Royaume-Uni

Comité permanent pour le commerce et les affaires économiques

#### Canada—États-Unis

Comité conjoint d'organisation de la mobilisation industrielle  
Commission internationale de la frontière  
Commission internationale de la pêche au flétan  
Commission internationale de la pêche au saumon dans le Pacifique  
Commission mixte internationale  
Commission permanente canado-américaine de défense

#### Commonwealth

Bureaux agricoles du Commonwealth  
Commission économique du Commonwealth  
Commission impériale des sépultures militaires  
Commission maritime du Commonwealth  
Commission des télécommunications du Commonwealth  
Conseil consultatif des études aéronautiques du Commonwealth  
Conseil des transports aériens du Commonwealth  
Conseil des transports aériens du Pacifique-Sud

#### Nations Unies et Institutions spécialisées

Les Nations Unies (y compris la Cour internationale de Justice)  
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)  
Fonds monétaire international (FMI)  
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (OAA)  
Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)  
Organisation internationale du Travail (OIT)  
Organisation mondiale de la santé (OMS)  
Organisation météorologique mondiale (OMM)  
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture  
(UNESCO)  
Union internationale des télécommunications (UIT)  
Union postale universelle (UPU)

#### Organisation interalliée

Agence interalliée des réparations

#### Organisations interaméricaines

Commission de géographie et de cartographie de l'Institut panaméricain de  
géographie et d'histoire.  
Conférence interaméricaine sur la sécurité sociale  
Office interaméricain de la Radio  
Union postale des Amériques et de l'Espagne

**Autres organisations**

- Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
- Bureau central de la carte du monde au millionième
- Bureau hydrographique international
- Bureau international des poids et mesures
- Bureau international des tarifs douaniers
- Comité consultatif international du coton
- Comité consultatif pour le développement économique du Sud et du Sud-Est asiatiques
- Comité international de la médecine et de la pharmaceutique militaires
- Commission internationale de la chasse à la baleine
- Commission préparatoire de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime
- Commission internationale des matières premières
- Conseil international du blé
- Groupe d'études international de la laine
- Groupe d'études international de l'étain
- Groupe d'études international du caoutchouc
- Institut international du froid
- Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord
- Organisation européenne de coopération économique (à titre de membre associé seulement)
- Union internationale pour la protection de la propriété industrielle
- Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques

**ANNEXE D**

**TRAITÉS,**

**CONVENTIONS ET AUTRES ACCORDS INTERNATIONAUX**

**CONCLUS PAR LE CANADA EN 1952**

**1. ACCORDS MULTILATÉRAUX**

*Accord spécial sur le change* entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et les Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Signé à Genève le 14 janvier 1952.

*Accord final* de la deuxième Conférence de l'assistance technique des Nations Unies. Signé à Paris le 7 février 1952.

*Premier Protocole* de rectifications et modifications au texte des listes annexées à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Signé à New-York le 9 avril 1952.

*Premier Protocole* de concessions supplémentaires à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (Union Sud-Africaine et République fédérale d'Allemagne). Signé à New-York le 9 avril 1952.

*Quatrième Protocole additionnel* à l'Accord sur la résolution des conflits portant sur les avoirs allemands ennemis signé à Bruxelles le 5 décembre 1947. Signé à Bruxelles le 30 avril 1952.

*Convention internationale* concernant les pêcheries hauturières de l'océan Pacifique nord. Signée à Tokio le 9 mai 1952.

*Protocole additionnel* au Traité de l'Atlantique-Nord visant les engagements d'assistance pris par les Parties au Traité de l'Atlantique-Nord envers les États membres de la Communauté européenne de défense. Signé à Paris le 27 mai 1952.

*Accord* pour le règlement des différends résultant de l'application de l'Article 15(a) du Traité de paix avec le Japon. Signé à Washington le 13 juin 1952.

*Protocole* prolongeant la durée de l'Accord sur les stations météorologiques flottantes de l'Atlantique nord du 12 mai 1949. Signé à Montréal le 19 juin 1952.

*Convention postale universelle* et documents connexes. Signés à Bruxelles le 11 juillet 1952.

*Protocole* sur le statut des quartiers généraux militaires internationaux créés en vertu du Traité de l'Atlantique-Nord. Signé à Paris le 28 août 1952.

*Convention universelle sur le droit d'auteur*. Signée à Genève le 6 septembre 1952.

*Protocole* concernant l'application de la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur sur les œuvres des personnes apatrides et des réfugiés. Signé à Genève le 6 septembre 1952.

*Protocole* concernant l'application de la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur sur les œuvres de certaines organisations internationales. Signé à Genève le 6 septembre 1952.

*Protocole annexé* à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur relatif à la ratification, acceptation ou adhésion conditionnelle. Signé à Genève le 6 septembre 1952.

*Accord supplémentaire* tendant à reviser l'Article II de l'Accord annexé à l'Acte final des délibérations du Commonwealth et des États-Unis sur les télécommunications signé à Londres le 12 août 1949. Signé à Londres le 1<sup>er</sup> octobre 1952.

## 2. ACCORDS BILATÉRAUX

## Autriche

*Échange de notes* constituant un accord remettant en vigueur la Convention entre Sa Majesté et le Président fédéral de la République d'Autriche relative aux actes de procédure en matière civile et commerciale signée à Londres le 31 mars 1931. Intervenu à Vienne le 18 janvier 1952.

## Ceylan

*Échange de notes* constituant un accord mettant officiellement en vigueur la Déclaration de principes formulée d'un commun accord par les deux pays en vue du développement économique du Ceylan sur une base coopérative. Intervenu à Colombo les 3 et 11 juillet 1952.

## Égypte

Accord entre le Commonwealth et l'Égypte sur les sépultures militaires. Signé au Caire le 8 juin 1952.

*Échange de notes* constituant un accord ayant pour objet d'étendre le traitement de la nation la plus favorisée au commerce entre le Canada et l'Égypte. Intervenu à Ottawa les 26 novembre et 3 décembre 1952.

## Espagne

*Échange de notes* constituant un accord relatif au règlement des créances commerciales. Intervenu à Madrid le 29 janvier 1952.

## États-Unis d'Amérique

*Échange de notes* constituant un accord prévoyant la préparation en commun des requêtes pour faire approuver par la Commission mixte internationale les plans relatifs à la construction d'installations hydro-électriques sur le Saint-Laurent dans le cadre de l'aménagement d'une voie maritime exclusivement canadienne. Intervenu à Washington le 11 janvier 1952.

*Échange de notes* constituant un accord concernant le ravitaillement par les forces aériennes du Canada et des États-Unis des stations météorologiques communes de l'Arctique. Intervenu à Ottawa les 9 octobre et 12 décembre 1951 et 7 février 1952.

Accord visant à assurer la sécurité sur les Grands lacs par la radio. Signé à Ottawa le 21 février 1952.

*Échange de notes* constituant un accord relatif au déplacement de deux stations météorologiques flottantes du Pacifique. Intervenu à Ottawa les 22 janvier et 22 février 1952.

*Échange de notes* constituant un accord confirmant la recommandation faite par la Commission permanente canado-américaine de défense en mars 1950 au sujet des bases de Terre-Neuve louées à bail. Intervenu à Washington les 13 février et 19 mars 1952.

*Échange de lettres* constituant un accord concernant le renouvellement de l'Arrangement de 1942 relatif à l'échange de main-d'œuvre et de machines agricoles. Intervenu à Ottawa les 15 et 16 avril 1952.

*Échange de notes* constituant un accord au sujet de l'attribution de voies propres de télévision. Intervenu à Ottawa les 23 avril et 23 juin 1952.

*Échange de notes* constituant un accord en ratification de la procédure suivie pour faire approuver par la Commission mixte internationale la construction d'ouvrages destinés à la production d'énergie électrique dans la section internationale des rapides du fleuve Saint-Laurent. Intervenu à Washington le 30 juin 1952.

*Échange de notes* constituant un accord portant confirmation de l'agrément du Gouvernement des États-Unis d'Amérique à l'enlèvement du barrage Gut par le Gouvernement canadien. Intervenu à Ottawa les 4 et 19 novembre 1952.

*Échange de notes* constituant un accord relatif au louage à bail de parcelles de terrain à Goose-Bay en la province de Terre-Neuve. Intervenu à Ottawa le 5 décembre 1952.

### Italie

*Échange de notes* constituant un accord relatif à la délivrance de visas donnant droit à des entrées multiples aux représentants diplomatiques, aux fonctionnaires et aux non-immigrants. Intervenu à Rome le 10 octobre 1952.

### Monaco

*Échange de notes* constituant un accord modifiant les formalités à remplir en matière de visas par les voyageurs non immigrants des deux pays. Intervenu à Monaco et à Ottawa les 22 janvier et 20 mars 1952.

### Nouvelle-Zélande

*Échange de notes* constituant un accord modifiant l'Accord aérien du 16 août 1950. Intervenu à Wellington le 29 septembre 1952.

### Pays-Bas

*Échange de lettres* constituant un accord visant à sauvegarder les droits des détenteurs de bonne foi d'obligations du Canada volées à leurs propriétaires néerlandais pendant la deuxième guerre mondiale. Intervenu à Ottawa le 10 avril 1952.

### Royaume-Uni

*Échange de notes* constituant un accord ayant pour objet d'étendre à la Guyane anglaise et à Sainte-Lucie l'Accord du 5 juin 1946 concernant la double imposition en matière d'impôt sur le revenu. Intervenu à Ottawa les 9 et 22 mai 1952.

### Union Sud-Africaine

*Échange de notes* constituant un accord concernant la suspension temporaire de la marge de préférence applicable au bois en grume. Intervenu à Ottawa les 2 et 11 janvier 1952.

*Échange de notes* constituant un accord relatif à la suspension provisoire de la marge de préférence applicable à la laine. Intervenu au Cap les 19 février et 14 juin 1952.

### Venezuela

*Échange de notes* constituant un accord portant renouvellement pour une autre année des dispositions du *modus vivendi* commercial du 11 octobre 1950. Intervenu à Caracas le 8 octobre 1952.

## ANNEXE E

### PUBLICATIONS DU MINISTÈRE

#### 1. IMPRIMÉS<sup>1</sup>

*Affaires extérieures.* Bulletin mensuel consacré aux affaires extérieures et à l'activité courante du Ministère. (\$1 par année; étudiants, 50c.)

*Le Corps diplomatique et les Représentants consulaires à Ottawa.* Paraît tous les trois mois. (Canada et États-Unis, 15c.; autres pays, 20c.)

*Rapport annuel du ministère des Affaires extérieures.* Compte rendu des travaux du Ministère présenté chaque année au Parlement. (Canada, États-Unis et Mexique 25c.; autres pays, 30c.)

*Recueil des Conférences.* Comptes rendus de certaines conférences auxquelles le Canada a pris part depuis 1945. On trouvera dans ce Recueil le rapport annuel du Ministère intitulé *Le Canada et les Nations Unies*. (Canada, États-Unis et Mexique, 50c.; autres pays, 60c.)

*Recueil des Traités.* Texte de traités, conventions et autres accords conclus entre le Canada et les autres pays. (Canada, États-Unis et Mexique, 25c.; autres pays, 30c.)

*Représentants du Canada à l'extérieur et Représentants des autres pays au Canada.* Paraît tous les trois mois. (Canada, États-Unis et Mexique, 25c.; autres pays, 30c.)

*Livres Blancs:* tels que *Le Canada et la crise coréenne* présenté au Parlement le 1<sup>er</sup> septembre 1950, et *Documents sur la crise coréenne* présenté au Parlement le 31 janvier 1951. (Canada, États-Unis et Mexique, 25c.; autres pays, 30c.)

*Publication spéciale: Le Canada de l'Atlantique au Pacifique.* Plaquette illustrée pour distribution à l'étranger portant sur l'histoire, la géographie, et le mouvement économique, social et artistique au Canada. A paru en allemand, en anglais, en danois, en espagnol, en français, en italien et en portugais. Une version en norvégien paraîtra en 1953. (Canada, 25c.)

#### 2. DOCUMENTS POLYCOPIÉS

*Bulletin hebdomadaire canadien.* Revue des nouvelles de la semaine au Canada.<sup>2</sup>

*Déclarations et discours.* Texte de déclarations officielles portant sur les affaires extérieures ou intérieures du Canada.<sup>3</sup>

*Feuillets documentaires.* Vingt documents d'une feuille portant sur l'histoire, les moyens de transport, le commerce extérieur du Canada, etc.<sup>2</sup> Ont paru en anglais, en français et en espagnol.<sup>3</sup>

*Pages documentaires.* Documentation de fond sur le Canada et les activités canadiennes.<sup>3</sup>

*Reproductions.* Articles sur le Canada tirés de diverses sources, généralement des périodiques canadiens, et reproduits avec la permission de l'auteur et de l'éditeur.<sup>3</sup>

Un choix de *Déclarations et discours* et de *Pages documentaires* est publié en espagnol sous le titre *Paginas documentales*; en allemand, *Amtliche Auskunftsbblätter*; en italien, *Pagine documentarie*.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Pour se procurer ces imprimés, tant en anglais qu'en français, s'adresser à l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa.

<sup>2</sup> Distribués en dehors du Canada seulement.

<sup>3</sup> Dans ces séries, les textes consacrés aux questions internationales sont distribués au Canada comme à l'étranger. Pour se les procurer, s'adresser à la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa.

**RAPPORT**  
**DU MINISTÈRE**  
**DES AFFAIRES EXTÉRIEURES**  
**POUR 1953**

Présenté au Parlement conformément  
à la loi créant le Ministère



Canada

Edmond Cloutier, C.M.G., O.A., D.S.P.  
Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie  
Ottawa, 1954

Prix: 25 cents.

87597-1



REPORT  
OF THE  
COMMISSIONERS  
OF THE  
LAND OFFICE

Presented to the House of Commons  
in the year 1871



Printed by the Government Printer,  
at the National Printing Office, Strand, London.

1871 (1872)

## AVANT-PROPOS

L'année qui vient de s'écouler a vu s'accomplir un progrès encourageant dans la longue lutte pour la paix et la sécurité. Elle a fait surgir, d'autre part, un bon nombre de problèmes nouveaux qui appellent une solution. Le succès même avec lequel nous avons pu se faire relâcher la tension internationale a rendu plus impérieuse la nécessité pour les peuples libres de se tenir sur leurs gardes, de crainte que la détente ne les conduise à la désunion ou à un optimisme imprudent.

Le ministère des Affaires extérieures a pour tâche principale de protéger et d'avancer les intérêts du Canada à l'extérieur, au premier rang desquels se place le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans une période de "guerre froide" telle que celle que nous traversons, où tant dépend de la cohésion des démocraties occidentales, de la qualité de nos relations croissantes avec les populations de l'Asie et du Moyen-Orient, ainsi que de la manière dont nous saurons suivre les événements d'Europe orientale et d'ailleurs et en mesurer la portée, il est plus que jamais évident que le Service extérieur de chacun de nos pays constitue pour celui-ci une première ligne de défense.

On trouvera dans les chapitres du présent Rapport un aperçu quelque peu détaillé de la façon dont le Ministère et le Service extérieur, qui en remplit les fonctions tant au pays qu'à l'extérieur, se sont acquittés de leurs tâches en 1953, en même temps qu'une brève synthèse des grands événements mondiaux.

*Le secrétaire d'État aux  
Affaires extérieures,*

L. B. PEARSON.

OTTAWA, 1<sup>er</sup> février 1954.

A l'honorable Lester Bowles Pearson, M.P.,  
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Conformément aux dispositions de la Loi du ministère des Affaires extérieures, je vous sou mets, pour dépôt au Parlement, le quarante-quatrième rapport annuel du Ministère, portant sur l'année civile 1953.

Ce rapport comporte neuf chapitres. Le premier expose succinctement la part du Canada à l'œuvre des Nations Unies. Une étude plus poussée vous en sera remise dans quelque temps sous le titre *Le Canada et les Nations Unies*. Les chapitres II à V passent en revue les relations du Canada au sein du Commonwealth et de l'Alliance atlantique, ainsi qu'avec les autres pays, groupés par continents. Les chapitres VI à IX donnent un aperçu, par catégories de sujets, des principales affaires juridiques, économiques et autres dont le Ministère s'est occupé, ainsi que des changements survenus en cours d'année dans l'organisation du Ministère.

Suit, en sept annexes, une nomenclature des rouages du Ministère, des postes du Canada à l'étranger et de l'étranger au Canada, des organisations dont le Canada fait partie, des conférences auxquelles il s'est fait représenter par un membre du Ministère, des accords qu'il a conclus au cours de l'année, et enfin des publications du Ministère.

Je saisis cette occasion pour vous marquer toute ma satisfaction de la manière dont les membres du personnel se sont acquittés de leurs devoirs.

Le sous-secrétaire d'État suppléant  
aux Affaires extérieures,

R. A. MacKAY.

OTTAWA, le 23 janvier 1954.

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
AVANT-PROPOS .....	iii
Présentation du rapport .....	iv
CHAPITRE	
I. Les Nations Unies et les Institutions spécialisées .....	1
II. Le Commonwealth .....	5
III. L'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, l'Europe, et le -Moyen-Orient .....	7
IV. Les Amériques .....	13
V. L'Asie orientale .....	17
VI. Les affaires juridiques et consulaires .....	21
VII. Les affaires économiques .....	24
VIII. Les affaires culturelles et d'information .....	29
IX. L'organisation et l'administration du Ministère .....	31
ANNEXE	
A. Tableau faisant voir l'organisation du Ministère .....	33
B. La représentation diplomatique et consulaire du Canada à l'étranger .....	34
C. La représentation diplomatique et consulaire des pays étrangers au Canada .....	36
D. Les organisations intergouvernementales dont le Canada fait partie .....	37
E. Conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter par des membres du Ministère .....	39
F. Accords internationaux conclus par le Canada en 1953 .....	41
G. Publications du Ministère .....	43

# RAPPORT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES POUR 1953

## I

### LES NATIONS UNIES ET LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

#### 1. Les Nations Unies

L'événement le plus important de l'année pour les Nations Unies aura été la conclusion le 26 juillet d'un armistice mettant fin à trois années d'âpres combats en Corée, événement qui devrait raffermir la confiance des peuples dans l'action collective des Nations Unies.<sup>1</sup>

Le Canada s'est fait représenter au cours de l'année, à toutes les séances de l'Assemblée, ainsi qu'au sein d'un certain nombre d'organes subsidiaires, tels que la Commission du désarmement, la Commission des mesures collectives, le Comité consultatif de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée, le Conseil exécutif du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, et le Comité de négociation des fonds extra-budgétaires. Ses représentants ont également siégé à quatre commissions techniques du Conseil économique et social, soit à la Commission de statistique, la Commission des finances publiques, la Commission des questions sociales, et la Commission des stupéfiants. Bien que le Canada n'ait pas été membre en 1953 du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social ni du Conseil de tutelle, des fonctionnaires canadiens ont suivi attentivement les délibérations de ces conseils en qualité d'observateurs.

La septième Assemblée, qui s'ouvrait le 14 octobre 1952, devait tenir deux séries de réunions en 1953. Dans la première série, soit du 24 février au 23 avril, l'Assemblée s'occupa de questions laissées en souffrance en 1952, et, dans la seconde, en fin d'août, elle passa en revue la situation en Corée. Dans les deux cas, M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, continua d'assumer la présidence. La huitième Assemblée s'est ouverte le 15 septembre et continua à siéger jusqu'au 9 décembre, jour où elle décida de s'ajourner et de se réunir à nouveau si son Président le jugeait à propos en raison des événements en Corée.

Ce qui se passa à l'Assemblée fit ressortir l'influence que les rapports entre grandes puissances exercent sur le cours des affaires aux Nations Unies. L'Assemblée a été incapable de pousser bien avant l'étude des questions qui soulèvent d'importants conflits d'intérêts. Il en a été de même au Conseil de sécurité qui, au début de l'année, n'a tenu que de rares séances, mais qui, dans les derniers mois, s'est penché attentivement sur des problèmes d'application des accords d'armistice entre l'État d'Israël et ses voisins, et a abordé la question de Trieste.

<sup>1</sup> Pour un compte rendu plus circonstancié des événements de Corée, voir le chapitre V.

Le 10 avril, M. Dag Hammarskjöld, sujet suédois, était assermenté comme Secrétaire général des Nations Unies. Le Conseil de sécurité avait examiné précédemment d'autres candidatures. C'est ainsi que M. Pearson avait reçu neuf voix affirmatives. Mais il devint évident que l'Union soviétique opposerait son veto à son élection. Le 31 mars, le Conseil recommanda donc M. Hammarskjöld par 10 voix et l'abstention. Le 7 avril, l'Assemblée se prononçait dans le même sens par une forte majorité.

Maintes questions, en raison de la tension entre l'Est et l'Ouest, ont donné lieu à des débats acrimonieux: accusations de guerre bactériologique, travail forcé, sort des prisonniers de la seconde guerre mondiale, atrocités commises par les Communistes en Corée. Il faut y ajouter le problème de la représentation de la Chine aux Nations Unies, sur lequel l'Assemblée a différé toute décision, et celui de l'admission de nouveaux membres, dont l'étude n'a pas fait un pas.

La huitième Assemblée s'est fort intéressée à la question du désarmement. C'est ainsi que le Canada, de concert avec treize autres puissances, a soumis une résolution invitant la Commission du désarmement à faire toute diligence dans l'accomplissement de son mandat. Cet intérêt s'aviva lorsque, en clôture, le Président Eisenhower, prenant la parole, proposa une formule de coopération dans les recherches atomiques pour des fins pacifiques.

L'Assemblée a examiné le progrès de certaines régions vers l'autonomie politique. A ce propos, la question s'est posée, notamment à l'égard de la Tunisie et du Maroc, de savoir dans quelle mesure l'obligation que la Charte impose aux Nations Unies de s'intéresser aux droits de l'homme et au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes doit influencer sur l'interprétation des dispositions de la Charte qui excluent les affaires d'ordre national de la compétence de l'Assemblée. Le Canada soutient depuis longtemps qu'il faut se garder d'interpréter la clause réservant la compétence nationale de façon à vider de tout sens d'autres dispositions importantes de la Charte, et que le rôle de l'Assemblée est avant tout de créer chez les parties en présence un esprit de bonne volonté qui leur permette d'arrêter des solutions d'un commun accord.

Trois points de l'ordre du jour de l'Assemblée présentaient un intérêt particulier pour un ou plusieurs pays du Commonwealth: le traitement des Indiens et la politique raciale de l'Union Sud-Africaine, et le statut du Sud-Ouest africain. Sur le premier point, l'Assemblée a adopté une résolution reconstituant la Commission des bons offices créée pour provoquer et faciliter des négociations entre les parties en cause. Au sujet de la politique raciale, l'Assemblée a réaffirmé des résolutions touchant les droits de l'homme et les libertés fondamentales, et elle a reconstitué la commission établie en 1952 pour étudier la situation des races en Afrique du Sud et proposer des mesures propres à améliorer cette situation. Un projet de résolution de l'Union Sud-Africaine déniait à l'Assemblée le pouvoir d'adopter une telle mesure a été repoussé. A propos de ces questions, le Canada a exprimé son inquiétude d'entendre alléguer qu'on ne respectait pas certains principes d'humanité, et il a participé à la recherche de solutions qui, tout en tenant compte de l'importance attachée par la Charte aux droits de l'homme, ne constitueraient pourtant pas une interprétation trop large des clauses de la Charte réservant la compétence nationale.

L'Assemblée a repris l'étude du projet d'aider au développement économique des pays insuffisamment développés par l'établissement d'un fonds spécial pour subventions et prêts et par la création d'une société financière internationale. Le Canada a appuyé une déclaration priant les États membres de demander à leurs peuples, quand le désarmement sera suffisamment avancé, de consacrer au développement économique une partie des économies en résultant. Il a également appuyé la décision de renouveler le Programme élargi d'assistance technique, et son représentant a annoncé que le Gouvernement canadien était disposé à recommander au Parlement de porter la contribution du Canada à ce Programme, en 1954, à \$1,500,000, pourvu que les autres contributions soient suffisantes.

L'Assemblée a pris connaissance d'un rapport de la Commission de droit international formulant des recommandations sur un certain nombre de sujets d'un intérêt particulier pour le Canada: plateau continental, pêche, zone contiguë, procédure d'arbitrage, nationalité. Le représentant du Canada s'est joint aux puissances partageant les mêmes vues pour tâcher d'obtenir qu'on donne aux recommandations une suite conforme aux intérêts du Canada.

L'Assemblée a prolongé de cinq ans l'existence du Haut Commissariat pour les réfugiés et approuvé l'établissement sur une base permanente du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

L'Assemblée a apporté certaines modifications au statut du personnel des Nations Unies, mais elle a décidé d'attendre l'avis de la Cour internationale de justice pour prendre une décision quant au versement d'indemnités aux fonctionnaires congédiés. En même temps, le Secrétaire général a soumis des plans de réorganisation du Secrétariat qui auraient pour effet, notamment, d'en réduire l'effectif de 15 p. 100. L'Assemblée a approuvé un budget pour l'Organisation de \$47,827,110.

## 2. Les Institutions spécialisées

Le Canada a continué de s'intéresser activement à l'œuvre des Institutions spécialisées, dans lesquelles il voit le meilleur moyen pour les États membres de mettre en commun leurs efforts et leurs ressources dans la poursuite des objectifs de progrès économique et social prévus par la Charte. On ne peut signaler ici que quelques décisions. L'Organisation mondiale de la santé a accepté à regret la démission de M. le Dr Brock Chisholm, Canadien qui en a été le Directeur général depuis les débuts, et a nommé, pour le remplacer, M. le Dr M. G. Candau, du Brésil. L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture a débattu le projet d'établir une réserve de vivres à l'intention des États membres frappés par la famine. Le Canada s'est déclaré d'avis que la création d'une telle réserve ne paraissait pas s'imposer, et que les ententes bilatérales et particulières n'étaient pas nécessairement incapables de faire face aux cas véritables de famine. L'Organisation de l'aviation civile internationale a terminé l'élaboration, entreprise il y a plusieurs années, d'un ensemble de normes de technique et d'opérations. L'Organisation météorologique mondiale a adopté un code mondial d'échange des renseignements météorologiques. L'Organisation internationale du Travail a adopté des recommandations concernant l'âge minimum d'embauchage pour les travaux souterrains dans les mines de charbon et la protection de la santé des travailleurs sur les lieux du travail.

### 3. Contribution financière

La contribution du Canada, en fonds canadiens, s'est élevée en 1953 à \$1,394,504 au titre des Nations Unies, \$1,220,655 au titre des Institutions spécialisées, \$795,000 au titre du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies, \$500,000 au titre du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, \$100,000 au titre du Fonds de secours des Nations Unies pour les réfugiés, soit, au total, à \$4,010,159.



## LE COMMONWEALTH

Le présent chapitre traite des relations entre pays du Commonwealth en général ainsi que de l'évolution constitutionnelle au sein du Commonwealth au cours de l'an passé. Les relations du Canada avec l'un ou l'autre des pays du Commonwealth en particulier sont exposées dans les autres chapitres.<sup>1</sup>

L'un des aspects les plus importants des relations que les pays du Commonwealth entretiennent entre eux est la pratique de se consulter constamment sur les affaires internationales. Ces consultations sont précieuses, car elles permettent l'échange des renseignements et font connaître les intérêts régionaux de toutes les parties du globe. Grâce à la communauté des traditions politiques, qui constitue l'un des liens les plus durables entre pays du Commonwealth, elles se déroulent avec le minimum d'organisation et de formalités.

L'accession au trône de la reine Elizabeth a rendu urgent le besoin de reviser la désignation et les titres royaux de manière à marquer la position de la Souveraine comme Chef du Commonwealth. Les Premiers ministres du Commonwealth avaient décidé en décembre 1952 que chaque pays membre adopterait pour son propre usage une forme de titres appropriée à ses conditions particulières mais conservant un élément commun de conséquence. Par une loi votée en février 1953, le Parlement canadien a donné son assentiment à une proclamation faite par la Reine de sa désignation et de ses titres royaux nouveaux pour le Canada. Cette proclamation a été soumise à Sa Majesté, le 28 mai, pour son approbation et sa signature. La Reine en a signé deux versions, l'une en anglais et l'autre en français. Chacune renferme la désignation et les titres royaux pour le Canada dans les deux langues, ainsi qu'il suit:

"Elizabeth the Second, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith."

"Elizabeth Deux, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi."

La proclamation de la désignation et des titres royaux de la Reine pour le Canada a été faite en même temps que celle des désignations et titres adoptés par les autres pays du Commonwealth. La reconnaissance de la Reine comme Chef du Commonwealth est l'élément commun des nouveaux titres, ainsi que le lien formel qui unit la République de l'Inde aux autres membres du Commonwealth. Elle symbolise l'histoire, les idéaux et les intérêts communs qui lient les pays du Commonwealth les uns aux autres dans une libre association de membres indépendants.

<sup>1</sup>Pour les questions sud-africaines débattues par l'Assemblée générale des Nations Unies, voir le chapitre I; sur l'aide du Canada à l'Inde, le Pakistan et Ceylan en vertu du Programme d'assistance technique des Nations Unies et le plan de Colombo, voir les chapitres I et VIII.

Le couronnement de la reine Elizabeth, en réunissant les représentants des parlements et des législatures du Commonwealth, venus des quatre coins du monde, a manifesté de façon saisissante l'unité des divers peuples et nations du Commonwealth. La délégation envoyée au couronnement par le Canada groupait le Premier ministre et d'autres ministres du Cabinet, les chefs de l'opposition de la Chambre des communes et du Sénat, le président du Sénat et l'orateur de la Chambre des communes, le Juge en chef, et des représentants des associations d'anciens combattants canadiens. Les préparatifs du couronnement ont été coordonnés par la Commission du couronnement, composée de représentants de tous les royaumes du Commonwealth, et siégeant à Londres. Au Canada, le Gouvernement a pris conseil du Comité canadien du couronnement (dont faisait partie le secrétaire d'État aux Affaires extérieures) sur toutes les questions relatives au couronnement d'un intérêt particulier pour le pays. A l'extérieur, les représentants diplomatiques et consulaires du Canada se sont joints à leurs collègues des autres nations du Commonwealth pour organiser la célébration. Sous la direction du Comité canadien du couronnement, le haut commissariat à Londres, qui assura la liaison avec les autorités du Royaume-Uni, a joué un rôle important dans la préparation de la part revenant au Canada dans les cérémonies et les fêtes.

Après le couronnement, les Premiers ministres du Commonwealth ont tenu une série de réunions au cours desquelles ils ont examiné la situation internationale. Ils se sont aussi entretenus officieusement de questions intéressant particulièrement deux ou plusieurs de leurs pays. Le communiqué publié à l'issue des réunions déclarait: "Les entretiens des Premiers ministres ont attesté une fois de plus la concorde qui existe entre les gouvernements et les peuples du Commonwealth, malgré la diversité des intérêts et des situations qui influent sur leurs conceptions des grands problèmes du monde moderne".

Au mois de juin, le Canada a ouvert un haut commissariat à Ceylan. Le premier haut commissaire, M. J. J. Hurley, est arrivé à Colombo au mois d'août, complétant ainsi la représentation diplomatique du Canada dans les pays du Commonwealth.

Le Gouvernement canadien a suivi avec intérêt le progrès accompli par le Pakistan au cours de l'année dans l'élaboration et l'établissement d'une constitution permanente. L'une des recommandations du Comité des principes fondamentaux est que le Pakistan devrait s'appeler la "République islamique du Pakistan". Le Gouvernement pakistanais espère pouvoir adopter la nouvelle constitution dès 1954.

L'évolution constitutionnelle au cours de l'année de certaines colonies du Royaume-Uni a également retenu l'attention, soit qu'il se soit agi de la conférence de Londres en vue de la fédération des Antilles, de l'établissement de la Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland, ou des discussions concernant la révision des constitutions de la Nigeria et de la Côte d'Ivoire.

Sur la fin de l'année, on a mis en train à Ottawa les préparatifs du périple que le Premier ministre se propose d'entreprendre au début de 1954 et au cours duquel il compte visiter quatre pays du Commonwealth, soit le Royaume-Uni, le Pakistan, l'Inde et Ceylan.

### III

## L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE-NORD, L'EUROPE ET LE PROCHE-ORIENT

La situation en Europe et dans le Proche-Orient a retenu constamment l'attention du Ministère au cours de l'année car, si bien des choses rassurantes s'y sont passées, il s'est également produit des événements qui ont éveillé de l'inquiétude au Canada comme dans les autres parties du monde libre. Non content de suivre de près ces événements, le Canada s'est joint à d'autres pays pour asseoir la paix et la sécurité.

### 1. L'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord

L'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (OTAN) reste la forme la plus importante de cette association. Depuis la signature du Pacte atlantique (1949), elle s'est dotée de rouages efficaces et fait usage de procédures pratiques. Les décisions et les plans qu'elle a arrêtés portent fruits: l'Organisation dispose de forces plus considérables et plus efficaces. Le succès obtenu augmente le danger de se relâcher. Il importe, cependant, que l'opinion publique reste consciente de la réalité de la menace d'agression et de l'importance de l'Alliance atlantique pour y parer et la dissiper.

Le Conseil atlantique a siégé toute l'année à Paris. Assisté du secrétariat que dirige lord Ismay et en consultation avec ses comités, il a travaillé avec eux à l'élaboration de plans d'urgence et à long terme et fait un nouvel "examen annuel", cette revue générale des moyens de défense de l'OTAN d'après laquelle les gouvernements fixent pour l'avenir la composition et l'ampleur des forces de l'OTAN. Le Conseil a fait l'étude d'une foule d'autres questions, dont la mise au point de programmes coordonnés de production en Europe et certains problèmes d'information et de relations culturelles.

En avril et en décembre, le Conseil s'est réuni en session ministérielle. A la session d'avril, les ministres ont établi un programme militaire ferme pour 1953 et un programme provisoire pour 1954. Sous réserve du vote des crédits nécessaires par les parlements nationaux, ils ont également approuvé un important accord sur la répartition, au cours des trois années à venir, des frais de construction des installations permanentes (ou "infrastructure") destinées à l'usage commun des forces de l'OTAN.

A la session de décembre, les ministres ont approuvé de façon définitive l'état des forces que les pays membres devront fournir à l'OTAN avant la fin de 1954, et ils ont arrêté les grandes lignes des plans de défense applicables aux années subséquentes. Ils ont aussi revu l'ensemble de la situation internationale.

La plupart des pays de l'OTAN ont, en 1953, consacré une plus forte proportion de leur revenu à la défense qu'auparavant, et, ensemble, ils ont dépensé à cette fin deux fois plus qu'en 1951. Les forces affectées

à l'OTAN sont passées à peu près au double de ce qu'elles étaient en 1951. Leur puissance s'est augmentée dans une proportion plus forte encore. A la suite des décisions prises à la session ministérielle d'avril dernier, les forces aériennes ont grandi et se sont modernisées rapidement. Le Canada a largement contribué à cet accroissement en installant en Europe avant la date prévue les douze escadrilles de chasseurs à réaction qu'il avait promises. D'autre part, le 27<sup>e</sup> groupe de brigade d'infanterie canadienne, qui tenait garnison en Allemagne depuis 1951, a été relevé par le 1<sup>er</sup> groupe de brigade d'infanterie. Un pas considérable a été fait dans la construction des installations et aménagements fixes destinés aux forces de l'OTAN en Europe. Alors qu'à la fin de 1952, il y avait environ soixante terrains d'aviation de construits dans le cadre du programme d'infrastructure commune, ce nombre avait doublé à la fin de 1953.

On a constaté en 1953 une amélioration marquée dans l'approvisionnement de l'OTAN en matériel militaire, les commandes des années précédentes ayant commencé à donner lieu à des livraisons massives. Le Canada, pour sa part, a non seulement augmenté et amélioré le matériel de ses propres forces, mais en outre il a poursuivi la mise en œuvre de son programme d'aide mutuelle. Pour l'exercice financier 1953-1954, il a affecté à cette aide un crédit de 324 millions de dollars, soit un montant égal à celui de l'exercice précédent. Ces fonds servent principalement à former des équipages aériens d'autres États membres en territoire canadien et à fournir du matériel militaire aux membres européens de l'Alliance. Il est encourageant de constater que les difficultés de production auxquelles se sont heurtés tous les pays membres, et qui avaient ralenti très sensiblement les livraisons du programme antérieur, ont été surmontées dans une large mesure.

Divers aspects de la collaboration dans les domaines non militaires prévue à l'article 2 du Pacte atlantique ont continué d'être étudiés activement par des comités du Conseil atlantique, notamment sous la présidence de M. Wilgress, représentant permanent du Canada. Au nombre de ces études, il en est une qui tendait à intéresser davantage les milieux parlementaires aux travaux de l'Organisation. On s'est aperçu que l'association de parlementaires à une organisation telle que celle du Pacte atlantique ne va pas sans difficultés, mais l'accord ne s'en est pas moins fait sur l'opportunité de susciter dans les milieux parlementaires des pays membres une meilleure intelligence et un plus ferme appui des buts et des travaux de l'Organisation. Le Conseil a étudié, en outre, la question de l'information des troupes et des relations de la communauté militaire. Ces questions ont fait l'objet d'une utile conférence d'experts qui eut lieu à Paris en octobre.

En juillet, le général Gruenther était désigné pour succéder au général Ridgway au poste de commandant suprême allié en Europe. Cette nomination a été faite par le Conseil atlantique sur la proposition du Président des États-Unis.

## 2. L'Europe occidentale

Une autre forme d'association du Canada avec les pays d'Europe désireux de collaborer à la solution de leurs problèmes communs se trouve dans l'Organisation européenne de coopération économique (OECE), dont le Canada est membre associé. Au cours de 1953, cette Organisation s'est efforcée de mettre ses membres en état de prendre une

part plus active aux échanges internationaux. Elle s'est aussi intéressée à la restauration de la convertibilité des monnaies préconisée par la Conférence économique du Commonwealth en 1952. Les représentants du Canada ont joué un rôle de premier plan dans les délibérations relatives à cette question et au relâchement des restrictions frappant les importations en provenance de la zone dollar. En outre, le Canada a collaboré aux enquêtes et études économiques d'ordre scientifique et technique entreprises par l'Organisation.

Il existe d'autres associations de pays européens auxquelles le Canada attache de l'importance en tant que manifestations d'un esprit de collaboration qui se développe et s'enracine. Tels sont, notamment, le Conseil de l'Europe, la Communauté européenne du charbon et de l'acier, et le projet de la Communauté européenne de défense. Le Conseil de l'Europe, qui comprend la Belgique, le Danemark, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, la République fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni, la Suède, et la Turquie, constitue en quelque sorte un parlement européen dont les débats ordonnés mais libres aboutissent souvent à un certain accord sur les problèmes d'intérêt commun, et imposent ces problèmes à l'attention de l'opinion publique. Il a su jouer un rôle de coordination à l'égard des mouvements d'unification qui se sont multipliés en Europe. On peut lui attribuer l'origine de plans précis d'unification, comme celui de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, et celui de la Communauté européenne de défense. Le Canada a fait suivre par des observateurs les sessions de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, considérant que maintes questions qui y sont débattues ont une portée d'intérêt pour le pays.

Si la Communauté européenne du charbon et de l'acier a un champ d'action plus restreint que le Conseil de l'Europe, elle est investie par contre d'une autorité exécutive. La France, la République fédérale d'Allemagne, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg se sont unis dans cette organisation pour mettre en commun, sous une même autorité, leur production charbonnière et sidérurgique et leurs marchés. Le marché commun du charbon, du minerai de fer et de la ferraille a débuté le 10 février, et celui de l'acier le 1<sup>er</sup> mai.

Les six pays qui ont formé la Communauté européenne du charbon et de l'acier ont également signé un traité prévoyant la création d'une Communauté européenne de défense (CED) qui serait dotée d'une armée comprenant des divisions allemandes et qui se joindrait aux forces dont dispose l'Alliance atlantique. Il y a eu un progrès notable vers la ratification du Traité en Allemagne, aux Pays-Bas et en Belgique. On s'attend que les autres gouvernements intéressés pressent bientôt leurs parlements nationaux de se prononcer.

### 3. L'Europe orientale

L'Union soviétique et les États d'Europe orientale sur lesquels elle étend sa domination ne prennent aucune part aux divers mouvements de collaboration qui ont surgi dans l'autre partie du continent. De fait, l'Union soviétique poursuit une campagne active contre l'OTAN, l'OECE et le projet de Communauté européenne de défense. L'Europe reste divisée en deux camps. En dépit de faits nouveaux survenus depuis la mort de Staline, il serait prématuré de conclure que le fossé qui les sépare est en train de se combler.

Staline mourait le 5 mars. Avec une remarquable diligence, un nouveau gouvernement s'est constitué avec M. Malenkov comme président du Conseil des ministres. Le Praesidium élargi du Parti, récemment créé par les soins de Staline, a été réduit à un groupe restreint, à peu près identique à l'ancien Politburo. MM. Beria, Molotov, Boulganin et Kaganovitch sont devenus premiers vice-présidents du Conseil des ministres, formant ainsi avec M. Malenkov le "cabinet" intérieur du Gouvernement soviétique. Le 14 mars, on annonçait que M. Malenkov était libéré des charges de secrétaire du Parti, ce qui faisait de M. Krouchtchev le secrétaire principal du Parti.

Le changement de régime semble donc s'être effectué sans heurt. Ce n'est qu'au début de juillet que des accusations de menées subversives étaient portées contre Beria, qui fut exécuté en décembre.

Il serait prématuré d'attendre du nouveau régime qu'il modifie de façon radicale la politique de Staline, bien que certains faits ne soient pas sans présenter un intérêt considérable. Le culte du chef à l'image des tsars, doué d'une sagesse et d'une habileté surhumaines, a été ouvertement combattu, et M. Malenkov a souligné que la direction de l'Union soviétique est devenue œuvre collective. C'est au Comité central du Parti et au Conseil des ministres, plutôt qu'à une seule personne, qu'on attribue les décisions du Gouvernement. On constate une modification marquée et suivie dans le programme stalinien de russification des nationalités minoritaires de l'URSS.

C'est sans doute dans l'ordre économique que s'est produite la plus grande transformation de la politique intérieure. Outre une réduction générale des prix plus sensible qu'à l'ordinaire, M. Malenkov a exposé un programme de deux à trois ans tendant à accroître la production des biens de consommation. Ce programme a suscité de longs décrets visant la production agricole et manufacturière et le commerce intérieur. Le programme agricole, bien que ne s'écartant nullement des principes du collectivisme, insiste sur la nécessité de rémunérer les paysans pour obtenir d'eux un meilleur rendement.

Rien dans ces plans ne permet de supposer que les préparatifs militaires ou l'industrie lourde seront allégés. Il n'en reste pas moins que l'attention des dirigeants soviétiques semble fixée, pour le moment, sur le relèvement du niveau de vie, attention attribuable au désir manifeste des couches profondes de la population d'obtenir de meilleures conditions de vie.

Plusieurs des mesures qui pourraient faire croire à une nouvelle orientation de la politique étrangère soviétique sont, dans l'ensemble, d'un caractère superficiel, du moins si on les compare au nouvel aiguillage intérieur, qui touche à la structure même de l'économie. Les étrangers peuvent désormais voyager beaucoup plus librement, les relations diplomatiques ont été rétablies avec l'État d'Israël et les postes d'ambassadeurs à Athènes, à Belgrade et à Ottawa ont été pourvus; un certain nombre d'épouses soviétiques et d'autres personnes à la charge de citoyens étrangers ont reçu la permission de quitter le pays; la censure des dépêches des journalistes étrangers, enfin, a été quelque peu relâchée. Ce ne sont là que des concessions de sens commun, qui ne coûtent à peu près rien, mais que le Gouvernement soviétique avait jusqu'alors obstinément refusées.

## 4. L'Europe centrale

Il convient d'attacher plus d'importance, à cause de leurs conséquences, aux événements qui ont ramené sur le plan de l'actualité la question allemande et la question autrichienne. Pour diverses raisons, l'Allemagne est restée en 1953 le premier problème européen tant des grandes puissances que des voisins de l'est et de l'ouest de ce pays. La raison principale réside dans l'extraordinaire relèvement de l'Allemagne occidentale, qui, sortie d'une phase d'intense reconstruction postérieure à la guerre, a développé énormément sa production, reconquis bon nombre de ses marchés extérieurs d'avant-guerre et démontré de façon éclatante qu'elle est de nouveau un facteur économique dont il faut tenir compte dans le monde entier.

Il y a d'autres raisons d'ordre politique. La République fédérale d'Allemagne est le premier pays signataire dont le Parlement ait ratifié le traité instituant une Communauté européenne de défense. Cette manifestation des tendances pro-occidentales de l'Allemagne de l'Ouest a eu sa contrepartie en Allemagne de l'Est, où le 17 juin les ouvriers d'usines, profitant des mesures de conciliation du régime communiste fantoche, ont déclenché d'importantes manifestations anti-soviétiques. Aux élections du 6 septembre, les extrémistes de la droite et de la gauche, ont été éliminés et la coalition pro-occidentale de M. Adenauer a pu reprendre le pouvoir avec une solide majorité.

Le 15 juillet, les trois Puissances occupantes occidentales ont invité l'Union soviétique à reprendre la discussion du règlement de la paix avec l'Allemagne. Elles ont pris cette initiative par suite de l'attitude plus conciliante de l'Union soviétique depuis la mort de Staline, mais aussi parce que le relèvement de l'Allemagne occidentale permet à celle-ci de réclamer avec plus de force l'unification nationale et que les émeutes de juin ont démontré que, dans l'éventualité de l'unification, l'Allemagne de l'Est se tournerait tout autant que l'Allemagne fédérale vers la démocratie occidentale. L'Union soviétique fit en août une série de concessions à l'Allemagne orientale, dans le but évident d'y consolider le régime sans y diminuer pour autant l'exercice effectif de l'autorité soviétique. Pendant que ces mesures étaient prises, le Gouvernement soviétique paraît aux notes occidentales sur l'Allemagne en posant diverses conditions qu'il savait devoir être rejetées. Puis, inopinément, le 26 novembre, il acceptait de prendre part à une conférence des quatre ministres des Affaires étrangères, qui s'est ouverte à Berlin le 25 janvier 1954.

Au cours de cet échange de notes, les Puissances occidentales avaient aussi réclaté le règlement de la question autrichienne. Dès 1943, l'Union soviétique, les États-Unis et le Royaume-Uni ont signé la Déclaration de Moscou, à laquelle la France adhéra plus tard, qui décrit l'Autriche comme la première victime d'Hitler et proclame que le rétablissement de son indépendance est l'un des principaux buts de guerre des alliés. Et pourtant, dix ans plus tard, l'intransigeance de l'Union soviétique continue d'empêcher tout accord sur le traité concernant l'État autrichien qui pourrait enfin réaliser ce but de guerre. Aux derniers jours de 1953, la perspective d'une réunion prochaine des Quatre Grands suscitait plus d'espoirs en Autriche qu'en tout autre pays d'Europe, car il serait relativement facile d'en arriver à un règlement de la question autrichienne si l'Union soviétique y consentait.

### 5. L'Europe méridionale

Il s'est également produit des événements d'un grand intérêt dans le sud de l'Europe. De ce nombre, on relève la signature en février, par la Grèce, la Turquie et la Yougoslavie, d'un traité d'amitié et de coopération, entrant en vigueur dès le 29 mai. Ce traité prévoit l'adhésion d'autres États. Dans certains milieux, on a exprimé l'espoir que l'Italie consentira à collaborer dans ce cadre avec ses voisins, mais il faut reconnaître que la question de Trieste pose présentement un grave obstacle au rapprochement de l'Italie et de la Yougoslavie.

Le 8 octobre, les Gouvernements du Royaume-Uni et des États-Unis ont annoncé leur intention de retirer leurs forces de la zone A du territoire libre de Trieste et, vu le caractère surtout italien de cette zone, d'en confier l'administration à l'Italie. Ils ont pris cette décision dans l'espoir d'amener par là l'Italie et la Yougoslavie à s'entendre sur la question de Trieste. Par la suite, le Royaume-Uni, les États-Unis et la France ont proposé à l'Italie et à la Yougoslavie une réunion où celles-ci pourraient procéder à une revue de leurs différends et peut-être en venir à un accord. Le Canada n'a été appelé à jouer aucun rôle à Trieste, mais en tant que membre de l'Alliance atlantique, il s'intéresse aux rapports de tout autre membre avec une puissance qui n'en fait pas partie.

Le Canada et l'Espagne ont convenu en février d'échanger des missions ayant le rang d'ambassade. Le 26 mai, le premier ambassadeur d'Espagne, M. Mariano de Yturralde y Orbegoso, ancien consul général d'Espagne à Montréal, présentait ses lettres de créance. Le premier ambassadeur en Espagne, le lieutenant-général Maurice Pope, présentait les siennes à Madrid le 10 décembre.

### 6. Le Moyen-Orient

Le 25 juin, le Canada a reconnu formellement la substitution survenue en Égypte le 18 juin d'un régime républicain au régime monarchique. Le 14 août, il a reconnu le Gouvernement syrien, qui avait pris le pouvoir par un coup d'État en novembre 1951 et y avait été maintenu par le vote populaire lors des élections du 18 juillet 1953. Le 9 septembre, le premier ministre de l'État d'Israël au Canada a présenté ses lettres de créance à Ottawa.



## IV

# LES AMÉRIQUES

## 1. Les États-Unis

Le Canada a resserré, au cours de l'année, ses relations avec les autres pays du continent américain. La visite de M. St-Laurent à Washington, au mois de mai, et celle du Président Eisenhower à Ottawa, au mois de novembre, ont fait ressortir les sentiments d'amitié qui unissent le Canada et les États-Unis et donné lieu à des entretiens qui ont facilité le règlement de maints problèmes qui se posaient entre les deux pays.

En ces deux occasions, M. St-Laurent et le Président ont réaffirmé l'obligation pour le Canada et les États-Unis de pourvoir à la défense du continent nord-américain et la nécessité pour le monde libre d'agir dans le cadre de l'OTAN pour consolider sa sécurité.

Lors de sa visite à Washington, M. St-Laurent a souligné l'importance qu'attache le Canada à l'inauguration prochaine des travaux de canalisation du Saint-Laurent et l'urgence particulière que revêt pour le Canada l'aménagement hydro-électrique. Les mois qui suivirent virent un tel progrès s'accomplir dans les dispositions à prendre pour la construction des ouvrages hydro-électriques que, lors de la visite du Président Eisenhower, il ne restait plus qu'à écarter quelques obstacles d'ordre juridique.

M. St-Laurent a souligné, en outre, qu'il importait de donner plus de liberté au commerce international pour en favoriser l'essor. Lors de la visite du Président Eisenhower, était annoncée la création d'un Comité canado-américain du commerce et des affaires économiques.<sup>1</sup> Au cours de son allocution devant le Parlement canadien, le Président a fait part de son intention de réexaminer dans son ensemble la politique économique étrangère de son pays, et a exprimé l'espoir que cet examen permettra d'élaborer une politique à la fois conforme aux intérêts du monde libre et à ceux de son pays. Entre temps, les États-Unis ont entrepris de proroger d'un an le *Reciprocal Trade Agreements Act* et de simplifier leur régime douanier.

Le 12 février 1947, les Gouvernements du Canada et des États-Unis avaient, dans une déclaration commune, énoncé les principes de collaboration dont devaient s'inspirer leur forces armées dans la période d'après-guerre. Depuis ce temps, l'espoir qu'une longue ère de paix allait s'ouvrir a été fortement ébranlé. D'ailleurs, il devient de plus en plus évident que le continent américain doit envisager le cas où il serait attaqué par des armes d'une grande force dévastatrice. C'est pourquoi le Canada et les États-Unis sont à mettre en œuvre un programme commun d'installations défensives d'une puissance plus considérable que jamais.

<sup>1</sup> Pour plus amples renseignements à ce sujet voir le chapitre VII.

Maintes affaires politiques, économiques et consulaires ont donné lieu à consultation, par l'entremise de l'ambassade du Canada à Washington, non seulement avec le Gouvernement des États-Unis, mais aussi avec divers organismes internationaux ayant leur siège dans la capitale américaine. Les relations du Canada avec ces organismes sont rapportées au chapitre VII (Affaires économiques). Il est aussi fait état du travail de l'ambassade et des consulats du Canada aux États-Unis aux chapitres VI (Affaires juridiques) et VIII (Information).

La représentation du Canada aux États-Unis s'est accrue de deux nouveaux consulats généraux, dont l'un à Los Angeles en avril et l'autre à Seattle en octobre.

La Commission mixte internationale<sup>1</sup> s'est réunie en sessions semestrielles, en avril (à Washington) et en octobre (à Ottawa). Elle n'a été saisie d'aucune nouvelle affaire au cours de l'année, mais plusieurs des soixante-huit différentes affaires portées devant elle au cours de ses quarante-deux années d'existence ont retenu son attention. La Commission doit constamment s'occuper de mettre en œuvre celles de ses recommandations que les Gouvernements du Canada et des États-Unis ont approuvées et veiller à faire observer ses décisions.

En mai, la Commission a recommandé l'exécution de travaux pour protéger et mettre en valeur la beauté naturelle des chutes Niagara et a créé un Bureau international de surveillance pour en diriger l'exécution. La plupart de ces travaux sont exécutés au Canada par les soins de la Commission d'énergie hydro-électrique de l'Ontario (qui défraiera la part du Canada) comme partie du programme visant, par l'aménagement de la rivière Niagara, à augmenter de 1.2 million de chevaux la puissance hydro-électrique dont elle dispose.

La Commission a créé le Bureau international du Saint-Laurent. Elle a reçu plusieurs rapports des bureaux consultatifs précédemment créés pour l'aider dans l'étude des problèmes techniques, et leur a donné des instructions. La Commission a tenu, en outre, plusieurs audiences dans le but de résoudre divers problèmes, comme la réduction des variations de niveau du lac Ontario, la pollution des cours d'eau qui relient les Grands lacs à la frontière, et la pollution de l'atmosphère à Détroit et à Windsor. Les travaux de la Commission portent aussi en ce moment sur les moyens à prendre pour empêcher les débordements de la rivière Rouge et sur l'utilisation équitable des eaux d'autres rivières pour fins d'irrigation et de production d'énergie.

Le Ministère a continué de faire valoir les intérêts du Canada auprès de la Commission en matière d'utilisation des eaux dans la zone frontière depuis le bassin des rivières Saint-Jean et Sainte-Croix sur le littoral atlantique jusqu'au bassin de la rivière Columbia en Colombie-Britannique et dans les États du nord-ouest américain.

Les deux pays ont presque mis au point les accords relatifs à l'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent. La Commission fédérale de l'énergie des États-Unis a consacré de longues audiences, jusqu'à la fin de février, à la demande de l'Autorité de l'énergie de l'État de New-York qui désire être autorisée à entreprendre les travaux d'aménagement hydro-électrique relevant des États-Unis. Des représentants du Gouvernement canadien se sont fait entendre et se sont prononcés en faveur de l'octroi de

<sup>1</sup> Les membres de la section canadienne, de la Commission sont le général A. G. L. McNaughton (président), M. George Spence et M. J.-Lucien Dansereau.

l'autorisation demandée. Ils ont exposé à la Commission le besoin pressant d'énergie hydro-électrique dans la région des aménagements projetés, et ont soutenu qu'à moins de satisfaire ce besoin, il sera difficile de se procurer un grand nombre de matériaux indispensables pour la défense et du Canada et des États-Unis.

Le 12 mai, le juge d'instruction de la Commission fédérale de l'énergie faisait connaître sa décision d'octroyer à l'Autorité de l'énergie de l'État de New-York la permission demandée. Ceux qui s'y opposaient déposèrent des demandes d'exception ou même de nouvelle audition de l'affaire. La Commission confirma, le 15 juillet, la décision rendue par le juge d'instruction et rejeta, le 4 septembre, les demandes de nouvelle audition.

Des pourvois contre l'arrêt de la Commission fédérale de l'énergie ont alors été inscrits près la Cour d'appel du district de Washington. En prévision de cette procédure, M. Pearson avait fait valoir auprès du secrétaire d'État des États-Unis l'opportunité de prendre toutes mesures propres à hâter l'audition des pourvois. A la demande de M. Dulles, l'Avocat du Gouvernement des États-Unis demanda à la Cour d'Appel d'entendre la cause le plus tôt possible. Les parties au litige échangèrent en conséquence leurs plaidoyers dès le début de décembre, et l'audience commença le 23 du même mois. On s'attend que la Cour d'appel rendra jugement vers le milieu de 1954.

Le 4 novembre, l'Autorité de l'énergie de l'État de New-York reçut de la Commission fédérale de l'énergie la permission qu'elle avait sollicitée de prendre toutes dispositions nécessaires pour entreprendre les travaux hydro-électriques qui relevaient d'elle. Par un échange de notes intervenu à Washington le 12 novembre, il était établi un Bureau mixte d'ingénieurs du Saint-Laurent, tel que les deux Gouvernements l'avaient proposé, à la Commission mixte internationale et que la Commission l'avait approuvé le 29 octobre 1952. Ce bureau est chargé d'examiner, de coordonner et de ratifier les plans et devis relatifs à l'aménagement hydro-électrique de la section internationale des rapides du Saint-Laurent. Il sera composé de quatre membres, dont deux désignés par le Gouvernement canadien et deux par le Gouvernement américain.<sup>1</sup> Entre temps, la Commission mixte internationale a pris toutes les mesures nécessaires à l'établissement du Bureau international du Saint-Laurent chargé de surveiller l'exécution des travaux. La Commission de l'énergie hydro-électrique de l'Ontario et l'Autorité de l'énergie de l'État de New-York poursuivent l'étude technique des travaux à accomplir, de manière à pouvoir les entreprendre dès que les derniers obstacles d'ordre juridique auront été écartés.

Un projet de loi tendant à autoriser les États-Unis à participer à l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent a été présenté au Congrès en janvier. Après audiences, le Comité des relations étrangères du Sénat a recommandé l'approbation du projet de loi, mais le Comité des travaux publics de la Chambre des représentants ne s'était pas encore prononcé à la fin de janvier 1954. Dans son allocution du 14 novembre au Parlement canadien, le Président Eisenhower a déclaré que, lors de sa session de 1954, le Congrès autoriserait vraisemblablement les États-Unis à participer. De toute façon, le Canada continue ses préparatifs en vue de l'aménagement de la voie maritime, tout en restant disposé à discuter de la participation des États-Unis une fois tous arrangements

<sup>1</sup> L'honorable Lionel Chevrier et M. R. C. A. Henry sont les membres désignés par le Canada.

faits pour la construction des ouvrages hydro-électriques et pourvu que cette discussion ne retarde pas l'aménagement hydro-électrique ou les travaux de canalisation.

## 2. L'Amérique latine

Il importe pour leur avenir que le Canada et les pays en pleine évolution de l'Amérique latine entretiennent des relations saines et stables. Pour entretenir et multiplier de telles relations le Canada a ouvert en Amérique latine de nouvelles missions diplomatiques. Après avoir remplacé son consulat général au Venezuela par une ambassade en décembre 1952, le Canada a ouvert une ambassade en Uruguay dès janvier 1953 et une autre en Colombie au mois de mars, portant ainsi à neuf le nombre des pays latino-américains où il entretient une représentation diplomatique.

Afin de resserrer les liens entre le Canada et les pays de l'Amérique latine et de faire mieux connaître la politique étrangère du Canada, ces missions diplomatiques se sont employées à démontrer que le Canada et l'Amérique latine poursuivent un même idéal de paix, de liberté, de haut niveau de vie, de démocratisation des institutions et de recherches des valeurs spirituelles. Elles ont stimulé les échanges culturels, diffusé la documentation sur le Canada par les journaux, la radio et le cinéma, prêté leurs concours aux étudiants sud-américains qui viennent toujours plus nombreux au Canada: en un mot, elles ont tout fait pour favoriser le développement de bonnes relations politiques, économiques et culturelles. Elles n'ont pas perdu de vue le besoin de stimuler les échanges commerciaux. C'est ainsi que l'ambassade canadienne à Rio-de-Janeiro a obtenu du Gouvernement brésilien l'autorisation pour ses importateurs nationaux de s'acquitter graduellement de leurs arriérés à l'endroit des exportateurs canadiens. Profitant de ce qu'un second plan quinquennal de développement économique a été instauré en Argentine, l'ambassade du Canada à Buenos-Aires s'est efforcée, dans l'espoir de voir se ouvrir ce marché important, de créer un climat favorable à l'achat de produits canadiens.

Au cours de l'année, les Lignes aériennes du Pacifique canadien ont relié Vancouver à Mexico et à Lima par un nouveau service. De leur côté, les Lignes aériennes Trans-Canada ont pris des dispositions pour l'établissement d'un service reliant Montréal et Toronto à Mexico. Ces nouvelles voies aériennes affermiront les relations du Canada avec le Mexique et le Pérou.

## V

### L'ASIE ORIENTALE

#### 1. La Corée

En Extrême-Orient, le Canada s'est surtout intéressé, en 1953, au conflit coréen, auquel prenaient part une brigade d'infanterie, trois destroyers et une escadrille d'avions canadiens. Il a continué de collaborer au relèvement de la Corée par l'intermédiaire de l'Agence créée par les Nations Unies à cette fin et d'institutions privées telles que la Croix-Rouge canadienne. Ses délégués ont pris une part active à l'étude des problèmes coréens tels qu'ils se posaient aux Nations Unies, et se sont rendus à diverses reprises sur le théâtre des hostilités.

Des événements de Corée, le plus saillant, durant l'année, a été la conclusion, survenue le 28 juillet, d'un accord d'armistice. Le premier signe annonciateur de cet événement est apparu le 28 mars quand les commandants communistes, sur la proposition du commandant des Nations Unies de rapatrier les prisonniers malades ou blessés, proposèrent de reprendre les pourparlers d'armistice interrompus depuis le 8 octobre 1952. Le commandant des Nations Unies convint d'en envisager la possibilité dès qu'une entente interviendrait sur le retour des prisonniers malades ou blessés. Une telle entente était signée le 11 avril. Cinq jours plus tard, le commandant des Nations Unies accepta de reprendre les pourparlers d'armistice.

Les pourparlers d'armistice aboutirent à une entente sur le rapatriement des prisonniers de guerre, signée à Pan Moun Jom. Aux termes de cette entente, les deux parties devaient, dans les deux mois de la signature d'une armistice, échanger les prisonniers désireux d'être rapatriés. Dans le même délai, elles devaient confier à la garde d'une Commission neutre de rapatriement les prisonniers qui se refuseraient à être rapatriés. Pendant les quatre-vingt-dix premiers jours de garde, la Commission permettrait aux représentants des nations auxquelles appartenaient les prisonniers de leur exposer leurs droits et de les renseigner sur toutes les questions se rapportant à leur rapatriement. Tant qu'il resterait sous la garde de la Commission, tout prisonnier pourrait, sur demande, obtenir son rapatriement. A l'expiration du délai de quatre-vingt-dix jours, la conférence politique convoquée pour régler la question du retrait de Corée de toutes les forces étrangères et pour assurer le règlement pacifique du problème coréen aurait trente jours pour décider du sort des prisonniers non rapatriés. En cas d'échec de la conférence ou, de toute façon, dans les cent vingt jours qui suivraient la prise en garde des prisonniers, la Commission rendrait à la vie civile ceux des prisonniers qu'elle détiendrait encore. La Commission continuerait de fonctionner pendant une autre période de trente jours, au cours de laquelle elle aiderait les anciens prisonniers à se rendre dans des États neutres de leur choix. L'entente sur les prisonniers serait intégrée au projet de convention d'armistice.

Le 27 juillet, la convention d'armistice était signée à Pan Moun Jom. Douze heures plus tard les hostilités prenaient fin. La convention établissait une zone démilitarisée suivant d'une façon générale la ligne de bataille et le 38<sup>e</sup> parallèle. Elle autorisait les deux parties à maintenir, mais non pas à les renforcer, leurs effectifs militaires cantonnés dans la péninsule. Une Commission militaire d'armistice et une Commission neutre de surveillance étaient chargées de surveiller l'application de l'armistice.

A la suite de la conclusion de la convention, le Gouvernement des États-Unis, en charge du commandement unifié, présenta un rapport aux Nations Unies comportant le texte d'une déclaration commune signée à Washington, le 27 juillet, par les représentants du Canada et des quinze autres pays ayant fourni des forces au commandement. Cette déclaration affirmait la détermination des seize pays d'appliquer les dispositions de l'armistice et de résister promptement à toute reprise des hostilités par les communistes.

Le 28 août, l'Assemblée des Nations Unies adopta deux résolutions ayant trait à la conférence envisagée dans l'accord d'armistice. La première recommandait d'admettre à la conférence tous les États membres du commandement unifié qui désireraient y participer, ainsi que la République de Corée; que les gouvernements participants ne soient liés que par les décisions qu'ils auraient appuyées; et enfin que les États-Unis, après consultation avec les autres États participants, s'entendent avec le camp communiste pour que la conférence ait lieu au plus tard le 28 octobre, à la date et au lieu qui conviendraient aux deux parties. La seconde résolution recommandait d'admettre l'Union soviétique à la conférence si l'autre partie en exprimait le désir. La délégation canadienne donna son accord aux deux résolutions.

L'Assemblée s'est longuement arrêtée à l'examen d'une résolution présentée par le Canada, le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, recommandant, sans réserve, la participation de l'Inde à la conférence politique. A la Première Commission, où n'est requise qu'une majorité simple, cette résolution fut approuvée par 27 voix (y compris celle du Canada) contre 21 (dont celle des États-Unis), et 11 abstentions, l'Inde ne participant pas au vote. Ce résultat laissait prévoir qu'en séance plénière la proposition serait repoussée, faute de la majorité nécessaire des deux tiers des voix. Le représentant de l'Inde demanda, en séance plénière, de ne pas mettre aux voix la résolution. Personne ne s'y opposant, le président acquiesça à sa requête.

Le 10 octobre, Pékin et la Corée du Nord acceptèrent de discuter avec les États-Unis l'organisation de la conférence. Les entretiens débutèrent le 26 octobre à Pan Moun Jom. Deux sérieuses difficultés ne tardèrent pas à surgir, l'une au sujet du statut de l'Union soviétique à la conférence, et l'autre au sujet de la participation des États neutres.

Le 12 décembre, les négociations furent remises *sine die*. A la réunion qui eut lieu ce jour-là, les communistes accusèrent les États-Unis d'avoir été de connivence avec la Corée du Sud dans la libération, en juin, de 27,000 prisonniers de guerre coréens, et d'avoir, de ce fait, commis une perfidie. Le représentant des États-Unis, M. Dean, répondit que ces accusations étaient pour les communistes une façon de signifier leur désir de suspendre indéfiniment les entretiens, et il quitta la salle de conférence. Il est, depuis, retourné aux États-Unis, laissant en Corée un suppléant.

A la fin de l'année, les forces indiennes qui agissaient au nom de la Commission de rapatriement détenaient encore plus de 22,000 prisonniers, dont quelque 21,700 n'avaient pas opté pour le rapatriement dans un pays communiste. Le délai accordé aux représentants des deux parties pour encourager les prisonniers à opter pour le rapatriement expirait le 23 décembre. Le 22 janvier 1954, les prisonniers retournaient à la vie civile.

Le 28 décembre, le président de la Commission de rapatriement communiqua aux commandants des deux camps un rapport intérimaire que la Commission avait adopté par 3 voix contre 0, les membres suisse et suédois s'étant abstenus. Le rapport attirait l'attention des deux commandements sur l'impossibilité où se trouvait la Commission de s'acquitter de son mandat, et, faute d'une conférence politique qui décidât du sort des prisonniers, il leur renvoyait toute la question.

Le 26 décembre, le Président Eisenhower annonça qu'il avait donné l'ordre de réduire progressivement, au fur et à mesure que les circonstances le permettraient, les forces terrestres des États-Unis en Corée. Comme premier pas dans cette voie, deux divisions de l'armée seraient bientôt retirées et renvoyées aux États-Unis. Si une nouvelle agression devait se produire en Corée, les États-Unis s'y opposeraient "avec plus de vigueur que jamais".

## 2. Le Japon

Les relations du Canada avec le Japon ont été marquées, en 1953, par trois événements d'importance. Le 15 janvier, M. Robert Mayhew, ancien ministre des Pêcheries dans le Gouvernement canadien, présentait ses lettres de créance à l'Empereur, à titre de premier ambassadeur du Canada au Japon.<sup>1</sup> En se rendant à Londres, au mois d'avril pour le couronnement de la reine Elizabeth II, le prince héritier du Japon passait par le Canada, où il était l'hôte du Gouvernement canadien. Le 12 juin, la Convention internationale sur les pêcheries hauturières de l'océan Pacifique nord est entrée en vigueur par suite de l'échange des instruments de ratification du Canada, des États-Unis et du Japon. Cette convention établit les modalités de la réglementation des pêches hauturières du Pacifique nord et institue une commission tripartite chargée de contrôler les dispositions prises à ce sujet.

Au cours de 1953, les deux pays ont entrepris la négociation d'accords bilatéraux concernant le commerce et les transports aériens. Ces négociations se poursuivaient encore à la fin de l'année. Le 29 octobre est entré en vigueur un protocole prévoyant pour la juridiction pénale applicable aux forces des Nations Unies cantonnées au Japon des dispositions analogues à celles que le Gouvernement japonais a consenties en faveur des forces des États-Unis. Des représentants du Canada et des autres États membres des Nations Unies continuent d'étudier à Tokio divers autres aspects du statut juridique des forces des Nations Unies au Japon.

## 3. La Chine et le sud-est de l'Asie<sup>2</sup>

Les relations du Canada avec la Chine n'ont pas évolué en 1953. Le Gouvernement canadien continue toujours de reconnaître le gouvernement

<sup>1</sup> Avant la seconde guerre mondiale, le Canada était représenté au Japon par un ministre.

<sup>2</sup> Sur l'assistance économique et technique au sud-est de l'Asie voir chapitre VII, section 4.

nationaliste du Président Tchang-Kai-Tcheck installé à Taïpeh, dans l'île de Formose. Le Gouvernement soviétique a vainement tenté à plusieurs reprises de substituer au représentant du Gouvernement nationaliste chinois aux Nations Unies un représentant du Gouvernement communiste de Pékin. Un certain nombre de Canadiens ont été évacués de la Chine métropolitaine par voie de Hong-Kong. Il en reste encore une cinquantaine, dont dix-huit missionnaires et une trentaine de sino-canadiens.

La guerre d'Indochine, qui entre maintenant dans sa huitième année, est demeurée une cause d'inquiétude, car elle représente à l'heure actuelle le foyer le plus actif de conflit international. Au cours de négociations politiques entre la France et les trois États associés d'Indochine, Vietnam, Laos et Cambodge, le statut des trois États et leurs relations avec la France ont été de nouveau révisés et définis. La déclaration du Gouvernement français, le 3 juillet, précisant qu'il envisageait la pleine indépendance des États associés dans le cadre de l'Union française, a contribué pour beaucoup à améliorer les rapports entre la France et ces États.

Vu l'importance croissante du sud-est de l'Asie sur le plan mondial, le Canada a décidé au début de 1953 d'augmenter sa représentation dans cette partie du monde par l'établissement d'une ambassade à Djakarta. M. George Heasman, ancien directeur du Service du commerce extérieur au ministère du Commerce, a été nommé ambassadeur en Indonésie et a présenté, en juin, ses lettres de créance au président Soekarno. Un autre événement à souligner dans les relations du Canada avec l'Indonésie en 1953 est l'adhésion de ce pays au plan de Colombo, dont le Canada est l'un des membres créateurs.



VI

**AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSULAIRES**

Le Ministère s'acquitte d'un certain nombre de tâches d'ordre juridique. Il conclut, enregistre et publie les traités, et en surveille l'application.<sup>1</sup> Il s'occupe des réclamations du Canada contre l'étranger et de l'étranger contre le Canada. Il assure la légalisation des documents à produire à l'étranger. Il facilite la transmission de documents aux gouvernements étrangers en vertu des conventions concernant la procédure civile, des traités d'extradition et des ententes visant l'exécution réciproque des obligations alimentaires. Enfin, il donne aux autres Ministères des avis et des conseils en matière de droit international.

Le Ministère fait des représentations au nom de Canadiens qui réclament de pays étrangers la restitution de biens identifiables perdus par suite de la seconde guerre mondiale, ou une indemnité pour biens confisqués en vertu de mesures de nationalisation ou de réforme agraire. Avant de demander l'aide du Ministère, les réclamants doivent démontrer qu'ils ont été victimes d'un déni de justice ou de mesures discriminatoires, et qu'ils ont épuisé les recours qui leur étaient ouverts dans les pays intéressés. Le soin de connaître des réclamations pour décès, blessures ou mauvais traitements, ou pour perte ou endommagement de biens dûs aux opérations de guerre, incombe à la commission des réclamations de guerre, pour le compte de laquelle le Ministère fait enquête dans les pays étrangers.

Avec le concours de la Division des réclamations de guerre et du Secrétariat d'État, et conformément à l'article 15 du Traité de paix japonais, le Ministère a soumis au Gouvernement japonais, au cours de l'année, des réclamations canadiennes en restitutions et indemnités.

Le 27 février, le Canada est devenu partie à l'Accord sur les dettes extérieures allemandes qui met fin à vingt années de défaut de l'Allemagne de payer ses créanciers étrangers. Des conseils ont été dispensés aux Canadiens qui avaient des réclamations à faire valoir contre l'Allemagne datant d'avant-guerre ou de la guerre ou pour dommages subis sous le régime nazi. La réglementation des réclamations contre l'Allemagne ne s'applique pas à Berlin-Est ou au territoire allemand sous occupation soviétique; le règlement de ces réclamations devra attendre la réunification de l'Allemagne.

Les réclamations nées des mesures de nationalisation prises par la Yougoslavie sont examinées par la *Foreign Compensation Commission* établie à Londres en vertu d'un Accord spécial anglo-yougoslave auquel le Canada est maintenant partie. La Commission a commencé de juger les réclamations canadiennes.

Vers la fin de 1952, un certain nombre de citoyens des États-Unis qui possédaient des propriétés le long du littoral sud du lac Ontario ont introduit des instances contre le Canada auprès de tribunaux américains,

<sup>1</sup> Pour le texte des traités intervenus entre le Canada et les autres pays depuis 1923, voir la collection intitulée *Recueil des Traités du Canada*.

en vue de se faire indemniser pour dommages à leurs propriétés qu'ils alléguaient être dûs en partie au barrage Gut construit dans la section internationale des rapides du Saint-Laurent. Ce barrage a été érigé en 1903 par le Canada, avec le consentement des États-Unis, afin de faciliter la navigation. Le 6 janvier 1953, le Canada le fit démolir à titre de travail préparatoire à la canalisation du Saint-Laurent.

De l'avis du Canada, aucun tribunal américain n'est fondé à rendre, sans le consentement du Gouvernement canadien, une décision pouvant le lier. Par voie diplomatique et au cours d'entretiens avec les représentants de quelques-uns des réclamants, le Gouvernement a fait savoir qu'il était disposé à faire entendre et juger les réclamations par un tribunal international d'arbitrage qui serait établi par le moyen d'un accord entre le Canada et les États-Unis. La proposition du Canada a fait l'objet d'un projet d'accord d'arbitrage qui fut transmis en juillet aux représentants des requérants. Les réclamants n'ont encore fait parvenir aucun commentaire. L'offre d'arbitrage demeure valable.

Pendant l'année, on a remis en vigueur divers traités conclus avant-guerre avec l'Allemagne et le Japon et dont l'effet avait été suspendu depuis la seconde guerre mondiale. Selon la procédure prévue au Traité de paix avec le Japon, le Gouvernement canadien a informé le Gouvernement japonais de son désir de remettre en vigueur les accords de 1914 et de 1935 entre les deux pays visant l'échange des colis postaux et des mandats-poste et appliqués conformément à la correspondance échangée subséquemment entre les deux administrations. Les deux accords sont maintenant rentrés en vigueur. Quant à la République fédérale d'Allemagne, un accord est intervenu donnant effet à la Convention sur les procédures juridiques en matières civiles et commerciales du 20 mars 1938.

Le Canada a conclu en 1953, trente-et-un accords internationaux, dont dix multilatéraux et vingt et un bilatéraux. On trouvera à l'Annexe F l'énumération de ces accords. Ils portent sur un grand nombre de sujets: amendement de la constitution de l'Organisation internationale du Travail, règlement de la dette extérieure de l'Allemagne, assistance technique aux pays insuffisamment développés, passage et stationnement en Belgique de forces canadiennes, exportation du blé, abolition de la double imposition fiscale, lignes aériennes internationales, pipe-lines pour le transport du pétrole, douanes, pêche, etc.

L'activité consulaire du Ministère porte sur nombre de questions: sauvegarde des intérêts des citoyens canadiens à l'étranger; représentation de citoyens canadiens à l'étranger en matières de successions; obtention de documents juridiques; recherche de personnes disparues; conseils et assistance en matière de citoyenneté et d'immigration; aide financière, contre remboursement, à des ressortissants canadiens se trouvant sans ressources et en détresse; délivrance de passeports et de visas diplomatiques et de courtoisie.

Les agents du Ministère agissent au nom des autres ministères là où ces derniers n'ont pas de représentants propres. C'est ainsi que vingt-trois postes délivrent des visas d'immigrants et de non-immigrants au nom du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, et que vingt-deux prêtent assistance à la marine marchande et aux marins canadiens.

Le nombre des titres de voyage délivrés au cours de l'année par le bureau des passeports à Ottawa a été légèrement inférieur à celui de l'année précédente. Le bureau a délivré 74,282 passeports, contre 76,180

en 1952. Les renouvellements de passeports se sont chiffrés à 7,863 contre 5,321 en 1952. Il a été remis des certificats d'identité canadiens à 6,031 personnes de bonne foi établies au Canada et incapables d'obtenir de leur pays d'origine des passeports ou d'autres titres de voyage. En 1952, ces certificats avaient atteint le chiffre de 5,074. Les recettes provenant des passeports se sont élevées pour l'année à \$423,817.97, soit une augmentation de \$6,609.40 sur l'année précédente.

Le Ministère a fait de nouveaux progrès vers l'abolition de l'obligation pour les citoyens canadiens de se pourvoir de visas quand ils voyagent à l'étranger. Un accord modifiant la formalité du visa est intervenu par échange de notes le 1<sup>er</sup> mai entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne, ce qui porte à dix le nombre des pays de l'Europe occidentale avec lesquels le Canada a conclu de semblables accords depuis 1945. Les visiteurs canadiens de bonne foi sont maintenant admis sans visa, pour une période n'excédant pas trois mois, en Allemagne occidentale et dans les pays d'Europe suivants: l'Autriche (sauf la zone soviétique), la Belgique et le Luxembourg, le Danemark, la France (y compris l'Algérie et la Tunisie), l'Italie, Monaco, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse (y compris le Liechtenstein).

On trouvera à l'Annexe B la liste des agences consulaires du Canada à l'étranger, et celle des agences consulaires des pays étrangers au Canada dans la publication trimestrielle du Ministère intitulée *Représentants du Canada à l'extérieur et représentants des autres pays au Canada*.

## VII

### LES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

En 1953, le commerce et l'activité économique se sont maintenus dans le monde entier à un haut niveau, bien que la vente de certaines matières premières et de quelques produits agricoles ne se soit pas faite sans peine. La balance des comptes de la plupart des pays européens s'est améliorée. Les principaux pays commerçants ont accordé une attention plus grande à la possibilité de libérer les échanges et de rétablir la convertibilité des monnaies. Plusieurs pays ont décidé au cours de l'année de relâcher ou d'abolir les restrictions dont ils frappaient les importations en provenance de la zone dollar.

Le Canada s'est fait représenter pendant l'année à toutes les importantes conférences internationales qui se sont occupées de questions économiques, notamment à celles du Commonwealth, du plan de Colombo, des Nations Unies et des Institutions spécialisées, de l'Organisation européenne de coopération économique, et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. A ces réunions et dans les pourparlers entre gouvernements, les représentants du Canada ont réaffirmé le désir de leur pays d'appuyer toutes mesures raisonnables tendant à l'expansion du commerce international, et ont donné la preuve qu'il était prêt à collaborer au soulagement de la misère et au développement économique dans de nombreuses régions du monde.

#### 1. L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

Les concessions tarifaires négociées en suite de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce avaient été prorogées à la Conférence de Torquay de l'hiver 1950-1951 jusqu'au 31 décembre 1953. Afin d'assurer la stabilité des tarifs en attendant une quatrième série de négociations multilatérales, les parties contractantes ont convenu à leur session de 1953 de proroger à nouveau les concessions jusqu'au 30 juin 1955.

D'autres questions intéressant le Canada ont été discutées à la session annuelle. En attendant la prochaine série de négociations tarifaires multilatérales où le Japon serait admis à négocier en vue d'accéder à l'Accord général, les parties contractantes ont permis à ce pays de participer à leurs réunions et à leurs travaux. Elles ont en outre publié une déclaration portant que les parties contractantes en mesure de le faire consentiraient à assujétir provisoirement aux dispositions de l'Accord général leurs échanges commerciaux avec le Japon. Le Canada pourra s'en prévaloir après qu'il aura conclu avec le Japon un accord commercial satisfaisant.

La délégation du Canada s'est montrée inquiète du maintien par les États-Unis des restrictions frappant l'importation des produits laitiers. Ces restrictions, bien que modifiées, continuaient de s'appliquer avec presque autant de sévérité qu'il y a un an. Les parties contractantes ont

affirmé le droit des États membres lésés à recourir à des mesures compensatoires et ont attiré l'attention des États-Unis sur le préjudice porté au commerce international par le maintien de ces restrictions.

Les parties contractantes ont pris acte que, depuis la septième session, tenue en novembre 1952, la Belgique avait relâché certaines restrictions sur les importations en provenance de la zone dollar. Il a été convenu que le Canada, les États-Unis et la Belgique se consulteraient à titre non officiel et que cette question serait reportée à l'ordre du jour de la prochaine session.

Le Royaume-Uni a été admis, nonobstant les limitations de l'article premier concernant les préférences tarifaires, à imposer des droits sur certaines marchandises qu'il laisse entrer en franchise lorsqu'elles proviennent de pays du Commonwealth. Cette dispense a été accordée sous réserve de sauvegardes appropriées. Il est entendu que le Royaume-Uni ne s'en servira pas pour déplacer au profit des pays du Commonwealth son commerce avec les pays étrangers, mais seulement pour relever les droits de douane sur les positions tarifaires qu'il ne se sera pas engagé à maintenir, si l'ajustement de certains taux tarifaires paraît s'imposer.

Les parties contractantes se sont entendues pour procéder à une révision de l'Accord général en octobre 1954 ou quelques mois plus tard. A la conclusion de la huitième session des parties contractantes, M. L. D. Wilgress, chef de la délégation canadienne, a été élu président pour l'année suivante.

## 2. Relations économiques avec les États-Unis

Au point de vue du volume des échanges, le Canada et les États-Unis ont continué d'être, pendant l'année, le meilleur client l'un de l'autre. Le Gouvernement canadien s'est inquiété, toutefois, de ce que les États-Unis non seulement n'avaient pas rendu plus libres leurs relations commerciales mais encore qu'il était à craindre, d'après certains indices, qu'ils réduisent davantage leurs importations, au préjudice tant du commerce entre les deux pays que du commerce international en général. Il a suivi notamment avec inquiétude les audiences de la Commission du tarif américaine, qui a fait enquête pendant l'année sur de nombreuses importations des États-Unis intéressant particulièrement le Canada, dont les produits laitiers, l'avoine, les filets de poissons de fond, le plomb et le zinc. En ce qui concerne les produits laitiers, dont l'importation était déjà restreinte par la loi sur la production de défense, la Commission a ouvert ses audiences en mars. Pendant l'enquête et après la publication de ses conclusions, l'ambassadeur du Canada a exprimé au département d'État la crainte de son Gouvernement que les restrictions à l'importation ne portent préjudice, non seulement au commerce international, mais à l'ensemble de la collaboration internationale. Il a souligné aussi le préjudice considérable que les restrictions porteraient aux exportations canadiennes des denrées en question. Le Président a néanmoins accepté les contingents d'importation relativement bas recommandés par la Commission.

La deuxième enquête importante de la Commission du tarif concernait les importations d'avoine. Comme c'est du Canada que les États-Unis importent le plus d'avoine, le Gouvernement canadien envisageait avec assez d'inquiétude la possibilité de restrictions sur l'importation de cette céréale. Le président de la Commission canadienne du blé s'est

présenté devant la Commission du tarif pour faire connaître le point de vue canadien, et l'ambassadeur du Canada a fait des représentations au département d'État. La Commission du tarif a recommandé que, étant donné l'accumulation croissante dans les greniers nationaux de stocks d'avoine, les États-Unis limitent l'importation de cette céréale du marché canadien. Le Président Eisenhower a demandé le concours du Gouvernement canadien pour prévenir une crise de l'avoine aux États-Unis. Le Gouvernement canadien a accepté de limiter à 23 millions de boisseaux ses exportations aux États-Unis entre le 10 décembre 1953 et le 1<sup>er</sup> octobre 1954. Il a été entendu que l'arrangement était provisoire, visant seulement à permettre aux États-Unis de compléter l'examen de leur politique agricole dans le but de trouver une solution pratique plus durable. Il a été convenu aussi que les États-Unis ne permettraient pas à d'autres fournisseurs étrangers de profiter des restrictions frappant l'avoine canadienne.

Pour les filets de poissons de fond, le plomb et le zinc, la Commission du tarif a tenu des audiences en 1953, mais elle n'avait pas encore présenté de rapport à la fin de l'année. Les représentations de l'ambassadeur du Canada au sujet de l'avoine, rapportées plus haut, ont aussi fait connaître l'inquiétude du Gouvernement canadien que les États-Unis pourraient limiter leurs importations de filets de poissons de fond.

En raison de l'avantage que les deux pays ont de collaborer étroitement, de se consulter d'une façon suivie sur les problèmes économiques d'intérêt commun, il a été créé, le 12 novembre, un comité économique mixte composé de membres des cabinets des États-Unis et du Canada. Ce comité a pour but d'étudier les questions pouvant influencer sur les bonnes relations économiques entre les deux pays et, en particulier, de permettre des échanges de vues sur les circonstances dont pourraient souffrir les importants courants commerciaux qui existent entre les deux pays pour leur plus grand avantage. Le comité se réunira à Washington et Ottawa alternativement, une fois par année ou plus souvent au besoin, et il fera rapport de ses délibérations aux deux Gouvernements afin qu'ils puissent envisager des mesures propres à améliorer les relations économiques ainsi qu'à encourager les échanges commerciaux. Le Canada est représenté au sein du comité par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, les ministres des Finances et du Commerce, et, selon les circonstances, par le ministre de l'Agriculture ou le ministre des Pêcheries. Les représentants des États-Unis sont le secrétaire d'État ainsi que les secrétaires au Trésor, à l'Agriculture et au Commerce. Il est prévu que l'un ou l'autre Gouvernement pourra se faire représenter à l'occasion par d'autres ministres. Le président du Comité sera choisi parmi les représentants du pays où les réunions auront lieu.

### 3. Relations économiques avec le Japon

Le Canada a négocié avec le Japon, au cours de l'année, l'échange du traitement de la nation la plus favorisée en matière commerciale. Ces négociations étaient une conséquence de l'expansion du commerce entre les deux pays depuis la fin de la guerre et de la mise en vigueur du traité de paix avec le Japon, dont l'article 12 prévoit l'application réciproque par le Japon et les autres gouvernements signataires du traitement de la nation la plus favorisée. On a surtout visé, dans ces négociations à prévenir qu'il ne soit causé aucun préjudice grave aux produc-

teurs canadiens et à assurer aux exportations canadiennes un traitement équitable de la part du Japon, étant donné les difficultés de change que connaît actuellement ce pays. Les diverses propositions ont aussi été examinées du point de vue des dispositions de l'Accord général applicables aux échanges commerciaux qui se feront entre le Canada et le Japon après la signature et la ratification d'un accord bilatéral.

#### 4. Assistance au Sud et au Sud-Est asiatiques

Le Comité consultatif pour le développement économique coopératif du sud et du sud-est de l'Asie a tenu sa cinquième réunion à la Nouvelle-Delhi aux mois de septembre et d'octobre. Tous les pays membres étaient représentés, y compris le Canada. La Thaïlande, la Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur et la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient avaient envoyé des observateurs. Pour la première fois, l'Indonésie était représentée à titre de membre participant. A l'issue de la réunion, le Comité a publié un rapport exposant l'évolution de la situation depuis la réunion tenue à Karachi en 1952, et soulignant le besoin qui se fait toujours sentir d'une assistance venant de l'extérieur pour exécuter les programmes de développement envisagés. Sur l'invitation du Canada, le Comité a décidé de tenir sa sixième réunion à Ottawa, en 1954.

Le Canada a fait, en 1953, une nouvelle contribution de \$25,400,000 au plan de Colombo à titre d'aide financière et d'assistance technique, portant ainsi à 76.6 millions de dollars le total des sommes votées par le Parlement dans ce but. En plus des projets de mise en valeur économique dont fait mention le Rapport annuel de 1952, l'Inde a reçu, à titre d'aide financière, du blé, des chaudières de locomotives, des locomotives à vapeur, du matériel de centrales hydro-électriques et de transmission de l'énergie électrique, et des matières premières industrielles. L'assistance au Pakistan a comporté des envois de blé, une contribution au projet d'aménagement hydro-électrique et d'irrigation de Warsak, l'envoi d'ingénieurs conseil, la fourniture d'avions pour le saupoudrage des récoltes, la fourniture de matériel agricole et l'extension du relevé aérien des ressources, particulièrement du point de vue de l'agriculture. Tant pour l'Inde que pour le Pakistan, il a été convenu que les frais locaux de plusieurs projets de mise en valeur économique seront acquittés, en tout ou en partie, à même les fonds en roupies représentant la contrevaletur du blé et des autres dons du Canada. L'aide financière accordée à Ceylan a compris un subside aux essais de développement de la pêche, du matériel pour la transmission de l'énergie électrique, de l'outillage pour un institut polytechnique, des locomotives diesel, du matériel d'irrigation et de drainage, et de l'outillage pour des postes d'entretien du matériel agricole et pour la défense des cultures. De plus, les fonds en roupies provenant de la vente par Ceylan de la farine donnée par le Canada serviront à acquitter partie des frais locaux de l'établissement d'un institut polytechnique et de la construction de routes rurales. Des négociations se poursuivent avec les Gouvernements de l'Inde, du Pakistan et de Ceylan à propos d'autres projets que le Canada pourrait subventionner.

Pour ce qui regarde l'assistance technique, le Canada a continué de travailler en collaboration étroite avec les autres membres du Conseil de coopération technique. A ce jour, il a mis à la disposition de ce Conseil

des sommes s'élevant à \$1,600,000. Au 30 novembre, 101 titulaires de bourses d'études et de recherche venus de la région bénéficiaire du plan de Colombo avaient reçu une formation technique dans les domaines les plus divers. De plus, 40 experts canadiens ont été envoyés dans cette région dans le cadre du plan. Les uns s'occupent d'enseignement et d'autres de l'exécution de projets de mise en valeur économique. Un ressortissant canadien conseille le Gouvernement cingalais dans l'établissement d'un institut polytechnique. Un autre doit partir bientôt pour l'Inde et le Pakistan, où il dirigera la construction et la mise en marche d'instituts de contrôle biologique. Une mission agricole et coopératiste, composée de quatre experts canadiens, a visité la région en 1953. Plus tard, une mission coopérative indienne est venue au Canada.

### 5. Divers

La Conférence internationale des matières premières a pris fin le 31 décembre. Elle avait été établie en février 1951 pour recommander toutes mesures propres à remédier à la pénurie de certaines matières premières de grande nécessité qui s'était fait sentir au début du conflit coréen.

Un accord renouvelant et revisant l'Accord international du blé de 1949 est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août. L'instrument portant acceptation du nouvel accord par le Canada a été remis au Gouvernement des États-Unis le 18 mai.

Une conférence réunie à Londres le 13 juillet a rédigé un accord concernant le commerce international du sucre. Le Canada s'est fait représenter à la conférence, mais il n'a pas encore ratifié l'accord issu de cette conférence.

Par échanges de notes, le Canada a mis en vigueur, en 1953, deux accords avec la France tendant à éviter la double imposition fiscale, et a étendu l'application de deux accords analogues avec le Royaume-Uni à la Dominique et à la Rhodésie du Sud. Des négociations ont été entamées avec les Gouvernements de l'Union Sud-Africaine, de l'Australie, de l'Irlande et de la Suisse en vue de la conclusion d'accords du même genre.

Un important événement à signaler dans le domaine des télécommunications internationales est la conclusion en novembre d'un accord entre la Société canadienne des télécommunications transmarines, l'*American Telephone and Telegraph Company*, l'*Eastern Telephone and Telegraph Company* et le *General Post Office* de Londres, en vue de la pose en 1954, au coût d'environ 35 millions de dollars, du premier câble téléphonique sous-marin à travers l'Atlantique. Ce câble reliera l'Amérique du Nord au Royaume-Uni depuis le Canada et assurera de meilleures communications téléphoniques entre les deux rives de l'Atlantique.



## VIII

### AFFAIRES CULTURELLES ET D'INFORMATION

L'activité du Ministère dans le domaine de l'information a pour objet d'aider le Gouvernement à atteindre les buts de sa politique étrangère en faisant mieux connaître et mieux juger à l'extérieur les possibilités, les réalisations et les points de vue du pays, et en diffusant au Canada des renseignements sur les affaires internationales.

Le Ministère fournit lui-même assez peu de nouvelles au public étranger. Plutôt que de faire concurrence aux agences commerciales, il cherche à collaborer avec elles en les amenant à s'intéresser de plus près au Canada et en les aidant à renseigner davantage et plus justement leur public sur la vie canadienne. Il tient ses représentants à l'étranger bien pourvus de matières à diffuser: textes de déclarations importantes, films, livres, expositions culturelles, documents et publications, collections de photographies et de textes documentaires destinés aux journaux et revues, à la radio et aux autres grands moyens d'information. Il encourage les journalistes et écrivains réputés de l'étranger à visiter le Canada, et les aide ensuite sur place à se procurer la documentation requise. Le nombre croissant des journalistes, commentateurs et écrivains étrangers qui viennent au Canada témoigne du rôle toujours plus important que joue notre pays dans le monde. La plupart d'entre eux viennent naturellement des États-Unis, et c'est à un journaliste de Milwaukee que, pour un reportage sur le Canada, le prix le plus convoité des correspondants étrangers a été décerné en 1953.

Une autre tâche du Ministère consiste à diffuser les productions de l'Office national du film par l'intermédiaire de ses missions à l'étranger. Soixante-trois missions diplomatiques, consulaires ou commerciales disposent maintenant de cinémathèques et des installations requises pour la représentation des pellicules du Gouvernement canadien en vue de leur diffusion non commerciale. Ces cinémathèques desservent actuellement, d'après certaines estimations, plus de 6 millions de spectateurs par année. Le développement de la télévision ouvre aux productions de l'Office national du film de nouvelles voies de diffusion sur lesquelles on fonde beaucoup d'espairs.

La liaison entre le Ministère et le Service international de la Société Radio-Canada a été rendue plus étroite et féconde par la création au Ministère, au début de 1953, d'une modeste Section de coordination politique. Cette section renseigne le Service international sur les questions internationales courantes. Les missions du Canada à l'étranger réclament de plus en plus les enregistrements de Radio-Canada exécutés à l'intention des réseaux nationaux ou privés. Les réseaux nationaux ou locaux de plusieurs pays auprès desquels le Canada est représenté ont diffusé, le 1<sup>er</sup> juillet, un enregistrement que le Service international de Radio-Canada avait préparé pour la circonstance.

Sur le plan culturel, le Ministère a organisé, en collaboration avec la Galerie nationale et la Commission des expositions, plusieurs expositions

de peinture et de matériel d'enseignement canadiens. Il a veillé à l'administration des bourses octroyées par le Gouvernement pour études à l'étranger, et a prêté son concours aux candidats canadiens postulant des bourses d'études offertes par des gouvernements ou des fondations étrangers; enfin, il a fait don à des universités et autres institutions étrangères d'un choix de livres canadiens. Des sociétés financières et industrielles canadiennes de plus en plus nombreuses s'efforcent de renseigner les pays étrangers sur les réalisations canadiennes d'ordre scientifique ou culturel; la collaboration de ces sociétés et du Ministère s'est révélée avantageuse de part et d'autre.

Le Ministère continue d'être l'intermédiaire officiel des échanges de renseignements et de rapports entre l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et les divers organismes gouvernementaux ou bénévoles du Canada qui s'intéressent aux travaux de cette Organisation.

IX

**ORGANISATION ET ADMINISTRATION DU MINISTÈRE**

L'organisation du Ministère reste, dans son ensemble, ce qu'elle était devenue il y a un an après une longue évolution: le ministre est secondé dans ses fonctions par un sous-secrétaire d'État (sous-ministre), un sous-secrétaire d'État suppléant, trois sous-secrétaires d'État adjoints et des fonctionnaires et employés de désignations et de rangs divers travaillant sous la direction de chefs de divisions et de chefs de sections. On trouvera à l'Annexe A la liste de ces divisions et sections. On notera que quatre des divisions sont nommées d'après les régions dont elles ont charge et les treize autres selon la nature de leurs fonctions. Les principaux changements survenus au cours de l'année consistent en l'établissement d'une Section de coordination politique et dans le transfert à la Division des finances des fonctions dévolues jusque-là à la Section des conférences internationales.<sup>1</sup>

Le Canada compte à l'extérieur cinquante-trois missions diplomatiques et consulaires,<sup>2</sup> dont vingt-quatre ambassades, huit légations, sept haut commissariats, trois délégations permanentes et onze consulats. L'ambassadeur en Belgique et le ministre en Norvège sont en même temps accrédités, respectivement, comme ministre au Luxembourg et comme ministre en Islande, mais le Canada ne maintient pas de chancelleries dans ces deux pays. En 1953, des ambassades ont été ouvertes à Bogota (7 avril), à Djakarta (2 juin) et à Madrid (10 décembre), ainsi qu'un haut commissariat à Colombo (13 août) et des consulats généraux à Los Angeles (mai) et à Seattle (septembre). En outre, l'ouverture d'ambassades à Montevideo et à Tokio et d'une légation à Vienne, annoncée en 1952, a de fait eu lieu au début de 1953. Le consulat général de Caracas et la légation de Berne ont été élevés au rang d'ambassade le 15 janvier et le 12 mai respectivement.

Au 31 décembre, quarante-deux pays avaient des missions diplomatiques accréditées au Canada,<sup>3</sup> soit vingt-quatre ambassades, six haut commissariats et dix légations. L'Islande et le Luxembourg n'y maintiennent pas de missions diplomatiques, mais leurs ministres aux États-Unis sont accrédités en même temps au Canada. Les missions diplomatiques de la Colombie, de l'Indonésie, d'Israël, de l'Espagne et du Venezuela ont été inaugurées au cours de 1953.

L'expansion de l'activité a nécessité un accroissement du personnel tant diplomatique qu'administratif. Dix-huit nouveaux agents du service extérieur sont entrés au Ministère au cours de l'année, à la suite d'un concours du service civil tenu en novembre 1952. Le recrutement continue de se heurter à une vive concurrence, notamment de la part de l'industrie privée. Le concours du service extérieur de novembre 1953

<sup>1</sup> Pour un exposé des tâches de la Section de coordination politique voir le chapitre VIII.

<sup>2</sup> Pour la liste de ces missions au 31 décembre 1953 voir l'Annexe B.

<sup>3</sup> Pour la liste des missions diplomatiques des autres pays au Canada voir l'Annexe C.

a attiré un peu moins de candidats que celui de l'an dernier. Durant l'année, il s'est fait deux cent douze nominations dans le cadre administratif du Ministère.

Suit un état comparatif des effectifs du Ministère au 31 décembre 1952 et 1953:

	1952	1953	Écart
<b>PERSONNEL DIPLOMATIQUE (y compris les chefs de missions):</b>			
Ottawa .....	124	120 <sup>1</sup>	- 4
Extérieur .....	134	147	+13
<b>PERSONNEL ADMINISTRATIF:</b>			
Ottawa .....	496	509 <sup>1</sup>	+13
Extérieur .....	264	285	+21
Personnel recruté sur place <sup>2</sup> ...	390	453	+63
<b>Total .....</b>	<b>1,408</b>	<b>1,514</b>	<b>+106</b>

Le major-général G. P. Vanier, D.S.C., M.C., ambassadeur du Canada en France, a pris sa retraite le 31 décembre après avoir rendu d'éminents services à son pays. Sa retraite, après une carrière de trente-huit années dans l'armée et le service diplomatique, prive le Gouvernement canadien de l'un de ses agents les plus compétents et les plus estimés.

Au cours de l'année, le Ministère s'est vu privé également des services de deux diplomates distingués. M. Victor Doré, C.M.G., ambassadeur du Canada en Suisse et ministre du Canada en Autriche, a pris sa retraite le 31 octobre. M. G. S. Patterson, consul général du Canada à Boston, est décédé subitement le 8 novembre.

Afin de se rendre compte elle-même des conditions dans lesquelles les missions travaillent, une équipe du Ministère a visité les ambassades et légations du Canada en Europe septentrionale et orientale, s'attachant surtout aux problèmes relatifs à l'administration et au personnel.

Le Ministère a fait l'acquisition de résidences pour le haut commissaire à Wellington et pour le personnel de Tokio, et de bureaux pour la Délégation permanente près l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord à Paris. De nouveaux baux ont été signés pour les résidences des chefs de missions à Bogota, à Caracas, à Colombo, à Lima, à Los Angeles, à Paris (pour le délégué permanent près l'OTAN), à San-Francisco et à Seattle, de même que pour les chancelleries à Berne, à Bogota, à Colombo, à Copenhague, à Djakarta, à Los Angeles, à Madrid, à Montevideo, à Seattle et à Vienne. Il a fallu meubler complètement la résidence à Colombo et en partie celles d'Ankara, de Bruxelles, de Mexico et de Washington. Il a fallu meubler également en entier les chancelleries à Bogota, à Colombo, à Djakarta, à Los Angeles, à Madrid, à Seattle et à Vienne. Des logis destinés au personnel ont aussi été meublés à Canberra, à Colombo, à Karachi et à la Nouvelle-Delhi.

<sup>1</sup> Ces chiffres ne comprennent pas les fonctionnaires qui se trouvaient en congé de retraite.

<sup>2</sup> Aux missions de l'extérieur seulement.

## ANNEXE A

### L'ORGANISATION DU MINISTÈRE<sup>1</sup>

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Le sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures

Trois sous-secrétaires d'État adjoints aux Affaires extérieures

Dix-sept Divisions (dans l'ordre alphabétique):

La Division consulaire

La Division de l'Amérique

La Division de l'effectif et de l'organisation

La Division de l'Extrême-Orient

La I<sup>re</sup> Division de liaison avec la Défense

La II<sup>e</sup> Division de liaison avec la Défense

La Division de l'Information

La Division des finances

La Division des Nations Unies

La Division des propriétés et fournitures

La Division des recherches et rapports historiques

La Division du Commonwealth

La Division du personnel

La Division du Protocole

La Division économique

La Division européenne

La Division juridique

La Section de coordination politique

Le Bureau de presse

<sup>1</sup>Pour plus amples renseignements (fonctions, procédures, personnel, etc.) voir les Rapports annuels du Ministère pour les années 1949 (pp. 9-15) et 1950 (pp. 1-3) ainsi que l'article sur "Le Service extérieur du Canada" qui a paru dans *Affaires Extérieures* du mois d'août 1953 (pp. 247-253).

## ANNEXE B

### POSTES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES DU CANADA À L'ÉTRANGER<sup>1</sup>

#### 1. Missions diplomatiques<sup>2</sup>

Nom du pays	Siège	Nature du poste
Allemagne	Bonn	Ambassade <sup>3</sup>
Argentine	Buenos-Aires	Ambassade
Australie	Canberra	Haut commissariat
Autriche	Vienne	Légation
Belgique	Bruxelles	Ambassade
Brésil	Rio-de-Janeiro	Ambassade
Ceylan	Colombo	Haut commissariat
Chili	Santiago	Ambassade
Colombie	Bogota	Ambassade
Cuba	La Havane	Ambassade
Danemark	Copenhague	Légation
Espagne	Madrid	Ambassade
États-Unis d'Amérique	Washington	Ambassade
Finlande	Helsinki	Légation
France	Paris	Ambassade
Grèce	Athènes	Ambassade
Inde	Nouvelle-Delhi	Haut commissariat
Indonésie	Djakarta	Ambassade
Irlande	Dublin	Ambassade
Italie	Rome	Ambassade
Japon	Tokio	Ambassade
Mexique	Mexico	Ambassade
Norvège	Oslo	Légation
Nouvelle-Zélande	Wellington	Haut commissariat
Pakistan	Karachi	Haut commissariat
Pays-Bas	La Haye	Ambassade
Pérou	Lima	Ambassade
Pologne	Varsovie	Légation
Portugal	Lisbonne	Légation
Royaume-Uni	Londres	Haut commissariat
Suède	Stockholm	Légation
Suisse	Berne	Ambassade
Tchécoslovaquie	Prague	Légation
Turquie	Ankara	Ambassade
Union des Républiques Socialistes Soviétiques	Moscou	Ambassade
Union Sud-Africaine	Prétoria	Haut commissariat
Uruguay	Montevideo	Ambassade
Venezuela	Caracas	Ambassade
Yougoslavie	Belgrade	Ambassade

<sup>1</sup> Pour plus amples renseignements (adresses, personnel, etc.) voir la publication trimestrielle du Ministère intitulée *Représentants du Canada à l'étranger et représentants des autres pays au Canada*.

<sup>2</sup> Le Canada ne maintient pas de postes en Islande ni au Luxembourg, mais le ministre du Canada en Norvège est également accrédité comme ministre en Islande, et l'ambassadeur du Canada en Belgique comme ministre au Luxembourg. Les ambassadeurs du Canada en Suisse et en Irlande sont également accrédités comme ministres en Autriche et au Portugal et le ministre en Suède comme ministre en Finlande.

<sup>3</sup> Il y a également une mission militaire canadienne à Berlin.

2. Délégations permanentes auprès d'organisations internationales

Organisation	Siège
Conseil de l'Atlantique-Nord et l'Organisation européenne de coopération économique	Paris
Nations Unies	New-York
Nations Unies	Genève

3. Consulats

Nom du pays	Siège	Nature du Poste
Brésil	São Paulo	Consulat
États-Unis d'Amérique	Boston	Consulat général
	Chicago	Consulat général
	Détroit	Consulat
	Los Angeles	Consulat général
	Nouvelle-Orléans	Consulat
	New-York	Consulat général
	Portland	Vice-consulat
	San-Francisco	Consulat général
	Seattle	Consulat général

## ANNEXE C

### MISSIONS DIPLOMATIQUES ACCRÉDITÉES AU CANADA<sup>1</sup>

#### 1. Missions diplomatiques<sup>2</sup>

Nom du pays	Nature de la mission
*Allemagne	Ambassade
*Argentine	Ambassade
Australie	Haut commissariat
Autriche	Légation
*Belgique	Ambassade
*Brésil	Ambassade
*Chili	Ambassade
*Chine	Ambassade
*Colombie	Ambassade
*Cuba	Ambassade
*Danemark	Légation
*Espagne	Ambassade
*États-Unis d'Amérique	Ambassade
*Finlande	Légation
*France	Ambassade
*Grèce	Ambassade
Inde	Haut commissariat
Indonésie	Ambassade
Irlande	Ambassade
*Israël	Légation
*Italie	Ambassade
*Japon	Ambassade
*Mexique	Ambassade
*Norvège	Légation
Nouvelle-Zélande	Haut commissariat
Pakistan	Haut commissariat
*Pays-Bas	Ambassade
*Pérou	Ambassade
*Pologne	Légation
*Portugal	Légation
Royaume-Uni	Haut commissariat
*Suède	Légation
*Suisse	Légation
*Tchécoslovaquie	Légation
Turquie	Ambassade
Union des Républiques Socialistes Soviétiques	Ambassade
Union Sud-Africaine	Haut commissariat
*Uruguay	Ambassade
*Venezuela	Ambassade
*Yougoslavie	Ambassade

<sup>1</sup> Pour plus amples renseignements (adresses, personnel, etc.) voir les publications trimestrielles du Ministère intitulées *Représentants du Canada à l'extérieur et représentants des autres pays au Canada* et *Le Corps diplomatique et les représentants consulaires à Ottawa*.

<sup>2</sup> L'Islande et le Luxembourg n'ont pas de chancellerie au Canada, mais leurs ministres près les États-Unis sont également accrédités près le Canada.

<sup>3</sup> Les pays dont le nom est précédé d'un astérisque maintiennent des consulats au Canada. Le haut commissariat de l'Inde s'occupe des intérêts du Népal; la légation de la Pologne, de ceux de la Hongrie; et la légation de la Suisse, de ceux du Liechtenstein.



## 2. Pays ayant des consulats mais non pas de missions diplomatiques<sup>1</sup>

Bolivie	Liberia
Costa Rica	Luxembourg
Égypte	Monaco
Équateur	Nicaragua
Guatemala	Panama
Haïti	République Dominicaine
Honduras	Salvador
Islande	Thaïlande
Liban	

## ANNEXE D

### ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES DONT LE CANADA FAIT PARTIE

#### Canada—États-Unis

Comité canado-américain d'organisation de la mobilisation industrielle  
 Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques  
 Commission internationale de la frontière  
 Commission internationale du flétan du Pacifique  
 Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique  
 Commission mixte d'ingénieurs du Saint-Laurent  
 Commission mixte internationale  
 Commission permanente canado-américaine de défense

#### Commonwealth

Bureaux agricoles du Commonwealth  
 Comité permanent anglo-canadien pour le commerce et les questions économiques  
 Commission des télécommunications du Commonwealth  
 Commission économique du Commonwealth  
 Commission impériale des sépultures militaires  
 Commission maritime du Commonwealth  
 Conseil consultatif des études aéronautiques du Commonwealth  
 Conseil des transports aériens du Commonwealth  
 Conseil des transports aériens du Pacifique sud

<sup>1</sup> Le consulat du Liban s'occupe des intérêts de l'Irak au Canada. Pour l'Islande et le Luxembourg voir la note 2 *supra*.

**Nations Unies et Institutions spécialisées**

- Les Nations Unies (y compris la Cour internationale de justice)
- Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur
- Fonds monétaire international
- Organisation de l'aviation civile internationale
- Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime
- Organisation internationale du Travail
- Organisation météorologique mondiale
- Organisation mondiale de la santé
- Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
- Union internationale des télécommunications
- Union postale universelle

**Organisation interalliée**

- Agence interalliée des réparations

**Organisations interaméricaines**

- Commissions de géographie et de cartographie de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire
- Conférence interaméricaine sur la sécurité sociale
- Institut interaméricain de statistique
- Office interaméricain de la radio
- Union postale des Amériques et de l'Espagne

**Autres Organisations**

- Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
- Bureau central de la carte du monde au millionième
- Bureau hydrographique international
- Bureau international des poids et mesures
- Comité consultatif international du coton
- Comité consultatif pour le développement économique coopératif du sud et du sud-est de l'Asie
- Comité intergouvernemental pour les migrations européennes
- Comité international de la médecine et de la pharmacologie militaires
- Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce
- Commission internationale de la chasse à la baleine
- Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique
- Commission internationale des pêches du Pacifique nord
- Conseil international du blé
- Conseil de coopération technique pour le sud et le sud-est de l'Asie
- Groupe d'études international de la laine
- Groupe d'études international de l'étain
- Groupe d'études international du caoutchouc
- Institut international du froid
- Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord
- Organisation européenne de coopération économique (à titre de membre associé seulement)
- Union internationale pour la protection de la propriété industrielle
- Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques
- Union internationale pour la publication des tarifs douaniers

ANNEXE E

**CONFÉRENCES INTERNATIONALES TENUES EN 1953  
AUXQUELLES LE CANADA S'EST FAIT REPRÉSENTER  
PAR DES MEMBRES DU MINISTÈRE**

11<sup>e</sup> session du Bureau exécutif de l'Organisation mondiale de la santé. Genève, 12 janvier.

Comité spécial de l'ordre du jour et des travaux d'intersession (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Genève, 2 février.

Conseil de coopération technique pour le sud et le sud-est de l'Asie. Colombo, 18 février.

121<sup>e</sup> session du Conseil d'administration du Bureau international du Travail. Genève, 20 février.

Reprise de la 7<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies. New-York, 24 février.

3<sup>e</sup> Conférence sur l'assistance technique (ONU). New-York, 26 février.

7<sup>e</sup> réunion du Groupe d'études international de l'étain. Londres, 23 mars.

Comité permanent anglo-canadien pour le commerce et les affaires économiques. Ottawa, 15 avril.

5<sup>e</sup> session du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes. Genève, 17 avril.

Session ministérielle du Conseil de l'Atlantique-Nord (OTAN). Paris, 23 avril.

6<sup>e</sup> session de l'Assemblée de l'Organisation mondiale de la santé. Genève, 5 mai.

Conférence internationale pour l'adoption d'un protocole sur la limitation de la production de l'opium (ONU). New-York, 11 mai.

122<sup>e</sup> session du Conseil d'administration du Bureau international du Travail (OIT). Genève, 26 mai.

12<sup>e</sup> session du Bureau exécutif de l'Organisation mondiale de la santé. Genève, 28 mai.

36<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail (OIT). Genève, 4 juin.

7<sup>e</sup> session de l'Assemblée de l'Organisation internationale de l'aviation civile. Brighton, 15 juin.

2<sup>e</sup> session extraordinaire de la Conférence générale (UNESCO). Paris, 1<sup>er</sup> juillet.

Conférence internationale du sucre (ONU). Londres, 13 juillet.

Réunion préparatoire en vue de l'établissement d'un Comité international consultatif pour les recherches scientifiques (UNESCO). Paris, 6 juillet.

Comité spécial de l'ordre du jour et des travaux d'intersession (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Genève, 17 août.

Reprise de la 7<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale (ONU). New-York, 17 août.

8<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale (ONU). New-York, 15 septembre.

8<sup>e</sup> session des parties contractantes (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Genève, 17 septembre.

**Comité préparatoire des fonctionnaires pour le Comité consultatif pour le développement économique coopératif du sud et du sud-est de l'Asie (Plan de Colombo).** La Nouvelle-Delhi, 28 septembre.

**Comité du siège de l'Organisation (UNESCO).** Paris, 24 septembre.

**Réunion spéciale du Comité de direction du Groupe d'études international du caoutchouc.** Londres, 12 octobre.

**5<sup>e</sup> réunion du Bureau de planification de la navigation maritime (OTAN)** Londres, 6 octobre.

**6<sup>e</sup> session du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes.** Venise, 12 octobre.

**Discussions concernant l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime.** Londres, 27 octobre.

**Conférence concernant le problème de l'information pour les troupes et les relations de la communauté militaire (OTAN).** Paris, 26 octobre.

**Conseil de coopération technique pour le sud et le sud-est de l'Asie.** La Nouvelle-Delhi, 9 octobre.

**Réunion ministérielle du Comité consultatif pour le développement économique coopératif du sud et du sud-est de l'Asie (Plan de Colombo).** La Nouvelle-Delhi, 9 octobre.

**123<sup>e</sup> session du Conseil d'administration du Bureau international du Travail.** Genève, 16 novembre.

**Conférence de l'étain (ONU).** Genève, 16 novembre.

**7<sup>e</sup> session de la Conférence générale (FAO).** Rome, 23 novembre.

**Session ministérielle du Conseil de l'Atlantique-Nord (OTAN).** Paris, 14 septembre.

## ANNEXE F

### ACCORDS INTERNATIONAUX CONCLUS PAR LE CANADA EN 1953

#### 1. Accords multilatéraux

*Accord sur les dettes extérieures allemandes.* Signé à Londres le 27 février.

*Acte final de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'assistance technique.* Signé à New-York le 27 février.

*Accord portant révision et renouvellement de l'Accord international sur le blé.* Signé à Washington le 13 avril.

*Acte final de la Conférence des Nations Unies sur l'opium tenue à New-York du 11 mai au 18 juin 1953.* Signé à New-York le 24 juin.

*Accord entre les Gouvernements du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Union Sud-Africaine, de l'Inde, du Pakistan, d'une part, et de l'Italie, d'autre part, relatif aux sépultures de membres des forces armées du Commonwealth en territoire italien.* Signé à Rome le 27 août.

*Acte final de la Conférence des Nations Unies sur le sucre.* Signé à Londres le 24 août.

*Instrument pour l'amendement de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail adopté par la Conférence de l'Organisation à sa trentesième session (Genève) le 26 juin 1953.* Ratifié le 26 novembre.

*Troisième Protocole portant rectification et modifications du texte des listes annexées à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.* Signé à New-York le 17 décembre.

*Déclaration concernant le maintien en vigueur des listes annexées à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.* Signé à New-York le 17 décembre.

*Protocole modifiant la Convention internationale relative à l'esclavage.* Signé à New-York le 17 décembre.

*Protocole visant à limiter et à réglementer la culture du pavot ainsi que la production, le commerce international, le commerce de gros et l'emploi de l'opium.* Signé à New-York le 23 décembre.

#### 2. Accords bilatéraux

##### Allemagne

*Échange de notes constituant un accord sur les conditions à remplir par les voyageurs non immigrants des deux pays pour obtenir des visas.* Intervenu à Bonn les 10 et 15 avril.

##### Belgique

*Convention générale relative au passage et au séjour en Belgique des forces canadiennes.* Signée à Bruxelles le 30 mars.

**Ceylan**

Échange de notes constituant un accord relatif au développement économique coopératif de Ceylan dans le cadre du plan de Colombo. Intervenu à Colombo le 20 juillet.

**États-Unis d'Amérique**

Convention pour la conservation de la pêche au flétan dans l'océan Pacifique nord et dans la mer de Béring. Signée à Ottawa le 2 mars.

Échange de notes constituant un accord relatif à la mise sous scellés de certains émetteurs radiophoniques mobiles. Intervenu à Washington les 9 et 17 mars.

Échange de notes constituant un accord prorogeant l'entente du 15 novembre 1951 relative à l'utilisation par la Marine des États-Unis d'Amérique de la zone de tir située sur le lac Érié. Intervenu à Ottawa les 25 février et 23 juin.

Échange de notes constituant un accord relatif à l'installation d'un pipe-line pour le pétrole entre Haines et Fairbanks en Alaska. Intervenu à Ottawa le 30 juin.

Échange de notes constituant un accord concernant la création d'une Commission mixte pour le commerce et les affaires économiques. Intervenu à Washington le 12 novembre.

Échange de notes constituant un accord créant une Commission mixte d'ingénieurs du Saint-Laurent. Intervenu à Washington le 12 novembre.

**France**

Échange de notes constituant un accord relatif à la mise en vigueur de la Convention tendant à éviter la double imposition du revenu et à prévenir l'évasion de cet impôt signée à Paris le 16 mars 1951, ainsi que de l'Avenant à la Convention signé à Ottawa le 6 octobre 1951. Intervenu à Ottawa le 28 mai.

Échange de notes constituant un accord relatif à l'entrée en vigueur de la Convention et du Protocole visant à éviter la double imposition de droits de mutation par suite de décès et à prévenir l'évasion fiscale de ces droits, signés à Paris le 16 mars 1951. Intervenu à Ottawa le 28 mai.

**Inde**

Échange de notes constituant un accord relatif à l'inspection des fournitures et du matériel achetés par l'Inde au Canada. Intervenu à Ottawa les 5 et 12 juin.

**Mexique**

Échange de notes constituant un accord visant l'exploitation de services aériens entre le Canada et le Mexique et au delà de ces territoires. Intervenu à Mexico le 27 juillet.

Échange de notes constituant un accord autorisant KLM (Ligne aérienne royale néerlandaise) à exploiter un service aérien provisoire entre Mexico et Montréal. Intervenu à Mexico le 10 août.

Échange de notes constituant un accord autorisant une ligne aérienne canadienne à exploiter un service aérien provisoire entre Mexico et Rio-de-Janeiro. Intervenu à Mexico le 10 août.

**Pays-Bas**

Échange de notes constituant un accord visant l'exploitation provisoire par KLM (Ligne aérienne royale néerlandaise) d'un service aérien entre le Canada et le Mexique. Intervenu à Ottawa les 2 et 3 septembre.

**Royaume-Uni**

**Échange de notes** constituant un accord visant à étendre à la Rhodésie du Sud l'Accord sur la double imposition du revenu conclu entre les deux pays le 5 juin 1946. Intervenu à Ottawa les 27 février et 9 avril.

**Échange de notes** constituant un accord ayant pour objet d'étendre à la colonie de Dominique l'accord sur la double imposition du revenu conclu entre les deux pays le 5 juin 1946. Intervenu à Ottawa les 30 juin et 31 juillet.

**Union Sud-Africaine**

**Échange de notes** constituant un accord prévoyant la suspension temporaire de la marge de préférence dont jouissait le bois de grume. Intervenu à Ottawa les 27 décembre et 5 janvier.

**Échange de notes** constituant un accord prévoyant la suspension provisoire de la marge de préférence dont jouissait la laine. Intervenu à Prétoria les 26 mars et 6 mai.

**Uruguay**

**Protocole additionnel** à l'Accord commercial du 12 août 1936. Signé à Montevideo le 19 octobre.

**ANNEXE G****PUBLICATIONS DU MINISTÈRE****1. Imprimés<sup>1</sup>**

**Affaires Extérieures.** Bulletin mensuel consacré aux affaires extérieures et à l'activité courante du Ministère. (\$1 par année; étudiants, 50c.).

**Le Corps diplomatique et les représentants consulaires à Ottawa.** Paraît tous les trois mois. (Canada et États-Unis, 15c.; autres pays, 20c.).

**Rapport annuel du ministère des Affaires extérieures.** Compte rendu de l'œuvre du Ministère présenté chaque année au Parlement. (Canada, États-Unis, 25c.; autres pays, 30c.).

**Recueil des Conférences.** Comptes rendus de conférences auxquelles le Canada a pris part depuis 1945. On y trouve le rapport annuel du Ministère intitulé *Le Canada et les Nations Unies*. (Canada et États-Unis, 50c.; autres pays, 60c.).

**Recueil des Traités.** Texte des traités, conventions et autres accords conclus entre le Canada et les autres pays. (Canada et États-Unis, 25c.; autres pays, 30c.).

**Représentants du Canada à l'extérieur et représentants des autres pays au Canada.** Paraît tous les trois mois. (Canada et États-Unis, 25c.; autres pays, 30c.).

**Livre Blanc: Documents sur la crise coréenne.** Présenté au Parlement le 31 janvier 1951 en suite du rapport intitulé *Le Canada et la crise coréenne* présenté au Parlement le 1<sup>er</sup> septembre 1950. (Canada et États-Unis, 25c.; autres pays, 30c.).

<sup>1</sup> Pour se procurer ces imprimés, tant en anglais qu'en français, s'adresser à l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa.

**Publications spéciales:** 1. *Le Canada de l'Atlantique au Pacifique*. Plaquette illustrée pour distribution à l'étranger portant sur l'histoire, la géographie, et le mouvement économique, social et artistique au Canada. A paru en allemand, en anglais, en danois, en espagnol, en français, en hollandais, en italien, en norvégien et en portugais. (Canada, 25c.) 2. *Le Canada par l'Image*. Une série d'illustrations destinée à faire connaître le Canada à l'étranger. A paru en allemand, en anglais, en danois, en français et en hollandais. Doit aussi paraître en espagnol, en italien, en portugais et en suédois. (Canada, 10c.).

## 2. Documents polycopiés

**Bulletin hebdomadaire canadien.** Revue des nouvelles de la semaine au Canada.<sup>1</sup>

**Déclarations et discours.** Texte de déclarations officielles portant sur les affaires extérieures ou intérieures du Canada.<sup>2</sup>

**Feuillets documentaires.** Vingt documents d'une feuille portant sur l'histoire, les moyens de transport, le commerce extérieur du Canada, etc.<sup>2</sup> Ont paru en anglais, en français et en espagnol.<sup>1</sup>

**Pages documentaires.** Documentation de fond sur le Canada et les activités canadiennes.<sup>2</sup>

**Reproductions.** Articles sur le Canada tirés de sources diverses, généralement des périodiques canadiens, et reproduits avec la permission de l'auteur et de l'éditeur.<sup>1</sup>

Un choix de *Déclarations et discours* et de *Pages documentaires* est publié en espagnol (sous le titre de *Paginas documentales*), en allemand (*Amtliche Auskunftsblätter*), et en italien (*Pagine documentarie*).<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Distribués en dehors du Canada seulement.

<sup>2</sup> Dans ces séries, les textes consacrés aux questions internationales sont distribués au Canada comme à l'étranger. Pour se les procurer, s'adresser à la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa.





Canada

### ERRATA

Page v: Pour "TABLES DES MATIÈRES",  
lire "TABLE DES MATIÈRES".

Page 9,  
ligne 7: Pour "1,300 avions",  
lire "1,350 avions".

Page 20,  
ligne 7: Pour "hydrauliques",  
lire "hydro-électriques".

Page 22,  
ligne 14: Pour "prendre,"  
lire "prendra".

Edmond Cloutier, C.M.G., O.A., D.S.P.  
Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la papeterie  
Ottawa, 1955

ix: 25 cents.



Canada

**RAPPORT  
DU MINISTÈRE  
DES AFFAIRES EXTÉRIEURES  
POUR 1954**

**Présenté au Parlement conformément à la Loi  
sur le ministère des Affaires extérieures**

**Edmond Cloutier, C.M.G., O.A., D.S.P.  
Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la papeterie  
Ottawa, 1955**

**Prix: 25 cents.**

Faint, illegible text at the top of the page, possibly bleed-through from the reverse side.



**R A P P O R T  
DU MINISTRE**

**DES AFFAIRES EXTÉRIEURES**

**POUR 1924**

Présenté au Parlement conformément à la loi  
sur le ministère des Affaires extérieures

Imprimé par l'Imprimerie de la Reine et Contrôleur de la papeterie  
Ottawa, 1924

1924-25

## AVANT-PROPOS

La tranquillité, a dit quelqu'un, est un état relatif. Néanmoins, il est peu probable que 1954 passe à l'histoire comme une année notablement tranquille. En certaines occasions, la situation d'Extrême-Orient a menacé de dégénérer en hostilités de grande envergure; à l'Ouest, après l'échec du projet de Communauté européenne de défense, l'intégrité de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord a été momentanément compromise. Les événements survenus dans ces régions ont porté atteinte, pour quelque temps, à la cohésion des pays libres, sur l'unité desquels repose, dans une si large mesure, la paix du monde.

Il est vrai, néanmoins, que les plus graves perturbations qui se sont produites en 1954 présentaient un danger plutôt latent que réel; elles constituaient des menaces de détérioration qu'on a réussi à écarter, du moins provisoirement. En Indochine, le combat a dû faire place à la diplomatie avant d'avoir pu prendre de plus vastes proportions; les incidents survenus dans les îles au large de la côte de Chine ont été, du moins pour le moment, localisés et restreints; l'OTAN a été consolidée et affermie par des accords élaborés à Londres et à Paris en vue de l'adhésion de la République fédérale d'Allemagne à la Communauté atlantique.

Au cours de l'année, la diplomatie canadienne a dû s'appliquer à des problèmes fort difficiles et notre pays s'est vu imposer de nouvelles responsabilités. Rien n'indique que les responsabilités internationales du Canada, qui se sont accrues constamment depuis les deux dernières décennies, soient appelées à diminuer, pour autant que nous puissions prévoir l'avenir.

Le peuple canadien s'est voué à la cause du bon sens et de la conciliation dans les affaires mondiales. Le ministère des Affaires extérieures se doit d'être l'un de ses instruments dans la poursuite de cette fin. Le rapport qui suit a pour objet de donner au Parlement et, par son entremise, à la population du pays, un aperçu de ce que le Ministère a accompli l'année dernière et un exposé des événements du domaine international qui ont influé sur son activité.

*Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures*

*L. B. Pearson*

Le 1<sup>er</sup> février 1955

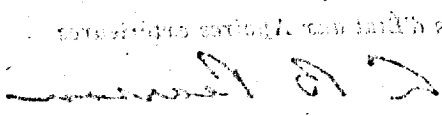
Le rapport annuel du Ministère des Affaires extérieures pour l'année civile 1954 a été présenté au Parlement le 17 janvier 1955. Le rapport expose les réalisations du Ministère pendant l'année et les perspectives pour l'avenir. Le rapport est divisé en sept parties principales. La première partie traite de la situation internationale et de la politique étrangère du Canada. La deuxième partie traite de l'Organisation des Nations Unies. La troisième partie traite de l'Organisation de l'Amérique occidentale. La quatrième partie traite de l'Organisation de l'Amérique latine et des Caraïbes. La cinquième partie traite de l'Organisation de l'Amérique du Nord. La sixième partie traite de l'Organisation de l'Amérique du Sud. La septième partie traite de l'Organisation de l'Amérique centrale.

Conformément aux dispositions de la Loi sur le ministère des Affaires extérieures, j'ai l'honneur de vous soumettre, pour dépôt au Parlement, le quarante-cinquième rapport annuel du Ministère, portant sur l'année civile 1954.

Le rapport comprend d'abord une vue d'ensemble des faits nouveaux de l'année; puis un relevé des événements qui ont influé sur la ligne de conduite du Canada au sein des trois principaux groupements internationaux dont notre pays est membre: les Nations Unies, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et le Commonwealth. Les faits nouveaux survenus dans d'autres pays et leur effet sur le Canada sont exposés dans les chapitres sur les grandes régions géographiques. Suivent les chapitres sur l'activité juridique, consulaire et économique du Ministère, sur son action dans le domaine de l'information, ainsi que sur son organisation et son administration. Le rapport se termine par sept annexes qui peuvent être utiles pour fins de référence.

Je saisis cette occasion pour marquer combien je suis satisfait de la manière dont les membres du personnel se sont acquittés de leurs fonctions.

Le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures,  
JULES LÉGER  
OTTAWA, le 17 janvier 1955



1955

## TABLES DES MATIÈRES

---

	PAGE
AVANT-PROPOS .....	iii
PRÉSENTATION DU RAPPORT .....	iv
<b>CHAPITRE</b>	
I. Vue d'ensemble .....	1
II. Les Nations Unies et les Institutions spécialisées .....	3
III. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord .....	8
IV. Le Commonwealth .....	11
V. L'Europe et le Moyen-Orient .....	13
VI. L'Amérique .....	20
VII. L'Asie orientale .....	24
VIII. Affaires juridiques et consulaires .....	30
IX. Affaires économiques .....	32
X. Information et affaires culturelles .....	37
XI. Organisation et administration du Ministère .....	40
<b>ANNEXE</b>	
A. Tableau de l'organisation du Ministère à Ottawa .....	42
B. Postes diplomatiques et consulaires du Canada à l'extérieur ....	43
C. Postes diplomatiques et consulaires des autres pays au Canada..	45
D. Organisations intergouvernementales dont le Canada fait partie	47
E. Conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter .....	49
F. Accords internationaux conclus par le Canada en 1954 .....	51
G. Publications du Ministère .....	53

Les Nations Unies ont joué un rôle plus important que jamais en tant que forum pour la discussion de divers sujets de préoccupation commune et de coopération internationale dans les domaines économique, social, culturel et scientifique.

## RAPPORT DU MINISTÈRE

DES AFFAIRES EXTÉRIEURES, 1954

Le présent rapport est le résultat de l'activité du Ministère des Affaires Extérieures pendant l'année 1954. Il est divisé en deux parties principales : une partie descriptive et une partie analytique.

### VUE D'ENSEMBLE

Ainsi qu'il était souligné dans l'Avant-Propos du rapport de l'année dernière, le maintien de la paix et de la sécurité internationale reste au premier rang des intérêts du Canada. En conséquence, les problèmes résultant du besoin de maintenir cet intérêt primordial ont été l'un des principaux soucis du Ministère au cours de l'année 1954.

Une guerre générale a été évitée, grâce en partie à la retenue des puissances occidentales en face de nombreuses provocations et (il est permis de l'espérer) grâce, aussi, à la conviction croissante, dans l'Union soviétique et les pays qui lui sont associés, qu'une autre grande guerre n'aurait aucune utilité. Si cette conviction l'emporte et que le désir de tenter des agressions localisées soit réprimé avec plus de fermeté, le monde évitera encore peut-être une catastrophe.

L'Asie orientale a continué d'être la région la plus troublée, bien que le principal point de danger soit passé de Corée en Indochine. Cependant, les pourparlers de la Conférence de Genève ont amené une cessation des hostilités en Indochine et permis que les transferts d'autorité soient effectués d'une façon ordonnée et, comme il avait été convenu, sous une surveillance internationale. Afin d'aider à ce travail, le Canada a accepté de faire partie des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle. Environ 160 Canadiens, dont la plupart relèvent du Service extérieur et des forces armées du Canada, participent aux travaux de ces Commissions en Indochine.

La situation en Europe pendant la plus grande partie de l'année a été moins tendue qu'en Asie orientale. Les efforts consacrés à l'affermissement de la collaboration occidentale ont abouti, après une période d'incertitude, au remplacement de la Communauté européenne de défense par un projet d'Union de l'Europe occidentale, où les pays démocratiques de cette région s'associeront en vue de contribuer à la sécurité et au bien-être de tous. On espère que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord sera renforcée notablement par l'accession de la République fédérale d'Allemagne et restera un rempart pour le maintien de la paix.

L'appui donné aux Nations Unies a continué d'être l'un des principaux aspects de la politique extérieure du Canada. Les événements qui se sont déroulés cette année à l'Assemblée générale ont permis d'espérer qu'il serait encore possible de réaliser quelque progrès dans la voie du désarmement, sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et sur certaines autres questions d'ordre politique. Entre-temps,

les Nations Unies ont joué un rôle utile comme soupape de sûreté et comme forum pour la discussion de divers sujets de mécontentement et ont servi d'instrument de collaboration internationale dans les domaines économique, social, et culturel.

Comme par le passé, le Commonwealth de nations a servi de lien entre divers continents et civilisations et a permis à ses membres de se consulter sur les problèmes internationaux et sur d'autres questions d'intérêt commun. Les tensions entre certains membres du Commonwealth ont persisté mais n'ont pas empêché une bonne mesure de collaboration générale dans les domaines d'intérêt commun.

Dans nos rapports avec les États-Unis, l'année a été marquée par la mise en branle, après un demi-siècle d'études et de négociations, des travaux de canalisation et d'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent. Il faudrait signaler aussi le développement de la collaboration en matière de défense commune. Le Canada entretient des relations suivies avec les États-Unis sur toutes les questions importantes de politique internationale, particulièrement sur celles qui ont trait au maintien de la paix et de la sécurité, ainsi qu'à l'accroissement de la prospérité.

On ne peut pas dire,—et aujourd'hui moins que jamais,—qu'il y ait une partie du monde dont les Canadiens puissent se désintéresser. Même au point de vue purement matériel, leur intérêt embrassé le monde entier. Ils commercent avec l'étranger, ils voyagent à l'étranger, ils vivent à l'étranger, ils placent des fonds à l'étranger. Les progrès récents dans les domaines des transports, des communications et des armements ont resserré les liens entre les parties les plus éloignées de la planète, que ce soit un bien ou un mal. L'ouverture de nouvelles missions, surtout au Moyen-Orient et dans la région de la mer des Caraïbes, a établi des contacts précieux qui favoriseront les intérêts canadiens dans ces régions et aideront le Canada à jouer un rôle efficace dans la communauté internationale.

L'année qui vient de s'écouler a été fertile en événements. Les démocraties occidentales ont remporté des succès importants; elles ont dû également faire face à quelques revers. De concert avec bien d'autres pays, le Canada s'est consacré à la recherche de la paix et de la sécurité. Nous sommes encore loin de notre but, mais nous devons continuer, sans relâche et toujours avec sincérité et humilité, à explorer toutes les voies qui semblent nous y conduire.



et d'offrir aux Etats-Unis et au Canada un aperçu de la situation internationale et de leur rôle dans le monde.

**LES NATIONS UNIES ET LES INSTITUTIONS**

**1. Les Nations Unies**

Les travaux des Nations Unies ont continué d'être entravés par l'absence, chez les grandes puissances, de l'unité de vues qui constitue l'hypothèse fondamentale de la Charte. Il en résulte notamment l'exclusion d'un nombre considérable d'Etats, ainsi qu'une tendance à chercher en dehors du cadre des Nations Unies la solution de divers problèmes, tel celui d'Indochine.

Le Canada, pourtant, considère toujours les Nations Unies comme constituant, à longue échéance, le meilleur espoir du monde pour le maintien de la paix et de la sécurité et pour l'amélioration des relations internationales.

Comme d'habitude, le Canada s'est fait représenter à l'Assemblée générale par une délégation considérable. Ses représentants ont aussi participé aux travaux de divers autres organismes des Nations Unies, notamment à ceux de la Commission du désarmement et de son sous-comité, de la Commission des mesures collectives, de la Commission consultative de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée, du Conseil d'administration du Fonds pour l'enfance, du Comité de négociation des fonds extra-budgétaires, des Commissions de statistique, des finances publiques, des questions sociales et des stupéfiants du Conseil économique et social et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Quoique le Canada ne fasse pas partie du Conseil de sécurité à l'heure actuelle, le Ministère a continué à en suivre de près les réunions. Le différend indo-pakistanaï sur le Cachemire est resté en sommeil; neuf officiers canadiens sont encore au Cachemire, dans le groupe d'observateurs militaires des Nations Unies. A la suite de la décision prise par le Pakistan d'accepter une aide militaire des États-Unis, l'Inde a adopté l'attitude qu'elle ne pouvait plus considérer comme neutres les observateurs militaires des États-Unis au Cachemire, ce que le secrétaire général des Nations Unies a refusé d'admettre. De graves incidents survenus le long des lignes de démarcation entre Israël et les États arabes ont été portés à la connaissance du Conseil de sécurité; quatre officiers de l'Armée canadienne ont été mis au service de l'Organisation des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine, et un autre Canadien, le major général E. L. M. Burns, en a été nommé chef d'état-major. La cause du *Bat-Galim*, bateau israélien retenu par les autorités égyptiennes à l'entrée du canal de Suez, a été portée devant le

<sup>1</sup> Pour plus de détails, voir la brochure du Ministère *Le Canada et les Nations Unies, 1953-1954*.

Conseil de sécurité. En septembre, le Conseil a été saisi d'une plainte motivée par une attaque d'avions militaires soviétiques contre un avion naval des États-Unis au-dessus de la haute mer.

Le Canada a pris part aux entretiens privés tenus à Londres par le Sous-Comité du désarmement, au cours desquels les quatre puissances occidentales se sont misés d'accord sur de nouvelles propositions en vue d'une convention générale sur le désarmement et d'un contrôle international du désarmement. La décision de l'U.R.S.S., annoncée à la neuvième session de l'Assemblée, d'accepter pour base de négociations ultérieures les propositions occidentales relatives à une convention de désarmement a été bien accueillie en dépit des importantes réserves attachées par l'U.R.S.S. à cette acceptation ainsi que de son opposition persistante à la manière de voir de l'Ouest en ce qui concerne l'institution d'un contrôle international efficace. Après des négociations poussées jusqu'aux détails, les cinq pays du Sous-Comité, soit le Canada, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et l'U.R.S.S., ont consenti à présenter ensemble une résolution de procédure proposée par le Canada en vue de rouvrir la voie aux discussions en sous-comité. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale.

La même unanimité s'est faite devant une résolution du Canada et d'un certain nombre d'autres pays occidentaux, aux termes de laquelle se poursuivront des négociations tendant à l'établissement d'un organisme chargé de développer la coopération dans l'usage pacifique de l'énergie atomique et se réunira en 1955 une conférence internationale de savants du domaine des études nucléaires et des domaines connexes.

En plus d'un certain nombre de questions déjà discutées à des sessions antérieures, comme celle du conflit des races en Afrique du Sud et celle des difficultés politiques de Tunisie et du Maroc, au sujet desquelles il ne s'est guère marqué de progrès, l'ordre du jour de la neuvième session apportait à l'Assemblée de nouvelles et difficiles questions: celle de Chypre et celle de la Nouvelle-Guinée occidentale. Ni dans un cas ni dans l'autre, toutefois, l'Assemblée n'a jugé bon d'intervenir; c'est ce que souhaitait la délégation du Canada. Comme d'habitude, les pays du rideau de fer avaient inscrit à l'ordre du jour des points de propagande, qui ont été examinés. Entre autres, un appel pour l'interdiction de la propagande tendant à une nouvelle guerre a été approuvé, mais seulement après avoir été modifié selon les vœux des délégations non communistes. L'Assemblée n'a pas accepté les dires de l'Union soviétique, d'après laquelle des actes d'agression avaient été commis contre la République populaire de Chine; des accusations de piraterie dans les mers de Chine, formulées par l'U.R.S.S., ont été déferées à la Commission du droit international pour plus ample étude. Fauté d'un changement d'attitude de la part des grandes puissances, la question de l'admission de nouveaux membres et celle, en particulier, de l'admission du Laos et du Cambodge qui a été soulevée au cours de la session, ont été renvoyées au Conseil de sécurité.

Eu égard à la possibilité qu'une décision soit prise à la prochaine session de l'Assemblée en ce qui concerne la tenue d'une conférence de révision de la Charte des Nations Unies, diverses études ont été entreprises au Canada par le Ministère.

Au nombre des questions juridiques revues par l'Assemblée figure la définition de l'agression. Le Canada, tout en ne s'opposant pas à l'idée même de définir l'agression, conserve des doutes sur la possibilité qu'une définition convenable soit acceptée de tous les intéressés et, de toutes façons, sur l'utilité qu'elle pourrait avoir dans les circonstances présentes. La question a été renvoyée pour plus ample étude à un comité spécial qui fera rapport à la onzième session de l'Assemblée, en 1956. Comme cette question se rattache de près à celle de réviser le projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité ainsi qu'à la proposition d'instituer une cour criminelle internationale, l'étude de ces questions sera différée jusqu'à la présentation du rapport du Comité spécial.

En ce qui concerne le plateau continental, l'Assemblée a prié la Commission du droit international de mener à terme ses travaux sur le régime de la haute mer et celui des eaux territoriales et autres matières connexes et de présenter un rapport final à la onzième session de l'Assemblée, en 1956. A la demande aussi de l'Assemblée, le secrétaire général réunira au siège de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, en avril 1955, une conférence technique internationale sur la conservation internationale des ressources vives de la mer.

Plusieurs questions d'ordre économique, se posant pour la plupart sur un certain nombre d'années, ont été étudiées au cours de la neuvième session; elles ont, fait l'objet, dans l'ensemble, de débats utilement orientés et exempts d'acrimonie: assistance technique, divers autres aspects du développement économique, projet de réserve mondiale d'aliments, commerce, emploi, et questions connexes. Le Canada a promis une contribution de \$1,500,000 au Programme élargi d'assistance technique pour l'année à venir; cette promesse suppose de la part des autres pays des contributions d'une ampleur suffisante pour que soit possible l'exécution d'un programme propre à donner des résultats, ce qui semble assuré. La délégation du Canada a annoncé que le Gouvernement canadien était disposé à appuyer le projet de créer une société financière internationale chargée de favoriser, sous l'égide de la Banque internationale, le placement de capitaux dans des entreprises privées des pays insuffisamment développés. En ce qui concerne le projet de fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique, la délégation du Canada a donné son appui à une résolution demandant un nouvel examen des méthodes selon lesquelles serait administré ce fonds, mais en précisant que le Canada ne s'engageait nullement à appuyer la création immédiate d'un tel fonds.

L'Assemblée a déterminé la marche à suivre pour la révision finale des projets de pactes sur les droits de l'homme. Elle a en outre examiné les avantages que présenteraient un projet de convention supplémentaire sur l'esclavage et des mesures visant à l'abolition des pratiques de travail forcé. Au sujet des droits de la femme, il a été adopté une résolution réclamant l'abolition des usages ou vieilles lois portant atteinte à la dignité humaine de la femme.

L'Assemblée a autorisé le haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à entreprendre l'exécution d'un programme ayant pour objet de résoudre d'une façon permanente, d'ici quatre ans, le problème des réfugiés placés sous son mandat; elle a prié le Comité de négociation des fonds extra-budgétaires de solliciter des contributions financières à

cette fin auprès des gouvernements, ainsi que pour assurer des secours d'urgence aux réfugiés. Quelques mois plus tôt, le Conseil économique et social avait étudié la question de reviser un projet de protocole à la Convention relative au statut des réfugiés en vertu duquel les dispositions de la Convention seraient appliquées aux apatrides.

Le Canada continue d'admirer la façon dont le nouveau secrétaire général, M. Dag Hammarskjöld, s'acquitte de ses importantes fonctions et notamment de la tâche qui lui incombe de réorganiser le Secrétariat. M. Hammarskjöld a fait une brève visite au Canada en février.

## 2. Institutions spécialisées

En 1954, les pays du bloc soviétique ont montré un renouveau d'intérêt pour les travaux de certaines des institutions spécialisées. L'U.R.S.S., l'Ukraine et la Biélorussie ont fait part officiellement de leur acceptation des constitutions respectives de l'Organisation internationale du Travail et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. La demande d'admission de la Roumanie à chacune de ces deux institutions a été renvoyée pour examen à une date ultérieure. La Hongrie et la Bulgarie sont redevenues membres actifs de l'Organisation internationale du Travail, et la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Hongrie de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Le Canada a donné son appui à une résolution invitant les pays du bloc soviétique à reprendre une part active aux travaux de l'Organisation mondiale de la santé.

Le Canada a retenu son siège non électif au Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail à la suite de la revue périodique des États dont l'importance industrielle est la plus considérable, exécutée par un comité d'experts. Le Conseil d'administration de l'Union internationale des télécommunications s'est donné pour président, pour l'année 1954-1955, un Canadien, M. C. J. Acton. Le Bureau de l'Organisation météorologique mondiale a fait entreprendre une étude des effets des explosions atomiques sur la température. La Conférence de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture a souligné la nécessité d'une expansion sélective plutôt que générale ou aveugle de la production et de la consommation des aliments. L'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale a adopté une modification de la convention qui la régit, en vertu de laquelle son siège permanent pourra être déménagé de Montréal si les trois cinquièmes au moins des États membres le décident au cours d'une assemblée.

## 3. Contributions financières

Les contributions financières du Canada pour l'année 1954 se sont établies ainsi qu'il suit, en dollars canadiens: aux Nations Unies, \$1,330,231; aux institutions spécialisées, \$1,359,930; au Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies, \$1,500,000; au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, \$500,000; à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine, \$500,000; au Fonds de secours d'urgence des Nations Unies pour les réfugiés (européens), \$50,000. Au total, les contributions du Canada ont donc été en 1954 de \$5,240,161.

Il a été adopté pour 1955 une nouvelle échelle de contributions aux Nations Unies qui relève la cotisation du Canada de 3.3 p. 100 à 3.63 p. 100. Sur l'initiative du Canada, le Comité des contributions de l'Assemblée a reçu instructions de ne pas relever au-dessus du niveau de 1954 la cotisation des pays (dont le Canada) auxquels s'applique le principe du plafond *per capita* tant qu'ils n'auront pas atteint la parité *per capita* avec le plus gros contributeur.

L'Assemblée générale a approuvé pour 1955 un budget global de dépenses s'établissant pour l'ensemble de l'Organisation à \$46,963,800.

Le budget global de 1955 est le premier qui ait été adopté par l'Assemblée générale. Il est le résultat de la mise en œuvre de la recommandation de l'Assemblée générale de 1952 relative à la réduction des dépenses et à la simplification de l'Organisation. Le budget global de 1955 est de \$46,963,800, soit une augmentation de 10.5 p. 100 par rapport au budget global de 1954 de \$42,500,000. Cette augmentation est due à l'augmentation des dépenses de fonctionnement de 10.5 p. 100, qui est le résultat de l'augmentation des dépenses de personnel, de matériel et de services, et à l'augmentation des dépenses de capital de 10.5 p. 100, qui est le résultat de l'augmentation des dépenses de construction et de matériel.

Le budget global de 1955 est le premier qui ait été adopté par l'Assemblée générale. Il est le résultat de la mise en œuvre de la recommandation de l'Assemblée générale de 1952 relative à la réduction des dépenses et à la simplification de l'Organisation. Le budget global de 1955 est de \$46,963,800, soit une augmentation de 10.5 p. 100 par rapport au budget global de 1954 de \$42,500,000. Cette augmentation est due à l'augmentation des dépenses de fonctionnement de 10.5 p. 100, qui est le résultat de l'augmentation des dépenses de personnel, de matériel et de services, et à l'augmentation des dépenses de capital de 10.5 p. 100, qui est le résultat de l'augmentation des dépenses de construction et de matériel.

Le budget global de 1955 est le premier qui ait été adopté par l'Assemblée générale. Il est le résultat de la mise en œuvre de la recommandation de l'Assemblée générale de 1952 relative à la réduction des dépenses et à la simplification de l'Organisation. Le budget global de 1955 est de \$46,963,800, soit une augmentation de 10.5 p. 100 par rapport au budget global de 1954 de \$42,500,000. Cette augmentation est due à l'augmentation des dépenses de fonctionnement de 10.5 p. 100, qui est le résultat de l'augmentation des dépenses de personnel, de matériel et de services, et à l'augmentation des dépenses de capital de 10.5 p. 100, qui est le résultat de l'augmentation des dépenses de construction et de matériel.

Le budget global de 1955 est le premier qui ait été adopté par l'Assemblée générale. Il est le résultat de la mise en œuvre de la recommandation de l'Assemblée générale de 1952 relative à la réduction des dépenses et à la simplification de l'Organisation. Le budget global de 1955 est de \$46,963,800, soit une augmentation de 10.5 p. 100 par rapport au budget global de 1954 de \$42,500,000. Cette augmentation est due à l'augmentation des dépenses de fonctionnement de 10.5 p. 100, qui est le résultat de l'augmentation des dépenses de personnel, de matériel et de services, et à l'augmentation des dépenses de capital de 10.5 p. 100, qui est le résultat de l'augmentation des dépenses de construction et de matériel.

## L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

### 1. Conseil de l'Atlantique Nord

Au cours de l'année, trois sessions ministérielles du Conseil de l'Atlantique Nord ont eu lieu à Paris: les 23 et 24 avril, en vue d'examiner de nouveau la situation politique internationale par rapport à l'OTAN, à la veille de la Conférence de Genève sur les questions d'Extrême-Orient; le 22 octobre, en vue d'approuver les mesures et de noter les décisions fondées sur les travaux préparatoires de la Conférence des Neuf Puissances, tenue à Londres; les 17 et 18 décembre, en vue d'établir le bilan annuel de la situation. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a assisté aux trois sessions. A la session de décembre, il était accompagné du ministre de la Production de défense et du Commerce, M. Howe, ainsi que du ministre de la Défense nationale, M. Campney.

D'une session ministérielle à l'autre, le Conseil est demeuré, comme à l'ordinaire, en session permanente. En favorisant l'habitude de franches discussions confidentielles sur les événements internationaux d'ordre politique et militaire qui présentent un intérêt commun, et en améliorant la manière de procéder à cet égard, on a obtenu beaucoup de succès. Avec l'aide de ses comités subordonnés et du Secrétariat de l'OTAN, le Conseil a fait un relevé de l'avancement des plans de défense des États membres, a surveillé la dépense des fonds affectés aux installations militaires financées en commun (infrastructure) et aux quartiers généraux, a étudié les problèmes que pose la défense civile et les autres mesures de préparation en temps de paix et a dressé des plans pour rendre le public plus conscient de l'existence de l'OTAN et pour améliorer les contacts culturels entre les États membres.

## 2. Allemagne et défense de l'Occident

En ce qui touche à l'OTAN, l'événement le plus important en 1954 a été la décision d'admettre la République fédérale d'Allemagne dans cette Organisation ainsi que l'accord survenu au sujet des arrangements connexes destinés à amener la République fédérale dans une association durable avec l'Occident et à favoriser l'unité européenne dans le cadre plus large de la communauté atlantique. Au nom du Canada, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a signé le 23 octobre le Protocole au Traité de l'Atlantique Nord prévoyant l'accession de la République fédérale d'Allemagne. Sur l'invitation du président du Conseil français, il a également assisté, le même jour, à la signature du Protocole au Traité de Bruxelles prévoyant l'accession de la République fédérale et de l'Italie et portant les arrangements relatifs au contrôle des forces armées et des armements. Il s'est dit très heureux de ces accords, a exprimé son

espoir, et sa conviction que la plus étroite coopération s'établira entre l'OTAN et la nouvelle Union de l'Europe occidentale et a souligné que l'OTAN restera le foyer de la participation du Canada à la défense collective de l'Occident.

L'un des principaux effets de ces accords, une fois ratifiés, sera d'ajouter aux forces de l'alliance l'apport de l'Allemagne, soit quelque 12 divisions, 1,300 avions et des forces navales légères. D'autre part, ils renforceront les rouages de l'OTAN de manière à affermir le contrôle central des forces placées sous le commandement de l'OTAN en Europe. Ils comportent aussi l'assurance, de la part de l'Allemagne, de ne jamais recourir à la force pour effectuer la réunification de l'Allemagne ou la modification de ses présentes frontières, et l'engagement, de la part des Trois Puissances (auxquelles se sont jointes les autres puissances de l'OTAN), à prendre les mesures voulues pour empêcher toute violation de cette assurance. Ces dispositions, de même que le plan de contrôle des armements de l'Union de l'Europe occidentale, indiquent le caractère purement défensif de l'alliance.

### 3. Événements militaires

La stratégie de défense de l'OTAN en 1954 s'est fondée sur l'avis exprimé par le Conseil de l'Atlantique Nord, à sa session ministérielle de décembre 1953, à savoir que la menace contre l'Occident subsistait et que les États membres devaient être disposés à se maintenir, pour une période prolongée, dans un état très avancé de préparation militaire. En conséquence, le Canada a continué de contribuer aux forces de l'OTAN. Une brigade d'infanterie et une division aérienne sont stationnées en Europe et la Marine royale canadienne a affecté 36 navires à l'usage de l'OTAN pour la défense du secteur Canada-États-Unis du Commandement atlantique et à la protection des convois.

En février, sur la recommandation du Président des États-Unis, l'amiral Jerauld Wright a été nommé, par le Conseil de l'Atlantique Nord, successeur de l'amiral Lynde McCormick au poste de commandant suprême allié de l'Atlantique. Au mois d'octobre, il a fait une visite officielle au Canada. Le général Alfred M. Gruenther, commandant suprême des Puissances alliées en Europe, a visité le Canada au mois de juin.

### 4. Aide mutuelle

Depuis l'inauguration du Programme canadien d'aide mutuelle en 1950, le Parlement canadien a voté à ce titre, à l'intention des pays européens qui font partie de l'OTAN, bien au delà d'un milliard de dollars. Au cours de l'année financière 1954-1955, le Parlement a approuvé le maintien du Programme d'aide mutuelle pendant cette période, les dépenses ne devant pas dépasser \$300,000,000. Cette aide a revêtu les formes suivantes: programme d'entraînement des équipages de bord de l'OTAN au Canada; contribution aux budgets conjoints de l'OTAN; fourniture de produits finis pour aider à combler les insuffisances en équipement des pays européens membres de l'Organisation. Lors de l'inauguration du programme canadien, il existait de graves insuffisances d'équipement au sein de l'OTAN. Depuis, grâce à l'aide du Canada et des États-Unis, et

vu le progrès continu vers le relèvement économique en Europe, ces pays se trouvent généralement en mesure de combler une plus large part des insuffisances en équipement qui existent encore.

5. Aspects non militaires

Les deux conférences de l'OTAN pour les fonctionnaires de la radio ont fourni l'occasion d'un échange utile de renseignements techniques. En outre, le comité de l'information et des relations culturelles du Conseil de l'OTAN a avancé encore la réalisation de projets modestes mais pratiques, destinés à accroître la coopération et l'entente mutuelles parmi les membres de la communauté atlantique.



IV

**LE COMMONWEALTH**

Les membres du Commonwealth ont continué en 1954 de se consulter étroitement et fréquemment sur des questions d'intérêt commun. Comme d'habitude leurs entretiens se sont surtout poursuivis par l'intermédiaire de leurs hauts commissaires résidant dans les diverses capitales. Une réunion des ministres des Finances s'est tenue en janvier à Sydney (Australie); on a aussi décidé de convoquer à Londres pour le 31 janvier 1955 une réunion des premiers ministres qui permettra de passer en revue les événements internationaux survenus depuis celle de juin 1953. Sur le plan scientifique, il convient de mentionner la conférence océanographique du Commonwealth, tenue en octobre à Wormley (Angleterre).

Grâce à des échanges de visites, des entretiens intimes se sont ajoutés à ces consultations.

La visite du Premier ministre au Royaume-Uni, à l'Inde, au Pakistan et à Ceylan, au début de l'année, témoigne de l'intérêt du Canada pour les problèmes et les aspirations de ces nations sœurs. Pendant les quinze jours qu'il a passés dans les pays d'Asie qui font partie du Commonwealth, le Premier ministre a fait la connaissance de dirigeants et d'autres personnages; il s'est adressé au peuple par la voie des journaux et de la radio; il a recueilli des renseignements de première main sur les problèmes politiques et économiques de la région.

En juin, le Premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Royaume-Uni, sir Winston Churchill et M. Anthony Eden (aujourd'hui sir Anthony Eden), ont passé trois jours à Ottawa; ils ont assisté à une séance du cabinet et se sont entretenus officieusement de questions d'intérêt commun avec des ministres canadiens. En octobre, le vicomte Swinton, secrétaire d'État aux relations du Commonwealth, est passé par le Canada; à cette occasion, il a eu à Ottawa des entretiens avec le Premier ministre et d'autres membres du cabinet.

Parmi les autres personnalités du Commonwealth qui nous ont rendu visite, nous citerons le vice-président de l'Inde, M. Saravalli Radhakrishnan, et le Premier ministre de Ceylan, sir John Kotelawala. La visite du Premier ministre du Pakistan, M. Mohammed Ali, a été remise à 1955.

Plusieurs ministres et fonctionnaires supérieurs de divers pays du Commonwealth étaient de la réunion du Comité consultatif pour le développement économique coopératif du Sud et du Sud-Est asiatiques, tenue à Ottawa, notamment le ministre des Affaires extérieures d'Australie, le très honorable R. G. Casey, le ministre des Finances de l'Inde, l'honorable C. Deshmukh, le ministre des Finances de Ceylan, l'honorable M. D. H. Jayawardene et le ministre d'État au ministère des Affaires étrangères du Royaume-Uni, le marquis de Reading.

Quoique les visites des membres de la famille royale relèvent plutôt des affaires intérieures que des affaires extérieures, nous mentionnerons celle du duc d'Edimbourg, venu au mois d'août à Vancouver pour les Jeux

de l'Empire britannique, celle qu'ont effectuée, en août également, la duchesse de Kent et la princesse Alexandra, puis celle que la reine mère a faite à Ottawa en novembre.

Énumérons maintenant quelques événements d'un intérêt particulier survenus dans les autres pays du Commonwealth: l'Assemblée constituante du Pakistan adopte les principes fondamentaux d'une nouvelle constitution qui fera du pays une république; le Premier ministre de l'Afrique du Sud, M. Malan, prend sa retraite et a pour successeur M. J. G. Strydom; aux élections générales, les Gouvernements d'Australie et de Nouvelle-Zélande sont réélus; par voie d'accord, la France transfère à l'Inde ses établissements indiens; Ceylan a son premier gouverneur général autochtone, sir Oliver Goonetilleke.

Au cours de l'année, le Gouvernement canadien a fourni du lait en poudre et des médicaments, pour une valeur de \$250,000, aux inondés de l'Inde, du Pakistan et du Népal (qui n'est pas pays du Commonwealth mais y confine géographiquement).

(The following information is for information only and does not constitute a commitment on the part of the Government of Canada.)

During the year, the Canadian Government has provided milk powder and medicines, for a value of \$250,000, to the flood victims in India, Pakistan and Nepal (which is not a member of the Commonwealth but is geographically contiguous).

The following information is for information only and does not constitute a commitment on the part of the Government of Canada. During the year, the Canadian Government has provided milk powder and medicines, for a value of \$250,000, to the flood victims in India, Pakistan and Nepal (which is not a member of the Commonwealth but is geographically contiguous).

The following information is for information only and does not constitute a commitment on the part of the Government of Canada. During the year, the Canadian Government has provided milk powder and medicines, for a value of \$250,000, to the flood victims in India, Pakistan and Nepal (which is not a member of the Commonwealth but is geographically contiguous).

The following information is for information only and does not constitute a commitment on the part of the Government of Canada. During the year, the Canadian Government has provided milk powder and medicines, for a value of \$250,000, to the flood victims in India, Pakistan and Nepal (which is not a member of the Commonwealth but is geographically contiguous).

en ce qui concerne la République fédérale d'Allemagne, les Accords de Londres et de Paris, conclus comme solution de rechange à la Communauté européenne de défense, ont constitué en Europe l'événement marquant de l'année.

**V**

**L'EUROPE ET LE MOYEN-ORIENT**

**1. Association de la République fédérale d'Allemagne à l'Ouest**

Les Accords de Londres et de Paris, conclus comme solution de rechange à la Communauté européenne de défense, ont constitué en Europe l'événement marquant de l'année.

Durant la première moitié de l'année, on avait entretenu l'espoir que la Communauté européenne de défense se réaliserait. Cependant les signes de mécontentement augmentaient en France. Après la chute du Gouvernement Laniel et l'accession de M. Mendès-France au pouvoir, on comprit que le Parlement français ne ratifierait probablement pas l'accord sous la forme qu'il revêtait alors. Sur la proposition du président du Conseil français, les six États signataires ont donc tenu une réunion à Bruxelles le 19 août pour étudier quelles modifications il fallait apporter au traité pour que la France l'acceptât plus facilement. Comme il leur fut impossible de s'entendre, le traité fut rejeté le 30 août par l'Assemblée nationale française. Les États de la CED demeuraient cependant fondamentalement d'accord quant à leurs principaux objectifs: rendre plus étroite la collaboration européenne afin d'assurer à l'Europe occidentale une protection contre les forces qui la menacent; empêcher la neutralisation de l'Allemagne; favoriser sa réunification et sa participation à la défense commune; élaborer une formule politique et économique d'intégration occidentale.

Le Royaume-Uni convoqua donc à Londres pour le 28 septembre la conférence des Neuf: Belgique, Canada, États-Unis, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, République fédérale d'Allemagne et Royaume-Uni.

On en vint à un accord sur les points suivants: mettre fin au régime d'occupation de la République fédérale d'Allemagne, laquelle acquerrait ainsi sa souveraineté absolue; remanier le Pacte de Bruxelles de 1948 de façon que l'Union de l'Europe occidentale englobe la République fédérale d'Allemagne et l'Italie, qu'elle soit habilitée à limiter et à contrôler les armements de ses membres continentaux et devienne un foyer d'unité et de collaboration européennes; admettre la République fédérale d'Allemagne dans l'OTAN, dont l'organisation serait renforcée de façon à s'assurer qu'elle puisse servir efficacement à la défense de l'Europe. Les pays les plus directement intéressés considèrent comme partie intégrante du règlement l'Accord sur la Sarre, conclu à Paris lors des entretiens séparés du président du Conseil de France et du chancelier de l'Allemagne.

Pour les États le plus directement intéressés, l'Accord comportait des concessions et des engagements. Le Royaume-Uni a joué alors un rôle insigne en prenant l'initiative des entretiens et en promettant de maintenir des troupes sur le continent, de même que la France qui a consenti à la

participation allemande à l'OTAN, et la République fédérale d'Allemagne qui s'est interdit la fabrication d'armes atomiques, biologiques, chimiques et de certains armements lourds.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a représenté le Canada aux deux conférences des Neuf, de même qu'au Conseil de l'Atlantique Nord. Le Canada a pris part à ces conférences en sa qualité de membre de l'OTAN et comme pays ayant d'importants effectifs dans la République fédérale d'Allemagne ainsi que des intérêts en jeu dans la défense de l'Europe occidentale. La délégation du Canada s'est activement employée à rechercher avec les autres délégations une solution qui parût acceptable aux pays le plus immédiatement intéressés. Elle cherche surtout à assurer la survie et le renforcement de l'OTAN comme principal organisme occidental de défense collective et à obtenir que des dispositions prévoient une étroite liaison entre l'Union de l'Europe occidentale et l'OTAN.

Aucun des Accords de Paris n'entrera en vigueur avant que tous aient été ratifiés par chacun des signataires. Le Gouvernement canadien se propose de demander au Parlement à la prochaine session d'approuver la ratification du Protocole du Pacte nord-atlantique.

## 2. L'Europe occidentale et l'Europe septentrionale

Les événements survenus dans cette partie du monde qui offre un intérêt tout particulier pour le Canada se rattachent aux efforts déployés par les gouvernements des principaux pays de l'Europe occidentale pour instituer la Communauté européenne de défense ou lui trouver une solution de rechange qui permette d'en réaliser les principaux objectifs. La section intitulée "Association de la République fédérale d'Allemagne à l'Ouest" contient un aperçu des suites de la réunion de Bruxelles.

Le Canada a suivi avec intérêt les débats consacrés aux problèmes européens par le Conseil de l'Europe, association de treize États européens constituant en quelque sorte un parlement d'Europe occidentale. Comme par le passé, des observateurs canadiens ont assisté aux séances de l'Assemblée consultative du Conseil, dont les délibérations ont porté sur diverses questions actuelles importantes, notamment sur l'unité européenne et les dispositions à prendre pour associer la République fédérale d'Allemagne à l'Occident. Par l'intermédiaire de ses missions en Scandinavie, le Canada a aussi suivi avec intérêt les délibérations de la seconde réunion annuelle du Conseil nordique; celui-ci s'est surtout intéressé cette année aux problèmes économiques et aux questions des marchés communs, des accords douaniers et de la recherche scientifique.

La France a institué au cours de l'année d'importantes mesures concernant ses protectorats nord-africains du Maroc et de la Tunisie. Après la formation en juillet d'un gouvernement composé de Tunisiens, la France et la Tunisie ont entamé des négociations sur le transfert de l'autorité interne du résident général français au Gouvernement tunisien. Le 5 septembre, la France a annoncé des réformes tendant à faciliter l'évolution politique, administrative et sociale du Maroc.

Sur le plan économique, le Canada a suivi de près les événements survenus au sein de l'Organisation européenne de coopération économique, dont il fait partie à titre de pays associé, y jouant même un rôle actif

<sup>1</sup> Approuvé par le Parlement les 26 et 27 janvier 1955.

dans certains cas. Au cours de l'année, l'OECE a étudié la question d'une libéralisation plus poussée du commerce et des paiements comme moyen de restaurer la véritable concurrence internationale et a considéré les mesures qu'il conviendrait de prendre pour réaliser la convertibilité des monnaies. En juillet, un groupe ministériel de l'OECE a tenu à Londres une réunion au cours de laquelle il a examiné ces problèmes. Le Canada a pris part à toutes les réunions importantes de l'Organisation tenues à Paris et a envoyé un observateur à la réunion ministérielle de Londres.

La conjoncture économique s'est généralement améliorée dans la plupart des pays de l'Europe occidentale; les échanges entre les pays d'Europe ont augmenté de même que ceux de l'Europe avec la zone dollar, y compris le Canada. Il est intéressant de noter jusqu'à quel point le bloc soviétique et l'Ouest se sont entendus à la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe sur l'opportunité de mesures tendant à augmenter les échanges commerciaux entre les pays de l'ouest et ceux de l'est de l'Europe et à favoriser un accroissement du commerce entre les diverses régions du monde, grâce à la collaboration de la CEE avec les autres commissions économiques régionales. Le Canada, qui n'était pas représenté aux réunions de la CEE, en a suivi les débats par l'intermédiaire de son représentant permanent auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève.

Les mesures prises par la Communauté européenne du charbon et de l'acier,—sur le plan pratique, la plus considérable expérience de collaboration économique en Europe,—ont réitéré en partie l'importance que les principaux alliés du Canada attachent à ce groupement. La Haute Autorité de la Communauté a conclu avec les États-Unis une entente par laquelle ceux-ci s'engageaient à lui prêter 100 millions de dollars pour sa modernisation et la mise en valeur de ses richesses. En vertu d'un accord conclu avec le Royaume-Uni, celui-ci participera à la Communauté, par l'intermédiaire d'un conseil d'association, grâce auquel le Royaume-Uni et la Communauté pourront conférer sur les problèmes d'intérêt commun. Il ressort des rapports présentés par le président de la Haute Autorité que les pays membres ont sensiblement progressé dans la voie de la suppression des obstacles au commerce, que leurs échanges ont augmenté durant la première année de fonctionnement et que leurs importations de charbon des pays étrangers à la Communauté ont diminué.

Le Premier ministre de France, M. Pierre Mendès-France, a visité le Canada en novembre.

### 3. L'Europe centrale

Le problème de l'avenir de l'Allemagne et celui de la rédaction d'un traité d'État avec l'Autriche ont continué de préoccuper les gouvernements occidentaux au cours de cette année. Dans l'espoir de s'entendre avec l'U.R.S.S. sur ces deux questions, les ministres des Affaires étrangères des États-Unis, de la France et du Royaume-Uni ont pris l'initiative de réunir, à Berlin, en janvier, une conférence des quatre pays. L'attitude du nouveau régime soviétique paraissait plus conciliante et les puissances occidentales cherchaient naturellement à découvrir s'il n'y avait pas là le signe d'une disposition à régler le problème allemand et le problème autrichien.

Le cours des choses à la conférence de Berlin a permis de voir que l'U.R.S.S. n'avait pas changé véritablement de position sur ces points centraux. L'Union soviétique n'était pas disposée à permettre des élections libres sous surveillance internationale, dans l'ensemble du territoire allemand, en préparation de la convocation d'une assemblée de toute l'Allemagne et de la formation d'un gouvernement de tout le pays; elle n'acceptait pas non plus que le gouvernement ainsi formé reste libre de se dégager de tout engagement relatif à la CED qu'aurait pu contracter le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne. Dans ces conditions, le traité instituant un système européen de sécurité collective que proposait l'U.R.S.S. ne paraissait pas pouvoir protéger suffisamment l'Europe occidentale. En ce qui concerne l'Autriche, le ministre des Affaires étrangères de l'U.R.S.S. continuait d'insister pour que le traité d'État prévoie la neutralité du pays ainsi que le maintien des forces d'occupation jusqu'au jour où un traité de paix serait signé avec l'Allemagne, conditions que les puissances occidentales estimaient incompatibles avec l'indépendance et de nature à rapprocher plutôt qu'à éloigner le danger d'un nouvel *Anschluss* avec l'Allemagne.

La conférence n'a pu, en conséquence, aboutir à un accord sur les questions fondamentales qui l'avaient motivée. Il en est sorti néanmoins la décision de tenir une réunion à Genève sur la Corée et l'Indochine et de procéder à un échange de vues sur le désarmement.

La politique de l'U.R.S.S. a consisté dès lors, de toute évidence, à diviser l'Ouest et à faire obstacle aux projets d'association de la République fédérale d'Allemagne au monde occidental. Dès la réunion des neuf puissances, l'U.R.S.S. a commencé à adresser des notes diplomatiques soulignant le danger que représentait pour la paix l'incorporation d'une Allemagne réarmée dans l'alliance occidentale et mettant en avant la conception soviétique d'un système européen de sécurité. En dépit de cette campagne, la conférence de toute l'Europe sur la sécurité, ouverte le 29 novembre à l'invitation de l'Union soviétique, n'a pu réunir que les membres du bloc soviétique.

Après la conférence de Berlin, le 26 mars, l'U.R.S.S. a annoncé la restitution des droits souverains à la "République démocratique d'Allemagne" (Allemagne de l'Est), sous réserve des droits conférés à l'Union soviétique par l'accord de Potsdam de 1945. Après avoir étudié cette nouvelle situation, le Canada et les autres membres de l'OTAN ont déclaré qu'ils n'avaient "nullement l'intention de reconnaître la souveraineté de la soi-disant République démocratique d'Allemagne ni d'en traiter les autorités allemandes comme un gouvernement".

Les trois puissances occidentales, après la conférence de Berlin, ont essayé à nouveau mais vainement de faire consentir l'U.R.S.S. au retrait d'Autriche de toutes les forces d'occupation et à la conclusion d'un traité. Une proposition du Gouvernement autrichien, prévoyant l'établissement d'une commission de cinq puissances chargée de rechercher par quels moyens le fardeau de l'occupation pourrait être allégé pour l'Autriche, a été rejetée par l'Union soviétique. A la neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, les trois puissances occidentales ont présenté un rapport sur les résultats qu'avaient obtenus les efforts poursuivis par eux pour donner suite à la résolution de 1952 de l'Assemblée qui demandait aux puissances de se mettre d'accord sur les termes d'un traité avec l'Autriche. Le président du Conseil de France, soulignant

que les quatre puissances étaient tout près de pouvoir s'entendre, a avancé l'idée que l'Union soviétique consentirait peut-être à une évacuation des forces d'occupation répartie sur deux années après la signature du traité. Rien n'indiquait encore à la fin de l'année que l'U.R.S.S. ait envisagé sérieusement cette solution.

Le chancelier d'Autriche, M. Raab, est venu en visite au Canada au début de décembre.

#### 4. L'Europe orientale

Il ne s'est passé dans l'Union soviétique en 1954 aucun événement politique intérieur si important que la mort de Staline ou l'exécution de Béria en 1953. Pendant l'année, le régime de Malenkov a continué d'insister sur le principe de la direction collective. Les élections au Soviet suprême ont été tenues en mars et le vote a été, comme d'habitude, presque unanimement favorable à l'unique liste de candidats qui était proposée.

Dans le domaine économique, l'attention a été dirigée vers une amélioration de la production agricole. Pourtant, il y a eu de graves sécheresses cette année. Le Gouvernement continue à s'occuper des besoins des consommateurs plus qu'il ne l'avait fait sous Staline, mais, pour cela, il n'a pas réduit de beaucoup les fonds affectés à l'industrie lourde.

Dans le domaine des affaires étrangères, l'Union soviétique s'est efforcée surtout, en Europe, d'empêcher le réarmement de l'Allemagne occidentale et, en Asie, de stabiliser la situation indochinoise. Le Gouvernement soviétique a entrepris quelques nouvelles démarches en vue d'établir des relations normales avec les autres pays. Un grand nombre de ces démarches ont été de pure forme. Il y a eu une légère augmentation dans le volume des échanges entre l'Est et l'Ouest, bien que l'Union soviétique ne donne aucun signe de vouloir abandonner sa politique d'autarcie à l'intérieur du bloc communiste. Il y a eu cette année dans l'Union soviétique un plus grand nombre de visiteurs du monde non communiste que les années précédentes et, dans les pays extérieurs au bloc communiste, de plus nombreuses visites de groupes soviétiques.

En même temps, le Gouvernement soviétique a adressé au Pakistan, à la Turquie, à la Grèce et aux Pays-Bas des notes protestant contre leur politique de défense et a continué de diriger une grande partie de sa propagande contre les États-Unis. La propagande émanant de l'Union soviétique et de ses satellites se poursuit sans diminuer de volume, les diverses organisations de "front" sont aussi actives que jamais et les partis communistes du monde entier ne cessent de calquer leur politique strictement sur celle du Gouvernement soviétique.

Le 11 octobre a été annoncée une série d'accords entre l'Union soviétique et la Chine communiste. Ces accords comportaient le retrait de Port-Arthur des forces armées soviétiques, la cessation du contrôle soviétique de certaines sociétés mixtes et l'augmentation de l'aide économique fournie par l'U.R.S.S. à la Chine. Les deux pays ont continué de présenter un front commun dans les affaires mondiales. Vers la même date, le Gouvernement soviétique a annoncé la suppression du contrôle qu'il exerçait sur quelques-unes des sociétés mixtes de Hongrie, de Bulgarie et de Roumanie. Toutes les sociétés de ce genre n'étaient pas visées par cette décision; les pays qui en bénéficiaient sont tenus d'indemniser l'Union soviétique.

Dans l'ensemble, les faits nouveaux survenus dans les États d'Europe orientale sur lesquels l'Union soviétique a étendu sa domination ont été très semblables à ceux qui ont marqué l'évolution de l'Union soviétique elle-même. Quelques concessions ont été faites aux consommateurs sans qu'il y ait eu de changements fondamentaux à la politique agricole ou industrielle. Quelques concessions sur des questions secondaires ont été faites aussi pendant l'année aux nations non communistes.

En mars, le Canada a désigné un ambassadeur dans l'Union soviétique, après la désignation, l'année dernière, d'un ambassadeur de l'U.R.S.S. au Canada. Aucun changement n'a été apporté à la nature de notre représentation diplomatique en Pologne et en Tchécoslovaquie, mais ce dernier pays a décidé vers la fin de l'année de remplacer par un ministre son chargé d'affaires à Ottawa.

### 5. L'Europe méridionale

L'événement principal de l'année, en Europe méridionale, a été la conclusion d'une Alliance balkanique, entre la Yougoslavie, la Grèce et la Turquie, en août, pour donner suite au traité d'amitié signé l'année dernière par ces trois pays. Leurs trois chefs d'état-major se réuniront périodiquement; il sera créé une assemblée consultative des Balkans, et un conseil permanent des ministres des Affaires étrangères se réunira deux fois par année.

L'accord sur Trieste annoncé à Londres le 5 octobre a stabilisé la situation dans cette partie de l'Europe en supprimant un objet de grave opposition entre la Yougoslavie et l'Italie. Le Mémoire d'accord entre le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Italie et la Yougoslavie renfermait, entre autres, des dispositions relatives a) à l'abolition du gouvernement militaire des zones A et B du territoire, b) à une division du territoire observant à peu près le tracé des anciennes frontières de zones, sauf de légères modifications, et c) à la protection des minorités.

Au cours de l'année, le Gouvernement soviétique a cherché par divers gestes à rétablir sur un pied normal ses relations avec la Yougoslavie. Quelques-uns des États du bloc soviétique ont fait de même en reprenant ou accroissant leurs échanges, leurs communications, leurs relations diplomatiques. Il n'en est résulté aucune modification de la politique de base de la Yougoslavie, qui est de conclure des accords de défense mutuelle, selon diverses formules, avec les pays non communistes.

### 6. Le Moyen-Orient

Au cours de l'année, le Moyen-Orient s'est acheminé vers un état de plus grande stabilité. L'Égypte et le Royaume-Uni ont conclu un accord relatif à la base militaire du canal de Suez; cet accord supprime une cause de tension entre les deux pays du fait qu'il prévoit le retrait des troupes britanniques tout en ménageant la possibilité de remettre la base en service s'il survenait une situation dangereuse. En Iran, l'Accord international sur le pétrole a été signé et ratifié, ce qui ouvre la voie à la remise en exploitation active d'importantes réserves de pétrole et à la reconstruction de l'économie iranienne. Ces événements ont apaisé une certaine fermentation populaire au Moyen-Orient et permis aux gouvernements de raffermir leur position. La confiance, à l'heure actuelle, semble renaître entre



les États arabes et les démocraties occidentales. Il convient aussi de mentionner, du point de vue de la sécurité du Moyen-Orient, le traité de collaboration conclu en avril entre la Turquie et le Pakistan.

D'autre part, les relations des États arabes et d'Israël ont continué d'être tendues de façon inquiétante. Vers la fin de l'année, la situation était devenue plus calme le long des lignes de démarcation de Palestine, mais les causes profondes des différends subsistaient et des actes de violence étaient signalés de-ci de-là. L'Organisme des Nations Unies pour la surveillance de la trêve a été renforcé au cours de l'année; le Canada s'intéresse particulièrement à la tâche de cet organisme depuis que le major général E. LOM. Burns en a été nommé chef d'état-major.

Des missions diplomatiques ont été ouvertes par le Canada en Égypte, en Israël et au Liban, ce qui marque un développement nouveau des relations extérieures du Canada. Avant 1954, il n'y avait aucun représentant diplomatique canadien entre les capitales très lointaines l'une par rapport à l'autre de la Turquie et du Pakistan. Le besoin se faisait sentir depuis assez longtemps, d'une représentation canadienne dans la région intermédiaire, eu égard particulièrement aux fréquents débats des Nations Unies sur les affaires du Moyen-Orient et à l'importance qu'attache le monde libre au maintien de la paix dans cette partie stratégique du monde. Des obstacles d'ordre administratif avaient cependant retardé jusque-là l'ouverture de nouvelles missions diplomatiques au Moyen-Orient.

L'empereur d'Éthiopie, Sa Majesté Impériale Haïlé Selassié 1<sup>er</sup>, accompagné de deux membres de sa famille et de plusieurs membres du cabinet éthiopien, a fait une visite au Canada en juin.

Le Gouvernement canadien a accueilli l'empereur et ses membres de sa famille et du cabinet avec les honneurs dus à sa position. L'empereur a été reçu au palais de la Reine à Ottawa le 27 juin. Le 28 juin, il a été reçu au palais de la Reine à Toronto. Le 29 juin, il a été reçu au palais de la Reine à Montréal. Le 30 juin, il a été reçu au palais de la Reine à Québec. Le 1<sup>er</sup> juillet, il a été reçu au palais de la Reine à Halifax. Le 2 juillet, il a été reçu au palais de la Reine à Vancouver. Le 3 juillet, il a été reçu au palais de la Reine à Edmonton. Le 4 juillet, il a été reçu au palais de la Reine à Calgary. Le 5 juillet, il a été reçu au palais de la Reine à Winnipeg. Le 6 juillet, il a été reçu au palais de la Reine à Regina. Le 7 juillet, il a été reçu au palais de la Reine à Saskatoon. Le 8 juillet, il a été reçu au palais de la Reine à Toronto. Le 9 juillet, il a été reçu au palais de la Reine à Ottawa. Le 10 juillet, il a été reçu au palais de la Reine à Québec. Le 11 juillet, il a été reçu au palais de la Reine à Montréal. Le 12 juillet, il a été reçu au palais de la Reine à Toronto. Le 13 juillet, il a été reçu au palais de la Reine à Ottawa. Le 14 juillet, il a été reçu au palais de la Reine à Québec. Le 15 juillet, il a été reçu au palais de la Reine à Montréal. Le 16 juillet, il a été reçu au palais de la Reine à Toronto. Le 17 juillet, il a été reçu au palais de la Reine à Ottawa. Le 18 juillet, il a été reçu au palais de la Reine à Québec. Le 19 juillet, il a été reçu au palais de la Reine à Montréal. Le 20 juillet, il a été reçu au palais de la Reine à Toronto. Le 21 juillet, il a été reçu au palais de la Reine à Ottawa. Le 22 juillet, il a été reçu au palais de la Reine à Québec. Le 23 juillet, il a été reçu au palais de la Reine à Montréal. Le 24 juillet, il a été reçu au palais de la Reine à Toronto. Le 25 juillet, il a été reçu au palais de la Reine à Ottawa. Le 26 juillet, il a été reçu au palais de la Reine à Québec. Le 27 juillet, il a été reçu au palais de la Reine à Montréal. Le 28 juillet, il a été reçu au palais de la Reine à Toronto. Le 29 juillet, il a été reçu au palais de la Reine à Ottawa. Le 30 juillet, il a été reçu au palais de la Reine à Québec. Le 31 juillet, il a été reçu au palais de la Reine à Montréal.

Les deux Gouvernements ont convenu de poursuivre leurs relations de coopération dans les domaines de la culture, de la science, de la technique, de la santé, de l'éducation, de la jeunesse, de la sécurité, de la défense, de la justice, de la police, de la justice pénale, de la justice civile, de la justice commerciale, de la justice administrative, de la justice sociale, de la justice économique, de la justice financière, de la justice fiscale, de la justice douanière, de la justice postale, de la justice télégraphique, de la justice téléphonique, de la justice radiodiffusion, de la justice cinématographique, de la justice théâtrale, de la justice musicale, de la justice littéraire, de la justice artistique, de la justice sportive, de la justice récréative, de la justice sociale, de la justice économique, de la justice financière, de la justice fiscale, de la justice douanière, de la justice postale, de la justice télégraphique, de la justice téléphonique, de la justice radiodiffusion, de la justice cinématographique, de la justice théâtrale, de la justice musicale, de la justice littéraire, de la justice artistique, de la justice sportive, de la justice récréative.

Après un demi-siècle d'études effectuées par le Canada et les États-Unis, et trente ans de négociations, la construction de la voie maritime et des aménagements hydro-électriques du Saint-Laurent a pu enfin commencer en 1954.

## L'AMÉRIQUE

### 1. Les États-Unis

Après un demi-siècle d'études effectuées par le Canada et les États-Unis, et trente ans de négociations, la construction de la voie maritime et des aménagements hydro-électriques du Saint-Laurent a pu enfin commencer en 1954.

Les dispositions convenues en 1952, quand la Commission conjointe internationale eut approuvé la commune mise en valeur des ressources hydrauliques de la section des rapides Internationaux par la Commission de l'énergie hydro-électrique de l'Ontario et l'Autorité de l'énergie de l'État de New-York, ont été révisées en 1954 après l'adoption par le Congrès des États-Unis, en mai, du projet de loi Wiley-Dondero, qui autorisait et ordonnait la construction en territoire des États-Unis des installations requises pour permettre la navigation par 27 pieds d'eau entre le lac Ontario et Massena (New-York). Des entretiens ont eu lieu aux mois de juillet et d'août avec des représentants des États-Unis. Aux termes des arrangements de 1952, le Canada s'était engagé à construire ou à compléter (au prix estimatif d'environ 261 millions) des installations de navigation par 27 pieds: dans le canal de Welland; dans la partie canadienne du Saint-Laurent, soit dans le lac Saint-François, à Beauhar- nois et à Lachine; et dans la partie internationale du fleuve, soit aux Mille îles, à Iroquois et à l'île Barnhart. En vertu d'un accord conclu le 17 août 1954, le Canada est relevé de l'obligation d'élargir les chenaux dans la région des Mille îles et de construire immédiatement un canal et des écluses de 27 pieds à l'île Barnhart, aux prix respectifs de 2 millions et de 70 millions de dollars. Le Canada construira toutes les installations de la partie canadienne du fleuve mentionnées ci-dessus, ainsi que le canal et l'écluse d'Iroquois, dans la partie internationale du fleuve. Le Gouver- nement canadien a exprimé l'espoir que les États-Unis ne construiraient pas immédiatement à Iroquois des installations doublant celles du côté canadien.

Les deux Gouvernements ont reconnu, dans l'échange de notes du 17 août 1954, qu'il est d'une grande importance pour l'un comme pour l'autre que la voie maritime soit utilisée au maximum, et ils sont con- venus en conséquence de faire de leur mieux pour ne pas imposer de restrictions déraisonnables au transit des passagers, des bâtiments et des marchandises dans la partie internationale de la voie maritime. Ils sont également convenus de se consulter avant d'édicter toute nouvelle loi ou de promulguer tout nouveau règlement, applicables d'un côté ou de l'autre de la partie internationale, qui pourraient toucher les navires immatriculés au Canada, aux États-Unis ou dans tout autre pays. Il a été

convenu en outre que chaque Gouvernement pourra demander des consultations "en ce qui concerne toute loi ou réglementation actuellement en vigueur dans l'un ou l'autre des deux pays et qui touchent les intérêts des transports par eau de l'autre pays dans la partie internationale".

La construction des aménagements hydro-électriques a commencé peu de temps après que la Cour suprême des États-Unis eut refusé le 7 juin, un bref de *certiorari* contre la licence accordée à l'Autorité de l'énergie de l'État de New-York, ce qui a mis fin à toute opposition devant les tribunaux des États-Unis. Le Canada a commencé les travaux préliminaires de construction du nouveau canal et de l'écluse d'Iroquois. Les travaux d'aménagement hydro-électrique et de canalisation seront probablement achevés vers le fin de 1958, et la navigation sera possible par 27 pieds d'eau entre l'océan Atlantique et le lac Érié dès la saison de navigation de 1959. L'approfondissement jusqu'à 27 pieds des chenaux reliant le lac Érié et les Grands lacs d'amont, qui n'ont à l'heure actuelle que 25 pieds de profondeur à la descente et 21 pieds à la remontée, restera nécessaire pour que la navigation en eau profonde soit possible sur tout le parcours de 2,200 milles qui sépare de l'Atlantique les ports intérieurs de Fort-William et de Duluth.

La Commission conjointe internationale, instituée par le Traité de 1909 sur les eaux limitrophes, a consacré son attention à un grand nombre de problèmes complexes, posés pour la plupart par l'utilisation des lacs et cours d'eau des régions qui avoisinent la frontière des États-Unis et du Canada. Les membres de la Section canadienne de la Commission ont été en 1954 les mêmes qu'en 1953: président, le général A. G. L. McNaughton; commissaires, M. George Spence et M. Lucien Dansereau.

Le Ministère a continué de conseiller la Commission en ce qui concerne les intérêts du Canada dans les questions dont elle était saisie, qui allaient du bassin du Saint-Jean, dans l'Est, au bassin du Columbia dans l'Ouest, et s'étendaient à des points aussi divers que la préservation du pittoresque du Niagara et l'atténuation de la pollution atmosphérique dans la région de Windsor et Détroit.

En plus de ses deux réunions semestrielles ordinaires, tenues l'une à Washington en avril et l'autre à Ottawa en octobre, la Commission a tenu des séances exécutives à Boston, en janvier, et à Niagara-Falls en juin. Il s'est déroulé une cérémonie spéciale d'inauguration des travaux de réfection recommandés par la Commission pour aider à préserver et accentuer la beauté des cataractes du Niagara tout en accroissant le degré d'utilisation du potentiel hydro-électrique des cataractes.

La Commission a présenté aux Gouvernements du Canada et des États-Unis, aux termes du renvoi de 1950 relatif au Saint-Jean, un rapport intérimaire formulant des recommandations pour l'aménagement ultérieur du bassin du Saint-Jean dans le Nouveau-Brunswick et le Maine.

Le 27 mai, le Gouvernement des États-Unis a présenté une nouvelle demande à la Commission en vue de la construction d'un barrage sur la Kootenay près de Libby (Montana). Ce projet, qui permettrait de retenir les eaux de la rivière, de régulariser le cours de celle-ci et de produire de l'énergie, consiste à créer un réservoir de 100 milles de long, dont 42 milles, en amont, seraient en territoire canadien.

- Cette demande porte à soixante-neuf les questions soumises à la Commission pour étude générale et technique. La Commission en étudie encore neuf; d'autre part, elle doit continuellement mettre en vigueur les règlements établis par elle qu'ont approuvés les Gouvernements du Canada et des États-Unis, et veiller à ce que ses ordonnances soient respectées.

A la suite de négociations qui se sont poursuivies de façon intermittente depuis 1952, les Gouvernements du Canada et des États-Unis ont conclu le 10 septembre une Convention relative aux pêcheries des Grands lacs. Ce traité prévoit l'institution d'une Commission internationale des pêcheries des Grands lacs, chargée de faire progresser les études tendant à déterminer les meilleurs moyens d'assurer dans le bassin des Grands lacs une productivité continue des peuplements de poisson. La Commission, d'autre part, prendra des mesures en vue de réduire en nombre les peuplements de lamproie de mer, poisson parasite qui détruit depuis quelques années les truites des lacs.

Le 29 octobre 1953, le Département d'État avait remis à l'ambassade du Canada une requête du Sous-Comité de la sécurité intérieure du Sénat des États-Unis demandant une entrevue avec M. Igor Gouzenko. Le Sous-Comité paraissait convaincu que M. Gouzenko pourrait lui fournir au sujet de l'espionnage soviétique aux États-Unis de plus amples renseignements que ceux qu'il avait donnés à la Commission royale en 1946. Le Gouvernement du Canada avait consenti à une rencontre secrète, organisée par les autorités canadiennes, à laquelle pourrait venir toute personne désignée par le Gouvernement des États-Unis. Cette rencontre a eu lieu, au Canada, le 4 janvier, sous la présidence du juge en chef de la Haute Cour de l'Ontario, M. McRuer. Le Gouvernement des États-Unis avait désigné son ambassadeur, M. Douglas Stuart, et les sénateurs William E. Jenner et Patrick A. MacCarran. Les représentants du Canada venaient du ministère des Affaires extérieures, de la Gendarmerie royale du Canada et des services du procureur général du Canada. La déposition de M. Gouzenko, qui ne différerait pas, quant au fond, de celle qu'il avait faite en 1946, a été transmise le 25 janvier au Gouvernement des États-Unis, et déposée sur le bureau de la Chambre des communes le 14 avril.

En ce qui concerne les dispositions prises en commun par le Canada et les États-Unis pour leur défense, les faits les plus marquants de l'année ont trait aux mesures adoptées par les deux Gouvernements pour doter l'Amérique du Nord d'un vaste système commun de détection des aéronefs ennemis et de contrôle des aéronefs d'interception. Ce système comprendra quatre éléments principaux: les installations radar principales de contrôle et de détection des régions canadiennes habitées (le réseau Pinetree, maintenu en commun) et les États-Unis, qui sont déjà en service; une chaîne de détection au nord des régions canadiennes habitées (Réseau médian du Canada), qui est actuellement construite par le Canada; une chaîne de détection tendue en travers des régions accessibles de l'Amérique du Nord les plus voisines du pôle (le Réseau lointain de prompt alerte), dont la construction sera assurée par les États-Unis, bien que le Canada ait son mot à dire dans la réalisation de ce projet; et certaines parties de l'ensemble du système de détection et de contrôle établi en territoire canadien, qui seront prolongées en mer, des deux côtés du continent, par les États-Unis.

## 2. Amérique latine

Au cours de l'année, deux nouvelles missions ont été établies, l'une dans la République d'Haïti et l'autre dans la République Dominicaine, et l'ambassadeur du Canada à Cuba, tout en conservant son poste, a été accrédité auprès de ces deux pays. Il y a maintenant onze missions diplomatiques du Canada en Amérique latine.

Le Canada a envoyé des observateurs à plusieurs réunions inter-américaines d'organismes techniques de l'Organisation des États américains ainsi que d'organisations interaméricaines indépendantes. A la dixième Conférence interaméricaine de l'Organisation des États américains, tenue en mars à Caracas (Venezuela), il a été décidé que les principales questions économiques seraient discutées à une réunion spéciale convoquée pour novembre, à Rio-de-Janeiro, par le Conseil économique et social interaméricain. Le Canada, à l'invitation du président de ce Conseil et à celle du Gouvernement du Brésil (pays hôte), a désigné son ambassadeur au Brésil, M. S. D. Pierce, pour le représenter à titre d'observateur à cette conférence, qui a eu lieu à Petropolis du 22 novembre au 2 décembre.

Le Canada s'est aussi fait représenter par un observateur à la deuxième réunion du Conseil culturel interaméricain, à São Paulo, ainsi qu'à la quatorzième Conférence sanitaire panaméricaine, à Santiago du Chili.

Les missions diplomatiques du Canada en Amérique latine se sont intéressées de façon particulière aux questions économiques. Grâce en partie à l'intervention de notre ambassade de Rio-de-Janeiro, par exemple, il a été obtenu une réduction de \$1,600,000 de certains arriérés commerciaux. Des commissaires de commerce résidants font partie du personnel de ces missions et sont au premier chef chargés des questions commerciales, sous la direction du ministère du Commerce.

Les missions du Canada ont assuré une participation canadienne à diverses expositions artistiques et festivals cinématographiques. On peut citer à titre d'exemples l'exposition tenue à Caracas (Venezuela), au cours de la dixième réunion interaméricaine de l'Organisation des États américains, grâce à laquelle des personnages officiels de toutes les parties de l'Amérique latine ont pu voir des œuvres d'artistes canadiens; l'exposition tenue à São Paulo (Brésil), à l'occasion de la deuxième réunion du Conseil culturel interaméricain; et deux festivals du film, à Montevideo (Uruguay) et à Mar-del-Plata (Argentine).

Le Gouvernement canadien a fait parvenir des vivres en Haïti pour une valeur de \$25,000 après le désastre causé par l'ouragan Hazel, qui a laissé sans abri des dizaines de milliers de personnes, et causé d'immenses dommages aux bâtiments et aux cultures. Le président d'Haïti, M. Magloire, a été invité officiellement à faire une visite au Canada au début de 1955.

Un accord aérien a été conclu avec le Pérou le 18 février.

Le croiseur *Québec*, de la Marine royale canadienne, a fait en octobre des escales officielles à Rio-de-Janeiro (Brésil) et à La Guaira (Venezuela).

Le 17 juillet 1953, le Commandement des Nations Unies a annoncé que les forces de la République populaire de Chine ont franchi la ligne du 38<sup>e</sup> parallèle. Le 27 juillet, le Commandement des Nations Unies a déclaré que les forces de la République populaire de Chine ont franchi la ligne du 38<sup>e</sup> parallèle. Le 27 juillet, le Commandement des Nations Unies a déclaré que les forces de la République populaire de Chine ont franchi la ligne du 38<sup>e</sup> parallèle.

## L'ASIE ORIENTALE

### 1. La Corée

La division de la Corée dure toujours et ne semble pas devoir prendre fin prochainement. D'autre part, la trêve instituée par la Convention d'armistice a été maintenue. Au cours de l'année, le Canada a réduit des deux tiers environ ses engagements militaires à l'égard de la Corée; cette réduction correspondait à celle que projetaient d'effectuer les autres pays du Commonwealth qui ont participé au conflit, ainsi que les États-Unis.

Le premier problème important qui se présenta en 1954 fut celui du sort des 22,000 prisonniers de guerre qui, confiés à la garde de la Commission neutre de rapatriement, n'avaient pas encore opté pour le retour dans leur patrie. Parmi eux, 21,700 s'étaient refusés au rapatriement dans la République populaire de Chine ou en Corée du Nord. Selon l'interprétation du Commandement des Nations Unies, à laquelle se ralliait le Canada, le mandat de la Commission de rapatriement obligeait celle-ci à restaurer au statut civil, le 23 janvier, les prisonniers en question. Le représentant de l'Inde, président de la Commission, jugea que celle-ci n'avait pas compétence en la matière et que la Convention d'armistice ne permettait pas au Commandement des Nations Unies de libérer des prisonniers de son propre chef. Le commandant en chef des forces des Nations Unies n'acceptait pas la garde des prisonniers à ces conditions, mais il s'occupa de leur entretien quand prit fin le mandat de la Commission à leur égard, et les considéra comme des civils à compter du 23 janvier. Par un vote majoritaire, la CNR se déclara dissoute à compter du 21 février.

L'Inde aurait voulu que la huitième session de l'Assemblée générale fût convoquée avant la dissolution de la Commission; elle n'a pu cependant faire adopter son point de vue par la Commission. Le Canada était d'avis que même s'il était compréhensible que l'Inde souhaitât soumettre à l'Assemblée générale un rapport sur la façon dont elle s'était acquittée de ses fonctions de présidente de la Commission, les circonstances ne justifiaient pas la convocation de l'Assemblée générale.

Les ministres des Affaires étrangères des États-Unis, de la France, du Royaume-Uni et de l'Union soviétique ont annoncé le 18 février à Berlin leur décision de convoquer à Genève une conférence consacrée à la recherche d'une solution pacifique du problème coréen. Outre les Quatre, seraient invités la République populaire de Chine, la Corée du Sud, la Corée du Nord et tous les États qui, ayant participé au conflit coréen, voudraient assister à la conférence. Des pays concernés, seule l'Union Sud-Africaine n'a pas accepté l'invitation.

Le Canada envoya à cette conférence, qui s'ouvrit le 26 avril, une délégation dirigée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il apparut très tôt que les pays communistes n'étaient disposés ni à reconnaître la légitimité de la mission des Nations Unies en Corée ni à donner leur accord à des propositions acceptables tendant à réunifier la péninsule coréenne dans la liberté. Leur plan prévoyait des élections qu'organiserait dans la péninsule une commission des deux Corées, dans laquelle le Nord et le Sud seraient également représentés, et que surveillerait une Commission neutre de surveillance composée en nombre égal d'États communistes et d'États non communistes, sans rapport avec les Nations Unies. Les deux commissions seraient assujéties à la règle de l'unanimité, et la commission des deux Corées serait seule chargée d'organiser les élections. Toutes les troupes étrangères seraient retirées de Corée avant les élections. Ce plan eût placé l'administration de la Corée du Nord, coupable d'agression et qui n'exerçait son autorité que sur une assez faible partie de la population coréenne, sur un pied d'égalité avec le Gouvernement de la République de Corée et lui eût permis d'opposer son veto à toute décision de la commission des deux Corées qui lui eût déplu. Au surplus, les forces communistes de Chine eussent pu rester massées à la frontière sino-coréenne, tandis que les forces des Nations Unies se seraient vues obligées de passer la mer.

Les délégations des pays qui ont participé à l'intervention des Nations Unies en Corée ont cherché à réaliser une entente qui pourrait aboutir à l'unification de la Corée et lui assurer un régime de liberté dans le respect des deux thèses ci-après: a) les Nations Unies étaient dûment autorisées à recourir à une mesure collective pour repousser l'agression en Corée et à offrir leurs bons offices pour négocier un règlement pacifique; b) la première mesure essentielle de réunification consistait à instituer en Corée, par la voie d'élections libres tenues sous la surveillance impartiale et efficace d'un organisme international agréé par les Nations Unies, une assemblée nationale où toutes les régions de la Corée seraient représentées selon le chiffre de leur population.

Dès le 15 juin, il était devenu évident que l'accord ne pouvait se faire. Les délégations des Nations Unies ont, à regret, fait savoir aux communistes que tant qu'ils repousseraient ces deux thèses, à leur avis essentielles, il n'y aurait aucun avantage à tenir d'autres séances à Genève. Elles ont précisé que l'échec de la Conférence de Genève ne porterait pas préjudice à l'armistice coréen et qu'elles entendaient toujours appuyer les efforts que les Nations Unies déployaient pour réaliser en Corée par des moyens pacifiques la réunification, l'indépendance et le régime démocratique.

Le 11 novembre, conformément à une recommandation de l'Assemblée générale, elles ont fait rapport aux Nations Unies des travaux de la Conférence. A la Commission des questions politiques, elles ont présenté un projet de résolution invitant notamment l'Assemblée générale à prendre acte des mesures assurant le maintien de l'armistice en Corée, à adopter le rapport, à réaffirmer que l'ONU continue d'avoir les mêmes objectifs à l'égard de la Corée, à exprimer l'espoir qu'il serait bientôt possible de faire des progrès vers ces objectifs et à inviter le secrétaire général à inscrire la question de la Corée à l'ordre du jour provisoire de la prochaine session. La Commission des questions politiques a adopté cette résolution

par 50 voix (dont celle du Canada) contre 5 (le bloc soviétique), et 4 abstentions; le 11 décembre, l'Assemblée générale réunie en séance plénière a pris la même décision par un vote analogue. Le Premier ministre, M. St-Laurent, a rendu visite aux forces canadiennes de Corée au cours du mois de mars.

## 2. L'Indochine

Pendant que la Conférence de Genève étudiait la question coréenne, des négociations distinctes se déroulaient entre les parties intéressées—Cambodge, État du Vietnam, États-Unis, France, Laos, République démocratique du Vietnam, République populaire de Chine, Royaume-Uni, Union des Républiques socialistes soviétiques—en vue de la conclusion d'accords sur la cessation des hostilités dans les trois États d'Indochine où la guerre se poursuivait depuis huit années environ. Les discussions ont abouti à trois accords sur la cessation des hostilités, au Vietnam, au Laos et au Cambodge, signés dans chaque cas, le 21 juillet, par les représentants des deux parties adverses. Le même jour, en session plénière, la Conférence de Genève a adopté une déclaration finale qui prenait acte, formellement de ces accords.

Chacun des accords renferme une disposition instituant une commission internationale distincte chargée de la surveillance et du contrôle de l'exécution des clauses de l'accord. Les parties directement intéressées ont été dans chaque cas, bien entendu, chargées de la mise en œuvre de l'accord. Chacune des Commissions est composée de représentants du Canada, de l'Inde et de la Pologne, et présidée par le représentant de l'Inde. Le Gouvernement canadien a accepté l'invitation à désigner des représentants à ces organismes internationaux parce qu'il croyait qu'en aidant à établir la sécurité et la stabilité dans l'Asie du Sud-Est, il servirait les intérêts du Canada. En acceptant de faire partie de ces Commissions, le Canada n'a pas été invité à garantir non plus qu'à faire appliquer la cessation des hostilités en Indochine. Il n'a assumé non plus aucune nouvelle obligation militaire ou de sécurité collective.

Des représentants du Canada ont été désignés à chacune des Commissions et un certain nombre de conseillers politiques, dont la plupart sont du ministère des Affaires étrangères, ont été envoyés à Hanoï, à Vientiane et à Phnom Penh pour aider les représentants dans leur travail. Un nombre beaucoup plus élevé de militaires des trois armes, de rangs divers, ont été envoyés du Canada en Indochine à titre de conseillers militaires et pour faire partie des équipes mobiles et fixes qui devaient être créées en conformité des dispositions des accords.

L'accord relatif au Vietnam prévoit les évacuations des forces françaises et vietnamiennes de la région du Vietnam située au nord du 17<sup>e</sup> parallèle et celles des forces vietminh du sud du Vietnam. Certaines dispositions de l'accord ont trait au transfert de l'administration civile, à la libération des prisonniers de guerre et des internés civils et aux restrictions applicables à l'introduction dans le pays de personnel militaire supplémentaire et de tous types d'armements, de munitions et de matériels de guerre.

L'accord relatif au Cambodge expose les modalités d'exécution du retrait hors du territoire du Cambodge des forces armées étrangères et du personnel militaire étranger. Il renferme aussi des dispositions relatives



à la démobilisation des forces de résistance khmères et à leur intégration dans la communauté nationale, ainsi que l'interdiction d'introduction de nouvelles troupes, de personnel militaire, d'armements et de munitions nouveaux. La Commission est chargée principalement de contrôler le retrait des forces étrangères, de veiller au respect des frontières, de contrôler les opérations de libération des prisonniers de guerre et internés civils, et de surveiller l'application de la déclaration du Gouvernement cambodgien aux termes de laquelle l'aide étrangère en matériel de guerre, en personnel ou en instructeurs ne sera sollicitée que "dans l'intérêt d'une défense efficace du territoire". Les responsabilités de la Commission du Laos sont du même genre.

Quelques-unes des principales dispositions de chaque accord ont déjà été exécutées par les parties, mais d'autres restent à mettre en œuvre. Certaines dispositions doivent être exécutées dans des délais fixés; d'autres ont rapport à des tâches de caractère constant.

Au Vietnam, les évacuations et transferts des forces se sont effectués en conformité du plan de regroupement, mais l'opération ne sera achevée qu'en mai 1955, lorsque les dernières forces franco-vietnamiennes devront être retirées de Haïphong et les dernières forces vietminh du Vietnam central. Les échanges de prisonniers de guerre et d'internés civils ont été presque complétés en septembre 1954. Les civils qui désirent passer d'une zone à l'autre ont le droit de le faire aux termes de l'accord sur la cessation des hostilités, jusqu'à l'achèvement du regroupement des forces; la Commission internationale a été étroitement associée à cette opération à cause des nombreuses plaintes et pétitions reçues. La Commission a également pour tâche de surveiller la relève du personnel militaire et l'introduction au Vietnam d'équipement et de matériel militaires de remplacement, en conformité des restrictions prévues dans l'accord sur la cessation des hostilités. La Commission internationale, telle qu'elle est constituée à l'heure actuelle, n'a reçu aucune responsabilité en ce qui concerne les élections générales du Vietnam. Celles-ci, d'après la déclaration finale de la Conférence de Genève, doivent avoir lieu en juillet 1956, sous la surveillance d'une commission internationale qui doit également être composée de représentants de l'Inde, de la Pologne et du Canada.

Au Laos et au Cambodge, tous les retraits de troupes se sont effectués dans les délais fixés, de même que les libérations des prisonniers de guerre et internés civils. Les autres responsabilités de la Commission au Cambodge ont trait à la surveillance de l'introduction dans le pays de matériel de guerre, à l'étude des pétitions et des plaintes émanant de particuliers et du Gouvernement, et au contrôle de la mise en œuvre d'autres clauses des accords, dont la moins difficile n'est pas celle qui se rapporte à l'intégration de tous les citoyens dans la communauté nationale. L'accord demande en particulier la démobilisation immédiate des forces de résistance khmères; la Commission a été spécialement chargée de veiller à ce que ces Cambodgiens puissent jouir de tous les droits et libertés des autres citoyens, sans aucune discrimination, et participer librement en qualité d'électeurs et de candidats aux élections générales qui, d'après la constitution, doivent avoir lieu en 1955.

La tâche qui reste à faire au Laos est quelque peu différente. L'un des problèmes qui ne sont pas encore résolus se rapporte aux deux provinces septentrionales de Phong-Saly et de Sam-Neua, où les unités combattantes du Pathet-Lao ont été transférées conformément à l'accord, "en attendant un règlement politique". La manière de rétablir l'autorité

du gouvernement royal dans ces deux provinces pose un problème que les autorités laotiennes de Vientiane devront résoudre en collaboration avec les représentants du Pathet-Lao. D'autre part, la Commission s'efforce toujours de procéder à des enquêtes sur les plaintes reçues par les deux parties au sujet de violations prétendues des dispositions des accords sur la cessation des hostilités relatives aux provinces septentrionales et au Pathet-Lao.

Il ne fait aucun doute que la présence de trois Commissions internationales dans cette partie éloignée du monde ait contribué à stabiliser la situation au Laos, au Cambodge et au Vietnam. Des infractions ont été signalées aux Commissions assez souvent en 1954, mais ni l'une ni l'autre des parties ne s'est plainte d'une violation susceptible d'amener une reprise des hostilités générales.

A la fin de l'année, les membres canadiens des trois Commissions d'Indochine, y compris les équipes fixes et mobiles qui s'acquittent de leurs fonctions sous la juridiction des Commissions, comprenaient environ 135 militaires des trois armes et 25 civils. Le Commissaire canadien à Hanoï est M. Sherwood Lett. Ses collègues à Vientiane et à Phnom Penh sont M. Léon Mayrand et M. R. Duder, qui viennent du ministère des Affaires extérieures de même que la plupart des autres civils. Le personnel militaire représente les trois armes, avec prédominance de l'Armée. Jusqu'ici, ces Canadiens se sont acquittés de leurs fonctions avec beaucoup d'énergie et de compétence. Le personnel interarme en particulier, qui a entrepris des tâches d'une nature différente de celles auxquelles il est habitué et qui doit souvent travailler et vivre dans des conditions vraiment difficiles, accomplit son travail avec un haut degré d'habileté, de patience et d'ingéniosité.

### 3. Le Japon<sup>1</sup>

Nos relations avec le Japon ont été marquées en mars par la visite du Premier ministre du Canada au Japon, et en septembre par celle que nous a rendue le Premier ministre du Japon, M. Yoshida.

Les négociations entamées en vue de la conclusion de deux accords bilatéraux importants ont été menées à bonne fin. Un accord commercial entre le Canada et le Japon, en vertu duquel les deux pays s'échangent le traitement de la nation la plus favorisée, a été signé le 31 mars. Une motion de ratification par le Canada a été adoptée par la Chambre des communes le 12 mai et par le Sénat le 25 mai. Les instruments de ratification ont été échangés à Tokio le 7 juin. Un accord relatif aux services de transport aérien a été parafé à Tokio le 24 novembre, et l'on comptait qu'il serait signé à Ottawa et ratifié au cours de la nouvelle année.

Le 19 février, le Canada signa un accord sur le statut des forces des Nations Unies au Japon. Cet accord en vigueur depuis le 11 juin avait pour but de légaliser et de préciser la situation des forces que les Nations Unies maintiennent au Japon par suite du conflit coréen. Pour que les pays puissent se consulter plus facilement sur les problèmes que poserait l'interprétation de l'accord, une commission mixte, au sein de laquelle le Canada est représenté, a été instituée à Tokio.

<sup>1</sup> Voir le Chapitre IX, section 5, au sujet de nos relations économiques avec le Japon.

#### 4. La Chine et l'Asie du Sud-Est

Le Gouvernement du Canada reconnaît toujours le Gouvernement national du président Tchang-Kai-Tchek installé à Taïpeh, dans l'île de Formose.

Le 5 décembre, à Hong-Kong, les autorités de la Chine communiste ont relâché le chef d'escadrille du CARC, A. R. MacKenzie. Celui-ci était le seul prisonnier canadien qui, capturé durant les hostilités de Corée, passait encore pour être en Chine ou en Corée du Nord et n'avait pas été libéré, nonobstant les dispositions de la Convention d'armistice en Corée. A la fin de l'année, un certain nombre de ressortissants canadiens, dont la plupart d'ascendance chinoise, se trouvaient encore en Chine. Au cours de l'année, plusieurs missionnaires canadiens ont été évacués du continent par voie de Hong-Kong.

La question des onze aviateurs des États-Unis détenus en Chine a fait l'objet de l'un des principaux débats de l'Assemblée générale. Lors de son discours du 8 décembre, M. Pearson a appuyé énergiquement une résolution présentée par plusieurs États qui maintenaient des troupes en Corée; cette résolution condamnait la détention et l'emprisonnement de ces aviateurs comme une infraction à la convention d'armistice et priaît le secrétaire général des Nations Unies de faire son possible pour obtenir leur libération et celle de tous les autres membres du personnel du Commandement des Nations Unies encore détenus. Le 10 décembre, l'Assemblée adopta la résolution par 47 voix contre 5 (le bloc soviétique) et 7 abstentions.

Le Canada continue d'entretenir de bonnes relations avec les pays de l'Asie du Sud-Est. Pour consolider la sécurité de la région on élaborait le Traité de défense collective de l'Asie du Sud-Est, signé à Manille le 8 septembre par les représentants de l'Australie, des États-Unis, de la France, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan, des Philippines, du Royaume-Uni et de la Thaïlande. Le Traité oblige les parties à prendre des mesures appropriées, conformément à leurs règles constitutionnelles, en cas d'attaque armée dans la zone du Traité contre l'une quelconque d'entre elles ou contre tout État ou territoire que les parties pourront par la suite désigner d'un accord unanime. La zone dont il s'agit se définit ainsi: "l'ensemble de la région de l'Asie du Sud-Est, y compris tous les territoires des Parties asiatiques, ainsi que l'ensemble de la région du Pacifique du Sud-Ouest à l'exclusion de la région du Pacifique située au nord du 21° 30' de latitude nord". L'accession à ce Traité était restreinte aux trois grandes puissances occidentales qui ont des intérêts immédiats dans cette zone et aux pays situés dans l'Asie du Sud-Est ou à proximité qui désiraient y participer.

Au cours de son voyage autour du monde, le Premier ministre a rendu visite à l'Indonésie et aux Philippines et a eu d'utiles entretiens avec les chefs de ces deux pays.

## A. La Chine et l'Aide du Sud-Est

Le Gouvernement du Canada a fourni l'aide suivante :

## VIII

## A. AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSULAIRES

Le Ministère s'est acquitté de diverses tâches de nature juridique. Ces tâches comprennent, entre autres, la formulation d'avis à l'intention du Gouvernement en matière de droit international; la légalisation des documents à produire à l'étranger et la transmission de documents aux gouvernements d'autres pays en vertu des conventions concernant la procédure civile, des traités d'extradition et des ententes visant l'exécution réciproque des obligations alimentaires. De plus, il enregistre et publie les accords conclus par le Canada avec d'autres pays. Durant l'année, le Canada est devenu partie à trente accords internationaux.<sup>1</sup> Le Ministère s'est également occupé des réclamations du Canada contre l'étranger et de l'étranger contre le Canada. Il a prêté son assistance à des Canadiens qui réclament de pays étrangers des biens perdus par suite de la seconde guerre mondiale ou des biens confisqués en vertu de mesures de nationalisation. Toutefois, les réclamants doivent démontrer qu'ils ont été victimes d'un déni de justice ou de mesures discriminatoires, et qu'ils ont épuisé les recours qui leur étaient ouverts dans les pays intéressés. Le Ministère a fait enquête dans les pays étrangers pour le compte de la Commission des réclamations de guerre. Il a aidé des Canadiens qui ont à faire valoir des réclamations nées des mesures de nationalisation prises par la Yougoslavie; ces réclamations sont examinées par la *Foreign Compensation Commission* établie à Londres en vertu de l'Accord anglo-yougoslave de 1950 auquel le Canada est maintenant partie. Le Ministère a coopéré avec le ministère des Finances et le Secrétariat d'État du Canada quand il s'est agi de régler des réclamations canadiennes prévues par les traités de paix avec l'Italie et le Japon et de soumettre des réclamations pour créances d'avant-guerre, pertes de biens et dommages subis en Allemagne.

Dans presque tous les pays étrangers, les citoyens canadiens peuvent compter sur l'aide et les services consulaires du Ministère. Là où le Ministère n'a pas établi de poste consulaire ou diplomatique, les commissaires de commerce du Canada s'acquittent de certains de ces services. A défaut de représentation canadienne ou lorsque pour des raisons d'ordre géographique il est difficile à une mission canadienne de répondre aux demandes des intéressés, ce sont les bureaux diplomatiques ou consulaires du Royaume-Uni qui veillent aux intérêts des ressortissants canadiens.

Les tâches des agents consulaires à l'extérieur comprennent, entre autres: l'aide financière, contre remboursement, à des ressortissants canadiens et aux personnes à leur charge se trouvant temporairement en détresse; la délivrance et le renouvellement de passeports canadiens; l'octroi de visas diplomatiques et de courtoisie ainsi que la fourniture de renseignements sur les lois et les règlements canadiens. Ils prêtent

<sup>1</sup> On trouvera à l'Annexe F la liste de ces accords.

leur concours en ce qui concerne la recherche de personnes disparues, la représentation de Canadiens en matière de successions et l'obtention de documents juridiques. Les agents consulaires agissent souvent au nom d'autres ministères du Gouvernement. Par exemple, dans les pays où le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration n'est pas directement représenté, ils peuvent agir comme préposés aux visas. A l'occasion, ils sont appelés à collaborer avec le ministère du Commerce au développement du commerce canadien. Dans certains pays, des agents consulaires sont désignés pour agir au nom du ministère des Transports en vertu de la Loi sur la marine marchande du Canada.

Le Ministère s'efforce depuis quelques années d'adoucir les restrictions aux voyages de citoyens canadiens à l'étranger. En vertu des accords présentement en vigueur, les Canadiens sont admis sans visa, pour une période n'excédant pas deux ou trois mois, dans les pays d'Europe suivants: République fédérale d'Allemagne, Autriche (sauf la zone soviétique), Belgique, Danemark, France (y compris l'Algérie et la Tunisie), Grèce, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Suède et Suisse.

La délivrance de titres de voyage au Canada ressortit au bureau des passeports, qui forme une section de la Division consulaire. En 1954, le bureau a délivré 70,973 passeports et en a renouvelé 10,900. De plus, des certificats d'identité sont remis à des personnes de bonne foi résidant au Canada et incapables d'obtenir de leur pays d'origine des passeports ou d'autres titres de voyage. Au cours de 1954, 5,600 certificats d'identité ont été délivrés, les renouvellements se chiffrant à 1,487. Les honoraires perçus par le bureau des passeports durant l'année se sont élevés à \$401,308.54.

On trouvera à l'Annexe B la liste des agences consulaires du Canada à l'étranger, et celle des agences consulaires des pays étrangers au Canada dans la publication trimestrielle du Ministère intitulée *Représentants du Canada à l'extérieur et représentants des autres pays au Canada*.

Le présent rapport est un résumé de l'activité de la Division consulaire pendant l'année 1954. Il est divisé en deux parties principales. La première partie, qui constitue la majeure partie du rapport, est consacrée à l'activité consulaire en matière de visas, de passeports et de certificats d'identité. La seconde partie, qui est plus brève, traite de l'activité consulaire en matière de services consulaires et de relations consulaires. Les données statistiques sont présentées sous forme de tableaux et de graphiques. Les renseignements supplémentaires sont fournis dans des annexes.

## AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Au printemps 1954, le faible ralentissement qui s'était marqué dans l'activité économique depuis le milieu de l'année 1953, surtout aux États-Unis, a cessé de s'accroître; le reste de l'année, l'index des échanges commerciaux et de l'économie générale s'est tenu à un niveau relativement élevé dans presque toutes les parties du monde. La balance des comptes de plusieurs pays s'est améliorée, les réserves de devises étrangères ont continué de grossir, et il s'est fait de nouveaux progrès dans le sens de la libération des échanges et du retour des principales devises à la convertibilité. Les prix de nombreuses matières premières importantes faisant l'objet d'échanges internationaux se sont maintenus à des niveaux généralement satisfaisants, bien qu'il ait été difficile d'écouler certains produits agricoles en raison de leur abondance, résultant pour une forte part des surplus accumulés les années précédentes. Le Canada, au cours de l'année, s'est fait représenter à un certain nombre de grandes conférences sur les problèmes économiques internationaux, et notamment, outre celles dont il sera question ci-dessous, à la réunion des ministres des Finances du Commonwealth tenue à Sydney (Australie) au début de l'année, aux réunions du Fonds monétaire international tenues à Washington l'automne dernier et aux discussions qui se sont poursuivies au sein de l'Organisation européenne de coopération économique, dont le Canada et les États-Unis sont membres associés.

### 1. Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

A Genève, en novembre, s'est ouverte une session de revue des parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), au cours de laquelle on a fait le point de l'application de l'Accord et cherché à formuler pour le commerce des règles universellement acceptables et plus permanentes. Au cours des sept années qui ont suivi la signature de l'Accord général, les tarifs mondiaux ont été abaissés et stabilisés, le traitement de la nation la plus favorisée a été rendu plus général et accordé aux membres du GATT, et il a été formulé avec plus de clarté un code commun des pratiques commerciales, qu'accepte de plus en plus la généralité des pays commerçants.

De nombreux points intéressants particulièrement le Canada ont été soulevés à la session de revue. La délégation du Canada s'est prononcée à l'appui des propositions qui tendaient à développer la libération des échanges. Elle s'est opposée aux restrictions quantitatives non absolument nécessaires, et particulièrement à celles qui donnent lieu à des inégalités de traitement, et elle a souligné combien il importe que chaque pays membre consente à soumettre ses mesures commerciales à l'examen des parties contractantes, pour être jugées d'après les règles établies. A

la fin de l'année, la répercussion précise que la session de revue pourrait avoir sur le GATT demeurait incertaine. Plusieurs manières de voir divergentes restaient en plan et, dans certaines sphères, il paraissait difficile de concilier les intérêts nationaux avec les obligations découlant du GATT. On s'attendait néanmoins que la session des Parties contractantes entraîne la modification et la réorganisation du GATT.

## 2. Relations commerciales du Canada et des États-Unis

Il a été fait auprès de la Commission du tarif douanier des États-Unis, de la part des industries nationales, un si grand nombre d'instances ayant pour but le relèvement des tarifs ou la restriction des importations, notamment à l'égard de produits qui représentent pour le Canada un commerce important, que les autorités canadiennes ont dû intervenir auprès du Département d'État des États-Unis. La Commission du tarif douanier des États-Unis a procédé à des enquêtes sur les importants produits canadiens d'exportation que sont le plomb, le zinc et les filets de poissons de fond, et les requêtes protectionnistes ont été rejetées. Les importations de certains produits agricoles ont été contingentées, notamment celles de fromage, d'avoine, d'orge et de seigle; les droits de douane ou taxes équivalentes ont été relevés sur la graine de trèfle d'alsike, la graine de chanvre et l'huile de graine de lin. Les restrictions qui ont été imposées sont en général moins sévères que ne l'avait recommandé la Commission du tarif douanier des États-Unis.

D'importants problèmes de l'économie et du commerce, d'un commun intérêt pour les deux pays, ont été discutés à la première réunion du Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques, tenue à Washington en mars. Le Canada s'est fait représenter à cette réunion par les ministres du Commerce, de l'Agriculture et des Finances et par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures; les représentants des États-Unis étaient le secrétaire d'État ainsi que les secrétaires au Trésor, à l'Agriculture et au Commerce.

## 3. Relations commerciales du Canada et du Royaume-Uni

Au cours de l'année 1954, le Royaume-Uni a pu développer encore sa production et libérer davantage ses échanges commerciaux avec le Canada et d'autres pays. Le Comité permanent du commerce et des affaires économiques du Canada et du Royaume-Uni s'est réuni à Londres en juin pour discuter un grand nombre de questions d'intérêt commun relevant des domaines du commerce ou de l'économie générale.

## 4. Assistance à l'Asie du Sud et du Sud-Est

Une nouvelle contribution de \$25,400,000 a été affectée par le Canada, dans le cadre du Plan de Colombo, à l'assistance-capital et à l'assistance technique aux pays de l'Asie du Sud et du Sud-Est. Le total des fonds ainsi fournis par le Canada atteint désormais 102 millions de dollars.

Au cours de l'année, le Canada a concouru à la réalisation d'un certain nombre de projets nouveaux dans l'Inde, au Pakistan et à Ceylan. Son aide a comporté notamment la fourniture de matériel hydro-électrique et de transmission électrique, celle de chaudières de locomotives et de locomotives à vapeur pour les chemins de fer indiens, et de matières premières industrielles sous la forme de cuivre et d'aluminium destinés au développement des économies nationales. En plus de l'aide qu'il avait déjà accordée au Pakistan, le Canada a fourni de nouveaux fonds pour aider à la construction du barrage de Warsak, dans le nord-ouest du Pakistan; une centrale thermique est fournie en vue d'un autre projet, cette fois dans le Bengale-Oriental; une autre centrale hydro-électrique sera construite avec l'aide du Canada dans la région du Pendjab, où l'électricité fait particulièrement défaut; une assistance limitée, sous la forme d'aluminium et de cuivre, sera fournie au Pakistan dans un avenir très prochain. Une nouvelle assistance a été accordée à Ceylan, sous la forme de locomotives diesel, de matériel destiné au port et à l'aéroport de Colombo, ainsi que de matériel de transmission électrique et d'autre matériel destiné à l'entreprise d'établissement agricole de Gal-Oya. En outre, le Canada (qui a déjà accordé une aide considérable à un projet témoin relatif aux pêcheries à Ceylan) aidera au financement des frais locaux au port des pêcheries ainsi qu'au financement des frais locaux d'aménagement de routes rurales, en fournissant de la farine canadienne qui sera vendue à Ceylan pour des roupies et créera ainsi des fonds de contre-partie pour fins de développement. Des négociations se poursuivent avec les gouvernements de l'Inde, du Pakistan et de Ceylan à propos d'autres projets pouvant bénéficier de l'assistance-capital du Canada.

L'assistance technique dispensée dans le cadre du Plan est coordonnée par le Conseil de coopération technique, qui se réunit régulièrement à Colombo et au sein duquel sont représentés tous les gouvernements participants. Pour l'exécution du programme canadien, le ministère des Affaires extérieures coopère avec le ministère du Commerce, dont la Division de la coopération technique est chargée de l'administration de ce programme. Depuis l'inauguration du Plan, en 1950, jusqu'au 15 décembre 1954, 55 experts canadiens ont été placés dans la région du Plan et il a été organisé des stages d'études au Canada pour plus de 240 boursiers, originaires de plusieurs pays de cette région. Au cours de l'année écoulée, il a notamment été fourni, à titre d'assistance technique, du matériel à la faculté d'agriculture de l'Université de Ceylan, un atelier de menuiserie à l'École technique Galle de Ceylan, et des écoles de formation à l'utilisation des tracteurs, au Pakistan. D'autres projets d'assistance, présentés au cours de l'année, sont à l'étude.

Le Comité consultatif pour le développement économique coopératif du Sud et du Sud-Est asiatiques s'est réuni à Ottawa en octobre, après la tenue d'une réunion préparatoire de hauts fonctionnaires. Tous les pays participants étaient représentés à cette réunion, au cours de laquelle furent admis comme membres de plein droit la Thaïlande et les Philippines, qui avaient envoyé antérieurement des observateurs, ainsi que le Japon. Cette conférence a permis d'utiles échanges de vues sur les problèmes du développement économique dans l'Asie du Sud et du Sud-Est. A l'issue de ses réunions, il a été publié un rapport sur les progrès de l'année ainsi que sur la tâche immense qui reste à accomplir.



## 5. Relations commerciales avec le Japon<sup>1</sup>

En 1954, le Canada a conclu un accord de commerce avec le Japon.

En 1953, les parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) ont invité le Japon à prendre part à leurs travaux en attendant de pouvoir entamer des négociations sur les tarifs douaniers ainsi qu'il est nécessaire de le faire pour accéder formellement à l'Accord général. Il a été ouvert aux signatures une déclaration en vertu de laquelle les relations commerciales entre le Japon et les pays signataires peuvent être régies temporairement par les dispositions de l'Accord général. Cette déclaration a été acceptée par le Canada après la ratification de l'Accord de commerce par le Japon et le Canada.

## 6. Autres entretiens sur le commerce

Sur demande du Gouvernement tchécoslovaque invoquant l'article XXII de l'Accord général, des entretiens ont eu lieu à Ottawa, en mai et juin entre fonctionnaires tchécoslovaques et fonctionnaires canadiens. Ces entretiens ont porté sur les méthodes spéciales d'évaluation en douane employées par les autorités canadiennes, dans le cas de certains articles importés de Tchécoslovaquie, faute de renseignements suffisants pour la vérification de valeur qu'exige la législation canadienne. Les entretiens ont fourni l'occasion d'aborder d'autres sujets, et notamment celui du remboursement du prêt consenti à la Tchécoslovaquie dans le cadre de l'Accord de 1945 sur les crédits à l'exportation. Des dispositions ont été convenues pour la vérification de valeur des marchandises importées de Tchécoslovaquie. En ce qui concerne le prêt, il a été trouvé une solution qui devrait avoir pour résultat le remboursement du principal et le versement des intérêts échus.

Au cours des entretiens sur les questions commerciales d'ordre général, les fonctionnaires canadiens ont souligné que les importateurs de Tchécoslovaquie sont libres d'acheter au Canada toute marchandise qui ne fait pas l'objet d'une restriction de sécurité. Ils ont reconnu, parallèlement, que les importateurs canadiens peuvent acheter en Tchécoslovaquie une ample gamme de marchandises.

Par suite de négociations menées en Espagne et au Portugal par le sous-ministre du Commerce, des accords comportant la clause de la nation la plus favorisée ont été signés le 26 mai avec l'Espagne et le 28 mai avec le Portugal. On espère que ces accords faciliteront les échanges commerciaux avec ces deux pays.

En ce qui concerne les échanges entre l'Est et l'Ouest, le Canada s'est toujours montré disposé à favoriser le libre commerce des biens d'utilisation pacifique, mais il exerce un contrôle économique, pour sa défense nationale, sur les exportations de matériel militaire ou de matières stratégiques vers les pays du bloc soviétique, la Chine continentale et la Corée du Nord. Ce contrôle, qui n'a d'effet que sur une très faible partie des échanges du Canada, est coordonné avec celui qu'exercent pour leur part les autres pays de l'OTAN et le Japon. Il a été quelque peu adouci, le 16 août, après longue étude.

<sup>1</sup>Pour les détails, voir chapitre VII, section 3.

7: Divers

Des entretiens se sont poursuivis au cours de l'année avec la Suisse, l'Union Sud-Africaine et l'Australie en vue de la conclusion d'accords en vue d'éviter les doubles impositions. Il a été entamé des entretiens semblables avec les Pays-Bas, le Danemark et l'Allemagne occidentale. Il a été signé le 28 octobre, à Ottawa, des accords avec l'Irlande sur les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et de droits de succession.

Le Gouvernement canadien a décidé en 1954 d'accéder à l'Accord international sur le sucre, rédigé à Londres vers la fin de 1953, ainsi qu'à l'Accord international sur l'étain, rédigé en mars 1954, qui ont pour objet de stabiliser la production et les prix de ces denrées.

Un accord relatif à des services de transport aérien a été conclu avec le Pérou le 18 février et un autre a été négocié avec le Japon (Voir chapitre VII, section 3). Des entretiens ou des échanges de vues ont eu lieu au cours de l'année au sujet des accords aériens du Canada avec l'Australie, la Belgique, le Danemark, les États-Unis, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et la Suède. Un échange de correspondance a eu lieu avec les Gouvernements italien et suisse en vue de la négociation d'accords aériens bilatéraux.

X

**INFORMATION ET AFFAIRES CULTURELLES**

L'information fait partie intégrante du travail de toutes les missions diplomatiques et consulaires du Canada à l'extérieur, mais quatre d'entre elles seulement, Londres, New-York, Paris et Washington, ont des agents d'information qui y consacrent tout leur temps. Si l'accent et la portée du travail d'information varient d'un pays à l'autre, ce travail a pour buts principaux d'expliquer et de documenter la politique étrangère du Canada, de soutenir et de favoriser les intérêts économiques et culturels du Canada à l'extérieur, de satisfaire l'intérêt sincère et de plus en plus vif que le Canada et la vie au Canada suscitent parmi les populations des autres pays.

Au Canada, le Ministère diffuse de la documentation de fond ou d'actualité sur la politique étrangère du Canada, sur les questions internationales intéressant le Canada et sur l'activité générale du Ministère. Le Bureau de presse répond aux demandes de renseignements émanant des journalistes, organise les conférences de presse que le ministre tient à Ottawa, publie et diffuse des communiqués et dirige habituellement les services d'information organisés à l'occasion de la visite de chefs d'États étrangers ou d'autres personnalités. C'est la Division de l'Information qui s'occupe des demandes de renseignements du public canadien concernant les relations extérieures du Canada, prépare diverses publications et les envoie aux associations et aux particuliers intéressés et, de temps en temps, aide diverses associations à se trouver un conférencier capable de traiter des affaires internationales. En 1954, le Ministère a établi avec la Division de l'Information de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, une liaison plus étroite et plus efficace, et a accordé une attention particulière à une plus large diffusion au Canada d'informations sur l'OTAN. Il a fait dresser une liste spéciale de distribution portant quelque 300 noms; des bibliothèques, des universités, des associations et des particuliers reçoivent ainsi les publications de la Division de l'Information de l'OTAN (Paris), de même que celles du Ministère. Avec la collaboration des ministères provinciaux de l'Éducation, le Ministère a mis à la disposition des écoles secondaires du Canada tout entier deux brochures consacrées à l'organisation et à l'activité de l'OTAN. Le Ministère a coordonné les services d'information voulus à l'occasion de la célébration du cinquième anniversaire de l'OTAN en avril et de la réunion du Comité consultatif du Plan de Colombo, tenue à Ottawa en octobre.

Le Ministère a en outre continué de coordonner la participation du Canada aux travaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; en collaboration avec les autorités fédérales et provinciales et les associations bénévoles, il a fourni à l'UNESCO les renseignements demandés et organisé la participation du Canada aux

missions d'assistance technique, aux réunions d'études et aux conférences de l'UNESCO. Dix délégués ont représenté le Canada à la huitième conférence générale de l'UNESCO tenue à Montevideo en novembre et décembre.

Une part considérable du travail du Ministère, tant à l'extérieur qu'à l'administration centrale, consiste à répondre aux demandes de renseignements sur le Canada, lesquelles sont variables, allant des questions les plus simples jusqu'aux questions portant sur des sujets complexes et techniques. Pour une bonne part, elles viennent de professeurs et d'étudiants soucieux d'obtenir certains renseignements qui puissent leur être utiles à l'école. Le nombre de gens cherchant à se renseigner sur les possibilités qu'offrent aux étrangers nos institutions d'enseignement secondaire et universitaire a accusé une augmentation marquée. Le Ministère a répondu à quelque 22,000 demandes de renseignements de l'extérieur et à quelque 3,000 autres que lui ont adressées des Canadiens au sujet des affaires extérieures du Canada, sans compter celles, fort nombreuses, dont se sont occupés les représentants du Canada à l'extérieur.

Afin d'aider les missions à s'acquitter de leur travail d'information, le Ministère met à leur disposition un vaste choix de documents et de nombreux services.<sup>1</sup> Il a publié 7 *Pages documentaires*, 20 *Reproductions*, 61 *Déclarations et discours* et 41 *Documents supplémentaires*. Il a aussi préparé, à l'intention de la presse étrangère, 20 articles illustrés portant sur des sujets fort divers, la voie maritime du Saint-Laurent et le Festival Shakespeare de Stratford, par exemple; ces articles ont été largement reproduits. Le Ministère a aussi distribué quelque 15,000 photographies.

Le Ministère encourage les journalistes, les écrivains et les conférenciers de renom à visiter le Canada; en 1954 il en a aidé plus de 150, originaires de 36 pays différents, à se préparer un itinéraire et des entrevues et à se procurer de la documentation de fond et des illustrés. D'un intérêt tout particulier fut la tournée du Canada en juin par 20 journalistes éminents originaires de 13 pays de l'OTAN. Cette tournée fut organisée de concert avec la Division de l'Information, de l'OTAN et le ministère de la Défense nationale. Une fois retournés en leur pays, ces visiteurs ont consacré au Canada des allocutions radiophoniques, des conférences illustrées et des séries d'articles bien documentés, publiés dans plus de 50 journaux. Un certain nombre de journaux et de périodiques étrangers, notamment *Le Monde*, de Paris, le *Sunday Herald*, de Boston et le périodique mexicain, *Todo*, ont eu recours à l'aide des postes canadiens pour préparer un numéro ou un supplément sur le Canada.

Le film documentaire s'est révélé un moyen très efficace de créer une vive impression du milieu canadien auprès d'un vaste public étranger. Grâce à la collaboration de l'Office national du film, 63 postes sont munis d'une cinémathèque d'un répertoire variant de 40 à 750 films ou plus, et mettent activement en œuvre un programme de diffusion de films. Au cours des neuf premiers mois de 1954, 7 millions de personnes ont assisté à des programmes de cinéma organisés par les représentants du Canada à l'extérieur. L'utilisation de films canadiens par la télévision est devenue beaucoup plus fréquente au cours de l'année, en Europe particulièrement.

Le Bureau de coordination politique est resté chargé, au sein du Ministère, des liaisons avec le Service international de Radio-Canada. Il a fourni avec régularité et continuité à ce service des renseignements

<sup>1</sup> On trouvera une liste des publications du Ministère à l'Annexe G.

d'arrière-plan et des détails d'orientation sur les problèmes internationaux d'intérêt courant. Nos missions ont passé un plus grand nombre d'enregistrements du Service international de Radio-Canada aux postes radio-phoniques publics et privés à l'étranger. Des programmes spéciaux enregistrés pour le 1<sup>er</sup> juillet et pour Noël ont eu une large utilisation.

Le Ministère aide en outre la Galerie nationale, la Commission des expositions et d'autres organismes appropriés à préparer des expositions et des étalages d'un caractère plus ambitieux. En 1954, il a aidé la Galerie nationale à organiser des expositions de peintures canadiennes au Brésil, au Venezuela, en Italie et au Pakistan, et a collaboré avec la Commission des expositions à l'organisation d'expositions en Allemagne, en Autriche, au Brésil et en d'autres pays. Les missions de Stockholm, La Haye, Paris, Berne et Madrid ont collaboré aux dispositions prises pour la tournée de la collection Seagram, qui consiste en tableaux de villes canadiennes. Une exposition de sculpture esquimaude a été organisée à Washington. On a installé à Genève, au Bureau international de l'éducation, un étalage permanent de matériel scolaire canadien.

Il s'est fait en 1954 de modestes dons de livres canadiens aux bibliothèques de quelques pays, dont la France, la Belgique, l'Allemagne et le Royaume-Uni; grâce aux ententes mises au point, un nombre limité des principales bibliothèques des pays étrangers pourront recevoir sur demande les publications du Gouvernement canadien. A la fin de l'année, ces ententes étaient déjà en vigueur dans le cas de 49 bibliothèques appartenant à 25 pays différents.

La gestion des "Bourses du Gouvernement canadien pour études en Europe" a continué de relever du Ministère; 13 bourses de recherche de \$4,000 et 14 bourses d'études de \$2,000 ont été décernées à des Canadiens pour des études supérieures en France et aux Pays-Bas. La Société Royale du Canada fait le choix des boursiers.

*[The following text is mirrored bleed-through from the reverse side of the page and is largely illegible due to the quality of the scan.]*

*[The following text is mirrored bleed-through from the reverse side of the page and is largely illegible.]*

... XI ...

## ORGANISATION ET ADMINISTRATION DU MINISTÈRE

La direction supérieure officielle du Ministère se compose du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures (sous-ministre), du sous-secrétaire associé et de quatre sous-secrétaires adjoints, dont l'un est conseiller juridique. Le personnel de l'administration centrale à Ottawa est organisé en quelque dix-sept divisions, dont les unes sont chargées de fonctions ou services de caractère spécial et les autres s'occupent de régions géographiques particulières. L'Annexe A présente le tableau de cette organisation.

Le Canada entretient à l'heure actuelle cinquante-huit postes diplomatiques ou consulaires à l'extérieur<sup>1</sup>, dont vingt-huit ambassades, sept hauts commissariats, neuf légations, trois délégations permanentes et onze consulats. Il a été ouvert au cours de l'année des ambassades en Égypte (25 octobre), en Haïti (9 novembre), en Israël (18 octobre) et en République Dominicaine (9 novembre), ainsi qu'une légation au Liban (19 octobre).

Quarante-trois pays ont désormais une mission diplomatique au Canada<sup>2</sup>; vingt-huit d'entre eux ont une ambassade, six un haut commissariat et neuf une légation. Quatorze pays qui n'ont pas de mission au Canada y ont une représentation consulaire. Des missions diplomatiques ont été ouvertes au Canada en 1954 par l'Égypte, Haïti et la République Dominicaine. La légation d'Israël a été élevée au rang d'ambassade.

Le Canada ayant accepté de faire partie avec l'Inde et la Pologne des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle au Cambodge, au Laos et au Vietnam, le Ministère a dû envoyer un personnel tiré de ses cadres à Phnom Penh (Cambodge), à Vientiane (Laos) ainsi qu'à Hanoï et à Saïgon (Vietnam). Le ministère des Affaires extérieures et celui de la Défense nationale se partagent la tâche d'organiser les éléments canadiens des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle et de leur fournir du personnel. Les problèmes d'administration posés par l'opération entreprise en Indochine ont été nombreux et divers. Par exemple, pour trouver le personnel dont on avait besoin en Indochine, il a fallu réduire l'effectif normal de certaines missions de l'extérieur et de certaines divisions d'Ottawa ainsi qu'emprunter du personnel à d'autres services de l'État et en recruter à l'extérieur.

A la suite d'un concours ouvert en novembre 1953 par la Commission du service civil, dix-neuf nouveaux agents du service extérieur sont entrés dans les rangs du Ministère en 1954. Un autre concours s'est ouvert, par une épreuve écrite, en novembre 1954; 373 candidats s'y sont présentés, dans un certain nombre de centres de toutes les parties du Canada et de

<sup>1</sup> Voir Annexe B, "Postes diplomatiques et consulaires du Canada à l'extérieur".

<sup>2</sup> Voir Annexe C, "Postes diplomatiques et consulaires des autres pays au Canada".

diverses parties du monde. Au concours précédent, leur nombre avait été de 170. Dans le cadre administratif du Ministère, 176 nominations ont été faites au cours de l'année.

Voici un tableau des effectifs du Ministère au 31 décembre 1953 et au 31 décembre 1954:

**Tableau A - Effectifs du Ministère U 1953 (1954) Comparaison**  
**Agents diplomatiques (y compris les chefs de poste):**

Ottawa .....	120	112	- 8
Extérieur .....	147	165	+18

**Personnel administratif:**

Ottawa .....	509	515	+ 6
Extérieur .....	285	299	+14
Employés locaux .....	453	444	- 9
<b>Total .....</b>	<b>1514</b>	<b>1535</b>	<b>+21</b>

Le Ministère a appris le 24 janvier 1954 la triste nouvelle de la mort de M. Humé Wrong, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, survenue à Ottawa après vingt-sept ans de service distingué tant à Ottawa qu'à l'extérieur. M. Victor Doré, qui venait de prendre sa retraite après avoir été ambassadeur en Suisse et ministre en Autriche, et antérieurement ambassadeur en Belgique, est décédé le 27 mai 1954. Le 20 octobre 1954 est mort prématurément M. Robert M. Lithgow, troisième secrétaire à l'ambassade de Rio-de-Janeiro. M. J. H. Thurrott, conseiller auprès du membre canadien de la Commission internationale pour la surveillance au Laos, a été tué la veille de Noël dans un accident de la route, alors qu'il se signalait dans l'exercice de difficiles fonctions.

Au cours de l'année, l'honorable R. W. Mayhew a pris sa retraite après avoir occupé avec distinction le poste d'ambassadeur au Japon.

Les propriétés suivantes ont été achetées au cours de l'année civile 1954: résidence pour l'ambassadeur à Djakarta (Indonésie); chancellerie et maison destinée au personnel à Djakarta; maison destinée au personnel à Karachi (Pakistan). De nouvelles résidences ont été louées à Rio-de-Janeiro, Colombo, Boston, Genève et Madrid, et de nouveaux locaux pour les chancelleries à Montevideo, à Tel-Aviv, à Beyrouth, au Caire, à Ciudad-Trujillo et à Port-au-Prince. La réalisation de programmes d'ameublement complet ou partiel a commencé à Djakarta, Wellington, Genève, Berne, Karachi et Canberra.

Il y a eu un certain nombre de changements dans le personnel du Ministère de l'Intérieur pendant l'année 1952. Les changements les plus importants ont été ceux de la direction de l'Immigration et de la direction de la Police.

Voici un tableau des postes vacants au 31 décembre 1952 :

### ORGANISATION DU MINISTÈRE À OTTAWA

- Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
- Sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures
- Sous-secrétaire d'État associé aux Affaires extérieures
- Quatre sous-secrétaires d'État adjoints aux Affaires extérieures (dont un est conseiller juridique)
- Dix-sept Divisions (par ordre alphabétique):
  - Division consulaire
  - Division de l'Amérique
  - Division de l'Europe
  - Division de l'Extrême-Orient
  - I<sup>re</sup> Division de liaison avec la Défense
  - II<sup>e</sup> Division de liaison avec la Défense
  - Division de l'Information
  - Division des biens et fournitures
  - Division des cadres et de l'organisation
  - Division des finances
  - Division des Nations Unies
  - Division des recherches et rapports historiques
  - Division du Commonwealth
  - Division du personnel
  - Division du Protocole
  - Division économique
  - Division juridique

Bureau de presse

Bureau de coordination politique

Le Bureau de coordination politique a été créé en 1952 pour faciliter la coopération entre les divers ministères et agences fédérales dans le domaine de la politique étrangère. Ce bureau est dirigé par un sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures.



ANNEXE B

POSTES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES

DU CANADA À L'EXTÉRIEUR<sup>1</sup>

I. Missions diplomatiques<sup>2</sup>

Pays	Ville	Genre de poste
Allemagne	Bonn	Ambassade*
Argentine	Buenos-Aires	Ambassade
Australie	Canberra	Haut commissariat
Autriche	Vienne	Légation
Belgique	Bruxelles	Ambassade
Brésil	Rio-de-Janeiro	Ambassade
Ceylan	Colombo	Haut commissariat
Chili	Santiago	Ambassade
Colombie	Bogota	Ambassade
Cuba	La Havane	Ambassade
Danemark	Copenhague	Légation
Égypte	Le Caire	Ambassade
Espagne	Madrid	Ambassade
États-Unis d'Amérique	Washington	Ambassade
Finlande	Helsinki	Légation
France	Paris	Ambassade
Grèce	Athènes	Ambassade
Haïti	Port-au-Prince	Ambassade
Inde	Nouvelle-Delhi	Haut commissariat
Indonésie	Djakarta	Ambassade
Irlande	Dublin	Ambassade
Israël	Tell-Aviv	Ambassade
Italie	Rome	Ambassade
Japon	Tokio	Ambassade
Liban	Beyrouth	Légation
Mexique	Mexico	Ambassade
Norvège	Oslo	Légation
Nouvelle-Zélande	Wellington	Haut commissariat
Pakistan	Karachi	Haut commissariat
Pays-Bas	La Haye	Ambassade
Pérou	Lima	Ambassade
Pologne	Varsovie	Légation

<sup>1</sup> Pour plus amples renseignements (adresses, personnel, etc.) voir la publication trimestrielle du Ministère intitulée Représentants du Canada à l'extérieur et Représentants des autres pays au Canada.

<sup>2</sup> Le Canada ne maintient pas de mission en Islande ni au Luxembourg, mais le ministre du Canada en Norvège est également accrédité comme ministre en Islande, et l'ambassadeur du Canada en Belgique comme ministre au Luxembourg. Les ambassadeurs du Canada en Suisse et en Irlande sont également accrédités comme ministres en Autriche et au Portugal respectivement et le ministre en Suède comme ministre en Finlande. L'ambassadeur du Canada en Grèce est accrédité comme ambassadeur en Israël et l'ambassadeur en Égypte comme ministre au Liban. L'ambassadeur à Cuba est aussi accrédité comme ambassadeur dans la République Dominicaine et en Haïti.

<sup>3</sup> Il y a aussi une mission militaire canadienne à Berlin.

Pays	Ville	Genre de poste
Portugal	Lisbonne	Légation
République Dominicaine	Ciudad-Trujillo	Ambassade
Royaume-Uni	Londres	Haut commissariat
Suède	Stockholm	Légation
Suisse	Berne	Ambassade
Tchécoslovaquie	Prague	Légation
Turquie	Ankara	Ambassade
Union des Républiques Socialistes Soviétiques	Moscou	Ambassade
Union Sud-Africaine	Prétoria	Haut commissariat
Uruguay	Montevideo	Ambassade
Venezuela	Caracas	Ambassade
Yougoslavie	Belgrade	Ambassade

## 2. Délégations permanentes auprès d'organisations internationales

Organisation	Ville
Conseil de l'Atlantique Nord et Organisation européenne de coopération économique	Paris
Nations Unies	New-York
Nations Unies	Genève

## 3. Consulats

Pays	Ville	Genre de poste
Brésil	São Paulo	Consulat
Philippines	Manille	Consulat général
États-Unis d'Amérique	Boston	Consulat général
	Chicago	Consulat général
	Détroit	Consulat
	Los Angeles	Consulat général
	New-York	Consulat général
	Nouvelle-Orléans	Consulat
	Portland (Maine)	Vice-consulat
San-Francisco	Consulat général	
Seattle	Consulat général	

## ANNEXE C

### POSTES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES DES AUTRES PAYS AU CANADA<sup>1</sup>

#### I. Missions diplomatiques<sup>2</sup>

Pays <sup>3</sup>	Genre de mission
*Allemagne	Ambassade
*Argentine	Ambassade
Australie	Haut commissariat
*Autriche	Légation
*Belgique	Ambassade
*Brésil	Ambassade
*Chili	Ambassade
*Chine	Ambassade
*Colombie	Ambassade
*Cuba	Ambassade
*Danemark	Légation
Égypte	Ambassade
*Espagne	Ambassade
*États-Unis d'Amérique	Ambassade
*Finlande	Légation
*France	Ambassade
*Grèce	Ambassade
*Haïti	Ambassade
Inde	Ambassade
Indonésie	Haut commissariat
Irlande	Ambassade
*Israël	Ambassade
*Italie	Ambassade
*Japon	Ambassade
*Mexique	Ambassade
*Norvège	Légation
Nouvelle-Zélande	Haut commissariat
Pakistan	Haut commissariat
*Pays-Bas	Ambassade
*Pérou	Ambassade
*Pologne	Légation
*Portugal	Légation
*République Dominicaine	Ambassade
Royaume-Uni	Haut commissariat
*Suède	Légation

<sup>1</sup> Pour plus amples renseignements (adresses, personnel, etc.) voir les publications trimestrielles du Ministère intitulées *Représentants du Canada à l'étranger et Représentants des autres pays au Canada* et *Le Corps diplomatique et les Représentants consulaires à Ottawa*.

<sup>2</sup> L'Islande et le Luxembourg n'ont pas de chancellerie au Canada, mais leurs ministres aux États-Unis sont également accrédités au Canada.

<sup>3</sup> Les pays dont le nom est précédé d'un astérisque ont des consulats au Canada. Le haut commissariat de l'Inde s'occupe des intérêts du Népal; la légation de Pologne, de ceux de la Hongrie; et la légation de Suisse, de ceux du Liechtenstein.

Pays	Genre de mission
*Suisse	Légation
*Tchécoslovaquie	Légation
Turquie	Ambassade
Union des Républiques Socialistes Soviétiques	Ambassade
Union Sud-Africaine	Haut commissariat
*Uruguay	Ambassade
*Venezuela	Ambassade
*Yougoslavie	Ambassade

## 2. Pays ayant des consulats mais pas de mission diplomatique<sup>4</sup>

Bolivie	Liberia
Costa-Rica	Luxembourg
Équateur	Monaco
Guatemala	Nicaragua
Honduras	Panama
Islande	Salvador
Liban	Thaïlande

<sup>4</sup>Le consulat du Liban est chargé des intérêts de l'Irak au Canada. Pour l'Islande et le Luxembourg, voir la note 2, p. 45.

ANNEXE D

## ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES DONT LE CANADA FAIT PARTIE

### Nations Unies et institutions spécialisées

Nations Unies (y compris la Cour internationale de Justice)  
Banque internationale pour la reconstruction et la mise en valeur  
Fonds monétaire international  
Organisation de l'aviation civile internationale  
Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime  
(Commission préparatoire)  
Organisation internationale du Travail  
Organisation météorologique mondiale  
Organisation mondiale de la santé  
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture  
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture  
Union internationale des télécommunications  
Union postale universelle

### Commonwealth

Bureaux agricoles du Commonwealth  
Commission des télécommunications du Commonwealth  
Commission économique du Commonwealth  
Commission impériale des sépultures militaires  
Commission maritime du Commonwealth  
Conseil consultatif des études aéronautiques du Commonwealth  
Conseil des transports aériens du Commonwealth  
Conseil des transports aériens du Pacifique sud

### Organisations interaméricaines

Commissions de géographie et de cartographie de l'Institut panaméricain  
de géographie et d'histoire  
Conférence interaméricaine sur la sécurité sociale  
Institut interaméricain de statistique  
Office interaméricain de la radio  
Union postale des Amériques et de l'Espagne

### Royaume-Uni—Canada

Comité permanent anglo-canadien pour le commerce et les questions éco-  
nomiques

### Canada—États-Unis

Comité canado-américain d'organisation de la mobilisation industrielle  
Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques  
Commission internationale de la frontière  
Commission internationale du flétan du Pacifique  
Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique

Commission mixte d'ingénieurs du Saint-Laurent  
 Commission conjointe internationale  
 Commission permanente canado-américaine de défense

**ORGANISATIONS**

**Autres Organisations**

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce  
 Bureau central de la carte du monde au millionième  
 Bureau hydrographique international  
 Bureau international des poids et mesures  
 Comité consultatif international du coton  
 Comité consultatif pour le développement économique coopératif du Sud  
 et du Sud-Est asiatiques  
 Comité intergouvernemental pour les migrations européennes  
 Comité international de la médecine et de la pharmacie militaires  
 Commission du commerce international des produits de base  
 Commission internationale de la chasse à la baleine  
 Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique  
 Commission internationale des pêches du Pacifique nord  
 Conseil international du sucre  
 Conseil international du blé  
 Conseil de coopération technique pour le Sud et le Sud-Est asiatiques  
 Groupe d'études international de la laine  
 Groupe d'études international de l'étain  
 Groupe d'études international du caoutchouc  
 Institut international du froid  
 Organisation du Traité de l'Atlantique Nord  
 Organisation européenne de coopération économique (à titre de membre  
 associé seulement)  
 Union internationale pour la protection de la propriété industrielle  
 Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques  
 Union internationale pour la publication des tarifs douaniers.

## ANNEXE E

### CONFÉRENCES INTERNATIONALES AUXQUELLES LE CANADA S'EST FAIT REPRÉSENTER OFFICIELLEMENT EN 1954

- Réunion des ministres des Finances du Commonwealth. Sydney (Australie), 6 janvier.
- Bureau exécutif de l'Organisation mondiale de la santé. 13<sup>e</sup> session, Genève, 12 janvier; 14<sup>e</sup> session, 27 mai.
- Comité spécial de l'ordre du jour et des travaux d'intersession (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Genève, 18 février; comité intersession des parties contractantes, 26 juillet; 9<sup>e</sup> session des parties contractantes, 28 octobre.
- Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail. Genève, 124<sup>e</sup> session, 27 février; 125<sup>e</sup> session, 24 mai; 126<sup>e</sup> session, 25 juin; 127<sup>e</sup> session, Rome, 8 novembre.
- Conseil exécutif (Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance). New-York, 15 mars; 13 septembre; 14 décembre.
- Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques. Washington, 16 mars.
- Commission du désarmement (ONU). New-York, 9 avril; 20 juillet.
- Sous-Comité de la Commission du désarmement (ONU). New-York, 23 avril; Londres, 13 mai.
- Session ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord. Paris, 23 avril; 22 octobre; 17 décembre.
- Comité intergouvernemental pour les migrations européennes. Genève, 7<sup>e</sup> session, 26 avril; 8<sup>e</sup> session, 30 novembre.
- Conférence internationale sur la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures. Londres, 26 avril.
- Conférence sur la Corée et l'Indochine. Genève, 26 avril.
- 9<sup>e</sup> session du Conseil d'administration de l'Union internationale des télécommunications. Genève, 1<sup>er</sup> mai.
- Conseil international du sucre. Londres, 3 mai.
- 7<sup>e</sup> session de l'Assemblée mondiale de la santé. Genève, 4 mai.
- 8<sup>e</sup> session de l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale. Montréal, 1<sup>er</sup> juin.
- 37<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Genève, 2 juin.
- Bureau central permanent de l'opium et organe de contrôle des stupéfiants (ONU). Genève, 14 juin.
- Conseil international du blé. Londres, 16 juin; 12 octobre.
- Comité permanent anglo-canadien pour le commerce et les questions économiques. Londres, 21 juin.
- 8<sup>e</sup> session du Conseil des transports aériens du Pacifique sud. Melbourne, 29 juin.
- Commission des mesures collectives. New-York, 16 juillet.

- 6° session annuelle de la Commission internationale de la chasse à la baleine. Tokio, 19 juillet.
- Conférence mondiale de l'énergie. Rio-de-Janeiro, 25 juillet.
- 10° Congrès mondial d'aviculture. Édimbourg, 13 août.
- 5° session du Comité exécutif de l'Organisation météorologique mondiale. Genève, 25 août.
- Conférence mondiale de la population (ONU). Rome, 31 août.
- Conférence de vérificateurs du Commonwealth. Londres, 13 septembre.
- 9° session de l'Assemblée générale (ONU). New-York, 21 septembre.
- 20° session du Conseil de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture. Rome, 27 septembre.
- Conférence des Neuf. Londres, 28 septembre; Paris, 21 octobre.
- Comité consultatif pour le développement économique coopératif du Sud et du Sud-Est asiatiques. Comité préparatoire des fonctionnaires, Ottawa, 20 septembre; Comité consultatif, 3 octobre.
- Conférence océanographique du Commonwealth. Wormley (Angleterre), 18 octobre.
- 8° session de la Conférence générale (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture). Montevideo, 12 novembre.
- Comité militaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Washington, 22 novembre; Paris, 13 décembre.
- 5° session de la Commission consultative auprès du haut commissaire pour les réfugiés. Genève, 6 décembre.
- 4° Conférence mondiale de sylviculture. Dehra-Dun (Inde), 11 décembre.



## ANNEXE F

# ACCORDS INTERNATIONAUX CONCLUS PAR LE CANADA EN 1954

### I. Accords multilatéraux

*Accord* entre les Gouvernements du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Union Sud-Africaine, de l'Inde et du Pakistan, et le Gouvernement de l'Irak, relatif aux cimetières, tombes et monuments de la guerre de 1939-1945. Signé à Bagdad le 18 février.

*Accord* sur le statut des forces des Nations Unies au Japon. Signé à Tokio, le 19 février. Instrument d'acceptation déposé le 1<sup>er</sup> juin.

*Protocole* en vue de la mise en œuvre provisoire de l'accord sur le statut des forces des Nations Unies au Japon. Signé à Tokio le 19 février.

*Protocole* à l'égard des demandes d'indemnité découlant d'actions ou d'omissions commises conjointement par les forces armées des États-Unis et les forces des Nations Unies au Japon. Signé à Tokio le 19 février.

*Accord* entre le Gouvernement du Royaume du Danemark et les Gouvernements du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Union Sud-Africaine, de l'Inde et du Pakistan, relatif aux tombes et monuments militaires du Commonwealth Britannique en territoire danois. Signé à Copenhague le 22 février.

*Accord* sur les stations océaniques de l'Atlantique nord. Signé à Paris le 25 février. Instrument d'acceptation déposé le 13 juillet.

*Constitution* du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes, adoptée à Venise le 19 octobre 1953. Instrument d'acceptation déposé le 29 mars.

*Convention* internationale pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures. Signée à Londres le 12 mai.

*Convention* relative aux dommages causés aux tiers à la surface par des aéronefs étrangers, conclue à Rome le 7 octobre 1952. Signée à Rome le 26 mai.

*Protocole* concernant certains amendements à la Convention relative à l'aviation civile internationale. Conclu à Montréal le 14 juin. Instrument de ratification déposé le 4 novembre.

*Déclaration* régissant les relations commerciales entre certaines parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et le Japon, faite à Genève le 24 octobre 1953. Instrument d'acceptation déposé le 16 juin.

*Accord* international sur l'étain, conclu à Londres le 1<sup>er</sup> mars, 1954. Signé à Londres le 28 juin. Instrument de ratification déposé le 13 septembre.

*Accord* international sur le sucre, conclu à Londres le 1<sup>er</sup> octobre 1953. Instrument d'acceptation déposé le 29 juin.

*Protocole* d'accession au Traité de l'Atlantique Nord de la République fédérale d'Allemagne. Signé à Paris le 23 octobre.

## 2. Accords bilatéraux

### Ceylan

*Échange de Notes* complétant l'Échange de Notes du 11 juillet 1952 pour le développement économique coopératif du Ceylan. Signées à Colombo les 29 juin et 1<sup>er</sup> juillet.

### Espagne

*Accord de commerce.* Signé à Madrid le 26 mai.

### États-Unis d'Amérique

*Échange de Notes* concernant la construction et l'utilisation d'une station Loran au cap Christian, île de Baffin. Signées à Ottawa les 1<sup>er</sup> et 3 mai.

*Échange de Notes* pour maintenir l'accord intervenu par l'Échange de Notes des 8 et 22 juin 1950 en ce qui concerne l'établissement d'un programme de stations dans l'océan Pacifique. Signées à Ottawa les 4 et 28 juin.

*Échange de Notes* portant modification à l'Échange de Notes du 30 juin 1952 concernant la construction de la voie maritime du Saint-Laurent. Signées à Ottawa le 17 août.

*Convention* relative à la pêche dans les Grands lacs. Signée à Washington le 10 septembre.

*Échange de Notes* relatif au paiement des frais de construction d'ouvrages de protection à Niagara-Falls. Signées à Ottawa le 13 septembre.

### Irlande

*Accord* pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière de droits sur les successions de personnes décédées. Signé à Ottawa le 28 octobre.

*Accord* pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu. Signé à Ottawa le 28 octobre.

### Japon

*Accord de commerce.* Signé à Ottawa le 31 mars.

### Pakistan

*Échange de Notes* concernant l'exécution du projet de Warsak en vertu du programme d'aide au Pakistan dans le cadre du Plan de Colombo. Signé à Karachi le 11 novembre.

### Pérou

*Accord* relatif aux services aériens entre les territoires respectifs des deux pays et au delà de ces territoires. Signé à Lima le 18 février.

### Portugal

*Accord de commerce.* Signé à Lisbonne le 28 mai.

### Union Sud-Africaine

*Échange de Notes* prévoyant la suspension temporaire de la marge de préférence dont jouissait la laine. Signées à Cape-Town les 15 janvier et 5 mars.

*Échange de Notes* prévoyant la suspension temporaire de la marge de préférence dont jouissait le bois en grume. Signées à Ottawa les 26 février et 12 mars.

*Échange de Notes* prévoyant la suspension temporaire de la marge de préférence dont jouissait le bois en grume. Signées à Ottawa les 21 et 28 décembre.

## ANNEXE G

### PUBLICATIONS DU MINISTÈRE

#### I. Imprimés

Pour se procurer les publications ci-après, diffusées en anglais et en français, prière de s'adresser à l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa.

*Rapport du ministère des Affaires extérieures.* Compte rendu du Ministère au Parlement, portant sur l'activité de l'année civile écoulée. Canada et États-Unis, 25c.; autres pays, 30c.

*Recueil des Traités.* Textes des traités, conventions et autres accords entre le Canada et les autres pays. Canada et États-Unis, 25c.; autres pays, 30c.

*Recueil des Conférences.* Comprend la publication annuelle *Le Canada et les Nations Unies* et les comptes rendus de conférences auxquelles le Canada a pris part depuis 1945. Canada et États-Unis, 50c.; autres pays, 60c.

*Représentants du Canada à l'extérieur et Représentants des autres pays au Canada.* Répertoire des bureaux diplomatiques, consulaires et commerciaux du Canada à l'extérieur et des autres pays au Canada. Publié tous les trois mois. Abonnement annuel, \$1; l'exemplaire, Canada et États-Unis, 25c.; autres pays, 30c.

*Le Corps diplomatique et les Représentants consulaires à Ottawa.* Paraît tous les trois mois. Canada et États-Unis, 15c.; autres pays, 20c.

*Affaires Extérieures.* Bulletin mensuel consacré aux actualités internationales et aux déclarations officielles relatives à la politique étrangère du Canada. Abonnement, \$1 par année; étudiants, 50c.

*Le Canada par l'image.* Série d'illustrations canadiennes destinée à être distribuée hors du Canada. A paru en anglais, en français, en danois, en hollandais, en allemand, en italien, en portugais, en espagnol et en suédois. Prix, 10c.

#### 2. Documents polycopiés

Sauf indication contraire, ces publications ne sont pas diffusées au Canada. La plupart paraissent aussi en anglais et quelques-unes en allemand, en italien et en espagnol.

*Bulletin hebdomadaire canadien.* Consacré à l'actualité canadienne.

*Déclarations et Discours*<sup>1</sup>. Textes in extenso de déclarations officielles portant sur les affaires extérieures ou intérieures du Canada.

*Feuillets documentaires.* Documentation succincte sur la géographie, l'histoire, les richesses naturelles, etc., du Canada.

*Pages documentaires*<sup>1</sup>. Documentation de fond sur le Canada et les activités canadiennes.

*Reproductions.* Articles de sources diverses sur le Canada et les affaires canadiennes, la plupart reproduits de périodiques canadiens.

*Supplementary Papers*<sup>1</sup>. Textes in extenso de déclarations portant sur des questions spéciales, en complément aux Déclarations et Discours. (Diffusés en anglais seulement.)

<sup>1</sup> Les textes consacrés aux questions internationales sont diffusés au Canada. On peut se les procurer gratuitement en se faisant inscrire sur la liste d'envoi de la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa.



Canada

**RAPPORT**  
**DU MINISTÈRE**  
**DES AFFAIRES EXTÉRIEURES**  
**POUR 1955**

**Présenté au Parlement conformément à la Loi  
sur le ministère des Affaires extérieures**

**Edmond Cloutier, C.M.G., O.A., D.S.P.**  
**Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la papeterie**  
**Ottawa, 1956**

*Prix: 25 cents.*



UNITED STATES  
 DEPARTMENT OF  
 HEALTH AND HUMAN SERVICES  
 PUBLIC HEALTH SERVICE  
 FORM 1002

Use this form to report a communicable disease or condition.  
 For instructions, see the instructions on the reverse side.

THIS INFORMATION IS TO BE REPORTED TO THE  
 CENTERS FOR DISEASE CONTROL AND PREVENTION  
 1600 CLIFTON BLVD  
 WASHINGTON, DC 20005

## AVANT-PROPOS

Tout en notant que la tranquillité est un état relatif, je faisais observer, dans l'avant-propos du rapport annuel de l'année dernière, qu'il était peu probable que 1954 passe à l'histoire comme une année notablement tranquille. La même observation s'applique à l'année 1955 et, sauf s'il éclate une guerre totale, il se peut fort bien que ce propos revienne souvent dans les rapports annuels à venir. Les chefs du monde communiste sont habiles et résolus; tant en hommes qu'en matériel, ils commandent de vastes ressources et, libres de tout contrôle populaire, ils peuvent les utiliser sans merci pour avancer leurs fins politiques et économiques. Je l'ai dit et je le répète: il nous faudra pour longtemps souquer ferme. Nous allons trouver rude et tortueuse la voie de la coexistence dans la concurrence.

L'année 1955 nous a toutefois apporté plusieurs avantages appréciables. Le plus notable peut-être, c'est que les hommes raisonnables ont perdu toutes les illusions qu'ils pouvaient avoir sur les fins ultimes du monde communiste. Envisageant l'avenir, nous ne devons désormais ni nous laisser enthousiasmer par ce qui nous semble être des avances amicales ni nous laisser décontenancer par un retour aux attitudes hostiles et menaçantes. Tout comme l'OTAN est née et s'est affermie grâce à notre résolution de résister à l'agression, ainsi les pays de l'OTAN ont, à mon sens, puisé dans les événements de 1955 une détermination plus ferme et une vue plus nette de ce qui les attend.

L'année 1955 a aussi marqué le dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et il convenait que la dixième session de l'Assemblée générale élargisse enfin ses cadres de telle sorte que, même s'il faut malheureusement excepter le Japon, l'Organisation représente maintenant la très grande partie du monde, comme il avait été projeté dès les débuts. Nous sommes très heureux que la délégation du Canada, sous la direction de M. Paul Martin, ait considérablement contribué à ce résultat. La dixième Assemblée générale des Nations Unies a aussi pris des mesures pour établir un organisme international chargé de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, de telle sorte que les ressources scientifiques du monde entier seront canalisées vers l'exploitation constructive de l'énergie nucléaire.

En raison des responsabilités sans cesse croissantes du Canada dans le domaine international, la tâche du ministère des Affaires extérieures reste lourde. Tout au long de l'année dernière, nous avons pris une part active aux travaux de l'ONU, de ses institutions spécialisées, des conférences internationales et de l'OTAN. Le Canada a été élu pour trois ans au Conseil économique et social des Nations Unies, ce qui, il va sans dire, accroît considérablement le travail de notre délégation à New-York. Des fonctionnaires du Ministère continuent de faire partie des trois Commissions internationales en Indochine, où ils remplissent leurs attributions avec compétence et fidélité, mais leur absence rend

d'autant plus difficile le travail courant du Ministère. S'attendre que les obligations internationales du Canada s'allègeront à l'avenir serait, à mon avis, contraire au sens des réalités.

Le rapport annuel de 1955 a pour objet de donner au Parlement et au peuple canadien un aperçu de l'activité que le Ministère a exercée l'année dernière, ainsi qu'un exposé des principaux problèmes auxquels il a dû faire face. En le présentant, je me joins au Sous-Secrétaire pour marquer combien je suis satisfait et reconnaissant de la manière dont les membres du personnel se sont acquittés de leurs fonctions en 1955.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures,

L. B. Pearson

OTTAWA, le 9 février 1956.

À l'honorable Lester Bowles Pearson, M.P.,  
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Conformément aux dispositions de la Loi sur le ministère des Affaires extérieures, j'ai l'honneur de vous soumettre, pour dépôt au Parlement, le quarante-sixième rapport annuel du Ministère, portant sur l'année civile 1955.

Je saisis cette occasion pour exprimer ma vive gratitude aux membres du personnel de l'administration centrale et de nos postes de l'extérieur pour la manière dont ils se sont acquittés de leurs fonctions.

*Le sous-secrétaire d'État  
aux Affaires extérieures,*

**JULES LÉGER**

Ottawa, le 19 janvier 1956.



## TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
AVANT-PROPOS .....	iii
PRÉSENTATION DU RAPPORT .....	v
<b>CHAPITRE</b>	
I Vue d'ensemble .....	1
II Nations Unies .....	4
III Organisation du Traité de l'Atlantique Nord .....	10
IV Commonwealth .....	13
V Europe et Moyen-Orient .....	15
VI Amérique .....	22
VII. Asie orientale .....	26
VIII. Affaires juridiques et consulaires .....	32
IX Affaires économiques .....	34
X Information et affaires culturelles .....	39
XI Organisation et administration du Ministère .....	43
<b>ANNEXES</b>	
A. Tableau de l'organisation du Ministère à Ottawa .....	45
B. Postes diplomatiques et consulaires du Canada à l'extérieur ....	46
C. Postes diplomatiques et consulaires des autres pays au Canada ..	48
D. Associations et organisations internationales dont le Canada fait partie .....	50
E. Conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait repré- senter .....	52
F. Liste d'accords indiquant le développement des relations juri- diques du Canada avec les autres pays en 1955 .....	54
G. Publications du Ministère .....	58

# RAPPORT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES, 1955

---

## I

### VUE D'ENSEMBLE

L'année 1955 a été marquée, comme les années précédentes, de tensions et de malaises, d'espoirs et de déceptions. Elle a pourtant été la première année entière depuis longtemps au cours de laquelle on n'ait pas vu d'hostilités menées sur une grande échelle. La paix, en Extrême-Orient et au Moyen-Orient, a été précaire mais elle s'est maintenue.

Il y a eu d'autres faits encourageants, dont une Conférence sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique qui a donné des résultats très heureux. Le premier problème international des temps modernes est sans contredit celui de faire servir les découvertes de la science au bénéfice de l'humanité et non pas à sa destruction. Les entretiens qu'ont eus à Genève au cours de cette conférence des savants de toutes les parties du monde ont aidé beaucoup à dégager les possibilités (ainsi que certains risques) découlant de l'usage croissant de l'énergie atomique à des fins industrielles et à d'autres fins pacifiques.

On a pu constater aussi en 1955 que les pays se rendent compte de plus en plus du caractère désastreux de toute politique orientée vers la guerre totale, celle-ci étant devenue un moyen d'annihilation mutuelle plutôt que de victoire. Il a été rassurant de voir les grandes puissances reconnaître ce fait brutal, l'été dernier, à la "Conférence du sommet". On eût été rassuré davantage, pourtant, si des faits ultérieurs n'avaient donné à croire que l'Union soviétique interprétait faussement la situation comme une possibilité de poursuivre ses fins sans avoir à craindre de représailles.

En dépit de certaines perspectives prometteuses, la défense de la liberté reste au nombre des préoccupations essentielles du Canada et des pays auxquels le Canada est associé. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord est restée à cet égard le principal bastion du Canada. Le Gouvernement canadien a continué à prendre part aux travaux de défense de l'OTAN ainsi qu'à favoriser le développement d'une coopération pacifique au sein de la Communauté de l'Atlantique Nord.

Le Canada a montré à quel point il a foi dans les Nations Unies comme instrument de paix et de sécurité, et d'amélioration des rapports entre les pays, en continuant de participer activement à l'œuvre économique, sociale et humanitaire de l'Organisation mondiale et en prenant au cours de la dixième session de l'Assemblée générale diverses initiatives; notamment dans les domaines du désarmement, des utilisations pacifiques de l'énergie atomique et de l'admission de nouveaux membres.

La coopération des pays du Commonwealth entre eux a continué à exercer une influence stabilisatrice dans les affaires mondiales. Outre

les échanges constants de renseignements et d'opinions qui s'opèrent par les voies diplomatiques normales, des réunions groupant les premiers ministres mettent en contact, au milieu des difficultés de l'époque, les hommes qui dans chaque pays du Commonwealth tracent au plus haut palier la politique de leurs gouvernements. La question si actuelle du "colonialisme", et particulièrement l'exploitation qu'en font les communistes, donne lieu à bien des conflits et des tensions, mais on trouve un grand motif d'espoir dans les progrès constants des territoires non autonomes vers leur autodétermination au sein du Commonwealth.

Une étroite collaboration a continué à se développer de même avec les États-Unis en politique internationale, dans les mesures de défense continentale et dans l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent et celui des ressources hydro-électriques de ce fleuve. La Commission mixte internationale s'est rapprochée de la solution de plusieurs problèmes difficiles posés par l'utilisation des eaux limitrophes. L'écoulement des surplus agricoles a causé bien des préoccupations pendant l'année; le Canada n'a rien négligé pour qu'il soit tenu compte de ses intérêts dans ce domaine.

En Europe, par suite d'un accord dont la conclusion a été un fait encourageant, l'Autriche a retrouvé son entière souveraineté. Malgré les efforts déployés par les puissances occidentales aux deux conférences de Genève, la question de la réunification de l'Allemagne en est restée au même point; la division de ce pays constitue en se prolongeant une des principales et des plus dangereuses pierres de touche des relations entre l'Est et l'Ouest. Au cours de l'année, les dirigeants soviétiques ont adopté une attitude un peu plus accommodante à l'égard de l'Ouest, particulièrement à la réunion des chefs de gouvernement qui eut lieu à Genève en juillet. Lorsqu'il s'est agi, cependant, de discuter les moyens pratiques par lesquels cette attitude pourrait se traduire en actes, le Gouvernement soviétique est revenu à une ligne d'action plus rigide et a lancé en même temps une nouvelle offensive diplomatique et économique dans le Moyen-Orient et l'Asie du Sud-Est. A la fin de l'année, on ne pouvait guère penser que les Russes reviendraient aux tactiques violentes, brutales et rigides de Staline, mais rien, non plus, ne permettait de croire que leurs objectifs avaient changé suffisamment pour nous justifier d'oublier quelque peu nos craintes ou de ralentir nos efforts de défense.

Le Moyen-Orient a continué à donner bien des inquiétudes. Vers la fin de l'année, la tension s'est accrue entre Israël et les États arabes. En Asie, la paix a pu être préservée, mais non sans qu'il subsiste des tensions qui la rendaient précaire. Le Canada a continué à contribuer d'une façon importante au maintien de la paix dans cette partie du monde en poursuivant son travail au sein des commissions internationales tripartites pour la surveillance et le contrôle au Vietnam, au Laos et au Cambodge.

L'amélioration qui s'est manifestée dans les conditions économiques de presque toutes les parties du monde a constitué à la fois un motif d'espoir et un facteur de stabilisation; bien qu'une certaine inflation apparaisse ici et là, l'expansion soutenue du commerce produira sans doute encore plus de bonheur et de prospérité. La mise en œuvre du Plan de Colombo a continué à jouer un rôle important dans le progrès

économique—et le développement de la coopération politique—en Asie du Sud et du Sud-Est. Le Canada, en conséquence, a décidé d'accroître le concours qu'il apporte à la réalisation de ce Plan.

Notre pays a reçu au cours de l'année la visite du président de la république d'Haïti; des premiers ministres de l'Australie, de l'Italie, du Pakistan et de la Thaïlande; des ministres des Affaires extérieures ou étrangères de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Union Sud-Africaine, des États-Unis, de la Belgique, de l'Égypte, d'Israël, de l'Italie, de la Norvège et du Portugal. D'autres ministres sont venus d'Allemagne, d'Australie, de Cuba, d'Espagne, des États-Unis, du Japon, des Pays-Bas, de la République Dominicaine et du Royaume-Uni. Il est venu en outre un grand nombre de hauts fonctionnaires de divers pays. Aussi l'année 1955 a-t-elle été une des plus actives du point de vue de l'hospitalité accordée par le Gouvernement. En raison du nombre toujours plus grand des visites de personnages officiels de l'étranger, le Gouvernement a formé un Comité interministériel de l'hospitalité d'État, présidé par le chef du Protocole du ministère des Affaires extérieures. La première tâche importante de cet organisme a été de coordonner les préparatifs de la visite que la princesse royale Marie a faite au Canada en septembre et octobre.

La participation du Canada aux travaux des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine a continué à drainer du personnel d'Ottawa et des postes de l'extérieur, réduisant d'autant le nombre des fonctionnaires déjà formés auxquels peuvent être confiées les autres tâches du Ministère. L'engagement de personnel nouveau s'est poursuivi et le chiffre global des effectifs a quelque peu augmenté. Dans presque toutes les parties du monde, le Canada possède maintenant ses propres postes diplomatiques, auxquels correspondent à Ottawa des postes entretenus par les autres pays. Par cette voie et par d'autres, le Gouvernement canadien se tient au courant des événements qui peuvent l'intéresser sur le plan des relations internationales.

## II

### NATIONS UNIES<sup>1</sup>

#### I. Activité générale

En cette année de leur dixième anniversaire, les Nations Unies ont continué de se ressentir de l'absence d'une communauté de vues générale entre les grandes puissances; elles ont néanmoins atteint des résultats positifs dans un bon nombre de domaines. Des propositions qui soulevèrent de vives controverses, en ce qui concerne l'administration de certains territoires africains, ont amené la France et l'Union Sud-Africaine à se retirer de l'Assemblée générale (la France y est rentrée ultérieurement grâce à un compromis). L'admission de seize nouveaux membres a eu pour effet d'accroître encore l'influence et le prestige des Nations Unies.

Le Canada s'est fait représenter à l'Assemblée générale par une délégation que dirigeait le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Paul Martin, et à la réunion anniversaire de San-Francisco par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson. Le Canada est resté membre actif de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité, de la Commission des mesures collectives, du comité consultatif de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée, du Comité de négociation des fonds extra-budgétaires, ainsi que de la Commission de la population et de la Commission des stupéfiants du Conseil économique et social. Il a été réélu au Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance ainsi qu'à la Commission de statistique. M. J. R. Marshall, du Bureau fédéral de la Statistique, a été élu président de la Commission de la population.

N'ayant pas siégé depuis 1952 dans les principaux conseils des Nations Unies, le Canada a posé sa candidature au Conseil économique et social et il a été élu.

Le Conseil de sécurité a été relativement inactif, en dehors du temps qu'il a consacré à l'examen de la résolution de l'Assemblée générale sur l'admission de nouveaux membres et à celui de la question de Palestine. Le major-général E. L. M. Burns a continué de se distinguer comme chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve; un certain nombre d'autres Canadiens sont aussi au service de cet organisme en Palestine et d'autres font partie du groupe d'observateurs des Nations Unies au Cachemire.

Conformément aux dispositions de l'article 109 de la Charte des Nations Unies (inséré à la demande du Canada en 1945), l'Assemblée était tenue d'examiner une proposition tendant à la convocation d'une conférence générale pour la révision de cette charte. Elle a approuvé sous une forme modifiée un projet de résolution présenté conjointement

<sup>1</sup> Pour de plus amples renseignements, voir la publication du Ministère intitulée *Le Canada et les Nations Unies 1954-1955*.

par le Canada, l'Équateur, les États-Unis, l'Irak, le Royaume-Uni, la Thaïlande et l'Uruguay, aux termes duquel une conférence de révision de la Charte devrait avoir lieu à une date appropriée; l'Assemblée a formé une commission de tous les membres des Nations Unies qui devra présenter des recommandations à la douzième session de l'Assemblée sur la question de fixer la date et le lieu de la conférence ainsi que son organisation et ses méthodes.

L'Assemblée a adopté en outre une résolution, présentée par le Canada et les États-Unis, entre autres membres, qui établit une procédure pour la révision des décisions du Tribunal administratif des Nations Unies. Parmi les nombreuses questions d'ordre juridique dont l'Assemblée était saisie figurait celle du projet de convention relatif à la procédure arbitrale, établi par la Commission du droit international. L'Assemblée a renvoyé à la treizième session sa décision relative à la proposition de convoquer une conférence internationale chargée de négocier une convention acceptable, et elle a renvoyé le projet de convention à la Commission du droit international pour que celle-ci le revise en tenant compte des commentaires présentés par les gouvernements au cours de la dixième session.

L'Assemblée générale a repris l'examen des projets de pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme. Elle n'a guère accompli de progrès dans ce domaine, et il semble bien qu'elle ne pourra mener la tâche à terme avant quelques années. La délégation du Canada a donné son appui à une résolution, dans laquelle était incorporé un amendement canadien, qui prévoit la fourniture de "services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme", sous la forme de services d'experts, de bourses d'étude ou de perfectionnement, et de rencontres d'étude. L'Assemblée n'a pu terminer l'examen d'un projet de convention sur la nationalité de la femme mariée.

Au cimetière de Tangkok, près de Pusan, reposent environ 2,000 hommes, y compris 375 membres des forces armées du Canada, qui ont donné leur vie dans la guerre de Corée en résistant à l'agression sous les ordres du commandement des Nations Unies. La dixième Assemblée générale a approuvé une résolution présentée par le Canada et par 13 autres pays directement intéressés, en vertu de laquelle ce lieu sera constitué en cimetière commémoratif des Nations Unies et entretenu comme tel.

Au cours de l'année 1955, les réalisations des institutions spécialisées dans leurs domaines respectifs ont continué à gagner en ampleur; le Canada a joué un rôle de premier plan dans beaucoup de ces travaux. Le Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail a élu à sa présidence pour 1955-1956 M. A. H. Brown, sous-ministre du Travail du Canada. Le mandat de trois ans du représentant du Canada au Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la santé a pris fin en mai. Ce représentant n'a pas été candidat à la réélection. En octobre, une délégation dirigée par le sous-ministre des Postes, M. W. H. Turnbull, s'est rendue à Bogota, en Colombie, pour prendre part au septième congrès de l'Union postale des Amériques et de l'Espagne, organisation régionale de l'Union postale universelle. L'Organisation de l'aviation civile internationale a admis la République fédérale d'Allemagne au nombre de ses membres et a décidé de tenir son assemblée de 1956 à Caracas (Venezuela).

Les questions de l'assistance technique des Nations Unies aux pays insuffisamment développés, de la création d'une société financière internationale et de l'institution projetée d'un fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique (SUNFED) seront traitées plus loin, au chapitre IX.

## 2. Nouveaux membres

Par des déclarations faites en public ainsi qu'à l'Assemblée générale, le Canada a pris l'initiative en ce qui concerne l'admission de nouveaux membres aux Nations Unies, qu'une impasse au Conseil de sécurité empêchait depuis 1950. Afin d'encourager les membres du Conseil de sécurité à se mettre d'accord à ce sujet et à prendre des décisions positives, le Canada et vingt-sept autres pays ont présenté à la Commission politique spéciale une résolution priant le Conseil de sécurité, au cours de la dixième session, d'examiner, compte tenu de ce que l'opinion générale était favorable à une représentation aussi large que possible au sein des Nations Unies, les demandes d'admission des dix-huit pays, sans exception, au sujet desquels ne se posait pas le problème de l'unification. Cette formule permettait l'admission de tous les candidats, à l'exception des États divisés que sont la Corée et le Vietnam. L'Assemblée a approuvé cette résolution en séance plénière par 52 voix contre 2 (Chine et Cuba), avec 5 abstentions (Belgique, États-Unis, France, Grèce, Israël).

Au Conseil de sécurité, la résolution s'est heurtée d'abord au veto du représentant de la Chine, opposée à l'admission de l'un des candidats, la Mongolie extérieure. Finalement, l'accord a pu se faire sur l'admission de tous les pays candidats sauf deux, la Mongolie extérieure et le Japon; les seize nouveaux membres ont occupé leurs sièges vers la fin de la dixième session de l'Assemblée. Ce sont l'Albanie, l'Autriche, la Bulgarie, le Cambodge, Ceylan, l'Espagne, la Finlande, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Jordanie, le Laos, la Libye, le Népal, le Portugal et la Roumanie.

## 3. Désarmement

Le Sous-Comité de la Commission du désarmement, composé de représentants du Canada, des États-Unis, de la France, du Royaume-Uni et de l'Union des républiques socialistes soviétiques, s'est réuni à Londres du 25 février au 18 mai, et à New-York du 29 août au 7 octobre. Le plan anglo-français de désarmement de juin 1954, rejeté antérieurement par le représentant soviétique au Sous-Comité, avait plus tard été accepté par le Gouvernement soviétique pour servir de base de discussion; il fut de nouveau proposé au Sous-Comité par un projet de résolution que présentèrent ensemble le Canada, les États-Unis, la France et le Royaume-Uni. Les puissances occidentales présentèrent en même temps divers documents complétant leurs propositions, notamment en ce qui concerne les effectifs des forces armées des cinq grandes puissances (de 1,000,000 à 1,500,000 d'hommes chacun pour la Chine, l'Union soviétique et les États-Unis; 750,000 hommes chacun pour la France et le Royaume-Uni), et en ce qui concerne l'échelonnement des mesures d'interdiction des armements nucléaires. Le 10 mai, le représentant soviétique présenta des propositions d'ample portée qui incorporaient les propositions spécifiques du Royaume-Uni et de la France concernant ces deux aspects de la

question. Ces concessions de l'Union soviétique présupposaient toutefois le règlement de questions (par exemple celle du retrait des forces armées d'Allemagne) qui ne relevaient pas du Sous-Comité. Au surplus la proposition soviétique n'assurait pas de façon satisfaisante le règlement de la question vitale du contrôle, qui constituait l'une des conditions du compromis anglo-français sur l'échelonnement des mesures d'interdiction des armes nucléaires. Le Sous-Comité s'ajourna le 19 mai afin de laisser à ses membres le temps d'examiner les nouvelles propositions soviétiques, et aussi parce que certaines des questions politiques soulevées par ces propositions allaient être discutées à la conférence des chefs de gouvernement, en juillet, à Genève.

C'est au cours de cette conférence que le président Eisenhower présenta sa proposition relative à l'inspection aérienne des territoires des États-Unis et de l'Union soviétique ainsi qu'à l'échange de renseignements techniques militaires entre les deux pays. En même temps, le premier ministre du Royaume-Uni, sir Anthony Eden, présentait un "plan-pilote" pour l'inspection et la limitation des armements dans des zones convenues, et le président du Conseil de France, M. Edgar Faure, présentait un plan de contrôle budgétaire des dépenses militaires et d'affectation au développement économique des sommes épargnées grâce au désarmement. Les propositions relatives au désarmement que présenta le premier ministre Boulganine constituaient essentiellement la répétition du programme du 10 mai. Les quatre chefs de gouvernement formulèrent le vœu que le Sous-Comité du désarmement se réunisse de nouveau à New-York le 29 août afin d'examiner, entre autres choses, les propositions présentées à la Conférence de Genève.

Les réunions du Sous-Comité à New-York furent consacrées principalement à une amplification, par les puissances occidentales, de leurs propositions de Genève. En même temps, les délégations occidentales cherchaient une élucidation de l'attitude de l'URSS devant la question du contrôle. L'Union soviétique persistait à refuser de préciser davantage son attitude à cet égard, c'est-à-dire à l'égard du point central du problème du désarmement. Elle évitait en même temps de s'engager sur quelque point que ce fût des propositions présentées à Genève par les puissances occidentales. Le Sous-Comité ne put donc en arriver à aucune conclusion, et son rapport sur les discussions de 1955, en date du 7 octobre, ne formulait aucune recommandation. Il résultait des discussions du Sous-Comité qu'il n'existe aucun moyen efficace d'assurer l'interdiction des armes nucléaires et, en particulier, de supprimer les réserves d'engins de cette nature. Les puissances occidentales en arrivèrent donc à la conclusion qu'il convenait, les choses étant telles, que le Sous-Comité reprenne ses discussions afin d'élaborer un programme de désarmement prévoyant des mesures dont la mise en œuvre pourrait être efficacement contrôlée (par exemple la réduction des armements de type classique) et en particulier afin de faire l'accord des puissances sur des mesures propres à restaurer la confiance, comme le plan du président Eisenhower pour l'inspection aérienne et la proposition du maréchal Boulganine pour l'établissement de postes de contrôle aux centres stratégiques. Le Sous-Comité devait aussi tenir compte des propositions formulées à Genève par sir Anthony Eden et M. Faure. Les puissances occidentales s'exprimèrent dans ce sens à la conférence des ministres des Affaires étrangères tenue à Genève du 25 octobre au 16 novembre; finalement, une résolution fut



présentée à ce sujet par le Canada, les États-Unis, la France et le Royaume-Uni et l'Assemblée générale l'adopta le 16 décembre par 56 voix contre 7 (y compris le bloc soviétique). Cette résolution conseillait en outre au Sous-Comité de tenir compte de la proposition du Gouvernement de l'Inde relative à la suspension des essais d'engins nucléaires ainsi qu'à une "trêve des armements".

#### 4. Énergie atomique et radiations

En conformité d'une résolution adoptée à la neuvième Assemblée générale, il a été tenu à Genève, en août, une conférence sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique. La délégation du Canada à cette conférence comprenait 26 personnes dont des représentants des organismes d'État intéressés à l'énergie atomique, des universités et de l'industrie. Treize communications scientifiques ont été présentées par des Canadiens. La conférence a eu un grand succès et a suscité partout de l'enthousiasme. C'était la première fois que des savants de toutes les parties du monde avaient l'occasion d'échanger leurs vues sur des questions se rattachant à l'énergie atomique; la conférence a aidé à faire comprendre à l'opinion publique la complexité des problèmes qu'il faudra résoudre pour que l'énergie atomique puisse être exploitée économiquement. Cette rencontre ayant été ainsi accueillie partout avec satisfaction, la dixième Assemblée générale a adopté une résolution en vertu de laquelle une autre conférence semblable aura lieu dans deux ou trois ans.

Le Canada a participé activement aux négociations tendant à l'établissement d'une agence internationale de l'énergie atomique, et il a été l'un des parrains de la résolution, adoptée à la dixième Assemblée générale, qui notait avec satisfaction qu'un progrès sensible avait été accompli vers la mise au point d'un projet de statut établissant cette Agence, et qui recommandait l'adoption de toutes les mesures possibles en vue de l'établissement prochain de l'Agence. Le groupe chargé des négociations a été élargi et il fera rapport à une conférence qui sera convoquée en vue de la rédaction finale d'une convention établissant l'Agence. Dans l'intervalle, le secrétaire général effectuera une étude des relations à établir entre l'Agence et les Nations Unies.

Le 3 décembre, l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité une résolution des États-Unis, présentée aussi par le Canada, par laquelle a été créé un comité scientifique chargé d'étudier les effets des radiations atomiques. Ce comité se compose de savants représentant les gouvernements suivants: Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Égypte, États-Unis, France, Inde, Japon, Mexique, Royaume-Uni, Suède, Tchécoslovaquie et Union soviétique. Ce comité doit présenter un rapport chaque année et doit établir avant le premier juillet 1958 un tableau sommaire des renseignements radiologiques qui lui auront été communiqués par les États membres des Nations Unies et des institutions spécialisées.

#### 5. Contributions financières

Les contributions financières du Canada pour l'année 1955 se sont établies ainsi qu'il suit, en dollars canadiens: aux Nations Unies, \$1,416,434; aux institutions spécialisées, \$1,232,550. L'Assemblée a approuvé pour 1956 un budget global de dépenses s'établissant à \$48,566,350.

Le Canada a contribué volontairement à des fonds spéciaux ainsi qu'il suit: Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies, \$1,500,000; Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), \$500,000; Fonds des Nations Unies pour les réfugiés, \$125,000 pour la première année du programme quadriennal du haut commissaire pour les réfugiés (en Europe); Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine, \$500,000; Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée, \$500,000.

### III

## ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

### 1. Conseil de l'Atlantique Nord

Le Conseil de l'Atlantique Nord a poursuivi sa session permanente à Paris sous la présidence du secrétaire général, lord Ismay. M. L. D. Wilgress est demeuré le représentant permanent du Canada auprès du Conseil en 1955.

Quatre sessions ministérielles du Conseil de l'Atlantique Nord ont eu lieu à Paris au cours de l'année. En mai les ministres des affaires étrangères se sont réunis pour accueillir la République fédérale d'Allemagne à l'OTAN et passer en revue les problèmes politiques internationaux intéressant toute la Communauté atlantique. Le 16 juillet et le 25 octobre des sessions furent organisées pour permettre aux ministres des affaires étrangères des États-Unis, de France et du Royaume-Uni d'échanger des vues avec leurs collègues à la veille des réunions à Genève des chefs de gouvernement et des ministres des affaires étrangères de France, de l'Union des républiques socialistes soviétiques, du Royaume-Uni et des États-Unis. De plus, durant les négociations à Genève, les gouvernements de tous les pays alliés de l'OTAN qui ne participaient pas à la Conférence ont été, au fur et à mesure que la situation évoluait, tenus au courant et consultés par l'entremise des représentants permanents auprès du Conseil. Preuve des plus significatives de la solidarité de l'alliance, ces discussions ont montré la grande valeur du Conseil comme tribune de consultations politiques sur les questions d'intérêt commun.

Réunis les 15, 16 et 17 décembre pour leur session annuelle d'inventaire, les ministres des affaires étrangères, de la défense et des finances y ont terminé l'examen annuel (1955) des programmes de défense des pays membres et se sont consultés sur la situation internationale courante.

En plus de s'occuper de questions telles que les dépenses au titre des installations militaires financées en commun, la défense civile et les nombreux autres problèmes que pose au jour le jour la coopération entre les membres de l'OTAN, le Conseil, avec l'aide de ses comités subsidiaires et du personnel international, a consacré beaucoup d'attention à quelques-unes des questions à plus longue échéance auxquelles fait face la Communauté dans les domaines politique et économique.

### 2. Allemagne et défense de l'Occident

La ratification des accords de Paris par tous les parlements membres de l'OTAN, avant la session ministérielle de mai, a marqué l'aboutissement des mesures prises pour élargir et renforcer la base de l'association de l'OTAN conformément aux termes du règlement réalisé par la Conférence des Neuf à Londres en 1954, et ratifié par le Conseil de l'OTAN en octobre 1954.

Sa pleine souveraineté lui ayant été restaurée, la République fédérale d'Allemagne a commencé de prendre des mesures pour fournir un apport important aux forces défensives de l'Alliance.

### 3. Événements militaires

La planification et les préparatifs de défense par les autorités militaires de l'OTAN se sont fondés sur le rapport du Comité militaire approuvé par le Conseil en décembre 1954. En face d'une menace militaire persistante contre la sécurité de ses membres, le Conseil a maintenu sa résolution de travailler à la paix en s'appuyant sur les solides fondements de l'unité et de la puissance.

Le Canada a continué en 1955 à appuyer l'OTAN en contribuant des forces armées aux principaux commandements de l'Organisation. La première brigade canadienne d'infanterie stationnée dans la région de Soest, en Allemagne, a été remplacée à la fin de son service de deux ans par la deuxième brigade canadienne d'infanterie. En matière d'aviation, la contribution canadienne de douze escadrilles de chasseurs à réaction au Commandement allié en Europe est demeurée inchangée. Quarante-trois navires de la Marine royale du Canada étaient affectés au Commandement allié de l'Atlantique pour servir à la défense du secteur Canada—États-Unis et à la protection des convois.

Du 10 au 12 octobre les ministres de la défense de l'OTAN ont tenu à Paris une conférence pour discuter avec les autorités militaires les problèmes militaires et les besoins courants de l'alliance. M. Campney y représentait le Canada.

### 4. Aide mutuelle

Dans le cadre de son Programme d'aide mutuelle le Canada a continué en 1955 à fournir de l'équipement militaire, à former des équipages aériens et à contribuer à l'infrastructure de l'OTAN de même qu'aux budgets de l'OTAN. Étant donné que les pays européens de l'OTAN sont mieux en mesure de faire face aux besoins les plus urgents de la défense européenne et en raison des exigences croissantes de la défense aérienne de l'Amérique du Nord, le Programme a pris moins d'ampleur durant l'année financière 1955-1956 que durant l'exercice antérieur. A ce chapitre les ouvertures de crédits se sont chiffrées en 1955-1956 à \$175,000,000.

### 5. Activité non militaire

Une innovation importante pour l'OTAN est intervenue en juillet 1955, lorsque pour la première fois des parlementaires en vue des quinze pays de l'OTAN se sont réunis à Paris pour discuter l'activité de l'Organisation et le rôle que pourraient jouer les membres des parlements pour faire avancer son œuvre. L'initiative de convoquer cette réunion a été prise par les parlementaires eux-mêmes et en particulier par les membres de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN en étroite collaboration avec certains membres du Comité des Affaires étrangères du Parlement norvégien. Environ 175 parlementaires ont ainsi eu l'occasion de se faire une idée concrète des travaux de l'Organisation et d'échanger des vues sur les problèmes communs à la Communauté. La réunion a adopté à l'unanimité une résolution invitant les présidents des divers Parlements à envoyer des délégations chaque année à une réunion semblable.

Le 22 juin les représentants permanents auprès du Conseil de l'Atlantique Nord ont signé un accord de coopération concernant les renseignements atomiques. L'acceptation officielle de l'accord par le Canada a été rendue publique le 26 août.

On a annoncé le 16 juillet que le Conseil de l'Atlantique Nord instituait un programme de bourses d'étude et de recherche de l'OTAN. Grâce à ce programme, les boursiers de l'un quelconque des pays de l'OTAN peuvent poursuivre, dans les autres pays de l'Alliance atlantique, des études qui mettront en lumière l'héritage commun et les antécédents historiques des nations de l'Atlantique Nord et donneront un aperçu des besoins actuels et des perspectives d'avenir du secteur de l'Atlantique Nord envisagé en tant que communauté. Le choix préliminaire des candidats canadiens est fait par la Société royale du Canada, puis est soumis au Comité de sélection au Siège de l'OTAN. L'établissement de ces bourses s'insère dans la série de mesures destinées à favoriser les objectifs de l'Article 2 du Traité de l'Atlantique Nord.

## IV

### COMMONWEALTH

Les consultations fréquentes entre les membres, base même des relations du Commonwealth, ont continué d'avoir lieu au cours de l'année. En janvier et février, une réunion des premiers ministres du Commonwealth s'est déroulée à Londres sous la présidence de sir Winston Churchill. La réunion coïncidait avec la crise de Formose; la question formosane et les autres affaires d'Extrême-Orient, notamment la reconnaissance de la Chine communiste, ont occupé près de la moitié des séances plénières. Les premiers ministres ont de plus accepté que le Pakistan reste membre du Commonwealth après être devenu république.

En avril et mai, M. C. D. Howe, ministre du Commerce et de la Production de défense, accompagné de M. W. F. Bull, sous-ministre du Commerce, a fait un voyage de bonne entente en Australie et en Nouvelle-Zélande. En octobre et novembre, à l'issue de la Conférence du Plan de Colombo tenue à Singapour, M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, s'est rendu en Malaisie, dans l'Inde et au Pakistan.

Comme par le passé, Ottawa a accueilli plusieurs éminents hommes d'État du Commonwealth. Le premier ministre ainsi que le ministre des Affaires extérieures et le ministre de l'Air et de l'Aviation civile d'Australie, le ministre des Affaires extérieures de Nouvelle-Zélande, le ministre des Finances et des Affaires extérieures de l'Union Sud-Africaine, le sous-secrétaire d'État parlementaire aux Relations du Commonwealth et le sous-secrétaire d'État permanent aux Relations du Commonwealth sont venus à Ottawa pour discuter des problèmes d'intérêt commun avec les autorités et les représentants du Gouvernement canadien.

Au mois d'août le haut commissaire du Canada auprès de l'Union Sud-Africaine a fait une visite officielle à la Côte-de-l'Or et au Nigeria; il a alors été en mesure de constater le progrès de ces deux pays vers la pleine autodétermination. Cette évolution s'insère dans la "creative abdication" caractérisant la politique du Royaume-Uni à l'égard de ses territoires non autonomes.

Le premier lien officiel du Canada avec la Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland a été créé cette année lorsque le Service des délégués commerciaux du ministère du Commerce a ouvert un bureau en Rhodésie du Sud, à Salisbury.

En octobre, plusieurs régions de l'Inde et du Pakistan ont subi de graves inondations. Pour venir en aide aux victimes, le Canada a envoyé à chacun des deux pays des approvisionnements d'une valeur de \$50,000. Il a aussi fait des envois de farine dans les Antilles britanniques aux victimes de l'ouragan "Janet".

Pendant la dixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Union Sud-Africaine a rappelé sa délégation et son représentant permanent lorsque les Nations Unies ont décidé d'exercer une surveillance sur sa politique raciale et de poursuivre leur insistance pour lui faire accepter

un accord de tutelle sur le Sud-Ouest Africain. Le Canada s'est opposé à la résolution tendant à exercer une surveillance sur la politique raciale de l'Union, estimant que cette résolution ne serait probablement d'aucune utilité pratique.

En juillet, le Gouvernement du Royaume-Uni a convoqué à Westminster une conférence des représentants de tous les partis politiques en vue d'examiner la question d'une association constitutionnelle plus étroite entre Malte et le Royaume-Uni. La conférence, qui a commencé à siéger en septembre et a fait rapport en décembre, a recommandé entre autres choses que Malte ait sa propre représentation à la Chambre des communes du Royaume-Uni. S'il était donné suite à cette recommandation, Malte se distinguerait en tant que seule colonie représentée directement à Westminster.

Quatre membres du Commonwealth,—l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Union Sud-Africaine et le Royaume-Uni,—ont conclu au cours de l'année des ententes en vertu desquelles ils participeront entre novembre 1957 et février 1958 à une expédition à travers l'Antarctique.

L'incertitude de la situation internationale a continué d'influer sur la politique étrangère et de défense des membres du Commonwealth. Lorsque le Royaume-Uni se retira de la zone du canal de Suez, l'Australie et la Nouvelle-Zélande rappelèrent leurs forces armées du Moyen-Orient pour les déployer ensuite dans le Sud-Est asiatique, en Malaisie surtout. Le Royaume-Uni, abandonnant à cet égard une politique séculaire, a décidé de stationner en Europe, en temps de paix, des unités militaires terrestres et aériennes. Ceylan, l'Inde et le Pakistan ont organisé, avec l'Indonésie et la Birmanie, la première conférence asiato-africaine, tenue à Bandoeng en mars; le Royaume-Uni et le Pakistan se sont joints à l'Iran, à l'Irak et à la Turquie pour mettre sur pied au Moyen-Orient un dispositif de sécurité collective.

On a annoncé à la fin de l'année que les premiers ministres du Commonwealth se réuniraient à Londres en juin 1956 et que le premier ministre et le secrétaire aux Affaires étrangères du Royaume-Uni se rendraient à Ottawa en février.

## V

# EUROPE ET MOYEN-ORIENT

### 1. Entretiens des Quatre Grands

L'année 1955 aura été celle du grand dégel d'été. Les quatre puissances principales<sup>1</sup> ont tenu à Genève deux réunions politiques au niveau le plus élevé. Bien que leurs discussions aient été étendues jusqu'à la question d'ordre général que constitue le désarmement, les hommes d'État des quatre puissances se sont attachés avant tout aux problèmes européens qui subsistent entre l'Est et l'Ouest, et en premier lieu au problème de l'Allemagne. A la réunion des ministres des affaires étrangères, ils n'ont pu arriver à traduire par des accords concrets la détente générale réalisée à la réunion du sommet. Il est resté néanmoins de "l'esprit de Genève" la supposition tacite, de part et d'autre, qu'une guerre nucléaire était impensable, car elle serait synonyme de destruction universelle.

A la fin de l'année, la confiance s'était accrue quelque peu, mais rien ne permettait de croire à une réconciliation fondamentale. Au contraire; l'accroissement de la tension au Moyen-Orient, après l'accord conclu par l'Égypte en vue de l'achat d'armes soviétiques en Tchécoslovaquie, est venu démontrer que l'équilibre relatif instauré en Europe n'empêche pas l'Union soviétique de continuer à chercher dans d'autres parties du monde libre de nouvelles possibilités et de nouveaux points faibles à exploiter.

### 2. Allemagne et sécurité européenne

Les relations établies entre l'Allemagne et l'Occident ont été la clé de voûte de la stabilité qui a pu, dans une certaine mesure, être réalisée en Europe au cours de l'année. Les Accords de Paris, malgré la violente opposition que leur a faite le bloc des pays soviétiques au cours des premiers mois de l'année, ont été ratifiés; en mai, la République fédérale d'Allemagne s'est jointe à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, dont elle est devenue le quinzième membre, ce qui lui confère le droit de réarmer dans les limites convenues et contrôlées que les Accords de Paris ont prévues afin d'assurer au réarmement allemand un caractère uniquement défensif.

Bien que l'Union soviétique eût déclaré sans ambages que l'adhésion de l'Allemagne à l'OTAN fermerait la porte à toute négociation d'un règlement, elle se rendit, peu après l'entrée de l'Allemagne dans l'OTAN, à l'invitation à prendre part à une conférence des chefs de gouvernement que lui adressèrent les trois puissances occidentales. Ainsi que l'expose une section ultérieure de ce chapitre, le Gouvernement soviétique fit plusieurs gestes pour qu'il devint possible à la conférence des chefs d'État de diminuer les tensions et de favoriser la neutralisation éventuelle de l'Allemagne. Elle fit comprendre aux puissances occidentales que seul

<sup>1</sup> La France, l'Union soviétique, le Royaume-Uni et les États-Unis.



la neutralisation de l'Allemagne pourrait lui permettre d'envisager l'unification de ce pays par des élections libres. Aux deux conférences de Genève, le Gouvernement soviétique rejeta des propositions occidentales ayant pour objet de garantir la sécurité européenne en échange du consentement soviétique à ce que l'Allemagne, librement unifiée, puisse à l'avenir choisir librement ses alliances: mieux vaut le tiers de l'Allemagne, déclarèrent les porte-paroles soviétiques, que pas d'Allemagne du tout; les "hautes réalisations" du tiers communiste de l'Allemagne ne sauraient être exposées au péril d'élections libres.

Les deux conférences ont exigé de la part des alliés de l'OTAN une ample et minutieuse préparation en commun. Pendant les préparatifs des conférences, et après celles-ci, le Canada a été tenu au courant de tout par les participants occidentaux, à la fois par les voies diplomatiques et par le Conseil de l'Atlantique Nord. Le Conseil de l'OTAN a joué en cette occasion son vrai rôle de forum pour les consultations politiques entre les alliés, qui tous, collectivement comme séparément, auraient subi le retentissement d'un accord sur la réunification de l'Allemagne et la sécurité européenne.

Pour les Allemands, encore tout récemment associés à l'Occident, il était naturel de déplorer que la réunification de leur pays n'eût pas été obtenue, comme le désiraient leur propre Gouvernement et les puissances occidentales. Néanmoins, l'attitude exposée catégoriquement à cet égard par l'Union soviétique, à la Conférence des ministres des affaires étrangères, ne pouvait leur permettre de douter que le véritable choix se posait pour eux entre l'alliance occidentale et une réunification obtenue à des conditions qui non seulement favoriseraient le communisme en Allemagne orientale, mais prépareraient les voies à la subversion de toute l'Allemagne, en dépit des sentiments vigoureusement anticommunistes de l'immense majorité des Allemands.

### 3. Intégration européenne

Les choses étant telles, la République fédérale d'Allemagne et avec elle d'autres pays d'Europe occidentale, notamment la Belgique, l'Italie et les Pays-Bas, se tournèrent avec un intérêt renouvelé vers le renforcement du noyau continental de l'Alliance nord-atlantique. Depuis que le projet d'une Communauté européenne de défense avait été rejeté, en 1954, les efforts d'intégration européenne avaient été confinés principalement au domaine économique. En juin 1955, on entreprit de "relancer l'Europe" à une conférence tenue à Messine par les six pays membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (Allemagne, France, Italie, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg). A la fin de l'année, ces six pays se préparaient à examiner des propositions précises d'établissement d'un marché commun (union douanière) et d'une organisation commune de la recherche atomique et de l'utilisation de l'énergie atomique.

L'élan qui poussait ainsi les pays européens vers l'intégration économique partait surtout de considérations politiques, mais il ne s'est guère accompli de progrès dans le sens de l'intégration politique proprement dite. L'Union de l'Europe occidentale (qui comprend les puissances de l'ancien Traité de Bruxelles, plus l'Allemagne) a commencé à exister en mai; la répugnance qu'éprouvait le Royaume-Uni à se joindre à toute organisation européenne montrant des tendances supranationales avait

mené à l'établissement de cette nouvelle organisation en tant qu'institution auxiliaire dans le cadre de l'OTAN. Le plébiscite de la Sarre, tenu en octobre, quoiqu'il exprimât un sentiment plutôt antifrançais qu'anti-UEO, a rendu impossible une première expérience d'europanisation en rejetant le statut qui aurait placé la Sarre sous la direction de l'Union de l'Europe occidentale.

La première préoccupation du Canada a été de veiller à ce que, si l'on se rapproche de l'intégration européenne, soit politique soit économique, toutes les parties de la Communauté nord-atlantique y gagnent en puissance et en unité. On doit redouter la formation de groupements régionaux qui accroîtraient plutôt qu'ils ne réduiraient les oppositions économiques; si cependant ce danger peut être évité, la création de tels groupements régionaux sera de nature à faire bénéficier d'importants avantages politiques toutes les puissances de l'OTAN, particulièrement dans le climat international qui a succédé aux conférences de Genève. Le Canada a pu se faire entendre, non seulement par les voies diplomatiques mais aussi au Conseil de l'Atlantique nord et, par sa délégation, au sein de l'Organisation européenne de coopération économique, dont il est membre associé.

#### 4. Europe occidentale et septentrionale

Dans la plupart des pays de l'Europe occidentale, 1955 a été une année d'expansion économique et de stabilité politique. Il s'est produit quelques changements de gouvernement, mais aucune modification profonde de l'orientation d'ensemble des politiques nationales. Dans l'atmosphère de détente qui a suivi la réunion des chefs de gouvernement à Genève, les partis communistes d'Europe occidentale, particulièrement celui de France et celui d'Italie, se sont efforcés de retirer de la situation tous les avantages qu'elle présentait pour eux.

Le Gouvernement espagnol, au cours de l'année, s'est montré plus empressé qu'auparavant à donner son concours aux institutions de coopération régionale et internationale.

En Afrique du Nord française, il s'est produit d'importants événements que le Canada a suivis de près, non seulement parce que les questions d'Afrique du Nord ont été discutées aux Nations Unies mais aussi en raison des étroites relations qui existent entre le Canada et la France. Il a été signé en juin des conventions franco-tunisiennes qui sont entrées en vigueur en septembre et qui accordent à la Tunisie une forte mesure d'autonomie interne. Pour cette raison, une tranquillité relative a régné en Tunisie, ce qui faisait contraste avec les déferlements de violence d'Algérie et du Maroc, pays où les nationalistes réclament une plus grande indépendance à l'égard de la France. Une certaine harmonie est revenue au Maroc lorsque le Gouvernement français, en novembre, a réinstallé Ben Youssef comme sultan du Maroc. Il a été annoncé en outre que le Maroc français, le moment venu, deviendrait indépendant, bien qu'étroitement lié à la France. A la fin de l'année, l'agitation violente se poursuivait en Algérie de même qu'au Maroc.

En Europe septentrionale, la Finlande a rejoint au sein du Conseil nordique, en octobre, les quatre autres pays scandinaves; de nouvelles mesures ont été prises en vue de l'intégration des politiques et des institutions des pays nordiques, particulièrement dans le domaine de la législa-

tion sociale et économique en ce qui concerne l'application réciproque du bénéfice des mesures sociales aux ressortissants des divers pays nordiques, et aussi en vue de l'établissement de marchés communs.

### 5. Europe centrale

Les quatre grandes puissances et l'Autriche ont signé en mai le Traité d'État autrichien. En octobre, conformément au Traité, l'Autriche est devenue un État souverain et indépendant et s'est trouvée, pour la première fois depuis 1938, sans troupes étrangères sur son territoire. La conclusion de ce Traité avait été rendue possible par le renversement soudain de l'attitude de l'Union soviétique, qui refusait de signer le Traité à moins que les troupes soviétiques ne fussent autorisées à maintenir l'occupation militaire de la zone soviétique d'Autriche jusqu'à la conclusion d'un traité de paix avec l'Allemagne. Le 26 octobre, le Parlement autrichien a adopté une loi constitutionnelle portant déclaration de la neutralité perpétuelle de l'Autriche, ainsi que les négociateurs autrichiens du Traité d'État s'étaient engagés à le faire. Le nouveau statut international de l'Autriche a été reconnu officiellement par les quatre grandes puissances, par le Canada et par un certain nombre d'autres pays. Le chancelier d'Autriche, M. Raab, a interprété la neutralité de l'Autriche comme étant essentiellement d'ordre militaire, ce qui laisse à l'Autriche toute latitude sur le plan politique comme sur le plan économique.

### 6. Europe orientale et Union soviétique

En février, M. G. M. Malenkov a démissionné de la présidence du Conseil des ministres de l'Union soviétique et il a été remplacé par le maréchal N. Boulganine. Le principe de la "direction collective" est resté en vigueur; le premier ministre démissionnaire a conservé son siège au sein du praesidium du parti et il a continué à siéger au Conseil des ministres comme ministre des Stations d'énergie électrique et comme président suppléant. Les changements survenus n'ont pas modifié la position de M. Khrouchtchev, qui demeure secrétaire du parti communiste.

Le régime actuel a poursuivi énergiquement, en politique intérieure, deux grandes lignes d'action. Sur le plan économique, il s'est efforcé d'améliorer l'efficacité générale, d'accroître les rendements et de relever la productivité. Il a confié les postes-clés de l'administration à des hommes de compétence éprouvée et il s'est efforcé de réduire l'inefficacité bureaucratique en laissant une plus grande autonomie, sous la stricte surveillance du parti, aux échelons locaux de l'administration. Le gouvernement a accéléré ses investissements dans l'industrie lourde plutôt que dans l'industrie des biens de consommation. Il a poursuivi son effort d'accroissement de la production agricole et d'ouverture de nouvelles terres arables. Sur le plan politique, il a supprimé un certain nombre de restrictions. Il a diminué les pouvoirs de la police secrète, laissé à la population un peu plus de liberté dans son activité scientifique et intellectuelle, et recouru moins souvent à des décisions arbitraires dans l'application des restrictions imposées aux voyageurs et correspondants étrangers.

Pendant la plus grande partie de l'année, l'Union soviétique a paru soucieuse de favoriser le développement de relations amicales avec l'Occident, et d'établir sur une base normale ses relations avec le monde non soviétique. En avril, elle a signé, en échange de la neutralité autri-

chienne, le Traité de paix avec l'Autriche qui se négociait depuis si longtemps; elle a retiré ses troupes d'Autriche et restitué à ce pays des usines et des champs pétrolifères. Une délégation dirigée par le maréchal Boulganine et M. Khrouchtchev a visité Belgrade, présenté des excuses pour le schisme yougoslave de 1948, qu'elle a imputé à l'ancien chef de la police secrète Beria, et conclu un accord de commerce et de plus étroite coopération. Sur l'initiative de l'URSS, les relations diplomatiques ont été établies avec la République fédérale d'Allemagne, et l'Union soviétique s'est engagée à rapatrier près de 10,000 prisonniers allemands. Un traité d'amitié finno-soviétique a été prorogé pour vingt ans, et la base navale soviétique de Porkkala a été rendue à la Finlande. L'Union soviétique a fait connaître son intention de réduire ses forces armées de 640,000 hommes, sans donner d'indication du nombre total des hommes qu'elle garde sous les armes. Elle a aussi annoncé certaines réductions de la durée du service militaire.

Un nombre sans précédent de visiteurs, officiels ou autres, s'est rendu dans l'Union soviétique. Parmi les visiteurs officiels ont figuré le premier ministre de l'Inde, M. Nehru; le chancelier de la République fédérale d'Allemagne, M. Adenauer; le président de la Finlande, M. Paasikivi, et le premier ministre, M. Kekkonen; le premier ministre de Norvège, M. Gerhardsen; le premier ministre de Birmanie, U Nu; et deux membres du cabinet canadien, le ministre des Pêcheries et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. L'Union soviétique a envoyé à l'étranger un certain nombre de délégations spéciales chargées d'étudier les techniques d'Occident. Le maréchal Boulganine et M. Khrouchtchev ont visité l'Inde, la Birmanie et l'Afghanistan, rendant aux représentants des deux premiers de ces pays les visites qu'ils avaient faites dans l'Union soviétique.

Le Gouvernement soviétique a continué d'exercer un contrôle sévère sur ses alliés d'Europe orientale, et il a rejeté la proposition que leur situation fût discutée par les chefs de gouvernement à Genève. Les dirigeants du bloc soviétique ont déployé des efforts concertés en vue d'accroître la productivité économique. Les économies nationales des pays du bloc soviétique ont continué d'être intégrées étroitement à celle de l'Union soviétique, mais il leur a été permis de se livrer à de plus amples échanges commerciaux avec les pays occidentaux. Le Pacte de Varsovie a établi une alliance de sécurité d'Europe orientale qui fera contre-poids, pour les fins de la propagande et des négociations, à l'Alliance atlantique. Les États d'Europe orientale soumis à la domination soviétique ont annoncé, derrière l'URSS, des réductions de leurs forces armées ainsi que de la durée du service militaire. Ils ont aussi entrepris une campagne coordonnée en vue de persuader leurs ressortissants et anciens ressortissants établis à l'étranger de revenir dans leur patrie, grâce à des mesures d'amnistie. Des remaniements ministériels se sont produits en Hongrie, où M. Matyas Rakosi a remplacé M. Imre Nagy comme premier ministre, et en Roumanie, où M. Gheorghe Gheorghiu-Dej a cédé la présidence du Conseil à M. Chivar Stoica et assumé le poste de secrétaire du parti communiste. Ces changements n'ont pas été suivis de purges importantes, non plus que de changements radicaux d'orientation. Ces pays ont accueilli dans leurs capitales un certain nombre de missions parlementaires, économiques et culturelles de pays occidentaux, mais ne paraissent pas encore disposés à permettre un échange véritablement libre de personnes et d'idées.

Trois importantes visites officielles ont marqué en 1955 les relations du Canada et de l'URSS. En juillet, le ministre canadien des pêcheries, M. James Sinclair, a pris part à une réunion de la Commission internationale de la chasse à la baleine, à Moscou. Il s'est entretenu à Moscou avec le premier Président suppléant de l'URSS, M. A. I. Mikoyan, et avec le ministre des Pêcheries, M. A. A. Ichkov. M. Sinclair a visité en outre Leningrad et les installations de pêche de la côte du Pacifique de l'URSS. Après un accident survenu à Petropavlovsk, qui a prolongé son voyage d'environ un mois, il a pu revenir au Canada en passant par Pékin et Hong-Kong. Vers la fin d'août, une délégation agricole de l'URSS, dirigée par M. V. V. Matskevitch, devenu depuis lors ministre de l'Agriculture, est venue étudier les méthodes agricoles employées au Canada. En octobre, le ministre des Affaires extérieures, M. Pearson, s'est rendu dans l'Union soviétique à l'invitation du gouvernement de ce pays. Il s'est entretenu avec les principaux hommes d'État de l'URSS, et notamment avec le premier ministre, le maréchal N. A. Boulganine, avec le secrétaire du parti communiste, M. N. S. Khrouchtchev, avec le ministre des Affaires étrangères, M. V. M. Molotov, avec le ministre du Commerce extérieur, M. I. G. Kabanov, et avec le ministre par intérim de la Culture, M. S. V. Kaftanov. En plus de faire avec eux un tour d'horizon international, M. Pearson a examiné les perspectives que présentent les échanges commerciaux entre l'URSS et le Canada, ainsi que les possibilités de contacts scientifiques, culturels et autres entre les deux pays.

## 7. Europe méridionale et Moyen-Orient

Une conférence des puissances du Pacte balkanique a eu lieu à Ankara en février; la Grèce, la Turquie et la Yougoslavie se sont engagées à développer les échanges économiques et culturels entre les membres de l'Alliance balkanique, tout en continuant de coopérer sur le plan militaire. Par la suite une brouille est survenue entre la Grèce et la Turquie à propos de la question de Chypre, et de graves incidents se sont produits en Turquie au mois de septembre. Il semble que ces difficultés pourront être surmontées et que la coopération se poursuivra entre les pays balkaniques.

Parmi les visites importantes qui ont marqué l'année en Yougoslavie, il convient de signaler celle du premier ministre de Turquie, M. Menderes, au mois de mai, et celle de Leurs Majestés le roi Paul et la reine Frederika de Grèce, en septembre. Le ministre de la Défense nationale du Canada, M. Campney, a fait en octobre une visite officielle en Turquie.

Au Moyen-Orient se sont produits d'importants événements qui ont retenu l'attention mondiale.

La question de Chypre a continué de soulever des difficultés. L'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de ne pas examiner, à sa dixième session, une proposition tendant à ce que le principe de l'autodétermination soit appliqué à la population de Chypre. A une conférence des Gouvernements du Royaume-Uni, de la Grèce et de la Turquie tenue à Londres du 9 août au 7 septembre, le Royaume-Uni a présenté des propositions ayant pour objet ultime l'accession de cette colonie à son entière autonomie interne. L'accord n'avait pu encore se faire lorsque la conférence a été suspendue. Le Gouvernement du Royaume-Uni a fait connaître cependant qu'il espère en arriver à un règlement politique du problème de Chypre.

Les relations entre les peuples d'Israël et des États arabes ont été troublées par de graves incidents de frontières. Le major-général Burns, militaire canadien qui est chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine, n'a cessé de se dépenser en vue de prévenir la reprise de la guerre et de faire respecter l'armistice. Les États-Unis et le Royaume-Uni ont offert leur concours pour la recherche d'une solution au différend arabo-israélien.

Le 24 février, à Bagdad, la Turquie et l'Irak ont signé un traité de coopération mutuelle pour la sécurité et la défense. Ce traité, qu'on a appelé le Pacte de Bagdad, a été renforcé depuis lors par l'adhésion du Royaume-Uni, du Pakistan et de l'Iran. L'inauguration du Conseil du Pacte de Bagdad a eu lieu à Bagdad les 21 et 22 novembre, avec la participation d'un agent de liaison des États-Unis; cette première réunion a été consacrée à des questions de défense et d'économie.

Le ministre des Affaires étrangères d'Égypte, M. Mahmoud Fawzi, est venu au Canada en juillet, et le ministre des Affaires étrangères d'Israël, M. Moshe Sharett, en novembre. Le ministre du Travail du Canada, M. Gregg, s'est rendu en Israël en juillet, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est passé par l'Égypte en revenant de la Conférence du Plan de Colombo tenue à Singapour.

## VI

### AMÉRIQUE

#### I. États-Unis

L'inquiétude ressentie dans le monde à la suite de l'attaque cardiaque dont le président Eisenhower a été victime en septembre a fait ressortir à quel point son influence personnelle compte dans les affaires internationales. On a noté avec une vive satisfaction l'amélioration de son état de santé au cours de la dernière partie de l'année.

Les travaux d'aménagement hydro-électrique et de canalisation du Saint-Laurent ont été entrepris sur une grande échelle et, à la fin de l'année, les ouvrages de canalisation et d'aménagement prenaient déjà forme. Peu d'importants problèmes restaient à régler entre les deux gouvernements mais plusieurs difficultés administratives n'avaient pas encore été aplanies.

Au cours de novembre les deux gouvernements se sont entendus sur le nouvel emplacement de la travée sud du pont Roosevelt, pont ferroviaire et carrossable qui enjambe le chenal principal du Saint-Laurent entre l'île Cornwall, au Canada, et la terre ferme aux États-Unis. Il faut déplacer le pont afin d'assurer aux navires un dégagement suffisant pour leur permettre de franchir le canal construit par les États-Unis au sud de l'île Barnhart. L'accord prévoit que le déplacement du pont sera effectué à titre d'entreprise conjointe par l'Administration de la voie maritime au Canada et la Société d'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent aux États-Unis.

Les deux gouvernements ont également accepté, au cours de décembre, les recommandations de la Commission mixte internationale touchant les problèmes connexes que posent les niveaux du lac Ontario et la régularisation des eaux du Saint-Laurent. Le lac Ontario est sujet à des variations de cotes résultant d'un certain nombre de facteurs, dont la fluctuation du débit des eaux qui s'y déversent ou s'en écoulent par le Saint-Laurent. Les niveaux trop élevés et les niveaux trop bas peuvent les uns et les autres causer des dommages aux propriétés situées sur les rives du lac. Les obstructions rocheuses qui forment les rapides du Long-Sault ont par le passé servi de mécanisme naturel pour la régularisation des eaux du Saint-Laurent. Ces obstacles disparaissant au cours des travaux de canalisation et d'aménagement, il y a lieu de leur substituer des contrôles artificiels, dont le principal sera constitué par le barrage régulateur d'Iroquois. Sur la recommandation de la Commission mixte internationale, les deux gouvernements ont accepté certains principes de base auxquels devra se conformer tout plan de mise en marche des contrôles artificiels. Ils ont également souscrit à la recommandation de la Commission selon laquelle les niveaux du lac Ontario devraient autant que possible varier entre 244 pieds (durant la saison de navigation) et 248 pieds. Cette gamme de cotes comportera la même

cote moyenne que dans le passé, soit 246 pieds, mais aura pour effet de réduire les niveaux élevés et de hausser les bas niveaux se produisant dans des conditions naturelles. Enfin les deux gouvernements ont agréé, pour les plans du creusage du fleuve à des fins d'aménagement hydro-électrique et de navigation, les vœux de la Commission concernant l'utilisation des ouvrages de régularisation.

L'année 1955 a été une période active pour la Commission mixte internationale. Outre les deux réunions semestrielles à Washington et à Ottawa en avril et en octobre respectivement, des sessions au palier exécutif ont été tenues à New-York en janvier, à Montréal en mars et octobre et à Buffalo en mai. Des audiences publiques au sujet des niveaux prévus dans le renvoi relatif au lac Ontario ont eu lieu à Rochester (New-York) et Toronto (Ontario), en avril; au sujet du renvoi relatif à la rivière Souris, à Winnipeg (Manitoba), Minot (Dakota-Nord) et Estevan (Saskatchewan), en septembre; au sujet de la requête de la *Creston Reclamation Company* à Creston (Colombie-Britannique) et à Bonners-Ferry (Idaho), en septembre également.

L'une des questions les plus importantes examinée par la Commission mixte internationale en 1955 fut le renvoi relatif au fleuve Columbia. A la réunion semestrielle d'avril, le président de la section canadienne a exposé dans ses grandes lignes une proposition canadienne envisageant la dérivation annuelle de 15 millions d'acres-pieds d'eau du Columbia dans le bassin du Fraser, afin de régulariser dans l'intérêt des aménagements hydro-électriques le débit de la rivière Thompson et du Fraser. Est aussi venue sur le tapis la nécessité de prendre en sérieuse considération la question de rétribuer le Canada pour les avantages résultant, en aval, de la réserve que celui-ci pourrait constituer. La réponse du Gouvernement des États-Unis au projet de dérivation a été formulée par le président de la section des États-Unis à la réunion d'octobre. Elle indiquait que, selon le Gouvernement des États-Unis, l'adoption d'une telle mesure par le Canada causerait un très grave préjudice aux États-Unis et que ceux-ci en tant qu'État souverain ne seraient pas limités aux réparations prévues, à l'endroit d'une partie lésée, par l'Article II du Traité sur les eaux limitrophes. Le président de la section canadienne déclara qu'on avait scruté la légalité de la dérivation proposée mais qu'étant donnée l'importance de la question pour les deux pays la section canadienne ferait un examen minutieux de la déclaration du président de la section des États-Unis.

En septembre des audiences ont eu lieu au Manitoba, au Dakota-Nord et en Saskatchewan au sujet du renvoi de 1940 relatif à la rivière Souris, afin de préciser les vues des autorités gouvernementales et municipales ainsi que celles des particuliers sur les quantités d'eau de la rivière Souris requises par les diverses régions. On espère qu'aussitôt les faits établis il sera possible à la Commission de recommander aux deux gouvernements une répartition définitive des eaux de la rivière.

Deux autres questions soumises à la Commission sont à peu près réglées: le renvoi relatif au Sage Creek et la requête de la *Creston Reclamation Company* dans la région de Kootenay et de Duck Lake, en Colombie-Britannique.

Les Gouvernements des États-Unis et du Canada ont soumis à la Commission, le 10 juin, un renvoi demandant une enquête et un rapport sur les ressources hydrauliques du bassin de la Sainte-Croix. La Com-



mission internationale d'ingénieurs de la rivière Sainte-Croix, nommée par la Commission pour aider à l'enquête, a fait un relevé préliminaire du bassin et l'organisation des études qui s'imposent va bon train.

On poursuit les travaux techniques concernant la pollution de l'air dans la région de Détroit et de Windsor et la pollution des eaux limitrophes dans les chenaux de communication des Grands lacs. La pollution continue des eaux limitrophes par des municipalités tant du Canada que des États-Unis a soulevé de longues discussions à la réunion d'octobre; il est évident qu'il reste beaucoup à faire dans les deux pays avant que la situation puisse être jugée acceptable.

La Commission n'a pu s'entendre sur les termes d'une recommandation conjointe aux deux gouvernements en vue de la répartition des eaux des rivières Waterton et Belly entre l'État du Montana et la province de l'Alberta. En conformité du Traité de 1909 sur les eaux limitrophes, les commissaires canadiens ont soumis sur la question un rapport distinct au Gouvernement canadien.

Dans le domaine des relations entre le Canada et les États-Unis touchant la défense, on progresse rapidement vers l'établissement d'un réseau combiné de détection des avions ennemis et de contrôle des avions d'interception, y compris la construction du réseau lointain de guet avancé par les États-Unis et du réseau médian par le Canada.

Nos ententes défensives avec les États-Unis ont été élargies par la signature d'un accord de coopération concernant les renseignements atomiques susceptibles de servir à la défense mutuelle.

Le 15 juin est intervenu entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis un accord pour la coopération concernant les applications civiles de l'énergie atomique.

## 2. Amérique latine

L'événement marquant en Amérique latine a été le renversement du Gouvernement Peron en Argentine et le début d'une tentative pour réorganiser les affaires économiques, politiques et sociales de la nation. Installé comme président provisoire le 22 septembre, le général Eduardo Lonardi cédait sa place quelques semaines plus tard au général Pedro E. Aramburu. M. Raul Prebisch fut détaché de la Commission économique d'Amérique latine pour faire enquête et rapport sur la situation économique et financière. A la suite de son rapport, on a aussitôt appliqué certaines mesures, y compris une dévaluation de quelque 25 p. 100 du cours du peso.

Lors des élections générales au Brésil, M. Juscelino Kubitschek fut élu président et M. Joao Goulart, chef du parti travailliste, vice-président. On a vu là une victoire pour les partisans de feu le président Vargas. L'installation de M. Kubitschek devait avoir lieu le 31 janvier 1956; dans l'entre-temps l'armée prit des mesures afin de renforcer la position du président élu contre toute tentative de ses adversaires pour monter un coup d'État.

Le Canada s'est fait représenter à plusieurs conférences techniques de l'Organisation des États américains. Une délégation fut envoyée à la Conférence interaméricaine de sécurité sociale en mars à Caracas, Venezuela, mais le Canada se retira de cet organisme en décembre 1955,

jugeant que ses intérêts étaient suffisamment sauvegardés par d'autres organes internationaux. Des représentants du Canada ont également participé à la troisième réunion de l'Institut interaméricain de statistique à Petropolis, Brésil, en juin. Enfin des observateurs furent envoyés à la réunion de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire à Mexico, à la session d'ouverture du Comité permanent du Congrès interaméricain du tourisme à Washington ainsi qu'à la huitième réunion du Conseil de direction de l'Organisation panaméricaine d'hygiène à Washington.

A la suite de longues négociations, un échange de notes intervenu le 28 octobre entre le Canada et le Mexique a modifié l'accord bilatéral du 27 juillet 1953 concernant les routes et les entreprises désignées de transport aérien. Désignée par le Canada comme entreprise de transport aérien chargée de l'exploitation de la ligne Toronto-Mexico, la société *Canadian Pacific Airlines* a inauguré aussitôt un service hebdomadaire sans escale. Le Mexique, qui est autorisé à exploiter la ligne de Windsor (Ontario) à Mexico, a exprimé l'intention d'établir un service dans un avenir rapproché.

Le 19 septembre est intervenu entre le Venezuela et le Canada un échange de notes renouvelant pour une période d'un an les termes du *modus vivendi* commercial du 11 octobre 1950. Un accord établissant un service aérien entre le Canada et le Pérou est entré en vigueur le 17 février.

Le Canada a poursuivi ses efforts pour se faire mieux connaître par le film et d'autres moyens, envisageant comme l'un de ses objectifs d'accroître le nombre des touristes venant de l'Amérique latine et d'encourager les jeunes Latino-Américains à étudier au Canada. Pour la première fois le Canada a participé aux jeux panaméricains à Mexico. L'ambassadeur du Canada a dévoilé la statue d'une paysanne mexicaine, œuvre du sculpteur canadien Stanley Lewis, présentée par ce dernier au village de San Miguel Allende, au Mexique. Le juge en chef de la Cour suprême, M. Kerwin, a été invité aux cérémonies qui ont eu lieu à Caracas pour commémorer le centenaire de l'institution du code civil du Venezuela et célébrer la mémoire du grand avocat Andrés Bello.

Le président Magloire de Haïti est venu au Canada en février.

Une mission ayant à sa tête, à titre d'ambassadeur spécial, l'ambassadeur du Canada en Uruguay, a assisté le 1<sup>er</sup> mars à l'inauguration du Conseil national de l'Uruguay.

## VII

## ASIE ORIENTALE

## 1. Indochine

Les obligations internationales résultant de la participation du Canada aux trois Commissions pour la surveillance et le contrôle en Indochine n'ont cessé durant l'année de préoccuper le Gouvernement canadien. On se rappelle qu'en juillet 1954 les coprésidents de la Conférence de Genève avaient invité le Canada à faire partie de ces commissions avec l'Inde et la Pologne. Cette participation ne comportait aucun engagement à garantir non plus qu'à appliquer directement les trois accords de cessation des hostilités conclus à Genève le 21 juillet 1954 pour le Vietnam, le Laos et le Cambodge, ni à se charger d'autres tâches militaires ou de sécurité collective. Le Canada n'en était pas moins convaincu qu'en surveillant l'exécution des accords par les parties intéressées, il aiderait à rétablir la sécurité et la stabilité dans le sud-est de l'Asie. Même s'il n'est pas encore intervenu de règlement militaire et politique définitif dans les États indochinois, la présence des commissions de surveillance et de contrôle a aidé à faire échec à toute idée de reprise des hostilités dans cette région.

Au début de 1956, l'élément canadien des trois commissions d'Indochine, y compris celui des équipes fixes et mobiles relevant des commissions, consistait en 135 militaires ainsi qu'en 35 civils tirés des cadres du ministère des Affaires extérieures ou rattachés à ce ministère.

a) *Vietnam*: Au cours de l'année 1955, la Commission de surveillance au Vietnam a présenté quatre rapports intérimaires aux coprésidents de la Conférence de Genève, en vertu de l'autorité desquels les rapports des commissions sont publiés. Les périodes faisant l'objet de ces rapports étaient les suivantes: du 11 août 1954 au 10 décembre 1954; du 11 décembre 1954 au 10 février 1955; du 11 février 1955 au 10 avril 1955; du 11 avril 1955 au 10 août 1955. Dans ces rapports, la Commission de surveillance au Vietnam passait son activité en revue et faisait le point des progrès accomplis par le haut commandement de l'Armée du peuple du Vietnam (communiste) et par celui des forces de l'Union française dans la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités pour le Vietnam. En dépit de graves difficultés survenues au cours de l'évacuation des effectifs militaires et du transfert de l'administration civile de certaines régions (dans le cas, en particulier, du périmètre de Haïphong occupé par l'Armée du peuple du Vietnam), la Commission a pu conclure dans son rapport que les retraits de personnel militaire et les transferts d'administration s'étaient effectués dans toutes les régions en deçà de la date prévue (18 mai) et en conformité des dispositions de l'Accord de cessation des hostilités. La Commission a continué à surveiller, comme elle en est chargée, la ligne de démarcation provisoire et la zone démilitarisée, et elle a entrepris des enquêtes sur les violations qui auraient été commises

des dispositions de l'Accord concernant l'entrée au Vietnam de forces armées, d'effectifs militaires, d'armes, de munitions et de matériel de guerre; elle a aussi entrepris de rendre plus strictes les mesures de contrôle instituées à la frontière. Les échanges de prisonniers de guerre et d'internés civils avaient été complétés, du moins officiellement, en septembre 1954, ainsi que le stipulait l'Accord, mais la Commission a dû, avec un succès seulement partiel, procéder à des enquêtes détaillées que rendaient nécessaires les accusations réciproques des deux parties.

La Commission de surveillance au Vietnam a dépensé un temps et une énergie considérables à contrôler l'application des articles 14 c) et 14 d) de l'Accord de cessation des hostilités, qui garantissent les libertés démocratiques de la population civile et particulièrement la liberté à l'égard de toutes représailles ou discrimination motivées par l'attitude adoptée au cours des hostilités, ainsi que la liberté du déplacement entre les deux zones pour ceux qui, au cours de la période de regroupement militaire exclusivement, ont choisi de changer de zone de résidence. S'il s'agit dans le premier cas d'une tâche de nature permanente, il n'en n'est pas de même pour ce qui est de l'article 14 d). Pour cette raison, la délégation du Canada a joint à la lettre accompagnant le troisième rapport intérimaire de la Commission une note exposant aux coprésidents, à titre d'opinion minoritaire, que l'article 14 d) n'avait pas été mis en œuvre de façon satisfaisante dans la zone de l'Armée du peuple du Vietnam; cette note demandait, le délai prévu étant à la veille d'expirer, que les membres de la Conférence de Genève se consultent sur les mesures à prendre pour assurer la bonne application de l'article 14 d). Le délai d'application de l'article 14 d) fut étendu jusqu'au 20 juillet 1955, mais le membre canadien de la Commission jugea de nouveau à cette date qu'il ne pouvait comme le membre polonais et le membre indien considérer que l'article avait été observé de façon satisfaisante. Il joignit en conséquence au quatrième rapport intérimaire une note d'amendement qui exposait, d'une façon lui paraissant plus juste, ce qui s'était fait dans le nord et dans le sud du Vietnam en application de l'article 14 d); il insistait en même temps sur le devoir qui continuait à incomber à la Commission en ce qui concerne la liberté des déplacements.

M. David Johnson a succédé en août à M. Sherwood Lett au poste de commissaire canadien au Vietnam.

b) Laos: De nombreux incidents militaires se sont produits au Laos en 1955 parce que le Pathet Lao réclamait l'ensemble de la région que composent les deux provinces septentrionales de Phongsaly et de Sam-Neua, et que le Gouvernement royal soutenait avoir le droit de placer des forces dans cette région. Ce problème militaire se compliquait du problème politique de la restauration de l'administration royale dans les deux provinces, où le Pathet Lao jouit à l'heure actuelle de la suprématie militaire et exerce pratiquement l'autorité administrative. Les positions des parties étant ainsi divergentes sur le plan juridique, la Commission s'est efforcée d'opérer un rapprochement par des négociations militaires et politiques. Il y avait eu de telles négociations à diverses reprises au cours des premiers mois de l'année, mais on leur donna un tour plus méthodique à partir de juillet, après un incident survenu dans la province de Sam-Neua et plus grave que les précédents. Les membres de la Commission assistèrent aux négociations afin d'aider au rapprochement des deux parties, mais il ne fut guère accompli de progrès dans ce sens au cours de l'été.

Vers la fin de septembre, une solution militaire étant en vue, les parties prièrent la Commission d'organiser une rencontre de leurs chefs respectifs, le premier ministre Katay, du Gouvernement royal, et le prince Souphanouvong, du Pathet Lao, à Rangoon. A cette réunion, qui dura du 9 au 13 octobre, les négociations militaires antérieures trouvèrent leur aboutissement dans l'engagement que prirent les deux parties de mettre fin aux incidents militaires. En même temps, le président indien de la Commission internationale proposa un plan qui paraissait de nature à rendre possible la restauration de l'administration royale dans les deux provinces du Nord et la tenue d'élections générales par tout le pays. L'accord, toutefois, ne put se faire sur ces deux points. Les négociations reprirent à Vientiane aux derniers jours d'octobre mais furent rompues dès les premiers jours de novembre. Le Gouvernement royal et le Pathet Lao envoyèrent alors à la Commission des lettres définissant leurs positions respectives; la Commission fit ensuite connaître celles-ci aux coprésidents. Pendant ce temps, le Gouvernement royal poursuivait ses préparatifs en vue des élections qui devaient avoir lieu dans la partie du territoire qu'il occupait; ces élections eurent lieu le 25 décembre, en conformité de la constitution et de la déclaration finale de la Conférence de Genève, aux termes de laquelle ces élections devaient avoir lieu durant l'année 1955.

La Commission a fait parvenir aux coprésidents, durant l'année, deux rapports intérimaires sur ce qu'elle avait accompli depuis le début de ses opérations jusqu'au 30 juin.

En octobre, M. Paul Bridle a succédé à M. Léon Mayrand comme commissaire canadien au Laos.

c) *Cambodge*: Une fois terminées les opérations de nature militaire que lui imposait l'Accord de cessation des hostilités, la Commission, en 1955, s'est tournée vers les travaux de nature politique qu'il lui restait à accomplir: intégration dans la communauté nationale des anciens résistants khmers et élections générales. Les anciens résistants étaient déjà démobilisés; on leur avait accordé l'amnistie et remis des cartes d'identité les reconnaissant comme de bons citoyens du royaume, mais l'atmosphère restait chargée dans une certaine mesure de mécontentement, de suspicion et de craintes de représailles, ce à quoi la Commission aida à remédier en instituant une enquête chaque fois qu'une plainte lui était adressée. Les plaintes, en conséquence, se firent bientôt plus rares; tous les citoyens purent reprendre une activité politique constitutionnelle et participer à la campagne électorale. Les élections, qui devaient d'abord avoir lieu le 17 avril, furent différées jusqu'au 11 septembre; le parti de l'ex-roi Sihanouk obtint 83 p. 100 du vote populaire et remporta tous les sièges, au nombre de 91. La Commission fit connaître aux coprésidents de la Conférence de Genève que les élections s'étaient déroulées dans le calme et que le règlement électoral prévu par l'article 6 de l'Accord de Genève avait été atteint. La Commission se trouvant dès lors libérée d'une grande partie de sa tâche, son personnel fut réduit en octobre de 40 p. 100. Il reste à la Commission à prévenir tout exercice de représailles et à surveiller l'importation du matériel de guerre au Cambodge.

Au cours de l'année, la Commission a fait parvenir aux coprésidents quatre rapports intérimaires sur ses opérations, considérées depuis leur début jusqu'aux élections du 11 septembre.

M. Arnold Smith a succédé en août à M. R. Duder comme commissaire canadien au Cambodge.

## 2. Chine

Les relations du Canada et de la Chine n'ont été marquées d'aucun événement important au cours de l'année. Le Canada a continué de reconnaître diplomatiquement le Gouvernement national du président Tchang Kai-shek, établi à Formose, tout en se déclarant disposé à tenir compte de l'autorité de fait du régime de Pékin en ce qui a trait à certaines questions, notamment au règlement de la paix en Corée ou en Indochine, où ce régime peut seul représenter la Chine.

## 3. Corée

La situation s'est très peu modifiée en Corée au cours de l'année 1955. Le pays reste divisé en deux parties et il n'est guère probable qu'il retrouve bientôt son unité. La paix y règne néanmoins en vertu d'une situation de fait créée par les dispositions de la Convention d'armistice du 27 juillet 1953; s'il est vrai que les forces armées des communistes, dans le Nord, ont reçu un appoint de nouvelles armes, en violation apparente de la Convention d'armistice, il reste que le camp communiste s'est abstenu de toute nouvelle agression proprement dite. D'une façon générale, le camp des Nations Unies et celui des communistes se sont tous deux pliés à la situation découlant de l'armistice, qui constitue en fait une trêve armée, en attendant que des négociations politiques puissent hâter le règlement de la question fondamentale, celle de l'unification.

La Commission neutre de surveillance, qui fut instituée aux termes de la Convention d'armistice afin de surveiller la mise en œuvre des dispositions de l'armistice, est restée en fonctions durant l'année, mais avec une utilité amoindrie. Les tactiques auxquelles recourent ses membres communistes, la Pologne et la Tchécoslovaquie, l'empêchent d'enquêter sur les violations de la Convention qui se seraient produites en Corée du Nord; et en Corée du Sud, elle rencontre des difficultés soulevées par l'attitude du Gouvernement de la République de Corée, auquel déplaît la présence des membres communistes des équipes neutres d'inspection. La Commission militaire d'armistice a approuvé au cours de l'année le retrait de deux de ses équipes d'inspection de Corée du Nord et de deux autres de Corée du Sud; cette décision démontre bien l'échec du système d'inspection prévu par la Convention d'armistice, que n'ont pu empêcher les efforts déployés par le membre suédois et le membre suisse de la Commission.

La recherche d'une formule acceptable d'unification pacifique de la Corée s'est poursuivie au cours de l'année, mais elle est restée infructueuse. Cette question a été débattue à la dixième Assemblée générale, au cours de laquelle on a pu voir les puissances du bloc communiste revenir à la charge avec les dispositions inapplicables prévoyant des élections dans l'ensemble de la Corée qu'elles avaient présentées à la Conférence de Genève de 1954 et qui avaient alors été jugées absolument inacceptables par le Canada et par les autres pays dont les forces avaient pris part à l'action militaire des Nations Unies. En conséquence, le débat s'est déroulé de la façon coutumière, sans rien d'inattendu, et l'Assemblée générale a adopté le 29 novembre une résolution présentée par les États-Unis. Cette résolution prenait acte notamment de ce que la Convention d'armistice resterait en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit expressément remplacée par des modifications acceptables de part et d'autre ou par un accord réalisé à une conférence politique générale; la résolution réaffirmait

l'intention de l'Assemblée de continuer à chercher à la question de Corée une solution prochaine et conforme aux objectifs des Nations Unies; elle demandait avec instance que se poursuivent les efforts orientés vers ces objectifs. La résolution priait aussi le secrétaire général d'inscrire la question de Corée à l'ordre du jour provisoire de la onzième Assemblée générale.

En avril, après avoir consulté les autres gouvernements du Commonwealth et celui des États-Unis, le Gouvernement canadien a retiré le gros des forces armées canadiennes qui se trouvaient encore en Corée. Il ne reste plus maintenant sur le théâtre de guerre coréen qu'une unité ambulancière mobile et certains éléments intégrés, dans le cadre du contingent du Commonwealth.

#### 4. Japon

Depuis qu'il a retrouvé, en 1952, son indépendance complète, le Japon est redevenu la plus grande puissance industrielle de l'Extrême-Orient. Les relations du Canada et du Japon ont été marquées en 1955 par la conclusion d'accords relatifs aux services aériens entre les deux pays et par la suppression réciproque de toute perception de droits sur les visas des visiteurs non immigrants. Le Gouvernement canadien et le Gouvernement japonais se sont prêté un concours mutuel au sein de la Commission des pêcheries du Pacifique nord ainsi que dans le cadre du Plan de Colombo; le nombre des visiteurs, officiels ou non, du Japon au Canada et *vice versa* n'a cessé de s'accroître. Par exemple, le ministre de l'Agriculture et des Forêts du Japon, M. Ichiro Kono, ainsi qu'un groupe d'experts et une délégation de la Diète japonaise sont venus au Canada en septembre. Un groupe, sans caractère officiel, d'environ 20 étudiants et professeurs d'universités canadiennes a pris part l'été dernier, au Japon, à une rencontre de l'Entraide universitaire mondiale. Le ministre des Pêcheries du Canada a fait un bref séjour à Tokyo en septembre.

#### 5. Sud-Est asiatique

Bien que les relations du Canada avec le Sud-Est asiatique soient limitées par la grande distance qui nous sépare de cette région et aussi par le fait que, à part nos missions spéciales en Indochine, notre seul représentant diplomatique dans la région se trouve en Indonésie, nos relations avec les pays de cette région n'ont cessé de se resserrer, tant aux Nations Unies que sur d'autres plans. La participation du Canada au Plan de Colombo établit avec ces pays un lien très important. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a pris part à la Conférence du Plan de Colombo, tenue à Singapour en octobre, et a visité par la suite la Malaisie, où il a pu avoir d'utiles entretiens avec quelques-unes des figures marquantes du Conseil législatif nouvellement élu. Il paraît probable que ce Conseil jouera un rôle éminent dans la marche de la Malaisie vers l'autodétermination et l'indépendance.

L'événement international le plus important qui se soit déroulé dans le Sud-Est asiatique au cours de 1955 est sans conteste la Conférence asiato-africaine tenue à Bandoeng (Indonésie) du 18 au 24 avril. A cette conférence, les puissances invitantes étaient les puissances dites de Colombo (Birmanie, Ceylan, Inde, Indonésie, Pakistan); les buts recherchés étaient le développement de l'amitié et de la coopération entre les nations

de l'Asie et de l'Afrique; l'étude des problèmes sociaux, économiques et culturels des pays représentés, et celle des problèmes intéressant d'une façon spéciale les peuples de l'Asie et de l'Afrique; enfin la prise de conscience de la position qu'occupent l'Asie et l'Afrique dans le monde et du rôle qu'elles peuvent jouer dans le sens de la paix et de la coopération mondiales. Des délégations furent envoyées à cette conférence par 29 pays, y compris une délégation de la Chine communiste, que dirigeait M. Chou En-laï. Le Canada, il va sans dire, n'était pas intéressé directement par les travaux de cette conférence, mais M. St-Laurent a fait parvenir aux délégués un message de souhaits qui a été bien accueilli.

Les élections parlementaires d'Indonésie, qui commencèrent le 29 septembre et se poursuivirent jusqu'au 29 novembre, ont constitué un autre événement offrant un intérêt plus que transitoire. La votation eut lieu pour la plus grande part dès le premier jour, mais il fut accordé deux mois pour voter dans les régions d'accès difficile où les conditions de sécurité sont encore incertaines. C'était la première fois que des élections de cette ampleur avaient lieu depuis l'indépendance de l'Indonésie; le seul fait qu'elles aient eu lieu, malgré les immenses difficultés qui s'y opposaient, montre bien la volonté de cette nation, à l'instar d'autres pays du Sud-Est asiatique, de conduire ses affaires par des procédés authentiquement démocratiques.



## VIII

### AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSULAIRES

#### 1. Affaires juridiques

Le Ministère est chargé d'un certain nombre de tâches précises de caractère juridique. Il donne des opinions et des avis aux autres ministères en matière de droit international. Il aide à la transmission de divers documents aux gouvernements étrangers dans le cadre de conventions concernant la procédure civile, de traités ou d'accords relatifs à l'extradition et d'accords réciproques assurant l'exécution des obligations alimentaires.

Le Ministère s'est également occupé, au cours de l'année, des réclamations présentées par des Canadiens ayant subi des dommages à l'étranger ou dont certains biens situés dans d'autres pays avaient été endommagés par fait de guerre ou confisqués en vertu de mesures de nationalisation. Le Ministère a prêté son aide aux réclamants canadiens pouvant démontrer qu'après avoir épuisé les recours qui leur étaient ouverts dans les pays en cause, ils avaient été l'objet d'un déni de justice ou de mesures discriminatoires. Le Ministère a aidé un certain nombre de Canadiens à présenter des réclamations en conformité de législations étrangères ou d'accords internationaux tels que les traités de paix avec l'Italie et le Japon, le traité d'État autrichien et les accords avec la France, la Belgique et les Pays-Bas portant égalité de traitement pour les citoyens canadiens. Le Ministère a fait des enquêtes à l'étranger pour le compte de la Commission des réclamations de guerre et il a coopéré avec le ministère des Finances et le Secrétariat d'État du Canada en vue de régler des réclamations de divers genres, dont certaines notamment relevaient des dispositions de l'Accord sur les dettes extérieures de l'Allemagne.

Le Ministère enregistre et publie les accords conclus par le Canada avec d'autres pays. L'Annexe F renferme une liste des accords internationaux que le Canada a signés ou auxquels il a accédé en 1955, ainsi que des détails supplémentaires sur les ratifications, acceptations et entrées en vigueur survenues au cours de l'année.

#### 2. Activité consulaire

Dans 45 pays, les citoyens canadiens peuvent compter sur l'aide et les services consulaires de représentants du Canada. On trouvera à l'Annexe B la liste des postes diplomatiques et consulaires du Canada à l'étranger.

Dans les pays où le Canada n'a pas de représentants diplomatiques ou consulaires, les délégués commerciaux du Canada, rattachés au ministère du Commerce, peuvent assurer certains services de nature consulaire, comme par exemple la délivrance et le renouvellement de

passports. En général, toutefois, les services consulaires sont assurés aux Canadiens, dans ces pays, par recours à l'obligeance des représentants diplomatiques et consulaires du Royaume-Uni.

Les tâches des représentants consulaires comprennent notamment la protection des intérêts des citoyens canadiens à l'étranger; la représentation des citoyens canadiens à l'étranger en matière de successions; la recherche de personnes disparues; l'aide aux citoyens canadiens se trouvant à l'étranger et qui sont momentanément en mauvaise situation ou dépourvus de moyens, y compris une aide financière accordée contre remboursement ultérieur; la délivrance et le renouvellement des passeports et des certificats d'identité; la délivrance de visas diplomatiques et de visas de courtoisie; celle de visas d'immigrants ou de non-immigrants, sauf dans les pays où les services de l'Immigration canadienne possèdent des bureaux; l'enregistrement des citoyens canadiens qui résident à l'étranger ou sont nés à l'étranger; l'obtention ou la légalisation de certaines pièces juridiques; la dispensation de conseils et d'autres formes d'assistance en matière de citoyenneté et d'immigration.

Les déplacements des citoyens canadiens à l'étranger ont été facilités davantage encore par l'abolition des conditions applicables à la délivrance de certains visas. Par le moyen d'un échange de notes, le Japon et le Canada sont convenus d'abolir, sur un pied de réciprocité, la perception de droits sur les visas des non-immigrants, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1955. Un accord semblable est entré en vigueur entre l'État d'Israël et le Canada le 1<sup>er</sup> septembre 1955. Depuis le rétablissement de la souveraineté autrichienne, les conditions normales sont de nouveau applicables en ce qui concerne les visas pour l'Autriche, et les autorités autrichiennes continuent d'exempter les citoyens canadiens de tout droit sur les visas. Les Canadiens peuvent donc désormais obtenir gratuitement leurs visas pour 4 pays: Autriche, Israël, Finlande et Japon. En outre, grâce à d'autres accords, les Canadiens peuvent entrer dans les 12 pays suivants sans s'être procuré de visas: République fédérale d'Allemagne, Belgique, Danemark, France (y compris l'Algérie et la Tunisie), Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Suède et Suisse. De même, pour voyager en Grèce il n'est pas nécessaire de se procurer d'abord un visa.

Le Bureau des passeports, en 1955, a délivré 79,228 passeports et en a renouvelé 12,474. Il a délivré, au cours de l'année, 4,601 certificats d'identité et en a renouvelé 2,277. Ces certificats sont délivrés aux résidents qualifiés du Canada mais qui ne peuvent se procurer de passeports ou d'autres titres de voyage de leurs pays d'origine. Les droits perçus par le Bureau des passeports en 1955 se sont élevés au total à \$438,261.71.

On trouvera à l'Annexe C la liste des bureaux consulaires étrangers au Canada ainsi que celle des bureaux diplomatiques; dans la plupart desquels il existe un personnel consulaire.

## IX

### AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Après la légère régression économique de 1953-1954, l'Amérique du Nord a connu en 1955 un essor rapide vers de nouveaux records de production et d'emploi. En Europe et ailleurs, l'activité économique s'est maintenue toute l'année à un niveau élevé; dans certains pays cependant elle s'est accompagnée de tendances à l'inflation. L'essor du commerce international s'est poursuivi et les réserves en dollars et en or dans l'ensemble des pays extérieurs à l'Amérique du Nord ont continué d'augmenter.

#### 1. Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

La neuvième session des Parties à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) a pris fin au début de mars 1955; la revision de l'Accord y avait débuté en novembre 1954. La session a été marquée par certaines modifications à l'Accord, par des ententes tendant à maintenir dans l'ensemble les taux des listes de concessions, par un accord sur une Organisation de coopération commerciale qui prendrait forme lorsqu'elle aurait reçu l'approbation d'un nombre suffisant de gouvernements et qui ferait du GATT une organisation internationale à statut permanent. Les principales modifications apportées à l'Accord, outre les modifications de structure que nécessitera la mise sur pied de l'Organisation de coopération commerciale, tendaient vers les fins suivantes: augmenter l'efficacité du contrôle sur l'application et l'abolition des restrictions quantitatives à l'importation; compléter les dispositions tendant à limiter les effets nocifs des subventions à l'exportation; accorder aux pays membres n'ayant pas dépassé les premiers stades du développement économique une certaine latitude dans l'application des tarifs douaniers et des restrictions quantitatives à l'importation se rapportant à leurs programmes de mise en valeur.

Les Parties contractantes ont décidé de dispenser les États-Unis de certains engagements touchant les restrictions aux importations agricoles. Elles ont aussi arrêté la procédure à suivre pour accorder des dérogations, le cas échéant, aux pays dont il y aurait lieu d'attendre l'abolition des restrictions à l'importation maintenues pour des motifs de balance de paiements; ces dérogations permettraient en certaines circonstances de reporter, dans des délais limités, l'abolition de quelques-unes de ces restrictions. L'affaiblissement de l'Accord résultant de ces dérogations sera dans une certaine mesure d'autant moindre que le recours à celles-ci sera modéré.

Au cours de l'automne 1955, à la suite de négociations avec certaines Parties contractantes, dont le Canada, le Japon a accédé à l'Accord général.

Les Parties à l'Accord ont tenu leur dixième session à Genève, d'octobre à décembre 1955. Entre autres choses, elles ont approuvé défini-

tivement les préparatifs d'une conférence tarifaire devant s'ouvrir à Genève en janvier 1956. Le Canada, qui y participera, entamera à cette occasion des négociations avec les États-Unis et quelques autres pays.

## 2. Relations commerciales avec le Royaume-Uni

En 1955, sa balance des paiements lui occasionnant de nouvelles difficultés, le Royaume-Uni n'a pu instituer aucune nouvelle mesure importante en matière de libération du commerce. Il n'a pas accru la rigueur des restrictions existantes, ni imposé de nouvelles restrictions; pour modifier la conjoncture à la source de ses difficultés, il s'en est tenu à des mesures d'ordre interne. Le Comité permanent du commerce et des affaires économiques du Canada et du Royaume-Uni s'est réuni à Ottawa les 8 et 9 décembre afin d'étudier diverses questions d'intérêt commun.

## 3. Relations commerciales avec les États-Unis

Aux États-Unis la majoration des tarifs douaniers ou le recours aux restrictions à l'importation ont été proposés en faveur de quelques industries. Cependant en ce qui avait trait aux principaux postes intéressants de près le Canada (huile brute, plomb, zinc, panneaux de bois synthétique) les États-Unis se sont généralement abstenus de mesures préjudiciables aux importations canadiennes. La conjoncture s'étant modifiée, ils ont aboli les restrictions à l'importation de l'avoine et de l'orge; ils ont d'autre part maintenu les restrictions à l'importation du fromage et de certains autres produits laitiers. Les programmes tendant à écouler les excédents agricoles, notamment ceux de blé, ont continué de causer des inquiétudes au Gouvernement canadien; les autorités des deux pays ont consacré plusieurs entretiens à ces questions. Au cours de l'année, le Congrès des États-Unis a accordé au président des pouvoirs supplémentaires pour réduire les tarifs douaniers et en même temps accroître et étendre en certaines circonstances, la protection des industries nationales.

La deuxième réunion du Comité canado-américain pour le commerce et les questions économiques a eu lieu à Ottawa le 26 septembre. A cette occasion, les ministres canadiens du Commerce, de l'Agriculture, des Finances et le secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures, ainsi que le secrétaire d'État et les secrétaires au Trésor, à l'Agriculture et au Commerce des États-Unis ont passé en revue diverses questions commerciales et économiques intéressant les deux pays.

## 4. Autres questions économiques

En avril 1955, le Canada et le Portugal ont échangé à Ottawa les instruments de ratification relatifs à leur accord de commerce, signé à Lisbonne en 1954. En juin 1955, le Canada et l'Éthiopie sont convenus par un échange de notes de s'accorder réciproquement en matière de commerce le traitement de la nation la plus favorisée. En septembre 1955, le Canada et le Danemark ont signé à Ottawa un accord pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.

Au mois de mai, les représentants des gouvernements canadien et polonais se sont entretenus à Ottawa des méthodes d'évaluation en douane

et de questions commerciales d'ordre général. Ces entretiens avaient été réclamés par le Gouvernement polonais que préoccupaient les méthodes d'évaluation particulières que la Douane canadienne avait jugé nécessaire d'appliquer à certaines importations provenant de la Pologne. Les deux gouvernements sont tombés d'accord sur des dispositions permettant, dans le cadre des lois douanières du Canada, un contrôle satisfaisant de la valeur des marchandises importées de Pologne. Les représentants du Canada ont précisé que les importateurs de Pologne avaient la faculté d'acheter les produits canadiens non assujétis aux restrictions à l'exportation. Les deux délégations ont exprimé l'espoir de voir augmenter le volume des échanges entre le Canada et la Pologne.

Le séjour de M. Pearson à Moscou a été l'occasion de pourparlers touchant les relations commerciales entre le Canada et l'URSS. Il convenait, a-t-on conclu, que les représentants des deux gouvernements étudient plus à fond, à Ottawa, la possibilité d'un accord commercial se fondant sur le principe de la nation la plus favorisée. La France, l'Union Sud-Africaine, Cuba, le Venezuela, l'Espagne, la Colombie et l'Uruguay sont du nombre des autres pays avec lesquels le Canada a eu des entretiens sur les relations commerciales.

Du 26 octobre au 16 novembre s'est déroulée à Genève, sur convocation de l'ONU, une conférence dont l'objet consistait à étudier les ententes internationales sur le blé qu'il y aurait peut-être lieu de conclure lorsque prendrait fin en juillet 1956 le présent Accord international sur le blé. On y étudia diverses modifications qu'il pourrait convenir d'apporter aux termes généraux de l'Accord. La conférence se réunira de nouveau le 20 février 1956.

Un accord relatif aux services aériens signé avec le Japon, à Ottawa, le 12 janvier a été mis en vigueur, à Tokyo, le 20 juillet par un échange de notes. Un échange de notes modifiant l'annexe à l'accord aérien du 27 juillet 1953 entre le Mexique et le Canada<sup>1</sup> est intervenu à Mexico le 28 octobre. Des entretiens touchant l'aviation civile se sont déroulés entre le Canada et les représentants de quelques pays, mais ils n'ont abouti à aucun nouvel accord.

### 5. Assistance aux pays insuffisamment développés

Au cours de l'année, le Canada a affecté à l'assistance-capital et à l'assistance technique accordées dans le cadre du Plan de Colombo aux pays du Sud et du Sud-Est asiatiques la somme de \$26,400,000 soit un million de plus que l'année précédente. Le total des contributions du Canada depuis l'inauguration du Plan s'élève ainsi à \$128,400,000, à l'exclusion du don de blé d'une valeur de \$5,000,000 fait au Pakistan lors de la pénurie de vivres qui y a sévi en 1952. En décembre, le Gouvernement a annoncé qu'il se proposait de demander au Parlement d'élever à \$34,400,000 la contribution du prochain exercice.

Le gros des contributions de l'année dernière est allé aux nouvelles entreprises d'équipement de l'Inde, du Pakistan et de Ceylan. Plusieurs projets nouveaux ont été entrepris dans l'Inde, notamment un relevé magnétométrique du Rajasthan effectué par avion, un envoi de pièces de générateurs, au titre du programme d'électrification rurale, un don d'avions Beaver, qui seront utilisés dans la lutte contre les parasites.

<sup>1</sup> Voir chapitre VI, section 2.

Au Pakistan, le Canada a affecté de nouvelles sommes d'argent à la construction et à l'équipement du barrage et de la centrale hydro-électrique de Warsak, près de la frontière nord-ouest. Il a fait don d'une centrale thermique qui sera utilisée à Khulna, dans le Pakistan oriental. D'après une entente actuellement en voie de négociation, le Canada concourrait à la construction d'une importante ligne de transmission entre Dacca et Chittagong.

Dans le cadre du programme régulier d'assistance à Ceylan, le Canada a de nouveau participé au projet relatif aux pêcheries, a expédié de nouvelles locomotives diesel aux chemins de fer cingalais, et fait un envoi de farine qui, par les fonds de contrepartie qu'il rapportera, facilitera la création d'une école de pêcheries coopératives et la construction d'un institut technique. Enfin, avec le concours du Canada, on procédera à un important relevé aérien de l'île.

L'assistance technique (bourses d'étude et de perfectionnement, envoi de spécialistes et de matériel de formation professionnelle) a été plus considérable l'an dernier que jamais auparavant depuis l'inauguration du Plan. En vertu du Programme de coopération technique, les pays suivants ont reçu l'aide du Canada: Birmanie, Cambodge, Ceylan, Inde, Indonésie, Fédération de Malaisie, Nord-Bornéo, Pakistan, Singapour, Thaïlande et Vietnam. Une bonne part de la contribution supplémentaire d'un million a servi à couvrir les nouveaux besoins du Programme d'assistance technique.

A la fin du troisième trimestre de l'année, 292 boursiers avaient suivi depuis 1950 des cours au Canada en vertu du Plan de Colombo. Plus de 57 spécialistes canadiens avaient été envoyés à l'étranger; trente-trois se trouvent actuellement en mission dans huit pays du Plan. En outre, le Canada envoie dans la région des quantités croissantes de matériel aux établissements de formation professionnelle et de recherche.

Le Comité consultatif pour le développement économique coopératif du Sud et du Sud-Est asiatiques s'est réuni à Singapour au mois d'octobre. Des représentants de tous les pays du Plan assistaient à la réunion. Il fut décidé que la mise en œuvre du Plan se prolongerait jusqu'au milieu de 1961. La délégation canadienne a révélé au Comité que le Gouvernement canadien se proposait de demander au Parlement une augmentation importante des crédits destinés au Plan de Colombo pour 1956-1957. On procéda à un fructueux échange de vues sur les problèmes relatifs au développement économique du Sud et du Sud-Est asiatiques.

Le Canada a continué de participer aux programmes de l'ONU ayant pour objet de favoriser le progrès des régions insuffisamment développées. On a annoncé que le Gouvernement se proposait de demander au Parlement d'augmenter de \$300,000 la contribution du Canada au Programme d'assistance technique de l'ONU pour l'année prochaine; en 1956-1957, la part annuelle du Canada à ce titre serait donc portée à \$1,800,000.

Au cours de l'année le Canada a de plus agréé l'Accord relatif à la Société financière internationale qui doit être créée sous l'égide de la Banque internationale pour la reconstruction et la mise en valeur. L'objectif fondamental de la Société est de stimuler le mouvement des capitaux vers les régions peu développées. De concert avec le capital privé, la Société placera de l'argent dans des entreprises productives. On a pris des dispositions pour que le Gouvernement canadien achète

3,600 actions de la Société au prix de \$1,000 chacune, ce qui représente une somme de \$3,600,000. On a établi à \$100,000,000 le capital nominal de la Société, qui sera mise sur pied lorsque les membres auront souscrit \$75,000,000.

L'ONU a continué d'étudier la possibilité de créer un fonds spécial pour le développement économique; quelques pays, dont le Canada, doutent cependant que la réalisation en soit réellement possible avant que la réduction des dépenses d'armement n'ait effectivement été placée sous contrôle international.

## X

### INFORMATION ET AFFAIRES CULTURELLES

En matière d'information le ministère des Affaires extérieures exerce deux attributions principales: faire connaître le Canada et les Canadiens aux citoyens et aux gouvernements des autres pays; au Canada même diffuser des renseignements sur la politique extérieure du Canada et le travail du Ministère. Le Ministère est chargé de coordonner l'activité canadienne en matière d'information à l'extérieur et, dans la plupart des pays, assume directement cette activité, qui comprend la diffusion de renseignements sur nos intérêts économiques et culturels aussi bien que sur notre politique extérieure.

Au Canada, le Ministère diffuse de la documentation de fond ou d'actualité sur l'attitude de notre pays à l'égard des questions internationales qui l'intéressent. Par l'entremise de la Division de l'information, il s'occupe des demandes de renseignements du public canadien au sujet des relations extérieures du Canada, prépare diverses publications et les distribue aux associations et aux particuliers intéressés.

#### 1. Renseignements sur les organisations internationales

Durant l'année une étroite liaison a été maintenue avec le Service d'information de l'organisation du Traité de l'Atlantique Nord et d'étroites relations ont été établies avec un organe récemment créé, le Comité canadien de coordination atlantique, section canadienne de l'Association du pacte atlantique, organisme international non gouvernemental institué pour soutenir l'OTAN. Les publications émanant de l'OTAN à Paris et celles qu'a préparées le Ministère ont été distribuées à un grand nombre de bibliothèques, d'universités et autres institutions canadiennes, de même qu'à un certain nombre de particuliers qu'intéresse l'activité de l'OTAN. La Division de l'information a collaboré à la préparation d'une plaquette sur le Canada que l'OTAN publiera dans le cadre d'une série sur les pays de l'OTAN. Des dispositions ont été prises pour permettre à des journalistes canadiens de se rendre en Europe sous les auspices de l'OTAN et à un groupe de journalistes d'autres pays membres de visiter le Canada.

Au Canada, on a fourni des renseignements sur les Nations Unies de concert avec l'Association pour les Nations Unies et, durant la dixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la délégation du Canada a prêté une aide spéciale aux journaux tant canadiens qu'étrangers. Les agents d'information de la délégation, en étroite collaboration avec la presse et le Secrétariat des Nations Unies, ont apporté de la documentation sur l'attitude du Canada au sujet des questions à l'étude et organisé, à l'intention de la presse, de la radio et de la télévision des entrevues avec des membres de la délégation, afin de faire comprendre à un vaste public les points de vue et la ligne de conduite du Canada.



Le Ministère a coopéré avec le ministère du Commerce à la diffusion de renseignements sur la participation du Canada au Plan de Colombo. On a pris aussi des mesures pour fournir de la documentation au Centre d'information du Plan de Colombo.

## 2. Affaires culturelles et UNESCO<sup>1</sup>

Comme par le passé, le Ministère a été chargé de coordonner la participation du Canada à l'activité de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Avec la coopération d'organismes fédéraux et provinciaux et d'organisations non gouvernementales de différentes régions du Canada, des dispositions ont été prises pour assurer la représentation du Canada à diverses réunions internationales tenues sous les auspices de l'UNESCO ainsi que sa participation aux entreprises d'assistance technique de l'UNESCO; de plus le Ministère a préparé de la documentation pour un certain nombre de publications de l'UNESCO et contribué à diverses études spécialisées.

Le plan des Bourses du Gouvernement canadien pour études en Europe continue de relever principalement du Ministère. En 1955, quatrième année de mise en œuvre du plan, des bourses d'étude et de recherche valables en France et aux Pays-Bas ont été accordées à 28 candidats choisis par la Société royale du Canada.

On a continué de donner des livres canadiens aux bibliothèques d'un certain nombre de pays et l'on a fait des adjonctions à la liste des principales bibliothèques des pays étrangers, qui peuvent recevoir sur demande des exemplaires des publications du Gouvernement canadien.

Le Ministère a collaboré avec la Division des expositions du ministère du Commerce, la Galerie nationale et d'autres organismes gouvernementaux ou bénévoles à l'organisation, en pays étrangers, d'expositions et d'étalages d'un caractère général ou culturel. Au cours de l'année, il a contribué à assurer la participation du Canada à diverses foires internationales de même qu'à une exposition de travaux artistiques et de compositions littéraires d'enfants dans l'Inde; des peintures canadiennes ont été exposées au Brésil, à Ceylan et dans l'Inde et des expositions illustrant la vie et l'évolution économique au Canada ont été organisées à Berlin et à Bochum, en Allemagne; de plus une collection d'ouvrages canadiens a été préparée pour être montrée à Paris; enfin en décembre une collection de sculptures esquimaudes a été envoyée en Europe occidentale, où elle sera en montre dans les principales villes durant les deux prochaines années.

## 3. Information générale

Que les autres pays portent un intérêt croissant au Canada on en trouve la preuve dans le volume de demandes de renseignements reçues par nos postes et dans les articles toujours plus nombreux sur divers aspects des affaires canadiennes qui ont paru dans la presse étrangère au cours de l'année à l'étude. Un certain nombre de journaux et de périodiques des États-Unis, d'Europe et d'ailleurs ont publié des numéros ou suppléments spéciaux sur le Canada au cours de l'année, avec l'aide

<sup>1</sup> Au sujet des programmes de bourses d'étude et de recherche de l'OTAN, voir le Chapitre III, section 5.

du Ministère à Ottawa et des postes intéressés. C'est ce qu'ont fait notamment *Das Parlament* (Bonn), *La Gazette* (Lauzanne) et le *New York Herald-Tribune*.

Le plus grand nombre de demandes de renseignements et de publications reçues de l'extérieur sont venues de professeurs et d'étudiants à tous les paliers de l'enseignement et il est manifeste que les publications ministérielles servent dans bien des cas à compléter les textes scolaires sur le Canada. Les États-Unis à eux seuls ont adressé plus de 35,000 demandes en 1955.

En ce qui concerne l'organisation des itinéraires et des entrevues ainsi que l'obtention de documents et illustrations, on a aidé nombre de journalistes, d'écrivains et de conférenciers venant au Canada pour se renseigner sur place. Des programmes de visites à Ottawa ont été dressés à l'intention de groupes d'étudiants des États-Unis et de groupes d'étudiants d'universités canadiennes intéressés aux affaires internationales.

Au Canada même l'intérêt croissant qu'on porte aux questions internationales ressort du nombre grandissant de demandes de renseignements et de publications de la part de Canadiens. Les fonctions des missions diplomatiques canadiennes ainsi que la participation du Canada au Plan de Colombo, à l'OTAN et aux Nations Unies ont fait l'objet de plusieurs demandes.

#### 4. Relations avec la Société Radio-Canada

Le Ministère demeure en étroites relations avec le Service international de la Société Radio-Canada qui diffuse vers de nombreux pays des détails sur la vie au Canada et leur fait connaître les points de vue canadiens. C'est à la section de Coordination politique qu'il incombe au premier chef d'informer le Service international de Radio-Canada des manières de voir officielles sur les problèmes internationaux d'actualité et de lui fournir les éléments d'appréciation relatifs à l'évolution des affaires internationales. En 1955, les postes diplomatiques du Canada à l'extérieur ont facilité au S.I. la distribution d'un nombre croissant d'enregistrements canadiens aux stations de radiodiffusion étrangères. Les programmes du 1<sup>er</sup> juillet ont fait l'objet d'une diffusion particulièrement étendue.

#### 5. Documentation et services

Le Ministère dispose d'un choix étendu de documents et de nombreux services pour son travail d'information au Canada et à l'extérieur. L'an dernier la Division de l'information a publié un certain nombre de pages documentaires et de reproductions sur des questions d'un intérêt spécial, des textes de discours et de déclarations officiels et des documents supplémentaires portant sur des sujets techniques. Il a en outre préparé seize photo-reportages sur des sujets aussi différents les uns des autres que l'industrie canadienne de l'amiante et la sculpture esquimaude; ces reportages ont été largement reproduits par les périodiques étrangers. Les postes canadiens à l'étranger ont reçu un grand nombre de photographies documentaires; il a été donné suite à de nombreuses demandes spéciales de photographies. Pas moins de 30,000 ont été distribuées au cours de l'année, soit deux fois plus qu'en 1954.

## 6. Films

Le film documentaire s'est de nouveau révélé particulièrement efficace quand il s'est agi de présenter une vue d'ensemble du Canada au public étranger. Grâce au concours de l'Office National du film, nos missions diplomatiques, nos postes consulaires et nos délégations commerciales, 66 au total, soit 3 de plus qu'en 1954, sont munis de cinémathèques qui comptent de 60 à plus de 775 pellicules. Ces cinémathèques ont permis aux représentants du Canada à l'extérieur d'organiser durant les neuf premiers mois de l'année 86,454 programmes de cinéma auxquels ont assisté plus de 9,900,000 spectateurs, soit près de 2,000,000 de plus que durant la période correspondante de 1954. En 1955, les postes de télévision de la plupart des pays d'Europe et d'Amérique du Sud, la BBC au Royaume-Uni et la Société de radiodiffusion japonaise de Tokyo ont utilisé des films canadiens. La majorité des stations de télévision des États-Unis ont utilisé des productions canadiennes; on a pris des mesures en vue de leur distribution à la télévision australienne.

Le Ministère concourt avec l'Office national du film à l'organisation de la participation canadienne aux festivals internationaux. En 1955, nos postes de l'extérieur se sont occupés de la présentation de films canadiens à 15 festivals qui se sont déroulés aux États-Unis, en Amérique du Sud, en Europe, en Afrique du Sud et au Japon. Sept de ces films ont été primés lors de ces festivals.

## 7. Relations avec la presse

Par l'intermédiaire du directeur de son Bureau de presse, chargé de la liaison avec les journaux canadiens, le Ministère a diffusé quelque 110 communiqués et distribué par avance le texte de déclarations relatives à la politique étrangère du Canada, en plus d'avoir organisé des conférences de presse et donné suite aux demandes de renseignements des journalistes. Il a fourni aux membres de la Tribune des journalistes parlementaires et aux agences d'information de la documentation sur certains sujets, notamment sur l'activité des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle au Cambodge, au Laos et au Vietnam, la Conférence internationale sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique, les interventions des représentants du Canada à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Ministère s'est chargé des dispositions à prendre pour renseigner le public sur les visites de la princesse Marie, du président d'Haïti et de quelques autres personnalités éminentes. Les services de presse mis sur pied à l'occasion des visites que le Ministre a rendues à l'Union soviétique, à la réunion de Plan de Colombo à Singapour, à l'Inde, au Pakistan et à Ceylan, ont comporté un reportage par un groupe de journalistes canadiens. Le Bureau de presse a en outre renseigné les postes du Canada à l'extérieur sur les journalistes qui devaient faire une tournée en Europe, dans le Moyen-Orient et en Asie.

XI

**ORGANISATION ET ADMINISTRATION DU MINISTÈRE**

Les fonctionnaires supérieurs du Ministère comprennent le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures (sous-ministre), le sous-secrétaire suppléant et quatre sous-secrétaires adjoints, dont l'un est conseiller juridique. Le personnel de l'administration centrale à Ottawa est organisé en dix-huit divisions, dont les unes sont chargées de fonctions ou services de caractère spécial et les autres s'occupent de régions géographiques particulières. L'Annexe A présente le tableau de cette organisation.

Le Canada compte actuellement 58 postes diplomatiques ou consulaires à l'extérieur, et une mission militaire à Berlin, qui remplit également des fonctions consulaires.<sup>1</sup> Les 58 postes comprennent 30 ambassades, 7 hauts commissariats, 7 légations, 3 missions permanentes auprès d'organismes internationaux et 11 consulats. Au cours de l'année, les légations en Norvège et au Portugal ont été élevées au rang d'ambassades et le consulat à la Nouvelle-Orléans est devenu un consulat général. Le Canada n'a pas ouvert de nouveaux postes diplomatiques ou consulaires en 1955.

Quarante-six pays ont actuellement des missions diplomatiques au Canada<sup>2</sup>, soit 30 ambassades, 6 hauts commissariats et 10 légations. De plus, 11 pays ont des consulats généraux ou des consulats au Canada mais pas de missions diplomatiques en résidence. Au cours de 1955, le Liban a établi une légation à Ottawa et les légations de Norvège et du Portugal ont été élevées au rang d'ambassades.

Le Canada ayant accepté en 1954 de faire partie avec l'Inde et la Pologne des Commissions pour la surveillance et le contrôle au Cambodge, au Laos et au Vietnam, il a fallu affecter des fonctionnaires du Ministère à Phnom-Penh au Cambodge, à Vientiane au Laos, ainsi qu'à Hanoï et à Saïgon au Vietnam. Le Ministère partage avec la Défense nationale la charge d'organiser les éléments canadiens des Commissions internationales de surveillance et d'y désigner le personnel voulu. Nos attributions en Indochine ont soulevé des problèmes administratifs multiples et variés. Par exemple, pour répondre aux besoins de personnel dans ce pays, il a fallu réduire l'effectif normal de quelques missions à l'extérieur et des divisions à Ottawa, et recruter du personnel dans d'autres ministères du gouvernement et en dehors du service de l'État.

A la suite du concours ouvert en novembre 1954 par la Commission du Service civil, 23 nouveaux agents du service extérieur sont entrés au Ministère en 1955. En décembre 1955 un autre concours a débuté par une épreuve écrite: 207 candidats y ont pris part dans divers centres répartis par tout le Canada et dans certaines autres parties du monde. L'année précédente les candidats étaient au nombre de 373. Au cours

<sup>1</sup> Voir Annexe B: "Postes diplomatiques et consulaires à l'extérieur".

<sup>2</sup> Voir Annexe C: "Postes diplomatiques et consulaires des autres pays au Canada".

de l'année, le personnel administratif du Ministère s'est adjoint 175 nouveaux membres, ce qui représente, déduction faite des 140 départs, une augmentation nette de 35 employés.

Voici un tableau des effectifs du Ministère au 31 décembre 1954 et au 31 décembre 1955:

	1954	1955	Augmentation ou diminution
Agents (chefs de postes, agents du service extérieur, fonctionnaires consulaires et agents d'information):			
Ottawa .....	112	136	+24
Extérieur .....	165	162	- 3
Personnel administratif:			
Ottawa .....	515	528	+13
Extérieur .....	299	321	+22
Employés locaux .....	444	463	+19
<b>Total .....</b>	<b>1,535</b>	<b>1,610</b>	<b>+75</b>

Au cours de l'année, trois représentants du Canada à l'extérieur ont pris leur retraite: le major-général L.-R. LaFlèche, ambassadeur en Argentine; M. E. Vaillancourt, ambassadeur au Pérou et M. Ray Lawson, consul général à New-York.

Un groupe de fonctionnaires du Ministère, chargé d'étudier le fonctionnement du service à l'extérieur, a visité au début de 1955 les postes d'Extrême-Orient; il a pu ainsi constater sur place les problèmes qui s'y posent, notamment ceux qui ont trait à l'administration et au personnel.

Au cours de l'année civile 1955, le Ministère a acheté les biens immobiliers suivants: une résidence pour l'ambassadeur à Rio-de-Janeiro; les immeubles des chancelleries canadiennes à Bruxelles et à Rome; une résidence pour son personnel à Canberra et deux résidences pour son personnel à Tokyo. Il a pris à bail de nouvelles résidences au Caire, à Chicago et à Lima, ainsi qu'à New-York à l'intention du représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies. Il a aussi pris à bail de nouveaux immeubles de chancellerie à Chicago. Les projets de construction relatifs à une nouvelle chancellerie à Paris et à une ambassade à La Haye, de même qu'à l'agrandissement de la chancellerie actuelle de Tokyo, sont en progrès.

Des plans d'ameublement complets ou partiels ont été entrepris dans le cas: a) des résidences officielles de Chicago, Karachi, Lima, Lisbonne, La Nouvelle-Delhi, Rio-de-Janeiro, Santiago et Tokyo; b) des résidences du personnel à Ankara, Beyrouth, Belgrade, Canberra, Rio-de-Janeiro et Caracas.

## ANNEXE A

### ORGANISATION DU MINISTÈRE À OTTAWA <sup>1)</sup>

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures

Quatre sous-secrétaires d'État adjoints aux Affaires extérieures (dont un est conseiller juridique)

Dix-huit divisions:

Division consulaire

Division de l'Amérique

Division de l'Europe

Division de l'Extrême-Orient

I\* Division de liaison avec la  
Défense

II\* Division de liaison avec la  
Défense

Division de l'information

Division des biens et fournitures

Division des cadres et de l'organi-  
sation

Division des communications

Division des finances

Division des Nations Unies

Division des recherches et rapports  
historiques

Division du Commonwealth\*

Division du personnel

Division du protocole

Division économique

Division juridique

Bureau de coordination politique

Bureau de presse

---

<sup>1</sup> Au début de 1956, on devait créer un Service d'inspection, distinct des divisions actuelles.

<sup>2</sup> Au début de 1956, la Division du Commonwealth devait être transformée en Division du Commonwealth et du Moyen-Orient.

## ANNEXE B

# POSTES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES DU CANADA À L'EXTÉRIEUR<sup>1</sup>

### 1. Missions diplomatiques<sup>2</sup>

Pays	Ville	Genre de poste
Allemagne	Bonn	Ambassade*
Argentine	Buenos-Aires	Ambassade
Australie	Canberra	Haut commissariat
Autriche	Vienne	Légation
Belgique	Bruxelles	Ambassade
Brésil	Rio-de-Janeiro	Ambassade
Ceylan	Colombo	Haut commissariat
Chili	Santiago	Ambassade
Colombie	Bogota	Ambassade
Cuba	La Havane	Ambassade
Danemark	Copenhague	Légation*
Égypte	Le Caire	Ambassade
Espagne	Madrid	Ambassade
États-Unis d'Amérique	Washington	Ambassade
Finlande	Helsinki	Légation
France	Paris	Ambassade
Grèce	Athènes	Ambassade
Haïti	Port-au-Prince	Ambassade
Inde	La Nouvelle-Delhi	Haut commissariat
Indonésie	Djakarta	Ambassade
Irlande	Dublin	Ambassade
Israël	Tell-Aviv	Ambassade
Italie	Rome	Ambassade
Japon	Tokyo	Ambassade
Liban	Beyrouth	Légation
Mexique	Mexico	Ambassade
Norvège	Oslo	Ambassade
Nouvelle-Zélande	Wellington	Haut commissariat
Pakistan	Karachi	Haut commissariat
Pays-Bas	La Haye	Ambassade

<sup>1</sup> Pour plus amples renseignements (adresses, personnel, etc.) voir la publication trimestrielle du Ministère intitulée *Représentants du Canada à l'extérieur et Représentants des autres pays au Canada*.

<sup>2</sup> Le Canada ne maintient pas de mission en Islande ni au Luxembourg, mais l'ambassadeur du Canada en Norvège est également accrédité comme ministre en Islande, et l'ambassadeur du Canada en Belgique comme ministre au Luxembourg. L'ambassadeur du Canada en Suisse est également accrédité comme ministre en Autriche et le ministre en Suède comme ministre en Finlande. L'ambassadeur du Canada en Grèce est accrédité comme ambassadeur en Israël et l'ambassadeur en Égypte comme ministre au Liban. L'ambassadeur à Cuba est aussi accrédité comme ambassadeur dans la République Dominicaine et en Haïti.

\* Il y a aussi une mission à Berlin.

\* La légation du Canada au Danemark allait devenir une ambassade en janvier 1956.

Pérou	Lima	Ambassade
Pologne	Varsovie	Légation
Portugal	Lisbonne	Ambassade
République Dominicaine	Ciudad-Trujillo	Ambassade
Royaume-Uni	Londres	Haut commissariat
Suède	Stockholm	Légation
Suisse	Berne	Ambassade
Tchécoslovaquie	Prague	Légation
Turquie	Ankara	Ambassade
Union des Républiques Socialistes Soviétiques	Moscou	Ambassade
Union Sud-Africaine	Prétoria	Haut commissariat
Uruguay	Montevideo	Ambassade
Venezuela	Caracas	Ambassade
Yougoslavie	Belgrade	Ambassade

## 2. Missions permanentes auprès d'organisations internationales

Organisation	Ville
Conseil de l'Atlantique Nord Organisation européenne de coopération économique	Paris
Nations Unies	New-York
Nations Unies (siège européen)	Genève

## 3. Consulats

Pays	Ville	Genre de poste
Brésil	Sao-Paulo	Consulat
Philippines	Manille	Consulat général
États-Unis d'Amérique	Boston	Consulat général
	Chicago	Consulat général
	Détroit	Consulat
	Los Angeles	Consulat général
	New-York	Consulat général
	La Nouvelle-Orléans	Consulat général
	Portland (Maine)	Vice-consulat
	San-Francisco	Consulat général
	Séattle	Consulat général



## ANNEXE C

### POSTES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES DES AUTRES PAYS AU CANADA <sup>1</sup>

#### 1. Missions diplomatiques<sup>2</sup>

Pays <sup>3</sup>	Genre de mission
*Allemagne	Ambassade
*Argentine	Ambassade
Australie	Haut commissariat
*Autriche	Légation
*Belgique	Ambassade
*Brésil	Ambassade
*Chili	Ambassade
*Chine	Ambassade
*Colombie	Ambassade
*Cuba	Ambassade
*Danemark	Légation <sup>4</sup>
Égypte	Ambassade
*Espagne	Ambassade
*États-Unis d'Amérique	Ambassade
*Finlande	Légation
*France	Ambassade
*Grèce	Ambassade
*Haïti	Ambassade
Inde	Haut commissariat
Indonésie	Ambassade
Irlande	Ambassade
*Islande	Légation
*Israël	Ambassade
*Italie	Ambassade
*Japon	Ambassade
Liban	Légation
*Luxembourg	Légation
*Mexique	Ambassade
*Norvège	Ambassade
Nouvelle-Zélande	Haut commissariat
Pakistan	Haut commissariat
*Pays-Bas	Ambassade
*Pérou	Ambassade

<sup>1</sup> Pour plus amples renseignements (adresses, personnel, etc.) voir les publications trimestrielles du Ministère intitulées *Représentants du Canada à l'extérieur et Représentants des autres pays au Canada et Corps diplomatique*.

<sup>2</sup> Les ministres d'Islande et du Luxembourg sont également accrédités aux États-Unis d'Amérique, où ils résident d'habitude.

<sup>3</sup> Les pays dont le nom est précédé d'un astérisque ont aussi des consulats au Canada. Le haut commissariat de l'Inde s'occupe des intérêts du Népal; la légation de Pologne, de ceux de la Hongrie; la légation de Suisse, de ceux du Liechtenstein; et la légation du Liban, de ceux de l'Irak.

<sup>4</sup> La légation du Danemark allait devenir une ambassade en janvier 1956.

*Pologne	Légation
*Portugal	Ambassade
*République Dominicaine	Ambassade
Royaume-Uni	Haut commissariat
*Suède	Légation
*Suisse	Légation
*Tchécoslovaquie	Légation
Turquie	Ambassade
Union des Républiques Socialistes Soviétiques	Ambassade
Union Sud-Africaine	Haut commissariat
*Uruguay	Ambassade
*Venezuela	Ambassade
*Yougoslavie	Ambassade

## 2. Pays ayant des consulats mais pas de mission diplomatique

Bolivie	Liberia
Costa-Rica	Monaco
Équateur	Nicaragua
Guatemala	Panama
Honduras	Salvador
	Thaïlande

## ANNEXE D

# ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES<sup>1</sup> DONT LE CANADA FAIT PARTIE

### COMMONWEALTH DE NATIONS

### ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

### ORGANISATION DES NATIONS UNIES

#### Institutions spécialisées des Nations Unies

- Banque internationale pour la reconstruction et la mise en valeur
- Fonds monétaire international
- Organisation de l'aviation civile internationale
- Organisation internationale du Travail
- Organisation météorologique mondiale
- Organisation mondiale de la santé
- Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
- Organisation pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
- Union internationale des télécommunications
- Union postale universelle

#### Autres organismes durables des Nations Unies

- Comité consultatif de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée
- Comité de négociations des fonds extra-budgétaires
- Commission chargée des mesures collectives
- Commission du désarmement
- Commission préparatoire de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime
- Commissions du Conseil économique et social:<sup>2</sup>
  - Commission de la population
  - Commission des stupéfiants
  - Commission de statistique
  - Commission du commerce international des produits de base
- Conseil d'administration du Fonds pour l'enfance
- Sous-Comité du désarmement

#### Organisations du Commonwealth

- Comité consultatif du Commonwealth pour les sciences de la défense
- Commission de liaison du Commonwealth
- Commission des télécommunications du Commonwealth
- Commission économique du Commonwealth

<sup>1</sup> Seuls les organismes intergouvernementaux sont compris.

<sup>2</sup> Le Canada a été élu au Conseil économique et social pour trois ans, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1956.

Commission impériale des sépultures militaires  
 Commission maritime du Commonwealth  
 Conseil consultatif des études aéronautiques du Commonwealth  
 Conseil des transports aériens du Commonwealth  
 Conseil des transports aériens du Pacifique sud  
 Conseil exécutif des Bureaux agricoles du Commonwealth

#### Organisations canado-américaines

Comité canado-américain d'organisation de la mobilisation industrielle  
 Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques  
 Commission internationale de la frontière  
 Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique  
 Commission internationale du fétan du Pacifique  
 Commission mixte internationale  
 Commission permanente canado-américaine de défense

#### Organisations interaméricaines

Commissions de géographie et de cartographie de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire  
 Institut interaméricain de statistique  
 Office interaméricain de la radio  
 Union postale des Amériques et de l'Espagne

#### Plan de Colombo

Comité consultatif pour le développement économique coopératif du Sud et du Sud-Est asiatiques  
 Conseil de la coopération technique dans le Sud et le Sud-Est asiatiques

#### Organisations de conservation<sup>3</sup>

Commission internationale baleinière  
 Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique  
 Commission internationale des pêches du Pacifique nord

#### Organisations économiques<sup>4</sup>

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) (à titre de partie contractante)  
 Agence interalliée des réparations  
 Comité consultatif international du coton  
 Comité intergouvernemental pour les migrations européennes  
 Comité permanent du commerce et des affaires économiques du Canada et du Royaume-Uni  
 Conseil international du blé  
 Conseil international du sucre  
 Groupe international d'étude de la laine  
 Groupe international d'étude de l'étain  
 Groupe international d'étude du caoutchouc  
 Organisation européenne de coopération économique (à titre de membre associé)  
 Union internationale pour la protection de la propriété industrielle  
 Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques  
 Union internationale pour la publication des tarifs douaniers

#### Organisations scientifiques

Bureau hydrographique international  
 Bureau international des poids et mesures  
 Comité international de médecine et de pharmacie militaires  
 Institut international du froid

<sup>3</sup> Voir aussi sous la rubrique: Organisations canado-américaines.

<sup>4</sup> Voir aussi sous les rubriques précédentes.

## ANNEXE E

# CONFÉRENCES INTERNATIONALES AUXQUELLES LE CANADA S'EST FAIT REPRÉSENTER OFFICIELLEMENT EN 1955

### Conférences des Nations Unies

- Commission du commerce international des produits de base (Conseil économique et social): 1<sup>re</sup> session, New-York, 17 janvier.
- Organisation de l'aviation civile internationale: Conseil, 24<sup>e</sup> session, Montréal, 25 janvier; 25<sup>e</sup> session, 17 mai; 26<sup>e</sup> session, 25 octobre; 2<sup>e</sup> Conférence de navigation aérienne, Montréal, 30 août; Conférence de révision de la Convention de Varsovie de 1929 pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international, La Haye, 6 septembre.
- Sous-Comité du désarmement: Londres, 25 février; New-York, 1<sup>er</sup> juin; 29 août. Commission du désarmement, New-York, 23 novembre.
- Organisation internationale du Travail: Conseil d'administration, 128<sup>e</sup> session, Genève, 2 mars; 129<sup>e</sup> session, 23 mai; 130<sup>e</sup> session, 9 novembre; Conférence, 38<sup>e</sup> session, 2 juin.
- Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance: New-York, 7 mars; 8 septembre; 22 novembre.
- Commission de la population (Conseil économique et social): 8<sup>e</sup> session, New-York, 14 mars.
- Commission des stupéfiants (Conseil économique et social): 10<sup>e</sup> session, New-York, 18 avril.
- Conférence technique internationale sur la conservation des ressources biologiques de la mer: Rome, 18 avril.
- Organisation mondiale de la santé: Conseil exécutif, 15<sup>e</sup> session, Genève, 18 janvier; Assemblée, 8<sup>e</sup> session, Mexico, 10 mai.
- Organisation météorologique mondiale: Congrès, 2<sup>e</sup> session, Genève, 14 avril
- Réunion du dixième anniversaire des Nations Unies: San-Francisco, 20 juin.
- Conférence sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique: Genève, 8 août.
- Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants: Genève, 22 août.
- Banque internationale pour la reconstruction et la mise en valeur, et Fonds monétaire international: Conseils des Gouverneurs, 10<sup>e</sup> réunion, Istanbul, 12 septembre.
- Assemblée générale des Nations Unies: New-York, 20 septembre.
- Conférence des Nations Unies sur le blé: Genève, 26 octobre.
- Organisation pour l'alimentation et l'agriculture: Conférence, 8<sup>e</sup> session, Rome, 4 novembre; Conseil, 28 novembre.

### Autres conférences

- Réunion des premiers ministres du Commonwealth: Londres, 31 janvier.

- Conseil de l'Atlantique Nord: réunions ministérielles, Paris, 9 mai; 16 juillet; 25 octobre; 15 décembre; réunion des ministres de la Défense, 10 octobre.
- Commission internationale baleinière: 7<sup>e</sup> réunion annuelle, Moscou, 18 juillet.
- Comité intergouvernemental pour les migrations européennes: Conseil, 2<sup>e</sup> session, Genève, 27 avril; 3<sup>e</sup> session, 17 octobre.
- Conférence des directeurs de levés cartographiques du Commonwealth: Cambridge (Angleterre), 15 août.
- Congrès international du froid: 9<sup>e</sup> session, Paris, 31 août.
- Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce: comité intersession des parties contractantes, Genève, 22 septembre; parties contractantes, 10<sup>e</sup> session, 27 octobre.
- Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques: Ottawa, 26 septembre.
- Comité consultatif pour le développement économique coopératif du Sud et du Sud-Est asiatiques: réunion préparatoire des fonctionnaires, Singapour, 29 septembre; Comité, 7<sup>e</sup> réunion, 17 octobre.
- Union postale des Amériques et de l'Espagne: Congrès, 7<sup>e</sup> session, Bogota, 12 octobre.
- Comité permanent du commerce et des affaires économiques du Canada et du Royaume-Uni: Ottawa, 13 octobre; 8 décembre.
- Commission internationale des pêches du Pacifique nord: 2<sup>e</sup> réunion annuelle, Tokyo, 31 octobre.
- Conférence des brevets du Commonwealth, Canberra, 9 novembre; Conférence des marques de fabrique du Commonwealth, 23 novembre.
- Conseil consultatif des études aéronautiques du Commonwealth: 4<sup>e</sup> session, Canberra, 11 novembre.
- Conférence sur le phoque à fourrure du Pacifique nord: Washington, 28 novembre.

## ANNEXE F

# LISTE D'ACCORDS INDIQUANT LE DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS JURIDIQUES DU CANADA AVEC LES AUTRES PAYS EN 1955

### 1. Accords multilatéraux

*Procès-verbal* prorogeant la validité de la Déclaration du 24 octobre 1953 régissant les relations commerciales entre certaines parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et le Japon; fait à Genève le 1<sup>er</sup> février 1955. Signé par le Canada le 7 avril 1955. En vigueur pour le Canada le 7 avril 1955.

*Accord* sur les stations océaniques de l'Atlantique nord; signé à Paris le 25 février 1954; instrument d'acceptation du Canada déposé le 13 juillet 1954. En vigueur le 1<sup>er</sup> février 1955.

*Accord* avec l'Égypte relatif aux sépultures militaires du Commonwealth; signé à Alexandrie le 8 juin 1952. En vigueur le 28 février 1955.

*Protocole* d'accession au Traité de l'Atlantique Nord de la République fédérale de l'Allemagne; signé à Paris le 23 octobre 1954. Instrument d'acceptation du Canada déposé le 29 avril 1955. En vigueur le 5 mai 1955.

*Convention* sur la présence de forces étrangères sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne; faite à Paris le 23 octobre 1954. Instrument d'acceptation du Canada déposé le 3 mai 1955. En vigueur le 6 mai 1955.

*Accord* avec l'Italie relatif aux sépultures militaires du Commonwealth; signé à Rome le 27 août 1953. En vigueur le 20 mai 1955.

*Convention* internationale se substituant à la Convention du 21 juin 1920 modifiée le 31 mai 1937, relative à l'Institut international du froid; faite à Paris le 1<sup>er</sup> décembre 1954. Signée par le Canada le 31 mai 1955.

*Convention* sur les facilités douanières en faveur du tourisme; faite à New-York le 4 juin 1954. Instrument d'accession du Canada déposé le 1<sup>er</sup> juin 1955.

*Convention* douanière relative à l'importation temporaire des véhicules routiers privés; faite à New-York le 4 juin 1954. Instrument d'accession du Canada déposé le 1<sup>er</sup> juin 1955.

*Quatrième Protocole* de rectification et de modification des annexes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et du texte des listes annexées au dit Accord; fait à Genève le 7 mars 1955. Signé par le Canada le 6 juin 1955.

*Protocole* des conditions d'accession du Japon à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce; fait à Genève le 7 juin 1955. Signé par le Canada le 7 juin 1955.

*Protocole* portant amendement de la Partie I et des Articles 29 et 30 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce; fait à Genève le 10 mars 1955. Signé par le Canada le 23 juin 1955.

*Protocole* portant amendement du Préambule et des Parties II et III de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce; fait à Genève le 10 mars 1955. Signé par le Canada le 23 juin 1955.

*Protocole* de rectification au texte français de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce; fait à Genève le 15 juin 1955. Signé par le Canada le 23 juin 1955.

*Déclaration* sur le maintien en vigueur des listes annexées à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce; faite à Genève le 10 mars 1955. Signée par le Canada le 23 juin 1955.

*Accord* entre les États Parties au Traité de l'Atlantique Nord sur la coopération dans le domaine des renseignements atomiques; fait à Paris le 22 juin 1955. Signé par le Canada le 22 juin 1955. Notification d'acceptation par le Canada, le 26 août 1955.

*Accord* avec le Japon relatif aux sépultures militaires du Commonwealth. Signé à Tokyo le 21 septembre 1955.

*Statuts* de la Société financière internationale. Signés par le Canada le 25 octobre 1955. Instrument d'acceptation du Canada déposé le 25 octobre 1955.

## 2. Accords bilatéraux

### Ceylan

*Échange de Notes* complémentaire à l'Échange de Notes du 11 juillet 1952 relatif au développement économique coopératif de Ceylan. Signées à Colombo le 5 juillet 1955. En vigueur le 5 juillet 1955.

### Danemark

*Accord* tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en ce qui concerne les impôts sur le revenu. Signé à Ottawa le 30 septembre 1955.

### Etats-Unis d'Amérique

*Échange de Notes* régissant l'établissement d'un réseau lointain de guet avancé en territoire canadien. Signées à Washington le 5 mai 1955. En vigueur le 5 mai 1955.

*Échange de Notes* portant amendement aux Échanges de Notes des 4 et 8 novembre 1952 et des 1<sup>er</sup> mai et 31 juillet 1953 relatif à l'établissement par les États-Unis, à Terre-Neuve, d'installations de communications mondiales. Signées à Ottawa les 31 mars et 8 juin 1955. En vigueur le 8 juin 1955.

*Accord* relatif aux droits douaniers sur les bâtonnets de poisson et les produits semblables. Signé à Genève le 8 juin 1955. En vigueur le 8 juin 1955.

*Échange de Notes* constituant un accord relatif à l'établissement de certaines stations de radar dans la zone Terre-Neuve—Labrador. Signées à Ottawa le 13 juin 1955. En vigueur le 13 juin 1955.

*Échange de Notes* constituant un accord relatif à l'établissement de certaines stations de radar en Colombie-Britannique, en Ontario et en Nouvelle-Écosse. Signées à Ottawa le 15 juin 1955. En vigueur le 15 juin 1955.

*Accord* sur la coopération dans le domaine des renseignements atomiques aux fins de la défense mutuelle. Signé à Washington le 15 juin 1955. Mis en vigueur par Échange de Notes signées à Washington les 22 et 25 juillet 1955.

*Accord* de coopération concernant les emplois civils de l'énergie atomique. Signé à Washington le 15 juin 1955. Mis en vigueur par un Échange de Notes signées à Washington les 21 et 22 juillet 1955.

*Échange de Notes* relatif aux dispositions financières pour le ravitaillement et les services portuaires fournis, à l'occasion de visites, aux navires de guerre de l'un ou l'autre pays. Signées à Ottawa le 21 juillet 1955. En vigueur le 19 octobre 1955.

*Échange de Notes* relatif à l'aménagement et à l'utilisation d'un pipe-line pour le transport des pétroles entre le quai de l'Aviation militaire des États-Unis d'Amérique à Saint-Jean et la base aérienne de Pepperrell à Terre-Neuve. Signées à Ottawa le 22 septembre 1955. En vigueur le 22 septembre 1955.



*Convention* sur les pêcheries des Grands lacs; signée à Washington le 10 septembre 1954. Échange des instruments de ratification le 11 octobre 1955. En vigueur le 11 octobre 1955.

*Échange de Notes* relatif au déplacement du pont franchissant le chenal sud de Cornwall. Signées à Ottawa les 16 et 17 novembre 1955.

#### **Ethiopie**

*Échange de Notes* comportant un *modus vivendi* pour régler les échanges commerciaux. Signées à Addis-Abéba le 3 juin 1955. En vigueur le 3 juin 1955.

#### **France**

*Échange de Notes* concernant une modification de l'accord aérien de 1950. Signées à Ottawa le 30 juillet 1954 et le 29 octobre 1955. En vigueur le 29 octobre 1955.

#### **Inde**

*Échange de Notes* concernant la construction de la centrale hydro-électrique d'Umtru dans l'Assam. Signées à la Nouvelle-Delhi le 11 janvier 1955. En vigueur le 11 janvier 1955.

#### **Irlande**

*Accord* pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu; signé à Ottawa le 28 octobre 1954. Échange des instruments de ratification le 20 décembre 1955. En vigueur le 20 décembre 1955.

*Accord* pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière de droits sur les successions de personnes décédées; signé à Ottawa le 28 octobre 1954. Échange des instruments de ratification le 20 décembre 1955. En vigueur le 20 décembre 1955.

#### **Israël**

*Échange de Notes* portant renonciation, sur une base réciproque, aux droits perçus sur les visas de non-immigrants. Signées à Jérusalem et Tell-Aviv les 7 février, 2 et 15 août 1955. En vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 1955.

#### **Japon**

*Accord* relatif aux services aériens. Signé à Ottawa le 12 janvier 1955. En vigueur le 20 juillet 1955.

*Échange de Notes* portant renonciation, sur une base réciproque, aux droits perçus sur les visas de non-immigrants. Signées à Ottawa le 13 juin 1955. En vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1955.

#### **Mexique**

*Échange de Notes* relatif aux services aériens. Signées à Mexico le 28 octobre 1955. En vigueur le 28 octobre 1955.

#### **Norvège**

*Échange de Notes* concernant le prêt à la Norvège de trois frégates de la classe Prestonian. Signées à Ottawa le 20 décembre 1955. En vigueur le 20 décembre 1955.

#### **Pakistan**

*Échange de Notes* concernant le projet à fins multiples de Warsak. Signées à Karachi le 9 novembre 1955. En vigueur le 9 novembre 1955.

#### **Pérou**

*Accord* relatif aux services aériens; signé à Lima le 18 février 1954; en vigueur provisionnellement le 18 février 1954. Échange des instruments de ratification le 17 février 1955. En vigueur définitivement le 18 février 1955.

**Portugal**

*Accord de commerce*; signé à Lisbonne le 28 mai 1954; en vigueur provisionnellement le 1<sup>er</sup> juillet 1954. Échange des instruments de ratification le 29 avril 1955. En vigueur définitivement le 29 avril 1955.

**Union Sud-Africaine**

*Échange de Notes* prévoyant la suspension provisoire de la marge de préférence dont jouissait la laine. Signées au Cap les 20 janvier et 21 mars 1955. En vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1955.

*Échange de Notes* concernant les droits douaniers sur la laine, la mélasse et le bois dur non ouvré. Signées à Ottawa les 13 septembre et 26 octobre 1955. En vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1955.

**Venezuela**

*Échange de Notes* prolongeant d'une année le *modus vivendi* commercial du 11 octobre 1950. Signées à Caracas les 19 septembre et 11 octobre 1955.

## ANNEXE G

### PUBLICATIONS DU MINISTÈRE

#### I. Imprimés

Pour se procurer les publications ci-après, diffusées en anglais et en français, prière de s'adresser à l'Imprimeur, de la Reine, à Ottawa.

*Rapport du ministère des Affaires extérieures.* Compte rendu du ministère au Parlement, portant sur l'activité de l'année civile écoulée. Canada et États-Unis, 25c.; autres pays, 30c.

*Recueil des Traités.* Textes des traités, conventions et autres accords entre le Canada et les autres pays. Canada et États-Unis, 25c.; autres pays, 30c.

*Recueil des Conférences.* Comptes rendus des débats de certaines conférences internationales auxquelles le Canada a participé depuis 1945. Ce recueil comprend les documents suivants:

*Le Canada et les Nations Unies.* Rapport annuel sur la participation du Canada aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. Canada et États-Unis, 50c.; autres pays, 60c.

*Accords de Londres et de Paris.* Recueil de Conférences 1955, n° 1. Choix de documents émanant des réunions tenues à Londres et à Paris au sujet de l'accession de la République fédérale d'Allemagne à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Canada et États-Unis, 50c.; autres pays, 60c.

*Représentants du Canada à l'extérieur et Représentants des autres pays au Canada.* Répertoire des bureaux diplomatiques, consulaires et commerciaux du Canada à l'extérieur et des autres pays au Canada. Publié tous les trois mois. Abonnement annuel, \$1; l'exemplaire, Canada et États-Unis, 25c.; autres pays, 30c.

*Corps diplomatique.* Paraît tous les trois mois. Canada et États-Unis, 15c.; autres pays, 20c.

*Affaires Extérieures.* Bulletin mensuel consacré aux actualités internationales et aux déclarations officielles relatives à la politique étrangère du Canada. Abonnement, \$1 par année; étudiants, 50c.

*Le Canada en images.* Série d'illustrations canadiennes destinée à être distribuée hors du Canada. A paru en anglais, en français, en danois, en hollandais, en allemand, en italien, en portugais, en espagnol et en suédois. Prix, 10c.

#### 2. Documents polycopiés

Sauf indication contraire, ces publications ne sont pas diffusées au Canada. La plupart paraissent aussi en anglais et quelques-unes en allemand, en italien et en espagnol.

*Bulletin hebdomadaire canadien.* Consacré à l'actualité canadienne.

*Déclarations et Discours*<sup>1</sup>. Textes in extenso de déclarations officielles portant sur les affaires extérieures ou intérieures du Canada.

*Feuillets documentaires.* Documentation succincte sur la géographie, l'histoire, les richesses naturelles, etc., du Canada.

*Pages documentaires*<sup>1</sup>. Documentation de fond sur le Canada et les activités canadiennes.

*Reproductions*. Articles de sources diverses sur le Canada et les affaires canadiennes, la plupart reproduits de périodiques canadiens.

*Supplementary Papers*<sup>1</sup>. Textes in extenso de déclarations portant sur des questions spéciales, en complément aux Déclarations et Discours. (Diffusés en anglais seulement.)

*Communiqués de presse*<sup>2</sup>, en anglais et en français, sur les nominations, les personnages visitant le Canada, la présentation de lettres de créance, les accords internationaux, les délégations envoyées aux conférences internationales, etc.

---

<sup>1</sup> Les textes consacrés aux questions internationales sont diffusés au Canada. On peut se les procurer gratuitement en se faisant inscrire sur la liste d'envoi de la Division de l'information du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa.

<sup>2</sup> On peut se les procurer gratuitement en se faisant inscrire sur la liste d'envoi du Bureau de presse du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa.



Canada

**RAPPORT  
DU MINISTÈRE  
DES AFFAIRES EXTÉRIEURES  
1956**

**Présenté au Parlement conformément à la Loi  
sur le ministère des Affaires extérieures**

**Edmond Cloutier, C.M.G., O.A., D.S.P.  
Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la papeterie  
Ottawa, 1957**

**Prix: 25 cents.**



CONFIDENTIAL

MEMORANDUM FOR

THE DIRECTOR, NATIONAL SECURITY AGENCY

DATE

1-1-58

TO : THE DIRECTOR, NATIONAL SECURITY AGENCY

CONFIDENTIAL - SECURITY INFORMATION  
EXCLUDED FROM AUTOMATIC DOWNGRADING AND  
DECLASSIFICATION

GROUP 1, EXCEPT WHERE SHOWN  
OTHERWISE

CONFIDENTIAL

## AVANT-PROPOS

Au moment où ce quarante-septième rapport annuel du ministère des Affaires extérieures va sous presse, de nombreux et graves problèmes internationaux attendent encore une solution; plusieurs sont à l'étude ou en voie de négociation, aux Nations Unies ou ailleurs. Les résultats des délibérations des Nations Unies et le rôle qu'y a tenu la délégation canadienne seront passés en revue dans *Le Canada et les Nations Unies*, qui sera rédigé et publié le plus tôt possible après la clôture de la onzième session, actuellement en cours, de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Il y a un an, dans mon avant-propos au rapport annuel de 1955, je faisais observer, en substance, que nous pouvions nous attendre à une année tourmentée et qu'autant qu'il fût possible d'envisager l'avenir, ce même thème reviendrait sans doute souvent dans les rapports annuels. Quelque graves qu'aient été nos craintes d'alors, je doute que nous eussions pu prévoir tous les problèmes que nous a légués l'année dernière. Les dilemmes et les difficultés qui se posaient à nous au mois de janvier 1956 ne sont pas encore résolus; en fait, quelques-uns même nous harcèlent de nouveau sous une forme plus grave. Mais, outre ces vieux problèmes, l'année 1956 nous a transmis un héritage peu enviable de questions nouvelles et complexes que nous cherchons maintenant à résoudre dans le contexte d'événements mondiaux qui portent un défi à notre compétence, notre énergie et notre détermination.

Il me semble inutile de broyer du noir au sujet des malentendus, des erreurs de jugement, du manque de confiance et de collaboration entre nations libres d'où résulte dans une bonne mesure la situation actuelle, étant donné surtout que plusieurs gouvernements doivent partager la responsabilité de ces faiblesses. Ce serait contraire au sens des réalités de prétendre que l'Alliance nord-atlantique, bastion du monde libre, n'a pas été ébranlée par les événements de l'automne dernier. Même les liens prisés et puissants, et pourtant souples, qui unissent le Commonwealth ont été soumis à une rude épreuve. Nous connaissons ce qui s'est passé. Il nous incombe maintenant de nous assurer que les vieilles traditions de ferme amitié et d'étroite collaboration dont dépend notre sécurité, soient solidement rétablies sur un fondement plus sûr et plus permanent que jamais.

Malgré les événements déprimants qui ont marqué la fin de 1956, l'année qui vient de s'écouler n'est pas entièrement faite d'ombres et de reculs. Par suite des tragiques souffrances du peuple hongrois, le monde libre tout entier, et très certainement les nations qu'on a assez étrangement qualifiées de "non engagées", doivent enfin s'être rendu compte que, sous sa façade souriante, la coexistence soviétique cache la brutale conception que les relations internationales sont une jungle où les forts font ce qu'ils veulent et les faibles souffrent ce qu'ils doivent souffrir. Il reste que le supplice de la Hongrie a été un prix amer à payer pour que soit démontrée de nouveau cette vérité manifeste.

Il y a autre chose à signaler et ceci peut nous servir de réconfort. Les forces de la liberté sont en effervescence dans ces pays communistes qui antérieurement devaient se soumettre à la tyrannie totalitaire de Moscou. Ce qui en résulte peut finalement prendre de l'importance du point de vue de la sécurité internationale et de la solution des problèmes mondiaux. A la vérité, ces forces sont à l'œuvre au sein même de la

Russie. Il est impossible de détruire chez un peuple l'instinct de la liberté individuelle ou nationale. C'est ce qui fait luire l'espoir que la guerre froide prendra fin.

Un fait contre-balance dans une certaine mesure et dans un autre domaine les déceptions que nous avons connues en 1956: l'Organisation des Nations Unies a eu du moins l'occasion d'agir de manière à accroître son autorité et sa valeur. Il est vrai que l'Organisation s'est révélée incapable de prendre des mesures efficaces dans les circonstances comme celles qui ont entouré les actes de brutalité commis en Hongrie. Néanmoins, la conscience universelle a été nettement soulevée contre l'envahisseur par l'intermédiaire de l'ONU et elle a exprimé sa condamnation sans ambages dans ce forum mondial. Les Nations Unies ont pu également établir au Moyen-Orient une force de police d'urgence dont nous surveillons avec anxiété le fonctionnement, à cause de ses effets non seulement sur la pacification de la région mais aussi sur l'avenir même des Nations Unies dans le domaine de la sécurité.

Il importe de se rappeler que les Nations Unies n'ont d'autre autorité que celle de la puissance que lui fournissent ses membres. Ainsi par exemple la Force d'urgence des Nations Unies actuellement en existence se compose d'éléments nationaux qui relèvent en définitive de leurs gouvernements respectifs. Elle ne peut agir que grâce à des résolutions de l'Assemblée générale qui ne sont que des recommandations et non des instructions. Si les États belligérants étaient tout disposés à résoudre leurs différends, on n'aurait guère besoin d'une force des Nations Unies et, s'ils n'étaient pas dans ces dispositions, les Nations Unies auraient besoin de forces qu'il serait contraire au sens des réalités de compter obtenir. La Force d'urgence représente cependant un début: la création de rouages pour la surveillance de la paix par l'action de l'Assemblée. Nous avons pu ainsi introduire dans la marche des affaires internationales un élément nouveau qui peut devenir important si toutefois,—et il est bon d'appuyer sur le "si",—il fonctionne efficacement dans la conjoncture actuelle.

J'ai signalé l'année dernière qu'il ne fallait guère s'attendre que le rôle du Canada diminue en importance dans les affaires internationales. En fait, ce rôle a pris de l'ampleur et a mis à l'épreuve les ressources du Ministère. Pendant toute l'année, nous avons pris une part active à diverses conférences internationales et, en plusieurs pays lointains, nous avons assumé de nouvelles responsabilités pour conserver la paix et collaborer à la mise en œuvre de décisions internationales. On ne saurait donc dire que le Canada se dérobe à ses obligations internationales.

Je me joins au sous-secrétaire pour rendre un très sincère hommage aux membres du personnel du Ministère, tant à l'administration centrale qu'à l'étranger (où le travail, en certains cas, s'est accompli dans des circonstances pénibles). Si le Canada a été appelé depuis quelque temps à jouer un rôle difficile et important dans plusieurs domaines des affaires internationales et s'il a dignement rempli ce rôle, c'est grâce, en grande partie, aux fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures qui, avec dévouement et compétence, ont su exécuter les tâches qui leur avaient été confiées.

*Le secrétaire d'État  
aux Affaires extérieures,*

*L. B. Pearson*

Le 7 février 1957



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

A l'honorable LESTER BOWLES PEARSON,

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Conformément aux dispositions de la Loi sur le ministère des Affaires extérieures, j'ai l'honneur de vous soumettre, pour dépôt au Parlement, le quarante-septième rapport annuel du Ministère, portant sur l'année civile 1956.

Je suis heureux d'avoir l'occasion d'exprimer ma vive gratitude aux membres du personnel de l'administration centrale et de nos postes de l'extérieur pour la manière dont ils se sont acquittés de leurs fonctions, parfois dans des conditions difficiles.

*Le sous-secrétaire d'État  
aux Affaires extérieures,  
JULES LÉGER*

Ottawa, le 21 janvier 1957

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
AVANT-PROPOS .....	iii
PRÉSENTATION DU RAPPORT .....	v
 <b>CHAPITRE</b>	
I Vue d'ensemble .....	1
II Nations Unies .....	5
III Organisation du Traité de l'Atlantique Nord .....	11
IV Commonwealth .....	14
V Europe .....	18
VI Le Moyen-Orient .....	26
VII Amérique .....	30
VIII Asie orientale .....	35
IX Affaires juridiques et consulaires .....	40
X Affaires économiques .....	43
XI Information et affaires culturelles .....	49
XII Organisation et administration du Ministère .....	54
 <b>ANNEXES</b>	
A. Organisation du Ministère à Ottawa .....	56
B. Postes diplomatiques et consulaires du Canada à l'extérieur ....	57
C. Postes diplomatiques et consulaires des autres pays au Canada ..	59
D. Associations et organisations internationales dont le Canada fait partie .....	61
E. Conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait repré- senter .....	63
F. Liste d'accords indiquant le développement des relations juri- diques du Canada avec les autres pays en 1955 .....	65
G. Publications du Ministère .....	68

# RAPPORT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES, 1956

## I VUE D'ENSEMBLE

Tout au long de l'année 1956, les affaires internationales se sont imposées à l'attention du Canada. Une série d'événements variés, tous importants, ont amené des surprises, des progrès pour la cause de la paix et de la sécurité, et aussi de sérieux revers. Dans les chapitres qui suivent, on trouvera une revue sommaire des principales situations qui se sont présentées et qui intéressaient particulièrement le Canada.

Malgré la guerre froide, qui se poursuit, des progrès ont été accomplis dans le domaine général du bien-être économique. Une conférence tenue à New-York en septembre et octobre a abouti à la signature par soixante-dix pays du statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique. En attendant la ratification de ce statut, une commission préparatoire fera le nécessaire en vue de la création effective de l'Agence; celle-ci, une fois en activité, pourra rendre des services à un nombre important de pays. L'exécution du Plan de Colombo s'est poursuivie activement. Le Canada, pour sa part, a augmenté sa contribution à ce Plan ainsi qu'au Programme d'assistance technique des Nations Unies. Les projets de marché commun européen et d'Euratom (organisme européen de coopération dans l'utilisation pacifique de l'énergie atomique) se sont rapprochés de leur réalisation, qui intéresse six gouvernements de l'Europe occidentale.

Le caractère amical et suivi des relations entre membres du Commonwealth s'est manifesté particulièrement à la réunion des premiers ministres, à Londres, en juin. Les événements malheureux du Moyen-Orient, par la suite, ont tendu fortement ces relations pendant quelque temps, en raison des différences de points de vue qui ont opposé le Royaume-Uni et les trois membres asiatiques. Tous les intéressés, néanmoins, se sont montrés sincèrement désireux d'atténuer les tensions et les différends. Il y a eu progrès dans le sens de ce but essentiel.

Un certain nombre de transformations se sont produites au sein même du Commonwealth. En mars, la république a été proclamée au Pakistan. Les négociations entre le Gouvernement du Royaume-Uni et les représentants de la Malaisie ont abouti à la signature d'un accord aux termes duquel la Fédération obtiendra sa souveraineté, le 31 août 1957 étant retenu comme date à viser pour l'accession à l'indépendance. La Côte de l'Or, sous le nom de Ghana, recevra le 6 mars 1957 son indépendance au sein du Commonwealth. Une législation adoptée à Londres prévoit une Fédération des Antilles. C'est ainsi que le Commonwealth continue à croître et à s'adapter aux changements de conditions.

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, elle aussi, s'est adaptée aux événements. Il est un aspect de la situation qui n'a pas varié: la menace est toujours aussi grave pour l'Occident. Toutefois, même si les responsabilités militaires de l'OTAN ne sont pas moindres qu'auparavant et exigent la plus grande attention, on s'est aperçu que les problèmes politiques et économiques communs aux puissances de l'OTAN appellent de leur côté une étude plus approfondie. A la session ministérielle du Conseil, en mai, un comité de trois ministres des Affaires étrangères (Italie, Norvège et Canada) a été chargé de rechercher pour le Conseil les moyens d'améliorer et de développer la coopération entre pays de l'OTAN dans les domaines non militaires et pour accroître l'unité au sein de la Communauté atlantique. Le rapport de ce comité, publié en décembre, étudie la coopération sur les plans politique, économique et culturel et sur celui de l'information, de même que l'organisation de l'OTAN quant à ses aspects non militaires. Ce rapport a été approuvé par le Conseil à sa réunion de décembre.

L'Organisation des Nations Unies, que l'admission de nouveaux membres a rendue plus représentative encore de la communauté mondiale, s'est affirmée davantage en 1956 comme le forum où se discutent et se règlent les problèmes. Elle a été saisie, en particulier, des situations critiques d'Europe orientale et du Moyen-Orient, vers la fin de l'année. La question du Moyen-Orient revêt à l'heure actuelle une importance critique comme pierre de touche de l'efficacité de l'Assemblée générale pour la préservation de la paix.

La politique étrangère de l'Union soviétique constitue depuis la fin de la guerre un des principaux éléments qui influent sur les affaires internationales. Vers le début de l'année 1956, divers indices ont permis de penser que cette politique s'écartait à certains égards de la rigidité stalinienne. Les gouvernements occidentaux ne se sont fait aucune illusion quant à la persistance de la menace qui pesait sur le monde non communiste; en particulier, ils n'ont pas interprété la modification de l'attitude soviétique comme rendant moins nécessaire le maintien de l'Alliance atlantique, protection contre toute possibilité d'agression militaire de la part de l'URSS. On sentait toutefois chez les dirigeants soviétiques un certain désir de lever le rideau de fer. Les visiteurs passaient plus librement entre l'Union soviétique et le monde occidental. Bien qu'avec circonspection, on a espéré voir l'URSS, mue peut-être surtout par le spectre de la guerre nucléaire, trouver enfin quelque intérêt à des négociations véritables avec les États non communistes.

Ces brèves espérances se sont évanouies lorsque a pris fin brutalement ce qui avait paru être une attitude plus libérale de la Russie à l'endroit des États d'Europe orientale qu'elle dominait. Par la force des choses, peut-être, en raison de ses efforts de réconciliation avec la Yougoslavie, le Gouvernement soviétique avait promis de desserrer son étreinte. La réponse du peuple, dans les États de l'Europe orientale, a manifesté l'existence, d'ailleurs déjà connue, d'un désir général de revenir à la liberté personnelle et nationale. La Pologne a réussi à se rapprocher de ces buts dans une certaine mesure; mais les tentatives postérieures de la Hongrie d'aller plus loin encore et de se détacher du Pacte de Varsovie ainsi que de tenir des élections libres ont passé les bornes de ce qui était permis à un État satellite; aussi l'Armée soviétique

est-elle intervenue, le 4 novembre, afin d'écraser ce mouvement qui avait tourné en révolution de libération nationale. Une tentative de saisir le Conseil de sécurité de la situation hongroise s'est heurtée au veto de l'URSS. La question a été renvoyée alors à l'Assemblée générale, comme celle du Moyen-Orient quelques jours plus tôt.

L'Assemblée générale était déjà en session extraordinaire d'urgence depuis que le Conseil de sécurité s'était montré incapable, en raison du veto de quelques membres permanents, de faire face à la situation créée par les hostilités du Moyen-Orient. Pour la première fois a été invoquée la résolution de 1950 dite de "l'Union pour le maintien de la paix", ce qui a permis de convoquer l'Assemblée et d'examiner cette situation critique. Tout au long des mois de novembre et de décembre, l'Assemblée, en session spéciale d'abord, puis ordinaire, a consacré beaucoup de temps à ces questions. En ce qui concerne le Moyen-Orient, son action s'est fait sentir promptement. Elle a obtenu un cessez-le-feu, le retrait des forces étrangères du territoire égyptien, la création d'une Force d'urgence des Nations Unies et la mise en train des travaux de dégagement du canal de Suez. Dans le cas de la Hongrie, rien de tel n'a été obtenu. L'Assemblée générale a voulu envoyer des observateurs dans ce pays pour prendre connaissance de la situation, mais le Gouvernement soviétique et le Gouvernement hongrois ont refusé aussi bien au secrétaire général qu'à ses représentants la permission nécessaire. D'autre part, le Gouvernement soviétique n'a fait aucun cas des invitations à retirer ses forces du territoire hongrois. L'Assemblée a donc dû s'en tenir à un simple débat au cours duquel la situation, dans la mesure où l'on pouvait la connaître, a été décrite à l'opinion mondiale dans sa terrible réalité. Pour le Canada, comme pour les autres pays, il n'a été possible que d'aider les Hongrois qui se réfugiaient, par dizaines de milliers, en Autriche; cette aide a été dispensée, en 1956, soit sous la forme d'une assistance financière publique ou privée, soit par des mesures permettant l'immigration d'une partie des réfugiés.

Ainsi donc, dès avant la fin de l'année, les deux situations qui menaçaient le plus la paix, ainsi qu'une foule d'autres questions compliquées, avaient été portées devant l'organisation mondiale, créée avant tout pour la préservation de la paix. Le succès des Nations Unies à cet égard n'a été que partiel, mais l'œuvre qu'elles ont pu accomplir n'en est pas moins importante. Évidemment, si l'on songe aux espoirs et aux rêves de 1945, un succès aussi limité, obtenu avec de tels moyens, n'est pas ce qu'on attendait; mais, si l'on se rappelle les désappointements qui suivirent, l'année qui vient de s'écouler ne laisse pas d'être encourageante pour les Nations Unies.

Au cours de ces douze mois, le Gouvernement a accueilli au Canada le prince héritier du Laos, le président de l'Indonésie, le président de l'Italie et le vice-président du Brésil, ainsi que de nombreux autres visiteurs distingués: les premiers ministres de l'Australie, de Ceylan, de l'Inde, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni, et le vice-premier ministre du Laos; le secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Royau-

me-Uni et les ministres des Affaires extérieures d'Australie et de Nouvelle-Zélande; des membres des conseils de ministres de treize pays; le titulaire sortant du commandement suprême des puissances alliées en Europe; un grand nombre de hauts fonctionnaires de divers pays et de représentants d'organismes internationaux. Il s'est présenté de ce fait de nombreuses occasions de discuter les questions internationales d'intérêt commun, en dehors des discussions qui se sont poursuivies par les voies diplomatiques ordinaires ou au sein des organismes internationaux dont le Canada fait partie.

## II

### NATIONS UNIES

#### 1. Activité générale

Les Nations Unies, au cours de l'année écoulée, ont dû faire face à deux grandes crises, au Moyen-Orient et en Hongrie, et prendre pour la première fois une décision fondée sur la résolution de l'«Union pour le maintien de la paix», que l'Assemblée générale avait adoptée en 1950. Cependant, comme la onzième session de l'Assemblée générale ne s'est ouverte que le 12 novembre 1956, c'est-à-dire deux mois plus tard qu'à l'ordinaire, et qu'elle doit se poursuivre jusqu'en février 1957, une part importante de ses travaux échappera au cadre du présent rapport. De toute façon, la fin de l'année a vu les Nations Unies, et particulièrement l'Assemblée générale et le secrétaire général, gagner beaucoup de prestige et prendre une importance nouvelle en tant qu'instruments internationaux pour la préservation de la paix.

Le Canada a été représenté à l'Assemblée générale par une délégation que dirigeait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson. Au cours de l'année, le Canada a fait partie d'un nombre important d'organismes des Nations Unies, dont la liste est donnée en Annexe D sous le titre: «Associations et organisations internationales dont le Canada fait partie».

Le Conseil de sécurité a recommandé à l'unanimité l'admission aux Nations Unies du Japon et de trois nouveaux États, le Soudan, la Tunisie et le Maroc; l'Assemblée générale, par la suite, a approuvé l'admission de ces quatre États, ce qui a porté le nombre des membres des Nations Unies à 80. Parmi les questions très graves dont le Conseil de sécurité a été saisi durant l'année a figuré le conflit arabo-israélien, qui a dégénéré en guerre ouverte à la fin d'octobre lorsque les forces israéliennes ont envahi la péninsule du Sinaï et que celles du Royaume-Uni et de la France sont intervenues à leur tour en Égypte. Une autre question d'une extrême importance s'est posée au Conseil de sécurité: celle du conflit armé de Hongrie, auquel l'armée soviétique a pris part directement. Les deux questions ont été examinées par le Conseil de sécurité, mais celui-ci a été empêché de prendre quelque décision que ce soit par les vetos du Royaume-Uni et de la France dans le premier cas et par celui de l'URSS dans le second. En conséquence, l'Assemblée générale a été saisie des deux questions en vertu de la résolution de 1950 dite de l'«Union pour le maintien de la paix»; deux sessions extraordinaires d'urgence de l'Assemblée générale ont eu lieu, la première du 1<sup>er</sup> au 10 novembre, pour examiner la question du Moyen-Orient, et la seconde du 4 au 10 novembre pour examiner la question de Hongrie. Ensuite, les deux questions ont été inscrites à l'ordre du jour de la onzième session ordinaire.

On trouvera aux chapitres consacrés au Moyen-Orient et à l'Europe le compte rendu détaillé des positions prises par le Canada durant les deux crises. Dans le cas du Moyen-Orient, le Canada a pris l'initiative de proposer la création d'une Force d'urgence des Nations Unies, chargée d'obtenir et de surveiller la cessation des hostilités; il a ensuite appuyé une résolution invitant le Royaume-Uni, la France et Israël à retirer leurs forces d'Égypte. Le Canada s'est joint aux puissances qui ont condamné l'intervention soviétique dans les affaires intérieures de la Hongrie et il a appuyé des résolutions demandant le retrait immédiat des forces soviétiques se trouvant dans ce pays ainsi que l'admission en Hongrie d'observateurs des Nations Unies.

Pendant l'année, le major-général E. L. M. Burns a continué de servir avec distinction comme chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine. Son travail s'est poursuivi dans des conditions de plus en plus difficiles, la tension ne cessant de croître au Moyen-Orient; en novembre, il a été chargé d'organiser et de commander la Force d'urgence des Nations Unies créée par l'Assemblée générale.

Les institutions spécialisées ont continué en 1956 à accueillir de nouveaux membres et à étendre leur champ d'action; le Canada a pris une part active à leurs travaux comme à leur expansion. En mai, le Canada a été élu pour trois ans au Conseil d'administration de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), dont il s'était retiré en 1955. Les préparatifs sont en cours pour le congrès quinquennal de l'Union postale universelle, qui aura lieu à Ottawa en août 1957.

En septembre, le Canada a signé une convention supplémentaire sur l'esclavage, rédigée par une conférence de plénipotentiaires qui s'était réunie à Genève. Les signataires de la convention promettent l'appui de leurs gouvernements à l'abolition de toutes institutions ou pratiques analogues à l'esclavage et qui n'étaient pas visées par la Convention internationale de 1926 sur l'esclavage.

L'assistance technique des Nations Unies aux pays insuffisamment développés et l'établissement de l'Agence internationale de l'énergie atomique rentrent dans le cadre du chapitre consacré aux Affaires économiques. La participation du Canada aux travaux de l'UNESCO et à la neuvième session de sa Conférence générale, tenue à la Nouvelle-Delhi, est exposée au chapitre de l'Information et des Activités culturelles.

## 2. Désarmement

Le sous-comité de la Commission du désarmement, composé de représentants du Canada, des États-Unis, de la France, du Royaume-Uni et de l'Union soviétique, s'est réuni à Londres du 19 mars au 4 mai. Dans le même sens que leur première initiative de juin 1954, le Royaume-Uni et la France ont présenté le 19 mars un document de travail qui constituait une synthèse de propositions antérieures prévoyant un programme d'ensemble pour le désarmement. Cette synthèse envisageait toutes les mesures, en ce qui concerne les armes tant classiques que nucléaires, qui paraissent, dans l'état actuel des connaissances scientifiques, susceptibles d'une application efficace au contrôle du désarmement. La première



phase de ce programme était destinée à répondre aux circonstances actuelles; les autres devaient être mises en œuvre ultérieurement, à mesure que la confiance croîtrait entre les pays et que des règlements politiques interviendraient. Le 27 mars, l'Union soviétique a présenté une proposition tendant à la réduction des forces armées et des armements de type classique exclusivement. Les niveaux que proposait l'URSS pour les forces armées étaient ceux que les puissances occidentales avaient elles-mêmes proposés antérieurement comme but final à atteindre dans l'application d'un programme d'ensemble. Les propositions soviétiques marquaient deux progrès importants sur les positions précédentes de l'URSS: elles définissaient en termes généraux les "objets du contrôle" et prescrivaient la mise en place de l'organisme international de contrôle avant toute application des mesures de désarmement. Le 4 avril, les États-Unis ont distribué aux représentants des autres pays un document de travail relatif aux mesures, applicables aux armements tant de type classique que nucléaires, qui pourraient être envisagées pour la première phase du désarmement. Les États-Unis proposaient qu'au cours de cette première phase les effectifs armés des États-Unis, de l'Union soviétique et de la Chine soient plafonnés à 2 millions et demi d'hommes, et ceux de la France et du Royaume-Uni, à 750,000. La discussion sur ces trois documents principaux et sur un certain nombre d'autres a été suspendue le 4 mai, et le sous-comité a présenté un rapport à la Commission du désarmement. A cette réunion de clôture, les quatre membres occidentaux du sous-comité ont présenté une déclaration de six principes devant régir le désarmement.

Le 14 mai, le Gouvernement de l'Union soviétique a fait connaître qu'il réduirait de 1,200,000 hommes, pour le 1<sup>er</sup> mai 1957, les forces armées soviétiques. Cette déclaration a été transmise par des lettres du premier ministre Boulganine, en date du 6 juin, au premier ministre St-Laurent et aux chefs des gouvernements du Royaume-Uni, des États-Unis, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et de la Turquie. Comme tous ces États font partie du Conseil de l'Atlantique Nord, ils se sont consultés au sein du Conseil afin que leurs réponses soient bien coordonnées. La réponse du premier ministre du Canada, datée le 16 juillet, a tenu compte à tous égards des points de vue des autres puissances de l'OTAN.

La Commission du désarmement a siégé à New-York du 3 au 16 juillet. Dès la séance d'ouverture, le représentant du Royaume-Uni a présenté au nom du Canada, de la France, du Royaume-Uni et des États-Unis un projet de résolution réaffirmant les principes fondamentaux énoncés le 4 mai par les mêmes puissances. L'Union soviétique, par une contre-proposition, a accepté sous certaines conditions les niveaux de première phase proposés pour les forces armées, au sous-comité, par les États-Unis. En ce qui concerne les armements nucléaires, l'Union soviétique a proposé la renonciation à l'utilisation des engins atomiques et des engins à hydrogène, une série d'accords devant aboutir à l'élimination totale des armes nucléaires, et la cessation immédiate des expériences nucléaires. La délégation yougoslave, espérant trouver un moyen terme, a proposé que le sous-comité reçoive instructions de chercher à réaliser un accord sur toutes mesures de désarmement actuellement applicables et sur les formes et les degrés de contrôle que nécessitent ces mesures. Aucune de ces propositions n'a été mise aux voix; un projet

de résolution du Pérou priant le sous-comité d'étudier les diverses nouvelles propositions a été adopté par dix voix contre une (URSS), et une abstention (Yougoslavie).

Le 17 novembre, l'Union soviétique a publié un document relatif au désarmement et consistant en: a) une déclaration de caractère politique ayant pour but général d'exposer que l'Union soviétique ne s'était jamais trouvée dans un rapport de forces aussi favorable en Europe; b) des propositions de désarmement comportant un plan d'inspection aérienne de chaque côté de la ligne qui divise l'Europe; et c) des suggestions relatives au mode de négociation à adopter. Ces propositions ont été transmises officiellement au Canada le 20 novembre. Le 3 décembre, au cours du débat d'ouverture de l'Assemblée générale, le représentant du Canada a fait observer que les autorités soviétiques paraissaient accepter le principe de l'inspection aérienne, mais qu'en proposant de l'appliquer d'une manière si limitée ils n'aidaient guère à atteindre le but premier du désarmement, qui est de prémunir chaque pays contre une attaque par surprise. Le représentant du Canada a suggéré alors que l'on s'efforce avant tout d'en venir à un accord sur une première phase de désarmement.

### 3. Réfugiés

Le tragique problème des réfugiés (les Nations Unies appellent réfugié quiconque est parti par crainte de persécutions du pays où il résidait normalement) se pose encore aux Nations Unies en Europe, en Asie et au Proche-Orient. Au début d'octobre 1956, il y avait en Europe environ 300,000 réfugiés, dont 70,000 dans les camps établis spécialement pour eux. Le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, par son programme quadriennal (1955-1958) et grâce au Fonds des Nations Unies pour les réfugiés, s'efforce d'apporter des solutions durables à ce problème en secourant les réfugiés et en les rétablissant. Du haut commissaire relèvent en outre environ 14,000 Européens réfugiés en Chine. Puis, à partir d'octobre, les tâches du haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ont augmenté fortement du fait de l'arrivée de plus de 150,000 réfugiés hongrois en Autriche. M. J. G. van Heuven Goedhart, haut commissaire pour les réfugiés depuis 1950, étant décédé subitement le 8 juillet, l'Assemblée générale (onzième session) a élu par acclamation M. Auguste R. Lindt, le 10 décembre, pour lui succéder.

Les réfugiés du Moyen-Orient posent un problème distinct, d'énormes proportions. Dans cette partie du monde, 950,000 Arabes qui avaient fui de Palestine pendant les hostilités de 1949 continuent à recevoir l'assistance de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Pour l'assistance aux réfugiés européens, le Canada a versé en 1956 au Fonds des Nations Unies pour les réfugiés la somme de \$125,000, et pour l'assistance aux réfugiés du Moyen-Orient la somme de \$500,000 à l'Office de secours, ce qui l'a placé au quatrième rang des États contributeurs. Dans le cas du secours aux Hongrois, le Parlement canadien a voté un don spécial d'un million de dollars, sur lequel \$250,000 avaient été remis au haut commissaire pour les réfugiés lorsque l'année

1956 s'est terminée. De plus, les réfugiés hongrois désireux d'immigrer au Canada y sont transportés gratuitement; au 31 décembre, plus de 4,300 d'entre eux étaient arrivés au Canada.

#### 4. Conseil économique et social

Le Conseil économique et social, dont font partie dix-huit États, a pour fonctions, sous l'autorité de l'Assemblée générale, de favoriser le relèvement des niveaux de vie et, d'une manière générale, de chercher à instaurer des conditions de progrès économique, social et culturel. Il reçoit le concours de huit commissions techniques, de trois commissions économiques régionales, d'organismes spéciaux, de comités permanents et de comités spéciaux, ainsi que celui des institutions spécialisées.

Au cours de l'année écoulée, le Canada est redevenu membre du Conseil économique et social, dont il avait fait partie de 1946 à 1948 et de 1950 à 1952, et il a été réélu à la Commission de la population ainsi qu'à la Commission du commerce international des produits de base. Il a aussi fait partie de la Commission de statistique, de la Commission des stupéfiants et du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

En 1956, le Canada a pris part à la vingt et unième session du Conseil économique et social, tenue à New-York du 17 avril au 4 mai; M. R. A. MacKay, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies, y a dirigé la délégation canadienne. A la vingt-deuxième session, tenue à Genève du 9 juillet au 10 août, la délégation du Canada a été dirigée par M. Lucien Cardin, adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, de même qu'à la brève reprise de cette même session qui a eu lieu à New-York à la fin de décembre. A ces conférences, les délégations du Canada ont participé activement aux délibérations du Conseil, ont attiré l'attention générale sur la nécessité d'une meilleure coordination des buts économiques et sociaux poursuivis par les Nations Unies et ont contribué d'une manière positive à l'adoption de résolutions acceptables par la majorité des membres en ce qui concerne un certain nombre de questions controversées, notamment l'industrialisation, l'assistance technique, l'établissement d'une réserve mondiale de vivres et d'un fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique.

Parmi les questions les plus importantes qui ont été débattues aux vingt et unième et vingt-deuxième sessions du Conseil se détachent les suivantes: mise en valeur des ressources hydrauliques, utilisation de l'énergie atomique et d'autres ressources énergétiques nouvelles pour le développement économique, accélération de l'industrialisation et amélioration de la productivité industrielle, coopération internationale en matière de cartographie, services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme, convention supplémentaire pour l'abolition de l'esclavage et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage, rôle joué par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et par le Haut commissariat pour les réfugiés. Les aspects économiques des travaux du Conseil économique et social sont examinés au chapitre intitulé "Affaires économiques".

Plusieurs des commissions techniques et des organes subsidiaires du Conseil économique et social ont aussi été en session au cours de

l'année. Le Canada s'est fait représenter aux conférences suivantes: a) neuvième session de la Commission de statistique, New-York, du 16 avril au 2 mai; b) onzième session de la Commission des stupéfiants, Genève, du 23 avril au 18 mai; c) troisième session de la Commission du commerce international des produits de base, New-York, du 7 au 18 mai; d) sessions du Conseil exécutif du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, New-York, mars et octobre 1956.

### 5. Contributions financières

Pour l'année 1956, le Canada a été cotisé à 3.63 p. 100 du budget administratif des Nations Unies, dont le total était de 48.6 millions de dollars, ce qui établit à 1.6 million la contribution du Canada. Aux institutions spécialisées, celle-ci s'est élevée à 1.4 million.

En outre, le Canada a versé les contributions libres qui suivent à quatre programmes spéciaux:

Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies	\$1,800,000
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	\$ 650,000
Fonds des Nations Unies pour les réfugiés	\$ 125,000
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	\$ 500,000

Afin de répondre à la situation pressante créée par l'insurrection de Hongrie et la fuite de plus de 150,000 Hongrois, le Canada a fait une contribution spéciale d'un million de dollars: sur ce total \$250,000 ont été remis à la Croix-Rouge canadienne et \$250,000 au haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

### III

## ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

### 1. Conseil de l'Atlantique Nord

Tout au long de 1956, le Conseil de l'Atlantique Nord a été réuni en session permanente à Paris sous la présidence du secrétaire général, lord Ismay. M. L. D. Wilgress est demeuré le représentant permanent du Canada auprès du Conseil. Avec l'aide de ses comités subsidiaires et du personnel international, le Conseil a consacré une attention soutenue aux travaux quotidiens de l'Alliance ainsi qu'à certains des problèmes à long terme qui intéressent la Communauté atlantique dans les domaines politique et économique. La portée de ces discussions démontre jusqu'où vont les consultations intergouvernementales et la coopération entre les membres. En plus de discuter les événements internationaux d'ordre politique et militaire d'intérêt mutuel, le Conseil a fait un examen des plans de défense de ses membres, des dépenses afférentes aux installations militaires (infrastructure) financées en commun et étudié les problèmes que posent les préparatifs du temps de paix et la défense civile. Comme par le passé, un certain nombre de comités composés de ressortissants des pays membres, spécialisés dans certains domaines, se sont réunis pour discuter de problèmes techniques.

Étant donné que la sécurité, la stabilité et le bien-être des populations du Moyen-Orient sont indispensables au maintien de la paix mondiale, le Conseil a décidé de suivre de près les événements qui se produisent dans cette région. Les ministres ont souligné la nécessité de dégager rapidement le canal de Suez, d'y rétablir la pleine liberté de navigation et d'opérer, par l'entremise des Nations Unies, un règlement politique permanent entre Israël et les États arabes.

Les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN se sont réunis les 4 et 5 mai pour faire une revue de la situation politique internationale du point de vue de ses répercussions sur l'Alliance et notamment pour examiner l'étendue de la coopération non militaire entre les pays de l'OTAN. Un comité de trois ministres a été nommé avec mission de proposer au Conseil des recommandations quant aux mesures à prendre pour améliorer et développer la coopération dans les domaines non militaires et pour accroître l'unité au sein de la Communauté atlantique. Le comité se composait des ministres des Affaires étrangères de Norvège et d'Italie ainsi que du secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada. Réunis du 11 au 14 décembre pour leur session annuelle d'inventaire, les ministres de la Défense et des Finances y ont terminé l'examen annuel (1956) du programme de défense des pays membres, ont examiné le rapport du Comité des Trois et se sont consultés sur la situation internationale courante. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a assisté aux deux réunions ministérielles du Conseil, et le ministre de la Défense, M. Campney, à celle de décembre.

A la suite de la démission de lord Ismay, M. Paul-Henri Spaak, ministre des Affaires étrangères de Belgique, a été nommé secrétaire général de l'Organisation.

## 2. Événements militaires

L'OTAN a continué de fonder ses plans de défense sur l'avis, réitéré par le Conseil de l'Atlantique Nord à sa session de décembre 1955, selon lequel la menace contre l'Ouest ne s'était pas atténuée. Le Conseil a consacré une attention particulière à l'amélioration des dispositifs d'alerte et de défense aérienne en Europe.

Conformément à cette attitude du Conseil, le Canada a continué en 1956 d'appuyer l'Alliance en maintenant en Europe une brigade d'infanterie et une division aérienne de douze escadrilles modernes de chasseurs à réaction. Une partie importante de la flotte canadienne a été affectée à la protection des convois sous le contrôle du SACLANT ainsi qu'à la défense du secteur Canada-États-Unis en cas d'urgence. A l'heure actuelle, quarante navires de la MRC sont désignés à ces tâches.

A la session ministérielle de décembre, le Conseil a aussi approuvé des directives en vue de l'élaboration de plans militaires qui tiennent compte de l'accroissement constant du potentiel soviétique et de la gamme d'armes nouvelles dont l'OTAN dispose pour sa défense. Le rapport sur l'examen annuel (1956) a été étudié à la réunion et, en ce qui concerne les forces, des objectifs ont été approuvés pour 1957, 1958 et 1959.

## 3. Aide mutuelle

Dans le cadre du Programme d'aide mutuelle, le Canada a continué en 1956 à fournir de l'équipement militaire, à former des équipages aériens et à contribuer à l'infrastructure commune de l'OTAN de même qu'aux budgets militaires de l'Alliance. Il a remis du matériel aux gouvernements associés, notamment des avions à réaction du type Sabre-V à la République fédérale d'Allemagne et des moteurs d'avion à l'Italie et à la Turquie.

A cause de divers facteurs, en particulier des obligations plus lourdes assumées par le Canada en matière de défense aérienne sur le continent nord-américain, l'ampleur du Programme d'aide mutuelle a été de nouveau réduite cette année. Les crédits pour 1956-1957 se sont élevés à 143 millions de dollars, contre 175 millions en 1955-1956.

## 4. Activité non militaire

A la session ministérielle de décembre, le Conseil a approuvé les recommandations contenues dans le rapport que le Comité des Trois lui a soumis, y voyant un pas important dans la voie du développement de l'Organisation sur le plan non militaire. Le Conseil a ainsi approuvé la tenue de consultations à la fois plus larges et plus approfondies sur les questions politiques entre les membres ainsi que certaines dispositions visant à faciliter le règlement des différends entre les pays membres. Il a également adopté des mesures pour renforcer l'organisation interne de

l'OTAN et accroître la coopération des pays membres dans certains domaines économiques et culturels. Ce rapport a été publié par le Comité des Trois.

La deuxième conférence des parlementaires de l'OTAN s'est tenue à Paris du 19 au 23 novembre. Quelque 250 représentants des Parlements des quinze pays membres ont participé aux discussions, qui avaient pour thème: "Vers une union atlantique". Douze parlementaires canadiens des divers partis politiques ont assisté aux réunions, dont l'ordre du jour comportait trois rubriques principales: questions internationales, questions économiques et culturelles, questions politiques et militaires. Une autre réunion aura lieu l'an prochain.

Dans le domaine de la coopération non militaire, on accorde de plus en plus d'attention à la mise en œuvre du programme de bourses d'études et de recherche de l'OTAN. Le Conseil a approuvé un programme élargi pour 1957-1958. Les tournées des journalistes de l'OTAN qui se sont révélées si fructueuses par le passé ont été maintenues et élargies.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup>Pour plus amples détails sur l'activité de l'OTAN en matière culturelle et d'information, voir Chapitre XI, section 1.

#### IV

### COMMONWEALTH

Les consultations de caractère suivi et amical sont depuis longtemps le symbole de l'association au sein du Commonwealth. Au cours de l'année à l'étude, elles ont été presque quotidiennes entre le Royaume-Uni et le Canada, ce qui souligne la solidité des liens qui unissent le Canada à l'aîné des membres du Commonwealth.

Bien que 1956 ait été, à certains égards, une année critique pour le Commonwealth, les divergences politiques qui se sont manifestées entre le Royaume-Uni et certains de ses collègues du Commonwealth lors de la crise de Suez ont été suivies d'une volonté très nette de supprimer les causes de ces divergences. Le Canada et le Royaume-Uni ont travaillé en étroite collaboration toute l'année et, dans leurs relations quotidiennes sans éclat mais d'importance capitale, ont poursuivi ces franches et amicales consultations qui sont l'élément vital du Commonwealth. Non seulement à la réunion des premiers ministres, mais aux Nations Unies, dans les questions du Plan de Colombo, aux conférences de l'OTAN et au sein des organismes officiels comme le Comité permanent du commerce et des affaires économiques du Canada et du Royaume-Uni, les liens étroits qui existent entre le Canada et le Royaume-Uni se sont maintenus et affermis de jour en jour. A la vérité, c'est leur existence qui a fortement contribué à alléger, même si elle n'avait pu la prévenir, la tension que les événements au Moyen-Orient ont fait peser pendant un certain temps sur le Commonwealth.

En juin et juillet, une réunion des premiers ministres du Commonwealth s'est tenue à Londres sous la présidence de sir Anthony Eden. Sir Anthony, M. Strijdom (Union Sud-Africaine), M. Mohamad Ali (Pakistan) et M. Bandaranaike (Ceylan) y assistaient pour la première fois à titre de premiers ministres. Notant qu'on reconnaît de plus en plus la puissance dévastatrice des armes thermonucléaires, les premiers ministres sont convenus que l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire ouvre un domaine nouveau et précieux à la collaboration au sein du Commonwealth ainsi qu'à d'autres pays. Ils ont aussi étudié les événements importants qui se sont produits dans l'Union soviétique, les envisageant dans le contexte des relations internationales et des affaires mondiales. Prenant note de l'intention exprimée par Ceylan de devenir république, les premiers ministres ont accepté que cet État reste membre du Commonwealth.

En novembre et décembre, M. Paul Martin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a fait un voyage de bonne entente en Asie, à l'occasion des réunions du Comité consultatif du Plan de Colombo tenues à Wellington (Nouvelle-Zélande), auxquelles il était président de la délégation canadienne. En plus de la Nouvelle-Zélande, M. Martin



a visité l'Australie, l'Inde, le Pakistan et Ceylan, où il a vu diverses entreprises canadiennes exécutées en vertu du Plan de Colombo, ainsi que d'autres pays asiatiques.

Comme par le passé, Ottawa a accueilli plusieurs éminents hommes d'État du Commonwealth, dont le premier ministre, le secrétaire aux Affaires étrangères et le secrétaire d'État aux Relations du Commonwealth du Royaume-Uni, le premier ministre, le ministre des Affaires extérieures et le ministre du Commerce d'Australie, le premier ministre de Nouvelle-Zélande, le premier ministre de Ceylan, le premier ministre de l'Inde. De plus, le premier ministre suppléant et le ministre des Finances de la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland, et le ministre des Ressources nationales de l'Inde ont venus à Ottawa pour discuter des problèmes d'intérêt commun avec les autorités et les représentants du Gouvernement canadien. La capitale a accueilli également le premier ministre et le ministre de l'Éducation de la Nigeria occidentale, le ministre du Travail de la Jamaïque et le premier ministre de l'État australien de Victoria.

En juillet et août, le haut commissaire du Canada dans l'Union Sud-Africaine a fait une visite officielle à la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland; il a été alors en mesure de constater le progrès de la Fédération récemment constituée avec laquelle le Canada a établi des relations commerciales l'année précédente. Le haut commissaire du Canada en Australie s'est rendu en Nouvelle-Guinée, territoire sous tutelle des Nations Unies et administré par l'Australie.

De graves inondations se sont produites dans plusieurs régions de l'Inde et du Pakistan en juillet et août. Au mois d'août, le Gouvernement canadien a autorisé un don au Pakistan de 25,000 tonnes de blé canadien n° 4, d'une valeur de un million et demi de dollars. Ce don était tout à fait distinct des contributions du Plan de Colombo. La Croix-Rouge canadienne a envoyé aux victimes indiennes des inondations des approvisionnements d'une valeur de \$25,000.

Le Canada a aussi fait des envois de farine de blé, d'une valeur de \$50,000, aux victimes des ouragans des Antilles britanniques. Des approvisionnements d'une valeur de \$50,000 de plus ont été fournis par le Fonds de secours aux victimes des ouragans des Antilles, lancé conjointement par l'Association canadienne des exportateurs et la Croix-Rouge canadienne.

Pendant la onzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la délégation de l'Union Sud-Africaine a déclaré que, l'Assemblée continuant de vouloir absolument discuter des questions relevant de la compétence nationale du Gouvernement de l'Union Sud-Africaine, le représentant permanent de l'Union Sud-Africaine auprès des Nations Unies serait rappelé et que l'Union Sud-Africaine ne conserverait à l'avenir qu'une représentation symbolique aux Nations Unies.

La République du Pakistan a été proclamée le 23 mars, comme il avait été prévu à la réunion des premiers ministres tenue en janvier 1955. Les premiers ministres avaient alors accepté que le Pakistan reste membre du Commonwealth après être devenu république. Le Canada s'est fait représenter aux cérémonies d'inauguration à Karachi par son ambassadeur à Tokyo, M. T. C. Davis.

L'année a été marquée aussi par une série de démarches aboutissant à l'accession finale à l'indépendance de certains territoires sous dépendance du Royaume-Uni. Le 8 février, les négociations entre le Royaume-Uni et les représentants de la Malaisie ont été menées à bonne fin; un accord a été signé aux termes duquel la souveraineté doit être transférée au Gouvernement de la Fédération, le 31 août 1957 étant fixé comme la date à laquelle l'indépendance complète doit être atteinte "si c'est possible". Le 23 avril, des discussions relatives au futur statut constitutionnel de Singapour se sont ouvertes à Londres. Les pourparlers en sont venus à une impasse lorsque les représentants de Singapour ont exigé un contrôle complet sur la sécurité intérieure; le ministre en chef de Singapour, M. David Marshall, a remis sa démission dès son retour, et Lim Lew Hock lui a succédé à la tête d'un gouvernement de coalition du front ouvrier.

Le Royaume-Uni a annoncé au début de l'année qu'il serait disposé à accepter une motion demandant l'indépendance de la Côte de l'Or au sein du Commonwealth si cette motion était approuvée par une majorité "raisonnable" d'une assemblée législative nouvellement élue. Le CPP (Convention People's Party), sous la direction de M. Nkrumah, a fait campagne pour un État unitaire par opposition à la forme fédérale préconisée par l'Achanti et le nord du pays. Le parti de M. Nkrumah a obtenu une forte majorité aux élections de juillet. En septembre, le secrétaire d'État aux Colonies a annoncé que la Côte de l'Or accèderait à l'indépendance au sein du Commonwealth le 6 mars 1957. Après cette date, la Côte de l'Or sera connue sous le nom de Ghana. Un projet de loi destiné à accorder l'indépendance à Ghana a été déposé en décembre à la Chambre des communes du Royaume-Uni. Le même mois, l'Assemblée générale des Nations Unies a confirmé par une grosse majorité la décision résultant du plébiscite tenu au Togo britannique sous les auspices des Nations Unies. D'après cette décision, le Togo sera incorporé à Ghana lorsqu'il sera devenu indépendant.

En février, des délégations de la Jamaïque, des îles sous le Vent, de la Barbade, des îles du Vent et de Trinidad, et des observateurs de la Guyane anglaise et du Honduras britannique ont discuté avec le Gouvernement du Royaume-Uni, à Londres, un projet de fédération antillaise. Le 2 août, la Reine a sanctionné une loi portant création de la Fédération. On s'attend à ce que le premier gouverneur général soit nommé en juillet ou en août 1957.

Le Gouvernement du Royaume-Uni a réaffirmé son intention d'accorder l'autonomie à la Nigeria orientale et occidentale, et l'on s'attend à ce qu'une conférence sur les questions constitutionnelles se tienne à Londres en mai 1957.

Au cours de l'année, des changements de gouvernement ont eu lieu dans plusieurs pays du Commonwealth. Dans des élections tenues en avril à Ceylan, une coalition de partis dirigée par M. Samuel Bandaranaike a remporté la victoire sur le parti de l'Unité nationale de sir John

Kotelawala. En septembre, après des disputes politiques entre les deux partis du pays, M. Mohamad Ali a démissionné comme premier ministre du Pakistan et M. H. S. Suhrawardy lui a succédé. Une élection, la deuxième depuis l'accession à l'indépendance, doit avoir lieu dans l'Inde au début de 1957. Depuis les dernières élections générales, le nombre des États a été réduit et les frontières des nouveaux États ont été établies selon les divisions linguistiques.

Les troubles internationaux ont continué d'exercer une influence sur la politique extérieure et de défense des membres du Commonwealth. Cela s'est manifesté surtout au cours de la longue crise de Suez et du Moyen-Orient qui a commencé le 26 juillet.

## V

# EUROPE

### 1. Intégration de l'Europe occidentale

Au nombre des faits les plus marquants survenus l'année dernière en Europe occidentale, il faut compter l'étape franchie par les Gouvernements d'Allemagne, de Belgique, de France, d'Italie, du Luxembourg et des Pays-Bas, vers la création d'un marché commun, ou union douanière, et de l'Euratom, agence qui permettrait d'effectuer en commun les travaux de recherche et de perfectionnement dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

Le mouvement lancé à Messine en juin 1955 par les ministres des Affaires étrangères des six pays intéressés a abouti à l'élaboration des divers traités relatifs au marché commun et à l'Euratom. A la fin de l'année, on prévoyait généralement que les deux traités seraient signés et probablement ratifiés au cours du premier semestre de 1957, même s'il restait quelques points importants à négocier.

Outre les facteurs économiques et politiques qui ont imprimé un puissant élan au mouvement d'intégration européenne, les événements du Moyen-Orient et de Hongrie ont sans doute influé sur les négociations durant les six derniers mois de l'année. Le règlement franco-allemand cédant la Sarre à l'Allemagne, à compter de 1957, a certainement favorisé les négociations relatives au marché commun et à l'Euratom.

Entre-temps, le Gouvernement du Royaume-Uni, modifiant sa politique à l'égard de l'intégration européenne, a annoncé en novembre son intention de prendre part aux négociations des pays initiateurs du marché commun en vue d'une entente sur une zone de libre-échange qui comprendrait le Royaume-Uni et d'autres pays intéressés de l'ouest et du nord de l'Europe. Le Royaume-Uni stipulait dans ses propositions que, pour ne pas nuire à ses relations commerciales avec certains pays du Commonwealth, le libre-échange ne devrait s'appliquer ni aux produits agricoles, ni aux produits alimentaires. Les pays de la zone supprimeraient les tarifs douaniers entre eux mais pourraient les maintenir à l'égard des pays de l'extérieur. D'autre part, le marché commun nécessiterait l'adoption d'un tarif extérieur commun en même temps que l'abolition des droits à l'intérieur de la zone.

L'attitude du Canada en face de ces événements, exprimée par le premier ministre, est la suivante. Si les propositions sont adoptées et menées à bonne fin par le Royaume-Uni et les pays de l'Europe occidentale, "elles accroîtront sans doute la puissance économique et la prospérité des peuples de cette vaste zone, de même que leur sentiment de solidarité et leur unité morale au delà même du domaine économique. Un tel résultat ne saurait manquer d'être bien vu des Canadiens, dont la

sécurité, l'héritage culturel et politique, ainsi que le bien-être économique, ont toujours été et sont encore si étroitement liés à cette partie du monde."

Le premier ministre et M. Pearson ont également insisté sur le danger d'une discrimination économique qui s'exercerait contre les pays situés à l'extérieur des régions visées par les propositions; ils ont exprimé l'espoir que l'intégration de l'Europe occidentale contribuera à accroître la liberté des échanges commerciaux, ainsi que la prospérité et la puissance de toute la Communauté atlantique.

## 2. Europe occidentale et septentrionale

Mettant à profit ses relations diplomatiques avec Moscou, nouées à la fin de 1955, la République fédérale d'Allemagne a soulevé la question de la réunification allemande auprès de l'URSS. Le mémoire allemand, remis en septembre, était appuyé de notes des trois puissances occidentales. En octobre, le Gouvernement soviétique a répondu au mémoire en des termes durs; il rejetait la proposition d'une réunification qui se fonderait sur des élections libres et déclarait que la réunification pouvait se réaliser uniquement par négociations directes entre le Gouvernement de Bonn et le régime est-allemand, patronné par Moscou; qu'en aucunes circonstances l'URSS ne permettrait qu'une Allemagne réunifiée s'allie aux puissances occidentales.

La République fédérale d'Allemagne a pris en 1956 une part active aux travaux du Conseil de l'OTAN ainsi qu'à l'organisation de la défense ouest-européenne. Pour permettre la mise en œuvre d'un programme national de réarmement strictement défensif, il fallut modifier la constitution et adopter des lois créant les nouvelles forces armées allemandes et instituant l'autorité civile et parlementaire à laquelle elles seraient soumises. Les forces allemandes se sont constituées à un rythme beaucoup plus lent qu'on n'avait d'abord prévu; cependant, à la fin de l'année, plus de 70,000 hommes portaient l'uniforme et, selon les projets révélés, ces effectifs seraient presque doublés en 1957, grâce aux engagements volontaires et à l'institution d'un service obligatoire de douze mois.

Sont survenus aussi d'autres événements importants tant du point de vue national allemand que du point de vue des relations franco-allemandes: signature de traités sur l'avenir économique et politique de la Sarre et sur la canalisation de la Moselle. Le traité de la Sarre, signé en octobre, prévoit l'annexion politique à l'Allemagne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1957, et l'intégration économique après une période transitoire permettant la dissolution progressive de l'union économique et monétaire avec la France. L'aménagement de la Moselle, qui se poursuivra avec le consentement du Luxembourg, permettra aux producteurs d'acier français d'accéder au coke de la Ruhr plus économiquement qu'à l'heure actuelle, et vaudra à l'Allemagne d'augmenter sensiblement son potentiel hydro-électrique.

La situation politique intérieure de la République fédérale est demeurée assez stable. Dans le domaine économique, le progrès de l'Allemagne s'est poursuivi à un rythme d'une rapidité remarquable, la production et le commerce ont atteint de nouveaux sommets. Le Canada et l'Allemagne sont devenus le quatrième client l'un de l'autre, en ordre

d'importance, ce qui a incité le Canada à ouvrir à Hambourg un consulat dont relèveront les relations commerciales avec le nord-ouest de l'Allemagne.

L'année 1956 a commencé en France par une élection générale, à la suite de laquelle une coalition du centre a pris le pouvoir sous la direction du chef socialiste, M. Guy Mollet. Les principales difficultés du nouveau gouvernement ont été la poussée inflationniste croissante en France et le fardeau de plus en plus lourd du maintien des forces militaires en Algérie.

La situation économique et commerciale de la France s'est assombrie au cours de l'année. Les dépenses d'Algérie et la faible récolte qui a suivi un hiver exceptionnellement rigoureux ont accentué la poussée vers l'inflation. Un accroissement sensible des importations, accompagné d'un déclin marqué des exportations, a fait disparaître la balance commerciale favorable réalisée par la France en 1955, plaçant le pays dans une situation défavorable vis-à-vis de l'Union européenne des paiements et le contraignant à de forts prélèvements sur le Fonds monétaire international.

A la suite d'accords conclus au début de l'année, les anciens territoires français de Tunisie et du Maroc sont devenus des États indépendants et souverains. (Voir section 3, Afrique du Nord). Toute l'année, la France a continué de négocier par intervalles avec ces deux pays le règlement des questions nées du transfert des pouvoirs dont relevaient auparavant les biens et les intérêts français; le conflit algérien n'a cessé cependant d'assombrir les pourparlers.

A la suite de son admission à l'ONU en 1955, l'Espagne a continué de participer activement aux affaires mondiales et de multiplier ses adhésions aux diverses sociétés internationales. Au cours de l'année, elle a renoncé à son autorité sur le territoire nord-africain qu'elle administrait; elle a échangé des représentants diplomatiques avec les deux nouveaux pays nord-africains, le Maroc et la Tunisie.

Aux Pays-Bas, les élections de juin ont été suivies de quatre mois sans gouvernement; en octobre, les principaux partis en étant venus à un compromis satisfaisant, un gouvernement qui ne différerait pas radicalement du précédent s'est enfin constitué.

Pour l'Europe septentrionale, 1956 a été dans l'ensemble une année de prospérité et de stabilité. La Finlande a continué de s'avancer avec prudence dans la voie d'une participation accrue aux affaires internationales, tout spécialement avec les autres pays nordiques; en octobre les représentants de la Finlande ont assisté pour la première fois à la conférence des ministres scandinaves des Affaires étrangères.

En Suède, les élections générales de septembre n'ont guère modifié la répartition des votes ni celle des sièges au Parlement. Le pays s'en est tenu à sa politique traditionnelle de neutralité et de non-engagement, non sans manifester toutefois son indignation devant l'action soviétique en Hongrie; aux Nations Unies, il a promis de poursuivre ses efforts pour obtenir en faveur de la Hongrie justice et liberté. En Suède comme dans les autres pays scandinaves, des mesures immédiates ont été prises pour venir en aide à la population hongroise.

Dans leur attitude à l'égard des affaires internationales, la Norvège et le Danemark ont adopté une politique axée sur leur participation à l'OTAN, tout en reconnaissant le rôle majeur de l'ONU dans le maintien de la paix internationale; ils ont notamment participé à la Force d'urgence des Nations Unies pour le Moyen-Orient.

Les relations du Canada avec l'Islande, que les nombreux Canadiens d'origine islandaise des provinces occidentales contribuaient à rendre très vivantes, ont bénéficié de la visite heureuse que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a rendue à ce pays en septembre dernier. C'est au cours de l'année aussi qu'a été résolu le différend qui se posait depuis longtemps au sujet des pêcheries entre le Royaume-Uni et l'Islande, et qu'est intervenu un accord entre l'Islande et les États-Unis sur la question des bases américaines en Islande.

### 3. Afrique du Nord

L'espoir d'un règlement par négociation, qu'avait fait naître en Algérie un été marqué par moins de violence, a été quelque peu refroidi en octobre par les nouvelles émeutes qui ont suivi l'arrestation par les autorités françaises de cinq chefs de la rébellion nationaliste. Le Gouvernement français s'en est quand même tenu à sa politique déclarée, annonçant en décembre certaines réformes destinées à améliorer l'administration locale, à accroître l'autonomie de l'Algérie dans la direction des affaires intérieures et à élargir la participation musulmane à l'administration locale autonome.

Deux anciens territoires français d'Afrique du Nord, le Maroc et la Tunisie, ont accédé à l'indépendance les 2 et 20 mars respectivement, et ont été admis à l'ONU plus tard au cours de l'année. En juillet, l'Espagne a cédé au Maroc son autorité sur son ancien territoire marocain. Tanger est également passé sous l'entière souveraineté du Maroc.

Le 19 juin, le Canada a accordé au Maroc et à la Tunisie une reconnaissance *de jure*; il a envoyé plus tard une mission d'enquête, chargée d'étudier la situation et les possibilités de relations plus étroites dans les domaines politique et économique et sur le plan de l'immigration. La mission a reçu un accueil chaleureux dans les deux pays.

### 4. Europe centrale

Aux élections de mai, le Gouvernement autrichien, coalition des partis socialiste et populaire, au pouvoir depuis 1945, a été réélu pour quatre ans. Grâce à la stabilité et au redressement économique du pays, l'Autriche a pu faire face à ses lourdes obligations financières à l'égard de l'URSS et commencer à mettre sur pied une petite armée nationale. Tout en respectant scrupuleusement le principe de la neutralité militaire, stipulé dans le traité de 1955 aux termes duquel l'Autriche a recouvré son indépendance, le Gouvernement a laissé entendre que cette politique de neutralité ne s'étendait ni au domaine des idées ni à celui de l'humanitarisme. Aussi l'Autriche a-t-elle déploré l'intervention soviétique en Hongrie et donné asile, jusqu'à la fin de l'année, à près de 150,000 réfugiés hongrois qui s'étaient enfuis après les tragiques événements d'octobre et de novembre. Ce qui est bien conforme à la participation croissante

du pays aux affaires internationales, l'Autriche, qui était devenue membre des Nations Unies en décembre 1955, s'est jointe au Conseil de l'Europe en avril. En novembre, le Gouvernement annonçait qu'il était disposé à entrer dans la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Décision appuyée par le Canada, la ville de Vienne a été choisie comme siège de l'organisation internationale de l'énergie atomique. En octobre, la légation du Canada à Vienne et celle d'Autriche au Canada ont été élevées au rang d'ambassade.

### 5. Sud-Est européen

En 1956, la question cyprite a assombri les relations entre la Grèce et la Turquie et affaibli l'alliance des pays balkaniques avec la Yougoslavie. En dépit des efforts des Gouvernements du Royaume-Uni, de la Grèce et de la Turquie pour progresser, par voie de négociation, vers un règlement du conflit cyprite, les parties en cause semblaient être, à la fin de l'année, presque aussi opposées qu'auparavant. Du côté positif, le principal événement de l'année fut la publication par le Gouvernement du Royaume-Uni des propositions Radcliffe portant sur une constitution cyprite, que ce même gouvernement s'engagea à mettre en œuvre dans l'île dès que l'ordre aurait été rétabli. Mais au grand désappointement du Gouvernement grec, le Gouvernement du Royaume-Uni n'a pas fait plus que réaffirmer son acceptation antérieure du principe de l'auto-détermination envisagé comme objectif final de sa politique. Pour la première fois, le Gouvernement du Royaume-Uni a officiellement suggéré la possibilité d'un partage de l'île en présentant les propositions Radcliffe qui, jusqu'à un accord sur le statut définitif de Chypre, assureraient une division des pouvoirs entre le Gouverneur britannique et une Assemblée législative où les membres de langue grecque auraient la prépondérance, et qui garantiraient de façon précise la protection de la minorité turque.

A l'Assemblée générale des Nations Unies, la délégation britannique ne s'est pas opposée comme par le passé à ce que la Grèce inscrivit à l'ordre du jour la question de l'auto-détermination de Chypre, mais elle a soumis elle-même un point signalant l'appui de la Grèce au terrorisme cyprite. A la fin de l'année, aucune des deux questions n'avait été discutée.

Le Gouvernement de la Yougoslavie et en particulier le maréchal Tito ont largement contribué à l'évolution de la politique soviétique à l'égard des pays d'Europe orientale. Cette évolution est étudiée ailleurs dans le présent rapport; nous noterons cependant que, durant les dix premiers mois de l'année, la politique soviétique a comporté de nouvelles concessions importantes au point de vue que représente Tito depuis 1948. Comme on pouvait s'y attendre, le Gouvernement yougoslave a bien accueilli le retour au pouvoir de Gomulka en Pologne. Après avoir appuyé le Gouvernement hongrois de Nagy, la Yougoslavie a reconnu celui de Kadar, tout en donnant dans son ambassade de Budapest un asile temporaire à Nagy et à quelques-uns de ses ministres. En novembre, Tito a trouvé l'occasion de condamner l'intervention militaire soviétique contre le peuple hongrois et l'année s'est terminée dans les récriminations entre la presse yougoslave et la presse soviétique, cependant que des deux côtés les dirigeants exprimaient le désir d'une réconciliation.



## 6. Union soviétique

Depuis la mort de Staline, les dirigeants soviétiques essaient, tant dans leur pays qu'à l'étranger, de se dissocier de l'odieux et des inconvénients de la politique stalinienne sans renoncer à l'actif ni aux avantages qu'elle présente à leur point de vue. Ils ont cherché à insuffler un nouveau dynamisme à leur politique intérieure et étrangère en adoptant des tactiques plus souples, qui ne mettraient pas en danger leur position d'autorité. L'année 1956 a fait ressortir les difficultés inhérentes aux nouvelles méthodes ainsi que les limites de la politique de "coexistence pacifique".

Les difficultés et les dangers des nouvelles tactiques ne sont nulle part apparues avec autant d'évidence qu'en Europe orientale. Évidemment, les dirigeants soviétiques ont été pris au dépourvu par les répercussions de leurs actes et de leurs déclarations. La Pologne, sous la direction de Gomulka, a réussi à se doter d'un gouvernement quelque peu indépendant de Moscou. Cependant, lorsqu'au milieu d'une rébellion populaire contre l'autorité soviétique, le Gouvernement hongrois dirigé par Nagy a tenté de dégager la Hongrie du Pacte de Varsovie, les troupes soviétiques sont intervenues en grand nombre pour écraser l'opposition dressée contre l'autoritarisme soviétique. Les nouveaux chefs soviétiques ne présideraient pas à la désintégration de leur empire est-européen, fussent-ils contraints de mettre en danger à l'étranger l'image, cultivée avec soin, d'une Union soviétique uniquement soucieuse de coexistence pacifique. Pour des raisons de stratégie, de politique et d'économie, ils se sont montrés résolus à conserver une autorité réelle sur leurs voisins d'Europe orientale. Selon toute vraisemblance, ils n'avaient conçu, de façon cohérente, aucune formule qui comportât les concessions nécessaires à l'égard des éléments de la population mécontents en raison de leur nationalisme ou de la situation économique, et qui évitât en même temps le risque d'une autre rébellion comme celle de Hongrie.

Au Moyen-Orient, l'Union soviétique s'est servie du nationalisme arabe pour réduire l'influence occidentale et pour empêcher le mouvement du pétrole vers l'Europe de l'Ouest.

Plus tôt au cours de l'année, elle avait poursuivi sans relâche sa campagne de coexistence pacifique avec les États d'organisation sociale différente et annoncé la réduction de ses forces armées, par suite d'une pénurie de main-d'œuvre et parce qu'elle avait compris que les exigences de la guerre moderne avaient changé, plutôt que par un intérêt sincère de désarmement. Des négociations avec le Japon ont mis fin à l'état de guerre et rétabli les relations diplomatiques. L'URSS a resserré ses relations avec la Yougoslavie afin d'inciter celle-ci à rentrer dans l'orbite soviétique; cependant, à la fin de l'année, les relations étaient tendues du fait de la politique soviétique en Europe orientale et de l'interprétation restreinte des "voies diverses menant au socialisme", adoptée par l'URSS. Celle-ci a conclu des accords de commerce avec quelques pays du Moyen-Orient et d'Asie, auxquels elle a offert en outre des prêts considérables à longue échéance.

Sur le plan intérieur, le 20<sup>e</sup> congrès du parti a eu lieu en février. Il se distingue au premier chef par une violente dénonciation des méfaits de Staline. Les répercussions de cette dénonciation ont été des plus

accentuées dans les pays communistes d'Europe orientale et au sein des partis communistes occidentaux; cependant, même à l'intérieur de l'Union soviétique, il semble, à certains indices, qu'on se demande, du moins parmi les classes instruites, si les maux attribués au stalinisme ne sont pas endémiques en régime soviétique. Conformément à sa nouvelle politique, l'URSS a assoupli ses règlements de sécurité, relâché un plus grand nombre de prisonniers politiques, réformé ses procédures judiciaires et accordé plus de liberté dans les domaines de la science, des arts et de la religion. La situation actuelle permet quand même d'imposer de nouveau le régime terroriste; le présidium du parti communiste détient encore des pouvoirs absolus; les dirigeants soviétiques n'entendent pas qu'on critique les principes essentiels de leur système.

Avant l'intervention soviétique en Hongrie, on a assisté à un nombre inusité d'échanges de visites entre l'Union soviétique et d'autres pays. Parmi les principales visites de personnalités soviétiques, mentionnons celle de M. Malenkov en Grande-Bretagne, celle de MM. Boulganine et Krouchtchev en Grande-Bretagne et en Yougoslavie et celle du ministre des Affaires étrangères, M. Shepilov, en Grèce, en Égypte, en Syrie et au Liban. De son côté, l'Union soviétique a accueilli notamment le Shah de l'Iran, le président de l'Indonésie, le maréchal Tito, le secrétaire général des Nations Unies, le vice-président de l'Inde, le premier ministre et le ministre des Affaires étrangères de Belgique ainsi qu'une délégation de socialistes français. Les échanges se sont aussi multipliés sur le plan de la culture, de la technologie et de l'information.

Par un traité avec le Canada en février, l'Union soviétique s'est engagée à acheter de grandes quantités de blé canadien. Des échanges de renseignements techniques ont été établis entre divers ministères canadiens et les agences soviétiques correspondantes. Le Canada a reçu d'URSS une délégation commerciale, une délégation de médecins spécialisés qui ont visité les laboratoires canadiens produisant le vaccin Salk, un club moscovite de football, le ministre des Pêcheries, M. Ishkov, qui a fait une tournée des centres de pêche en qualité d'hôte du Gouvernement canadien, et enfin le ministre de l'industrie forestière, M. Orlov, qui a visité certaines exploitations forestières canadiennes sous les auspices de la Canadian Lumbermen's Association. Quant aux Canadiens qui ont rendu visite à l'Union soviétique, nous mentionnerons deux de nos savants qui sont allés à Moscou prendre part à une conférence sur la physique de la grande énergie; le président de la Banque Royale du Canada; une délégation de l'Église Unie; une délégation d'exploitants forestiers et enfin des hommes d'affaires canadiens qui ont voyagé sous les auspices du groupe canado-américain Mackay-Shields. Le nombre des visites rendues à l'URSS à titre privé a aussi augmenté sensiblement.

Les relations du Canada avec l'URSS, qui s'amélioraient peu à peu depuis la mort de Staline, ont pris une mauvaise tournure à la suite de l'intervention soviétique contre la rébellion hongroise.

## 7. Les événements d'Europe orientale

Des événements importants se sont produits en Europe orientale en 1956 par suite d'une poussée nationaliste, d'un malaise économique, du rapprochement soviétique avec Tito et de la nouvelle position du parti communiste soviétique, énoncée au 20<sup>e</sup> congrès. Étudiants et intellectuels,

notamment en Pologne et en Hongrie, ont formulé les critiques les plus violentes et exigé des réformes en divers domaines: sécurité, législation, religion, enseignement et conditions de vie. Si l'Allemagne orientale, la Roumanie, la Bulgarie et l'Albanie ne se sont guère ressenties de cette agitation et si l'autorité rigoureuse du Parti n'a pas tardé à se rétablir en Tchécoslovaquie, le malaise a persisté en Pologne, où éclatèrent en juin les émeutes de Poznam qui ont attiré l'attention du monde sur les difficultés intérieures du pays. Le Canada s'est joint à d'autres pays occidentaux pour condamner énergiquement l'usage de la force contre le soulèvement. Des observateurs canadiens ont assisté aux procès que les émeutiers ont dû subir en septembre. En octobre, Gomulka a pris la direction du parti communiste polonais et annoncé des projets visant à doter la Pologne d'un gouvernement plus libéral et plus indépendant. L'intervention des hauts dirigeants soviétiques ayant échoué le 19 octobre, Gomulka a réussi à obtenir de l'Union soviétique d'importantes concessions économiques et politiques, notamment la promesse que la Pologne jouirait d'une plus grande indépendance dans ses affaires intérieures.

L'exemple de la Pologne n'a pas été étranger à la réaction hongroise, qui s'est produite immédiatement après. L'agitation s'est répandue dans tout le pays; Nagy a accédé de nouveau à la présidence du conseil qu'il avait occupée de 1953 à 1955. Cependant il n'a pas tardé à perdre la maîtrise de la situation lorsqu'il a tenté de dégager la Hongrie du Pacte de Varsovie et a promis des élections libres. Les troupes soviétiques sont intervenues le 4 novembre pour mater la révolution devenue à la fois anticommuniste et antisoviétique. La confusion politique et le désordre économique qui s'ensuivirent, de même que l'exode de milliers de Hongrois attirèrent l'attention du monde entier. Monsieur St-Laurent exprima dans une lettre à Boulganine l'émoi et la consternation du Canada en face de l'intervention soviétique. Le Canada a voté pour les résolutions par lesquelles l'ONU a condamné l'intervention militaire de l'URSS en Hongrie et demandé qu'il soit permis au secrétaire général et à des observateurs de l'ONU de se rendre en Hongrie. Le Gouvernement et la population du Canada ont participé aux envois de secours à la Hongrie, tant par des voies non officielles qu'officielles. Le Canada paie les frais de transport de milliers de réfugiés hongrois venant au Canada en qualité d'immigrants.

Si la Pologne et la Hongrie ont éprouvé de graves embarras économiques à la fin de l'année, la production a augmenté en Allemagne orientale et en Tchécoslovaquie, et s'est accompagnée d'une légère hausse du niveau de vie. L'Europe orientale est restée économiquement liée, dans l'ensemble, à l'Union soviétique; on a continué d'accorder la plus grande attention à l'industrie lourde, même si le consommateur a fait l'objet d'un peu plus de sollicitude.

Les événements politiques ont fait passer au second plan l'accroissement sensible du commerce et des autres relations entre l'Europe orientale et les pays de l'Ouest et du sud-est de l'Asie. Avant les événements de Hongrie, le Canada a reçu des délégations commerciales de Tchécoslovaquie, de Hongrie et de Roumanie. Les échanges se sont multipliés, surtout avec la Pologne et la Tchécoslovaquie, dans le domaine de l'information et de la culture; les étudiants et les touristes venus du Canada ont été plus nombreux également.

## VI

### LE MOYEN-ORIENT

Au Moyen-Orient, de vieux conflits d'intérêts ont surgi en octobre avec une violence qui a eu des répercussions dans le monde entier. A l'ONU, le Canada s'est trouvé subitement au centre des efforts tentés par cet organisme pour prévenir une aggravation générale et peut-être désastreuse de la tension internationale.

Aux premiers jours de l'année 1956, le Conseil de sécurité en était à l'étude d'un incident grave survenu à la ligne d'armistice entre l'État d'Israël et la Syrie. Le 19 janvier, le Conseil a déclaré Israël coupable d'avoir violé "d'une manière flagrante" l'accord d'armistice de 1949 par une intervention militaire contre les forces syriennes près du lac de Tibériade, en Syrie. Le Conseil a pris pour position que, si l'État d'Israël ne se conformait pas désormais aux conditions de l'accord d'armistice, il lui faudrait songer à prendre les mesures requises par la Charte pour maintenir ou restaurer la paix. Le Conseil a également invité l'État d'Israël et la Syrie à remplir les obligations que leur imposait l'accord d'armistice.

L'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve s'est heurté à des difficultés sans nombre, du fait de l'inobservation par les deux parties de trois des quatre accords d'armistice. Cet organisme avait, comme chef d'état-major, le major-général E. L. M. Burns, un Canadien, et comprenait un élément canadien de dix officiers. La situation à la frontière libanaise était relativement calme, mais de nombreux incidents se sont produits aux frontières d'Israël avec la Syrie, la Jordanie et l'Égypte; il en est résulté un durcissement d'attitude de chaque côté. Le 4 avril, le Conseil de sécurité a prié le secrétaire général de se rendre au Moyen-Orient et d'y étudier les moyens à prendre pour assurer une meilleure observation des accords d'armistice. A l'arrivée de M. Hammarskjöld, des combats venaient de se dérouler du côté de Gaza. Il a rapidement obtenu un cessez-le-feu général, proposé certaines mesures propres à diminuer la tension aux lignes d'armistice et gagné l'adhésion de toutes les parties au principe que le cessez-le-feu devait être inconditionnel. Malgré une réserve expresse pour le cas de "légitime défense", le secrétaire général a déclaré dans son rapport au Conseil de sécurité qu'à son avis, cette réserve "ne permettait pas d'actes de représailles".

Des violations du cessez-le-feu continuant de se produire, M. Hammarskjöld s'est rendu de nouveau au Moyen-Orient en juillet pour tâcher d'y instaurer une plus grande sécurité grâce à des accords avec les gouvernements des pays intéressés.

La détente qui a suivi pour quelque temps la visite de juillet du secrétaire général a été interrompue par une série d'incidents survenus le long de la frontière israélo-jordanienne. Durant les mois de septembre et d'octobre, l'État d'Israël a eu recours à des représailles militaires d'en-

vergure contre la Jordanie, en réponse à une série d'actes de terrorisme. Le Conseil en était encore à l'examen de la situation, à la fin d'octobre, quand l'invasion de l'Égypte par Israël, dont il sera question plus loin, est venue interrompre ses délibérations.

Dans l'intervalle des visites de M. Hammarskjöld au Moyen-Orient, le général Burns s'était efforcé d'obtenir des parties intéressées qu'elles se conforment aux mesures proposées pour faciliter l'observation des accords d'armistice en attendant la négociation d'un règlement politique général. Mais la perspective d'un tel règlement restait lointaine, les parties refusant de s'entendre sur un point de départ pour les discussions. Entre-temps, le Gouvernement canadien s'est engagé, sous réserve de l'approbation du Parlement, à verser la somme de \$750,000 à l'Office de secours et des travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine du 1<sup>er</sup> juillet 1956 au 31 décembre 1957.

Tandis que les incidents entre l'État d'Israël et les pays voisins se poursuivaient, une nouvelle cause de tension faisait son apparition. Le 26 juillet, le Gouvernement égyptien promulguait une loi nationalisant la Compagnie universelle du canal maritime de Suez. Le Royaume-Uni et la France ont protesté énergiquement contre la mesure égyptienne, et y ont répondu par des mesures d'ordre financier contre l'Égypte ainsi que par des préparatifs militaires. Le Gouvernement canadien, tout en reconnaissant que le canal de Suez n'intéressait guère le Canada directement, n'en a pas moins exprimé sa crainte que l'expropriation ne nuise à la liberté de la navigation sur la voie maritime.

A la suite de consultations d'urgence entre le Royaume-Uni, la France et les États-Unis, on a annoncé qu'une conférence internationale se tiendrait à Londres le 16 août et qu'on y étudierait les dispositions à prendre pour placer le canal de Suez sous un régime international sans préjudice des intérêts légitimes de l'Égypte. Vingt-quatre pays ont été invités à la conférence; tous, à l'exception de l'Égypte et de la Grèce, y ont envoyé des représentants. A cette conférence, dix-huit États ont approuvé un plan soumis par les États-Unis et visant à l'établissement d'une commission internationale chargée du fonctionnement du canal de Suez (au sein de laquelle l'Égypte serait représentée). Le Canada, bien que n'ayant pas pris part à la conférence, a donné publiquement son appui aux propositions des dix-huit puissances comme fournissant une bonne base de négociations en vue d'un règlement équitable du différend et comme tenant compte et de la souveraineté de l'Égypte et des droits des usagers du canal. Un comité dirigé par M. Menzies, premier ministre de l'Australie, s'est rendu au Caire pour présenter ces propositions à l'Égypte en vue de négociations directes. Le président Nasser et le comité, cependant, n'ont pu s'entendre quant au contrôle international du canal, point essentiel du plan des dix-huit puissances.

Après l'échec des entretiens du Caire, le Gouvernement égyptien a fait connaître ses propres propositions, demandant l'établissement d'un "organisme international de négociation" qui rechercherait un règlement. Le 12 septembre, les trois grandes puissances ont fait connaître un projet d'association internationale des usagers (devenue par la suite l'Association des usagers du canal de Suez), qui permettrait de protéger les droits des usagers du canal. La constitution du nouvel

organisme, avec des dispositions administratives concernant celui-ci a été rédigée par les dix-huit puissances au cours d'entretiens qui se sont déroulés à Londres de la fin de septembre au début d'octobre.

Dans l'intervalle, les Nations Unies avaient été saisies de la question du canal de Suez: le 5 octobre, le Conseil de sécurité faisait l'étude d'un point inscrit à l'ordre du jour par l'Angleterre et la France et qui demandait l'examen de "la situation créée par l'action unilatérale du Gouvernement égyptien", c'est-à-dire par la nationalisation de la Compagnie du canal. Le Conseil a remis ses délibérations à plus tard afin de permettre aux représentants des trois puissances directement intéressées de discuter la question avec l'aide du secrétaire général. Ces entretiens ont abouti à un accord sur six principes que tout règlement de la question de Suez devrait respecter; en particulier, le fonctionnement du canal serait soustrait à la politique de tous les pays. Les six principes ont été incorporés dans une résolution qui a été adoptée par le Conseil de sécurité le 13 octobre. Les Soviets ont toutefois opposé leur veto à une tentative anglo-française de faire inclure dans la résolution une déclaration suivant laquelle les propositions des dix-huit puissances correspondaient aux six principes énoncés et étaient de nature à permettre un juste règlement de la question du canal de Suez. La Yougoslavie a été le seul membre du Conseil à appuyer l'attitude soviétique par son vote.

Bien que la frontière israélo-égyptienne fût demeurée relativement calme durant les mois de septembre et octobre, le 29 octobre, les forces israéliennes ont envahi soudainement la péninsule du Sinaï avec l'intention déclarée de faire disparaître les bases "fédayin", affirmant que des bandes terroristes avaient repris leur activité. Le lendemain, le Royaume-Uni et la France sommaient l'État d'Israël et l'Égypte de mettre fin aux hostilités dans les douze heures qui suivraient et de retirer leurs troupes à dix milles de chaque côté du canal. Israël s'est soumis à l'ultimatum, mais l'Égypte a répondu qu'elle se voyait obligée de défendre son territoire. Les forces anglo-françaises sont alors intervenues pour occuper les positions-clés de la zone du canal. Au cours de combats qui ont duré une semaine, les forces israéliennes se sont emparées de toute la péninsule du Sinaï et les troupes anglo-françaises ont occupé la partie nord de la zone du canal. Le 6 novembre, les hostilités prenaient fin par la mise en vigueur d'un cessez-le-feu demandé le 2 novembre par les Nations Unies.

En apprenant que des hostilités avaient éclaté entre Israël et l'Égypte, le Gouvernement canadien a fait savoir qu'il suspendait les envois d'armes, d'ailleurs peu importants, du Canada vers le Moyen-Orient. Cette décision visait à la fois la délivrance de nouveaux permis d'exportation d'armes vers cette région et les livraisons précédemment autorisées. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré publiquement que le Gouvernement regrettait que le Royaume-Uni et la France aient jugé nécessaire de recourir à une intervention militaire au moment où le Conseil de sécurité étudiait la question du canal.

Le 30 octobre, le Conseil de sécurité a étudié un projet de résolution demandant le retrait des forces israéliennes à la ligne d'armistice et priant les membres de ne pas recourir à la force ni menacer de le faire. Le Royaume-Uni et la France ont opposé leur veto à cette résolution. Le lendemain, le Conseil a décidé, par vote, de renvoyer la question à l'Assemblée générale en conformité de la résolution de "l'Union pour le

maintien de la paix" de 1950. A l'Assemblée, qui s'est ouverte le 1<sup>er</sup> novembre, la délégation canadienne a pris l'initiative de rechercher un mode d'action positive grâce auquel les Nations Unies pourraient affronter la crise. Le Canada s'est abstenu de voter, le 2 novembre, lorsque l'Assemblée a approuvé une résolution soumise par les États-Unis, et réclamant un cessez-le-feu immédiat, l'interruption du mouvement des forces armées, dans la région et le retrait des forces israéliennes du territoire égyptien. M. Pearson a expliqué l'abstention du Canada en soulignant que la situation exigeait bien autre chose que le cessez-le-feu prévu par la résolution. C'est en expliquant cette abstention que M. Pearson a soumis la proposition canadienne concernant l'établissement d'une force de police internationale placée sous un commandement des Nations Unies. Cette initiative s'est exprimée par une résolution canadienne que l'Assemblée a adoptée le 3 novembre et qui priait le secrétaire général d'élaborer un projet de création d'une force internationale d'urgence chargée d'obtenir et de surveiller la cessation des hostilités. Le Canada s'est joint à la Colombie et à la Norvège pour soumettre une nouvelle résolution, qui a été adoptée le 4 novembre, établissant la Force des Nations Unies et nommant le major-général E. L. M. Burns au poste de commandant de cette force.

Cependant, le Gouvernement canadien avait officiellement communiqué au secrétaire général sa décision de contribuer utilement à la Force d'urgence des Nations Unies. Le Gouvernement s'est immédiatement préparé à mettre à la disposition de l'ONU un bataillon autonome d'infanterie. Cependant, les Nations Unies lui ont demandé le 19 novembre de mettre plutôt à leur disposition une escadrille de transport du CARC à effectifs augmentés ainsi que des unités administratives et techniques de l'Armée canadienne. Le général Burns a écrit à M. Pearson que c'était l'aide la plus efficace et la plus nécessaire que le Canada pouvait alors apporter. Le 20 novembre, le Gouvernement a adopté un arrêté ministériel permettant de garder jusqu'à 2,500 hommes en activité de service. Au cours de la session spéciale de quatre jours qui s'est ouverte le 26 novembre, le Parlement a approuvé la participation du Canada à la Force d'urgence des Nations Unies.

L'escadrille augmentée du CARC, comprenant douze avions de transport C-119 et plus de 300 hommes, et avec elle un contingent de l'Armée canadienne composé de près de 300 hommes participaient dès avant la fin de novembre à l'activité de la Force d'urgence soit en Italie soit en Égypte. Au début de décembre, les Nations Unies ont demandé au Canada, à la recommandation du général Burns, de fournir à la Force un personnel supplémentaire d'entretien, de soutien et de communications, ce qui a nécessité l'envoi de plus de 400 hommes de l'Armée ainsi que des éléments supplémentaires du CARC destinés à un détachement aérien de communications et d'observations. Le porte-avion *Magnificent* de la Marine canadienne, portant le contingent de l'Armée avec ses véhicules et son équipement, est parti d'Halifax pour le Caire le 29 décembre. L'affectation de ces nouveaux éléments à la Force d'urgence a porté à plus de 1,000 le nombre des Canadiens qui en font partie.

## VII

### AMÉRIQUE

#### 1. États-Unis

Au cours de l'année 1956, les relations entre le Canada et les États-Unis ont été très diverses et il en sera question dans presque toutes les parties de ce rapport. Le présent chapitre a trait en particulier à certaines relations bilatérales.

Les 26 et 27 mars, le premier ministre s'est rencontré à White-Sulphur-Springs avec le président Eisenhower et le président Ruiz Cortines, du Mexique. Les entretiens, de caractère non officiel, ont porté sur des problèmes internationaux intéressant les trois pays, ainsi que sur certains problèmes bilatéraux. C'était la première fois que ces trois chefs de gouvernement se réunissaient.

Le 6 novembre, M. Eisenhower a été réélu président des États-Unis. Pourtant, ce sont les démocrates qui détiennent la majorité des sièges au Sénat et à la Chambre des représentants.

Un aspect des relations canado-américaines qui a pris la vedette, c'est l'importance et le caractère des investissements des États-Unis dans l'exploitation des richesses naturelles et l'industrie du Canada. Au cours des dix dernières années, et particulièrement depuis la découverte de grandes quantités de pétrole en Alberta, il y a eu une augmentation rapide et significative des placements américains et du personnel américain employé au Canada. La conciliation de cet état de choses avec l'exercice du contrôle canadien sur l'essor et la gestion de l'industrie continue à marquer les relations entre les deux pays.

Il a été annoncé à White-Sulphur-Springs que le président des États-Unis et le premier ministre du Canada avaient discuté certains problèmes actuels relatifs aux cours d'eau qui traversent la frontière internationale. Un communiqué plus officiel à ce sujet a été publié en mai à Ottawa et à Washington:

Ces derniers temps, on s'est rendu compte que la mise en valeur des bassins du Saint-Jean, du Columbia et du Yukon, par exemple, nécessite entre autres choses la solution de diverses questions complexes d'ordre juridique, économique et technique. Les deux Gouvernements, tout en étant d'accord pour examiner la question des cours d'eau qui traversent la frontière, se rendent compte qu'ils ne trouveront peut-être ni facilement ni rapidement la réponse aux problèmes qui commencent aujourd'hui à se poser dans ces régions; après étude, on constatera peut-être que les dispositions du Traité de 1909 sur les eaux limitrophes sont assez larges pour s'appliquer aux situations actuelles. Les deux Gouvernements, toutefois, estiment qu'un échange de vues confidentiel et complet pourra faciliter la solution de ces problèmes; tel est l'esprit avec lequel ils ont décidé d'entreprendre ces entretiens. En même temps, les deux Gouver-



nements désirent que la Commission mixte internationale poursuive les études qu'elle effectue déjà en conformité du Renvoi de 1944 relatif au bassin du Columbia ainsi que des autres instructions semblables qu'elle a reçues.

En vue de ces entretiens diplomatiques, plusieurs rapports sont en préparation sur des questions techniques et économiques.

Les divers travaux de canalisation et d'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent dont certaines autorités du Canada et des États-Unis ont été chargées ont fait des progrès satisfaisants au cours de l'année. Plusieurs questions ont été discutées avec les autorités des États-Unis, notamment le nouvel emplacement de la travée sud du pont Roosevelt et le dragage des chenaux de navigation à proximité de l'île Cornwall. Il avait été conclu à la fin de 1955 un accord prévoyant la construction, au lieu dit Polly's-Gut, d'un nouveau pont ferroviaire et routier de faible hauteur et la démolition de la travée sud existante du pont Roosevelt. En 1956, cependant, le New York Central Railroad a consenti à abandonner sa ligne de chemin de fer à travers le fleuve et il n'était plus nécessaire que le nouveau pont transporte la circulation par rail. Cela a permis de mettre à exécution l'autre projet, plus économique, d'un pont-route surélevé à peu près au même emplacement que la travée existante. Ce nouveau projet a été confirmé, le 24 octobre, par un échange de notes avec le Gouvernement des États-Unis. La question du dragage des chenaux situés au nord et au sud de l'île Cornwall a fait l'objet, à plusieurs reprises, d'entretiens officiels avec des représentants du Gouvernement des États-Unis. Ces entretiens ont abouti en novembre et décembre à un autre échange de notes. La note canadienne annonçait la décision du Gouvernement portant qu'il y avait lieu de creuser un chenal de vingt-sept pieds en territoire canadien au nord de l'île Cornwall en même temps que serait effectué dans le chenal sud le dragage nécessaire pour achever la canalisation d'après les plans actuels. Cette note affirmait que l'action du Gouvernement canadien était conforme aux accords antérieurs relatifs à la canalisation du Saint-Laurent et répondait aux buts énoncés par le Traité de 1909 sur les eaux limitrophes. La note des États-Unis exprimait son désaccord avec le point de vue canadien mais indiquait que le Gouvernement des États-Unis ne retarderait pas la construction en s'opposant au Canada sur cette question.

En 1956, la Commission mixte internationale a tenu ses réunions semestrielles à Washington et à Ottawa en avril et octobre respectivement, ainsi qu'une session au palier exécutif à Toronto en janvier. En outre, des audiences publiques au sujet du renvoi relatif au lac à la Pluie ont eu lieu au mois d'août à International-Falls (Minnesota); des tournées d'inspection ont été faites en juin à la région de la rivière Sainte-Croix et de la baie de Passamaquoddy, et en octobre aux travaux de canalisation et d'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent.

À la suite des audiences publiques tenues à l'automne de 1955 au Manitoba, en Saskatchewan et au Dakota-Nord, et des enquêtes techniques entreprises plus tard, il s'est fait un effort considérable pour mener à bonne fin cette année le Renvoi de 1940 relatif à la rivière Souris. Des progrès ont été faits, mais certaines questions restent sans solution et aucun accord définitif n'a encore été réalisé. On estime que toutes les enquêtes techniques sont maintenant terminées et l'on espère aboutir à un

accord sur une répartition définitive des eaux acceptable aux deux provinces et à l'État et que l'on recommandera aux Gouvernements des États-Unis et du Canada au début de 1957.

En ce qui concerne le projet d'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent, les Gouvernements du Canada et des États-Unis ont accepté les recommandations de la Commission mixte internationale concernant la game de cotes de niveau à adopter pour le lac Ontario et les critères proposés pour l'établissement d'une méthode de régularisation des débits et des niveaux du lac Ontario applicable aux ouvrages de la section des rapides Internationaux du fleuve Saint-Laurent. Après que divers détails techniques eurent été éclaircis, la Commission a publié une ordonnance d'approbation supplémentaire datée du 2 juillet 1956.

En juin, la Commission mixte internationale a fait une tournée d'inspection dans la région de la rivière Sainte-Croix et de la baie de Passamaquoddy. Le Renvoi relatif à la Sainte-Croix ayant été soumis à la Commission en 1955, la tournée avait pour but de permettre aux membres de se renseigner sur la région avant que le rapport de la Commission d'ingénieurs ne fût présenté en 1957. Pourtant, les audiences publiques n'auront pas lieu avant que la Commission mixte internationale n'ait reçu le rapport des ingénieurs.

La Commission ayant reçu d'habitants de la région du lac à la Pluie plusieurs demandes relatives aux niveaux des lacs à la Pluie et Namakan, le Bureau international du lac à la Pluie a été prié d'étudier la question et de faire des recommandations. La Commission examine à l'heure actuelle les recommandations soumises par le Bureau et les renseignements recueillis par la Commission au cours des audiences publiques tenues à International-Falls au mois d'août.

Les Gouvernements du Canada et des États-Unis ont soumis un nouveau renvoi aux termes duquel la Commission était priée de déterminer le coût estimatif de l'aménagement du potentiel marémoteur de la baie de Passamaquoddy et de s'assurer de la rentabilité d'une telle entreprise. La Commission a été priée en outre de déterminer les effets que l'entreprise pourrait avoir sur les pêcheries de la région. Des commissions internationales d'ingénieurs et d'experts en pêches ont été créées et l'on s'attend à ce que les rapports sur leurs enquêtes et leurs études soient publiés en 1959.

La Commission a étudié aussi la requête de la Creston Reclamation Company relative à la région de Kootenay et de Duck-Lake, en Colombie-Britannique, et une ordonnance modifiant l'ordonnance de la Commission en date du 12 octobre 1950 a été rendue le 3 avril.

Le Canada et les États-Unis ont continué de collaborer au cours de l'année dans le domaine de la conservation des pêches. La première réunion formelle de la Commission internationale des pêches des Grands lacs a eu lieu à Ottawa en avril. A une réunion tenue à Ottawa en octobre, les représentants du Canada et des États-Unis ont accepté de modifier la Convention de 1930 relative aux pêcheries du saumon sockeye de manière à comprendre le programme commun en vue de la conservation du saumon rose de la côte du Pacifique, et de faire certains changements dans les méthodes de fonctionnement de la Commission de la pêche du saumon sockeye.

## 2. Amérique latine

L'année 1956 a été importante au Brésil et en Argentine sous les nouveaux gouvernements de M. Juscelino Kubitschek et du général Aramburu. Les nouveaux président et vice-président du Brésil ont entrepris de grands voyages à l'étranger au début de l'année pour attirer l'attention sur le commencement d'une nouvelle période dans les affaires de leur pays et pour obtenir de l'appui dans leurs projets d'expansion économique et d'assainissement financier. Le vice-président et M<sup>me</sup> Goulard sont venus à Ottawa en juin. Au cours de l'année, il y a eu des indices d'une plus grande stabilité constitutionnelle au Brésil par contraste avec les conditions de 1955. En Argentine, une transformation considérable de la vie politique, économique et sociale a continué. Les principales choses accomplies ont été un statut pour les partis politiques et la décision de convoquer une assemblée constituante en 1957, des élections générales devant être tenues peu de temps après. Une menace sérieuse au régime actuel a été réprimée vigoureusement et d'autres dangers moins importants qui se sont révélés dans les forces armées ont été maîtrisés. Des troubles ouvriers ont laissé voir les difficultés économiques du pays mais n'ont pas empêché le progrès graduel vers la démocratie constitutionnelle.

Au cours de 1956, des élections présidentielles ont été tenues, et les nouveaux présidents inaugurés, dans cinq pays de l'Amérique latine: Pérou, Bolivie, Panama, Équateur, Salvador. Deux de ces élections ont amené des changements politiques. En Équateur, un conservateur est devenu président pour la première fois depuis soixante ans. Les élections péruviennes ont été d'un intérêt exceptionnel; on avait cru généralement que le candidat préféré par le président sortant, M. Odria, l'emporterait, mais il a été battu d'une manière décisive par M. Manuel Prado, qui avait été président de 1939 à 1945. Après un transfert pacifique des pouvoirs, le nouveau président a aussitôt mis en œuvre des mesures destinées à rétablir les droits civils, tout en continuant la politique économique libérale de son prédécesseur.

On croyait généralement que l'élection, en octobre, du président Lozano Diaz, du Honduras, était irrégulière et sans appui populaire; quinze jours plus tard, il fut déposé par une junte militaire de trois hommes qui s'est engagée à organiser bientôt des élections libres en vue de constituer un gouvernement civil.

Le général Anastasio Somoza, président du Nicaragua depuis 1933, a été assassiné en octobre. Son fils aîné, qui avait été président du Congrès national, a pris le pouvoir selon la Constitution et assurera l'intérim de la présidence jusqu'à ce que des élections générales soient tenues en 1957.

Les présidents ou les présidents-élus de tous les pays membres, sauf deux, de l'Organisation des États américains se sont réunis à Panama pour deux jours en juillet, afin de commémorer le Congrès de Panama convoqué par Simon Bolivar en 1826 et de symboliser l'unité interaméricaine. Une troisième journée a été consacrée à des interviews personnels entre le président Eisenhower et quelques-uns des autres présidents.

Le Canada a accrédité M. Robert Winters, ministre des Travaux publics, comme ambassadeur spécial aux cérémonies d'inauguration en janvier du président Kubitschek, du Brésil, qui avait été élu l'année

précédente. En juillet, M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, a été nommé ambassadeur spécial aux cérémonies d'inauguration du président Prado, du Pérou.

M. Winters et M. James Sinclair, ministre des Pêcheries, ont fait une visite officielle à la République Dominicaine, où le Canada participait à la Foire internationale. Les deux ministres ont également fait un voyage à Haïti et renoué connaissance avec les membres du groupe qui étaient venus au Canada avec le président l'année précédente.

Des membres des missions canadiennes d'Amérique latine ont assisté à titre d'observateurs à trois réunions d'organismes interaméricains: la réunion du Conseil de direction de l'Organisation panaméricaine d'hygiène, à Guatemala; la deuxième Conférence interaméricaine des ministres de l'Éducation, tenue à Lima sous les auspices conjoints de l'UNESCO et du Conseil culturel interaméricain; et une réunion de la Commission économique d'Amérique latine, à Santiago (Chili). Le Canada s'est fait représenter aussi à une conférence de la fièvre aphteuse, à Rio-de-Janeiro, et à une Foire internationale à Bogota (Colombie).

En juin, la société Canadian Pacific Airlines a inauguré un service aérien régulier entre le Canada et l'Argentine. En même temps, les deux pays ont commencé à négocier un accord aérien. Plusieurs hommes d'affaires canadiens de marque et représentants du Gouvernement ont fait le voyage inaugural du nouveau service de Vancouver et Toronto à Buenos-Aires.

Un *modus vivendi* commercial entre le Canada et le Honduras a été signé à Tegucigalpa le 11 juillet. Cet accord comble la dernière lacune dans l'organisation des relations commerciales du Canada avec les pays de l'Amérique latine, selon le principe de la "nation la plus favorisée".

Un nombre considérable d'étudiants de plusieurs pays de l'Amérique latine ont continué de fréquenter des écoles et des collèges canadiens. Toutes les missions canadiennes en Amérique latine ont utilisé des films, des publications, des causeries et des programmes radiodiffusés pour faire connaître le Canada et essayer d'accroître la bonne volonté existante. Au nombre des initiatives qui ont été prises à ces fins, il convient de mentionner la semaine de la culture canadienne organisée par l'ambassade de Buenos-Aires, en collaboration avec l'université et les autorités municipales de la ville de Mendoza, dans l'ouest de l'Argentine.

## VIII

### ASIE ORIENTALE

#### 1. Indochine

Les obligations résultant de la participation du Canada aux trois Commissions pour la surveillance et le contrôle en Indochine, au sein desquelles il a été invité à siéger avec l'Inde et la Pologne par les coprésidents de la Conférence de Genève de juillet 1954, n'ont cessé d'être, durant l'année, une des principales préoccupations du Ministère sur le plan international. Cette participation ne comportait aucun engagement à garantir non plus qu'à faire mettre à exécution les trois accords de cessation des hostilités conclus à Genève le 21 juillet 1954, ni à se charger d'autres tâches militaires ou de sécurité collective. Le Canada a toutefois estimé qu'en surveillant l'exécution des accords par les parties intéressées, il aiderait à établir la sécurité et la stabilité dans le sud-est de l'Asie. Même s'il n'est pas encore intervenu de règlement militaire et politique définitif au Vietnam et au Laos, la présence des Commissions pour la surveillance et le contrôle a aidé à faire échec à toute idée de reprise des hostilités dans cette région.

En 1956, l'élément canadien des trois commissions d'Indochine, y compris celui des équipes fixes et mobiles relevant des commissions, s'est maintenu à quelque 130 militaires et 35 civils tirés des cadres du ministère des Affaires extérieures ou rattachés à ce ministère.

##### a) Vietnam

Au cours de 1956, la Commission internationale pour le Vietnam a continué à surveiller et à contrôler l'application de l'accord de cessez-le-feu par les autorités des deux zones. Elle a également soumis un autre rapport intérimaire aux coprésidents de la Conférence de Genève sur le comportement des deux parties. Trois points ont retenu dans une large mesure l'attention de la Commission internationale: surveillance de l'exécution des clauses militaires de l'accord (articles 16 et 20); prétendues violations de l'article 14 c) (interdiction d'exercer des représailles contre les travailleurs anciens résistants); examen des cas non réglés de prétendues violations de l'article 14 d) (liberté de mouvement). La Commission s'est aussi acquittée de la tâche qui lui incombait de surveiller la ligne provisoire de démarcation et la zone démilitarisée.

Pour remplir les obligations que lui impose son mandat, la Commission a employé, outre ses équipes fixes, plusieurs équipes mobiles qui se sont consacrées en grande partie à des reconnaissances sur les routes et les terrains d'aviation et à des enquêtes sur les accusations du Nord selon lesquelles le Sud avait violé l'Accord de Genève en exerçant des représailles contre des sympathisants communistes. Le contrôle prévu par les articles 16 et 17, qui interdisent l'entrée de tout nouveau personnel ou matériel militaires, a été entravé dans le Nord par le fait que

le haut commandement de l'Armée populaire (communiste) n'a pas permis à une équipe mobile de la Commission de rester en service continu à Phuc-Hoa, près de la frontière sino-vietnamienne, et n'a pas fourni aux équipes fixes de la région de Haïphong les moyens de transport nécessaires au contrôle maritime et à la reconnaissance maritime des approches côtières du port.

Étant donné le retrait du Corps expéditionnaire de l'Union française et la dissolution du haut commandement de l'Union française qui s'en est suivie le 28 avril, et par suite de l'accord intervenu le 25 juillet entre les Français et les Sud-Vietnamiens, la Commission traite désormais directement avec les autorités de la République du Vietnam. Les autorités sud-vietnamiennes n'ont pas voulu assumer les responsabilités légales dont le haut commandement de l'Union française s'est trouvé libéré en ce qui concerne l'application de l'accord, mais elles ont offert à la Commission leur coopération de fait et se sont engagées à maintenir la paix. En faisant part aux coprésidents de la Conférence de Genève de ces arrangements et de ce que le haut commandement nord-vietnamien a déclaré n'en être pas satisfait, la Commission a indiqué qu'elle se trouvait pour cette raison aux prises avec certaines difficultés.

Le 15 août, M. Bruce Williams a été nommé commissaire au Vietnam en remplacement de M. David Johnson.

#### b) Laos

Les dissidents du Pathet Lao communiste continuant, à la fin de 1955, de tenir l'ensemble de la région que composent les deux provinces septentrionales de Phong-Saly et de Sam-Neua, la Commission au Laos a adopté le 7 janvier une résolution réaffirmant la souveraineté du Gouvernement royal sur les régions contestées et invitant les deux parties à coopérer en vue de la restauration, dans le plus bref délai possible, d'une administration et d'une autorité royales effectives dans les deux provinces. Le Pathet Lao n'a tenu aucun compte de cette résolution, mais la Commission a continué cependant d'inviter les deux côtés à reprendre leurs négociations politiques en vue d'un règlement définitif, qui avaient été interrompues en novembre 1955.

Après un abondant échange de lettres tout au cours du printemps, le Pathet Lao a décidé, à la fin de juillet, de rouvrir les négociations en vue d'un règlement politique avec le Gouvernement royal, et le premier ministre Souvanna Phouma a rencontré son demi-frère, le prince Souvannavong, chef du Pathet Lao, à Vientiane au début d'août. Le 5 août, à l'issue de leurs entretiens, les deux dirigeants ont publié un communiqué conjoint dans lequel ils expriment leur accord sur les grandes lignes du règlement. Le Gouvernement royal promet de garantir au Pathet Lao les libertés démocratiques et de s'en tenir à une politique étrangère de neutralité, sans autres engagements militaires que ceux prévus par l'Accord de Genève, à moins que la sécurité du Laos ne soit en jeu. Les deux chefs conviennent de mettre fin à tout acte de provocation dans les deux provinces septentrionales. D'autre part, le Gouvernement royal garantit au Pathet Lao le droit d'exister en tant que parti politique dans le cadre des lois du Royaume et assure toute liberté d'action à certains de ses organismes subsidiaires. Bien que le Pathet Lao consente à la restauration de l'administration royale dans les deux provinces septentrionales, l'accord ne contient aucune indication précise quant à la façon

dont pourra s'accomplir cette restauration. Un communiqué subséquent publié à Vientiane le 10 août prévoit des élections supplémentaires devant augmenter le nombre des députés au Parlement laotien, où le Pathet Lao figurera comme parti politique reconnu. Le communiqué prévoit aussi pour le Pathet Lao une certaine représentation au sein du Gouvernement.

Les deux communiqués ne renferment aucune précision relative à l'application des principes de cet accord. Le soin de poursuivre les négociations dans le détail a été laissé à deux comités mixtes, militaire et politique, qui ont commencé leurs réunions à Vientiane dans la dernière semaine de septembre. A la fin de l'année, les pourparlers se continuaient.

La Commission n'a pas envoyé de rapport intérimaire aux coprésidents de la Conférence de Genève depuis juin 1955; toutefois, elle prépare un troisième rapport intérimaire portant sur l'intervalle écoulé.

En octobre, M. P. G. R. Campbell a succédé à M. P. A. Bridle comme commissaire du Canada au Laos.

### c) Cambodge

Des élections générales ayant eu lieu en septembre 1955, les responsabilités de la Commission internationale de surveillance au Cambodge se sont trouvées sensiblement réduites en 1956. Les quelques tâches de surveillance laissées à la Commission ont porté sur les points suivants: Violations ou menaces de violations pouvant donner lieu à la reprise des hostilités; contrôle sur l'entrée dans le pays de militaires ou de matériel de guerre; bases militaires étrangères et alliances militaires avec des pays de l'extérieur; cas non réglés impliquant une restriction des libertés démocratiques. Dans son dernier rapport intérimaire aux coprésidents de la Conférence de Genève, la Commission avait reconnu officiellement que le Cambodge s'était acquitté des principales obligations imposées par les Accords de Genève. Les travaux de la Commission diminuant en nombre et en ampleur, toutes les équipes d'inspection fixes et mobiles du pays ont été retirées au cours de l'année, excepté celle du quartier général de la Commission, à Phnom-Penh. La délégation canadienne a demandé, sans succès jusqu'ici, la dissolution prochaine de la Commission, dont le travail est maintenant terminé.

La Commission n'a pas fait parvenir de rapport intérimaire aux coprésidents de la Conférence de Genève depuis septembre 1955.

En juillet, M. L. H. LaVigne a remplacé le commissaire canadien, M. Arnold Smith, avec le titre de commissaire suppléant au Cambodge.

## 2. Chine

Aucun événement important n'a marqué en 1956 les relations entre le Canada et la Chine. Le Canada a continué de reconnaître le Gouvernement national de la République de Chine établi dans l'île de Taïwan. En Chine continentale, le régime communiste a continué à élargir la structure industrielle du pays en développant les moyens de communication et en multipliant les établissements industriels de base. Le parti communiste chinois a tenu son huitième congrès national, le premier depuis avril 1945. Cette réunion n'a rien donné d'inattendu. Les relations entre le Gouvernement national et le régime communiste sont demeurées hostiles bien qu'il ne se soit produit aucun engagement d'envergure. Au

cours de l'année, les autorités communistes ont offert d'intégrer pacifiquement Taiwan au reste de la Chine, mais le Gouvernement national n'a pas accepté.

### 3. Corée

La Corée est demeurée divisée en 1956 et la possibilité que cette division se maintienne s'est accusée davantage. L'état de paix créé par la Convention d'armistice du 27 juillet 1953 s'est maintenu. Le camp du commandement des Nations Unies et celui des communistes se sont tous deux montrés disposés à respecter la situation découlant de l'armistice.

En mai 1956, le camp des Nations Unies a fait le bilan des manœuvres d'obstruction des communistes à l'encontre de la Commission neutre de surveillance et celui de leurs violations de la convention d'armistice. Il a signalé la partialité des Tchèques et des Polonais qui font partie de la Commission et des équipes neutres d'inspection et annoncé aux membres communistes de la Commission militaire d'armistice ainsi qu'à la Commission neutre de surveillance sa décision de suspendre pour sa part, tant que se maintiendra cette attitude des communistes, l'application de la Convention d'armistice en ce qui concerne les opérations de la Commission de surveillance et des équipes d'inspection dans la partie de la Corée sous le contrôle du commandement des Nations Unies. Cette décision a été appliquée à partir des 8 et 9 juin 1956; depuis lors la Commission neutre de surveillance et ses équipes d'inspection n'ont pas fonctionné dans la région située au sud de la zone démilitarisée. Les 10 et 11 juin, la Commission a retiré de la partie du pays située au nord de la zone démilitarisée, ses équipes d'inspection, qui n'y ont pas fonctionné depuis. A son quartier général, établi à l'intérieur de la zone démilitarisée, la Commission de surveillance a poursuivi l'examen des rapports signalant l'entrée de matériel et de personnel militaire; sa présence dans la zone démilitarisée a constitué un facteur de stabilité favorable au maintien de l'armistice.

Par une note en date du 9 avril 1956, le ministère des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, "en son nom propre et avec l'autorisation du Gouvernement de la République démocratique populaire de Corée, a proposé au Gouvernement du Royaume-Uni et, par l'entremise de celui-ci, à tous les autres gouvernements du commandement des Nations Unies, de convoquer une conférence à laquelle les pays intéressés pourraient discuter la question du retrait de Corée de toutes les forces étrangères et celle de l'unification pacifique de ce pays". Répondant le 28 mai 1956 au nom des gouvernements qui fournissent des contingents au commandement des Nations Unies, le Gouvernement du Royaume-Uni a déclaré "qu'à la connaissance des gouvernements du commandement des Nations Unies il n'est survenu dans la position de la République populaire de Chine et dans l'attitude du régime nord-coréen aucun changement qui permette d'attendre des résultats d'une telle conférence. (...) Si la République populaire de Chine et le régime nord-coréen ont des propositions concrètes à formuler en vue d'un règlement de la question coréenne qui soit conforme aux objectifs des Nations Unies, ces propositions recevront toute la considération possible." Les gouvernements qui fournissent des troupes au commandement des Nations Unies tenaient naturellement à ne pas répéter l'expérience malheureuse de la Conférence de Genève de 1954 sur la Corée. La onzième session de



l'Assemblée générale des Nations Unies, qui s'est ouverte dans les dernières semaines de 1956, n'avait pas à la fin de l'année abordé le problème coréen.

Le Canada a maintenu en Corée une unité ambulancière mobile et certains éléments intégrés, dans le cadre du contingent du Commonwealth. Celui-ci, au cours de l'année, a transporté sa base principale du Japon en Corée.

#### 4. Japon

Les relations avec le Japon sont demeurées excellentes en 1956. Il n'est pas intervenu de nouveaux accords, mais les ententes existantes, comme celles qui ont trait au commerce, aux services aériens et aux pêcheries du Pacifique nord, ont continué de porter leurs effets. Un nombre important de Japonais ont rendu visite au Canada à titre officiel ou privé et, pour resserrer les bonnes relations entre les deux pays, M. C. D. Howe a fait au cours de l'année un voyage d'une quinzaine de jours au Japon. Le 17 décembre, le Japon a été admis aux Nations Unies, ce qui a porté le nombre des États membres à quatre-vingts.

#### 5. Sud-Est asiatique

Même si, dans le Sud-Est asiatique, le Canada n'a de représentation diplomatique qu'en Indonésie, nos relations avec l'ensemble de la région ont continué à se resserrer grâce à des contacts fréquents aux Nations Unies, à notre participation commune au Plan de Colombo, à la représentation canadienne dans les Commissions de surveillance en Indochine, et au travail de notre consulat général de Manille.

La visite du président Soukarno, en juin, a intensifié les relations du Canada avec l'Indonésie. L'homme d'État a porté la parole devant les Chambres réunies du Parlement, contribuant ainsi à mieux faire connaître chez les Canadiens les problèmes qui se posent en Indonésie. Les voyages de M. Soukarno, qui avait été invité dans les principales régions du monde, ont démontré de façon concrète l'importance croissante de l'Indonésie dans les affaires mondiales.

Un important événement d'ordre constitutionnel a marqué l'année dans le Sud-Est asiatique: la Malaisie et le Royaume-Uni ont signé un accord fixant au mois d'août 1957 la date à viser pour l'accession de la Malaisie à l'autonomie dans le cadre du Commonwealth. Les discussions amorcées cette année entre le Royaume-Uni et le Gouvernement de Singapour au sujet du statut futur de Singapour dans le Commonwealth reprendront au début de 1957.

Les relations du Canada avec la Birmanie sont demeurées cordiales, s'intensifiant même par suite d'une participation commune au Plan de Colombo. Le commerce canadien avec les Philippines va toujours s'accroissant. Les contacts entre le Canada et la Thaïlande en dehors des Nations Unies, tout en demeurant limités, tendent à se multiplier et à se diversifier en raison surtout du rôle remarquable joué par la Thaïlande aux Nations Unies.

Le voyage de M. Paul Martin dans le Sud-Est asiatique en 1956 a démontré qu'on se rend de plus en plus compte de l'importance de cette région pour le Canada.

## IX

### AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSULAIRES

#### 1. Affaires juridiques

Durant l'année, le Ministère a continué à se charger de tâches de caractère juridique. Citons les problèmes soulevés par les accords de Genève sur l'armistice en Indochine, par la présence d'établissements et de personnel militaires canadiens en territoire étranger et de forces de l'OTAN au Canada, par la reconnaissance de nouveaux gouvernements et de nouveaux États, par la participation du Canada aux travaux des Nations Unies et des institutions spécialisées, etc.

Le Ministère a également eu à s'occuper de la conclusion des accords internationaux. Il étudie les accords, en collaboration avec le ministère de la Justice, des points de vue juridique et constitutionnel, puis il propose les mesures à prendre pour leur mise en vigueur. Il fait observer les méthodes et formalités prévues lorsqu'il s'agit d'obtenir les signatures canadiennes nécessaires. Enfin, le Ministère publie les accords, les présente au Parlement et les enregistre auprès des Nations Unies. Le Canada a adhéré en 1956 à trente-huit accords internationaux, dont plusieurs ont trait à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, à l'abolition de doubles impositions ou au commerce. On en trouvera la liste à l'Annexe F.

Le Ministère a étudié également, de concert avec d'autres ministères, les recommandations formulées par la Commission du droit international de l'Assemblée de l'Assemblée générale des Nations Unies en matière de droit maritime international. Cette Commission est chargée de codifier le droit international et d'en assurer le développement progressif.

Le Ministère est souvent mêlé à l'application de lois fédérales qui, de par leur nature, touchent aux domaines propres des relations extérieures du Canada. C'est ainsi qu'en 1956 le Ministère s'est occupé directement ou indirectement de l'extradition de criminels, des problèmes de nationalité et des demandes de droits d'auteur ou de propriété industrielle, entre autres questions.

Le Ministère a fait au nom de citoyens canadiens des représentations auprès de gouvernements étrangers. Au début de l'année, le Gouvernement canadien a présenté au Gouvernement bulgare, par l'intermédiaire de la légation du Royaume-Uni à Sofia, deux demandes de dommages-intérêts au nom des ayants droit des quatre Canadiens qui ont péri lorsque les forces de défense antiaérienne bulgares ont abattu un avion de la ligne israélienne *EL AL*, le 27 juillet 1955.

Le Ministère s'est aussi intéressé de nouveau aux réclamations des Canadiens qui ont été blessés à l'étranger, ou qui ont vu leurs biens endommagés du fait des opérations de guerre ou confisqués dans le cadre des nationalisations. Dans ces cas, le Ministère a aidé les réclamants qui ont pu établir que, tous les recours qui leur étaient ouverts dans le

pays étant épuisés, ils avaient été l'objet d'un déni de justice ou de mesures discriminatoires. Le Ministère a aidé certains Canadiens à présenter leurs réclamations dans le cadre de lois étrangères ou d'accords internationaux tels que les traités de paix avec l'Italie et le Japon, le traité d'État autrichien et les accords avec la France, la Belgique et les Pays-Bas portant égalité de traitement pour les citoyens canadiens. Le Ministère a fait des enquêtes à l'étranger pour le compte de la Commission des réclamations de guerre et il a coopéré avec le ministère des Finances et le secrétariat d'État en vue de régler des réclamations de divers genres, dont certaines, particulièrement, qui relevaient des dispositions de l'Accord sur les dettes extérieures de l'Allemagne.

Le Ministère s'est occupé activement de l'affaire du barrage Gut, qui a pris une nouvelle tournure en 1956. Certains propriétaires riverains avaient réclamé des dommages-intérêts en prétendant que la construction du barrage Gut, effectuée sur le Saint-Laurent en 1902 par le Gouvernement canadien, les avait lésés gravement. Depuis fort longtemps, des négociations se poursuivaient avec le Gouvernement des États-Unis en vue d'un traité portant création d'un tribunal international chargé d'entendre ces réclamations et de les régler. Ces négociations ont été interrompues, les tribunaux de l'État de New-York ayant été saisis de la question de savoir s'ils avaient compétence pour statuer en la matière.

La Cour de district des États-Unis a eu à connaître de huit demandes distinctes. Elle s'est déclarée incompétente parce que les citations et les avis nécessaires n'avaient jamais été signifiés en bonne et due forme à Sa Majesté la reine du chef du Canada. Quatre de ces procès ont été portés devant la Cour d'appel des États-Unis, qui a confirmé le jugement du tribunal inférieur et débouté les appelants le vendredi 7 décembre 1956.

## 2. Travaux consulaires

Tant à ses bureaux d'Ottawa qu'à ses missions diplomatiques et à ses postes consulaires dans quarante-cinq pays, le ministère des Affaires extérieures accorde assistance et services consulaires aux citoyens canadiens ainsi qu'aux étrangers désireux de visiter le Canada ou de s'y établir. Dans d'autres pays, ce sont les délégations commerciales du Canada ou les missions du Royaume-Uni qui remplissent ce rôle.

L'assistance et les services consulaires du Ministère comprennent la protection à l'étranger des biens et des droits des sociétés et des citoyens canadiens; la représentation des citoyens canadiens dans le règlement des successions ouvertes à l'étranger; la recherche des personnes disparues; l'aide aux Canadiens se trouvant à l'étranger et momentanément sans ressources, au besoin par des prêts d'argent; l'aide aux marins canadiens en situation difficile; la délivrance et le renouvellement de passeports et de certificats d'identité; l'obtention ou la légalisation de documents juridiques; la dispensation de conseils et d'autres formes d'assistance en matière de citoyenneté.

Dans ce domaine, l'évacuation de citoyens canadiens se trouvant au Moyen-Orient a été l'occasion de certains des services les plus notables rendus par le Ministère durant l'année. Autre activité importante occasionnée par les événements internationaux: le Ministère a prêté une aide spéciale au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration en vue de préparer la venue de réfugiés hongrois au Canada. Il a aussi, en

marge des événements de Hongrie, accordé son aide à des résidants du Canada ayant des parents en Hongrie et à certains citoyens canadiens qui se trouvaient en Hongrie au moment de l'insurrection.

Lorsque les hostilités ont éclaté au Moyen-Orient, à l'automne 1956, 79 Canadiens vivant en Égypte étaient inscrits auprès du ministère des Affaires extérieures; en Israël, il y en avait 331; en Syrie, 33, et en Jordanie 4. A tous, le Ministère a offert l'évacuation. Soixante-sept Canadiens se sont prévalus de ces mesures d'urgence pour quitter le Moyen-Orient.

En plus de rendre ces divers services aux citoyens canadiens, le Ministère délivre des visas d'immigrants et de non-immigrants aux citoyens du Commonwealth et des pays étrangers qui veulent entrer au Canada. (Ce rôle est dévolu au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration dans les pays où il possède des bureaux.) Les restrictions apportées aux voyages dans les pays du bloc soviétique étant devenues moins sévères, il a été délivré un nombre sans précédent de visas de non-immigrants à des fonctionnaires, des hommes d'affaires et des particuliers d'Europe orientale. Depuis l'insurrection hongroise, toutefois, il en a été émis beaucoup moins.

Au cours de l'année, le Ministère a continué à faciliter les déplacements des citoyens canadiens à l'étranger par la conclusion d'accords avec d'autres pays au sujet des visas. Grâce à un échange de notes entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1956, les citoyens canadiens peuvent séjourner trois mois en Autriche sans visa. Il a été conclu des accords aux termes desquels les Canadiens peuvent entrer sans visa, pour une période de temps limitée, dans les treize pays suivants: République fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, France (y compris l'Algérie), Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Suède, Suisse. Le visa n'est pas nécessaire non plus pour entrer en Grèce. D'autre part, les visas de trois pays sont délivrés gratuitement aux Canadiens: Israël, Finlande et Japon.

Le Bureau des passeports a délivré 89,591 passeports en 1956 et en a renouvelé 14,353. Il a délivré 2,850 certificats d'identité et en a renouvelé 1,596. Il s'agit de certificats remis aux résidants qualifiés du Canada qui sont apatrides ou ne peuvent se procurer de passeports ou d'autres titres de voyage de leur pays d'origine. Le Bureau a perçu en 1956 des droits s'élevant à \$482,601.37.

La liste des bureaux consulaires étrangers au Canada, ainsi que des missions diplomatiques, dont la plupart comprennent un personnel consulaire, figure à l'Annexe C.

## X

### AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Dans presque toutes les parties du monde, 1956 a été une nouvelle année de prospérité. Dans de nombreux pays, cependant, cette prospérité s'est accompagnée d'une poussée inflationnaire qui a suscité des inquiétudes croissantes. Vers la fin de l'année, la crise de Suez a occasionné de nouveaux embarras économiques à bon nombre de pays, d'Europe occidentale particulièrement.

#### 1. Négociations sur les tarifs douaniers et le commerce

Une série de négociations multilatérales a eu lieu au printemps 1956, à Genève, entre les parties à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Le Canada a négocié avec les États-Unis et douze pays d'Europe et d'Amérique latine. Les accords qui s'en sont suivis ont été signés à Genève le 23 mai.

La onzième session des Parties contractantes s'est déroulée à Genève en octobre et novembre. Entre autres choses, les Parties contractantes ont pris des dispositions en vue de l'adhésion provisoire de la Suisse à l'Accord général après les négociations auxquelles elle entend procéder. Le Ceylanais sir Claude Corea a été élu président, en remplacement de M. L. D. Wilgress (Canada). Les instruments de ratification relatifs à l'accord de commerce entre le Canada et l'URSS signé à Ottawa le 29 février 1956 ont été échangés le 26 mai à Moscou. Cet accord est fondé sur l'échange du traitement de la nation la plus favorisée dans le domaine du commerce et particulièrement des tarifs douaniers. Comme ce traitement est relativement plus avantageux pour l'URSS, les tarifs douaniers ayant au Canada une plus forte influence qu'en URSS sur les importations, le Gouvernement soviétique s'est engagé à acheter au Canada au moins 400,000 tonnes de blé durant les trois années de l'accord. En octobre, un accord semblable a été négocié à Ottawa avec une délégation commerciale hongroise; il n'a pu être signé au cours de l'année, cependant, à cause des événements politiques survenus en Hongrie. Le Canada a aussi négocié avec d'autres pays en matière de relations commerciales, notamment avec le Venezuela, le Honduras et l'Uruguay.

La conférence réunie à l'automne 1955 par les Nations Unies afin d'étudier les dispositions à prendre pour remplacer l'Accord international sur le blé qui devait prendre fin en juillet 1956, s'est réunie de nouveau à Genève en février 1956. Elle a négocié un nouvel accord prorogeant pour trois ans, avec certaines modifications, les dispositions appliquées aux achats et ventes de blé entre pays, lesquelles remontaient à l'Accord international de 1949 sur le blé et avaient été renouvelées avec certaines modifications en 1953. Le 26 septembre, le Canada a remis au Gouvernement des États-Unis l'instrument par lequel il acceptait le nouvel accord. Un autre produit de base important a fait l'objet d'une confé-

rence: la conférence internationale du sucre, tenue à Genève en octobre et au cours de laquelle a été adopté un protocole modifiant l'Accord international de 1953 sur le sucre.

## 2. Relations commerciales avec le Royaume-Uni

En 1956, la balance des comptes du Royaume-Uni a marqué une amélioration lente mais sûre, même si vers la fin de l'année la crise du Moyen-Orient a entraîné une réduction sensible des réserves centrales de la zone sterling en or et en dollars. Aucun changement important n'a été apporté aux restrictions quantitatives frappant les importations. Le Comité permanent du commerce et des affaires économiques du Canada et du Royaume-Uni s'est réuni à Londres les 13 et 14 juin.

En septembre, le Gouvernement du Royaume-Uni a consulté le Gouvernement canadien,—et ceux des autres pays du Commonwealth,—sur la possibilité que le Royaume-Uni s'associe, dans une zone de libre-échange, à l'union douanière projetée par six pays européens. En novembre, le Gouvernement du Royaume-Uni a annoncé sa décision d'entamer des négociations visant à créer la zone de libre-échange,—qui comprendrait probablement d'autres pays de l'OECE,—en association avec l'union douanière<sup>1</sup>.

## 3. Relations commerciales avec les États-Unis

Le commerce entre le Canada et les États-Unis (principal client l'un de l'autre) a continué à se développer en 1956. Comme à l'accoutumée, la plupart des échanges se sont poursuivis dans les deux sens sans difficultés particulières. Cependant, les programmes américains d'écoulement des excédents agricoles n'ont cessé de préoccuper le Gouvernement canadien, du fait de leurs répercussions sur les ventes du Canada à l'étranger. Des représentants du Canada et des États-Unis ont consacré de fréquents entretiens à ces problèmes ainsi qu'à divers autres aspects des relations commerciales des deux pays.

Aucun changement important, du point de vue du Canada, n'a été apporté aux restrictions américaines frappant les importations de produits agricoles. En décembre, le président des États-Unis a repoussé une recommandation de la Commission américaine des tarifs douaniers tendant à augmenter les droits sur les filets de poissons de fond, produit dont le Canada est le premier fournisseur extérieur des États-Unis.

Bien que l'industrie pétrolière américaine ait limité provisoirement, de son propre gré, ses achats de pétrole étranger, elle a fait exception à cet égard pour le pétrole canadien. Son intention déclarée était de contribuer à maintenir, pour des raisons de sécurité, une industrie américaine suffisante; or la production canadienne servirait elle aussi à la défense du continent en cas de besoin.

## 4. Autres questions économiques

Un accord entre le Canada et le Danemark tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu est entré en vigueur lorsque les instruments de ratification ont été échangés

<sup>1</sup> Voir Chapitre V, 1.—"Intégration de l'Europe occidentale".

à Copenhague en septembre. Un accord semblable a été signé en juin à Ottawa avec la République fédérale d'Allemagne. Au mois d'août, ont été également signées à Ottawa des modifications de l'accord analogue qui existait déjà entre le Canada et les États-Unis d'Amérique. En septembre, le Canada et l'Union Sud-Africaine ont signé à Ottawa un accord relatif aux doubles impositions et à la prévention de l'évasion fiscale. Un échange de notes a étendu à l'Afrique-Orientale britannique l'accord de 1946 entre le Canada et le Royaume-Uni au sujet de l'impôt sur le revenu.

Le 20 juillet, par un échange de notes entre la Belgique et le Canada modifiant l'Annexe à l'Accord sur les services aériens intervenu entre les deux pays le 30 août 1949, il a été permis à l'entreprise belge de transports aériens de substituer Montréal à Gander comme escale de trafic en territoire canadien.

Une délégation canadienne a participé à la dixième session de l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale, tenue à Caracas (Venezuela) du 19 juin au 16 juillet. Le 16 août, le chargé d'affaires intérimaire du Canada à Varsovie a signé le Protocole de La Haye modifiant la Convention de Varsovie de 1929 pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international. Le Canada était aussi représenté à la conférence de l'OACI tenue à Genève du 6 au 25 septembre au cours de laquelle furent élaborés de nouveaux accords avec le Danemark et l'Islande sur le financement collectif des services de navigation aérienne au Groenland, dans les îles Féroé et en Islande. Le Canada a signé les nouveaux accords à Montréal, le 28 novembre.

Le 25 septembre a eu lieu l'inauguration officielle du nouveau câble téléphonique reliant le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni. Ce câble appartient au ministère des Postes du Royaume-Uni, à l'American Telephone and Telegraph Company et à la Société canadienne des télécommunications transmarines.

## 5. Utilisations pacifiques de l'énergie atomique

Le Ministère a eu beaucoup à faire en 1956 au sujet du don à l'Inde, en vertu du Plan de Colombo, d'une pile atomique semblable à la pile NRX utilisée à l'établissement nucléaire canadien de Chalk-River. Un accord entre les deux gouvernements, signé le 28 avril 1956 à la Nouvelle-Delhi, a fixé les conditions dans lesquelles serait fourni cet instrument de recherches avancées, qui doit être mis aussi à la disposition des savants des autres pays du Sud-Est asiatique. (On trouvera de plus amples renseignements ci-après, dans la section consacrée à l'aide aux pays insuffisamment développés.)

Autre événement important dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique, une conférence réunissant quatre-vingts pays et portant sur le statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique a eu lieu à New-York du 20 septembre au 26 octobre. La délégation canadienne y a joué un rôle actif, le Canada ayant été l'un des douze pays qui avaient élaboré, quelques mois auparavant, le projet de statut soumis à la conférence; elle a pu contribuer efficacement, en outre, au succès des négociations. Le statut, que les représentants de soixante-dix gouvernements ont signé à l'issue de la conférence, entrera probablement en vigueur en 1957. L'Agence, organisme indépendant créé sous

les auspices de l'ONU, aura pour objet de favoriser la découverte et l'application d'usages pacifiques de l'énergie atomique dans tous les pays, tout en veillant à ce que les ressources mises à la disposition des pays par son intermédiaire ne soient pas détournées vers des usages militaires.

L'exécution du programme nucléaire du Canada s'est poursuivie dans le sens d'une exploitation bienfaisante de l'énergie atomique; elle a attiré au Canada un nombre croissant d'étangers, savants et autres. Le Ministère a participé à l'organisation de ces visites.

Le Ministère et ses missions à l'étranger se sont également livrés en 1956 à des travaux ayant trait aux applications civiles de l'énergie atomique. Il y a lieu de prévoir qu'en raison de ses abondants gisements d'uranium et de son avance relative dans le domaine nucléaire, le Canada s'intéressera de plus en plus, dans son activité internationale, aux utilisations pacifiques de l'énergie atomique, à mesure que celles-ci se généraliseront au Canada et à l'étranger.

## 6. Assistance aux pays insuffisamment développés

L'an dernier, le Canada a affecté à l'assistance-capital et à l'assistance technique fournies dans le cadre du Plan de Colombo aux pays du Sud et du Sud-Est asiatiques, la somme de \$34,400,000, soit \$8,000,000 de plus que l'année précédente. Le total des contributions du Canada depuis l'inauguration du Plan (1950) s'élève ainsi à \$162,800,000. En décembre, le Gouvernement a annoncé qu'il demanderait au Parlement de consentir de nouveau une contribution de \$34,400,000 pour l'exercice 1957-1958.

De plus, en septembre 1956, le Canada a fait parvenir au Pakistan un don de blé évalué à \$1,500,000, afin de parer dans quelque mesure à la grave pénurie de céréales qui frappait ce pays.

La majeure partie des contributions canadiennes de l'an dernier au Plan de Colombo était destinée à des entreprises de développement économique de l'Inde, du Pakistan et de Ceylan. Dans l'Inde, l'assistance du Canada a porté surtout sur l'important aménagement hydro-électrique de la Koundah, dans l'État de Madras, sur l'installation de la pile atomique canado-indienne, à Trombay, et sur l'implantation dans des villages indiens de génératrices diesel.

Au Pakistan, le Canada a affecté de nouveaux capitaux à la construction et à l'équipement du vaste aménagement hydro-électrique de Warsak, près de la frontière nord-ouest. Il a accordé une aide supplémentaire destinée au relevé aérien des richesses naturelles du Pakistan, et fait de nouveaux envois de cuivre dans le cadre du programme visant à approvisionner le Pakistan en produits industriels de base. Le Canada a aussi contribué à l'installation d'une centrale thermique à Goalpara (Pakistan oriental), à l'établissement d'une ligne de transmission d'énergie entre Dacca et Chittagong (Pakistan oriental) et à la construction d'une usine hydro-électrique à Shadiwal.

A Ceylan, l'exécution du projet relatif à l'industrie de la pêche, qui comprenait la construction d'entrepôts frigorifiques et d'usines de traitement des sous-produits, était presque terminée à la fin de 1956. Le relevé aérien des ressources naturelles a été entrepris au cours de l'année. Le don de trois nouvelles locomotives diesel a porté à huit le nombre



fourni par le Canada à Ceylan en vertu du Plan de Colombo. Le Canada a fourni certaines pièces de matériel destinées à l'aéroport de Colombo, du matériel de lutte contre les insectes nuisibles et de l'outillage pour ateliers agricoles. Le Canada a fait de nouveaux envois de farine qui, par les fonds de contre-partie qu'ils ont permis au Gouvernement ceylanais de constituer, ont servi à financer la construction de routes rurales et divers autres travaux de mise en valeur.

En octobre, il a été conclu avec le Gouvernement malais un accord prévoyant la participation du Canada au relevé aérien des richesses naturelles. A la fin de l'année, le travail entrepris par une société canadienne de relevés aériens allait déjà bon train.

Outre l'assistance-capitale, l'activité déployée par le Canada en vertu du Plan de coopération technique n'a cessé de grandir depuis l'inauguration du Plan de Colombo (1950). En 1955, les moyens de formation mis à la disposition des étudiants du Sud-Est asiatique et l'envoi de techniciens dans cette région ont coûté au Canada tout près d'un million de dollars; on prévoit pour cette année une dépense d'un million et demi. Depuis 1950, 599 boursiers ont fait des études au Canada; le 30 septembre 1956, 239 se trouvaient encore au Canada, où ils suivaient des cours théoriques ou pratiques en diverses matières: agriculture, génie, médecine, commerce et administration publique, coopératives et commercialisation. En 1956, 37 Vietnamiens ont étudié au Canada les machines agricoles et la construction des routes; 24 Indonésiens ont suivi des cours universitaires et post-universitaires d'administration publique, d'agriculture et de génie, et 40 stagiaires indiens ont reçu, à l'occasion de l'envoi d'une pile atomique canadienne dans l'Inde, des instructions d'ordre pratique sur l'application de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Sur les 83 spécialistes canadiens envoyés à l'étranger depuis 1950 en vertu du Plan de Colombo, 40 remplissent encore dans diverses parties de la région des missions ayant trait à l'industrie de la pêche, aux écoles professionnelles, aux instituts de formation d'infirmiers et aux universités. D'autres spécialistes canadiens ont participé au relevé aérien des richesses naturelles de Ceylan, de l'Inde et du Pakistan, ainsi qu'à la mise en marche de la pile canado-indienne, dans l'Inde, et enfin aux travaux de construction d'une cimenterie et d'une centrale hydro-électrique à Warsak, au Pakistan.

En plus de fournir des techniciens et des moyens de formation, le Canada envoie des quantités croissantes de matériel aux institutions de formation et de recherches du Sud et du Sud-Est asiatiques. Cette année, le Gouvernement canadien s'est engagé à fournir une importante quantité de matériel à l'Institut technique birman de Rangoon, des instruments de photogrammétrie au ministère birman des Relevés, et au Pakistan un véhicule automobile qui servira dans une région aride à des recherches auxquelles s'intéresse l'UNESCO. Deux équipes canadiennes composées d'un personnel médical d'élite iront dans l'Inde au début de 1957 donner des cours et étudier les besoins médicaux particuliers du pays.

Au cours de novembre et de décembre les représentants de tous les pays parties au Plan de Colombo se sont réunis à Wellington, en Nouvelle-Zélande, à l'occasion de la session annuelle du Comité consultatif. Ils ont passé en revue les événements de l'année écoulée et tracé leurs programmes. Tous ont exprimé le vœu que se poursuivent les efforts coopératifs

consentis dans le cadre du Plan de Colombo et ayant pour objet l'amélioration de la situation économique et le relèvement du niveau de vie dans le sud et le sud-est de l'Asie.

#### *Assistance technique des Nations Unies*

Le Canada ne se contente pas de ces engagements contractés par accords bilatéraux, mais participe résolument au Programme d'assistance technique des Nations Unies, qui consiste à dispenser par l'intermédiaire des sept institutions spécialisées une aide multilatérale aux pays peu fortunés du monde. Le Canada a porté à deux millions sa quote-part pour 1956-1957, ce qui représente une augmentation de \$200,000 sur 1955, et de \$500,000 sur 1954. Le Canada s'est en outre engagé, sous réserve de l'approbation du Parlement, à contribuer aux programmes de 1958 et 1959 pour des montants du même ordre.

### 7. Secours d'urgence

Le Gouvernement a consenti à ce que la Croix-Rouge canadienne effectue des prélèvements sur le reliquat inemployé du Fonds de secours aux victimes des inondations d'Europe pour les affecter, en consultation avec le ministère des Affaires extérieures, à des secours internationaux ce dont elle s'est prévaluée pour venir en aide à la Grèce, à l'Inde, à l'Afghanistan et à la Hongrie. Plus tard, lorsque l'insurrection de Hongrie eut répandu la misère dans ce pays et chez les nombreux Hongrois qui s'étaient enfuis en Autriche et ailleurs, le Parlement a voté un million à sa session spéciale de novembre, à l'intention des victimes. Le Gouvernement a réparti cet argent entre les divers organismes qui portent secours aux Hongrois; une part importante est allée à la Croix-Rouge, et le reste à l'ONU et aux autres organismes qui collaborent avec elle.

## XI

### INFORMATION ET AFFAIRES CULTURELLES

Le ministère des Affaires extérieures est chargé de coordonner l'activité d'information du gouvernement à l'extérieur du Canada. Dans la plupart des pays, il s'occupe directement de faire connaître et comprendre le Canada et son peuple aux populations et à leurs gouvernements en diffusant des renseignements sur tous les aspects de la vie canadienne, y compris les questions relatives à notre politique extérieure.

Au Canada, le Ministère diffuse de la documentation de fond ou d'actualité sur les questions internationales intéressant notre pays, fournit des conférenciers, répond aux demandes de renseignements concernant les relations extérieures du Canada, prépare et distribue aux organisations et aux particuliers intéressés diverses publications se rapportant à sa sphère d'activité.

#### 1. Renseignements sur les affaires et les organisations internationales

On se rend de plus en plus compte du rôle que joue le Canada dans les affaires internationales; la preuve en a été fournie en 1956 par le nombre croissant des demandes de publications et de renseignements du public canadien et étranger au sujet du Ministère et de son activité. La presse, les éducateurs, les maisons d'affaires et le public en général se sont particulièrement intéressés à la participation du Canada à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, au Plan de Colombo, aux Nations Unies et aux autres organismes internationaux.

En 1956, le Conseil de l'Atlantique Nord a étudié les nouvelles mesures que les pays de l'OTAN pourraient prendre pour développer leurs intérêts communs et décidé que l'OTAN devait mettre davantage l'accent sur l'activité visant à favoriser les objectifs de l'Article II du Traité de l'Atlantique Nord, notamment celle qui a trait au domaine culturel et à l'information. En conséquence, le Ministère a examiné avec le Service d'information de l'OTAN les moyens d'accroître la coopération culturelle entre les membres de l'Organisation et d'amener le public à s'intéresser davantage à l'OTAN ainsi qu'à la Communauté atlantique et à s'en faire une plus juste idée. D'étroites relations ont été maintenues avec le Comité canadien de coordination pour la communauté atlantique, organisme non gouvernemental affilié à l'Association du Traité atlantique et qui diffuse des renseignements sur l'OTAN.

Durant l'année, un certain nombre de publications de l'OTAN provenant soit de Paris soit du Ministère ont été distribuées aux bibliothèques, aux universités et à d'autres organismes aussi bien qu'à des particuliers. Le Ministère a prêté son concours à l'organisation d'une tournée de journalistes des pays européens de l'OTAN dans le nord et

l'ouest du Canada et il a assuré la participation de journalistes canadiens à des tournées effectuées en Europe sous les auspices de l'OTAN. De plus, le Ministère a été consulté en vue de la production d'un film concernant le Canada et présenté conjointement par l'OTAN et l'Office national du film dans le cadre d'une série consacrée aux pays de l'OTAN.

De concert avec l'Association pour les Nations Unies, le Ministère a diffusé des renseignements sur les Nations Unies et la participation du Canada à l'ONU et à ses principaux organes.

En 1956, de concert avec le ministère du Commerce, le Ministère a pris des dispositions pour faire connaître davantage dans le Sud et le Sud-Est asiatiques les projets exécutés par le Canada dans le cadre du Plan de Colombo, l'envoi de techniciens canadiens dans cette région en vertu du Plan et la formation technique au Canada de stagiaires des pays du Plan. Le Ministère a aussi répondu à un nombre croissant de demandes de renseignements et de documentation présentées par le public canadien au sujet du Plan de Colombo. Le Centre d'information du Plan, à Colombo (Ceylan), n'a cessé de recevoir des données d'information canadiennes et en a utilisé une bonne partie pour ses publications.

## 2. Affaires culturelles et UNESCO

Comme par le passé, le Ministère a été chargé de coordonner la participation du Canada à l'activité de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Dans ce domaine, l'événement le plus important a été la neuvième session de la Conférence générale de l'Organisation, tenue à la Nouvelle-Delhi (Inde) du 5 novembre au 5 décembre et consacrée à l'établissement du programme et du budget de l'UNESCO pour 1957 et 1958. La réunion a revêtu une signification particulière du fait qu'il s'agissait de la première conférence importante des Nations Unies en Asie. La délégation du Canada représentait divers organismes et groupes canadiens qui s'intéressent à l'activité de l'UNESCO.

En dehors des tâches particulières que lui a imposées la Conférence générale, le Ministère a poursuivi son travail quotidien de liaison entre l'UNESCO et les organismes canadiens intéressés. Avec la coopération d'organismes fédéraux et provinciaux et d'organisations non gouvernementales de différentes régions du Canada, des dispositions ont été prises pour assurer la représentation du Canada à diverses réunions internationales tenues sous les auspices de l'UNESCO ainsi que sa participation aux initiatives d'assistance technique de l'UNESCO; de plus, le Ministère a préparé de la documentation pour un certain nombre de publications de l'UNESCO et contribué à diverses études spécialisées.

L'administration du programme de bourses du Gouvernement canadien pour études en Europe a continué à relever du ministère des Affaires extérieures. En 1956, cinquième année de mise en œuvre de ce programme, des bourses d'étude et de recherche valables en France et aux Pays-Bas ont été accordées à vingt-huit candidats choisis par la Société royale du Canada. Le Ministère a aussi aidé, la Société royale et le Conseil de l'Atlantique Nord à donner plus d'ampleur au programme de bourses d'étude et de recherche de l'OTAN inauguré en 1955. En 1956,

le premier boursier canadien de l'OTAN a fait une étude des mesures prises par les pays de l'OTAN pour stimuler l'intérêt du public à l'endroit de cette organisation.

Le Ministère a continué de donner des livres canadiens aux bibliothèques d'un certain nombre de pays, notamment des collections de "canadiana" au Brésil, au Japon et à l'Inde; il a été fait des adjonctions à la liste des principales bibliothèques étrangères qui peuvent recevoir sur demande les publications du Gouvernement canadien.

Au cours de l'an dernier, le Ministère a poursuivi ses efforts en vue d'accroître à l'étranger la connaissance de la vie culturelle du Canada. Le Ministère a collaboré avec la Division des expositions du ministère du Commerce, la Galerie nationale et d'autres organismes gouvernementaux ou bénévoles à l'organisation d'un certain nombre d'expositions et d'établages en pays étrangers. Il a contribué à assurer la participation du Canada à diverses foires internationales de même qu'à une exposition annuelle de travaux artistiques et de compositions littéraires d'enfants dans l'Inde; des peintures canadiennes ont été exposées en Nouvelle-Zélande, en Italie, en Suisse et aux États-Unis; une semaine de la culture canadienne a été organisée à une université d'Argentine; des collections d'ouvrages canadiens ont été montrées en Australie, aux États-Unis et au Venezuela; une collection de "canadiana" a été envoyée en Australie pour y être montrée durant les Jeux olympiques; de plus une collection de dessins animés canadiens a été préparée en vue d'une tournée dans l'Inde; enfin une collection de sculptures esquimaudes envoyée en Europe en 1955 a été exposée aux Pays-Bas, en Belgique, en France, en Italie et en Suisse. Le Canada a aussi participé durant l'été à la 28<sup>e</sup> Biennale internationale de Venise.

### 3. Information générale

Que le public de nombreux pays porte un intérêt croissant au Canada, on en trouve la preuve dans les rapports des missions diplomatiques et consulaires du Canada et dans les nombreuses demandes de renseignements et de publications reçues à Ottawa. La presse d'un bon nombre de pays a publié des articles sur divers aspects de la vie canadienne, l'expansion du Canada et le rôle qu'il joue dans les affaires internationales. La diffusion de renseignements par nos postes tient une place importante dans cette sphère d'activité. Aux informations quotidiennes des journaux sont venus s'ajouter des numéros ou suppléments spéciaux sur le Canada, en Amérique latine, aux États-Unis, en Europe continentale et au Royaume-Uni; le ministère des Affaires extérieures a aidé à la préparation de chacun de ces numéros spéciaux.

Les nombreuses demandes de documentation devant servir à des travaux sur le Canada, présentées par des maisons d'enseignement de tout palier, témoignent aussi de l'intérêt du public étranger à l'égard du Canada. De plus, le Ministère a fourni à des particuliers de la documentation destinée à la préparation de thèses universitaires et postuniversitaires et aidé les écrivains qui se proposaient de traiter divers aspects de la vie canadienne.

Durant leur séjour au Canada, le Ministère a prêté assistance à des journalistes, à des étudiants, à des écrivains et à des conférenciers des États-Unis, d'Europe, du Moyen-Orient, d'Amérique du Sud, d'Asie et

du Royaume-Uni; il a établi les itinéraires des visiteurs et les a aidés au besoin en ce qui concerne l'organisation d'entrevues et le rassemblement d'une documentation de base.

#### 4. Relations avec la Société Radio-Canada

Avec la collaboration du Ministère et des postes diplomatiques du Canada à l'extérieur, le Service international de Radio-Canada a organisé pour les auditeurs étrangers des émissions diffusées dans leurs langues et portant sur la vie au Canada et le point de vue canadien devant les événements internationaux. De plus, des programmes musicaux et d'autres enregistrements ont été préparés et diffusés par les stations locales de plusieurs pays. Les programmes du 1<sup>er</sup> juillet et de Noël, notamment, ont fait l'objet d'une diffusion étendue. Le Ministère a également aidé à la réalisation d'émissions enregistrées par des Canadiens en Indochine, au Cachemire et dans d'autres parties du monde en vue de programmes de Noël radiodiffusés ou télévisés par le service national de Radio-Canada.

#### 5. Documentation et services

Durant l'année à l'étude, le Ministère a publié et distribué aux postes canadiens de l'extérieur des pages documentaires sur des sujets choisis, des reproductions d'articles d'un intérêt spécial du point de vue canadien, des textes de discours et déclarations officiels ainsi qu'un résumé hebdomadaire de l'actualité canadienne, aidant ainsi les représentants du Canada à répondre aux incessantes et nombreuses demandes de renseignements. Des publications concernant les affaires extérieures ont été également diffusées au Canada. Journaux et périodiques étrangers ont fait un usage abondant des photo-reportages et des vignettes à sujets canadiens que le Ministère leur a fournis. Enfin les postes diplomatiques et consulaires du Canada ont diffusé au nom d'autres ministères ou services du gouvernement de la documentation relative à diverses questions.

#### 6. Films

Le Ministère collabore avec l'Office national du film du Canada à la diffusion à l'étranger de films documentaires, qui constituent l'un des moyens les plus efficaces de faire connaître le Canada à l'extérieur. En 1956, le nombre de représentations cinématographiques organisées par les missions canadiennes de l'extérieur a augmenté d'environ 27 p. 100 par rapport à 1955. Le nombre des spectateurs a accusé une augmentation de l'ordre de 20 p. 100. Des projections spéciales de films choisis ont été organisées "pour le prestige" dans huit pays du Sud et du Sud-Est asiatiques et par plusieurs postes en d'autres régions. Le Ministère et l'Office national du film ont dressé des plans pour étendre l'activité de l'Office dans le Sud et le Sud-Est de l'Asie. Au cours de l'année, plusieurs missions ont aidé à la présentation de films de l'ONF à des festivals internationaux, avec d'heureux résultats. Les progrès de la télévision dans plusieurs régions ont suscité de la part des stations une demande croissante de films canadiens. Enfin, toujours dans le domaine de la télévision, on a largement utilisé, à l'occasion de la Fête nationale du Canada, les courts métrages fournis aux diverses missions canadiennes.

Avec la coopération de l'Office national du film, des cinémathèques comptant de 75 à 1,000 pellicules ont été maintenues en 1956 dans 69 postes diplomatiques ou consulaires et délégations commerciales à l'étranger.

## 7. Relations avec la presse

Le Bureau de presse est chargé de la liaison avec les organes canadiens d'information et des dispositions à prendre pour renseigner le public lorsque le gouvernement reçoit des personnalités éminentes. En 1956, le Bureau a publié, en série numérotée, quatre-vingt-quatorze communiqués; il a distribué par avance le texte d'importantes déclarations sur la politique du gouvernement faites à Ottawa ou aux conférences internationales tenues à l'étranger. Il a aussi organisé six conférences de presse qu'a données le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Des dispositions spéciales ont été prises pour assurer la diffusion par la presse, la radio, les services photographiques, la télévision et le cinéma, de comptes rendus des visites officielles d'éminents personnages, et le Bureau a prêté assistance aux journalistes de l'extérieur chargés de ces reportages. Il convient de signaler en particulier les visites des présidents de l'Italie et de l'Indonésie et celles des premiers ministres du Royaume-Uni et de l'Inde.

De plus, le Bureau a aidé des correspondants canadiens à organiser leurs voyages à l'étranger. Toutefois, les fonctionnaires du Bureau de presse ont consacré le gros de leur temps et de leurs efforts à répondre aux demandes quotidiennes de renseignements venant des membres de la Tribune des journalistes du Parlement canadien, des agences d'information et des journalistes étrangers résidant à Ottawa.

## XII

### ORGANISATION ET ADMINISTRATION DU MINISTÈRE

Le Ministère, sous l'autorité du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, est administré par le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures (ou sous-ministre), lequel reçoit le concours d'un sous-secrétaire suppléant et de quatre sous-secrétaires adjoints, de chacun desquels relèvent les travaux d'un certain nombre de divisions du Ministère. Les services du Ministère à Ottawa constituent dix-neuf divisions et trois petites unités; ils ont pour fonctions de conseiller le Gouvernement en ce qui concerne les affaires politiques et économiques de diverses parties du globe et les travaux des organismes internationaux; le Ministère, en outre, administre ses divers postes établis à l'extérieur.<sup>1</sup>

Au cours de l'année, le nombre des divisions a été porté de dix-huit à dix-neuf, et celui des petites unités de deux à trois. La nouvelle division, celle du Moyen-Orient, a été formée en raison de l'ampleur et de l'importance croissantes des travaux relatifs à cette partie du monde, qui relevaient précédemment de la Division du Commonwealth et du Moyen-Orient. Il a été créé un Service d'inspection, chargé de maintenir une liaison plus étroite entre l'administration centrale du Ministère et les missions extérieures. En raison de la rapide expansion que le Ministère a prise depuis quelques années, il est devenu nécessaire de donner aux missions une direction plus précise et plus continue dans l'exécution de leurs tâches, ainsi que d'acquérir une meilleure connaissance des problèmes qui se posent aux postes de l'extérieur. Le Service d'inspection s'efforcera de visiter tous les trois ans chacun des postes diplomatiques et consulaires.

Le Canada entretient désormais à l'extérieur 59 postes diplomatiques et consulaires ainsi qu'une mission militaire, à Berlin, à laquelle sont confiées aussi des fonctions consulaires.<sup>2</sup> Sur les 59 postes, 33 sont des ambassades, 7 des hauts commissariats, 4 des légations, 3 des missions permanentes auprès d'organismes internationaux, et 12 des bureaux consulaires. Au cours de l'année, les légations du Canada en Autriche, au Danemark et en Suède ont été élevées au rang d'ambassades; un ambassadeur a été nommé au poste de Vienne, qui relevait précédemment de l'ambassadeur en Suisse. Il a été ouvert un consulat à Hambourg. En outre, le Canada fait partie, avec l'Inde et la Pologne, des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle au Cambodge, au Laos et au Vietnam. Cette participation oblige le Canada à maintenir des délégations à Phnom-Penh (Cambodge), à Vientiane (Laos) ainsi qu'à Hanoï et à Saïgon (Vietnam). Ces missions, pour ce qui est de leur personnel, sont à la charge commune du ministère des Affaires extérieures et du ministère de la Défense nationale.

Quarante-huit pays ont désormais des missions diplomatiques au Canada.<sup>3</sup> Ce nombre comprend 33 ambassades, 6 hauts commissariats et 9

<sup>1</sup> Voir Annexe A, "Organisation du Ministère à Ottawa".

<sup>2</sup> Voir Annexe B, "Postes diplomatiques et consulaires du Canada à l'extérieur".

<sup>3</sup> Voir Annexe C, "Postes diplomatiques et consulaires des autres pays au Canada".



légations. En outre, 11 pays ont au Canada des consulats ou des consulats généraux mais n'y ont pas de missions diplomatiques résidentes. Au cours de l'année, une ambassade a été ouverte à Ottawa par le Costa-Rica, et une légation par l'Iran, et les légations du Danemark et de Suède ont été élevées au rang d'ambassades.

A la suite d'un concours ouvert en décembre 1955 par la Commission du service civil, 15 nouveaux agents du service extérieur sont entrés au Ministère en 1956, sur les 207 candidats qui s'étaient présentés. Un nouveau concours, commençant par une épreuve écrite, s'est ouvert en décembre 1956; des candidats au nombre de 249 s'y sont présentés dans divers centres du Canada et d'autres parties du monde. Au cours de l'année, 247 personnes sont entrées dans le personnel administratif du Ministère et 180 l'ont quitté, ce qui l'a augmenté de 67 employés. Une nouvelle classe d'emplois, celle d'"agent des Affaires extérieures" a été créée en 1956; elle comprend des agents d'administration, des agents du service consulaire et des agents d'information sujets à la rotation du personnel.

Voici un tableau comparatif des effectifs du Ministère au 31 décembre 1955 et au 31 décembre 1956:

	1955	1956	Augmentation ou diminution
Agents:			
Ottawa .....	151	150	— 1
Extérieur .....	192	214	+22
Personnel administratif:			
Ottawa .....	503	536	+33
Extérieur .....	301	335	+34
Employés locaux .....	463	466	+ 3
Total .....	1,610	1,701	+91

Au cours de l'année, deux chefs de postes extérieurs ont fait valoir leurs droits à la retraite: le lieutenant-général M. A. Pope, C.B., C.M., ambassadeur en Espagne, et M. H. G. Norman, consul général à New-York. Le secrétaire officiel de Canada House, à Londres, M. Frederick Hudd, s'est retiré lui aussi, après une longue carrière dans le service extérieur.

En 1956, les propriétés suivantes ont été achetées: emplacement pour la résidence de Bruxelles, où les travaux commenceront prochainement; résidence à Oslo. A Canberra, location emphytéotique d'une propriété sur laquelle sera construite la chancellerie; les plans des architectes sont en bonne voie d'achèvement. Ouverture de la nouvelle chancellerie construite à La Haye. Progrès des travaux à la chancellerie de Paris, dont la construction doit être achevée en 1957. Location d'une nouvelle résidence à Vienne. Location de nouveaux bureaux pour les chancelleries de Vienne, de Lisbonne, du Cap et de Genève.

L'exécution de programmes d'ameublement complet ou partiel a commencé aux établissements suivants: a) résidences: Rio-de-Janeiro, New-York, Oslo, Vienne, Berne, Prétoria, Colombo, Helsinki, Mexico, Karachi, Lima, Stockholm, Moscou, San-Francisco et Seattle; b) chancelleries: La Haye, Rome et Genève; c) résidences pour le personnel: Ankara, Beyrouth, Karachi, Moscou, Varsovie, Bruxelles, Canberra, Belgrade, Colombo, et Djakarta.

## ANNEXE A

### ORGANISATION DU MINISTÈRE À OTTAWA

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures

Quatre sous-secrétaires d'État adjoints aux Affaires extérieures (dont l'un est conseiller juridique du Ministère)

Dix-huit divisions:

consulaire  
de l'Amérique  
de l'Europe  
de l'Extrême-Orient

de liaison avec la Défense (1)  
de liaison avec la Défense (2)  
de l'information  
des biens et fournitures  
des cadres et de l'organisation

des communications  
des finances  
des Nations Unies  
des recherches et rapports historiques  
du Commonwealth  
du Moyen-Orient  
du personnel  
du protocole  
économique  
juridique

Bureau de coordination politique  
Bureau de presse  
Service d'inspection

## ANNEXE B

### POSTES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES DU CANADA À L'EXTÉRIEUR<sup>1</sup>

#### 1. Missions diplomatiques<sup>2</sup>

Pays	Ville	Genre de poste
Allemagne	Bonn	Ambassade*
Argentine	Buenos-Aires	Ambassade
Australie	Canberra	Haut commissariat
Autriche	Vienne	Ambassade
Belgique	Bruxelles	Ambassade
Bésil	Rio-de-Janeiro	Ambassade
Ceylan	Colombo	Haut commissariat
Chili	Santiago	Ambassade
Colombie	Bogota	Ambassade
Cuba	La Havane	Ambassade
Danemark	Copenhague	Ambassade
Égypte	Le Caire	Ambassade
Espagne	Madrid	Ambassade
États-Unis d'Amérique	Washington	Ambassade
Finlande	Helsinki	Légation
France	Paris	Ambassade
Grèce	Athènes	Ambassade
Haïti	Port-au-Prince	Ambassade
Inde	Nouvelle-Delhi	Haut commissariat
Indonésie	Djakarta	Ambassade
Irlande	Dublin	Ambassade
Israël	Tel-Aviv	Ambassade
Italie	Rome	Ambassade
Japon	Tokyo	Ambassade
Liban	Beyrouth	Légation
Mexique	Mexico	Ambassade
Norvège	Oslo	Ambassade
Nouvelle-Zélande	Wellington	Haut commissariat
Pakistan	Karachi	Haut commissariat
Pays-Bas	La Haye	Ambassade
Pérou	Lima	Ambassade
Pologne	Varsovie	Légation
Portugal	Lisbonne	Ambassade
République Dominicaine	Ciudad-Trujillo	Ambassade

<sup>1</sup>Pour plus amples renseignements (adresses, personnel, etc.) voir la publication trimestrielle du Ministère intitulée *Représentants du Canada à l'extérieur et Représentants des autres pays au Canada*.

<sup>2</sup>Le Canada ne maintient pas de mission en Islande ni au Luxembourg, mais l'ambassadeur du Canada en Norvège est également accrédité comme ministre en Islande et l'ambassadeur du Canada en Belgique, comme ministre au Luxembourg. L'ambassadeur du Canada en Suède est également accrédité comme ministre en Finlande. L'ambassadeur du Canada en Grèce est accrédité comme ambassadeur en Israël et l'ambassadeur en Égypte, comme ministre au Liban. L'ambassadeur à Cuba est aussi accrédité comme ambassadeur dans la République Dominicaine et en Haïti.

<sup>3</sup>Il y a aussi une mission à Berlin.

Royaume-Uni	Londres	Haut commissariat
Suède	Stockholm	Ambassade
Suisse	Berne	Ambassade
Tchécoslovaquie	Prague	Légation
Turquie	Ankara	Ambassade
Union des Républiques Socialistes Soviétiques	Moscou	Ambassade
Union Sud-Africaine	Prétoria	Haut commissariat
Uruguay	Montevideo	Ambassade
Venezuela	Caracas	Ambassade
Yougoslavie	Belgrade	Ambassade

## 2. Missions permanentes auprès d'organisations internationales

Organisation	Ville
Conseil de l'Atlantique Nord	Paris
Organisation européenne de coopération économique }	
Nations Unies	New-York
Nations Unies (siège européen)	Genève

## 3. Consulats

Pays	Ville	Genre de poste
Allemagne	Hambourg	Consulat
Brésil	Sao-Paulo	Consulat
Philippines	Manille	Consulat général
États-Unis d'Amérique	Boston	Consulat général
	Chicago	Consulat général
	Détroit	Consulat
	Los Angeles	Consulat général
	New-York	Consulat général
	Nouvelle-Orléans	Consulat général
	Portland (Maine)	Vice-consulat
	San-Francisco	Consulat général
	Seattle	Consulat général

## ANNEXE C

### POSTES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES DES AUTRES PAYS AU CANADA<sup>1</sup>

#### I. Missions diplomatiques<sup>2</sup>

Pays <sup>3</sup>	Genre de mission
*Allemagne	Ambassade
*Argentine	Ambassade
Australie	Haut commissariat
*Autriche	Légation
*Belgique	Ambassade
*Brésil	Ambassade
*Chili	Ambassade
*Chine	Ambassade
*Colombie	Ambassade
*Costa-Rica	Ambassade
*Cuba	Ambassade
*Danemark	Ambassade
Égypte	Ambassade
*Espagne	Ambassade
*États-Unis d'Amérique	Ambassade
*Finlande	Légation
*France	Ambassade
*Grèce	Ambassade
*Haïti	Ambassade
Inde	Haut commissariat
Indonésie	Ambassade
Iran	Légation
Irlande	Ambassade
*Islande	Légation
*Israël	Ambassade
*Italie	Ambassade
*Japon	Ambassade
Liban	Légation
*Luxembourg	Légation
*Mexique	Ambassade
*Norvège	Ambassade
Nouvelle-Zélande	Haut commissariat
Pakistan	Haut commissariat
*Pays-Bas	Ambassade
*Pérou	Ambassade

<sup>1</sup>Pour plus amples renseignements (adresses, personnel, etc.) voir les publications trimestrielles du Ministère intitulées *Représentants du Canada à l'étranger et Représentants des autres pays au Canada et Corps diplomatique*.

<sup>2</sup>Les ministres d'Islande et du Luxembourg sont également accrédités aux États-Unis d'Amérique, où ils résident d'habitude.

<sup>3</sup>Les pays dont le nom est précédé d'un astérisque ont aussi des consulats au Canada. Le haut commissariat de l'Inde s'occupe des intérêts du Népal; la légation de Pologne, de ceux de la Hongrie; la légation de Suisse, de ceux du Liechtenstein; la légation du Liban, de ceux de l'Irak.

*Pologne	Légation
*Portugal	Ambassade
*République Dominicaine	Ambassade
Royaume-Uni	Haut commissariat
*Suède	Ambassade
*Suisse	Légation
*Tchécoslovaquie	Légation
Turquie	Ambassade
Union des Républiques Socialistes Soviétiques	Ambassade
Union Sud-Africaine	Haut. commissariat
*Uruguay	Ambassade
*Venezuela	Ambassade
*Yougoslavie	Ambassade

## 2. Pays ayant des consulats mais pas de mission diplomatique

Bolivie	Nicaragua
Équateur	Panama
Guatemala	Philippines
Honduras	Salvador
Libéria	Thaïlande
Monaco	

## ANNEXE D

### ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES DONT LE CANADA FAIT PARTIE<sup>1</sup>

#### COMMONWEALTH DES NATIONS

#### ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

#### ORGANISATION DES NATIONS UNIES

##### Conseil économique et social

Comité de l'assistance technique

Commissions du Conseil économique et social:

Commission de la population

Commission de statistique

Commission des stupéfiants

Commission du commerce international des produits de base.

##### Institutions spécialisées des Nations Unies

Banque internationale pour la reconstruction et la mise en valeur.

Fonds monétaire international

Organisation de l'aviation civile internationale

Organisation internationale du Travail

Organisation météorologique mondiale

Organisation mondiale de la santé

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

Organisation pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Union internationale des télécommunications

Union postale universelle

##### Autres organismes durables des Nations Unies

Commission chargée des mesures collectives

Commission du désarmement

Sous-Comité de la Commission du désarmement

Comité consultatif pour la Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques

Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes

Commission préparatoire de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Comité consultatif de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée

Comité de négociation des fonds extra-budgétaires

Comité des Commissaires aux comptes (mandat expirant le 30 juin)

Commission préparatoire de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime

Conseil d'administration du Fonds pour l'enfance

##### Organisations du Commonwealth

Comité consultatif du Commonwealth pour les sciences de la défense

Commission de liaison du Commonwealth

Commission des télécommunications du Commonwealth

Commission économique du Commonwealth

Commission impériale des sépultures militaires

<sup>1</sup>Seuls les organismes intergouvernementaux sont compris.

Commission maritime du Commonwealth  
 Conférence forestière du Commonwealth  
 Conférence scientifique du Commonwealth  
 Conseil consultatif des études aéronautiques du Commonwealth  
 Conseil des transports aériens du Commonwealth  
 Conseil des transports aériens du Pacifique sud  
 Conseil exécutif des Bureaux agricoles du Commonwealth

**Organisations canado-américaines**

Comité canado-américain d'organisation de la mobilisation industrielle  
 Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques  
 Commission des pêcheries des Grands lacs  
 Commission internationale de la frontière  
 Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique  
 Commission internationale du flétan du Pacifique  
 Commission mixte internationale  
 Commission permanente canado-américaine de défense

**Organisations interaméricaines**

Commission de géographie et de cartographie de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire  
 Institut interaméricain de statistique  
 Office interaméricain de la radio  
 Union postale des Amériques et de l'Espagne

**Plan de Colombo**

Comité consultatif pour le développement économique coopératif du Sud et du Sud-Est asiatiques  
 Conseil de la coopération technique dans le Sud et le Sud-Est asiatiques.

**Organisations de conservation<sup>2</sup>**

Commission internationale de la chasse à la baleine  
 Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique  
 Commission internationale des pêches du Pacifique nord

**Organisations économiques<sup>3</sup>**

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) (à titre de partie contractante)  
 Agence interalliée des réparations  
 Comité consultatif international du coton  
 Comité intergouvernemental pour les migrations européennes  
 Comité permanent du commerce et des affaires économiques du Canada et du Royaume-Uni  
 Conseil international de l'étain  
 Conseil international du blé  
 Conseil international du sucre  
 Groupe international d'étude de la laine  
 Groupe international de l'étain  
 Groupe international d'étude du caoutchouc  
 Organisation européenne de coopération économique (à titre de membre associé)  
 Union internationale pour la protection de la propriété industrielle  
 Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques  
 Union internationale pour la publication des tarifs douaniers

**Organisations scientifiques**

Bureau hydrographique international  
 Bureau international des poids et mesures  
 Comité international de médecine et de pharmacie militaires  
 Institut international du froid

<sup>2</sup>Voir aussi sous la rubrique: Organisations canado-américaines.

<sup>3</sup>Voir aussi sous les rubriques précédentes.



## ANNEXE E

# CONFÉRENCES INTERNATIONALES AUXQUELLES LE CANADA S'EST FAIT REPRÉSENTER OFFICIELLEMENT EN 1956

### Conférences des Nations Unies

Conférence des Nations Unies sur le blé: Genève, 20 février.

Organisation internationale du Travail: Conseil d'administration, 131<sup>e</sup> session, Genève, 24 février; 132<sup>e</sup> session, 28 mai; 133<sup>e</sup> session, 14 novembre; Conférence, 39<sup>e</sup> session, Genève, 6 juin.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance: Conseil d'administration, New-York, 12 mars.

Conseil économique et social: 21<sup>e</sup> session, New-York, 17 avril; 22<sup>e</sup> session, Genève, 9 juillet.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture: Conférence sur l'intégration culturelle des immigrants, La Havane, 18 avril; 9<sup>e</sup> session, Nouvelle-Delhi, 5 novembre.

Union internationale des télécommunications: Conseil d'administration, 11<sup>e</sup> session, Genève, 21 avril.

Commission des stupéfiants, 11<sup>e</sup> session, Genève, 23 avril.

Organisation mondiale de la santé: Assemblée, 9<sup>e</sup> session, Genève, 8 mai.

Commission du commerce international des produits de base: 3<sup>e</sup> session, New-York, 17 mai; 4<sup>e</sup> session, Genève, 28 novembre.

Conférence des Nations Unies sur le sucre, New-York, 21 mai; 2<sup>e</sup> session, Genève, 4 octobre.

Conférence des Nations Unies sur les obligations alimentaires, New-York, 29 mai.

Organisation internationale du Travail: Conférence, 39<sup>e</sup> session, Genève, 6 juin; Conseil d'administration, 131<sup>e</sup> session, 24 février; 132<sup>e</sup> session, 28 mai; 133<sup>e</sup> session, 8 novembre, Genève.

Organisation de l'aviation civile internationale: 10<sup>e</sup> Assemblée, Caracas, 19 juin; Conférence sur le financement de l'aide collective, Genève, 13 septembre.

Commission du désarmement: New-York, 3 juillet, 20 décembre; Sous-Comité, Londres, 19 mars.

Conférence sur la Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, Genève, 13 août.

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture: 3<sup>e</sup> Conférence spéciale, Rome, 10 septembre; 24<sup>e</sup> session du Conseil, Rome, 19 juin; 25<sup>e</sup> session, Rome, 3 septembre; 24<sup>e</sup> session du Comité des produits, Rome, 18 juin; Groupe de travail des produits laitiers, Rome, 1<sup>er</sup> octobre.

Banque internationale pour la reconstruction et la mise en valeur et Fonds monétaire international: Conseil des Gouverneurs, 11<sup>e</sup> réunion, Washington, 24 septembre.

Assemblée générale des Nations Unies: Première session extraordinaire d'urgence, 1<sup>er</sup> novembre; Deuxième session extraordinaire d'urgence, 4 novembre; Onzième session, 12 novembre.

**Autres conférences**

- Conférence sur le phoque à fourrure du Pacifique nord: Washington (s'est poursuivie depuis le 28 novembre 1955).
- Conférence de défense du Commonwealth sur les vêtements et les approvisionnements généraux, Ottawa et Churchill, 13 janvier.
- Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce: Conférence de négociation sur les tarifs douaniers, Genève, 19 janvier; 11<sup>e</sup> session des Parties contractantes, Genève, 11 octobre.
- Comité consultatif du Commonwealth pour les sciences de la défense: Ottawa, 6 février.
- Comité intergouvernemental pour les migrations européennes: Conseil, 4<sup>e</sup> session, Genève, 14 février; 5<sup>e</sup> session, Genève, 20 septembre.
- Agence internationale de l'énergie atomique: Réunion de travail, Washington, 27 février; Conférence sur le Statut, New-York, 20 septembre.
- Conseil de l'Atlantique Nord: Réunions ministérielles, Paris, 4 mai, 10 décembre.
- Comité consultatif international du coton: 15<sup>e</sup> réunion plénière, Washington, 8 mai.
- Comité permanent du commerce et des affaires économiques du Canada et du Royaume-Uni, Londres, 13 juin.
- Réunion des premiers ministres du Commonwealth: Londres, 27 juin.
- Conseil international du blé, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> sessions et Conférence des signataires, Londres, 17 juillet; 21<sup>e</sup> session, Londres, 4 décembre.
- Congrès international de l'industrie laitière; 14<sup>e</sup> session, Rome, 14 septembre.
- Comité mixte des États-Unis et du Canada pour la défense civile: 5<sup>e</sup> réunion, Battle-Creek (Michigan), 18 octobre.
- Conférence des États-Unis et du Canada sur la conservation du saumon rose, Ottawa, le 22 octobre.
- Commission internationale des pêches du Pacifique nord: 3<sup>e</sup> réunion annuelle, Seattle, 12 novembre.
- Comité consultatif pour le développement économique coopératif du Sud et du Sud-Est asiatiques: Comité, 8<sup>e</sup> réunion, Wellington, 4 décembre.

## ANNEXE F

### LISTE D'ACCORDS INDIQUANT LE DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS JURIDIQUES DU CANADA AVEC LES AUTRES PAYS EN 1956.

#### 1. Accords bilatéraux

##### **Autriche**

Échange de Notes entre le Canada et l'Autriche concernant la délivrance de visas pour plusieurs passages aux représentants diplomatiques, aux fonctionnaires et aux non-immigrants. Signées à Ottawa le 28 mai et le 19 juin 1956. En vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1956.

##### **Belgique**

Échange de Notes concernant une modification du paragraphe 4 de l'Annexe à l'Accord relatif aux transports aériens signé à Ottawa le 30 août 1949. Signées à Ottawa le 25 mai et le 20 juillet 1956. En vigueur le 20 juillet 1956.

##### **Danemark**

Accord pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu. Signé à Ottawa le 30 septembre 1957. En vigueur le 5 septembre 1956.

##### **États-Unis d'Amérique**

Échange de Notes étendant aux employés canadiens des Forces armées des États-Unis au Canada la participation à la Loi canadienne sur l'assurance-chômage. Signées à Washington le 29 décembre 1955 et le 23 avril 1956. En vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1956.

Échange de Notes visant la construction d'habitations à la base aérienne de Pepperrell (Saint-Jean de Terre-Neuve). Signées à Ottawa les 18 et 19 avril 1956. En vigueur le 19 avril 1956.

Modificatif à l'accord de coopération concernant les emplois civils de l'énergie atomique. Signé à Washington le 26 juin 1956.

Convention modifiant et complétant de nouveau la Convention du 4 mars 1942 et le Protocole qui l'accompagne, en vue d'éviter la double imposition et de prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu, telle qu'elle a été modifiée par la Convention complémentaire du 12 juin 1950. Signée à Ottawa le 8 août 1956.

Échange de Notes concernant le déplacement de la partie du pont Roosevelt qui franchit le chenal sud de Cornwall. Signées à Washington le 24 octobre 1956. En vigueur le 24 octobre 1956.

Échange de Notes concernant les travaux d'amélioration de la navigation projetés dans la section de la rivière Détroit des chenaux de communication des Grands lacs. Signées à Ottawa le 23 juillet et le 26 octobre 1956. En vigueur le 26 octobre 1956.

Protocole entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis à la Convention en vue de la protection, de la conservation et de l'expansion des pêcheries de saumon sockeye dans le fleuve Fraser et de ses tributaires signée à Washington, le 26 mai 1930. Signé à Ottawa le 28 décembre 1956.

#### Finlande

Accord concernant la renonciation réciproque aux droits de visa dans le cas des non-immigrants. Signé à Ottawa le 19 décembre 1955 et le 9 janvier 1956. En vigueur le 1<sup>er</sup> février 1956.

#### France

Échange de Notes concernant les dispositions relatives à l'inhumation en France des corps des membres des forces canadiennes et de l'élément civil. Signées à Paris le 4 septembre 1956. En vigueur le 4 septembre 1956.

Accord relatif à l'admission de stagiaires au Canada et en France. Signé à Ottawa le 4 octobre 1956. En vigueur le 4 octobre 1956.

#### Honduras

Échange de Notes constituant un *modus vivendi* commercial. Signées à Tegucigalpa le 11 juillet 1956. En vigueur le 18 juillet 1956.

#### Hongrie

Échange de Notes concernant la vente du blé à terme. Signées à Londres le 8 mars 1956. En vigueur le 8 mars 1956.

#### Inde

Accord relatif au réacteur atomique. Signé à la Nouvelle-Delhi le 28 avril 1956. En vigueur le 28 avril 1956.

Accord visant à protéger, sur une base de réciprocité, la priorité des brevets. Signé à Ottawa le 30 août 1956. En vigueur le 30 novembre 1956.

Accord relatif à la centrale hydro-électrique de la Koundah. Signé à la Nouvelle-Delhi le 29 décembre 1956.

#### République fédérale d'Allemagne

Convention pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu. Signée à Ottawa le 4 juin 1956.

Échange de Notes concernant le contrat pour l'achat par l'Allemagne d'avions F-86, et l'entraînement d'équipages allemands au Canada. Signées à Bonn, le 17 septembre et le 18 décembre 1956.

#### Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Échange de Notes étendant au Kenya, au Tanganyika, à l'Ouganda et à Zanzibar l'Accord du 5 juin 1946 relatif aux doubles impositions en matière de revenu. Signées à Ottawa le 2 août 1956. En vigueur le 30 septembre 1956.

#### Tuquie

Échange de Notes concernant la renonciation réciproque aux droits de visa dans le cas des non-immigrants. Signées à Ankara le 21 août 1956. En vigueur le 21 septembre 1956.

#### Union des Républiques socialistes soviétiques

Accord de commerce. Signé à Ottawa le 29 février 1956.

Échange de Notes concernant l'accord de commerce signé à Ottawa le 29 février 1956. Signées le 29 février 1956.

Échange de Notes concernant la vente du blé selon les termes de l'Accord commercial signé à Ottawa le 29 février 1956. Signées le 29 février 1956.

**Union Sud-Africaine**

Accord pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu. Signé à Ottawa, le 28 septembre 1956.

Accord pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière de droits successoraux. Signé à Ottawa le 28 septembre 1956.

**Venezuela**

Échange de Notes prorogeant pour une année le *modus vivendi* commercial du 11 octobre 1950. Signées à Caracas le 13 et 29 septembre 1956. En vigueur le 11 octobre 1956.

**2. Accords multilatéraux**

Accord relatif au financement du service de recherche des glaces dans l'Atlantique nord. Signé à Washington le 5 juillet 1956. En vigueur le 5 juillet 1956.

Accord international sur le blé de 1956. Signé à Washington le 16 mai 1956. En vigueur le 16 juillet 1956.

Sixième Protocole de concessions additionnelles annexé à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Signé à Genève le 23 mai 1956.

Protocole à la Convention internationale pour les pêcheries de l'Atlantique nord-ouest signé à Washington le 8 février 1949. Signé à Washington le 26 juin 1956.

Accord entre le Gouvernement du Canada, le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour disposer des droits afférents aux inventions du domaine de l'énergie atomique. Signé à Washington le 24 septembre 1956. En vigueur le 24 septembre 1956.

Accord sur le financement collectif de certains services de navigation aérienne d'Islande. Fait à Genève le 25 septembre 1956. Signé à Montréal le 28 novembre 1956.

Accord sur le financement collectif de certains services de navigation aérienne du Groenland et des îles Féroé. Fait à Genève le 25 septembre 1956. Signé à Montréal le 28 novembre 1956.

Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Signé à New-York le 26 octobre 1956.

Protocole modifiant la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine, signé à Washington le 2 décembre 1946. Fait par le Canada à Washington le 30 novembre 1956.

Protocole portant modification de la Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international signé à Varsovie le 12 octobre 1929. Signé par le Canada le 16 août 1956.

Statut de la Société financière internationale. Signé à Washington le 25 octobre 1955. Instrument d'acceptation du Canada déposé le 25 octobre 1955. En vigueur le 20 juillet 1956.

Protocole modifiant l'Accord international sur le sucre. Signé par le Canada le 17 décembre 1956.

## ANNEXE G

### PUBLICATIONS DU MINISTÈRE

#### 1. Imprimés

Pour se procurer les publications ci-après, diffusées en anglais et en français, prière de s'adresser à l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa.

*Rapport du ministère des Affaires extérieures.* Compte rendu du ministère au Parlement, portant sur l'activité de l'année civile écoulée. Canada et États-Unis, 25c.; autres pays, 30c.

*Recueil des Traités.* Textes des traités, conventions et autres accords entre le Canada et les autres pays. Canada et États-Unis, 25c.; autres pays, 30c.

*Recueil des Conférences.* Comptes rendus des débats de certaines conférences internationales auxquelles le Canada a participé depuis 1945. Ce recueil comprend les documents suivants:

*Le Canada et les Nations Unies.* Rapport annuel sur la participation du Canada aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. Canada et États-Unis, 50c.; autres pays, 60c.

*Accords de Londres et de Paris.* Recueil de Conférences 1955, n° 1. Choix de documents émanant des réunions tenues à Londres et à Paris au sujet de l'accession de la République fédérale d'Allemagne à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Canada et États-Unis, 50c.; autres pays, 60c.

*Représentants du Canada à l'extérieur et Représentants des autres pays au Canada.* Répertoire des bureaux diplomatiques, consulaires et commerciaux du Canada à l'extérieur et des autres pays au Canada. Publié tous les trois mois. Abonnement annuel, \$1; l'exemplaire, Canada et États-Unis, 25c.; autres pays, 30c.

*Corps diplomatique.* Paraît tous les trois mois. Canada et États-Unis, 15c.; autres pays, 20c.

*Affaires Extérieures.* Bulletin mensuel consacré aux actualités internationales et aux déclarations officielles relatives à la politique étrangère du Canada. Abonnement, \$1 par année; étudiants, 50c

*Le Canada en images.* Série d'illustrations canadiennes destinée à être distribuée hors du Canada. A paru en anglais, en français, en danois, en hollandais, en allemand, en italien, en portugais, en espagnol et en suédois. Prix, 10c.

#### 2. Documents polycopiés

Sauf indication contraire, ces publications ne sont pas diffusées au Canada. La plupart paraissent aussi en anglais et quelques-unes en allemand, en italien et en espagnol.

*Bulletin hebdomadaire canadien.* Consacré à l'actualité canadienne.

*Déclarations et Discours*<sup>1</sup>. Textes in extenso de déclarations officielles portant sur les affaires extérieures ou intérieures du Canada.

<sup>1</sup>Les textes consacrés aux questions internationales sont diffusés au Canada. On peut se les procurer gratuitement en se faisant inscrire sur la liste d'envoi de la Division de l'information du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa.

*Feuillets documentaires.* Documentation succincte sur la géographie, l'histoire, les richesses naturelles, etc., du Canada.

*Pages documentaires*<sup>1</sup>. Documentation de fond sur le Canada et les activités canadiennes.

*Reproductions.* Articles de sources diverses sur le Canada et les affaires canadiennes, la plupart reproduits de périodiques canadiens.

*Supplementary Papers*<sup>2</sup>. Textes in extenso de déclarations portant sur des questions spéciales, en complément aux Déclarations et Discours. (Diffusés en anglais seulement.)

*Communiqués de presse*<sup>3</sup>, en anglais et en français, sur les nominations, les personnages visitant le Canada, la présentation de lettres de créance, les accords internationaux, les délégations envoyées aux conférences internationales, etc.

### 3. Publication de l'OTAN et du Plan de Colombo

Le Ministère distribue également aux députés, aux bibliothèques, aux universités, aux journaux, etc., des textes émanant des Services d'information de l'OTAN et du Centre d'information du Plan de Colombo.

---

<sup>1</sup>Les textes consacrés aux questions internationales sont diffusés au Canada. On peut se les procurer gratuitement en se faisant inscrire sur la liste d'envoi de la Division de l'information du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa.

<sup>2</sup>On peut se les procurer gratuitement en se faisant inscrire sur la liste d'envoi du Bureau de presse du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa.



**RAPPORT**  
**DU MINISTÈRE**  
**DES AFFAIRES EXTÉRIEURES**

**1957**

**Présenté au Parlement conformément à la Loi  
sur le ministère des Affaires extérieures**

**Edmond Cloutier, C.M.G., O.A., D.S.P.**  
**Imprimeur de la Reine et contrôleur de la papeterie**  
**Ottawa, 1958**



**Prix: 25 cents N° de catalogue E1-57F**  
**En vente chez l'Imprimeur de la Reine,**  
**Ottawa, Canada.**

## AVANT-PROPOS

Les historiens qui raconteront les événements du XX<sup>e</sup> siècle réserveront, j'en suis sûr, un chapitre particulier à l'année 1957. Celle-ci, en effet, mériterait une place parmi les grandes dates de l'histoire même si elle n'avait fait qu'inaugurer la conquête de l'espace cosmique par l'homme. Sans doute pouvait-on pressentir que cet exploit viendrait couronner en 1957 les merveilleux succès de la science mais il était impossible de prévoir dans toute leur ampleur les sentiments de crainte et d'espoir qu'il ferait naître. L'essai fructueux de projectiles à longue portée et le lancement de satellites artificiels ont introduit un nouvel élément dans les affaires humaines; ils ont projeté de nouveaux problèmes et de nouvelles perspectives dans les relations internationales.

Même si personne ne peut prédire quelle orientation prendra le monde en présence de ces problèmes et de ces perspectives, peut-être serait-il possible de déchirer le voile de l'avenir en tentant un recouplement de l'opinion publique qui a eu cours en 1957. Demandons-nous, par exemple, comment le monde occidental a réagi face à l'avertissement que l'Union soviétique pourrait bientôt rivaliser de puissance avec les États-Unis.

A la vérité, la réponse est complexe. On n'explique pas tout—bien que ce soit là un fait important—en disant que l'Ouest s'est préoccupé plus activement des techniques de la guerre et a cherché, sous la direction des États-Unis, à préserver son réseau défensif, à le perfectionner et à l'adapter aux méthodes modernes. Même si, en 1957, le Gouvernement soviétique a étalé assez librement son désir de nouer des relations plus amicales avec les gouvernements occidentaux, il n'a rien fait ni dit qui eût justifié le relâchement de notre vigilance sur le plan de la défense.

D'autre part, il est vrai aussi qu'en 1957 on a exprimé plus de craintes que jamais sur les graves conséquences de la course aux armements. Le succès des scientifiques s'est traduit par l'accroissement des budgets et l'aggravation des dangers matériels. Les risques d'une course aux armements à l'âge nucléaire ont inquiété davantage les esprits.

Il y a aussi un troisième élément à considérer. La provocation de l'URSS, nous ayant contraints à une contrepartie militaire vaste et coûteuse, avait déjà commencé à prendre des formes nouvelles. Le Gouvernement soviétique cherchait, non sans succès, à mobiliser et mouler les forces du nationalisme en éveil dans les pays sous-développés. Pour apprécier et contrecarrer cette subtile expansion de la politique soviétique, il a fallu de la prévoyance, de l'intuition et de la patience. La tâche ne pouvait être entreprise par des moyens purement militaires ou purement économiques, même si la pénétration soviétique dans ces régions non engagées semblait faire peser une menace militaire ou économique sur les intérêts de l'Occident. L'établissement de rapports réfléchis et équitables avec les gouvernements et les peuples neutres s'est révélé essentiel en une année où le prestige international de l'URSS était une fois de plus à la hausse.

Dans ces circonstances, il fallait s'attendre que 1957 fût pour les pays occidentaux une année d'agitation et d'analyse, où les vieilles hypothèses se voyaient contestées et les vieilles lignes de conduite soumises à un nouvel examen. Comme la rivalité scientifique et militaire entre les blocs de puissances atteignait son sommet, les fondements de la politique occidentale ont été soigneusement pesés. Les États de l'OTAN n'ont pas jugé à propos d'arrêter le cours de la politique de défense de l'Alliance atlantique mais, tant aux Nations Unies qu'à l'OTAN, on a remis l'accent sur le désarmement. En outre, il s'est formulé de nouvelles propositions prévoyant des mesures particulières de sécurité en Europe centrale, ce qui traduisait une préoccupation générale: celle de ne pas laisser la configuration et l'âme de l'Europe se figer indéfiniment dans les limites imposées par la guerre froide. Le sentiment public favorable à une nouvelle conférence au sommet a pris de l'ampleur.

A la fin de 1957, aucun règlement concret ne se dessinait à l'horizon mais il semblait déjà sûr que le principal point d'interrogation en 1958 serait de savoir si, sans aucunement compromettre notre sécurité ni la solidarité de la coalition occidentale, nous pourrions mobiliser assez de largeur d'esprit et d'ingéniosité pour activer, par voie de négociations, le règlement de quelques-uns, pour le moins, des principaux problèmes qui séparent aujourd'hui le monde soviétique du monde occidental. Les difficultés sont énormes mais, à moins d'amorcer une solution, nous manquerons l'occasion qui pourrait s'offrir de ménager un accommodement.

L'espace dont je dispose ne me permet pas d'entrer dans le détail de nos affaires étrangères mais j'estime qu'il faut faire une exception en ce qui concerne nos rapports avec les États-Unis. Les relations canado-américaines ont eu beaucoup d'échos dans le public en 1957 et il serait futile de nier qu'elles aient subi des tensions assez marquées, surtout dans le domaine commercial et économique. Je suis persuadé pour ma part que nous pouvons résoudre ces problèmes mais cela ne se fera pas automatiquement. Il faudra du travail ardu, du franc parler et de la bonne volonté des deux côtés. En 1958 l'un de nos principaux objectifs sera de dissiper les malentendus et de consolider les liens d'une précieuse amitié.

Au seuil de 1958 je ne vois rien qui indique que la participation du Canada aux affaires mondiales sera moindre que par le passé. Nous ferons de notre mieux pour jouer un rôle distinctif et judicieux dans les diverses associations internationales dont notre pays fait partie: dans le Commonwealth, à l'OTAN ainsi qu'aux Nations Unies où nous assumerons sous peu notre nouveau mandat au Conseil de sécurité. Nous ne doutons pas qu'il soit utile de continuer à appuyer le Plan de Colombo et nous sommes aussi résolu à conserver notre rôle dans la FUNU et en Indochine, pour autant que la participation du Canada soit bien vue et nécessaire. Nous n'hésiterons pas à assumer de nouvelles charges si, à notre sens, nous pouvons ainsi contribuer à des règlements ou à des solutions pacifiques.

Dans cet avant-propos au Rapport annuel, le premier que je signe, je tiens à dire au Sous-Secrétaire et à tous les fonctionnaires du Ministère, qu'ils soient en service à Ottawa ou ailleurs, combien je leur sais gré des conseils et de l'aide qu'ils m'ont fournis depuis mon accession au portefeuille des Affaires extérieures en septembre 1957.

*Le secrétaire d'État  
aux Affaires extérieures,  
SIDNEY SMITH.*

A l'honorable **SIDNEY SMITH**,  
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Conformément aux dispositions de la Loi sur le ministère des Affaires extérieures, j'ai l'honneur de vous soumettre, pour dépôt au Parlement, le quarante-huitième rapport du Ministère, portant sur l'année civile 1957.

Je suis heureux d'avoir l'occasion d'exprimer ma vive gratitude aux membres du personnel de l'administration centrale et de nos postes de l'extérieur pour la manière dont ils se sont acquittés de leurs fonctions, parfois dans des conditions difficiles.

*Le sous-secrétaire d'État aux Affaires  
extérieures,*  
**JULES LÉGER.**

OTTAWA, le 19 mars 1958.

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
AVANT-PROPOS .....	iii
PRÉSENTATION DU RAPPORT .....	v
<b>CHAPITRE</b>	
I Nations Unies .....	1
II Organisation du Traité de l'Atlantique Nord .....	8
III Commonwealth .....	11
IV Europe .....	15
V Moyen-Orient .....	26
VI Amérique .....	30
VII Asie orientale .....	35
VIII Affaires juridiques et consulaires .....	41
IX Affaires économiques .....	45
X Information et affaires culturelles .....	52
XI Organisation et administration du Ministère .....	56
<b>ANNEXES</b>	
A. Organisation du Ministère à Ottawa .....	58
B. Postes diplomatiques et consulaires du Canada à l'extérieur..	59
C. Postes diplomatiques et consulaires des autres pays au Canada	61
D. Associations et organisations internationales dont le Canada fait partie .....	63
E. Conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter .....	66
F. Liste d'accords indiquant le développement des relations juri- diques du Canada avec les autres pays en 1957.....	68
G. Publications du Ministère .....	72

# I

## NATIONS UNIES

### 1. Activité générale

La onzième session de l'Assemblée générale, qui s'était réunie au moment des crises de Hongrie et du Moyen-Orient en novembre 1956, a repris ses travaux en janvier 1957. Au cours de la deuxième moitié de la session, l'Assemblée a adopté des résolutions demandant le retrait des forces armées d'Israël en deçà des lignes de démarcation. L'Assemblée a reconnu en outre que ce retrait devrait s'appuyer sur un effort visant à des solutions pacifiques, et elle a exhorté l'Égypte et Israël à respecter les clauses de l'accord d'armistice. De plus, l'Assemblée a estimé que la mise en pratique de cet accord exigerait le placement des éléments de la Force d'urgence des Nations Unies le long de la ligne de démarcation entre l'Égypte et Israël, et la mise en œuvre d'autres mesures, proposées dans le rapport du secrétaire général, «en vue de faciliter la réalisation de conditions propices au maintien de la paix dans la région». Le Canada a voté en faveur de ces projets de résolution, suivis, le 8 mars, par le retrait des derniers éléments des forces israéliennes de la bande de Gaza. L'Assemblée a terminé ses travaux en mars, avec la réserve d'une réunion d'urgence en cas de besoin, pour étudier les problèmes de Hongrie ou du Moyen-Orient.

La session s'est réunie de nouveau le 10 septembre, afin d'examiner le rapport du Comité spécial pour la question de Hongrie, établi par l'Assemblée en janvier 1957. Le rapport de ce Comité confirmait, à l'unanimité, les faits connus quant à l'intervention militaire soviétique en Hongrie, ainsi que le caractère spontané et populaire de la révolte hongroise. L'Assemblée a approuvé le rapport à une importante majorité, dont le Canada faisait partie. Elle a condamné l'Union soviétique pour son action en Hongrie et a fait appel à l'URSS et aux autorités hongroises actuelles pour qu'elles mettent fin aux mesures de répression prises contre le peuple hongrois. L'Assemblée a prié le prince Wan Waithayakon, de la Thaïlande, agissant en tant que représentant spécial de l'Assemblée générale pour la question de Hongrie, de formuler les recommandations qu'il jugerait utiles; l'Assemblée a aussi demandé l'inscription de la question de Hongrie à l'ordre du jour provisoire de la douzième session de l'Assemblée générale. Le prince Wan Waithayakon a ultérieurement soumis un rapport intérimaire à la douzième session, dans lequel il indiquait qu'il n'avait encore pu remplir la mission qui lui avait été confiée, mais qu'il poursuivrait ses efforts en vue d'une amélioration de la situation régnant en Hongrie. Au cours d'un bref débat, le représentant des États-Unis demanda le droit de convoquer une session spéciale, afin de discuter le problème hongrois si les événements semblaient l'exiger.

Au cours de sa onzième session, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation unanime du Conseil de sécurité, demandant l'admission du Ghana aux Nations Unies, dont il deviendrait ainsi le 81<sup>e</sup> État membre.

En septembre, à l'ouverture de la douzième session, l'Assemblée générale a entériné une autre recommandation unanime du Conseil, conseillant l'admission de la Malaisie à titre de 82<sup>e</sup> membre des Nations Unies. Le Canada s'est joint à d'autres pays du Commonwealth, qui étaient co-auteurs des projets de résolution, pour demander l'admission du Ghana et de la Malaisie. M. Sidney Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, a prononcé à cette occasion son premier discours devant l'Assemblée; il y a exprimé les vœux cordiaux de son pays à l'endroit de la Malaisie. Pendant la douzième session, le Canada a appuyé en outre la prorogation du mandat du secrétaire général des Nations Unies par l'Assemblée générale, prorogation fondée sur la recommandation unanime du Conseil de sécurité. Il n'y a pas eu d'opposition, au sein de l'Assemblée, aux votes portant sur Ghana, la Malaisie et les fonctions de M. Hammarskjöld.

Dans un discours aux Nations Unies, le premier ministre du Canada, M. John G. Diefenbaker, a déclaré le 23 septembre 1957: «L'appui aux Nations Unies constitue la pierre angulaire de la politique étrangère du Canada».

Les questions essentielles traitées au cours de la douzième session ont été le problème du désarmement et l'examen de la plainte de la Syrie, qui soutenait que la Turquie procédait à des concentrations de troupes sur la frontière syrienne, et que la Syrie était soumise à d'autres pressions venant de l'étranger. Les représentants du Canada ont pris une part très active aux négociations et aux débats sur ces deux points. Le Canada a été co-parrain des résolutions sur le désarmement, adoptées par l'Assemblée, et visant à favoriser ce très important objectif. Un compte rendu plus détaillé de l'activité de l'Assemblée dans ces domaines se trouve dans la section suivante, ainsi qu'au chapitre VI. Ce même chapitre contient un rapport sur les débats ayant trait au maintien et au financement de la Force d'urgence des Nations Unies, et le détail des travaux de l'Assemblée sur le Moyen-Orient pendant la deuxième moitié de la onzième session. Dans le courant de l'année, le major général E. L. M. Burns, militaire canadien, a rempli avec distinction ses fonctions de commandant de la Force d'urgence, élément vital de stabilité au Moyen-Orient. Afin de reconnaître comme il se doit les services rendus par cet officier, le Gouvernement canadien a annoncé officiellement, le 17 décembre, sa promotion au rang de lieutenant-général.

Toujours au cours de la douzième session, l'Assemblée générale a élu le Canada, le Japon et le Panama au Conseil de sécurité, pour une période de deux ans, s'ouvrant le 1<sup>er</sup> janvier 1958. Le Canada a obtenu 72 votes, sur les 78 bulletins déposés au cours de ce scrutin. On trouvera à l'annexe D les détails du rôle joué par le Canada dans un grand nombre d'institutions des Nations Unies: «Associations et organisations internationales dont le Canada fait partie».

En 1957, le Canada a offert l'hospitalité au quatorzième congrès de l'Union postale universelle, qui s'est tenu à Ottawa du 14 août au 3 octobre. Le ministère des Affaires extérieures, de concert avec le ministère des Postes, a veillé aux arrangements préalables. Le congrès de l'Union postale se réunit tous les cinq ans; aux termes du règlement de l'Union, le pays qui lui offre l'hospitalité assume en outre certaines responsabilités dans l'intervalle des réunions. C'est pourquoi le Canada est aujourd'hui le pays consignataire des ratifications des lois et règlements du Congrès.

C'est le Ministère qui se chargera de communiquer ratifications et avis aux autres pays membres.

Le Canada a gardé une participation active au sein de toutes les institutions spécialisées des Nations Unies, durant l'année 1957, et il a envoyé des délégués aux diverses réunions de ces organismes. Le chapitre IX traite de l'assistance technique des Nations Unies aux pays insuffisamment développés, ainsi que des premières réunions de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le chapitre X se rapporte à la participation du Canada aux travaux de l'UNESCO.

## 2. Désarmement

Pendant le débat sur le désarmement de la onzième session de l'Assemblée générale, les pays membres acceptèrent de ne pas mettre aux voix les divers avant-projets de résolution, y compris un projet ayant pour co-auteurs le Canada, le Japon et la Norvège, et recommandant l'enregistrement de tous les essais d'armes nucléaires. Les participants à cette discussion adoptèrent donc une résolution de procédure, demandant entre autres choses à la Commission du désarmement de réunir le Sous-Comité à une date rapprochée.

Le Sous-Comité, composé de représentants du Canada, des États-Unis, de la France, du Royaume-Uni et de l'Union soviétique, s'est réuni le 18 mars. Il a entendu des propositions variées, déposées, séparément ou conjointement, par les quatre puissances occidentales et par l'Union soviétique. De plus, les représentants de chaque camp en présence ont soumis un programme global pour la première étape d'un accord de désarmement. Le Sous-Comité a également étudié les mémoires présentés par certains pays ne faisant pas partie du Sous-Comité: l'Inde, le Japon, la Norvège et la Yougoslavie.

Le 30 avril, le délégué de l'Union soviétique a soumis un programme de désarmement partiel, fondé dans une large mesure sur les propositions soviétiques du 17 novembre 1956. Parmi les formules envisagées, se trouvaient une réduction, en deux étapes, des forces armées, et la première étape de la réduction des armes classiques et des budgets militaires, dans une proportion de 15 p. 100; la cessation ou suspension immédiate des essais nucléaires, sans préjudice des autres mesures possibles de désarmement; une renonciation sans condition de l'emploi des armes nucléaires, et l'obligation de conclure un accord ultérieur sur leur prohibition et leur suppression totales; la liquidation progressive des bases en territoires étrangers; la réduction d'un tiers des forces armées des quatre grandes puissances en Allemagne, et une réduction considérable de leurs forces dans les régions englobées par l'OTAN et le Pacte de Varsovie; l'établissement de postes de surveillance dans des points définis: ports, voies de triage de chemins de fer, voies de grande communication, qui fonctionneraient pendant la première étape du programme de désarmement et auxquels viendraient se joindre de nouveaux postes sur les aérodromes, au cours de la seconde étape. Les propositions soviétiques prévoyaient en outre des mesures d'inspection aérienne dans une zone située en Europe centrale, et dans une zone semblable en Asie et en Amérique du Nord.



Le 29 août, les représentants des quatre puissances occidentales, de concert avec leurs alliés de l'OTAN, ont soumis un programme conjoint pour une première étape de désarmement. Les propositions essentielles de ce document étaient les suivantes: réduction des forces armées en trois étapes, sous réserve de règlements parallèles des problèmes politiques (les États-Unis et l'URSS garderaient sous les drapeaux 1,700,000 hommes, tandis que la France et le Royaume-Uni auraient chacun, à ce stade, des effectifs de 650,000 hommes); une réduction d'armements qui s'effectuerait en plaçant les armes indiquées dans des entrepôts sous contrôle international; l'interdiction d'engins atomiques, sauf en cas de défense contre une attaque armée; la cessation de la production de matières fissiles pour fins d'armement; un détournement de ces engins vers des utilisations pacifiques, les deux derniers stades devant être placés sous contrôle international; la suspension, pendant un an, des explosions nucléaires expérimentales, et pendant une période ultérieure sous réserve de certaines conditions ayant trait au contrôle; l'examen d'un système de contrôle et d'inspection des projectiles interdits; l'inspection terrestre et aérienne, et l'échange de «plans militaires» dans certaines régions, ainsi que la formation d'un organisme de contrôle international.

Le représentant soviétique ne se montra pas disposé à accepter le programme des quatre puissances occidentales. A peine ce document avait-il été soumis à l'Assemblée que le délégué de l'URSS affirma qu'il ne présentait aucun intérêt constructif. Il se refusa à formuler des commentaires valables sur les propositions occidentales et se borna à répéter les exigences soviétiques antérieures, tout en accusant le camp adverse de manœuvres d'obstruction. Par suite de l'attitude négative adoptée par M. Zorin, les cinq pays intéressés décidèrent, le 6 septembre, d'ajourner les débats *sine die*.

Faisant suite à une discussion succincte au sein de la Commission du désarmement, l'étude approfondie de ce problème s'ouvrit le 10 octobre, au sein de la Première Commission de l'Assemblée générale. Après un débat de presque quatre semaines, la question fut transférée en séance plénière, à partir du 14 novembre. Les projets de résolution recommandés antérieurement par la Première Commission furent adoptés par une forte majorité: il s'agissait d'une résolution des 24 puissances, fondée sur les propositions des quatre puissances du 29 août; elle a été adoptée par 57 voix (y compris celle du Canada) contre 9 (bloc soviétique) et 14 abstentions; l'autre projet de résolution était une proposition belge, demandant le lancement d'une campagne de publicité visant à renseigner toutes les nations de l'univers sur les dangers d'une course aux armements; ce projet a été adopté par 71 voix (y compris celle du Canada) contre 9 (bloc soviétique), et 1 abstention.

L'Union soviétique fit savoir qu'elle ne participerait pas aux négociations de la Commission du désarmement, ni à celles du Sous-Comité dans la forme qu'ils avaient alors. Dans l'espoir de dénouer ce nœud gordien, l'Assemblée consentit à étudier la possibilité d'un changement dans la composition de la Commission. Les représentants du Canada jouèrent un rôle marquant dans ces débats et se joignirent aux membres de cinq autres délégations, pour soumettre une formule visant à élargir la composition de la Commission du désarmement en y ajoutant quatorze États membres.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Jusqu'alors la Commission s'était composée des membres du Conseil de sécurité et du Canada. En 1958, les nouveaux membres seront: l'Argentine, l'Australie, la Belgique, la Birmanie, le Brésil, l'Égypte, l'Inde, l'Italie, le Mexique, la Norvège, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Tunisie et la Yougoslavie.

Au moment du scrutin, les délégués de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de l'Union soviétique ont déclaré que non seulement ils voteraient contre le projet de résolution, mais encore qu'ils ne participeraient pas aux travaux de la Commission du désarmement, à moins que l'Assemblée n'adopte un amendement soumis par l'Albanie et demandant l'inclusion de sept membres supplémentaires. L'amendement de l'Albanie fut rejeté, et le projet de résolution occidental fut adopté par 60 voix ( y compris celle du Canada) contre 9 (bloc soviétique), et 11 abstentions. L'URSS réitéra son intention de ne pas faire partie de la Commission, dans sa forme nouvelle.

### 3. Réfugiés

Le problème des réfugiés se pose toujours aux Nations Unies en Europe, en Asie et au Moyen-Orient.

Les Nations Unies appellent réfugié quiconque est parti, par crainte de persécutions, du pays où il résidait normalement. Le programme quadriennal (1955-1958) du Fonds des Nations Unies pour les réfugiés, établi pour apporter des solutions durables à ce problème, entre dans sa quatrième année. Il reste encore en Europe près de 200,000 personnes déplacées qui n'ont pu se trouver de domicile permanent depuis la fin de la seconde guerre mondiale. En outre, l'Autriche et la Yougoslavie abritent à l'heure actuelle plus de 20,000 réfugiés hongrois. Au cours de sa douzième session, l'Assemblée générale a préconisé une intensification du programme du Fonds des Nations Unies pour les réfugiés, dans l'espoir de voir se fermer, dès la fin de 1958, tous les camps situés en Europe. Du haut commissaire relèvent 12,000 Européens réfugiés en Chine. A la même session, l'Assemblée a aussi autorisé le haut commissaire à faciliter le recueil de contributions volontaires, destinées à secourir les réfugiés chinois de Hong-Kong, dont le nombre dépasse 700,000.

Les réfugiés du Moyen-Orient posent un problème distinct. Dans cette partie du monde, plus de 930,000 Arabes qui avaient fui de Palestine pendant les hostilités de 1948, continuent à recevoir l'assistance de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

En 1957, le Canada a versé au Fonds des Nations Unies pour les réfugiés la somme de 200,000 dollars, et pour l'assistance aux réfugiés du Moyen-Orient, la somme de 750,000, pour les 18 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 1956 au 31 décembre 1957. En outre, 400,000 dollars ont été consacrés aux réfugiés hongrois et envoyés au haut commissaire pour les réfugiés en 1957—ce qui constitue un total de 650,000 dollars versés sur le don spécial d'un million de dollars voté par le Parlement canadien en 1956 pour secourir les Hongrois. Les 350,000 dollars restants ont été remis à la Croix-Rouge canadienne, pour son programme d'aide à la Hongrie. En outre, les réfugiés hongrois désireux d'immigrer au Canada y ont été transportés; en 1957, notre pays a reçu ainsi 31,851 immigrants, portant à 36,018 le nombre des Hongrois entrés au Canada depuis octobre 1956.

Le haut commissaire pour les réfugiés, M. Auguste R. Lindt, s'est rendu à Ottawa en octobre 1957 et y a rencontré ministres et hauts fonctionnaires qui s'intéressent aux nombreux problèmes relevant de son mandat.

#### 4. Conseil économique et social

Le Conseil économique et social, dont font partie dix-huit États, a pour fonctions, sous l'autorité de l'Assemblée générale, de favoriser le relèvement des niveaux de vie et, d'une manière générale, de chercher à instaurer des conditions de progrès économique, social et culturel. Il reçoit le concours de huit commissions techniques, de trois commissions économiques régionales, d'organismes spéciaux, de comités permanents et de comités spéciaux, ainsi que celui des institutions spécialisées.

En 1957, le Canada s'est acquitté de la deuxième année de son mandat de trois ans au sein du Conseil. Pour la première fois, il a fait partie de la Commission de la condition de la femme. M<sup>me</sup> Harry S. Quart a été nommée représentante du Canada au sein de cet organisme, pour une période de trois années commençant le 1<sup>er</sup> janvier 1958. Le Canada conserve son siège à la Commission de la population, la Commission de statistique, la Commission des stupéfiants, la Commission du commerce international des produits de base, le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Il a été élu pour la première fois au Comité exécutif du Fonds des Nations Unies pour les réfugiés.

En 1957, le Canada a pris part à la vingt-troisième session du Conseil économique et social, tenue à New-York du 16 avril au 3 mai; M. R. A. MacKay, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies, y a dirigé la délégation canadienne. A la vingt-quatrième session, tenue à Genève du 2 juillet au 1<sup>er</sup> août, la délégation du Canada a aussi été dirigée par M. MacKay, et notre pays a été représenté à la brève reprise de cette même session, en décembre 1957. Parmi les problèmes essentiels d'ordre économique et social débattus au cours de ces réunions, les États membres ont passé en revue les points suivants: financement de la mise en valeur économique, problème du commerce international des produits de base, institution d'une réserve alimentaire à l'échelle mondiale, mise en valeur des richesses naturelles, problèmes sociaux dans l'univers, mise en valeur des collectivités, diverses propositions relevant du principe du droit de l'homme, travaux du Haut commissariat pour les réfugiés. Les aspects économiques des travaux du Conseil économique et social sont examinés au Chapitre IX. Dans le domaine social, le Conseil a approuvé les propositions de la Commission des questions sociales, quant aux études qui permettraient de distinguer les liens entre les services sociaux et les autres moyens tendant à relever les normes d'existence de la cellule familiale. Le Conseil a recommandé en outre la continuation de la collaboration internationale dans le domaine philanthropique, afin d'encourager les contacts directs et l'échange de données entre spécialistes en la matière. Le Conseil a établi des plans préalables pour la célébration, le 10 décembre 1958, du dixième anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme; il a étudié avec un soin tout spécial le rôle que les réunions d'études régionales peuvent jouer dans la diffusion des objectifs des services consultatifs dans ce domaine.

Plusieurs des commissions techniques et des organes subsidiaires du Conseil économique et social se sont réunis en 1957. Le Canada a été représenté aux réunions suivantes:

- a) Neuvième session de la Commission de la population, 25 février-8 mai;

- b) Douzième session de la Commission des stupéfiants, 29 avril-31 mai;
- c) Commission du commerce international des produits de base, mai et novembre;
- d) Conseil exécutif du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), avril et septembre;
- e) Comité exécutif du Fonds des Nations Unies pour les réfugiés (FNUR), juin et juillet;
- f) Comité de l'assistance technique, juillet et novembre.

### 5. Contributions financières

Pour l'année 1957, le Canada a été cotisé à 3.15 p. 100 du budget administratif des Nations Unies, dont le total était de 52.3 millions de dollars, ce qui établit à 1.6 million la contribution du Canada. La cotisation du Canada aux institutions spécialisées des Nations Unies s'est montée à 1.5 million.

En outre, le Canada a versé des contributions bénévoles à quatre programmes spéciaux: Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies, 2 millions; Fonds des Nations Unies pour l'enfance, \$650,000; Fonds des Nations Unies pour les réfugiés, \$200,000; Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, \$750,000 (pour la période de 18 mois, allant du 1<sup>er</sup> juillet 1956 au 31 décembre 1957).

## II

# ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

## I. Conseil de l'Atlantique Nord

Tout au long de 1957, le Conseil de l'Atlantique Nord a siégé en permanence à Paris. L'ancien ministre des Affaires étrangères de Belgique, M. Paul-Henri Spaak, est devenu secrétaire général de l'OTAN et président du Conseil après que lord Ismay eut quitté ces fonctions en mai 1957. M. L. D. Wilgress est demeuré le représentant permanent du Canada auprès du Conseil. Avec l'aide de ses comités subsidiaires et de son personnel international, le Conseil a étudié les événements internationaux d'ordre politique et militaire d'intérêt commun; il a fait l'examen des plans de défense de ses membres et des dépenses afférentes aux installations militaires (infrastructure); il a aussi étudié les nombreux problèmes que posent les préparatifs de temps de paix et la défense civile. Conformément aux recommandations que renfermait le rapport du Comité des Trois, deux comités du Conseil ont été constitués: le Comité des conseillers politiques et le Comité des conseillers économiques. Les deux ont siégé toute l'année en 1957.

Les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN se sont réunis à Bonn les 2 et 3 mai pour faire une revue de la situation internationale et pour discuter les divers problèmes politiques qui se posaient à l'Alliance. Dans un communiqué publié à l'issue de la réunion, ils réaffirmaient le caractère défensif de l'Alliance, signalaient la campagne que l'URSS avait lancée pour amener l'opinion publique des pays de l'OTAN à s'opposer à la modernisation des forces de défense, rappelaient que l'OTAN entendait se servir, si elle était attaquée, de tous les moyens à sa disposition, notamment des engins les plus modernes, et cela en attendant un accord sur le désarmement qui soit acceptable. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a assisté à cette réunion.

Les chefs de gouvernement des pays de l'OTAN se sont réunis pour la première fois à Paris du 16 au 19 décembre. Deux événements survenus peu auparavant avaient milité en faveur d'une réunion au sommet. Tout d'abord, l'Union soviétique avait réussi en août à lancer un engin balistique intercontinental. En octobre, le premier ministre Macmillan et le président Eisenhower s'étaient rencontrés à Washington; leur entretien avait été suivi de la «déclaration de Washington» par laquelle les deux gouvernements s'engageaient à collaborer étroitement à une coordination politique, militaire, économique et scientifique des efforts de l'OTAN qui s'effectuerait dans un nouvel esprit de confiance et d'interdépendance.

A la réunion de décembre, les chefs de gouvernement et les ministres des Finances, de la Défense et des Affaires étrangères se sont intéressés aux principaux problèmes militaires et politiques de l'Alliance, eu égard notamment aux conséquences que pouvaient exercer sur l'OTAN les

succès soviétiques des quelques mois précédents dans le domaine de la science, ainsi qu'aux mesures que l'Alliance devait prendre du fait de cette situation. Les décisions dont faisaient état la déclaration et le communiqué publiés à l'issue de la réunion comportaient, entre autres choses, des mesures destinées à renforcer l'Alliance au bénéfice de la sécurité collective, et avaient trait à l'attitude à adopter à l'égard du désarmement et des pourparlers avec l'URSS. Il y eut accord de principe sur les points suivants: constituer des stocks de têtes nucléaires et mettre en place des engins balistiques de portée intermédiaire dans les pays de l'OTAN, aux endroits où ils sont nécessaires, conformément à des accords bilatéraux entre les États-Unis et les pays intéressés; coordonner la recherche, la création et la fabrication d'armes modernes; accroître la valeur du travail scientifique de chaque pays en mettant en commun les installations et la documentation scientifique; accroître la coopération économique entre les membres de l'Alliance. On signala aussi que tous les pays de l'OTAN souhaitaient que soit conclu avec l'URSS un accord de désarmement acceptable; on offrit donc de reprendre les négociations, soit à la Commission du désarmement de l'ONU, soit au palier des ministres des Affaires étrangères. Ces décisions guideront vraisemblablement l'activité du Conseil en 1958.

## 2. Dans le domaine militaire

L'OTAN a continué de fonder ses plans de défense sur l'opinion selon laquelle la sécurité collective des membres exige une sauvegarde nucléaire stratégique contre l'agression, ainsi que la protection de forces terrestres avec appui aérien tactique en Europe. L'année a vu de grands progrès dans l'infrastructure nécessaire: bases aériennes, voies de communication communes, pipeline commun et réseau complémentaire d'alerte aérienne.

L'appui qu'il accorde à l'OTAN constitue la plus importante obligation du Canada en matière de défense. Le continent nord-américain, où se trouvent les principales forces de représailles de l'Alliance, est partie intégrante de la région de l'OTAN; l'apport du Canada à sa défense est demeuré très important. À cette fin, des réseaux d'alerte avancée ont été établis au Canada. Soucieux d'accroître la puissance de leurs forces de défense aérienne et de contribuer à la sécurité collective de l'OTAN, le Canada et les États-Unis ont complètement fusionné récemment leurs systèmes de défense aérienne du continent; ils ont créé un quartier général canado-américain: le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord. De plus, le Canada a continué de participer aux forces unifiées de l'Europe en maintenant une brigade d'infanterie en Allemagne et une division aérienne de douze escadrilles modernes de chasseurs à réaction ayant leurs bases en France et en Allemagne. Une partie importante de la flotte canadienne a été affectée à la protection des convois sous l'autorité du Commandant suprême des forces alliées pour l'Atlantique, ainsi qu'à la défense du secteur Canada-États-Unis en cas d'urgence.

### 3. Aide mutuelle

Conformément au Programme d'aide mutuelle, le Canada a continué en 1957 de fournir de l'équipement militaire, de former des équipages aériens et de contribuer aux budgets de l'OTAN. Les montants ainsi assignés depuis 1950 s'élèvent à plus de 1,600 millions de dollars. Ceux de l'exercice en cours s'établiront à 130 millions, contre 143 millions en 1956-1957. S'il y a diminution, c'est surtout que le Canada a réduit son programme de formation d'équipages aériens, étant donné que les endroits de formation s'étaient multipliés dans toute la région de l'OTAN.

Le matériel remis aux autres pays par le Canada dans le cadre de l'aide mutuelle comprend 4 dragueurs de mines, 10 navires d'escorte du type Bangor, 200 avions Harvard avec 140 moteurs de rechange, 125 T.33, réacteurs d'instruction, ainsi que des pièces de Sabre pour la Grèce, la Turquie et l'Allemagne, et des CF-100 pour la Belgique.

### 4. Autre activité

La conférence des parlementaires des 15 pays de l'OTAN a tenu sa troisième réunion annuelle à Paris du 11 au 16 novembre 1957. Y ont assisté 250 personnes, dont 14 parlementaires canadiens représentant les quatre principaux partis politiques.

Le besoin de forces défensives plus considérables fut mis en valeur à la conférence. Certains délégués ont exprimé l'opinion que la «sauvegarde nucléaire» n'apportait pas aux pays de l'Europe continentale les plus exposés le sentiment d'une protection suffisante. On s'intéressa également à la coopération scientifique, et tout spécialement au rapport du sénateur Jackson (États-Unis) qui préconisait la mise en commun des effectifs scientifiques de la communauté atlantique. Les recommandations formulées dans le rapport ont reçu l'approbation de la majorité des délégués.

De nouveau en 1957, le Canada a reçu un groupe de journalistes de l'OTAN. Le programme comprenait la visite d'établissements militaires et industriels, situés dans diverses régions du pays, et une série d'entretiens sur la défense au Canada. Pour de plus amples détails sur l'activité de l'OTAN dans les domaines de la culture et de l'information, voir chapitre X, section 1.

### III

## COMMONWEALTH

### 1. Considérations générales

Il s'est passé au cours de l'année à l'intérieur du Commonwealth de nombreux événements qui ont démontré sa vitalité, sa puissance d'expansion et l'importance qu'il conserve dans le monde moderne en tant qu'association politique stable. Parmi les plus importants, il y a lieu de signaler l'admission de deux nouveaux États indépendants, le Ghana et la Malaisie, la fructueuse conférence des premiers ministres tenue à Londres au début de l'été, et enfin la décision de tenir en 1958 une conférence commerciale et économique.

### 2. Évolution constitutionnelle

Le 6 mars 1957, la colonie de la Côte-de-l'Or, complétée du territoire du Togo antérieurement sous mandat britannique, et devenue le Ghana, est entrée dans le Commonwealth sous la direction de son premier ministre Kwame Nkrumah. Le monde entier s'est intéressé aux célébrations par lesquelles fut marquée à Accra la naissance de la nouvelle nation. Le Canada était représenté aux cérémonies d'inauguration par M. George Prudham, ministre des Mines et des Relevés techniques. Le 6 mars, à la Chambre des communes, M. St-Laurent s'est réjoui de l'entrée du Ghana dans le Commonwealth et a annoncé que le Gouvernement se proposait d'y nommer un haut commissaire. Le premier à occuper ce poste est M. Evan Gill, qui est entré en fonction à la fin d'octobre. Le 8 mars 1957 l'ONU a admis le Ghana au nombre de ses membres en adoptant une motion parrainée par tous les pays du Commonwealth.

Le 31 août 1957, sous le gouvernement du premier ministre Tunku Abdul Rahman Putra, la Fédération de Malaisie est devenue un membre indépendant du Commonwealth. M. J. M. Macdonnell, ministre sans portefeuille, a assisté aux cérémonies de l'indépendance, à Kuala-Lumpur, à titre d'envoyé spécial du Canada. Le premier ministre du Canada, M. Diefenbaker, a félicité le peuple de Malaisie de sa rapide accession à l'autonomie et lui a souhaité la bienvenue au sein du Commonwealth dans une allocution enregistrée et diffusée par radio en Malaisie le 30 août. Le Canada a été l'un des auteurs de la résolution par laquelle la Malaisie fut admise à l'ONU. Le premier haut commissaire du Canada dans la nouvelle fédération, M. A. R. Menzies, entrera en fonction en mars 1958.

Deux autres régions du Commonwealth ont fait des pas importants vers l'indépendance au cours de l'année. Le Royaume-Uni a adopté le 31 juillet 1957 un décret-loi promulguant la constitution des Antilles, conformément à la Loi de la Fédération des Antilles britanniques du 2 août 1956. La Fédération comprendra les îles suivantes: Antigua, la Barbade, la Dominique, Grenade, la Jamaïque, Montserrat, Saint-Christophe Nevis



et Anguilla, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, la Trinité et Tabago. Le siège du gouvernement central et de la législature se fixera à la Trinité. La session de la législature et l'élection du premier ministre marqueront en avril 1958 l'inauguration du régime fédératif intégral. Les Antilles britanniques jouiront alors de l'autonomie, sauf en ce qui concerne certains pouvoirs que le Royaume-Uni se réserve en matière de défense, de relations étrangères et de stabilité financière. On prévoit que la Fédération parviendra à l'indépendance complète d'ici quelques années.

A la suite de la conférence constitutionnelle de la Nigeria, tenue à Londres en mai et juin 1957, l'autonomie interne complète fut accordée aux régions occidentale et orientale de la Nigeria et promise pour 1959 à la région du Nord. La réorganisation du gouvernement fédéral prévoyait l'existence d'une chambre de représentants et d'un sénat et la nomination d'un premier ministre fédéral. La conférence n'a fixé aucune date pour l'accession définitive à l'indépendance, mais les représentants de la Nigeria ont proposé comme objectif le 2 avril 1960; le Gouvernement du Royaume-Uni a accepté d'étudier la question au début de 1960, après la réunion du nouveau Parlement nigérien.

### 3. Consultations entre les membres

La pratique quotidienne des consultations, des échanges de renseignements et d'avis, élément essentiel des liens que constitue le Commonwealth, s'est maintenue entre les membres de la communauté et s'est même développée. Dans tous les domaines d'intérêt commun—défense, politique étrangère, questions économiques—le Canada a entretenu des rapports étroits avec le Royaume-Uni. En février, le premier ministre St-Laurent s'est rendu aux Bermudes pour conférer avec le premier ministre Macmillan, à la suite des entretiens entre celui-ci et le président Eisenhower.

Lorsqu'il assista à la conférence des premiers ministres du Commonwealth, tenue à Londres du 26 juin au 5 juillet 1957 sous la présidence de M. Macmillan, M. Diefenbaker en était presque à sa première fonction officielle en tant que premier ministre. MM. Menzies, Nehru, Suhrawardy, Kwame Nkrumah et sir Roy Welensky, entre autres, ont aussi pris part à la conférence. Les premiers ministres de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud et de Ceylan n'ont pu se rendre à Londres, mais se sont fait représenter par de hauts fonctionnaires de leurs gouvernements. Des discussions fructueuses ont porté sur diverses questions intéressant tous les membres: Nations Unies, désarmement, rapports avec l'Union soviétique, Moyen-Orient, Extrême-Orient, développement économique du Commonwealth. Ainsi que le faisait observer le communiqué émis à l'issue de la réunion, ces conférences font ressortir la remarquable similitude que présentent les points de vue et les objectifs des membres à l'égard des questions internationales. Les premiers ministres ont reconnu l'importance de l'ONU dans les affaires mondiales et la nécessité d'une action positive pour renforcer et perfectionner l'instrument de paix qu'elle constitue. La question du désarmement les a vivement préoccupés; à leur sens, un accord, même s'il n'était que partiel, serait de nature à créer une ambiance favorable à l'élaboration d'un plan de désarmement plus vaste.

Au cours de la conférence, M. Diefenbaker invita les ministres des Finances du Commonwealth à se réunir au Canada après l'assemblée annuelle du Fonds monétaire international qui devait avoir lieu à Washington en septembre. C'est à Mont-Tremblant (Québec) que se rencontrèrent les ministres des Finances qui s'entendirent pour recommander à leurs gouvernements de convoquer en 1958 une conférence commerciale et économique. Tous les gouvernements du Commonwealth ayant donné leur assentiment, la réunion aura lieu au Canada, vraisemblablement vers la fin de l'été ou à l'automne.

M. Macmillan et son secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. Selwyn Lloyd, sont venus à Ottawa en octobre; ils se sont entretenus avec M. Diefenbaker et quelques autres ministres. Ils ont alors fait part de leurs entretiens de Washington avec le président Eisenhower et M. Dulles sur l'interdépendance accrue des pays de l'OTAN et sur leur coopération militaire, scientifique et économique.

#### 4. Événements politiques

Au cours de l'année, divers changements se sont produits dans les gouvernements du Commonwealth. En janvier, le premier ministre du Royaume-Uni a démissionné pour raison de santé; M. Harold Macmillan a succédé à sir Anthony Eden.

Dans l'Inde, les deuxièmes élections générales ont eu lieu en mars et avril. Le parti du Congrès que dirige M. Nehru a été maintenu au pouvoir avec sensiblement le même nombre de sièges qu'au moment de la dissolution. Toutefois, ce parti a subi des pertes marquées aux élections provinciales ou élections d'État. Le premier ministre du Pakistan, M. Suhrawardy, a démissionné en octobre. Une nouvelle coalition dirigée par M. Chundrigar a gouverné quelque temps, mais elle a été remplacée dès décembre par un nouveau ministère de coalition présidé par l'ancien ministre des Affaires étrangères, M. Malik Firoz Khan Noon.

Le Conseil de sécurité a de nouveau étudié en février la question du Cachemire. Le Suédois Gunnar Jarring, président du Conseil, fut invité à se rendre dans la péninsule pour conférer du différend avec les Gouvernements indien et pakistanais. Le Conseil a étudié son rapport au cours de l'automne, et il a adopté en décembre une nouvelle résolution autorisant M. Frank Graham à retourner sur les lieux pour examiner de nouveau la situation.

M. Sydney Holland, maintenant sir, a résigné en septembre pour des raisons de santé, la fonction de premier ministre de la Nouvelle-Zélande; M. Holyoake lui a succédé comme premier ministre et comme chef du parti national. Ce parti a été défait aux élections du 30 novembre par les travaillistes qui ont remporté 41 sièges contre 38; le vote a été différé dans une circonscription électorale. M. Walter Nash, chef du parti travailliste, a formé un gouvernement le 12 décembre.

L'Afrique du Sud a continué de s'en tenir à sa décision de ne participer que de façon restreinte à l'activité de l'ONU tant que la situation raciale y serait à l'étude. La délégation du Canada à la douzième session de l'Assemblée générale a voté pour une résolution créant un Comité des bons offices chargé de trouver une formule d'accord sur le statut international

du Sud-Ouest Africain; elle n'a pas voté lorsque furent mises aux voix les résolutions concernant le conflit racial et le traitement fait aux personnes d'origine indienne en Afrique du Sud. Les deux principaux partis—nationaliste et uni—se préparent à des élections générales qui doivent avoir lieu en 1958.

### 5. Visiteurs du Commonwealth

Ottawa a reçu en juillet la visite du premier ministre d'Australie, M. Menzies, qui s'en retournait dans son pays après avoir assisté à la conférence des premiers ministres, à Londres. A la fin de septembre, une fois terminée la réunion des ministres des Finances du Commonwealth qui eut lieu à Mont-Tremblant, dans le Québec, les représentants du Royaume-Uni sont venus à Ottawa discuter les relations commerciales des deux pays.

Sont aussi venus à Ottawa au cours de l'année: M. Heathcoat Amory, ministre de l'Agriculture au Royaume-Uni; M. A. J. R. Van Rhijn, ministre des Affaires économiques en Afrique du Sud, le chef Kolawole Balogun, ministre de la Recherche et des Renseignements dans la Nigeria; deux représentants de la Nigeria occidentale, le chef C. D. Akran et le chef J. O. Osuntokun.

Nous avons déjà mentionné les visites des ministres du Canada aux pays du Commonwealth. Nous ajouterons que M. W. J. Browne, ministre sans portefeuille, a représenté le Canada à Saïgon en octobre, à la conférence annuelle du Plan de Colombo; il s'est également rendu à Ceylan, dans l'Inde et au Pakistan où, dans son voyage de retour, il a pu voir les réalisations canadiennes relevant du Plan de Colombo. M. Gordon Churchill, ministre du Commerce, a dirigé la délégation commerciale du Canada qui a visité le Royaume-Uni en novembre et décembre.

## IV

### EUROPE

#### 1. Unification de l'Europe

Un progrès important vers l'éventuelle unification de l'Europe est intervenu en 1957 alors que les Parlements de l'Allemagne, de la Belgique, de la France, de l'Italie, du Luxembourg et des Pays-Bas ont ratifié les traités signés à Rome le 25 mars 1957, traités qui prévoient l'établissement d'une communauté économique européenne (Marché commun) et d'une communauté de l'énergie atomique (Euratom). Ces traités sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1958, mais la mise en œuvre effective de leurs dispositions prendra entre douze et quinze ans.

Le premier traité prévoit que les six États établiront un marché commun par l'élimination progressive, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1959, des droits de douanes et des autres obstacles au commerce de la communauté et par l'adoption d'un tarif commun à l'égard des pays tiers. Les échanges de produits agricoles entre les États membres feront l'objet de règlements et de dispenses spéciales. Les pays signataires se proposent également de faciliter les déplacements de travailleurs et les mouvements de capitaux, d'harmoniser leurs politiques sociales et d'assurer leur propre essor par la création d'un fonds collectif de capitaux de placement. Le texte stipule en outre que certains territoires d'outre-mer et certains pays étrangers pourront s'associer aux signataires pour constituer une zone de quasi-libre-échange.

Le second traité prévoit la création d'un organisme pour la réalisation en commun de travaux consacrés à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Dans la pensée des fondateurs de l'Euratom, les États membres ne devaient entreprendre que des recherches exclusivement en vue de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique et ces recherches devaient être faites en commun. Toutefois, dans sa rédaction définitive, le traité permet aux membres signataires d'entreprendre indépendamment des programmes militaires dans le domaine des armes atomiques. L'accent d'importance est donc quelque peu déplacé, et il semble qu'en ce qui concerne les usages pacifiques de l'énergie atomique il s'agira moins d'une mise en commun complète des efforts que d'une collaboration englobant un certain nombre de programmes collectifs, tout en laissant chaque pays poursuivre indépendamment son programme national.

Au point de vue économique, les six pays espèrent constituer un vaste marché commun de 160 millions de consommateurs (sans compter les territoires d'outre-mer) qui offrirait à leurs industries des avantages et une concurrence de l'envergure de ceux qui ont assuré la prospérité des États-Unis. Au point de vue politique, non seulement les nouvelles communautés marquent un pas important vers l'abolition des rivalités nationales qui ont si longtemps déchiré l'Europe, mais elles sont aussi

Le prologue d'un nouveau système de collaboration politique en Europe occidentale, puisque leur fonctionnement suppose une mesure croissante de gouvernement supranational.

L'entrée en vigueur du traité sur le Marché commun a imprimé un nouvel élan aux pourparlers en vue de l'organisation d'une zone de libre-échange; dès 1956, le Royaume-Uni avait proposé la formation d'une telle zone autour du Marché commun par les membres de l'Organisation européenne de coopération économique (dont font partie les six pays du Marché commun). La formule britannique excluait les produits agricoles. Au début de l'année, une commission de l'OECE a constaté qu'il serait possible, du moins au point de vue technique, de rattacher sous une forme quelconque les dix-sept membres de l'Organisation au futur marché commun, dans le cadre d'une zone de libre-échange. Les pays intéressés ont accepté, en principe, cette proposition. C'est pourquoi ils se sont réunis en février pour mettre sur pied, dans le cadre de l'OECE, des groupes d'étude chargés de préparer des discussions plus officielles. Il a été décidé en octobre de créer un comité ministériel, présidé par un ministre du Royaume-Uni, afin d'entamer officiellement les négociations préalables à l'établissement de la zone européenne de libre-échange. Tous ceux qui ont participé à ces délibérations avaient pleinement conscience de la nature ardue de la tâche entreprise et étaient animés d'un sincère désir d'accomplir de réels progrès.

Dans le domaine de la coopération commerciale et économique, le Marché commun a stimulé la création d'une zone élargie de libre-échange; dans le domaine de la collaboration atomique, l'Euratom a donné naissance, au sein de l'Organisation européenne de coopération économique, à des projets de collaboration plus libre, qui engloberaient toute la région de l'Organisation. On aurait pu craindre, au début, que ces conceptions n'entrent en conflit avec le principe même de l'Euratom; mais l'évolution de ce principe de base a permis aux gouvernements intéressés d'envisager pour l'ensemble de l'Europe occidentale un programme de collaboration atomique, dont le noyau serait constitué des six pays de l'Euratom, entre lesquels cette collaboration serait le plus poussée. En conséquence, les intéressés ont signé le 20 décembre 1957 des conventions prévoyant la formation d'un organisme central, qui surveillerait et coordonnerait les divers travaux de l'OECE dans le domaine atomique; ces accords créaient en outre une société conjointe, chargée de construire et de diriger une usine de transformation chimique de combustibles atomiques irradiés, et établissaient un système de sécurité permettant de s'assurer que l'énergie atomique ne servirait qu'à des fins pacifiques.

Le Canada s'est intéressé activement, pour des raisons à la fois politiques et économiques, aux événements qui ont abouti à l'établissement du Marché commun, aussi bien qu'à la proposition britannique visant à la formation d'une zone de libre-échange. Lors de leur réunion, en décembre 1957, les chefs de gouvernement de l'OTAN ont remis en lumière les avantages que présenterait pour tous les pays l'instauration de rapports économiques plus étroits entre les nations de l'Europe occidentale. Il a donc été décidé que l'OTAN favoriserait l'instauration du Marché commun et de la zone de libre-échange, en tenant compte des intérêts des pays moins développés que les autres. De plus, tous les États de l'OTAN ont affirmé nettement qu'ils tenaient beaucoup à ce que ces dispositifs servent non seulement à renforcer l'économie des pays intéressés, mais encore à affermir les liens qui unissent les membres de l'Alliance atlantique et,

en général, tous les pays libres. On a également reconnu l'interdépendance économique des adhérents de l'OTAN et des autres puissances du monde libre. Dans le rapport consacré à la réunion de l'OTAN qu'il a soumis à la Chambre des communes le 21 décembre 1957, le premier ministre du Canada s'est arrêté particulièrement au projet de création d'une zone de libre-échange. Il a déclaré que le Canada posait à son adhésion un préalable: que soient exclus du système de libre-échange les produits alimentaires, les boissons et le tabac.

Les membres de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) se sont réunis en octobre pour étudier le Marché commun. Le ministre du Commerce du Canada, tout en approuvant les objectifs de cet accord, a tenu à formuler certaines réserves et certaines inquiétudes que lui inspiraient quelques-uns des arrangements proposés. A son sens, il n'est pas impossible que les tarifs appliqués en vertu du Marché commun soient plus élevés ou plus défavorables à certaines importations que les droits de douane actuels. Il a demandé que l'imposition de restrictions quantitatives soit conforme aux dispositions de l'Accord général et qu'elle n'aggrave pas les inégalités de traitement qui existent déjà. Le Ministre a également souligné que l'organisation des échanges agricoles entre les Six pourrait, s'il en résultait des droits de douane élevés, des prix garantis, la conclusion d'ententes commerciales à long terme comportant des traitements de faveur et l'imposition de restrictions quantitatives, entraîner des difficultés avec les nations qui, comme le Canada, disposent en Europe de marchés importants pour leurs produits agricoles. Il a également fait remarquer que les dispositions prévoyant le rattachement des territoires d'outre-mer ne semblent pas cadrer avec les principes dont le GATT s'inspire et peuvent être la source de nombreux conflits d'intérêts; un grand nombre de pays insuffisamment développés se préoccupent beaucoup de ce problème.

## 2. Europe occidentale et septentrionale

1957 a vu la France aux prises avec des difficultés d'ordre économique et financier. Au cours du premier semestre, les Français ont dû faire face à une inflation menaçante, à un déficit budgétaire de l'État et à une balance commerciale déséquilibrée par l'excédent des importations sur les exportations. En mai, le Gouvernement français a soumis au Parlement un ensemble de mesures pour combattre ces multiples périls; mais l'Assemblée nationale lui refusa son appui, causant ainsi la chute du gouvernement de M. Guy Mollet, qui avait détenu le pouvoir, plus longtemps qu'aucun de ses prédécesseurs de la quatrième République. En juin, M. Bourges-Maunoury (ministre de la Défense dans le cabinet précédent) réussit à former un nouveau gouvernement. Poussée par l'aspect menaçant de la situation financière, l'Assemblée nationale approuva un programme semblable à celui qu'elle avait condamné la veille. Au cours de l'été le Gouvernement promulgua un certain nombre de décrets qui permettaient d'espérer une certaine réduction du déficit budgétaire et une amélioration de la position du franc sur le marché des changes. En septembre, le Gouvernement introduisit une loi-cadre pour l'organisation future de l'Algérie; ce texte devait constituer le prologue d'une solution définitive du problème algérien, qui avait occasionné un drainage sérieux des ressources de la France. Toutefois, l'extrême-droite et l'extrême-gauche

s'opposèrent violemment au principe de cette loi. En dépit de remaniements du projet de loi, qui auraient pu rallier une majorité suffisante, le Gouvernement fut défait par une coalition des communistes (partisans pour l'Algérie d'une indépendance absolue) et des groupements de droite qui, d'accord avec des «francs-tireurs» de convictions semblables, combattirent avec acharnement toute mesure qui pourrait paver la voie à une indépendance éventuelle de cette colonie française. Cette défaite précipita une crise qui dura jusqu'au 5 novembre, date qui vit l'accession au pouvoir d'un nouveau gouvernement dont le chef était l'ancien ministre des Finances, M. Félix Gaillard.

En Italie, l'expansion industrielle s'est poursuivie, ainsi que l'amélioration des conditions économiques, mais sur le plan politique et constitutionnel, l'incertitude a régné depuis le retrait, au mois de mai, du parti des sociaux-démocrates de la coalition gouvernementale. Ce gouvernement avait pour chef un social-démocrate, M. Antonio Segni, et détenait le pouvoir depuis juillet 1955. M. Segni donna sa démission le 6 mai. On essaya en vain de reconstituer la coalition. Trois semaines plus tard, le Gouvernement défait fut remplacé par un gouvernement minoritaire, ne comprenant que des démocrates-chrétiens. Bien que les sociaux-démocrates se soient retirés du Gouvernement, ils ne se sont pas alliés aux socialistes, qui se sont associés une fois de plus aux communistes. Mais l'intervention soviétique en Hongrie, et une conjoncture économique plus favorable en Italie ont contribué à un fléchissement sensible de la popularité communiste dans les masses.

Les pays de la péninsule ibérique ont développé davantage encore leur politique de collaboration. Le général Franco, qui préside aux destinées de l'Espagne, et M. Antonio de Oliveira Salazar, premier ministre du Portugal, se sont rencontrés au mois d'août pour étudier ensemble des problèmes communs parmi lesquels il faut ranger les effets de la création du Marché commun européen sur l'économie des deux pays, qui n'en feront pas partie. En février, le Gouvernement de Madrid a été remanié; un nouveau ministre des Affaires étrangères a été nommé, mais la politique extérieure de l'Espagne n'a guère subi de changements. L'Espagne continue à étendre et à consolider ses rapports avec les pays favorablement disposés à son endroit, surtout sur le continent européen et au Moyen-Orient. La politique étrangère portugaise ne dévie pas, elle non plus, de son cours habituel; des élections générales ont eu lieu au Portugal en novembre.

La Belgique et les Pays-Bas ont connu en 1957 une légère régression économique, mais dans l'ensemble leur économie demeure prospère. Sur la scène politique intérieure, des gouvernements de coalition ont su concilier, dans un équilibre assez stable, des partis professant des philosophies économiques et sociales fort diverses. Les deux pays collaborent toujours activement au programme de défense de l'OTAN et aux projets de rapprochement entre les divers pays de l'Europe occidentale. Dans le courant de l'été, le traité d'union économique du Benelux a resserré les liens qui unissaient la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas. Le Canada a souligné les bons rapports qu'il entretient avec ces pays, en envoyant dans leurs ports des bâtiments de sa marine de guerre.

1957 n'a pas troublé la paix qui règne dans la péninsule scandinave. Le Danemark, la Norvège, la Suède et la Finlande n'ont pas modifié leur politique étrangère. Le 20 octobre a marqué la publication d'un programme d'union douanière nordique, préparé par le Comité nordique de coopération économique.

Sur la scène intérieure, on a vu surgir des problèmes financiers et économiques notamment en Finlande, qui a dévalué en septembre le mark finnois de 39 p. 100. Les quatre Gouvernements scandinaves ont dû combattre les poussées vers l'inflation et les déficits de leur comptes de devises étrangères; toutefois, dans l'ensemble, la prospérité dont la Scandinavie avait joui en 1956, ne s'est pas réellement démentie en 1957.

Dans le domaine politique, on a constaté des modifications qui n'ont pas touché cependant à la politique extérieure. Ainsi, au Danemark, les élections générales ont eu lieu en mai et ont été suivies par la formation d'un gouvernement majoritaire de coalition, formule qui était presque tombée en désuétude. Radicaux-libéraux et membres du parti de la Justice ont consenti à former une coalition avec les sociaux-démocrates, sous la direction du premier ministre Hansen. En octobre, c'est la Norvège qui a tenu ses élections générales, maintenant au pouvoir le parti travailliste, dirigé par le premier ministre M. Gerhardsen, qui jouit d'une majorité absolue dans le Storting. Le roi de Norvège, S.M. Haakon VII, étant décédé le 21 septembre, c'est le roi Olaf V qui lui a succédé sur le trône. En Suède, la coalition du parti central-agraire et des sociaux-démocrates s'est dissoute en octobre, alors que les agrariens se sont retirés du Gouvernement. Le premier ministre Erlander a su former depuis un gouvernement minoritaire. En 1957, la Finlande a connu une longue série de crises gouvernementales; les divers partis finlandais s'attaquèrent à tour de rôle aux problèmes économiques qui harcèlent le pays. A la fin de l'année, un gouvernement intérimaire formé de fonctionnaires et de spécialistes a pris le pouvoir et on s'attend à ce qu'il le conserve jusqu'aux élections de juillet 1958.

L'Islande a dû faire face à des difficultés sérieuses, tant économiques que financières; la pêche n'a pas été fructueuse et la poussée à l'inflation s'est accentuée en 1957. Les relations de l'Islande et du Canada ont toujours été cordiales et étroites, et elles se sont consolidées encore grâce à la nomination d'un consul général honoraire du Canada à Reykjavik.

### 3. Afrique du Nord

Le débat des Nations Unies sur l'Algérie, en février, s'était clos sur l'espoir qu'on trouverait au problème algérien «une solution pacifique, démocratique et juste». Mais peu de progrès ont été accomplis dans cette voie. Dirigé par M. Mollet, le Gouvernement français a exigé fermement le «tryptique» simultané d'une trêve (sans conditions préalables d'ordre politique), d'élections libres et de négociations avec les représentants élus du peuple algérien, espérant ainsi poser la première pierre de l'avenir algérien, dans le cadre d'une structure française. Le Front de libération nationale, principal mouvement rebelle d'Algérie, ne démord pas du principe d'une indépendance algérienne totale, préliminaire indispensable à toutes négociations et à tout armistice.

Voulant sortir de cette impasse et témoigner de sa bonne volonté et de la pureté de ses intentions, le Gouvernement de M. Bourguès-Maunoury,



successeur de M. Mollet, a proposé une nouvelle loi pour l'Algérie, qui répartirait ce pays en régions quasi autonomes. Les nationalistes algériens ont repoussé d'emblée cette conception, qui fut d'autre part rejetée aussi par l'Assemblée nationale (voir section 2: Europe occidentale et septentrionale). Ce cercle vicieux dont on semble ne pouvoir sortir a provoqué une crise ministérielle qui a duré cinq semaines.

En décembre, les Nations Unies furent saisies une fois de plus de la question algérienne. A l'époque où ce débat s'ouvrait à New-York, l'Assemblée nationale française approuvait la loi-cadre sur l'Algérie proposée avec certaines modifications du texte original par le Gouvernement ayant succédé à celui de M. Bourghès-Maunoury. A la fin du débat des Nations Unies, le Canada a été co-parrain d'un projet de résolution adopté à l'unanimité et recommandant l'ouverture de pourparlers dans un esprit de collaboration sincère, et l'emploi des mesures efficaces visant à trouver une solution cadrant avec les desseins et les principes de la Charte des Nations Unies.

Les événements d'Algérie ont été suivis de très près par la Tunisie et le Maroc, qui se préoccupent des conséquences qu'ils pourraient avoir sur leur propre évolution intérieure, ainsi que sur leurs rapports avec le monde extérieur. En dépit des tensions algériennes, le Maroc poursuit une politique de bonne entente avec la France et a signé avec elle un certain nombre d'accords importants. Cette direction pro-occidentale de la politique marocaine a été mise en valeur en octobre, alors que S.M. Mohammed V, roi du Maroc, s'est rendu en visite officielle aux États-Unis.

De son côté, la Tunisie a manifesté sans équivoque sa sympathie profonde pour les nationalistes algériens; ses relations avec la France ont été moins cordiales que celles du Maroc, et une crise a été déclanchée par le retrait de l'aide financière de la France au mois de mai, ainsi que par une série d'incidents sur la frontière tuniso-algérienne. En outre, la tension s'est aggravée par suite de la livraison en novembre, à la Tunisie, d'armes portatives et de munitions fournies par les États-Unis et le Royaume-Uni. De plus, la Tunisie a passé par une crise constitutionnelle en juillet: abolition de la monarchie et avènement de la République tunisienne, dont le président est M. Habib Bourguiba, ancien premier ministre. Le Canada a établi des relations diplomatiques avec la Tunisie en septembre, alors que M. Mongi Slim, ambassadeur à Washington, a présenté les lettres de créance qui le nommaient ambassadeur de Tunisie au Canada.

#### 4. Europe centrale

L'événement le plus marquant en Allemagne, en 1957, a été sans aucun doute la tenue d'élections générales pour le Bundestag ou chambre basse. Les élections du 15 septembre ont accordé 270 sièges à la CDU, contre 169 au SPD et 40 au FDP sur un total de 497. Les observateurs ont vu, dans cette victoire du parti chrétien-démocrate, un signe de la satisfaction du corps électoral devant la prospérité économique et la stabilité politique de l'Allemagne. Cette tendance est également le reflet du respect des Allemands pour la personnalité de leur chancelier, et la conséquence d'une crainte générale de voies politiques nouvelles dans le domaine étranger, qui pourraient éloigner l'Allemagne des routes suivies

par ses alliés occidentaux. Dans le remaniement du cabinet fédéral, il faut signaler la nomination de M. Erhard, ministre de l'Économie, au poste de vice-chancelier. Le nouveau Bundestag a réélu M. Adenauer au poste de chancelier, le 22 octobre.

Tout au long de 1957, la République fédérale a poursuivi une collaboration active aux travaux du Conseil de l'OTAN et au programme de défense de l'Europe occidentale. En juillet, elle a placé trois divisions d'infanterie mécanisée à la disposition de l'OTAN, et le Gouvernement allemand a manifesté l'intention de former, pour la fin de l'année, deux divisions blindées, une division aéroportée, et une unité de montagne. La Bundeswehr a, croit-on, des effectifs de plus de 120,000 hommes. Dans un autre domaine, l'Allemagne occidentale a joué un rôle important dans les projets tendant à l'unification européenne. Les partis gouvernementaux et l'opposition SPD se sont prononcés en faveur du Marché commun et des traités de l'Euratom.

1957 a vu s'accroître l'essor économique de la République fédérale, dont la cadence dépasse celle du développement de la plupart des autres économies européennes. En 1957, l'Allemagne s'est classée troisième parmi les marchés d'exportation et d'importation du Canada.

L'Autriche a été fidèle en 1957 à sa politique de neutralité militaire et s'est acquittée de ses obligations économiques envers l'URSS, remplissant ainsi les engagements que lui imposait le Traité d'État qui lui a rendu l'indépendance en 1955. Néanmoins le Gouvernement autrichien s'est senti libre d'adapter certains aspects de sa politique étrangère aux besoins et aux intérêts légitimes de la nation. Cette attitude a été soulignée par les votes de la délégation autrichienne aux Nations Unies, par le droit d'asile accordé par l'Autriche à quelque 210,000 réfugiés hongrois et yougoslaves, et par l'intention du Gouvernement autrichien de demander l'inclusion de son pays dans la zone européenne de libre-échange.

## 5. Sud-Est européen

Du début à la fin de 1957, le problème de Chypre a assombri les rapports entre la Grèce et la Turquie. Cette question demeure au premier plan des préoccupations d'Athènes et le Gouvernement grec soutient toujours que la seule solution acceptable est l'octroi aux Chypriotes du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, par le moyen d'un plébiscite. De son côté, la Turquie estime qu'en acceptant une division de Chypre, elle irait jusqu'à l'extrême limite des concessions possibles. Les dernières propositions concrètes formulées par le Royaume-Uni remontent à la Constitution Radcliffe de 1956; mais Londres n'a jamais cessé de rechercher une solution acceptable pour tous les intéressés. Dans le courant de 1957, la conjoncture sembla évoluer vers un climat qui rendrait possible un accord final; mais on ne parvint pas à trouver de solution. En février, le débat sur Chypre prit fin à la onzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies; on était arrivé à une résolution de compromis, recommandant une reprise des négociations. Au cours de la douzième session de l'Assemblée générale, une résolution de la Grèce demandant une reprise des négociations dans le sens de l'octroi aux Chypriotes du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, fut adoptée en commission; mais ce projet n'obtint pas, en séance plénière, la majorité nécessaire des deux tiers des voix.

On a pu constater une évolution des relations entre la Yougoslavie et l'Union soviétique. La controverse provoquée par le soulèvement de Hongrie ne se calma pas avant avril. Ayant triomphé de ses rivaux stalinistes au sein du Présidium, M. Khrouchtchev poursuivit en toute liberté sa politique de conciliation. Cette attitude est agréable aux dirigeants de Belgrade, qu'inquiétait d'ailleurs l'avenir du communisme en Europe orientale. Ils saisirent donc la main que leur tendait M. Khrouchtchev. Les crédits soviétiques furent rouverts en juillet; au mois d'août, le maréchal Tito rencontra le chef soviétique en Roumanie et conclut avec lui un nouvel accord. Les événements subséquents semblèrent confirmer sur le plan pratique cette réconciliation de principe. A la session spéciale de l'Assemblée générale, les délégués yougoslaves joignirent leurs votes à ceux des représentants soviétiques sur la question de Hongrie; en octobre, la Yougoslavie a reconnu *de jure* le régime de l'Allemagne orientale. Mais Tito n'entend pas jouer un simple rôle de satellite de l'URSS; il l'a prouvé en refusant de participer aux cérémonies qui marquèrent, à Moscou, le 40<sup>e</sup> anniversaire de la révolution soviétique, et en ne signant pas la déclaration de Moscou. Il convient également de signaler la visite de M. Gomulka, qui vint à Belgrade en septembre, et la déclaration du maréchal Tito selon laquelle son gouvernement reconnaît la ligne Oder-Neisse comme constituant la frontière occidentale de la Pologne.

## 6. Union soviétique

De janvier à décembre 1957, le Gouvernement soviétique a poursuivi avec ténacité l'objectif consistant à rattraper l'univers occidental sur le front économique, tout en répondant aux exigences d'une population qui, depuis la mort de Staline, s'attend à une distribution plus libérale des produits de consommation. Les efforts tendant à un essor de l'industrie, de la technologie et des sciences militaires ont été couronnés de succès par la construction de projectiles intercontinentaux et le lancement dans l'espace de deux satellites artificiels. D'autre part, les tensions provoquées par la recherche simultanée d'un relèvement de la consommation ont abouti à une crise parmi les dirigeants.

Contrôles et sanctions établis sous le règne de Staline ont été encore assouplis et modifiés. Les camps de travail forcé ont vu diminuer leurs effectifs; les prisonniers coupables de délits de peu d'importance ont bénéficié d'une amnistie; on a poursuivi la publication de livres interdits autrefois; des victimes d'anciennes "purgés" ont été réhabilitées, et le Gouvernement soviétique a ordonné le rétablissement progressif de cinq minorités non russes, déportées pendant la dernière guerre. En août, quelques-unes des restrictions sur les déplacements des diplomates ont été relâchées, et le Gouvernement soviétique a indiqué qu'il était disposé à en étudier l'abolition pure et simple.

Dans le domaine économique, le Kremlin a continué de travailler au relèvement du niveau de production par des méthodes d'encouragement plutôt que de coercition et en favorisant l'accroissement de la consommation. Les ouvriers virent leur sort s'alléger davantage grâce à l'instauration de la journée de travail de sept heures, et par l'adoption de méthodes plus libérales du règlement des différends ouvriers. Au sein du Soviet des nationalités, on a mis sur pied une nouvelle commission économique chargée de protéger les intérêts des minorités. La session de février de l'Assemblée législative a été marquée par les doléances que les députés

ont présentées avec une franchise inaccoutumée. Finalement, faisant une concession de principe aux cadres, le Gouvernement a consenti à décentraliser et à regrouper l'administration de l'économie soviétique en 105 nouveaux conseils régionaux. Cette décision est la plus hardie, dans ce domaine, depuis bien des années, et elle représente une étape extraordinaire sur la voie de la décentralisation.

Dans cette atmosphère de liberté relative se produisirent une certaine fermentation, une certaine ébullition dans les cercles d'artistes et d'intellectuels. Le parti essaya bien de réprimer ce mouvement, mais ses efforts furent si gauches qu'il n'obtint guère de résultats. D'autre part, un programme économique trop ambitieux, trop optimiste, a contraint les dirigeants soviétiques à réduire leurs exigences pour 1957, et même à renoncer au plan quinquennal en cours; c'est la première fois que pareille chose se produit en Union soviétique. Parmi les hauts dirigeants du régime, il y a ceux qui appuient la politique de concessions de l'heure, et ceux qui s'opposent au relâchement des contrôles staliniens, ce qui a entraîné une crise en juin et l'expulsion de MM. Molotov, Malenkov, Kaganovitch et Chepilov des organes centraux du parti. La tension latente se manifesta de nouveau en octobre, et le maréchal Joukov perdit son portefeuille ministériel et les divers postes qu'il occupait au sein du parti. Quoi d'étonnant, dans ces conditions, que les «thèmes» soutenus à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de la Révolution, en novembre, aient été présentés sur un ton défensif et raisonneur? Il s'agissait de sauver l'unité menacée du bloc soviétique.

Sur la scène internationale, Moscou proclame inlassablement le désir de paix soviétique, dans l'espoir probable de dissocier les alliés occidentaux et d'étendre son influence aux dépens du prestige occidental.

En décembre 1957, M. Boulganine a adressé des lettres à un grand nombre de chefs de gouvernement, en particulier à tous ceux des pays membres des Nations Unies. Dans ces documents, il mettait ses correspondants en garde contre ce qu'il appelle «les périls» qu'impliquent les programmes de l'OTAN, et répétait certaines propositions touchant le désarmement, un pacte de non-agression, l'essor des échanges commerciaux, scientifiques et culturels, ainsi qu'une procédure pour le règlement des divergences séparant le monde oriental du monde occidental.

L'Union soviétique a complété l'envoi de ses notes par un appel destiné aux partis socialistes des pays de l'OTAN et exigeant le renoncement à l'emploi de la force dans le Moyen-Orient. Elle s'est insinuée dans les bonnes grâces de la Syrie en lui fournissant une aide militaire et économique, et a consolidé sa position dans ce pays en lui offrant son appui à la tribune des Nations Unies, lors des incidents de frontière turco-syriens, quand la Syrie se plaignait en outre d'être victime «d'autres pressions venant de l'étranger». Sur le continent africain, le Ghana et le Maroc consentirent à recevoir la visite de délégations soviétiques, et le Soudan a été encouragé par Moscou à se tourner vers les débouchés économiques de l'URSS. En Asie, l'Union soviétique a gagné du terrain en reconnaissant officiellement le Laos, et grâce à la visite du maréchal Vorochilov et du maréchal Joukov dans la région, ainsi que par le voyage de Ho Chi Minh en URSS. En juillet, la baie de Vladivostok a été fermée aux navires battant pavillon étranger et les émissions radiophoniques de l'URSS à destination de l'Amérique latine ont reçu une impulsion nouvelle.

Le programme de défense soviétique n'a rien perdu de son élan; l'URSS a poursuivi une série d'essais d'armes nucléaires, elle a accéléré le rythme de ses projets de défense civile et d'activité sous-marine, et les savants soviétiques ont réussi à lancer dans l'espace deux satellites artificiels, succès qui aura des répercussions certaines sur le programme russe de projectiles intercontinentaux. Il faut signaler toutefois que les porte-parole du Gouvernement soviétique ont su faire montre sur ce point d'un triomphe discret.

En ce qui concerne la sécurité mondiale, l'Union soviétique s'en tient à de vagues généralités quant aux moyens de réduire les tensions existantes, tout en maintenant une attitude intransigeante au sujet des formules de désarmement proposées par les pays occidentaux. Moscou a tenté d'encourager les voyages et l'échange d'information avec la France, le Royaume-Uni et les États-Unis. Au cours de la session d'anniversaire du Soviet suprême, M. Khrouchtchev a affirmé que son pays ne déclencherait jamais la guerre. Le maintien de la paix a constitué le thème essentiel d'une déclaration soviétique, couplée d'un appel adressé aux peuples de l'univers. A plusieurs reprises, les dirigeants soviétiques ont recommandé le retrait des troupes étrangères du territoire allemand. Par son rejet des propositions de désarmement occidentales et par son refus de collaborer avec la Commission élargie du désarmement, l'URSS a tenté d'amener les États-Unis à consentir à des discussions bilatérales.

Les rapports canado-soviétiques, qui s'étaient détériorés à l'automne de 1956 par suite de l'intervention soviétique en Hongrie, se sont un peu améliorés à partir du milieu de 1957. Quelques délégations de l'URSS ont visité le Canada (dont un groupe d'artistes qui sont allés au festival de Stratford) et une délégation agricole a parcouru le Canada en été. D'autre part, nombre de Canadiens se sont rendus en URSS, y compris un groupe d'environ 250 jeunes gens qui y ont assisté au Festival mondial de la jeunesse. Le Gouvernement soviétique s'est borné à acheter au Canada du blé et des machines pour l'industrie de transformation du bois; vers la fin de 1957 il a manifesté le désir d'accroître ses exportations au Canada, et nous a envoyé, en décembre, une délégation commerciale qui a visité plusieurs grands centres.

## 7. Europe orientale

La domination soviétique en Europe orientale avait été ébranlée en octobre 1956 par la révolte de Hongrie et par l'accession de M. Gomulka au poste de secrétaire du parti communiste polonais. En 1957, l'URSS s'est consacrée à un effort de rajustement.

Il n'y a pas eu de graves perturbations au sein du bloc soviétique en 1957. Cette accalmie peut s'expliquer en partie par un relâchement de la pression que l'URSS avait exercée jusqu'alors sur ses satellites; en effet, elle leur a accordé une remise de dettes et de nouveaux prêts; mais cette détente est surtout le fruit des événements de Hongrie. Le Kremlin s'est efforcé de rétablir l'unité idéologique du bloc communiste, et il a organisé une conférence des pays satellites à la suite des célébrations du 40<sup>e</sup> anniversaire de la révolution de 1917. Au cours de cette réunion fut publié un manifeste de 12 partis exposant les points principaux de la doctrine communiste.

Le régime de M. Kadar, appuyé par plusieurs divisions soviétiques, a su reprendre en main les destinées hongroises. Ce gouvernement s'appuie à la fois sur une répression de plus en plus féroce de tous les noyaux d'opposition (conseils ouvriers, groupements intellectuels et étudiants) et sur un relèvement des normes de vie, obtenu par l'importation de biens de consommation et par le ralentissement des immobilisations de capitaux. M. Kadar a réussi à relever la production industrielle presque au niveau d'avant la révolte. (Voir le chapitre I en ce qui concerne les réfugiés hongrois et le débat sur la Hongrie à l'Assemblée générale des Nations Unies.)

Dans le courant de l'année, la situation en Pologne est devenue plus claire. Le 20 janvier ont eu lieu des élections qui ont permis (pour la première fois dans l'histoire des «démocraties populaires») au corps électoral de choisir dans une liste limitée de candidats, au lieu de faire automatiquement porter son vote, dans chaque cas, sur un candidat unique. L'Église catholique a recommandé à ses fidèles d'appuyer les candidats du front national, recommandés par M. Gomulka. Le soutien électoral qui lui a été ainsi accordé semble avoir persuadé les dirigeants soviétiques qu'ils serviraient leur propre intérêt en collaborant (fut-ce avec circonspection) avec le nouveau Gouvernement de la Pologne, en dépit des réformes qui peuvent leur déplaire. La Pologne a essayé d'améliorer les rapports qu'elle entretient avec ses autres voisins; en mai et en juin, le premier ministre, M. Cyrankiewicz, s'est rendu en visites officielles à Prague et dans la zone orientale de Berlin, et il a signé des accords aux termes desquels la Pologne continuera ses exportations de charbon cokéifiable, en échange de crédits d'investissement.

La Pologne a voulu établir en outre des relations cordiales avec les nations occidentales. Les citoyens polonais ont pu se procurer des passeports leur permettant de se rendre librement à l'étranger, les échanges d'ordre technique ou culturel se sont accrues de façon considérable, et le Gouvernement recherche des marchés dans les pays d'Occident. Ceux-ci, de leur côté, ont offert des crédits à la Pologne—notamment les États-Unis qui lui ont accordé 95 millions de dollars; il faut signaler toutefois que M. Gomulka avait compté sur des sommes plus importantes. Le Canada a vendu à la Pologne pour près de 26 millions de dollars de blé, somme payable en trois années, et on a constaté un accroissement marquant des échanges culturels et techniques canado-polonais.

Les Gouvernements de la Tchécoslovaquie et de l'Allemagne de l'Est maintiennent toujours un contrôle rigoureux sur leur situation intérieure. La Tchécoslovaquie a accentué le relèvement du niveau d'existence des masses afin de parer au mécontentement chez la classe ouvrière. Dans le domaine agricole, les fermes collectives sont encouragées par l'octroi de primes coûteuses aux fermiers qui consentent à y travailler.

L'Europe orientale a imprimé un nouvel essor à ses échanges commerciaux avec l'Asie du Sud-Est, le Moyen-Orient et l'Europe occidentale, bien que ce mouvement soit un peu ralenti par rapport à l'an dernier. Les échanges culturels avec le Canada avaient décliné brusquement au lendemain de l'intervention soviétique en Hongrie, mais vers la fin de 1957 ils avaient presque retrouvé leur niveau antérieur. Une délégation agricole roumaine, dirigée par le sous-ministre de l'Agriculture de Roumanie, s'est rendue au Canada en automne pour y effectuer certains achats.

## V

### MOYEN-ORIENT

Les intérêts des Grandes Puissances ont continué de s'affronter au Moyen-Orient en 1957. Au cours de la première partie de l'année, l'attention a été captée avant tout par la recherche de solutions aux problèmes soulevés par les événements orageux d'octobre et de novembre 1956. C'est cet aspect de la situation qui a le plus intéressé le Canada durant l'année. Les rapports entre l'Égypte et Israël s'étant améliorés, la navigation ayant repris dans le canal de Suez, les tensions de la guerre froide au Moyen-Orient ont pris le devant de la scène. Ces tensions, qui se sont manifestées surtout en Syrie et en Jordanie, ont été produites par deux causes: l'action de l'Union soviétique en vue d'implanter son influence dans ces régions et l'accroissement de l'intérêt que portent les États-Unis à ce secteur, intérêt qu'a traduit l'adoption par les deux Chambres du Congrès d'une résolution visant à «favoriser la paix et la stabilité» au Moyen-Orient («doctrine Eisenhower»).

Au début de l'année, la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) avait déjà 4,000 hommes en Égypte, tandis que le Royaume-Uni et la France avaient retiré leurs troupes du territoire égyptien. Certains éléments de l'armée israélienne commençaient à se replier vers la ligne de démarcation de l'armistice. Cependant, le Gouvernement israélien refusait d'évacuer le territoire de Gaza et la région de Charm-el-Cheikh, qui commande l'entrée du golfe d'Akaba, à moins qu'on n'adoptât un ensemble de dispositions destinées à empêcher que le conflit ne se ravive sur terre ou sur mer. La grande majorité des États membres de l'ONU a estimé néanmoins qu'Israël devait abandonner sans condition les territoires encore occupés. Toutefois l'opinion s'est partagée sur la nature de la position que devait adopter l'Assemblée: accepter le retour au «statu quo» ou tenter de rectifier la situation qui avait contribué au déclenchement des hostilités. C'est à cette dernière thèse que le Canada s'est rallié. La délégation canadienne aux Nations Unies a soutenu que, bien que l'État d'Israël dût se retirer sans condition, l'Assemblée aurait tort de ne rechercher que ce résultat. C'est pourquoi, le Canada en plus d'appuyer les résolutions du 19 janvier et du 2 février, qui réclamaient le retrait sans condition des troupes israéliennes, s'est prononcé par surcroît en faveur d'une résolution associée à celle du 2 février, par laquelle l'Égypte aussi bien qu'Israël étaient invités à se conformer à l'armistice. Cette résolution se fondait sur le principe que le maintien de la paix exigeait que la Force d'urgence se postât à la ligne de démarcation, c'est-à-dire sur les deux côtés de cette ligne. Enfin, les auteurs de la résolution manifestaient leur adhésion au rapport soumis le 24 janvier par le secrétaire général et dont nous exposerons succinctement les principaux éléments. Après avoir étudié les conséquences juridiques de l'élargissement éventuel du rôle de la Force d'urgence ou des Nations Unies dans le territoire de Gaza, le secrétaire général déclarait qu'une fois les Israéliens remplacés

par la Force d'urgence dans la région de Charm-el-Cheikh, on pourrait charger la FUNU (au moins à titre temporaire) de contenir les parties qui s'opposent dans le secteur, initiative qui ne devrait point évidemment préjuger de la solution définitive des questions en litige.

Ce problème a continué assez longtemps à faire l'objet de débats à l'Assemblée générale et de conversations diplomatiques à Washington. Le ministre des Affaires étrangères d'Israël, M<sup>me</sup> Meir, a annoncé le 1<sup>er</sup> mars que son pays évacuerait Charm-el-Cheikh et Gaza et que son gouvernement avait adopté cette ligne de conduite à la suite de certaines hypothèses qu'il avait adoptées au sujet de la liberté de navigation dans le golfe d'Akaba, de l'intention des membres des Nations Unies de maintenir la Force d'urgence sur le détroit de Tiran et d'assumer certaines responsabilités quant à l'administration du territoire de Gaza. Le représentant du Canada s'est réjoui de cette attitude. «A notre sens, a-t-il déclaré, l'État d'Israël a eu raison de fonder son action sur les hypothèses et les espérances dont il a été question». Notre représentant a toutefois ajouté que la délégation canadienne n'estimait pas que le retrait des forces israéliennes dût avoir pour condition la nature du régime qu'on appliquerait ensuite aux territoires évacués. Les derniers éléments de l'Armée israélienne se sont repliés derrière la ligne de l'armistice le 8 mars. La Force d'urgence s'est alors chargée d'assurer temporairement l'ordre et de diriger certains services essentiels à Gaza. Le 14 mars, un gouverneur égyptien arrivait à Gaza pour reprendre en main l'administration du territoire.

La Force d'urgence, que commande un Canadien, le lieutenant-général Burns, est postée à la périphérie du territoire de Gaza, dans le désert du Sinaï (entre l'Égypte et Israël) et à Charm-el-Cheikh, sur le détroit de Tiran. Ce n'est que dans les territoires occupés par l'Égypte que la Force exerce son action, puisque le Gouvernement d'Israël n'a pas encore consenti à obtempérer pleinement à la résolution du 2 février qui prévoyait le cantonnement des troupes de part et d'autre de la ligne de démarcation. A la fin de l'année, le personnel de la Force comprenait 5,140 hommes (Brésiliens, Canadiens, Colombiens, Danois, Indiens, Norvégiens, Suédois, Yougoslaves). Pour des raisons de politique interne, l'Indonésie a retiré son contingent en septembre, et la Finlande en décembre. Le contingent du Canada, qui, au 31 décembre 1957, comptait 1,060 hommes, est chargé de l'administration, de la logistique et du transport aérien. Le Canada a également placé à la disposition de la Force une escadrille de reconnaissance qui exerce son activité à la frontière. Le Canada a annoncé son intention de continuer son appui à la Force d'urgence tant que l'ONU le jugera nécessaire.

La direction de la Force a eu à résoudre un problème de financement assez épineux. On a estimé que ses dépenses avaient atteint 30 millions de dollars à la fin de l'année 1957 et qu'elles seront de l'ordre de 25 millions en 1958. Au cours de l'hiver 1956-1957, l'Assemblée générale avait adopté des résolutions visant, l'une, à la création d'un fonds de 10 millions de dollars auquel chaque État membre contribuerait dans la même proportion qu'au budget ordinaire de l'ONU, et l'autre, au prélèvement de \$6,500,000 au moyen de dons volontaires. Cependant, les frais de la Force ont dépassé les prévisions. D'autre part, les contributions ont été moins généreuses qu'on ne s'y attendait malgré l'importante offre d'aide spéciale formulée en novembre 1957 par les États-Unis, le Royaume-Uni et d'autres pays. C'est pourquoi l'Assemblée générale a sanctionné,



le 22 novembre, une résolution, présentée par le Canada et secondée par plusieurs autres États, qui prévoyait l'imposition d'une contribution aux États membres afin de réunir les deniers nécessaires pour subvenir aux dépenses de 1958 et payer le reliquat de celles de 1957. Le texte de la résolution comportait aussi certaines règles pour la répartition des frais entre l'ONU et les États qui ont mis des contingents à sa disposition.

A partir du 21 décembre 1956, les Nations Unies se sont chargées du déblaiement et de la remise en état du canal de Suez, opération qui avait été entreprise déjà par une flotte anglo-française. Les travaux ont été menés à terme le 10 avril 1957. Le financement de cette initiative de l'ONU a été assuré par certain États, dont le Canada. Le secrétaire général a recommandé que l'on ajoute une surtaxe de 3 p. 100 aux droits de péage perçus normalement par la direction du canal, afin de rembourser les dépenses effectuées à même les avances. L'Assemblée générale a entériné cette proposition au cours de sa douzième session.

Le Gouvernement égyptien a rendu public le 24 avril 1957 le régime qu'il entendait appliquer à l'administration du canal, régime qu'il déclarait conforme aux principes de la Convention de Constantinople de 1888 et de la Charte des Nations Unies. L'Égypte décidait en même temps que la Cour internationale de Justice aurait à trancher les différends que les parties à la Convention ne parviendraient pas à régler à l'amiable. Le Gouvernement du Caire a accepté à cet égard la compétence obligatoire de la Cour (déclaration du 18 juillet 1957).

La présence de la Force d'urgence s'est traduite par un arrêt presque complet des incidents de frontière. Cependant, des difficultés se sont élevées en d'autres points de la frontière entre Israël et les États arabes. Le Conseil de sécurité a été saisi en mai d'un différend au sujet de la construction d'un pont par Israël dans la zone démilitarisée qui sépare ce pays de la Syrie. D'autres incidents se sont produits à cet endroit au cours de l'été. Cependant, la situation s'est nettement améliorée après que l'Organisme des Nations Unies pour la surveillance de la trêve eut établi huit postes d'observation dans le secteur, avec l'approbation tant d'Israël que de la Syrie. Sur la frontière israélo-jordanienne, c'est surtout dans la région de Jérusalem que des difficultés ont surgi au sujet de la plantation d'arbres par Israël au Palais du gouvernement, dans la zone neutre, et du ravitaillement du mont Scopus, secteur de la zone démilitarisée sous occupation israélienne. Le Conseil de sécurité a délibéré sur le premier litige en septembre et en novembre. Le secrétaire général s'est entretenu de la question du mont Scopus avec les Gouvernements de la Jordanie et d'Israël en décembre; ces rencontres semblent avoir résolu au moins temporairement le différend.

Le personnel de l'Organisme des Nations Unies pour la surveillance de la trêve a continué de comprendre un certain nombre d'officiers canadiens (14 sur 72, ceux-ci originaires de dix pays). La mission dont est chargé cet organisme consiste à aider Israël et ses quatre voisins arabes à contrôler l'application des accords d'armistice et à renseigner le Conseil de sécurité sur l'observance de la trêve.

Au premier plan des problèmes qui affligent le Moyen-Orient figure la question angoissante des réfugiés de Palestine. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a continué de pourvoir aux besoins les plus élémentaires d'une forte proportion de ces réfugiés (environ 930,000). Le manque de crédits

l'a toutefois empêché de réaliser une foule de projets concernant le rétablissement et l'amélioration du sort des réfugiés, et même une part de son action de secours. Le Canada s'est classé en 1957 au troisième rang des États non arabes en ce qui concerne le financement de l'Office de secours. Notre pays s'est engagé à lui verser \$750,000 du 1<sup>er</sup> juillet 1956 au 31 décembre 1957. On a déjà annoncé en outre que le budget du ministère des Affaires extérieures pour 1958-1959 comporterait une subvention de \$500,000 à l'Office de secours.

Les incidents de la « guerre froide » au Moyen-Orient ont eu des échos, au début de la douzième session de l'Assemblée, dans les interventions des délégués des États-Unis et de l'Union soviétique en particulier. Dans la deuxième quinzaine d'octobre, le Gouvernement syrien s'est plaint à l'Assemblée générale de concentrations de troupes turques à la frontière turco-syrienne et d'« autres pressions étrangères » auxquelles on prétendait qu'étaient mêlés les États-Unis. La Syrie a donc demandé que l'ONU effectuât une enquête impartiale. Au cours du long débat qui s'ensuivit, les attaques de l'Union soviétique donnèrent lieu à des échanges extrêmement vifs que désapprouvèrent bien des délégations. Un groupe de délégations intéressées, dont celle du Canada, a participé très activement aux entretiens officiels entrepris dans le dessein d'arrêter une solution de compromis permettant au secrétaire général d'offrir ses bons offices. Cependant, la discussion s'est terminée le 1<sup>er</sup> novembre 1957; les délégations de la Turquie et de la Syrie jugèrent bon de se ranger à la solution formulée par le représentant de l'Indonésie. L'Indonésie estimait que la complexité des problèmes en cause « empêchait l'Assemblée générale de proposer une solution au problème ou de porter un jugement sur les principes en jeu ». Bien que l'ONU n'ait rien fait pour éliminer les causes du différend, cet épisode montre bien les heureux résultats que peuvent remporter les procédés de conciliation et de médiation déployés dans le cadre des Nations Unies.

## VI

### AMÉRIQUE

#### 1. États-Unis

Les relations entre le Canada et les États-Unis se sont poursuivies en 1957 dans un esprit d'amitié et, somme toute, de collaboration. Le niveau des échanges commerciaux est demeuré élevé, bien que l'accroissement du solde créditeur des États-Unis ait causé certaines inquiétudes aux autorités canadiennes. Les deux gouvernements ont élargi leurs programmes militaires conjoints, surtout dans le domaine de la défense continentale.

Dans le courant de 1957 se sont produits des événements d'une importance capitale pour les habitants des États-Unis et, par contre-coup, pour le reste du monde. La santé du président Eisenhower et les problèmes constitutionnels s'y rattachant ont fait l'objet d'une controverse animée dans les journaux américains. Toutefois sa maladie de novembre dernier ne l'a pas empêché de participer aux réunions des chefs de gouvernement de l'OTAN. Le monde a suivi avec angoisse le lancement dans l'espace intersidéral du satellite artificiel de l'Union soviétique, fait qui aura des répercussions graves dans le domaine des projectiles balistiques intercontinentaux.

Au lendemain des élections générales au Canada, qui ont eu lieu en juin 1957, les dirigeants des deux pays voisins se sont rendus mutuellement visite. En juillet, M. Dulles a profité d'un voyage au Canada pour voir le premier ministre, M. Diefenbaker. Bien qu'il n'y ait eu à la suite de cette rencontre aucune déclaration officielle, les communiqués de presse ont indiqué que les deux hommes d'État s'étaient livrés à un tour d'horizon de la scène internationale et qu'ils avaient étudié plus particulièrement la question du désarmement. De son côté, M. Diefenbaker s'est rendu en octobre à Washington, pour y accompagner la reine Élisabeth; il y a vu le président Eisenhower et a examiné avec lui les problèmes qui intéressent les deux pays. Vers la fin de 1957, plusieurs députés et sénateurs américains éminents ont visité la capitale canadienne. Le sénateur Green, président du Comité des relations extérieures du sénat des États-Unis, a eu divers entretiens avec ministres et hauts fonctionnaires canadiens; ces entretiens se placent dans le cadre des consultations entre États membres de l'OTAN, avant la réunion des parlementaires de l'OTAN qui s'est tenue à Paris en décembre dernier. D'autre part, divers membres du Comité Boggs (House Sub-Committee on Foreign Trade Policy) ont visité le Canada pour se rendre compte sur place des répercussions dans notre pays du programme commercial et douanier des États-Unis. M. Coffin, membre du Comité des affaires extérieures américain, s'est rendu à Ottawa en décembre, pour y discuter à l'amiable les rapports canado-américains.

La Commission mixte internationale a tenu ses réunions semestrielles à Washington et à Ottawa, en avril et en octobre. Elle a résolu certains problèmes à l'ordre du jour (niveaux des lacs à la Pluie et Namakan, et ouvrages de protection du Niagara); dans d'autres domaines aussi, la Commission a accompli des progrès soutenus.

Cet organisme n'a pas résolu le problème de la répartition des eaux de la rivière Souris, entre le Manitoba, la Saskatchewan et le Dakota-Nord; cependant on espère qu'un rapport conjoint sera bientôt soumis aux deux gouvernements intéressés; ce document recommanderait l'adoption de nouvelles mesures provisoires pour la régularisation du débit des eaux de la Saskatchewan vers le Dakota-Nord, et de là au Manitoba.

En juin 1957, la Commission mixte internationale a fait des tournées d'inspection dans la région de la baie de Passamaquoddy. Au cours de ses réunions de juin et d'octobre, elle a étudié les rapports des commissions d'ingénieurs et d'experts en pêches. Ces rapports indiquent que les deux commissions ont couvert plusieurs étapes de l'étude qu'elles font pour déterminer le coût estimatif de l'aménagement du potentiel marémoteur de la baie de Passamaquoddy, la rentabilité de ce projet et ses effets possibles sur les pêcheries de la région. La Commission tiendra là-dessus des audiences publiques en juin 1958.

La Commission hydro-électrique de l'Ontario et la New York State Power Authority poursuivent l'aménagement des ouvrages pour l'exploitation de la puissance hydraulique des rapides internationaux du fleuve Saint-Laurent. On s'attend à ce que le remplissage du bassin usinier commence au début de juillet 1958.

La pollution de l'air et des eaux dans la région des Grands lacs continue à faire l'objet d'études sérieuses. Le programme d'élimination des fumées dans la rivière Détroit a obtenu d'intéressants résultats. Les gouvernements municipaux et les chefs d'industrie combattent de concert la pollution des chenaux de communication des Grands lacs.

Il reste un problème essentiel et complexe, qui n'est pas encore résolu; celui de la mise en valeur et du contrôle des ressources hydrauliques du bassin du Columbia; cette question est l'objet d'études approfondies de la part de la Commission mixte internationale, et elle a été examinée en outre par les voies diplomatiques courantes.

Le Gouvernement des États-Unis a reçu l'accord du Gouvernement canadien pour ses programmes de dragage de la rivière Détroit, ainsi que des rivières Sainte-Claire et Sainte-Marie. Le texte officiel de l'accord est contenu dans les notes échangées en 1956 et 1957. Grâce au creusement et à l'élargissement des chenaux, des navires à plus fort tirant pourront accéder aux Grands lacs supérieurs, augmentant ainsi les avantages qu'offrira la voie maritime du Saint-Laurent.

On a commencé les travaux de construction d'un pont international privé, entre Prescott dans l'Ontario et Ogdenburg dans l'État de New-York. Le Parlement du Canada, le Congrès américain et l'Assemblée législative de l'État de New-York ont adopté des lois autorisant la formation d'un organisme qui aurait la haute main sur le «pont de la Paix» reliant Fort-Érié, dans l'Ontario et Buffalo, dans l'État de New-York.

Monsieur A. F. Lambert a été nommé commissaire du Canada au sein de la Commission internationale de la frontière. Il succède à M. J. E. R. Ross, qui avait occupé ces fonctions pendant les cinq années précédentes.

La Commission a pour rôle de veiller à ce que la ligne de démarcation, longue de 3,987 milles, qui sépare le Canada des États-Unis, constitue une frontière véritable; il en va de même pour les 1,540 milles de frontière entre le Canada et le territoire de l'Alaska.

Le Canada et les États-Unis ont continué de collaborer, au cours de l'année, dans le domaine de la conservation des pêches. Le 3 juillet 1957 les deux pays ont signé un accord au sujet des pêcheries de saumon rose de la région Juan-de-Fuca-fleuve Fraser. Désormais ces pêcheries bénéficieront de la protection et des règlements que la Commission internationale de la pêche du saumon dans le Pacifique accorde déjà aux pêcheries de saumon sockeye.

En 1957, le Canada, les États-Unis, le Japon, et l'URSS ont signé et appliqué la convention intérimaire portant sur la protection des phoques à fourrure du Pacifique nord et prévoyant la réglementation du droit de chasse en haute mer, pendant la période de six ans exigée par la mise en œuvre d'un programme de conservation.

## 2. Amérique latine

Les liens traditionnels d'amitié qui unissent depuis si longtemps le Canada à l'Amérique latine ne se sont pas relâchés en 1957. Les missions canadiennes dans ces pays ont constaté que l'intérêt pour le Canada y demeurait soutenu et, pour répondre aux demandes de renseignements, ont diffusé des films et des brochures et organisé des conférences. Depuis plusieurs années, le nombre de touristes canadiens en Amérique latine s'accroît constamment et en 1957 c'est au Mexique qu'ils sont allés pour la plupart.

1957 a également vu une augmentation des exportations du Canada vers l'Amérique latine; ces exportations ont été de 238 millions de dollars, soit 51 millions de plus que le chiffre de 1956. Les importations au Canada de produits sud-américains, qui étaient de 363 millions en 1956, ne représentaient plus que 351 millions en 1957. En tête de liste se classait le pétrole du Venezuela.

Les États-Unis et tous les pays membres de l'Organisation des États américains se sont réunis au mois d'août à l'occasion de la conférence économique de Buenos-Aires; cette conférence était placée sous l'égide du Conseil économique et social interaméricain. Répondant à l'invitation des organisateurs, le Canada y avait délégué un observateur, M. R. P. Bower, ambassadeur canadien au Venezuela. Cette réunion n'a produit aucun résultat immédiatement tangible, mais elle a permis une étude en commun des problèmes d'ordre financier, économique et commercial, entre les spécialistes de tous les pays d'Amérique latine. Il n'y avait pas eu de conférence semblable depuis celle de Rio-de-Janeiro, qui s'était tenue en 1954.

D'autre part, 1957 a été une année assez agitée du point de vue politique dans un certain nombre d'États de l'Amérique latine. En Argentine, le gouvernement provisoire du président Aramburu a poursuivi la tâche qu'il s'était assignée: la restauration du régime constitutionnel. En juillet, les Argentins ont élu une Assemblée constituante, chargée d'établir une nouvelle constitution; toutefois, elle fut dissoute dès octobre, sans avoir

mené cette tâche à bien. Le gouvernement provisoire a décidé ultérieurement que l'on en reviendrait à la date prévue du 23 février 1958, pour les élections présidentielles.

En Colombie, le régime du président Gustavo Rojas Pinilla se termina le 13 mai, alors qu'une junte militaire de cinq hommes saisit le pouvoir et décréta que le début de 1958 verrait un retour au régime constitutionnel. Conservateurs et libéraux (les deux partis les plus puissants) s'accordèrent sur une distribution égale des positions exécutives, à tous les échelons gouvernementaux, pour une période de douze ans suivant les élections présidentielles de février 1958. Cette entente a été ratifiée à une écrasante majorité par la nation, au cours du plébiscite du 1<sup>er</sup> décembre.

Haïti s'est débattue pendant plusieurs mois dans les convulsions d'une crise politique, après le renversement du président Paul Magloire, à la fin de 1956. Divers gouvernements provisoires se succédèrent à une cadence rapide, avant que le chef d'État-major de l'armée, le général Kebreau, ne prenne en mains, au mois de juin, les rênes de l'État. Le 22 septembre, des élections générales désignèrent au poste de président le Dr François Duvalier.

Au Chili, les élections du 5 mars accordèrent le contrôle du Congrès national à des partis qui, en règle générale, s'entendent pour former une opposition organisée à la politique du président Ibañez. M. Ibañez en verra son rôle rendu plus ardu, à un moment où le Chili doit lutter vigoureusement contre l'inflation.

Dans le courant de l'année, le président Batista, de Cuba, a combattu une opposition très active; au mois de mars, se produisit un attentat contre sa vie. Certains partis d'opposition se sont groupés; des rebelles armés, qui détenaient la province d'Oriente en 1956, ont repoussé tous les assauts. En août, une tentative de révolte a éclaté à Cienfuegos; les bombes ont explosé dans la capitale et ailleurs. Toutefois, à la fin de l'année, le président Batista maîtrisait toujours la situation.

Les pays d'Amérique centrale ont obtenu quelques succès dans leurs efforts de collaboration économique. Sur le plan diplomatique, le Guatemala, le Honduras, Salvador, le Nicaragua et Costa-Rica ont décidé d'être représentés au Ghana par un ambassadeur commun, à l'occasion des fêtes célébrant la naissance de cette nouvelle nation.

Le Honduras a élu en septembre une Assemblée constituante, première étape sur la voie d'un retour au gouvernement constitutionnel. L'Assemblée a porté M. Roman Villeda Morales au poste de président du Honduras; il remplace ainsi la junte militaire qui détenait le pouvoir depuis octobre 1956.

Le pistolet d'un assassin tua, le 26 juillet, Castillo Armas, président du Guatemala. Le 20 octobre eurent lieu des élections présidentielles, mais les résultats proclamés donnèrent lieu à des protestations si violentes que le pouvoir fut confisqué par une junte militaire, qui décréta la nullité du scrutin. Depuis, le gouvernail de l'État a été temporairement confié à un président civil, M. Guillermo Flores Avendano. On prévoit de nouvelles élections pour le début de 1958.

La République Dominicaine a réélu le président Hector E. Trujillo Molina, dont le nouveau mandat a commencé en août. L'ambassadeur spécial du Canada aux cérémonies d'inauguration était M. E. B. Rogers, ambassadeur du Canada au Pérou.

Au Nicaragua, Luis Somoza, fils du général Anastasio Somoza, a été élu président en février, à une grande majorité. Le Congrès national l'avait précédemment désigné comme président intérimaire, après l'assassinat du général Somoza, en octobre 1956.

Monsieur H. W. Richardson, délégué commercial du Canada en poste à Guatemala, a été délégué comme observateur au Septième Congrès panaméricain des grandes routes, qui s'est tenu à Panama au mois d'août. En août également, M. C. S. Bissett, conseiller commercial à l'ambassade du Canada en Argentine, a été envoyé comme observateur au Neuvième Congrès panaméricain des chemins de fer, qui a eu lieu à Buenos-Aires.

## VII

### ASIE ORIENTALE

#### 1. Indochine

Le Canada a continué de prendre part, avec l'Inde et la Pologne, aux travaux de la Commission pour la surveillance et le contrôle de la trêve instituée en 1954 par la Conférence de Genève, conférence qui mit fin aux hostilités en Indochine. Le Gouvernement canadien est demeuré convaincu que la présence de la Commission contribuait à maintenir la paix au Vietnam et au Laos. Il estime d'autre part que la Commission a rempli son rôle au Cambodge et qu'il faudrait l'abolir. L'Inde et la Pologne ne se sont pas rangées à cette thèse.

Environ 160 Canadiens, des forces armées ou du Ministère, ont servi dans les cadres des trois commissions. Cependant, le Gouvernement canadien en est arrivé à la conclusion qu'il serait possible, vu la situation actuelle, de réduire l'effectif de ces organismes sans compromettre leur mission, puisque leur travail a beaucoup diminué depuis 1954.

##### a) Vietnam

Comme on le sait, la Conférence de Genève a divisé le Vietnam. La Commission a continué à surveiller la mise en œuvre de l'Accord d'armistice par les autorités des deux zones, et surtout celle des dispositions d'ordre militaire de ce document (article 16 à 20). La Commission et ses quatorze équipes fixes ont eu à surmonter force obstacles pour remplir leur tâche. Ainsi, dans le Sud-Vietnam, les éléments mobiles de quelques équipes n'ont pu entreprendre certaines expéditions qu'elles projetaient parce que le gouvernement s'est déclaré impuissant à assurer leur sécurité en temps voulu. Au Nord-Vietnam (zone communiste), le haut commandement de l'Armée du peuple a persisté à s'opposer à ce qu'une équipe mobile de la Commission se poste à Phuc-Hoa, près de la frontière sino-vietnamienne; le dispositif de contrôle est donc affligé d'une grave lacune dans cette région. Le système de surveillance appliqué dans la région de Haïphong, où se posent des problèmes de navigation fort complexes, est bien imparfait, le Gouvernement du Nord-Vietnam ayant refusé de mettre à la disposition de la Commission les moyens de transport nécessaires pour exercer la surveillance en mer.

La Commission a poursuivi son enquête sur certains aspects de la révolte qui s'est produite à la fin de 1956 dans la province de Nghe-An (Nord-Vietnam). L'équipe de la Commission postée dans la région a reçu des centaines de pétitions. Le Gouvernement du Sud-Vietnam s'est plaint des représailles que les Communistes auraient exercées contre les pétitionnaires. On a également prétendu que le Gouvernement du Nord-Vietnam avait empêché certaines personnes de se rendre au Sud-Vietnam, en violation de l'article 14 d de la Convention d'armistice.



La Commission a reçu depuis deux ans un certain nombre de réclamations des autorités de la zone nord, qui ont affirmé que certains individus avaient souffert dans le Sud-Vietnam à cause de leur attitude du temps des hostilités, ce qui violerait les dispositions de l'article 14 c de la Convention d'armistice. Le Gouvernement de la zone sud a répliqué à plusieurs reprises que ces représentations ne reposaient sur rien et qu'il s'agirait en réalité d'une manœuvre de propagande destinée à détourner l'attention du manque de liberté dont souffre la zone nord. Au début de 1957, la Commission a fait savoir aux co-présidents de la Conférence de Genève que le Gouvernement de Saïgon avait décidé de ne plus répondre à ces plaintes et de ne plus permettre d'enquêtes au sujet de cet article de la convention. La Commission a estimé en conséquence qu'il lui était impossible d'agir en vertu de l'article 14 c de la convention avant que ces difficultés ne soient applanies.

#### b) Laos

A la fin de 1957, le Gouvernement royal du Laos et les dissidents communistes du Pathet Lao ont conclu un règlement politique en vue de mettre fin à la division du pays. En vertu des accords de Genève, le Pathet Lao était cantonné dans les provinces de Phong-Saly et de Sam-Neua en attendant un règlement définitif. Les pourparlers, qui se sont continués, par intermittences, pendant trois ans, ont été couronnés par le communiqué conjoint du 2 novembre et par les accords politiques, et militaires du 12 novembre. L'ensemble de ces textes constitue le règlement de la question laotienne.

La restauration de l'autorité du roi du Laos dans les deux provinces a eu lieu le 18 novembre. Le lendemain, le Gouvernement royal s'élargissait pour devenir gouvernement d'union nationale; le Pathet Lao a reçu deux portefeuilles. Les accords prévoyaient en outre: 1° le rattachement des fonctionnaires et des militaires du Pathet Lao à l'Administration et à l'Armée royales, échelonné sur soixante jours; 2° la transformation du Pathet Lao en un parti, le «Neo Lao Haksat», doté de sa liberté d'action dans tout le Laos et des mêmes droits et obligations que les autres groupes politiques; 3° trois mois au plus après la formation du gouvernement d'union nationale, des élections dans les villes et villages des deux provinces réunies et des élections générales complémentaires dans tout le royaume, quatre mois au plus après la constitution du gouvernement, afin de nommer 21 nouveaux députés.

La mise en œuvre du règlement ne laissera pas d'occasionner des difficultés au peuple laotien. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a exprimé la sympathie avec laquelle le peuple canadien considère l'action entreprise par les Laotiens en vue de résoudre le problème dans l'esprit des accords de Genève; le Gouvernement canadien espère que la nouvelle situation renforcera le Laos et y maintiendra l'esprit démocratique adopté jusqu'ici par le Gouvernement royal. Plusieurs États occidentaux se sont également intéressés activement à la conclusion des accords; leur intérêt pour la mise en œuvre de ces ententes ne sera sans doute pas moins vif.

La part réservée à la Commission internationale de surveillance et de contrôle dans l'exécution de l'accord est fort limitée: surveiller la remise des armes et du matériel du Pathet Lao aux sous-commissions militaires que l'on créera dans chaque province. C'est pourquoi on peut espérer qu'il sera possible de dissoudre dès 1958 la Commission de surveillance du Laos.

### c) Cambodge

Dans son dernier rapport intérimaire aux co-présidents de la Conférence de Genève, la Commission a noté que le Cambodge avait rempli ses obligations dans le cadre des accords de Genève, particulièrement quant à l'accueil de tous les citoyens dans la communauté nationale sans distinctions injustes; on leur a garanti tous les droits et libertés octroyés par la constitution du Royaume. Le Canada estime donc que le rôle de la Commission, rempli de façon satisfaisante, est maintenant terminé.

## 2. Chine

Rien n'est venu modifier les relations entre le Canada et la Chine. Le Canada a continué de reconnaître le Gouvernement national de la République de Chine, dont le siège se trouve dans l'île de Taïwan (Formose). D'autre part, le délégué commercial du Canada à Hong-Kong a fait un voyage en Chine continentale au cours de novembre.

Au point de vue politique intérieure, une campagne de «rectification» des modes d'action du parti communiste a été lancée, à la suite d'un discours de Mao Tsé-toung (27 février), à la Conférence d'État suprême et d'une directive du parti (fin d'avril). Les dirigeants ont invité le public à critiquer ouvertement le parti; ils se sont ravisés dès le début de juin, devant l'ampleur du mouvement de mécontentement qui se faisait jour. L'été a été occupé par une campagne destinée à éliminer les éléments perturbateurs de droite. A la fin de l'année, on est passé à la troisième étape du plan de rectification: critique constructive et éducation socialiste.

L'industrialisation a continué d'occuper le premier rang dans les objectifs du Gouvernement de Pékin. Cependant, on a reconnu officiellement qu'il fallait mettre également l'agriculture en valeur. L'ampleur exagérée des investissements affectés à l'industrie lourde depuis deux ans a créé des goulots d'étranglement et des pénuries de matières premières. Aussi a-t-on accordé plus d'attention en 1957 à la production de matières premières, de combustibles et d'énergie électrique, et moins à la construction, au développement industriel, au commerce extérieur et aux biens de consommation.

Les rapports entre la Chine communiste et la Chine nationaliste ne se sont point modifiés. A part quelques escarmouches, il suffit de signaler les nombreuses propositions que les communistes ont vainement soumises aux nationalistes en vue de rattacher pacifiquement Taïwan à la Chine.

### 3. Corée

La Corée est restée partagée, en 1957, et rien n'a permis d'augurer sa réunification. Les dispositions fondamentales de l'accord d'armistice de juillet 1953 sont demeurées en vigueur. La Commission neutre de surveillance existe encore, mais son rôle est très restreint depuis que ses équipes d'inspection se sont retirées des deux zones, en 1956.

En juin, le haut commandement des Nations Unies a communiqué à la Commission militaire d'armistice son intention d'introduire de nouveaux armements en Corée du Sud. Le Gouvernement communiste s'étant rendu coupable de diverses violations de l'Armistice (introduction d'armes, utilisation de points de passage non prévus par l'accord) avait «détruit l'équilibre entre les forces des parties en présence, puisqu'il avait modernisé ses moyens militaires et les avait rendus beaucoup plus importants qu'à l'époque de la signature de l'Armistice». D'autre part, le haut commandement des Nations Unies ne disposait plus que d'armes désuètes parce qu'il s'était conformé à l'accord. C'est pourquoi le haut commandement estimait avoir le droit d'être délié de son obligation jusqu'à ce que l'équilibre eût été rétabli et que les communistes eussent donné des preuves de bonne volonté. La décision du haut commandement des Nations Unies s'imposait afin d'assurer la permanence de l'Armistice; du reste, les nouveaux armements seront affectés uniquement à la défense. Le haut commandement continuera de se conformer à toutes les dispositions de l'Accord quant à la suspension des hostilités, ainsi qu'aux autres clauses, sauf celles dont il s'était déclaré affranchi en 1956 (voir le rapport annuel de 1956, p. 38) ou en 1957 vu les violations commises par les communistes.

L'Assemblée générale des Nations Unies a examiné la question de Corée au cours de ses deux réunions de 1957, la onzième et la douzième. L'Assemblée a pris acte du rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée. Elle a également noté que les dispositions de la Convention d'armistice étaient toujours en vigueur. Enfin, après avoir rappelé l'objectif que l'ONU s'est fixé en Corée: en assurer par des moyens pacifiques l'unification et l'indépendance, y instaurer la démocratie, rétablir intégralement la paix et la sécurité internationales dans la région, l'Assemblée a demandé instamment que l'on poursuive les efforts orientés vers ce but.

### 4. Japon

M. Nobosuke Kishi est devenu chef du parti libéral-démocratique en février et a formé un gouvernement qui a succédé à celui de M. Ishibashi. Le bipartisme, dont le rôle ne cesse de croître au Japon depuis 1955, s'est affermi en 1957: le parti libéral-démocrate a obtenu les deux tiers des sièges dans les deux chambres de la Diète et le parti socialiste un tiers, ou à peu près.

M. Kishi a beaucoup contribué au rapprochement entre le Japon et les États du sud-est de l'Asie par deux voyages dans cette région. Il a été convenu en principe que le Japon versera 400 millions de dollars en réparations à l'Indonésie, et 400 millions à titre d'aide économique. Les pourparlers avec le Sud-Vietnam en vue du règlement de la question des réparations sont en bonne voie, bien qu'il n'ait été pris encore aucune décision.

Vers la fin de l'année, l'Union soviétique et le Japon ont signé un accord commercial qui pourrait favoriser l'essor graduel des échanges entre les deux pays. Il faut signaler enfin la conclusion d'une entente avec la Corée du Sud au sujet de la libération des prisonniers détenus par chacun des deux pays, ce qui permet d'entamer des discussions en vue de la reprise des relations diplomatiques entre les deux pays.

## 5. Sud-Est asiatique

L'accession de la Fédération de Malaisie à l'indépendance dans le cadre du Commonwealth a été, du point de vue du Canada, l'événement marquant de l'année dans le Sud-Est asiatique (v. chapitre III, Commonwealth). La Malaisie étant devenue indépendante, il a fallu doter d'un nouveau régime la ville de Singapour qui n'en fait pas partie. La question a été réglée lors d'une conférence tenue à Londres en avril 1957 par la transformation de la colonie de Singapour en État doté de l'autonomie interne; le Royaume-Uni s'est réservé la défense extérieure, les finances et les relations diplomatiques.

Des événements tumultueux se sont produits en Indonésie au cours de l'année. En décembre 1956, le vice-président de la République, M. Hatta, de Sumatra, compagnon d'armes du président Soukarno depuis qu'il avait proclamé l'indépendance de son pays le 17 août 1945, a remis sa démission. Sur les entrefaites, les commandants militaires de Sumatra et de l'Indonésie orientale se sont déclarés indépendants du gouvernement central aux points de vue fiscal et administratif. En mars, M. Djuanda, qui remplaça M. Ali Sastroamidjojo, démissionnaire, a formé un cabinet de techniciens. M. Djuanda a essayé de mettre au point une solution de compromis donnant assez de liberté d'action aux îles éloignées pour les inciter à reprendre le versement de l'impôt à Djakarta. Le Gouvernement a convoqué une conférence nationale pour étudier les méthodes propres à favoriser ce résultat. En 1957 également, M. Soukarno a exposé sa conception de la «démocratie dirigée», une modification du parlementarisme démocratique. Ce nouveau courant d'idées s'est bientôt traduit par l'instauration d'un Conseil national au sein duquel siègent les représentants de chaque parti politique et de chaque secteur d'activité, et chargé de conseiller le Cabinet. Le Parlement issu des élections de 1955 n'a cependant pas été dissous.

La plus grave préoccupation de l'Indonésie, dans sa politique extérieure, a été la querelle avec les Pays-Bas à propos de la Nouvelle-Guinée occidentale. Pour la quatrième année consécutive, l'Assemblée générale des Nations Unies a refusé de se prononcer sur cette question. Le 29 novembre, le projet de résolution demandant que les Pays-Bas et l'Indonésie entament des pourparlers sur le statut de la Nouvelle-Guinée occidentale n'a pas recueilli la majorité requise des deux tiers. Cet échec a poussé le Gouvernement de Djakarta à accélérer une campagne anti-néerlandaise: l'État a confisqué nombre d'entreprises et de plantations néerlandaises et encouragé la majorité des 46,000 ressortissants néerlandais à quitter le pays. A la fin de 1957, il était encore difficile de se rendre compte de l'importance et des effets de ces changements.

Le Canada a continué d'entretenir avec la Birmanie des rapports cordiaux, qui se sont resserrés grâce à la participation des deux États au Plan de Colombo. Le premier ministre, M. Unu, a annoncé en juin que

son Gouvernement se préoccuperait davantage d'assurer la sécurité intérieure de l'État afin de favoriser la mise en œuvre de programmes de développement. Le problème de la délimitation de la frontière sino-birmane est demeuré entier.

La vie politique des Philippines s'est transformée à la suite de la mort tragique du chef de l'État, M. Ramon Magsaysay, qui a péri le 17 mars dans un accident d'avion. Le vice-président, M. Carlos Garcia, lui a succédé. En novembre, M. Garcia a été élu président sous l'étiquette nationaliste. Monsieur Diosdado Macapagal, candidat libéral, a été élu vice-président de la République. L'électorat a ainsi manifesté son approbation entière de la politique étrangère du Gouvernement, fondée sur l'amitié avec les États-Unis et sur l'adhésion à l'OTASE.

## VIII

### AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSULAIRES

#### 1. Affaires juridiques

Le Ministère a eu à se préoccuper, comme chaque année, de l'aspect juridique des relations internationales du Canada. Soit seul, soit de concert avec d'autres secteurs de l'Administration, le Ministère s'est appliqué à résoudre les problèmes juridiques posés par la mise en œuvre des Lois sur les Forces étrangères, du Traité de l'Atlantique Nord et des accords apparentés, des Accords de Genève sur la trêve en Indochine. Citons également, entre autres, les questions relatives aux eaux frontières du pays, à ses eaux territoriales, à la reconnaissance de nouveaux gouvernements et à la situation juridique de la Force d'urgence des Nations Unies. Le Ministère a collaboré très activement aux travaux de la Sixième Commission de l'Assemblée générale de l'ONU: définition du terme «agression», mise au point du Code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité et du Pacte des droits de l'homme.

Le Ministère a poursuivi, en collaboration avec d'autres ministères, l'étude des recommandations formulées au sujet du droit de la mer par la Commission du droit international de l'Assemblée générale de l'ONU. Les recommandations de la Commission serviront de base aux travaux de la Conférence sur le droit de la mer, convoquée par le secrétaire général à la demande de l'Assemblée et devant s'ouvrir à Genève le 24 février 1958. La Conférence doit examiner le droit de la mer, non seulement au point de vue juridique, mais en tenant compte aussi des aspects techniques, biologiques, économiques et politiques de la question; ces travaux devront se couronner par la rédaction de textes juridiques (conventions internationales ou autres).

La conclusion des conventions internationales a du reste occupé une place importante dans l'activité juridique du Ministère: le Canada a été partie en 1957 à cinquante accords, dont on trouvera la liste à l'annexe F. La rédaction et la conclusion des traités (y compris la préparation des instruments de ratification, le dépôt au Parlement et l'enregistrement aux Nations Unies) ont incombé au Ministère; celui-ci s'est tenu en consultation avec le ministère de la Justice en ce qui concerne la mise en œuvre des traités.

Le Ministère s'est occupé des réclamations des Canadiens qui ont subi des préjudices à l'étranger, ou dont les biens ont été nationalisés ou endommagés du fait de la guerre.

A la fin de l'année, le Gouvernement japonais avait fait connaître ses décisions, offre de règlement ou refus, au sujet de toutes les réclamations qui lui avaient été soumises en vertu du Traité de paix de 1952 avec le Japon. Il ne reste que quelques réclamations en litige. Six des réclamations seront portées jusqu'à l'arbitrage. Le Ministère a continué

son concours à la Commission des réclamations de guerre pour l'étude des demandes soumises par des Canadiens dans le cadre des Règlements canadiens sur les réclamations de guerre et des Règlements sur les réclamations de guerre contre l'Italie.

Au cours de l'année, grâce à des pourparlers avec le Comité international de la Croix-Rouge auxquels le Ministère a participé, le Canada a reçu une première tranche de fonds de \$59,978.61 (dollars des États-Unis) et £21,441.1.10 en vertu de l'article 16 du Traité de paix avec le Japon. Ces sommes ont été créditées à la Caisse des réclamations de guerre. Le Ministère a continué de conseiller le public canadien dans les questions de réclamations internationales.

Certains faits nouveaux sont survenus relativement à l'affaire du barrage Gut. Il avait été allégué que certaines propriétés sises en territoire américain sur les rives du Saint-Laurent, avaient subi des dommages considérables du fait de la construction de cet ouvrage par le Gouvernement canadien, en 1902. Les procès intentés par certains des plaignants devant la Cour du district des États-Unis, procès qui avaient interrompu les conversations diplomatiques, se sont poursuivis devant la Cour d'appel et la Cour suprême des États-Unis. La Cour suprême a confirmé en avril la décision de la Cour d'appel, qui avait elle-même entériné la décision de la Cour du district, dont les juges s'étaient récusés. Le recours aux tribunaux étant terminé, on a pu entreprendre enfin un nouvel examen de la question.

## 2. Travaux consulaires

Le ministère des Affaires extérieures accorde assistance et services consulaires aux citoyens canadiens en voyage à l'étranger et aux ressortissants des autres pays qui ont des intérêts au Canada. A cet égard, son rôle consiste à délivrer et renouveler les passeports et les certificats d'identité, à procurer et légaliser des documents juridiques, à dispenser des conseils ou d'autres formes d'assistance en matière de citoyenneté, à venir en aide aux Canadiens se trouvant momentanément sans ressources à l'étranger, au besoin par des prêts d'argent, à protéger à l'étranger les biens et les intérêts des sociétés et des citoyens canadiens, à représenter les citoyens canadiens dans le règlement des successions à l'étranger et à rechercher les personnes disparues.

C'est de ses bureaux d'Ottawa ainsi que des services consulaires et des missions diplomatiques qu'il maintient dans quarante-six pays que le Canada dispense cette assistance et ces services consulaires. Il a aussi recours aux délégations commerciales du Canada, ou à celles du Royaume-Uni dans les pays où le Gouvernement canadien n'est pas représenté.

La guerre qui a éclaté au Moyen-Orient à l'automne 1956 a mené le Ministère à rendre un service des plus importants au cours de l'année. A cette époque, le Gouvernement égyptien avait fait quelques proclamations visant à permettre la mise sous séquestre de certains biens étrangers, à nationaliser des industries, des sociétés d'assurance et des banques, ainsi qu'à expulser tous les étrangers considérés comme indésirables. Dans un certain nombre de cas où des Canadiens ou des biens canadiens étaient en cause, le Ministère est intervenu. Il est aussi venu en aide à 67 Canadiens qui désiraient quitter le Moyen-Orient à l'époque des troubles.

Le 6 novembre 1956, à la suite de l'attaque par les forces d'Israël, de la France et du Royaume-Uni, l'Égypte a rompu ses relations diplomatiques avec l'Australie. A la demande du Gouvernement australien, le Gouvernement canadien accepta le lendemain de se charger de la protection des intérêts australiens en Égypte. Depuis cette date, il assure cette protection par l'intermédiaire de son ambassade au Caire.

La XIX<sup>e</sup> conférence de la Croix-Rouge internationale a eu lieu à la Nouvelle-Delhi du 24 octobre au 7 novembre 1957. Ces réunions ont pour objet de coordonner les travaux du mouvement mondial. Elles permettent de recevoir les rapports des comités et des agences de la Croix-Rouge, d'étudier les propositions visant le développement et l'amélioration des services, et enfin d'envisager les moyens à prendre pour diffuser, tout spécialement au regard des Conventions de Genève, un idéal de paix et d'humanitarisme. Les conférences sont convoquées d'ordinaire tous les quatre ans; elles réunissent les représentants des sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant rouge, du Lion rouge et du Soleil, de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, du Comité international de la Croix-Rouge, ainsi que les délégués officiels des 91 États signataires des Conventions de Genève. Le Canada est du nombre de ces États. Soixante-seize sociétés nationales et soixante-douze gouvernements ont envoyé des délégations à la XIX<sup>e</sup> conférence. Quatre-vingt-deux pays étaient représentés soit par une délégation d'une société de la Croix-Rouge, soit par une délégation du gouvernement, mais la plupart l'étaient par l'une et l'autre. La délégation du Gouvernement canadien avait droit de vote. La conférence a été désorganisée à la dernière heure, lorsque la délégation de la République de Chine a été admise, mais elle avait donné lieu à des progrès dans l'étude de mesures humanitaires: protection des populations civiles en temps de guerre et reconstitution des familles dont les membres se trouvaient en pays différents. La prochaine conférence doit avoir lieu à Genève, en 1963; elle marquera le centenaire de la Croix-Rouge.

Des conférences importantes se sont tenues au Canada au cours de l'année, notamment celle de l'union internationale de géodésie et de géophysique, à Toronto, et le congrès de l'Union postale universelle, à Ottawa. Si le nombre des visas accordés à des visiteurs venant d'URSS ou de pays du bloc soviétique a augmenté, il faut l'attribuer pour une bonne part à ces conférences. Les visas délivrés aux représentants de commerce et aux membres de groupes athlétiques et culturels venant des pays du bloc soviétique ont été plus nombreux au cours de l'année. Depuis la révolte de Hongrie, le Canada a accueilli environ 36,000 réfugiés hongrois. Le ministère des Affaires extérieures a aidé le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration à prendre des mesures d'urgence en vue de leur transport. Cette tâche survenait au moment où les autres pays fournissaient au Canada, par les voies ordinaires, un flot d'immigrants plus élevé que jamais. Le Ministère a aussi accordé son assistance aux réfugiés hongrois déjà rendus au Canada, qui sollicitaient l'admission de parents encore en Hongrie. La plupart des réfugiés hongrois semblent s'être adaptés assez bien au milieu canadien, mais le Ministère a dû s'occuper du rapatriement de ceux, relativement peu nombreux, qui ont exprimé le désir de retourner dans leur pays.

En 1957, le Ministère a poursuivi ses négociations avec certains pays étrangers en vue de mettre au point des accords relatifs aux visas. Grâce à des accords conclus les années précédentes, les Canadiens n'ont pas besoin



de visa pour séjourner temporairement dans 14 pays: République fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, France (y compris l'Algérie), Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Suède, Suisse et Turquie. Le visa n'est pas nécessaire non plus pour les voyages en Grèce. Trois pays: Israël, Finlande et le Japon, accordent gratuitement le visa aux Canadiens.

Le travail augmente chaque année au Bureau des passeports. De 1949-1950 à 1956-1957, le nombre des passeports délivrés a augmenté de 55 p. 100, et les droits perçus, de 61 p. 100. En 1957, le Bureau a délivré 97,804 passeports et en a renouvelé 14,938, chiffres sans précédents. Il a aussi délivré 2,361 certificats d'identité et en a renouvelé 903. Il s'agit de certificats remis aux résidents qualifiés du Canada, apatrides ou incapables de se procurer un passeport ou un autre titre de voyage de leur pays d'origine. Le Bureau a perçu en 1957 des droits s'élevant au total record de \$542,311.47.

On trouvera à l'annexe C la liste des bureaux consulaires que les autres pays maintiennent au Canada, ainsi que de leurs missions diplomatiques, dont la plupart comprennent un personnel consulaire.

## IX

### AFFAIRES ÉCONOMIQUES

A l'échelle mondiale, la production et le commerce ont continué de se développer en 1957, mais à un rythme moins rapide. L'industrie a connu un fléchissement aux États-Unis, les prix des produits de base ont baissé sur les marchés internationaux et l'expansion économique a ralenti au Royaume-Uni et dans les autres pays de l'Europe occidentale. Il en est résulté que le commerce international des produits minéraux et agricoles, ainsi que des autres produits primaires, a donné des signes de faiblesse qui ont causé de l'inquiétude au sujet de l'emploi et des paiements internationaux dans les pays de production. Toutefois, le commerce des produits manufacturés a continué de se développer; le Royaume-Uni et d'autres pays hautement industrialisés de l'Europe occidentale ont intensifié leur lutte contre les pressions de l'inflation dues aux niveaux élevés des investissements et de la consommation.

#### 1. Négociations sur les tarifs douaniers et le commerce

La douzième session des parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), qui s'est tenue à Genève du 17 octobre au 1<sup>er</sup> décembre 1957, a fourni aux pays non immédiatement intéressés l'occasion d'étudier et de discuter les dispositions du Marché commun d'Europe. (Les événements importants de l'année se rattachant au Marché commun et à la zone européenne de libre-échange sont traités au chapitre IV du présent rapport.) Au cours d'une séance ministérielle de la session, le ministre canadien du Commerce, M. Gordon Churchill, a exprimé la bienveillance du Canada à l'égard des objectifs du Marché commun, mais il a aussi fait observer que le Canada s'inquiétait du niveau auquel serait fixé le tarif commun, ainsi que des dispositions touchant les restrictions quantitatives et les échanges agricoles. On décida de poursuivre l'étude du traité relatif au Marché commun, à la réunion que le Comité intersessionnel du GATT tiendrait au printemps de 1958 avec la participation de toutes les parties contractantes.

D'autres questions de commerce et de tarifs douaniers visées par l'Accord général ont été traitées à la douzième session du GATT, qui fut présidée par M. L. K. Jha (Inde). La politique de l'Allemagne occidentale en matière de restrictions à l'importation a été longuement étudiée au regard de sa balance des paiements très favorables et de l'état de sa réserve monétaire. Les décisions prises à Genève prévoyaient l'ouverture de pourparlers avec divers pays: avec le Brésil, dès le début de 1958, au sujet des nouveaux tarifs douaniers; avec la Suisse, nouveau membre provisoire du GATT, au printemps 1958, et avec Cuba, au cours de l'été 1958, au sujet des tarifs douaniers. Le commerce des produits agricoles et des autres produits de base a suscité de longs débats. Le Ghana et la

Malaisie ayant donné leur adhésion durant la session, le GATT comprend maintenant trente-sept membres. Nombre de parties contractantes, dont le Canada, ont procédé à des négociations sur les tarifs au cours de la réunion de Genève.

## 2. Relations commerciales avec le Commonwealth

Le Comité permanent du commerce et des affaires économiques du Canada et du Royaume-Uni s'est réuni à Ottawa en mai pour étudier certaines questions intéressant les deux pays. En juillet, à la conférence des premiers ministres du Commonwealth tenue à Londres, le premier ministre du Canada a invité les ministres des Finances du Commonwealth à se rencontrer à Mont-Tremblant, après la réunion annuelle du Fonds monétaire international et de la Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur, qui devait se tenir à Washington. Accroître les échanges commerciaux et, de façon générale, resserrer les relations économiques entre les pays du Commonwealth, voilà deux thèmes auxquels les ministres des Finances ont souscrit en septembre, à Mont-Tremblant. Ils ont aussi approuvé le projet canadien d'une conférence commerciale et économique du Commonwealth, qui serait convoquée en 1958. Après la conférence de Mont-Tremblant, les ministres canadiens et britanniques ont étudié, au cours de quelques entretiens bilatéraux, diverses propositions ayant pour objet de développer le commerce entre les deux pays. C'est dans ce but qu'une mission commerciale canadienne a fait une tournée d'un mois au Royaume-Uni, sous la direction du ministre du Commerce.

## 3. Relations commerciales avec les États-Unis

Le Canada continue d'entretenir avec les États-Unis des relations commerciales beaucoup plus importantes qu'avec n'importe quel autre pays, puisque 70 p. 100 de ses importations lui viennent de la république voisine et que celle-ci absorbe à elle seule 60 p. 100 des exportations canadiennes. Le 7 septembre, le premier ministre a exposé au collège Dartmouth (New-Hampshire) les problèmes qui découlent de cette situation. Il a déclaré à son auditoire que certaines questions économiques suscitaient de l'inquiétude au Canada; que les produits américains occupaient une place prépondérante dans les importations du Canada, que les Canadiens se préoccupaient des effets que pourrait exercer sur les marchés du blé l'énergique programme adopté par les États-Unis pour l'écoulement de leurs excédents agricoles; enfin, qu'il était important pour les filiales canadiennes des sociétés américaines de se montrer sympathiques aux intérêts canadiens. Voilà quelques-unes des questions d'intérêt commun que les ministres canadiens des Finances, de l'Agriculture, du Commerce et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont discutées avec leurs homologues américains à la troisième réunion du Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques qui eut lieu à Washington les 7 et 8 octobre. Ils y reconnurent que chacun des deux pays devait se soucier de façon réelle et constante de la stabilité et de la prospérité économiques de l'autre, que l'un et l'autre devaient tenir compte de leurs intérêts réciproques en formulant leur politique commerciale. Les membres américains du Comité ont aussi affirmé leur

intention de se garder autant que possible, dans tout ce qu'ils entreprendraient pour écouler les excédents, de déranger le cours normal des échanges commerciaux. Les deux partis convinrent que pour réduire au minimum les effets nocifs de l'écoulement des excédents, les deux pays devaient se consulter sans cesse.

#### 4. Autres questions économiques

##### *Contre la double imposition*

Un accord entre le Canada et l'Allemagne tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu est entré en vigueur lorsque les instruments de ratification ont été échangés à Bonn en juillet. Sont aussi entrées en vigueur en septembre, par suite de l'échange des instruments de ratification à Washington, des modifications à l'accord entre le Canada et les États-Unis relatif à la double imposition. Le Canada et l'Union Sud-Africaine ont échangé en octobre des instruments ratifiant un accord semblable ainsi qu'un accord relatif aux droits de succession. Par suite d'une entente avec le Gouvernement du Royaume-Uni, l'accord entre ce pays et le Canada en matière de double imposition a été étendu à la Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland, à la demande de celle-ci. Enfin, une formalité semblable exécutée à La Haye en décembre a fait entrer en vigueur, entre le Canada et les Pays-Bas, un accord relatif à la double imposition.

Au mois d'octobre, un accord relatif à la double imposition a été signé avec l'Australie à Mont-Tremblant. En outre, les négociations visant à la conclusion d'un accord semblable avec la Belgique se sont terminées à l'automne et l'accord serait signé au début de 1958.

##### *Aviation civile*

L'année 1957 a été marquée en mai par l'inauguration d'un service de la société *Canadian Pacific Air Lines*, entre Montréal et Lisbonne. Pour ouvrir cet accès méridional à l'Europe, il avait fallu modifier l'accord sur la navigation aérienne avec le Portugal. En septembre, le parcours fut prolongé jusqu'à Madrid avec la permission du Gouvernement espagnol; il existe ainsi une nouvelle liaison entre ce pays et l'Amérique du Sud. Les deux entreprises internationales de transport aérien dont dispose le Canada (TCA et CPAL) préparent d'autres projets d'expansion vers l'est. Un accord aérien négocié avec la Suisse entrera en vigueur au début de 1958. Des pourparlers ont été engagés avec plusieurs autres pays; on espère qu'ils permettront de nouveaux prolongements des réseaux canadiens en 1958.

#### 5. Utilisations pacifiques de l'énergie atomique

Il s'est produit dans ce domaine un événement important: la conclusion d'un accord de coopération avec la République fédérale d'Allemagne. Le 11 décembre, à la Chambre des communes, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé la signature de cet accord, qui est entré en vigueur le 18 décembre, par échange de notes. Au cours de son intervention, M. Smith a fait état de l'importance de ce premier accord du genre en exprimant l'espoir que des accords semblables seraient conclus avec d'autres pays amis dans un avenir rapproché; il a surtout parlé

des négociations qui avaient eu cours avec la Suisse. En vertu de ces accords de coopération, le Canada s'engageait, entre autres choses, à exporter de l'uranium, mais sous réserve de garanties destinées à assurer qu'il serait utilisé à des fins pacifiques seulement.

Sur un plan international plus vaste, il est un événement important à noter: l'existence de l'Agence internationale de l'énergie atomique a été consacrée officiellement le 29 juillet 1957. C'est ce jour-là en effet que son statut est entré en vigueur avec le dépôt des instruments de ratification de nombreux pays, dont le Canada. Il avait été approuvé et signé au cours d'une conférence tenue à New-York en octobre 1956, puis sanctionné par le Parlement en vertu d'une résolution adoptée à la session du printemps, en mars 1957.

Le Canada, qui est au nombre des cinq premières puissances atomiques, a été désigné parmi les vingt-trois membres du Conseil des gouverneurs de l'Agence. Il a pris une part active à la première conférence générale que l'Agence a tenue à Vienne du 1<sup>er</sup> au 23 octobre 1957. Le représentant du Canada, M. M. H. Wershof, a été nommé membre du Bureau de l'Assemblée, qui comprenait quinze membres; il a aussi été élu à l'un des deux postes de vice-président du Conseil des gouverneurs. La Conférence générale a été consacrée à l'organisation première du travail de l'Agence; les délégués ont approuvé la nomination par le Conseil des gouverneurs de M. Sterling Cole (États-Unis) comme directeur général de l'Agence; ils ont établi le programme et fixé le budget et les effectifs du personnel pour la première année. Au cours de la Conférence, le Canada a offert de mettre à la disposition de l'Agence ou de ses membres de fortes quantités d'uranium, sous réserve des conditions du statut tendant à assurer que cet uranium ne servirait qu'à des usages pacifiques.

De nouveau en 1957, le Ministère a collaboré au programme des visites de la centrale nucléaire de Chalk-River par des étrangers, savants et autres, ainsi qu'à l'organisation des échanges de renseignements avec les établissements atomiques des pays étrangers. L'activité diplomatique du Canada qui tient à son avance relative dans la mise en valeur de l'énergie atomique ainsi qu'à ses abondants gisements d'uranium a continué de s'accroître de façon générale.

## 6. Assistance aux pays insuffisamment développés

### *Plan de Colombo*

L'an dernier, le Canada a affecté à l'assistance financière et à l'assistance technique fournies dans le cadre du Plan de Colombo aux pays du Sud et du Sud-Est asiatiques, la somme de \$34,400,000. Le total des contributions du Canada depuis l'inauguration du Plan en 1950 s'élève ainsi à \$197,200,000.

Jusqu'ici le Canada a pris part, dans 8 pays, à 79 programmes d'aide financière. Comme par les années précédentes, la plus grande part de la contribution canadienne au Plan de Colombo est allée à l'Inde, au Pakistan et à Ceylan. Ces fonds étaient destinés soit à des entreprises déjà en voie d'exécution, soit à des entreprises nouvelles choisies par voie d'entente entre le Canada et chacun des pays intéressés.

Le réacteur canado-indien du centre atomique situé près de Bombay a fait l'objet d'une nouvelle affectation de 2 millions de dollars, ce qui porte à 7 millions la contribution du Canada à cette entreprise. Ce réacteur

dont la construction a commencé en 1956 a été conçu en vue de la production d'isotopes radioactifs qui serviront à divers travaux de recherche; il sera aussi utilisé pour l'instruction des étudiants en énergie atomique de toute la région. Une somme complémentaire de 5 millions de dollars a été affectée à l'aménagement hydro-électrique de Koundah, près de Madras. Ces années dernières le Canada a contribué pour 20 millions au coût du matériel générateur d'électricité et des services de génie. D'autres crédits serviront à la construction d'une ligne de transport entre la centrale et le réseau de Madras. De plus, les affectations ont été de 3 millions pour les traverses ferroviaires de bois traité, de \$10,800,000 pour les métaux industriels et de 7 millions pour le blé. L'envoi à l'Inde de trois appareils de thérapie par le cobalt et d'un matériel varié d'enseignement audio-visuel figure également au programme de 1957.

Presque tous les fonds mis à la disposition du Pakistan ont été affectés à la vaste entreprise d'irrigation et d'aménagement hydro-électrique de Warsak, près de la frontière nord-ouest. Sur le reste, un million a été affecté à la construction d'une ligne de transport partant de la centrale de Kobadek (Gange), construite en vertu du programme d'irrigation et de mise en valeur du delta du Gange et du Brahmapoutre, dans le Pakistan oriental, et \$1,600,000 au doublement du circuit de la ligne de transport Dacca-Chittagong. De plus, le Canada a fourni pour 2 millions de blé au Pakistan.

En vertu du Plan de Colombo, le Canada a mis à la disposition de Ceylan en 1957 une somme de 2 millions qui fut affectée: à la construction de lignes de transport supplémentaires dans la vallée de Gal-Oya, au programme de lutte contre les parasites, à l'établissement de télécommunications à l'aéroport de Colombo, à la poursuite du relevé aérien, à la fourniture d'une quantité de farine valant un million, ainsi qu'à la réalisation de quelques projets minimes dans les domaines éducatif et technique.

C'est en 1957 qu'ont pris fin les travaux extérieurs que comportait le relevé par procédés aéro-magnétique et radio-actif, prévu dans le programme du Plan de Colombo pour la Malaisie. Le Canada établit actuellement à ce sujet un rapport précis pour le Gouvernement malais.

Le programme d'assistance technique du Plan de Colombo en vertu duquel le Canada envoie des spécialistes aux divers pays membres et reçoit, pour des stages de formation, des étudiants et des techniciens du Sud et Sud-Est asiatiques, s'est poursuivi avec succès au cours de l'année. A la fin de septembre, 237 stagiaires se trouvaient au Canada; ainsi, depuis l'inauguration du Plan, en 1950, le Canada a reçu 807 étudiants étrangers venant de 13 pays différents: Birmanie, Cambodge, Ceylan, Inde, Indonésie, Laos, Malaisie, Pakistan, Philippines, Sarawak, Singapour, Thaïlande et Vietnam. Les sujets d'étude sont divers et nombreux: relevés aériens, agriculture, administration commerciale, banque, fabrication, direction industrielle, enseignement, génie, pêche, sylviculture, hygiène publique et services sociaux, immigration et colonisation, bibliothéconomie, industrie minière, administration policière, médecine, administration publique, cinéma et radio, journalisme, transport et diverses autres spécialités.

Jusqu'à maintenant, le Canada a envoyé 107 experts dans 11 pays du Sud et du Sud-Est asiatiques, y compris les 33 qui s'y trouvaient à la fin de septembre 1957. Ingénieurs, professeurs, bibliothécaires, instructeurs

en soins infirmiers, pêche et enseignement technique, conseillers appartenant à divers domaines techniques (industrie, science, économique, administration des coopératives, exploitation forestière et agriculture), comp- taient parmi les professions des spécialistes en mission.

Les ministres de tous les États membres se sont réunis en octobre à Saïgon (Vietnam) à l'occasion de la session annuelle du Comité consul- tatif du Plan de Colombo; ils ont procédé à l'examen des progrès accomplis depuis 1956 dans le domaine du développement économique et se sont fait mutuellement part de l'expérience acquise par chacun de leurs pays dans l'exécution de leurs programmes respectifs.

On annonça au cours de la conférence que le Parlement serait appelé à voter des crédits de 35 millions de dollars au titre du Plan de Colombo pour l'exercice 1958-1959. De concert avec les autres Gouvernements signataires du Plan de Colombo, le Gouvernement canadien continue à faire des recherches sur les nouvelles entreprises qu'il y aurait lieu d'exécuter dans le Sud et le Sud-Est asiatiques.

#### *Assistance technique des Nations Unies*

Le Canada ne se contente pas de l'aide qu'il accorde en vertu du Plan de Colombo, mais il participe aussi au Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies. Aux termes de ce programme qui est exé- cuté sous l'égide des institutions spécialisées, telles l'Organisation mon- diale de la santé et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, des experts et des conseillers vont en mission dans les pays peu dévelop- pés, qui de leur côté envoient des techniciens, des savants et des étudiants faire des stages de formation dans les pays économiquement avancés. Le financement du Programme est bénévole et extra-budgétaire. Au nombre des 82 Gouvernements qui y contribuent, le Canada a versé, en 1957, 2 millions de dollars sur un total de 31 millions. L'apport du Canada pour 1958, qui sera également de 2 millions, a été annoncé à la Conférence des promesses de contribution qui s'est tenue au cours de la douzième session de l'Assemblée générale.

#### *Fonds des Nations Unies pour les projets spéciaux*

Les Nations Unies ont décidé à leur douzième Assemblée générale de créer un fonds pour les projets spéciaux qui serait alimenté par les contributions bénévoles des Gouvernements. Ce fonds servirait à financer, entre autres, les instituts techniques et les relevés des richesses naturelles dans les pays où ceux-ci sont nécessaires à un vaste développement éco- nomique. Un comité "préparatoire" dont le Canada fera partie doit se réunir au début de 1958. Il procédera à une étude sur les catégories d'entreprises qui pourront recevoir une aide financière, sur les rapports du Fonds avec les programmes et les institutions des Nations Unies, sur les modifications juridiques nécessaires et sur les changements à apporter aux programmes, sur les dispositions administratives qui régiront le Fonds. Il priera les Gouvernements de faire connaître leurs intentions en ce qui concerne les contributions au Fonds. Le comité soumettra ensuite un rapport sur ces questions au Conseil économique et social, et celui-ci formulera à son tour ses recommandations à la treizième Assemblée générale, vers la fin de 1958. Le Fonds entrerait en activité le 1<sup>er</sup> janvier 1959.

Au cours de la douzième Assemblée générale, le Canada a fait savoir qu'il était disposé à envisager avec bienveillance de contribuer en 1959, si la proposition bénéficiait d'un appui général et si l'on pouvait en arriver à un accord satisfaisant sur l'administration et l'organisation du Fonds.

### 7. Secours d'urgence

En 1953, le Canada a créé un Fonds de secours aux victimes des inondations qui avaient ravagé certains pays d'Europe. Plus de 3 millions de dollars ont été souscrits, y compris le don d'un million du Gouvernement canadien. Au début de 1956, le Parlement a consenti à ce que le reliquat du Fonds, qui n'était pas immédiatement nécessaire en Europe pour secourir et réinstaller les sinistrés, soit transféré à la Croix-Rouge canadienne; celle-ci, en consultation avec le ministère des Affaires extérieures, l'emploiera à des secours internationaux. Depuis, la Croix-Rouge canadienne a fourni de l'assistance à de nombreux pays à même ce Fonds, notamment aux pays suivants: Liban, Afghanistan, Iran, Inde, Égypte, Turquie, États-Unis d'Amérique, Birmanie, Indonésie, Espagne, Pakistan, Tunisie et Ceylan.



## X

### INFORMATION ET AFFAIRES CULTURELLES

Le Ministère consacre une part importante de son activité à l'information: faire connaître et comprendre le Canada à l'étranger, expliquer à l'occasion sa politique extérieure. Pour atteindre ces buts, le Ministère collabore étroitement avec les autres services intéressés de l'État.

L'activité du Ministère dans le domaine de l'information se résume ainsi: répondre aux demandes de renseignements et diffuser une documentation sur le Canada; entreprendre, de concert avec d'autres services de l'État, diverses réalisations spéciales; assurer la liaison avec divers organismes (OTAN, Plan de Colombo, ONU, UNESCO); renseigner et documenter le public canadien sur la politique étrangère du Gouvernement et sur le rôle de notre pays dans la vie internationale.

#### 1. Renseignements sur les affaires et les organisations internationales

Le public canadien et étranger s'intéresse de plus en plus au rôle de notre pays dans les affaires internationales et dans les organismes internationaux ainsi qu'aux travaux du Ministère. Cet intérêt s'explique par l'adhésion du Canada à divers groupements internationaux (OTAN, Plan de Colombo, Nations Unies, entre autres).

Le Ministère a continué son action d'information et de culture conformément à la recommandation du Comité des Trois de l'OTAN, aux termes de laquelle, cette activité devait rester confiée au premier titre aux États membres. Le Ministère a entretenu des rapports constants avec le Comité canadien de coordination atlantique, organisme non gouvernemental affilié à l'Association du Traité atlantique, qui est une institution privée dont le rôle est de susciter des travaux de recherche, de favoriser la solidarité atlantique et de renseigner le public sur l'OTAN.

Les publications de l'OTAN et du Ministère ont été diffusées copieusement au Canada. Le Ministère a mis à la disposition de l'Association canadienne d'éducation des adultes une documentation spéciale qu'elle a distribuée dans le cadre de son programme d'études consacré à l'OTAN. Le Ministère a également participé à la création d'un centre de documentation sur l'OTAN, à l'Université d'Ottawa, et s'est tenu en rapports avec l'Office national du film au sujet de la réalisation et de la distribution de documentaires consacrés au Pacte atlantique.

Le Ministère a organisé une tournée dans l'est et le nord-est du Canada pour des journalistes de pays européens de l'OTAN. Il s'est occupé aussi de la participation de journalistes canadiens aux tournées de l'OTAN en Europe. La Conférence nationale des universités canadiennes a participé à la mise en œuvre d'un programme d'échange de professeurs en vertu duquel des professeurs d'autres pays de la Communauté atlantique enseignent pendant un semestre dans les universités du Canada ou y

dirigent des cycles d'étude consacrés à divers aspects de la Communauté atlantique. De concert avec la Société royale du Canada et le Conseil de l'Atlantique Nord, le Ministère a mis en œuvre et développé le programme de bourses de l'OTAN, entrepris dans le cadre de l'article 2 du Pacte atlantique en vue de favoriser l'étude (couronnée, autant que possible, par la publication de textes spécialisés) des idéaux et des traditions des nations atlantiques: évolution, état actuel et avenir de l'esprit atlantique et des problèmes qui s'y rattachent.

Le ministère des Affaires extérieures et celui du Commerce ont mis au point un programme destiné à renseigner le public du Sud et du Sud-Est asiatiques sur les réalisations du Canada dans le cadre du Plan de Colombo, les techniciens qui y collaborent ainsi que les stagiaires envoyés au Canada par les pays membres du Plan pour y recevoir une formation technique. Le public canadien a adressé au Ministère une foule de demandes de renseignements au sujet du Plan de Colombo. On a fait parvenir au service d'information du Plan, à Ceylan, une documentation copieuse et qui a beaucoup servi à la préparation des textes de cet organisme. Enfin, le Ministère s'est attaché, en collaboration avec l'association des Nations Unies, à renseigner l'opinion publique au sujet des Nations Unies et du rôle que joue le Canada à l'ONU et dans ses institutions spécialisées. Signalons particulièrement le vif intérêt qui s'est manifesté au sujet de la Force d'urgence des Nations Unies.

## 2. Affaires culturelles et UNESCO

L'intérêt porté aux affaires culturelles a continué à prendre de l'ampleur, tant au Canada qu'à l'étranger. Services de l'État et organismes du secteur privé ont assuré avec le Ministère et les missions du Canada à l'étranger la participation du Canada à de nombreuses initiatives culturelles dans toutes les parties du monde. On a aidé la Galerie nationale à organiser un échange d'expositions avec l'Australie. Un certain nombre d'organisations se sont unies pour présenter à la Biennale de São Paulo un aperçu de l'art canadien: peinture, sculpture esquimaude, architecture, décors et costumes de théâtre. On exposera la collection de sculptures esquimaudes à travers l'Amérique latine après la clôture de la Biennale. L'exposition d'art esquimau expédiée en Europe à la fin de 1955 a été montrée en 1957 dans les pays suivants: Autriche, Danemark, Allemagne de l'Ouest, Norvège, Suède, Royaume-Uni. Le Canada a participé aux expositions internationales de dessins d'enfants organisées en Australie, en Inde et au Japon. Notre pays a pris part pour la première fois au Festival d'artisanat de Florence.

On a donné des livres canadiens à des bibliothèques de l'étranger (Rhodésie, Belgique, Pakistan, Indonésie, Ghana, Islande) et inscrit de nombreuses autres bibliothèques à la liste d'envoi des publications de l'État.

Le Ministère est resté chargé de l'administration des bourses du Gouvernement pour études en Europe (France, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni); les 28 Canadiens auxquels on a octroyé ces subventions en juin ont été choisis par la Société royale.

D'autre part, le Ministère a fourni de la documentation et des renseignements à un nombre croissant d'étudiants étrangers désireux de venir au Canada, et collaboré avec les sociétés privées qui agissent dans le même sens.

Bien qu'en août dernier le Conseil des arts ait annoncé la fondation d'une commission nationale de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), le Ministère a continué d'assurer la liaison entre l'UNESCO et les sociétés canadiennes dont les objectifs sont analogues, l'entrée en activité de la nouvelle commission n'étant prévue que pour 1958. On s'est entendu avec les organismes intéressés (services fédéraux ou provinciaux, de même que sociétés privées) afin d'assurer la présence du Canada aux congrès organisés par l'UNESCO. On a communiqué des renseignements à l'UNESCO pour ses enquêtes et publications; des spécialistes canadiens ont participé aux initiatives de l'UNESCO dans le domaine de l'assistance technique; des boursiers de l'UNESCO sont venus au Canada. Un représentant du Canada s'est rendu à la réunion de San Francisco de la Commission nationale des États-Unis pour l'UNESCO.

### 3. Publications

Le Ministère a publié d'une part, une documentation consacrée au Canada en général, à l'intention des 73 missions du Canada à l'étranger. D'autre part, des textes relatifs à la politique extérieure du Gouvernement ont répondu aux demandes formulées par des nationaux. En 1957, le Ministère a publié et distribué 16 *Pages documentaires*, 6 *Reproductions* d'articles parus dans la presse canadienne; 41 *Déclarations et Discours* au sujet de la politique extérieure et intérieure du Canada; 14 *Documents supplémentaires*. Plusieurs de ces publications paraissent en langues étrangères. Le Ministère publie aussi le *Bulletin hebdomadaire canadien*, le bulletin mensuel *Affaires Extérieures* et d'autres publications dont on trouvera la liste à l'Annexe G.

Les missions du Canada à l'étranger sont dotées de bibliothèques auxquelles le Ministère a continué de donner plus d'envergure, notamment en y expédiant revues et journaux canadiens.

### 4. Demandes de renseignements

Au cours de l'année qui s'est terminée le 30 novembre, la Division de l'information du Ministère a reçu de professeurs ou d'étudiants étrangers 21,000 demandes de documentation sur le Canada, contre 17,000 en 1956 et 14,000 en 1955; on a également enregistré chaque mois une moyenne de 520 demandes émanant d'autres sources (particuliers, ambassades, gouvernements étrangers). Les missions de l'étranger signalent également qu'elles reçoivent davantage de demandes de renseignements sur le Canada.

### 5. Réalisations spéciales

En dépit du surcroît de travail que lui a occasionné l'augmentation du nombre des demandes, le Ministère s'est attaché à une foule d'autres objectifs: augmenter l'intérêt de la presse étrangère pour le Canada; assurer, avec le ministère du Commerce, la présence du Canada aux foires commerciales, recevoir des journalistes de l'étranger (Australie, Inde, Pakistan, Royaume-Uni, États-Unis, Allemagne, Suisse, Suède, Pologne). Le personnel de nos missions diplomatiques a donné de nombreuses

conférences sur le Canada (plus de 90 aux clubs Kiwanis des États-Unis durant le seul mois d'avril 1957); il s'est attaché également, avec le Service international de Radio-Canada, à faire diffuser des émissions canadiennes par les stations étrangères.

Le 90<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération, que l'on a commémoré le 1<sup>er</sup> juillet 1957, a reçu beaucoup de publicité: la presse de 34 pays a consacré des articles aux progrès du Canada. Plus de 480 stations de radio ou de télévision ont diffusé des émissions relatives au Canada; il convient de signaler en outre celles qu'ont inscrites à leurs horaires les chaînes de douze pays.

## 6. Rapports avec le Service international de Radio-Canada

Le Ministère s'est tenu en contact étroit avec le Service international de Radio-Canada, pour lui aider à mieux connaître et à mieux juger les événements internationaux; le personnel du Service et celui du Ministère ont échangé de nombreuses visites à ce sujet.

## 7. Films et photographies

La plupart de nos missions utilisent beaucoup les documentaires canadiens; le Ministère et l'Office national du film ont distribué de concert ces films, qui font connaître le Canada à l'étranger.

Soixante-neuf ont une filmothèque de 75 à 1,100 pellicules. Durant la première moitié de l'année, on a organisé 50,058 projections; le nombre des spectateurs a atteint 6,177,017, soit 346,000 de plus qu'en 1956.

Plusieurs missions ont organisé des représentations de films choisis; d'autres ont vu à la participation du Canada aux festivals de films, avec la collaboration de l'ONF. Elles se sont également occupées d'aider l'ONF à placer ses documentaires auprès des réseaux étrangers de télévision, dont plusieurs ont transmis des films canadiens à l'occasion du 1<sup>er</sup> juillet.

Enfin, la presse étrangère a reçu et reproduit quantité de photo-reportages ou de photographies sur des sujets canadiens.

## 8. Relations avec la presse

Le Bureau de presse, comme son nom l'indique, s'occupe des relations du Ministère avec la presse et les autres moyens d'information. Le personnel a surtout à répondre aux demandes des correspondants et représentants d'agences postés à Ottawa. Le Bureau a publié des communiqués en série numérotée; il a distribué par avance les textes de déclarations ministérielles importantes, de discours prononcés par les représentants du Canada auprès d'organisations internationales; il a fourni des renseignements généraux aux journalistes spécialisés en politique internationale. Le Bureau aide également les journalistes canadiens à préparer leurs voyages à l'étranger.

Le directeur du Bureau de presse préside d'office, depuis quelques années, le Sous-comité de presse du Comité d'accueil du Gouvernement. Le Sous-comité a eu à s'occuper des événements suivants en 1957: visites du président du conseil de France et du premier ministre d'Australie, conférence des ministres des Finances du Commonwealth à Mont-Tremblant, séjour à Ottawa de la Reine et du prince Philippe.

## XI

### ORGANISATION ET ADMINISTRATION DU MINISTÈRE

Le Ministère est administré, sous l'autorité du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, par le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures (ou sous-ministre), lequel reçoit le concours d'un sous-secrétaire suppléant et de quatre sous-secrétaires adjoints, de chacun desquels relèvent les travaux d'un certain nombre de divisions du Ministère. Les services du Ministère à Ottawa constituent dix-neuf divisions et quatre petites unités qui ont pour fonctions de conseiller le Gouvernement en ce qui concerne les affaires politiques et économiques des diverses parties du globe ainsi que les travaux des organismes internationaux; le Ministère, en outre, administre ses divers postes établis à l'extérieur.<sup>1</sup>

Le Canada entretient aujourd'hui à l'extérieur 61 postes diplomatiques et consulaires ainsi qu'une mission militaire à Berlin, à laquelle sont confiées aussi des fonctions consulaires.<sup>2</sup> Sur les 61 postes, 33 sont des ambassades, 8 des hauts commissariats, 4 des légations, 3 des missions permanentes auprès d'organismes internationaux, et 13 des bureaux consulaires (y compris deux consulats honoraires). En outre, le Canada fait partie, avec l'Inde et la Pologne, des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle au Cambodge, au Laos et au Vietnam. Le Canada maintient à Phnom-Penh (Cambodge), à Vientiane (Laos), ainsi qu'à Hanoï et à Saïgon (Vietnam), des délégations dont le personnel est fourni par le ministère des Affaires extérieures et par celui de la Défense nationale.

Quarante-neuf pays ont désormais des missions diplomatiques au Canada.<sup>3</sup> Ce nombre comprend 34 ambassades, 7 hauts commissariats et 8 légations. En outre, 12 pays ont au Canada des consulats ou des consulats généraux, mais n'y ont pas de missions diplomatiques résidentes. En 1957, un haut commissariat a été ouvert à Ottawa par Ceylan, et une ambassade par la Tunisie. Le Costa-Rica a officiellement fermé son ambassade, tandis que la légation de Suisse a été élevée au rang d'ambassade.

A la suite d'un concours ouvert en décembre 1956 par la Commission du service civil, 21 nouveaux agents du service extérieur de la classe 1 sont entrés au Ministère en 1957, sur les 249 candidats qui s'étaient présentés. Un nouveau concours, commençant par une épreuve écrite, s'est ouvert le 23 novembre 1957, pour les agents du service extérieur de classe 1; 310 candidats ont pris part à cette épreuve. Dans le cours de l'année, 291 personnes ont joint les rangs du personnel administratif du Ministère, tandis que 207 autres l'ont quitté; l'augmentation nette du personnel a été de 83 employés.

<sup>1</sup> Voir Annexe A, «Organisation du Ministère à Ottawa».

<sup>2</sup> Voir Annexe B, «Postes diplomatiques et consulaires du Canada à l'extérieur».

<sup>3</sup> Voir Annexe C, «Postes diplomatiques et consulaires des autres pays au Canada».

Voici un tableau comparatif des effectifs du Ministère au 31 décembre 1956 et au 31 décembre 1957:

	1956	1957
<b>Agents:</b>		
Ottawa .....	150	174
Extérieur .....	214	209
<b>Personnel de bureau:</b>		
Ottawa .....	536	554
Extérieur .....	335	381
Employés locaux .....	466	477
Total .....	1,701	1,795

Au cours de l'année, quatre chefs de postes extérieurs ont fait valoir leurs droits à la retraite: M. W.-F.-A. Turgeon, ambassadeur au Portugal; M. T. C. Davis, ambassadeur au Japon; M. G. L. Magann, ambassadeur en Suisse, et M. C. N. Senior, consul général à Seattle. M. E. H. Norman, ambassadeur du Canada en Égypte est décédé au Caire en avril 1957.

De concert avec le ministère du Commerce, le Service d'inspection a organisé et fait de nouveaux voyages d'inspection des postes de l'extérieur, poursuivant ainsi le programme inauguré en 1956. Dans le courant de l'année, les équipes d'inspection ont rendu visite à vingt-cinq postes dépendant des deux ministères et établis aux États-Unis, dans la région des Antilles, en Europe centrale et dans le nord-ouest de l'Europe.

En 1957, les propriétés suivantes ont été achetées: résidence à Dublin et chancellerie au Caire. En décembre, on a terminé la construction de la nouvelle chancellerie de Paris, et les premières installations du personnel y ont eu lieu avant la fin de l'année. De nouvelles résidences officielles ont été louées à Accra, Athènes, Belgrade, Bogota, Boston, Los Angeles et Manille. Le Canada a loué de nouveaux bureaux pour les chancelleries d'Accra, Mexico et Pretoria. Des locaux pour le personnel ont été loués à Ankara, Lima, Moscou (trois unités), Prague (deux unités) et Varsovie (trois unités). On a renouvelé ou révisé les baux existant déjà sur diverses propriétés.

L'exécution de programmes d'ameublement complet ou partiel a commencé aux établissements suivants: a) chancelleries: Accra, Boston, Chicago, Dublin, Londres, Los Angeles, New-York, Paris, Rome et Prague; b) résidences: Colombo, Chicago, Dublin, Lisbonne, Londres, Nouvelle-Delhi, Oslo, Pretoria, San-Francisco, Seattle, Vienne; c) résidences pour le personnel: Genève, Karachi (deux unités); Moscou (cinq unités); Nouvelle-Delhi (deux unités); Prague et Tokyo (deux unités); Varsovie (trois unités).

## **ANNEXE A**

### **ORGANISATION DU MINISTÈRE À OTTAWA**

**Secrétaire d'État aux Affaires extérieures**

**Sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures**

**Sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures**

**Quatre sous-secrétaires d'État adjoints aux Affaires extérieures (dont l'un est conseiller juridique du Ministère)**

#### **Dix-neuf divisions:**

**consulaire**

**de l'Amérique**

**de l'Europe**

**de l'Extrême-Orient**

**de liaison avec la Défense (1)**

**de liaison avec la Défense (2)**

**de l'information**

**des biens et fournitures**

**des cadres et de l'organisation**

**des communications**

**des finances**

**des Nations Unies**

**des recherches et rapports historiques**

**du Commonwealth**

**du Moyen-Orient**

**du personnel**

**du protocole**

**économique**

**juridique**

#### **Services indépendants**

**Bureau de coordination politique**

**Bureau de presse**

**Conseiller financier**

**Service d'inspection**

## ANNEXE B

### POSTES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES DU CANADA À L'EXTÉRIEUR<sup>1</sup>

#### 1. Missions diplomatiques<sup>2</sup>

Pays	Ville	Genre de poste
Allemagne	Bonn	Ambassade <sup>3</sup>
Argentine	Buenos-Aires	Ambassade
Australie	Canberra	Haut commissariat
Autriche	Vienne	Ambassade
Belgique	Bruxelles	Ambassade
Brésil	Rio-de-Janeiro	Ambassade
Ceylan	Colombo	Haut commissariat
Chili	Santiago	Ambassade
Colombie	Bogota	Ambassade
Cuba	La Havane	Ambassade
Danemark	Copenhague	Ambassade
Égypte	Le Caire	Ambassade
Espagne	Madrid	Ambassade
États-Unis d'Amérique	Washington	Ambassade
Finlande	Helsinki	Légation
France	Paris	Ambassade
Ghana	Accra	Haut commissariat
Grèce	Athènes	Ambassade
Haïti	Port-au-Prince	Ambassade
Inde	Nouvelle-Delhi	Haut commissariat
Indonésie	Djakarta	Ambassade
Irlande	Dublin	Ambassade
Israël	Tel-Aviv	Ambassade
Italie	Rome	Ambassade
Japon	Tokyo	Ambassade
Liban	Beyrouth	Légation
Mexique	Mexico	Ambassade

<sup>1</sup> Pour plus amples renseignements (adresses, personnel, etc.) voir la publication trimestrielle du Ministère intitulée *Représentants du Canada à l'extérieur et Représentants des autres pays au Canada*.

<sup>2</sup> L'ambassadeur du Canada en Norvège est aussi accrédité comme ministre en Islande, où il y a un consulat général honoraire; l'ambassadeur en Belgique est aussi accrédité comme ministre au Luxembourg mais il n'y a pas de bureau. L'ambassadeur en Suède est aussi accrédité comme ministre en Finlande, l'ambassadeur en Grèce comme ambassadeur en Israël et l'ambassadeur en Égypte comme ministre au Liban. L'ambassadeur du Canada à Cuba est aussi accrédité comme ambassadeur dans la République Dominicaine et en Haïti.

<sup>3</sup> Il y a aussi une mission à Berlin.



Norvège	Oslo	Ambassade
Nouvelle-Zélande	Wellington	Haut commissariat
Pakistan	Karachi	Haut commissariat
Pays-Bas	La Haye	Ambassade
Pérou	Lima	Ambassade
Pologne	Varsovie	Légation
Portugal	Lisbonne	Ambassade
République Dominicaine	Ciudad Trujillo	Ambassade
Royaume-Uni	Londres	Haut commissariat
Suède	Stockholm	Ambassade
Suisse	Berne	Ambassade
Tchécoslovaquie	Prague	Légation
Turquie	Ankara	Ambassade
Union des Républiques socialistes soviétiques	Moscou	Ambassade
Union Sud-Africaine	Pretoria	Haut commissariat
Uruguay	Montevideo	Ambassade
Venezuela	Caracas	Ambassade
Yougoslavie	Belgrade	Ambassade

## 2. Missions permanentes auprès d'organisations internationales

Organisation	Ville
Conseil de l'Atlantique Nord	} Paris
Organisation européenne de coopération économique	
Nations Unies	New-York
Nations Unies (siège européen)	Genève

## 3. Consulats

Pays	Ville	Genre de poste
Allemagne	Hambourg	Consulat
Brésil	São Paulo	Consulat
Islande	Reykjavik	Consulat général*
Philippines	Manille	Consulat général
États-Unis d'Amérique	Boston	Consulat général
	Chicago	Consulat général
	Détroit	Consulat
	Los Angeles	Consulat général
	New-York	Consulat général
	Nouvelle-Orléans	Consulat général
	Portland (Maine)	Vice-consulat*
	San-Francisco	Consulat général
	Seattle	Consulat général

\* Honoraire

## ANNEXE C

### POSTES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES DES AUTRES PAYS AU CANADA<sup>1</sup>

#### I. Missions diplomatiques<sup>2</sup>

Pays <sup>3</sup>	Genre de poste
*Allemagne	Ambassade
*Argentine	Ambassade
Australie	Haut commissariat
*Autriche	Légation
*Belgique	Ambassade
*Brésil	Ambassade
*Ceylan	Haut commissariat
*Chili	Ambassade
*Chine	Ambassade
*Colombie	Ambassade
*Cuba	Ambassade
*Danemark	Ambassade
Égypte	Ambassade
*Espagne	Ambassade
*États-Unis d'Amérique	Ambassade
*Finlande	Légation
*France	Ambassade
*Grèce	Ambassade
*Haïti	Ambassade
Inde	Haut commissariat
Indonésie	Ambassade
Iran	Légation
Irlande	Ambassade
*Islande	Légation
*Israël	Ambassade
*Italie	Ambassade
*Japon	Ambassade
Liban	Légation
*Luxembourg	Légation
*Mexique	Ambassade
*Norvège	Ambassade
Nouvelle-Zélande	Haut commissariat
Pakistan	Haut commissariat
*Pays-Bas	Ambassade

<sup>1</sup> Pour plus amples renseignements (adresses, personnel, etc.) voir les publications trimestrielles du Ministère Représentants du Canada à l'extérieur et Représentants des autres pays au Canada et Corps diplomatique.

<sup>2</sup> L'ambassadeur de Tunisie, le haut commissaire de Ceylan et les ministres d'Islande et du Luxembourg sont aussi accrédités dans les États-Unis d'Amérique, où ils résident d'ordinaire.

<sup>3</sup> Les pays dont le nom est précédé d'un astérisque ont aussi des consulats au Canada. Le haut commissariat de l'Inde s'occupe des intérêts du Népal; la légation de Pologne, de ceux de la Hongrie; l'ambassade de Suisse, de ceux du Liechtenstein; la légation du Liban, de ceux de l'Irak.

*Pérou	Ambassade
*Pologne	Légation
*Portugal	Ambassade
*République Dominicaine	Ambassade
Royaume-Uni	Haut commissariat
*Suède	Ambassade
*Suisse	Ambassade
*Tchécoslovaquie	Légation
Tunisie	Ambassade
Turquie	Ambassade
Union des Républiques socialistes soviétiques	Ambassade
Union Sud-Africaine	Haut commissariat
*Uruguay	Ambassade
*Venezuela	Ambassade
*Yougoslavie	Ambassade

## 2. Pays ayant des consulats mais pas de mission diplomatique

Bolivie	Nicaragua
Costa Rica	Panama
Équateur	Philippines
Guatemala	Salvador
Honduras	Thaïlande
Libéria	
Monaco	

## ANNEXE D

### ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES DONT LE CANADA FAIT PARTIE<sup>1</sup>

#### COMMONWEALTH DES NATIONS

#### ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

#### ORGANISATION DES NATIONS UNIES

##### Conseil économique et social

Commissions techniques du Conseil économique et social:

Commission du commerce international des produits de base

Commission des stupéfiants

Commission de la population

Commission de statistique

Conseil exécutif du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Comité exécutif du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

##### Institutions spécialisées des Nations Unies

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

Agence internationale de l'énergie atomique<sup>2</sup>

Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur

Organisation de l'aviation civile internationale

Organisation internationale du Travail

Fonds monétaire international

Union internationale des télécommunications

Organisation pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Union postale universelle

Organisation mondiale de la santé

Organisation météorologique mondiale

##### Autres organismes durables des Nations Unies

Comité consultatif pour le cimetière commémorant les morts des Nations Unies en Corée

Comité consultatif de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée

Comité consultatif pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques

Comité consultatif pour la Force d'urgence des Nations Unies

Commission chargée des mesures collectives

Comité des contributions

Commission du désarmement

Sous-comité du désarmement

<sup>1</sup> Seuls les organismes intergouvernementaux sont compris.

<sup>2</sup> L'Agence internationale de l'énergie atomique n'est pas, au point de vue technique, une institution spécialisée, mais une agence gouvernementale autonome créée sous l'égide des Nations Unies.

Société financière internationale<sup>3</sup>  
 Comité de négociation des fonds extra-budgétaires  
 Liste de personnalités en vue de la constitution de commissions  
 d'enquête ou de conciliation  
 Commission préparatoire de l'Organisation intergouvernementale con-  
 sultative de la navigation maritime  
 Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes

#### **Organes spéciaux**

Comité *ad hoc* pour un fonds spécial des Nations Unies pour le dévelop-  
 pement économique  
 Comité pour le financement de la Force d'urgence des Nations Unies  
 Commission des Nations Unies pour le Togo français (mars-septembre  
 1957)

#### **Organisations du Commonwealth**

Conseil consultatif des études aéronautiques du Commonwealth  
 Comité consultatif du Commonwealth pour les sciences de la défense  
 Conseil exécutif des bureaux agricoles du Commonwealth  
 Conseil des transports aériens du Commonwealth  
 Commission économique du Commonwealth  
 Conférence forestière du Commonwealth  
 Commission de liaison du Commonwealth  
 Conférence scientifique du Commonwealth  
 Commission maritime du Commonwealth  
 Commission des télécommunications du Commonwealth  
 Commission impériale des sépultures militaires  
 Conseil des transports aériens du Pacifique sud

#### **Organisations canado-américaines**

Commission internationale de la frontière  
 Commission mixte internationale  
 Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques  
 Commission permanente canado-américaine de défense

#### **Organisations interaméricaines**

Commission de géographie et de cartographie de l'Institut panaméricain  
 de géographie et d'histoire  
 Office interaméricain de la radio  
 Institut interaméricain de statistique  
 Union postale des Amériques et de l'Espagne

#### **Plan de Colombo**

Comité consultatif pour le développement économique coopératif du  
 Sud et du Sud-Est asiatiques  
 Conseil de la coopération technique dans le Sud et le Sud-Est asiatiques

#### **Organisations de conservation**

Commission des pêches des Grands lacs  
 Commission internationale des pêches du Pacifique nord  
 Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique  
 Commission internationale du flétan du Pacifique  
 Commission internationale des pêches de saumon du Pacifique  
 Commission internationale de la chasse à la baleine  
 Commission du phoque à fourrure du Pacifique nord

<sup>3</sup> La Société financière internationale est affiliée à la Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur.

**Organisations économiques<sup>4</sup>**

- Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) (à titre de partie contractante)
- Conseil de coopération douanière
- Agence européenne de productivité (à titre de membre associé)
- Agence interalliée de réparations
- Comité intergouvernemental pour les migrations européennes
- Bureau international pour la publication des tarifs douaniers
- Convention internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques
- Comité consultatif international du coton
- Groupe international d'études du caoutchouc
- Conseil international du sucre
- Conseil international de l'étain
- Groupe international d'études de l'étain<sup>5</sup>
- Union internationale pour la protection de la propriété industrielle
- Conseil international du blé
- Groupe international d'études sur la laine
- Organisation européenne de coopération économique (à titre de membre associé)
- Comité permanent du commerce et des affaires économiques du Canada et du Royaume-Uni

**Organisations scientifiques**

- Bureau international des poids et mesures
- Bureau hydrographique international
- Institut international du froid.

<sup>4</sup> Voir aussi sous les rubriques précédentes.

<sup>5</sup> A mis fin à son activité régulière en avril 1957.

## ANNEXE E

### CONFÉRENCES INTERNATIONALES AUXQUELLES LE CANADA S'EST FAIT REPRÉSENTER OFFICIELLEMENT EN 1957

#### Conférences des Nations Unies

- Comité du désarmement: New-York, 30 septembre; Sous-Comité, Londres, 18 mars.
- Conseil économique et social: 23<sup>e</sup> session, New-York, 16 avril; 24<sup>e</sup> session, Genève, 2 juillet; 24<sup>e</sup> session (reprise), New-York, 10 décembre.
- Commission du commerce international des produits de base, 5<sup>e</sup> session, New-York, 6 mai.
- Commission des stupéfiants, 12<sup>e</sup> session, New-York, 29 avril.
- Commission de la population, 9<sup>e</sup> session, New-York, 25 février.
- Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance: New-York, 30 janvier; New-York, 8 avril; New-York, 3 septembre.
- Organisation pour l'alimentation et l'agriculture: Conseil, 26<sup>e</sup> session, Madrid, 2 juin; Conférence, 9<sup>e</sup> session, Rome, 2 novembre.
- Agence internationale de l'énergie atomique: Conférence générale, 1<sup>re</sup> session, Vienne, 1<sup>er</sup> octobre.
- Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur, Fonds monétaire international et Corporation financière internationale: Réunions annuelles, Washington, 23 septembre.
- Organisation de l'aviation civile internationale: 12<sup>e</sup> Assemblée, Montréal, 20 mai; Comité juridique, Tokyo, 10 septembre.
- Organisation internationale du Travail: Conférence, 40<sup>e</sup> session, Genève, 5 juin; Conseil d'administration, 134<sup>e</sup> session, Genève, 25 février; 135<sup>e</sup> session, Genève, 27 mai; 136<sup>e</sup> session, Genève, 28 juin; 137<sup>e</sup> session, Genève, 21 octobre.
- Conseil international du sucre: 12<sup>e</sup> session, Londres, 6 mars; 13<sup>e</sup> session, Londres, 2 juillet; 14<sup>e</sup> session, Londres, 28 novembre.
- Union internationale des télécommunications: 12<sup>e</sup> session du Conseil d'administration, Genève, 29 avril.
- Groupe international d'études de l'étain, 8<sup>e</sup> réunion, Londres, 4 décembre.
- Conseil international du blé: 22<sup>e</sup> session, Londres, 25 juin; 23<sup>e</sup> session, Londres, 30 octobre.
- Comité consultatif des Nations Unies pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, Genève, 7 mai.
- Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, 12<sup>e</sup> session, Genève, 29 avril (à titre d'observateur).
- Assemblée générale des Nations Unies: 11<sup>e</sup> session (2<sup>e</sup> partie), New-York, 2 janvier; reprise de la 11<sup>e</sup> session, New-York, 10 septembre; 12<sup>e</sup> session, New-York, 17 septembre.
- Comité scientifique des Nations Unies sur les effets des radiations atomiques, 3<sup>e</sup> session, Vienne, 8 avril.
- Organisation mondiale de la santé: Conseil exécutif, 19<sup>e</sup> session, Genève, 8 janvier; Assemblée, 10<sup>e</sup> session, 7 mai.
- Organisation météorologique mondiale: comité exécutif, 9<sup>e</sup> session, Genève, 22 septembre.

**Autres conférences**

- Conférence forestière des pays du Commonwealth britannique, 7<sup>e</sup> réunion, Wellington, 2 octobre.
- Réunion des ministres des Finances du Commonwealth, Mont-Tremblant, 28 septembre.
- Congrès minier et métallurgique du Commonwealth: 6<sup>e</sup> conférence, Vancouver, 8 septembre; Ottawa, 30 septembre; Halifax, 8 octobre.
- Réunion des premiers ministres du Commonwealth, Londres, 26 juin.
- Comité consultatif pour le développement économique coopératif du Sud et du Sud-Est asiatiques: réunion préparatoire, Saïgon, 1<sup>er</sup> octobre; réunion des fonctionnaires, Saïgon, 7 octobre; comité, Saïgon, 21 octobre.
- Conférence économique pour l'organisation des États américains, Buenos-Aires, 16 août (à titre d'observateur).
- Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce: comité inter-sessionnel, Genève, 24 avril, et 19 septembre; parties contractantes, 12<sup>e</sup> session, Genève, 17 octobre.
- Comité intergouvernemental pour les migrations européennes: 6<sup>e</sup> session, Genève, 8 avril; 7<sup>e</sup> session, Genève, 7 octobre.
- Commission internationale pour les pêches du nord-ouest de l'Atlantique, Lisbonne, 20 mai.
- Comité consultatif international du coton, Istanboul, 20 mai.
- Commission internationale des pêches du Pacifique nord, Vancouver, 4 novembre.
- Groupe international d'études du caoutchouc, 13<sup>e</sup> réunion, Djakarta, 24 juin.
- Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques, Washington, 7 octobre.
- Conseil de l'Atlantique Nord: réunion des chefs d'État, Paris, 13 décembre.
- Conférence sur le phoque à fourrure du Pacifique nord, Washington, 9 février.
- Organisation européenne de coopération économique: réunions ministérielles, Paris, 12 février et 16 octobre.
- Comité permanent du commerce et des affaires économiques du Canada et du Royaume-Uni, Ottawa, 6 mai.
- Union postale universelle: Conférence, Ottawa, 14 août.



## ANNEXE F

### DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS JURIDIQUES INTERNATIONALES DU CANADA EN 1957

#### 1. Accords bilatéraux

##### Australie

Accord pour éviter les doubles impositions et prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu. Signé à Mont-Tremblant le 1<sup>er</sup> octobre 1957.

##### Danemark

Échange de Notes portant continuation pour une période de trois ans du programme canadien d'entraînement aérien pour l'OTAN en ce qui concerne les équipages aériens. Signées à Copenhague le 17 avril 1957.

##### États-Unis d'Amérique

Échange de Notes relatif à l'utilisation du chemin de traverse de Haines par l'Armée des États-Unis pour entretenir en hiver le pipeline Haines-Fairbanks. Signées à Ottawa les 16 et 17 janvier 1957.

Échange de Notes concernant les travaux d'amélioration de la navigation projetés dans la section de la rivière Détroit des chenaux de communication des Grands lacs. Signées à Ottawa le 23 juillet, le 26 octobre 1956 et le 26 février 1957.

Échange de Notes portant sur l'entrée en vigueur de l'accord modifiant l'accord de coopération concernant les emplois civils de l'énergie atomique signé à Washington le 15 juin 1955. Signées à Washington le 1<sup>er</sup> mars 1957.

Échange de Notes concernant les travaux de dragage à effectuer dans les sections de la rivière Sainte-Marie et de la rivière Sainte-Clair des chenaux de communication des Grands lacs. Signées à Ottawa le 30 novembre 1956, et les 8 et 9 avril 1957.

Échange de Notes renouvelant l'accord de 1942 relatif à l'échange de main-d'œuvre et de machines agricoles. Signées à Ottawa les 15 et 23 avril 1957.

Protocole relatif à la Convention pour la protection, la conservation et l'extension des pêcheries de saumon sockeye dans le fleuve Fraser et ses tributaires, signé à Washington le 26 mai 1930. Signé à Ottawa le 28 décembre 1956. Instruments de ratification échangés à Ottawa le 3 juillet 1957. En vigueur le 3 juillet 1957.

Convention modifiant et complétant de nouveau la Convention du 4 mars 1942 et le Protocole qui l'accompagne, en vue d'éviter la double imposition et de prévenir la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu, telle qu'elle a été modifiée par la Convention complémentaire du 12 juin 1950. Signée à Ottawa le 8 août 1956. Instruments de ratification échangés à Washington le 26 septembre 1957. En vigueur le 26 septembre 1957.

##### Grèce

Échange de Notes concernant la délivrance des visas aux titulaires de passeports diplomatiques ou spéciaux. Signées à Athènes les 26 juin et 1<sup>er</sup> juillet 1957. En vigueur le 1<sup>er</sup> août 1957.

**Inde**

Échange de Notes modifiant l'Accord du 26 janvier 1951 relatif à l'entrée au Canada des citoyens de l'Inde désireux de s'y établir. Signées à la Nouvelle-Delhi le 3 mai 1957.

**Nations Unies**

Échange de Notes concernant le service dans les cadres de la FUNU du contingent national fourni par le Canada. Signées à New-York les 21 juin et 29 juillet 1957. Censément en vigueur le 13 novembre 1956.

**Norvège**

Échange de Notes portant continuation pour une période de trois ans du programme canadien d'entraînement aérien pour l'OTAN en ce qui concerne les équipages aériens. Signées à Oslo le 17 avril 1957. En vigueur le 17 avril 1957.

**Pakistan**

Échange de Notes au sujet du financement et de la construction en commun par le Canada et le Pakistan de la centrale thermique de Goalpara, dans le cadre du Plan de Colombo. Signées à Dacca le 5 janvier 1957. En vigueur le 5 janvier 1957.

**Pays-Bas**

Échange de Notes portant continuation pour une période de trois ans du programme canadien d'entraînement aérien pour l'OTAN en ce qui concerne les équipages aériens. Signées à La Haye les 12 et 13 avril 1957.

Convention et Protocole pour éviter les doubles impositions et empêcher la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu. Signés à Ottawa le 2 avril 1957. Instruments de ratification échangés à La Haye le 19 décembre 1957. En vigueur le 19 décembre 1957.

**Pérou**

Échange de Notes modifiant l'Accord du 18 février 1954 relatif aux services aériens entre les deux pays. Signées à Lima les 25 avril et 5 juin 1957.

**Pologne**

Échange de Notes sur la vente de blé canadien à la Pologne au cours des campagnes agricoles de 1956-1957 et 1957-1958. Signées à Ottawa le 15 mars 1957.

**Portugal**

Échange de Notes modifiant les paragraphes 3 et 4 de l'Annexe à l'Accord aérien entre les deux pays signé à Lisbonne le 25 avril 1947. Signées à Lisbonne les 24 et 30 avril 1957.

**République fédérale d'Allemagne**

Convention pour éviter les doubles impositions et prévenir la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu. Signée à Ottawa le 28 septembre 1956. Instruments de ratification échangés à Bonn le 5 juillet 1957. En vigueur le 5 août 1957.

Accord de coopération concernant les utilisations pacifiques de l'énergie atomique. Signé à Ottawa le 11 décembre 1957.

Échange de Notes mettant en vigueur l'Accord de coopération concernant les utilisations pacifiques de l'énergie atomique signé à Ottawa le 11 décembre 1957. Signées à Ottawa le 18 décembre 1957. En vigueur le 18 décembre 1957.

**Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**

Accord financier portant modification de l'Accord financier entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume-Uni signé à Ottawa le 6 mars 1946. Signé à Ottawa le 6 mars 1957.

Échange de Notes tendant à mettre en vigueur l'accord financier du 6 mars 1957. Signées à Ottawa le 29 avril 1957.

**Union Sud-Africaine**

Échange de Notes modifiant l'Accord commercial du 20 août 1932 entre les deux pays par l'abandon de la marge de préférence consolidée de 10 p. 100 *ad valorem* sur les électrodes en fer et en nickel importés pour la fabrication des piles de lampes de sûreté pour mineurs. Signées à Ottawa le 20 juin 1957.

Accord pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu. Signé à Ottawa le 28 septembre 1956. Instruments de ratification échangés à Pretoria le 11 octobre 1957. En vigueur le 11 octobre 1957.

Accord pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière de droits successoraux. Signé à Ottawa le 28 septembre 1956. Instruments de ratification échangés à Pretoria le 11 octobre 1957.

**Venezuela**

Échange de Notes prorogeant pour une année le *modus vivendi* commercial du 11 octobre 1950. Signées à Caracas le 1<sup>er</sup> et le 11 octobre 1957.

**2. Accords multilatéraux**

Protocole portant amendement de l'accord international sur le sucre, ouvert à la signature à Londres le 1<sup>er</sup> octobre 1953. Fait à Londres le 1<sup>er</sup> décembre 1956. Signé par le Canada le 17 décembre 1956. En vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1957.

Accord sur le financement collectif de certains services de navigation aérienne d'Islande. Fait à Genève le 25 septembre 1956. Signé par le Canada le 28 novembre 1956. En vigueur pour le Canada le 18 janvier 1957.

Accord sur le financement collectif de certains services de navigation aérienne du Groenland et des îles Féroé. Fait à Genève le 25 septembre 1956. Signé par le Canada le 28 novembre 1956. En vigueur pour le Canada le 18 janvier 1957.

Convention sur la nationalité de la femme mariée. Faite à New-York le 20 février 1957. Signée par le Canada le 20 février 1957.

Convention internationale concernant l'alimentation et le service de table à bord des navires, faite à Seattle le 27 juin 1956. Enregistrement par le Canada en date du 19 mars 1951. En vigueur le 24 mars 1957.

Protocole à la Convention internationale pour les pêcheries de l'Atlantique nord-ouest signée à Washington le 8 février 1949. Fait à Washington le 25 juin 1956. Instrument de ratification du Canada déposé le 27 mars 1957.

Accord régional sur la radiodiffusion en Amérique du Nord. Fait à Washington le 15 novembre 1950. Instrument de ratification du Canada déposé le 9 avril 1957.

Sixième protocole de rectification et de modification du texte des listes annexées à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Fait à Genève le 11 avril 1957. Signé par le Canada le 27 avril 1957.

Convention sur les droits politiques de la femme mariée, faite à New-York le 31 mars 1953. Instrument d'accession du Canada déposé le 30 janvier 1957. En vigueur pour le Canada le 30 avril 1957.

Protocole portant amendement de la convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine signée à Washington le 2 décembre 1946. Fait à Washington le 19 novembre 1956. Instrument de ratification du Canada déposé le 14 juin 1957.

Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique, fait à New-York le 26 octobre 1956. Signé par le Canada le 26 octobre 1956. Instrument de ratification du Canada déposé le 29 juillet 1957. En vigueur pour le Canada le 29 juillet 1957.

Convention sur les facilités douanières en faveur du tourisme, faite à New-York le 4 juin 1954. Instrument d'accession du Canada déposé le 1<sup>er</sup> juin 1955. En vigueur le 11 septembre 1957.

Protocole portant amendement du Préambule et des Parties II et III de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, fait à Genève le 10 mars 1955. Signé par le Canada le 23 juin 1955. En vigueur le 7 octobre 1957.

La Convention de l'Union postale universelle, Ottawa 1957, et les arrangements ci-dessous ont été signés par le Canada le 3 octobre 1957:

Arrangement concernant les lettres et les boîtes avec valeur déclarée.

Arrangement concernant les colis postaux.

Arrangement concernant les mandats de poste et les bons postaux de voyage.

Arrangement concernant les virements postaux et le Supplément visant le règlement par virement postal des valeurs domiciliées dans les bureaux de chèques postaux.

Arrangement concernant les envois contre remboursement.

Arrangement concernant les recouvrements.

Arrangement concernant les abonnements aux journaux et écrits périodiques.

Arrangement concernant les caisses d'épargne.

Convention intérimaire sur la conservation des phoques à fourrure du Pacifique nord, faite à Washington le 9 février 1957. Signée par le Canada le 9 février 1957. Instrument de ratification du Canada déposé le 16 septembre 1957. En vigueur le 14 octobre 1957.

Protocole portant modification de la convention signée à Paris le 22 novembre 1928 concernant les expositions internationales, fait à Paris le 10 mai 1948. Instrument d'accession du Canada déposé le 4 novembre 1957. En vigueur pour le Canada le 4 novembre 1957.

Convention douanière relative à l'importation temporaire des véhicules routiers privés, faite à New-York le 4 juin 1954. Instrument d'accession du Canada déposé le 1<sup>er</sup> juin 1955. En vigueur le 15 décembre 1957.

## ANNEXE G

### PUBLICATIONS DU MINISTÈRE

#### 1. Imprimés

Pour se procurer les publications ci-après, diffusées en anglais et en français, prière de s'adresser à l'Imprimerie de la Reine, à Ottawa.

*Rapport du ministère des Affaires extérieures.* Rapport au Parlement, portant sur l'activité de l'année civile écoulée. Canada et États-Unis, 25c.; autres pays, 30c.

*Recueil des Traités du Canada.* Texte des traités, conventions et autres accords entre le Canada et les autres pays. Canada et États-Unis, 25c.; autres pays, 30c.

*Recueil des Conférences.* Rapports sur certaines conférences internationales auxquelles le Canada a participé depuis 1945. Ce recueil comprend les documents suivants:

*Le Canada et les Nations Unies.* Rapport annuel sur la participation du Canada aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. Canada et États-Unis, 50c.; autres pays, 60c.

*Accords de Londres et de Paris.* Recueil des Conférences 1955, n° 1. Choix de documents relatifs aux réunions tenues à Londres et à Paris au sujet de l'accession de la République fédérale d'Allemagne à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Canada et États-Unis, 50c.; autres pays, 60c.

*Représentants du Canada à l'extérieur et Représentants des autres pays au Canada.* Publié trois fois par année. Répertoire des bureaux diplomatiques, consulaires et commerciaux du Canada à l'extérieur et de ceux des autres pays au Canada. Abonnement annuel, Canada et États-Unis, \$1; autres pays, \$1.40. L'exemplaire, Canada et États-Unis, 35c.; autres pays, 40c.

*Corps diplomatique.* Publication trimestrielle. Abonnement annuel, Canada et États-Unis, \$1; autres pays, \$1.40. L'exemplaire, Canada et États-Unis, 25c.; autres pays, 30c.

*Affaires Extérieures.* Bulletin mensuel consacré à l'actualité internationale et aux déclarations officielles relatives à la politique étrangère du Canada. Abonnement annuel, Canada et États-Unis, \$1; étudiants au Canada, 50c.; autres pays, \$1.50.

#### *Livres blancs.*

*La crise du Moyen-Orient—Octobre—décembre 1956.* Prix, 50c.

*La crise du Moyen-Orient—Janvier—mars 1957.* Prix, 50c.

*Le Canada en images.* Brochure illustrée, pour distribution à l'extérieur. A paru en anglais, français, allemand, espagnol et suédois. Prix, 10c.

## 2. Documents photocopiés

*Bulletin hebdomadaire canadien.* Consacré à l'actualité canadienne.

*Déclarations et Discours*<sup>1</sup>. Textes in extenso de déclarations officielles portant sur les affaires extérieures ou intérieures du Canada.

*Feuillets documentaires.* Documentation condensée sur le Canada.

*Pages documentaires*<sup>1</sup>. Documentation de fonds sur le Canada et les activités canadiennes.

*Reproductions.* Articles sur le Canada et les affaires canadiennes, la plupart reproduits de périodiques canadiens.

*Documents supplémentaires*<sup>1</sup>. Textes in extenso de déclarations ou de rapports sur des questions spéciales, en complément aux *Déclarations et Discours*.

*Communiqués*<sup>2</sup>, en anglais et en français, sur les nominations, les visites officielles, les présentations de lettres de créance, les accords internationaux, les délégations envoyées aux conférences internationales.

## 3. Publications de l'OTAN et du Plan de Colombo

Le Ministère distribue également aux députés, aux bibliothèques, aux universités, aux journaux, des textes émanant des services d'information de l'OTAN et du Plan de Colombo.

<sup>1</sup> Les textes consacrés aux questions internationales sont diffusés au Canada. On peut se les procurer gratuitement auprès de la Division de l'information du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa.

<sup>2</sup> On peut se procurer ces textes gratuitement auprès du Bureau de presse du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa.



**RAPPORT**  
**DU MINISTÈRE**  
**DES AFFAIRES EXTÉRIEURES**  
**1958**

**Présenté au Parlement conformément à la Loi  
sur le ministère des Affaires extérieures**

**L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la papeterie  
Ottawa, 1959**

**Prix: 25 cents    N° de catalogue E1-58F**  
**En vente chez l'Imprimeur de la Reine,**  
**Ottawa, Canada.**



Au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Conformément aux dispositions de la Loi sur le ministère des Affaires extérieures, j'ai l'honneur de vous soumettre, pour dépôt au Parlement, le quarante-neuvième rapport du Ministère, portant sur l'année civile 1958.

Je suis heureux d'avoir l'occasion d'exprimer ma vive gratitude aux membres du personnel de l'administration centrale et de nos postes de l'extérieur pour la manière dont ils se sont acquittés de leurs fonctions, et de louer l'esprit de collaboration dont ont fait preuve les autres ministères de l'État qui s'occupent, chacun dans son domaine, des relations du Canada avec les pays de l'étranger.

*Le sous-secrétaire d'État  
aux Affaires extérieures,*

N. A. ROBERTSON

OTTAWA, le 4 mars 1959

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
PRÉSENTATION DU RAPPORT .....	iii
 <b>CHAPITRE</b>	
I Nations Unies .....	1
II Organisation du Traité de l'Atlantique Nord .....	9
III Commonwealth de nations .....	13
IV Europe .....	15
V Moyen-Orient .....	27
VI Amérique .....	31
VII Asie orientale .....	35
VIII Affaires juridiques et consulaires .....	41
IX Affaires économiques .....	44
X Information et affaires culturelles .....	53
XI Organisation et administration du Ministère .....	58
 <b>ANNEXES</b>	
A. Organisation du Ministère à Ottawa .....	60
B. Postes diplomatiques et consulaires du Canada à l'extérieur .....	61
C. Postes diplomatiques et consulaires des autres pays au Canada ..	63
D. Associations et organisations internationales dont le Canada fait partie .....	65
E. Conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter .....	68
F. Liste d'accords indiquant le développement des relations juridiques du Canada avec les autres pays en 1958 .....	70
G. Publications du Ministère .....	74

# RAPPORT ANNUEL 1958

## I

### NATIONS UNIES

#### 1. Aperçu général

Le 1<sup>er</sup> octobre 1957, l'Assemblée générale a élu le Canada, avec le Japon et Panama, au Conseil de sécurité, pour un mandat de deux ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 1958. Notre représentant est M. C. S. A. Ritchie, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies. Parmi les questions dont le Conseil de sécurité a été saisi en 1958 figuraient particulièrement la plainte du Liban (22 mai) et celle de la Jordanie (17 juillet) concernant l'ingérence de la République Arabe Unie dans les affaires intérieures de ces pays, la plainte de l'URSS concernant les vols d'aéronefs militaires des États-Unis dans l'Arctique, et la recommandation du Conseil à l'Assemblée (9 décembre) d'admettre la Guinée parmi les Nations Unies.

Dans le cas de la plainte du Liban, le Conseil a adopté le 11 juin, par 10 voix (y compris celle du Canada) contre zéro, et une abstention (URSS), une résolution décidant l'envoi d'urgence d'un groupe d'observation au Liban (UNOGIL) «de façon à faire en sorte qu'aucune infiltration illégale de personnel ni aucun envoi illégal d'armes n'aient lieu à travers les frontières libanaises». Au début, c'est l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine qui envoya des observateurs, originaires de divers pays dont le Canada, afin d'aider provisoirement l'UNOGIL. Le Canada fournit ensuite de nouveaux éléments de personnel militaire; à la fin d'octobre, il y avait au Liban, dans les cadres de l'UNOGIL, 72 officiers et 6 sous-officiers canadiens. Le secrétaire général a décidé en novembre de supprimer l'UNOGIL et d'en retirer le personnel avant le 10 décembre, conformément à la recommandation présentée par l'UNOGIL même, qui n'avait constaté depuis quelque temps aucune infiltration d'hommes ou d'armes au Liban et notait une amélioration tant de la situation intérieure du pays que des relations de celui-ci avec la République Arabe Unie. A la requête du Gouvernement libanais, le Conseil a décidé le 25 novembre de retirer de son ordre du jour la plainte du Liban.

Le 18 avril, l'Union soviétique a inscrit auprès du Conseil de sécurité une plainte déclarant que les vols dans la direction de l'URSS d'aéronefs militaires des États-Unis armés d'engins nucléaires constituaient une menace pour la sécurité internationale, et priant le Conseil d'inviter les États-Unis à s'abstenir de faire faire de tels vols par leurs aéronefs. Au cours du débat qui s'est ensuivi, les États-Unis ont proposé l'établissement d'une zone boréale d'inspection contre les attaques par surprise, comprenant la calotte polaire délimitée par le cercle arctique, ainsi que

l'Alaska et les Aléoutiennes, le Kamtchatka et les Kouriles. Le Canada s'est prononcé en faveur de la proposition des États-Unis, qui, mise au vote le 2 mai, a recueilli 10 voix au Conseil mais a fait l'objet d'un veto de l'URSS.

En juillet, par suite du coup d'État survenu en Irak le 14 juillet et des débarquements effectués par les forces des États-Unis au Liban et par celles du Royaume-Uni en Jordanie, le Conseil de sécurité a examiné de nouveau la situation au Moyen-Orient; toutefois, ses membres permanents n'ont pu se mettre d'accord sur les mesures à prendre au sujet des plaintes libanaise et jordanienne. Sur décision unanime du Conseil de sécurité, l'examen de ces questions a été en conséquence renvoyé à une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, qui a eu lieu à New-York du 8 au 21 août. La session s'est ajournée après l'adoption unanime d'une résolution présentée d'un commun accord par les dix membres arabes des Nations Unies. Aux termes de cette résolution, les États arabes s'engageaient réciproquement à s'abstenir de toute ingérence dans leurs affaires intérieures respectives et priaient le secrétaire général de prendre «des dispositions pratiques» afin d'aider à faire respecter les buts de la Charte en ce qui concerne le Liban et la Jordanie et enfin de faciliter par là le prompt retrait des forces étrangères.

La treizième session de l'Assemblée générale a eu lieu du 16 septembre au 13 décembre. L'Assemblée a décidé de différer jusqu'à l'année suivante l'examen de la question de la représentation de la Chine, et elle a approuvé le maintien et le financement de la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient. En ce qui concerne la question de Chypre, l'Assemblée a exprimé la confiance qu'elle avait de voir les parties en cause poursuivre leurs efforts en vue d'y apporter une solution pacifique, conformément à la Charte. Elle a aussi décidé d'abroger l'accord de tutelle relatif au Togo français lorsque ce territoire deviendra indépendant, en 1960. Dans le cas de l'Algérie, une résolution présentée par la Commission des questions politiques n'a pu réunir à l'Assemblée la majorité requise des deux tiers. Pour ce qui est des titres des représentants de la Hongrie, l'Assemblée s'est abstenue encore une fois de prendre une décision. Elle a adopté une résolution dénonçant l'exécution de M. Nagy et la répression exercée par l'URSS, et elle a chargé sir Leslie Munro, de Nouvelle-Zélande, de présenter un rapport sur tous faits importants se rattachant à l'exécution des résolutions de l'Assemblée relatives à la Hongrie.

La délégation du Canada s'est intéressée particulièrement aux débats relatifs à diverses questions reliées au désarmement, ainsi qu'aux dispositions prises en vue de la création, au début de 1959, du Fonds spécial des Nations Unies. L'Assemblée a adopté une résolution, présentée conjointement par 17 États dont le Canada, qui pressait les puissances négociant à Genève de conclure un accord suspendant les essais d'engins nucléaires sous un contrôle international efficace. Elle s'est aussi occupée pour la première fois de la question de l'espace; elle a adopté une résolution, dont le Canada était l'un des parrains, créant un comité qui aura pour tâche de rechercher les meilleurs moyens d'utiliser l'espace à des fins pacifiques. L'Assemblée a élargi la composition de la Commission du désarmement et y a fait entrer tous les États membres des Nations Unies. En ce qui concerne le Fonds spécial, la délégation du Canada a promis, sous réserve de l'approbation du Parlement, une contribution canadienne de 2 millions de dollars s'ajoutant à notre contribution annuelle, d'un montant égal, au Programme d'assistance technique.

Au cours de la session, l'Italie, l'Argentine et la Tunisie ont été élues au Conseil de sécurité pour deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1959. L'Assemblée a confirmé la décision du Conseil de sécurité d'admettre la Guinée parmi les Nations Unies, ce qui porte le nombre des États membres à 82.

Le Canada a continué en 1958 de prendre une part active aux travaux de chacune des institutions spécialisées des Nations Unies; il s'est fait représenter aux diverses conférences tenues par ces institutions. On trouvera au chapitre IX une revue de ce qui concerne l'assistance technique et financière des Nations Unies au pays sous-développés. La participation du Canada aux travaux de l'UNESCO et à ceux de la Conférence internationale sur le droit de la mer (Genève, 24 février-27 avril 1958) fait l'objet d'un exposé que l'on trouvera aux chapitres X et VIII respectivement.

## 2. Désarmement

La Commission du désarmement, dont le cadre a été élargi par la résolution 1150 (XII) du 19 novembre 1957, n'a pas siégé, l'Union soviétique ayant refusé de prendre part à ses travaux. D'importantes négociations sur le désarmement ne s'en sont pas moins poursuivies en 1958.

Dans la correspondance échangée entre le président du Conseil des ministres de l'Union soviétique et le président des États-Unis au sujet d'une éventuelle «conférence au sommet», il a été proposé de part et d'autre d'inscrire à l'ordre du jour un certain nombre d'aspects du désarmement. Le 9 mai, l'Union soviétique a accepté, sur la proposition des États-Unis, l'ouverture de discussions techniques sur les méthodes pouvant permettre de déceler toute violation d'un accord sur la cessation des essais d'engins nucléaires.

La conférence s'est ouverte à Genève le 1<sup>er</sup> juillet. Des experts du Canada, des États-Unis, de France et du Royaume-Uni y prenaient part d'un côté, et des experts de Pologne, de Roumanie, de Tchécoslovaquie et d'URSS, de l'autre. Le 21 août, les experts ont adopté un rapport présentant des conclusions communes aux deux côtés en ce qui concerne les méthodes de base à observer pour la détection et l'identification des explosions nucléaires, l'outillage technique requis et les caractéristiques générales de tout système de contrôle. Les États-Unis et le Royaume-Uni se sont déclarés disposés à entamer des négociations en vue de la suspension des essais d'engins nucléaires et en vue de l'établissement d'un système de contrôle conforme aux recommandations des experts. Ils se sont montrés prêts à suspendre les essais pendant un an, à compter de l'ouverture même des négociations, si l'Union soviétique consentait à le faire aussi, et à proroger d'année en année l'accord de suspension des essais à condition que l'inspection soit efficace et qu'il se marque un certain progrès en ce qui concerne les autres mesures de désarmement. L'Union soviétique, tout en dénonçant l'idée d'une simple suspension d'un an et les conditions posées pour la prorogation de l'accord, a consenti à entamer des négociations avec les États-Unis et le Royaume-Uni, à Genève, le 31 octobre. Pendant un mois, le représentant de l'URSS s'est efforcé d'obtenir qu'un accord de suspension des essais soit signé ou du moins rédigé sous forme définitive avant toute discussion relative à l'organisation du système de contrôle. L'URSS a dû renoncer à cette manœuvre, mais sa conception de la manière dont devait être organisé le système de contrôle n'en a pas moins continué d'être fort différente de celle des États-Unis et du Royaume-Uni. Quoi qu'il en soit,

on a commencé la rédaction d'un traité; trois articles de portée générale étaient déjà acceptés par les deux parties lorsque la fin de l'année a fait interrompre la conférence pour une brève période de temps.

Également dans le contexte de la correspondance relative à la «conférence au sommet», l'Union soviétique a accepté le 2 juillet une proposition des États-Unis envisageant des discussions techniques sur la question des attaques par surprise. La conférence a commencé à Genève le 10 novembre. Elle réunissait des experts du Canada, des États-Unis, de France, d'Italie et du Royaume-Uni, d'une part, et d'Albanie, de Pologne, de Roumanie, de Tchécoslovaquie et d'URSS d'autre part. Les discussions se sont poursuivies jusqu'au 18 décembre sans que l'accord se soit fait sur le domaine même que devait couvrir la conférence. Les occidentaux soutenaient qu'elle avait pour but d'examiner les données techniques pertinentes. Les soviétiques, pour leur part, refusaient de disjoindre la question des attaques par surprise et celle du désarmement, et ils se sont efforcés de faire examiner un grand nombre de propositions diverses.

A la treizième session de l'Assemblée générale, le débat sur le désarmement a été long et compliqué; il a occupé 27 séances de la Première Commission et comporté l'examen de plus de trente documents, dont des notes, des projets de résolution et des projets d'amendements. Il en est résulté l'adoption de quatre résolutions. De concert avec seize autres pays\*, le Canada a présenté une résolution d'ensemble à laquelle le bloc soviétique s'est opposé. Les deuxième et troisième résolutions, qui souhaitaient le succès des négociations envisagées sur les essais nucléaires et les attaques par surprise, ont rallié l'appui de la délégation du Canada. La dernière résolution, qui élargissait pour 1959 la composition de la Commission du désarmement de manière à y faire entrer tous les membres des Nations Unies, a été adoptée sans aucun vote négatif.

L'Assemblée générale a aussi étudié la question de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. L'Union soviétique a présenté le 15 mars des propositions relatives à la coopération internationale dans les recherches spatiales, à l'interdiction de l'utilisation de l'espace à des fins militaires, et à la liquidation des bases en territoire étranger. Le 2 septembre, les États-Unis ont proposé que l'Assemblée étudie la question d'un programme de coopération internationale en matière d'utilisation de l'espace, en insistant pour que les aspects du problème relatifs au désarmement soient examinés dans le contexte de la question du désarmement et que l'Assemblée s'en tienne à créer un comité chargé de présenter un rapport sur la possibilité d'une coopération internationale. Cette façon d'aborder la question, traduite dans une résolution qu'ont présentée ensemble vingt puissances, dont le Canada, a rallié l'appui général, et l'Union soviétique a retiré ses recommandations relatives à l'aspect désarmement. Il n'a pas été difficile de s'entendre sur l'objet et le mandat du comité, mais les vingt parrains de la résolution et l'URSS n'ont pu se mettre d'accord sur la désignation de ses membres. La composition adoptée a désigné les pays suivants: Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, États-Unis, France, Inde, Iran, Italie, Japon, Mexique, Pologne, République Arabe Unie, Royaume-Uni, Suède, Tchécoslovaquie et Union soviétique. Le représentant de l'Union soviétique, toutefois, a déclaré que cette composition donnée au comité n'était pas satisfaisante et que son pays, en conséquence, ne prendrait aucune part aux travaux du nouvel organisme.

\* Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Danemark, Équateur, États-Unis, Iran, Italie, Laos, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Royaume-Uni et Thaïlande.

### 3. Programmes d'assistance des Nations Unies

L'assistance aux populations défavorisées de diverses parties du monde constitue l'un des domaines d'activité dans lesquels les Nations Unies ont obtenu les résultats les plus appréciables. Cette assistance est dispensée dans le cadre de quatre grands programmes:

- a) *Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies*—Le Canada, en 1958, a versé 2 millions de dollars au Programme élargi et il a assuré dans ses propres institutions la formation de boursiers des Nations Unies; il a en outre envoyé des spécialistes canadiens dans divers pays sous les auspices des Nations Unies (voir chapitre IX, section 6);
- b) *Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE)*—Cet organisme met en œuvre des programmes de longue haleine d'assistance-maternité et d'aide à l'enfance, de lutte contre la maladie et de distribution d'aliments aux enfants. La population canadienne l'appuie par des souscriptions publiques et par des subventions annuelles qu'accorde le Gouvernement fédéral. En 1958, celui-ci a versé au FISE une contribution de \$650,000 et lui a fait parvenir 10 millions de livres de lait en poudre;
- c) *Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient*—Cet organisme a pour tâche de secourir les réfugiés arabes de Palestine, éloignés de leurs foyers depuis les opérations militaires de 1948. Au 30 juin 1958, les réfugiés qui recevaient de l'Office soit des vivres soit des services étaient au nombre de 963,958. Le Gouvernement canadien, maintenant son appui à l'Office, a consacré en 1958 à son programme un montant de \$500,000. En outre, compte tenu des graves difficultés financières dans lesquelles l'Office se débat cette année et qui l'ont obligé à réduire très sensiblement son activité d'assistance, le Gouvernement canadien a fait savoir qu'il lui remettrait, en don spécial et supplémentaire, de la farine de blé canadienne d'une valeur de un million et demi de dollars;
- d) *Fonds des Nations Unies pour les réfugiés (UNREF)*—Créé en 1954 par l'Assemblée générale des Nations Unies, l'UNREF est chargé de financer un programme quadriennal d'intégration sociale des réfugiés relevant du haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Ces réfugiés sont, d'une manière générale, ceux que protégeaient les organismes internationaux existant antérieurement pour la protection des réfugiés, et aussi les personnes ayant quitté par crainte d'être persécutées le pays qu'elles habitaient normalement. La définition ne s'étend pas aux réfugiés qui relèvent d'autres organismes des Nations Unies (comme, par exemple, de l'Office de secours) ni à ceux auxquels leur pays d'asile reconnaît les droits et obligations de ses propres citoyens. En 1957, à sa douzième session, l'Assemblée générale a approuvé des mesures prorogeant le programme de l'UNREF de deux ans, à compter du 31 décembre 1958, date prévue pour la liquidation du Fonds. En conséquence, ce programme s'appellera, après le 1<sup>er</sup> janvier 1959, le Programme du haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. En 1958, le Gouvernement canadien a versé à l'UNREF une contribution de \$200,000 et annoncé que, sous réserve de l'approbation du Parlement, le Canada versera

en 1959 une somme de \$290,000 au Programme d'évacuation des camps du haut-commissariat; ce programme a pour objet d'aider les réfugiés non assistés en vertu d'autres programmes à quitter les camps. Depuis 1957, le Canada fait partie avec 20 autres États du Comité exécutif de l'UNREF. En 1959, il fera partie du Comité exécutif du Programme du haut-commissariat, qui se réunira pour la première fois en janvier 1959.

Il reste encore, en Chine continentale, près de 10,000 réfugiés d'origine européenne qui relèvent du haut-commissariat. Le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes, en collaboration avec le haut-commissariat, a élaboré un Programme triennal d'Extrême-Orient en vue de réimplanter ces réfugiés dans d'autres pays. Comme les fonds manquent pour leur transport, le Gouvernement canadien a fait connaître son intention de demander au Parlement d'approuver une subvention de \$60,000 à valoir pour 1958 dans le cadre de ce programme.

L'Assemblée générale a autorisé le haut-commissaire à solliciter des contributions en faveur de deux catégories de réfugiés qui ne relèvent pas à strictement parler de son mandat mais dont le sort intéresse la communauté internationale. Il s'agit des Chinois réfugiés à Hong-Kong et des Algériens réfugiés en Tunisie et au Maroc en raison des combats qui se poursuivent dans leur patrie.

A la treizième session de l'Assemblée générale, le haut-commissaire a fait une revue des progrès des quatre dernières années en ce qui concerne les problèmes posés par les réfugiés. Il a été trouvé solution aux cas de quelque 440,000 réfugiés d'Europe non réétablis, dont 200,000 Hongrois: soit par l'émigration, soit par le libre retour dans leur pays, soit par l'établissement dans leur pays d'asile. C'est la preuve que tous les problèmes de cet ordre ne sont pas insolubles, même si les années à venir doivent exiger encore des efforts particuliers.

#### 4. Conseil économique et social

La Charte des Nations Unies reconnaît que la stabilité et la sécurité du monde sont conditionnées par des facteurs sociaux et économiques. Elle souhaite en conséquence une coopération internationale orientée vers le relèvement des niveaux de vie et l'harmonisation des relations sociales. Le Conseil économique et social, placé sous l'autorité de l'Assemblée générale, s'acquitte des tâches d'ordre économique et social des Nations Unies, par l'instrument de huit commissions techniques, de quatre commissions économiques régionales, de comités permanents, de comités spéciaux, et d'institutions spécialisées qui lui sont rattachées.

L'année 1958 a vu l'expiration du troisième mandat triennal du Canada au sein du Conseil économique et social. C'est le Dr G. F. Davidson, sous-ministre du Bien-être au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, qui a dirigé la délégation du Canada à la 25<sup>e</sup> session du Conseil, à New-York, du 15 avril au 2 mai 1958. Il a été élu président du Conseil pour l'année. Le Canada s'est aussi fait représenter à la 26<sup>e</sup> session du Conseil, à Genève, du 1<sup>er</sup> juillet au 2 août 1958, par une délégation que dirigeait M. Wallace B. Nesbitt, C.R., député, et à la brève reprise de la 26<sup>e</sup> session qui a eu lieu à New-York en octobre puis en décembre.

A l'ordre du jour de ces réunions ont figuré notamment les sujets suivants: situation économique mondiale, y compris les récentes tendances



à la régression, avancement économique des pays sous-développés, problèmes internationaux du commerce des produits de base, constitution d'une réserve mondiale de vivres et d'un service administratif mondial, contrôle international des stupéfiants, rapports de la Commission de la condition de la femme et du haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. L'activité d'ordre économique du Conseil fait l'objet d'une autre partie du présent Rapport. Sur le plan social, le Conseil a noté que la Commission des stupéfiants avait mené à terme l'élaboration d'une convention unique pour le contrôle international des stupéfiants. Ce projet de convention a été présenté pour commentaires à tous les États membres. En outre, le Conseil a adopté des résolutions visant au resserrement des contrôles exercés sur le commerce international des stupéfiants. Il a aussi étudié le rapport du haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et approuvé une résolution invitant les États membres des Nations Unies ou des institutions spécialisées à verser des contributions plus élevées au Fonds pour les réfugiés.

Le Conseil économique et social est chargé de coordonner les travaux des institutions spécialisées. A la 26<sup>e</sup> session, un débat relatif à cet aspect des tâches du Conseil a fait adopter un système en vertu duquel les Nations Unies et les principales institutions spécialisées détermineront cinq ou six années à l'avance, dans la mesure du possible, l'ampleur et l'orientation de leurs programmes économiques et sociaux, de façon à pouvoir écarter ou différer tout projet de valeur ou d'urgence incertaines et à pouvoir coordonner les autres projets en réduisant les chevauchements et doubles emplois.

Le Canada, en 1958, a continué d'être représenté à la Commission de la population, à la Commission de statistique, à la Commission des stupéfiants, à la Commission du commerce international des produits de base et à la Commission de la condition de la femme. Il a également fait partie du bureau du Fonds pour l'enfance (FISE) et du Comité exécutif du Fonds pour les réfugiés. Plusieurs de ces organismes ont tenu des réunions durant l'année. Le Canada s'est fait représenter aux réunions suivantes:

Commission de la population (réunion biennales):	9 <sup>e</sup> session, 25 février—8 mars 1957, Genève
	10 <sup>e</sup> session, 9 février—20 février 1959, Genève
	Il n'y a pas eu de session en 1958.
Commission de statistique:	28 avril—15 mai 1958, New-York
Commission des stupéfiants:	28 avril—30 mai 1958, Genève (13 <sup>e</sup> )
Commission du commerce interna- tional des produits de base:	5-16 mai 1958, New-York (6 <sup>e</sup> )
Commission de la condition de la femme:	17 mars—3 avril 1958, Genève
Fonds pour l'enfance (FISE):	3-11 mars 1958, New-York, 2-8 sep- tembre 1958
Fonds des N.U. pour les réfugiés:	13-17 janvier 1958, Genève (7 <sup>e</sup> ) 2-6 juin 1958, Genève (8 <sup>e</sup> ) 26-26 septembre 1958, Genève (9 <sup>e</sup> ) Session spéciale
Commission des droits de l'homme:	10 mars—3 avril 1958, New-York (14 <sup>e</sup> )

### 5. Contributions financières

La quote-part du Canada dans le budget ordinaire net des Nations Unies, en 1958, était établie à 3.9 p. 100 du total de 52.1 millions de dollars, soit à environ 1.5 million. Ajouté aux cotisations du Canada aux institutions spécialisées des Nations Unies, ce chiffre portait la contribution totale du Canada à près de 3.2 millions.

Le Canada a versé en outre des contributions libres et extra-budgétaires de \$4,850,000 aux programmes suivants des Nations Unies: Programme élargi d'assistance technique, 2 millions; Fonds pour l'enfance (FISE), \$650,000; Fonds pour les réfugiés (UNREF), \$200,000; Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, 2 millions (\$500,000 en numéraire et \$1,500,000 en farine canadienne).

## II

# ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

### 1. Conseil de l'Atlantique Nord

Le Conseil de l'Atlantique Nord a siégé en permanence à Paris durant l'année 1958, sous la présidence du secrétaire général, M. Paul-Henri Spaak. M. Jules Léger, antérieurement sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures à Ottawa, est entré dans sa fonction nouvelle de représentant permanent du Canada auprès du Conseil en novembre 1958; il a succédé à M. L. D. Wilgress, qui avait représenté le Canada les cinq années précédentes. Avec l'aide de ses comités subsidiaires et de son personnel international, le Conseil a consacré une attention constante aux événements internationaux d'ordre politique et militaire intéressant directement l'Alliance; il a examiné les plans de défense des membres, s'est occupé de l'emploi des fonds affectés aux installations militaires à financement commun (infrastructure) et a étudié les mesures nécessaires pour assurer la défense civile et les préparatifs du temps de paix.

Le Conseil a convoqué trois sessions ministérielles au cours de l'année. Les ministres de la Défense de l'OTAN, réunis à Paris les 15, 16 et 17 avril, ont étudié des plans relatifs à l'adoption des engins modernes qui seraient nécessaires pour la défense de l'OTAN dans les années à venir et ont examiné la suite donnée aux projets que les chefs de gouvernements de l'OTAN avaient lancés lors de la réunion à Paris du 16 au 19 décembre 1957. Dans le communiqué paru à l'issue de leur réunion, les ministres de la Défense ont confirmé qu'ils appuyaient la stratégie fondamentale de l'OTAN qui tendait à préserver la paix et à défendre les pays membres. Ils s'étaient entendus également sur les mesures destinées à accroître la coordination et la coopération entre les pays membres dans l'organisation de leurs forces ainsi que dans la recherche, l'expérimentation et la production en matière de défense.

Les ministres des Affaires étrangères ont tenu leur session ordinaire du printemps à Copenhague du 5 au 7 mai. Le secrétaire général a soumis au Conseil un rapport sur le travail accompli par l'Alliance au cours de l'année précédente. De l'avis général, le succès le plus marquant de l'année avait été remporté dans le domaine des consultations politiques visant à coordonner les programmes relatifs aux grandes questions d'intérêt commun: il y avait eu à cet égard un progrès sensible dans le sens de l'étendue et de la profondeur. On s'entendait à reconnaître aussi que la coopération économique entre les membres était indispensable, tout comme l'unité politique et l'organisation efficace de la défense. Le communiqué publié à l'issue de la réunion mentionnait que le Conseil avait envisagé avec beaucoup d'attention la possibilité d'une conférence au «sommet» ainsi que les autres dispositions à prendre pour engager des négociations avec l'Union soviétique. On espérait que, pour préparer la voie à un désarmement surveillé, l'Union soviétique accepterait de participer avec les puissances occidentales intéressées à des entretiens d'experts sur les

mesures nécessaires pour prévenir les attaques par surprise et pour déceler les explosions nucléaires. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a assisté à cette réunion ministérielle.

La réunion ministérielle qui s'est déroulée à Paris du 16 au 18 décembre a couronné les activités du Conseil en 1958; les ministres des Finances, de la Défense et des Affaires étrangères se sont alors penchés sur les grands problèmes militaires et politiques de l'Alliance. Ils ont examiné avec beaucoup de soin la situation grave que l'Union soviétique avait créée en annonçant son intention d'abroger unilatéralement les accords des Quatre sur Berlin. La réunion du 15 décembre a abouti à un accord entre les ministres des Affaires étrangères des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France et de la République fédérale d'Allemagne, qui déclarèrent inacceptable la proposition soviétique du 27 novembre sur Berlin; les trois occupants occidentaux n'entendaient pas quitter Berlin ni abandonner les droits qu'ils y possédaient, lesquels comprennent le droit d'accès. Le Conseil a étudié les autres événements internationaux intéressant l'Alliance; il a consacré une attention toute spéciale à la situation au Moyen-Orient et en Extrême-Orient. Les consultations politiques au sein de l'OTAN ont fait l'objet d'utiles échanges de vue; les cadres où elles s'effectuent sont, de l'avis général, très bien adaptés aux besoins de l'Alliance; des méthodes flexibles donneraient de meilleurs résultats que des règles codifiées. Dans le domaine économique, le Conseil a pris note des difficultés auxquelles donnaient lieu les négociations entre les pays du Marché commun et les autres membres européens de l'Alliance; il a exprimé l'opinion qu'une association multilatérale devait être créée aussitôt que possible.

Après avoir entendu les rapports des commandants militaires de l'OTAN, les ministres ont fait valoir que l'accroissement constant des armements soviétiques rendait indispensable de soutenir les efforts des pays membres pour améliorer la puissance défensive de l'Alliance. Le Conseil a rappelé que la stratégie défensive de l'OTAN reposait toujours dans une large mesure sur un réseau efficace de forces de représailles. Il a examiné le rapport annuel de 1958 et en a approuvé les principales recommandations.

## 2. Domaine militaire

L'OTAN n'a cessé de fonder sa politique de défense sur l'avis, exprimé aux diverses sessions ministérielles du Conseil tenues au cours de l'année, selon lequel il est indispensable, pour assurer la sécurité des pays membres, de décourager l'agression par le maintien en Europe d'un dispositif militaire classique et nucléaire, complété de moyens stratégiques de représailles atomiques. Autre progrès de l'année: la mise en place d'une infrastructure comprenant des bases aériennes, des rampes de lancement de fusées terre-air, des voies de communication communes, un pipe-line commun et un réseau supplémentaire d'alerte aérienne.

Les principaux engagements du Canada en matière de défense ont pour objet d'appuyer l'OTAN. Notre pays participe aux forces unifiées de l'Europe en maintenant une brigade d'infanterie en Allemagne et une division aérienne de douze escadrilles modernes de chasseurs à réaction en France et en Allemagne. Une partie importante de la flotte canadienne a été affectée à la protection des convois sous l'autorité du commandant suprême des forces alliées pour l'Atlantique, ainsi qu'à la défense du

secteur Canada-États-Unis en cas d'urgence. De plus le Canada concourt avec les États-Unis, dans la mesure de ses possibilités, à la défense du continent nord-américain, qui abrite les principales forces de représailles de l'Alliance et constitue une partie intégrante du territoire de l'OTAN. Au cours de l'année le Canada et les États-Unis ont développé leur coopération en matière de défense en créant le Commandement de défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD), sous l'autorité duquel les systèmes de défense aérienne des deux pays ont été entièrement fusionnés; ils ont aussi créé le Comité canado-américain de défense commune. Pour plus de détails sur ces mesures, voir le Chapitre VI, section 1.

### 3. Aide mutuelle

En 1958 le Canada a poursuivi l'application de son programme d'aide mutuelle; il a assisté les pays membres de l'OTAN en leur fournissant du matériel militaire, en formant pour eux des équipages aériens ainsi qu'en contribuant aux budgets militaires et aux budgets d'infrastructure de l'OTAN. Ces apports depuis 1950 se sont élevés au total d'un milliard 600 millions de dollars. Les crédits d'aide mutuelle en 1958-1959 ont atteint 130 millions contre 118 millions en 1957-1958 et plus de 133 millions en 1956-1957. Le programme complet d'instruction aérienne de l'OTAN a pris fin en juillet 1958 dans les stations de l'ARC au Canada; depuis 1950 plus de 5,000 pilotes ou navigateurs, appartenant à 10 pays de l'OTAN, avaient obtenu leurs diplômes. En vertu d'un prolongement du programme d'instruction aérienne, un nombre restreint d'élèves européens sont encore formés au Canada.

Le matériel remis aux autres pays par le Canada dans le cadre de l'aide mutuelle comprend 6 navires d'escorte du type Algerine, 3 frégates de la classe Prestonian, 40 avions Sabre V, 50 réactés d'instruction T-33 avec pièces, du matériel de radar, des pièces de Sabre pour la Grèce et la Turquie, et des CF-100 pour la Belgique.

### 4. Parlementaires de l'OTAN

La quatrième conférence annuelle des Parlementaires de l'OTAN a eu lieu à Paris du 17 au 21 novembre 1958. Environ 200 parlementaires de tous les pays de l'OTAN y ont pris part. M. John C. Pallett, député, dirigeait la délégation du Canada qui se composait de quatre sénateurs et de dix-sept députés.

Les résolutions adoptées à la réunion de cette année ont porté sur des questions économiques, scientifiques, militaires et culturelles. Dans leur résolution de caractère économique, les parlementaires recommandaient, entre autres, que des ressources supplémentaires soient mises à la disposition de la Banque internationale et du Fonds monétaire international et posaient comme impératif le succès des négociations en cours sur la création d'une zone européenne de libre-échange. Les résolutions du comité politique avaient trait aux questions ci-après: le désarmement, Berlin, la solution des différends entre les membres et les consultations politiques au sein du Conseil de l'Atlantique. Quant au Comité des questions scientifiques et techniques, il a préconisé dans sa principale résolution que le programme des bourses scientifiques de l'OTAN soit développé, que les pays membres harmonisent leurs recherches et leurs expériences scientifiques, et enfin que soient encouragés les échanges de renseignements

techniques entre les membres. Il a aussi attiré l'attention sur le problème de la formation du personnel scientifique dans les pays de l'OTAN et sur la nécessité de donner une impulsion nouvelle à l'étude des langues au sein de la Communauté atlantique. Le Comité militaire a proclamé de nouveau le principe d'un contrôle politique s'exerçant sur l'utilisation des engins atomiques; il a en outre sanctionné diverses mesures visant à accroître l'efficacité des forces de défense collectives de l'Alliance. Le Comité de l'information et des relations culturelles a invité le Secrétariat à convoquer une conférence qui chercherait à dégager les méthodes à employer pour améliorer les programmes d'enseignement et les systèmes d'éducation des pays membres. Il a aussi recommandé que le programme d'information de l'OTAN fasse l'objet d'un examen constant.

Les délégués ont accepté l'invitation par les États-Unis de se réunir à Washington en 1959 à l'occasion du dixième anniversaire de la signature du Traité.

### Autre activité

A la fin de mai le secrétaire général de l'OTAN, M. Spaak, est venu en visite officielle au Canada. A Ottawa il a conféré avec les ministres des divers problèmes de la Communauté nord-atlantique; il a ensuite visité plusieurs villes de l'Est ainsi que des installations de défense près de Montréal et dans le voisinage d'Halifax.

Pour plus de détails sur l'activité de l'OTAN dans les domaines de la culture et de l'information, voir le chapitre X.

### III

## COMMONWEALTH DE NATIONS

### I. Généralités

L'année 1958 a été intéressante et active pour le Commonwealth, et le Canada a joué un rôle essentiel dans les événements qui l'ont marquée. Peut-être le plus important a-t-il été la Conférence commerciale et économique, qui s'est réunie à Montréal au début de l'automne, sur l'invitation du Gouvernement canadien. Cette conférence avait été décidée après la réunion des ministres des Finances à Mont-Tremblant (Québec). (Les travaux de la conférence sont étudiés au chapitre IX.)

### 2. Évolution constitutionnelle

Le Ghana et la Fédération de Malaisie étaient devenus en 1957 des membres pleinement indépendants du Commonwealth, et la Fédération des Antilles avait fait des progrès importants dans le même sens lorsque sa constitution a été promulguée. Cette constitution est entrée en vigueur en avril 1958; la législature s'est réunie et sir Grantley Adams a été nommé premier ministre. Les Antilles sont à présent une fédération autonome, le Royaume-Uni se réservant certains pouvoirs en matière de défense et de relations étrangères, ainsi que dans quelques domaines financiers.

Le Canada est représenté actuellement par des hauts-commissaires au Ghana et dans la Fédération de Malaisie (ce dernier bureau a été ouvert en 1958), et par un commissaire aux Antilles.

A la conférence sur la constitution nigérienne tenue à Londres en septembre et octobre, il a été annoncé que la Nigeria accèderait à l'indépendance le 1<sup>er</sup> octobre 1960. Les déclarations faites par les premiers ministres fédéral et provinciaux de la Nigeria ont indiqué que ce pays désirerait probablement être admis comme membre du Commonwealth.

### 3. Visites et consultations entre les membres

La cohésion du Commonwealth est assurée dans le travail quotidien grâce à des consultations suivies et amicales dans les diverses capitales entre gouvernements et missions permanentes, et par les rencontres cordiales de délégations au sein d'organismes tels que les Nations Unies; mais il est naturel que les liens du Commonwealth dépendent en grande partie aussi des visites échangées par les chefs des pays membres.

En 1958, la réunion la plus importante et fructueuse de représentants du Commonwealth a été évidemment la Conférence commerciale et économique, tenue à Montréal. Pourtant, de nombreuses autres visites ont contribué également à resserrer les liens amicaux et ont fourni l'occasion de consultations précieuses sur des sujets extrêmement variés d'intérêt commun.

Le Canada a reçu au cours de l'année quatre chefs de gouvernement du Commonwealth. Le premier ministre Macmillan, du Royaume-Uni, est venu à Ottawa en juin, après une visite à Washington. Au mois d'août, le premier ministre du Ghana, M. Nkrumah, s'est arrêté à Ottawa et, au courant de l'automne, le premier ministre et ministre des Affaires étrangères de Nouvelle-Zélande, M. Walter Nash, y a fait un bref séjour. Quant à la nouvelle Fédération des Antilles, son gouverneur général, lord Hailes, et son premier ministre, sir Grantley Adams, ont été reçus à Ottawa. Au cours de cette dernière visite, il y a eu un échange de lettres entre les premiers ministres du Canada et des Antilles; le premier ministre canadien y confirmait l'intention de son gouvernement de recommander au Parlement des mesures supplémentaires d'assistance.

Parmi les autres visiteurs au Canada, il faut mentionner le secrétaire d'État britannique aux Relations du Commonwealth, lord Home, et le ministre australien des Affaires extérieures, M. Casey.

Dans le même ordre d'idées, il convient de mentionner aussi la visite de S.A.R. la princesse Margaret, qui a remporté un grand succès; elle est venue au Canada pendant l'été, dans l'intention surtout de participer aux fêtes du centenaire de la Colombie-Britannique. Mentionnons également la brève visite, en automne, de S.A.R. le prince Philippe et la nouvelle d'après laquelle S.M. la Reine viendra au Canada en 1959 pour l'inauguration de la voie maritime du Saint-Laurent.

Le premier ministre Diefenbaker n'était pas le seul membre du Gouvernement canadien à visiter d'autres pays du Commonwealth en 1958, mais son voyage d'automne était de beaucoup le plus considérable, voire l'un des voyages les plus considérables jamais entrepris par un premier ministre canadien pendant l'exercice de ses fonctions. Après un arrêt à New-York, M. Diefenbaker a passé huit jours au Royaume-Uni, où il a eu des entretiens précieux avec le premier ministre Macmillan. Il a fait ensuite de brèves visites en France, en Allemagne et en Italie, et aux forces canadiennes en Europe. Puis, accompagné de M<sup>me</sup> Diefenbaker, le premier ministre s'est rendu au Pakistan, dans l'Inde, à Ceylan, dans la Fédération de Malaisie, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Entre ses visites à la Malaisie et en Australie, il s'est arrêté à Singapour et en Indonésie. Dans chaque pays du Commonwealth, M. Diefenbaker a eu l'occasion de s'entretenir avec le premier ministre et d'autres hautes personnalités; dans ses discours et aux conférences de presse, il a réitéré sa foi en la vitalité du Commonwealth et sa conviction que cette association d'États est appelée à jouer un rôle important dans le monde. L'émotion suscitée par ses discours dans de nombreux auditoires distingués a démontré clairement que ses vues sont partagées très généralement dans les pays du Commonwealth où il a voyagé.

Une autre partie du Commonwealth que des ministres canadiens ont visitée en 1958 était les Antilles. M<sup>me</sup> Ellen Fairclough, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, M. Gordon Churchill, ministre du Commerce, et M. Sidney Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ont fait une visite spéciale à Port-d'Espagne en avril, lorsque la législature de la Fédération des Antilles a été inaugurée.



## IV

### EUROPE

Au cours de l'année écoulée, il s'est produit en Europe nombre d'événements importants. En France une série de crises provoquées en grande partie par la situation en Algérie, ont abouti à la naissance de la cinquième République, placée sous la direction du général Charles de Gaulle. Durant les premiers mois de l'année, on a vu s'amorcer d'actives négociations entre l'Est et l'Ouest, visant à des conférences «au sommet» sur les problèmes de l'Europe et du Moyen-Orient; mais ces efforts n'ont pas été couronnés de succès. En novembre 1958, l'URSS a déclenché de nouvelles discussions sur la question allemande, en soumettant de nouvelles propositions sur l'avenir de Berlin. Par ailleurs, Chypre et les droits de pêche de l'Islande sont demeurés des sources de débats et de frictions. Dans le domaine économique, on a progressé vers l'intégration économique de l'Europe occidentale (voir chapitre IX).

#### 1. Europe occidentale

*France*—1958 a été une année critique pour la France. En effet, le général Charles de Gaulle a reparu sur la scène politique, pour prendre en mains les destinées de la cinquième République, d'abord à titre de premier ministre, puis de président. Un ensemble complexe de facteurs a précipité la chute de la quatrième République, mais c'est le problème algérien qui a occupé le premier plan.

Le gouvernement de M. Félix Gaillard instauré par l'Assemblée nationale le 5 novembre 1957, a immédiatement, comme ses prédécesseurs, cherché une solution à la guerre d'Algérie. Mais il a dû faire face non seulement à l'armée du Front de libération nationale, mais encore à une population civile française et algérienne animée d'un mécontentement croissant. Le 15 avril, le gouvernement de M. Gaillard a été renversé par une coalition de droitistes et de communistes; pendant le mois qui suivit, la France se chercha un nouveau gouvernement, tandis que croissait sans cesse l'impatience de l'armée et des colons algériens.

Le 12 mai, l'Assemblée approuva le gouvernement de M. Pierre Pflimlin, en dépit des protestations des extrémistes civils en Algérie; avec l'aide de quelques officiers, ceux-ci avaient essayé de barrer la route à M. Pflimlin en saisissant les leviers de l'administration algérienne et en exigeant la création d'un gouvernement de salut public, chargé non seulement de veiller à ce que l'Algérie demeure française, mais encore de l'intégrer au territoire métropolitain. Le gouvernement de M. Pflimlin réussit à obtenir de l'Assemblée nationale un certain nombre de votes de confiance; mais les dissidents et l'armée en Algérie réclamant toujours un gouvernement nouveau, demandèrent au général de Gaulle de se charger de sa formation. Un coup de force ayant été effectué en Corse par l'armée le 24 mai, à partir de l'Algérie, et le général de Gaulle ayant dit qu'il était disposé à se mettre à la tête de la nouvelle République,

M. Pflimlin consulta le président, M. Coty, et offrit sa démission, afin de laisser la voie libre au général. Les 1<sup>er</sup> et 2 juin, ce dernier devint premier ministre et détenteur des pleins pouvoirs pour une période de six mois.

Le général de Gaulle s'attaqua d'abord à la réforme des institutions politiques de la France et au règlement du problème algérien. A titre intérimaire, il confia à l'armée d'Algérie les pleins pouvoirs civils et militaires et se consacra aux réformes politiques intérieures.

Dans le courant de l'été, on rédigea une nouvelle constitution qui accroît considérablement les pouvoirs du président et réduit ceux de l'Assemblée nationale et du cabinet. Ce projet incorpore certains traits du système parlementaire britannique et du régime présidentiel américain; il conserve un premier ministre et un cabinet responsable devant l'Assemblée, mais renferme des dispositions visant à empêcher l'exécutif d'être renversé facilement, comme il est arrivé si souvent sous la quatrième République. Le 28 septembre un référendum soumit la nouvelle constitution aux électeurs; près de 80 p. 100 du corps électoral métropolitain vota en sa faveur. Les populations de la France d'outre-mer participant au référendum furent placées devant le choix suivant: voter contre la constitution et obtenir une indépendance immédiate, ou bien voter pour la constitution et demeurer dans la Communauté française. Cette Communauté, définie par la constitution, offrait une autonomie locale complète à ses membres, tandis que la défense, les affaires étrangères et les problèmes économiques et politiques courants demeuraient dans le cadre des institutions de la Communauté, comportant des représentants de tous les pays membres. Seule la Guinée se prononça pour une indépendance immédiate. Madagascar, les autres territoires français d'Afrique et les petites possessions décidèrent pour une association avec la France. L'Algérie participa au référendum et approuva la nouvelle constitution par 95 p. 100 des voix; mais comme du point de vue juridique, l'Algérie fait partie de la France métropolitaine, elle n'a pas eu la faculté de se prononcer pour l'indépendance.

Les 23 et 30 novembre se tinrent les élections à l'Assemblée nationale, avec scrutin d'arrondissement uninominal majoritaire à deux tours; le corps électoral nomma des représentants qui donnèrent à l'Assemblée une orientation nettement à droite.

En dépit de l'offre de trêve faite par le général de Gaulle aux rebelles algériens, une solution politique du problème de l'Algérie n'avait pas été trouvée à la fin de 1958. Mais le général avait annoncé un programme quinquennal de mise en valeur économique et sociale de l'Algérie, afin de relever les normes d'existence des Musulmans et d'offrir des chances égales à tous les habitants, Européens ou indigènes.

Au cours de l'an dernier, la France a recouvré la stabilité économique, après cinq années d'expansion vigoureuse, et un essor de plus de 50 p. 100 de sa production industrielle. Les symptômes de l'inflation de 1957 ont diminué d'intensité et de fréquence, et les causes en ont été redressées. Pendant les cinq mois suivant l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle, la balance mensuelle des paiements était favorable; sur le plan intérieur, un budget établi de façon rigoureuse ainsi qu'un système de crédit toujours plus restreint (mouvement amorcé dès 1957) ont amené vers le milieu de l'année une stabilisation des prix et des salaires. A la fin de décembre, le gouvernement dévalua le franc, diminua le volume des subventions et adopta des mesures destinées à accroître les placements de fonds publics; il abaissa également les barrières douanières, et rendit plus faciles

les échanges commerciaux avec les pays membres de l'OECE et de la zone dollar. Le gouvernement espère que son programme fort ample, qui doit entraîner une augmentation des prix et une réduction de la consommation, stimulera la prospérité intérieure en favorisant les exportations de produits fabriqués en France.

*Italie*—Quant à l'Italie, elle a tenu en mai 1958 ses troisièmes élections générales depuis la fin de la guerre; ces élections n'ont pas modifié foncièrement l'équilibre des partis. La droite a perdu du terrain, tandis que le centre et les socialistes en ont gagné un peu. Les communistes ont su recueillir aux urnes un nombre de voix semblable à celui des dernières élections, en dépit d'un déclin dans l'effectif du parti par rapport à 1956. En juillet dernier, M. Amintore Fanfani, secrétaire du parti des démocrates chrétiens, a formé un gouvernement de coalition, englobant les sociaux-démocrates.

A la fin de 1958, le gouvernement Fanfani avait la majorité au Sénat, mais il lui manquait quatre sièges pour détenir la majorité à la Chambre des députés. Il ne jouissait donc que d'un équilibre assez précaire, et au début de décembre il ne remporta un vote de confiance qu'à une voix de majorité, grâce à l'abstention des Républicains. Depuis 1953, l'économie italienne a connu un essor constant, qui s'est prolongé durant toute l'année 1958; cependant la cadence d'expansion a fléchi, par comparaison avec celle de 1957, à cause du ralentissement de l'activité économique dans l'ensemble de l'univers. L'Italie a continué de jouer un rôle actif dans le mouvement tendant à l'intégration économique de l'Europe occidentale. Sa politique étrangère ne quitte pas les voies où elle est engagée, bien qu'elle prenne un intérêt plus vif dans la situation au Moyen-Orient.

*Benelux*—Le 1<sup>er</sup> juin des élections générales ont eu lieu en Belgique, et elles ont amené au pouvoir un gouvernement composé de catholiques et de libéraux, remplaçant l'ancienne coalition des libéraux et des socialistes. Vers la fin de 1958, les cabinets des Pays-Bas et du Luxembourg ont démissionné par suite de crises ministérielles; toutefois ces événements purement intérieurs n'ont pas eu de répercussions sur les politiques étrangères des trois pays membres du Benelux, dont l'alliance se fonde sur l'OTAN et qui poursuit l'intégration économique européenne. Les rapports des Pays-Bas et de l'Indonésie devinrent plus mauvais encore, par suite de la dispute au sujet de la Nouvelle-Guinée occidentale.

Bruxelles a vu s'élever dans ses murs l'Exposition universelle de 1958 et s'y établir le siège provisoire du Marché commun et de l'Euratom. La capitale belge a ainsi accru ses espoirs de devenir le foyer du mouvement d'intégration européenne. Sur le plan intérieur les trois grands partis se sont mis d'accord pour dégager le problème de l'enseignement du domaine purement politique.

L'économie hollandaise a triomphé presque entièrement de la crise de 1957, mais en Belgique, les contre-coups de cette crise ne furent pleinement sentis qu'en 1958, année où les Belges ont eu à résoudre le problème d'un surplus de charbon.

*Espagne et Portugal*—L'Espagne et le Portugal sont demeurés fidèles à leur politique de consultations et d'entente. Madrid s'est inquiétée des événements du Moyen-Orient, et le général Franco a déclaré que son pays était prêt à jouer le rôle de médiateur, pour encourager une compréhension meilleure entre les pays occidentaux et ceux du Moyen-Orient. La déclaration commune du 7 avril 1958 a marqué une détente entre le Maroc et

l'Espagne, en annonçant l'accord sur le transfert au Maroc des droits de souveraineté sur la zone méridionale de l'ancien protectorat espagnol.

Au Portugal, le candidat gouvernemental, M. Americo Tomas, a été élu président de la République, le 8 juin, après une campagne électorale qui a vu l'opposition s'affirmer de façon exceptionnelle. Après l'élection présidentielle, M. Salazar, premier ministre portugais, a réorganisé son cabinet, et nommé un nouveau ministre des Affaires étrangères et un nouveau ministre de la Défense. Dans le courant de l'année, le gouvernement a raffermi les cadres corporatifs de l'État, et maintenu sa collaboration étroite avec les pays de l'OTAN, l'Espagne et le Brésil. Sur le plan économique, il a annoncé un programme de mise en valeur du pays, échelonné sur six ans (de 1958 à 1964) et a participé de façon active aux entretiens portant sur la zone de libre-échange.

## 2. Afrique du Nord

Le principal problème politique qui se posa au général de Gaulle à son arrivée au pouvoir en juin fut celui de l'Algérie. La guerre algérienne avait consolidé un état de malaise entre la France et les pays d'Afrique du Nord. Le bombardement par les Français de Sakhiet-Sidi-Yousseff, village frontalier tunisien, en février 1958, avait provoqué une tension sérieuse dans les rapports franco-tunisiens. Les deux pays intéressés avaient fait des représentations au Conseil de sécurité des Nations Unies. Les négociations furent entamées par le truchement d'une mission bénévole anglo-américaine. Le président de la Tunisie, M. Bourguiba, fit certaines concessions, mais le gouvernement de M. Gaillard les ayant acceptées comme bases de discussion, fut renversé, ce qui permit plus tard au général de Gaulle d'accéder au pouvoir.

Ayant pris en mains les commandes de l'État, le général de Gaulle adressa des messages amicaux au président Bourguiba et au roi Mohammed V, souverain du Maroc. Dans ces messages, il exprimait son désir de voir s'aplanir les différends et s'établir des relations plus cordiales. Les deux chefs d'État reçurent ces communications dans un véritable esprit d'amitié mais en avril, au cours de la conférence des nationalistes nord-africains à Tanger, le Maroc et la Tunisie annoncèrent qu'ils soutiendraient les révoltés algériens et recommanderaient la formation d'un gouvernement algérien autonome, tout en approuvant pour l'avenir l'idée d'une fédération nord-africaine.

Le 19 septembre 1958 fut annoncée au Caire la formation d'un gouvernement provisoire de la République algérienne, dirigé par l'animateur du Front de libération nationale, M. Ferhat Abbas. Paris laissa entendre que la reconnaissance du gouvernement rebelle serait interprétée par la France comme une action inamicale; malgré cet avertissement, certains États d'Afrique et d'Asie (y compris le Maroc et la Tunisie) reconnurent le gouvernement de M. Abbas. Mais la Tunisie et le Maroc manifestèrent le désir de ne pas rompre leurs relations avec la France.

En octobre, le général de Gaulle évoqua « la paix des braves » pour l'Algérie et offrit aux chefs de la résistance des entretiens d'armistice. Mais le FLN repoussa ces avances et la guerre se prolongea sans trêve.

Le 1<sup>er</sup> octobre, la Tunisie et le Maroc furent reçus au sein de la Ligue arabe; dix jours plus tard, le délégué tunisien se retira de la Ligue, soutenant que la République Arabe Unie voulait assumer un rôle de domination, affirmation qui détermina les représentants de la R.A.U.

à quitter une réunion du Conseil de la Ligue. Le 15 octobre, la Tunisie rompit ses relations diplomatiques avec la République Arabe Unie, et le président Bourguiba soutint que les dirigeants de la République avaient appuyé un complot d'assassinat dirigé contre lui.

Dans le courant de 1958 les rapports du Maroc et de l'Espagne furent consolidés par le transfert sous suzeraineté marocaine du Maroc méridional, qui jusqu'en avril de cette même année avait été placé sous administration espagnole. Le gouvernement marocain décida par ailleurs de nouer des relations diplomatiques avec l'URSS et la Chine communiste, en échangeant des ambassadeurs avec ces deux pays.

### 3. Europe septentrionale

Les événements les plus marquants en Europe septentrionale en 1958, se sont produits en Islande et en Finlande, pays aux prises avec des problèmes épineux d'ordre économique et politique.

En ce qui concerne l'Islande, la conférence de Genève sur le droit de la mer n'a pu résoudre la question des droits des États côtiers quant à la pêche dans les zones contiguës; c'est pourquoi le gouvernement de Reykjavik a décidé d'établir une limite des eaux territoriales large de 12 milles. De son côté, le Royaume-Uni avait décrété que les navires de pêche britanniques continueraient à opérer sous escorte navale à l'intérieur de la limite de 12 milles, et faillit précipiter ainsi une crise dans les rapports des deux pays. L'OTAN s'efforça de trouver une formule d'accord provisoire, mais à la fin de 1958 on n'avait pas encore adopté de solution satisfaisante. Entre-temps la tension s'était quelque peu relâchée, et les aspects juridiques du litige ont été soumis aux Nations Unies. Ayant rejeté une proposition canadienne demandant la réunion d'une nouvelle conférence sur le droit de la mer au début de 1959, l'Assemblée générale adopta une résolution demandant une conférence en 1960.

Sur le plan intérieur l'essor économique islandais amorcé après la guerre s'est poursuivi, et la mise en vente des produits d'exportation s'est améliorée. Toutefois une poussée inflationniste constante a contraint le gouvernement à lancer en mai des réformes fiscales et financières destinées à stabiliser l'économie nationale, à comprimer la montée en spirale des salaires et des prix et à équilibrer la balance des paiements. Au début de décembre, par suite de vues divergentes sur l'économie au sein du cabinet, le gouvernement quadriparti de M. Hermann Jonasson a démissionné, après avoir détenu le pouvoir depuis les élections générales de juillet 1956. Peu avant la nouvelle année, un gouvernement minoritaire fut formé par les sociaux-démocrates, s'appuyant sur les indépendants (conservateurs); cette coalition s'est engagée à opérer diverses réformes électorales et financières.

Les élections générales de juillet 1958 ont abouti en Finlande à la formation d'un parlement où pour la première fois dans l'histoire du pays se trouvait une majorité des partis de gauche, et où les communistes détenaient le plus de sièges. Après de longues et délicates négociations, un gouvernement se constitua en août, comprenant cinq sur huit des partis politiques finlandais, sans la participation des communistes. Le premier ministre désigné fut K. A. Fagerholm, qui est un social-démocrate. Cependant, cette coalition se défît rapidement, car elle ne put s'attaquer comme il fallait aux problèmes de l'heure, ni se dégager des pressions économiques et politiques toujours plus pesantes exercées sur Helsinki par l'Union

soviétique. Du 4 décembre à la fin de l'année, la Finlande n'eut donc qu'un gouvernement intérimaire, n'ayant pas réussi à former un cabinet appuyé sur une base plus large de partis, et capable de tenir tête à l'URSS.

Les gouvernements de la Suède, de la Norvège et du Danemark n'ont pas modifié leur politique intérieure ou étrangère dans le courant de 1958. Après les élections générales de juin en Suède, les sociaux-démocrates renforcèrent leurs positions, ce qui leur permit une fois de plus de former un gouvernement minoritaire. Ces élections ont indiqué un glissement vers la droite; les conservateurs et les partis du centre ont gagné quelques sièges, tandis que les libéraux ont perdu du terrain.

Les représentants de tous les pays scandinaves ont étudié la conjoncture internationale et les problèmes économiques et politiques de caractère régional au cours de réunions de ministres des Affaires étrangères du Conseil nordique, à Oslo. La coopération économique de la Scandinavie a été examinée en tenant compte des entretiens sur le marché commun et la zone de libre-échange.

#### 4. Europe centrale

*Allemagne*—La menace soviétique contre le *statu quo* à Berlin a constitué le problème le plus grave auquel la République fédérale d'Allemagne ait eu à faire face en 1958. Jusqu'à novembre, les rapports germano-soviétiques avaient consisté en des échanges de notes sur la question allemande, mais sans l'apparition de facteurs nouveaux. En effet, la République fédérale et ses alliés voulaient des élections libres, englobant toute l'Allemagne, avant toute réunification des deux Allemagnes ou toute signature de traité de paix; de son côté, l'Union soviétique insistait sur des négociations directes entre le Gouvernement de l'Allemagne occidentale et les dirigeants de l'Allemagne orientale. Le 27 novembre, l'URSS annonça son intention unilatérale de retirer ses forces armées de Berlin et de remettre toutes les responsabilités aux autorités de l'Allemagne orientale, tandis que Berlin-Ouest deviendrait une ville franche démilitarisée. La réunion de décembre des ministres des Affaires étrangères des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France et de la République fédérale, suivie par la réunion annuelle des 15 ministres des Affaires étrangères de l'OTAN, rejeta les propositions soviétiques, mais laissa la voie libre aux discussions, en conseillant des entretiens sur Berlin dans le cadre de négociations plus amples, embrassant l'ensemble du problème allemand.

La République fédérale demeura un partenaire actif de l'OTAN et ne modifia pas les bases de sa politique étrangère. Sur le plan intérieur régna une stabilité politique qui ne s'est jamais démentie pendant l'année; au cours des élections générales de 1957, le chancelier Adenauer avait gagné un appui solide pour sa politique; ce support s'est trouvé confirmé par les élections de 1958, dans cinq des dix États de l'Allemagne occidentale. Bien que l'opposition ait organisé une lutte énergique contre le programme gouvernemental d'équipement de la Bundeswehr avec des armes tactiques nucléaires, l'inquiétude des Allemands à ce sujet ne s'est pas manifestée par des changements sérieux dans la répartition des votes.

L'économie de l'Allemagne de l'Ouest a continué son essor, mais à une cadence ralentie. En dépit d'une conjoncture difficile dans les secteurs du charbon, de l'acier et des textiles, l'emploi a pu se maintenir à un niveau élevé. La République fédérale a joué un rôle toujours plus actif dans les

diverses organisations économiques européennes. Au cours des négociations pour la zone européenne de libre-échange, l'Allemagne a cherché à réaliser un compromis entre ses intérêts nationaux sur le plan des échanges économiques mondiaux, et son désir de voir triompher la formule du marché commun.

La cordialité des rapports entre le Canada et l'Allemagne occidentale a été soulignée lors de la visite du président, M. Heuss, au Canada, en mai et en juin derniers, ainsi que par le séjour de M. Diefenbaker à Bonn au cours de son voyage de novembre et de décembre 1958.

*Autriche*—La conjoncture autrichienne s'est déroulée dans les cadres établis après la stabilisation de la monnaie autrichienne de 1953. La scène intérieure a joui d'une tranquillité relative; les conditions économiques n'ont subi que peu de fluctuations et les normes de vie ont continué à monter. Les relations extérieures de l'Autriche ont été satisfaisantes dans l'ensemble, bien qu'une certaine friction avec l'Italie n'ait pu encore être aplanie, en ce qui concerne la minorité de langue allemande dans le Tyrol italien. L'Autriche s'en est tenue à une politique de neutralité militaire rigoureuse, ainsi qu'à une collaboration active avec l'étranger dans divers autres domaines, définis en 1955, après le retrait des troupes d'occupation.

*Suisse*—La Suisse n'a pas eu d'élections en 1958 et l'équilibre de ses forces politiques n'a pas été modifié. Dans le domaine économique, l'emploi a été complet, mais les tendances inflationnistes amenées par plusieurs années de prospérité se sont un peu relâchées. En politique étrangère, la Suisse a conservé sa neutralité traditionnelle, tout en soulignant sa solidarité morale avec l'Europe occidentale, en prenant une part active aux entretiens sur la zone de libre-échange, et en se faisant admettre au sein du GATT comme membre associé. En 1958, les rapports entre la Suisse et le Canada ont été actifs et cordiaux car les deux pays ont signé des accords sur l'aviation civile, l'énergie atomique et les tarifs douaniers.

## 5. Sud-Est européen

*Chypre*—Le conflit au sujet de Chypre s'est prolongé pendant la plus grande partie de 1958 entre la Grèce et la Turquie. En juin, le Royaume-Uni a annoncé son intention de mettre en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre un nouveau programme d'association pour Chypre, prévoyant la création d'institutions politiques parlementaires, et une participation grecque et turque plus considérable à l'administration de l'île. Ce projet fut soumis comme mesure provisoire, devant mener vers une solution politique permanente. Mais cette solution n'aurait été atteinte qu'après une période de pacification de sept années. La Turquie continua à soutenir que la meilleure solution serait une division de Chypre entre les Grecs et les Turcs, mais elle appuya le programme britannique, à titre de première étape. De son côté, la Grèce renonça à réclamer l'Enosis (ou union de la Grèce et de Chypre) mais elle s'opposa au projet britannique et demanda pour l'île le droit à la libre disposition, qui permettrait aux Chypriotes de choisir leur avenir politique.

Tandis que la violence se faisait sentir par-ci par-là à Chypre, le problème fut étudié pendant l'été et l'automne, au cours d'entretiens directs entre les intéressés, et au sein du Conseil de l'Atlantique Nord. Dans ce dernier organisme, le secrétaire général de l'OTAN dut renoncer

à la fin d'octobre à poursuivre ses efforts pour réunir les intéressés dans une conférence spéciale. Le débat fut transféré à l'Assemblée générale des Nations Unies; après avoir étudié un certain nombre de propositions, celle-ci adopta un projet de résolution demandant aux intéressés de faire des efforts soutenus en vue d'en arriver à une solution pacifique, démocratique et équitable. A la fin de 1958 on n'avait donc réalisé que peu de progrès. Toutefois, en dépit de l'échec des Nations Unies, on put constater une disposition d'esprit plus favorable à une poursuite de négociations, éveillant de nouveaux espoirs de solution définitive.

*Grèce*—Les élections générales du mois de mai ont donné au parti radical d'union nationale une majorité bien nette, lui assurant 172 sièges de plus au Parlement de 300 députés. Le premier ministre, M. Constantin Karamanlis, a défini la politique intérieure de son gouvernement en insistant sur la stabilité économique et financière, sur l'accroissement du revenu national, la réduction des dépenses militaires, (préservant cependant les forces de défense) et l'amélioration des normes de vie des ouvriers et des paysans. En dépit des problèmes graves qui l'assaillaient, la Grèce a connu en 1958 une année d'essor économique assez constant. Abstraction faite de la question de Chypre, la Grèce a conservé son ferme appui aux Nations Unies et à l'OTAN dans le domaine de la politique extérieure.

*Turquie*—1958 a vu la Turquie aux prises avec de graves problèmes économiques. En juillet, le Gouvernement d'Ankara s'est engagé dans un programme de stabilisation économique à longue échéance, dont les termes fort amples prévoyaient des restrictions importantes de crédit, une simplification des échanges commerciaux, et l'abolition de certains traits du régime antérieur, tels que le troc et les accords de compensation. L'inauguration du programme a été synchronisée avec les accords approuvés par le Conseil de l'Organisation européenne de coopération économique, et des crédits considérables seraient ainsi accordés à la Turquie, par l'intermédiaire de l'Union européenne des paiements et par les pays membres de l'OECE. En outre, les États-Unis et le Fonds monétaire international ont offert de l'aide à la Turquie. Sur le plan intérieur, l'opposition politique s'est trouvée renforcée par la fusion des quatre partis antigouvernementaux, qui combattent le parti démocratique du premier ministre, M. Adnan Menderes; celui-ci détient 424 des 610 sièges de la grande Assemblée nationale; les partis d'opposition sont désormais partagés en deux nouveaux groupes, dont le plus important est le parti de la Liberté, numériquement modeste mais fort influent, associé désormais au parti de la République populaire, qui détient à l'Assemblée 178 sièges et y est le deuxième par ordre d'importance.

*Yougoslavie*—Le pivot de la politique yougoslave est demeurée en 1958 le problème des rapports de la Yougoslavie avec le bloc soviétique. Après la trêve instable de l'hiver 1957-1958, l'Union yougoslave des communistes a proclamé au congrès du parti, en avril, un exposé d'ensemble de la doctrine. On y trouve certains principes idéologiques qui contredisent la doctrine soviétique officielle. L'URSS boycotta le congrès, et les communistes des autres pays suivirent l'exemple du Kremlin. L'attaque contre le «révisionnisme» de Belgrade, menée par la Chine, la Bulgarie et l'Albanie, ne s'est pas affaiblie dans le courant de l'année. Une fois de plus, Moscou a reculé l'octroi à la Yougoslavie de crédits de plus de 200 millions



de dollars. Ce n'est qu'après un délai fort long que la Russie soviétique a consenti à livrer les 200,000 tonnes de blé, comme le stipulait l'accord annuel de commerce soviéto-yougoslave.

Afin d'équilibrer par ailleurs ses positions, la Yougoslavie s'est efforcée d'améliorer ses rapports avec l'Ouest, et de consolider ses relations amicales avec les pays du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud-Est. Les États-Unis lui ont consenti certains crédits, tandis que diverses personnalités du Royaume-Uni et des nations de l'Europe occidentale se sont rendues à Belgrade. Le président Tito est parti le 1<sup>er</sup> décembre pour un voyage de deux mois et demi au Moyen-Orient et en Asie du Sud-Est.

## 6. Union soviétique et Europe orientale

*Union soviétique*—Dans le courant de 1958, l'URSS a poursuivi avec une énergie renouvelée les desseins coutumiers de sa politique. Les dirigeants du Kremlin se sont efforcés d'accroître l'efficacité du système existant et d'obtenir de la population un enthousiasme plus dynamique. Ils ont tout fait pour apaiser le mécontentement latent, qui a commencé à se manifester sur le plan politique et social. Le point culminant de cette campagne concertée vers la fin de l'année a été un programme visant à redéfinir la politique de l'État au début de 1959. Sur la scène internationale, l'URSS a continué à claironner son désir de paix, afin de détruire l'union du bloc occidental et d'étendre sa propre influence, particulièrement dans les pays insuffisamment développés. En même temps, son activité diplomatique a été plus intense que depuis nombre d'années.

L'abolition des postes de tracteurs, la remise en œuvre de méthodes plus économiques de production agricole et la réorganisation du régime d'enseignement ont marqué la lutte pour la «rationalisation» de la structure de l'État et de l'appareil administratif. Par contre, le Kremlin a imposé une nouvelle réduction des forces armées et a consacré son attention à l'organisation des nouveaux conseils économiques régionaux, qui remplacent, depuis 1957, l'infrastructure ministérielle. Le régime actuel poursuit de façon systématique son effort de dissociation avec les maux du passé; il a réduit la durée de la journée de travail et souligné sa politique de concessions à l'égard des consommateurs.

On commence à distinguer les effets du plan quinquennal tendant à abolir les procédés de coercition en faveur de l'initiative privée. Sous l'angle purement soviétique, ces résultats sont satisfaisants du point de vue économique, quoique dans d'autres secteurs la cadence de l'expansion se soit un peu ralentie. Mais le relâchement des contrôles existants a permis de voir plus clairement le courant de mécontentement populaire dont les manifestations les plus frappantes sont une recrudescence de l'alcoolisme, l'indiscipline dans les milieux estudiantins et parmi la jeunesse, et une inquiétude marquée chez les intellectuels. Cette inquiétude s'est librement exprimée dans le livre de Boris Pasternak «Docteur Jivago», dont les dirigeants soviétiques ont depuis deux ans interdit la publication en URSS mais qui a été imprimé en Europe occidentale, en dépit des efforts communistes. Après la parution de cet ouvrage, Pasternak obtint le prix Nobel pour son œuvre poétique, ce qui déclencha contre lui une attaque concertée des écrivains soviétiques. Pasternak se crut obligé de refuser le prix qu'on lui avait décerné.

Admettant l'existence de cette fermentation des esprits, le régime l'a stigmatisée comme étant une déviation «revisionniste»; il devint évident

que parmi l'intelligentsia de pointe, on trouvait des gens mettant en doute la primauté du parti, battant ainsi en brèche l'un des principes fondamentaux du système soviétique tout entier. Ceux qui détiennent les leviers de commande en URSS réagirent vigoureusement contre cette tendance; par divers moyens, ils cherchèrent à donner à la population un sentiment plus précis de participation au pouvoir, ils combattirent l'alcoolisme et l'immoralité et sévirent contre la jeunesse indisciplinée. Pasternak reçut la permission de quitter l'Union soviétique s'il le désirait. Un élément essentiel du tableau fut le raidissement de l'organisme central du parti, l'accroissement des pouvoirs du Secrétariat et la reprise en mains, par M. Khrouchtchev, des commandes gouvernementales en mars 1958. Celui-ci a essayé d'éliminer l'opposition des conservateurs à l'égard de ses réformes et Nicolas Boulganine et le général Serov, chef de la police de l'État, furent relevés de leurs emplois.

Ayant tracé les grandes lignes de son programme pour les douze ou quinze années à venir, le régime soviétique a fait connaître publiquement les buts provisoires du nouveau plan de sept ans. Ce plan englobe un programme fort vaste de progrès industriels et prévoit un nouveau relèvement de la consommation; il annonce qu'en 1970 l'URSS aura atteint la production par tête des États-Unis; ces prédictions optimistes indiquent que les dirigeants soviétiques espèrent encourager la population vers un effort renouvelé, tout en laissant entendre que les perspectives seront bientôt plus favorables. Vers la fin de 1958, à la suite d'une période de réformes essentielles ayant duré plusieurs années, le Kremlin s'est donc engagé dans un programme à long terme. Le prochain congrès extraordinaire du parti, soit le XXI<sup>e</sup>, doit se tenir au début de 1959.

L'élan imprimé à la diplomatie de l'URSS en 1958 s'explique par un besoin de révision de sa politique étrangère et par la confiance absolue dans la puissance stratégique du pays. Au début de l'année à l'étude, les dirigeants du Kremlin avaient communiqué un sens dramatique aux problèmes qui divisent l'Est et l'Ouest; évoquant la sécurité européenne, le désarmement, les questions du Moyen-Orient, Moscou avait exhorté les puissances occidentales à étudier un règlement d'ensemble au cours d'une réunion des chefs d'État. L'Occident ne semblant guère désireux de répondre à cet appel, l'URSS a tâché de faire fructifier à son profit l'intervention occidentale au Liban et en Jordanie, en demandant une réunion au sommet au sujet du Moyen-Orient, dans le cadre des Nations Unies. N'ayant obtenu qu'une réunion spéciale de l'Assemblée générale, l'Union soviétique sembla abandonner provisoirement sa campagne et accepter la proposition des pays de l'Ouest, qui conseillaient des entretiens à un palier inférieur et sur des points plus circonscrits: abandon des essais nucléaires ou détection des attaques par surprise, par exemple. Toutefois, en novembre 1958, l'URSS annonça son intention de retirer ses troupes de Berlin-Est et renouvela sa demande pour une réunion des chefs d'État.

Par ailleurs, Moscou a dû s'évertuer pour préserver l'unité du bloc communiste. Il fallut d'un côté lancer une attaque violente contre le «révisionnisme», symbolisé par des programmes comme ceux du parti communiste yougoslave; l'ancien premier ministre hongrois M. Nagy et nombre d'autres dirigeants rebelles furent exécutés. En outre, l'Union soviétique essaya de consolider les liens économiques à l'intérieur du bloc communiste, grâce à une coordination des économies nationales, tout en opérant un certain relâchement de la surveillance exercée sur les pays satellites, conformément à la promesse faite par le Kremlin en octobre

1956. Ainsi, les garnisons soviétiques furent quelque peu réduites en Europe orientale et Moscou réaffirma son alliance avec Varsovie. Mais l'URSS semble considérer avec un certain pessimisme les mouvements communistes à l'extérieur du bloc oriental, qui se sont engagés «à collaborer avec les partis socialistes pour le maintien de la paix».

En Extrême-Orient, la crise déterminée par les îles au large de la Chine continentale a poussé le gouvernement soviétique à formuler en termes extrêmement énergiques son programme d'aide militaire à la Chine, sans toutefois s'engager en ce qui concerne l'irrédentisme chinois. La réaction soviétique en face de cette crise, aussi bien que d'autres facteurs ont permis de croire que Pékin ne voit pas tout à fait du même œil que Moscou certains aspects de la politique étrangère soviétique et n'estime pas qu'il faille en arriver à un accord immédiat avec l'Occident pour ce qui a trait aux questions européennes ou au désarmement nucléaire.

L'URSS a poursuivi en 1958 ses projets de collaboration plus étroite sur le plan diplomatique et commercial, avec les pays non communistes, surtout en Afrique et en Amérique latine et elle a accordé des crédits considérables à l'Argentine. L'Union soviétique a manifesté un intérêt marqué pour la collaboration avec les organismes internationaux de caractère apolitique. Toutefois elle a fait montre aux Nations Unies d'une certaine raideur à l'endroit de l'Ouest, et plus particulièrement des États-Unis; en effet le Kremlin ne céda pas un pouce de terrain sur la question de la composition des institutions internationales, tel par exemple le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

*Europe orientale*—Rien de très marquant ne s'est passé en Europe orientale en 1958. Les pays de cette région ont mis l'accent sur la consolidation et sur l'orthodoxie communiste, dont l'un des dogmes est une position hostile envers le révisionnisme yougoslave.

Sur le front intérieur, rien n'a changé en Pologne. A l'intérieur du parti de l'union des ouvriers polonais, la position du premier ministre Gomulka a été renforcée grâce à une confirmation de son programme global, à l'élimination de ses adversaires les plus évidents et à l'appui que lui a accordé le gouvernement soviétique. Les autorités ont souligné avec énergie qu'elles ne contraindraient pas les paysans à travailler dans les fermes collectives; dans les territoires repris à l'Allemagne à la fin de la dernière guerre, les paysans peuvent désormais acheter des terres de l'État. Dans le courant de l'été de 1958, à la suite de la fouille du monastère de Jasna Gora, on a constaté que les relations s'étaient gâtées entre l'Église et l'État. Le conflit porte surtout sur le problème de l'instruction religieuse et sur l'emploi des biens fournis par les organisations catholiques des États-Unis. Néanmoins les autorités civiles et religieuses semblent avoir compris les périls d'une intransigeance trop absolue et, depuis le début de l'année scolaire, les rapports entre l'Église et l'État sont un peu moins tendus.

Dans le courant de 1958, la politique de la Pologne s'est rapprochée plus étroitement encore de celle de l'URSS, comme on a pu s'en apercevoir lors de la visite à Moscou, en octobre dernier, des membres du Gouvernement et du parti communiste de Pologne. Cette délégation avait à sa tête Wladyslaw Gomulka, qui est premier secrétaire du parti. En outre, les dirigeants de Russie et de Pologne se sont rencontrés à plusieurs reprises, afin de mettre au point les divers aspects de leur collaboration. M. Gomulka a proclamé officiellement qu'il approuvait l'attitude soviétique à l'égard

de la révolte hongroise et s'est joint à ceux qui condamnent le révisionnisme du maréchal Tito. Cependant, la Pologne n'a pas renoncé à mener son propre programme de politique étrangère; elle a mis au point diverses versions du «Plan Rapacki», prévoyant la création d'une zone-tampon en Europe centrale, à l'abri des menaces nucléaires. Les rapports entre Varsovie et les États-Unis sont demeurés assez cordiaux, et en mai dernier Washington a accordé à la Pologne un crédit de 98 millions de dollars; les trois quarts de cette somme serviront à l'achat de produits alimentaires et agricoles.

En Hongrie, 1958 a marqué les exécutions dramatiques d'Imre Nagy, du général Maleter et d'autres chefs de file hongrois. Ces exécutions ont été annoncées le 16 juin, et sans doute ont-elles été décidées peu avant cette date, non pas d'après des données de la situation intérieure hongroise, mais en tenant compte de la conjoncture d'ensemble du bloc soviétique. Janos Kadar a été remplacé par Ferenc Muennich en janvier, au poste de premier ministre, mais le programme «modéré» de M. Kadar est toujours en vigueur. Au cours des élections de novembre, les partisans de Matyas Rakosi ont été presque entièrement éliminés, bien que la plupart d'entre eux soient rentrés en Hongrie. Les mesures de répression ont sévi pendant presque toute l'année mais elles se sont un peu relâchées après les élections. Le gouvernement de Budapest essaie de relever le plus possible les normes d'existence de la population, et a renoncé à la collectivisation forcée.

Les autres pays du bloc soviétique se sont rigoureusement conformés à l'orthodoxie communiste. La Tchécoslovaquie, la Bulgarie et l'Allemagne orientale ont tenu des congrès du parti; en Bulgarie et en Albanie on a vu se former quelques «communes», modelées apparemment sur la formule chinoise. Une nouvelle vague de collectivisation s'est manifestée partout, sauf en Pologne et en Hongrie, et les mesures de sécurité policière sont devenues plus rigoureuses. Cependant en Allemagne orientale un mouvement s'est produit en sens inverse, car une application trop rigide de ces contrôles avait provoqué la fuite d'un grand nombre d'Allemands vers le secteur occidental. Dans l'ensemble du bloc soviétique, la réorganisation industrielle a battu son plein, et les pays de choc paraissent être dans ce domaine la Pologne et la Tchécoslovaquie.

Ayant mis au point sa politique étrangère après les révoltes de Pologne et de Hongrie, l'Union soviétique s'est efforcée de cimenter la solidité du bloc communiste. Ainsi, dans l'espoir d'améliorer les rapports avec ses satellites, Moscou a ordonné le retrait total de ses troupes de Roumanie et a réduit ses garnisons en Hongrie. Le Conseil de l'aide économique mutuelle a étendu ses activités, comme l'a souligné la conférence des ministres de l'Économie, réunie en mai dernier. Une réunion des représentants des pays signataires du pacte de Varsovie s'est terminée par une offre de non-agression adressée à l'univers occidental.

## V

### MOYEN-ORIENT

L'année 1958 a été marquée au Moyen-Orient par des changements rapides et profonds, mais cette fois ce sont les différends entre Arabes, plutôt qu'entre Arabes et Israéliens, qui ont alimenté la chronique. La situation au Moyen-Orient a suscité une grande crise internationale vers le milieu de l'année, à la suite de la révolution en Irak et des débarquements de forces américaines et britanniques au Liban et en Jordanie; mais à la fin de l'année, grâce aux efforts des Nations Unies, entre autres choses, les relations interarabes s'étaient sensiblement améliorées; leur évolution future n'en demeurait pas moins inquiétante. Pour ce qui est de la question palestinienne, l'année 1958 n'a permis aucun progrès dans la voie d'un règlement général; un certain nombre d'incidents se sont produits à divers points des frontières arabo-israéliennes.

Le premier grand événement de l'année est arrivé à la fin de janvier: la Syrie et l'Égypte ont alors annoncé leur décision de former une nouvelle entité politique, la République Arabe Unie (R.A.U.). L'initiative semble être venue de la Syrie d'où rayonnaient depuis longtemps les aspirations panarabes; les dirigeants de ce pays étaient de plus en plus convaincus de la nécessité d'unir la Syrie avec l'Égypte pour atténuer les pressions extérieures et les dissensions intestines. La R.A.U. s'est constituée le 21 février; peu après naissait l'Union arabe, fédération des royaumes d'Irak et de Jordanie. C'était une nouvelle manifestation des tendances arabes vers l'unité. Le Canada et la plupart des autres pays ont reconnu les deux nouvelles entités politiques peu de temps après leur formation officielle; notre pays a reconnu la R.A.U. le 24 février, et l'Union arabe, le 30 mai, après la création d'un gouvernement central.

Cependant la situation devenait de plus en plus tendue au Liban, pays à demi musulman et à demi chrétien; des questions intérieures ou internationales opposaient diverses factions. Peu après les troubles du 9 mai, une grande partie du pays échappa à l'autorité du président Chamoun. Le 22 mai le Gouvernement libanais déposait au Conseil de sécurité une plainte contre la R.A.U. alléguant qu'elle intervenait massivement dans les affaires nationales du pays, qu'elle y introduisait subrepticement des groupes armés, et fournissait des armes aux mouvements d'opposition et enfin menait une campagne violente par la radio et les journaux contre le Gouvernement libanais. La Ligue arabe s'étant abstenue de rendre une décision sur cette question qui lui avait été soumise, le Conseil de sécurité a donné audience au Liban et a entendu la défense circonstanciée de la R.A.U.; le 11 juin il a adopté une résolution prévoyant l'envoi au Liban d'un groupe d'observateurs des Nations Unies, chargé d'empêcher les infiltrations d'hommes et d'armes aux frontières du Liban. Le Canada, l'un des dix pays qui ont voté pour cette résolution, reçut peu après l'invitation de fournir, avec quelques autres pays, les officiers du nouveau corps de l'ONU; l'apport total du Canada au contingent de

591 hommes (officiers et soldats) détachés par 19 pays, s'est élevé à 78. Très expéditif, le Groupe d'observation s'était ménagé un accès à tous les points de la frontière dès le 15 juillet.

Le 14 juillet la situation s'est modifiée cependant sensiblement du fait d'une révolution soudaine qui a mis fin à la monarchie en Irak et instauré la république; de plus l'Irak se retirait de l'Union arabe, formée depuis peu. Le lendemain les forces américaines débarquaient au Liban pour veiller, a déclaré le président Eisenhower, à la sécurité des ressortissants américains, et pour aider le Gouvernement libanais, sur l'invitation pressante du président Chamoun, à préserver l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du pays en attendant que les Nations Unies s'acquittent de ces fonctions et permettent ainsi le retrait des forces américaines. Deux jours plus tard, soit le 17 juillet, les forces du Royaume-Uni débarquaient en Jordanie; le roi Hussein avait réclamé de l'aide militaire parce que la R.A.U. intervenait dans les affaires intérieures de son pays, comme en faisait état une plainte jordanienne déposée le même jour au Conseil de sécurité. Ainsi que les États-Unis dans le cas du Liban, le Royaume-Uni a proclamé qu'il retirerait volontiers ses troupes, si les Nations Unies pouvaient prendre des mesures efficaces pour la protection de la Jordanie.

Au Conseil de sécurité les efforts pour réaliser l'unanimité parmi les membres permanents demeurèrent tous sans résultat; l'attention se tourna donc vers la proposition d'une conférence «au sommet», présentée par Khrouchtchev le 19 juillet. Cette réunion, à laquelle participeraient l'Inde et le secrétaire général des Nations Unies, porterait sur la situation au Moyen-Orient. Le Canada et divers autres pays ont souscrit à la proposition en recommandant que la réunion ait lieu dans le cadre des Nations Unies; ils désapprouvaient cependant les termes mêmes de la proposition. Toutefois M. Khrouchtchev a retiré ultérieurement sa proposition et l'Assemblée générale des Nations Unies a été convoquée d'urgence, conformément à une résolution proposée par les États-Unis au Conseil de sécurité, pour examiner l'affaire du Moyen-Orient. Vers la fin de la session, ouverte le 8 août, la solidarité arabe s'est manifestée d'une façon inattendue; le 21 août l'Assemblée a mis fin à ses délibérations en adoptant à l'unanimité un projet de résolution présenté par tous les membres arabes de l'ONU; le texte réaffirmait les engagements de la Ligue arabe en matière de respect mutuel et de non-ingérence et invitait le secrétaire général à prendre des mesures concrètes pour aider à faire observer la Charte dans le cas du Liban et de la Jordanie, et à faciliter ainsi l'évacuation américaine et britannique. Cette résolution renfermait, sous une forme légèrement modifiée, les principales dispositions d'un projet qui avait été présenté par le Canada et six autres pays, mais qui n'avait pas été mis aux voix.

Par la suite la conjoncture tendit à s'améliorer. La situation intérieure se stabilisa au Liban peu après l'entrée en fonctions d'un nouveau président, le 23 septembre; le secrétaire général a fait rapport à l'Assemblée sur le succès des mesures qu'il avait prises pour que les Nations Unies soient représentées en Jordanie et ailleurs dans la région, conformément aux termes de la résolution du 21 août; les dernières troupes américaines et britanniques ont respectivement évacué le Liban le 25 octobre, et la Jordanie le 2 novembre. Le 16 novembre le Gouvernement libanais a demandé que sa plainte soit retirée de l'ordre du jour du Conseil de sécurité; l'évacuation du Groupe d'observation des Nations Unies s'est terminée le 9 décembre.

En 1958 la situation intérieure des divers pays arabes et leurs relations entre eux ont donné lieu à bon nombre d'autres événements importants. En février un différend frontalier entre le Soudan et l'Égypte a eu des répercussions au Conseil de sécurité des Nations Unies; celui-ci a été saisi de la plainte soudanaise selon laquelle des concentrations de troupes égyptiennes se seraient formées près de ses frontières. Une solution amiable est intervenue cependant, le Conseil ayant reçu une note dans laquelle les autorités égyptiennes déclaraient qu'elles n'exigeraient pas le règlement immédiat de la question de frontière. Au début d'octobre, par suite, entre autres choses, de la manifestation de solidarité arabe donnée au mois d'août à l'Assemblée générale, la Tunisie et le Maroc sont entrés dans la Ligue arabe. Les relations entre la Tunisie et la R.A.U. sont quand même restées incertaines; elles se sont même nettement détériorées à la suite d'un incident survenu le 11 octobre au Conseil de la Ligue. Il est advenu d'autres événements remarquables au Moyen-Orient: en mars, changement significatif de gouvernement en Arabie saoudite; au Soudan en novembre, coup de l'armée, sans effusion de sang, etc. En outre, l'Oman et la frontière agitée d'Aden et du Yémen ont connu des troubles incessants.

La révolution irakienne du 14 juillet a eu des répercussions importantes. Peu après son accession au pouvoir, le nouveau gouvernement irakien, que le Canada a reconnu le 1<sup>er</sup> août, a exprimé le vœu d'entretenir des relations amicales avec tous les pays, notamment avec les pays occidentaux et avec l'URSS. Mais il a surtout insisté sur son désir de relations très étroites avec les autres pays arabes, faisant mention tout spécialement de la R.A.U. Le nouveau gouvernement irakien a déclaré qu'il respecterait les accords sur le pétrole,—mais que ceux-ci devraient cependant être modifiés par voie de négociation,—et qu'il respecterait les obligations des traités conclus par l'Irak.

La frontière arabo-israélienne a été exempte d'accrochages graves. La Force d'urgence des Nations Unies, constituée par huit pays différents et comprenant 5,445 hommes, dont le contingent canadien, le plus fort des huit avec 975 hommes au 15 août 1958, a continué de s'acquitter, avec succès dans l'ensemble, du maintien de la paix le long de la ligne d'armistice et de la frontière. Cette force est toujours postée en territoire égyptien, comme il n'a pas encore été possible d'appliquer intégralement la résolution du 2 février 1957 par laquelle l'Assemblée des Nations Unies préconisait que la Force d'urgence soit postée sur la ligne même de démarcation. Le financement de la Force d'urgence pour les deux dernières années a été assuré par cotisations des membres de l'ONU établies selon le barème habituel. Il soulève cependant une opposition croissante à l'Assemblée générale; pour sa part le Canada s'est toujours montré favorable à ce mode de financement qu'il estime équitable et conforme à la responsabilité du maintien de la paix internationale qui incombe à tous les membres. Malheureusement certains membres ne versent pas leur quote-part.

Les autres secteurs de la frontière arabo-israélienne ont été relativement paisibles au cours de l'année pour la plupart; des incidents se sont produits toutefois à Jérusalem et à la frontière syro-israélienne. Dans la suite des délibérations engagées en 1957 au sujet de la plainte jordanienne concernant les plantations d'arbres par Israël dans la zone du Palais législatif, le Conseil de sécurité a adopté unanimement en janvier une résolution donnant instruction au chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve de régler toute

activité dans la zone, eu égard aux droits de propriété; il a aussi recommandé des entretiens entre les parties et l'abandon de toute activité litigieuse dans la zone. La question n'a pas donné lieu à d'autres controverses au cours de l'année. L'enclave du mont Scopus, à Jérusalem, a fait l'objet de longues discussions au début de l'année entre les représentants du secrétaire général et les deux parties intéressées; le 26 mai elle a été le théâtre d'un incident grave qui a entraîné la mort de quatre Israéliens et du lieutenant colonel George Flint, courageux et éminent officier canadien qui a présidé la Commission jordano-israélienne d'armistice.

Les incidents ont été nombreux en 1958 à la frontière syro-israélienne; une bonne part d'entre eux résultaient de différends relatifs aux frontières des zones démilitarisées et à la propriété des terres situées dans ces zones. A la suite de l'incident grave du 3 décembre, marqué par un échange prolongé de tir d'artillerie, Israël s'est plaint au Conseil de sécurité d'un «acte grave d'agression» de la part des forces armées de la R.A.U. L'étude du rapport soumis par l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve a abouti au résultat non officiel ci-après: Le Conseil a noté que le secrétaire général se proposait de discuter la situation sur place avec Israël et la R.A.U.; il a aussi formulé le vœu que les deux parties continuent de collaborer avec l'Organisme de surveillance.

Il ne s'est rien fait au cours de l'année en vue d'un règlement politique général entre Israël et les pays arabes. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine a continué de pourvoir aux besoins élémentaires de quelque 960,000 réfugiés arabes. Au début de l'année les programmes de réadaptation et d'éducation de l'Office étaient gravement compromis par le manque de ressources; la crise financière a été provisoirement évitée cependant grâce à un don spécial de \$1,500,000 de farine par le Canada et à la forte contribution américaine qui est venue s'y ajouter. L'Office a dû renoncer quand même à une partie de son enseignement professionnel le plus utile et de ses programmes de rétablissement locaux. Le don spécial du Canada venait en sus d'une contribution régulière de \$500,000. Le Canada occupe actuellement la troisième place parmi les pays qui contribuent au financement de l'Office, mais ce sont toujours les États-Unis et le Royaume-Uni qui acquittent la majeure partie des dépenses. Comme le mandat de l'Office doit prendre fin en 1960, le secrétaire général a déclaré en décembre qu'il se proposait d'examiner le fonctionnement technique de l'Office afin de préparer les propositions qu'il pourrait estimer utiles ou nécessaires de soumettre à l'Assemblée en 1959.

En 1958 les événements du Moyen-Orient ont gravement inquiété le Canada, qui fait actuellement partie du Conseil de sécurité, qui joue un rôle actif aux Nations Unies et qui a des contacts avec les pays de la région. L'état de crise se perpétuant, le Canada a augmenté sa représentation diplomatique au Moyen-Orient; il a nommé des ambassadeurs résidents au Liban et en Israël, où antérieurement des missions étaient dirigées par des chargés d'affaires; il a aussi ouvert une légation à Téhéran.



## VI AMÉRIQUE

### 1. États-Unis

En 1958, les relations entre le Canada et les États-Unis se sont poursuivies dans un esprit d'amitié et de collaboration. Les deux gouvernements étaient convaincus de la nécessité de consultations plus étroites sur les problèmes d'intérêt commun, ainsi que l'a démontré la visite à Ottawa en juillet du président Eisenhower et du secrétaire d'État Dulles.

A cause de leur résolution de coordonner à l'échelon le plus élevé possible la collaboration déjà considérable dans les questions militaires, le président Eisenhower et le premier ministre Diefenbaker ont pu annoncer la création d'un Comité canado-américain de défense commune, qui doit être composé des ministres canadiens de la Défense nationale, des Finances et des Affaires extérieures et de leurs collègues des ministères correspondants des États-Unis. Ce comité confèrera sur des questions relatives à la défense commune du continent nord-américain, compris dans la région du Traité de l'Atlantique Nord.

Le réseau des liens économiques entre le Canada et les États-Unis est dû en grande partie à des initiatives privées, dont quelques-unes ont comporté l'établissement de filiales au Canada. A cause de certaines lois des États-Unis imposant des restrictions aux relations commerciales avec les pays communistes, des problèmes peuvent se poser lorsque des lois applicables à la compagnie mère aux États-Unis sont considérées comme applicables également aux filiales établies au Canada. Reconnaisant le caractère spécial de ces problèmes, le président Eisenhower et le premier ministre Diefenbaker sont convenus que, dans ces cas, les deux gouvernements se consulteront à fond en vue de trouver, par des procédés appropriés, des solutions satisfaisantes aux problèmes précis qui se poseront.

Un événement important qui a marqué les relations entre le Canada et les États-Unis pendant l'année a été la publication, le 5 mai, d'un rapport présenté par les députés Hays et Coffin du Congrès américain sur les problèmes d'intérêt commun. Le rapport mentionnait de nombreuses questions en suspens et recommandait instamment que des consultations aient lieu entre parlementaires des deux pays. MM. Hays et Coffin ont fait un voyage au Canada au cours de l'automne pour étudier l'effet produit dans ce pays par les mesures économiques des États-Unis.

Par suite d'une décision prise par le Parlement canadien et le Congrès des États-Unis, des législateurs des deux pays doivent se réunir au début de 1959 pour assurer la possibilité de tenir des discussions fréquentes, régulières et systématiques sur des problèmes d'intérêt commun.

La Commission mixte internationale a tenu ses réunions semestrielles à Washington et Ottawa, en avril et octobre. Elle a été créée aux termes du Traité de 1909 sur les eaux limitrophes pour régler les problèmes relatifs à l'utilisation des eaux qui longent ou traversent la frontière entre les États-Unis et le Canada, et aux entraves à leur écoulement. A ces

réunions, la Commission a étudié et réglé plusieurs points, et accompli des progrès soutenus dans quelques autres domaines.

La Commission mixte internationale a décidé de recommander aux gouvernements du Canada et des États-Unis l'application d'une méthode tendant à régulariser l'écoulement du lac Ontario et le débit à travers les rapides Internationaux du fleuve Saint-Laurent de manière à sauvegarder les intérêts de tous, en amont et en aval, ainsi que l'exigent les ordres émis par la Commission en 1952 et 1956.

La Commission a recommandé aussi l'adoption de certaines mesures intérimaires en vue de la répartition des eaux de la rivière Souris entre l'État du Dakota-Nord et les provinces de la Saskatchewan et du Manitoba.

La Commission a fait une nouvelle étude des problèmes que pose le relèvement des plans d'eau dans le réservoir Ross du fleuve Skagit, en territoire canadien.

Elle a étudié aussi la rentabilité de l'aménagement du potentiel marémoteur de la baie de Passamaquoddy, ainsi que les effets que ces travaux pourraient avoir sur les pêcheries de la région. Les derniers rapports des commissions d'ingénieurs et d'experts en pêches qui ont été nommées seront prêts en 1959.

La pollution de l'air et des eaux dans la région des Grands lacs continue à faire l'objet d'études sérieuses. Une commission consultative a présenté à la Commission en octobre un rapport sur la façon de combattre la pollution de l'air dans la région de la rivière Détroit. On s'attend que des audiences publiques aient lieu en 1959. D'autre part, les municipalités et les industries ont déjà fait et continuent à faire beaucoup pour combattre la pollution dans les chenaux de communication des Grands lacs.

Le Gouvernement canadien a étudié un rapport présenté par un comité de fonctionnaires sur le potentiel économique du fleuve Columbia, ainsi que sur les principes relatifs à la répartition des avantages pouvant résulter en aval. Le Gouvernement a recommandé que des négociations soient entreprises avec les États-Unis en vue de la mise en valeur conjointe du Columbia; le Canada aurait la propriété et le contrôle des travaux construits sur le fleuve dans ce pays. En même temps, le Gouvernement a estimé que les représentants du Canada et des États-Unis au sein de la Commission mixte internationale devraient être chargés d'établir des méthodes de déterminer et de répartir non seulement les avantages pouvant résulter en aval de l'eau accumulée en amont, mais aussi la valeur de cette accumulation pour la régularisation du débit du fleuve.

Les Gouvernements des États-Unis et du Canada sont convenus des conditions d'après lesquelles un chenal de raccourci serait dragué dans la rivière Sainte-Claire pour faciliter la navigation dans cette région. Ce chenal sera dragué en territoire canadien, mais les travaux seront exécutés sous la direction du service de génie de l'Armée des États-Unis, dans le cadre de la responsabilité générale assumée par les États-Unis de draguer les chenaux de communication des Grands lacs supérieurs.

Le Canada et les États-Unis ont continué de collaborer, au cours de l'année, dans le domaine de la conservation des pêches. En 1957 le Canada, les États-Unis, le Japon et l'URSS ont signé la Convention intérimaire sur la conservation des phoques à fourrure du Pacifique nord, qui prévoit la réglementation du droit de chasse en haute mer pendant une période de six ans. Comme seuls les États-Unis et l'URSS font la chasse commerciale du phoque sur terre, chacun est tenu, aux termes de la Convention, de livrer au Canada et au Japon 15 p. 100 de sa prise annuelle. En vertu

de la même Convention, le Canada a reçu en 1958 11,332 peaux de phoques des États-Unis et 1,946 de l'URSS.

Il y a eu, l'année dernière, deux événements importants dans le domaine de la défense continentale. Au cours de la visite que le président Eisenhower a faite à Ottawa en juillet, il a été convenu qu'à cause de la collaboration de plus en plus étroite dans ce domaine entre les deux gouvernements, il serait souhaitable de créer un comité ministériel pour «conférer sur les questions relatives à la défense commune du continent nord-américain». Ce serait un comité «de surveillance, qui compléterait, sans les remplacer, les commissions et comités mixtes existants». Les notes échangées par la suite pour enregistrer l'accord ont précisé de façon formelle que le Comité canado-américain de défense commune, nom sous lequel il serait connu, étudierait «non seulement les questions militaires, mais aussi les aspects politiques et économiques des problèmes de défense commune». De cette manière, l'importance pour les deux gouvernements de se consulter le plus pleinement possible sur toutes les questions relatives à la défense commune de l'Amérique du Nord a été reconnue. Le Comité a tenu sa première réunion en décembre.

Le deuxième événement important a été l'échange de notes du 12 mai établissant de façon formelle le Commandement de défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD), qui avait été créé de façon provisoire en août 1957. Cet échange de notes a reçu l'approbation du Parlement en juin. Depuis quelque temps on se rendait compte que la défense aérienne de l'Amérique du Nord devait être considérée comme un problème unique, mais la rapidité des progrès technologiques et les exigences d'un système de contrôle de la défense aérienne, d'une évolution parallèle, demandaient une collaboration même plus étroite que celle qui avait existé jusque-là. Il a été reconnu qu'un quartier général intégré dirigeant les opérations des forces qui lui seraient affectées et prêt à engager une action défensive immédiate selon un plan unique de défense aérienne approuvé par les deux Gouvernements aiderait ceux-ci à développer et à maintenir leur capacité individuelle et commune de résister aux attaques aériennes. De cette manière, le NORAD se conformera aux objectifs stratégiques établis à l'OTAN pour la zone Canada-États-Unis. Les deux Gouvernements ont approuvé la désignation du général Earl Partridge, de l'aviation des États-Unis, au poste de commandant en chef du NORAD et du maréchal de l'Air Roy Slemon, de l'Aviation royale du Canada, comme son adjoint.

## 2. Amérique latine

En 1958, M. Sidney Smith est devenu le premier secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures à visiter l'Amérique latine. Invité par le Gouvernement brésilien, il est resté au Brésil du 17 au 29 novembre. De là, il s'est rendu en avion au Mexique, où il a dirigé la délégation spéciale canadienne aux cérémonies d'investiture du président élu, M. López Mateos.

Au Brésil, M. Smith s'est entretenu avec le président Juscelino Kubitschek de Oliveira et le ministre des Affaires étrangères, M. Francisco Negro de Lima. Le président a mis son avion officiel à la disposition du ministre canadien pour son voyage à Brasilia, nouvelle capitale située à l'intérieur, et de là à São-Paulo, la plus grande ville et le plus grand centre industriel du Brésil. Pendant son séjour à Rio-de-Janeiro, M. Smith a tenu une conférence de deux jours avec les chefs des missions diplomatiques canadiennes en Amérique du Sud pour étudier leurs problèmes,

ainsi que les intérêts politiques, économiques et culturels du Canada dans cette région.

Le 8 mai, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, M<sup>me</sup> Ellen Fairclough, a dirigé la délégation spéciale du Canada à l'investiture du président Arturo Frondizi, de l'Argentine.

Huit pays de l'Amérique latine ont tenu des élections présidentielles cette année. Pour trois d'entre eux: l'Argentine, la Colombie et le Venezuela, ces élections ont marqué un retour à des régimes de démocratie constitutionnelle intégrale. Pour le Venezuela en particulier, l'année a été mouvementée. Un coup d'État manqué contre le président Pérez Jiménez au début de janvier a été suivi d'un autre, réussi celui-là, plus tard dans le même mois, au cours duquel beaucoup de sang a été versé. Une junte composée de militaires et de civils a été constituée sous la présidence du contre-amiral Wolfgang Larrazabal et a promis des élections libres le plus tôt possible. Elles ont eu lieu le 7 décembre; M. Romulo Betancourt, chef du parti de l'action démocratique, l'a emporté sur deux concurrents, dont l'un était l'amiral Larrazabal lui-même, qui avait démissionné de la junte afin de se porter candidat à la présidence.

Trois autres pays: le Mexique, le Chili et l'Uruguay, ont aussi tenu des élections; au Mexique et au Chili, les candidats élus, MM. López Mateos et Jorge Alessandri respectivement, étaient déjà en fonctions à la fin de l'année. Dans l'Uruguay, le résultat des élections a été particulièrement frappant; pour la première fois depuis quatre-vingt-treize ans, le parti «blanco» (blanc) de l'opposition a remporté la victoire sur le parti «colorado» (rouge), s'assurant ainsi la prépondérance au Conseil national, organisme composé de neuf membres et, comme en Suisse, constituant l'exécutif qui tient lieu d'un président.

A Cuba, les élections présidentielles tenues en novembre n'ont pas apporté la paix. A la fin de l'année, le chef des rebelles, Fidel Castro, avait fait des progrès indiscutables dans sa tentative d'assurer sa domination sur les régions orientales de l'île, malgré un échec grave à Pâques lorsqu'une «guerre totale» qu'il avait déclenchée contre le gouvernement du président Batista n'a pas donné les résultats auxquels il s'attendait.

Les exportations du Canada vers l'Amérique latine ont atteint le chiffre de 180 millions de dollars, soit 20 millions de moins que l'année précédente. Les importations se sont élevées à \$350,200,000, ce qui représente une diminution de \$29,700,000. En tête de liste se classait le pétrole du Venezuela.

Comme par le passé, des Canadiens ont assisté à plusieurs réunions internationales ou interaméricaines qui ont eu lieu en Amérique latine. Mentionnons la réunion de l'Union interparlementaire, tenue à Rio-de-Janeiro du 24 juillet au 11 août et à laquelle M. J. M. Dessureault, sénateur, et M. E. J. Broome, député, ont pris part; deux réunions d'organismes subsidiaires de l'Institut interaméricain de statistique, l'une à Costa-Rica, du 14 au 26 juillet, et l'autre à Buenos-Aires, du 17 au 29 novembre, auxquelles le Canada a été représenté par le statisticien fédéral adjoint, M. J. T. Marshall; la XV<sup>e</sup> Conférence sanitaire panaméricaine à Costa-Rica, du 21 septembre au 6 octobre, à laquelle le docteur B. D. Layton, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, a représenté le Canada; la VIII<sup>e</sup> Réunion cartographique consultative de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire à La Havane, du 12 au 22 février, à laquelle M. W. H. Miller, directeur des levés et de la cartographie au ministère des Mines et des Relevés techniques, a représenté le Canada à titre d'observateur.

## VII

### ASIE ORIENTALE

#### I. Chine

Les relations entre le Canada et la Chine sont restées sans changement durant l'année. Le Canada a continué de reconnaître le Gouvernement de la République de Chine (Chine nationaliste), installé à Taiwan (Formose) depuis 1949.

En Chine communiste, la session annuelle du Congrès national du peuple a révélé d'ambitieux projets économiques et une situation financière fort améliorée. Celle-ci, avec le développement d'une « campagne de rectification » ramenant la population à la docilité, a permis au régime de Pékin de donner le signal d'un « bond en avant » dans la production industrielle; les objectifs de 1958 ont été plusieurs fois relevés, comme par exemple celui de l'acier, porté à 10 millions de tonnes, soit presque au double de la production de 1957. Pour une grande part de l'accroissement demandé, on a compté sur le développement de l'industrie à l'échelon local; de très nombreux petits établissements ont été créés pour la production de fonte, de ciment et d'engrais chimiques.

L'accélération du développement industriel a été rendue possible, entre autres facteurs, par l'abondance extraordinaire de la récolte de céréales que les autorités communistes ont estimée à 350 millions de tonnes, soit à près du double de la récolte précédente. Cet extraordinaire succès résulte dans une grande mesure de la campagne menée l'hiver dernier pour améliorer et développer partout les ouvrages d'irrigation. Sur le plan agraire, on a établi durant l'année des « communes populaires » qui constituent désormais l'unité politique, sociale et économique de base en dehors des grandes villes. L'application aux villes de cette profonde révolution a été remise à plus tard. L'organisation du paysanat en communes donne une plus grande mobilité à la main-d'œuvre, mais en même temps elle permet un assujétissement politique et une communisation de la vie personnelle plus poussés qu'en Union soviétique ou dans quelque autre pays que ce soit du monde communiste.

A l'extérieur, Pékin a adopté à l'égard des États liés à l'Occident une politique de plus en plus intransigeante. Au mois d'août, l'artillerie côtière du Fou-kien entreprend le bombardement soutenu de l'île de Quemoy, située au large du littoral et que tiennent les nationalistes. En septembre commencent à Varsovie des conversations entre l'ambassadeur des États-Unis et celui de la Chine communiste au sujet des différends opposant les deux puissances. En octobre, M. Dulles confère à Formose avec le président Tchang Kaï-chek. Le 23 octobre, ils publient un communiqué conjoint déclarant que, dans les conditions du moment, la défense de Quemoy est étroitement liée à celle de Formose. Les États-Unis reconnaissent la République de Chine comme le « porte-parole authentique de la Chine libre » et la République de Chine se déclare convaincue que la principale manière dont elle peut accomplir sa mission sur le continent

est de travailler dans le sens du nationalisme, de la démocratie et du bien-être social, et non pas de recourir à la force.

Le bombardement de Quemoy a cessé pendant quelque temps, puis a repris tous les deux jours. Malgré une certaine détente perceptible vers la fin de l'année, aucun progrès ne semblait avoir encore été réalisé vers le règlement des questions fondamentales de la situation.

## 2. Nord-Est asiatique

En Corée, en 1958, la convention d'armistice de juillet 1953 est restée en vigueur dans ses grandes lignes, mais on ne s'est guère rapproché d'un règlement véritable du conflit. La Corée reste partagée en deux tronçons.

En février, les autorités nord-coréennes ont proposé l'adoption de certaines mesures en vue de régler le problème de la réunification. Toutes les forces étrangères devaient notamment être retirées simultanément de Corée, tant du Nord que du Sud, puis, dans un délai fixé, des élections libres se dérouleraient par toute la Corée, sous la surveillance d'observateurs neutres. La Chine communiste a aussitôt donné son appui à ces propositions et annoncé qu'elle retirerait ses forces de Corée du Nord avant la fin de l'année. Les gouvernements des pays qui avaient fourni des forces au Commandement des Nations Unies, dont le Gouvernement canadien, ont réaffirmé, en réponse, les buts qu'ils poursuivent en Corée. Ils se sont déclarés heureux d'apprendre que la Chine communiste retirerait ses forces et ils ont demandé des éclaircissements en ce qui concerne les élections prévues. Les autorités de la Chine communiste ont alors mis de côté la question des principes devant régir les élections, et elles ont affirmé avec insistance que seul le retrait complet des forces étrangères de Corée permettrait le règlement pacifique de la question coréenne. Le camp des Nations Unies a répliqué que les principes devant régir les élections étaient à la base de tout, et que les gouvernements en cause étaient disposés à retirer leurs forces de Corée dès que seraient réalisées les conditions exigées par l'Assemblée générale des Nations Unies pour tout règlement définitif.

Les choses en étaient là quand l'Assemblée générale a commencé l'étude de la question coréenne, en novembre. Elle a adopté une résolution notant l'échange d'une correspondance avec les autorités communistes, signalant à ces autorités la volonté inaltérée des Nations Unies d'édifier par des moyens pacifiques une Corée unifiée, indépendante et démocratique possédant un gouvernement représentatif, et de rétablir entièrement la paix et la sécurité internationales dans cette partie du monde, invitant ces autorités à accepter les objectifs que s'étaient fixés les Nations Unies afin qu'on en arrive à un règlement convenable de la question coréenne, et leur demandant avec instance de consentir à prendre part sans délai à la tenue d'élections véritablement libres, sur une base proportionnelle aux chiffres de population, en conformité des principes approuvés par l'Assemblée générale.

Pendant que l'Assemblée générale étudiait la question de Corée, les communistes de Chine et les Nord-Coréens, par une note communiquée aux gouvernements des pays du camp des Nations Unies, ont insisté de nouveau pour que les forces des Nations Unies quittent la Corée. Les gouvernements ont répondu que la correspondance antérieure et la résolution des Nations Unies avaient déjà traité d'une manière détaillée chacune des questions que posait cette note.

Au Japon, des élections ont eu lieu en mai pour le renouvellement général de la Chambre des représentants. Les deux grands partis, celui des libéraux démocrates et celui des socialistes, se sont retrouvés dans des positions à peine modifiées. Les premiers, dirigés par M. Nobosuke Kishi, ont conservé le pouvoir, avec 287 sièges contre 166 aux socialistes. Le régime parlementaire à deux partis se maintient donc encore une fois au Japon. Après les élections, les deux chambres de la Diète ont réélu M. Kishi aux fonctions de premier ministre, puis celui-ci a formé un nouveau cabinet.

En janvier, le Japon et l'Indonésie ont signé un traité de paix et d'autres accords en vertu desquels le Japon s'engage à verser des réparations, à annuler la dette commerciale de l'Indonésie et à faciliter au bénéfice de ce pays les ouvertures de crédits commerciaux et les placements de capitaux. Les relations commerciales du Japon avec la Chine et l'URSS ont également tenu la vedette. En mars, des entreprises du Japon et de la Chine communiste ont négocié une convention privée envisageant des échanges d'une centaine de millions de dollars dans les deux sens. Cependant, pour des raisons d'ordre politique, le régime de Pékin imposait un peu plus tard un virtuel embargo sur tout commerce avec le Japon. Une nouvelle convention commerciale avec l'URSS a été signée au cours de l'année. Le Japon et la Corée du Sud ont poursuivi leurs négociations en vue de l'établissement de relations diplomatiques entre leurs gouvernements. Vers la fin de l'année, des entretiens se sont ouverts à Tokyo entre le Japon et les États-Unis en vue de la révision du Traité de sécurité de 1951, base de la coopération du Japon avec les États-Unis en matière de défense.

Le ministre des Affaires étrangères du Japon, M. Fujiyama, a fait un bref séjour au Canada en septembre, et le ministre des Finances du Canada, M. Fleming, a passé une semaine au Japon en novembre.

### 3. Sud-Est asiatique

Les rapports du Canada avec le Sud-Est asiatique se sont encore développés en 1958 lorsque des relations diplomatiques directes ont été établies avec la Birmanie. (C'est le haut-commissaire du Canada en Malaisie qui a été accrédité en Birmanie, où il a le titre d'ambassadeur. De même, l'ambassadeur de Birmanie aux États-Unis ajoute désormais à ses fonctions celles d'ambassadeur au Canada.)

Sur le plan politique, la Birmanie a connu une année troublée. Le parti au pouvoir, celui de la Ligue antifasciste de la liberté du peuple, s'est ouvertement divisé au cours d'une session extraordinaire du Parlement, au début de juin, lorsque le premier ministre U Nu a eu raison d'une tentative de l'expulser du pouvoir. Autre facteur d'instabilité politique le parti du Camarade du peuple, devenu légal depuis l'amnistie accordée aux rebelles communistes, a annoncé que son but était d'établir en Birmanie un État communiste. Le premier ministre a annoncé le 26 septembre qu'il avait prié le commandant suprême des forces armées, le général Ne Win, d'assumer les fonctions du gouvernement. Le Parlement a installé officiellement le général Ne Win, vers la fin d'octobre, au poste de premier ministre. Il a formé un gouvernement provisoire et annoncé que des élections auraient lieu avant la fin d'avril 1959. Le gouvernement provisoire, en politique extérieure, maintiendra la neutralité de la Birmanie, et à l'intérieur assurera la sécurité.

L'Indonésie, déchirée par les dissensions en 1957, a vu éclater la rébellion ouverte en 1958. Des éléments dissidents de Sumatra et du nord de Célèbes ont proclamé un gouvernement révolutionnaire dirigé par M. Sjafruddin, ancien gouverneur de la Banque d'Indonésie. Le gouvernement central du président Sukarno a mis hors la loi les chefs militaires et civils du mouvement, puis, au début de mars, lancé contre celui-ci des opérations militaires. Dès le début de mai, toute résistance organisée avait à peu près cessé à Sumatra, et à la fin de juin les importantes opérations militaires déclenchées à Célèbes touchaient à leur terme. Des activités de guérilla se poursuivaient cependant à Sumatra comme à Célèbes et les forces du gouvernement devaient procéder à des opérations de nettoyage qui se continuaient à la fin de l'année.

En dehors des questions de sécurité intérieure, le Gouvernement indonésien devait affronter le mécontentement général des populations insulaires éloignées, qui protestaient contre la centralisation excessive de l'administration (grief majeur des rebelles), ainsi que de graves problèmes d'ordre économique, rendus plus aigus encore par la rébellion. Le Gouvernement a formé un Office national de la planification, mais n'a pu consacrer toute son attention à la situation économique avant d'en avoir fini avec la rébellion. Une législation économique a nationalisé les biens néerlandais (déjà saisis en décembre 1957) et d'autre part a établi une base juridique pour les investissements étrangers en Indonésie. Le différend entre les Pays-Bas et l'Indonésie au sujet de la Nouvelle-Guinée occidentale est resté sans solution, mais n'a pas été porté comme les années précédentes devant les Nations Unies.

En Thaïlande, comme en Birmanie, le gouvernement a changé en 1958. Le 20 octobre, le commandant suprême des forces armées thaïes, le maréchal Sarit Thanarat, a pris le pouvoir dans un coup d'État accompli avec le consentement du premier ministre, M. Thanom Kittikachorn, et celui du roi; il n'y a pas eu d'effusion de sang. C'est le maréchal Sarit qui, en 1957, avait renversé le régime depuis longtemps au pouvoir du maréchal Piboul Songgram et qui, en janvier 1958, avait établi M. Thanom dans les fonctions de premier ministre. Les raisons du coup d'État paraissent avoir été à la fois d'ordre intérieur et extérieur. Le maréchal Sarit soutient que des agents communistes cherchaient à entraver le gouvernement du pays et à troubler les rapports de la Thaïlande avec les pays amis. Le nouveau gouvernement a suspendu la constitution, interdit les partis politiques et procédé à l'arrestation des suspects communistes. En attendant la proclamation d'une nouvelle constitution, le pays est administré par un conseil révolutionnaire composé de militaires et de civils et présidé par le maréchal Sarit.

A l'extérieur, les relations de la Thaïlande avec le Cambodge, qui s'étaient améliorées, ont subi une nouvelle tension vers la fin de l'année lorsque le Cambodge a notifié à la Thaïlande la «suspension provisoire» des relations diplomatiques, en raison d'événements récents et notamment d'une campagne de presse menée en Thaïlande contre le Cambodge. Le Gouvernement thaï a rappelé son ambassadeur à Pnom-Penh et fermé la frontière. La querelle durait encore à la fin de l'année, mais il semblait que les relations seraient peut-être rétablies prochainement.



A Singapour, l'évolution constitutionnelle s'est poursuivie en 1958. Un nouveau projet de constitution a été négocié en mai et sera présenté après les élections générales. En vertu de cette constitution, le Royaume-Uni conserverait les attributions relatives à la défense et aux relations extérieures, tandis qu'un parlement élu gouvernerait le nouvel État, qui jouirait de l'autonomie interne. En cas de crise grave, le Royaume-Uni pourrait suspendre la constitution. La situation politique à Singapour est restée incertaine en raison des changements constitutionnels qui s'annonçaient. Il était difficile d'assurer la sécurité intérieure, car l'importante colonie chinoise de Singapour compte de nombreux sympathisants communistes. Sur le plan économique, les transformations subies par le réseau traditionnel des échanges commerciaux de cette partie du monde ont entraîné certaines difficultés pour Singapour en 1958.

#### 4. Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle au Laos, au Cambodge et au Vietnam

Le Canada a continué durant l'année de faire partie, avec l'Inde et la Pologne, des trois commissions internationales chargées depuis juillet 1954 de surveiller l'application des accords de trêve au Laos, au Cambodge et au Vietnam, conclus à la Conférence de Genève. Le déroulement des événements politiques dans ces pays a cependant permis au Canada de réduire durant l'année l'ampleur des tâches que lui impose cette charge.

Au Laos, le rétablissement de l'administration du Gouvernement royal laotien dans les deux provinces septentrionales de Phong-Saly et de Sam-Neua, qui avait fait l'objet d'un accord vers la fin de 1957, a été suivi en mai 1958 d'élections supplémentaires. Quand les élections eurent été validées, le Gouvernement canadien a estimé que la Commission avait accompli au Laos toutes les tâches qui lui avaient été confiées en 1954. Le représentant du Canada et celui de l'Inde ont appuyé en conséquence une résolution prévoyant l'ajournement indéfini de la Commission, celle-ci devant toutefois pouvoir être convoquée de nouveau selon les règles normales. Cette résolution a été adoptée à la majorité des voix vers la fin de juillet. La Commission internationale pour le Laos a donc ajourné ses travaux, et les délégations canadienne, indienne et polonaise se sont retirées du territoire laotien.

Au Cambodge, la délégation du Canada, dont l'effectif a été sensiblement réduit, a continué à soutenir que le Cambodge, lui aussi, s'est acquitté des obligations que lui impose l'accord de trêve et que la Commission internationale devrait mettre fin à ses travaux. Il n'a pas été possible, toutefois, de faire admettre ce point de vue.

Au Vietnam, la situation politique est restée à peu près sans changement en 1958; on n'a constaté aucun progrès apparent vers la réunification du pays. La Commission internationale, en conséquence, a continué à surveiller et contrôler l'application de l'accord de trêve par les autorités du Nord et du Sud-Vietnam. Les travaux ordinaires de la Commission ont continué de porter surtout sur l'application des clauses d'ordre militaire de l'accord de cessez-le-feu. On n'a guère réussi à rendre plus efficace la surveillance exercée par les équipes fixes; aussi a-t-il subsisté de graves

lacunes dans le système de contrôle des entrées d'armements que la Commission met en œuvre, particulièrement dans le cas des frontières terrestres et maritimes du Nord-Vietnam.

En 1958, la délégation du Canada à la Commission pour le Vietnam a réclamé avec instance des modifications à la structure de la Commission qui, de l'avis du Canada, permettraient à celle-ci de fonctionner aussi efficacement qu'il lui est possible de le faire dans les conditions actuelles et feraient réaliser des économies. Les engagements du Canada au Vietnam ont pu être réduits dans une certaine mesure; le Canada continue à rechercher, d'accord avec les autres pays intéressés, les moyens de réduire davantage l'ampleur de ses tâches.

## VIII

### AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSULAIRES

#### 1. Affaires juridiques

Dans le courant de 1958, le Ministère s'est occupé de l'aspect juridique des relations internationales du Canada. Certains cas ont exigé des consultations et une collaboration suivie avec d'autres ministères, et diverses institutions gouvernementales. Afin de mieux faire sentir l'ampleur de cette tâche, on peut énumérer quelques-uns des sujets abordés par le Ministère sous l'angle juridique: mise en œuvre des lois sur les Forcés étrangères présentes au Canada, dans leur application au personnel militaire étranger résidant en territoire canadien; certains problèmes d'extradition; eaux territoriales du Canada; un ensemble de questions découlant de la participation de notre pays à l'ONU, à ses institutions spécialisées et à l'OTAN; conventions de la Croix-Rouge, tenues à Genève; reconnaissance officielle de nouveaux gouvernements et statut du Corps expéditionnaire des Nations Unies, ainsi que celui de la Commission internationale pour la surveillance en Indochine. Par ailleurs le Ministère a continué à collaborer activement aux travaux de la Sixième Commission de l'Assemblée générale de l'ONU, notamment à ceux qui ont trait au droit de la mer (travaux dont on trouvera le détail ci-dessous), à la procédure d'arbitrage et aux rapports et immunités diplomatiques.

Les représentants du Canada ont pris part à la Conférence internationale sur le droit de la mer, qui s'est réunie à Genève du 24 février au 28 avril 1958. Le texte qui a servi de fondement aux débats était le rapport de la Commission du droit international des Nations Unies englobant tous les aspects du droit maritime. De concert avec d'autres services ministériels, le Ministère avait étudié soigneusement les recommandations de la Commission. La délégation canadienne, dirigée par M. George Drew, haut-commissaire du Canada à Londres, a joué un rôle actif dans les discussions. La Conférence a rédigé quatre ententes internationales, portant respectivement sur:

a) la mer territoriale et la zone contiguë; b) la haute mer; c) la pêche et la conservation des ressources biologiques de la haute mer; d) le plateau continental. Ces instruments juridiques, ainsi d'ailleurs que le protocole facultatif sur le règlement obligatoire des différends, signés par le Canada à la fin de la Conférence, représentent un progrès considérable. Toutefois, les pays intéressés ne purent en arriver à un accord sur les problèmes essentiels de la largeur de la mer territoriale, et des droits des pays riverains à une zone contiguë de pêche.

Le Canada a joué un rôle de premier plan dans les débats et les négociations se rattachant à ces problèmes, et a orienté tout l'ensemble des discussions, en proposant une zone contiguë de pêche à l'intérieur de laquelle les États intéressés exerceraient des droits identiques à ceux qu'ils possèdent dans leurs propres mers territoriales. Dans sa rédaction finale, la proposition canadienne prévoyait que les pays en cause auraient le droit

d'étendre jusqu'à six milles au large des côtes les limites de la mer territoriale, et conseillait la création d'une zone réservée de pêche, s'étendant à 12 milles au large des bases servant à délimiter la mer territoriale. La seule proposition qui ait obtenu la majorité des voix en comité était la proposition canadienne d'une zone réservée de 12 milles. Cependant, elle n'a pas reçu la majorité requise de deux tiers des voix, au cours de la séance plénière.

La Conférence a demandé qu'au cours de sa 14<sup>e</sup> session, en 1958, l'Assemblée générale des Nations Unies étudie l'utilité éventuelle d'une deuxième conférence internationale sur le droit de la mer. Au cours de cette session, on a pu constater une divergence très marquée sur ce point, car certains pays se demandaient si le moment ne serait pas prématuré pour une convocation de ce genre. Finalement l'Assemblée a adopté un projet de résolution demandant la réunion d'une nouvelle conférence, en mars ou en avril 1960.

Une partie importante de la tâche juridique du Ministère se rattache aux conventions internationales touchant aux droits et aux obligations du Canada. On trouvera à l'annexe F une énumération des accords signés en 1958 par le Canada. Le ministère s'est occupé de l'aspect juridique et officiel de la rédaction, de la conclusion, de la ratification et de la résiliation des accords internationaux, de leur dépôt au Parlement et de leur enregistrement aux Nations Unies, ou, pour les accords sur le transport aérien, à l'Organisation de l'aviation civile internationale. En 1958, le Canada a agi comme pays dépositaire pour les règlements adoptés au cours du Congrès d'Ottawa (1957) par l'Union postale universelle, et signés par plus de 90 pays. A titre de «curateur», le Canada est chargé de la bonne garde et de la certification des instruments de ratification des gouvernements signataires, et de la notification de ces ratifications aux pays membres.

Pendant 1958, le Ministère a aidé et conseillé les ressortissants canadiens dans le domaine des réclamations internationales, découlant pour la plupart des mesures d'expropriation prises pendant la guerre ou après la guerre dans les pays du bloc communiste. On est parvenu à un règlement satisfaisant de certains litiges portant sur les dommages de guerre signalés au Gouvernement japonais en vertu du Traité de paix de 1952 avec le Japon. Il est probable que les réclamations encore en litige, (les montants en compensation offerts par le Japon étant insuffisants) seront soumises par le Gouvernement canadien à une nouvelle Commission canado-japonaise dont le siège est à Tokyo.

Le Ministère a continué à accorder son concours à la Commission des réclamations de guerre et au Conseil du Trésor, pour l'étude des demandes soumises par des Canadiens, dans le cadre des Règlements canadiens sur les réclamations de guerre, et des Règlements sur les réclamations de guerre contre l'Italie. Le Ministère a également collaboré avec les services du Séquestre (Secrétariat d'État) pour ce qui a trait aux biens étrangers et aux questions de réparation, dérivant du programme attributif mis en œuvre au cours du dernier conflit.

## 2. Travaux consulaires

Le Ministère accorde assistance et services consulaires aux citoyens canadiens à l'étranger et aux ressortissants des autres pays qui ont des intérêts au Canada. Ces services sont offerts par les bureaux d'Ottawa,

par les missions diplomatiques et consulaires à l'étranger, par les délégués commerciaux, et par les missions du Royaume-Uni dans les pays où le Canada n'a pas de représentation. On trouvera à l'Annexe B une liste des missions diplomatiques et consulaires du Canada à l'étranger.

Les services consulaires et l'assistance comprennent les domaines suivants: délivrance et renouvellement des passeports et certificats d'identité; octroi de visas diplomatiques et de courtoisie; octroi de visas d'immigrant et de non immigrant par les missions où il n'y a pas d'agents canadiens de l'immigration; dispensation de conseils et d'assistance en matière de citoyenneté et d'immigration; enregistrement des naissances de Canadiens à l'étranger, et du séjour de citoyens canadiens en dehors des frontières du Canada; aide ou rapatriement des invalides se trouvant momentanément sans ressource ou en état d'invalidité à l'étranger, y compris l'octroi d'une aide financière remboursable; protection des intérêts canadiens en toutes matières de successions; aide aux membres de la marine canadienne; légalisation de documents juridiques ou d'expédition; recherche des personnes disparues et généralement parlant, protection des droits et intérêts des citoyens et des organismes canadiens à l'étranger.

Durant le courant de 1958, le Canada a signé avec la Finlande et le Portugal des ententes permettant l'entrée provisoire de citoyens canadiens dans ces pays; des accords semblables avec la Norvège, la Suède et le Danemark ont été modifiés, et d'autres ententes du même genre, signées les années précédentes, sont demeurées en vigueur, entre le Canada et les pays suivants: Autriche, Belgique, France (y compris l'Algérie), Italie, Luxembourg, Monaco, Pays-Bas, République fédérale d'Allemagne, et Turquie. Le Canada a conclu des ententes accordant des visas gratuits à ses citoyens, avec Israël et le Japon. En dehors des pays du Commonwealth, il y a un certain nombre de pays où les Canadiens peuvent se rendre sans visas ni permis d'entrée; ce sont les États-Unis, l'Irlande, Cuba, la Grèce, le Liechtenstein et la Suisse.

Par l'intermédiaire de son ambassade du Caire, le Gouvernement canadien a continué à assumer la protection des intérêts australiens en Égypte, à la suite de la rupture des relations diplomatiques entre l'Égypte et l'Australie, en novembre 1956.

La besogne du Bureau des passeports prend chaque année plus d'ampleur. En 1958 il a délivré 100,594 passeports, et en a renouvelé 15,446. En outre, il a délivré 3,276 certificats d'identité et en a renouvelé 810. Pendant les 12 mois de 1958, le Bureau a perçu en droits le montant record de \$549,069.16.

On trouvera à l'Annexe C la liste des bureaux diplomatiques et consulaires maintenus au Canada par les pays étrangers. La plupart des missions diplomatiques emploient un personnel consulaire.

## IX

### AFFAIRES ÉCONOMIQUES

La conjoncture mondiale s'est éclairée en 1958. L'économie des États-Unis a repris une allure ascendante, ce qui a dissipé la crainte que la régression ne s'accroît en Europe; à partir du milieu de l'année, les prix de nombreuses matières premières se sont raffermis, quoique l'activité restât au ralenti dans quelques secteurs: pétrole, plomb et zinc, aluminium, blé et autres produits agricoles. A la fin de l'année, l'inflation paraissait être le principal danger à redouter pour l'Europe et l'Amérique du Nord, l'amélioration même des affaires risquant de l'accroître. En Europe, le grand événement de l'année a été le retour, pratiquement total, des monnaies du Royaume-Uni et des principaux membres de l'Union européenne de paiements à la convertibilité officielle.

#### 1. Intégration de l'Europe occidentale

L'année 1958 a vu franchir de nouvelles étapes dans le sens de l'intégration politique et économique désirée par les six pays d'Europe occidentale (Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg et Pays-Bas) qui ont formé en 1952 la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Le 1<sup>er</sup> janvier 1958 sont entrés en vigueur les deux Traités de Rome, créant respectivement la Communauté économique européenne (ou Marché commun) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (ou Euratom). Le siège de chacune des deux communautés est installé provisoirement à Bruxelles; l'activité d'organisation y a été intense durant toute l'année. En octobre a eu lieu à Strasbourg la première session de l'Assemblée parlementaire européenne, dont relèvent les organes exécutifs des deux communautés.

Le 8 novembre, l'Euratom a signé un traité avec les États-Unis pour la coopération en matière de production d'énergie atomique, et il se prépare à en conclure un autre avec le Royaume-Uni. Le Canada entamera au début de 1959 des négociations tendant à la conclusion d'un accord analogue avec l'Euratom.

L'objectif de la Communauté économique européenne est d'instituer, au terme d'une période de transition de douze à quinze ans, une union douanière à l'intérieur de laquelle les marchandises, les services et les capitaux pourront se déplacer librement, tandis qu'une assistance-équipement viendra mettre en valeur les régions pauvres de la Communauté et que l'on s'efforcera d'harmoniser les législations sociales, notamment sur le plan des conditions de travail. La première étape de l'élimination des restrictions commerciales entre les six États membres s'est ouverte le 1<sup>er</sup> janvier 1959, lorsque les tarifs douaniers ont été abaissés de dix pour cent et que les restrictions quantitatives ont été desserrées dans une mesure déterminée à l'avance.

La création des communautés européennes par les Six a fait craindre au reste de l'Europe occidentale la formation de deux blocs économiques

rivaux, ce qui entraînerait sur le plan politique des conséquences que l'on voudrait éviter. Aussi le Royaume-Uni a-t-il proposé dès 1956 l'institution d'une zone de libre-échange dont feraient partie tous les dix-sept États membres de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE). Vers la fin de 1958, les négociations relatives à cette zone de libre-échange ont été suspendues, la France ne pouvant accepter la formule proposée jusqu'alors par le Royaume-Uni. On s'efforce maintenant de définir une solution intermédiaire que toutes les parties pourraient accepter et grâce à laquelle seraient évitées les conséquences politiques et économiques d'une scission de l'Europe occidentale en deux camps.

Le Canada voit pour sa part avec sympathie les efforts que déploient les pays européens pour intégrer leurs économies et renforcer leur solidarité politique; il souligne néanmoins l'importance qui s'attache à ce que l'Europe, ne serait-ce que dans son propre intérêt, conserve ses relations économiques avec le monde extérieur et ne forme pas un bloc replié sur lui-même, ce qui porterait préjudice à l'économie d'autres pays et par là à la solidarité de la Communauté nord-atlantique.

## 2. Négociations sur les tarifs douaniers et le commerce

La treizième session des parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), qui a eu lieu à Genève du 16 octobre au 21 novembre 1958, a permis l'examen de certains problèmes de fond du commerce international, et notamment de ceux qui ont trait aux bénéfices obtenus à l'exportation par les pays peu développés lorsqu'il se produit une baisse générale des prix des produits de base. Des ministres de nombreuses parties contractantes ont assisté aux premières réunions de cette treizième session du GATT. Le ministre du Commerce du Canada, M. Churchill, a tenu à souligner combien il importe d'établir, à l'échelle mondiale, des règles plus efficaces pour le commerce des produits de base et particulièrement des produits agricoles; il a exprimé le désir du Canada de faire toute sa part dans la recherche avec les autres pays de solutions judicieuses pour les divers problèmes que pose le commerce des produits de base. On a élaboré à la treizième session un programme d'essai pour l'expansion des échanges internationaux; on doit en faire une étude plus minutieuse au début de 1959. Ce programme envisage un nouveau tour de négociations tarifaires multilatérales pour 1960, ainsi que des discussions sur le protectionnisme agricole et sur les obstacles opposés aux autres exportations des pays insuffisamment développés dans le secteur des produits préparés et des produits finis.

Au cours de la treizième session du GATT, on a aussi examiné un certain nombre de questions diverses, relatives au commerce et aux tarifs douaniers, dans le cadre de l'Accord général. Il y a eu notamment de longues discussions au sujet du maintien par la République fédérale d'Allemagne de restrictions quantitatives à l'importation que ne justifient pas des considérations de balance des comptes et que ne sanctionne pas l'Accord général. Ces restrictions feront l'objet d'un examen plus approfondi au cours de consultations multilatérales avec le Gouvernement de la République fédérale qui s'ouvriront en janvier 1959. Les parties contractantes ont exprimé le vœu que la levée de ces restrictions sera en bonne voie lorsque s'ouvrira la quatorzième session, en mai 1959. On a aussi examiné, à la lumière des événements de 1958, les problèmes que pose le Traité

de Rome, et les parties contractantes ont adopté une méthode de travail en vue de nouvelles consultations multilatérales avec les pays de la Communauté économique européenne sur divers problèmes commerciaux soulevés par l'entrée en vigueur du traité, et en vue de continuer à examiner au fur et à mesure les dispositions prises pour le mettre en œuvre.

Au cours de l'année, les parties contractantes, y compris le Canada, ont mené à bon terme des négociations avec le Brésil au sujet de son nouveau tarif douanier; des négociations tarifaires ont de même été menées à terme avec la Suisse, en vue de l'adhésion provisoire de ce pays au GATT. D'autres négociations tarifaires se sont poursuivies durant l'année entre un certain nombre de parties contractantes, dont le Canada. Le Cambodge a accédé provisoirement à l'Accord général en 1958. On étudiera en mai 1959, avant la quatorzième session, la demande présentée par le gouvernement yougoslave de faire partie du GATT au titre spécial de membre associé.

Les parties contractantes ont décidé à la treizième session de tenir désormais deux sessions ordinaires par année. La quatorzième aura lieu à Genève en mai 1959; la quinzième, à l'invitation du Gouvernement japonais, aura lieu à Tokyo en octobre 1959.

### 3. Relations commerciales avec le Commonwealth

En 1958, et particulièrement dans le dernier trimestre de l'année, Le Royaume-Uni a pu améliorer sa balance des comptes et ses réserves d'or et de dollars, ce qui lui a permis de continuer à libéraliser ses échanges commerciaux avec la zone du dollar, et notamment, à la fin de l'année, de rendre convertibles des avoirs en sterling des non-résidents. Les effets de la régression de 1957 se sont atténués lentement, l'activité économique a repris dans une certaine mesure, mais non pas également dans les diverses parties du Commonwealth en raison du fléchissement des prix de certaines grandes exportations des États membres africains et asiatiques. Le Comité permanent du commerce et des affaires économiques du Canada et du Royaume-Uni s'est réuni à Londres en juin.

La Conférence commerciale et économique du Commonwealth a eu lieu à Montréal du 15 au 26 septembre, sous la présidence du ministre des Finances du Canada. Tous les pays du Commonwealth et un certain nombre de territoires coloniaux y ont pris part. Le thème de la conférence était: «Un Commonwealth qui prend de l'expansion dans une économie mondiale en plein essor», ce qui établit un rapport entre le progrès économique au sein du Commonwealth et la prospérité à l'échelle mondiale, et souligne particulièrement la nécessité du concours des États-Unis. La conférence, tout en affirmant que la libération des échanges et des paiements restait l'objectif commun et qu'il fallait souhaiter la suppression prochaine de toutes les mesures défavorables à la zone du dollar, déclarait que les pays du Commonwealth n'avaient nullement l'intention de renoncer aux préférences appliquées à l'intérieur du Commonwealth ni de les atténuer. Le Canada, le Royaume-Uni et d'autres pays ont annoncé dans le cadre de la conférence un certain nombre d'importantes décisions ayant pour but d'accroître les échanges à l'intérieur du Commonwealth ainsi qu'entre le Commonwealth et le monde extérieur.



#### 4. Relations commerciales avec les États-Unis

Les échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis ont diminué quelque peu en 1958, du fait surtout de la régression des affaires commencée au milieu de 1957. Chacun des deux pays reste cependant le premier client de l'autre; en 1958, 59 p. 100 des exportations du Canada ont pris le chemin des États-Unis, d'où sont arrivées 70 p. 100 des importations.

Dans l'ensemble, ces échanges ont pu se poursuivre sans difficultés particulières; un certain nombre de problèmes se sont toutefois posés dans des secteurs importants et ont fait l'objet de discussions lors de la visite du président Eisenhower à Ottawa, en juillet. L'un de ces problèmes avait trait aux effets sur les ventes canadiennes à l'étranger du programme adopté par les États-Unis pour l'écoulement de leurs excédents de produits agricoles. Un autre concernait le commerce avec la Chine communiste dans le cas des filiales canadiennes de sociétés américaines. D'autres questions encore ont donné lieu à des consultations entre les deux gouvernements: décision des États-Unis, en septembre, de contingerter les importations de plomb et de zinc; programme de limitation volontaire des importations de pétrole brut par les sociétés des États-Unis; modification, le 14 novembre, du programme de troc des États-Unis aux termes duquel ceux-ci achètent des matières stratégiques en échange d'excédents américains de blé et d'autres produits. Du côté des États-Unis, on s'est inquiété de l'imposition soit du maintien de certaines restrictions à l'importation de produits agricoles au Canada, ainsi que de certaines modifications apportées par le Canada à sa législation douanière.

A la fin de l'année, les préparatifs étaient en cours pour la quatrième réunion du Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques, qui doit avoir lieu à Ottawa les 5 et 6 janvier 1959.

#### 5. Autres questions économiques

##### *Aviation civile*

En mai 1958, les Lignes aériennes Trans-Canada ont inauguré un service entre Montréal et Zurich aux termes d'un accord conclu l'année précédente entre le Canada et la Suisse. La circulation aérienne n'a cessé de croître, ces dernières années, entre le Canada et le Royaume-Uni; aussi, dans l'intérêt des voyageurs, un échange de notes intervenu en août a-t-il permis de prendre et de débarquer des passagers à Prestwick, à Londres et à Montréal. Les services aériens entre le Canada et la France ont aussi été améliorés, l'accord de 1950 étant modifié en octobre afin que le transporteur canadien puisse prendre et débarquer du trafic international à Paris à destination de Rome ou de Vienne; Air-France a reçu en échange les mêmes droits de «cinquième liberté» entre Montréal et Chicago. En novembre, le Canada et l'Allemagne ont négocié un accord prévoyant l'échange de droits de trafic; cet accord est entré en vigueur à titre provisoire dès avant sa ratification. Des entretiens entamés avec plusieurs autres pays donneront peut-être lieu en 1959 à la conclusion de nouveaux accords permettant d'allonger les routes aériennes canadiennes et d'en améliorer le service.

##### *Accords relatifs aux doubles impositions*

La convention avec la Belgique au sujet des doubles impositions a été signée en avril, mais l'échange des instruments de ratification n'a pu être

réalisé durant l'année, le Parlement belge n'ayant pas encore approuvé la convention. La convention avec l'Australie est entrée en vigueur le 21 mai avec rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier 1958. A la Conférence du Commonwealth, à Montréal, l'Inde et le Pakistan sont convenus avec le Canada d'ouvrir des entretiens en vue de la conclusion d'accords relatifs aux doubles impositions; dès décembre, un premier tour de négociations avec des représentants de l'Inde a eu lieu à Ottawa. En novembre, des entretiens analogues ont eu lieu avec des représentants de la Finlande; il en est résulté un accord de principe sur un projet de convention.

## 6. Utilisation pacifique de l'énergie atomique

Le Canada a continué de travailler dans le sens de la coopération internationale pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, par des ententes soit bilatérales soit multilatérales. Un accord de coopération entre le Canada et la Suisse, signé le 6 mars, est entré en vigueur le 31 juillet. Le Canada a pris contact avec plusieurs autres gouvernements en vue de conclure avec eux des accords analogues. Le Gouvernement canadien a proposé à la Commission de l'Euratom de négocier avec elle un accord de coopération prévoyant notamment un programme commun de recherche et de création technique en ce qui concerne les piles atomiques à l'uranium naturel et à l'eau lourde; c'est, en effet, de ce genre de piles que le Canada se sert, et il semble que l'Europe choisira la même voie. La Commission de l'Euratom a accueilli cette proposition avec grand intérêt et les négociations doivent s'ouvrir au début de 1959.

Le Canada a continué de prendre part aux travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique, dont il a été désigné pour faire partie du Conseil d'administration pendant une seconde année. L'Agence existe depuis 1957; une fois réglées les premières questions d'organisation et d'administration, elle a entrepris la mise en œuvre de programmes visant à hâter et développer la contribution que l'énergie atomique peut apporter à la paix, à la santé et à la prospérité dans toutes les parties du monde. Le Canada s'est fait représenter à toutes les réunions du Conseil d'administration ainsi qu'à la deuxième conférence générale et il a envoyé un représentant scientifique au Comité d'étude de l'élimination des déchets radioactifs, constitué par l'Agence. Il s'est fixé un «programme volontaire» et s'est engagé, également à titre volontaire, à verser en 1959 pour ce programme et ceux de l'Agence une contribution d'au moins \$50,000 pouvant être augmentée à \$75,000 si les autres membres fournissent des fonds suffisants à l'Agence. Afin de grossir les ressources de l'Agence et en même temps de l'aider à jouer son rôle auxiliaire auprès des pays membres désireux de mettre en œuvre des projets relatifs à l'énergie atomique, le Canada a offert en outre de fournir à l'Agence trois tonnes d'uranium métallique qu'elle revendra au Japon sous réserve de certaines clauses de sauvegarde prévues par le statut de l'Agence et assurant l'utilisation de l'uranium à des fins exclusivement pacifiques.

Le Canada a pris part aux discussions de l'Agence européenne de l'énergie nucléaire de l'OECE. Il s'est aussi fait représenter par une délégation à la deuxième Conférence internationale sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, qui s'est tenue à Genève, du 1<sup>er</sup> au 13 septembre, sous l'égide des Nations Unies. Cette conférence a permis de poursuivre le vaste et précieux échange de connaissances scientifiques auquel la première conférence, en 1955, avait donné lieu. La délégation du Canada

à présenté pour sa part 47 communications sur divers aspects de l'utilisation de l'énergie atomique, ainsi qu'une importante exposition.

Des échanges scientifiques ont également eu lieu durant l'année du fait de voyages de savants canadiens à l'étranger et de savants étrangers au Canada, ainsi que de la présence à Chalk-River d'hommes de science étrangers.

## 7. Assistance aux pays sous-développés

### *Conférence du Commonwealth*

Il s'est produit en 1958 plusieurs faits nouveaux qui ont sensiblement modifié la nature et l'ampleur de l'assistance économique du Canada aux pays insuffisamment développés.

La Conférence commerciale et économique du Commonwealth qui s'est tenue à Montréal en septembre, a été consacrée pour une grande part à la question du développement de ces pays. On a souligné l'extrême et urgente nécessité d'une accélération du développement économique de ces pays, qui exigera des capitaux plus abondants, tant de sources publiques que de sources privées, une assistance technique d'une plus grande ampleur, des moyens d'enseignement plus développés et de meilleures conditions pour les échanges commerciaux. La Conférence a fait état de l'œuvre accomplie dans ce sens par le Plan de Colombo. Elle a aussi noté avec satisfaction l'appui donné par le président Eisenhower au projet d'expansion des ressources du Fonds monétaire international et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

Le Canada, pour sa part, a annoncé à la Conférence de Montréal qu'il portera de 35 à 50 millions de dollars, durant les trois prochaines années, sa contribution au Plan de Colombo. Il s'est aussi engagé à étendre l'application de son Programme d'assistance technique à des parties du Commonwealth (en Afrique surtout) qui ne bénéficient de l'aide ni du Plan de Colombo ni du Programme des Antilles. Une première somme de \$500,000 sera réservée à cette fin. En outre, le Canada a annoncé le lancement d'un programme d'aide aux Indes occidentales (Antilles) auquel seront consacrés dix millions de dollars d'ici cinq ans et qui prévoit en particulier la fourniture de deux navires pour la liaison entre les îles. Le Canada, d'autre part, s'est montré disposé à continuer d'aider les pays sous-développés par le moyen de prêts et de subventions devant servir à l'achat de farine et de blé canadiens.

La Conférence de Montréal a posé en principe que l'expansion des moyens d'enseignement et de formation technique des pays du Commonwealth constitue une condition essentielle du développement économique. Il a été convenu provisoirement à cette fin qu'un nouveau programme de bourses d'études et de recherches du Commonwealth sera mis en œuvre et qu'il aura pour objectif de faire étudier éventuellement 1,000 boursiers dans des pays du Commonwealth autres que le leur. Le Royaume-Uni offre la moitié des places et le Canada en offre cent qui coûteront environ un million de dollars par année. Comme les bourses seront valables, en moyenne, pour trois ans, il y aura trois cents boursiers au Canada simultanément une fois le programme parvenu à sa troisième année.

### *Plan de Colombo*

Le Canada, en 1958, a affecté des crédits de 35 millions de dollars à l'assistance-équipement et à l'assistance technique du Plan de Colombo aux pays du Sud et du Sud-Est asiatiques, ce qui porte à 231.7 millions

le total des sommes consacrées au Plan depuis le lancement de celui-ci en 1950. En dehors du cadre du Plan de Colombo, le Canada a donné 15 millions de dollars à l'Inde, au Pakistan et à Ceylan, en 1958, afin de permettre à ces pays d'acheter soit du blé soit de la farine de blé au Canada. Il a aussi été ouvert à cette fin, en 1958, des crédits de 35 millions de dollars, sur lesquels l'Inde et Ceylan ont tous deux tiré.

Le Canada participe ou a participé à l'exécution de plus de 90 projets d'aide atteignant dix pays différents. On trouvera dans le rapport de 1957 du ministère des Affaires extérieures le tableau des principaux projets dont l'exécution a été financée sur les fonds de l'exercice 1957-1958. Comme les années précédentes, la plus grande partie de la contribution du Canada au Plan de Colombo pour 1958 a été attribuée à l'Inde, au Pakistan et à Ceylan, et le reste aux autres pays bénéficiaires. Une partie des fonds de 1958 sera consacrée à des travaux déjà en cours d'exécution. Une autre partie servira à fournir des matières premières industrielles et d'autres produits, y compris du blé, ainsi qu'à assurer la participation du Canada à de nouveaux travaux d'équipement. Le Gouvernement canadien, d'autre part, a entrepris de fournir aux bibliothèques des 76 facultés de médecine de dix pays du Sud et du Sud-Est asiatiques des collections de livres de médecine coûtant \$2,500.

Le Comité consultatif du Plan de Colombo, formé de ministres de chacun des pays membres, s'est réuni à Seattle en novembre pour faire la revue des progrès accomplis dans le développement économique des pays insuffisamment développés et pour définir les principales tâches de l'avenir.

L'exécution du Programme d'assistance technique du Plan de Colombo, dans le cadre duquel des experts canadiens sont envoyés dans divers pays membres et des techniciens et étudiants de ceux-ci viennent étudier au Canada, s'est poursuivie en 1958 à un rythme accéléré. En octobre, le Gouvernement canadien a fêté l'arrivée du millième stagiaire du Plan de Colombo, un ingénieur pakistanais. A la fin de novembre, il y avait au Canada 198 stagiaires, ce qui portait leur nombre total depuis le lancement du programme, en 1950, au chiffre de 1,020. Il est venu des stagiaires des pays suivants: Birmanie, Cambodge, Ceylan, Inde, Indonésie, Laos, Malaisie, Pakistan, Philippines, Sarawak et Bornéo, Singapour, Thaïlande, Vietnam; ils représentaient de nombreux domaines d'études: relevés aérographométriques, agronomie, administration commerciale, administration bancaire, industries manufacturières, physique nucléaire, gestion industrielle, enseignement, génie, pêche, industrie forestière, hygiène publique et assistance sociale, immigration et colonisation, bibliothéconomie, industrie minière, sûreté publique, médecine, administration publique, cinéma et radio, journalisme, transports, etc.

Il y avait trente-six experts canadiens dans le Sud et le Sud-Est asiatiques à la fin de novembre 1958; depuis 1950, le nombre de ces experts en mission du Plan de Colombo totalisait 129: ingénieurs, instituteurs, bibliothécaires, physiothérapeutes, instructeurs de gardes-malades, moniteurs de pêche, spécialistes de l'enseignement technique, conseillers industriels, scientifiques, économiques, conseillers en matière de coopératives, d'exploitation forestière, d'agriculture, etc.

#### *Assistance technique des Nations Unies*

En dehors du Plan de Colombo, le Canada prend part à l'exécution des programmes d'assistance technique des Nations Unies et des institutions spécialisées, notamment à ceux de l'Organisation mondiale de la santé

et de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture. Dans le cadre de ces programmes, des experts et des conseillers sont envoyés aux pays peu développés, et des scientifiques, des étudiants et des techniciens viennent de ces pays recevoir un complément de formation dans les pays économiquement avancés. En 1958, le Canada a reçu dans ces conditions 40 stagiaires, et plus de 75 experts canadiens ont été chargés de missions à l'étranger par les Nations Unies ou leurs institutions spécialisées. Tandis que le Programme d'assistance technique des Nations Unies est financé par le budget ordinaire de l'Organisation, le Programme élargi d'assistance technique doit compter sur des contributions libres des gouvernements. Le Canada figure parmi les 84 pays qui ajoutent à leurs cotisations afin de financer ce programme. Au cours d'une conférence spéciale qui a eu lieu pendant la 13<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale, le Canada, qui a versé 2 millions de dollars en 1958 pour l'exécution du Programme, s'est engagé à verser le même montant en 1959.

En septembre 1958, le Gouvernement canadien a appuyé une proposition en vertu de laquelle les Nations Unies établiront un Centre de formation technique à l'Université de Colombie-Britannique; le Canada affectera \$10,000 par année, pendant trois ans, à cette initiative nouvelle.

#### *Fonds spécial des Nations Unies*

A sa 12<sup>e</sup> session, l'Assemblée générale des Nations Unies avait décidé de donner plus d'ampleur à son programme d'assistance technique par la création d'un fonds spécial devant assurer un appui systématique et soutenu aux initiatives jugées indispensables pour le développement cohérent des pays peu avancés sur les plans technique, économique et social. Il a été constitué un Comité préparatoire, dont le Canada a fait partie, qui a reçu la tâche de définir les domaines relevant de l'aide du Fonds et d'établir les rouages administratifs et techniques nécessaires à son bon fonctionnement.

En octobre 1958, l'Assemblée générale a approuvé les recommandations du Comité préparatoire et les dispositions voulues ont été prises pour que le Fonds spécial commence ses opérations le 1<sup>er</sup> janvier 1959. Il interviendra dans le cas des programmes d'une certaine ampleur intéressant divers grands domaines: exploitation des ressources naturelles, industrie, agriculture, transports et communications, bâtiment, santé publique, enseignement, statistique, administration publique. Ses moyens d'action seront aussi fort divers: enquêtes, recherches, formation de spécialistes, envois d'experts ou de matériel spécial, réalisation de projets-pilotes et création de centres-témoins. Le Fonds se tiendra en contact suivi avec la Banque internationale; son orientation et ses opérations seront surveillées par un conseil d'administration formé en nombre égal de représentants des pays industriels, d'une part, et des pays insuffisamment développés d'autre part. La délégation du Canada a joué un rôle important dans les débats et les négociations qui ont précédé la création du Fonds spécial. Elle s'est appliquée à obtenir que les dispositifs fondamentaux du Fonds soient propres à favoriser le choix de projets raisonnables et leur bonne exécution. Le Canada se propose de verser au Fonds une contribution de 2 millions de dollars, ce qui le placera au troisième rang des États contributeurs. On s'attend que le Fonds puisse disposer la première année de 25 millions de dollars.

### 8. Secours d'urgence

En 1953, il fut créé un Fonds canadien de secours aux victimes des inondations qui avaient ravagé certains pays d'Europe. Les contributions à ce Fonds s'élevèrent à plus de 3 millions de dollars, dont 1 million donné par le Gouvernement canadien. Au début de 1956, le Parlement consentit à ce que le montant qui subsistait, et dont on n'avait pas besoin immédiatement pour des opérations de secours en Europe, soit remis à la Croix-Rouge canadienne qui l'emploierait à des secours internationaux en consultation avec le ministère des Affaires extérieures. De 1956 à 1958, la Croix-Rouge canadienne s'est servie du Fonds pour accorder divers secours aux pays suivants: Liban, Afghanistan, Iran, Inde, Égypte, Turquie, États-Unis d'Amérique, Birmanie, Indonésie, Espagne, Pakistan, Tunisie et Ceylan. En 1958, elle a secouru Ceylan, la Thaïlande, le Pakistan, la Tunisie et le Maroc.

## X

### INFORMATION ET AFFAIRES CULTURELLES

Les services de renseignements du Ministère ont deux buts principaux: tout d'abord, faire connaître la politique et les points de vue du Canada; ensuite, communiquer les renseignements d'ordre général grâce auxquels le Canada peut être mieux connu et plus clairement compris par les autres pays. Le Ministère se charge de la coordination des services de renseignements gouvernementaux en dehors de nos frontières.

Le domaine sur lequel portent ces efforts englobe des programmes spéciaux, formant des projets distincts, ou menés de concert avec d'autres ministères ou organismes gouvernementaux. La plus grande partie de ces initiatives consiste à répondre aux demandes de renseignements et autres, au sujet du Canada, en fournissant des données et de la documentation se rapportant à notre pays. Par ailleurs le travail de documentation est mené en commun avec des institutions comme l'OTAN, l'administration du Plan de Colombo, les Nations Unies et l'UNESCO. Au Canada, le Ministère fournit renseignements, services et documentation au sujet de la politique étrangère du Gouvernement, et du rôle de notre pays sur la scène internationale.

#### 1. Renseignements sur les affaires et les organisations internationales

Le public canadien et étranger s'intéresse toujours davantage au rôle de notre pays dans les affaires internationales et dans les organismes internationaux, ainsi qu'aux travaux du Ministère. Cet intérêt s'explique par la participation du Canada à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, au Plan de Colombo, aux Nations Unies et à divers groupements internationaux. En outre, l'attention accrue accordée aux rapports réciproques des membres du Commonwealth s'est répercutée sur le volume et la diversité des tâches des services de renseignements.

Le Ministère a poursuivi son action d'information et de culture, conformément à la recommandation du Comité des Trois de l'OTAN, aux termes de laquelle cette activité devait rester confiée au premier titre aux États membres. Le Ministère a entretenu des rapports constants avec le Comité canadien de coordination atlantique, organisme non gouvernemental affilié à l'Association du Traité atlantique, qui est une institution privée dont le rôle est de favoriser la solidarité atlantique et de renseigner le public sur l'OTAN. Par ailleurs, le Ministère maintient un contact permanent avec la branche canadienne de l'Association des parlementaires de l'OTAN, organisation de députés visant à appuyer les objectifs de l'OTAN et à encourager la collaboration au sein de la Communauté atlantique.<sup>1</sup>

<sup>1</sup>On trouvera au chapitre II, article 4, la section consacrée à la Conférence annuelle des parlementaires de l'OTAN.

Les publications de l'OTAN et du Ministère ont été libéralement répandues dans toutes les régions du pays. Le Ministère a mis ses documents à la disposition de l'Institut canadien des Affaires internationales et de l'Association canadienne pour l'instruction des adultes et ses groupements d'étude. Le Ministère s'est tenu en rapports étroits avec l'Office national du film pour la réalisation et la distribution des films sur l'OTAN.

Le Ministère a organisé le voyage de journalistes canadiens dans les pays européens de l'OTAN. Il y avait des représentantes canadiennes parmi les femmes journalistes qui se sont rendues au siège de l'OTAN. Par ailleurs, le Ministère a collaboré avec le Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique et la Fédération nationale des étudiants d'université du Canada, pour mettre au point la première conférence de la jeunesse de l'OTAN, qui s'est tenue à Ottawa en octobre. De concert avec la Fédération nationale des étudiants d'université, le Ministère a organisé la participation des étudiants canadiens à diverses tournées de l'OTAN, et à des colloques en Europe. La Conférence nationale des universités canadiennes a participé à la mise en œuvre d'un programme d'échange de professeurs, en vertu duquel des professeurs d'autres pays de la communauté atlantique enseignent pendant un semestre dans les universités du Canada, ou y dirigent des cycles d'études consacrés à divers aspects de la communauté atlantique. Tout comme les années précédentes, et aidé par la Société royale du Canada, le Ministère a mis en œuvre le programme de bourses de l'OTAN, en vue de favoriser l'étude de l'histoire, du statut actuel et de l'évolution des principes de la communauté atlantique et des problèmes qui s'y rattachent.

Le Ministère a collaboré avec le ministère du Commerce et le Service international de Radio-Canada au programme de publicité destiné à faire connaître dans le Sud et le Sud-Est asiatiques les réalisations du Canada dans le cadre du Plan de Colombo et les techniciens canadiens envoyés en vertu du Plan dans cette région de l'univers. Le programme s'occupe aussi des étudiants venant des pays du Plan de Colombo pour recevoir chez nous une formation technique. Le Ministère a donné suite aux demandes de renseignements et de documents sur le Plan de Colombo qui lui ont été adressées du Canada en nombre accru. Tous les renseignements utiles ont été communiqués au service d'information du Plan à Ceylan, qui en fait état dans les textes qu'il prépare. Le Canada a envoyé des représentants à la première Conférence des agents d'information des pays du Plan de Colombo; cette réunion s'est tenue à Singapour en octobre 1958. Enfin, le Ministère s'est attaché, de concert avec l'Association des Nations Unies, à renseigner l'opinion publique au sujet de l'ONU et de ses principales institutions.

## 2. Affaires culturelles et UNESCO

La participation du Canada à un ensemble fort ample d'événements culturels à l'étranger a été placée sous l'égide d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, en collaboration avec le Ministère et nos missions dans les autres pays.

Les autorités compétentes ont aidé la Galerie nationale à organiser la participation canadienne à la première Biennale interaméricaine de peintures et de gravures, à Mexico, et à mettre au point un échange d'arts graphiques entre le Canada et la Yougoslavie. La 29<sup>e</sup> Biennale artistique de Venise a vu l'inauguration d'un pavillon permanent du Canada. Après



L'Exposition universelle de Bruxelles, une collection d'art canadien a été envoyée aux Pays-Bas, d'où elle irait dans deux autres pays européens. Une collection d'art esquimau, en Europe occidentale depuis 1956, a été exposée dans maintes villes du Royaume-Uni, de l'Irlande et de l'Allemagne occidentale. Le Brésil, l'Uruguay, l'Argentine et le Chili ont accueilli une collection semblable destinée à l'Amérique latine. Par ailleurs, le Canada a participé une fois encore au Festival artisanal de Florence, et une collection permanente d'œuvres artisanales a été envoyée aux États-Unis, où elle est montrée dans maintes expositions régionales d'un bout à l'autre du pays. Une collection ambulante a été envoyée en Nouvelle-Zélande et des dessins de jeunes Canadiens ont été présentés aux expositions internationales qui ont eu lieu dans l'Inde, à Ceylan et en Malaisie.

Les maisons d'édition canadiennes ont été représentées aux expositions de Bruxelles, Madrid, Tokyo, Rio-de-Janeiro, Bonn et Washington. Le Canada a donné des quantités considérables de livres à des bibliothèques publiques ou universitaires en Pologne, en Espagne, en Colombie, au Venezuela, en Australie, au Pakistan, au Cambodge, en Malaisie et en Indonésie. A la fin de l'année, il y avait 109 centres, répartis en 48 pays, qui étaient sur la liste des établissements recevant les publications du Gouvernement canadien.

Le Ministère a collaboré avec le Conseil des arts à l'organisation d'échanges internationaux de personnes s'occupant de problèmes culturels, et de documents se rattachant à ce domaine. Le Ministère a aussi organisé des programmes de musique et de théâtre, donnés par des artistes canadiens à l'étranger. Il a collaboré avec le Conseil au Programme de bourses pour étudiants non résidents, qui se spécialisent dans les arts, les humanités et les sciences sociales; ainsi les étudiants et les artistes de l'étranger peuvent-ils profiter d'avantages semblables à ceux qui sont offerts aux Canadiens. Le programme de bourses accordées par le Gouvernement canadien à des ressortissants étrangers a été mené à bien dans le courant de l'année scolaire 1957-1958, sous les auspices du Ministère et de la Société royale du Canada.

De concert avec les institutions et groupements bénévoles intéressés, le Ministère a répondu, comme par le passé, aux nombreuses demandes de renseignements formulées par les étudiants de l'étranger qui veulent s'inscrire dans des établissements canadiens d'enseignement. Le Canada a exposé à Genève des documents et des pièces diverses ayant trait à l'instruction dans notre pays; cette exposition est logée dans les locaux du Bureau international de l'éducation.

Exerçant les fonctions dérivant de la participation du Canada à l'UNESCO, le Ministère a collaboré étroitement avec la Commission nationale pour l'UNESCO, formée en 1957 par le Conseil des arts. Le rôle de cette Commission est de coordonner les initiatives canadiennes à l'intérieur et l'extérieur des frontières du pays. Elle est entrée officiellement en fonctions au début de février 1958. Le Ministère a des représentants à la Commission même, et au sein de son comité exécutif. Par ailleurs notre pays a envoyé des délégués à la deuxième conférence régionale des commissions nationales de l'hémisphère occidental, qui s'est tenue à Costa-Rica, ainsi qu'à la réunion annuelle de la Commission nationale des États-Unis, réunie à Washington. La dixième session de la Conférence générale de l'UNESCO a eu lieu au nouveau siège social à Paris, du 4 novembre au 5 décembre. La délégation canadienne comprenait 15 membres et avait à sa tête M. N. A. MacKenzie, président

de la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO. Avant la conférence, les représentants du Canada avaient assisté à la réunion des directeurs des services nationaux de relations culturelles, organisée à Paris sous les auspices de l'UNESCO.

### 3. Publications

Le Ministère a fourni de la documentation sur le Canada à toutes nos missions diplomatiques de l'étranger, qui en assurent une distribution appropriée. D'autre part, des textes relatifs à la politique extérieure du gouvernement ont satisfait les demandes des nationaux. Parmi ces documents se trouvent des *Pages documentaires*, des *Reproductions* d'articles parus dans la presse canadienne, des *Déclarations et Discours* sur la politique extérieure et intérieure du pays, et des *Documents supplémentaires*. Nombre de ces imprimés sont publiés en langues étrangères. Par ailleurs, le Ministère publie le Bulletin hebdomadaire canadien, le bulletin mensuel *Affaires Extérieures*, et les publications dont on trouvera la liste à l'Annexe G.

Dans le courant de l'année, le Ministère a réédité *Le Canada de l'Atlantique au Pacifique (Canada from Sea to Sea)* en français et en anglais. Cette brochure, de format de poche, joliment illustrée, est judicieusement distribuée par nos missions à l'étranger aux personnes qui s'intéressent tout particulièrement à notre pays. A l'avenir, ce texte sera imprimé en diverses langues étrangères.

Le Ministère a également publié un nouveau dépliant: *Le Canada*, destiné aux scouts (louveteaux) des États-Unis, qui ont l'intention d'étudier le Canada dans le courant de 1959. Le Bureau gouvernemental de tourisme a fourni divers imprimés, et l'Imprimeur de la Reine a envoyé 900,000 documents à 550 centres aux États-Unis. Vers la fin de 1958, on a mis la dernière main à un dépliant, intitulé: *Canada illustré*, qui sera publié en plusieurs langues, et remplacera la brochure *Le Canada en images*.

Les missions du Canada à l'étranger sont dotées de bibliothèques auxquelles le Ministère a continué à donner plus d'envergure, notamment en y expédiant revues et journaux canadiens.

### 4. Demandes de renseignements

Au cours de l'année qui s'est terminée le 30 novembre 1958, la Division de l'information du Ministère a reçu de professeurs ou d'étudiants étrangers 31,000 demandes de documentation sur le Canada, contre 21,000 en 1957 et 17,000 en 1956. On a également enregistré chaque mois une moyenne de 500 demandes émanant d'autres sources (particuliers, ambassades, gouvernements étrangers). Les missions de l'étranger signalent qu'elles reçoivent plus de demandes de renseignements sur le Canada que par le passé.

### 5. Programmes divers

La Division de l'information a préparé des articles spéciaux, distribués à la presse, à la radio et à la télévision des pays visités par le premier ministre, pendant son voyage autour du monde. Par ailleurs, la Division a rédigé des textes destinés aux journaux et aux centres émetteurs d'Amérique latine, car le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est rendu au Brésil et au Mexique.

Le Ministère a assuré, avec le ministère du Commerce, la participation du Canada aux foires et expositions commerciales en Europe, aux

États-Unis et au Japon, et a reçu des journalistes de l'étranger (Allemagne, France, Danemark, Suisse, Royaume-Uni, États-Unis). Le personnel des Affaires extérieures a établi des itinéraires, a organisé des présentations et des entrevues, et fourni les renseignements d'ordre général. Dans certains cas, soigneusement choisis, le Ministère a accordé son aide financière.

Le Ministère a envoyé à diverses publications étrangères des photographies et des articles illustrés sur des sujets nationaux, en particulier pour ce qui touchait au voyage autour du monde du premier ministre, ainsi qu'à la visite en Amérique latine du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Des montages photographiques ont été fournis pour la réunion annuelle, à Seattle, des pays du Plan de Colombo, et en collaboration avec le Conseil national de recherches pour une exposition organisée à la Sorbonne et portant sur les méthodes d'enseignement des sciences.

## 6. Rapports avec le Service international de Radio-Canada

Le Ministère a maintenu un contact étroit avec le Service international de Radio-Canada, qui diffuse des émissions régulières en 16 langues, destinées à l'étranger. Il a joué le rôle de guide et a communiqué des renseignements permettant de mieux comprendre les événements internationaux. Comme par le passé, les missions diplomatiques du Canada à l'étranger ont collaboré avec le Service international, et ont fourni un nombre toujours croissant d'enregistrements aux postes d'émissions radiophoniques des autres pays.

## 7. Films

Les films documentaires comptent toujours parmi les meilleurs ressources de la publicité canadienne. En collaboration avec l'Office nationale du film, le Ministère en a envoyé aux 70 missions canadiennes à l'étranger, dont les cinémathèques renferment de 100 à 1,000 films. Des représentants du Canada ont organisé au cours du premier semestre de 1958, 58,749 programmes de projection cinématographique, auxquels ont assisté 7,926,368 spectateurs, soit 2 millions de personnes de plus environ qu'au cours des six premiers mois de 1957.

## 8. Relations avec la presse

Le Bureau de presse se charge de répondre aux demandes de renseignements émanant de bureaux de presse et d'autres centres d'information, principalement par l'intermédiaire des correspondants parlementaires, et des autres journalistes ou représentants résidant à Ottawa. Le Bureau de presse publie en outre les communiqués et les déclarations du Ministère, ainsi que les documents sur les événements du jour ou les renseignements d'ordre général dont les journalistes peuvent avoir besoin.

Le Bureau de presse a pris toutes les dispositions nécessaires concernant les relations avec la presse lors des visites de personnalités éminentes en 1958. Les visites dont le Bureau s'est occupé comprennent celles du Prince Bernhard des Pays-Bas, du président de l'Allemagne, des premiers ministres du Royaume-Uni, de la Nouvelle-Zélande, du Ghana, du Laos et des Antilles, des ministres des Affaires étrangères d'Israël et du Japon, de même que celle du secrétaire général de l'OTAN.

Le Bureau de presse aide également les journalistes canadiens à préparer leurs voyages à l'étranger.

## XI

### ORGANISATION ET ADMINISTRATION DU MINISTÈRE

Le Ministère est administré, sous l'autorité du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, par le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures (ou sous-ministre), lequel reçoit le concours d'un sous-secrétaire suppléant et de quatre sous-secrétaires adjoints, de chacun desquels relèvent les travaux d'un certain nombre de divisions du Ministère. Les services du Ministère à Ottawa constituent vingt divisions et quatre petites unités qui ont pour fonctions de conseiller le Gouvernement en ce qui concerne les affaires politiques et économiques des diverses parties du globe ainsi que les travaux des organismes internationaux; le Ministère, en outre, administre ses divers postes établis à l'extérieur.<sup>1</sup>

Le Canada entretient aujourd'hui à l'extérieur 63 postes diplomatiques et consulaires ainsi qu'un commissariat aux Antilles, et une mission militaire à Berlin, à laquelle sont confiées aussi des fonctions consulaires.<sup>2</sup> Des 63 postes, 34 sont des ambassades, 9 des hauts-commissariats, 4 des légations, 3 des missions permanentes auprès d'organismes internationaux, et 13 des bureaux consulaires (y compris deux consulats honoraires). En outre, le Canada fait partie, avec l'Inde et la Pologne, des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle au Cambodge et au Vietnam. Le Canada maintient à Phnom-Penh (Cambodge) ainsi qu'à Hanoï et à Saïgon (Vietnam), des délégations dont le personnel est fourni par le ministère des Affaires extérieures et par celui de la Défense nationale.

Cinquante pays ont désormais des missions diplomatiques au Canada.<sup>3</sup> Ce nombre comprend 36 ambassades, 7 hauts-commissariats et 7 légations. En outre, les Antilles ont un commissariat et 12 pays ont au Canada des bureaux consulaires mais n'y ont pas de missions diplomatiques résidentes. En 1958, la Birmanie a ouvert une ambassade au Canada et l'Autriche a élevé sa légation au rang d'ambassade. Ceylan a désigné un haut-commissaire résident; l'ancien haut-commissaire de Ceylan était aussi ambassadeur aux États-Unis et résidait à Washington.

A la suite d'un concours ouvert en novembre 1957 par la Commission du service civil, 21 nouveaux agents du service extérieur de la classe 1 sont entrés au Ministère en 1958; 312 candidats s'étaient présentés. Dans le cours de l'année, 172 personnes ont joint les rangs du Ministère, tandis que 184 autres ont démissionné; l'augmentation nette du personnel a été de 9 employés.

<sup>1</sup> Voir Annexe A, «Organisation du Ministère à Ottawa».

<sup>2</sup> Voir Annexe B, «Postes diplomatiques et consulaires du Canada à l'extérieur».

<sup>3</sup> Voir Annexe C, «Postes diplomatiques et consulaires des autres pays au Canada».

Voici un tableau comparatif des effectifs du Ministère au 31 décembre 1957 et au 31 décembre 1958:

Agents	1957	1958
Ottawa .....	174	176
Extérieur .....	209	219
Personnel de bureau:		
Ottawa .....	554	527
Extérieur .....	381	405
Employés locaux .....	477	504
Total .....	1,795	1,831

Au cours de l'année, six chefs de poste se sont retirés du service extérieur ou l'ont quitté. Ce sont MM. Jean Désy, ambassadeur en France, D. S. Cole, ambassadeur au Mexique, P. Picard, ambassadeur en Argentine, L. G. Chance, consul général à Los Angeles, A.-J. Boudreau, consul général à Boston, et H. L. Keenleyside qui, depuis huit ans, occupait le poste de directeur général de l'Administration de l'assistance technique au Secrétariat des Nations Unies.

De concert avec le ministère du Commerce, le Service d'inspection a organisé et fait de nombreux voyages d'inspection dans les postes extérieurs, poursuivant ainsi le programme inauguré en 1956. Dans le courant de l'année, les équipes d'inspection ont rendu visite à vingt-trois postes relevant des deux ministères et établis en Amérique latine, au Sud-Est asiatique, en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Europe septentrionale.

En 1958, les propriétés suivantes ont été achetées: chancellerie et local pour le personnel à la Nouvelle-Delhi; résidence officielle à Port-d'Espagne; terrain voisin de la résidence officielle à La Havane. On a terminé la construction de la chancellerie à Paris et occupé tous ses locaux. De nouveaux bureaux ont été loués à Kuala-Lumpur, Téhéran et Bogota, ainsi qu'à New-York pour le consulat général et la délégation permanente du Canada auprès de l'ONU. On a loué plus d'espace pour agrandir les bureaux de Boston, Los Angeles et Nouvelle-Delhi. On a renouvelé ou révisé les baux de bureaux à dix autres postes.

De nouvelles résidences officielles ont été louées à Kuala-Lumpur et Téhéran, et les résidences officielles ont été établies dans de nouveaux emplacements à Athènes, Manille, Nouvelle-Orléans, Varsovie, ainsi qu'à Paris pour l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. On a renouvelé ou révisé les baux de résidences officielles à cinq autres postes.

On a loué cinq locaux pour le personnel à Accra, deux à Ankara, trois à Colombo, Kuala-Lumpur et Moscou, deux à la Nouvelle-Delhi et Varsovie. On a révisé ou renouvelé les baux déjà détenus sur diverses propriétés. Les propriétés suivantes ont été vendues: Dublin, ancienne résidence; Tokyo, local du personnel; Wellington, emplacement de construction d'une résidence.

L'exécution de programmes d'ameublement complet ou partiel a commencé aux établissements suivants: a) chancelleries—consulat général du Canada à New-York; délégation permanente du Canada auprès de l'ONU à New-York; Kuala-Lumpur, Port-d'Espagne, Rome et Paris; b) résidences—Dublin, Boston, Port-d'Espagne, Téhéran, Varsovie et Accra; c) locaux du personnel—Kuala-Lumpur (deux unités); Ankara (deux unités); Colombo, Bonn, Varsovie, Nouvelle-Delhi, Tokyo et Accra (deux unités).

## ANNEXE A

### ORGANISATION DU MINISTÈRE À OTTAWA

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures .....  
Sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures .....  
Sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures .....  
Quatre sous-secrétaires d'État adjoints aux Affaires extérieures (dont l'un est  
conseiller juridique du Ministère)

#### Vingt divisions:

consulaire	des finances
de l'Amérique	des Nations Unies
de l'Europe	des recherches et rapports historiques
de l'Extrême-Orient	du Commonwealth
de liaison avec la Défense (1)	du Moyen-Orient
de liaison avec la Défense (2)	du personnel
de l'information	du protocole
des biens et fournitures	économique I
des cadres et de l'organisation	économique II
des communications	juridique

#### Services indépendants

Bureau de coordination politique  
Bureau de presse  
Conseiller financier  
Service d'inspection

## ANNEXE B

### POSTES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES DU CANADA À L'EXTÉRIEUR<sup>1</sup>

#### 1. Missions diplomatiques<sup>2</sup>

Pays	Ville	Genre de poste
Allemagne	Bonn	Ambassade <sup>3</sup>
Argentine	Buenos-Aires	Ambassade
Australie	Canberra	Haut-commissariat
Autriche	Vienne	Ambassade
Belgique	Bruxelles	Ambassade
Brésil	Rio-de-Janeiro	Ambassade
Ceylan	Colombo	Haut-commissariat
Chili	Santiago	Ambassade
Colombie	Bogota	Ambassade
Cuba	La Havane	Ambassade
Danemark	Copenhague	Ambassade
Espagne	Madrid	Ambassade
États-Unis d'Amérique	Washington	Ambassade
Finlande	Helsinki	Légation
France	Paris	Ambassade
Ghana	Accra	Haut-commissariat
Grèce	Athènes	Ambassade
Haïti	Port-au-Prince	Ambassade
Inde	Nouvelle-Delhi	Haut-commissariat
Indonésie	Djakarta	Ambassade
Iran	Téhéran	Légation
Irlande	Dublin	Ambassade
Israël	Tel-Aviv	Ambassade
Italie	Rome	Ambassade
Japon	Tokyo	Ambassade
Liban	Beyrouth	Ambassade
Malaisie	Kuala-Lumpur	Haut-commissariat
Mexique	Mexico	Ambassade
Norvège	Oslo	Ambassade
Nouvelle-Zélande	Wellington	Haut-commissariat
Pakistan	Karachi	Haut-commissariat
Pays-Bas	La Haye	Ambassade
Pérou	Lima	Ambassade
Pologne	Varsovie	Légation

<sup>1</sup> Pour plus amples renseignements, voir la publication du Ministère qui paraît trois fois l'an: *Représentants du Canada à l'extérieur et Représentants des autres pays au Canada*.

<sup>2</sup> Le Canada n'a pas de missions diplomatiques en Birmanie, en Islande et au Luxembourg, mais le haut-commissaire du Canada en Malaisie est aussi accrédité comme ambassadeur en Birmanie; l'ambassadeur du Canada en Norvège exerce les fonctions de ministre en Islande (où se trouve un consulat général, dirigé par un agent honoraire) et l'ambassadeur du Canada en Belgique exerce les fonctions de ministre au Luxembourg. L'ambassadeur du Canada à Cuba est accrédité comme ambassadeur auprès de la République Dominicaine et de Haïti, et l'ambassadeur du Canada en Suède est accrédité comme ministre plénipotentiaire en Finlande. Le Canada a des missions diplomatiques dirigées par des chargés d'affaires dans la République Dominicaine, à Haïti et en Finlande.

<sup>3</sup> Le Canada a également une mission à Berlin.

Pays	Ville	Genre de poste
Portugal	Lisbonne	Ambassade
République Arabe Unie	Le Caire	Ambassade
République Dominicaine	Ciudad-Trujillo	Ambassade
Royaume-Uni	Londres	Haut-commissariat
Suède	Stockholm	Ambassade
Suisse	Berne	Ambassade <sup>4</sup>
Tchécoslovaquie	Prague	Légation
Turquie	Ankara	Ambassade
Union des Républiques socialistes soviétiques	Moscou	Ambassade
Union Sud-Africaine	Pretoria	Haut-commissariat
Uruguay	Montevideo	Ambassade
Venezuela	Caracas	Ambassade
Yougoslavie	Belgrade	Ambassade

## 2. Missions permanentes auprès d'organisations internationales

Organisation	Ville
Conseil de l'Atlantique Nord	} Paris New-York Genève
Organisation européenne de coopération économique	
Nations Unies	
Nations Unies (siège européen)	

## 3. Commissariats

Pays	Ville
Antilles	Port-d'Espagne (Trinité)

## 4. Consulats

Pays	Ville	Genre de poste
Allemagne	Hambourg	Consulat
Brésil	Sao-Paulo	Consulat
États-Unis d'Amérique	Boston	Consulat général
	Chicago	Consulat général
	Détroit	Consulat
	Los-Angeles	Consulat général
	New-York	Consulat général
	Nouvelle-Orléans	Consulat général
	Portland (Maine)	Vice-consulat*
	San-Francisco	Consulat général
	Seattle	Consulat général
Islande	Reykjavik	Consulat général*
Philippines	Manille	Consulat général

<sup>4</sup>L'ambassadeur du Canada en Suisse protège les intérêts canadiens au Liechtenstein.  
\* Honoraire.



## ANNEXE C

### POSTES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES DES AUTRES PAYS AU CANADA<sup>1</sup>

#### I. Missions diplomatiques<sup>2</sup>

Pays <sup>3</sup>	Genre de poste
*Allemagne	Ambassade
*Argentine	Ambassade
Australie	Haut-commissariat
*Autriche	Ambassade
*Belgique	Ambassade
Birmanie	Ambassade
*Brésil	Ambassade
Ceylan	Haut-commissariat
*Chili	Ambassade
*Chine	Ambassade
*Colombie	Ambassade
*Cuba	Ambassade
*Danemark	Ambassade
*Espagne	Ambassade
*États-Unis d'Amérique	Ambassade
*Finlande	Légation
*France	Ambassade
*Grèce	Ambassade
*Haïti	Ambassade
Inde	Haut-commissariat
Indonésie	Ambassade
Iran	Légation
Irlande	Ambassade
*Islande	Légation
*Israël	Ambassade
*Italie	Ambassade
*Japon	Ambassade
*Liban	Légation
*Luxembourg	Légation
*Mexique	Ambassade
*Norvège	Ambassade
Nouvelle-Zélande	Haut-commissariat
Pakistan	Haut-commissariat
*Pays-Bas	Ambassade
*Pérou	Ambassade

<sup>1</sup> Pour plus amples renseignements, voir la publication du Ministère qui paraît trois fois l'an, *Représentants du Canada à l'étranger et Représentants des autres pays au Canada* et la brochure trimestrielle *Corps diplomatique*.

<sup>2</sup> Les ambassadeurs de Birmanie et de Tunisie, et les ministres d'Islande et du Luxembourg sont également accrédités auprès du Gouvernement des États-Unis d'Amérique où ils résident habituellement.

<sup>3</sup> Les pays dont le nom est précédé d'un astérisque ont aussi des consulats au Canada. Le haut-commissariat de l'Inde s'occupe des intérêts du Népal; la légation de Pologne de ceux de la Hongrie; l'ambassade de Suisse de ceux du Liechtenstein et l'ambassade de la République Arabe Unie de ceux de l'Irak.

<b>Pays</b>	<b>Genre de poste</b>
*Pologne	Légation
*Portugal	Ambassade
République Arabe Unie	Ambassade
*République Dominicaine	Ambassade
Royaume-Uni	Haut-commissariat
*Suède	Ambassade
*Suisse	Ambassade
*Tchécoslovaquie	Légation
Tunisie	Ambassade
Turquie	Ambassade
Union des Républiques socialistes soviétiques	Ambassade
Union Sud-Africaine	Haut-commissariat
*Uruguay	Ambassade
*Venezuela	Ambassade
*Yougoslavie	Ambassade

## 2. Commissariat

<b>Pays</b>	<b>Ville</b>
Antilles	Montréal

## 3. Pays ayant des consulats, mais pas de mission diplomatique

Bolivie	Monaco
Costa-Rica	Nicaragua
Équateur	Panama
Guatemala	Philippines
Honduras	Salvador
Libéria	Thaïlande

## ANNEXE D

### ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES DONT LE CANADA FAIT PARTIE<sup>1</sup>

COMMONWEALTH DES NATIONS  
ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD  
ORGANISATION DES NATIONS UNIES

#### Conseil de sécurité

#### Conseil économique et social

##### Commissions techniques du Conseil économique et social:

Commission du commerce international des produits de base

Commission des stupéfiants

Commission de la condition de la femme

Commission de la population

Commission de statistique

Comité exécutif du Fonds des Nations Unies pour les réfugiés

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

#### Institutions spécialisées des Nations Unies

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

Agence internationale de l'énergie atomique<sup>2</sup>

Banque internationale pour la reconstruction et le développement

Organisation de l'aviation civile internationale

Organisation internationale du Travail

Fonds monétaire international

Union internationale des télécommunications

Organisation pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Union postale universelle

Organisation mondiale de la santé

Organisation météorologique mondiale

#### Autres organismes permanents des Nations Unies

Comité consultatif pour le cimetière commémorant les morts des Nations Unies en Corée

Comité consultatif de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée

Comité consultatif pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques

Comité consultatif pour la Force d'urgence et le Groupe d'observation des Nations Unies au Liban

Commission chargée des mesures collectives

Comité des contributions

Commission du désarmement

Société financière internationale<sup>3</sup>

Comité de négociation des fonds extra-budgétaires

<sup>1</sup> Seuls les organismes intergouvernementaux sont compris.

<sup>2</sup> L'Agence internationale de l'énergie atomique n'est pas au point de vue technique, une institution spécialisée, mais une agence gouvernementale autonome sous l'égide des Nations Unies.

<sup>3</sup> La Société financière internationale est une filiale de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

- Liste des personnalités en vue de la constitution de commission d'enquête et de conciliation
- Commission préparatoire de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime
- Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes

#### **Organes spéciaux**

- Comité *ad hoc* pour un fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique
- Comité pour le financement de la Force d'urgence des Nations Unies

#### **Organisations du Commonwealth**

- Conseil consultatif des études aéronautiques du Commonwealth
- Comité consultatif du Commonwealth pour les sciences de la défense
- Comité exécutif des bureaux agricoles du Commonwealth
- Conseil des transports aériens du Commonwealth
- Commission économique du Commonwealth
- Conférence forestière du Commonwealth
- Commission de liaison du Commonwealth
- Conférence scientifique du Commonwealth
- Commission maritime du Commonwealth
- Commission des télécommunications du Commonwealth
- Commission impériale des sépultures militaires
- Conseil des transports aériens du Pacifique sud

#### **Organisations canado-américaines**

- Comité ministériel canado-américain de défense commune
- Commission internationale de la frontière
- Commission mixte internationale
- Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques
- Commission permanente canado-américaine de défense

#### **Organisations interaméricaines**

- Commission de géographie et de cartographie de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire
- Institut interaméricain de statistique
- Office interaméricain de la radio
- Union postale des Amériques et de l'Espagne

#### **Plan de Colombo**

- Comité consultatif pour le développement économique coopératif du Sud et du Sud-Est asiatiques
- Conseil de la coopération technique dans le Sud et le Sud-Est asiatiques

#### **Organisations de conservation**

- Commission des pêches des Grands lacs
- Commission internationale des pêches du Pacifique nord
- Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique
- Commission internationale du flétan du Pacifique
- Commission internationale des pêches de saumon du Pacifique
- Commission internationale de la chasse à la baleine
- Commission du phoque à fourrure du Pacifique nord

#### **Organisations économiques<sup>1</sup>**

- Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (partie contractante)
- Conseil de coopération douanière

<sup>1</sup> Voir aussi les rubriques précédentes.

Agence européenne de productivité (membre associé)  
Agence interalliée de réparations  
Comité intergouvernemental pour les migrations européennes  
Bureau international pour la publication des tarifs douaniers  
Convention internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques  
Comité consultatif international du coton  
Groupe international d'études du caoutchouc  
Conseil international du sucre  
Conseil international de l'étain  
Union internationale pour la protection de la propriété industrielle  
Conseil international du blé  
Groupe international d'études sur la laine  
Organisation européenne de coopération économique (membre associé)  
Comité permanent du commerce et des affaires économiques du Canada et du Royaume-Uni

**Organisations scientifiques**

Bureau international des poids et mesures  
Bureau hydrographique international  
Institut international du froid

## ANNEXE E

### CONFÉRENCES INTERNATIONALES AUXQUELLES LE CANADA S'EST FAIT REPRÉSENTER OFFICIELLEMENT

#### Conférences des Nations Unies

- Agence internationale de l'énergie atomique: Conseil des gouverneurs, Vienne, 13 janvier; Vienne, 10 mars; Vienne, 24 avril; Vienne, 16 juin; Vienne, 16 septembre; 2<sup>e</sup> Conférence générale, Vienne, 22 septembre.
- Assemblée générale des Nations Unies: 3<sup>e</sup> session extraordinaire d'urgence, New-York, 8 août; 13<sup>e</sup> session, New-York, 16 septembre.
- Comité consultatif des Nations Unies pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, Genève, 7 mai; New-York, 12 novembre.
- Comité provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base: Conférence préparatoire sur le plomb et le zinc, Londres, 10 septembre; Conférence sur le plomb et le zinc, Genève, 6 novembre.
- Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes: 4<sup>e</sup> session, New-York, 27 janvier; 5<sup>e</sup> session, New-York, 3 juin.
- Conférence des Nations Unies sur le sucre, Genève, 22 septembre.
- Conférence internationale sur le droit de la mer, Genève, 24 février.
- Conseil de sécurité, session permanente.
- Conseil économique et social: 25<sup>e</sup> session, New-York, 15 avril; 26<sup>e</sup> session, Genève, 1<sup>er</sup> juillet; 26<sup>e</sup> session (reprise), New-York, 23 octobre, 10 décembre.
- Commission de la condition de la femme: 12<sup>e</sup> session, Genève, 17 mars.
- Commission des stupéfiants: 13<sup>e</sup> session, Genève, 28 avril.
- Commission de statistique: 10<sup>e</sup> session, New-York, 28 avril.
- Commission du commerce international des produits de base: 6<sup>e</sup> session, New-York, 5 mai.
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance: Conseil d'administration et Comité du programme, New-York, 3 mars; New-York, 2 septembre.
- Deuxième Conférence internationale des Nations Unies sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, Genève, 1<sup>er</sup> septembre.
- Fonds des Nations Unies pour les réfugiés: Comité exécutif, Genève 13 janvier, Genève, 2 juin; Genève, 25 septembre.
- Fonds monétaire international: 13<sup>e</sup> réunion du Conseil des gouverneurs, Nouvelle-Delhi, 5 octobre.
- Organisation de l'aviation civile internationale: 13<sup>e</sup> Assemblée, Montréal, 20 mai; 3<sup>e</sup> session de la Division des statistiques, Montréal, 20 mai; Division des communications spéciales Montréal, 19 août.
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture: 10<sup>e</sup> session de la Conférence générale, Paris, 4 novembre.
- Organisation internationale du Travail: Conférence, 41<sup>e</sup> session (maritime), Genève, 23 avril; Conférence, 42<sup>e</sup> session, Genève, 3 juin.
- Organisation maritime consultative intergouvernementale: Commission préparatoire, New-York, 3 juin.
- Organisation météorologique mondiale: 2<sup>e</sup> session de la Commission de météorologie synoptique, Nouvelle-Delhi, 21 janvier; 10<sup>e</sup> session du Comité exécutif, Genève, 29 avril; 2<sup>e</sup> session de l'Association régionale IV, 1<sup>er</sup> décembre.

- Organisation mondiale de la santé: 11<sup>e</sup> session de l'Assemblée, Minneapolis, 28 mai.
- Organisation pour l'alimentation et l'agriculture: Groupe d'étude sur les céréales, Rome, 3 mars; 4<sup>e</sup> Réunion interaméricaine sur l'élevage, Kingston (Jamaïque), 22 juillet; 29<sup>e</sup> session du Conseil, Rome, 27 octobre.
- Union internationale des télécommunications: 13<sup>e</sup> session du Conseil d'administration, Genève, 21 avril; 14<sup>e</sup> session du Conseil d'administration, Genève, 29 septembre.

#### Autres conférences

- Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce: Négociations relatives aux tarifs douaniers brésiliens, Genève, 14 mars; Comité inter-sessionnel, Genève, 14 avril; Conseil des ministres, Paris, 29 juillet; 13<sup>e</sup> session des Parties contractantes, Genève, 16 octobre; Conseil des ministres, Paris, 15 décembre.
- Comité consultatif pour le développement économique coopératif du Sud et du Sud-Est asiatiques, 10<sup>e</sup> réunion, Seattle, 20 octobre.
- Comité intergouvernemental pour les migrations européennes; Comité exécutif, 11<sup>e</sup> session, Genève, 4 novembre; Conseil, 9<sup>e</sup> session, Genève, 12 novembre.
- Commission internationale des pêches du Pacifique nord, Tokyo, 4 novembre.
- Commission internationale pour les pêches du nord-ouest de l'Atlantique, Halifax, 9 juin.
- Conférence commerciale et économique du Commonwealth, Montréal, 15 septembre.
- Conférence des experts sur les moyens de prévenir les attaques par surprise et sur la préparation pour les gouvernements d'un rapport à ce sujet, Genève, 10 novembre.
- Conférence des experts sur les possibilités du contrôle d'un éventuel arrêt des expériences nucléaires, Genève, 1<sup>er</sup> juillet.
- Conférence du Commonwealth sur le réseau des télécommunications, Londres, 28 mai.
- Conférence pour la revision de la Convention pour la protection de la propriété industrielle, Lisbonne, 6 octobre.
- Conférence sanitaire panaméricaine, San-José, 21 septembre (à titre d'observateur).
- Conférence sur le phoque à fourrure du Pacifique nord, Washington, 8 décembre.
- Conseil de l'Atlantique Nord: réunion des ministres de la Défense, Paris, 15 avril; réunion des ministres des Affaires étrangères, Copenhague, 5 mai; réunion des ministres des Affaires étrangères, de la Défense et des Finances, Paris, 16 décembre.
- Institut interaméricain de statistique: Sous-Comité du recensement des Amériques, San-José, 14 juillet; 6<sup>e</sup> session du Comité d'amélioration des statistiques nationales, Buenos-Aires, 17 novembre.
- Institut panaméricain de géographie et d'histoire: 8<sup>e</sup> réunion cartographique consultative, La Havane, 12 février; 3<sup>e</sup> réunion du Conseil de direction, Washington, 25 août (à titre d'observateur).
- Organisation européenne de coopération économique: Conseil des ministres, Paris, 29 juillet; Paris, 15 décembre.

## ANNEXE F

# LISTE D'ACCORDS INDIQUANT LE DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS JURIDIQUES DU CANADA AVEC LES AUTRES PAYS EN 1958

### 1. Accords bilatéraux

#### **Australie**

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Commonwealth d'Australie pour éviter les doubles impositions et empêcher la fraude en matière d'impôt sur le revenu. Signé à Ottawa, le 1<sup>er</sup> octobre 1957. En vigueur le 31 mai 1958.

#### **Belgique**

Convention entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement belge pour éviter la double imposition et empêcher l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu. Signée à Ottawa le 10 avril 1958.

Convention entre le Canada et la Belgique en vue d'étendre au Congo belge et au territoire sous tutelle du Ruanda-Urundi, la Convention entre le Canada et la Belgique pour éviter la double imposition et empêcher l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu. Signée à Ottawa le 10 avril 1958.

#### **Ceylan**

Accord financier entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de Ceylan. Signé à Ottawa le 5 novembre 1958. En vigueur le 5 novembre 1958.

#### **Danemark**

Échange de Notes entre le Canada et le Danemark modifiant l'accord de 1949 relatif aux services aériens. Ottawa le 16 mai 1958. En vigueur le 16 mai 1958.

Échange de Notes entre le Canada et le Danemark modifiant l'échange de notes signées le 22 septembre et le 14 octobre 1949 au sujet des visas. Ottawa le 14 juillet 1958. En vigueur le 14 juillet 1958.

#### **États-Unis d'Amérique**

Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique au sujet du "Buffalo-Fort Erie Peace Bridge". Washington les 3 et 11 avril 1958.

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant l'organisation et le fonctionnement du commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord. Signé à Washington le 12 mai 1958. En vigueur le 12 mai 1958.

Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatives aux installations de ravitaillement en vol en territoire canadien. Ottawa le 20 juin 1958. En vigueur le 20 juin 1958.

Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatif à l'établissement d'une Commission canado-américaine de défense commune. Ottawa, le 29 août et le 2 septembre 1958. En vigueur le 2 septembre 1958.

Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant les déplacements saisonniers de travailleurs forestiers d'un pays à l'autre. Ottawa les 23 et 31 octobre 1958. En vigueur le 31 octobre 1958.



Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique portant renouvellement de l'arrangement de 1942 relatif à l'échange de main-d'œuvre et de machines agricoles. Ottawa les 23 mai et 2 juin 1958. En vigueur le 2 juin 1958.

#### **Fédération de Rhodésie et du Nyassaland**

Accord commercial entre le Canada et la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland. Signé à Salisbury le 6 février 1958. En vigueur le 7 février 1958.

#### **Finlande**

Échange de Notes entre le Canada et la Finlande modifiant l'accord signé le 9 janvier 1956 relatif aux visas. Signées à Ottawa le 9 décembre. En vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1959.

#### **France**

Échange de Notes entre le Canada et la France modifiant l'accord aérien signé à Ottawa le 1<sup>er</sup> août 1950. Ottawa le 22 octobre 1958. En vigueur le 22 octobre 1958.

#### **Les Antilles**

Échange de Notes entre le Canada et les Antilles mettant officiellement en vigueur la déclaration de principes formulée d'un commun accord par les deux pays en vue du développement économique des Antilles sur une base co-opérative. Signées à Ottawa le 18 octobre 1958. En vigueur le 18 octobre 1958.

#### **L'Inde**

Accord financier entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Inde. Signé à Ottawa le 20 février 1958. En vigueur le 20 février 1958.

Accord financier entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Inde. Signé à Ottawa le 22 octobre 1958. En vigueur le 22 octobre 1958.

#### **Norvège**

Échange de Notes entre le Canada et la Norvège modifiant l'accord de 1950 relatif aux services aériens. Ottawa le 16 mai 1958. En vigueur le 16 mai 1958.

Échange de Notes entre le Canada et la Norvège modifiant l'échange de notes signées les 4 et 13 mars 1950 au sujet des visas. Ottawa le 14 juillet 1958. En vigueur le 14 juillet 1958.

Échange de Notes entre le Canada et la Norvège concernant le transfert à la Norvège des trois frégates de la classe Prestonian prêtées à ce pays. Oslo le 1<sup>er</sup> juillet 1958. En vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1958.

#### **Pakistan**

Convention entre le Canada et le Pakistan relative à la priorité des demandes de brevets d'invention. Signée à Karachi, le 15 janvier 1958. En vigueur le 15 avril 1958.

#### **Portugal**

Échange de Notes entre le Canada et le Portugal concernant les dispositions relatives aux visas de non-immigrants. Lisbonne le 24 janvier 1958. En vigueur le 15 février 1958.

Échange de Notes entre le Canada et le Gouvernement du Portugal amendant le paragraphe 7 de l'annexe à l'accord au sujet des services aériens entre les deux pays, signé à Lisbonne le 25 avril 1947. Lisbonne les 5 et 31 mars 1958. En vigueur le 31 mars 1958.

#### **Royaume-Uni**

Échange de Notes entre le Canada et le Royaume-Uni modifiant l'Accord du 19 août 1949 concernant les services aériens entre ces deux pays. Ottawa le 18 août 1958. En vigueur le 18 août 1958.

Échange de Notes entre le Canada et le Royaume-Uni terminant l'application de l'accord (1946) sur l'impôt sur le revenu au Nyassaland et à la Rhodésie du Sud. Ottawa le 1<sup>er</sup> mai 1957 et le 13 février 1958. En vigueur le 13 février 1958.

#### Suède

Échange de Notes entre le Canada et la Suède modifiant l'accord de 1947 relatif aux services aériens. Ottawa le 16 mai 1958. En vigueur le 16 mai 1958.

Échange de Notes entre le Canada et la Suède modifiant l'accord de 1949 relatif aux visas. Ottawa le 14 juillet 1958. En vigueur le 14 juillet 1958.

#### Suisse

Accord entre le Canada et la Suisse relatif aux services aériens. Signé à Berne le 10 janvier 1958. En vigueur provisoirement le 10 janvier 1958.

Accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Confédération suisse concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Signé à Ottawa le 6 mars 1958. Instruments de ratification échangés à Ottawa le 31 juillet 1958. En vigueur le 31 juillet 1958.

Échange de Notes entre le Canada et la Suisse abrogeant la convention du 27 août 1872 entre la Grande-Bretagne et la Suisse au sujet des droits de succession. Ottawa les 28 mars et 23 juin 1958. En vigueur le 8 septembre 1958.

#### Union Sud-Africaine

Accord pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu. Signé à Ottawa le 28 septembre 1956. Instruments de ratification échangés à Prétoria le 11 octobre 1957. En vigueur le 22 janvier 1958.

Accord pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière de droits successoraux. Signé à Ottawa le 28 septembre 1956. Instruments de ratification échangés à Prétoria le 11 octobre 1957. En vigueur le 22 janvier 1958.

## 2. Multilatéraux

Convention relative aux dommages causés aux tiers à la surface par des aéronefs étrangers. Faite à Rome le 7 octobre 1952. Signée par le Canada le 26 mai 1954. Instrument de ratification du Canada déposé le 16 janvier 1956. En vigueur le 4 février 1958.

Convention relative à la création d'une organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime. Acceptée par le Canada le 15 octobre 1948. Entrée en vigueur le 17 mars 1958.

Acte final de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Signé par le Canada à Genève le 29 avril 1958.

Convention sur la mer territoriale et la zone contiguë. Signée par le Canada à Genève le 29 avril 1958.

Convention sur la haute mer. Signée par le Canada à Genève le 29 avril 1958.

Convention sur la pêche et la conservation des ressources biologiques de la haute mer. Signée par le Canada à Genève le 29 avril 1958.

Convention sur le plateau continental. Signée par le Canada à Genève le 29 avril 1958.

Protocole de signature facultative concernant le règlement obligatoire des différends. Signé par le Canada à Genève le 29 avril 1958.

Modificatif au paragraphe 22 de l'Article IV de l'Accord international sur l'étain conclu le 1<sup>er</sup> mars 1954. Fait à Londres le 18 octobre 1956. Instrument d'acceptation du Canada déposé le 9 juillet 1958. Entré en vigueur le 19 juillet 1958.

Convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures, 1954. Signée par le Canada le 12 mai 1954. Instrument d'accession du Canada déposé le 19 décembre 1956. Entrée en vigueur le 26 juillet 1958.

Protocole concernant un amendement à l'article 45 de la Convention relative à l'aviation civile internationale. Fait à Montréal le 14 juin 1954. Instrument de ratification du Canada déposé le 2 septembre 1958. En vigueur pour le Canada le 2 septembre 1958.

Convention postale universelle du 3 octobre 1957 ainsi que son Protocole final, le Règlement d'exécution y afférent, les dispositions concernant le transport aérien des correspondances et le Protocole final à cet égard. Signés par le Canada le 3 octobre 1957. Instrument de ratification du Canada déposé le 11 août 1958.

Septième Protocole de rectification et de modification du texte des listes annexées à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Fait à Genève le 30 novembre 1957. Signé par le Canada le 10 novembre 1958.

Déclaration multilatérale pour dénoncer la partie II de la Convention inter-américaine sur les radiocommunications. Faite à Washington le 20 décembre 1957. Signée par le Canada le 20 décembre 1957. En vigueur le 20 décembre 1958.

Accord international sur le sucre de 1958. Signé par le Canada le 23 décembre 1958.

## ANNEXE G

### PUBLICATIONS DU MINISTÈRE

#### I. Imprimés

Pour se procurer les publications ci-après, prière de s'adresser à l'Imprimerie de la Reine, à Ottawa.

*Rapport du ministère des Affaires extérieures.* Rapport au Parlement, portant sur l'activité de l'année civile écoulée. Canada et États-Unis, 25c.; autres pays, 30c.

*Recueil des Traités du Canada.* Texte des traités, conventions et autres accords entre le Canada et les autres pays. Canada et États-Unis, 25c.; autres pays, 30c.

*Recueil des Conférences.* Rapports sur certaines conférences internationales auxquelles le Canada a participé depuis 1945. Ce recueil comprend les documents suivants:

*Le Canada et les Nations Unies.* Rapport annuel sur la participation du Canada aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. Canada et États-Unis, 50c.; autres pays, 60c.

*Accords de Londres et de Paris.* Recueil des Conférences 1955, n° 1. Choix de documents relatifs aux réunions tenues à Londres et à Paris au sujet de l'accession de la République fédérale d'Allemagne à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Canada et États-Unis, 50c.; autres pays, 60c.

*Représentants du Canada à l'étranger et Représentants des autres pays au Canada.* Publié trois fois par année. Répertoire des bureaux diplomatiques, consulaires et commerciaux du Canada à l'étranger et de ceux des autres pays au Canada. Abonnement annuel, Canada et États-Unis, \$1; autres pays, \$1.50. L'exemplaire, Canada et États-Unis, 35c.; autres pays, 50c.

*Corps diplomatique.* Publication trimestrielle. Abonnement annuel, Canada et États-Unis, \$1; autres pays, \$1.50. L'exemplaire, Canada et États-Unis, 25c.; autres pays, 50c.

*Affaires Extérieures.* Bulletin mensuel consacré à l'actualité internationale et aux déclarations officielles relatives à la politique étrangère du Canada. Abonnement annuel, Canada et États-Unis, \$1; étudiants au Canada, 50c.; autres pays, \$2.00.

#### Livres blancs

*La crise du Moyen-Orient—*Octobre-décembre 1956. Canada et États-Unis, 50c.; autres pays, 60c.

*La crise du Moyen-Orient—*Janvier-mars 1957. Canada et États-Unis, 50c.; autres pays, 60c.

*Débats sur le désarmement, 1957.* Canada et États-Unis, 25c.; autres pays, 30c.

*Édition spéciale: Le Canada de l'Atlantique au Pacifique.* Brochure illustrée pour diffusion à l'étranger. Texte de vulgarisation sur l'histoire et la géographie du Canada, ainsi que sur son économie, son commerce, son rang dans le domaine international, sa population, sa culture, ses institutions, son régime de gouvernement et ses traditions. Publié en anglais et en français. Canada et États-Unis, 50c.; autres pays, 60c.

## 2. Documents photocopiés

*Bulletin hebdomadaire canadien.* Consacré à l'actualité canadienne.

*Déclarations et Discours*<sup>1</sup>. Textes *in extenso* de déclarations officielles portant sur les affaires extérieures ou intérieures du Canada.

*Pages documentaires*<sup>1</sup>. Documentation de fonds sur le Canada et les activités canadiennes.

*Reproductions.* Articles sur le Canada et les affaires canadiennes, la plupart reproduits de périodiques canadiens.

*Documents supplémentaires*<sup>1</sup>. Textes *in extenso* de déclarations ou de rapports sur des questions spéciales, en complément aux *Déclarations et Discours*.

*Communiqués*<sup>2</sup>, en anglais et en français, sur les nominations, les visites officielles, les présentations de lettres de créance, les accords internationaux, les délégations envoyées aux conférences internationales.

## 3. Publications de l'OTAN et du Plan de Colombo

Le Ministère distribue également aux députés, aux bibliothèques, aux universités, aux journaux, des textes émanant des services d'information de l'OTAN et du Plan de Colombo.

<sup>1</sup> Les textes consacrés aux questions internationales sont diffusés au Canada. On peut se les procurer gratuitement auprès de la Division de l'information du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa.

<sup>2</sup> On peut se procurer ces textes gratuitement auprès du Bureau de presse du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa.



**RAPPORT**  
**DU MINISTÈRE**  
**DES AFFAIRES EXTÉRIEURES**  
**1959**

**Présenté au Parlement conformément à la Loi  
sur le ministère des Affaires extérieures**

**L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la papeterie**  
**Ottawa, 1960**  
**83074-5-14**



THE QUEEN'S UNIVERSITY  
OF OTTAWA

DEPARTMENT OF HISTORY

CONFIDENTIAL

SECRET

CONFIDENTIAL

**Prix: 25 cents N° de catalogue E1-59F**  
**En vente chez l'Imprimeur de la Reine,**  
**Ottawa, Canada.**

CONFIDENTIAL

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
PRÉSENTATION DU RAPPORT .....	vi
CHAPITRES	
I. Nations Unies .....	1
II. Organisation du Traité de l'Atlantique Nord .....	9
III. Commonwealth de nations .....	13
IV. Europe .....	15
V. Moyen-Orient .....	27
VI. Amérique .....	32
VII. Asie orientale .....	36
VIII. Affaires juridiques et consulaires .....	42
IX. Affaires économiques .....	46
X. Information .....	58
XI. Organisation et administration du Ministère .....	64
ANNEXES	
A. Organisation du Ministère à Ottawa .....	66
B. Postes diplomatiques et consulaires du Canada à l'extérieur .....	67
C. Postes diplomatiques et consulaires des autres pays au Canada .....	69
D. Associations et organisations internationales dont le Canada fait partie .....	71
E. Conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter officiellement .....	74
F. Liste d'accords indiquant le développement des relations juridiques du Canada avec les autres pays en 1959 .....	76
G. Publications du Ministère .....	81



Table of Contents

2008

17 ..... 17

18 ..... 18

19 ..... 19

20 ..... 20

21 ..... 21

22 ..... 22

23 ..... 23

24 ..... 24

25 ..... 25

26 ..... 26

27 ..... 27

28 ..... 28

29 ..... 29

30 ..... 30

31 ..... 31

32 ..... 32

33 ..... 33

34 ..... 34

35 ..... 35

36 ..... 36

37 ..... 37

38 ..... 38

39 ..... 39

40 ..... 40

41 ..... 41

42 ..... 42

43 ..... 43

44 ..... 44

45 ..... 45

46 ..... 46

47 ..... 47

48 ..... 48

49 ..... 49

50 ..... 50

51 ..... 51

52 ..... 52

53 ..... 53

54 ..... 54

55 ..... 55

56 ..... 56

57 ..... 57

58 ..... 58

59 ..... 59

60 ..... 60

61 ..... 61

62 ..... 62

63 ..... 63

64 ..... 64

65 ..... 65

66 ..... 66

67 ..... 67

68 ..... 68

69 ..... 69

70 ..... 70

71 ..... 71

72 ..... 72

73 ..... 73

74 ..... 74

75 ..... 75

76 ..... 76

77 ..... 77

78 ..... 78

79 ..... 79

80 ..... 80

81 ..... 81

82 ..... 82

83 ..... 83

84 ..... 84

85 ..... 85

86 ..... 86

87 ..... 87

88 ..... 88

89 ..... 89

90 ..... 90

91 ..... 91

92 ..... 92

93 ..... 93

94 ..... 94

95 ..... 95

96 ..... 96

97 ..... 97

98 ..... 98

99 ..... 99

100 ..... 100

A l'honorable HOWARD C. GREEN,  
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Conformément aux dispositions de la Loi sur le ministère des Affaires extérieures, j'ai l'honneur de vous soumettre, pour dépôt au Parlement, le cinquantième rapport du Ministère, portant sur l'année civile 1959.

Je suis heureux d'avoir l'occasion d'exprimer ma vive gratitude aux membres du personnel de l'administration centrale et de nos postes à l'étranger pour la manière dont ils se sont acquittés de leurs fonctions, et de louer l'esprit de collaboration dont ont fait preuve les autres ministères de l'État qui s'occupent, chacun dans son domaine, des relations du Canada avec les pays de l'étranger.

*Le sous-secrétaire d'État  
aux Affaires extérieures,*  
N. A. ROBERTSON.

Ottawa, 1960.

# RAPPORT ANNUEL

1959

## I

### NATIONS UNIES

#### 1. Questions politiques

C'est dans une atmosphère visiblement moins tendue que s'est exercée l'action des Nations Unies au cours de l'année 1959. Cette détente est le résultat des discussions engagées directement entre le Royaume-Uni, les États-Unis, la France et l'Union soviétique sur d'importantes questions internationales. Dans ce cadre, l'entente survenue entre l'URSS et les États-Unis au sujet d'un échange de visites à l'échelon suprême constitue un événement d'ordre majeur. Dans cette atmosphère, le rôle des Nations Unies dans les affaires internationales a été beaucoup plus efficace qu'en 1958 alors que des impasses successives avaient menacé l'organisation de stagnation politique. Ce chapitre traite surtout de l'aspect plus général des Nations Unies ainsi que de leur action dans le domaine politique et en ce qui concerne les réfugiés. Dans les chapitres subséquents<sup>1</sup> nous traiterons du travail économique et social des Nations Unies.

La quatorzième session de l'Assemblée générale, qui a eu lieu du 15 septembre au 13 décembre, a été remarquable pour la modération et la persévérance avec lesquelles les gouvernements ont cherché à s'entendre et à atténuer le jeu d'accusation pour accusation qui a souvent marqué les débats passés. Caractéristiques de ce changement d'attitude furent en particulier les résolutions passées à l'unanimité concernant le désarmement, l'espace interplanétaire et l'étude des radiations atomiques, cette dernière étant surtout le fait de l'initiative canadienne. Il semble aussi que l'on ait abordé d'une façon plus harmonieuse les problèmes du développement économique des régions peu développées. Les oppositions entre pays industrialisés et pays peu industrialisés ont paru moins marquées et une réalisation importante dans ce domaine a été la mise en œuvre de l'Association pour le développement international. A la demande des autorités administrantes et avec l'assentiment des populations des territoires concernés, l'Assemblée a convenu des dispositions nécessaires pour l'accèsion à l'indépendance en 1960 du Togo sous administration française et de la Somalie sous administration italienne.

L'Assemblée générale à sa treizième session avait institué un comité spécial de l'utilisation pacifique de l'espace interplanétaire. Toutefois, les membres du bloc soviétique refusèrent d'y participer parce qu'ils n'étaient

<sup>1</sup> On trouvera dans la publication «Le Canada et les Nations Unies», qui paraîtra dans le courant de 1960, un compte rendu complet de l'activité des Nations Unies en 1959.

pas d'accord sur la composition de ce comité. L'Inde et la République Arabe Unie n'y participèrent pas non plus. Au soulagement général, on adopta donc à la quatorzième session une résolution en vertu de laquelle on forma un nouveau comité de 24 membres, comprenant le Canada, dont la composition satisfaisait toutes les parties en cause. La tâche du Comité est de revoir le domaine de la coopération internationale, d'étudier les moyens de réaliser les projets concernant l'utilisation pacifique de l'espace interplanétaire qu'on pourrait entreprendre sous l'égide des Nations Unies et d'étudier la nature des problèmes juridiques qui pourraient découler de l'exploration de l'espace interplanétaire. Dans la même résolution l'Assemblée demandait au Comité de soumettre des propositions en vue de la convocation en 1960 ou en 1961, sous les auspices des Nations Unies, d'une conférence scientifique internationale réunissant les membres des Nations Unies ainsi que les institutions spécialisées intéressées, pour un échange de connaissances relatives à l'utilisation pacifique de l'espace interplanétaire. Comme les avantages éventuels de l'utilisation pacifique de l'espace interplanétaire ainsi que de l'établissement du règne du droit dans cet espace sont immenses, l'inclusion de ce domaine dans la compétence des Nations Unies peut se révéler d'importance particulière pour cette organisation.

L'initiative prise par le Canada en ce qui concerne une étude des radiations atomiques découle de la participation canadienne au Comité scientifique des Nations Unies sur les effets des radiations ionisantes. Le rapport de ce Comité, rapport intérimaire préparé en 1959, indique que plusieurs lacunes existent encore dans la connaissance que l'homme a de la nature, des niveaux et des effets de la radiation atomique. C'est pourquoi la délégation canadienne a pris les devants en vue d'obtenir plus de renseignements et de coopération de la part des États membres et des autres organisations intéressées. Cette initiative a été accueillie avec sympathie et largement soutenue par les principales régions géographiques et les grands groupements politiques représentés à l'Assemblée. La résolution approuvée à l'unanimité recommandait qu'on entreprenne des études conjointes dans le but d'accroître le flot d'information et de données sur les retombées et les niveaux de radiation et qu'on encourage les études génétiques, biologiques et autres sur les effets pour la santé de la population humaine de l'exposition à la radiation atomique. Elle contenait également des dispositions en vertu desquelles les pays possédant les facilités nécessaires recueilleraient et analyseraient les échantillons radio-actifs requis par le programme du Comité scientifique. En présentant cette résolution, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé que le Canada était disposé à recevoir des autres États des échantillons d'air, d'eau, de sol et d'aliments radio-actifs, recueillis par les méthodes prescrites, et à les analyser.

Trois questions politiques se dégagèrent durant la quatorzième session. L'une, celle du Tibet, fut placée devant l'Assemblée par l'Irlande et la Malaisie. Au Bureau de l'Assemblée (où se prépare l'ordre du jour) un certain nombre de pays avait des doutes sur l'utilité pour les Nations Unies d'étudier ce sujet. Le vote pour inclure la question tibétaine à l'ordre du jour de l'Assemblée fut de 43 contre 11, et 25 abstentions, ces dernières venant surtout des membres asiatiques et africains. Finalement l'Assemblée adopta une résolution réclamant «le respect des droits humains fondamentaux du peuple tibétain». La plupart des membres, le Canada inclus, appuyèrent cette résolution. ;

Les délibérations sur la question de Hongrie ont coïncidé avec des rumeurs de procès et d'exécutions continuels et l'imminence de nouvelles exécutions, cela en dépit d'assurances solennelles données à l'Assemblée générale que de tels procès et exécutions avaient pris fin. Comme auparavant, toutefois, l'Assemblée générale ne put obtenir rien de plus qu'un appel à la Hongrie et à l'URSS de respecter les résolutions sur cette question adoptées par les Nations Unies.

Les élections au Conseil de sécurité ont peut-être jeté une note discordante dans l'atmosphère détendue de l'Assemblée générale. L'élection de Ceylan (en remplacement du Canada) et celle de l'Équateur se sont faites sans incident, mais la troisième vacance a provoqué une rivalité entre la Pologne et la Turquie qui a eu des résonances de guerre froide. Le Canada, avec plusieurs autres États occidentaux, a appuyé la candidature de la Pologne, surtout parce qu'il lui semblait désirable de redonner plein effet à l'entente tacite de 1946 concernant l'attribution des sièges non permanents, qui veut qu'un pays de l'Est de l'Europe occupe généralement l'un de ces sièges. Après 51 autres tours de scrutin, on décida d'un commun accord que cette troisième vacance serait partagée entre les deux pays: chacun occupera le siège pendant une année, la Pologne en 1960 et la Turquie en 1961.

Le Canada s'est intéressé au débat sur le financement de la Force d'urgence des Nations Unies. Le budget spécial pour la FUNU est de quelque 20 millions de dollars par année, et jusqu'ici la répartition entre les États membres des Nations Unies s'est faite selon l'échelle ordinaire des contributions au budget des Nations Unies. Toutefois, pour diverses raisons, le bloc soviétique et un certain nombre d'autres pays ont refusé toute contribution, avec le résultat que le financement de la Force est devenu de plus en plus difficile. A sa quatorzième session l'Assemblée a adopté (le Canada votant pour) un système modifié de répartitions qui aura pour effet de diminuer les contributions des petits pays grâce aux contributions libres des pays fortunés. On s'attend que ce système facilite le financement de la FUNU.

La politique d'*apartheid* de l'Union Sud-Africaine a été débattue à maintes reprises aux Nations Unies. Le Canada à la quatorzième session ainsi qu'aux sessions précédentes de l'Assemblée générale a indiqué sa désapprobation de toute forme de discrimination raciale. La résolution adoptée cette année ne s'est toutefois pas confinée au principe général. Elle contenait certains paragraphes impliquant une condamnation sévère de l'Union Sud-Africaine. Une telle condamnation n'était pas, à notre avis, de nature à aider à la solution du problème. La délégation canadienne s'est donc abstenue de voter sur la résolution dans son ensemble mais a appuyé ceux des paragraphes qui s'opposaient à la discrimination raciale et a rappelé l'obligation de tous les membres des Nations Unies de respecter, de favoriser et de protéger les droits de l'homme. Le vote sur cette résolution à l'Assemblée générale fut de 62 pour, 3 contre, et 7 abstentions.

La question algérienne a été un autre problème que, selon l'opinion canadienne, la résolution proposée ne pouvait résoudre mais seulement rendre plus difficile. La discussion sur cette question a soulevé beaucoup d'intérêt, en partie parce qu'elle a suivi une déclaration du Gouvernement français concernant l'autodétermination éventuelle de l'Algérie. Il y avait toutefois doute qu'il fût utile pour les Nations Unies de considérer la question à ce moment. En dépit du fait qu'un certain nombre de délégations étaient déterminées à donner suite à l'affaire en vue d'influencer le

cours des événements, le projet de résolution ne put obtenir la majorité des deux tiers requise pour son adoption. La délégation canadienne vota contre la résolution et l'Assemblée décida finalement de ne prendre aucune décision au sujet de l'Algérie à sa quatorzième session.

Les États membres ont manifesté un désir croissant de résoudre le problème de l'augmentation des sièges au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social au moyen d'amendements à la Charte des Nations Unies. La résolution adoptée a pour effet d'inscrire ces questions à l'ordre du jour provisoire de la quinzième session.

Le Conseil de sécurité a délibéré sur une question d'importance majeure dans le courant de l'année. La question du Laos a été soulevée au début de septembre par un appel du Gouvernement laotien au secrétaire général, demandant une force d'urgence des Nations Unies pour arrêter une prétendue agression militaire nord-vietnamienne. Cette question intéresse le Canada en tant que membre des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle au Laos, au Vietnam et au Cambodge, bien que la première ne se soit pas réunie depuis son ajournement *sine die* en 1952. Comme question de procédure non sujette au veto, le Conseil a adopté par un vote de 10 à 1 (URSS) une résolution établissant un sous-comité du Conseil de sécurité, en vertu de l'article 29 de la Charte, pour «faire les enquêtes qu'il jugera nécessaires et présenter un rapport au Conseil de sécurité aussitôt que possible». L'Argentine, l'Italie, le Japon et la Tunisie furent nommés membres du sous-comité. Celui-ci quitta New-York pour le Laos le 12 septembre et revint au Siège des Nations Unies le 21 octobre pour présenter son rapport. Les faits rapportés par le sous-comité n'étant pas concluants, le secrétaire général jugea utile de se rendre lui-même au Laos. A son retour, il laissa dans ce pays, avec le consentement du Gouvernement royal laotien, un représentant personnel. Il semble qu'une certaine stabilité dans la région ait résulté de ces initiatives.

Le Canada a continué en tant que membre à collaborer activement avec toutes les institutions spécialisées des Nations Unies durant l'année 1959 et s'est fait représenter aux diverses conférences de ces institutions.<sup>1</sup>

## 2. Désarmement

Les négociations sur le désarmement au cours de l'année 1959 se sont poursuivies au sein de plusieurs organismes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des Nations Unies.

La Conférence des experts sur les mesures destinées à réduire le danger d'attaques par surprise, qui avait été ajournée en décembre 1958, n'a pas repris ses sessions au cours de 1959. Toutefois, les négociations politiques en vue de la création d'un système pour la mise en vigueur d'une interdiction des expériences nucléaires, qui s'étaient ouvertes le 30 octobre 1958, furent reprises en janvier 1959 et continuèrent avec des ajournements successifs pendant tout le cours de l'année. Les trois puissances nucléaires militaires, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Union soviétique, poursuivirent leurs discussions sur un projet de traité en vue de la cessation des expériences nucléaires et l'établissement d'un système de contrôle. Elles parvinrent à s'entendre sur quelque vingt articles du

<sup>1</sup>Le chapitre IX traite de l'assistance technique des Nations Unies et le chapitre X de la participation du Canada au travail de l'UNESCO.

projet de traité: la principale difficulté qui s'est présentée se rapportait à la méthode à suivre pour prendre des décisions au sujet de l'inspection des territoires nationaux dans les cas où il y aurait lieu de soupçonner que les phénomènes détectés par les instruments des postes de contrôle seraient des explosions nucléaires. Bien qu'il y ait eu progrès sensible dans ces discussions, un bon nombre de difficultés importantes demeuraient sans solution à la fin de l'année 1959.

Comme résultat de décisions unilatérales prises par les trois puissances en cause, il n'y eut en fait aucun essai d'armes nucléaires pendant toute l'année. Toutefois le président des États-Unis a annoncé à la fin de 1959 que le Gouvernement des États-Unis s'estimait libre de reprendre les essais quand le moratorium concernant ces essais expirerait, le 31 décembre 1959. En annonçant la nouvelle, le président Eisenhower expliqua qu'on ne procéderait dans l'avenir à aucun essai sans avis préalable. Le Gouvernement du Royaume-Uni annonça par la suite qu'il maintiendrait son moratorium sur les essais aussi longtemps que les pourparlers de Genève sur la suspension des essais nucléaires continueraient à être utiles.

Les autorités canadiennes ont suivi la situation avec la plus grande attention, étant donné l'intérêt actif depuis longtemps reconnu du Gouvernement canadien dans la question et sa participation aux négociations sur le désarmement, plus particulièrement aux Nations Unies. D'un intérêt particulier pour le Canada fut l'accord conclu à la conférence des ministres des Affaires étrangères des quatre puissances en août dernier, ayant trait au renouvellement des pourparlers sur le sujet général du désarmement à l'intérieur d'un nouvel organisme de négociation. Le Canada a participé aux discussions du Sous-Comité de la Commission du désarmement des Nations Unies, qui furent finalement suspendues en septembre 1957. Les quatre ministres des Affaires étrangères se sont entendus pour reprendre les pourparlers sur le désarmement général à l'intérieur d'un nouveau comité du désarmement composé de dix États: 5 pays occidentaux et 5 du bloc soviétique. A la fin de 1959 les pays occidentaux s'étaient mis d'accord avec le bloc soviétique pour que le nouveau comité qui soumettrait ses rapports à la Commission du désarmement des Nations Unies se réunisse au début de 1960, avant les réunions au sommet inscrites au programme de mai 1960, dont l'ordre du jour comprend également la question du désarmement. Le Canada sera l'un des 5 États occidentaux qui participeront aux négociations des dix puissances. Le représentant canadien sera le lieutenant-général E. L. M. Burns, ancien commandant de la Force d'urgence des Nations Unies.

Comme résultat des progrès accomplis au cours de l'année 1959 dans les négociations au sujet du désarmement, l'Assemblée générale des Nations Unies, pour la première fois dans son histoire, a pu adopter à l'unanimité une résolution sur le désarmement soumise par les 82 États membres des Nations Unies. La résolution, rédigée au cours de négociations entre l'URSS et les États-Unis, recommandait qu'on transmette à la Commission du désarmement des Nations Unies et au nouveau Comité du désarmement toutes les propositions qui avaient été faites au cours des débats de l'Assemblée sur le désarmement. Ces dernières incluaient les propositions soviétiques présentées par M. Khrouchtchev dans une déclaration faite à l'Assemblée générale le 18 septembre et les propositions du Royaume-Uni qu'avait présentées M. Selwyn Lloyd. La résolution exprimait aussi l'espoir qu'on formule en détail et qu'on accepte dans le plus

bref délai possible des mesures conduisant au désarmement complet et général sous contrôle international efficace.

L'Assemblée générale adopta également trois résolutions concernant les essais nucléaires. L'une d'elles, traitant spécifiquement de l'intention de la France de procéder à des essais d'explosions nucléaires dans le Sahara, exprimait la vive inquiétude de l'Assemblée et demandait à la France de s'abstenir de tels essais. Sur la question générale des essais nucléaires on adopta une résolution qui exprimait l'espoir que les parties en cause intensifieraient leurs efforts pour conclure, le plus tôt possible, une entente sur la prohibition des essais d'explosions nucléaires, accompagnée d'un système international de contrôle approprié. Une autre résolution faisait appel «aux États participant aux discussions de Genève pour qu'ils continuent leur présente suspension volontaire des essais et aux autres États pour qu'ils renoncent à de tels essais». Le Canada vota pour les trois résolutions, qui furent adoptées à de fortes majorités.

Finalement l'Assemblée générale adopta une résolution ayant trait au maintien de la Commission du désarmement dans sa forme actuelle (c'est-à-dire que les 82 membres des Nations Unies sont tous membres de la Commission) et demandant au secrétaire général des Nations Unies de mettre à la disposition du nouveau Comité du désarmement des dix puissances tous les services que celui-ci pourrait demander. La résolution fut adoptée à l'unanimité.

### 3. Réfugiés

En 1959 a commencé l'Année mondiale du réfugié (AMR), instituée par une résolution de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 1958. L'Année mondiale du réfugié, qui a débuté au Canada le 28 juin et se terminera le 1<sup>er</sup> juillet 1960, est un effort coopératif de quelque 70 gouvernements pour résoudre certains problèmes concernant les réfugiés et en ramener d'autres à de moindres proportions. Durant l'Année mondiale du réfugié, les gouvernements sont appelés à faire des contributions spéciales afin de seconder cet effort spécial pour les réfugiés.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures annonça le 24 septembre à l'Assemblée générale qu'en guise de contribution spéciale à l'Année mondiale du réfugié, le Gouvernement canadien lèverait ses règlements normaux d'immigration pour admettre un nombre considérable de réfugiés tuberculeux avec leur famille, pour fins de traitement et de rétablissement au Canada. Le nombre de réfugiés tuberculeux dont on pourrait s'occuper en vertu de ce programme a été établi à 100 et on s'attend qu'un total de 4 à 500 personnes bénéficieront de cette initiative. Le gouvernement fédéral assume les frais du transport des réfugiés au Canada et de leur traitement en sanatorium. Le gouvernement assurera également, lorsqu'il le faudra, la subsistance des personnes à charge qui pourraient se trouver incapables de subvenir à leurs besoins pendant qu'un membre de la famille sera sous traitement.

Un certain nombre de gouvernements provinciaux qui administrent les sanatoriums dans lesquels seront accueillis les réfugiés ont accepté de défrayer une partie du traitement hospitalier. On s'attend que le programme pendant sa première année coûte aux gouvernements fédéral et provinciaux plus de \$750,000. Il y aura des frais additionnels pendant les années qui suivront.



Vers la fin de 1959, à peu près 200 réfugiés dans ce groupe (une cinquantaine de familles) étaient arrivés au Canada. On s'attendait que le reste du groupe suive au début de 1960. Le Canada a été le premier pays hors de l'Europe occidentale à accepter des réfugiés tuberculeux et à se porter financièrement garant pour eux; un certain nombre de pays européens avaient déjà pris des tuberculeux à leur charge.

En 1959 le Canada a annoncé une contribution de \$290,000 au programme du Haut-Commissariat pour les réfugiés (lequel a remplacé, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1959, l'ancien Fonds des Nations Unies pour les réfugiés (UNREF), dont le mandat a expiré le 31 décembre 1958). Cette contribution de \$290,000 au programme du Haut-Commissariat représente un accroissement substantiel par rapport à celle de \$200,000 versée en 1958. C'est le programme accéléré pour la fermeture des camps de réfugiés en Europe, autorisé par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa douzième session, qui a motivé cet accroissement. En vertu de ce programme, on s'attend que les quelques 120 derniers camps européens puissent être fermés en 1961.

En 1959, le Parlement a approuvé une contribution de \$60,000 aux opérations de 1958 du programme d'Extrême-Orient du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME). Ce programme a pour but le rétablissement de quelque 9,500 réfugiés d'origine européenne qui sont actuellement en Chine. En novembre 1959 la délégation canadienne aux sessions de CIME à Genève a annoncé qu'on demanderait au Parlement d'approuver une autre contribution de \$60,000 au programme d'Extrême-Orient, applicable à la partie de 1959 du programme.

A la Conférence de souscription qui s'est tenue au Siège des Nations Unies en décembre, le représentant canadien a déclaré qu'on demanderait au Parlement d'approuver une contribution canadienne de \$290,000, en 1960, au programme du Haut-Commissariat pour les réfugiés.

Une autre et importante activité en ce qui concerne les réfugiés et leur rétablissement, à laquelle le Canada s'intéresse, est le programme de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA).<sup>1</sup>

#### 4. Autres travaux

Les Nations Unies, par l'action du Conseil économique et social, cherchent à développer la coopération internationale en vue d'obtenir de plus hauts niveaux de vie, le plein emploi et des conditions favorables au progrès économique et social. Le Conseil est secondé à cette fin par sept commissions fonctionnelles, quatre commissions économiques régionales, par des comités permanents ou des comités spéciaux ainsi que par les institutions spécialisées.

Après un troisième mandat au Conseil économique et social en 1958, le Canada s'est vu remplacé au début de l'année par la Nouvelle-Zélande. Toutefois, le Canada était représenté à la 27<sup>e</sup> session du Conseil, tenue à Mexico du 7 au 24 avril 1959, par un observateur officiel. Des observateurs de la Mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à Genève ont pu participer à quelques réunions de la 28<sup>e</sup> session, qui a eu lieu dans cette ville du 30 juin au 31 juillet.

<sup>1</sup> Voir chapitre V.

En 1959 le Canada était membre de la Commission de la population, de la Commission de statistique, de la Commission de la condition de la femme, de la Commission des stupéfiants et de la Commission du commerce international des produits de base.

Le Canada a également été représenté aux réunions du Comité de l'assistance technique, à celles du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et à la Commission (connexe) de l'évaluation des programmes ainsi qu'aux réunions du Conseil d'administration du Fonds spécial.

Dans le domaine de l'assistance aux peuples sous-privilegiés, le Canada a versé, en plus de sa contribution au Fonds pour les réfugiés mentionnée à la section 3, une somme de \$500,000 et il a fait une contribution additionnelle spéciale en farine de blé à l'UNRWA d'une valeur de \$1,500,000. Il a versé \$650,000 au Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (FISE), il a fourni de l'aide dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies et il a contribué au Fonds spécial.<sup>1</sup>

En 1959 la contribution du Canada au budget ordinaire net des Nations Unies, lequel s'élevait à 53.7 millions de dollars des États-Unis, était de 3.11 p. 100, soit approximativement 1.6 million de dollars canadiens. Cette contribution et les contributions du Canada aux institutions spécialisées des Nations Unies et à l'Agence internationale de l'énergie atomique formaient un total d'approximativement 3.4 millions de dollars.

---

<sup>1</sup> Voir chapitre IX.

## II

### ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

#### 1. Conseil de l'Atlantique Nord

Le Conseil de l'Atlantique Nord a siégé en permanence à Paris durant l'année 1959, sous la présidence du secrétaire général. Avec l'aide de ses comités subsidiaires et de son personnel international, le Conseil a consacré une attention constante aux événements internationaux d'ordre politique, économique et militaire intéressant directement l'Alliance; en outre, il a examiné les plans de défense des pays membres, s'est occupé de l'emploi des fonds affectés aux installations militaires à financement commun (infrastructure) et a étudié les mesures nécessaires pour assurer la défense civile et les préparatifs du temps de paix.

Le Conseil a convoqué deux sessions ministérielles au cours de l'année. Les ministres des Affaires étrangères ont tenu leur session ordinaire du printemps à Washington, du 2 au 4 avril; durant la séance inaugurale, une cérémonie spéciale a marqué le dixième anniversaire de la signature du Traité, qui avait été signé à Washington le 4 avril 1949. En plus de faire une revue d'ensemble des progrès accomplis au sein de l'Alliance au cours des dix dernières années, le Conseil a examiné avec beaucoup de soin le problème central que posent les récentes déclarations de l'Union soviétique au sujet de Berlin et de l'Allemagne. Le débat qui eut lieu sur les divers aspects de cette question avait pour point de départ un rapport présenté par les ministres des Affaires étrangères des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France et de la République fédérale d'Allemagne. Il a été convenu qu'il serait tenu compte des opinions exprimées au sein du Conseil, dans l'élaboration du point de vue occidental en vue des négociations avec l'Union soviétique qui devaient avoir lieu à Genève plus tard au printemps. Le Conseil a exprimé son approbation des grandes lignes de la politique à poursuivre et réaffirmé sa résolution bien arrêtée de maintenir la liberté de la population de Berlin-Ouest ainsi que les droits et obligations des puissances alliées tels qu'ils ont été énoncés, le 16 décembre 1958, dans la déclaration du Conseil au sujet de Berlin. Au cours de la revue qu'ils ont faite des événements des dix dernières années, les Ministres ont manifesté leur confiance dans la viabilité de l'Alliance; ils ont aussi exprimé l'opinion que la solidarité d'action et de politique, facilitée par l'Alliance elle-même, constitue le meilleur gage de succès des négociations avec le Gouvernement soviétique et de la solution des différends entre l'Est et l'Ouest.

La réunion annuelle des ministres des Affaires étrangères, de la Défense et des Finances des quinze pays signataires du Traité de l'Atlantique Nord a eu lieu à Paris du 15 au 17 décembre 1959. Les ministres ont tenu une autre séance le 22 décembre, à la suite d'une rencontre des chefs de gouvernement des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France et de la République fédérale d'Allemagne, qui ont étudié surtout les préparatifs de la prochaine réunion «au sommet» entre nations de l'Est et de l'Ouest.

D'autre part, le 21 décembre les ministres des Affaires étrangères du Canada, de la France, de l'Italie, du Royaume-Uni et des États-Unis se sont réunis pour discuter la convocation du Comité des Dix pour le désarmement. Les sessions de l'OTAN se rattachaient organiquement aux réunions des chefs de gouvernement et aux débats ministériels sur le désarmement; c'est pourquoi l'OTAN ne s'est pas contentée de passer en revue la situation internationale et les problèmes courants dont elle était saisie au chapitre de la défense; elle a également étudié les questions ayant trait aux prochaines négociations «au sommet» entre l'Est et l'Ouest, et les préparatifs des discussions sur le désarmement au sein du Comité des Dix, comme au cours de la réunion «au sommet».

Les trois premières journées de la réunion ont été consacrées à une analyse de la situation internationale, des problèmes de défense et des négociations prochaines à l'échelon supérieur. Les délégués ont étudié avec une attention spéciale l'attitude actuelle du Gouvernement soviétique au sujet des problèmes mondiaux; ils ont exprimé l'espoir que les entretiens futurs avec l'URSS permettraient de se rapprocher d'une solution dans les domaines essentiels. Examinant la situation militaire, les ministres ont pris note du fait que la puissance militaire soviétique continuait à croître et ont conclu que les plans actuels de défense de l'OTAN restent valables. Compte tenu des progrès déjà accomplis ainsi que de l'amélioration de la situation économique de la plupart des pays de l'OTAN, les Ministres sont convaincus que l'OTAN, dans son ensemble, est en mesure de sauvegarder la force nécessaire à l'Alliance. Songeant à l'avenir, les Ministres ont demandé au Conseil permanent de mettre au point un programme à long terme quant aux objectifs de l'Alliance dans les domaines politique, militaire, scientifique et économique, ainsi qu'en matière de contrôle des armements.

Au cours de la séance de clôture, les délégués ont étudié les rapports des quatre chefs d'État, traitant des préparatifs pour la réunion «au sommet» Est-Ouest, et les recommandations des cinq ministres des Affaires étrangères quant aux questions de désarmement. Le Conseil a pris note de la proposition à soumettre au Gouvernement soviétique, touchant l'ouverture «au sommet» de négociations entre l'Est et l'Ouest, et a approuvé le principe d'une série de réunions de ce genre, dont la première se tiendrait à Paris en avril 1960. Le Conseil atlantique a approuvé les dispositions voulant que l'OTAN soit consultée avant les négociations, consultations qui permettront au Conseil et à ses membres de jouer un rôle actif dans la réussite finale. Au chapitre du désarmement, le Conseil a étudié le rapport des cinq ministres des Affaires étrangères et a approuvé l'idée d'une première réunion du Comité des Dix pour le désarmement, qui se tiendrait vers le 15 mars 1960. Le Conseil a donné son accord aux consultations qui auraient lieu entre les cinq ministres et les représentants des autres membres de l'Alliance. En outre, le Conseil a appuyé une proposition du Canada demandant au Conseil permanent, en faisant appel au besoin aux autorités militaires de l'OTAN, d'envisager quelle contribution supplémentaire il pourrait apporter à l'étude des plans de désarmement contrôlé.

## 2. Domaine militaire

L'OTAN n'a cessé de fonder sa politique de défense sur l'avis, exprimé au cours des diverses sessions ministérielles du Conseil tenues durant l'année, selon lequel il est indispensable pour assurer la sécurité des États

membres, de décourager l'agression par le maintien en Europe d'un dispositif militaire classique et nucléaire, complété par des moyens stratégiques de représailles atomiques.

Les principaux engagements du Canada en matière de défense ont continué d'avoir pour objet d'appuyer l'OTAN. Notre pays contribue aux forces unifiées de l'Europe en maintenant une brigade d'infanterie en Allemagne et une division aérienne de douze escadrilles de chasseurs à réaction modernes en France et en Allemagne. Le Gouvernement canadien a décidé au cours de l'année de renouveler le matériel volant de huit escadrilles de chasse de la division aérienne en les dotant d'un avion moderne d'attaque et de reconnaissance, le CF-104. Une partie importante de la flotte canadienne a été affectée à la protection des convois sous l'autorité du Commandement suprême des forces alliées pour l'Atlantique (SACLANT), ainsi qu'à la défense du secteur Canada-États-Unis en cas d'urgence. L'emploi par notre marine, en 1959, de l'avion «Argus Maritime» contribue d'une manière notable à augmenter son efficacité dans le domaine de la chasse aux sous-marins. De plus le Canada participe pleinement avec les États-Unis à la défense du continent nord-américain qui constitue une partie intégrante du territoire de l'OTAN. Au cours de l'année le Canada et les États-Unis ont renforcé la collaboration en matière de défense qu'ils avaient mise sur pied en 1958 par la création du Commandement de défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD).<sup>1</sup>

### 3. Aide mutuelle

En 1959 le Canada continua d'aider les membres européens de l'OTAN en formant pour eux des équipes aériennes, en leur fournissant du matériel militaire et en assurant les services logistiques nécessaires dans le cas du matériel antérieurement livré, ainsi qu'en contribuant aux budgets d'infrastructure de l'OTAN. Ces apports depuis 1950 se sont élevés au total d'un milliard 700 millions de dollars. L'équivalent en dollars des déboursés annuels pour la mise en œuvre du programme canadien d'aide mutuelle s'était élevé en 1953-1954 à 289 millions de dollars; on estime qu'au cours de l'année fiscale 1959-1960 ce chiffre tomba à environ 90 millions. Cela est dû en grande partie à l'épuisement progressif de nos réserves d'armes et de matériel et aussi à ce que le programme complet d'instruction aérienne de l'OTAN, dans les stations de l'ARC au Canada, a pris fin en juillet 1958. Depuis 1950 plus de 5,500 pilotes ou navigateurs, appartenant à 10 pays de l'OTAN, avaient obtenu leurs diplômes. En vertu d'accords spéciaux, un nombre restreint d'élèves européens sont encore formés au Canada.

Quoique le changement des circonstances et des besoins ait amené le Canada à modifier progressivement l'étendue et la nature de son programme d'aide mutuelle, notre pays continue de faire sa part dans l'affermissement de la puissance militaire de l'OTAN.

### 4. Parlementaires de l'OTAN

La conférence annuelle des parlementaires de l'OTAN a eu lieu à Washington en novembre. Le Congrès atlantique tenu à Londres en juin a marqué d'une manière particulière le dixième anniversaire de l'Organisation. Seize parlementaires canadiens ont pris part à la conférence

<sup>1</sup> Voir aussi chapitre VI, section 1.

annuelle, alors que notre délégation au Congrès atlantique comptait une soixantaine de membres, dont le tiers étaient des députés et les autres d'éminents citoyens représentant divers milieux canadiens.

C'est au cours de leur conférence annuelle de 1958 que les parlementaires de l'OTAN avaient adopté la résolution qui donna naissance au projet d'un Congrès atlantique. Le but que s'était proposé le Congrès, tel que l'a exposé son président, consistait à examiner la tâche accomplie par l'OTAN durant ses dix premières années et à étudier les perspectives d'avenir de la Communauté atlantique. Le Congrès atlantique fut inauguré par Sa Majesté la Reine en présence de six cents parlementaires et citoyens éminents venus des divers pays de l'OTAN. Conformément à la procédure suivie par les conférences annuelles, les délégués au Congrès se groupèrent en comités pour étudier les questions culturelles, politiques, économiques et militaires. Le Congrès adopta plusieurs résolutions auxquelles la Conférence des parlementaires a donné suite en novembre. Ces résolutions recommandaient entre autres choses que des mesures soient prises en vue d'augmenter la fréquence des consultations politiques entre les États membres de l'OTAN et aussi dans le but d'améliorer leur collaboration dans le domaine de l'aide aux pays sous-développés tant par le moyen des organismes qui sont déjà en place que par une collaboration étroite entre les pays occidentaux. Les résolutions qui furent adoptées dans le domaine militaire avaient pour objet de réitérer l'importance d'atteindre les objectifs fixés par l'OTAN en vue d'assurer la défense commune, d'intégrer les forces de défense aérienne en Europe, et de collaborer dans certains domaines de la production pour la défense. Sur le plan culturel, le Congrès a préconisé la fondation d'un Institut atlantique autonome, et un comité fut chargé de mettre au point un projet dans ce sens.

Lors de leur Conférence annuelle, les parlementaires de l'OTAN ont réitéré leur approbation des travaux du Congrès atlantique et ils ont repris, pour les élaborer, la plupart de ses résolutions ayant trait aux diverses tâches de l'OTAN. Au cours des séances plénières et de celles des comités, on a consacré une attention toute spéciale à l'analyse des conséquences qui pourraient découler d'une divergence majeure entre les politiques économique et commerciale des États membres de l'OTAN.

D'année en année les réalisations des Parlementaires de l'OTAN augmentent, et elles attirent de plus en plus l'attention du public. La Conférence annuelle est un carrefour qui favorise un heureux échange d'idées sur l'activité de l'OTAN, alors qu'un événement spécial comme le Congrès atlantique fournit une occasion d'exposer publiquement certains concepts fondamentaux en ce qui a trait à l'avenir de la Communauté atlantique.

### III

## COMMONWEALTH DE NATIONS

En ce qui concerne le Canada, l'événement capital à signaler dans une chronique des événements de 1959 dans le Commonwealth, est incontestablement la visite de Sa Majesté la Reine au Canada. Accompagnée par S.A.R. le prince Philippe, la reine Élisabeth est venue inaugurer la voie maritime du Saint-Laurent; elle a aussi fait le tour du pays.

La nature et la composition du Commonwealth n'ont pas subi de modifications profondes en 1959. Aucun nouveau membre n'a accédé à l'ensemble mais une évolution intéressante s'est produite dans certains territoires dépendants. Un état de crise a été proclamé en Rhodésie et au Nyassaland, à la suite d'actes de violence. Les autorités compétentes ont annoncé ultérieurement la création d'une commission placée sous la direction de lord Monckton, et chargée de conseiller les Gouvernements du Royaume-Uni et de la Fédération quant à la revision constitutionnelle à entreprendre en 1960. Au Kenya l'intérêt a porté surtout sur le projet de suppression des mesures d'urgence, adoptées en 1952 à cause de l'insurrection terroriste des Mau-Mau; l'évolution constitutionnelle du Kenya, du Tanganyika et de l'Ouganda a été étudiée par le détail en 1959 et les discussions doivent se poursuivre dans le courant de 1960.

La Nigeria continue à évoluer vers l'indépendance complète, à laquelle elle doit accéder le 1<sup>er</sup> octobre 1960. Les élections fédérales de décembre ont donné de nouveau le pouvoir au premier ministre Alhadji Aboubakar Tafawa Balewa. Le nouveau Parlement se chargera de problèmes essentiels, comme par exemple la demande que fera probablement la Nigeria de devenir membre du Commonwealth dès qu'elle aura obtenu son indépendance. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé en juillet que le Canada ouvrirait bientôt une mission dans la Nigeria.

Le voyage de la Reine au Ghana a dû être remis à plus tard, mais le premier ministre du Ghana, M. Kwame Nkrumah, a été invité à séjourner à Balmoral, après sa nomination comme membre du Conseil privé. M. Nkrumah est le premier citoyen africain qui reçoive cet honneur. S.A.R. le prince Philippe s'est rendu au Ghana en visite officielle.

Dans l'Union Sud-Africaine, le Gouverneur général, M. E. G. Jansen, est mort en novembre; en décembre M. C. R. Swart lui a succédé. M. Swart a de longues années de service dans l'administration publique de l'Union.

Il y a lieu de signaler une détérioration des relations entre l'Inde et la Chine communiste, à propos de la frontière de l'Himalaya, où ont eu lieu d'inquiétantes incursions par les troupes chinoises, ainsi que des escarmouches. L'Inde a rejeté les prétentions de la Chine sur de vastes régions situées en territoire indien, mais s'est dite prête à discuter de petites rectifications de frontières. Dans le courant de l'année on s'est acheminé vers la solution d'un différend ancien entre l'Inde et le Pakistan.

A Ceylan, le premier ministre, M. S. W. R. D. Bandaranaike, a été assassiné en septembre; M. W. Dahanayake lui a succédé. Après de nombreuses difficultés intérieures dans le domaine politique, le Parlement de

Ceylan a été dissous le 5 décembre, et M. Dahanayake est demeuré chef d'un gouvernement provisoire. Des élections générales auront lieu au début de 1960.

En Malaisie le parti de l'Alliance a été reporté au pouvoir en août, à la suite des élections fédérales. M. Tunku Abdul Rahman a repris le poste de premier ministre, duquel il avait démissionné quelques mois auparavant.

Des élections générales ont eu lieu au Royaume-Uni, et le parti conservateur, sous la direction de M. Harold Macmillan, a gardé le pouvoir.

Les consultations entre les pays du Commonwealth ont continué en 1959 à des niveaux divers, officiels ou officieux. Comme d'habitude, les principaux hommes d'État ont échangé des visites. En novembre une Conférence des parlementaires du Commonwealth s'est tenue à Canberra. Une délégation parlementaire canadienne y a participé; elle était dirigée par M. Roland Michener, président de la Chambre des communes. M. R. G. Menzies, premier ministre d'Australie, et M. R. G. Casey, ministre australien des Affaires extérieures, sont venus à Ottawa en 1959. Parmi les visiteurs de marque du Royaume-Uni, Ottawa a reçu le premier ministre, M. Harold Macmillan, et le ministre des Affaires étrangères, M. Selwyn Lloyd. Les visiteurs d'Afrique ont été, entre autres, le juge en chef de la Nigeria, sir Adetokunbo Ademola, et le procureur général du Ghana, M. Geoffrey Bing. Le Pakistan a délégué à Ottawa deux personnalités; le ministre des Finances, M. Mohammed Shoaib, et le ministre du Commerce, M. Z. A. Bhutto. La Fédération des Antilles a délégué à Ottawa le premier ministre, sir Grantley Adams, et le ministre fédéral des Communications et des Travaux Publics, M. Andrew Rose.

Comme d'habitude, d'importantes discussions entre pays du Commonwealth ont porté sur le Plan de Colombo.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Voir chapitre IX, section 5. Le chapitre X contient une description du Plan de bourses du Commonwealth.



## IV

### EUROPE

Bien que la menace soviétique à Berlin ait accru la tension politique en Europe, l'année 1959 a été relativement calme. Elle a été marquée dans tous les pays, tant à l'ouest qu'à l'est, par une certaine avance de la stabilisation politique et de la coopération économique régionale. Le succès de la politique du président de Gaulle dans les cadres de la Cinquième République française est un exemple probant de cet affermissement politique. Dans le domaine économique, la Communauté économique européenne ainsi que la zone européenne de libre-échange ont rapidement consolidé leurs assises en Europe occidentale. En Europe orientale, le Conseil d'entraide économique a de plus en plus, à l'intérieur du bloc soviétique, pris figure d'organe principal du développement économique. D'une façon générale, bien que l'agriculture ait souffert de la sécheresse de l'été 1959, la situation économique européenne a connu une amélioration sensible. Durant les six premiers mois de l'année 1959, l'Union soviétique a pris en politique étrangère des initiatives qui ont eu un certain écho dans les capitales européennes, sans que toutefois les positions fondamentales des pays européens en matière de politique étrangère en aient été ébranlées. L'Europe orientale a continué en 1959 de graviter dans l'orbite de l'Union soviétique. La solution de la question allemande et celle du problème de Berlin n'ont pas en 1959 paru moins lointaines. Ces deux problèmes sont d'une importance majeure pour le monde entier; mais pour les peuples d'Europe occidentale, ils ont toujours eu une importance toute particulière. L'urgence de la question allemande et du problème de Berlin n'a pas diminué au cours de l'année 1959. Il est toutefois permis de penser que la fin de l'année a été marquée par une certaine détente politique.

#### 1. Europe occidentale

*France*—Succédant à une période d'agitation, la Cinquième République a redonné le calme à la France au cours de l'année 1959.

En Algérie, la rébellion n'a pas pris fin. Le 16 septembre 1959 le président de Gaulle énonça les principes d'une solution politique libérale en Algérie. Il reconnut publiquement que l'autodétermination constituait l'essentiel du problème algérien et offrit aux citoyens d'Algérie le choix entre la sécession, l'union complète avec la France, ou comme moyen terme une association étroite avec la France. La constitution de la Cinquième République prévoyait la mise en place des institutions de la Communauté française. Dans cet esprit, le Sénat de la Communauté entreprit ses travaux et le Conseil exécutif tint cinq réunions. L'évolution constitutionnelle marqua un point en décembre 1959 quand, à St-Louis-du-Sénégal, le président de Gaulle fit connaître qu'il était possible à un État membre de la Communauté d'obtenir son indépendance complète tout en demeurant membre de la Communauté française. Tout porte à croire qu'en 1960 la Fédération du Mali et la République Malgache accèderont à l'indépendance. Le Gouvernement français a poursuivi ses efforts pour assurer à

travers le monde la grandeur française, spécialement dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Parmi les mesures prises dans cet esprit, on peut noter la décision du Gouvernement français de poursuivre son programme d'essais et d'armement nucléaires. La République française a maintenu ses étroites relations avec les cinq autres membres de l'Euratom, la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la Communauté économique européenne (qui a entrepris ses travaux le 1<sup>er</sup> janvier). La France, non seulement pour des motifs d'ordre commercial mais dans le but de promouvoir l'intégration politique de l'Europe et de consolider l'amitié franco-allemande, renouvela son appui entier à la Communauté économique européenne.

Le résultat principal du programme de stabilisation économique de décembre 1958 a été l'équilibre économique sans les répercussions sérieuses d'une récession. A la fin de 1959, l'opinion française était divisée au sujet de la nécessité de poursuivre, en période d'expansion économique modérée, une politique anti-inflationniste. Cette division des esprits suscita un conflit politique; un certain malaise social prit forme. En politique commerciale, rien ne fut changé à la ligne libérale adoptée en 1958, si ce n'est qu'une série de mesures de libéralisation intervint qui au cours de l'année diminua la marge discriminatoire à l'égard des importations en provenance de l'étranger, et en particulier de la zone dollar. En 1959 la France se fit le défenseur d'une accélération de la mise en place du Marché commun. Elle prit enfin des mesures pour créer à l'intérieur de la Communauté française des institutions économiques et financières.

*Belgique, Pays-Bas et Luxembourg*—La Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg ont continué d'établir leur politique étrangère sur une participation active aux travaux de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ainsi que sur l'intégration économique européenne.

En Belgique, la situation intérieure est demeurée stable; le gouvernement de coalition est resté au pouvoir. Cependant, l'excédent chronique de charbon belge a créé du chômage et une certaine inquiétude. Une grave agitation s'est manifestée au Congo, auquel la Belgique a finalement promis l'indépendance. En décembre, le roi Baudouin, soucieux de rétablir les bonnes relations entre Belges et Congolais, a fait un voyage au Congo.

La stabilisation a caractérisé pendant cette année la politique intérieure des Pays-Bas. Les élections de mai 1959 ont porté au pouvoir un gouvernement de coalition d'où toute participation socialiste est exclue. Les relations entre la Hollande et l'Indonésie, problème primordial pour la Hollande, sont demeurées tendues. Aucune solution n'a été apportée au problème de la Nouvelle-Guinée occidentale.

*Italie*—Le gouvernement de M. Amintore Fanfani (coalition formée par l'aile gauche du Parti chrétien-démocrate et par les sociaux-démocrates de M. Saragat) remit sa démission en janvier. Un gouvernement entièrement composé de chrétiens-démocrates, sous la présidence de M. Antonio Segni, lui succéda avec l'appui de tous les partis de droite.

Un appui complet à l'OTAN a continué d'être, au cours de cette année, la clé de voûte de la politique étrangère italienne. Comme le Canada, l'Italie a réclamé instamment des consultations plus fréquentes entre les États membres de l'OTAN et a insisté sur les aspects politiques, économiques et culturels de l'Alliance. L'Italie a continué de participer au développement de la Communauté économique européenne et pendant la

première moitié de l'année 1959, le Gouvernement italien a diminué les restrictions imposées aux importations en provenance de la zone dollar.

Le 12 novembre, l'Italie et le Canada ont paraphé un accord sur l'aviation civile qui permettra à des compagnies aériennes choisies par les deux États d'établir un lien direct entre Rome et Montréal. Depuis deux ans, de tous les immigrants au Canada, les Italiens sont les plus nombreux. Durant l'année 1959, 28,269 Italiens ont immigré au Canada.

*Espagne*—En 1959 l'Espagne a pris les mesures nécessaires pour coopérer plus étroitement dans les domaines politique et économique avec les nations occidentales. Le 20 juillet, l'Espagne devint membre de l'Organisation européenne de coopération économique et décida d'établir un programme de stabilisation économique portant principalement sur la création d'un taux de change moins arbitraire, l'extension du système des permis d'importation et la libéralisation d'environ la moitié du total des importations. Ce changement d'orientation dans la politique commerciale et financière espagnole a amené des difficultés d'obtention de crédits bancaires, l'arrêt des tendances inflationnistes et la chute du prix des matières premières. Tout ceci au moment même où l'économie espagnole traversait une période difficile de réadaptation. La faiblesse des groupements d'opposition ainsi que la puissante organisation des forces gouvernementales éclatèrent au grand jour lors de la grève suscitée par les communistes en juin 1959, grève qui se solda par un échec complet. Les déclarations officielles des ministres responsables du plan de stabilisation manifestèrent l'optimisme du Gouvernement au sujet de l'accroissement de la production industrielle et agricole, de l'expansion du commerce extérieur et de l'amélioration de la balance des paiements.

*Portugal*—Le début de l'année 1959 a été marqué par une certaine agitation militaire et civile dirigée contre le gouvernement. En juin la tension politique a disparu. Les élections municipales d'octobre n'ont amené aucun changement d'importance. L'Assemblée nationale a acquis le droit d'amender la constitution. L'ancien système par lequel le président était élu au suffrage universel a été remplacé et l'élection du président est maintenant confiée à une coalition électorale composée à la fois des membres de l'Assemblée nationale et de la Chambre corporative et des représentants des municipalités et des Conseils législatifs des territoires d'outre-mer. Le Portugal continue de soutenir l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, et a participé aux négociations qui ont précédé l'établissement à Stockholm le 20 novembre de l'Association européenne de libre-échange. Le Portugal a participé au développement économique de ses provinces d'outre-mer, particulièrement celles d'Afrique, et a resserré ses liens avec le Brésil.

## 2. Afrique du Nord

*Algérie*—En 1959, de nombreux événements politiques et militaires se sont produits en Algérie. La prise de position la plus importante pour l'avenir a été la déclaration du général de Gaulle le 16 septembre engageant la France à accorder l'autodétermination au peuple algérien dans les quatre ans qui suivront le retour à la paix. Quelques semaines plus tard, le président de Gaulle faisait connaître la volonté de son gouvernement d'entrer en pourparlers avec des représentants des rebelles pour

discuter de la préparation militaire d'un « cessez-le-feu ». Le « Gouvernement provisoire de la République algérienne » (GPRA) accepta le principe de l'autodétermination, renonça à la condition préalable de l'indépendance de l'Algérie, tout en exigeant que la France, avant le « cessez-le-feu », s'engage dans des négociations non seulement militaires mais aussi d'ordre politique. Le Gouvernement français rejeta cette demande qui, à ses yeux, préjugait les décisions que les habitants de l'Algérie seraient appelés plus tard à prendre par voie de référendum.

En décembre, à la quatorzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, les alliés asiatiques et africains du GPRA engagèrent le débat sur l'Algérie. Il prit fin sans qu'aucune résolution ait été adoptée. En Algérie même, bien que la pacification se soit étendue, l'activité des terroristes n'a pas diminué sensiblement. La mise en œuvre du Plan quinquennal de développement économique formulé par le président de Gaulle le 3 octobre 1958 à Constantine, a progressé tout particulièrement en ce qui a trait à l'éducation, à la réforme agraire, au logement et à l'exploitation des gisements pétrolifères.

*Tunisie*—Le président de la Tunisie, M. Habib Bourguiba, et son parti du Néo-Destour ont enregistré un succès complet aux élections de novembre. Le Gouvernement a continué de promouvoir l'indépendance économique de la Tunisie, nationalisé certaines industries, accéléré le processus d'expropriation des propriétaires d'origine étrangère, favorisé, par la législation du travail, l'emploi de Tunisiens, et tout en demeurant à l'intérieur de la zone franc, institué un Fonds bancaire proprement tunisien à Paris. Ceci dit, on n'a pas noté d'amélioration sensible dans l'économie du pays. Le « Gouvernement provisoire de la République algérienne » s'est transporté du Caire à Tunis au début de l'année. A la suite de la déclaration du 16 septembre du président de Gaulle, le président Bourguiba conseilla publiquement la modération aux chefs de la rébellion algérienne. La Tunisie n'a pas rétabli avec la République Arabe Unie les relations diplomatiques qu'elle avait rompues en octobre 1958, ni n'a repris place au Conseil de la Ligue Arabe.

*Maroc*—Toute l'année le Gouvernement marocain a dû faire face à une conjoncture économique difficile. La création, en juillet, d'une Banque centrale du Maroc, qui se réserve le droit d'émettre la monnaie, a suscité des difficultés de change entre la France et le Maroc. Une importante dévaluation a eu lieu à l'automne et l'on a créé un contrôle des paiements à l'intérieur de la zone franc. Au cours de la visite que le président Eisenhower a fait au roi Mohammed en décembre, un accord a été conclu sur le retrait des troupes américaines du Maroc au cours des quatre années à venir.

### 3. Europe septentrionale

Aucun événement grave n'est venu cette année troubler le calme de la politique intérieure des trois pays scandinaves, la Norvège, la Suède et le Danemark. Il n'y a eu aucune élection nationale en 1959 et les partis sociaux-démocrates ont continué de diriger les destinées des trois pays. Les pays scandinaves, comme beaucoup d'autres pays européens qui avaient en 1957-1958 subi le contre-coup de la récession économique, ont regagné beaucoup de terrain en 1959. Dans les trois pays toutefois, le bas niveau des tarifs de fret maritime a empêché une reprise économique complète. En Suède, le coût de l'application des lois sociales a

entraîné un sérieux déficit budgétaire qui n'a pu être comblé que par l'adoption, malgré la forte opposition d'éléments politiques non communistes, d'un impôt sur les achats.

La signature en novembre par les trois pays scandinaves d'un accord sur l'Association européenne de libre-échange a été un événement d'une grande importance en Scandinavie.

Les mêmes principes ont régi en 1959 la politique extérieure et intérieure des trois pays scandinaves. La Norvège, le Danemark et la Suède ont toujours, depuis la fondation de l'Organisation des Nations Unies, considéré cet organisme comme le pivot de leur politique étrangère. Cette année encore, ils ont pris une part active à ses travaux. Le Danemark et la Norvège ont collaboré activement aux travaux de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

*Islande*—Deux élections générales ont eu lieu en Islande en 1959, suscitées toutes deux par la loi islandaise qui veut que toute modification à la Constitution doit recevoir l'assentiment de deux Chambres consécutives. La modification en question portait sur une nouvelle loi électorale accordant aux régions urbaines un plus grand nombre de représentants. Le Parti social-démocratique, le Parti indépendant et le Parti conservateur s'unirent pour faire adopter cette modification dès la première élection de juin. Ils s'allièrent de nouveau pour former un nouveau cabinet après la seconde élection d'octobre.

Le principal événement en politique étrangère durant l'année 1959 a été le maintien par l'Islande de son droit d'étendre les limites de pêche à douze milles et, par conséquent, la tension a continué entre la flotille de surveillance islandaise et les bateaux de pêche protégés par des unités de la marine du Royaume-Uni. Le différend anglo-islandais n'a pas été réglé au cours de cette année. Tous les partis politiques islandais ont pris fait et cause pour la position islandaise en cette affaire. En dépit de cette querelle avec le Royaume-Uni, l'Islande a continué de participer aux travaux de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

*Finlande*—Une amélioration sensible a caractérisé en 1959 les rapports entre la Finlande et l'Union soviétique. Les relations s'étaient détériorées au cours de l'année précédente à tel point que le Gouvernement soviétique obligea le Gouvernement finlandais à démissionner. Au début de janvier 1959, le président Kekkonen, lors de ses entretiens avec M. Khrouchtchev à Moscou, a réussi à effectuer un rapprochement entre les deux pays.

Rien n'a été changé en politique étrangère à la ligne de neutralité stricte dans les disputes internationales qui caractérise la politique étrangère de la Finlande. C'est dans cet esprit que les Finlandais ont décidé en novembre de ne pas adhérer à l'Association européenne de libre-échange.

#### 4. Europe centrale

*Allemagne*—Berlin a été au premier plan des préoccupations de politique étrangère en 1959. Au début de l'année, cette ville a connu une certaine inquiétude causée par la menace des autorités soviétiques, le 27 novembre 1958, de répudier unilatéralement les accords des quatre puissances sur Berlin et de transmettre toutes leurs responsabilités aux autorités de l'Allemagne de l'Est. La tension a cependant fort diminué au cours de l'année. La date-limite de six mois fixée par les autorités

soviétiques fut d'abord repoussée en attendant la Conférence des ministres des Affaires étrangères à Genève, puis écartée durant les conversations de MM. Eisenhower et Khrouchtchev à Camp-David en septembre. Lors de la réunion des quatre chefs de gouvernement en décembre, la République fédérale réitéra sa ferme intention de ne donner son accord à aucun changement au statut de Berlin qui pût compromettre la liberté de la ville.

Le gouvernement fédéral a continué de suivre une politique fondée sur la réunification de l'Allemagne ainsi que sur la création d'un gouvernement panallemand à la suite d'élections libres. Rien d'ailleurs n'est venu indiquer que l'Union soviétique soit prête à accepter la réunification de l'Allemagne dans ces conditions. Le gouvernement fédéral n'a pas cessé de considérer comme inopportune et dangereuse toute forme de dégagement européen et de souligner la nécessité de négociations avec l'Union soviétique ayant pour but un accord général sur le désarmement.

La République fédérale a maintenu son soutien absolu à l'OTAN et, au cours de 1959, a poursuivi une politique défensive en accord avec les plans établis par l'Organisation. Elle a renforcé les liens qui l'unissent aux membres de la Communauté économique européenne et a donné son approbation aux projets établissant sur une base permanente un système de consultation politique à l'intérieur de la Communauté. La possibilité que l'Europe se divise en deux blocs économiques opposés l'un à l'autre a inquiété l'opinion allemande. Le projet de consultation à l'intérieur de l'OTAN qui pourrait résoudre ce problème est apparu à la fin de l'année. L'Allemagne a continué à pratiquer sa politique aujourd'hui traditionnelle d'amitié sincère avec l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord.

En politique intérieure, l'année qui vient de s'écouler aura vu l'élection de M. Luebke à la présidence de la République fédérale. M. Luebke a remplacé à la présidence le professeur Heuss. Le chancelier Adenauer s'était d'abord présenté à la présidence comme candidat de l'Union chrétienne démocrate. Il retira sa candidature et une controverse l'opposa au vice-chancelier Erhard pour la direction du parti. Ce sont là des événements importants de l'année politique. Bien que ces controverses n'aient pas aidé à la stabilité du régime, le chancelier Adenauer, à la fin de l'année, apparut comme le chef incontesté de l'Allemagne.

Au début de l'année, l'Allemagne comptait plus d'un million de chômeurs. Cependant, on a assisté à une excellente reprise économique et l'année s'est terminée dans la prospérité. Il importe toutefois de noter la présence de certains facteurs d'inflation ainsi qu'une demande générale d'augmentation des salaires.

Les relations entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne sont demeurées excellentes. Le ministre allemand de la Défense, le Dr Strauss, a visité le Canada en septembre. Le même mois, une délégation parlementaire canadienne, dont faisait partie le président de la Chambre des communes et le ministre de la Justice, a passé deux semaines en Allemagne. La coopération germano-canadienne a été affirmée par la décision que prirent les deux pays d'équiper leurs forces militaires en Europe avec des avions du même type.

*Autriche*—L'élection générale du 10 mai a été le principal événement politique en Autriche cette année. A la suite de cette élection, le gouvernement de coalition présidé par le chancelier Raab, auquel participent le Parti du peuple et le Parti socialiste, s'est maintenu au pouvoir. En 1959, le

Gouvernement autrichien a réussi à garder une monnaie stable et à maintenir le pouvoir d'achat et le niveau de l'emploi dans le pays. En dépit des réparations que l'Autriche a dû continuer à payer à l'Union soviétique au cours de l'année, le rythme de la production a continué de s'accroître. L'Autriche a paraphé la convention créant l'Association européenne de libre-échange et a continué à libéraliser son commerce avec les pays de la zone dollar.

La politique étrangère de l'Autriche continue de se fonder sur la loi constitutionnelle envisageant une neutralité permanente. Deux événements ont marqué les relations entre le Canada et l'Autriche en 1959: le 23 juin le Canada a accédé au Traité d'État autrichien et en mai, une ligne aérienne directe reliant les deux pays a été établie.

*Suisse*—Les élections fédérales d'octobre ont changé peu de choses à l'équilibre des forces des partis dans les deux Chambres suisses. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1960, deux membres du Parti social démocrate deviendront membres du Conseil fédéral pour une durée de quatre ans. La composition du ministère reflétera ainsi l'équilibre des forces au sein du Parlement.

Par sa politique de neutralité, la Suisse ne peut devenir membre de la Communauté économique européenne. Toutefois, elle a pris une part active aux négociations qui ont précédé la création de l'Association européenne de libre-échange. La prospérité actuelle de la Suisse a incité le Conseil fédéral à augmenter sensiblement la contribution suisse au Programme d'assistance technique des Nations Unies.

En septembre, la Suisse et le Canada ont conclu un accord prévoyant l'abandon de la double imposition des entreprises maritimes et aériennes.

## 5. Sud-Est européen

*Grèce*—Depuis 1956 le Parti de l'Union nationale radicale (ERE) préside aux destinées de la Grèce. Le premier ministre, M. Constantin Karamanlis, et son parti ont apporté à la Grèce une administration stable, en dépit d'un nombre considérable de graves problèmes.

Bien que la balance des paiements en 1959 ait été plus favorable qu'en 1958, le total des importations et des exportations grecques a diminué. Afin de stimuler l'expansion économique et la prospérité générale, le gouvernement a présenté en 1959 un plan quinquennal de développement intérieur. De plus, la Grèce a posé sa candidature comme membre associé de la Communauté économique européenne.

Le progrès réalisé dans la question de Chypre, un des plus graves problèmes auxquels devait faire face le Gouvernement grec, a permis à la Grèce de reprendre des relations normales avec la Turquie et le Royaume-Uni, et a sans doute été l'événement marquant de l'année en politique étrangère.

*Turquie*—La situation économique de la Turquie est loin d'être satisfaisante. En 1958, le pays connut les signes avant-coureurs d'une crise économique à laquelle il échappa de justesse grâce à une aide étrangère considérable, aide accompagnée du préalable qu'il serait procédé à une nouvelle orientation du plan économique et à la création de mesures de stabilité. En 1959, le Gouvernement turc a fait des efforts systématiques pour maintenir le niveau des prix et pour contenir dans de justes limites son programme d'investissement; il n'en reste pas moins qu'un nouveau

plan d'aide économique devra être établi afin de permettre à la Turquie de procéder à la fois à une expansion économique et à une hausse du niveau de vie. Tout comme la Grèce, la Turquie a manifesté son intention de prendre place aux côtés des six autres pays européens à l'intérieur de la Communauté économique européenne.

La politique étrangère de la Turquie a continué en 1959 d'être solidement axée sur l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. C'est au cours de cette année que les autorités turques, en dépit des avertissements soviétiques ont accepté la présence en territoire turc des bases d'engins téléguidés. M. Menderes s'est rendu à Washington à une réunion du CENTO, appelé précédemment pacte de Bagdad, et la Turquie a étudié de près la possibilité d'une infiltration communiste dans les pays arabes du Moyen-Orient. La disparition presque complète de la tension entre la Turquie et la Grèce au sujet de Chypre, à la suite de la solution apportée à ce problème, a constitué un événement important dans l'année politique.

*Chypre*—Après cinq années de tension et de luttes, l'île de Chypre a retrouvé un certain calme et une certaine paix en 1959, lorsqu'il est apparu qu'un accord pouvait être réalisé sur les termes à envisager pour régler dans l'avenir le problème constitutionnel de Chypre. Un accord préalable entre la Grèce et la Turquie, conclu à Zurich en 1958, avait ouvert la voie à la Conférence de Londres, en février 1959, conférence qui fut couronnée de succès. Toutes les parties dans cette querelle, y compris le Royaume-Uni et les communautés grecque et turque de Chypre, y étaient représentées. Il en est résulté des accords concluant à l'indépendance de l'île et statuant sur les rapports de Chypre avec la Grèce et la Turquie, ainsi que sur les mesures à prendre pour organiser la défense de Chypre. Ces accords amèneront Chypre à l'indépendance, comme république souveraine, le 19 février 1960, plutôt qu'à l'union avec la Grèce (Enosis) ce que souhaitaient les Chypriotes d'origine grecque, ou à la division de l'île, solution que préconisaient les Chypriotes d'origine turque.

Des négociations sur l'application de ces accords se sont poursuivies à Londres durant tout le reste de l'année et le progrès accompli a été considérable, sinon sans heurts. La présence à Chypre de bases militaires britanniques n'avait pas encore à la fin de 1959 fait l'objet d'un accord.

La nouvelle constitution de la République de Chypre prévoit qu'un président d'origine grecque chypriote et qu'un vice-président d'origine turque chypriote exerceront conjointement une autorité considérable dans des questions importantes comme les nominations au Conseil des ministres. Le président et le vice-président ont été élus le 13 décembre. L'archevêque Makarios est devenu président, et le D<sup>r</sup> Kutchuk, choix de toute la communauté d'origine turque, est devenu vice-président.

*Yougoslavie*—La politique yougoslave en 1959 fut axée sur le maintien de l'indépendance en dehors de toute appartenance à un groupe politique. Les relations entre les Gouvernements de Yougoslavie et de l'Union soviétique furent normales et ne suscitèrent aucune controverse. Les relations entre les deux partis communistes qui avaient été presque rompues lors de la campagne du bloc soviétique contre le révisionisme yougoslave, demeurèrent en l'état. Le Gouvernement yougoslave poursuivit ses efforts en direction de prises de contact et d'échanges d'opinions avec les pays non engagés. Le président Tito visita les chefs de plusieurs États au cours d'un long voyage qu'il entreprit en Asie du Sud-Est et au Moyen-Orient au début de l'année, et d'autres délégations yougoslaves



se rendirent en Amérique latine. Il devint évident qu'à la suite d'efforts des deux côtés, les relations de la Yougoslavie avec ses voisins, la Grèce et l'Italie, s'améliorèrent considérablement. La Yougoslavie continua de jouer un rôle actif et positif dans les travaux des Nations Unies ainsi que dans les institutions spécialisées.

Du point de vue économique, l'année 1959 fut excellente pour la Yougoslavie. Le plan d'industrialisation yougoslave progressa; la récolte fut abondante et l'agriculture fit des progrès. La balance du commerce international yougoslave connut une amélioration sensible grâce à une augmentation des exportations.

## 6. Union soviétique et Europe orientale

*Union soviétique*—Dès le début de l'année 1959, il apparut que M. Khrouchtchev était maître du pays. Les lignes principales du développement économique avaient été tracées pour de nombreuses années à venir. Le peuple soviétique, en tout cas les citadins, commençait à croire à la possibilité d'obtenir, de son vivant, un meilleur niveau de vie. On n'a assisté en 1959 à aucun changement spectaculaire dans la politique intérieure de l'Union soviétique. Par contre, des événements de première importance se sont produits en politique étrangère au cours de l'année, à un rythme inconnu depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Au début de 1959, le monde eut à faire face à une crise d'ordre majeur lorsque M. Khrouchtchev fit savoir, en novembre 1958, que, dès la fin de mai, l'Union soviétique prendrait les mesures nécessaires pour «liquider le régime d'occupation» à Berlin-Ouest. Cette date-limite fut dépassée sans que rien n'ait été fait pour changer le statut de Berlin ou celui des troupes alliées à Berlin. A la fin d'octobre, M. Khrouchtchev annonça au peuple russe qu'une solution pouvait être apportée à de nombreux problèmes et que, pour parvenir à cette solution, les deux partis devaient accepter des compromis. Ainsi en moins d'un an la politique étrangère soviétique effectua un virage sensible.

Le premier des événements qui amenèrent ce qui, selon toute apparence, constitue un changement d'orientation de la politique étrangère soviétique, fut la prise de conscience, au début de l'année, que l'Occident n'avait aucunement l'intention d'abandonner ses droits à Berlin. Au cours d'un long échange de notes avec les puissances occidentales, M. Khrouchtchev souligna la nécessité d'une rencontre des chefs de gouvernement afin de discuter du problème de Berlin et d'un traité de paix avec l'Allemagne. Les puissances occidentales maintinrent qu'il serait peu sage de se réunir «au sommet» avant que des études préalables, à un échelon moins élevé, aient fait ressortir le bien-fondé de négociations au niveau des chefs de gouvernement. Quelque temps plus tard, M. Khrouchtchev signifia son accord à une rencontre des ministres des Affaires étrangères au mois de mai et fit savoir que l'Union soviétique ne prendrait aucune mesure unilatérale qui pût toucher au statut de Berlin-Ouest pendant ces négociations.

La réunion des ministres des Affaires étrangères, dont la durée, y compris une période de trois semaines d'inactivité, se prolongea en mai, juin et juillet, ne régla pas le problème de Berlin. Il n'y fut pas non plus décidé si les chefs de gouvernement se réuniraient pour discuter plus avant. Il ressortit toutefois de cette réunion que l'ultimatum à la suite duquel les puissances occidentales avaient refusé de négocier, était levé.

En janvier, le vice-premier ministre, M. Mikoyan, se rendit aux États-Unis, en «visite privée». Cette visite fut la première d'une série de visites qui eurent lieu, à un échelon élevé, entre l'Est et l'Ouest, durant l'année. En février, le premier ministre et le ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni séjournèrent plusieurs jours à Moscou, où ils eurent des entretiens avec M. Khrouchtchev et d'autres personnalités soviétiques; le vice-président des États-Unis, M. Nixon, fit un séjour prolongé en Union soviétique durant l'été; le 3 août, MM. Eisenhower et Khrouchtchev firent savoir qu'ils allaient échanger des visites. Celles-ci débutèrent avec la visite de M. Khrouchtchev aux États-Unis à l'automne et dès la fin de l'année il était entendu que M. Khrouchtchev rendrait visite au président de Gaulle au début de 1960. A la suite de ces visites, l'impression générale se répandit que la tension entre l'Est et l'Ouest avait diminué. Cette impression résulta en partie de ce que, à la suite de son voyage aux États-Unis, M. Khrouchtchev supprima la date-limite fixée pour le règlement du problème de Berlin. L'insistance qu'avait mise M. Khrouchtchev à souligner la nécessité d'un compromis des deux partis contribua à détendre l'atmosphère de fin d'année; il en fut de même de certaines interventions soviétiques de ton plutôt modéré à l'Assemblée générale des Nations Unies en 1959. Ainsi, à la fin de 1959, il apparut que l'Union soviétique semblait vouloir sans équivoque établir au moins une période de détente et peut-être même trouver une solution aux plus importants problèmes en suspens.

Des incidents, marquèrent en 1959 les relations de l'Union soviétique avec d'autres puissances. L'amitié russo-égyptienne subit le contre-coup des attaques du président Nasser contre les communistes égyptiens et syriens et contre le régime du colonel Kassem en Irak; toutefois, les liens économiques entre l'Union soviétique et la République Arabe Unie demeurèrent étroits. La décision de l'Iran de conclure un pacte défensif avec les États-Unis suscita un refroidissement dans ses relations avec l'Union soviétique. Les rapports avec les pays scandinaves subirent un revers, à la fin de juillet, à la suite de la décision précipitée de M. Khrouchtchev de surseoir à sa visite en Scandinavie, sous prétexte que la presse scandinave l'avait personnellement attaqué. En outre, les relations diplomatiques avec l'Australie, qui avaient été interrompues à la suite de l'affaire Petrov, furent reprises, et les missions diplomatiques respectives furent rouvertes.

Les relations soviétiques avec la Chine durant l'année furent sans doute les plus complexes qui aient été depuis l'arrivée au pouvoir du parti communiste en Chine. La suppression par la Chine de la semi-autonomie tibétaine fut particulièrement nuisible à la cause du communisme dans le Sud-Est asiatique; de même, la querelle sino-indienne, en plus, des craintes et des soupçons auxquels elle donna naissance, mit l'Union soviétique en face d'un problème d'ordre international où il lui parut impossible de prendre parti, même pour sa principale alliée. Pour toutes ces raisons, le désaccord en politique internationale entre l'Union soviétique et la Chine ne put plus, à la fin de 1959, être masqué et ajouta aux difficultés intérieures de l'alliance causée par les récentes divergences d'ordre idéologique et par l'indifférence de la Chine à «l'esprit du Camp-David». Rien ne laisse croire, toutefois, que ces mésententes aient entraîné, ou puissent entraîner, un affaiblissement de l'alliance sino-soviétique dans les rapports avec le monde extérieur.

Durant l'année 1959, l'Union soviétique continua à faire des prêts et à apporter son aide technique aux pays sous-développés. L'Inde, en plus d'un prêt de 1,500 millions de roubles au titre de son plan quinquennal, s'apprêta à recevoir 100 millions de roubles ainsi qu'une aide technique dans la construction d'une raffinerie. La Guinée obtint un prêt de 1,400 millions de roubles, et négocia un accord commercial avec l'Union soviétique. A l'occasion de la visite de l'empereur Haïlé Sélassié à Moscou, l'Éthiopie obtint un prêt de 400 millions de roubles; l'Afghanistan obtint de même une aide technique pour la mise en valeur du fleuve Oxus; un accord permettant de commencer les travaux du barrage d'Assouan fut signé avec la République Arabe Unie. L'Union soviétique continua ses efforts pour élargir son commerce avec l'Occident et chercha à faire des emprunts à l'étranger afin d'acheter les machines nécessaires au développement de son plan septennal.

Deux événements, en particulier, marquèrent la politique intérieure de l'Union soviétique en 1959. Le XXI<sup>e</sup> Congrès extraordinaire du Parti communiste soviétique fut tenu en janvier et février 1959; son but était surtout d'approuver les «thèses» de M. Khrouchtchev en matière de développement économique pour les années 1959-1965. Ces «thèses», promulguées à la fin de 1958, prévoyaient une expansion de 80 p. 100 de l'économie du pays, surtout dans les industries de base. Le deuxième événement d'importance fut le lancement de trois fusées interplanétaires; la première gravita autour du soleil, la seconde se rendit à la lune, la troisième encercla la lune, en photographia le versant inconnu et transmit les photographies. L'impression créée par ces réussites spectaculaires fut énorme, tant en Russie que dans le reste du monde. D'une manière plus terre-à-terre, les autorités soviétiques encouragèrent le peuple à plus d'efforts en vue d'atteindre les objectifs du plan septennal, lui accordèrent certaines concessions (par exemple, dans certaines industries, une journée-travail plus courte) et lui promirent qu'en 1970, il serait mis fin à l'effroyable crise du logement, au manque permanent de tout, sauf des biens de consommation les plus nécessaires, et au bas niveau de vie dans les campagnes.

*Europe orientale*—Peu de changements importants eurent lieu, en 1959, dans les pays du bloc soviétique en Europe orientale. En politique intérieure, les gouvernements communistes consolidèrent leur contrôle et, en politique étrangère, s'alignèrent sur les décisions de Moscou. Les gouvernements de chacun de ces pays s'efforcèrent de même de donner au parti communiste un «rôle dirigeant» et de lui insuffler une vitalité intérieure. Le parti tint des assises en Pologne et en Hongrie. La nécessité du conformisme idéologique apparut au cours de ces assises et des nombreuses autres réunions à l'intérieur du bloc, tenues pour discuter de problèmes idéologiques et autres. La campagne menée contre le révisionisme yougoslave connut des hauts et des bas tout en étant, dans l'ensemble, moins violente qu'en 1958.

Certains rapports ont laissé entendre que des mesures de répression avaient été prises contre des personnes accusées d'avoir pris une part active à la révolution hongroise de 1958; mais ailleurs dans le bloc soviétique la police de sécurité ne semble pas avoir augmenté son activité. En général, les écrivains et les artistes ne furent ni mieux ni plus mal traités qu'auparavant. La création artistique s'est ressentie toutefois des tentatives de contrôle. La situation des Églises n'a pas connu d'amélioration.

Bien que le plan visant à accroître la productivité ait subi de nombreux échecs, un progrès sensible fut accompli dans la production industrielle de tous les pays du bloc soviétique européen. Les normes industrielles ont été atteintes et, en certains cas, dépassées. Par contre, les résultats obtenus en agriculture ont été peu satisfaisants. La production agricole a diminué et, en Pologne, à la suite d'erreurs dans le plan agricole, il y a eu un abaissement des arrivages de viande.

Les liens qui unissent tous les pays du bloc à l'Union soviétique ont été soulignés en toute occasion. Ces pays ont accordé leur appui à toutes les initiatives soviétiques en politique étrangère pendant l'année et chaque pays a adapté ses vues aux vues soviétiques. Le rôle prépondérant de l'Union soviétique dans la politique étrangère de ces pays a été souligné lors des visites de M. Khrouchtchev en Allemagne orientale, en Albanie, en Hongrie, en Pologne et en Roumanie au cours de l'année; ces visites ont accentué l'appui de l'Union soviétique, et de M. Khrouchtchev lui-même, aux dirigeants du bloc. Des visites à l'échelon gouvernemental ont indiqué à quel point on désire affermir les relations à l'échelon du parti et des gouvernements.

L'expérience polonaise d'une politique tant soit peu indépendante de celle de l'Union soviétique a été poursuivie péniblement. Des mutations dans le personnel politique, vers la fin de l'année, ont fait apparaître des incertitudes sur l'avenir de cette politique; ces changements représentent une réaction politique devant les difficultés économiques qu'avaient entraînées certaines erreurs dans la planification, erreurs qui ont eu pour résultat de créer un pouvoir d'achat supérieur à la production des denrées. Des mesures sévères d'économie ont été prises pour mettre un terme à cette crise. Il est plus difficile de comprendre certaines mutations de personnalités du monde culturel polonais. La politique extérieure de la Pologne a reflété celle de l'Union soviétique. La visite à Varsovie de M. Nixon, vice-président des États-Unis, de retour de l'URSS, et l'enthousiasme qu'elle a soulevé ont mis en relief les relations entre la Pologne et l'Occident.

En Hongrie, les dirigeants ont poursuivi leur politique d'affermissement du régime postrévolutionnaire. Certaines informations ont indiqué que la répression des éléments révolutionnaires de 1950 continuait. Le septième congrès du Parti socialiste des ouvriers hongrois, événement marquant de l'année politique, a permis à M. Janos Kadar de réaffirmer son autorité; au cours du Congrès, il fit savoir que les troupes soviétiques resteraient en Hongrie tant que la situation internationale requerrait leur présence. Bien que, selon toute évidence, les gouvernants hongrois aient poursuivi une politique économique modérée, une campagne bien organisée de collectivisation a été entreprise au début de l'été. A la fin de 1959, plus de la moitié des fermes avaient été intégrées dans le système collectif.

## V

### MOYEN-ORIENT

Contrairement aux années antérieures, 1959 a été pour le Moyen-Orient une année assez calme; on a pu constater des changements et des adaptations, mais leurs conséquences immédiates n'ont guère dépassé les limites de la région. C'est peut-être parmi les pays arabes surtout qu'on a vu se dessiner un retour à la normale. Non seulement leurs rapports mutuels se sont-ils améliorés, mais aussi leurs relations avec les pays occidentaux. Dans nombre de cas s'est amorcée une évolution vers un progrès modéré dans les affaires intérieures. Il n'y a pas eu de combats graves sur la frontière arabo-israélienne, mais il ne s'est fait aucun progrès vers la solution des problèmes fondamentaux qui divisent les Arabes et Israël. Dans le courant de 1959 certains aspects de la question de Palestine ont causé de l'inquiétude, notamment l'utilisation du canal de Suez par le commerce israélien, et les réfugiés de Palestine.

Dans d'autres régions du Moyen-Orient la situation s'est modifiée. Après que l'Arabie se fut retirée en mars du pacte de Bagdad, les États non arabes du «palier septentrional»: Turquie, Iran et Pakistan, ont confirmé leurs ententes mutuelles de défense en établissant l'Organisation du traité central (CENTO); ce traité est renforcé par des accords particuliers de défense avec les États-Unis. Dans les régions méridionales, l'évolution en cours s'est manifestée plus nettement: les autorités indigènes ont assumé des responsabilités accrues en Somalie sous tutelle italienne, qui doit accéder à l'indépendance en 1960; en février, le secrétaire britannique aux Colonies a appuyé l'idée d'une union des populations de Somalie actuellement placées sous la tutelle de l'Italie et du Royaume-Uni; il s'est créé une fédération de petits États dans les cadres du protectorat d'Aden-Ouest, sous l'égide du Royaume-Uni.

La Ligue arabe est demeurée un centre important de collaboration panarabe, dans les domaines politique et technique. Dans le courant de 1959 un congrès arabe du pétrole et une conférence arabe d'experts pétroliers se sont tenus sous l'égide de la Ligue. Bien que deux membres aient été absents, deux réunions du Conseil de la Ligue, à un niveau élevé de représentation, ont eu lieu dans le courant de l'année. L'absence de deux membres a été compensée par le retour à des relations amicales entre la République Arabe Unie (R.A.U.) et d'autres États arabes; toutefois les effets de la crise de l'année précédente se faisaient encore sentir dans certaines régions. L'amélioration des rapports entre la R.A.U. et le Liban a été mise en relief au mois de mars par une rencontre du président Nasser de la République Arabe Unie et du président Chehab du Liban et, en juin, par la signature d'une entente économique. Les problèmes en souffrance entre la R.A.U. et la Jordanie ont été réglés avec l'aide du représentant spécial de l'ONU à Amman et du Secrétariat de la Ligue arabe; en août on a annoncé la reprise de relations diplomatiques. En septembre le roi Saoud a fait une visite officielle au Caire, pour y renouveler les liens d'amitié entre l'Arabie saoudite et l'Égypte. En novembre, la R.A.U. et le

Soudan ont enfin signé une entente sur l'usage des eaux du Nil, ce qui permet d'espérer une collaboration plus grande entre les deux États et laisse prévoir un accord général entre tous les pays riverains. Le prince héritier et le premier ministre du Maroc sont allés au Caire, soulignant ainsi le resserrement des liens entre le Moyen-Orient et les États arabes de l'Afrique du Nord.

Mais les problèmes épineux à l'intérieur du monde arabe n'ont pas tous été résolus. Les rapports de l'Irak et de la Jordanie n'ont pas été rétablis, non plus que les relations entre la Tunisie et la R.A.U. L'Irak et la R.A.U. tentent de conserver et d'étendre leur puissance après les graves événements de l'an dernier; ces deux États se surveillent avec défiance.

En ce qui concerne les rapports des pays occidentaux avec le monde arabe, les éléments les plus importants ont été l'entente financière conclue entre le Royaume-Uni et la R.A.U. en février et, après une période de réadaptation, la reprise des relations diplomatiques entre ces deux États en décembre, presque trois ans après leur rupture au moment de la crise de Suez. La signature d'un accord en août 1958 entre la France et la R.A.U. sur les questions de propriété et de commerce, et les problèmes connexes, avait été un signe encourageant. Des visites à la République Arabe Unie par des personnalités importantes des Gouvernements italien et espagnol ont souligné une fois de plus l'intérêt que ces deux pays portent au monde arabe. Toutefois, les rapports du Royaume-Uni avec l'Arabie saoudite, et ceux de la France avec la R.A.U. et certains autres pays n'ont pas encore été restaurés. En sa qualité de puissance protectrice des intérêts australiens auprès de la R.A.U., le Canada a joué un rôle spécial dans la reprise, le 19 octobre, des relations entre ces deux États, relations interrompues en novembre 1956. En outre, de concert avec les autres pays représentés au Caire, le Canada a pu participer officiellement au processus de normalisation des rapports entre le Royaume-Uni et la R.A.U.

Il y a lieu de signaler certains événements qui ont eu lieu dans les États de la région et de les analyser sous l'angle particulier des intérêts canadiens.

Au Liban, on a pu constater les symptômes d'une reprise économique et d'un retour à la stabilité politique, évolution à laquelle ont collaboré tous les principaux éléments de la nation. Le roi Hussein de Jordanie s'est rendu en mars aux États-Unis; en mai, le premier ministre Majali a formé un nouveau gouvernement, et en novembre le Shah d'Iran a rendu visite au roi Hussein, avec lequel il a eu d'importants entretiens.

Dans l'État d'Israël, les élections générales de novembre ont consolidé le parti Mapai, dirigé par le premier ministre, M. Ben Gurion. Les relations étroites, culturelles et personnelles, entre Israël et le Canada ont été mises en valeur par la proclamation au printemps dernier du «*Jour du Canada*» à Jérusalem, par le concert Kol Yisrael dirigé par Alexandre Brott, chef d'orchestre canadien, et par le don à la nouvelle Faculté de droit de l'Université hébraïque, d'un fauteuil ayant appartenu à sir John A. Macdonald; ce fauteuil a été présenté par M. Diefenbaker, premier ministre du Canada.

Au sein de la République Arabe Unie, des rapports plus cordiaux se sont établis avec la plupart des pays voisins, comme nous l'avons signalé plus haut; on a accordé une attention accrue aux problèmes intérieurs, surtout à l'établissement et à la mise en œuvre de vastes plans d'essor économique, dont le plus impressionnant est celui du barrage d'Assouan.

La R.A.U. a également entamé un grand programme d'amélioration du canal de Suez. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement a accordé en décembre un prêt à l'Autorité du canal de Suez. La décision de la R.A.U. d'envoyer dans les pays occidentaux un nombre plus considérable d'étudiants selon un plan gouvernemental a été applaudie par le Gouvernement canadien. Sur la demande des dirigeants de la R.A.U., le Canada a adopté certaines mesures qui faciliteront l'inscription de ces étudiants dans les universités canadiennes.

En novembre 1958 le pouvoir a été saisi au Soudan par une junte militaire; en dépit de l'échec répété des coups d'État tentés par divers groupements de l'armée, le nouveau gouvernement a réussi à améliorer la conjoncture économique du pays; il a signé une entente avec la R.A.U. pour la distribution des eaux du Nil; ses rapports avec son voisin du nord se sont détendus, et le Soudan pourra désormais mettre en œuvre de vastes projets d'irrigation de ses terres.

En Iran, les programmes sociaux et économiques sont demeurés à l'ordre du jour; la position de ce pays sur la scène internationale a été mise en valeur d'une part par ses différends avec l'Union soviétique, et de l'autre par les visites de personnages de marque: M. Nehru, premier ministre de l'Inde, M. Ayoub Khan, président du Pakistan, M. Menderès, premier ministre de Turquie, et M. Eisenhower, président des États-Unis.

Au début de l'année, les conditions de sécurité intérieure étaient précaires en Irak. Mossoul a connu une insurrection larvée, et Kirkouk a été secouée par des troubles violents. En juillet, Bagdad a célébré pacifiquement l'anniversaire de la création de la République. Les représentants de l'étranger, parmi lesquels se trouvait un délégué du Gouvernement canadien, ont assisté aux cérémonies. Toutefois la situation politique était encore précaire, par suite de divergences entre les divers groupements politiques, y compris les communistes locaux. En octobre, après l'exécution de certaines personnes condamnées pour leur participation aux perturbations antérieures, une tentative d'assassinat fut dirigée contre le premier ministre Abdoul Karim Qasim. Vers la fin de l'année, les relations de l'Irak et de l'Iran devinrent très tendues, à la suite d'une renaissance du différend sur la navigation et les droits territoriaux dans le Chatt-al-Arab, voie fluviale importante sur la frontière des deux pays.

Les Éthiopiens se sont intéressés au tour d'Europe de l'empereur Haïlé Sélassié, à la signature des accords d'assistance économique avec l'Union soviétique, à l'établissement à Addis-Abéba du siège de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, et à la question de frontière entre l'Éthiopie et la Somalie. Dans le courant d'octobre, le Canada a accueilli le prince héritier et la princesse d'Éthiopie, qui sont venus à Ottawa en visite officielle.

Les problèmes politiques qui se posent entre Israël et les États arabes n'ont pas été résolus en 1959. Toutefois il y eut relativement peu d'incidents de frontière, grâce en grande partie à l'influence stabilisatrice de l'Organisation des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve et de la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU), deux organismes auxquels le Canada participe. Le Conseil de sécurité n'a été convoqué qu'une seule fois dans le courant de l'année pour étudier les problèmes de frontière; cette réunion s'est tenue le 30 janvier, pour l'examen d'une protestation d'Israël au sujet de l'assassinat d'un berger israélien, le 23 janvier, près de la frontière séparant Israël de la région syrienne de la R.A.U. Divers membres du Conseil ont exhorté les parties en cause à respecter les dispositions de l'Accord d'armistice, qui interdisent l'emploi d'armes à feu

sauf en cas de légitime défense, et prescrivent l'arbitrage de la Commission mixte d'armistice. Depuis cette époque, les conditions dans la région sont nettement meilleures. Les frontières jordano-israélienne et libano-israélienne ont été assez calmes, mais on a constaté une certaine agitation autour du mont Scopus. Sur la frontière israélo-égyptienne on a vu se produire de nombreuses violations de frontières aériennes, et même certaines escarmouches entre avions; les champs d'aviation réservés aux réacteurs se situent en effet tout près de la frontière, dans un pays comme dans l'autre; des incidents peu importants ont eu lieu près des frontières terrestres, surtout au début de l'année. La Force d'urgence des Nations Unies, équipée en hommes par le Canada et six autres nations, a contribué à éviter des réactions en chaîne qui auraient pu être très dangereuses; mais la FUNU elle-même a été mêlée par erreur à des incidents mineurs, avec l'une ou l'autre des parties en cause. Ainsi en février, un membre du contingent dano-norvégien a été blessé par une patrouille israélienne; en décembre, Ronald H. Allen, membre de l'escadrille de reconnaissance du Canada auprès de la FUNU, a été mortellement blessé par des soldats de la R.A.U. Dans les deux cas, les responsables ont exprimé des regrets officiels. En dépit des réussites de la FUNU dans la région, le problème des fonds nécessaires n'a pas encore été résolu. Le Canada poursuit ses efforts en vue d'obtenir une assistance financière suffisante et plus générale pour cet organisme.<sup>1</sup>

Le problème des réfugiés de Palestine, qui jusqu'à présent a fait obstacle au règlement du conflit arabo-israélien, a provoqué de longues discussions en 1959, étant donné que le 30 juin 1960 sera la date à laquelle expirera le mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine. Dans un rapport détaillé, le secrétaire général de l'ONU a exposé les éléments économiques, politiques et psychologiques de la question, à la lumière de leurs conséquences à long terme; l'Assemblée générale a décidé de proroger le mandat de l'Office de secours pour trois années. De plus, on a formulé des recommandations sur l'extension des moyens d'autonomie financière et de formation de cet organisme, sur la réaffirmation de son statut juridique et sur une révision des listes de personnes ayant droit à l'assistance. Dans le courant du débat à l'ONU, le Canada et nombre d'autres pays ont exhorté l'Assemblée à tout faire pour hâter la solution du problème arabo-israélien, et demandé pour l'Office de secours un appui financier de la part du plus grand nombre possible de pays. A l'heure actuelle, la contribution du Canada est troisième par ordre d'importance; en 1959 notre pays a versé à l'Office \$500,000 et a donné pour \$1,500,000 de farine. Ce don de farine a permis à l'organisme de bénéficier d'une contribution parallèle dépassant de beaucoup 3 millions de dollars, de la part des États-Unis; la plus grande partie des fonds de l'Office provient des États-Unis et du Royaume-Uni. Ainsi la situation financière de l'Office de secours et de travaux s'est améliorée, et il a pu reprendre ses programmes—limités mais efficaces—de subventions qui permettent aux intéressés de se suffire; l'Office a recommencé en outre à offrir des programmes élargis de formation professionnelle.

De vives controverses se sont élevées en 1959 par suite des restrictions imposées par la R.A.U. à la circulation des navires de commerce israéliens dans le canal de Suez. La cause principale du désaccord a été la détention, en mai, à Port-Saïd, du navire danois *Inge Toft*, opérant pour le compte

<sup>1</sup> Voir chapitre I.



d'une compagnie israélienne; le navire transportait des marchandises destinées à divers ports de l'Asie du sud et de l'Extrême-Orient. L'*Asty-palea*, petit bâtiment grec transportant des marchandises d'Israël à destination de la Somalie française, fut également détenu en décembre. Le Canada ne s'est jamais lassé de demander pour toutes les nations la liberté de passage à travers le canal; il a fait tout son possible pour appuyer les efforts du secrétaire général et trouver la solution voulue.

Au Moyen-Orient, le Canada est représenté par des missions diplomatiques à Beyrouth, au Caire, à Tel-Aviv et à Téhéran. M. G. B. Summers, premier ministre plénipotentiaire du Canada en Iran, a présenté le 11 mars ses lettres de créance à Sa Majesté impériale le Shah. Dans le courant de l'année, notre pays a étendu considérablement ses contacts dans la région par suite des visites faites en Iran, au Liban et à Israël par nos délégués canadiens qui avaient assisté à Canberra à la Conférence des parlementaires du Commonwealth. Tous ces pays ont accueilli chaleureusement les représentants canadiens.

## VI

### AMÉRIQUE

#### I. États-Unis

Le 26 juin 1959, la présence de Sa Majesté la Reine et du président Eisenhower à l'ouverture officielle de la voie maritime du Saint-Laurent a attiré l'attention mondiale sur la cordialité qui règne dans les relations canado-américaines. Dans son discours d'inauguration, Sa Majesté a qualifié la voie maritime de «monument superbe à l'amitié impérissable de nos deux pays, qui façonnent ensemble l'avenir de l'Amérique du Nord». En réponse, le président Eisenhower a exprimé le plaisir que ressentait son pays à voir réaliser cette entreprise commune en l'appelant «un magnifique symbole pour le monde entier, des réalisations que peuvent atteindre des nations démocratiques qui travaillent ensemble pacifiquement au bien commun».

Avant l'ouverture de la saison de navigation, le Canada et les États-Unis étaient parvenus à un accord sous forme d'échange de notes, sur le moyen de prélever et d'encaisser les péages résultant de l'utilisation de la nouvelle voie de navigation.

En janvier 1959, une réunion eut lieu à Washington afin de mettre au point l'organisation du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis qui avait été constitué en 1958. La première réunion officielle de ce groupe eut lieu au mois de juin 1959 à Montréal, au moment où de nombreux membres du Congrès et du Parlement s'y trouvaient pour les cérémonies d'ouverture de la voie maritime. Trois sous-commissions se réunirent à huis clos pour discuter des questions touchant à la défense, au commerce et aux richesses naturelles. Ce Groupe interparlementaire a pour but d'encourager chez les législateurs des deux pays une plus large compréhension des problèmes d'intérêt commun aussi bien que des différences entre les procédés législatifs destinés à les résoudre.

L'accession de l'Alaska au statut de 49<sup>e</sup> État des États-Unis a une importance particulière pour le Canada. Au fur et à mesure que se développera cette région, de nombreuses questions d'intérêt commun se poseront.

En janvier, le ministre de la Justice du Canada et le procureur général des États-Unis ont convenu que leurs gouvernements respectifs auraient des entretiens, au moment opportun, toutes les fois que l'application des lois anti-trusts de l'un quelconque des deux pays pourrait vraisemblablement être préjudiciable à l'autre. Toutefois, a-t-il été précisé, chaque gouvernement devra décider lui-même des mesures à prendre et il ne faudra pas conclure que les consultations qui pourront avoir lieu constituent nécessairement une approbation des mesures effectivement prises.

Pendant l'année, le Parlement canadien a approuvé des mesures législatives destinées à autoriser la construction d'un pont sur la rivière Pigeon entre la province de l'Ontario et l'État du Minnesota.

Une forte opposition canadienne s'est élevée contre les projets avancés au Congrès tendant à autoriser le prélèvement de nouveaux volumes d'eau du bassin des Grands lacs à Chicago. Le Gouvernement canadien a fait à ce sujet de vigoureuses protestations auprès du Gouvernement des États-Unis. Le Sénat des États-Unis a renvoyé le projet de loi contenant ces suggestions à l'étude de la Commission des relations étrangères; cette action indique que l'opinion législative aux États-Unis est consciente de l'effet qu'aurait, sur les cordiales relations entre les deux peuples, un tel agissement unilatéral.

La Commission mixte internationale, créée aux termes du Traité de 1909 sur les eaux limitrophes, a tenu en avril et en octobre ses réunions semestrielles ordinaires, à Washington et à Ottawa. A ces réunions, la Commission a considéré un certain nombre de questions qui lui avaient été soumises par les deux gouvernements. Des rapports d'ingénieurs et d'experts en pêches ayant trait à l'aménagement international du potentiel marémoteur de la baie de Passamaquoddy ont été soumis à la Commission. Un rapport final a été fait sur l'aménagement de la rivière Sainte-Croix dont le cours inférieur sépare la province du Nouveau-Brunswick de l'État de Maine. Les recommandations principales de ce rapport visent le contrôle du débit et la lutte contre la pollution des eaux. La Commission a également poursuivi l'examen des questions touchant à la régularisation de l'écoulement du lac Ontario par le fleuve Saint-Laurent, et de la question de l'opération d'installations dans la rivière Niagara, destinées à permettre le plus grand aménagement possible du potentiel hydro-électrique tout en préservant les chutes de Niagara.

Le 30 mai 1959, les Gouvernements du Canada et des États-Unis ont demandé à la Commission de faire une enquête sur la prétendue pollution par des égouts et des déchets industriels, de la rivière la Pluie et du lac des Bois. On rapporte des progrès continus vers l'exclusion de déchets municipaux et industriels des chenaux de communication des Grands lacs. A sa réunion d'octobre, la Commission a entendu des exposés de fonctionnaires au sujet du rapport de la Commission consultative technique sur la pollution de l'air dans la région de Détroit et de Windsor. On s'attend que la Commission remette aux gouvernements son rapport à ce sujet en 1960.

Au cours de l'année, on a avancé les projets d'aménagement coopératif des ressources du bassin international du fleuve Columbia, aménagement qui serait à l'avantage du Canada aussi bien que des États-Unis. En janvier 1959, les Gouvernements du Canada et des États-Unis ont demandé à la Commission mixte internationale de préparer un rapport spécial sur l'évaluation et la répartition des avantages qui résulteraient d'un tel aménagement coopératif, une attention particulière devant être consacrée à la production d'électricité et au contrôle des inondations. Le 29 décembre, ce rapport a été présenté aux deux gouvernements, et considération lui sera accordée au début de 1960, lorsque commencera la négociation d'un traité.

L'étroite collaboration s'est continuée entre le Canada et les États-Unis dans le domaine de la défense. Pendant l'année des accords ont été conclus visant d'une part l'installation et l'opération au Canada d'un système d'alerte rapide, et d'autre part l'établissement et l'opération à neuf endroits au Canada d'installations de navigation aérienne tactique à faible rayon. Au mois de mai, on signa un accord prévoyant la collaboration dans l'utilisation de l'énergie atomique pour la défense commune.

Cet accord a été rendu possible par les modifications à la loi des États-Unis sur l'énergie atomique, votées par le Congrès en 1958; il continue et élargit la collaboration qui se poursuivait en ce domaine aux termes d'un accord signé en 1955.

Le Comité ministériel canado-américain de défense commune a tenu sa seconde réunion au mois de novembre. Dans l'atmosphère détendue du Camp-David au Maryland, les Ministres ont discuté une foule de questions du domaine intérieur et du domaine international, qui ont une influence sur la collaboration canado-américaine dans le domaine de la défense. Les Ministres se sont penchés particulièrement sur les incidences stratégiques de l'évolution des armes modernes, et les perspectives de désarmement. Ils ont envisagé surtout le besoin continu de dispositions coopératives pour la défense de l'Amérique du Nord, et ont confirmé leur adhésion aux principes de partage entre les deux pays de la production de défense. Ils ont également passé en revue les mécanismes de consultation sur les questions ayant trait à la défense.

Ces questions sont quelques-unes de celles qui constituent l'ensemble complexe des relations canado-américaines.<sup>1</sup>

## 2. Amérique latine

Sur l'invitation du premier ministre, le président du Mexique, M. Adolfo Lopez Mateos, a visité Ottawa les 15 et 16 octobre; c'était la première fois qu'un chef d'État mexicain visitait le Canada. Le président et M<sup>me</sup> de Lopez Mateos furent les hôtes du Gouverneur général à sa résidence officielle. Il y eut au cours de la visite des conversations sur des questions d'intérêt commun entre le président et le premier ministre et entre les secrétaires d'État aux Affaires extérieures du Mexique et du Canada.

Le 13 février, le sénateur George Stanley White et la délégation spéciale du Canada qu'il dirigeait ont assisté à l'inauguration du président Romulo Betancourt, au Venezuela.

En 1959, il y eut en Amérique latine plusieurs événements économiques de portée internationale. Au mois de mai, s'est tenue à Panama la huitième session de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine. On y discuta de nombreux sujets: des recommandations au sujet d'une structure possible pour un marché commun régional et les principes que devraient suivre ses opérations; la situation économique de l'Amérique latine; les politiques du commerce et des paiements; l'intégration économique de l'Amérique centrale; les questions relatives au développement économique et industriel, à l'énergie et aux ressources en eau; les problèmes agricoles et, finalement, l'assistance technique des Nations Unies et des organismes rattachés. Le 1<sup>er</sup> septembre, lors d'une réunion des ministres de l'Économie de l'Amérique centrale à San-José de Costa-Rica, les représentants de Costa-Rica, de Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua ont signé une convention et un protocole sur l'égalisation des tarifs de douane à l'importation. Plus au sud, les délégués de l'Argentine, de la Bolivie, du Brésil, du Chili, du Paraguay, du Pérou et de l'Uruguay, réunis à Montevideo, ont signé le 30 septembre un protocole prévoyant l'institution d'une zone de libre-échange ou d'un marché régional. Les délégués à cette réunion se sont

<sup>1</sup> On examine les questions économiques au chapitre IX.

prononcés en faveur d'une conférence des ministres des Affaires étrangères des sept pays qui se tiendrait vers le début de 1960 pour conclure un traité.

En dépit de certains cas d'agitation dans les relations ouvrières et d'une inflation aiguë, la situation générale de l'Amérique du Sud au cours de l'année a été stable et a reflété une maturité politique. On note particulièrement le programme de réformes économiques du président Frondizi en Argentine, qui a semblé donner des résultats positifs sous la direction du ministre de l'Économie, M. Alvaro Alsogaray.

Le 1<sup>er</sup> janvier, la rébellion du D<sup>r</sup> Fidel Castro qui durait depuis deux ans a pris fin avec la fuite du président Batista, de Cuba. Un nouveau gouvernement révolutionnaire fut constitué, mais celui-ci avait encore, à la fin de l'année, à résoudre certains des problèmes qui se posent dans le rétablissement de l'ordre dans cette république déchirée par la guerre.

Entre le mois d'avril et le milieu du mois de juin, une succession d'invasions au Panama, au Nicaragua et dans la République Dominicaine, qui furent toutes repoussées, ont semblé le fait de groupes dont plusieurs comprenaient des ressortissants de pays tiers. La situation qui en résulta a poussé l'Organisation des États américains à convoquer la cinquième réunion consultative des ministres des Affaires étrangères des pays membres. Cette réunion a eu lieu du 12 au 18 août à Santiago du Chili, et les membres de l'OEA y ont réaffirmé leur attachement au principe de non-intervention dans les affaires domestiques des uns et des autres. De plus, ils ont rétabli la Commission interaméricaine de la paix et lui ont demandé de fournir un rapport à la Onzième Conférence inter-américaine qui aura lieu en 1960 à Quito, en Équateur. Plus tard, une autre situation menaçante se déclara au Panama lors des émeutes du 3 et du 28 novembre au sujet de la souveraineté sur la zone du canal.

Les exportations canadiennes aux pays d'Amérique latine ont atteint 173 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 7 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Les importations de 282.2 millions de dollars représentent une diminution de 6.6 millions de dollars par rapport à la période correspondante de 1958. Le pétrole du Venezuela est resté le poste d'importation de beaucoup le plus important.

Des fonctionnaires canadiens ont assisté à plusieurs réunions pendant l'année en Amérique latine. Nous ne nommerons que les plus importantes d'entre elles: en janvier, la cinquième consultation géographique de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire, à Quito, en Équateur, et en juillet, à Mexico, la quatrième réunion du Conseil de direction de ce même Institut, le délégué canadien étant dans les deux cas le D<sup>r</sup> N. L. Nicholson, directeur de la section géographique du ministère des Mines et Relevés techniques; du 11 au 23 mai, à Panama, la huitième session de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine, à laquelle a participé à titre d'observateur M. H. W. Richardson, délégué commercial du Canada à Guatémala; du 21 au 30 septembre, à Washington, D.C., la onzième réunion du Conseil de direction de l'Organisation panaméricaine de la Santé, à laquelle le Canada fut représenté par le D<sup>r</sup> B. D. Layton, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social; finalement, du 30 octobre au 3 novembre, à Buenos-Aires, la Conférence astrométrique d'astronomes, à laquelle participa M. M. Thomson, des observatoires fédéraux.

## VII

### ASIE ORIENTALE

#### I. Nord-Est asiatique

Le développement économique et industriel que le Japon a connu depuis la fin de la guerre s'est poursuivi en 1959. La situation intérieure a paru se stabiliser davantage. Une élection a eu lieu au mois de juin pour renouveler la moitié des sièges à la Chambre des conseillers (Chambre haute). Cette élection, la troisième à se tenir en moins d'un an, deux autres ayant antérieurement été organisées au niveau provincial et local respectivement, a confirmé le succès croissant du parti libéral démocratique du premier ministre Kishi. Celui-ci dispose maintenant de plus de la moitié des sièges à la Chambre haute. Le parti socialiste cependant, s'étant assuré une fois encore le tiers des sièges, est toujours en mesure de bloquer tout projet de révision de la constitution que le gouvernement pourrait présenter durant les trois prochaines années.

Le Japon et le Sud-Vietnam ont signé, au mois de mai, un accord de réparations en vertu duquel le Japon s'est engagé à payer au Sud-Vietnam la somme de 39 millions de dollars sous forme de biens de production et 16 millions de dollars sous forme de prêts gouvernementaux.

La Chine communiste a persisté dans son refus de commercer avec le Japon et, par conséquent, les relations entre les deux pays sont demeurées tendues. Les rapports entre le Japon et la Corée du Sud ont été sérieusement compromis par des négociations conduites entre les organisations japonaise et nord-coréenne de la Croix-Rouge qui ont abouti à un accord réglant, avec le concours de la Croix-Rouge internationale, le rapatriement volontaire en Corée du Nord des Coréens résidant au Japon. Alors que ces négociations étaient en cours, la Corée du Sud suspendit d'une façon unilatérale tous ses échanges commerciaux avec le Japon. Au mois d'août cependant, on décida de reprendre les négociations diplomatiques entre les deux pays sur tous les problèmes en suspens. Les conversations entre le Japon et les États-Unis se sont poursuivies au cours de l'année, sur la révision du traité de sécurité, passé entre les deux pays en 1951 et qui constitue, en matière de défense, le fondement de la coopération nippo-américaine.

Le Canada et le Japon ont signé un accord commercial en 1954. Au cours de l'année 1955 celui-ci fut complété par l'échange des droits et obligations découlant de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) auquel le Canada et le Japon sont parties contractantes. Le Japon occupe maintenant le troisième rang parmi les clients du Canada. La vente des marchandises japonaises au Canada s'est accrue d'une façon régulière et rapide si bien qu'en 1959 le Japon était devenu le cinquième plus important fournisseur du Canada. Cette croissance rapide des échanges commerciaux a amené les deux pays à veiller, d'une façon particulière, à ce que cette expansion s'effectue de façon saine et ordonnée et selon leurs intérêts à long terme.

La tenue de la quinzième session des pays du GATT à Tokyo, l'année dernière, a souligné l'importance de la place occupée par le Japon dans le commerce international. Au cours de cette session, le Canada a tenu à réaffirmer que toutes les parties contractantes devraient aussitôt que possible accorder au Japon tous les avantages du GATT.

En Corée, les dispositions fondamentales de la convention d'armistice sont demeurées en vigueur en 1959, mais le problème de la réunification du pays est resté sans solution. Au cours de sa quatorzième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution qui notait la persistance des autorités communistes à refuser leur coopération aux Nations Unies pour assurer le règlement pacifique et démocratique du problème coréen et réaffirmait les objectifs que l'ONU s'est fixés en Corée: assurer, par des moyens pacifiques, l'unification et l'indépendance du pays, y instaurer la démocratie sous la forme d'un gouvernement représentatif et rétablir la paix et la sécurité internationale dans cette région; la résolution priait enfin les autorités communistes d'accepter ces objectifs et d'en venir à un accord pour la tenue à brève échéance d'élections véritablement libres, conformément aux principes approuvés par l'Assemblée générale.

Le Canada n'ayant pas de représentation diplomatique à Taï-Pé, les relations avec la République de Chine ont été assurées par l'ambassade chinoise à Ottawa. Le bureau du délégué commercial à Hong-Kong est resté chargé des échanges commerciaux du Canada avec la Chine communiste.

## 2. Sud-Est asiatique

Dans le Sud-Est asiatique, le Canada ne possède de missions diplomatiques qu'en Malaisie, en Indonésie et en Birmanie. Cependant, grâce aux contacts établis dans le cadre des Nations Unies, à notre participation au Plan de Colombo et à notre présence au sein des Commissions de surveillance en Indochine, grâce également à notre consulat général à Manille et à nos délégués commerciaux à Singapour et à Hong-Kong, nos relations avec l'ensemble de cette région se sont davantage développées. L'intensité de nos efforts de coopération dans le cadre du Plan de Colombo lorsqu'il s'est agi, entre autres, de participer au projet de développement du fleuve Mékong, montre bien l'intérêt que le Canada porte à cette région. Ce projet a été élaboré dans le but d'aider la Thaïlande, le Laos, le Cambodge et le Vietnam, États riverains du Mékong, à mettre en valeur les ressources de cette importante voie fluviale.

En Indonésie, le président Soukarno a rétabli, par décret, la constitution révolutionnaire de 1945. Cette mesure, qui marque une étape sur la voie menant à la "démocratie dirigée", fut décidée après le refus de l'Assemblée constituante d'accorder la majorité des deux tiers requise en de telles circonstances. Cette constitution attribuée à Soukarno des pouvoirs beaucoup plus étendus et diminue l'importance du rôle des partis politiques. Un certain nombre d'organisations ont en même temps été créées pour permettre aux groupements professionnels et aux corps de métier, désormais représentés dans le nouveau Parlement, de faire valoir leurs opinions et d'apporter leur concours en matière de politique. Toute résistance rebelle organisée est pratiquement disparue vers le milieu de 1958, mais la guérilla continue de sévir à Sumatra, dans la partie ouest de Java et à Célèbes; aussi le gouvernement a-t-il annoncé que les opérations de nettoyage pourraient bien se poursuivre pendant

au moins deux ans encore. L'armée, sous le commandement du lieutenant-général Nasution, également ministre de la Défense, a pris en charge un vaste secteur de l'administration courante du pays. La rébellion rend plus aigu le problème économique qui est maintenant la menace principale à la stabilité du pays. Dans le cadre de son programme «d'économie dirigée», le gouvernement a pris une série de mesures pour tenter de mettre un terme à l'inflation. D'autres réformes économiques ont été également envisagées. En vertu d'un décret présidentiel rendu au mois de septembre 1959, le gouvernement central peut désormais nommer les administrateurs locaux et régionaux jusqu'alors élus. En vertu d'un autre décret présidentiel, les étrangers se sont vu interdire le commerce au détail dans les régions agricoles. Le groupe le plus touché par cette mesure est certainement celui des Chinois d'outre-mer (représentant environ 2 millions de personnes) qui s'était assuré le contrôle de la plus grande partie de ce secteur commercial. Il s'ensuivit une certaine tension dans les relations sino-indonésiennes et comme conséquence, on n'a pas mis en vigueur une convention de double nationalité signée en 1955, en vertu de laquelle tous les Chinois pouvaient choisir l'une ou l'autre nationalité.

La colonie de Singapour, conformément aux prévisions établies au cours de négociations avec le Royaume-Uni, est devenue l'État de Singapour au cours de juin 1959. La nouvelle constitution est entrée en vigueur après la tenue d'une élection générale qui a donné au parti de l'Action du Peuple, dirigé par Lee Kuan Yew, la majorité des suffrages. Alors qu'un parlement élu se trouve responsable de la conduite des affaires intérieures, le Royaume-Uni continue de contrôler la défense et les affaires extérieures. Comme il est prévu par la constitution, un chef d'État d'origine malaise (le Yang di-Pertuan Negara) est entré en fonction au mois de décembre. Singapour, le Royaume-Uni et la Malaisie sont conjointement responsables des questions de sécurité intérieure dont ils s'occupent au sein d'un conseil de sécurité intérieure où ils sont tous trois représentés. En même temps que d'autres participants au Plan de Colombo, le Canada s'est réjoui de la participation de Singapour au Plan comme membre de plein droit, lors de la rencontre du Comité consultatif à Djokjakarta en novembre.

A la suite d'une scission au sein de la Ligue antifaciste de la liberté du peuple qui détenait le pouvoir en Birmanie depuis 1948, le premier ministre U Nu pria le commandant suprême des forces armées, le général Ne Win, d'assumer les responsabilités du gouvernement. Le général Ne Win forma en octobre 1958 un gouvernement provisoire qui se fixa pour tâche d'améliorer la sécurité intérieure du pays, suffisamment pour permettre la tenue d'une élection générale dans les six mois. La constitution n'en fut pas moins modifiée par la suite, de façon temporaire il est vrai, de manière à permettre au général Ne Win d'être à nouveau désigné et réélu à une large majorité, comme premier ministre, par la Chambre des députés. L'existence constitutionnelle du Parlement actuel devant se terminer au début de 1960, une élection devra alors avoir lieu. La tenue d'élections municipales a confirmé que les partisans de l'ancien premier ministre U Nu, dans son parti divisé, pouvaient compter sur l'écrasant soutien des masses urbaines. Dans le domaine économique, on a annulé, en cours d'année, un certain nombre de projets qui devaient être réalisés grâce à l'assistance soviétique. Cette décision s'explique en partie par des motifs d'économie de dépenses et en partie par une politique tendant à n'accepter l'aide étrangère que sous forme de dons.



Mais durant cette même période, on annonçait le renouvellement de l'aide financière américaine, sur une large échelle. L'ambassadeur du Canada en Birmanie, qui est également haut-commissaire du Canada en Malaisie, a visité la Birmanie à plusieurs reprises au cours de l'année. Il accompagnait le solliciteur général lorsque celui-ci se rendit à Rangoun au mois de novembre pour offrir au Gouvernement birman, au nom du Canada, la première partie d'un don en blé d'une valeur de \$500,000 au titre du Plan de Colombo.

En Thaïlande, le parti révolutionnaire du maréchal Sarit Thanarat qui assumait le pouvoir grâce à un coup d'État accompli sans effusion de sang a continué d'assurer la direction de l'État au cours de 1959. Une constitution temporaire, promulguée par décret royal le 28 janvier, prévoyait l'établissement d'une assemblée constituante de 240 membres, chargée de rédiger une constitution permanente. Le choix des membres appelés à faire partie de l'assemblée constituante fut annoncé au début de février, et le maréchal Sarit fut alors nommé premier ministre. Des mesures furent prises par le gouvernement pour supprimer les organisations communistes en Thaïlande.

Les relations entre la Thaïlande et le Cambodge déjà passablement tendues depuis un certain temps par suite d'anciens incidents de frontières, se sont détériorées davantage au mois de novembre 1958, lorsque les deux pays rappelèrent leurs ambassadeurs respectifs. Les deux gouvernements acceptèrent, par la suite, la désignation d'un représentant personnel du secrétaire général des Nations Unies, le baron Beck-Friis, pour les aider à résoudre leurs différends. Le 6 février un communiqué conjoint annonçait que les deux pays avaient consenti à reprendre leurs relations diplomatiques au niveau d'ambassadeur. Le différend de frontières cependant reste encore à régler.

### 3. Commissions internationales de surveillance en Indochine

Le Canada a continué à siéger, avec l'Inde et la Pologne, au sein de deux des Commissions internationales établies, depuis la Conférence de Genève de 1954, au Cambodge, au Vietnam et au Laos pour surveiller l'application des accords d'armistice. La Commission du Laos a été ajournée *sine die* au mois de juillet 1958. Son ajournement a été maintenu au cours de 1959, malgré diverses pressions exercées pour la convoquer à nouveau, à la suite de disputes de frontières entre le Laos et le Nord-Vietnam. On voulait aussi lui faire examiner si les diverses mesures prises par le Gouvernement laotien sur des questions de politique intérieure étaient conformes aux clauses de l'accord d'armistice. Le Gouvernement indien, qui préside la Commission, a fait parvenir au Gouvernement canadien, à ce sujet, un certain nombre de requêtes de la part de la Pologne ou d'autres États communistes exigeant la convocation de la Commission. De telles requêtes furent également présentées par le Néo-Lao Haksat, parti politique qui a succédé au Pathet-Lao. Estimant que ce serait violer la souveraineté laotienne, le Canada s'est opposé à ce que la Commission soit à nouveau convoquée. Le Canada, en effet, avait fait connaître clairement sa position lors des discussions qui précédèrent l'ajournement de la Commission: il estimait alors qu'avec l'achèvement du règlement politique et l'intégration des dissidents dans la communauté nationale, la Commission avait terminé sa tâche de surveillance au Laos et devait donc être dissoute. Lorsque finalement il dut consentir à une

formule de compromis et accepter l'ajournement *sine die*, le Canada affirma clairement qu'il ne pourrait, à l'avenir, accepter une intervention de la Commission qui pourrait violer la souveraineté du Laos.

Des combats éclatèrent, au mois de juillet, entre les forces du gouvernement et les forces du Pathet-Lao qui avaient réussi à éviter l'intégration; la situation devint par la suite de plus en plus instable. Au début de septembre, le Gouvernement laotien lança un appel au secrétaire général des Nations Unies, se plaignant de ce que le Nord-Vietnam aidait activement les forces rebelles et réclamant l'envoi d'une force d'urgence au Laos. L'appel laotien fut discuté, le 7 septembre, au Conseil de sécurité. Les États-Unis, le Royaume-Uni et la France proposèrent alors, qu'un sous-comité composé de l'Argentine, de l'Italie, du Japon et de la Tunisie soit constitué pour enquêter sur la situation. Le président ayant décidé qu'il s'agissait là d'une simple résolution de procédure, celle-ci fut adoptée par un vote de dix à un, malgré la forte opposition du représentant soviétique qui, pour sa part, réclamait la convocation de la Commission internationale. Le sous-comité partit à destination du Laos le 12 septembre et présenta son rapport au début de novembre. Le rapport ne prouva pas clairement que les troupes nord-vietnamiennes étaient intervenues en faveur du Pathet-Lao, mais il montra cependant, que le Nord-Vietnam avait fourni de l'équipement et des munitions aux rebelles, ainsi que l'avait prétendu le Gouvernement du Laos. Le 10 novembre, le secrétaire général lui-même partit à destination du Laos, non sans avoir fait remarquer qu'il s'y rendait, sur l'invitation du Gouvernement laotien, dans le but d'obtenir des informations de première source sur la situation en ce pays, ajoutant que s'il le jugeait à propos, et d'accord avec le Gouvernement laotien, il y établirait un représentant personnel. Quelque temps après, il annonçait la nomination temporaire du secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe, lui assignant la fonction d'étudier la situation économique au Laos et lui demandant d'y poursuivre les discussions qu'il avait lui-même commencées.

Le Canada, pour sa part, appuya la proposition visant à l'établissement d'un sous-comité. Après avoir confirmé l'opposition de notre pays, à ce que la Commission internationale soit convoquée à nouveau contre la volonté du Gouvernement laotien, le représentant du Canada déclara qu'il fallait continuer de maintenir les principes du règlement de Genève au Laos comme dans toute l'Indochine, et que les obligations qui en découlaient, incombaient à toutes les parties à ce règlement. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures souligna dans son discours à l'Assemblée générale des Nations Unies, le 24 septembre, que les Nations Unies avaient un rôle important à jouer pour compléter les arrangements établis à Genève pour assurer la stabilité de cette région. Il déclara que, de l'avis du Canada, autant dans l'intérêt du peuple laotien que dans celui de la paix et de la sécurité mondiale, les Nations Unies se devaient d'exprimer de façon adéquate l'intérêt continu qu'elles portent au Laos.

La Commission internationale au Vietnam a continué de surveiller et de contrôler l'application des accords de l'armistice tout au long de 1959. Le pays demeure toujours divisé, et aucun progrès n'a été enregistré pouvant laisser prévoir un règlement politique tel qu'envisagé dans la déclaration finale de la Conférence de Genève de 1954. La Commission fait face à la possibilité de voir son existence et son activité maintenues pour une période indéfinie.

La Commission a soumis aux co-présidents de la Conférence de Genève son neuvième rapport intérimaire sur ses propres travaux et sur la façon dont les parties se sont acquittées de leurs obligations. Les travaux de la Commission ont continué de porter surtout sur l'application des clauses d'ordre militaire de l'accord d'armistice. L'efficacité du contrôle des importations d'armes laisse toujours à désirer, particulièrement aux frontières terrestres et maritimes du Nord-Vietnam. Toutefois, la simple présence de la Commission a paru servir, comme par les années passées, les intérêts de la paix au Vietnam comme sur l'ensemble du territoire indochinois.

Au Cambodge les travaux de la Commission ont été de nature limitée et la Commission elle-même a réduit ses effectifs. Le Gouvernement de l'URSS a accusé le Royaume-Uni, au mois d'octobre, d'avoir violé les principes des accords de Genève, en proposant au Gouvernement du Cambodge la dissolution de la Commission internationale en ce pays. Le Royaume-Uni a nié avoir jamais fait une telle proposition. Il a fait remarquer dans une note adressée à l'URSS que le Gouvernement cambodgien avait été consulté d'une façon non officielle; il s'agissait de sonder son attitude sur un éventuel ajournement de la Commission de façon à pouvoir entreprendre avec le Gouvernement soviétique des discussions à ce sujet. Cette initiative avait été prise avec l'espoir de réduire les dépenses de la Commission, jusqu'alors supportées, à part égale, par les contributions de quatre pays, le Royaume-Uni, la France, l'Union soviétique et la République populaire chinoise. En fait, le Gouvernement cambodgien avait exprimé le désir de voir assurer le maintien de la Commission, mais il avait également laissé savoir qu'il consentirait à son ajournement si tel était le désir des principaux membres de la Conférence de Genève.

## VIII

### AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSULAIRES

#### I. Affaires juridiques

Comme par les années passées, et souvent en consultation et en collaboration avec d'autres services du gouvernement, le Ministère s'est occupé des aspects juridiques des relations internationales du Canada: eaux limitrophes, extradition, reconnaissance des gouvernements et des États, législation étrangère contre les cartels touchant les sociétés canadiennes, procédure civile en d'autres pays, etc. Le Ministère s'est intéressé au statut de la Force d'urgence des Nations Unies ainsi qu'à celui des Commissions internationales pour la surveillance en Indochine, aux applications des Lois sur les forces étrangères présentes au Canada, à la discussion où le Sénat a examiné les traités canadiens sur la navigation dans leurs rapports avec la Loi sur la marine marchande du Canada, et à diverses questions découlant de la participation du Canada à l'Organisation des Nations Unies (à ses institutions spécialisées) et à l'OTAN.

Le Ministère a suivi avec attention les travaux de la Sixième Commission (Commission juridique) pendant la quatorzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Après avoir examiné les projets d'articles concernant les rapports et immunités diplomatiques, la Commission a adopté une résolution proposant de tenir à Vienne, au printemps 1961 au plus tard, une conférence au cours de laquelle serait élaborée une convention à ce sujet. Les autres points juridiques comprenaient les réserves aux conventions multilatérales, la publication d'un annuaire juridique des Nations Unies, une étude de la définition et de la classification des baies historiques en droit international.

Le Ministère a aussi suivi avec attention les débats du Comité spécial pour les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur la nature des problèmes juridiques qui peuvent découler des explorations spatiales; créé à la treizième session de l'Assemblée générale, ce Comité a traité de façon assez détaillée, dans son rapport à la quatorzième session, certains aspects juridiques de la question. Au cours de cette session l'Assemblée a créé un nouveau comité en remplacement de celui de 1958, et lui a assigné à peu près le même mandat.

Le Canada a pris part aux négociations prolongées qui ont abouti en 1959 à des accords complétant, en ce qui concerne les forces étrangères cantonnées dans la République fédérale d'Allemagne<sup>1</sup>, l'Accord sur le statut des forces de l'OTAN. Les arrangements additionnels sont devenus nécessaires du fait de l'admission de la République fédérale à l'OTAN en 1954 et de la conjoncture particulière en ce qui a trait aux forces étrangères cantonnées dans la République fédérale. Ces accords complètent les dispositions générales qui régissent le statut des forces des États de l'OTAN cantonnées sur le territoire de leurs alliés.

<sup>1</sup> Le Canada est partie à l'Accord de 1951 sur le statut des forces de l'OTAN, mis en œuvre dans notre pays par la Loi sur les forces présentes au Canada (Traité de l'Atlantique Nord), S.R.C. c. 284.

Il a été proposé au Sénat un projet de loi tendant à modifier certaines dispositions de la Loi sur la marine marchande du Canada touchant immédiatement aux obligations qui découlent des traités canadiens sur la navigation. Les représentants du Ministère ont témoigné, au comité sénatorial permanent pour le transport et les communications, sur la nature des obligations du Canada par rapport à ce projet de loi, aspect dont celui-ci devait précisément tenir compte. Adopté après révision, le projet conservait les dispositions relatives aux obligations découlant des traités sur la navigation. On a décidé par la suite de ne pas presser l'étude du projet de loi à la Chambre des communes au cours de la session de 1959; la question est donc en suspens pour le moment.

Une part importante du travail juridique du Ministère a trait aux formalités que nécessitent les accords internationaux auxquels le Canada est partie.<sup>1</sup> De nouveau au cours de l'année, le Ministère s'est occupé de rédiger, de conclure et de ratifier traités, conventions et échanges internationaux, de même que de les présenter au Parlement, de les faire enregistrer aux Nations Unies ou, dans le cas des accords aériens, à l'Organisation de l'aviation civile internationale. Le Canada est le pays dépositaire des actes du Congrès que l'Union postale universelle a tenu à Ottawa en 1957 et c'est toujours au Ministère qu'incombent la garde et la certification de ces actes, la réception et la garde des instruments de ratification des gouvernements signataires, ainsi que la notification de ces ratifications aux États membres.

Au cours de l'année, le Ministère a participé activement à la préparation de la deuxième conférence sur le droit maritime qui doit avoir lieu à Genève en mars et avril 1960 et dont l'objet est de chercher une solution aux questions de la mer territoriale et des limites de pêche. Il y a eu discussions et échanges de vues avec plusieurs pays; le Canada a cherché à obtenir l'appui de nombreux États pour sa formule des six milles de mer territoriale et des six autres milles de droits de pêche exclusifs.

Le Ministère a accordé son concours à la Commission des réparations de guerre et au Conseil du Trésor pour que des décisions soient rendues au sujet des demandes soumises par des Canadiens en vertu des règlements sur les réclamations, ainsi qu'au service de Séquestre en ce qui concerne les questions des biens des ressortissants des pays ennemis non encore réglées. De plus le Ministère a conseillé les ressortissants canadiens dans le domaine des réclamations internationales. Au cours de la première moitié de l'année 1959, le Ministère a rédigé des mémoires, dans cinq causes, pour une commission canado-japonaise dont le siège est à Tokyo, et qui a été appelée à statuer sur des réclamations de guerre présentées au Gouvernement japonais en vertu du traité de paix avec le Japon. Des règlements satisfaisants sont intervenus par la suite.

## 2. Travaux consulaires

Le Ministère assure des services consulaires aux citoyens canadiens à l'étranger et aux ressortissants des autres pays; ces services sont offerts par les bureaux d'Ottawa, par les postes diplomatiques et consulaires à l'étranger, par les délégués commerciaux et par les missions du Royaume-Uni dans les pays où le Canada n'a pas de représentation.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Voir à l'Annexe F la liste des traités conclus en 1959.

<sup>2</sup> Voir à l'Annexe B la liste des postes diplomatiques et consulaires du Canada à l'étranger.

Dans le courant de l'année, le Ministère a rempli des fonctions consulaires fort variées: délivrance et renouvellement de passeports et de certificats d'identité; octroi de visas diplomatiques et de courtoisie; octroi de visas d'immigrants et de non-immigrants par les postes où il n'y a pas d'agents canadiens de l'immigration; dispensation de conseils et d'assistance en matière de citoyenneté et d'immigration; enregistrement des naissances de Canadiens à l'étranger, et du séjour de citoyens canadiens en dehors des frontières du Canada; aide ou rapatriement des Canadiens se trouvant momentanément sans ressources à l'étranger, y compris une assistance financière remboursable; protection des intérêts canadiens en toutes matières de successions; aide aux membres de la marine canadienne; légalisation de documents juridiques ou d'expédition; recherche des personnes disparues et, de façon générale, protection des droits et intérêts des citoyens et des organismes canadiens à l'étranger.

Dans le courant de 1959 des ententes sur les visas ont été signées avec la Grèce et l'Espagne; désormais les citoyens canadiens pourront se rendre dans ces pays sans visas. A la suite d'un accord avec le Venezuela, les citoyens canadiens pourront se procurer des visas d'entrée à tarif réduit. Au cours des années antérieures, le Canada avait conclu des ententes permettant à ses citoyens d'être admis sans visas dans les pays suivants: Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France (y compris l'Algérie), Italie, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République fédérale d'Allemagne, Suède et Turquie. Le Canada a conclu avec Israël et le Japon des ententes permettant à ses citoyens d'obtenir des visas gratuits. En dehors des pays du Commonwealth, il y a un certain nombre de pays où les Canadiens peuvent se rendre sans visas ni permis d'entrée; ce sont, par exemple, les États-Unis, l'Irlande, Cuba, le Liechtenstein et la Suisse.

En 1959 on a constaté une augmentation constante du nombre des visas accordés aux ressortissants des pays communistes de l'Europe orientale désireux de visiter le Canada; parmi ces visiteurs, il faut mentionner les fonctionnaires recherchant une extension des échanges commerciaux avec notre pays, les diplômés d'université, les artistes et les associations culturelles.

Par l'intermédiaire de son ambassade au Caire, le Gouvernement canadien a continué à assumer la protection des intérêts australiens dans la République Arabe Unie.

La besogne du Bureau des passeports, d'année en année, ne cesse de croître, ainsi que le montre le tableau suivant:

<i>Année</i>	<i>Passeports délivrés</i>	<i>Passeports renouvelés</i>	<i>Certificats d'identité délivrés</i>	<i>Certificats d'identité renouvelés</i>	<i>Total des recettes</i>
1955 ....	79,228	12,474	4,601	2,277	\$438,261.71
1956 ....	88,795	14,236	2,794	1,583	\$482,356.98
1957 ....	97,738	14,934	2,361	903	\$542,317.47
1958 ....	100,594	15,446	3,276	801	\$549,069.16
1959 ....	115,272	16,102	5,353	1,449	\$622,658.02

L'accroissement considérable des demandes de titres de voyage, au cours du premier trimestre de 1959, a obligé le Ministère à engager temporairement des surnuméraires pour le Bureau des passeports. En conséquence, il a été entrepris au cours du quatrième trimestre une revue minutieuse de l'activité du Bureau. On a commencé en novembre

à réorganiser radicalement les procédés administratifs et l'on a entrepris avec le concours de la Commission du service civil une étude des temps et mouvements du travail des employés afin de porter au maximum l'efficacité de ceux-ci dans l'examen des demandes et la délivrance des titres de voyage. Avant la fin de l'année, tandis que d'autres projets étaient encore à l'étude, on a réussi à mettre en œuvre d'importantes réformes. Le Bureau des passeports répartissait son travail, jusqu'à présent, entre cinq équipes chargées chacune des demandes de passeports relevant d'une section donnée de l'ordre alphabétique (d'après le nom du demandeur). Le Bureau a renoncé à cette façon de diviser le travail. Désormais, chacune des opérations est confiée à une équipe distincte; il n'est plus question d'ordre alphabétique. La demande de passeport est remise à l'équipe des examinateurs, puis à celle des rédacteurs de passeports, puis à celle des colleurs et enfin à celle des expéditeurs. Grâce à cette réorganisation, le personnel du Bureau a réussi à grossir son rendement tout en continuant à délivrer les passeports dans deux, trois ou quatre jours après avoir reçu les demandes.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Voir à l'Annexe C la liste des bureaux consulaires et des bureaux diplomatiques des pays étrangers dont la plupart ont un personnel consulaire.

## IX

### AFFAIRES ÉCONOMIQUES

L'accélération du rythme de la reprise économique dans les pays industriels en 1959 s'est traduite par une progression du commerce mondial par rapport au niveau de 1958. La reprise n'a été ni aussi marquée ni aussi générale dans le secteur des prix des denrées de base, et les producteurs de ces denrées ont continué à subir de graves difficultés commerciales. Avec l'accroissement de l'activité économique, le déficit commercial canadien s'est accru aussi de façon appréciable, notamment à l'endroit des États-Unis. D'autre part, la continuation du déficit des paiements américains vis-à-vis du reste du monde fut une cause d'inquiétude générale et croissante, et fut un facteur important dans la considération accordée à l'évolution commerciale en Europe.

Les programmes canadiens d'assistance économique ont augmenté de façon appréciable par rapport aux niveaux de 1958. On assista au cours de l'année aux débuts de deux nouveaux programmes: le programme d'aide aux Antilles, le programme des bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth et la première contribution canadienne de 2 millions de dollars au Fonds spécial des Nations Unies, établi récemment. La contribution canadienne au Plan de Colombo a augmenté de 15 millions de dollars par rapport à l'année précédente et a atteint 50 millions de dollars. Cette activité dans les domaines de l'assistance et du commerce a continué d'avoir une influence importante sur les relations internationales et sur les relations générales du Canada avec de nombreux pays.

#### 1. Relations commerciales internationales: le GATT

L'année 1959 a semblé marquer un tournant dans l'histoire des relations commerciales internationales de l'après-guerre. A la fin de 1958, la restauration de la convertibilité extérieure des principales monnaies commerciales d'Europe a paru rendre enfin possible la réalisation d'un véritable système de commerce et de paiements mondial, non discriminatoire et libre de contrôles restrictifs.

Conformément à la décision prise en novembre 1958, à la treizième session des parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, il y eut en 1959 deux sessions ordinaires du GATT. La quatorzième session eut lieu à Genève du 11 au 30 mai. Pour la quinzième session, les parties contractantes se sont réunies à Tokyo du 26 octobre au 20 novembre. Une réunion des ministres de la plupart des parties contractantes eut lieu à l'occasion de la session à Tokyo.

Le thème principal aux deux sessions du GATT fut la constatation par les parties contractantes du fait que la convertibilité étant acquise, la discrimination dans les restrictions commerciales perdait sa justification et devrait cesser rapidement; et que, dans les conditions économiques améliorées, d'importants progrès pouvaient et devaient être faits vers la cessation des restrictions quantitatives en général. En octobre 1959, le Fonds monétaire international s'était clairement exprimé en ce sens, et les



parties contractantes confirmèrent cette conclusion à la quinzième session. Une seconde tâche majeure pour les parties contractantes visait l'exécution du programme d'expansion du commerce mondial qui avait été élaboré à la treizième session. Ce programme envisageait de nouveaux efforts de réduction des barrières douanières, un examen des effets qu'ont les politiques agricoles nationales sur le commerce mondial et une étude des obstacles à l'augmentation des revenus d'exportation des pays moins développés. A la quatorzième session, les parties contractantes ont décidé de tenir une conférence douanière au mois de septembre 1960. A la quinzième session, on a adopté des règles détaillées pour cette conférence. Un grand nombre des parties contractantes ont tenu des consultations pendant l'année pour évaluer les effets de leur politique agricole sur le commerce mondial. Ces consultations doivent se compléter en 1960, après quoi on procédera à une évaluation générale. On a étudié en détail les obstacles à l'exportation de certains des principaux produits des pays peu développés, et les parties contractantes ont été invitées à faire un nouvel examen de leurs tarifs douaniers, leurs droits fiscaux, leurs charges internes, leurs restrictions quantitatives et autres mesures affectant le commerce, afin d'aider l'accroissement des revenus d'exportation des pays insuffisamment développés.

La quatorzième session du GATT a décidé de prendre des mesures contre les restrictions quantitatives à l'importation que l'Allemagne maintenait depuis longtemps et que ne justifiaient pas des considérations de balance de comptes. Le Gouvernement allemand a consenti à lever bon nombre de ces restrictions dans un avenir rapproché, suivant un programme établi. Les parties contractantes ont accordé à l'Allemagne un désistement particulier lui permettant de maintenir certaines restrictions aux importations pendant une période de trois ans. Ces restrictions visent surtout les produits agricoles. On s'attend que le Gouvernement allemand applique ces restrictions sans discrimination et permette une augmentation progressive des importations de ces produits. Les parties contractantes ont reçu des rapports sur l'évolution de la mise en œuvre de la Communauté économique européenne et continueront leur examen des dispositions de la CEE au fur et à mesure de l'obtention de nouveaux renseignements. Des consultations ont eu lieu avec les six pays membres de la CEE au sujet du danger que présentent pour les exportations de certaines autres parties contractantes les dispositions préférentielles spéciales favorisant les territoires associés d'outre-mer et les pays de la CEE. Le Canada a participé aux consultations concernant le tabac, l'aluminium, le plomb et le zinc. Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 1960, au cours de la première partie de la conférence douanière, on négociera avec les six pays de la CEE au sujet du tarif commun projeté par la CEE.

Les parties contractantes ont aussi reçu un rapport au sujet de l'institution projetée d'une Association européenne de libre-échange qui comprendrait le Royaume-Uni, la Norvège, la Suède, le Danemark, la Suisse, l'Autriche et le Portugal. On examinera cette nouvelle organisation au GATT en 1960. Les délégations du Brésil, du Chili, du Pérou, de l'Uruguay et les observateurs de l'Argentine et de la Bolivie ont fait part aux parties contractantes du progrès accompli au cours de 1959 dans leur projet d'intégration progressive des marchés d'Amérique latine.

En 1959, le Gouvernement d'Israël a accédé au GATT à titre provisoire en attendant la conclusion des négociations à la conférence douanière, à la suite de laquelle il sollicitera l'accession entière. On a approuvé,

à la quinzième session, la requête du Gouvernement tunisien d'accession provisoire au même titre. En 1959, le Gouvernement yougoslave s'est associé au GATT, suivant les termes d'une déclaration visant l'établissement de relations commerciales entre la Yougoslavie et celles des parties contractantes qui ont signé la déclaration, au plus large degré possible suivant les dispositions de l'Accord général. Les parties contractantes ont aussi approuvé une déclaration, maintenant ouverte à l'accession, sur les relations entre les parties contractantes et la Pologne. La seizième session aura lieu à Genève du 16 mai au 4 juin et la dix-septième session se tiendra également à Genève à partir du 31 octobre.

## 2. Relations commerciales avec le Commonwealth

En 1959, l'événement principal dans les relations commerciales du Commonwealth a été la création de l'Association européenne de libre-échange (EFTA).<sup>1</sup>

Un des effets de l'EFTA, en ce qui concerne le Canada et d'autres pays du Commonwealth, sera de faire cesser progressivement les préférences dont ils jouissent pour l'instant sur les marchés du Royaume-Uni et qui s'appliquent aux biens industriels et à certains produits agricoles et maritimes.

Pendant l'année 1959, le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et certains autres pays du Commonwealth ont accompli de nouveaux pas vers la libéralisation totale des importations provenant de la zone dollar; certains de ceux-ci correspondirent à la décision prise le 23 octobre par le Fonds monétaire international selon laquelle il n'y a plus de justification pour des discriminations se fondant sur l'état de la balance des comptes, de la part des pays dont la plupart des revenus commerciaux sont en devises convertibles. Ces mesures reflètent la force économique croissante du Royaume-Uni et d'autres pays de la zone sterling; cette croissance continue depuis 1958 et s'intègre dans l'amélioration générale de la situation économique mondiale en 1959.

Le Comité permanent du commerce et des affaires économiques du Canada et du Royaume-Uni s'est réuni à Ottawa au mois de juin pour discuter de questions commerciales et d'autres affaires d'intérêt commun.

Au mois d'avril 1959, un accord commercial a été négocié avec l'Australie, à Canberra; il remplace celui de 1931 et entrera en vigueur en 1960 après son approbation par les deux Parlements.

## 3. Relations commerciales avec les États-Unis

A mesure que s'accélérait la reprise qui a suivi la récession économique, il y eut une nette augmentation du volume des échanges entre le Canada et les États-Unis, les exportations comme les importations arrivant à un niveau qui n'avait jamais été atteint précédemment. Le problème persistant du déficit commercial avec les États-Unis attira l'attention sérieuse des deux pays au cours de l'année.

Le volume énorme et la complexité des relations commerciales canado-américaines créent de nombreux problèmes et des difficultés particulières exigeant la coopération étroite des autorités des deux pays dans l'examen

<sup>1</sup> Voir section 4 du présent chapitre.

des diverses questions qui se posent. En janvier 1959, le Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques, composé de ministres des deux pays, s'est réuni pour étudier de nombreuses questions d'intérêt commun, entre autres, celles des relations entre les filiales canadiennes et les compagnies mères aux États-Unis, les possibilités de l'usage constructif des excédents agricoles, et les restrictions que maintiennent les deux pays sur les échanges de certains produits.

Il y eut de nombreuses évolutions importantes dans les relations économiques canado-américaines. Le 1<sup>er</sup> juin, les restrictions visant les importations de produits pétroliers aux États-Unis furent modifiées afin d'exempter ces produits entrant aux États-Unis par des voies terrestres. Une des conséquences importantes de cela fut que les produits pétroliers canadiens purent ainsi parvenir à la région nord-ouest de la côte du Pacifique au même titre que les produits pétroliers américains. Pour permettre aux sociétés canadiennes de solliciter plus aisément certains contrats de production, on modifia les exigences «Buy American» qui s'appliquaient aux contrats américains de production de la défense. Le Bureau de la mobilisation militaire et civile prit une décision très importante selon laquelle les importations de matériel lourd hydro-électrique ne seraient pas considérées comme mettant en danger la sécurité nationale des États-Unis, surtout quand il existait en Amérique du Nord des facilités adéquates de réparation et d'entretien pour les types d'équipement en question.

En plus de leurs relations économiques bilatérales directes, le Canada et les États-Unis coopèrent étroitement dans bon nombre d'ententes internationales, notamment en ce qui nous concerne, le GATT et le FMI dont les buts sont d'élargir le commerce et de réglementer les relations économiques internationales suivant des principes non restrictifs et multilatéraux. Les deux pays sont également membres associés de l'Organisation européenne de coopération économique. Pendant l'année les deux pays s'occupèrent activement à exercer des pressions pour la cessation, dans le commerce international, de la discrimination contre les importations provenant de la zone dollar. Les efforts faits en ce sens au cours de l'année par le Canada et les États-Unis furent reçus favorablement et on enregistre des progrès vers ce but.

#### 4. Relations commerciales avec l'Europe occidentale

En 1959, les événements les plus importants affectant les relations commerciales du Canada avec l'Europe occidentale eurent trait à la mise en vigueur du Marché commun européen ou Communauté économique européenne (CEE) et au progrès accompli vers l'institution d'un nouveau groupement européen, l'Association européenne de libre-échange (EFTA). Au cours de l'année, l'établissement de ces deux groupements économiques en Europe et l'évolution des relations commerciales entre eux donnèrent lieu des deux côtés de l'Atlantique, et en particulier aux États-Unis, à une certaine inquiétude, fondée sur des considérations politiques autant qu'économiques. A la fin du mois de décembre, à la suite d'une visite faite par le sous-secrétaire d'État américain à plusieurs capitales européennes, les chefs des gouvernements des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France et de l'Allemagne proposèrent la réunion à Paris, au début du mois de janvier 1960, des représentants de certains pays européens,

du Canada et des États-Unis. Cette réunion devait envisager le besoin qui se faisait sentir, de consultations continues sur les problèmes commerciaux, ainsi que les méthodes d'assurer celles-ci; les problèmes en question comprendraient ceux issus de l'existence de deux groupements économiques européens, et ceux afférents aux possibilités de collaboration plus étroite dans les domaines de l'assistance aux pays sous-développés et des politiques économiques en général.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1959, les six pays membres de la CEE, conformément au Traité de la CEE, réduisirent leurs tarifs de douanes réciproques dans une proportion de 10 p. 100 en moyenne et augmentèrent leurs contingents internes de 10 p. 100. On étendit par la suite certaines de ces réductions douanières à tous les pays du GATT à titre de geste unilatéral escomptant que la conférence douanière de 1960-1961 prendrait cette démarche en considération. Des augmentations de contingents à l'égard d'autres pays furent également convenues à la suite de négociations bilatérales entre les membres de la CEE et quelques pays européens, dont le Royaume-Uni. Ces mesures furent prises dans l'intention de diminuer les difficultés issues de l'échec en décembre 1958 des négociations au sujet d'une zone de libre-échange pour toute l'Europe. On entreprit pendant l'année des études préliminaires visant une politique agricole commune au sein de la CEE et de nouveaux progrès furent faits dans l'élaboration d'un tarif commun pour les douanes de la Communauté vis-à-vis de l'extérieur.

Les 22 et 23 juin, le président de la Communauté économique européenne, le docteur Hallstein, le président de la Commission de l'EURATOM, M. Hirsch, et le président de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, M. Finet, firent une visite de courtoisie au Canada, à l'occasion de laquelle ils rencontrèrent des ministres et des hauts fonctionnaires à Ottawa. Afin que le Gouvernement canadien demeure pleinement renseigné au sujet des événements concernant ces institutions, et afin d'assurer que les intérêts canadiens continuent d'être portés à l'attention de ces organismes d'une façon efficace, on fit vers la fin de l'année les premières démarches en vue de l'accréditation d'un représentant du Canada auprès des Communautés européennes.

A la suite de l'échec, vers la fin de 1958, des négociations pour une zone de libre-échange, le Royaume-Uni et la Suède prirent l'initiative de négociations pour l'institution d'une association européenne de libre-échange qui comprendrait l'Autriche, le Danemark, la Norvège, le Portugal, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni. Le 20 novembre on signa à Stockholm la convention de la EFTA dont on attend la ratification par tous les signataires avant le 31 mars 1960. La convention a pour but d'assurer le libre-échange des produits industriels, et d'assurer également des relations économiques générales plus intimes entre les signataires. A cette fin, la convention de la EFTA prévoit une période de dix ans au cours de laquelle on supprimerait les douanes et les restrictions quantitatives aux importations dans le commerce de produits industriels entre les États membres. Une première réduction douanière de 20 p. 100 est prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet 1960. Les États membres, au contraire de ceux de la CEE, n'auront pas de tarif douanier commun vis-à-vis de l'extérieur; ils maintiendront leurs tarifs nationaux envers les pays extérieurs à la zone de la EFTA. Les produits agricoles et les produits de la pêche furent en général exclus des obligations de la convention de la EFTA mais on envisagea des dispositions spéciales pour ces produits.

Lors de la signature, les sept pays de la EFTA répétèrent qu'ils étaient prêts à reprendre les négociations avec la CEE en vue d'un arrangement pour toute l'Europe. De son côté, la CEE proposa une série de démarches afin de réduire au minimum les difficultés à l'intérieur de l'Europe; ces démarches comprendraient pour 1960 une nouvelle extension aux pays du GATT de ses dispositions internes de douanes et de contingents, à la condition d'obtenir des concessions réciproques. Elle proposa aussi l'établissement d'un comité spécial de contact entre la CEE et la EFTA qui examinerait les problèmes commerciaux particuliers s'élevant entre elles; elle suggéra de plus que les principaux pays commerciaux d'Europe, le Canada et les États-Unis procèdent à des discussions sur la coordination de leurs politiques économiques internes et sur l'assistance aux pays sous-développés. Au courant de l'année on vit aussi s'accroître les pressions au sein des Six vers une accélération du programme du Marché commun. On considéra la possibilité d'avancer la date prévue pour la réalisation complète du Marché commun et on envisagea une date aussi rapprochée que l'année 1967.

Au cours de l'année, bon nombre des pays d'Europe occidentale prirent de nouvelles mesures tendant à la libéralisation du commerce, dont bénéficièrent les exportations de la zone dollar. La discrimination sous forme de contingents à l'importation appliqués aux biens qui proviennent de cette zone diminua de façon appréciable sur les marchés européens, et on assista à de sérieux progrès dans la levée des restrictions au commerce en général. Les mesures prises par la France reflétèrent le succès du programme français de stabilisation économique et portèrent le degré de libéralisation dans ce pays à un niveau approchant celui qui a été atteint par d'autres pays européens. Le Royaume-Uni, également, annonça d'importantes mesures de libéralisation et des mesures semblables furent prises par d'autres pays européens.

## 5. Assistance aux pays sous-développés

### *Plan de Colombo*

La responsabilité générale en ce qui concerne la participation canadienne aux programmes d'assistance aux pays sous-développés incombe au ministère des Affaires extérieures. Le ministère du Commerce se charge des dispositions administratives pour l'assistance canadienne.

Conformément à l'engagement pris à Montréal en septembre 1958 à la Conférence économique et commerciale du Commonwealth, les crédits affectés à l'assistance canadienne aux pays du Sud et du Sud-Est asiatiques dans le cadre du Plan de Colombo furent portés de 35 millions de dollars en 1958 à 50 millions de dollars en 1959. Ceci porta à 281.7 millions de dollars les crédits affectés par le Canada au Plan de Colombo depuis l'inauguration du Plan en 1950.

Ainsi que dans les années précédentes, la majeure partie de la contribution canadienne au Plan de Colombo en 1959 fut consacrée à l'Inde, au Pakistan et à Ceylan. L'Inde, de beaucoup le plus grand pays de la région, se vit consacrer 25 millions de dollars. On continua le travail à l'entreprise de Warsak au Pakistan, à la pile atomique Canada-Inde et à l'aménagement hydro-électrique de Kundah en Inde, au projet d'hydro-électrification et d'irrigation à Gal Oya et au levé aérophotogrammétrique à Ceylan. Puisqu'on s'attend à ce que certains de ces projets soient terminés en 1960, on a entrepris des discussions avec les pays intéressés

afin de prévoir d'autres travaux majeurs auxquels on pourrait consacrer l'assistance canadienne dans les années à venir. A la demande des pays intéressés, une partie des sommes affectées aux pays asiatiques dans le programme canadien du Plan de Colombo prit la forme de blé et de farine. On inclut dans les programmes pour l'Inde et pour le Pakistan des matières premières industrielles et des engrais, également à la demande de ces gouvernements.

En 1959, une somme de 1.8 million de dollars fut consacrée à la Malaisie pour l'assistance au titre du Plan de Colombo, et on terminera sous peu les discussions au sujet d'un programme canadien d'assistance en capital à ce pays. Afin d'améliorer les moyens de transport et de communication entre les îles indonésiennes, on donna à l'Indonésie trois avions Otter. Le levé routier entrepris en Birmanie en 1958 par des ingénieurs canadiens étant terminé, on offrit de l'assistance canadienne à la Birmanie pour la construction d'un pont routier à Rangoun.

Le Canada a participé à un programme unique en son genre, dont bénéficieront quatre États du Sud-Est asiatique: la Thaïlande, le Cambodge, le Laos et le Vietnam, tous membres du Plan de Colombo. Avec l'aide des Nations Unies et en collaboration avec certains autres pays, ces États ont entrepris un plan de développement coordonné des ressources du Mékong dont ils sont tous riverains. Le Gouvernement canadien s'est engagé à entreprendre un levé aérophotogrammétrique et à préparer une carte topographique du Mékong et de certains de ses affluents; cet engagement fera partie du programme du Plan de Colombo pour 1959 et 1960 et le coût en sera de 1.3 million de dollars. Ce programme de travaux était largement mis en œuvre avant la fin de l'année. C'est le cinquième levé aérophotogrammétrique entrepris par le Canada dans le cadre du Plan de Colombo; des travaux semblables ont été exécutés à Ceylan, en Inde, au Pakistan et en Malaisie.

Un autre projet important qui touche la région du Plan de Colombo est celui d'un Fonds de développement du bassin de l'Indus. Ce fonds fait partie d'une suggestion avancée par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement dont le but était de résoudre le désaccord entre l'Inde et le Pakistan en ce qui concerne l'utilisation des eaux de l'Indus et de ses affluents. En 1959, le Gouvernement canadien a fait savoir à la Banque internationale qu'il était prêt à contribuer au Fonds de développement du bassin de l'Indus par des prélèvements faits sur les crédits affectés au Plan de Colombo, et d'aider ainsi à résoudre un problème qui a mis obstacle à de meilleures relations entre deux de ses associés asiatiques du Commonwealth.

L'exécution du programme d'assistance technique du Plan de Colombo, dans le cadre duquel des experts canadiens sont envoyés dans divers pays membres et des techniciens et étudiants de ceux-ci viennent étudier au Canada, s'est poursuivie en 1959 à un rythme accéléré. Au cours de l'année, 288 stagiaires environ vinrent au Canada grâce au Plan de Colombo pour poursuivre des études dans des domaines très variés tels que la géologie, l'administration publique, l'agronomie, la physique nucléaire, l'industrie forestière, la pêche, la médecine, l'industrie minière, l'enseignement, la gestion industrielle et d'autres sujets spécialisés. En 1959, dix-sept experts canadiens furent envoyés dans des pays du Plan de Colombo en Asie du Sud et du Sud-Est, chargés d'aider les pays asiatiques dans les domaines de l'entretien de matériel aéronautique, de la statistique, du génie, de l'entraînement pédagogique, de la pêche, de la radiothérapie et de la science infirmière.

La réunion annuelle du Comité consultatif du Plan de Colombo a eu lieu au mois de novembre à Djokjakarta en Indonésie. Le Comité consultatif a passé en revue les travaux du Plan de Colombo et examiné les tâches à accomplir pour le développement du Sud et du Sud-Est asiatiques. De plus, le Comité consultatif a décidé de proroger le Plan de Colombo pour une nouvelle période de cinq ans après 1961 et a prévu une nouvelle consultation avant l'année 1966 en vue d'une nouvelle extension. Il a été également convenu à Djokjakarta d'admettre Singapour au Plan de Colombo en qualité de membre de plein droit.

#### *Assistance à d'autres pays du Commonwealth*

En 1959, un nouveau crédit de \$500,000 fut affecté à l'inauguration d'un programme d'assistance technique dont bénéficieront les régions du Commonwealth qui ne participent pas à d'autres programmes d'assistance canadienne, notamment les régions africaines. Le Ghana fut le principal bénéficiaire de l'assistance prévue par cet arrangement. A la fin de 1959, 19 stagiaires environ étaient venus au Canada du Ghana et 7 experts canadiens avaient été envoyés dans ce pays.

Conformément à l'intention annoncée au mois de septembre 1958, à l'occasion de la Conférence économique et commerciale du Commonwealth à Montréal, le Canada a entrepris pour cinq ans un programme d'assistance aux Antilles auquel on s'attend de consacrer 10 millions de dollars. Les premiers travaux majeurs à être entrepris dans le cadre de ce programme sont la construction de deux navires destinés aux communications entre les îles. On arriva en 1959 à un accord avec les autorités des Antilles sur les devis descriptifs de ces navires, et les contrats pour leur construction furent accordés à des chantiers de construction canadiens. On envoya aux Antilles pendant l'année un certain nombre d'experts et de conseillers canadiens, dont une équipe chargée d'étudier les besoins des Antilles en ports et en rades, et des experts en radiodiffusion, en statistique, en agronomie et en administration postale. En 1959, vingt-trois stagiaires antillais vinrent étudier au Canada. De l'équipement et du personnel enseignant fut fourni par le Canada à l'intention d'un centre d'entraînement professionnel à l'île Saint-Christophe.

#### *Programmes d'assistance des Nations Unies*

Bien que la majeure partie de l'assistance canadienne aux pays sous-développés ait continué de passer par le Plan de Colombo et d'autres programmes bilatéraux, le Canada apporta aussi des contributions appréciables aux programmes multilatéraux d'assistance sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. Le Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies qui fournit de l'expérience, des facilités d'entraînement et des connaissances techniques aux pays insuffisamment développés du monde entier, compte sur les contributions volontaires souscrites par les États membres en plus de leur contribution fixe au budget normal des Nations Unies. En 1959, le Canada a contribué 2 millions de dollars au Programme élargi d'assistance technique, et le Gouvernement canadien a annoncé son intention de verser une contribution semblable en 1960.

Une nouvelle institution, le Fonds spécial, commença ses opérations en 1959 et eut un début prometteur. Cet organisme est destiné à assurer des fonds aux programmes d'assistance qui seraient relativement importants et qui dépasseraient l'échelle du Programme élargi d'assistance

technique. Le Canada fit en 1959 une contribution de 2 millions de dollars au Fonds spécial et déclara son intention de verser une contribution semblable en 1960.

Le Canada continua également à jouer un rôle actif au sein des institutions spécialisées des Nations Unies, telles que l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et l'Agence internationale de l'énergie atomique; tous ces organismes participent à des programmes d'assistance aux pays insuffisamment développés. En 1959, le Canada a reçu quelque soixante stagiaires sous l'égide des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. Le versement canadien à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement fut porté de 325 millions de dollars à 750 millions de dollars et la participation financière canadienne au Fonds monétaire international fut portée de 300 millions de dollars à 550 millions de dollars. Les contributions canadiennes supplémentaires font partie d'une augmentation générale des fonds placés à la disposition de ces deux organismes, destinée à les rendre capable de continuer et d'accentuer leurs efforts pour aider les pays insuffisamment développés à faire des progrès économiques plus rapides.

A l'initiative des États-Unis, une suggestion fut avancée tendant à la formation d'une Association internationale pour le développement, qui serait rattachée à la Banque internationale mais qui mettrait du capital à la disposition des pays sous-développés à des conditions moins restreintes que celles posées par la Banque. Le Canada consentit à participer aux discussions des directeurs exécutifs de la Banque internationale au sujet de la formation d'une telle association.

## 6. Autres questions économiques

### *Le blé*

Suivant ses propres dispositions, l'Accord international sur le blé de 1956 prit fin le 31 juillet 1959, mais au cours de l'année un nouvel accord international sur le blé fut énoncé à la Conférence des Nations Unies sur le blé dont les réunions se terminèrent à Genève le 19 mars 1959. Du 6 au 24 avril, le nouvel Accord fut ouvert à la signature à Washington et fut signé par le Canada et 34 autres pays. Le 16 juillet, ayant reçu l'accession du nombre voulu de pays, l'Accord entra en vigueur sauf en ce qui concerne la deuxième partie qui traite des «droits et obligations». Le 1<sup>er</sup> août la deuxième partie du nouvel Accord entra également en vigueur entre les pays qui l'avaient acceptée. Cette partie fixe la gamme des prix pour toute la durée de l'Accord, c'est-à-dire jusqu'au 31 juillet 1962. Le prix minimum est fixé à \$1.50 et le maximum à \$1.90; ces prix sont en dollars canadiens et s'appliquent au boisseau.

Les buts généraux de l'Accord, tels que déclarés dans l'Article 1<sup>er</sup>, comprennent ce qui suit:

a) assurer aux pays importateurs leur ravitaillement en blé et en farine de blé et assurer aux pays exportateurs des marchés pour leur blé et leur farine de blé à des prix justes et stables pour les uns et les autres;

b) résoudre les graves difficultés que posent aux producteurs et aux consommateurs les lourds excédents ainsi que les graves pénuries de blé.



Un autre événement fut la Conférence des principaux pays exportateurs de blé, réunie à Washington du 4 au 6 mai 1959 par le secrétaire à l'Agriculture des États-Unis à la suite de la suggestion faite par le président Eisenhower visant l'utilisation des denrées «pour assurer la paix». Un des résultats importants de cette conférence fut la décision d'établir un Comité d'utilisation du blé qui serait un organisme consultatif composé des gouvernements qui assistèrent à la Conférence et où siègeraient des ministres ou des hauts fonctionnaires. Les responsabilités assignées au comité comprendraient l'examen: des possibilités d'accroître les échanges commerciaux de blé, y compris le développement de nouveaux marchés; et des moyens d'accroître et de rendre plus efficace l'utilisation des excédents de blé afin de favoriser le développement économique et l'amélioration des niveaux d'alimentation.

Le Comité se réunit à deux reprises, d'abord du 15 au 17 juin puis du 14 au 16 octobre. Ces réunions eurent lieu à Washington mais le Canada a invité le Comité à tenir sa troisième réunion au Canada au printemps de 1960.

#### *Les accords sur les doubles impositions*

La convention sur les doubles impositions négociée vers la fin de l'année 1958 avec la Finlande fut signée au mois de mars 1959; elle entrera en vigueur lors de sa ratification. Au mois de septembre, un échange de notes avec la Suisse établit une convention sur la cessation de la double imposition des bénéfices qui proviennent des transports aériens et maritimes. Une convention supplémentaire, modifiant l'article de propriété, et qui vise les filiales canadiennes de sociétés hollandaises dans l'Accord de 1957 entre le Canada et les Pays-Bas, fut signée et entrera en vigueur lors de sa ratification qui est attendue vers le début de l'année 1960. Au mois de septembre, des conversations eurent lieu avec des hauts fonctionnaires norvégiens en vue d'établir un accord avec la Norvège au sujet d'une large convention sur les doubles impositions.

#### *Échanges commerciaux Est-Ouest*

Vers le début de l'année 1959, l'Accord commercial de trois ans entre le Canada et l'URSS prit fin, bien que le traitement douanier de la nation la plus favorisée resta en vigueur en attendant le résultat des discussions sur le renouvellement de l'Accord. Précédemment, le commerce extérieur soviétique était généralement restreint au bloc soviétique, mais on relève maintenant les indices d'une expansion considérable du commerce entre l'URSS et les pays extérieurs au bloc. Bien que l'URSS et le Canada, par la composition de leurs exportations, auraient tendance à être en concurrence plutôt qu'en complémentarité, dans bon nombre de domaines une augmentation du commerce entre les deux pays serait possible.

Il y eut une certaine augmentation du commerce avec d'autres pays d'Europe orientale, notamment avec la Tchécoslovaquie et la Pologne; cette dernière a acheté une quantité appréciable de blé et d'orge canadiens.

Le commerce avec les pays de ce groupe continue d'être soumis à certaines restrictions sur l'exportation de matières stratégiques; néanmoins, ces restrictions sont délimitées assez étroitement pour laisser d'amples possibilités d'accroissement des échanges si des conditions satisfaisantes aux deux parties peuvent être convenues.

*Utilisation pacifique de l'énergie atomique*

Le Canada a négocié quatre nouveaux accords bilatéraux visant la collaboration pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Des accords furent signés avec le Pakistan, le 14 mai, le Japon, le 2 juillet, l'Australie, le 4 août, et avec la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM) le 6 octobre. Ce sont des accords généraux de principes qui faciliteront les échanges de renseignements et de matériaux. De plus, la société Énergie atomique du Canada limitée a signé un accord avec l'EURATOM prévoyant un programme conjoint de recherches et de développement, axé sur la pile atomique du type modéré à l'eau lourde; ce programme comprendra des travaux d'étude et de développement appliqués à la pile atomique du type modéré à l'eau lourde et rafraîchi organiquement, aussi bien qu'aux piles modérées et rafraîchies à l'eau lourde. Au cours d'une période de cinq ans, les parties contractantes s'engagent à verser au programme conjoint des contributions égales qui pourront atteindre pour chacune 5 millions de dollars; la contribution canadienne sera affectée à des dépenses encourues au Canada et proviendra du budget normal et la société Énergie atomique du Canada.

Le Canada a continué de participer pleinement aux travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique; ayant été de nouveau désigné comme l'un des cinq membres «les plus avancés dans la technologie de l'énergie atomique», le Canada siègera au Conseil d'administration pour un troisième mandat. Cette année, l'Agence a effectué sa première opération destinée à fournir de l'uranium à un autre pays; le 16 novembre le représentant du Canada à Vienne remit le titre de trois tonnes de métal d'uranium naturel que l'Agence avait vendu au Japon, et que le Canada avait offert gratuitement à l'Agence. Le titre fut remis au Japon le jour même et le 20 novembre les lingots de métal raffiné au Canada furent livrés aux représentants japonais à Sorel (Québec). En plus de ce don de métal d'uranium, le Canada versa à l'Agence une nouvelle contribution volontaire de 50,000 dollars destinée à son programme d'assistance technique; si l'action d'autres membres le justifie, une contribution additionnelle de \$25,000 pourrait être faite.

Au cours de l'année, une commission européenne-américaine sur les données nucléaires fut établie sous l'égide de l'Agence européenne pour l'énergie nucléaire de l'OECE. Le Canada est représenté au sein de cette commission d'experts qui se charge de réunir tous les renseignements possibles sur les propriétés des noyaux des éléments qui intéressent particulièrement l'étude de l'énergie atomique.

*Aviation civile*

Au mois d'avril, on signa à Ottawa un échange de notes modifiant l'Accord du 4 juin 1949 qui régit le service aérien entre le Canada et les États-Unis. Cette modification augmentera le nombre d'endroits qui seront desservis par les compagnies d'aviation qui opèrent entre les deux pays. Le même mois, on parvint à un accord à Vienne sur les services aériens entre l'Autriche et le Canada; bien qu'un accord aérien n'ait pas encore été signé, la société Air-Canada a pu étendre ses opérations jusqu'à Vienne depuis le mois de mai grâce à une autorisation provisoire.

Au mois de septembre, l'échange des droits de circulation en vigueur entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne pendant une période provisoire d'un an fut confirmé dans les formes par un accord

aérien signé à Ottawa. Au mois de novembre, on s'entendit avec l'Italie sur un accord entre les deux pays, qui doit permettre des services aériens directs entre Rome et Montréal avant le mois de mars 1960. Les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien ont été désignées comme le transporteur canadien.

En 1959, on entreprit avec d'autres pays des discussions qui pourraient aboutir en 1960 à la conclusion d'accords aériens ou à la modification d'accords antérieurs.

#### *Secours d'urgence*

En 1953, on établit un Fonds canadien de secours aux victimes des inondations qui avaient ravagé certains pays d'Europe. Les contributions à ce Fonds s'élevèrent à plus de 3 millions de dollars dont un million donné par le Gouvernement canadien. En 1956, le Parlement consentit à ce que le montant qui subsistait, et dont on n'avait pas besoin immédiatement pour des opérations de secours en Europe, soit remis à la Croix-Rouge canadienne qui l'emploierait à des secours internationaux en consultation avec le ministère des Affaires extérieures. En 1959, le Fonds servit aux dons suivants: Autriche, \$10,000; Inde, \$20,000; Japon, \$20,000; Corée, \$10,000; Maroc, \$20,000; Pakistan, \$20,000; Uruguay, \$10,000.

En plus du don en espèces indiqué ci-dessus qui provenait du Fonds de secours international, on fit au Japon un don de 100,000 livres de viande de porc en boîtes, provenant des réserves détenues par le Gouvernement canadien.

## X

### INFORMATION

Les services de renseignements du Ministère ont deux buts principaux: tout d'abord, montrer aux autres pays une image véridique et satisfaisante de la politique canadienne, des institutions canadiennes et du mode de vie canadien; ensuite, disséminer au Canada même des renseignements sur la politique extérieure du gouvernement, ainsi que sur ses intérêts et ses objectifs dans ce domaine. Le Ministère se charge de la coordination des services de renseignements gouvernementaux en dehors de nos frontières.

Ces efforts portent tant sur les programmes conçus et exécutés par le Ministère seul, que sur les programmes menés de concert avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux. La plupart de ces initiatives consistent à répondre aux demandes de renseignements et autres au sujet du Canada, et à fournir des données et de la documentation se rapportant à notre pays. Par ailleurs, le travail de documentation et les activités culturelles sont menés en commun avec des institutions telles que l'OTAN, l'administration du Plan de Colombo, les Nations Unies et l'UNESCO.

#### 1. Renseignements sur les affaires et les organisations internationales

Le public canadien et étranger s'intéresse toujours davantage au rôle actif que joue notre pays dans les affaires internationales et dans les organismes internationaux tels que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, le Plan de Colombo et les Nations Unies. En outre, l'attention toujours accrue accordée aux rapports réciproques des membres du Commonwealth continue de se répercuter sur le nombre de demandes de renseignements sur le Canada auxquelles le Ministère doit répondre.

Les gouvernements membres de l'OTAN doivent exécuter le programme d'information et d'activité culturelles de cet organisme international. Dans le domaine de l'information, il incombe à notre ministère des Affaires extérieures, d'une part, de propager au Canada des textes publiés tant par l'OTAN que par le Ministère; d'autre part, d'exécuter, de concert avec les autres nations membres de l'OTAN, un programme annuel de tournées de journalistes, d'échanges de films et de transcriptions radiophoniques, d'expositions, de cercles d'études et de conférences. A l'occasion du dixième anniversaire de l'OTAN, des projets supplémentaires furent mis en œuvre durant l'année et portés à l'attention du public par tous les moyens de publicité. Par exemple, la visite du Conseil de l'OTAN au Canada, après sa session ministérielle à Washington au mois d'avril, fut l'objet d'une publicité toute particulière.

Les fonctions de liaison avec les organisations libres qui, au Canada, appuient l'OTAN ont pris une importance plus grande. Le Ministère a continué de maintenir d'étroits contacts avec le Comité canadien de

coordination atlantique, qui est affilié à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, et avec la branche canadienne de l'Association des parlementaires de l'OTAN, organisation groupant, dans chacun des pays membres, des parlementaires animés du désir d'appuyer les buts de l'OTAN et de rendre plus intense la coopération au sein de la Communauté atlantique.

Dans le domaine des affaires culturelles de l'OTAN, le Canada a de nouveau participé, avec l'aide de la Conférence nationale des universités canadiennes, au programme d'échanges de professeurs, en vertu duquel des professeurs d'autres pays atlantiques enseignent pendant un semestre dans les universités du Canada, ou y dirigent des cercles d'études consacrées à divers aspects de la Communauté atlantique. Tout comme les années précédentes, le Ministère a pu, avec l'aide de la Société royale du Canada, mettre en œuvre le programme de bourses de l'OTAN. Les études entreprises en vertu de ce programme ont pour but de mieux faire connaître l'histoire, le statut actuel de l'évolution des principes de la Communauté atlantique.

Les réalisations du Canada dans le cadre du Plan de Colombo ont continué de se mieux faire connaître tant au Canada qu'à l'étranger. Ces réalisations, ainsi que les techniciens canadiens envoyés à l'étranger et les étudiants venus de l'étranger pour recevoir chez nous une formation technique, en vertu du Plan de Colombo, ont été l'objet d'une publicité accrue. Par exemple, une exposition photographique en 36 tableaux a illustré, cette année, à l'Exposition nationale du Pacifique à Vancouver, l'évolution du Plan de Colombo depuis 1950 et le rôle que le Canada y a joué. Le Ministère a fourni au Bureau d'information de Colombo, à Ceylan, de la documentation que le Bureau a reproduite dans des imprimés maintenant distribués au Canada.

L'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées ont continué de susciter vivement l'intérêt du public, particulièrement dans les institutions d'enseignement. En collaboration avec l'Association des Nations Unies, le Ministère a continué de fournir des renseignements sur l'ONU et le rôle qu'y joue le Canada. A cause du travail d'information distinct que font l'ONU et ses institutions spécialisées, le Ministère a moins à faire pour leur publicité que pour la dissémination de renseignements concernant l'OTAN et le Plan de Colombo.

## 2. Affaires culturelles et UNESCO

Au nombre des projets culturels encouragés ou réalisés par le Ministère et ses postes à l'étranger, on compte une grande exposition de livres canadiens qui fut d'abord tenue à Paris, puis à Neuchâtel, en Suisse. Grâce à la collaboration de maisons d'édition canadiennes, des manuels canadiens ont été en montre à une exposition internationale de manuels à Madrid. C'est en vertu du programme annuel de présentation de livres que d'importants dons de livres canadiens ont été faits à des bibliothèques du Ghana, des Antilles et du Chili; d'autres bibliothèques et institutions étrangères ont bénéficié de dons plus modestes. Le nombre de centres étrangers auxquels le Gouvernement canadien envoie régulièrement ses publications a été porté à 118, dans 50 pays. Sous les auspices de la Galerie nationale, le Canada a été représenté à la V<sup>e</sup> Biennale artistique à São-Paulo, Brésil. La Galerie a pu également organiser des expositions d'art canadien en Allemagne, au Mexique, en Suisse et en Yougoslavie,

avec l'aide des missions diplomatiques canadiennes dans ces pays. D'autre part, nos missions diplomatiques dans plusieurs pays ont collaboré avec la Galerie nationale afin d'organiser au Canada des expositions d'art étranger.

Deux collections de sculptures esquimaudes, exposées sous les auspices du Ministère, ont suscité beaucoup d'intérêt à l'étranger. L'une de ces deux collections a maintenant fini un tour de trois ans dans 14 pays (28 villes) de l'Europe occidentale; l'autre, depuis 1957, a circulé dans 7 pays (12 villes) de l'Amérique du Sud. Le Ministère a aussi facilité la participation d'associations bénévoles canadiennes à des événements culturels tels que l'exposition internationale artisanale tenue annuellement à Florence et l'exposition internationale de céramique.

Le Ministère a de nouveau collaboré avec le Conseil des arts au programme de bourses universitaires, octroyées à des bénéficiaires non-résidents qui se spécialisent dans les arts, les humanités et les sciences sociales. Soixante-quinze de ces bourses ont été octroyées pendant l'année. En collaboration avec les institutions et sociétés intéressées, le Ministère a fait connaître qu'un certain nombre de bourses de gouvernements étrangers permettent à des étudiants canadiens de faire des études à l'étranger.

De concert avec les institutions et groupements bénévoles intéressés, le Ministère a répondu, comme par le passé, à un nombre toujours croissant de demandes de renseignements formulées par des étudiants étrangers qui veulent s'inscrire dans des établissements canadiens d'enseignement. Le Ministère s'est efforcé de renseigner les Canadiens désireux de bénéficier de bourses d'études à l'étranger.

En collaboration étroite avec la Commission nationale pour l'UNESCO, responsable de la coordination des entreprises de l'UNESCO au Canada, le Ministère a continué d'exercer les fonctions dérivant de la participation du Gouvernement canadien à cette institution. Des délégués canadiens furent envoyés à la conférence de la Commission nationale des États-Unis pour l'UNESCO qui s'est tenue à Denver au mois d'octobre.

### 3. Plan de bourses du Commonwealth

Les détails du Plan de bourses du Commonwealth, qui est issu d'une initiative canadienne et a été accepté en principe à la Conférence commerciale et économique de Montréal en 1958, ont été fixés au cours de l'année. La Conférence du Commonwealth sur l'éducation, réunie à Oxford au mois de juillet, a chaleureusement accueilli une proposition canadienne d'octrois réciproques de bourses entre les différents pays et régions du Commonwealth et s'est mise d'accord sur le mode d'exécution de ce plan. On projeta d'échanger 1,000 bourses; le Canada s'engagea, pour sa part, à faire accueillir dans ses institutions d'enseignement un nombre de bénéficiaires ne dépassant pas 250 à la fois. En fin d'année, les arrangements administratifs nécessaires ayant suffisamment progressé, le Canada invita les autres pays du Commonwealth à proposer des bénéficiaires pour les bourses canadiennes qui permettront de commencer des études au Canada dès 1960.

A cette même conférence d'Oxford, le Canada et les autres pays évolués du Commonwealth offrirent leur aide, dans le domaine de l'éducation, aux régions économiquement moins avancées du Commonwealth. Le Canada s'est engagé à envoyer des équipes d'instituteurs avec mission

d'entraîner les instituteurs d'autres pays du Commonwealth, et à accueillir, à des fins d'entraînement, des instituteurs de ces autres pays. Les pays intéressés ont été invités à demander l'aide du Canada dans ce domaine. Ce programme d'aide sera assimilé, quant à son aspect budgétaire, au programme régulier d'assistance technique du Canada.

#### 4. Publications

Le Ministère a fourni de la documentation sur le Canada à toutes nos missions diplomatiques et consulaires à l'étranger, qui en assurent une distribution appropriée. D'autre part, des textes relatifs à la politique extérieure du gouvernement ont satisfait les demandes des nationaux. Parmi ces documents se trouvent des Pages documentaires, des Reproductions d'articles parus dans la presse canadienne, des Déclarations et Discours sur la politique extérieure et intérieure du pays, et des Documents supplémentaires. Nombre de ces imprimés sont publiés en langues étrangères. En outre, le Ministère publie le *Bulletin hebdomadaire canadien*, le bulletin mensuel *Affaires Extérieures*.\*

Un dépliant, intitulé *Canada illustré*, a remplacé la brochure *Le Canada en images* et a été publié cette année en français, en anglais, en japonais, en italien, en allemand, en hollandais et en suédois. De plus, ce dépliant est sur le point de paraître aussi en espagnol, en portugais et en arabe. La réédition de la brochure *Le Canada de l'Atlantique au Pacifique* doit être bientôt publiée en espagnol, en portugais et en allemand. Les textes français et anglais d'une brochure spéciale sur la canalisation du Saint-Laurent sont sous presse.

Le Ministère a continué à maintenir et à enrichir les bibliothèques des missions du Canada à l'étranger et d'y expédier revues et journaux canadiens.

#### 5. Programmes divers

La voie maritime du Saint-Laurent a été l'un des principaux articles du programme d'information du Canada à l'étranger au cours de l'année. L'intérêt universel suscité tant par cet événement que par la présence de Sa Majesté la Reine et du président Eisenhower à l'inauguration du canal, a facilité les efforts déployés par le Ministère pour donner à cet événement une publicité appropriée. Cette réalisation de grande envergure, devenue un important sujet de nouvelles, obtint une publicité mondiale par l'intermédiaire de tous les centres d'information et, plus peut-être que tout autre fait de l'histoire canadienne, fut l'objet d'une attention toute particulière de la part de la presse, de la radio et de la télévision.

Le programme d'information ayant trait à la voie maritime du Saint-Laurent, destiné à une publicité d'abord provisoire puis continue, a été réalisé conjointement par le ministère des Affaires extérieures, l'Office national du film, le Service international de Radio-Canada et l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent. Ce programme comprenait la distribution, par l'intermédiaire des missions canadiennes à l'étranger, d'un ensemble d'imprimés et d'une brochure spécialement édités, de photographies et d'un nouveau film sur la voie maritime.

\* Voir la liste complète des publications à l'Annexe G.

Le ministère des Affaires extérieures a collaboré étroitement avec le ministère du Commerce et d'autres à la participation du Canada à un nombre de foires et d'expositions internationales à l'étranger, notamment: la Foire des Antilles; la Foire de Poznan en Pologne; la Foire de Saint-Éric, à Stockholm; la Foire industrielle à Brno; la Foire internationale des échantillons à Milan; la Foire agricole et la Foire des industries allemandes à Berlin; l'Exposition Rand tenue annuellement à Pâques à Johannesburg, Union Sud-Africaine; la Foire commerciale internationale à Tokyo; la Foire commerciale internationale de Chicago et la «Semaine canadienne» à Boston.

Le Ministère a également organisé les expositions canadiennes suivantes: «Panaroma canadien», au Musée des sciences de Chicago; «Salut au Canada», à la Foire des États de l'Est, à Springfield; «Le Canada rend visite à la Louisiane», au Musée Cabildo à la Nouvelle-Orléans. Le Ministère a aussi assuré la participation du Canada à l'Exposition itinérante du Commonwealth, qui a eu lieu à Liverpool en novembre 1959 et s'arrêtera dans plusieurs autres villes du Royaume-Uni.

Le Ministère a prêté son concours à la visite de journalistes d'un certain nombre de pays. Puisqu'une interprétation correcte de la scène canadienne dans les pays étrangers par des journalistes et commentateurs de ces mêmes pays est particulièrement efficace, ce programme, qui permettait au Ministère d'accorder son aide financière dans certains cas soigneusement choisis, a aidé nos missions à mieux faire comprendre le Canada, sa politique et ses intérêts.

## 6. Rapports avec le Service international de Radio-Canada

En plus de maintenir un contact étroit avec le Service international de Radio-Canada pour ce qui a trait à notre programme général d'information, le Ministère a joué le rôle de guide et a communiqué des renseignements permettant de mieux comprendre les événements internationaux. Les missions diplomatiques du Canada à l'étranger ont collaboré avec le Service international en fournissant certains de ses enregistrements aux postes d'émissions radiophoniques des autres pays.

## 7. Films, photographies et montages photographiques

Les films canadiens comptent toujours parmi les meilleures ressources du programme d'information de nos missions à l'étranger, qui en font la distribution de concert avec l'Office national du film. Au cours du premier semestre de 1959, huit millions de spectateurs ont assisté à des programmes de projection de ces films.

Un certain nombre de nos missions ont organisé avec succès des programmes spéciaux de projection, destinés à donner un prestige accru à la production cinématographique canadienne. En collaboration avec l'Office national du film, plusieurs de nos missions ont assuré la participation du Canada à des festivals cinématographiques internationaux.

Des séries de photographies et d'articles illustrés sur des sujets nationaux ont été largement distribuées à la presse étrangère. Dans le domaine de la publicité par l'image, la préférence a été donnée cette année à la préparation et à la production de montages photographiques destinés



aux expositions. Onze sujets ont été composés et plus de cent séries de montages photographiques ont été produites et distribuées à nos postes à l'étranger.

### 8. Relations avec la presse

Le Bureau de presse a poursuivi sa tâche, qui est de répondre aux demandes quotidiennes de renseignements émanant des correspondants parlementaires, des représentants des agences de nouvelles et des journalistes étrangers résidant à Ottawa. Au cours de l'année, le Ministère a publié 90 communiqués de presse et distribué les textes de déclarations ministérielles ainsi que les documents sur les événements du jour ou les renseignements d'ordre général dont les journalistes ont pu avoir besoin.

Le Bureau de presse a, en outre, facilité la tâche aux représentants de la presse, de la radio et de la télévision chargés de reportages à l'occasion des visites de personnages éminents. Il a aussi organisé des conférences de presse pour les premiers ministres de l'Australie et des Antilles, le président du Mexique, le maire de Berlin-Ouest et les présidents d'organes exécutifs des communautés européennes.

## XI

### ORGANISATION ET ADMINISTRATION DU MINISTÈRE

Le Ministère est administré, sous l'autorité du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, par le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, lequel reçoit le concours d'un sous-secrétaire suppléant et de quatre sous-secrétaires adjoints, de chacun desquels relèvent les travaux d'un certain nombre de divisions du Ministère. Les services du Ministère à Ottawa constituent vingt divisions et trois petites unités<sup>1</sup> qui ont pour fonction de conseiller le gouvernement en ce qui concerne tout le domaine des affaires internationales, de communiquer avec les autres gouvernements et de diriger les missions diplomatiques et consulaires canadiennes à l'étranger.

Le Canada entretient aujourd'hui à l'extérieur 64 postes diplomatiques et consulaires ainsi qu'un commissariat aux Antilles, et une mission militaire à Berlin, à laquelle sont confiées aussi des fonctions consulaires<sup>2</sup>. Des 64 postes, 35 sont des ambassades, 9 des hauts-commissariats, 4 des légations, 3 des missions permanentes auprès d'organismes internationaux, et 13 des bureaux consulaires (y compris deux consulats honoraires). En outre, le Canada fait partie, avec l'Inde et la Pologne, des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle au Cambodge et au Vietnam. Le Canada maintient à Phnom-Penh (Cambodge) ainsi qu'à Hanoï et à Saïgon (Vietnam), des délégations dont le personnel est fourni par le ministère des Affaires extérieures et par celui de la Défense nationale.

Cinquante pays ont maintenant des missions diplomatiques au Canada<sup>3</sup>. Ce nombre comprend 37 ambassades, 7 hauts commissariats et 6 légations. En outre, les Antilles ont un commissariat, et 12 pays ont au Canada des bureaux consulaires mais n'y ont pas de missions diplomatiques résidentes. Au cours de l'année 1959, le Liban a élevé sa légation au rang d'ambassade.

En 1959, 16 nouveaux agents du service extérieur de la classe 1 sont entrés au Ministère. Dans le cours de l'année, 155 autres personnes ont joint les rangs du Ministère. Les démissions et déplacements se sont chiffrés à 151. Le manque de personnel de plusieurs classes, en particulier dans la classe administrative, a posé un problème de plus en plus sérieux durant l'année. A la fin de l'année, le Ministère était à court de plus de 100 fonctionnaires.

Voici un tableau comparatif des effectifs du Ministère au 31 décembre 1958 et au 31 décembre 1959:

Agents	1958	1959
Ottawa .....	176	177
Extérieur .....	219	225
Personnel de bureau		
Ottawa .....	527	536
Extérieur .....	405	409
	<hr/> 1,327	<hr/> 1,347

<sup>1</sup> Voir Annexe A, «Organisation du Ministère à Ottawa».

<sup>2</sup> Voir Annexe B, «Postes diplomatiques et consulaires du Canada à l'extérieur».

<sup>3</sup> Voir Annexe C, «Postes diplomatiques et consulaires des autres pays au Canada».

En outre, le Ministère comptait 512 employés locaux à la fin de 1959, comparativement à 504 en 1958.

Au cours de l'année, deux chefs de poste se sont retirés du service extérieur. Ce sont MM. P.-E. Renaud, ambassadeur du Canada au Chili, et L. Dana Wilgress qui, de 1953 à 1958, fut le représentant permanent du Canada au Conseil de l'Atlantique Nord. Le 1<sup>er</sup> août 1959, M. Wilgress fut nommé président de la section canadienne de la Commission permanente canado-américaine de défense.

En novembre 1959, le Service d'inspection a terminé sa première série de voyages d'inspection dans les postes extérieurs. Au cours de l'année, les équipes d'inspection ont rendu visite à 20 postes relevant du Ministère et établis en Europe, en Asie et en Afrique, poursuivant ainsi un programme inauguré en 1956. Selon la pratique établie, l'équipe comprenait, les circonstances le permettant, des inspecteurs recrutés aux ministères du Commerce et des Finances, au Trésor et à la Commission du service civil.

En 1959, le Ministère a loué de nouveaux bureaux pour les chancelleries à Prague et à Copenhague. On a loué plus d'espace pour agrandir les bureaux de Beyrouth et de Tel-Aviv. La location d'une annexe pour la chancellerie de la Nouvelle-Delhi a aidé au désencombrement des bureaux. Des augmentations de loyer furent approuvées pour les bureaux de Prétoria, de Santiago, de Wellington et de Copenhague. On a renouvelé le bail du bureau de Mexico.

On a révisé les baux des résidences officielles de nos chefs de mission à San-Francisco, à Santiago, à Seattle et à Tel-Aviv. Les résidences officielles ont été établies dans de nouveaux emplacements à Athènes, au Caire, à New-York (Nations Unies) et à Rome. Une augmentation de loyer pour la résidence officielle à Manille a été approuvée et une résidence officielle a été achetée à Mexico.

On a loué des locaux pour le personnel à Beyrouth, à Belgrade, à Bonn, à Djakarta, à Moscou (2), à la Nouvelle-Delhi (2), à Téhéran (4) et à Ankara (2). A Ankara, à Belgrade et à la Nouvelle-Delhi, on a renouvelé les baux des locaux pour le personnel. A Accra, trois locaux pour le personnel ont été remplacés par d'autres.

L'exécution du programme d'ameublement complet ou partiel a commencé aux établissements suivants:

- a) Chancelleries—Bruxelles, Paris (délégation permanente auprès du Conseil de l'Atlantique Nord), Copenhague et Lagos;
- b) Résidences—Athènes, Stockholm, Seattle, New-York (Consul général), New-York (Délégué permanent auprès des Nations Unies), Washington, Belgrade et le Caire;
- c) Locaux du personnel—Ankara, Beyrouth, Belgrade, Bonn, Djakarta, Moscou (2), Nouvelle-Delhi, Prague (2), Téhéran (5), Tokyo et Varsovie.

## ANNEXE A

### ORGANISATION DU MINISTÈRE À OTTAWA

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures

Quatre sous-secrétaires d'État adjoints aux Affaires extérieures (dont l'un est conseiller juridique du Ministère)

#### Vingt divisions:

consulaire	des recherches et rapports historiques
de l'Amérique	des services administratifs
de l'Europe	du Commonwealth
de l'Extrême-Orient	du Moyen-Orient
de liaison avec la Défense (1)	du personnel
de liaison avec la Défense (2)	du protocole
de l'information	économique I
des biens et fournitures	économique II
des communications	juridique
des finances	
des Nations Unies	

#### Autres services:

Bureau de coordination politique  
Bureau de presse  
Service d'inspection

## ANNEXE B

### POSTES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES DU CANADA À L'EXTÉRIEUR<sup>1</sup>

#### I. Missions diplomatiques<sup>2</sup>

Pays	Ville	Genre de poste
Allemagne	Bonn	Ambassade*
Argentine	Buenos-Aires	Ambassade
Australie	Canberra	Haut-Commissariat
Autriche	Vienne	Ambassade
Belgique	Bruxelles	Ambassade
Bésil	Rio-de-Janeiro	Ambassade
Ceylan	Colombo	Haut-commissariat
Chili	Santiago	Ambassade
Colombie	Bogota	Ambassade
Cuba	La Havane	Ambassade
Danemark	Copenhague	Ambassade
Espagne	Madrid	Ambassade
États-Unis d'Amérique	Washington	Ambassade
Finlande	Helsinki	Légation
France	Paris	Ambassade
Ghana	Accra	Haut-commissariat
Grèce	Athènes	Ambassade
Haïti	Port-au-Prince	Ambassade
Inde	Nouvelle-Delhi	Haut-commissariat
Indonésie	Djakarta	Ambassade
Iran	Téhéran	Légation
Irlande	Dublin	Ambassade
Israël	Tel-Aviv	Ambassade
Italie	Rome	Ambassade
Japon	Tokyo	Ambassade
Liban	Beyrouth	Ambassade
Malaisie	Kuala-Lumpur	Haut-commissariat
Mexique	Mexico	Ambassade
Norvège	Oslo	Ambassade
Nouvelle-Zélande	Wellington	Haut-commissariat
Pakistan	Karachi	Haut-commissariat
Pays-Bas	La Haye	Ambassade

<sup>1</sup> Pour plus amples renseignements, voir la publication du Ministère qui paraît trois fois l'an: *Représentants du Canada à l'extérieur et Représentants des autres pays au Canada*.

<sup>2</sup> Le Canada n'a pas de missions diplomatiques en Birmanie, en Islande et au Luxembourg, mais le haut-commissaire du Canada en Malaisie est aussi accrédité comme ambassadeur en Birmanie; l'ambassadeur du Canada en Norvège exerce les fonctions de ministre en Islande (où se trouve un consulat général, dirigé par un agent honoraire) et l'ambassadeur du Canada en Belgique exerce les fonctions de ministre au Luxembourg. L'ambassadeur du Canada à Cuba est accrédité comme ambassadeur auprès de la République Dominicaine et de Haïti, et l'ambassadeur du Canada en Suède est accrédité comme ministre plénipotentiaire en Finlande. Le Canada a des missions diplomatiques dirigées par des chargés d'affaires dans la République Dominicaine, à Haïti et en Finlande.

<sup>3</sup> Le Canada a également une mission à Berlin.

Pays	Ville	Genre de poste
Pérou	Lima	Ambassade
Pologne	Varsovie	Légation
Portugal	Lisbonne	Ambassade
République Arabe Unie	Le Caire	Ambassade
République Dominicaine	Ciudad-Trujillo	Ambassade
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Londres	Haut-commissariat
Suède	Stockholm	Ambassade
Suisse	Berne	Ambassade <sup>1</sup>
Tchécoslovaquie	Prague	Légation
Turquie	Ankara	Ambassade
Union des Républiques socialistes soviétiques	Moscou	Ambassade
Union Sud-Africaine	Prétoria	Haut-commissariat
Uruguay	Montevideo	Ambassade
Venezuela	Caracas	Ambassade
Yougoslavie	Belgrade	Ambassade

## 2. Missions permanentes auprès d'organisations internationales

Organisation	Ville
Conseil de l'Atlantique Nord	Paris
Organisation européenne de coopération économique)	
Nations Unies	New-York
Nations Unies (siège européen)	Genève

## 3. Commissariats

Pays	Ville
Antilles	Port-d'Espagne (Trinité)

## 4. Consulats

Pays	Ville	Genre de poste
Allemagne	Hambourg	Consulat
Brésil	São-Paulo	Consulat
États-Unis d'Amérique	Boston	Consulat général
	Chicago	Consulat général
	Détroit	Consulat
	Los-Angeles	Consulat général
	New-York	Consulat général
	Nouvelle-Orléans	Consulat général
	Portland (Maine)	Vice-consulat *
	San-Francisco	Consulat général
	Seattle	Consulat général
	Reykjavik	Consulat général *
Philippines	Manille	Consulat général

<sup>1</sup> L'Ambassadeur du Canada en Suisse protège les intérêts canadiens au Liechtenstein.

\* Honoraire.

## ANNEXE C

### POSTES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES DES AUTRES PAYS AU CANADA<sup>1</sup>

#### 1. Missions diplomatiques<sup>2</sup>

Pays <sup>3</sup>	Genre de poste
*Allemagne	Ambassade
*Argentine	Ambassade
Australie	Haut-commissariat
*Autriche	Ambassade
*Belgique	Ambassade
Birmanie	Ambassade
*Brésil	Ambassade
Ceylan	Haut-commissariat
*Chili	Ambassade
*Chine	Ambassade
*Colombie	Ambassade
*Cuba	Ambassade
*Danemark	Ambassade
*Espagne	Ambassade
*États-Unis d'Amérique	Ambassade
*Finlande	Légation
*France	Ambassade
*Grèce	Ambassade
*Haïti	Ambassade
Inde	Haut-commissariat
Indonésie	Ambassade
Iran	Légation
Irlande	Ambassade
*Islande	Légation
*Israël	Ambassade
*Italie	Ambassade
*Japon	Ambassade
*Liban	Ambassade
*Luxembourg	Légation
*Mexique	Ambassade
*Norvège	Ambassade
Nouvelle-Zélande	Haut-commissariat
Pakistan	Haut-commissariat
*Pays-Bas	Ambassade
*Pérou	Ambassade

<sup>1</sup> Pour plus amples renseignements, voir les publications du Ministère qui paraissent trois fois l'an, *Représentants du Canada à l'étranger et Représentants des autres pays au Canada et Corps diplomatique*.

<sup>2</sup> Les ambassadeurs de Birmanie et de Tunisie, et les ministres d'Islande et du Luxembourg sont également accrédités auprès du Gouvernement des États-Unis d'Amérique où ils résident habituellement.

<sup>3</sup> Les pays dont le nom est précédé d'un astérisque ont aussi des consulats au Canada. Le haut-commissariat de l'Inde s'occupe des intérêts du Népal; la légation de Pologne de ceux de la Hongrie; l'ambassade de Suisse de ceux du Liechtenstein et l'ambassade de la République Arabe Unie de ceux de l'Irak.

Pays	Genre de poste
*Pologne	Légation
*Portugal	Ambassade
République Arabe Unie	Ambassade
*République Dominicaine	Ambassade
Royaume-Uni	Haut-commissariat
*Suède	Ambassade
*Suisse	Ambassade
*Tchécoslovaquie	Légation
Tunisie	Ambassade
Turquie	Ambassade
Union des Républiques socialistes soviétiques	Ambassade
Union Sud-Africaine	Haut-commissariat
*Uruguay	Ambassade
*Venezuela	Ambassade
*Yougoslavie	Ambassade

## 2. Commissariat

Pays	Ville
Antilles, Guyane anglaise et Honduras britannique	Montréal

## 3. Pays ayant des consulats, mais pas de mission diplomatique

Bolivie	Monaco
Costa-Rica	Nicaragua
Équateur	Panama
Guatemala	Philippines
Honduras	Salvador
Libéria	Thaïlande



## ANNEXE D

### ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES DONT LE CANADA FAIT PARTIE<sup>1</sup>

#### COMMONWEALTH DES NATIONS

- Conseil consultatif des études aéronautiques du Commonwealth
- Comité consultatif du Commonwealth pour les sciences de la défense
- Comité exécutif des bureaux agricoles du Commonwealth
- Conseil des transports aériens du Commonwealth
- Commission économique du Commonwealth
- Commission de liaison du Commonwealth
- Conférence forestière du Commonwealth
- Conférence scientifique du Commonwealth
- Commission maritime du Commonwealth
- Commission des télécommunications du Commonwealth
- Commission impériale des sépultures militaires
- Conseil des transports aériens du Pacifique sud

#### ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

#### ORGANISATION DES NATIONS UNIES

##### Conseil de sécurité

##### Conseil économique et social

Commissions techniques du Conseil économique et social:

- Commission du commerce international des produits de base
- Commission des stupéfiants
- Commission de la condition de la femme
- Commission de la population
- Commission de statistique

Comité exécutif du programme du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (autrefois le Fonds des Nations Unies pour les réfugiés)

Conseil d'administration du Fonds spécial

##### Institutions spécialisées

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, et Conseil de l'OAA  
Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime, et son Conseil<sup>2</sup>

Agence internationale de l'énergie atomique, et Conseil des gouverneurs de l'AIEA<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Seuls les organismes intergouvernementaux sont compris.

<sup>2</sup> L'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime fut créée officiellement le 17 mars 1958 lors du dépôt, par le Japon et la République Arabe Unie, des instruments de ratification de la convention relative à cette organisation.

<sup>3</sup> L'Agence internationale de l'énergie atomique n'est pas, au point de vue technique, une institution spécialisée mais une agence intergouvernementale autonome sous l'égide des Nations Unies.

**Institutions spécialisées—(suite)**

- Banque internationale pour la reconstruction et le développement<sup>1</sup>
- Organisation de l'aviation civile internationale, et Conseil de l'OACI
- Société financière internationale<sup>2</sup>
- Organisation internationale du Travail, et Conseil d'administration de l'OIT
- Fonds monétaire international<sup>3</sup>
- Union internationale des télécommunications, et Conseil d'administration de l'UIT
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
- Union postale universelle, et Comité exécutif et de liaison de l'UPU
- Organisation mondiale de la santé, et Conseil exécutif de l'OMS
- Organisation météorologique mondiale, et Comité exécutif de l'OMM

**Autres organismes permanents**

- Comité consultatif pour le cimetière commémorant les morts des Nations Unies en Corée
- Comité consultatif de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée
- Comité consultatif pour la Force d'urgence des Nations Unies
- Commission chargée des mesures collectives
- Comité des contributions
- Commission du désarmement
- Comité de négociation des fonds extra-budgétaires
- Liste des personnalités en vue de la constitution de commissions d'enquête et de conciliation
- Comité consultatif scientifique (ci-devant Comité consultatif pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques)
- Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes

**Organe spécial**

- Comité spécial des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

**Organisations canado-américaines**

- Comité ministériel canado-américain de défense commune
- Commission internationale de la frontière
- Commission mixte internationale
- Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques
- Commission permanente canado-américaine de défense

**Organisations interaméricaines**

- Commissions de géographie et de cartographie de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire
- Institut interaméricain de statistique
- Office interaméricain de la radio
- Union postale des Amériques et de l'Espagne

<sup>1</sup> Le Canada a été élu au nombre des directeurs exécutifs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement par le Conseil des gouverneurs, pour une période de deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1958.

<sup>2</sup> La Société financière internationale est une filiale de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Le Canada a été élu au nombre des directeurs exécutifs par le Conseil des gouverneurs pour une période de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1958.

<sup>3</sup> Le Canada a été élu au nombre des directeurs exécutifs du Fonds monétaire international par le Conseil des gouverneurs, pour une période de deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1958.

**Plan de Colombo**

- Comité consultatif pour le développement économique coopératif du Sud et Sud-Est asiatiques
- Conseil de coopération technique dans le Sud et le Sud-Est asiatiques

**Organisations de conservation**

- Commission des pêches des Grands lacs
- Commission internationale des pêches du Pacifique nord
- Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique
- Commission internationale du flétan du Pacifique
- Commission internationale des pêches de saumon du Pacifique
- Commission internationale de la chasse à la baleine
- Commission du phoque à fourrure du Pacifique nord

**Organisations économiques<sup>1</sup>**

- Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (partie contractante)
- Agence européenne de productivité (membre associé)
- Bureau international pour la publication des tarifs douaniers
- Comité consultatif international du coton
- Comité intergouvernemental pour les migrations européennes, et Comité exécutif du CIME
- Comité international d'études sur le plomb et le zinc
- Comité permanent du commerce et des affaires économiques du Canada et du Royaume-Uni
- Conseil de coopération douanière
- Convention internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques
- Convention internationale relative à l'étain
- Convention internationale relative au blé
- Convention internationale relative au sucre
- Groupe international d'études du caoutchouc
- Groupe international d'études sur le café
- Groupe international d'études sur la laine
- Organisation européenne de coopération économique (membre associé)
- Union internationale pour la protection de la propriété industrielle

**Organisations scientifiques**

- Bureau international des poids et mesures
- Bureau hydrographique international
- Institut international du froid

<sup>1</sup> Voir aussi les rubriques précédentes.

## ANNEXE E

### CONFÉRENCES INTERNATIONALES AUXQUELLES LE CANADA S'EST FAIT REPRÉSENTER OFFICIELLEMENT

#### Conférences des Nations Unies

- Comité spécial des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, New-York, 6 mai.
- Conseil économique et social:
  - Commission internationale du commerce des produits de base, 7<sup>e</sup> session, New-York, 9 mars.
  - Commission des stupéfiants, 14<sup>e</sup> session, Genève, 27 avril.
  - Commission de la condition de la femme, 13<sup>e</sup> session, New-York, 9 mars.
  - Commission de la population, 10<sup>e</sup> session, Genève 9 février.
- Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, 31<sup>e</sup> session du Conseil, Rome, 25 octobre, séance: 31 octobre.
- Assemblée générale, reprise de la 13<sup>e</sup> session, New-York, 20 février; 14<sup>e</sup> session, New-York, 15 septembre.
- Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime:
  - 1<sup>re</sup> conférence générale, Londres, janvier: session du comité de la sécurité maritime, Londres, 23 novembre.
- Agence internationale de l'énergie atomique:
  - Groupe consultatif du prélèvement et du dépistage des éléments radioactifs dans la biosphère, Vienne, 7 septembre.
  - Conseil des gouverneurs, 6 janvier, 6 avril, 15 juin; conférence du Conseil des gouverneurs, 16 septembre.
  - Conférence scientifique sur l'élimination des déchets radio-actifs, Monaco, 16 novembre.
- Agence internationale de l'énergie atomique et Organisation mondiale de la Santé: colloque international sur l'observation médicale des radioisotopes, Vienne, 25 février.
- Banque internationale pour la reconstruction et le développement: 14<sup>e</sup> assemblée annuelle, Washington, octobre.
- Organisation de l'aviation civile internationale: San-Diego, 16 juin.
- Organisation de l'aviation civile internationale: 5<sup>e</sup> congrès, sur les stations de l'Atlantique nord, Montréal, mars.
- Société financière internationale: réunion annuelle du Conseil des gouverneurs, Washington, octobre.
- Organisation internationale du Travail: 43<sup>e</sup> session, Genève, 3 juin.
- Fonds monétaire international: 14<sup>e</sup> réunion annuelle, Washington, 14 septembre.
- Union internationale des télécommunications: Conférence administrative de la radio, Genève, 17 août; conférence plénipotentiaire, 14 octobre.
- Comité scientifique pour l'étude des radiations ionisantes, 6<sup>e</sup> session, New-York, 23 mars.
- Conseil de sécurité: session continue.
- Conférence des Nations Unies sur l'élimination ou la réduction des cas d'apatridie dans l'avenir, Genève, 24 mars.
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés: comité exécutif, 1<sup>re</sup> session, Genève, 26 janvier; 1<sup>re</sup> session spéciale, Genève, 15 juin; 2<sup>e</sup> session, Genève, 6 octobre.

Fonds spécial des Nations Unies: 2<sup>e</sup> session du Conseil des gouverneurs, New-York, 26 mai; 3<sup>e</sup> session, 8 décembre.  
 Conférence des Nations Unies sur le blé, 2<sup>e</sup> session, Genève, janvier.  
 Organisation mondiale de la santé: 12<sup>e</sup> session de l'Assemblée, Genève, 12 mai.  
 Organisation météorologique mondiale, Genève, 1<sup>er</sup> avril.

#### Autres conférences

Conférence astrométrique des astronomes, Buenos-Aires, 30 octobre.  
 Comité permanent du commerce et des affaires économiques du Canada et du Royaume-Uni, Ottawa, 2 juillet.  
 Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques, Ottawa, 5 janvier.  
 Comité ministériel canado-américain de défense commune, Camp-David, Maryland, 8 novembre.  
 La conférence dite des «vivres au service de la paix», Washington, 27 avril.  
 Comité de coordination des recherches sur le bassin du Mékong inférieur (sous les auspices de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient), Saïgon, 16 juin.  
 Comité de la recherche spatiale, Conseil international des unions scientifiques, 2<sup>e</sup> réunion, La Haye, 12 mars.  
 Conseil économique consultatif du Commonwealth, Londres, 22 septembre.  
 Conférence du Commonwealth sur l'éducation, Oxford, 15 juillet.  
 Comité consultatif du Plan de Colombo pour le Sud et le Sud-Est asiatiques, Djokjakarta, Indonésie, 26 octobre.  
 Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce 14<sup>e</sup> session des Parties contractantes, Genève, 11 mai; 15<sup>e</sup> session des Parties contractantes, Tokyo, 26 octobre.  
 Agence européenne de productivité, réunion du conseil de direction, Paris, 24 avril et 26 octobre.  
 Conférence technique européenne sur l'étude du marché du bétail et de ses produits, Paris, 8 juin.  
 Comité intergouvernemental des migrations européennes: Comité exécutif, 12<sup>e</sup> session, Genève, 2 avril; 13<sup>e</sup> session, 3 novembre; Conseil, 10<sup>e</sup> session, 7 avril; 11<sup>e</sup> session, 12 novembre.  
 Congrès international de la radiologie, 9<sup>e</sup> réunion, Munich, 23 juillet.  
 Conférence générale de la Commission maritime internationale, Rijeka, Yougoslavie, 20 septembre.  
 Premier colloque international sur les cartouches de combustible nucléaire, New-York, 28 janvier.  
 Conseil de l'Atlantique Nord; réunion des ministres des Affaires étrangères, Washington, 2 avril; réunion des ministres des Affaires étrangères, de la Défense et des Finances, Paris, 15 décembre.  
 Organisation européenne de coopération économique; comité de la politique économique, 4 novembre.  
 Institut panaméricain de géographie et d'histoire: 5<sup>e</sup> réunion consultative, Quito, 7 janvier; 4<sup>e</sup> réunion du Conseil de direction, Mexico, 27 juillet.  
 Hauts fonctionnaires-économistes du Commonwealth, Londres 5 mai.  
 Comité d'utilisation du blé: 1<sup>er</sup> réunion, Washington, 15 juin; 2<sup>e</sup> réunion, 14 octobre.

## ANNEXE F

# LISTE D'ACCORDS INDIQUANT LE DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS JURIDIQUES DU CANADA AVEC LES AUTRES PAYS EN 1959

### I. Accords bilatéraux

#### République fédérale d'Allemagne

*Accord* entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne sur le règlement des litiges découlant de fournitures et autres prestations directes. Signé à Bonn le 3 août 1959.

*Accord* entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne relatif aux services aériens entre leurs territoires respectifs et au delà de ces territoires. Signé à Ottawa le 4 septembre 1959.

#### Australie

*Accord* de coopération entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Commonwealth de l'Australie concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Signé le 4 août 1959. Instruments de ratification échangés à Canberra le 7 octobre 1959. En vigueur le 7 octobre 1959.

#### États-Unis d'Amérique

*Échanges de Notes* entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant l'exploitation d'une station de télévision utilisant le canal 16 à Scranton (Pennsylvanie). Ottawa le 9 décembre 1958 et le 7 janvier 1959. En vigueur le 7 janvier 1959.

*Échange de Notes* entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatif à l'exécution de travaux de dragage et d'évacuation de déblais dans la rivière Sainte-Claire et le lac Sainte-Claire. Ottawa le 27 février 1959. En vigueur le 27 février 1959.

*Échanges de Notes* entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant l'application des taux de péage sur la voie maritime du Saint-Laurent. Ottawa le 9 mars 1959. En vigueur le 9 mars 1959.

*Échange de Notes* modifiant l'Accord du 4 juin 1949 relatif au transport aérien entre les deux pays. Ottawa le 9 avril 1959. En vigueur le 9 avril 1959.

*Échanges de Notes* entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant la construction et l'équipement nécessaire pour développer les moyens de communications à Cape-Dyer, Terre de Baffin (DEW EST). Ottawa le 13 avril 1959. En vigueur le 13 avril 1959.

*Échanges de Notes* entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant l'établissement au Canada d'installations de navigation aérienne tactique à faible rayon sur neuf emplacements (TACAN). Ottawa le 1<sup>er</sup> mai 1959. En vigueur le 1<sup>er</sup> mai 1959.

*Accord* entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour la coopération dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique aux fins de la défense commune. Signé à Washington le 22 mai 1959. En vigueur le 27 juillet 1959.

*Échange de Notes* entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant le renouvellement de l'arrangement de 1942 relatif à l'échange de main-d'œuvre et de machines agricoles. Ottawa le 22 mai 1959. En vigueur le 22 mai 1959.

*Échange de Notes* entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant les déplacements saisonniers de travailleurs forestiers d'un pays à l'autre. Ottawa le 22 mai 1959. En vigueur le 22 mai 1959.

*Échange de Notes* entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant l'établissement d'un système intégré de communication appuyant le système de pré-alerte contre les engins balistiques (SPEB). Ottawa le 13 juillet 1959. En vigueur le 13 juillet 1959.

*Échange de Notes* entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant la date d'entrée en vigueur de l'Accord pour la coopération dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique aux fins de la défense commune signé à Washington le 22 mai 1959. Washington le 27 juillet 1959. En vigueur le 27 juillet 1959.

*Échange de Notes* entre le Canada et les États-Unis d'Amérique renouvelant en faveur de l'Armée des États-Unis la permission d'utiliser le chemin de traverse de Haines pour entretenir pendant l'hiver le pipeline de Haines à Fairbanks. Ottawa les 17 et 20 août 1959.

## EURATOM

*Accord* de coopération entre le Gouvernement du Canada et la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM), concernant les utilisations pacifiques de l'énergie atomique. Signé à Bruxelles le 6 octobre 1959. En vigueur le 18 novembre 1959.

*Échange de Notes* entre le Canada et la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM) mettant en vigueur l'Accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et EURATOM concernant les utilisations pacifiques de l'énergie atomique signé à Bruxelles le 6 octobre 1959. Bruxelles le 18 novembre 1959. En vigueur le 18 novembre 1959.

## Finlande

*Échange de Notes* entre le Canada et la Finlande modifiant l'accord signé le 9 janvier 1956 relatif aux visas. Ottawa le 9 décembre 1958. En vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1959.

*Convention* entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République de Finlande pour éviter les doubles impositions et empêcher la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu. Signée à Ottawa le 28 mars 1959. Instruments de ratification échangés à Helsinki le 29 décembre 1959. En vigueur le 29 décembre 1959.

## Grèce

*Échange de Notes* entre le Canada et la Grèce constituant un accord sur les conditions à remplir par les voyageurs non immigrants des deux pays pour l'obtention de visas. Athènes les 9 et 10 septembre 1959. En vigueur le 30 octobre 1959.

## Agence internationale de l'énergie atomique

*Accord* entre le Canada et l'Agence internationale de l'énergie atomique relatif à la fourniture d'uranium par le Canada à l'Agence internationale de l'énergie atomique. Signé à Vienne le 24 mars 1959. En vigueur le 24 mars 1959.

## Japon

*Échange de Notes* entre le Canada et le Japon concernant l'admission au Canada pendant une période de temps limitée de stagiaires agricoles japonais. Ottawa le 6 mars 1959. En vigueur le 6 mars 1959.

*Accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Japon concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Signé à Ottawa le 2 juillet 1959.*

*Procès-verbal approuvé par les parties relatif à l'accord de coopération entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement japonais concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Signé à Ottawa le 2 juillet 1959.*

*Protocole à l'accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Japon concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Signé à Ottawa le 2 juillet 1959.*

#### **Pakistan**

*Accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Pakistan concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Signé à Ottawa le 14 mai 1959.*

#### **Pays-Bas**

*Convention supplémentaire modifiant la Convention entre le Canada et le Royaume des Pays-Bas pour éviter les doubles impositions et empêcher la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu, signée à Ottawa le 2 avril 1957. Signée à Ottawa le 28 octobre 1959.*

#### **Confédération Suisse**

*Échange de Notes entre le Canada et le Conseil fédéral suisse concernant l'imposition des entreprises de navigation maritime ou aérienne. Berne, le 22 septembre 1959. En vigueur le 22 septembre 1959.*

#### **République du Venezuela**

*Échange de Notes entre le Canada et la République du Venezuela constituant un accord sur les conditions à remplir par les voyageurs non immigrants des deux pays pour l'obtention de visas. Ottawa les 5 et 8 octobre 1959. En vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 1959.*

*Échange de Notes entre le Canada et le Venezuela constituant un accord portant renouvellement pour une autre année des dispositions du *modus vivendi* commercial signé le 11 octobre 1950. Caracas les 10 et 15 octobre 1959. En vigueur le 15 octobre 1959.*

## **2. Multilatéraux**

*Accord international sur le sucre, 1958. Fait à Londres le 1<sup>er</sup> décembre 1958. Signé par le Canada le 23 décembre 1958. En vigueur pour le Canada le 1<sup>er</sup> janvier 1959.*

*Protocole à la Convention internationale pour les pêcheries du nord-ouest, de l'Atlantique signée à Washington le 8 février 1949. Fait à Washington le 25 juin 1956. Signé par le Canada le 25 juin 1956. Instrument de ratification du Canada déposé le 27 mars 1957. En vigueur le 10 janvier 1959.*

*Deuxième protocole de rectification et de modification du texte des listes annexées à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Fait à Genève le 8 novembre 1952. Signé par le Canada le 16 avril 1953. En vigueur le 2 février 1959.*

*Troisième protocole de rectification et de modification du texte des listes annexées à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Fait à Genève le 24 octobre 1953. Signé par le Canada le 17 décembre 1953. En vigueur le 2 février 1959.*



*Arrangement international* pour la création, à Paris, d'un Office international des épizooties. Signé à Paris le 25 janvier 1924. Instrument d'adhésion du Canada déposé le 14 avril 1959. En vigueur pour le Canada le 14 avril 1959.

*Protocole* concernant les négociations en vue de l'établissement de la nouvelle liste III—Brésil—annexée à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Fait à Genève le 31 décembre 1958. Signé par le Canada le 21 avril 1959.

*Déclaration* prorogeant le *statu quo* prévu à l'article XVI:4 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Faite à Genève le 30 novembre 1957. Signée par le Canada le 21 avril 1959.

*Procès-verbal* portant reconduction de la déclaration prorogeant le *statu quo* prévu à l'article XVI:4 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Fait à Genève le 22 novembre 1958. Signé par le Canada le 21 avril 1959.

*Déclaration* concernant l'accession provisoire de la Confédération suisse à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Faite à Genève le 22 novembre 1958. Signée par le Canada le 4 mai 1959.

*Protocole* modifiant la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine signée à Washington le 2 décembre 1946. Fait à Washington le 19 novembre 1956. Signé par le Canada le 30 novembre 1956. Instrument de ratification du Canada déposé le 14 juin 1957. En vigueur le 4 mai 1959.

*Procès-verbal* et *Déclaration* prorogeant le *statu quo* prévu à l'Article XVI:4 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Faits à Genève le 22 novembre 1958. Signés par le Canada le 21 avril 1959. En vigueur le 11 mai 1959.

*Traité d'État* portant rétablissement d'une Autriche indépendante et démocratique. Signé à Vienne, le 15 mai 1955. Entré en vigueur le 27 juillet 1955. Instrument d'accession du Canada déposé le 23 juin 1959. En vigueur pour le Canada le 23 juin 1959.

*Convention (105)* concernant l'abolition du travail forcé, adoptée par la conférence à sa quarantième session, Genève, 25 juin 1957. Instrument de ratification du Canada déposé le 14 juillet 1959.

*Accord international* sur le blé, 1959. Signé par le Canada le 22 avril 1959. Instrument d'acceptation du Canada déposé le 16 juillet 1959. En vigueur le 1<sup>er</sup> août 1959.

*Accord* complétant la Convention entre les États parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, en ce qui concerne les forces étrangères stationnées en République fédérale d'Allemagne. Signé à Bonn le 3 août 1959.

*Protocole de signature* à l'accord complémentaire. Signé à Bonn le 3 août 1959.

*Accord* portant application du paragraphe 5 de l'Article 45 de l'Accord complétant la Convention entre les États parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, en ce qui concerne les forces étrangères stationnées en République fédérale d'Allemagne. Signé à Bonn le 3 août 1959.

*Accord administratif* portant application de l'Article 60 de l'Accord complétant la Convention entre les États parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, en ce qui concerne les forces étrangères stationnées en République fédérale d'Allemagne. Signé à Bonn le 3 août 1959.

*Accord* entre le Canada, la République fédérale d'Allemagne, et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant l'exécution de manœuvres et autres exercices dans la zone Soltau-Lunenburg. Signé à Bonn le 3 août 1959.

*Convention* sur la nationalité de la femme mariée, adoptée par l'Assemblée des Nations Unies à sa onzième session. Signée par le Canada le 20 février 1957. Instrument de ratification du Canada déposé le 21 octobre 1959.

*Déclaration* concernant l'accession provisoire d'Israël à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Faite à Genève le 29 mai 1959. Signée par le Canada le 5 novembre 1959.

*Huitième Protocole* de rectification et de modification du texte des listes annexées à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Fait à Genève le 18 février 1959. Signé par le Canada le 6 novembre 1959.

*Déclaration* concernant les relations entre les Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et le Gouvernement de la République populaire fédérative de Yougoslavie. Faite à Genève le 25 mai 1959. Signée par le Canada le 6 novembre 1959.

*Neuvième Protocole* de rectification et de modification du texte des listes annexées à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Fait à Genève le 17 août 1959. Signé par le Canada le 6 novembre 1959.

## ANNEXE G

### PUBLICATIONS DU MINISTÈRE

#### 1. Imprimés

Pour se procurer les publications ci-après, prière de s'adresser à l'Imprimerie de la Reine à Ottawa.

*Rapport du ministère des Affaires extérieures.* Rapport au Parlement, portant sur l'activité de l'année civile écoulée. Canada et États-Unis, 25c.; autres pays, 30c.

*Recueil des Traités du Canada.* Texte des traités, conventions et autres accords entre le Canada et les autres pays. Canada et États-Unis, 25c.; autres pays, 30c.

*Recueil des Conférences.* Rapports sur certaines conférences internationales auxquelles le Canada a participé depuis 1945. Ce recueil comprend les documents suivants:

*Le Canada et les Nations Unies.* Rapport annuel sur la participation du Canada aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. Canada et États-Unis, 30c.; autres pays, 60c.

*Accords de Londres et de Paris.* Recueil des Conférences 1955 n° 1. Choix de documents relatifs aux réunions tenues à Londres et à Paris au sujet de l'accession de la République fédérale d'Allemagne à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Canada et États-Unis, 50c.; autres pays, 60c.

*Représentants du Canada à l'extérieur et Représentants des autres pays au Canada.* Publié trois fois par année. Répertoire des bureaux diplomatiques, consulaires et commerciaux du Canada à l'extérieur et de ceux des autres pays au Canada. Abonnement annuel, Canada et États-Unis, \$1; autres pays, \$1.50. L'exemplaire, Canada et États-Unis, 35c.; autres pays, 40c.

*Corps diplomatique.* Publication trimestrielle. Abonnement annuel Canada et États-Unis, \$1; autres pays, \$1.50. L'exemplaire, Canada et États-Unis, 25c.; autres pays, 30c.

*Affaires Extérieures.* Bulletin mensuel consacré à l'actualité internationale et aux déclarations officielles relatives à la politique étrangère du Canada. Abonnement annuel, Canada et États-Unis, \$1; étudiants au Canada, 50c.; autres pays, \$2.

#### *Livres blancs:*

*La crise du Moyen-Orient—*Octobre-décembre 1956. Canada et États-Unis, 50c.; autres pays, 60c.

*La crise du Moyen-Orient—*Janvier-mars 1957. Canada et États-Unis, 50c.; autres pays, 60c.

*Débats sur le désarmement 1957.* Canada et États-Unis, 25c.; autres pays, 30c.

*Éditions spéciales: Le Canada de l'Atlantique au Pacifique.* Brochure illustrée pour diffusion à l'étranger. Texte de vulgarisation sur l'histoire et la géographie du Canada, ainsi que sur son économie, son commerce, son rang dans

le domaine international, sa population, sa culture, ses institutions, son régime de gouvernement et ses traditions. Publié en anglais et en français. Canada et États-Unis, 50c.; autres pays, 60c.

*Canada illustré.* Ce dépliant, que l'on peut se procurer chez l'Imprimeur de la Reine, a été publié au cours de l'année. Il en existe maintenant des versions en anglais, en français, en japonais, en italien, en suédois, en hollandais et en allemand. Il est en voie d'être traduit en d'autres langues. C'est un dépliant illustré que l'on peut obtenir à prix modique et qui renferme des renseignements d'ordre général sur le Canada et les Canadiens.

## 2. Documents polycopiés

*Bulletin hebdomadaire canadien.* Consacré à l'actualité canadienne.

*Déclarations et Discours*<sup>1</sup>. Textes *in extenso* de déclarations officielles portant sur les affaires extérieures ou intérieures du Canada.

*Pages documentaires*<sup>1</sup>. Documentation de fond sur le Canada et les activités canadiennes.

*Reproductions.* Articles sur le Canada et les affaires canadiennes, la plupart reproduits de périodiques canadiens.

*Documents supplémentaires*<sup>1</sup>. Textes *in extenso* de déclarations ou de rapports sur les questions spéciales en complément aux *Déclarations et Discours*.

*Communiqué*<sup>2</sup>, en anglais et en français, sur les nominations, les visites officielles, les présentations de lettres de créance, les accords internationaux, les délégations envoyées aux conférences internationales.

## 3. Publications de l'OTAN et du Plan de Colombo

Le Ministère distribue également aux députés, aux bibliothèques, aux universités, aux journaux, des textes émanant des services d'information de l'OTAN et du Plan de Colombo.

<sup>1</sup> Les textes consacrés aux questions internationales sont diffusés au Canada. On peut se les procurer gratuitement auprès de la Division de l'information du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa.

<sup>2</sup> On peut se procurer ces textes gratuitement auprès du Bureau de presse du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa.

24